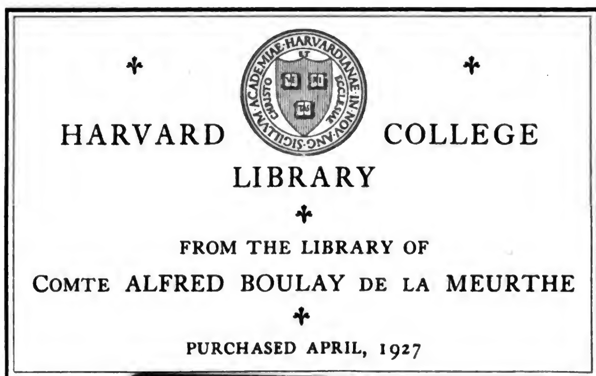



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
PURCHASED APRIL, 1927

L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

> *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.* COLOSS. II, 8.
>
> Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.
>
> ANNALES CATHOLIQUES.



TOME CENT-QUATORZIÈME.

Chaque volume 8 *francs* 50 *centimes, et* 10 *francs franc de port.*

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE CASSETTE, N° 29.

1842.

TABLE

DU CENT-QUATORZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU CENT-QUATORZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3614.

SAMEDI 2 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

L'AMI DE LA RELIGION.

De l'Ordre religieux fondé par M. l'abbé Rosmini, sous le nom d'Institut de la Charité.

Il a été question, dans notre N° 3610, de l'Institut que M. l'abbé Rosmini a fondé en Italie. La note suivante, qu'on veut bien nous communiquer, permettra de mieux apprécier cette congrégation naissante.

«Au milieu du mouvement qui entraîne notre siècle sur la pente des passions, et qui le livre de plus en plus à la convoitise de la chair, à l'orgueil de la vie, à l'attrait des choses passagères et aux illusions d'une vaine science, l'œil du chrétien découvre encore avec bonheur des ames généreuses qui se nourrissent de foi et de charité, et se montrent pleines d'ardeur dans la pratique des vertus chrétiennes. Parmi ces hommes forts, puissans par leurs vertus, leur zèle et leurs talens, les uns combattent à eux seuls les combats du Seigneur, pendant que les autres s'unissent par les liens de la charité la plus étroite, et multiplient leurs forces en formant des associations religieuses, riches en mérites devant Dieu et devant les hommes. Là, elles s'encouragent mutuellement par leurs exemples, leurs paroles et des efforts persévérans; elles abdiquent toute pensée étrangère, toute volonté individuelle, et ne s'inspirent que d'une seule et même pensée, d'une seule et même volonté, pour tendre au même but, et agir en tout comme un seul homme. Dieu écoute avec complaisance les prières réunies de ces ames, qui partent comme d'un seul cœur, qui s'élèvent vers lui comme l'accent d'une même voix; et l'éclat des vertus dont il se plaît à couronner leur sainte union garantit à la religion et à la société que leurs intérêts sacrés ont dans ces hommes de dévoûment de dignes représentans et de glorieux défenseurs.

»Telles sont les hautes considérations placées en tête de la Bulle *In sublimi militantis Ecclesiæ*, en date du 20 septembre 1839, par laquelle le pape Grégoire XVI approuve l'*Institut de la Charité*, fondé par M. l'abbé Rosmini, qui se retira le 20 février 1828 au Mont-Calvaire de Domo Dossola, au diocèse de Novare, y jeta les fondemens d'une nouvelle Société religieuse, avec l'agrément de S. E. le cardinal de Morozzo, archevêque-évêque de ce même diocèse, et en dressa la règle. Les renseignemens suivans, que nous donnons sur cette règle, sont tirés en entier de la Bulle *In sublimi* que nous venons de citer.

»Cette Société prescrit à ses membres de s'occuper avant tout de leur propre sanctification, de tendre sans cesse, en premier lieu, à la perfection et à une entière consommation en Dieu. Mais, comme le véritable amour de Dieu ne sauroit habiter dans le cœur de celui qui ne sent pas ses entrailles s'émouvoir sur les besoins de son prochain, les membres de la Société doivent se dévouer à l'aimer, à lui venir généreusement en aide, et n'épargner pour le bien de son ame ni soins, ni veilles, ni travaux. Et, comme la charité est d'autant plus grande et plus puissante qu'elle est mieux ordonnée, ils se devront avant tout aux évêques que l'Esprit saint a préposés au gouvernement de l'Eglise. Ils se regarderont comme heureux et honorés d'être attachés à la Chaire de Pierre par un vœu particulier qui les oblige à porter la parole de vie non-seulement aux fidèles, mais aux nations barbares et sauvages, assises encore

à l'ombre de la mort, si les ordres du Souverain Pontife les y appellent. C'est de ce dévoûment au service du prochain, et de la vertu qui est le lien de la perfection pour les disciples du Christ, que l'association a pris le nom d'*Institut de la Charité*. Déjà plusieurs évêques l'ont honoré de leur approbation et de leurs éloges, et quelques-uns l'ont de plus établi dans leurs diocèses. Ce sont LL. EE. le cardinal Morozzo, archevêque-évêque de Novare; le cardinal Tadini, archevêque de Gênes; le cardinal Monico, patriarche de Venise; NN. SS. Martinet, archevêque de Chambéry; Fransoni, archevêque de Turin; de Hohenstein, évêque de Crémone; Grasser, évêque de Vérone; Cirio, évêque de Suze; Baines, vicaire apostolique du district occidental d'Angleterre. Le fondateur, M. l'abbé Rosmini, qui a rédigé les constitutions accueillies avec empressement par ces vénérables prélats, en a aussi extrait la règle suivante que nous allons faire connoître.

» I. La Société se compose de tous ceux qui se réunissent dans son sein pour marcher de concert dans les voies de la perfection chrétienne, et

» II. Pour remplir envers le prochain les œuvres de la charité qui rendent si agréable à Dieu le Père, et à Jésus-Christ son Fils.

» III. Le but de la Société est donc la sanctification de ses membres, et dans l'exercice même de la sanctification, leur entier dévoûment à tous les besoins du prochain, et surtout au salut de son âme.

» IV. Les membres, soit prêtres, soit laïques, font les trois vœux simples, mais perpétuels, de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, qui les font passer dans l'ordre des coadjuteurs. Ceux de ces derniers qui sont choisis par le prévôt général font un quatrième vœu qui les lie aux missions que leur désigne le Souverain Pontife, et ceux-là prennent le nom de prêtres de la Société.

» V. Celui qui demande à être reçu simple membre doit être soigneusement interrogé, et, si son état, si des devoirs de justice, de charité, ou des engagemens volontaires lui imposent une dépendance particulière, il ne peut être admis.

» VI. Mais il peut s'attacher à la Société par les liens de la communion des biens spirituels; et, si, en vue d'une plus grande perfection, il le fait par des vœux, il en devient comme fils adoptif; s'il s'y agrége simplement, il prend le nom et il est dans la classe des tertiaires.

» VII. Le premier degré d'épreuve comprend l'examen, l'instruction et l'exercice. Il faut en effet s'assurer avant tout si l'aspirant a les qualités que demande sa vocation. Il faut ensuite qu'il connoisse la nature de la Société, les charges qu'elle impose, afin qu'il ne s'engage qu'avec une pleine et entière connoissance, une pleine et entière volonté; enfin, il doit sonder et purifier sa conscience, soit pour entrer au noviciat, soit pour être simplement agrégé.

» VIII. Ceux qui du premier degré d'épreuve ont passé au second, c'est-à-dire ont été admis au noviciat, doivent sans cesse tendre à cet état de perfection, où, indifférens à tout ce qui est de ce monde, ils n'aient plus qu'une pensée, celle de servir Dieu à la vie et à la mort, en esprit d'obéissance à la règle.

» IX. Quoique le supérieur soit le père spirituel de tous les membres de l'Institut, et le maître représentant pour eux le Seigneur; quoiqu'il doive aux novices un amour et une sollicitude toute particulière, cependant, comme d'autres soins l'enlèveront souvent à leur direction, il devra la confier à un homme digne de cette charge importante, qui, toujours avec eux, les instruise, les exhorte et les avertisse sans cesse.

» X. Une personne sera préposée aux soins qui concernent la santé, et chargée de faire en sorte que les robustes la conservent, que les personnes âgées et délicates la ménagent, et que les malades la recouvrent.

» XI. Quant aux choses temporelles dont la charité impose à tous d'avoir

soin, une personne sera spécialement chargée de les administrer comme biens de notre Seigneur Jésus-Christ. Un nombre suffisant d'employés devra aussi être établi, pour toutes les choses nécessaires, celles surtout qui peuvent se faire plus convenablement dans l'intérieur que dehors de la maison.

» XII. Il est convenable et même nécessaire que chacun soit formé à un art qu'il exerce avec assiduité et diligence. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton » visage, » a dit le Seigneur. (Genèse III.) Travailler des mains, c'est donc remplir à la fois une condition que l'on peut appeler loi fondamentale du genre humain, et donner un bon exemple à tous.

» XIII. Ceux qui seront choisis pour les études ecclésiastiques doivent inspirer la juste confiance qu'ils seront, par leur conduite et leur science, de dignes ouvriers de la vigne du Seigneur ; et ils seront plus dignes du sacerdoce à proportion de ce qu'ils auront plus de talens, plus de santé, et surtout plus d'esprit intérieur.

» XIV. La dernière année d'épreuve qui se passe dans les maisons, après les *études*, et après s'être formé aux lettres ou aux arts, est la troisième épreuve qui fait entrer parmi les coadjuteurs internes. Que si elle est consacrée à exercer des œuvres de charité hors des maisons, elle ne place que parmi les coadjuteurs externes.

» XV. Ceux qui entrent dans la Société avec la connoissance des lettres ou de quelque art, sont admis après deux années à la troisième et dernière épreuve, s'ils en sont jugés dignes.

» XVI. Comme il importe infiniment de ne rien faire par vaine gloire et d'éviter toute ostentation, que personne ne soit reçu sans être digne du degré auquel il est admis, et sans qu'il soit à même d'y tendre vers la perfection. Ce seroit une pensée bien vaine que d'admettre, pour faire nombre, ceux qui ne seroient point encore mûrs pour le degré auquel ils seroient reçus. La Société veut n'avoir d'autre gage d'avenir et d'accroissement que la Providence, dont la souveraine bonté est son unique espérance : il sera plus avantageux pour elle, comme aussi plus conforme à la volonté divine, d'avoir peu, ou même point de membres, que d'en compter beaucoup, mais peu ayant le véritable esprit de vocation et de perfection.

» XVII. La faculté d'admettre dans la Société réside dans le chef; mais, ne pouvant tout faire par lui-même, il pourra, pour un plus grand bien, la communiquer.

» XVIII. Les membres, d'après le genre de perfection auquel ils aspirent, peuvent passer successivement par deux états. Le premier est un état de prière et de contemplation, selon ces divines paroles : « Au reste, une seule chose est » nécessaire; Marie a choisi la meilleure » part qui ne lui sera point ôtée. » (Luc, x.) Le second est celui de la vie consacrée à l'exercice de la charité envers le prochain, conformément à ces autres paroles : « En vérité, je vous le » dis : tout le bien que vous avez fait à » l'un de ces plus petits de mes frères, » c'est à moi-même que vous l'avez » fait. » (Matth., xxv.)

» XIX. Chaque maison aura un portier, homme probe, fidèle, très-empressé de répondre à toutes les demandes, et d'en référer au chef de la semaine, car le supérieur doit être informé de toute communication avec les personnes du dehors.

» XX. Il devra y avoir, près de la porte, au moins une chambre, où il puisse descendre sans être aperçu des religieux, et recevoir les étrangers qu'il se fera un devoir de charité de satisfaire.

» XXI. Il doit y avoir aussi une habitation extérieure et contiguë, pour le cas où il auroit à s'entretenir longuement avec eux ou à remplir quelque devoir de sa charge, afin que les Frères ne soient point troublés dans leurs exercices.

» XXII. Les occupations de la vie à l'intérieur sont l'oraison et l'exercice de

quelque art ou libéral ou mécanique.

» XXIII. La pauvreté évangélique parfaite consiste à renoncer à tout pour suivre Jésus-Christ, selon ces paroles d'un apôtre : « Voilà que nous avons tout » quitté, et que nous vous avons suivi. » C'est-là la pauvreté que doivent embrasser et que pratiquent en effet les membres de l'Institut, en sorte que chacun d'eux, aussi appliqué que possible à la méditation et dégagé des choses de ce monde, puisse dire à Dieu et au Sauveur Jésus : « Le Seigneur est la part qui » m'est échue en héritage, et la portion » qui m'est destinée; c'est vous, Seigneur, » qui me rendrez l'héritage qui m'est » propre. »

» XXIV. Ceux qui abandonnent, quoique par un simple vœu de pauvreté, le domaine des choses de ce monde, bien qu'ils en retiennent encore la possession, lorsqu'ils ne le font plus comme propriétaires, mais seulement par obéissance et pour un temps, n'en pratiquent pas moins au même degré que les autres la pauvreté évangélique. En conséquence il a été trouvé convenable, eu égard à la nature et au but de l'Institut, de réserver au prévôt général la faculté de déterminer quels membres pourroient, en renonçant entièrement à toute pensée et à tout acte de propriété, retenir pour un temps le simple domaine légal des biens, jusqu'à ce qu'ils en fassent une distribution conforme à la volonté du prévôt général, comme de biens de Jésus-Christ à qui ils ont tout donné. Ils pourront encore, toujours dans le même esprit, en disposer par testament.

» XXV. Les religieux embrassent en esprit et de cœur tous les degrés de la pauvreté évangélique, et doivent être prêts, soit à mendier pour l'amour du Seigneur, soit à s'interdire même le simple domaine legal de fait par l'émission d'un vœu simple, si le supérieur le juge à propos.

» XXVI. Il y a cependant concernant la pauvreté des dispositions dont le supérieur lui-même ne peut dispenser, sans violer son vœu; elles sont l'objet des cinq articles suivans. 1° La Société ne peut posséder elle-même des objets dont elle retire des revenus; elle peut seulement accepter les donations et les legs qui lui seroient faits, en s'obligeant à en transférer le domaine à quelque membre qui lui appartienne, à une église ou à une maison de la charité; car les églises et les établissemens de l'Institut, comme écoles, hôpitaux et autres semblables, détachés du corps de la Société, mais régis par les siens, peuvent posséder. La Société veillera à ce que les biens ne soient jamais civilement inscrits que sous le nom de ces corps, et non sous le sien propre; 2° Les religieux qui peuvent, en vertu de l'obéissance, retenir pour un temps la possession des biens, ne l'accepteront à aucun titre après l'émission de leurs vœux perpétuels, si ce n'est d'ordre du supérieur, et tous ces biens seront administrés en commun, et à la disposition de la Société; 3° Aucun bien rapportant des revenus ne sera possédé plus d'une année par un membre, sans qu'il en applique les produits en faveur de quelqu'un des membres, ou de quelque établissement de l'Institut. La distribution des revenus sera faite par le prévôt; et elle ne pourra être changée sans un motif urgent dont l'évidence devra être démontrée et au prévôt lui-même et à ses trois premiers conseillers, dont les votes encore devront être unanimes, pour qu'il puisse être dérogé à ce qui aura été établi; 4° Il ne devra y avoir dans les maisons appartenant à la Société aucun objet d'or ou d'argent, excepté les vases sacrés ou ceux servant au très-saint Sacrement ou aux reliques des saints, et excepté encore ce que le prévôt jugeroit nécessaire au service des étrangers, aux études, ou à quelqu'autre fin; 5° L'usage de toutes les choses devra être commun, et personne ne pourra se servir d'une chose qu'il n'aura pas reçue du supérieur.

» XXVII. Les supérieurs règleront tout dans un esprit de pauvreté; et à ceux qui entreront dans nos maisons d'où le

superflu sera banni, tout devra crier : « C'est assez pour celui qui va mourir. » La pauvreté devra être soigneusement maintenue et chérie comme le plus ferme rempart de la société. Et, pour que cette puissante barrière du mal ne soit jamais abaissée, que tout prêtre de la Société, aussitôt après s'être lié envers le Souverain Pontife par le quatrième vœu de se dévouer aux missions, promette, en présence du prévôt général, ou de son remplaçant et de ses assistans, et proteste, en présence de Dieu créateur et de Notre-Seigneur, qu'il ne consentira jamais à rien relâcher de la règle touchant la pauvreté, soit par lui-même, soit dans une assemblée de la Société.

» XXVIII. Le vœu de chasteté qui se fait dans la société a pour objet, comme dans les ordres sacrés, de conserver purs et de consacrer à Dieu seul le cœur et le corps de ceux qui le font.

» XXIX. Comme la condition dans l'Eglise des membres de la Société est une condition privée, ils ne devront jamais oublier qu'ils appartiennent et veulent appartenir de cœur à l'Eglise enseignée et non à l'Eglise enseignante, et qu'ainsi ils doivent en tout se soumettre aux juges établis par notre Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire aux pasteurs de l'Eglise.

» XXX. C'est par l'obéissance aux supérieurs que Dieu fait connoître sa volonté à chacun, et la mission qu'il lui destine; les membres de la Société doivent donc recevoir leurs ordres comme émanés de Jésus-Christ lui-même; c'est-là la voie très-sûre de la Providence, celle que les saints Pères ont appelée royale.

» XXXI. Tous informeront le supérieur de tout ce qui les concerne, et personne, sans son agrément, ne demandera ni directement ni indirectement, ni pour lui ni pour aucun autre, quelque grâce, ou quoi que ce soit hors de la Société, bien persuadé que ce qu'il n'obtiendroit pas de lui ne sauroit lui convenir devant Dieu.

» XXXII. Comme la charité est le fond et la fin de cet Institut, tout membre doit s'y dévouer au bien sans réserve; il ne doit reconnoître aucune limite dans l'exercice de la charité, comme il doit être prêt à en pratiquer avec amour toutes les œuvres.

» XXXIII. Mais, comme les forces bornées de l'homme ne lui permettent pas d'accomplir toutes ses pensées et tous les projets que son cœur peut former, il doit, dans l'exercice de la charité, se proposer un but déterminé avec sagesse et mesure, pour qu'il ne se consume pas en des efforts que de trop nombreux objets rendroient stériles. Aussi, dans la Société, les œuvres de charité doivent être réparties de manière à ce que chacun, selon son aptitude, fasse le plus grand bien possible, et que les efforts réunis de tous produisent la plus grande somme de bien possible.

» XXXIV. Or, pour que le zèle soit selon la science et les vues de la Providence, les religieux ne doivent point chercher par eux-mêmes les œuvres de charité à pratiquer, mais s'attacher à celles que Dieu fera qui se présentent, et rendre avec une entière effusion de cœur les premiers services qui leur seront demandés.

» XXXV. Car, comme nous devons nous tenir sans cesse dans un sentiment d'humilité, nous devons par là même saisir la première occasion que Dieu nous offre de faire le bien, et l'accomplir selon nos forces, à moins que des conditions prescrites par la règle ne s'y opposent.

» XXXVI. Il en est à cet égard trois que voici : 1° Le nouveau devoir de charité à remplir ne doit point nuire au parfait accomplissement des devoirs ou des charges déjà imposées dans la société; 2° il ne doit point être au-dessus de ce que d'autres obligations ou les forces de la personne lui permettent de faire; 3° il faut que parmi les religieux il s'en trouve un nombre suffisant ayant les moyens et les talens nécessaires pour remplir parfaitement le nouvel office que l'on demande d'eux.

» XXXVII. Quoique la Société désire vivement répondre à tous les besoins, lorsque ses forces ne lui permettront pas de tout embrasser, elle devra préférer, parmi les œuvres qui lui seront demandées dans le même temps, toutes choses étant égales d'ailleurs, celles qui le seront par les évêques, pasteurs de l'Eglise, et successivement par les autres, selon leur grade dans l'Eglise du Seigneur.

» XXXVIII. Comme l'état qu'ont embrassé les religieux de l'Institut est un état d'humilité, et qui les place non parmi les maîtres, mais parmi les disciples, ils doivent surtout aimer cette charité, qui s'étend à tous les fidèles, comme aussi ils ne doivent point quitter sans une raison valable et puissante leur état, ni ne doivent entrer dans l'ordre des pasteurs ou des docteurs, que lorsque la volonté divine les y appellera par la voix du prévôt général.

» XXXIX. Tout membre, en entrant dans la Société, s'oblige, en vertu de la sainte obéissance, à accepter avec indifférence tous les devoirs de charité que ses supérieors demanderont de lui; il doit même être prêt, si l'obéissance et le service du prochain l'exigeoient, à donner sa vie, à l'exemple du divin Rédempteur.

» XL. Le soin de toute la Société est commis au prévôt général qui est élu à vie, et qui a plein pouvoir pour tout ce qui concerne son avancement conformément à la règle. Un des principaux attributs de sa charge est d'admettre aux différens grades, d'établir les autres supérieurs, les prévôts provinciaux, chargés des provinces de la Société; les prévôts diocésains qui en sont chargés dans chaque diocèse; enfin les simples prévôts de paroisse, qui sont chargés de la conduite de ses membres dans les paroisses où elle se trouve établie. Il élit encore les recteurs des maisons qui sont affectées à un service particulier de charité.

» XLI. Le prévôt général ne prendra les prévôts subalternes que parmi les prêtres de la Société, et en particulier, les provinciaux, parmi les prévôts diocésains les plus dignes. La durée de la charge (qui sera pour l'ordinaire de trois ans) et les facultés des supérieurs élus seront exprimées dans le décret d'élection.

» XLII. Auront vote actif pour l'élection du prévôt général, 1° ceux qui sont à la tête des maisons dans chaque diocèse; 2° ceux qui le sont dans chaque paroisse; 3° tous les prêtres de la Société qui sont attachés à la maison principale du diocèse du prévôt général au moment de sa mort.

» XLIII. Quoique tous les membres aient également vote actif, cependant on ne doit réunir que les électeurs qui sont dans le diocèse du prévôt général, et qui forment la congrégation spéciale de ce diocèse, congrégation qui sera celle de Rome, si jamais la Société vient à s'y établir. Les autres donnent leurs suffrages par lettres, ainsi que ceux que des raisons graves empêcheroient de se rendre à la congrégation.

» XLIV. Ont vote passif tous ceux qui ont fait profession, c'est-à-dire tous les prêtres.

» XLV. Le droit de convoquer la congrégation appartiendra au vicaire-général que le prévôt aura nommé avant sa mort, ou à son défaut, à celui qui l'aura assisté alors comme vicaire de charité.

» XLVI. Le vicaire devra indiquer le temps et le lieu aux électeurs, ainsi qu'à ceux qui donnent leur suffrage par écrit.

» XLVII. Le lieu de l'élection sera ordinairement celui de la résidence du prévôt général.

» XLVIII. Et l'époque, le temps le plus rapproché possible.

» LIX. Le vicaire ordonnera des prières pour un heureux choix, et les supérieurs recommanderont instamment à tous les membres de demander à Dieu que tout se fasse pour la plus grande gloire de son nom.

» L. Quatre jours avant l'élection, le vicaire représentera aux électeurs ce qu'ils doivent à Dieu et à la Société; les trois jours suivans, ils imploreront par la prière les lumières divines, et s'informe-

ront du sujet le plus digne de leur choix, mais ne décideront l'élection de personne avant de s'être enfermés dans le lieu de l'élection.

» LI. Pendant ce temps, quiconque sauroit que quelqu'un, pour être élu, s'est livré à des menées directes ou indirectes, devra en informer le vicaire; et le sujet convaincu d'ambition sera privé pour toujours de suffrage, soit actif, soit passif, et ne pourra ainsi pas plus élire qu'être élu.

» LII. Les lettres contenant les suffrages donnés pour l'élection devront être incluses dans une boîte fermée à deux clefs, et déposées dans le local de la congrégation.

» LIII. Les électeurs présens écriront leur vote sur un billet signé par eux et désignant trois sujets, selon l'ordre dans lequel ils entendent les proposer, de manière que le premier inscrit soit celui qu'ils proposent le premier.

» Les articles LIV, LV et LVI déterminent les mesures qui doivent accompagner l'élection. L'élu sera celui des trois sujets proposés qui aura réuni le plus grand nombre de suffrages en première ligne. Si aucun d'eux n'a réuni la majorité, on passera à la seconde ligne, en tenant compte à chacun des suffrages qu'il auroit obtenus sur la première; et ainsi pour la troisième, si la seconde n'offroit la majorité pour aucun des candidats. Et si la troisième ligne n'offroit de même aucun résultat, les électeurs présens procéderont au scrutin ce jour-là même, et sans sortir du local de leur séance, et le renouvelleront au besoin jusqu'à ce que l'un de ceux qui auront réuni le plus de suffrages dans le premier mode d'élection obtienne les deux tiers des voix.

» LVII. Le vicaire-général proclamera ensuite le prévôt général.

» LVIII. Et tous viendront lui baiser la main, sans qu'il puisse ni récuser leur choix, ni repousser l'hommage qui s'adresse à celui dont l'élu tient la place. En cas d'absence, il sera représenté par le vicaire qui entonnera ensuite le *Te Deum*. . . . . . .

» LIX. Il sera procédé de la même manière à l'élection d'un nouveau prévôt général, si celui qui est en charge venoit à en être écarté par des motifs dont sera juge à la majorité des voix un conseil désigné pour un tel cas.

» LX. Ce conseil établit un administrateur qui assemblera la congrégation chargée alors de nommer un prévôt.

» LXI. Il y a dans la Société quatre membres qui viennent après le prévôt, et participent à l'administration générale. Ce sont : le vicaire spirituel, le vicaire temporel, le directeur des études, et le procureur, que le prévôt choisira parmi les prêtres de la Société.

» LXII. La congrégation dont il a été parlé choisira, à la pluralité des voix et sans l'intervention du prévôt, quatre prêtres de la Société qui veilleront auprès de sa personne aux besoins de l'ordre.

» LXIII et LXIV. Lorsque le prévôt croira devoir prendre conseil sur quelque point de haute importance, il pourra appeler auprès de lui des sujets, consulter par écrit, ou réunir la congrégation dont les avis cependant n'auront autorité qu'autant qu'ils seront confirmés par la congrégation générale.

» LXV. Celle-ci se compose des membres de la congrégation appelée à nommer le prévôt général, et elle représente toute la Société.

» LXVI. Comme le bon état de la Société dépend des prévôts diocésains, et surtout des provinciaux, si ses intérêts venoient à être gravement compromis et négligés, c'est à eux de réunir la congrégation générale pour y porter remède.

» LXVII. Si on ne parvenoit point à s'entendre après plusieurs délibérations, que l'on s'accorde à choisir quatre personnes qui décideront avec le prévôt général à la pluralité des voix.

» LXVIII. Le prévôt pourra se faire remplacer en cas d'infirmité. Ce qui aura été arrêté alors par la majorité sera écrit, et lu en pleine congrégation. Il sera encore permis alors de faire des observations, mais qui laisseront le prévôt et les défi-

niteurs libres de faire ce qu'ils jugeront convenable.

» LXIX. La Société, qui n'a point été fondée dans des vues humaines, n'attend que de la grâce et de la protection divine sa conservation et son accroissement, et elle doit demander à Dieu seul et à Jésus-Christ notre Seigneur le succès d'une œuvre dont il a ménagé l'établissement pour la gloire et le secours de ses pauvres. Elle doit dans cette vue se former à l'esprit de charité et de justice, et ses membres doivent être soigneux de faire les prières fixées pour chaque semaine, chaque mois et chaque année partout où elle sera établie.

» LXX. Les seuls moyens puissans pour la maintenir et lui conserver son esprit, sont ceux qu'elle tire du côté de Dieu; ce sont les vertus chrétiennes, surtout la charité, l'humilité, la pureté d'intention, l'union avec Dieu par la piété, et le zèle du salut des ames.

» LXXI. Il importe aussi beaucoup au maintien de la Société de ne pas conserver dans son sein ceux qui auroient le malheur de perdre l'esprit de leur vocation. Celui qui seroit renvoyé par le prévôt général, à qui appartient ce droit, est relevé par là même de tous les vœux qu'il a faits dans la Société, à moins qu'il ne soit prêtre, dans lequel cas il demeure lié par ses engagemens jusqu'à ce qu'il ait été délié par le Souverain Pontife du quatrième vœu des missions par lequel il s'étoit engagé envers le Saint-Siége. Quoique l'on restitue à celui qui est renvoyé, conformément à la règle, tout ce qui n'a pas été consommé ou tout ce qui n'a pas passé à d'autres, des biens qu'il a apportés dans la Société, il n'en est pas moins obligé de consacrer aux œuvres de charité ce qu'il a une fois consacré au secours du prochain en vue de Jésus-Christ.

» LXXII. Les membres de la Société ne se réunissent que pour mieux remplir ce commandement, le plus grand de la loi du Christ : « Vous aimerez le » Seigneur votre Dieu de tout vo- » tre cœur, de toute votre ame et » de tout votre esprit. » Et cet autre : « Vous aimerez votre prochain comme » vous-même. » (Matth. XXII.) Et comme les voies où l'on s'engage pour marcher plus sûrement à la perfection ne doivent pas cacher des piéges et des occasions de chute, l'auteur de la Règle a cru devoir faire devant Dieu la déclaration suivante : Excepté le vœu qui lie la Société envers le Souverain Pontife et les trois vœux essentiels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, excepté encore les vœux simples et toutes les autres promesses qui se font, tout ce qui, dans la Règle, pourroit être énoncé sous forme de précepte, et ne se trouve point déjà d'ailleurs compris dans la loi divine, n'oblige pas sous peine de péché mortel, ni même véniel, à moins que le supérieur ne commandât au nom de Dieu et en vertu de l'obéissance. Car, bien qu'il soit souverainement à désirer que la Règle soit observée ponctuellement, cependant il ne l'est pas moins que l'amour seul de la perfection porte à l'observer, afin que chacun conserve dans une grande liberté de conscience la grâce qu'il a reçue du Seigneur son Dieu, et afin que « avec un » cœur pur, une bonne conscience et une » foi sincère, » (Timoth. I.) il montre une ardente charité qui est la fin de la loi, et qu'il procure ainsi la plus grande gloire de notre Seigneur et Rédempteur Jésus-Christ.

» M. l'abbé Rosmini, auteur de cette Règle, supplia le Saint-Siége de daigner l'approuver, lorsque déjà elle étoit pratiquée depuis dix ans, et approuvée de plusieurs évêques. Le Saint-Siége, selon l'esprit de haute sagesse dont il ne se départit jamais dans de telles matières, la soumit à une congrégation composée de cardinaux, d'évêques et de réguliers. Cette congrégation, après un long et profond examen de l'ensemble et de chaque disposition de la Règle, a déclaré que tout y est approprié au progrès spirituel de ses membres, à la gloire de Dieu, à l'exaltation de l'Eglise catholique, à l'avantage du Saint-Siége et au bien des peuples, et a été d'avis

qu'elle devoit être approuvée. Elle l'a été solennellement dans des termes flatteurs; et le Souverain Pontife, en établissant cette nouvelle colonie d'ouvriers évangéliques, l'a déclarée en outre exempte de toute juridiction de l'ordinaire, et placée sous la dépendance et la protection spéciale du Saint-Siége. Elle est gouvernée par un prévôt général à vie, et ses membres ne peuvent recevoir quelque destination ou quelque charge hors de la Société que du Souverain Pontife, et avec l'agrément du prévôt.

« Et comme il nous est bien connu et » démontré, ajoutent les Lettres apostoliques, que notre cher fils Antoine » Rosmini, prêtre, fondateur de cet institut, est un homme d'un esprit distingué et supérieur, doué des plus » rares qualités, illustre par ses connoissances dans les sciences divines et » humaines, qu'il brille par son esprit de » religion, sa piété, sa force d'ame, sa » droiture, sa prudence, par l'intégrité » de sa vertu, par son dévoûment à la » Religion catholique et au Saint-Siége, » et qu'il n'a eu d'autres vues en fondant » l'Institut de la Charité que d'allumer » de plus en plus dans les cœurs le feu » *de cette* même charité chrétienne, et » de faire recueillir à l'Eglise des fruits » plus abondans, nous dérogeons pour » cette fois au mode de nomination prescrit par la Règle, et nous l'établissons, » pour sa vie, prévôt-général de l'Institut » de Charité, assuré d'ailleurs que nous » sommes de faire en cela une chose » agréable à tous les membres de la » Société.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-» Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le » 20 septembre 1839. »

» Il ne nous reste rien à dire de l'*Institut de la Charité,* après ce que la Bulle, que nous venons de faire connoître, nous apprend de la pensée qui a inspiré son fondateur en l'établissant, du but qu'il s'est proposé et de ses moyens. Ainsi qu'on l'a vu, l'*Institut* forme d'abord dans la retraite les ames généreuses qu'il a attirées à lui, et, lorsque dans le silence de la solitude il les a long-temps nourries de la méditation et de l'étude de la parole de Dieu; lorsqu'il les a formées par la pratique de toutes les vertus, qu'il y a rallumé le feu ardent de la charité, et qu'il les a revêtues de force pour combattre les combats du Seigneur, alors il les envoie se dévouer à l'exercice des œuvres de charité, et distribuer aux nations même infidèles l'instruction religieuse. Messager céleste, il apporte à un monde malade, à un monde qui s'agite dans le vide de ses doctrines, et qui est absorbé dans les intérêts et les jouissances matérielles, le remède aux deux plaies qui le dévorent; il vient l'arracher à l'ignorance et à l'égoïsme. Il dilate sa charité jusqu'à embrasser la Société entière, avec tous ses besoins; noble et grande mission qui ouvre à son zèle le champ le plus vaste, et qui l'associe à la mission toujours ancienne et toujours nouvelle de l'Eglise. C'est ainsi qu'aujourd'hui, comme autrefois, la religion est toujours là tendant la main à l'humanité dans sa marche; de quelque point que celle-ci l'envisage, elle est toujours pour elle un foyer de charité et de science; semblable au soleil qui a vu se succéder, sur la surface agitée de la terre, les cités, les empires et les générations, et qui dans sa marche invariable n'a cessé de répandre des bienfaits toujours nouveaux.

» Ce qui, plus encore que le but que se propose un ordre religieux, fait son importance réelle dans l'Eglise, c'est son organisation, l'esprit dont il est animé, l'harmonie de ses parties et la juste proportion entre sa fin et ses moyens. Or tout, dans l'*Institut de la Charité,* est déterminé avec mesure et sagesse. Il porte la double empreinte de la personne qui l'a fondé, et du pays qui a été son berceau.

» M. l'abbé Rosmini, son fondateur, a reçu de la bouche la plus auguste, dans la Bulle portant approbation de son ordre, le témoignage le plus brillant et le plus flatteur.

L'*Institut* a pris naissance en Italie,

dans cet heureux pays où la science et la religion n'ont jamais rompu les liens sacrés qui les unissent, qui ne connoît point les tourmens du doute et le vide affreux du scepticisme, et qui, placé, dans l'espace comme par sa foi, près de la Chaire de saint Pierre, puise à cette source sacrée plus de justesse et de fixité, une lumière plus abondante et plus pure. Cet ordre, qui a si peu d'années d'existence, s'est répandu déjà avec rapidité; il compte aujourd'hui plusieurs maisons en Italie, et quelques-unes en Angleterre. Formons des vœux pour qu'il étende encore à d'autres contrées ses services et ses bienfaits. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre Mgr Dominique Guadalupi au nombre de ses prélats domestiques.

PARIS. — Deux prélats, successivement désignés pour l'archevêché de Tours, ont décliné la proposition du gouvernement. Le choix, qui s'étoit arrêté d'abord sur deux évêques, si dignes, l'un et l'autre, d'occuper ce siége ancien et illustre, s'est enfin fixé sur Mgr Morlot, évêque d'Orléans, dont la piété, les talens et la sagesse promettent un saint pontife et un excellent administrateur au diocèse de Tours. Mgr Morlot, aimé et vénéré dans le diocèse qu'il va quitter, et où il laissera de vifs regrets, sera reçu avec joie dans celui qu'il est appelé à gouverner.

— M. Alphonse-Marie Ratisbonne, dont nous avons raconté la conversion extraordinaire, a voulu se consacrer à Dieu, en entrant dans la Compagnie de Jésus.

— L'Académie Française a tenu, le 30 juin, sa séance annuelle, sous la présidence de M. le comte Molé. On y a décerné des prix aux auteurs de divers ouvrages, indiqués dans un discours de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie et ministre de l'Instruction publique. L'*Eloge de Pascal* étoit l'un des sujets mis au concours. M. Villemain a saisi cette occasion, pour décocher un trait contre les Jésuites.

« Quel souvenir plus instructif aujourd'hui même, a-t-il dit, et quelle polémique plus intelligible pour notre temps que la résistance de tant d'hommes éclairés et vertueux dont Pascal étoit l'ame et la voix, et leurs combats passionnés contre cette Société *remuante* et *impérieuse* que l'esprit de gouvernement et l'esprit de liberté repoussent avec une égale méfiance! »

Ce mot, s'il ne sortoit que de la bouche du secrétaire perpétuel, accuseroit simplement sa complète ignorance de l'histoire : mais il a été prononcé par le ministre de l'Instruction publique, et dès lors il a une haute portée. Les hommes qui attendent de M. Villemain la *révision sérieuse des ordonnances de* 1828 et la *liberté de l'enseignement,* conserveront-ils encore leurs illusions (1)?

(1) Le *Journal des Débats* a publié, le 11 juin, un article qui paroît émaner du cabinet de ce ministre, car la *Gazette spéciale de l'Instruction publique* en résume, avec une certaine affectation, les principaux points.

« Il y est établi, dit-elle, 1° que les petits séminaires, d'après la demande même des évêques, devant rester des établissemens spéciaux, la nouvelle loi ne sauroit s'en occuper, pas plus qu'elle ne s'occupera des écoles spéciales militaire, navale, forestière, etc.; 2° que toute la législation des petits séminaires repose sur des ordonnances royales, qui peuvent être naturellement modifiées par d'autres ordonnances, si les dispositions de 1828 blessent les opinions ou les intérêts du clergé. Ceci reconnu et admis, nous le croyons, par tout le monde, on voit que les petits séminaires, en tant qu'ils resteront écoles spéciales, n'ont pas à compter sur la nouvelle loi, et que leur position ne pourra s'améliorer que par ordonnance royale. Nous avons appris que M. Villemain avoit l'intention de présenter le mois prochain à la signature du roi ses projets d'ordonnance sur les institutions privées. M. le

M. Villemain a eu la triste gloire d'affliger les amis de la religion, et de réjouir le *Constitutionnel* qui le comble de ses louanges (1).

L'un des *Eloges de Pascal* mis au concours étoit terminé par cet heureux parallèle :

« J'aimerois mieux vivre comme Pascal rêveur, inquiet, indécis même et triste ; j'aimerois mieux mourir comme Pascal, obscur, ignoré, dans la fleur de l'âge; que de vivre comme Voltaire libertin, incrédule, frondeur, que de mourir comme Voltaire à cent ans rassasié de plaisirs et de gloire. »

Les applaudissemens qui ont accueilli cette phrase ont dû apprendre au *Constitutionnel* que le règne de Voltaire, son idole, est passé.

En homme habile, le président a tiré parti de cet enthousiasme pour flétrir les tendances de la minorité de l'Académie, qui a obtenu récemment par surprise qu'on mît l'*Eloge de Voltaire* au concours. Il s'est levé, et a dit d'un ton inimitable : « Messieurs, l'Académie Française a choisi pour sujet de prix en 1843 un *Discours sur Voltaire*. » Le sourire approbateur de l'assemblée a sanctionné cette spirituelle critique.

M. le comte Molé a fait ensuite un Rapport sur les prix de vertu. Nous n'aimons pas cette apothéose officielle de la vertu, et l'on sait que les lauréats de l'Académie finissent quelquefois par la cour d'assises. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire que M. le comte Molé a exprimé, en homme de goût et avec une délicatesse exquise, les plus nobles sentimens.

ministre des cultes saisira sans doute cette occasion pour obtenir de M. le grand-maître la concession que réclament depuis si long-temps les petits séminaires, à savoir, de pouvoir présenter valablement au baccalauréat les élèves dont la vocation religieuse viendroit à manquer. Un grand nombre de directeurs d'écoles secondaires ecclésiastiques accepteroient, même à cet égard, une limitation, ou demanderoient au moins qu'on reconnût valable la rhétorique faite dans leurs établissemens. Dans tous les cas, ils comprennent qu'ils devront se soumettre à la loi commune le jour où ils voudront changer la nature et la destination de leurs écoles. Nous ne doutons pas que M. le ministre des cultes n'obtienne cette concession de M. Villemain. »

Nous attendrons l'ordonnance qu'on nous annonce pour la juger.

(1) Dans le même numéro, le journal voltairien publie la réclame suivante :

« Le 3 juillet, à midi et à sept heures et demie du soir, conférences entre MM. Châtel et Bandelier, à l'église française, rue du faubourg Saint-Martin, 59, *sur la théologie et les reliques des saints.* »

Nous ne savons si M. Villemain sera très-flatté de ce rapprochement avec Châtel.

Diocèse d'Albi. — Le chapitre métropolitain a élu vicaires-généraux capitulaires MM. Calmels, de Perrin-Brassac et Vergne, tous trois grands vicaires de feu Mgr de Gualy. Dans le Mandement publié à l'occasion de la mort de ce prélat si regrettable, ils lui paient un légitime tribut d'éloges, et ils invitent les fidèles à prier le Seigneur d'accorder au diocèse un chef animé du même esprit que ce pontife.

Diocèse d'Amiens. — M. l'abbé Bailly, ancien membre de la congrégation de Saint-Lazare et ancien vicaire-général du diocèse, a été installé le 24 juin, en qualité de chanoine titulaire.

Diocèse de Toulouse. — Un militaire du 37e de ligne, instruit par M. l'abbé Roger, a fait abjuration, le 24 juin, dans l'église de l'hospice de Toulouse. Il a reçu ensuite le sacrement de confirmation à l'archevêché.

ANGLETERRE. — Mgr Hughes, vi-

caire apostolique à Gibraltar, s'étant rendu à Londres pour faire réformer le jugement rendu contre lui dans l'affaire de la junte dite des anciens, a vu ses droits reconnus par le conseil privé. Les actes du Saint-Siége ont été pris en considération par les magistrats appelés à réviser le jugement, et ils n'ont point hésité à repousser les prétentions de la junte.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'Europe se trouve aujourd'hui partagée en deux zônes, dont l'une est livrée au travail du libéralisme et du progrès révolutionnaire; tandis que l'autre demeure stationnaire sous le régime qu'on appelle l'absolutisme. Dans cette dernière tout est calme: on ne fait point de dettes, et les gouvernemens à bon marché sont une réalité.

Dans l'autre zône, tout est trouble, agitation et misère; les peuples sont épuisés, ruinés, écrasés d'arbitraire, et cruellement rançonnés par toutes les ambitions qui se disputent leur toison. Seulement ils ont le plaisir d'entendre dire qu'ils ont des chartes constitutionnelles et des gouvernemens libéraux; ce qui leur donne un grand avantage, comme vous voyez, sur ces tristes pays d'absolutisme dont les habitans ont le désagrément d'être heureux sans institutions constitutionnelles et sans savoir pourquoi.

Sans compter MM. Villemain, Cousin, Tissot, Jouy et Victor Hugo, trois rédacteurs du *Constitutionnel* sont membres de l'Académie Française, où il s'est rencontré neuf voix pour mettre au concours l'*éloge de Voltaire*. Il est aisé de voir que c'est une réponse qu'on a voulu faire au professeur d'éloquence sacrée de la Sorbonne, qui avoit posé en fait que Voltaire fut un imposteur. Nous ne savons comment les auteurs de son éloge s'acquitteront de leur tâche. Mais s'ils ne parviennent point à établir que leur héros ne fut pas un imposteur, c'est M. l'abbé Dupanloup qui aura soutenu la bonne thèse, et tout ce qu'ils pourront dire sera nécessairement à côté de la question. Nous prenons donc la liberté d'appeler leur attention sur ce point, et de bien s'attacher à prouver que Voltaire n'a pas menti dans ses ouvrages; sans quoi ils n'auront point répondu au savant professeur de Sorbonne; et c'est à lui qu'appartiendra la médaille de l'Académie Française.

PARIS, 1er JUILLET.

Pendant une absence que va faire par congé M. le comte de Luxbourg, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière, M. de Wendland, conseiller de légation, le supplée en qualité de chargé d'affaires de Bavière.

M. de Pfeil supplée en la même qualité pour le Wurtemberg, M. le général de Fleischmann, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. wurtembergeoise, également absent par congé.

— Le *Moniteur* public, dans sa partie officielle, un rapport de M. le ministre des travaux publics, suivi d'une ordonnance du 22, ainsi conçue :

« Art. 1er. La bibliothèque Sainte-Geneviève sera provisoirement transférée dans la partie des bâtimens de l'ancienne prison de Montaigu, faisant face à la place du Panthéon.

» 2. Il est ouvert à notre ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, sur l'exercice 1842, un crédit extraordinaire de soixante mille francs, pour dépenses urgentes qui n'ont pu être prévues au budget dudit exercice, et qui s'appliquent aux travaux à exécuter pour approprier au service de la bibliothèque Sainte-Geneviève, la partie des bâtimens de la prison de Montaigu, désignée en l'art. 1er.

» 3. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée aux chambres lors de leur prochaine session. »

— L'administration des douanes vient de publier une circulaire sur l'exécution de l'ordonnance du 26 juin qui modifie les droits d'entrée sur les fils et sur plusieurs autres articles d'importation.

— Une lettre adressée à un journal présente le retard apporté à la publication de l'ordonnance qui augmente les droits d'entrée sur les tissus, comme un moyen de laisser aux producteurs anglais le temps nécessaire pour filer et tisser de grandes quantités, et les introduire avant l'augmentation des droits : « Un seul exemple, dit cette lettre. Une maison, la première, à la vérité, de France, ayant son siége rue des Bourdonnais, a fait arriver par Boulogne, Calais et Dunkerque, depuis douze jours, soit pour son compte, soit par consignation des filateurs et fabricans d'Ecosse, neuf navires dont la valeur est telle que cette maison aura 810 à 1,500 mille fr. de frais d'entrée à payer.

»Trois autres maisons moins importantes ont aussi reçu de fortes consignations de toiles, et toujours dans la prévision de l'augmentation des droits d'entrée. »

— Les journaux ministériels ayant publié une prétendue rectification des chiffres contenus dans la dernière brochure de M. de Cormenin, l'honorable député vient de publier une réponse sous forme d'épître à M. le ministre de finances.

— L'Académie Française a renouvelé son bureau. M. Victor Hugo a été nommé directeur pour le trimestre prochain, et M. Ballanche chancelier.

— Avant-hier paroissoit devant le 1er conseil de guerre un chasseur du 5e régiment d'infanterie légère, sur lequel pesoit l'accusation de désertion. Après l'interrogatoire du prévenu, M. l'abbé Coquereau, porteur du collier de chanoine de Saint-Denis et de la décoration de la Légion d'Honneur, a cru devoir prendre la parole dans l'intérêt de l'accusé dont il connoît la famille. Il a rappelé que le père de ce jeune homme quoique simple artisan, s'étoit rendu digne à une autre époque d'être décoré de la croix de Saint-Louis; puis, après quelques considérations morales sur le fond de l'affaire, il a ajouté que, quoiqu'il eût autrefois exercé la profession d'avocat, il laissoit au défenseur désigné le soin de combattre la prévention.

Le conseil a déclaré l'accusé coupable, et l'a condamné à trois ans de travaux publics.

— Il est né en France, en 1839, selon l'almanach du bureau des longitudes, 957,740 individus; il en est mort 780,600; il s'est fait 266,890 mariages; enfin, la population est actuellement en France de 33 millions 540,910 individus. Il est mort à Paris, en 1840, 28,294 individus, y compris 281 déposés à la Morgue.

— Une dépêche télégraphique de Toulon, le 1er juillet, annonce que les Beni-Menacer, les Bhighas et presque toute la province de Titterie ont fait leur soumission, et que d'un autre côté le général Changarnier a fait de nouveaux progrès dans l'ouest du gouvernement de Sidi-Embareck.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Au camp de Roussy, près Maubeuge (Nord), trois chasseurs à cheval étant tombés pendant la manœuvre, le mouvement de la troupe a continué et ils ont été écrasés sous les pieds des chevaux. L'un est mort sur-le-champ; un autre a expiré en arrivant à l'hôpital; le troisième est grièvement blessé, mais on espère lui conserver la vie.

— Une correspondance de Masseveaux (Haut-Rhin) contient les détails suivans sur le désastreux événement qui vient de détruire une partie de cette ville:

« Un incendie terrible vient de consumer une grande partie de la ville de Masseveaux. Le feu s'est déclaré dans les dépendances de la maison du sieur André Ley, le mardi, 21 de ce mois, vers huit heures du matin; bientôt la flamme, poussée par un vent d'ouest, a embrasé



la partie basse de la ville; il y a trente-trois maisons, vingt-quatre grangeries avec écuries, et dix-neuf autres bâtimens, tels qu'ateliers de construction, brasseries et magasins, qui sont entièrement détruits, et un grand nombre d'autres bâtimens fortement endommagés.

» Sans les prompts secours qui nous sont arrivés des communes environnantes, Masseveaux peut-être n'existeroit plus.

» Le zèle et l'infatigable activité déployés par MM. les maires, les desservans, et les habitans des communes voisines, sont au-dessus de tout éloge; c'est à l'aide des pompes de plusieurs de ces localités qu'on est parvenu à se rendre maître du feu vers deux heures après midi; mais aujourd'hui deux cents personnes se trouvent privées d'asile.

» Espérons que ce grand malheur sera en partie réparé par des dons qui n'ont jamais fait défaut en pareille circonstance dans notre généreuse Alsace.

» Nous nous faisons un devoir de faire connoître la générosité du vénérable M. Erny, ancien curé de Masseveaux, et actuellement curé cantonal de Thann. A la nouvelle de ce malheur, il a fait remettre au maire de Masseveaux une somme de 3,000 fr. de ses propres fonds pour être distribuée aussitôt aux pauvres incendiés. Un tel exemple portera certainement de dignes fruits; et, au milieu d'une telle calamité, l'on est heureux d'avoir à recueillir de pareils traits. »

Cet épouvantable sinistre laisse deux cents personnes sans asile, et un grand nombre d'entre elles sans vêtemens et sans pain.

— Les incendies sont très-fréquens, cette année, dans le département des Vosges. Les pertes qu'ils ont occasionnées depuis deux mois s'élèvent au moins à 350,000 fr.

— Un ouragan des plus terribles a jeté, le 22 juin, l'épouvante et la désolation dans un grand nombre de communes des départemens de la Loire, de Saône-et-Loire et du Rhône. Une lettre de M. Jacob, curé de Belmont (Loire), adressée à un journal de Lyon, contien ce qui suit :

« A la jonction de ces trois départemens, dans la direction du midi au septentrion, vers trois heures du soir, une trombe a parcouru une dizaine de lieues de pays, renversant quantité d'arbres et de maisons. Les pertes en bestiaux sont immenses. A l'approche du sinistre, ils avoient été renfermés dans les étables qui ont été renversées sur eux. Aujourd'hui 23, huit habitans de Coublanc ont reçu la sépulture après avoir été tués par les décombres de leurs habitations. »

— Une trombe sèche, partie du voisinage de Chauffailles (Saône-et-Loire), a causé, le 25 juin, d'effroyables ravages dans diverses communes. Seize personnes ont péri; 124 maisons ont été détruites; des noyers énormes ont été arrachés comme avec la main, et jetés à 200 mètres de distance.

— Le 20 juin, les ossemens de la princesse Jeanne de France, femme du duc Jean II, appelée la *Très-noble sainte et des bons vivans l'exemplaire,* et ceux de la princesse Catherine d'Armagnac ont été replacés dans les caveaux de la cathédrale de Moulins, d'où ils avoient été retirés pendant la révolution.

— Depuis quelque temps, les maisons centrales de Nîmes et d'Embrun ont reçu vingt-trois condamnés politiques des départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. Ils sont rigoureusement soumis au régime de ces maisons, et on leur a fait endosser le costume des condamnés non politiques.

EXTÉRIEUR.

Il s'est tenu, le 23 juin, à Madrid un conseil présidé par Espartero, et à la suite duquel on croit que l'ordre a été donné au général Zurbano de marcher avec neuf bataillons dans la direction de Barcelone.

— Par décret du 26, l'armée du Nord est dissoute; les troupes qui la composoient passent sous les ordres des capitaines-généraux de la Navarre et des provinces basques.

— On écrit de Bruxelles que plusieurs arrestations ont eu lieu l'une des dernières nuits.

— Le *Messager de Gand*, journal orangiste, annonce que l'entrée de la France vient de lui être interdite.

— Les scheriffs de Londres ont comparu le 28 à la barre de la chambre des communes et ont présenté une pétition du lord-maire, des aldermen et des communes de la Cité de Londres, assemblés en conseil. Il est dit dans cette pétition que les signataires ont appris que la séduction et la corruption avoient été pratiquées dans les dernières élections générales des membres appelés à représenter les communes d'Angleterre dans la chambre. Si de telles menées continuoient, elles renverseroient la constitution et révolutionneroient le pays, en détruisant le bonheur du peuple ; en conséquence, les pétitionnaires prient la chambre d'adopter des mesures pour prévenir le retour de semblables pratiques.

— On lit dans un journal anglais :

« L'ordonnance concernant les lins filés, qui vient de paroître dans le *Moniteur*, aura pour effet de causer un préjudice réel à ceux de nos manufacturiers qui jusqu'à présent avoient trouvé un débouché assez avantageux en France pour leurs lins. Ici l'ordonnance est considérée comme un acte d'hostilité envers nous. On la regarde comme une preuve que nous n'avons rien à attendre, aucune concession de la France. Il en est résulté une baisse de fonds publics anglais, et cette baisse a réagi sur les autres fonds. »

— Le *Sun*, en rendant compte de la manière brutale dont un croiseur anglais vient de visiter le navire français *les Deux-Sœurs*, croit qu'il y a exagération dans le rapport du capitaine. « Cependant, ajoute-t-il, ce fait et d'autres devroient attirer l'attention du gouvernement. La conduite des commandans anglais devroit être surveillée. Pourquoi n'y a-t-il pas sur chaque croiseur un officier de marine français? »

—Les districts manufacturiers de l'Angleterre ont envoyé à Londres des délégués chargés de réclamer auprès du gouvernement en faveur des classes ouvrières dont la détresse va toujours augmentant sans qu'on puisse en prévoir le terme. Ces délégués, avant de se séparer, ont adressé aux deux chambres une espèce de mémoire, d'où nous extrayons les renseignemens suivans :

A Glascow, 20,000 personnes vivent sur la caisse des pauvres, et les salaires diminuent toujours. Il en est de même à Dundee.

Dans Accrington (comté de Lancastre), sur 2,000 ouvriers, 100 à peine sont régulièrement employés. Plusieurs personnes ont vécu plusieurs jours en mangeant des orties bouillies avec un peu de farine.

A Marsden, près de Burnley, sur 5,000 individus, 2,000 sont tombés dans la misère, et les 3,000 restant ne tarderont pas d'éprouver le même sort. La taxe des pauvres est d'un shelling par liv. sterl. par mois.

A Wigan, des familles entières restent couchées toute la journée, parce que la faim est plus tolérable lorsque l'homme est dans une position inclinée.

Deux cents propriétaires de maisons, à Prescott, n'ont pu récemment payer la taxe des pauvres.

— Il vient de paroître en Suisse un nouveau journal, intitulé : *Gazette du Simplon*. Ce journal paroît à Saint-Maurice, et prend pour épigraphe : *Dieu et Patrie*.

— M. de Sismondi, historien protestant et philosophe, est mort le 25 juin, aux environs de Genève, à l'âge de 69 ans.

— Le gouvernement de Sardaigne est décidé à établir uue communication facile entre l'Italie et la France. A cet effet des études sérieuses se poursuivent. Il s'agiroit de percer la chaîne des Alpes, au point où elle présente la largeur la moins considérable, c'est-à-dire à peu de distance du Mont-Cenis.

—Le musée égyptien du Vatican vient d'être enrichi de nouvelles momies, de

grands sarcophages, d'urnes d'albâtre, de plusieurs pierres couvertes d'hiéroglyphes, ainsi que d'idoles, de bronzes et de terres cuites ; en tout 80 objets, dont Méhémet-Ali a fait cadeau au souverain Pontife.

— On a reçu à Liverpool des nouvelles de New-York qui annoncent que les négociations relatives au différend des frontières du Maine seront probablement terminées dans un mois.

— On écrit de Malte, le 26 juin, au *Messager*:

« Le *Great Liverpool* est arrivé ce matin apportant les nouvelles suivantes:

» Le 16 avril, le général Pollock a fait sa jonction avec la garnison de Jellalabad sans aucun obstacle sérieux; il a rétabli, chemin faisant, l'autorité du Tharabaz-Khan à Lallposa; il marchera sur le Caboul, après l'arrivée du colonel Bolton qu'il attendoit.

» Le capitaine Mackenzi est arrivé à Jellalabad avec des propositions d'Ukbar-Khan pour relâcher les prisonniers en son pouvoir; rien n'a transpiré sur la réponse du général. Elphinstone est mort le 23 avril. Le général England est parvenu à réunir toutes ses forces à Candahar, avec celles du général Nott.

» Les nouvelles de la Chine vont jusqu'au 15 avril. Les Chinois, au nombre de 10 à 12,000, ont essayé, le 10 mars, de reprendre Ning-Po, pendant que d'autres forces attaquoient Chinhua. Ils ont été repoussés dans ces deux tentatives avec une perte assez considérable. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 1er JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841 87 fr. 90 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4
Rentes de Naples. 105 fr. 60 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 555 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3615.

MARDI 5 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres; par Léon de Laborde (1).

M. Léon de Laborde, auteur des *Voyages de l'Arabie Pétrée, de la Syrie et de l'Asie mineure*, a entrepris un Commentaire sur la Bible, au point de vue géographique, c'est-à-dire un ensemble de recherches destinées à faire mieux connoître les contrées où se sont accomplis les faits de l'Histoire sainte.

Aujourd'hui, il réalise une partie de son projet, en publiant le *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres.* Ce livre est un hommage que la science rend à la Religion.

L'Introduction montre qu'il a été écrit dans un esprit de foi.

« Tout travail sur la Bible, dit l'auteur, prend un caractère de gravité qui ressort de l'importance du sujet: l'Ecriture sainte, en effet, n'est pas seulement un livre remarquable par son antiquité, par le caractère d'originalité qui lui est propre et par les beautés de son style; c'est aussi, et avant tout, un code sacré auquel, depuis trois mille ans, viennent se rattacher progressivement tous les peuples de la terre....

» Les hommages dont on a jusqu'ici entouré le texte sacré, ne sont pas tous de même nature. D'abord, et pendant une longue suite de siècles, les interprètes de la Bible ne l'ont approchée qu'avec respect, dans le but de confirmer ses assertions et d'en rehausser la valeur : ce fut alors un concert universel de louanges et d'adorations, auquel ne se méloit par intervalles qu'un très-petit nombre de voix discordantes. Mais quand enfin, et presque de nos jours, l'humilité de la foi eut fait place à l'orgueil de l'esprit, à la vanité de la critique, à l'amour-propre des explications ingénieuses et des commentaires hasardés, lorsque, à une longue époque de croyance et de soumission, succéda une époque nouvelle de suffisance, de scepticisme et de raisonneuse incrédulité, on vit se former diverses écoles de commentateurs qui, oubliant sans doute que trente siècles de foi et d'admiration imposoient quelque réserve, ont accosté brutalement le Livre saint pour le critiquer avec violence. Hâtons-nous toutefois d'en faire la remarque : ces attaques, aussi bien que ces panégyriques, sont toujours également des hommages; l'ardeur et l'acharnement de ses ennemis ne sont guère pour la Bible un témoignage de vénération moins éclatant et moins glorieux que la foi et la confiance de ses défenseurs. Ce doit être une position bien forte et bien imposante que celle où l'on se maintient, d'un côté, avec cette assurance, tandis qu'on l'attaque de l'autre avec tant de vivacité et de persévérance, avec un appareil si formidable. »

L'auteur constate la défaite du rationalisme. A bout de voie, ce système ne trouve plus d'appui que dans quelques esprits mal faits, qui évitent la vérité comme un lieu commun, et ne fondent leur succès que sur l'excentricité de certaines opinions, dont l'originalité apparente n'est due qu'au mépris qu'elles ont de tout temps inspiré.

Comment les esprits droits, qui participent, avec notre époque, à cette critique élevée et impartiale qui a sa base dans la bonne foi, continueroient-ils plus long-temps à s'engager

(1) Un volume in-folio avec des cartes. Prix : 20 fr. Paris, Jules Renouard.

dans la fausse route des rationalistes?

« De grandes découvertes ont été faites, grâce à l'étude des monumens et des inscriptions de l'Asie et de l'Egypte, et toutes ont concouru à établir les mérites historiques des livres de Moïse. Ici, c'est l'interprète des Pharaons qui s'avance appuyé sur l'Ecriture, admirant à chaque pas la merveilleuse exactitude de son guide; là ce sont les tombeaux des rois qui s'ouvrent pour représenter en images parlantes les faits racontés par le Livre divin. L'Inde rabat de sa fabuleuse antiquité, la Chine de ses prétentions; toutes ces civilisations anciennes se nivellent, s'organisent, et prennent leur place dans le grand tableau de la Genèse. La chronologie même finira par concorder avec les récits de Moïse... Une connoissance plus parfaite des mœurs du désert a permis d'entrer plus avant dans l'intelligence de la vie des patriarches; et les usages des villes orientales, mieux connus, nous ont donné l'explication de plusieurs faits qui restoient obscurs et sembloient blâmables ou contradictoires. La géographie enfin a conquis par les voyages presque tout le domaine de l'histoire sainte : quelques détails manquent seuls encore, et l'esprit aventureux qui s'offre de tous côtés à combler ces lacunes n'aura bientôt plus que le regret de ne pouvoir utiliser son ardeur.»

On se rappelle que c'est la partie géographique qui occupe plus particulièrement M. Léon de Laborde.

Avant d'exposer son Commentaire, il présente, dans un intérêt historique, la nomenclature de tous ceux qui, avant lui, ont fait servir la géographie, les arts et les sciences qui s'y rattachent, à l'intelligence des Ecritures. Ce morceau est aussi curieux qu'instructif.

A côté des travaux qui embrassoient l'ensemble des Ecritures, se sont produites quelques recherches d'autant mieux élaborées, que le cadre en étoit plus restreint. Le séjour des Israélites en Egypte, leur passage au milieu du désert, leur entrée dans la Terre-Sainte, sont ainsi devenus le sujet de plusieurs Mémoires. D'autres travaux sur l'Exode se subdivisent en une multitude de petites Dissertations qui ont pour objet différens passages du texte, comme les dix plaies d'Egypte, le passage de la Mer-Rouge et du Jourdain, la vie, la mort et la sépulture de Moïse, etc. Voltaire, et Gœthe après lui, ont promené sur ces points de sérieuse étude le niveau de leurs sarcasmes. Guénée a fait justice de Voltaire; M. Léon de Laborde dit du travail de Gœthe qu'il est nul comme recherche, inutile comme science, déplorable comme critique.

Au moment d'exposer le fruit de ses propres investigations, il ajoute avec une noble franchise :

« Il est impossible d'entrer dans l'Histoire sainte, et de visiter les lieux témoins de ses prodiges, avec le compas seulement et la boussole à la main; la foi devient ici nécessaire : la marche des Israélites est motivée, dirigée, rendue possible par une puissance qui ne s'embarrasse ni des profondeurs des mers, ni des hauteurs et des aspérités des montagnes. L'analyse, guide si précieux dans les sciences positives, la philosophie, si favorable aux investigations historiques, ne conduisent ici qu'à travers une route incertaine et pleine de contradictions pour aboutir à l'absurde; l'examen des lieux, l'étude du terrain, ne profitent pas davantage, si le point de départ, le soutien, la première condition, n'est la foi.»

La question des miracles, dans un pareil sujet, ne pouvoit se réserver ni s'éluder. Notre époque, dit M. Léon de Laborde, grande au moins par

son indépendance, permet de l'aborder consciencieusement, sans ménagement comme sans arrière-pensée. Aussi reprend-il les écrivains timides qui cherchent soit à atténuer les faits miraculeux, soit à les attribuer à des causes naturelles; et il conclut l'Introduction par ces mots :

« On consentiroit encore assez généralement à admettre le miracle comme œuvre de Dieu; ce que l'on repousse surtout, ce que l'on se refuse à croire, c'est l'occasion et le motif des miracles....

» La conclusion de ce que nous opposerons à ce doute peut se résumer en deux mots : le peuple d'Israël a été le peuple de Dieu. Dire pourquoi, ce seroit raconter son histoire : car cette élection de Dieu peut seule expliquer comment, dans l'absence de faits héroïques, de littérature populaire, d'industrie remarquable ou de commerce étendu, un mince fragment de la race sémitique, habitant un petit coin de la terre, exerce à travers les siècles et les distances une si grande et si prodigieuse influence sur le monde occidental, qui, par sa propre civilisation, devoit se détacher entièrement d'un passé lointain et sans éclat. S'il n'y a point eu un peuple élu de Dieu, il n'y a plus ni Ancien ni Nouveau Testament qu'à l'état de rapsodie mensongère, de tissu de fables puériles; et le siècle qui fera dominer ce principe, non pas seulement pendant une série d'années, du haut de quelques chaires et dans une foible partie de notre Europe raisonneuse, mais à tout jamais et partout où la Bible est encore vénérée comme un saint livre, ce siècle commencera une ère nouvelle, s'il n'est pas lui-même la fin de toutes les ères. »

Nous nous sommes arrêté de préférence sur l'Introduction, parce qu'il nous seroit difficile de rendre un compte détaillé du Commentaire proprement dit qui s'applique aux versets de l'Exode et des Nombres. Il importoit de faire ressortir dans quel esprit ce travail a été composé, et l'on a vu que c'est dans un esprit chrétien.

M. Léon de Laborde présente d'abord le texte de l'Ecriture, en grec et en latin, dans deux colonnes parallèles : à la suite de chaque chapitre vient le Commentaire géographique, où il traite les questions qui naissent du sujet, avec toutes les ressources que l'état actuel de la science mettoit à sa disposition. Comme il a lui-même parcouru l'Orient, ses observations personnelles trouvent ici leur place, et on les lit avec intérêt.

Ce que l'auteur dit de la magie en Orient, est jusqu'à un certain point confirmé par des faits qui tous les jours se renouvellent à Alger, sous les yeux même de la police française. Pour l'honneur de la religion et de la civilisation, on devroit interdire avec sévérité les exercices superstitieux et horribles qu'on semble au contraire couvrir d'une protection officielle et encourager par une coupable tolérance. Nous saisissons cette occasion de les signaler avec une douloureuse indignation à l'attention du Pouvoir.

Le volume que nous analysons contient le Commentaire des 19 premiers chapitres de l'Exode et des chap. 33 et 34 des Nombres.

Il est suivi d'un Appendice consacré à de nouvelles recherches, entreprises par M. Léon de Laborde, au sujet de plusieurs ouvrages dont il avoit eu connoissance trop tard pour les utiliser dans son texte. Cet Appendice lui fournit l'occasion de stygmatiser, avec autant de raison que d'esprit, les écrivains qui, égarés en-

core par la tendance rationaliste, nient l'authenticité des Ecritures :

« Explique qui pourra ce singulier contre-sens! D'un côté, nous voyons des hommes graves, ambitieux de célébrité, des professeurs éloquens, avides de renommée, qui consacrent leur profond savoir et emploient leur puissante parole, pendant toute leur laborieuse vie, pour prouver qu'un livre, un pauvre livre, ne mérite ni l'attention qu'on lui donne, ni le respect qu'on lui porte. De l'autre côté, des hommes courageux partent de chez eux; ils quittent les habitudes de leur vie européenne, les douceurs de nos contrées civilisées, et vont, au risque de leur vie, en pélerinage à Jérusalem, à Bethléem, au Mont-Sinaï. Vous croyez, sans doute, que c'est pour s'agenouiller devant ces saints lieux, but de leurs longues fatigues, et reposer dans la prière leur esprit inquiété par les dangers : détrompez-vous; c'est pour critiquer les positions assignées à tel événement, c'est pour aiguiser leur esprit sceptique, et au moyen de pitoyables argumens, pour prouver l'inexactitude des plus saintes traditions bibliques, comme leurs frères les professeurs s'étoient acharnés à détruire l'authenticité du livre. Celui-ci déplace à son gré le Sinaï, près duquel cependant Justinien faisoit construire au ve siècle une église pour remplacer l'ancien couvent qui tomboit en ruines; celui-là condamne le Calvaire, persuadé qu'il en sait plus qu'Eusèbe, Constantin, l'impératrice Hélène et les fidèles traditions que ces pieux protecteurs recueilloient avec de si consciencieuses précautions. Rien ne résiste à leur scepticisme, si ce n'est toutefois le bon sens.

» Eh! messieurs, puisque ce livre n'est pas digne de votre attention, pourquoi vous en occuper? Puisque ces traditions ne méritent pas de confiance, pourquoi vous déranger de si loin pour aller les combattre? Que ne restez-vous dans vos foyers à commenter le roman de Mélusine, ou à discuter les invasions des Vandales? Vous ne ferez tort ni peine à aucune conscience, et, pour le repos de la vôtre, vous en agiriez mieux. »

Nous ne terminerons pas cet article, sans faire remarquer le mérite des dix Cartes dressées par M. Léon de Laborde, et jointes à son Commentaire.

La manière dont nous avons envisagé cette utile publication, due non point à un ecclésiastique, mais à un homme du monde, ne nous permettoit pas de nous arrêter à quelques critiques de détail : aussi bien, le lecteur rectifiera sans peine ces légères inexactitudes sur lesquelles nous glissons, et il se préoccupera, comme nous, de préférence, de l'importance du beau travail commencé par M. Léon de Laborde. Nous souhaitons que l'auteur le continue au plus tôt, et qu'il étende son Commentaire géographique aux autres livres de la Bible. Ce monument, si honorable pour l'homme de foi qui l'aura élevé, ne le sera pas moins pour notre époque, car il annoncera qu'il s'opère enfin dans les esprits une réaction sérieuse en faveur de la vérité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'évêque nommé d'Angoulême est arrivé à Paris, et ses informations sont terminées.

— M. l'archevêque de Reims, qui avoit administré, dans la semaine, le sacrement de confirmation à Saint-Eustache, a officié à Saint-Sulpice, dimanche, fête de saint Pierre. M. l'archevêque nommé d'Avignon a bien voulu suppléer aussi M. l'Archevêque de Paris, en donnant la confirmation dans l'église de Gentilly.

— M. l'évêque-élu de Rodez a prêché avant-hier à Saint-Thomas-d'Aquin. Dans son exorde, le prélat a rappelé que M. de Lalande, l'un

de ses prédécesseurs, avoit été curé de cette paroisse. L'amour de Dieu, déterminé par l'autorité de sa parole et la perfection de ses attributs, puis par les bienfaits que nous recevons de lui dans l'ordre de la nature et de la grâce, tel a été le sujet de ce discours. Une vive sensibilité, beaucoup de chaleur, et une rare élégance de style, voilà les qualités que le nombreux auditoire de Saint-Thomas-d'Aquin a admirées dans M. l'évêque élu de Rodez.

— Le comité central de Terre-Sainte et de Syrie, présidé par M. le marquis de Pastoret, n'a pas cessé, depuis sa création, de travailler avec zèle et dévoûment à propager son œuvre si éminemment catholique et nationale à la fois. Cette œuvre aura, sous peu de jours, une année d'existence révolue. Nous sommes priés d'annoncer que le comité a l'intention de publier prochainement le compte-rendu de ses travaux pendant sa première année, et d'adresser ensuite à Jérusalem le livre qui doit contenir les noms de tous les souscripteurs, pour être déposé entre les mains des Pères de la Terre-Sainte, et conservé par eux comme un monument honorable de la piété française pour les saints lieux.

Les personnes (et nous pensons que le nombre pourra en être grand) qui, désirant s'associer à l'œuvre du comité de Terre-Sainte et de Syrie, seroient heureuses aussi d'inscrire leurs noms sur un registre si pieusement consacré, sont invitées à vouloir bien envoyer leur offrande au comité central, avant le 20 juillet prochain. — Les offrandes adressées après cette époque ne pourroient être portées sur le livre des souscriptions de la première année.

Les dons peuvent être déposés, en l'absence de M. le duc de Rauzan, trésorier-général de l'œuvre, chez M. Adrien Le Clere, imprimeur de N. S. P. le Pape, rue Cassette, n° 29.

Diocèse de La Rochelle. — La foule se pressoit, le dimanche 26 juin, dans l'église Saint-Jean de La Rochelle. M. l'archevêque d'Aix officioit pontificalement, en même temps qu'un missionnaire, récemment arrivé de la Chine, prêchoit à l'occasion de la fête patronale de cette paroisse.

Avec une simplicité tout évangélique, M. l'abbé Marette a demandé la permission de négliger le panégyrique du précurseur de Jésus-Christ, afin de glorifier un autre saint, M. Jean-Baptiste Cornay, son confrère, membre d'une famille honorable de La Rochelle; et, pendant plus d'une heure, le zélé missionnaire a fixé l'attention par l'intérêt et la naïveté de son récit. En terminant, il a rendu hommage à cette grande OEuvre de la Propagation de la Foi dont le siége est en France, et qui soutient les missions des deux mondes.

Diocèse de Lyon. — Mgr Polding vient d'arriver à Lyon, revenant de Rome, où il a passé plusieurs mois.

Diocèse de Marseille. — Mgr de Mazenod est de retour de son voyage en Italie.

Diocèse de Tulle. — On nous écrit :

« Le siége de Tulle, vacant par la mort de M. Rufelin de Saint-Sauveur, décédé avant la première révolution, ne fut rétabli qu'après le second concordat.

» M. de Sagey, désigné pour occuper ce siége, ne put y rester long-temps. Il ne fit que passer parmi nous en faisant le bien, et fut nommé chanoine de Saint-Denis. Quoique éloigné de Tulle, il n'oublia point son cher diocèse, et il en donna des preuves, autant que les circonstances le lui permirent, par de pieuses libéralités.

» Mgr Augustin de Mailhet Vachères lui

succéda et continua le bien commencé par son prédécesseur. Il contribua par ses libéralités à la prospérité de divers établissemens, et, en particulier, de son séminaire diocésain et des deux petits séminaires de Servières et de Brives. Le vertueux prélat remplissoit avec une grande exactitude la charge pastorale. Il se faisoit remarquer par sa piété, sa modestie et son esprit de conciliation. Aussi fut-il toujours d'accord avec son clergé et avec les autorités civiles. Aussi jouissoit-il de l'estime et de la considération générale. Sa forte constitution, ses habitudes régulières le préservèrent pendant long-temps de maladie et d'indisposition. Dans une tournée de confirmation, pourtant, le prélat fut surpris par un refroidissement, il y a deux ans, et depuis sa santé fut chancelante. Le lundi de la Pentecôte dernier, rien ne pouvoit faire prévoir que sa fin fût si prochaine. Le prélat avoit vaqué à ses travaux ordinaires. Sur les huit heures du soir, un vomissement de sang causa sa mort. M. Terisse son aumônier, M. Duchassaing de la Carrière, vicaire-général, et M. Lavergne, archiprêtre, lui prodiguèrent leurs soins. Le prélat reçut l'absolution et l'extrême-onction. M. Des Bruslys et M. le supérieur du séminaire s'empressèrent aussi d'arriver et de remplir leurs fonctions.

Le lendemain, le chapitre vint prier auprès du corps du prélat. Une heure après il se réunit et nomma vicaires-généraux capitulaires, MM. Des Bruslys, Duchassaing de la Carrière, Porte, supérieur du séminaire, et Lavergne, archiprêtre. Il ne fit que confirmer les pouvoirs de ceux que le pontife avoit nommés lui-même.

« Déposé dans une chapelle ardente, le prélat fut visité par un grand nombre de fidèles. Les deux confréries de pénitens s'y rendirent en cérémonie. Des messes furent célébrées dans cette chapelle tous les jours par le chapitre et d'autres ecclésiastiques. La grande cloche invitoit en outre les fidèles trois fois par jour à prier pour le pasteur, qui pendant sa vie avoit si souvent élevé ses mains pures vers le ciel pour son peuple.

» Le 27 mai, jour fixé pour les funérailles, les pauvres de l'hospice, l'Ecole normale, les divers pensionnats de demoiselles, les deux confréries de pénitens, un clergé nombreux et les autorités assistoient à la cérémonie. Les coins du drap étoient portés par un des messieurs les conseillers de préfecture, M. le maire, le président du tribunal civil et du tribunal de commerce. Les séminaristes portoient le corps du prélat renfermé dans un double cercueil sur un brancard.

» L'office des morts avoit été chanté la veille à la cathédrale. Le lendemain, avant l'enlèvement du corps, on chanta les laudes. Après la messe et les trois absoutes d'usage, le corps fut transporté dans la chapelle du séminaire, où trois absoutes eurent encore lieu, et le prélat fut déposé dans le caveau destiné à la sépulture des évêques.

» M. l'évêque de Limoges est venu faire l'ordination. Elle a eu lieu le 26 juin. Il a adressé une allocution, après la cérémonie, aux nouveaux ordonnés. Il avoit pris pour texte ces paroles de l'Epître du jour : *Si complantati.... morti ejus, simul et resurrectionis erimus.* Cette instruction familière, prononcée avec un ton plein d'onction et de douceur, a fait une vive impression sur l'auditoire nombreux qui assistoit à cette cérémonie.

» Le lendemain il a donné la confirmation aux élèves du couvent de Sainte-Ursule, et leur a expliqué les sept dons que le Saint-Esprit alloit répandre sur eux. Ce discours, différent de celui de la veille, a montré que le vertueux prélat savoit se conformer aux différentes circonstances, et parler à chacun le langage convenable. Sa grande piété, ses manières nobles et simples à la fois, nous ont donné l'occasion de reconnoître en lui un pontife selon le cœur de Dieu.

» Enfin le mardi, le prélat a béni la nouvelle chapelle des Carmélites. Ces religieuses, qui sont venues de Limoges, ne

sont pas étrangères, dit-on, aux libéralités de ce pieux évêque. »

ANGLETERRE. — Les doctrines de l'Ecole puséyte ont commencé à être répandues à Cambridge par la célèbre société (*cambden society*) établie dans son sein pour travailler à la réforme de l'architecture ecclésiastique protestante. Les publications de cette association sont généralement empreintes d'un bon esprit. Ses écrivains combattent les préjugés protestans, et s'inspirent des doctrines catholiques afin de relever l'art de la dégradation où la réforme l'a fait tomber. Nous lisons, par exemple, dans le second numéro du recueil : *Quelques mots aux fabriciens sur les églises et leur ameublement*, les lignes suivantes :

« Quelques églises, ou plutôt maisons de prêche, car elles ne méritent pas d'être appelées maisons de prières, ressemblent beaucoup plus à des salles de bal ou de concert qu'à tout autre chose. A l'intérieur, elles sont remplies de galeries et de loges confortables ; au dehors, un large portique est disposé de manière à abriter les personnes qui arrivent avec orgueil et fracas dans leurs équipages... »

« Toutes les anciennes églises, lisons-nous ailleurs, étoient dédiées à Dieu, en l'honneur de quelque saint. Aujourd'hui, dans la plupart des localités, il n'y a pas une ame qui sache le patron de l'église ; et, ce qui est pire encore, nous avons lu dans une sacristie une longue inscription puritaine où l'on se moque de saint Alkmund, à qui l'église est dédiée ! »

Nous pourrions multiplier les citations, et montrer par de nombreux extraits que la tendance des écrits publiés à Cambridge par cette société est absolument la même que celle de l'école d'Oxford. Les savans théologiens des deux universités veulent *déprotestantiser* le protestantisme.

La société des *cambdistes* peut être regardée comme le foyer du puséysme à Cambridge, et son influence sur les membres de l'université, professeurs et étudians, a été grande. Il y a environ dix-huit mois que, dans un meeting, M. Georges Spencer communiquoit aux catholiques d'Angleterre, une lettre de Cambridge, qui déjà remplissoit d'espérance le cœur de cet ecclésiastique ; mais, depuis dix-huit mois, le mouvement des esprits a été progressif, ainsi que le prouvent les lignes suivantes.

« Les hommes de notre université, jusqu'à ce jour les plus hostiles aux doctrines d'Oxford, c'est-à-dire au retour vers les idées catholiques, semblent entièrement changés ; et, quoique ceux qui se déclarent hautement les adeptes du docteur Pusey soient en petit nombre, l'opinion générale qui prévaut dans Cambridge, c'est que les puséytes *pourroient bien avoir raison*. Une circonstance récente a puissamment contribué à grossir le parti d'Oxford. M. Scholefield, un des plus célèbres professeurs de l'université, a fait une série de discours contre l'enseignement des puséytes, discours qui ont complétement manqué l'effet qu'on en attendoit, ou du moins qui ont opéré précisément dans un sens contraire. Les esprits, restés dans le doute, espéroient voir jaillir quelque lumière des controverses de notre théologien ; mais la tâche sembloit au-dessus de ses forces, et le ciel a permis que la foiblesse de ses argumens fît triompher la cause qu'il vouloit combattre. Depuis lors, le nombre des puséytes a doublé, triplé. Les ouvrages d'Oxford font fureur ici ; et, ce qui est plus remarquable, c'est que, tous les vieux ouvrages de théologie catholique, qui se trouvoient chez nos libraires et bouquinistes, ayant été vendus à nos étudians, qui se les disputoient, des commissions fort importantes ont été données à l'étranger pour faire venir des livres catholiques.

» Un des professeurs de théologie vient de recommander, à tous les étudians qui se disposoient à recevoir les ordres, d'avoir le MISSEL et le BRÉVIAIRE ROMAIN,

ainsi qu'un exemplaire des *Canons du Concile de Trente et son Catéchisme.* »

Ces faits caractérisent bien la nature du mouvement religieux de l'Angletere, et ils justifient l'espérance qu'exprimoit M. O'Connell dans le grand meeting de l'Institut catholique de Londres, quand il disoit : « Avant de mourir, j'entendrai la grand'messe dans la fameuse abbaye de Westminster. »

MALTE. — Les Anglais qui sont fixés à Malte désiroient depuis long-temps y faire bâtir une église consacrée au culte anglican. Une somme d'argent considérable fut donnée à cet effet par plusieurs particuliers, et entre autres la duchesse de Kent, mère de la reine d'Angleterre, y contribua pour 30 ou 40 mille francs. Le gouverneur de l'île donna en conséquence les ordres nécessaires pour commencer la construction de la nouvelle église protestante dans l'île. Mais une clameur générale s'éleva contre ce projet, à tel point que les ouvriers refusèrent de continuer les travaux, qui avoient pris un certain développement. Ne pouvant trouver des ouvriers à Malte, on résolut d'en faire venir de la Sicile ; mais, peu de temps après la reprise des travaux, un ouvrier sicilien, monté sur un échafaudage, en tomba et se tua. Alors une terreur générale s'empara des ouvriers, qui refusèrent de continuer les travaux, voyant dans cet accident une manifestation de la puissance divine. Depuis ce temps, l'église est restée inachevée, et, pour la terminer, il faudroit faire venir des ouvriers d'Angleterre ; mais il est douteux que le gouvernement anglais prenne une détermination semblable, dans la crainte de révolutionner l'île de Malte, dont la population catholique s'élève à plus de 100,000 ames.

A l'époque même où la construction de l'église protestante causoit une fermentation générale dans l'île, le pays fut affligé par une grande sécheresse. Les citernes étoient à la veille de se trouver à sec. La population maltaise demanda à grands cris que le clergé portât en procession l'image de saint Paul, patron de l'île, pour obtenir la cessation du fléau. Le clergé se rendit aux prières des Maltais, en déclarant, toutefois, qu'il falloit se préparer à cette procession par dix jours de jeûne et de prières. Les Anglais s'amusèrent beaucoup de la crédulité des Maltais et se réjouirent surtout en voyant que le baromètre indiquoit un *beau fixe* désespérant le jour même de la procession. La cérémonie eut lieu pourtant, et l'image du saint fut suivie par toutes les notabilités de l'île. Ce jour même le gouverneur anglais se vantoit que son baromètre ne l'avoit jamais trompé, qu'il étoit au beau fixe, et que, par conséquent, le clergé et les catholiques en seroient pour leurs pas. Mais à peine la procession venoit-elle de rentrer dans l'église que le ciel s'obscurcit et qu'une pluie douce et fine commença à tomber pendant la soirée et continua pendant la nuit et le jour suivant, à la grande mortification du gouverneur, qui juroit cependant que son baromètre étoit excellent et jusqu'à ce jour ne l'avoit jamais trompé.

PRUSSE. — L'année dernière, il s'est formé à Cologne une société dite de St-François-Xavier, pour coopérer à l'œuvre de la Propagation de la Foi. Le gouvernement prussien ayant autorisé son établissement et son organisation, elle a produit dans le seul diocèse de Cologne, et dès la première année de son existence, un ensemble de dons et de contributions volontaires, montant à 14,769 ducats de Prusse, un peu plus de 50,000 fr.

— Le 24 juin, le roi se trouvoit à Posen. Après avoir reçu, à l'hôtel du

gouvernement, les félicitations de M. l'archevêque Martin de Dunin, S. M. a voulu se rendre, dans la soirée, chez le prélat, où plus de 500 personnes étoient réunies. Cette démarche est une nouvelle preuve des dispositions favorables dont le roi est animé à l'égard de ses sujets catholiques.

— Mgr de Geissel, coadjuteur de M. l'archevêque de Cologne, vient d'adresser au clergé une circulaire pour l'inviter à ordonner des prières dans l'intérêt de l'Eglise d'Espagne, conformément au vœu exprimé par le Saint-Père.

— Voici de nouveaux détails sur l'élection de Mgr Arnoldi :

« Lorsque le nouvel évêque de Trèves sortit de la cathédrale pour rentrer dans sa demeure, reconduit par le chapitre, le peuple en foule courut spontanément audevant de lui, jonchant le chemin de fleurs et lui offrant des lys qui avoient été primitivement destinés à fêter la Saint-Louis de Gonzague.

» A l'heure du dîner, au moment où Mgr Arnoldi arriva dans la salle du banquet, le commissaire royal le prit par la main et le présenta aux diverses autorités que le nouvel évêque salua en adressant la parole à chacun en particulier.

» Après le dîner, le commissaire royal porta un toast au roi et témoigna au nom de S. M. prussienne le désir que l'élection agréée par elle mît un terme à tous les dissentimens qui avoient affligé la province. Le général commandant la place de Trèves porta ensuite un toast à la santé de Mgr Arnoldi, en lui adressant un compliment flatteur sur l'unanimité des votes canoniques (1) et la satisfaction qu'ils avoient causée dans le peuple.

» Le soir, vers neuf heures, 300 personnes munies de flambeaux (le nombre en eût été bien autrement considérable si l'on eût pu se procurer plus de torches), précédées d'une musique et de cinquante chanteurs pris dans toutes les classes de la ville, se rendirent d'abord devant l'hôtel du commissaire royal pour remercier Sa Majesté de ses témoignages de bienveillance; de là on courut à la maison du nouvel évêque auquel on donna une brillante sérénade, et pendant une heure les allocutions de part et d'autre, les chants et les fanfares se succédèrent sans interruption. Puis le cortége parcourut les principales rues de la ville qui étoit entièrement illuminée; une masse énorme de peuple suivoit et joignoit au chant et à la musique les manifestations d'une joie sans pareille.

» Mgr Arnoldi avoit été prévenu par le maire de la visite qu'il alloit recevoir, et de l'empressement qu'on mettroit à pénétrer jusqu'auprès de lui pour le féliciter : « Vous feriez bien, lui disoit le maire, de fermer la porte de votre jardin (Mgr Arnoldi est horticulteur distingué), car on culbutera tous vos rosiers, on écrasera vos fleurs, etc. » — Laissez entrer tout » le monde, dit le digne évêque, laissez » entrer, que m'importent les plus belles » productions de mon jardin, puisque » dans le cœur de chaque Trévirois il me » fleurit une rose ! »

» Frédéric Guillaume IV a agréé définitivement la nomination et donné l'ordre qu'on l'adressât immédiatement au souverain Pontife. Ce prince a même joint une lettre de recommandation à Sa Sainteté. On espère donc que Mgr Arnoldi sera préconisé assez à temps pour que le roi le trouve installé, lors de son voyage à Trèves au mois de septembre. »

(1) Il n'a manqué qu'une voix à Mgr Arnoldi; c'étoit la sienne, donnée au digne régent du séminaire, M. Braun.

SUISSE. — Suivant l'*Echo du Jura*, l'ambassadeur de France a fait une visite au président de la diète, pour lui annoncer de la part du roi des Français et du ministre des affaires étrangères, qu'il est dans l'intérêt de la Suisse de repousser les propositions faites par le parti-Neuhaus dans l'affaire des couvens d'Argovie; que, dans le cas contraire, la France, comme puissance catholique, ver-

roit arriver le moment où elle seroit obligée de se réunir aux autres puissances de l'Europe, ce qui amèneroit des conséquences fâcheuses pour la Suisse.

La session de la diète a dû s'ouvrir le 4 juillet.

Voici la protestation que lui ont adressée les abbés et les évêques :

« Excellence!

» Très-honorés Messieurs!

» Les supérieurs soussignés des couvens suisses croient devoir appuyer auprès de la haute diète et des hauts Etats confédérés la demande en rétablissement des couvens d'Argovie fondée sur le pacte fédéral.

» Ils se voient engagés à cette démarche par le *lien ecclésiastique commun* qui embrasse les différentes corporations religieuses de l'Etat catholique. Les institutions monastiques sont unies entre elles par le même but religieux, et beaucoup de couvens sont de plus étroitement liés par les règles de leur ordre. Le sort d'un couvent touche donc aussi les autres, particulièrement ceux du même ordre. Or ce lien purement ecclésiastique et catholique détermine les supérieurs soussignés à adresser la présente à la haute diète en faveur de leurs confrères d'Argovie.

» Un autre motif spécial les y engage encore; c'est la *garantie fédérale*, qui, selon le droit public fédéral, s'étend à *tous* les couvens de la Suisse. Si le pacte fédéral de 1815 a la même force obligatoire pour tous les cantons de la confédération, les dispositions du pacte sont aussi, sans exception, également obligatoires et tutélaires pour tous les confédérés.

» Or le § 12 du pacte fédéral porte : « L'existence des couvens et chapitres » et la conservation de leurs propriétés, » en tant que cela dépend des gouver- » nemens des cantons, sont garanties. » Se basant sur cette disposition non équivoque du pacte, les couvens soussignés, placés sous la garantie fédérale, prennent la liberté de demander le rétablissement des couvens supprimés par le gouvernement du canton d'Argovie. Les couvens d'Argovie sont placés sous la garantie fédérale tout comme les autres couvens de la Suisse, et si le pacte fédéral pouvoit être violé à l'égard d'un d'entre eux, qui est-ce qui répondra qu'il ne le soit tôt ou tard à l'égard des autres?

» Un grand nombre des couvens soussignés se réjouissent, il est vrai, d'une existence à laquelle il n'a pas été porté atteinte jusqu'ici, et ils remplissent sans entraves les devoirs que les règles de l'ordre leur prescrivent. Mais c'est pour cette raison qu'ils doivent être d'autant plus affligés du sort des couvens d'Argovie, et que, forts de leur confiance dans les sentimens de justice des Etats confédérés et dans le serment qui les lie, ils forment le vœu ardent que l'affaire des couvens d'Argovie soit terminée par la diète en conformité des prescriptions du pacte fédéral.

» Les soussignés ont l'honneur de vous assurer, très-honorés Messieurs, de leur haute considération.

» Pour le couvent d'Einsiedlen, et par autorisation pour les trois couvens de femmes dans le canton de Schwytz,

» CÉLESTIN, abbé d'Einsiedlen.

» Pour le couvent de Fischingen, et par autorisation spéciale au nom de tous les couvens du canton de Thurgovie, etc.; pour les couvens de Wonnenstein et de Grimmenstein dans le canton d'Appenzell Rh. E.

» FRANÇOIS II, abbé.

» FRÉDÉRIC, abbé du monastère de Saint Urbain, canton de Lucerne, et supérieur-général actuel de la congrégation des Cisterciens en Suisse.

» Au nom des couvens, dans le canton d'Unterwalden.

» EUGÈNE, abbé à Engelberg.

» Les soussignés désirent et sollicitent le rétablissement des couvens d'Argovie avec jouissance de tous les droits qu'ils avoient possédés.

» † ETIENNE, abbé de Saint-Maurice et évêque de Bethléem.

» FRANÇOIS BENJAMIN, prévôt au grand Saint-Bernard et au Simplon.

» Pour le chapitre de Rheinau, canton de Zurich. Le 8 mai 1842.

» JANUARIUS, abbé.

» Pour Mariastein, canton de Soleure. Le 9 mai 1842.

» BONIFACE, abbé.

Pour le couvent de Dissentis, et par autorisation pour les deux couvens de femmes de Munster et de Catzis, dans le canton des Grisons.

» ADALGOTT, abbé.

» Au nom et sur le désir formellement exprimé de tous les couvens du diocèse de Lausanne.

» ALOIS DUSSON, abbé du couvent des Bernardins à Altenryf.

» Le provincial des Capucins de la province suisse,

» JEAN DAMASCÈNE, Capucin.

» Au nom des couvens du canton d'Ury.

» M. J. MARTHE SCHMID, abbesse.

» Au nom des couvens du canton de Zug, par autorisation,

» MARIA GERARDA, abbesse.

» Au nom de tous les couvens du canton de Saint-Gall, par autorisation, l'abbesse,

» M. CÉCILE. »

« Le contenu de la pétition ci-dessus et les motifs sur lesquels elle se base, sont tellement inhérens aux principes de toutes les institutions de l'Eglise catholique et de ses droits, et les touchent de si près, que le sousssigné se voit, non-seulement disposé, mais même obligé de l'appuyer avec force, de le signer et de le recommander à l'attention toute particulière de l'autorité suprême du pays.

» Coire, le 22 mai 1842.

» † JEAN-GEORGES, évêque de Coire.

» Intimement convaincu de la justice et de l'équité des pétitions adressées à plusieurs reprises à la haute diète en faveur du rétablissement des couvens d'Argovie, et reconnoissant les services nombreux qu'ils ont rendus et qu'ils continueroient à rendre à l'Eglise et à l'Etat, nous approuvons, recommandons et appuyons avec tout le clergé supérieur de notre diocèse de Lausanne et de Genève les pétitions ci-dessus par lesquelles tous les couvens de notre diocèse demandent le rétablissement des couvens d'Argovie.

» Fribourg, le 1er juin 1842.

» † PIERRE-TOBIE, évêque de Lausanne et de Genève.

» La présente pétition à la haute diète traite succinctement l'affaire des couvens d'Argovie. Dans la conviction intime que tous les couvens qui se trouvent dans notre diocèse sont pénétrés des sentimens qui y sont exprimés, et connoissant l'intérêt que prennent les catholiques de notre diocèse à l'existence des couvens en Suisse ; instruit aussi combien ils désirent, à l'avantage même de la Suisse, que le différend au sujet de la question des couvens, si salutaires à notre diocèse, soit aussi assuré de cette manière, nous apposons de plein gré notre signature à l'appui de la pétition ci-dessus.

» Sion, le 5 juin 1842.

» † MAURICE FABIAN, évêque de Sion.

» Le Saint-Père Grégoire XVI s'étant prononcé définitivement sur la question, et sa sainte décision devant être reconnue et respectée comme règle sacrée par toute l'Eglise catholique, nous signons aussi la présente.

» Soleure, le 5 juin 1842.

» † JOSEPH-ANTOINE SALZMANN, évêque de Bâle.

» Douloureusement frappé de ce qui s'est passé l'année dernière dans le conton d'Argovie à l'égard des couvens y situés, et profondément affligé du sort actuel de ces corporations et institutions catholiques, nous croyons remplir notre devoir, en déclarant formellement par la présente que nous partageons les sentimens et les vœux que les autres chefs de l'Eglise catholique de la Suisse ont exposés à votre haute autorité en faveur desdits couvens, et à l'appui de leur requête datée du 25 avril dernier.

» Nous appuyons donc avec force les représentations que les couvens d'Argovie ont adressées à Votre Excellence et à vous, très-honorés messieurs, et qui, selon notre avis, sont basées sur des motifs de droit incontestables, ainsi que la pétition y relative des couvens du canton de Saint-Gall. Veuillez prendre l'une et l'autre en considération et y fixer votre attention bienveillante.

» Nous aussi nous vivons dans la conviction que l'accomplissement seul des

prescriptions du pacte et de la justice rendra la paix et la concorde à la patrie, qui en a tant besoin, et lui attirera de nouveau les bénédictions du ciel, et que la Suisse ne pourra maintenir et consolider sa liberté et son indépendance et s'assurer une prospérité durable qu'en marchant sur la voie du droit, qui n'est plus guère mis en doute.

» Mais nous nourrissons aussi la ferme confiance que la diète prendra dans sa sagesse et ses sentimens de justice une résolution dans laquelle les couvens d'Argovie comme les autres monastères de la Suisse trouveront un gage de leur existence assurée. En donnant ce gage, la diète pourra compter, nous n'en doutons pas, sur la reconnoissance la plus vive, non-seulement de la très-grande majorité des contemporains, mais aussi de la postérité.

»Nous signons, Excellence, très-honorés Messieurs, avec l'assurance de notre considération distinguée.

»Saint-Gall, le 16 juin 1842.

» † Jean-Pierre Mirer, *vicaire apostolique du diocèse de Saint-Gall.* »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Décidément l'Académie française est revenue sur le vote qui lui avoit fait mettre au concours l'*éloge de Voltaire*, et après avoir de nouveau mis l'affaire en délibération, elle a substitué le mot *discours* au mot *éloge*. Ce changement est très-important et très-significatif pour les concurrens qui auront à s'occuper de ce travail. Si, de prime abord, l'Académie leur eût demandé un *discours sur Voltaire*, ils auroient été plus libres de se donner carrière et de faire entrer la louange dans leurs compositions, si telle avoit été leur propension. Mais à présent il n'y a plus moyen de rien entreprendre de pareil. Car si le sens dans lequel ils doivent écrire n'est pas précisément déterminé, au moins savent-ils dans quel sens ils ne doivent pas écrire.

Il est clair maintenant, en effet, qu'après mûre réflexion, l'Académie française a rougi d'avoir pu commander un *éloge de Voltaire*, et que, dans une délibération plus solennelle, elle a cru qu'il y alloit de son honneur de ne pas laisser subsister le vote émis à ce sujet par neuf de ses membres. C'est assez dire qu'il ne peut plus être question d'une apologie de Voltaire, et que l'esprit de la première décision est formellement condamné par l'Académie, puisqu'elle l'a cassée et annulée par un second jugement, qui n'est pas furtif comme l'autre, et rendu à la dérobée par une minorité sournoise. Ainsi voilà qui est entendu, l'*éloge de Voltaire* se trouve interdit et stigmatisé; et les concurrens sont avertis que si leur travail portoit là-dessus, il seroit nécessairement repoussé. Il ne reste plus qu'à regretter que l'Académie française n'ait pas été consultée par M. Thiers lorsque l'idée lui vint d'assigner à Voltaire sur le fronton de l'église Sainte-Geneviève la place qu'il occupe à côté de Fénelon.

D'après une sentence philosophique recueillie à l'école de Voltaire, *c'est le crime qui fait la honte, et non pas l'échafaud*. La dame veuve Lafarge paroît être d'un autre sentiment. Ce n'est point d'avoir empoisonné son mari qu'elle se montre affectée; c'est d'être obligée de porter l'habit de bure de la maison de réclusion où elle se trouve renfermée. Il ne lui entre pas dans l'esprit *qu'une femme comme elle* puisse être assujétie à revêtir un pareil costume. Pour échapper à cette partie de sa peine, elle aime mieux ne jamais quitter le lit, et s'y laisser reduire à l'état de squelette. De cette manière elle échappe à ce vilain accoutrement des recluses; et si elle ne peut pas se défendre d'avoir fait mourir son mari par le poison, au moins n'a-t-elle pas la honte de porter la robe grise de sa prison.

Du reste, on ne s'étonne pas que la dame Lafarge soit révoltée et surprise au dernier point qu'on ne lui ait pas fait grâce du costume de bure. Du moment où la justice lui avoit trouvé des *circon-*

stances atténuantes pour son crime d'empoisonnement; du moment où l'on avoit pris en considération l'ennui *qu'une femme comme elle* avoit dû éprouver dans une vallée aussi triste que celle du Glandier, ce n'étoit pas une grande affaire que de l'exempter de la vilaine robe de bure. Il faut qu'on n'y ait pas songé.

PARIS, 4 JUILLET.

Ont été nommés, par ordonnance du 30 juin : procureur-général près la cour royale de Bastia, M. Decous, en remplacement de M. Chais, appelé à d'autres fonctions ; avocat-général et substitut du procureur-général près la cour de Limoges, MM. de Peyramont, ex-député, et Pommier-Lacombe ; conseiller à la cour royale de Rennes, M. Gagon ; vice-président du tribunal de première instance de la même ville, M. Taslé ; président du tribunal de Pontivy (Morbihan), M. Jean de la Gillardaie ; substitut du procureur du roi à Bourg, M. Falconnet ; vice-président du tribunal de Draguignan, M. Coulomb ; juge au même siége, M. Verger ; juge à Toulon, M. Diouloufet ; juge à Brignolles, M. Simon.

— Par ordonnance, en date du 2 juillet, M. Auguis a été nommé à la place de conservateur vacante, à la bibliothèque Mazarine, par le décès de M. l'abbé Guillon de Montléon.

— On dit que le général Bugeaud, dont on annonçoit à tort la prochaine arrivée en France, sera élevé à la dignité de maréchal, et que, pour éviter une réélection, l'ordonnance paroîtra avant le 9 juillet.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une instruction relative à la conservation et à la mise en ordre des archives des communes.

— Le *Progrès*, journal de Rennes, raconte qu'un navire de commerce français fut rencontré, il y a quelques mois, presqu'au sortir de Gorée, par un croiseur anglais qui s'apprêtoit à le visiter lorsqu'un cutter français, armé de 10 canons, intervint et réclama le droit de visite sur un bâtiment appartenant à sa nation. Le capitaine de la corvette anglaise, comptant sur la supériorité de son vaisseau, qui portoit 18 canons, insista et prétendit qu'ayant le premier aperçu le navire en question, c'étoit à lui de le visiter. Mais le commandant du cutter français ayant déclaré qu'il feroit feu sur toute embarcation qui tenteroit d'aller à bord du navire placé sous sa protection, l'officier anglais fut obligé d'abandonner son projet.

— Deux des commissaires de police spéciaux attachés au ministère de l'intérieur, pour la surveillance de l'imprimerie et de la librairie, ont procédé, ces jours derniers, à différentes saisies d'ouvrages inculpés d'immoralité.

— M. Roux de Laborie, ancien député de la Somme et l'un des propriétaires-fondateurs du *Journal des Débats*, vient de mourir à Paris, à l'âge de 73 ans.

— La cour d'assises ne tiendra pas son audience les samedi 9 et lundi 11 de ce mois, à cause des élections.

— La cour d'assises a terminé la nuit de samedi à dimanche, à deux heures du matin, la grande affaire qui l'occupoit depuis dix jours.

Les débats n'ont eu de remarquable que les révélations de Charpentier et de quelques-uns de ses co-accusés, l'opiniâtre dénégation des détenus compromis par ces déclarations, et le désir qu'ils montroient de se venger s'ils en trouvoient l'occasion. A l'ouverture et à la fin de chaque audience, il falloit prendre des précautions pour empêcher que, certains des accusés se rencontrant dans les corridors, il ne s'élevât entre eux des scènes de violence.

Les jurés, après six heures de délibération, ont rendu sur presque toutes les questions des réponses affirmatives. Ils ont admis des circonstances atténuantes en faveur de onze accusés.

La cour a condamné Charpentier à dix ans de réclusion ; veuve Bierge, à cinq ans de prison ; fille Bouillaud, à sept ans de travaux forcés sans exposition ; fille

François, dite Javotte, à douze ans de travaux forcés avec exposition; fille Cochin, à six ans de travaux forcés sans exposition; Journeux, à vingt ans de travaux forcés avec exposition; fille Delarosse, à huit ans de réclusion sans exposition; Vautrin, à quinze ans de travaux forcés avec exposition; fille Besançon, à cinq ans de prison; Guérot, dit Harnais, à trente ans de travaux forcés; Pouget, à vingt ans de travaux forcés avec exposition; veuve Delestre, à neuf ans de travaux forcés sans exposition; Bled, à vingt ans de travaux forcés sans exposition; Berger, à vingt ans de travaux forcés avec exposition; Possot, à huit ans de travaux forcés sans exposition; Lagache, à vingt ans de travaux forcés; Laurent, à vingt ans de travaux forcés; femme Laurent, à neuf ans de travaux forcés; Devergy, à vingt ans de travaux forcés avec exposition; Cambillet, à sept ans de travaux forcés sans exposition; Sauffroy, à dix ans de travaux forcés avec exposition; Bataillard, à sept ans de travaux forcés sans exposition; veuve Lander, à dix ans de travaux forcés sans exposition; Mairesse, à ans dix de travaux forcés avec exposition; Leudet, à douze ans de travaux forcés avec exposition; Martel, à sept ans de travaux forcés sans exposition; Petau, à cinq ans de réclusion avec exposition; Montmouthier, à six ans de travaux forcés sans exposition; Laserre et Retrou, à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

A l'égard des accusés Cligny, Robert, Ponty et fille Ponty, la cour a déclaré qu'il n'y avoit pas lieu à prononcer de peine, attendu leur condamnation antérieure.

Après le prononcé de cet arrêt, plusieurs des accusés ont fait éclater leur fureur contre Charpentier et ceux qui ont fait comme lui des révélations.

Pouget s'est écrié : « Sois tranquille! ta tête tombera! »

Un des condamnés a dit avec un sourire sardonique : « Ça m'est bien égal! je me pends demain ! »

Dans une des prochaines sessions, on jugera les individus compris dans la seconde catégorie de la même bande.

— Le *Messager* publie la dépêche télégraphique suivante, datée d'Alger le 30 juin.

« La colonne de Medeah a détruit une seconde fois les fortifications, en partie reconstruites, du fort de Boghar. Toutes les tribus sur sa route et au loin ont fait leur soumission. Elle ramène un canon et beaucoup de déserteurs de la troupe régulière de Berkani, qui est entièrement dissoute. Nos troupes rentrent parce qu'il n'y a plus d'ennemi à combattre.

» Tous les chefs de la tribu des Beni-Moussa ont fait leur soumission hier à Alger. Tout l'est paroît disposé à en faire autant. Le commerce s'établit avec rapidité. »

— Une autre dépêche d'Alger, le 1er juillet, porte que le kalifat de Ben-Salem demande à se soumettre, et que les chefs ont déclaré qu'ils seroient à Alger lundi ou mardi.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Cinq soldats de la garnison de Locminé (Morbihan) et trois gendarmes conduisoient dernièrement un réfractaire, lorsqu'à quelque distance de Moustoirac, une vingtaine de paysans, embusqués derrière le talus d'un champ, ont fait feu sur eux. Cinq hommes de l'escorte ont été blessés. Les autres, n'ayant pas leurs fusils chargés, ont été obligés d'abandonner le prisonnier à leurs agresseurs, qui se sont sauvés en laissant dix-huit chapeaux sur le lieu de l'embuscade.

— On sait que la cour de cassation a renvoyé le procès de M. Ledru-Rollin, jugé à Angers, devant la cour d'assises de la Mayenne. M. Ledru-Rollin vient d'être assigné au 18 juillet pour cette affaire.

— On écrit de Toulon, 28 juin :

« Aujourd'hui, à cinq heures du matin, a eu lieu dans l'intérieur du bagne, l'exécution d'un condamné. Toutes les mesures usitées en pareil cas avoient été

prises, et les vieilles traditions du bagne ont été rigoureusement observées. Au milieu d'une force militaire imposante, et placés en face de canons chargés à mitraille et braqués sur eux, les condamnés agenouillés ont vu tomber la tête du patient. »

— M. de Gaujal, ancien député, et madame de Gaujal, sont arrivés à Milhau (Aveyron), le 24 juin au soir, à peu près guéris des blessures qu'ils ont reçues dans l'accident du 8 mai.

EXTÉRIEUR.

On lit dans l'*Observateur Belge :*

« Des bruits forts singuliers sont mis en circulation. S'il falloit en croire certaines personnes, la police auroit été mise sur la trace fort obscure, du reste, de menées politiques. Au dire même de ces personnes, cette affaire présenteroit peu d'importance. »

— Suivant le *Francfurter-Journal*, le roi de Bavière, celui des Pays-Bas, ceux de Wurtemberg, de Saxe et de Hanovre, sont, ainsi que le roi des Belges, invités aux grandes manœuvres que le roi de Prusse va commander sur le *Rhin*.

Ce sera la première fois, depuis l'avénement du roi Léopold, qu'il se retrouvera en face du roi des Pays-Bas, qui, comme prince d'Orange, a été son compagnon d'armes, dans les campagnes de France, en 1813 et 1814.

— Les journaux anglais annoncent que la reine a commué la peine de mort prononcée contre John Francis en celle de la déportation à perpétuité.

— On écrit de Londres, le 3 juillet :

« On annonce qu'un nouvel attentat contre la vie la reine vient d'avoir lieu. Le coup n'est pas parti. L'assassin auroit été désarmé, mais seroit parvenu à s'évader. »

— A la fin de la séance de la chambre des communes du 30 juin, M. Kingt a demandé copie pour la chambre des ukases rendus le 13 septembre 1841, par l'empereur Nicolas, et relatifs à la Pologne. Cette motion a été appuyée, et sir Robert Peel ne l'ayant pas combattue, elle a été adoptée. A propos de certaines attaques contre la Russie, sir Robert Peel a protesté de la conduite loyale du cabinet russe dans les affaires de la Perse.



— Dans la séance du 1er juillet, M. d'Israëli et M. Hume ont assez vivement attaqué la politique commerciale du gouvernement anglais, et ont attribué la cause de la détresse des classes manufacturières à l'interruption indéfinie des négociations commerciales avec la France.

— Le comte de Leicester vient de mourir à l'âge de 89 ans. On lui avoit donné le nom de père des améliorations de l'agriculture anglaise. Il étoit très-opposé à la loi des céréale.

— Les nouvelles de l'Inde et de l'Afghanistan, reçues par le dernier courrier, sont plus favorables à l'Angleterre qu'elles ne l'ont été depuis quelques mois. Si elles ne nous apprennent pas d'éclatantes victoires, ni de grands succès diplomatiques, du moins elles ne rapportent que des avantages sans aucun revers.

Des deux armées qui ont reçu mission de pénétrer dans l'Afghanistan pour y réparer les désastres de l'hiver, l'une qui agit à l'ouest sur Candahar, après avoir été battue une première fois le 28 mars, a repris l'offensive vers le milieu d'avril, et forcé ce même défilé de Hykalzie, où elle avoit d'abord été repoussée. On pense que ce succès suffira pour permettre au brigadier England d'opérer sa jonction avec le général Nott, qui lui a donné rendez-vous à quelques marches en avant de Candahar, dans la passe de Kadjack, défilé bien autrement redoutable que celui de Hykalzie. Toutefois on n'a pas encore reçu dans l'Inde la nouvelle de la réunion des deux généraux, qui a dû se faire, selon toute probabilité, dans les premiers jours de mai. La seconde armée, celle qui agit par le sud-est, sous les ordres du général Pollock, après avoir forcé l'entrée méridionale de la passe de de Khyber, le 3 avril, est arrivé à Djella-

labad le 16 du même mois, sans avoir rencontré sur sa route d'autre ennemi que des maraudeurs. Elle a débloqué la garnison commandée par le général sir Robert Sale, qui étoit assiégée dans cette position depuis cent cinquante-deux jours, presque sans vivres et sans munitions, pendant cinq mois d'un hiver qui a fait périr de froid un grand nombre de cipayes.

— Les nouvelles de Caboul annoncent que Shah-Soojah a été mis à mort, et que son meurtrier a été proclamé à sa place. On croit que cet événement ouvrira aux Anglais les portes de Caboul.

— En Chine, le plénipotentiaire sir Henry Pottinger, occupé à Hong-Kong de l'établissement de cette nouvelle colonie, attendoit toujours les renforts promis de l'Europe et de l'Inde; il attendoit surtout la mousson du sud, qui devoit porter la flotte et l'expédition anglaises au golfe de Pé-tché-li, dans le voisinage de Pékin. La mousson commence, dans les mers de la Chine comme dans celles de l'Inde, vers le milieu de mai.

A Ning-Po et à Chin-Haï (position qui commande l'embouchure de la rivière de Ning-Po), les Chinois sont, pour la première fois depuis le commencement de cette guerre, venus attaquer les Anglais; ils ont essayé de reprendre ces deux villes occupées par leurs ennemis européens. C'étoit plus qu'ils n'avoient jamais osé faire; mais ils n'ont pas été plus heureux qu'à l'ordinaire.

— Le paquebot qui a apporté la malle des Indes a aussi apporté des nouvelles de la Syrie. Il paroît qu'un des émirs du Liban et plusieurs cheicks se sont réfugiés à bord d'une frégate anglaise, et que le consul anglais a refusé de les livrer aux autorités turques.

— Voici les articles du traité conclu entre la Grande-Bretagne et le Texas, par lequel la Grande-Bretagne accepte le rôle de médiatrice entre le Mexique et le Texas. Le traité porte la date du 14 novembre 1841; il a été ratifié mardi dernier.

« Art. 1er. Si, par la médiation de S. M., une trêve illimitée est convenue entre le Mexique et le Texas, dans les trente jours après communication du présent traité au gouvernement mexicain par l'ambassadeur britannique à Mexico, et si, dans les six mois après la communication, un traité de paix est conclu entre les deux nations, le Texas prendra pour son compte le paiement d'un million de livres sterling de la dette étrangère contractée par la république de Mexico avant le 1er février 1835.

» Art. 2. La manière dont le transport de cette somme devra s'opérer sera réglée d'un commun accord entre le Texas et le Mexique, sous la médiation du gouvernement britannique. »

— Les journaux anglais contiennent des correspondances de Buénos-Ayres du 20 avril, qui donnent la relation d'affreux massacres commis dans cette ville par les partisans du gouverneur Rosas. On porte le nombre des victimes à 300. Nous avons peine à croire que ces nouvelles ne soient pas empreintes d'exagération, comme presque toutes celles qui viennent de l'Amérique du Sud. On dit qu'au milieu de ces scènes sanglantes les personnes et les propriétés des étrangers ont été généralement respectées.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 4 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/4
Rentes de Naples. 105 fr. 70 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 540 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3616.

JEUDI 7 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Souvenirs d'Angleterre et Considérations sur l'Eglise anglicane, par M. l'abbé Robert, chanoine honoraire de Tours (1).

Tout le monde sait quel succès a eu en France et en Angleterre l'ouvrage intitulé *Géraldine*, ou *Histoire d'une conscience*. Les doutes, les hésitations de Géraldine amènent le développement des preuves de la religion catholique, ainsi que l'examen, la discussion et la solution des objections de l'Eglise anglicane.

L'auteur des *Souvenirs d'Angleterre* se propose le même but, mais son plan est différent. Ici, c'est un voyage, et à l'occasion des sentimens que l'auteur éprouve, des lieux qu'il visite, des personnes qu'il rencontre, il prouve l'infaillibilité de l'Eglise, l'insuffisance de l'Ecriture, la supériorité du clergé catholique sur le clergé anglican ; et, par manière de narration ou de réflexion, il réfute les objections principales et les plus connues de la réforme.

C'est donc la controverse religieuse sous une forme simple, attrayante et populaire, avec quelques détails sur les mœurs, les monumens et les habitudes des Anglais, que l'auteur nous présente en peu de mots.

Nous pouvons dire qu'il a atteint son but, s'il n'a voulu que faire un résumé intéressant qui permît d'apprécier la situation religieuse de nos voisins : mais, avant que leur retour à l'unité s'accomplisse définitivement, il faudra vider plus à fond les grandes questions de l'Eglise, de son autorité et de son infaillibilité.

Du reste, rien de plus utile et de plus propre à préparer ce retour tant désiré, que les ouvrages qui montrent à tous combien la religion catholique s'élève au-dessus de l'hérésie, par la vérité de sa doctrine, la sainteté de sa morale, la sagesse de sa discipline et la beauté de son culte.

(1) Un vol. in-12, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. franc de port. A Lille, chez Lefort, et à Paris, au bureau de ce Journal.

Divinité du catholicisme démontrée à un docteur d'Oxford, d'après la Bible et les Pères des premiers siècles, par le même (1).

Ce livre est le complément du précédent : voici quelle en a été l'occasion :

M. l'abbé Robert se trouvoit à Oxford en 1840. Il y sympathisa spécialement avec un jeune docteur en qui il avoit remarqué d'heureuses dispositions pour la vertu, un profond recueillement dans le temple pendant les offices, un grand désir de connoître à fond les doctrines catholiques. « Jamais, lui dit-il un jour, vous ne saurez d'une manière certaine ce qu'il faut croire sur le dogme et la morale, tant que vous repousserez la sainte autorité de l'Eglise catholique. — Prouvez-moi, répondit le docteur, la vérité de vos doctrines, à l'aide de la Bible et des Pères des quatre premiers siècles, et aussitôt je renonce à mon Eglise anglicane. »

(1) Un vol. in-8°, prix : 5 fr., et 6 fr. 25 c. franc de port. A Paris, chez Hivert, quai des Augustins, 55.

« Etrange proposition avancée par un anglo-protestant, et admise par un certain nombre de ses jeunes collègues! fait remarquer M. l'abbé Robert. La Bible, qui suffisoit autrefois, puisque les Articles de l'Eglise anglicane soutiennent qu'elle renferme *toute* la parole de Dieu, ne suffit plus aujourd'hui : il faut y ajouter l'autorité des quatre premiers siècles... Pourquoi donc s'arrêter au cinquième (1)? Oh! disent les docteurs dont je parle, c'est qu'à partir de cette époque *il est évident* que tous les écrivains ecclésiastiques *ont changé* la vraie foi, de concert avec l'Eglise romaine, pour retomber dans les *erreurs* et les *superstitions* du paganisme... Je prends acte de l'aveu des docteurs; et, puisqu'ils me dispensent d'invoquer en faveur de notre doctrine catholique les Pères qui ont écrit depuis le commencement du ve siècle jusqu'à nos jours, parce que ceux-ci, avouent-ils, sont tous papistes, je m'attache donc, après avoir invoqué la sainte Ecriture, à citer les saints docteurs qui ont brillé dans les quatre premiers siècles, afin de montrer à ceux qui ne veulent pas s'aveugler eux-mêmes, que l'Eglise romaine d'aujourd'hui et l'Eglise primitive ne sont qu'une seule et même Eglise, fondée par le Christ et établie par les apôtres dans tout l'univers, avec le privilége de conserver le précieux dépôt de la foi, et de recueillir dans son sein, pour les conduire au bonheur parfait, tous ceux qui ont faim et soif de la vérité et de la vertu. »

Toutefois, M. l'abbé Robert ne parle de la Bible et des saints Pères, qu'après avoir traité la grande question de la souveraine autorité de l'Eglise catholique; et il en donne ainsi la raison :

« Pour nous, sans doute, nous invoquons en faveur de nos doctrines et la Bible et les Pères de tous les âges; mais, *auparavant*, nous admettons l'autorité infaillible de l'Eglise catholique, dont le chef suprême est le Souverain Pontife, successeur de Pierre, prince des apôtres. Nous commençons donc par recueillir la vérité de la bouche sacrée des pasteurs légitimes, qui, à leur tour, l'ont reçue les uns des autres, d'âge en âge, en remontant jusqu'aux apôtres envoyés par le Christ à la conversion du monde : et puis, quand l'Eglise nous a fait part du dépôt de la foi, qu'elle doit transmettre aux générations futures, avec défense pour tous de rien penser, dire ou faire contre son divin enseignement, elle nous dit encore : Si vous voulez faire des progrès dans la science de la religion, mieux vous pénétrer des vérités que je vous enseigne, lisez les saintes Ecritures et les saints Pères; là, vous trouverez le développement de la doctrine que je vous annonce de vive voix, de la part du Sauveur lui-même. »

Le protestantisme exalte jusqu'aux nues l'autorité de la Bible, parce que l'Eglise catholique lui est à charge; et, comme il proclame la souveraineté de la raison individuelle, il faut qu'il tolère toutes les sectes, quelle que soit l'absurdité de leur croyance, même celle des Swenkfeldiens qui, en Silésie, soutient, la Bible à la main, que la Bible elle-même n'est point nécessaire au salut. Le protes-

(1) Ce qui a porté les écrivains anglicans à reconnoître l'autorité des Pères des quatre prémiers siècles seulement, a été leur double embarras de repousser et les attaques des catholiques, et celles de toutes les sectes sorties du sein de leur Eglise rebelle.

Contre les catholiques, ils n'admettent que les Pères des quatre premiers siècles, parce qu'ils prétendent que les Pères, à dater du cinquième, ont corrompu la doctrine de l'Eglise...

Contre les sectes qui inondent l'Angleterre, ils supposent je ne sais quelle tradition, dont le fil se brise à la fin du quatrième siècle : supposition anti-protestante, qui, après tout, ne sauroit élucider aucune question controversée, puisque chacun, disent-ils, conserve *son droit inaliénable* d'interpréter, selon sa raison individuelle, et la *Bible* et les *Pères* eux-mêmes.

tantisme, par l'organe de plusieurs docteurs de l'Université d'Oxford, recommande la lecture des premiers Pères de l'Eglise; mais, puisqu'il autorise chaque individu à interpréter et la Bible et les Pères, comme il le jugera convenable, ne s'ensuit-il pas évidemment que c'est rendre la question de jour en jour plus insoluble? Où est l'espoir qu'un individu, abandonné à lui-même, trouve une issue favorable, lorsque vous le jetez dans le labyrinthe d'opinions si diverses qui circulent dans le monde protestant? Vous lui présentez la Bible : mais la Bible n'a-t-elle pas déjà produit à Londres 60 sectes bien comptées, qui s'anathématisent mutuellement les unes les autres? Vous lui parlez d'ouvrir les Pères des quatre premiers siècles : mais aura-t-il même le temps de les lire tous avec soin pendant sa vie? Pourra-t-il surtout s'assurer que ces Pères sont vraiment en harmonie avec les divers textes dont se compose la Bible? Et puis à quoi bon cette lecture si laborieuse, puisque vous ne cessez de dire que la Bible contient toutes les choses nécessaires au salut, qu'elle seule même renferme toute la parole de Dieu? M. l'abbé Robert a bien raison de conclure :

« Difficultés incessantes, palpables contradictions, absurdité, encore absurdité, toujours absurdité! Voilà ce que je trouve *de plus clair* dans les principes protestans, tels que les proclame l'Eglise anglicane. »

M. l'abbé Robert a développé son sujet dans vingt lettres adressées au jeune docteur d'Oxford, dont elles ont dû préparer la conversion, car elles sont fortes de raisonnement. Nous en conseillons la lecture, spécialement aux catholiques des villes de France où il se trouve des Anglais protestans. Si ces frères égarés venoient à attaquer la religion catholique, il suffiroit de citer les textes de la sainte Ecriture aux protestans purs qui n'admettent que l'autorité de la Bible, et de citer en outre les témoignages des premiers Pères à ceux qui, indépendamment de la Bible, admettent nous ne savons quelle étrange tradition qui s'est brisée (osent-ils avancer) à la fin du IVe siècle.

Les catholiques, malheureusement persuadés qu'il n'y a entre notre religion et le protestantisme qu'une différence *légère*, comme on l'entend dire trop souvent, liront aussi ce livre avec fruit; et, après l'avoir médité, ils conviendront qu'il y a, au contraire, entre le protestantisme et notre foi autant d'opposition qu'il en existe entre la mort et la vie, entre les ténèbres et la lumière.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 19 juin, dans l'église annexée au collége Urbain, a eu lieu le sacre de Mgr Antoine Hassun, élevé par S. S., sous le titre d'archevêque d'Anazarbe *in partibus infidelium*, à la dignité de coadjuteur avec future succession de Mgr Paul Marusci, archevêque primat de Constantinople pour les Arméniens. La cérémonie, d'après la dispense pontificale nécessaire à cause de la diversité de rit, a été accomplie par S. Em. le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande. Les évêques assistans étoient Mgr Cadolini, archevêque d'Edesse, secrétaire de la congrégation, et Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis aux Etats-Unis d'Amérique. Indépendamment des élèves du collége Urbain, qui reconnoissoient dans le nouvel ar-

chevêque un de leurs condisciples, on voyoit à la cérémonie un grand nombre d'ecclésiastiques arméniens du clergé séculier et régulier.

— La fête de la glorieuse naissance de saint Jean-Baptiste a été célébrée dans la basilique patriarcale de Latran. S. S. s'y est rendue solennellement pour y tenir chapelle papale; S. Em. le cardinal Brignole a célébré la messe, à laquelle assistoient le Saint-Père et les cardinaux. Après l'Evangile, un élève du séminaire romain a prononcé un discours latin en l'honneur du saint précurseur.

Le soir, les vêpres ont été chantées dans cette même basilique, en présence des cardinaux, qui ont été complimentés par S. Em. le cardinal Pacca, doyen du sacré collège et archiprêtre de Latran.

— Le chapitre général des Théatins a élu pour général le P. Lo Jacono; pour assistans, les Pères Bonini et Ventura, anciens généraux de l'Ordre, Bianchi et Sessa; pour procureur-général, le P. Cirino.

PARIS. — Trois croix de bois avoient été érigées provisoirement à l'angle formé par le chemin de fer de la rive gauche et la route dite des Gardes, vis-à-vis l'endroit où ont péri les malheureuses victimes de l'événement du 8 mai. Un architecte, M. Lemarié, cruellement frappé dans ses plus chères affections par cette catastrophe, a eu la pieuse pensée d'y élever une chapelle à sa famille et à tous ceux que la mort a dévorés avec elle, en même temps qu'un modeste mausolée pour chacun des siens en particulier. M. l'Archevêque de Paris a voulu bénir lui-même les premières pierres. Cette touchante cérémonie a eu lieu lundi matin à 9 heures au milieu d'une foule, spontanément accourue, de vignerons et d'habitans des villages voisins. Le plus grand recueillement y a présidé. Tous les cœurs étoient émus, tous les fronts s'inclinoient humblement. Après la bénédiction, le prélat a posé la première pierre de la chapelle, sur laquelle il a mis une plaque en cuivre portant l'indication de la dédicace de ce monument à Notre-Dame des Flammes. M. Lemarié y a déposé une couronne d'immortelles à la mémoire de toutes les victimes. Les trois autres pierres ont été posées: la première en l'honneur de M. Philippe Lepontois, beau-frère de M. Lemarié, par M. l'abbé Poiloup; la seconde, en l'honneur de M. Charles Lepontois, par M. Gossin; la troisième, en l'honneur de M. Auguste Lemarié, par M. Jules Vatinelle, maître et ami de cet infortuné jeune homme. Sur chacune d'elles ont été également déposées, par diverses autres personnes, des couronnes d'immortelle et une médaille de la sainte Vierge.

Diocèse d'Angoulême. — Un service de quarantaine a été célébré dans les diverses paroisses pour le repos de l'ame de Mgr Guigou.

M. le curé de Saint-Amant de Boixe, objet des bontés particulières du prélat, a voulu rendre cette cérémonie aussi imposante que possible. Après l'Evangile, M. Degreteau, aumônier du collége royal, a prononcé une courte oraison funèbre.

Le 28 juin, le service a eu lieu à la cathédrale, où les prêtres de la ville et les élèves du séminaire se trouvoient réunis.

Diocèse de Bayeux. — M. l'évêque vient de terminer une visite pastorale qu'il a faite dans deux cantons de l'arrondissement de Caen et dans tout l'arrondissement de Vire. Cette visite a produit les plus heureux effets. La présence du premier pasteur a partout excité un véritable enthousiasme, et ses paternelles exhortations, si propres à toucher le

cœurs et à porter les fidèles à la piété, sembloient accroître encore la foi déjà si vive dans ces religieuses contrées. Partout les populations, précédées d'un nombreux clergé, accouroient en foule au-devant du pontife, recevoient avec des marques frappantes de respect et de joie sa bénédiction, et lui-même s'empressoit de bénir en particulier, à l'exemple du Pasteur des pasteurs, les petits enfans que leurs mères lui présentoient à l'envi. Souvent des gardes d'honneur à cheval, composées de l'autorité locale et des plus notables habitans, accompagnoient le prélat dans sa course; des fleurs étoient jetées sur son passage et des arcs de triomphe étoient élevés en son honneur. Partout enfin il a été accueilli avec les plus grandes démonstrations de foi, d'amour et de vénération, et il a pu lui-même se convaincre avec bonheur du bien inappréciable qu'opéroit son saint et auguste ministère

Diocèse du Mans. — On ne sauroit croire avec quel empressement, avec quelle franchise, nos soldats reviennent à la pratique de la religion dans laquelle ils ont été élevés, sitôt qu'on les met en rapport avec un prêtre qui sait leur parler le langage de la charité chrétienne. Nous pouvons affirmer que plus de 500 soldats du 31ᵉ de ligne, qui se trouvoit à Laval il y a quelques années, se sont confessés et ont eu le bonheur de communier.

Tout récemment, le dimanche 26 juin, M. l'évêque du Mans, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Joseph, à Laval, a distribué le pain eucharistique à un bon nombre de militaires du 28ᵉ de ligne en garnison dans la ville. Plusieurs se présentoient pour la première fois à la table sainte. Tous ces généreux chrétiens se faisoient remarquer par leur recueillement, la gravité de leur tenue et l'expression de leur bonheur. Vingt d'entre eux ont reçu la confirmation. Ce spectacle a profondément ému tous les assistans, et surtout le vénérable prélat.

Et l'on prétend encore que les aumôniers seroient inutiles dans nos régimens!

Diocèse de Saint Brieuc. — On écrit de Dinan :

« Les quakers et autres agens de l'anglicanisme continuent de jeter dans nos cours et dans nos caves, et jusque sur nos places publiques, leurs petits livres, où le poison des doctrines anti-catholiques est adroitement déguisé. Comme ce sont des dames anglaises qui distribuent ces petites brochures, on pourroit croire que ces ouvrages arrivent d'outre-mer; mais il est facile de reconnoître qu'ils sont imprimés en France, et qu'ils sortent de l'entrepôt général de Paris, du foyer de la propagande. »

IRLANDE. — La dédicace d'une nouvelle église paroissiale, d'architecture entièrement gothique, due au zèle du révérend Collanan, curé de Clontorf, a été faite, sous le vocable de saint Jean-Baptiste, par l'archevêque de Dublin, en présence de l'archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, et de l'évêque de Connor.

HONGRIE. — Un *Mémoire* de M. Blanqui nous a fait connoître les souffrances des populations chrétiennes du nord de l'empire turc. Les Etats du comté de Varasdin, dans la Croatie, émus de la triste situation de ces chrétiens de la Bosnie, de la Bulgarie, etc., viennent de supplier l'empereur, roi de Hongrie, de constituer en Bosnie un agent qui les protége, et d'aviser au besoin à des moyens de protection plus efficaces. Une alliance entre l'Autriche et la France, conclue dans un intérêt catholique, seroit le moyen véritable de relever les chrétiens, soumis à la

Turquie, de l'état où tant de vexations les ont réduits.

PRUSSE. — A Cologne, Mgr de Geissel commence à prendre des mesures pour améliorer l'état des choses. La satisfaction est générale, *hormis chez les persécuteurs*, plutôt encore incrédules que protestans, et *chez leurs complices*, les prêtres déserteurs, soit hérétiques, soit scandaleux.

Déjà les prêtres hermésiens, gênés dans leur enseignement hétérodoxe, se sont adressés à Berlin; mais, à leur grande surprise, ils ont reçu pour réponse que, la question étant purement religieuse et catholique, leurs réclamations devoient s'adresser à Rome.

— Partout un principe de dissolution tourmente le protestantisme. On écrit de Berlin :

« Il se forme ici une association qui ne laissera pas d'avoir une certaine importance, si toutefois le gouvernement ne s'oppose pas à sa formation. Cette association se composeroit d'hommes qui professent des opinions philosophiques, et qui veulent prendre le titre d'hommes libres. Il s'agit de se séparer de l'Eglise chrétienne. Ils veulent imiter une association analogue qui s'est formée dans le Holstein.

» Cette société prétend que l'esprit humain est assez puissant pour s'éclairer par lui-même sur les choses métaphysiques. Par conséquent, elle rejette la Bible; elle s'est séparée de l'Eglise moralement, et elle s'en seroit séparée aussi extérieurement, si elle n'avoit craint d'entrer en collision avec l'Etat. Elle se dispense de visiter les églises et de communier, et ne se soumet qu'aux formalités religieuses commandées par l'Etat, par exemple, le baptême et le mariage.

» L'association de Berlin veut procéder avec plus d'énergie. Sa première démarche consistera à se séparer ouvertement de l'Eglise par une déclaration signée de tous ses membres. »

CANADA. — Une circulaire de M. l'évêque de Québec annonce aux curés du diocèse qu'il a reçu une lettre où Son Eminence le cardinal Fransoni, préfet de la Congrégation de la Propagande, l'invite à réunir l'association formée dans le diocèse pour la Propagation de la Foi, à celle qui est établie en France pour procurer le même bienfait aux nations infidèles des deux mondes, et dont le siége principal est à Lyon où elle a été fondée. Le prélat ajoute que dans le même temps le conseil de l'association de Lyon lui exprimoit, par l'organe de son président, son ardent désir de voir cette union s'effectuer, et qu'ayant communiqué cette double invitation aux membres du conseil de l'association de son diocèse, tous ont été unanimes à reconnoître qu'il ne peut résulter de l'union proposée que de précieux avantages, tant pour les missions du Canada que pour les membres de l'association.

Quant aux missions, il est évident que cette union doit leur être avantageuse. En effet, dit le vénérable prélat, l'association de Lyon, longtemps avant l'établissement de la nôtre, contribuoit généreusement au soutien de la mission de la Rivière-Rouge; et c'est surtout au moyen de ses dons qu'on y a bâti une église et deux chapelles. Elle a encore continué depuis ses libéralités envers la même mission, et elle les a même étendues à celle de la Colombie. Ces deux missions absorberoient seules toutes les ressources de l'association du Canada, si celle de Lyon ne leur venoit en aide.

Au reste, il n'est pas question de faire passer à Lyon les sommes qui seront recueillies dans le diocèse au profit de l'OEuvre de la Propagation de la Foi. Les aumônes ne sortiront pas du pays, mais continueront d'être réparties comme ci-devant par les

soins du conseil qui siége à Québec.

ABYSSINIE. — La situation des catholiques de ce pays est déplorable, par suite des persécutions qu'ils ont à souffrir de la part des schismatiques. On dit qu'ils vont envoyer en Europe une députation, comme ils l'ont fait l'année dernière, afin d'implorer l'intervention et la protection des cours catholiques.

CHINE. — M. l'abbé Deguerry, chanoine de Paris, a reçu de M. l'abbé Desflèches, son cousin, missionnaire apostolique en Chine, une nouvelle lettre, qu'il veut bien nous communiquer.

M. Desflèches parle d'abord de la guerre des Chinois avec les Anglais.

« Nous désirons, ajoute-t-il, que cette querelle ne nuise pas aux missions. Les païens reprochoient à nos chrétiens de faire cause commune avec les ennemis de la nation, d'avoir la même religion. Les Anglais avoient tracé, dit-on, sur leurs drapeaux le nombre 1840 en caractères chinois; les Chinois pensèrent que c'étoit l'âge de la dynastie anglaise. Or, ce même nombre se retrouvant sur les calendriers de nos chrétiens, ils se hâtèrent de l'effacer, les païens en prenant ombrage et voulant y trouver la preuve d'une trahison. Du reste, les Anglais, de leur côté, dans leurs circulaires, ont eu grand soin de déclarer qu'ils n'avoient point de rapport avec la religion catholique, que cette religion n'étoit pas la leur.

» Les calamités de toute espèce pèsent sur la province du Su-Tchuen et sur beaucoup d'autres encore. La misère est grande et ne fait que croître. La maladie retient au lit des familles entières, et la mort frappe à coups redoublés. Les routes offrent dans ces circonstances un spectacle qui fend le cœur. Une foule de malheureux implore, et toujours en vain, la pitié des passans.

» En Chine, les mendians, créés pourtant eux aussi à l'image de Dieu, sont traités à la lettre comme le rebut de la nature entière...

» Une autre classe d'hommes bien à plaindre en Chine, c'est celle des portefaix. Ils y sont très-nombreux, et tiennent la place des bêtes de somme, surtout dans le pays que j'habite... Ils vivent à force de fatigues tant qu'ils sont robustes et bien portans; mais, dès que les maladies ou l'âge les ont affoiblis, ils ne sont plus loués; et alors ils deviennent la proie de la misère la plus extrême. La religion chrétienne adouciroit tous ces maux, avec lesquels Dieu châtie par l'humiliation l'orgueil de ce peuple qui refuse depuis si long-temps de le reconnoître. S'il arrivoit à la foi chrétienne, elle le soulageroit par ses institutions et ses établissemens qu'elle crée partout où elle jouit de la liberté, et par des consolations tirées de l'espérance d'une vie meilleure après celle-ci.

» Je crois vous avoir déjà parlé de mon district ou paroisse. Il se compose d'une vingtaine de petites chrétientés plus ou moins séparées les unes des autres. La distance des deux points extrêmes est de vingt-quatre lieues...

» Voici le résultat de la dernière visite de mes chrétiens. Confessions annuelles, 1792; confessions répétées, dans l'année, quelques centaines. Je n'ai baptisé que 5 adultes infidèles et 79 enfans de fidèles. Extrême-onctions données, 65; adultes morts, 59; enfans de fidèles morts, une trentaine; enfans d'infidèles baptisés secrètement à l'heure de la mort, à peu près 700, dont 409 environ sont morts.

» Voici maintenant le bulletin général pour toute la province de Su-Tchuen. Confessions annuelles, 38,302; nouveaux catéchumènes, 422; adultes baptisés, 484; enfans de fidèles baptisés, 1,895; confirmés, 1,828; extrême-onctions, 740; enfans de fidèles morts, 1,105; enfans d'infidèles secrètement baptisés à l'article de la mort, 15,766, desquels 10,836 sont morts. Je ne sais pas le chiffre des adultes infidèles baptisés avant leur mort. Vous voyez que celui des enfans infidèles bap-

tisés à ce dernier instant est assez considérable. Nous exhortons nos chrétiens à être attentifs à une œuvre aussi précieuse, et nous avons des hommes qui en sont spécialement chargés. Ils parcourent le pays en distribuant des médicamens, et quand ils trouvent des enfans païens en péril imminent de mort, ils les baptisent à l'insu de leurs parens. Nous employons à l'entretien de ce ministère la plus grande partie de l'argent que nous recevons de la *Propagation de la Foi*. Je veux, avec les honoraires de mes messes, avoir un homme de plus pour ces salutaires fonctions; j'en appliquerai l'intention au bien spirituel de ma famille, afin que celles de ces innocentes créatures, qui mourront après le baptême, la protégent du haut du ciel. Avec huit francs par mois, je puis faire face à cette dépense; et un homme appliqué ainsi exclusivement au baptême des enfans infidèles avant leur mort peut le donner, pendant l'année, à deux cents, plus ou moins, selon les contrées.

» La religion fait ici successivement quelques progrès, et de nouveaux néophytes viennent, avec un empressement où se montre la grâce divine, accroître notre troupeau. Les païens qui ont voulu connoître la religion de Notre-Seigneur conviennent de sa bonté et de sa vérité; mais ils sont éloignés de l'embrasser à cause des sacrifices qu'elle impose à la nature corrompue et de la sainteté de la morale dont elle prescrit l'observation. Ici, comme en France, comme partout, la cause des résistances et des oppositions n'est pas ce qu'il faut croire, mais ce qu'il faut pratiquer. Néanmoins, si la religion n'étoit pas proscrite par les lois de l'Etat, et si nous étions libres de la prêcher, elle seroit bientôt embrassée par une immense multitude. Mais, parce qu'elle est sous le coup de la proscription publique, les riches craignent de perdre leurs trésors, en se déclarant pour elle, et les hommes en place craignent pour leurs emplois; et, pour ces raisons, nous faisons peu de prosélytes dans les hautes classes. Si la Chine se faisoit chrétienne, les royaumes ses voisins qui, presque tous, sont ses tributaires, suivroient son exemple, et alors quelle moisson abondante! Priez et faites prier le bon Dieu de hâter dans sa miséricorde le jour heureux où tant de nations idolâtres ouvriront enfin les yeux à la bienfaisante lumière de l'Evangile. Comment ne pas souffrir cruellement à la vue de leurs pauvres habitans, plongés dans les ténèbres de l'erreur, esclaves de honteuses passions, misérables déjà en cette vie, exposés d'une façon si extrême à l'être horriblement après leur mort?

» Nous sommes, dans la province de Su-Tchuen, dix prêtres européens, dont trois français sortant du séminaire de Paris, et une vingtaine de prêtres chinois. De ce nombre, cinq ou six ne peuvent plus, par vieillesse ou par infirmité, rendre de services. Voici comment se font les visites de nos chrétiens pour lesquels nous avons à bien prendre garde de ne pas éveiller les soupçons des païens. De grand matin, les fidèles de la station qui va être visitée se réunissent dans la maison du catéchiste ou du plus marquant d'entre eux. L'on récite la prière à haute voix : immédiatement après commence le saint sacrifice de la messe. En beaucoup de choses, les Chinois ont des usages opposés aux nôtres : ainsi l'étiquette exige que l'on n'ait pas la tête découverte devant un supérieur. A cause de cela, nous avons, par respect, durant toute la messe, la tête coiffée d'une espèce de bonnet antique, jadis porté par les lettrés, et l'assistance garde ses chapeaux. Après la messe, suivie d'une instruction, le missionnaire ou l'écolier qui l'accompagne inscrit le nom des personnes qui veulent se confesser ce jour-là. Comme on doit les interroger sur les principaux points de la doctrine, et que les confessions en général sont annuelles, il n'en faut pas beaucoup pour m'occuper exclusivement depuis le déjeûner jusqu'au dîner. Dans la soirée, je règle les diverses affaires de la chrétienté. Lorsqu'une station est visitée, nous faisons avertir la plus voisine, qui envoie des hommes pour accompagner le père et porter son bagage, qui est léger : ce sont

quelques vêtemens, une couverture et un drap de lit, les ornemens pour la célébration des saints mystères, et quelques livres européens et chinois. Nos lits sont assez simples : de la paille, une natte, un drap, une épaisse couverture, voilà les plus somptueux. L'on me fait l'honneur, lorsque j'arrive, de me donner de la paille fraîche. Il n'est pas possible de se servir de leurs couvertures : l'on seroit dévoré par des insectes de la pire espèce dont elles sont pleines, et il est rare que nous leur échappions, quand nous assistons des mourans.

» A certaines époques de l'année où les maladies sévissent, nous sommes obligés à beaucoup de courses, car ce n'est pas ici comme en France où l'on craint tant la présence du prêtre auprès des malades, où l'on redoute comme un malheur de leur parler de confession et de préparation au voyage de l'éternité. Nos chrétiens n'ont pas de vaines et pernicieuses alarmes. Il n'est pas besoin de leur cacher, quand ils sont gravement malades, que l'instant de leur mort paroît approcher ; je leur en parle sans aucune gêne ; et tous, les moins fervens eux-mêmes, désirent avec ardeur recevoir les derniers secours de la religion avant de sortir de ce monde. Mon district étant de vingt-cinq lieues, j'ai la douleur d'arriver quelquefois trop tard auprès des malades, lorsque le trajet que j'ai à faire est de huit ou dix lieues, et lorsque les malades sont nombreux, comme dernièrement où nous avons eu une épidémie qui enlevoit les habitans par centaines. Elle a fait en plusieurs endroits de grands ravages. Nous étions toujours sur pied, courant d'un côté et d'un autre pour administrer l'extrême-onction et le saint viatique, portant avec nous ornement complet, ainsi que pain, vin et pierre sacrée, afin de pouvoir dire la messe dans la maison du moribond ou dans celle du catéchiste...

» Notre gouverneur du Su-Tchuen ne cherche pas à nous persécuter, et nous sommes assez tranquilles. Un prêtre chinois a été pris, il y a quelque temps, avec tout son bagage et jeté en prison, mais il n'y a pas été maltraité. L'on est même parvenu, à force de démarches et avec quelque argent donné aux satellites et autres gens du prétoire, à obtenir sa mise en liberté, sans que la mission ait souffert de son arrestation, ce qui n'étoit que trop à craindre. Tout dépend du bon ou mauvais vouloir des mandarins à notre égard. Il en est qui détestent au suprême degré la religion chrétienne, et qui sont occupés à lui nuire. Vous avez su que M. Perboyre, missionnaire lazariste français dans la province du Hou-Pé, a été pris et étranglé. A cette occasion, des perquisitions ont été faites dans notre province, mais sans beaucoup de soin et de sévérité. Cette pauvre Eglise de Jésus-Christ sera donc en butte à la persécution jusqu'à la fin des siècles, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre ! Et, chose étrange ! en Chine on trouve toute espèce de cultes, sectateurs de Fô, sectateurs de Luô-Kuun, juifs, mahométans, etc. ; et la religion chrétienne, qui est la seule vraie, est la seule qui y soit proscrite ! Mais c'est justement parce qu'elle est la vérité unique qu'elle est l'objet de la haine et de la fureur. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il faut vraiment que les fonctions de député aient bien du charme pour être courues et recherchées comme elles le sont dans notre pays. A voir toutes les peines et tous les tourmens d'esprit qu'on se donne, toutes les circulaires qu'on écrit, toutes les démarches et les voyages qu'on s'impose pour faire réussir une candidature par la prière, les supplications et les instances, devineriez-vous jamais de quoi il s'agit? Diriez-vous que c'est pour arriver à un poste onéreux, et à faire la guerre à ses dépens pendant six mois de l'année?

Rien n'est cependant plus vrai. L'avocat quitte son barreau et ses cliens ; le médecin quitte ses malades ; le laboureur sa charrue et ses moutons ; le fabricant ses ateliers et ses manufactures ; le maître de forges ses usines et ses hauts fourneaux ; le jeune marié sa femme et

son premier-né ; et tout cela pour venir occuper au Palais-Bourbon un bout de banquette. En vérité, c'est merveilleux ; c'est admirable de désintéressement ; c'est du dévoûment lacédémonien tout pur.

Encore si c'étoit comme dans la fable du renard et du corbeau de La Fontaine, si c'étoit *pour montrer sa belle voix* qu'on cherchât à devenir député. Mais non; la voix des neuf dixièmes d'entre eux ne se fait pas entendre une seule fois pendant toute la durée d'une session de cinq ans. Sur quatre cent cinquante-neuf qu'ils sont, il y en a quatre cents qui s'en vont comme ils sont venus, sans avoir desserré les dents, si ce n'est dans les jours de grand gala chez les ministres.

Et quand nous posons en fait qu'ils s'en vont comme ils sont venus, ce n'est peut-être pas assez dire ; car quelquefois c'est pire que cela. Témoin ce malheureux martyr de son désintéressement, qui, peu de jours après la clôture de la session, s'est vu prendre au collet par les gardes du commerce, sans égard pour les six semaines de grâce accordées à la représentation nationale, qui ne peut pas payer ses billets à ordre et ses lettres de change. Témoin encore cet autre député qui vient de demander sa retraite à ses amis du pays légal, en les priant de ne plus songer à lui pour aucune candidature présente ni à venir; parce qu'il trouve que, tout calcul fait, il a sur la tête assez de représentation nationale comme cela, et qu'il n'a qne trop tardé à retourner à ses usines, pour tâcher de les relever.

Malgré ces exemples si peu encourageans, la foule n'en est pas moins grande à la porte des colléges électoraux. *Uno avulso, non deficit alter* ; au contraire, il y a presse plus que jamais ; et, s'il étoit possible d'accepter tous les candidats qui demandent à être députés, le Louvre ne seroit pas assez grand pour les loger. Autrefois, dans les besoins pressans de l'Etat, on mettoit en vente les places de judicature. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! le gouvernement de juillet vient à éprouver de semblables embarras de finances, il a une ressource toute trouvée ; c'est de convertir la représentation nationale en offices bursaux, et de la faire payer aux amateurs tout ce qu'elle vaut à leurs yeux. Il peut être sûr d'en tirer un bon prix.

PARIS, 6 JUILLET.

Une ordonnance du 3 juillet porte que les conseils d'arrondissement se réuniront le 25 juillet pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

— Le *Moniteur* a publié hier, dans sa partie officielle, la loi sur le prolongement jusqu'au Havre du chemin de fer de Paris à Rouen.

— Une commission mixte vient d'être instituée en Belgique et en France pour examiner les modifications de détail que l'ouverture des chemins de fer vers Lille et Valenciennes vont nécessiter dans les rapports existant entre les deux pays pour la surveillance des marchandises et des voyageurs. L'ouverture du chemin de fer jusqu'à Valenciennes est, dit-on, ajournée jusqu'en septembre.

— Le *Commerce* publie la lettre qui suit :

« Monsieur le rédacteur,

» La *Gazette de Flandres et d'Artois* annonce qu'on a saisi à Boulogne une correspondance du prince Napoléon-Louis venant d'Angleterre. Je suis autorisé à vous prier de vouloir bien démentir cette nouvelle. La caisse saisie a été envoyée de Londres d'après les ordres exprès du prince. Elle ne contient que des papiers sans intérêt et des états de service appartenant aux personnes qui l'ont accompagné. On n'a jamais pu, ni après Strasbourg, ni après Boulogne, saisir aucune correspondance du prince, parce qu'il a depuis long-temps pris l'habitude de brûler, dès qu'il les recevoit, toutes les lettres politiques.

» Recevez, etc. Docteur CONNEAU.

» Fort de Ham, 1er juillet 1842.»

— La reine Christine est installée avec sa suite à la Malmaison. Il paroît qu'elle n'est que locataire de ce domaine. Dans les travaux qu'elle y a fait exécuter, elle s'est attachée à conserver tout ce qui rappelle Napoléon et Joséphine. M. le curé de Rueil, sur la demande de la princesse, a, le matin même de l'installation, béni tous les appartemens.

— La société internationale des naufrages, dans sa dernière séance, présidée par M. le duc de Rauzan, pair de France, a décerné une médaille d'honneur à M. l'abbé Clavel-de-Saint-Geniez, pour avoir sauvé la vie à un homme qui se noyoit dans la Seine.

— Une scène de désordre a eu lieu hier au cimetière du Mont-Parnasse, à la suite d'un discours violent contre la propriété et les lois, prononcé sur la tombe du sieur Bauny, médecin. Plusieurs individus ont été arrêtés.

— Hier mardi, après avoir entendu M. l'avocat-général Laplagne-Barris, ainsi que la plaidoirie de Me Ledru-Rollin, et après un long délibéré, la cour de cassation, sur les conclusions conformes du ministère public, a cassé un jugement du tribunal de 1re instance de la Seine, qui avoit ordonné l'expropriation de M. de Saint-Albin, à Montrouge, pour cause d'utilité publique, autrement dit pour cause de fortifications.

— Il y a huit jours, la police avoit déjà fait arracher, de tous les murs de la capitale, de grandes affiches annonçant le *Livre Terrible*. Avant-hier les mêmes affiches ont été saisies chez un grand nombre de libraires, par ordre du procureur du roi. Le commissaire de police, assisté de deux agens, a procédé ensuite à une visite domiciliaire chez M. Martin (du Theil), auteur du *Livre Terrible*, et chez l'éditeur, M. Laville, boulevart des Capucines, où il a saisi une affiche placée dans l'intérieur de la boutique.

— Le 19 mars dernier des inspecteurs de police arrêtèrent, rue des Marais, deux jeunes gens qui venoient d'apposer des placards ainsi conçus : « Mort à Louis-Philippe! Mort au tyran. » Labadie et Lenoir ont été traduits hier devant la cour d'assises sous la prévention d'offenses envers la personne du chef de l'Etat. Labadie, qui paroît avoir été entraîné, a été acquitté. Lenoir, déclaré coupable, a été condamné à deux ans de prison et 500 fr. d'amende.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les maires de Dinan et de Guingamp (Côtes-du-Nord) viennent de donner leur démission.

— La commune d'Iffendie (Ille-et-Vilaine) vient d'être témoin d'un fait assez rare. La famille Fauchaux, qui l'habite, est composée entre autres de sept garçons. Il y a quelques jours, trois des frères Fauchaux se marioient à la fois, et le prêtre qui célébroit la cérémonie religieuse étoit le frère des trois nouveaux époux.

— La chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix a renvoyé devant les assises des Bouches-du-Rhône le sieur Chabrier, notaire à Châteaurenard, accusé de faux en écriture privée et d'abus de blancs-seings. Chabrier est en fuite depuis que des poursuites sont dirigées contre lui.

— Un journal ministériel annonce que la brigade de gendarmerie de Sijean (Aude) a arrêté, le 22 juin, huit officiers espagnols carlistes, échappés du dépôt de Revel, et qui se rendoient en Espagne à travers les montagnes.

— Le 29 juin, un incendie, dont le vent augmentoit la violence, a éclaté à Vic (Cantal), et eut bientôt détruit onze maisons appartenant aux habitans les plus pauvres. Parmi les personnes qui se sont le plus distinguées par leur dévoûment dans cette triste circonstance, on cite M. le maire de Vic, M. le curé et ses deux vicaires, et la brigade de gendarmerie de Vic.

EXTÉRIEUR.

Les cortès espagnoles ont adopté le projet de loi qui fixe à 90,000 hommes le chiffre de l'armée permanente, et à 40,000 celui la réserve.

— On annonce que le fameux chef de partisans Felip, qui a parcouru si longtemps les montagnes de la Catalogne avec sa bande de 150 hommes, a fini par tomber entre les mains des troupes détachées à sa poursuite. On sait qu'il est mis hors la loi, lui et ses compagnons.

— On assure que les chambres belges vont être convoquées extraordinairement pour statuer sur la question linière, le ministère ne voulant pas prendre la responsabilité d'une ordonnance.

— On vient de publier dans le *Moniteur belge* les lois qui restreignent les libertés communales dont jouissoit la Belgique. Ces lois sont datées de Londres le 30 juin.

« Il est assez étrange, dit à ce propos l'*Observateur belge*, de voir des lois de cette importance datées de la capitale d'un royaume étranger. Il sembloit que les lois sanctionnées par la reine Victoire étoient les seules au bas desquelles on dût s'attendre à lire : *Donné à Londres*. »

— Cent soixante-neuf accidens sont survenus dans les mines du Hainaut pendant l'année 1841 : 107 ouvriers ont été blessés plus ou moins grièvement, et 62 ont été tués.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Voici les renseignemens qui nous sont parvenus sur les bruits qui se sont répandus dans Londres :

» Il paroît que dimanche un homme est allé faire une déclaration portant que, se trouvant sur le passage de la reine, et confondu dans la foule qui poussoit des acclamations, il avoit vu un individu placé auprès de lui diriger un pistolet contre la reine et faire feu, mais que l'amorce seule avoit pris feu; qu'aussitôt il s'étoit jeté sur l'assassin et l'avoit désarmé, mais que celui-ci, dans la lutte, étoit parvenu à s'échapper en abandonnant son arme, avant que la rapidité de cette scène eût pu attirer l'attention des assistans. La personne qui a fait cette déclaration a donné les détails les plus précis et les plus circonstanciés sur la personne, la tournure et l'habillement de l'assassin présumé, et a indiqué la direction dans laquelle il avoit pris la fuite; les recherches les plus actives ont été commencées immédiatement, mais sans résultat. Le pistolet qui a été déposé comme preuve de conviction, et dont l'amorce étoit brûlée, paroissoit n'avoir pas été chargé à balle, mais avec une sorte de mitraille plus que suffisante pour donner la mort.

» Tels sont les détails qui étoient connus dimanche soir à Londres. Nous les donnons sans pouvoir en tirer aujourd'hui aucune conclusion, et nous ne savons encore s'il faut considérer cette nouvelle comme un de ces bruits qui viennent souvent comme une sorte d'écho après les attentats, ou si l'Angleterre a véritablement à déplorer d'avoir produit un troisième assassin de sa souveraine. »

— Les journaux de Londres rapportent les faits à peu près de la même manière que le *Journal des Débats*, mais ils ajoutent que l'assassin a été arrêté plus tard. C'est, dit-on, un nommé Bean, haut de quatre pieds, bossu, et hideux à voir.

— La chambre des communes n'a pas tenu de séance lundi. Dans la chambre des lords, le comte d'Aberdeen a déclaré qu'un individu coupable d'une tentative d'assassinat sur la reine étoit entre les mains de la justice.

— Francis, en apprenant la commutation de sa peine, a fondu en larmes, et sans prononcer d'autres paroles que celles-ci : *Je suis bien reconnoissant*, il s'est assis comme accablé par la force de l'émotion et de la joie.

— Une nouvelle organisation vient d'être donnée au conseil d'Etat de Russie. Il est divisé en cinq départemens. Les affaires du conseil sont dirigées par la chancellerie de l'empire. Néanmoins, chaque département a un secrétaire particulier qui est assisté d'un certain nombre d'employés.

— On écrit de Serm (Russie), le 24 mai :

« Dans le cercle de Solckand de notre gouvernement, les salines de Nowo-Ussal, ancienne propriété de la famille

Strogonoff, ont éprouvé une terrible catastrophe, Le 9, à 11 heures du matin, le feu a éclaté dans la maison d'un salinier. On a pris immédiatement, mais en vain, toutes les mesures nécessaires pour éteindre l'incendie. La flamme, nourrie par de grandes quantités de foin, s'est étendue en un instant sur un quart de l'endroit, et il n'y a pas eu moyen de s'en rendre maître. L'incendie a duré trois jours et a tout réduit en cendres sur une étendue de deux verstes et demie!

» Il est impossible en ce moment d'apprécier avec exactitude la perte immense et le nombre de maisons incendiées. On a donné tous les soins possibles aux familles de cinq cents ouvriers des salines; on les a logées en partie dans les localités environnantes et en partie dans les maisons qui n'ont pas été détruites. »

— Il n'y a rien de décisif, quant à la Syrie, dans les nouvelles de Constantinople du 17 juin. Elles annoncent seulement qu'un bateau à vapeur ottoman est parti, le 15, pour Beyrouth, où il portoit Mugib bey, récemment nommé au poste de defterdar de la Syrie, et trois millions de piastres destinés au paiement des troupes.

Du reste, le divan paroît s'occuper beaucoup; il se réunit fréquemment; mais rien ne transpire de ses délibérations.

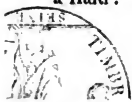
Il étoit de nouveau question d'un changement de ministère. Kosrew-Pacha seroit, disoit-on, nommé grand-visir, Reschid-Pacha ministre des affaires étrangères, Ahmed-Fethi grand-maréchal et commandant des gardes, Halil-Pacha ministre de la guerre, Saïd-Pacha ministre de la marine. Un pareil ministère seroit dans le sens de la réforme, que l'on avoit abandonnée dernièrement.

Le gouverneur de Tripoli devoit partir de Constantinople le 25 pour se rendre à sa destination; il devoit être accompagné par des troupes de débarquement.

—Le *Times* contient les détails suivans sur le tremblement de terre qui a eu lieu à Haïti :

« Un correspondant nous écrit du cap Haïtien, à bord du *Condor*, le 12 mai, qu'il n'y a pas une maison debout depuis la terrible catastrophe du 7. Notre correspondant étoit sur un balcon avec quelques personnes au moment où le tremblement de terre a commencé : à chaque secousse il tomboit un pan de muraille; elles ont duré quarante à cinquante secondes, pendant lesquelles une pluie, une grêle de moëlons, de pierres, tombèrent sur les malheureux qui cherchoient à se sauver. Le bruit des maisons qui s'écrouloient étoit effroyable. L'église, qui faisoit l'orgueil de la ville, a été ruinée de fond en comble. Pendant six heures, de trois à cinq minutes, il y a eu des secousses répétées. Il faisoit, au moment de la catastrophe, une chaleur suffocante. Notre correspondant a passé une nuit épouvantable à la Poselle, au milieu des morts, des agonisans et des blessés que ne cessoient pas d'apporter leurs amis, après les avoir retirés avec beaucoup de peine de dessous les décombres. Sur les quais avoient été établies des ambulances qui étoient remplies de blessés. Port-au-Prince a peu souffert. Les maisons de bois ont partout résisté beaucoup mieux que les maisons de pierre. L'incendie qui a éclaté après la première secousse a duré quatre jours et quatre nuits. Il n'a fallu que quarante-huit heures pour que la populace de tous les villages environnans entràt dans la ville pour piller. Sur le bord de la mer, on voyoit ces misérables se disputer les dépouilles et s'entr'égorger pour en rester seuls propriétaires; plusieurs ont été tués comme des bêtes féroces par des habitans armés pour la défense de leur propriété. La moitié de la population a péri : parmi les étrangers et leurs commis, trois seulement ont été tués. Le 14 mai des secousses légères continuoit, il n'avoit pas plu, et l'on redoutoit de nouveaux malheurs. »

—Le *Mémorial des Pyrénées* publie une lettre particulière d'un Français émigré à Buénos-Ayres, qui confirme les horreurs rapportées dans le récit des jour-



naux anglais. Cette lettre est datée du 9 avril :

« Hier au soir, le gouverneur a donné un bal, et devant sa porte, vers les dix heures, on a égorgé trois individus ; à vingt pas de là, trois autres. Samedi dernier, on fusilla douze personnes : *je les ai vues*.

» Tous ceux qui sont portés sur la liste des fédéraux doivent porter des armes ; ils peuvent tuer les unitaires, à la charge de les enterrer au cimetière. Les parens des assassinés ne peuvent se mettre en deuil, parce qu'ils se feroient reconnoître comme unitaires. Un officier de l'escadre fut attaqué hier, à dix heures du soir, dans la rue, par deux individus armés de poignards. Bientôt il dégaîna son sabre, et il les fit reculer. Plainte en a été portée au commandant de la station. Celui-ci s'est rendu chez le ministre. Nous ignorons s'il en a reçu ou recevra satisfaction. Aucun Français n'ose venir ici de Montevideo.»

Le *Globe*, journal anglais, dit que ces massacres ont duré jusqu'au 18 avril. Ils n'ont cessé que par suite des remontrances faites à Rosas par les ministres étrangers. « Il n'a pas été tué d'étrangers, dit ce journal ; mais quelques Anglais ont été insultés. L'amiral Brown, dégoûté de ces atrocités, avoit, dit-on, traité avec l'ennemi pour déserter la cause de Rosas, et emmener sa flotte à Montevideo. »

Oraison funèbre de M. de Boulogne, par M. l'abbé Roisard, vicaire-général de Troyes.

Nous avons parlé de la translation des restes de M. de Boulogne. Inhumés au Mont-Valérien dans l'enceinte réservée aux évêques et aux prêtres, ils furent exhumés le 11 mars dernier pour être transportés à Troyes. Le 21, jour des obsèques, M. l'abbé Roisard, vicaire-général, prononça l'Oraison funèbre de l'illustre prélat. Elle a été imprimée depuis.

Les titres dont M. de Boulogne fut revêtu sur la terre ont péri pour lui devant les hommes, dit l'orateur ; mais le *prédicateur de la vérité*, mais le *défenseur de la foi* est à l'abri des coups de la mort. M. l'abbé Roisard représente donc le prélat, dans une première partie, comme l'organe de la vérité, soit dans la chaire chrétienne où il s'assit avec tant de gloire, soit dans ses écrits qui obtinrent un succès si légitime. Dans une seconde partie, il célèbre la persécution que M. de Boulogne subit pour la foi. Nous en extrairons le morceau suivant :

« Loin de moi la pensée, M. F., de vouloir poursuivre ici par d'amères paroles la mémoire de ce guerrier qui, même à la pénible époque à laquelle j'arrive, avoit droit à tous nos respects, parce qu'il étoit le prince du peuple et l'oint du Seigneur ! Je me souviens que mille et mille fois son nom a été prononcé à cet autel, dans la célébration du sacrifice, dans cette basilique dont il a été le bienfaiteur. Je me rappelle les premiers chrétiens qui, en présence d'un pouvoir tyrannique, n'ont su que prier, pardonner et mourir ! Et ne vois-je pas le saint et vertueux pontife Pie VII, dans ces jours mauvais, traiter encore comme l'un de ses fils les plus tendrement chéris, celui qui s'étoit fait son ennemi et son persécuteur ? Et ces torts, du reste, n'ont-ils pas été reconnus et réparés par le prince lui-même, lorsque près d'expirer, après avoir goûté les consolations de cette religion qui pardonne, il dit au général Montholon : *Je suis heureux d'avoir rempli mes devoirs ; j'en avois besoin. Sur le trône, la puissance étourdit les hommes !*

» Ce prince étoit donc alors dans un de ces momens d'erreur, d'étourdissement et de vertige, qui sont les funestes avant-coureurs de la chute des rois. Pour l'Eglise, le danger étoit imminent, la crise terrible. Quatre-vingt-quinze évêques de France et d'Italie se trouvoient réunis à la voix du monarque. On les avoit rassemblés sous le spécieux prétexte de travailler à la paix de l'Eglise. Mais, hélas ! les vraies intentions sur une autorité sacrée n'étoient pas douteuses, et le projet n'alloit rien moins qu'à détruire le pape par les évêques, au besoin les évê-

qués par les chapitres, vous le savez, et en résultat, qu'à faire absorber l'autorité ecclésiastique par la puissance civile.

» L'évêque de Troyes devoit porter le premier la parole au sein de l'auguste assemblée. Il n'ignoroit pas que ce n'est ni César, ni Pilate, qui ont envoyé les apôtres prêcher l'Evangile; mais celui qui leur a dit : *Allez, enseignez, je suis avec vous tous les jours !* Il n'ignoroit pas que dans les matières spirituelles nous ne pouvons reconnoître d'autre puissance, d'autre autorité que celle de Jésus-Christ et de l'Eglise ! Que faire donc devant de pareilles exigences, et dans des circonstances si périlleuses et si délicates? En parlant, disoient à notre Pontife les conseillers du pouvoir, vous allumerez le feu de la persécution.... Et si je me tais, se répondoit-il à lui-même, j'en favorise bien davantage le progrès et les malheurs ! Que faire donc encore une fois?... se rappeler le mot du grand saint Basile, que : *Si la vérité étoit exilée sur la terre, on devroit la retrouver sur les lèvres d'un évêque*. Que faire?... se rappeler la parole de Dieu à Jérémie : *Je t'ai établi comme une colonne de fer et un mur d'airain devant les rois de Juda, les princes et le peuple de la terre*. Que faire, encore un coup, M. F.? ce qu'a fait notre illustre Pontife !

» Rendre sincèrement hommage à tant de titres par lesquels le héros pacificateur, dans ses premières années, avoit bien mérité de l'Etat et de l'Eglise : l'anarchie détrônée, la société rassise sur ses fondemens, la religion rétablie, les autels relevés, l'Eglise de France sortie de ses ruines, telle étoit l'abondante matière d'une juste louange. S'il est facile aujourd'hui de blâmer ces éloges, c'est qu'on ne veut pas reconnoître qu'ils étoient aussi bien inspirés par la vérité, que cette courageuse protestation, que ces paroles fortes et hardies qu'exigeoient du Pontife l'état et les malheurs actuels de l'Eglise ! Ecoutez-la, M. F., cette protestation ! Entendez-les ces paroles généreuses ! elles sont sorties d'une bouche qui vous étoit connue :

« Mais quels nuages épais se sont donc » élevés? Comment s'est obscurci cet » horizon si pur, qui promettoit des jours » si sereins et si calmes? D'où est venue » la tempête? Comment s'est rompu ce » pacte réparateur qui unissoit d'un lien » si doux le chef de l'Etat et le chef de » l'Eglise? Mais que fais-je? Viens-je » attrister vos cœurs par le récit de cette » rupture qui afflige les fidèles, et dont » les impies triomphent? Viens-je vous » entretenir de ces grandes difficultés » dont le principe part de si haut?... De » graves considérations nous imposent la » loi de nous taire sur la cause du mal et » la source des dissensions. Mais quelle » planche s'offre à l'Eglise de France, » pour échapper au naufrage dont elle » est menacée? Jusqu'où peut s'étendre » la loi des tempéramens? Comment » peut-on céder à l'empire des circons- » tances, sans faire plier les principes?... » Quelle que soit l'issue de nos délibéra- » tions, jamais nous n'oublierons les prin- » cipes immuables qui nous attachent à » l'unité, à cette pierre angulaire, sans » laquelle tout l'édifice crouleroit sur lui- » même. Jamais nous n'oublierons ce » que nous devons à cette Eglise romaine » qui nous a engendrés à J.-C., à cette » chaire auguste que les Pères appellent » la Citadelle de la Vérité, et à ce chef » suprême de l'Episcopat, sans lequel » l'Episcopat se détruiroit lui-même, et » ne feroit plus que languir, comme une » branche détachée du tronc, ou s'a- » giter, au gré des flots, comme un » vaisseau sans gouvernail et sans pi- » lote. »

» Après avoir entendu ces vigoureuses paroles, trouvera-t-on encore une matière de blâme dans les éloges qui les précèdent? Ont-ils détruit l'inévitable effet d'une exposition forte et lumineuse des principes catholiques? d'une déclaration qui dès l'abord élève une insurmontable barrière aux envahisseurs de l'autorité sacrée? Ont-ils empêché le chef de l'Etat de se montrer profondément irrité contre le Pontife dont la foi courageuse venoit de conquérir les donjons et

l'exil qu'il avoit dû préférer à la plus funeste paix et aux caresses d'un empereur ? »

Cette oraison funèbre est très-courte, et on le conçoit, car elle a dû être improvisée. Mais, dans sa brièveté, elle rend un convenable hommage à la mémoire de M. de Boulogne, et elle annonce que le talent de M. l'abbé Roisard répond au zèle qui lui avoit fait accepter le panégyrique de l'éloquent évêque de Troyes.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c.
Emprunt 1841. 79 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 3285 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1278 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 752 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2
Rentes de Naples. 105 fr. 75 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/2.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3617.

SAMEDI 9 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Notice sur la Vie de M. l'abbé Boyer, directeur au séminaire Saint-Sulpice.

A peine venons-nous de rendre un public hommage à la mémoire de M. Frayssinous, l'une des plus belles gloires du clergé de France dans ces derniers temps, et qui fut membre de cette Société de Saint-Sulpice, si utile, si recommandable; et déjà la mort de M. l'abbé Boyer, parent et fidèle ami de ce prélat illustre, nous fournit une nouvelle occasion d'indiquer à la pieuse vénération de nos lecteurs une vie bien digne de servir de modèle, mais qui s'est écoulée dans la retraite du sanctuaire, sans autre éclat que celui de la science et de la vertu.

A peine venons-nous de payer un tribut d'admiration et de reconnoissance à M. Rey, évêque d'Annecy, dont la parole éloquente franchit si souvent la frontière de la Savoie, pour évangéliser, parmi nous, les prêtres de tant de diocèses; et déjà, placé devant la tombe d'un autre apôtre du clergé, nous avons à redire les efforts de ce zèle actif et brûlant qui transportoit tour à tour M. Boyer dans les cénacles où se réunissoient les ministres de Jésus-Christ, retraites bénies pendant lesquelles se renouveloit ou se fortifioit l'esprit sacerdotal.

Les vertus, la parole, les écrits de ce prêtre docte et vénéré, vivront dans le souvenir des élèves de Saint-Sulpice. On nous saura gré de faire, en peu de mots, connoître une telle vie.

Le Rouergue, cette terre ecclésiastique qui donne des évêques à tant d'illustres siéges, fut le berceau de M. Pierre-Denis Boyer. Il naquit au mois d'octobre 1766, à Caissac, diocèse de Rodez.

On connoît le Rouergue, ses montagnes élevées et pittoresques, sa nature sauvage et grandiose. Le spectacle de ces beautés frappoit le jeune Boyer. Agé de huit ans, il aimoit à errer avec les bergers de son père, pour embrasser d'un coup-d'œil ou les profonds ravins ou la vaste étendue des cieux. Le firmament, semé d'étoiles, fixoit ses regards au milieu d'une nuit tranquille; ou, lorsqu'une tempête bouleversoit avec fracas ces solitudes, il bravoit hardiment la pluie pour jouir, comme il disoit, de ce *bel orage*. Tous ceux qui ont entendu M. Boyer orateur, trouveront, dans ces premières impressions de son existence, matière à des rapprochemens qui expliqueront son talent, son éloquence et son genre de composition si remarquable.

Il se forme une secrète harmonie entre l'homme et les circonstances extérieures où il est placé. L'aspérité du Rouergue dut réagir sur le jeune Boyer, enfant de ces montagnes et admirateur passionné de leur nature inculte. Son imagination se développa donc riche, féconde, impétueuse, comme son caractère. En même temps, la main de Dieu, si visible dans les miracles de la création, ouvroit le cœur du jeune Boyer à l'amour du Créateur, et, les bons exemples de sa famille

l'inclinant à la piété, il annonça dès ses premières années ce qu'il seroit un jour.

Plus avancé en âge, il fit ses études au collége de Rodez, où il eut pour condisciple le jeune Frayssinous, et pour professeur de rhétorique l'abbé Girard, qui dictoit à cette époque les cahiers publiés plus tard, et tant de fois réimprimés, sous le titre de *Préceptes*. Dès lors il fit preuve de la vigueur de son esprit, et déploya des talens qui le placèrent en première ligne.

Du collége de Rodez, M. Boyer dut se rendre à Paris. Il se sentoit appelé au service des autels, et il ne pouvoit s'y préparer mieux que dans les savantes écoles de la capitale. Il partit donc, muni de lettres de recommandation pour le supérieur des Robertins. Mais la préoccupation de son esprit, si profonde et si constante, le livroit dès-lors à des distractions extraordinaires. Il perdit ses lettres, et, le supérieur des Robertins hésitant à l'admettre sans recommandation dans sa communauté, il entra dans celle de Laon. Lorsque les lettres égarées arrivèrent, et que, révélant au supérieur des Robertins tout le mérite du sujet dont il s'étoit privé, elles le déterminèrent à réclamer M. Boyer, la communauté de Laon n'eut garde de le lui rendre. Le jeune lévite reçut la tonsure le 28 mai 1785, et le sous-diaconat le 17 mai 1788.

La communauté de Laon réunissoit plusieurs ecclésiastiques d'une illustre origine, auxquels les postes les plus élevés sembloient acquis dans l'avenir. Chacun d'eux eût désiré s'attacher M. Boyer, dont les talens et la sagesse promettoient un auxiliaire précieux. Son désintéressement ne lui permit pas de s'arrêter aux avantages qu'il eût ainsi recueillis. Tout son désir étoit de s'agréger. comme M. Frayssinous, à cette utile et respectable congrégation de Saint-Sulpice, qui a pour mission de développer les vocations ecclésiastiques.

M. Boyer fut élevé au sacerdoce le 18 décembre 1790, et il se prépara à la *licence* en Sorbonne, mais sans pouvoir en soutenir la thèse. C'étoit l'époque où grondoit l'orage politique, qui ne tarda point à envelopper la France.

Durant la tempête, le jeune prêtre se retira dans les montagnes du Rouergue, avec M. Frayssinous, et la paroisse de Curières eut les prémices de leur zèle sacerdotal. Les deux orateurs, qu'attendoient des auditoires d'élite, préludèrent à leurs travaux apostoliques en évangélisant les simples habitans de cette contrée sauvage. M. Boyer aimoit surtout à parler en chaire le patois du Rouergue : cet idiome, abondant en expressions naïves, devoit avoir un attrait particulier pour l'homme qui, jusqu'à sa mort, conserva tant de candeur et de simplicité.

Tout en s'occupant, dans ces lieux écartés, du salut des ames, en visitant les malades, en portant secrètement aux mourans les derniers secours de la religion, les deux amis se préparoient par l'étude à remplir la mission que la divine Providence leur réservoit. On peut comparer cette époque de méditation solitaire aux jours de retraite pendant lesquels Bossuet, objet de leur admiration commune, se fortifia aussi pour les combats de la parole, disposant et essayant les armes qu'il devoit manier plus tard avec tant d'éclat et de

succès. Les deux jeunes prêtres approfondissoient ensemble l'Ecriture sainte, se pénétroient de la doctrine des Pères, et demandoient surtout aux apologistes de la Religion et de l'Eglise les moyens de répondre à cette philosophie du XVIIIe siècle, qui n'avoit su que rajeunir par la forme de vieilles erreurs. Entre leurs habitations fort rapprochées et dans un site pittoresque, se trouvoit un plateau où ils se réunissoient presque tous les jours pour leurs pieux et doctes entretiens. Lorsque les temps devinrent moins orageux, ils descendirent de leur montagne, et se rendirent, M. Boyer à Paumes, domaine de sa famille, M. Frayssinous à Séverac.

Un incident faillit procurer à M. Boyer la palme du martyre. Arrêté et conduit en prison, il n'en fût sorti que pour monter sur l'échafaud sans la présence d'esprit d'un de ses amis qui, s'adressant à M. Boyer : « Allons, fanatique, lui dit-il d'un ton brusque, suis-moi. » Et, le poussant devant lui avec rudesse, il l'accabloit d'injures. Les satellites, étonnés, ou plutôt croyant que l'on menoit leur captif au tribunal révolutionnaire, le laissèrent aller. Ainsi se dénoua ce drame dont le souvenir éveilloit toujours chez M. Boyer un regret magnanime: « Peut-être, disoit-il, eussé-je mieux fait de rester en prison ; ceux qui s'y trouvoient avec moi sont morts pour être demeurés fidèles à leurs devoirs. » Son humilité ne lui permettoit pas de croire que Dieu avoit épargné ses jours, afin qu'il rendît à l'Eglise, au lieu du témoignage de sang, celui de la doctrine et des vertus sacerdotales.

Destiné à faire partie de la congrégation de Saint-Sulpice, M. Boyer se rendit avec empressement, en 1800, à l'appel de M. Emery, qui s'occupoit de réorganiser à Paris l'enseignement ecclésiastique. Il professa la philosophie, dans la maison de *la Vache noire*, rue du faubourg Saint-Jacques, puis au séminaire de la rue du Pot-de-Fer, tandis que M. Frayssinous y enseignoit la théologie dogmatique.

En 1802, parut son premier écrit: *le Duel jugé au tribunal de la Raison et de l'Honneur*. Il le publia sous le nom d'un officier de ses amis, l'adressa au premier consul, au général Berthier, alors ministre de la guerre, à quelques autres chefs de l'armée, et en fit répandre un certain nombre d'exemplaires dans les casernes de Paris. Berthier écrivit à l'auteur supposé, de la part du premier consul :

« J'ai reçu votre écrit sur le duel, et je l'ai lu avec un grand plaisir. Le citoyen premier consul en approuve les principes. Les vérités incontestables qui combattent ce préjugé funeste acquièrent une nouvelle force sous la plume d'un homme qui, comme vous, a donné l'exemple de la bravoure et de toutes les vertus civiles et militaires. — Paris, le 28 brumaire an XI (19 novembre 1802).

Signé, A. BERTHIER. »

Lorsqu'en 1836 M. Dupin aîné, procureur-général près la cour de cassation, eut obtenu que cette cour, modifiant la jurisprudence, fît rentrer le duel dans la classe des crimes et délits prévus par le code pénal, M. Boyer donna, toujours sous le voile de l'anonyme, une seconde édition de son opuscule, et il y joignit l'éloquent réquisitoire de M. Dupin.

En 1803, les catéchismes raisonnés, que MM. Michel Clausel de Coussergues et Frayssinous faisoient

dans l'église des Carmes, ayant été remplacés par des discours sur les vérités de la religion, prononcés dans la chapelle, dite des Allemands, de l'église Saint-Sulpice, M. Frayssinous, qui se chargea de ce cours d'instructions devenu si célèbre, voulut y associer son ancien condisciple. En effet, M. Boyer donna cinq conférences dans la chapelle des Allemands, et l'on admira la forme piquante, le tour original, que prenoient dans ses discours les preuves même les plus connues.

Si la composition, si claire, si méthodique et si sage de M. Frayssinous étoit plus appropriée à ce genre de démonstrations, il faut convenir que le style de M. Boyer, animé et plein d'images empruntées à l'Ecriture, saisissoit vivement l'esprit de son auditoire. Aussi le cardinal Maury, dont l'admiration intelligente mettoit hors de ligne M. Frayssinous, dit-il un jour, subjugué par l'éloquence mâle et entraînante de M. Boyer, qui avoit prêché devant lui : « C'est l'orateur tel que je l'avois conçu ; nous n'avions que des déclamateurs étudiés ou des rhéteurs ampoulés. »

M. Boyer possédoit à un degré éminent le sentiment des beautés oratoires. Pendant la première année que M. Affre, aujourd'hui Archevêque de Paris, passa au séminaire de Saint-Sulpice, son oncle aimoit à lui lire les Oraisons funèbres de Bossuet, les plus beaux sermons de Bourdaloue et de Massillon, et, dans le cours de ces lectures, il s'arrêtoit fréquemment pour faire des remarques pleines de sens et d'originalité, mais toujours dictées par un goût sûr. Il n'est donc pas étonnant que M. Boyer rendît avec bonheur, dans ses sermons, ce qu'il sentoit avec tant de force.

M. Frayssinous continua seul le cours d'instructions qu'il transporta, de la chapelle des Allemands, dans la chaire de l'église ; mais, plein de confiance dans son ami, il demanda souvent ses conseils. Lorsque le *conférencier* de Saint-Sulpice, désormais tout entier à sa mission, eut quitté la congrégation, avec l'agrément de M. Emery, l'abbé Boyer échangea la chaire de philosophie contre celle de dogme que M. Frayssinous laissoit vacante. Ce seroit le lieu de parler de son talent tout spécial pour l'enseignement de la théologie, talent qui brilla surtout dans ses leçons sur la Religion et l'Eglise, sur la Justice et les Contrats ; ce seroit aussi le lieu de rappeler les noms des élèves d'élite qui admirèrent alors la rectitude de son esprit, la justesse de ses raisonnemens, les trésors de son érudition. Cette tâche, nous l'avouons, ne sauroit être remplie dignement que par un confrère de M. Boyer, ou par l'un de ceux que ses savantes leçons et l'exemple de ses vertus sacerdotales ont mis à la tête du clergé.

Au mois d'octobre 1811, Bonaparte dispersa la compagnie de Saint-Sulpice. Comme M. Boyer n'en étoit pas membre avant la révolution, on avoit d'abord espéré qu'il pourroit rester au séminaire, et y continuer ses fonctions. Sur ce fondement, le 11 novembre, jour auquel M. Duclaux et ses autres confrères quittèrent la maison, M. Boyer vint présider la lecture spirituelle. La nudité de la salle des exercices, de laquelle on avoit enlevé les portraits des supérieurs et



tout ce qui rappeloit Saint-Sulpice, lui inspira une allocution touchante qui émut tous les élèves : mais, ému lui-même, il ne put continuer, et, après quelques momens, ses larmes étouffèrent sa voix. Les espérances qu'on avoit eues de le conserver ne durèrent pas long-temps : bientôt il fut mandé par le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, qui lui signifia l'ordre de quitter le séminaire. M. Boyer obtint de rester jusqu'à l'ordination; et, pendant la retraite qui la précéda, il expliqua le Pontifical, avec ce feu et cette onction qui lui étoient propres, et qu'on a depuis admirés dans ses retraites ecclésiastiques. Ses auditeurs (1) ne peuvent avoir oublié la manière énergique dont il commenta ces paroles sacramentelles que le Pontife adresse aux diacres, en leur imposant la main : *Accipe Spiritum sanctum ad robur*, etc. « Oui, messieurs, leur dit-il, vous êtes jeunes; vous allez entrer dans une carrière pleine de dangers, parcourir une mer semée d'écueils; mais quelques périls qui vous assaillent, songez que vous avez reçu le saint Esprit *ad robur* : les tentations de toute sorte vous assiégeront; mais vous avez reçu le saint Esprit *ad robur*, etc. » La veille de Noël, une lettre du ministre annonça à M. Boyer qu'il falloit vider les lieux sans délai : il vint faire sa classe à l'ordinaire; mais, après la récitation du *Veni, sancte Spiritus*, il se borna à ces courtes paroles, qui touchèrent vivement ses disciples : « Messieurs, il n'y aura pas de classe aujourd'hui pour vous; je ne suis plus votre professeur; je ne veux d'autre titre que celui de votre ami; » et, s'étant mis à genoux, il commença le *Sub tuum præsidium*. Dès lors, il ne parut plus aux exercices, et peu de jours après il se retira dans une maison de la rue Férou, qu'habitoit M. Picot. Celui-ci aimoit toujours d'une manière spéciale, l'esprit et l'institut de MM. de Saint-Sulpice, auxquels il devoit en partie son éducation. Ces deux hommes estimables se virent beaucoup; car ils étoient unis par leur zèle commun pour la religion et par l'amour du bien, quoiqu'ils n'eussent pas les mêmes vues sur plusieurs points secondaires. La prière et l'étude occupèrent en grande partie cette retraite forcée de M. Boyer. Il alla toutefois, en 1812 et 1813, prêcher des stations à Montpellier et à Lyon. Il demeura ensuite dans sa famille jusqu'en 1814.

Il vint alors reprendre son cours de théologie morale, qu'il continua jusqu'en 1818, et il ne tint pas au cardinal de Périgord qu'il n'y renonçât pour coopérer, en qualité de vicaire-général, à l'administration du diocèse de Paris dont l'ancien archevêque de Reims devenoit titulaire. M. Boyer répondit qu'il étoit attaché à Saint-Sulpice, et qu'il ne vouloit pas quitter la Compagnie. Le cardinal eût désiré que l'humble et savant prêtre assistât au moins à son conseil, et se chargeât de la rédaction de plusieurs écrits destinés au clergé de

(1) Parmi les diacres de cette ordination se trouvoient M. Gallard, mort coadjuteur du cardinal de Latil, archevêque de Reims; M. de Forbin-Janson, évêque de Nanci; MM. Gosselin, aujourd'hui supérieur du séminaire d'Issy, et Dufouleur, ancien chanoine de Troyes. On comptoit parmi les prêtres, M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg; MM. Marie, curé de Saint-Germain-des-Prés, et Beuzelin, curé de la Madeleine à Paris.

France ; mais ces propositions ne furent point acceptées.

En 1817, la science de M. Boyer se révéla, au-dehors de Saint-Sulpice, par un ouvrage solide. A cette époque, la doctrine hérétique qui méconnoît à l'Eglise le droit d'établir des empêchemens dirimans au mariage, doctrine transmise de Luther à Launoy, de Launoy aux théologiens de Pistoie, de ceux-ci aux constituans de Paris, et de ces derniers aux conseillers de Napoléon, étoit reproduite par quelques théologiens et quelques jurisconsultes, philosophes ou jansénistes, tels que l'ex-oratorien Tabaraud et le président Agier. M. Boyer leur opposa la doctrine catholique, dans un écrit intitulé : *Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage* (1 vol. in-8°). Dans la première partie, il prouve que ce pouvoir est un dogme de la foi catholique, solennellement défini par le concile de Trente ; dans la seconde, il établit que ce décret a son fondement dans la doctrine enseignée par l'Eglise, depuis les apôtres jusqu'à nous ; dans la troisième partie, il explique la nature du contrat de mariage, et montre que la nature seule de ce contrat le fait rentrer dans les attributions de l'Eglise. Ce traité est suivi d'une *Dissertation sur la réception du concile de Trente dans l'Eglise de France*. Outre les deux questions du mariage et du concile, M. Boyer en traitoit plusieurs qui tenoient moins essentiellement à son sujet, et répondoit victorieusement aux objections de Tabaraud contre la Conception immaculée de la sainte Vierge, son Assomption, la Dévotion au Sacré-Cœur. La critique put signaler de rares et légères taches dans le style de cet ouvrage ; mais le fond est substantiel, et M. Boyer avoit fait preuve d'un beau talent de dialectique. Son discours préliminaire est de la plus haute éloquence.

Il intervint ensuite dans la discussion relative au concordat de 1817, en publiant, toujours sous le voile de l'anonyme, de *Nouveaux Eclaircissemens* sur les objections qu'on opposoit à cet acte (in-8°). On retrouva dans le nouvel écrit la même sagacité, le même art de presser le raisonnement, et des réflexions également piquantes.

Deux sortes d'ennemis attaquoient alors l'Eglise en sens divers. Les uns eussent voulu l'asservir à l'Etat, les autres vouloient que l'Etat professât une indifférence absolue en matière de religion. M. Boyer composa, pour la défense de l'Eglise, en 1819, et sous le pseudonyme de Barrande de Briges, un opuscule intitulé : *De la liberté des cultes selon la Charte*, etc. (in-8°.) Il y prouve d'abord que toute prétention, de la part du souverain, de constituer, d'organiser, de diriger par des lois civiles le culte de l'Eglise, sa discipline, l'enseignement de sa doctrine, est en opposition manifeste avec la Charte ; que ces mots, constitution, organisation, législation sont incompatibles avec ceux de liberté et d'égalité de tous les cultes devant la loi ; en un mot, que toute loi organique, constituante, réglementaire, qui a pour objet le culte, la discipline ecclésiastique, la hiérarchie, l'enseignement de la doctrine, est une contravention manifeste à la Charte. Il examine, en second lieu, le genre de protection que le souverain peut accorder à la religion de l'Etat, sans blesser l'égalité que la

Charte semble promettre à tous les cultes; il combat le système de M. de Pradt sur la séparation entière du spirituel d'avec le temporel, et l'exclusion que cet écrivain donnoit à toute religion de l'Etat; il rappelle que c'est ramener le chaos dans la société que d'en bannir Dieu et son culte. M. Boyer, au moyen de cet écrit, rempli d'aperçus neufs, mettoit les publicistes sur la voie d'examiner des questions qui avoient alors un grand intérêt.

A la même époque, il se trouva engagé dans une vive polémique avec Tabaraud, qui ne lui pardonnoit pas la réfutation péremptoire que contenoit l'*Examen du pouvoir législatif de l'Eglise*. M. Boyer avoit le projet de développer sa thèse dans une correspondance théologique dont l'*Ami de la Religion* devoit être le dépositaire; mais Tabaraud, inquiet de l'issue de cette controverse, supplia le supérieur-général de la congrégation de Saint-Sulpice d'en arrêter le cours. L'*Ami* ne publia donc que deux lettres, où M. Boyer parloit de son projet (1). Ne voulant pas que la cause de la foi dégénérât en une querelle personnelle, il dit avec modestie, dans la seconde :

« Une lettre de M. T. fait intervenir ici une autorité à laquelle je défère par amitié, par respect et par devoir. Je ne dois pas contredire un supérieur dont les désirs sont pour moi des ordres, qui me prie quand il peut me commander, et dont le commandement, si doux et si honnête, affoiblit beaucoup le mérite de l'obéissance. »

Ce supérieur étoit le vénérable M. Duclaux, de qui M. Boyer avoit obtenu, depuis un an, la permission de se consacrer à un ministère spécial.

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Voyez tome xx, pages 161 et 314.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné admettre au nombre des consulteurs de la Congrégation de la Propagande, le P. Robiolio, de l'Ordre des Servites, et parmi les consulteurs de la Congrégation pour la discipline régulière, le P. Barrera, de la Congrégation des Doctrinaires.

—Le mardi, 21 juin, la fête de saint Louis de Gonzague a été célébrée dans la magnifique église de Saint-Ignace. Les Romains, pénétrés dès l'enfance d'une sincère dévotion envers ce protecteur si cher à la jeunesse chrétienne, s'y pressoient en foule. Le divin sacrifice a été célébré par un grand nombre de cardinaux et de prélats, soit dans l'église, soit dans la chambre que Gonzague a sanctifiée en y demeurant. S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, a voulu célébrer les saints mystères et distribuer de ses mains la divine Eucharistie à la jeunesse si nombreuse qui fréquente les classes du Collége-Romain. A cette cérémonie en a succédé une autre bien édifiante, celle de l'offrande accoutumée des *Mémoriaux*, que chaque écolier présente au pied de l'urne dans laquelle reposent les ossemens du saint.

PARIS. — Nous avons lu avec étonnement, dans plusieurs journaux de province, l'annonce *simultanée* d'une promotion à l'épiscopat. Il est étrange qu'une annonce, conçue dans les mêmes termes, paroisse précisément à la même époque dans divers journaux. La sagesse du gouvernement ne peut être surprise par une telle combinaison.

— M. l'archevêque de Reims a quitté Paris pour retourner dans son diocèse.

— Les ouvriers mettent en ce moment la dernière main à l'église de la Madeleine, dont l'ouverture paroît fixée au 22 juillet, jour de la fête de la patronne, sainte Marie-Madeleine.

Diocèse de Poitiers. — M. l'évêque a pris possession de son siége par procureur, et s'est fait précéder dans le diocèse par une Lettre pastorale empreinte de cet esprit d'humilité et de sagesse qui annonce un pontife selon le cœur de Dieu. Le prélat révèle d'abord ce qui s'est passé dans son ame au moment où le Vicaire de Jésus-Christ l'a appelé à s'asseoir sur la chaire de saint Hilaire; moment redoutable où l'évêque commence à répondre de tant de choses devant Dieu et les hommes! Pourquoi sommes-nous envoyé? demande ensuite le pieux pontife; et, après avoir parlé avec une onction touchante de sa mission, il ajoute :

« Prêcher Jésus crucifié à toute créature, et travailler, en annonçant son Evangile, à sauver des ames rachetées au prix de son sang précieux, voilà notre mission, et nous n'en désirons pas d'autre. Aussi, loin de nous la pensée d'intervenir dans les questions qui divisent le monde temporel en nous mêlant au choc tumultueux des choses purement humaines. Etabli en dehors du terrain mouvant où s'agitent ces discussions que des intérêts opposés alimentent sans cesse, nous voulons honorer, en tout lieu et toute circonstance, par des paroles de paix et de charité, un ministère qui appartient à tous. Heureux s'il nous est donné, dans le cours de nos travaux apostoliques, de faire un peu de bien, sous ce rapport, en contribuant à la propagation de cet esprit d'ordre et de tranquillité sans lequel il n'existe ni grandeur pour les Etats, ni avenir pour les familles, ni sécurité pour aucun. »

Le prélat sait quelles consolations lui réserve un diocèse où se conservent de saintes traditions, des mœurs patriarcales, et un zèle admirable pour les bonnes œuvres.

« Néanmoins, dit-il, il nous a été pénible d'apprendre que toutes les brebis n'écouteroient pas notre voix, parce qu'il existe, dans la vaste étendue de notre diocèse, grand nombre de chrétiens séparés du centre de l'unité. Dieu nous est témoin que nous donnerions volontiers pour leur salut jusqu'à la dernière goutte de notre sang, et que si, en qualité de pasteur, nous sommes réduit à la triste nécessité de gémir sur eux, ils ne seront pourtant jamais étrangers à nos affections, et qu'en toute occasion ils nous trouveront prêt à leur offrir une ame de père, un cœur de véritable ami. »

Si le prélat n'a accepté qu'avec une sainte frayeur la grande mission d'opérer le bien, il se rassure par la pensée qu'il ne sera pas seul pour l'accomplir :

« Il y a dans le ciel des secours qui nous sont acquis, et nous comptons sur eux avec une pleine confiance. La voix de saint Hilaire qui, dans des jours de désolante mémoire, a retenti d'une manière si puissante et remué le monde entier, nous soutiendra à la tête d'une Eglise qui est justement fière de sa gloire et n'implorera jamais en vain sa protection. Nous irons, prosterné sur sa tombe, lui demander quelque chose de son ame, et promettre, à la face des anges qui veillent avec lui sur sa ville et sur le reste de son antique héritage, de mourir, s'il le faut, pour la défense de la foi. Non, nous ne porterons pas seul le poids qui est jeté sur nos foibles épaules. Les prières de tant d'autres Pontifes qui ont fécondé de leurs sueurs ou de leur sang la terre où nous allons, et qui ne cessent d'intercéder pour elle, nous obtiendront de la bonté de Dieu la force et les lumières nécessaires à un premier pasteur.

» Ici, nous nous empressons de payer le large tribut d'hommages et de profonde vénération qui est dû à la mémoire de notre illustre prédécesseur. Les larmes

que le clergé et les fidèles ont répandues autour de son lit de mort; les regrets unanimes qui l'ont accompagné à sa demeure dernière, et restent attachés à son cercueil comme une espèce d'auréole, témoignent hautement des souvenirs impérissables qu'il a laissés, par la douceur de sa piété, la remarquable sagesse de son administration, par son ardente charité envers les pauvres, et la persévérance d'un zèle qui, malgré le poids des années, n'avoit rien perdu de sa prodigieuse activité. C'est-là un beau modèle, que nous remercions le ciel d'avoir mis immédiatement sous nos yeux dans cette longue chaîne de saints Pontifes qui se sont succédé depuis saint Hilaire jusqu'à nous, et dont la main a tour à tour déposé de si magnifiques fleurons sur la couronne de notre Eglise. »

Le pontife tourne un moment ses regards vers l'Eglise d'Angoulême pour lui adresser de tendres adieux; mais il les reporte avec espérance vers le clergé, dont le concours et le dévoûment promettent le plus heureux succès à son administration.

« Mais, pour que le bien s'opère d'une manière plus complète, il nous faut, en dehors de l'Eglise, un appui que nous sollicitons avec abandon de la haute sagesse des magistrats, et du bon vouloir de tout homme qui a une portion d'autorité. Il ne s'agit ici ni de nous, ni d'intérêts plus ou moins étendus, mais du repos de la société, dont la religion est la base réelle. Hélas! si le travail intérieur qui se fait de nos jours entraîne les esprits on ne sait où, et fermente à un point qui ne permet pas aux plus sages de prévoir l'avenir, n'est-ce point parce que la foi a foibli et que, livrée à la merci des systèmes qui se succèdent sans fin et ressemblent aux flots d'une mer agitée, l'intelligence n'a plus de pierre angulaire, de point fixe et déterminé, de croyances qui soient hors de question, et ne puissent être arbitrairement remplacées par d'autres plus ou moins opposées? Si tout marche presque au hasard; si, dans cette espèce de chaos où chacun prend ce qu'il veut pour règle de conduite, on sent que le monde va mal, et que les mœurs publiques, se déformant d'une manière inquiétante pour tous, tendent à substituer l'égoïsme, le culte de l'or et de l'argent, aux principes qui sont la vie des peuples; si le lien tutélaire des lois se détend et menace de se rompre, à quoi l'attribuer? En vain la prudence humaine, pour expliquer ce mal immense, disserte-t-elle avec autant de sollicitude que de rare talent sur les causes secondaires qui le produisent : pour nous, homme de Dieu, nous allons au-delà, afin d'en indiquer la véritable source; et, mettant à part les diverses préoccupations de l'époque, nous avons le secret des douleurs qui désolent la terre où, du reste, les hommes, quels qu'ils soient, occupent tous si peu de place, et ne sont, malgré le mouvement et l'agitation qu'ils se donnent, que de foibles instrumens dont la Providence se sert, pour conduire à son gré les affaires du monde. Il en est des intelligences comme de la loi qui régit les substances matérielles : il faut du soleil, de la lumière, pour la fécondité du monde physyque : les ténèbres de la nuit ou les ombres d'un demi-jour paralysent l'action des élémens et arrêtent la marche régulière des choses visibles : de même, il faut à l'ame, à la conscience publique et privée une clarté qui descende du Ciel et rende, malgré l'orgueil et les autres passions, les doctrines invariables; sans quoi les esprits, jetés violemment hors des voies de l'unité, se séparent en reniant, les unes après les autres, leurs anciennes convictions, et, marchant en tout sens, sous le rapport religieux, se remuent ensuite à leur manière, avec une inquiétude et par des moyens qu'aucune force humaine ne sauroit contenir. Or, cette lumière indispensable n'est autre que la foi de l'Eglise. C'est la même qui a déjà sauvé le monde des mains impures du paganisme, du glaive impitoyable des barbares; c'est celle qui a répandu à pleines mains, partout où elle a pris racine, les bienfaits de la civilisation, réchauffé de son souffle céleste les sciences et les

arts, couvert le sol d'une multitude de merveilles, soutenu constamment la cause du foible et de l'opprimé contre la puissance des forts, plaidé sans cesse, à la porte du riche, la cause du pauvre, et pourvu, par les inspirations d'une charité qui procède de Dieu, à toutes les misères humaines. Existe-t-il donc une mission plus grave, plus importante, non-seulement aux yeux de la conscience, mais aussi sous le point de vue social, que celle d'annoncer l'Evangile et de veiller à sa prédication ainsi que sur le dépôt le plus sacré qui soit venu des cieux? Oh! non. Et comme nous sentons la hauteur de cette mission en même temps que notre foiblesse, nous demandons concours et assistance aux hommes généreux qui savent, par leur propre expérience, combien le fardeau d'un ministère public est lourd à porter, et l'influence qu'il exerce sur le sort des sociétés. Si cet appui nous est donné, et nous n'osons pas en douter, nous le regarderons comme la première bénédiction que le ciel aura daigné répandre sur nos travaux; et plus tard il nous sera doux, en voyant le bien se produire au grand jour et se consolider de plus en plus, d'en rapporter, aux yeux de Dieu et des hommes, la gloire tout entière à ceux qui nous auront aidé de leurs conseils, encouragé de leurs paroles, consolé par leurs exemples, et tous ensemble nous aurons non-seulement bien mérité de la religion, mais encore de notre pays.

» Nous sommes loin d'oublier dans nos vœux cette jeunesse sur laquelle reposent l'avenir d'un si grand nombre de familles et les plus belles espérances de la France: soit que, suivant les traces d'une magistrature non moins renommée par ses vertus que par son savoir, elle entre dans le sacerdoce de la justice; soit qu'elle aspire à augmenter le nombre de nos gloires militaires, ou qu'elle veuille contribuer à la prospérité publique par un honorable travail et le sage développement de l'industrie. C'est par elle qu'a commencé et se propage le mouvement religieux qui se révèle dans les hautes régions de l'intelligence. C'est par elle qu'il s'étendra, emportant loin de nous ces malheureuses et fatales préventions qui, depuis plus d'un demi-siècle, ont coûté tant de larmes à la religion et à presque toutes les familles. En lui disant que notre cœur lui est ouvert à plein, il ne nous reste qu'un désir à former, celui d'avoir souvent l'occasion de prouver combien nos paroles sont sincères et vraies. »

Le prélat termine sa lettre en consacrant à Marie le Pasteur et le troupeau.

Les citations qui précèdent feront apprécier, beaucoup mieux que nos paroles, la piété profonde, les nobles sentimens et les idées si élevées du pontife que le diocèse de Poitiers a le bonheur de posséder.

M. l'évêque fera, le jeudi 14 juillet, son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

Diocèse de Strasbourg. — M. Laurent, vicaire-général, vient d'adresser la lettre suivante au journal l'*Alsace*, au nom de Mgr Rœss, coadjuteur de M. l'évêque de Strasbourg:

« Strasbourg, le 4 juillet 1842.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens vous prier de la part de Mgr le coadjuteur, d'insérer dans le prochain numéro de votre feuille la note suivante, dont vous sentirez la justesse et la convenance.

» Mgr le coadjuteur est extrêmement peiné de voir son nom mêlé aux élections. Le prélat proteste formellement contre toute manœuvre, dans laquelle on le feroit intervenir d'une manière quelconque. Tout ce que Sa Grandeur se permet de faire dans cette circonstance, c'est de prier Dieu qu'il inspire de bons choix aux électeurs.

» Je vous remercie d'avance de votre complaisance, et suis, avec une considération très-distinguée, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» LAURENT, *vicaire-général.* »

PORTUGAL. — On lit dans le *Catholico* de Lisbonne du 15 juin la dépêche suivante :

« *Affaires ecclésiastiques.*

» Comme il est parvenu officiellement à la connoissance de ce ministère que plusieurs ordinands de l'archidiocèse de Braga sont allés, aux Quatre-Temps derniers, à Cadix pour recevoir de l'évêque de cette ville les ordres sacrés, pourvus seulement des dimissoires du Siége apostolique, et examinés par le prêtre Antonio Pereira, soi-disant vicaire de l'archidiocèse primatial, sans permission royale préalable, sans examen, ni enquêtes *de genere*, par la légitime autorité ecclésiastique du même diocèse de Braga, et sans avoir constitué patrimoine ;

» Comme il est aussi connu qu'un grand nombre d'autres ordinands se préparent à aller par de semblables moyens recevoir les ordres dans ladite ville de Cadix ;

» Et comme il convient de réprimer avec la plus grande efficacité une telle conduite, attentatoire non-seulement à la juridiction ordinaire du révérend archevêque *nommé*, supérieur ecclésiastique légitime du diocèse primatial, aux droits de S. M. et aux lois civiles du royaume, relativement à la résidence et aux qualités requises pour l'admission de tout sujet portugais aux ordres sacrés ;

» S. M. la reine ordonne que le révérend archevêque *nommé* de Braga expédie sans retard les ordres nécessaires afin que tous les prêtres qui, d'une manière si irrégulière et illégale, ont été élevés au saint ministère, soient interdits de l'exercice du même saint ministère dans son diocèse, en annonçant qu'une semblable interdiction sera imposée à tous ceux qui par une telle voie viendront à entrer dans la vie cléricale.

» S. M. fait en outre savoir au révérend archevêque *nommé*, que l'Internonce et Délégat apostolique, près cette cour, est aujourd'hui prévenu sur cette importante affaire par l'intermédiaire du duc de Palmella, ministre plénipotentiaire chargé par la même auguste dame des négociations avec le Saint-Siége ; et qu'on fait part de tout ceci au ministère des Affaires étrangères, afin que, par la voie du ministre du Portugal à la cour de Madrid, il sollicite du gouvernement de S. M. catholique de promptes mesures, pour que les prélats espagnols ne confèrent pas les ordres à des sujets portugais, sans que ceux-ci leur présentent des lettres dimissoires des supérieurs ecclésiastiques de leurs diocèses respectifs, reconnus par le gouvernement de S. M.

» Château des *Necessidades*, le 14 mai 1842.

» ANTONIO D'AZEVEDO MELLO E CARVALHO. »

Il faut savoir que le prêtre Antonio Pereira est le vicaire légitime du diocèse de Braga, canoniquement élu, il y a quelques années, par l'évêque de Coïmbre, et approuvé par le Saint-Siége. L'archevêque *nommé*, à qui le gouvernement donne juridiction, n'en a pas : non-seulement il est interdit à un évêque *nommé* d'administrer le diocèse avant l'institution canonique du Saint-Siége; mais, d'après les règles et décisions de l'Eglise, il ne peut être institué dès qu'il s'est mis à gouverner le diocèse au mépris de règles. On n'a donc pas à reprocher *une conduite attentoire à la juridiction ordinaire de l'archevêque nommé*, aux ordinands qui sont allés à Cadix pour recevoir les ordres avec des dimissoires apostoliques.

On n'a point à leur reprocher non plus d'avoir méconnu les droits de la couronne, et les lois civiles du royaume. Nous pouvons assurer qu'en Portugal l'admission aux saints ordres n'a jamais été subordonnée à aucune loi civile, sauf quelques dispositions de circonstance et transitoire : le saint concile de Trente et les statuts diocésains, voilà la loi obligatores. Existât-il aujourd'hui d'autres dispositions civiles, les jeunes lévites étoient encore dans leur droit, en ne voulant pas s'assujétir à une

autorité nulle, telle que celle de l'archevêque *nommé*, et en préférant, comme de bons et fidèles catholiques, suivre les lois de l'Eglise sur la juridiction légitime.

Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, surtout dans le moment où une négociation est entamée avec le Saint-Siége, c'est que, tandis que le ministre de D. Maria enjoint d'interdire ceux qui ont été promus canoniquement aux saints ordres, le patriarche-archevêque-*nommé* de Lisbonne vient de conférer les ordres à tous ceux, qui, aux Quatre-Temps de la Sainte-Trinité, se sont présentés avec les dimissoires des vicaires capitulaires *intrus* des diocèses du royaume, et qui avoient été refusés déjà en Espagne à cause de l'irrégularité des dimissoires qu'ils apportoient Nous laissons à nos lecteurs à juger de quel côté se trouve une *conduite attentatoire* à toutes les règles de la sainte discipline.

SUISSE. — Sept cantons demandent le rétablissement de tous les couvens : ce sont Lucerne, Uri, Schwytz, Underwalden, Zug, Fribourg et Neuchâtel. Onze cantons se déclarent satisfaits des offres d'Argovie : ce sont Berne, Zurich, Glaris, Soleure, Schaffouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Grisons et Genève.

Deux cantons sont annulés par la division de leur demi-voix : Bâle et Appenzell. Saint-Gall et Valais ont donné des instructions élastiques : ils demandent en première ligne le rétablissement de tous les couvens, et en seconde ligne le rétablissement du plus grand nombre possible.

Il est donc probable ou qu'une opinion intermédiaire triomphera, ou qu'il n'y aura point de solution.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Le soleil de juillet commenceroit-il à vouloir s'éclipser? Si nous étions aussi hardis que Virgile, nous dirions que le fait est certain : *Sol tibi signa dabit; solem quis dicere falsum audeat?* Mais nous devons nous borner purement et simplement à faire remarquer que c'est lui, soleil de juillet, qui fournit les éclipses cette année. Ce n'est pas que son éclipse de ce matin soit encore au point où nous aurions désiré la voir, puisqu'il est vrai qu'elle n'a été que de quelques doigts. Mais enfin c'est un petit commencement qui seroit déjà de bon augure pour les élections de demain, si Messieurs les électeurs vouloient faire à ce signe l'attention qu'il mérite, et contribuer autant qu'il est en eux à ce que le soleil de juillet finisse par s'éclipser tout-à-fait.

Aux approches du douzième anniversaire des glorieuses journées, et en présence des centaines de mille francs qui se trouvent, comme de coutume, votées pour les prochaines réjouissances du peuple souverain, nous sommes trop justes et trop raisonnables pour venir demander que le soleil de juillet s'éclipse tout de suite. On sait que dans un pays bien constitué, l'argent voté est de l'argent mangé; et qu'on viendroit plus facilement à bout de faire remonter le Rhône vers sa source, que de faire rentrer cinquante centimes dans la poche des contribuables. Mais du moins il n'en est pas des anniversaires de juillet comme des listes civiles, qui sont votées pour un temps indéfini. Que messieurs les électeurs commencent seulement par nous chercher une chambre qui mette fin à cette profusion si insensée et si déplorable sous tous les rapports.

PARIS, 8 JUILLET.

C'est demain samedi que commencent les élections. Nous donnerons à nos lecteurs la liste des nouveaux députés, à mesure que leurs noms seront connus à Paris.

— M. Chaffot, après avoir été injustement rayé de la liste électorale, a obtenu de la cour royale un arrêt qui ordonne sa réintégration sur la liste. Mais M. Chaffot ne se tient pas pour satisfait. Un jour-

nal annonce qu'il va demander au conseil d'Etat l'autorisation de poursuivre le préfet de la Seine en réparation du tort fait à son honneur.

—Tous les jours, il part des magasins de la guerre, au Gros-Caillou, de nombreuses voitures chargées d'objets de campement en destination pour Châlons. On a expédié au commencement de la semaine la tente dite royale. On en conclut que le chef de l'Etat ira visiter, au mois de septembre, le camp des manœuvres.

— La commune de Charenton a été le théâtre d'un acte de dévoûment que nous aimons à signaler. Lundi, pendant la fête, cinq des jouteurs étoient sur le point de se noyer, lorsqu'un gendarme, M. Pierre-Joseph, père de quatre enfans, ne consultant que son courage, s'est élancé à leur secours et a eu le bonheur de les sauver.

— Le gouvernement publie ce soir dans le *Messager* plusieurs rapports de l'armée d'Afrique. Les événemens dont ils donnent le détail étant déjà connus, nous résumerons seulement les principales circonstances de ces rapports.

Le mouvement de pacification et de soumission s'est propagé dans les tribus arabes jusqu'à une très-grande distance de nos centres d'action, et dans des régions où nous n'avons encore jamais pénétré. C'est comme un entraînement universel. L'autorité des kalifas de l'Emir est partout renversée, leurs soldats se dispersent ou viennent servir dans nos bataillons indigènes. Le gouvernement d'Abd-el-Kader est fini, son joug tyrannique est brisé, et les populations semblent heureuses de s'en voir affranchies. Des préjugés religieux les avoient tenues d'abord éloignées de nous; mais elles savent, elles voient que l'Emir les avoit abusées dans le seul intérêt de son ambition.

Les scheiks et les grands des quatorze tribus de cette province ont juré la paix et l'obéissance, ayant à leur tête Sidi-Ben-Lakdar, personnage important dans ces contrées, qui venoit d'attaquer et de mettre en fuite le kalifa d'Abd-el-Kader, sans aucune coopération de nos troupes. Ce personnage nous procure en outre un allié puissant dans Hadji-Mouça, principal scheik des tribus du petit désert, entre le pays de Titteri et le Grand-Sahara. Ce Mouça est un ancien ennemi d'Abd-el-Kader, auquel il essaya de disputer la possession de Médéah et de la province.

Du côté de Tlemcen, les affaires ne sont pas dans un état moins heureux. Le général Bedeau a obtenu du kalifa de l'empereur de Maroc toutes les satisfactions et les garanties qu'on pouvoit désirer. Rien ne prouve mieux la sincérité de ce gouvernement que la nécessité où s'est trouvé réduit Abd-el-Kader, d'évacuer le territoire du Maroc avec tout son monde. Forcé de rentrer en Algérie et de traverser une partie du district de Mascara pour se retirer dans le Sud, il a vainement tenté de soulever quelques tribus sur son passage, et s'est enfui précipitamment à l'approche de son plus redoutable ennemi, Mustapha-Ben-Ismaël.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Breton* rapporte une scène épouvantable qui s'est passée au Bouper (Vendée. Une douzaine de remplaçans troubloient cette commune par leurs orgies nocturnes. Requis par quatre gendarmes de cesser leur tapage, ils se sont jetés sur les agens de l'autorité avec des bâtons, des fourches et d'autres instrumens. L'un des gendarmes est tombé mort sur la place; deux autres ont été grièvement blessés. Le lendemain, les brigades des environs s'étant réunies, on a pu arrêter presque tous ces perturbateurs.

— Après une semaine entière de débats, le tribunal maritime de Brest vient de condamner, pour crime de piraterie, le nommé Vivo à dix années de réclusion, et les nommés Vianna et Ripoll à cinq ans de la même peine, sans exposition. D'autres accusés dans la même affaire ont été acquittés.

EXTÉRIEUR.

Le ministère espagnol voyant la facilité avec laquelle les cortès lui avoient accordé une armée permanente de 90,000 hommes, et une réserve de 40,000, a voulu profiter de sa bonne veine pour y faire ajouter ensuite 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie pour la garde et la sûreté des routes; cette augmentation lui a été refusée.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés à Ostende le 6. Ils sont repartis le soir à quatre heures, par un convoi spécial du chemin de fer, pour arriver à Laeken à sept heures et demie.

—Dans sa séance du 5 juillet, la chambre des communes d'Angleterre a adopté un bill relatif au travail des enfans dans les mines.

— Un journal tory annonce que les relevés officiels accuseront une augmentation de 200 mille liv. sterl. dans les revenus publics, sur le trimestre correspondant de l'année dernière.

— Il s'est tenu à Londres une assemblée pour protester contre la loi des céréales. Plusieurs orateurs ont jeté des cris de détresse. L'un d'eux a dit que, sans les secours distribués par la charité publique, des milliers d'individus périroient d'inanition à Glascow, Forfax, Paisley, Newcastle, Shields, Carlisle, Stockton, Bolton, etc., et que, dans plusieurs localités, le pauvre ne connoît même pas le goût du pain de blé.

—John Bean, l'auteur du nouvel attentat contre la reine d'Angleterre, a subi un long interrogatoire; rien n'a transpiré sur les aveux qu'on a obtenus de lui.

De curieux incidens ont suivi l'expédition du signalement de ce misérable; presque tous les bossus se sont trouvés simultanément en état de suspicion. L'inspecteur Martin, dans la soirée, avoit arrêté deux frères bossus; on cite une famille entière, remarquable par la déviation de la taille, qui avoit été aussi préventivement arrêtée. Deux constables, à Holborn, se sont disputé la prise d'un petit bossu que chacun d'eux prétendoit avoir aperçu le premier. Le nain, très-innocent et très-inoffensif, a été quelque temps ballotté entre les deux constables, qui ont fini par le rendre à la liberté.

Depuis l'arrestation de Bean, un grand nombre de personnes de distinction ont sollicité la faveur d'être admises auprès de lui; on la leur a refusée. Le prévenu ne paroît pas avoir plus de quinze ans, bien qu'il en ait dix-huit; c'est un nain à la face blême, aux yeux hagards. Son œil, profondément enfoncé dans son orbite, est assez brillant et surtout très-mobile. Il a une cicatrice au nez et une grosse bosse à l'épaule droite; il marche incliné du côté de sa bosse. M. Bird, qui lui a vendu l'arme dont il a fait ce déplorable usage, prétend que l'acheteur ne s'est nullement expliqué sur ce qu'il en vouloit faire; il a pensé qu'il vouloit la garder comme curiosité. Au poste de Gardiner's-Lane, le prévenu s'est retranché dans l'indifférence la plus complète; il a dormi profondément jusqu'à quatre heures et demie du matin. A peine éveillé, il a fait la conversation avec le constable de garde auprès de lui. Il a dit que s'il avoit été arrêté si facilement, cela tenoit à ce que son père, quelques jours auparavant, avoit donné son signalement à la police. «Du reste, a-t-il dit, ce n'est pas à l'activité ou à l'intelligence de la police que mon arrestation est due.» Il s'est rendormi et il ne s'est réveillé qu'à plus de huit heures. Il a dit alors: Si je ne me trompe, on doit pendre maintenant Cooper, condamné à mort pour avoir tué un policeman; je le connoissois, je l'ai vu deux ou trois fois.» A neuf heures, il a très-bien déjeûné; à onze heures, entendant les crieurs publics, il a dit: «Je le pensois bien, Cooper a été pendu.»

A l'issue de l'interrogatoire subi par le prévenu devant les membres du conseil privé, son père a eu une conférence avec lui. Il l'a supplié de déclarer s'il avoit des complices, et de dire où il avoit acheté son pistolet. Le prévenu, fondant en larmes, a nommé alors M. Bird comme la

personne qui lui avoit vendu le pistolet. Il résulte de l'examen minutieux de l'arme que l'intérieur du canon a une incrustation de rouille, et, de l'avis de juges compétens, le pistolet n'a pas fait feu. Le père du prévenu déclare qu'il y a quelques semaines, son fils parloit souvent des bons traitemens dont Oxford étoit l'objet; cela paroissoit faire une grande impression sur son esprit.

On croit pouvoir dire que le prévenu a agi plutôt dans le but méprisable et dans la pensée de faire parler de lui que pour faire du mal à la reine.

— Le *Times* prétend que l'on devroit infliger la punition du fouet à John Bean, attendu que l'exemple de la déportation infligée à d'autres n'agit pas avec assez d'efficacité sur des misérables de ce genre. Ce journal voudroit même que cette déplorable affaire fût une occasion de remettre en usage la peine du fouet. Il pense qu'elle inspireroit une terreur plus grande que la prison solitaire. La manie de la célébrité qui s'attache au régicide disparoîtroit bientôt devant l'ignominie d'être flagellé en présence de ses concitoyens.

La plupart des autres feuilles anglaises parlent dans ce sens.

— Suivant le *Times*, il résulte des dernières nouvelles des Indes que les forces, commandées par le colonel Palmer, à Ghuzni, ont quitté la citadelle le 26 mars, et établi leurs quartiers dans une partie de la ville. Là, comme à Caboul, les Ghazées sans ordre ont attaqué les troupes, et il y a eu un terrible carnage : le chef des insurgés, Shum Shooden, est intervenu, il a pris les officiers sous sa protection; ils sont prisonniers dans la citadelle : 100 cipayes seulement sont parvenus à s'échapper.

— On écrit de Hambourg, 30 juin, à la *Gazette de Cologne* :

« Le cabinet anglais ne se presse jamais d'exécuter les jugemens rendus lorsqu'il s'agit de restituer une prise faite illégalement ; aucune nation ne peut se vanter d'avoir vu un shelling des Anglais, mais toutes les fois qu'une prise est reconnue bonne et valable, elle est immédiatement vendue. On se rappelle qu'un navire brêmois ayant été capturé par les Anglais, comme suspect de se livrer à la traite, fut conduit à Brême. Le navire fut acquitté, et le tribunal condamna l'amirauté anglaise à payer des dommages-intérêts considérables. Elle vient d'appeler de cette décision à la cour suprême de justice des trois villes anséatiques siégeant à Lubeck. C'est son droit; mais qu'on pense au préjudice que toutes ces procédures doivent causer aux armateurs! Les propriétaires du navire français, le *Marabout*, en savent quelque chose. Il s'écoulera peut-être encore bien du temps avant que les indemnités que leur a allouées le tribunal de Cayenne leur soient payées. »

— Jusqu'ici la confiscation étoit au nombre des peines infligées dans le royaume lombardo-vénitien pour crime de désertion : l'empereur d'Autriche vient d'abolir cette confiscation. La *Gazette de Milan* du 1er juillet rapporte un décret du vice-roi, sanctionné par l'empereur. En vertu de ce décret, la confiscation est remplacée par des amendes destinées à couvrir le trésor public des sommes que peuvent lui avoir fait perdre les condamnés pour crime de désertion du service militaire.

— Les nouvelles de Lisbonne du 27 juin annoncent que les deux traités avec l'Angleterre n'étoient point encore signés, mais que les plénipotentiaires étoient d'accord.

BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3290 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 752 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 106 fr. 15 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 565 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3618.

MARDI 12 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Lettre à M. Isambert, par M. Martin-Doisy. — In-18.

Qui ne connoît M. Isambert, l'adversaire-né du clergé? Les préventions de cet ex-député sont passées à l'état de monomanie. Déjà, le collége électoral de Chartres, honteux d'être représenté par l'ennemi systématique du clergé, a repoussé sa candidature; mais M. Isambert a réussi à se faire nommer à Luçon. Cette fois, les électeurs de Luçon, auxquels M. Martin-Doisy dénonce l'ex-député, renouvelleront-ils son mandat? Non, sans doute, si, avant d'exprimer leur vote, ils prennent la peine de lire l'opuscule qui fait l'objet de cet article.

Mais quel est l'auteur de la *Lettre à M. Isambert*? Un admirateur passionné de la Révolution de Juillet, dont le témoignage ne sauroit dès-lors être suspect aux électeurs de Luçon. Or, autant M. Isambert met de chaleur à attaquer le clergé, autant M. Martin-Doisy met de fermeté à le défendre contre d'injustes accusations, prouvant ainsi qu'à côté de l'arène politique il y a un terrain neutre où les hommes de foi peuvent et doivent se rencontrer.

M. Martin-Doisy a pris texte du discours prononcé le 19 mai dernier, par M. Isambert, et dans lequel l'ex-député signale l'*accroissement des couvens* comme *un fait qui engage la responsabilité ministérielle.*

« Vous saviez, lui dit M. Martin-Doisy, vous saviez qu'avec cela on remuoit les masses et qu'on faisoit de la popularité à bon marché. Nous venons éclairer le peuple et lui apprendre quels sont ces couvens, ce qui s'y passe, ce qu'on y a fait et ce qu'on y fera pour lui. Vous avez parlé pour vos couvens, qui sont les estaminets des villes et les cabarets des villages : nous venons à notre tour parler pour les nôtres... J'ignore en quoi les couvens vous nuisent, mais je vois à qui ils servent; je vois que c'est au peuple, et qu'ils ne servent absolument qu'à lui. »

En quelques mots, M. Martin-Doisy en donne la preuve :

« Le couvent, c'est l'école. Que nous parlez-vous de couvens? le couvent, c'est l'hôpital. Que nous parlez-vous de couvens? le couvent, c'est l'hospice, l'hospice des vieillards, l'hospice des enfans, l'hospice des infirmes. Que parlez-vous de couvens? le couvent, c'est l'ouvroir où l'orpheline apprend à lire, à coudre et à prier Dieu; l'ouvroir qui donne des ménagères aux champs, des ouvrières rangées aux manufactures et aux ateliers, et des filles de service morales à ceux qui les dénoncent et les répudient. Le couvent, c'est la maison de refuge, pénitencier inimitable à la philanthropie, à la bienfaisance philosophique qui ne parviendront jamais à se passer de lui; le couvent, c'est l'auxiliaire de toute maison, élevée à n'importe quelle maladie, quelle infirmité, quelle misère; c'est la source de toute assistance, de tout soulagement et de toute consolation; et cette source, vous demandez qu'on la tarisse, et vous seriez l'ami du peuple? Non, vous n'êtes qu'un vain déclamateur et un vain flatteur. Je me fais fort de vous le prouver. »

M. Isambert dit : « Le gouvernement né de la Révolution de 1830 pense que la Restauration avoit créé assez de couvens, qu'il falloit plutôt les réduire que les augmenter. » Le gouvernement réside-t-il en vous? reprend M. Martin-Doisy. Vous a-t-il choisi pour son organe? Vous prenez avec lui vraiment bien des privautés.

« Je ne vous dirai pas : Demandez à M. de Lamartine et à M. Berryer, mais demandez à M. Barrot, à M. Thiers qui a fait du pouvoir et qui le comprend; allez plus loin vers la gauche, demandez à M. de Cormenin, le radical en économie, l'éplucheur de budget, demandez-leur s'ils pensent comme vous, que la France soit lasse des Filles de saint Vincent de Paul; qu'il faille mettre l'armée de la charité à la réforme, ou la réduire au pied de paix; s'ils sont d'avis qu'il faille rogner leur portion aux servantes des pauvres, des enfans et des vieillards, aux amies du peuple? Demandez-leur s'ils estiment que le peuple soit saturé de morale et d'instruction; s'ils jugent que l'industrie soit saturée de ressources, et qu'il n'y ait plus besoin de personne pour recueillir ses blessés et ramasser ses morts....

» L'honneur du pays ne permet pas que le premier venu de ses députés se dise la nation..... à lui tout seul, se dise le gouvernement, et pourquoi? Pour souiller de sa parole un des plus beaux fruits de notre terre de France, de pieuses filles, anges de vertu, de miséricorde et de bonté. »

M. Isambert, voulant faire croire au public que les secours accordés par l'Etat aux communautés religieuses leur sont donnés dans le but de livrer l'instruction primaire aux congrégations enseignantes, a laissé dans l'ombre les congrégations hospitalières. M. Martin-Doisy les en fait sortir, et voici son calcul :

« Les congrégations religieuses de femmes secourent au moins 1,200,000 malades ou indigens, ci. . . . 1,200,000

» Elles enseignent 620,950 enfans, ci. 620,950

» Et si l'on ajoute à ce chiffre celui de l'enseignement dû aux Frères des Écoles chrétiennes et à ceux des autres congrégations religieuses d'hommes, chiffre qui n'est pas inférieur à 150,000, ci. . 150,000

» On aura un total de. . . 1,970,950

» Soit deux millions de sujets français, assistés par ces institutions malfaisantes que M. Isambert appelle si dédaigneusement des couvens.

» Le seul rapprochement des chiffres met en grand relief, Monsieur, la mauvaise foi de votre discours, qui a consisté à dissimuler autant que possible les congrégations hospitalières, pour ne montrer que les enseignantes, à faire croire qu'il y avoit beaucoup de celles-ci, très-peu de celles-là; tandis qu'au contraire, si les congrégations enseignantes instruisent 620,950 enfans, les congrégations hospitalières secourent 1,200,000 pauvres, malades, enfans, ou vieillards, c'est-à-dire un nombre double comme vous voyez.

» Tenant pour exact le chiffre allégué par vous, Monsieur, de 25,000 religieuses qui formeroient la population actuelle des congrégations, il y en auroit 15,000 sur 25,000 qui se livreroient exclusivement au secours des indigens, et 10,000 qui prendroient part à l'enseignement, ce dernier nombre étant incontestable, d'après la statistique publiée à la fin de 1841. Oui 10,000, et même 10,371 religieuses concourent à l'enseignement, d'après les relevés officiels du ministère de l'instruction publique. Mais remarquez, Monsieur, qu'un très-grand nombre des religieuses enseignantes sont en même temps hospitalières, ce qui grossit considérablement le chiffre de celles-ci.

» Vous n'avez pas parlé, Monsieur, des congrégations contemplatives, vous vous en êtes bien gardé; vous auriez été obligé de convenir qu'il n'en existoit que 28 sur 1,800. »

Nous négligeons les développemens dont M. Martin-Doisy accompagne ces chiffres, pour arriver aux considérations générales.

Les congrégations religieuses, telles qu'elles existent, sont-elles dans le mouvement du génie moderne, ou seroient-elles réactionnaires contre ce mouvement? Les associations religieuses en elles-mêmes sont-elles quelque chose que re-

pousse notre civilisation? Lorsque M. Martin-Doisy examine ces questions, il s'élève parfois jusqu'à l'éloquence (à part l'incorrection du style) :

« Les communautés enseignantes et hospitalières ne sont pas de notre époque, et notre époque trouve 15,000 Sœurs dans ses hôpitaux, et notre ministre de l'Instruction publique en compte plus de 10,000 dans l'enseignement primaire! Depuis quand un fait qui se produit n'est-il plus un fait? Dans les hôpitaux, qui les y a mises? le clergé? non, c'est l'administration. Dans l'enseignement, qui les y a mises? le clergé? ce sont les communes pour la moitié et plus. Et comment s'y seroit pris le clergé pour fournir aux 5,000 Sœurs enseignantes qui se livrent à l'instruction privée en dehors des communes..., pour leur fournir les maisons où elles vivent en communauté, les écoles où elles enseignent l'enfance? Le clergé ne possède rien. Ne voyez-vous pas que, si les congrégations existent, c'est qu'un million de bourses se sont ouvertes pour les faire surgir, et que leur raison d'existence est implantée profondément dans notre société française? C'est-là, n'est-ce pas, ce dont vous vous plaignez, ce qui vous fait bondir sur votre banc, et vous pousse à la tribune une fois l'an. Ah! vous avez beau faire, monsieur, on n'empêche pas une terre de produire de ses fruits. Les Sœurs enseignantes et hospitalières ne sont pas des produits factices, ce sont des produits spontanés et vivaces de la terre de France. La terreur les abat, les foule à ses pieds, et leurs mille épis rejaillissent du sol plus pleins et plus mûrs. Le christianisme, et avec lui, et comme lui, tout ce qui s'épanouit de son riche sein, est accoutumé à la persécution, mais ne meurt pas..... Les sarcasmes du XVIIIe siècle et les massacres de septembre n'ont abouti qu'à la résurrection glorieuse du clergé de France, auquel un soldat, un fils de la République a tendu la main.

» De la persécution contre les Sœurs hospitalières, n'en espérez rien.

» Les persécuter d'ailleurs, et de quel droit, Monsieur les persécuteriez-vous? Les associations religieuses ne sont-elles pas de la France, comme vous? ne sont-elles pas chez elles en France, comme vous? n'ont-elles pas leur droit au soleil, comme vous? Qu'on les abandonne, dites-vous, à elles-mêmes; mais c'est ce qu'on a fait, et elles sont nées telles que vous les voyez. Mais on les emploie; oui, comme on emploie le blé et le vin de France, que Dieu donne. La charité d'un million de bourses leur est ouverte; il est juste, mais il est beau que ce soit de la charité qu'elles naissent, puisqu'elles ne vivent que pour la charité. Leur résurrection en 1800, leur plus grand développement depuis 1830, et cela, malgré vos préjugés rétrogrades, est ce qui vous indigne et ce qui nous confond, nous, d'admiration. Leur existence est un miracle de la Providence qu'il faut bien que vous acceptiez et qu'il nous semble qu'il faut bénir. Vous dites que la Restauration les a suscitées; nous disons que ce seroit plutôt l'Empire, si ce n'étoit pas une inspiration de l'Evangile, de l'Evangile qui n'est rien moins que la meilleure formule de toute morale sociale, de même que le Christianisme renferme la meilleure explication de l'humanité.

» Les communautés religieuses ne sont pas nées de la Restauration; elles sont dans les mœurs de notre gouvernement aussi bien qu'elles furent dans celles de l'Empire. Rien n'y répugnoit dans la constitution de 1789, et rien n'y répugne dans la charte de 1830.

» Napoléon s'occupoit des Sœurs de la Charité comme de ses capitaines; il érigeoit à la fois des arcs-de-triomphe et des congrégations. Il datoit de toutes les capitales de l'Europe les décrets qui les constituoient. Les servantes des pauvres, dans la personne de leurs supérieures générales, étoient convoquées par lui en assemblée solennelle, sénat de pieuses Filles que son oncle, le cardinal Fesch, et l'impératrice-mère présidoient. La réunion avoit lieu dans le palais impérial; un représentant de Napoléon y portoit la

parole au nom de son maître. Son discours célébroit le zèle des Sœurs, l'amour du bien qui respiroit dans chaque ligne de leurs rapports (nous allions presque dire, comme aux Etats-Généraux, de leurs cahiers), leur généreux oubli d'elles-mêmes pour ne voir que les intérêts des pauvres, et l'héroïque dévoûment qui les portoit à regarder comme une grâce de les servir aux dépens de leur repos et de leur vie même. L'orateur vantoit leur désintéressement égal à leur zèle, il déclaroit qu'il n'étoit pas possible de faire plus de bien à moins de frais, de pratiquer plus de vertus et de prendre plus de peine avec moins d'ostentation, et il terminoit ainsi : « Ce qui distingue vos »pieuses institutions de toutes les autres, »c'est qu'elles sont en même temps les »plus utiles et les moins dispendieuses, »les plus fécondes en bienfaits et les »moins à charge à l'Etat. » Il n'y manquoit plus que le : « Mesdames, je suis »content de vous, » que n'auroit pas manqué d'y joindre l'empereur, s'il avoit porté la parole lui-même. « Elles m'ont »frappé d'admiration, ajoutoit l'impéra»trice-mère, par leur piété sans exagé»ration et cette tendresse véritablement »maternelle qu'elles portent à leurs en»fans adoptifs, les pauvres et les mal»heureux. J'ai reconnu que ces pieuses »associations se multiplioient heureuse»ment sur tous les points de l'Empire ; »que tout le bien qui en résulte pour »l'humanité est incalculable, et que l'E»tat ne sauroit leur donner trop d'encou»ragement. »

» Vous voyez, Monsieur, comme il y a loin du système de l'Empire au vôtre, et de l'empereur à vous ! Deux cent quatre-vingt mille francs furent alloués aux Sœurs pour frais de premier établissement, et 130,000 *francs de secours annuels aux* 19 *congrégations* principales, afin qu'elles pussent élever un plus grand nombre de novices, et fonder ces nouvelles maisons, qui font aujourd'hui, Monsieur, votre désespoir. Le chiffre des congrégations a doublé, dites-vous? Oui, il a doublé, parce que les secours et l'enseignement ont doublé, et l'allocation au budget, à 12,000 fr. près, est restée la même que celle de l'Empire. Ainsi, ce n'étoit pas à la Restauration, ce n'étoit pas à la Révolution de juillet qu'il falloit porter vos plaintes. Vos reproches tomboient, non sur M. Martin (du Nord), mais sur Napoléon, bon pour vous répondre. »

Il y a dans la brochure de M. Martin-Doisy des propositions erronées, celles par exemple qui ont pour objet les ordres religieux proprement dits : mais il s'y trouve un plus grand nombre d'idées justes et convenablement exposées :

« Les congrégations religieuses, expression du christianisme, ne sont pas moins l'expression d'un besoin de notre nature, l'expression d'un besoin de notre société. Il n'est pas donné à tous d'entrer dans le grand courant social ; il est des ames qui ne s'y sentent pas de vocation, des esprits qui y répugnent, des natures à qui les frottemens du monde font mal ou font peur. Il en est qui trouvent les places prises ; il en est dont l'organisation est si délicate, qu'ils n'y trouvent pas d'écho ; il en est qui désespèrent de pouvoir jamais occuper la place, à laquelle ils sentent qu'ils pourroient prétendre, au foyer de la famille. Il y a en un mot des célibataires de vocation, de nécessité et de nature. Le clergé appelle les uns ; mais le clergé, par les études qu'il exige, est une aristocratie dans son genre : à côté et autour de lui errent de pauvres ames en peine auxquelles le monde est fermé matériellement ou moralement et qui cherchent une issue. Les congrégations de femmes s'ouvrent aux unes, les associations d'hommes pourroient s'ouvrir aux autres. Vous vous plaignez, Monsieur, qu'il y ait 25,000 religieuses ; nous voudrions voir en sus 25,000 religieux aux mêmes conditions, c'est-à-dire rendant à la société les mêmes services.

» D'une part, les congrégations d'hommes et de femmes répondent à un besoin de notre nature ; de l'autre, socialement

elles procurent à la société ce triple avantage de désencombrer les voies les plus fréquentées, de pourvoir un bon nombre de ses membres, et enfin d'aider puissamment un grand nombre d'autres à porter leurs chaînes.

» Les congrégations d'hommes et de femmes répondent si bien à un besoin de notre nature, qu'elles peuvent être pour plusieurs un préservatif, comme le furent les couvens, contre les passions mal satisfaites, la misère et la débauche. Combien dont le suicide a été la dernière raison, qui auroient trouvé dans les associations religieuses un refuge et un port tranquille!

» Les associations religieuses sont un refuge, donnent une profession et constituent une force sociale; mais elles possèdent en outre une vertu *sui generis*, une vertu propre, qui est le célibat. Oui, Monsieur, le célibat : sans le célibat, point de régime hospitalier parfait; sans le célibat, l'enseignement gratuit est difficilement réalisable; sans le célibat, point de charité complète. Dans les hôpitaux et les hospices, tout célibataire non religieux répugne au régime sédentaire, à la vie qu'on y mène. Qui ne le comprend? Quel triste chemin, n'est-ce pas, pour aller à la fortune que celui de l'hôpital, convenez-en? Et, d'autre part, tout homme marié, hors le directeur et le médecin, qui s'y étalent et y prennent leurs aises, convient mal au service des hôpitaux et hospices. L'homme marié y consomme double, quoi qu'on fasse, et y occupe trop de place. Les Sœurs y réussissent si bien, et s'y trouvent si bien! vous verrez que peu à peu les Frères les y suivront. C'est la place du célibataire religieux, de ceux qui croient que le chemin de l'hospice mène au ciel.

» Et l'enseignement, Monsieur! Ici, j'ai pour moi la statistique. La statistique, ainsi que vous le savez déjà, donne 10,371 religieuses, et 2,136 Frères voués à l'enseignement : c'est une preuve que l'enseignement s'accommode du célibat. Mais ce n'est pas tout : voici d'autres célibataires enseignans à qui le mariage pourroit convenir comme à vous, et qui ne se marient point. Sur 40,352 instituteurs et institutrices laïques, que nous avons vus se livrer à l'instruction primaire, 23,000 ; oui, vingt-trois mille — n'allez pas croire qu'on m'imprime mal — sont veufs ou célibataires! Qu'en dites-vous, Monsieur? Dans ce nombre figurent 8,860 institutrices n'ayant jamais été mariées, nombre presque égal à celui des religieuses. Le célibat est si naturel à l'enseignement primaire, qu'il concourt à l'instruction des enfans dans la proportion colossale de 36,201 individus, hommes et femmes, contre 26,658 personnes mariées! Maintenant, Monsieur, mettez-y un peu de franchise: dites de quel côté sont les conditions les plus assurées de désintéressement, de zèle, de douceur, de piété, de moralité, car la moralité compte dans l'éducation, et notamment dans celle des filles ; dites si c'est du côté des jeunes institutrices laïques, non mariées, ou si ce ne seroit pas plutôt du côté de ces 10,371 religieuses enseignantes à qui s'adressent vos insultes?

» Enfin le célibat possède encore, socialement, un autre avantage apprécié des économistes. Chose étrange à dire! De la même école politique dont sortirent les ennemis du célibat des prêtres, est sortie une école économique qui gémit de la population croissante. Cette école est dans l'erreur : les moyens qu'elle indique d'arrêter la population ne sont pas moins contraires à la loi morale et matérielle qui régit les sociétés, qu'à la loi naturelle. La population, dans le mariage, est chose sainte de soi et inviolable. Soutenir le contraire, c'est pousser à l'individualisme une époque qui n'y est que trop portée. Nous dire : soyez pères le moins possible, c'est nous dire : soyez riches le plus possible, le plus vite possible ; vivez pour vous, pour vous seuls. On travaille ainsi à diminuer les chiffres des consommateurs, pendant que s'accroît la classe des producteurs qui n'écoute pas les économistes et qui est placée d'ailleurs trop loin d'eux pour les entendre.

» La réduction de la population par le célibat, au contraire, est toute morale, toute sociale, et conforme aussi à la loi naturelle, exceptionnellement; nous l'avons établi tout à l'heure.

» Nous voudrions, nous, qu'à ces 25,000 religieuses, que vous reprochez au gouvernement qui n'y peut rien, vinssent se joindre 25,000 Frères enseignans au lieu de 2,000 qu'ils sont, se répartissant dans nos hôpitaux et nos hospices, dans nos écoles élémentaires, dans les écoles industrielles et agricoles, qui n'existent qu'en germe, et dont le XIXe siècle se doit à lui-même de doter la France. Les 50,000 associés dont vous gratifieroit la religion de la majorité, comme on l'appelle, réunis aux 50,000 membres du clergé formant, dit-on, le niveau des besoins du culte, constitueroient un prélèvement de 100,000 individus dévoués au célibat, sur 33 millions de Français. Nous comprenons le système de la réduction de la population conçue sur ce plan. Qu'il y ait d'un côté 100,000 célibataires religieux; que de l'autre, la population destinée au mariage ne se presse pas trop d'y aborder, et les économistes seront satisfaits.

» Les mariages peuvent être retardés, mais à cette condition que l'éducation de la société sera faite autrement que par la police et les gendarmes. Que la jeunesse de France soit mieux instruite, mieux moralisée, et elle pourra attendre, dans les ateliers des villes, où elle dépérit aujourd'hui et s'étiole de vices précoces, dans les campagnes, où est inconnue presque autant la pure innocence, elle saura attendre l'âge où le mariage est possible, sans la pauvreté. Au clergé et aux associations religieuses, à celles-ci, même avant le clergé, à maintenir le célibat chaste, à donner à la famille des enfans moraux, à l'Etat de dignes citoyens! A eux seuls n'en appartient pas la tâche, mais ils y doivent avoir la plus grande part. »

Le clergé, les associations hospitalières et enseignantes, ce sont-là les ennemis de M. Isambert, qui les hait, qui les combat à outrance. Voilà pourquoi M. Martin-Doisy poursuit, à son tour, l'ex-député devant le collége électoral de Luçon. Il termine ainsi sa *Lettre* :

«Vous aviez dit à Chartres : Arrière le clergé de France; et les électeurs de Chartres vous ont éconduit. Vous venez de crier à la tribune : Arrière les Filles de la Charité; aux électeurs de Luçon à dire à leur tour : Arrière M. Isambert. »

Nous ne pouvons que nous associer aux vœux de M. Martin-Doisy.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Mgr Polding, de l'ordre des Bénédictins, a fait un court séjour à Paris. Le prélat revenoit de Rome où il avoit été l'objet de la plus haute bienveillance de la part du souverain Pontife, qui a dignement apprécié les grands services qu'il a rendus à la religion dans la Nouvelle-Hollande. Pour mieux assurer la propagation de la foi dans ce vaste pays, S. S. a voulu ériger la ville de Sidney en métropole. Mgr Polding, archevêque de Sidney, est vicaire apostolique de toute la contrée, sauf les portions confiées à d'autres vicaires dont il sera le métropolitain. Hobart-Town est érigé en ville épiscopale, et le titulaire, de ce siége, suffragant de Sidney, sera vicaire apostolique de la terre de Van-Diemen. On croit qu'un siége sera aussi érigé à Adélaïde, et le titulaire, également suffragant de Sidney, seroit vicaire apostolique de l'Australie méridionale. Le choix du souverain Pontife pour Hobart-Town est connu : l'évêque élu est Mgr Wilson, prieur des Bénédictins du collége de Saint Grégoire, près Bath, et ce prélat sera incessamment sacré. M. l'archevêque de Sidney est parti hier lundi; mais il reviendra, au mois de septembre, d'Angleterre à Douai, où se trouvent des Bénédictins anglais. Six missionnaires, dont un Bénédictin

et cinq Passionistes, doivent se rendre à la Nouvelle-Hollande, où M. l'archevêque aura d'ailleurs la consolation d'introduire les Frères des Ecoles chrétiennes, dont l'Institut est, comme on sait, implanté en Irlande. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir autrement les avantages que la religion doit recueillir du voyage de M. l'archevêque de Sidney.

— M. l'archevêque nommé de Tours s'est rendu à Paris pour ses informations.

— M. l'évêque nommé d'Angoulême est retourné à Angers, aussitôt après ses informations. M. l'évêque de Poitiers quitte Paris aujourd'hui.

— M. l'archevêque nommé d'Avignon a officié pontificalement dans l'église de Saint-Philippe-du-Roule, dimanche, fête au Sacré-Cœur. Après vêpres, M. l'évêque nommé de Tulle a prononcé un éloquent discours sur la dévotion du Cœur sacré du Sauveur. Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis et coadjuteur de M. l'évêque de Halifax, et M. l'Internonce apostolique étoient présens. On remarquoit dans la pieuse assemblée S. M. la reine Christine d'Espagne, madame la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine, M. Martin (du Nord), ministre des cultes.

— Le chapitre métropolitain de Paris déplore, en ce moment, la perte de deux de ses membres honoraires, MM. Tonnelier et Ganser.

M. Tonnelier, docteur de Sorbonne, étoit, avant la révolution, doyen de l'église collégiale de Châtillon-sur-Loing, au diocèse d'Orléans, et il fut nommé curé de cette ville en 1789. Un de ses neveux, M. Pierre Tonnelier, lui succède en cette qualité, de sorte que la paroisse de Châtillon se trouve gouvernée, depuis cent ans, par des membres de la même famille. Ce digne ecclésiastique, ayant été député par M. l'évêque d'Orléans pour apporter à Paris une portion des reliques de Sainte-Geneviève, conservée dans une petite église de Châtillon, Mgr de Quelen le nomma chanoine honoraire de la métropole au mois de janvier 1822, époque de l'ouverture de la basilique consacrée à la patronne de Paris. M. Tonnelier étoit, d'ailleurs, chanoine honoraire d'Orléans et archidiacre de l'arrondissement de Montargis. Il est mort à Châtillon, le 30 juin dernier, âgé de 80 ans.

M. Ganser, né à Cologne le 18 septembre 1775, avoit été proviseur du collége royal de Saint-Louis. Il devoit également à Mgr de Quelen le titre de chanoine honoraire, et il étoit de plus supérieur des Dames de l'Immaculée Conception. Il est mort le 5 juillet, âgé de 67 ans. Plusieurs fonctionnaires et d'anciens élèves du collége Saint-Louis sont venus apporter le tribut de leurs prières à l'homme excellent qui avoit imprimé à cet établissement l'esprit religieux auquel il a dû la confiance des pères de famille chrétiens.

Diocèse d'Ajaccio. — Le Petit séminaire a terminé sa sixième année scolaire par la distribution solennelle des prix. M. l'abbé Moreau, supérieur du Grand et du Petit séminaire, a ouvert la séance en prononçant un éloquent discours, où il a fait ressortir les avantages qu'a procurés l'union de la Corse avec la France; et parmi ces avantages, il a indiqué l'établissement de l'école ecclésiastique, où se préparent les véritables mobiles de la régénération et du bonheur du peuple. Après la distribution, M l'évêque a retracé, dans une paternelle allocution, aux jeunes élèves, les devoirs qu'ils auront à remplir un jour. Le Petit séminaire d'Ajaccio est, pour la force des études comme pour la piété des élèves,

une des maisons qui donnent le plus d'espérances.

Diocèse d'Angers. — Nous avons dit, dans notre N° 3603, que mademoiselle Réthoré a été guérie subitement d'une maladie chronique qui résistoit, depuis trois ans et demi, à tous les moyens conseillés par la science. L'*Hermine* publie, à ce sujet, une lettre de M. Dupont, officier de santé, qui ne permet pas de révoquer en doute cette guérison merveilleuse. M. Dupont, après avoir décrit la maladie, ajoute :

« La malade, que nos consolations et nos encouragemens seuls n'auroient point abandonnée, gisoit sur son lit, incapable désormais d'en être remuée sans sentir s'échapper les foibles restes d'une existence presque éteinte. Et voilà que tout à coup on a crié : Votre malade est guérie!

» J'étois pressé de voir et de connoître. Je courus, j'examinai, j'interrogeai. Monsieur, je suis guérie, me dit avec un sourire ineffable, celle qui si souvent avoit cru voir sa condamnation dans mes yeux! — Et qu'avez-vous donc éprouvé? — Une chaleur brûlante comme le feu, me dit-elle, a couru depuis ma gorge jusqu'au genou; un instant, j'ai cru mourir; mais, après quelques minutes, une fraîcheur délicieuse s'est répandue par tout mon corps; j'étois guérie!!! — Et à ce moment même, elle, dont la cuisse droite, depuis dix mois et la veille encore, présentoit une masse énorme de tissus molasses, comme si des liquides, infiltrés à travers les ouvertures du bassin, avoient décollé les muscles de la surface de l'os, marchoit maintenant d'un pas leste et sûr. Toute espèce de gonflement dans la cuisse avoit disparu!

» Le même jour, les alimens solides suspendus depuis tant d'années furent ingérés sans choix, abondamment, et sans souffrance. Inaccoutumés au contact de l'air, les yeux le supportoient sans peine; tous les phénomènes morbides s'étoient évanouis dans un instant!

» A quelle cause rattacher un changement si extraordinaire? Cette chaleur brûlante, puis cette fraîcheur bienfaisante, mais de quelques minutes seulement, pouvoient-elles physiquement expliquer une guérison si subite et si complète?

» Mon étonnement étoit au comble; et pour me rendre compte de ce que je voyois, j'en appelois, non sans hésitation, à cette force de la nature, supérieure aux remèdes et aux maux, signalée par Hyppocrate et invoquée par ses adeptes.

» Une voix vint me retirer de ma rêverie. C'étoit celle d'un prêtre vénérable par son âge, et recommandable par sa science et par sa prudence consommée : Monsieur, me dit-il, la médecine avoit lâché prise, la victime étoit prête pour la mort. Du fond de l'abîme, elle a crié vers le ciel, elle a eu recours à l'intercession de Marie; l'Eglise a prié pour elle, et ce matin, au moment où, après deux ans de privations auxquelles son mal l'avoit toujours contrainte, elle venoit de communier; après la courte angoisse dont elle vous a parlé, à l'instant même où pour la neuvième fois nous offrions en sa faveur le saint sacrifice, elle s'est trouvée guérie! N'y a-t-il pas là une coïncidence bien singulière de l'union intime et tant désirée de cette ame avec son Dieu, de la fin de la neuvaine et de la guérison qui vous étonne!!! Ce ne fut qu'après un moment de silence qu'il ajouta : Dieu est admirable dans ses œuvres. Et, les larmes aux yeux, le bon vieillard méditoit dans son cœur la merveille que sa bouche n'osoit encore confesser. Comme lui je ne dirai point ma foi, je n'ai voulu que raconter.

» Que la science médite, et que la piété s'édifie! »

Diocèse d'Arras. — Une protestante, anglaise de naissance, a fait abjuration de ses erreurs entre les mains de M. le curé de Samer.

Diocèse de Cahors. — Le clergé a

envoyé à Mgr d'Hautpoul, évêque démissionnaire, une adresse où sont consignées les expressions les plus vives de regret et d'affection. Il a saisi avec empressement l'occasion de rendre hommage à l'esprit de justice qui a toujours dirigé les actes du vénérable pontife.

Diocèse de Lyon. — On écrit de Montbrison que la congrégation de Saint-François-d'Assises s'occupe d'instituer, dans la commune de Viricelles, une maison où seront reçus et instruits les sourds-muets.

Diocèse de Metz. — MM. Médinger et Muller, professeurs de théologie au grand séminaire, viennent d'être nommés chanoines honoraires de la cathédrale.

Diocèse de Nîmes. — Madame Bouvier, ancienne supérieure du couvent des Dames du Saint-Enfant-Jésus, vient d'être enlevée à l'affection et à la reconnoissance des habitans de Nîmes.

Née dans cette ville, le 15 mars 1766, madame Bouvier fit à la religion et à la société le sacrifice de sa vie en se retirant du monde pour devenir membre d'une association toute dévouée à la jeunesse. Saint-Maixent, dans le Poitou, reçut les prémices de son zèle. L'orage de 1789 la surprit dans ce pays. Elle eut une grande part aux tribulations de ces temps malheureux; mais sa foi et son courage furent inébranlables.

Madame Bouvier étoit à Nîmes lorsque des jours plus calmes arrivèrent. Satisfaite de pouvoir reprendre des fonctions qu'elle chérissoit, elle rassembla une jeunesse nombreuse depuis long-temps privée d'instruction. La Providence bénit ses entreprises qui ne manquèrent pas d'épreuves : mais elle sut, par son inaltérable patience, tourner à bien les difficultés qu'elle rencontra. Ses efforts persévérans obtinrent le rétablissement de l'ancienne maison de la Calade, où elle eut bientôt le bonheur de se voir environnée de plusieurs religieuses que lui envoya la communauté de Paris. Avec ces secours, ses vues pour le bien de la jeunesse grandirent. Deux classes gratuites furent ouvertes; un pensionnat fut établi; des catéchismes s'organisèrent avec l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques.

En 1819, la paroisse Saint-Charles, qui fréquentoit d'abord les classes de la Calade, vit s'élever dans son sein une succursale. Ce fut sur la demande de son vénérable curé, M. Bonhomme, que deux classes s'y établirent. Elles existent encore et continuent, sous la direction d'une compagne de madame Bouvier, le bien qu'elles n'ont cessé de faire.

Cependant, la maison de la Calade devenoit de jour en jour plus insuffisante à cause de son local trop borné. Madame Bouvier pensa dès-lors à l'agrandir; mais elle eut la douleur de voir ses premières démarches infructueuses. Toujours soumise à la volonté de la Providence, elle ne resta pas pour cela dans l'inaction. Elle étoit sur le point de réussir lorsque survint la révolution de 1830 qui changea la destination de son futur établissement. Une ame moins forte se fût laissée abattre; la confiance en Dieu soutint la digne supérieure. Le calme se fit de nouveau; la maison si ardemment désirée fut accordée, et, à côté de ces écoles dont Nîmes connoît l'utilité, fut disposé un magnifique bâtiment pour le pensionnat dont les Dames de la Calade prirent possession le 16 octobre 1833.

L'œuvre confiée par la Providence à madame Bouvier étoit terminée. L'âge de la pieuse fondatrice et l'accroissement rapide de la nouvelle maison firent juger que le fardeau

étoit désormais au-dessus de ses forces. On envoya pour la remplacer une supérieure qu'elle avoit autrefois dirigée, et dont elle connoissoit l'aptitude, le dévoûment et les vertus. Dieu lui réservoit cette consolation avant de mourir.

Madame Bouvier, modèle de vertu pendant sa vie, a été admirable de patience durant le cours de sa maladie. Aussi a-t-elle commencé à recevoir dans ses derniers momens la récompense due à ses mérites. La douleur de ses anciennes élèves, les marques de respect et d'affection que l'on n'a cessé de lui prodiguer, les regrets de tous ceux qui la connurent disent mieux que tous les éloges, ce qu'elle fut et ce que lui doit la ville de Nîmes.

Diocèse de Rodez. — M. l'abbé Mazars, archidiacre, premier vicaire-général, a pris, le 4 juillet, possession du siége de Rodez, au nom de M. l'évêque élu.

ANGLETERRE. — L'arrêt que le conseil privé de la reine d'Angleterre a rendu, dans l'affaire du vicaire apostolique de Gibraltar, a été approuvé par S. M., et l'ordre a été immédiatement transmis au gouverneur et aux autorités de cette colonie, d'agir suivant le dispositif de cet arrêt. Mgr Hughes pourra donc retourner au milieu de son troupeau, sans craindre que des intrigues et des menées coupables n'entravent de nouveau son zèle apostolique. La justice qu'il a obtenue du gouvernement anglais est d'un heureux augure pour les progrès de la foi à Gibraltar.

IRLANDE. — Le docteur Whelan a été sacré, à Dublin, évêque d'Aureliopolis *in partibus infidelium*, et coadjuteur du vicaire apostolique de Bombay. Avant son élévation à l'épiscopat, il étoit prieur des Carmes déchaussés, et avoit long-temps rempli, en Irlande, les fonctions de provincial de cet ordre. Le prélat consécrateur étoit Mgr Murray, archevêque de Dublin. Plusieurs évêques irlandais assistoient à la cérémonie. « Le zèle, la piété et les talens du nouveau prélat sont connus de l'Irlande, dit un journal de Dublin ; les prières et les bénédictions de ses compatriotes l'accompagneront dans sa nouvelle mission. »

ESPAGNE. — Le tribunal du district de Carrion vient de rendre sa sentence dans l'affaire de Julian Herrera, curé de Villagarcin, prévenu d'avoir refusé l'absolution à deux acquéreurs de biens nationaux : cet ecclésiastique a été condamné à deux années de bannissement dans la province de Soria. Le desservant du village de Villembra a également subi une condamnation à six années d'exil dans les îles Baléares pour le même fait et pour avoir continué à percevoir la dîme.

— L'autorité civile ayant prétendu imposer par la force des confesseurs de son choix aux religieuses capucines de Barbastro, sous le prétexte que les ecclésiastiques qui avoient la confiance de ces religieuses n'étoient point pourvus des certificats injustement exigés, ces dignes filles de l'Eglise d'Espagne ont répondu qu'elles étoient prêtes à faire tous les sacrifices plutôt que de faillir à leur conscience. Cette réponse a valu aux religieuses Capucines une sorte de condamnation à mort d'un genre nouveau. Comme elles vivent de la charité des fidèles, un sbire a été placé à la porte du couvent pour en écarter les aumônes. C'est par la famine que l'impiété révolutionnaire prétend avoir raison de la foi.

PORTUGAL — L'Eglise de Bragance vient de voir rentrer son premier Pasteur, après de longues années

d'absence Le pontife est arrivé le 10 juin. Toutes les troupes de la garnison, en grande tenue, les autorités civiles dans leur antique costume, le chapitre et le clergé, ce qui formoit un cortége d'environ cent prêtres en surplis, sont sortis à sa rencontre. Le prélat, mettant pied à terre, a revêtu les habits pontificaux; il a été conduit sous le dais depuis l'entrée de la ville jusqu'à la cathédrale, où le *Te Deum* a été chanté. Il y avoit huit années que l'évêque manquoit à son Eglise; en la voyant si défigurée, son cœur s'est rempli d'amertume.

RUSSIE. — L'empereur vient de faire frapper une médaille commémorative de la récente apostasie de l'Eglise grecque-unie et sur laquelle il a fait graver, que la VIOLENCE avoit réuni les Grecs à l'Eglise catholique en 1596, et que l'AMOUR les a réunis à l'Eglise russe en 1839. Nous n'avons pas besoin de rappeler par quelle série de persécutions on a obtenu cette apostasie de deux millions d'ames.

BRÉSIL. — Le mariage du jeune empereur du Brésil avec une princesse de la maison de Bourbon, et les relations établies entre le Saint-Siége et la cour de Rio-Janeiro, sauveront sans doute l'empire brésilien d'un schisme fomenté par les intrigues anglaises. Déjà un prélat ambitieux, rêvant pour lui le patriarchat, l'archevêque de Bahia, avoit présenté au sénat un projet de loi qui déclaroit l'Eglise du Brésil absolument indépendante du Siége apostolique, et reconnoissoit seulement au pape le droit de déléguer, pour l'exercice de l'autorité ecclésiastique au Brésil, un patriarche, lequel, une fois institué, resteroit entièrement indépendant de Rome.

De son côté, l'ancien régent Feijoo, se traînant à la suite de ce qui s'est nommé l'Eglise française, demandoit aussi, sous forme de projet de loi, que la messe et toutes les prières fussent dites en portugais dans tout l'empire.

On assure que justice est faite de ces tentatives d'innovation.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux ne disputent guère depuis quelque temps que sur la question de savoir ce qui vaut le mieux de l'anarchie ou du despotisme; et il est certain, en effet, que c'est presque toujours de l'un de ces deux états à l'autre qu'il nous a fallu passer depuis plus d'un demi-siècle.

Ce qui donne lieu de croire que l'anarchie est le pire des deux, c'est que, pour en sortir, tous les moyens paroissent bons, et qu'on n'a jamais beaucoup regardé à ce qu'il pouvoit en coûter pour cela. Aussi les gouvernemens les plus anarchiques sont-ils ceux qu'on a le moins de peine à remplacer, parce que tout ce qui en délivre seulement un peu est regardé comme un bienfait. Après le règne de la Convention, le grossier despotisme du Directoire ne parut pas un âge d'or, sans doute, mais il se fit très-facilement accepter en échange du régime de Robespierre et du comité de salut public.

Bonaparte rencontra toutes sortes de facilités aussi à faire admettre son despotisme, comme plus brillant et moins mêlé d'anarchie que celui du Directoire. Par la même raison, les Bourbons lui succédèrent avec un applaudissement universel, parce qu'ils n'apportoient ni despotisme ni anarchie. De sorte qu'on peut poser en fait que les gouvernemens auxquels il est le plus agréable de succéder, sont d'abord ceux qui ont été les plus anarchiques, et ensuite ceux qui ont été les plus despotiques.

Et par contre, voilà pourquoi aussi il a paru si malaisé jusqu'à présent, de succéder à la Restauration. Car il ne faut pas s'y tromper, il n'y a de populaire dans ce régime-ci que ce qu'il a d'anti-anarchique. Certainement il s'en faut de

beaucoup que l'autre point soit aussi clair; ce qui ramène toujours à dire que la chose dont on a le plus de peur en France, c'est l'anarchie; et qu'on y prend tout ce qui se présente, pourvu que ce ne soit pas cela.

Les attentats se succèdent vite contre la reine d'Angleterre. S'il est vrai que la dernière tentative dont elle a été menacée, ait été faite avec un pistolet chargé de petits morceaux de pipe et des graviers, c'est une raison de plus sans doute pour attribuer encore une fois à la folie le nouveau crime dont il s'agit. Mais quand cela seroit vrai, il est déjà fort triste et fort dangereux, assurément, d'avoir affaire à un si grand nombre de fous, et de ne pouvoir sortir des mains de l'un que pour tomber sous la main d'un autre.

Quel temps que celui où ces choses-là sont si communes; et sous quelle influence d'idées vivons-nous aujourd'hui pour que la vie des princes soit si peu en sûreté au milieu des peuples! Voilà ce qu'il faudroit chercher, et à quoi il devient urgent de remédier, s'il est possible. Il est évident que la royauté se trouve dépouillée aux yeux du vulgaire de son prestige, de son ancienne grandeur et de sa majesté. Est-ce la faute de la royauté? Oui, un peu. Elle se prodigue trop; elle se laisse voir de trop près; elle se répand trop dans la foule, par on ne sait quel goût de popularité qui la trompe, et qui contribue plus qu'on ne pense à la dégrader dans l'esprit des peuples et à les familiariser avec elle.

Les révolutions font le reste. A force d'entendre parler de souveraineté populaire et d'égalité, à force de voir les royautés dans la décadence et l'abaissement, on s'habitue à jouer avec elles, sinon comme avec ses pareils, au moins peu s'en faut. Puis on se demande d'où viennent les attentats et le régicide! Ils viennent de ce que les rois se prêtent à descendre, tandis que les peuples cherchent à monter.

ÉLECTIONS.

PARIS.

1er *Arrondissement.*—M. Jacqueminot, ministériel.

2e —M. Jacques Lefebvre, ministériel.

3e—M. Billault, de l'opposition, en remplacement de M. Legentil, ministériel.

4e—M. Ganneron, de l'opposition.

5e—M. Marie, avocat, de l'opposition, en remplacement de M. Griolet, ministériel.

6e—M. Carnot, de l'opposition.

7e—M. Moreau, de l'opposition.

8e—M. Bethmont, de l'opposition, en remplacement de M. Beudin, ministériel.

9e—M. Galis, de l'opposition, en remplacement de M. Locquet, ministériel.

10e M. de Jouvencel, de l'opposition, en remplacement de M. de Jussieu, ministériel.

11e—M. Vavin, de l'opposition.

12e—M. Boissel, de l'opposition.

13e—M. Garnon, de l'opposition.

14e—M. de Lasteyrie, de l'opposition.

On voit que le ministère a été complètement battu à Paris. Sur quatorze députés, douze appartiennent à l'opposition, qui a obtenu sur le ministère un avantage de près de 3,000 voix.

DÉPARTEMENS (1).

Ain. — Trévoux, M. Perrier, M. — Belley, M. d'Angeville, M. — Bourg, M. de La Tournelle, M. — Nantua, M. Girod (de l'Ain), M.

Aisne. — Chauny, M. O.-Barrot, O. — Saint-Quentin, M. de Cambacérès, O. N. — Laon, M. Desabes, O. — Château-Thierry, M. de Sade, O.

Allier. — Moulins, M. Meilheurat, M.

Basses-Alpes. — Digne. M. Gravier,

(1) Dans les listes qui suivent, nous indiquons par une initiale les députés dont la nomination a été appuyée ou combattue par le ministère. Ainsi la lettre M veut dire ministériel; la lettre O, au contraire, signifie que le député appartient à l'opposition. La lettre N désigne les nouveaux députés.

M. — Forcalquier, le général Leydet, O.

Hautes-Alpes. — Gap, M. d'Hauterive, M.

Ardèche. — Privas, M. de Champanhet, M. N. — Tournon, M. Boissy-d'Anglas, M. — Largentière, M. Mathieu, M. — Annonay, M. Tavernier, M.

Ardennes. — Sédan, M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce. — Vouziers, M. Lavocat, M.

Ariège. — Saint-Girons, M. Dilhan, O. N.

Aube. — Troyes, M. Stourm, O. — Bar-sur-Seine, M. de Mesgrigny, O. — Nogent-sur-Seine, M. Demeufve, M.

Aude. — MM. Dejean, M.; Fargue, O.; de Ressigeac, M.; Peyre, M.; Espéronnier, M.

Aveyron. — Rodez, M. de Monseignat, M. — Villefranche, M. Cibiel, M. — Milhau, M. Gaujal, M. — Espalion, M. Pons, M. — Saint-Affrique, M. Vergnes, M.

Bouches-du-Rhône.—Marseille : 1er collége, M. Berryer, O.; 2e collége, M. Reynard, M.; 3e collége, M. de Surian, O. — Arles, M. de Grille, M.

Calvados. — Lizieux, M. Guizot, ministre. — Pont-Lévêque, M. Thil, M.

Cantal. — Aurillac, M. Bonnefond, M.

Charente. — Barbezieux, M. Tesnière, M. — Ruffec, M. Ernest de Girardin, O.

Charente-Inf. — Jonzac, M. Duchâtel, ministre. — La Rochelle, M. Rasteau, M. — Marennes, M. Chasseloup-Laubat, M. — Rochefort. M. Tupinier, M. — Saintes, M. Dufaure, M.

Cher. — Saint-Amand, M. Joubert, O. — Bourges, MM. de Larochefoucauld, M., et Mater, M. — Sancerre, M. Duvergier de Hauranne, O.

Côte-d'Or.—Dijon, 1er collége : M. Saunac, M.; 2e collége : M. Muteau, O. — Beaune, M. Mauguin, O. — Semur, M. Vatout, M.

Côtes-du-Nord. — MM. Le Gorrec et Armez, M.; Glais-Bizoin, Thiard et Dutertre, O.

Creuse. — MM. Emile de Girardin, M. N.; Cornudet, M.; Leyraud, O.

Dordogne. — MM. Bugeaud et de Garraube, M.

Doubs. — Besançon : 1er collége, M. Maurice, M. N.; 2e collége, M. Véjux, M. — Baumes, M. Clément, M. —Montbéliard, M. Tourangin-Silas, M. — Pontarlier, M. Demesmay, M.

Drôme. — MM. Delacroix, O; Giraud, M.; Monnier de la Sizeranne, O.

Eure. — Verneuil, M. Garnier-Pagès, O. N. — Les Andelys, M. Ant. Passy, M. — Louviers, M. H. Passy. M. — Pont-Audemer, M. Hébert, M. — Brionne, M. Dupont (de l'Eure), O.

Eure-et-Loir. — Chartres, M. Chasles, M. — Dreux, M. Desmousseaux de Givré, M. — Nogent-le-Rotrou, M. de Salvandy, M.

Finistère.—Brest : 1er collége, M. Lacrosse, O. — Morlaix, l'amiral Lalande, — Quimper, M. de Carné, M.—Landernau, M. de Las-Cases, M. — Châteaulin, M. Goury, M.

Gard. — Nîmes : 1er collége, M. Béchard, O.; 2e collége, M. Teulon, O. — Uzès, M. Teste, ministre des travaux publics. — Le Vigan, M. de Chabaud-Latour, M.

Haute-Garonne. — Toulouse : 1er collége, M. Joly, O.; 2e collége, M. le duc de Valmy, O.; 3e collége, M. de Lespinasse, O. — Muret. M. de Rémusat, O.

Gers. — Lectoure, M. de Salvandy, M. — Lombez, M. Delavergne, M. N. — Mirande, M. Lacave-Laplagne, ministre. — Condom, M. Persil, M.

Gironde. — Bordeaux, M. Wurtemberg, M.; M. Ducos, O.; M. Roul, M. — Bazas, M. Galos, M. — Blaye, M. de la Grange, M. — Libourne, M. Feuillade-Chauvin, M. N.

Hérault. — Montpellier : 1er collége, M. Granier, M.; 2e collége, M. de Larcy, O. — Béziers, M. Debès, M. — Lodève, M. Vigée, M. N.

Ille-et-Vilaine. — Rennes, M. Legraverend, O. N. — Montfort, M. d'Andigné de la Chasse, O. — Saint-Malo, M. de Berthois, M. — Vitré, M. de la Plesse, O. — Fougères, M. de Monthierry, O.

Indre. — Châteauroux, M. Muret de Bord, M. — Issoudnn, M. Heurtault du Mez. O. — La Châtre, M. Delavau, O.

Indre-et-Loire. — Tours : 1er collége, M. Gouin, O.; 2e collége, M. César Bacot, O. — Chinon, M. Crémieux, O. N.

Isère. — Vienne, M. Bert, M. N. — La Tour du Pin, M. Marion. O. — Voiron, M. Sapey, O.

Jura. — Dôle, M. de Parcey, M.

Lot. — MM. Boudousquié, O.; Caix, M.

Lot-et-Garonne. — MM. Dumon, Bouet, Paganel, M.; de Richemont, O.

Loire Inférieure. — Nantes : 1er collége, M. Bignon, M.; 2e collége, M. Dubois, M. — Pont-Rousseau, M. Lanjuinais, O. — Ancenis, M. Billault, O. — Paimbœuf, l'amiral Leray, M.

Maine-et-Loire. — Saumur, le général Oudinot, O. N.

Manche. — Cherbourg, M. de Bricqueville, O. — Avranches, M. Abraham Dubois, O. — Saint-Lô, M. Havin, O.

Marne. — Reims, MM. de Bussières, M., et Houzeau-Muiron, O. N. — Vitry, M. Lenoble, M.

Meuse. — Bar-le-Duc, M. Gillon, O. — Commercy, M. Etienne, O. — Montmédy, le général Jamin, M. — Verdun, M. Génin, M.

Morbihan. — Ploërmel, M. de Larochejacquelein, O. N. — Lorient, M. de Labourdonnaye, O.

Moselle. — Metz : 1er collége, M. Paixhans, M.; 2e collége, M. Ardant, M. — Thionville, M. d'Hunolstein, M. — Briey, M. de Ladoucette, O.

Nord. — Lille, M. Delespaul, O.; M. Alban de Villeneuve, O. — Hazebrouck, M. Berryer, O. — Valenciennes, M. de Maingoval, M. N.

Oise. — Beauvais, M. de Mornay (2 fois), O. — Senlis, M. Lemaire, M.

Pas-de-Calais. — Boulogne, M. F. Delessert, M.

Basses-Pyrénées. — Bayonne, M. Chégaray, M.

Pyrénées orientales. — Perpignan, M. Arago, O.

Bas-Rhin. — Strasbourg : 1er collége, M. Magnier de Maisonneuve, M.; 2e collége, M. Schutzenberger, M. N. — Haguenau, M. de Schauenbourg, M. — Saverne, M. Saglio, M. N.

Rhône. — Lyon, M. Fulchiron, M.; M. Deleuillon de Thorigny, M.

Seine-et-Marne. — Meaux, M. Lebobe, M. N. — Fontainebleau, M. Paul de Ségur, M. N.

Seine-et-Oise. — Versailles : 1er collége, M. Remilly, M. — Corbeil, M. Darblay, M. — Etampes, M. Amédée de Viart, O. N. — Pontoise, M. Berville, O.

Deux-Sèvres. — Melle, M. J. Bastide, O. N.

Somme. — Abbeville, M. de Tillette de Clermont, O. N.

Var. — Toulon : 1er collége, M. Chappier, M.; 2e collége, M. Denis, M.

Vaucluse. — Avignon, M. de Montfaucon, M.

Yonne. — Sens, M. Vuitry, M. — Auxerre, M. Larabit, O. — Joigny, M. de Cormenin, O.

PARIS, 11 JUILLET.

Par ordonnances du 5 juillet, MM. les lieutenans-généraux Pelet et Dogureau sont maintenus dans la première section du cadre de l'état-major général.

— Les compositions du concours général entre les colléges de Paris et de Versailles commenceront à la Sorbonne le mercredi 13 juillet, pour être terminées le 9 août.

— Une dépêche du général Bugeaud, datée d'Alger le 5 juillet et de Marseille le 8, porte ce qui suit :

« La province de Titterie est constituée. Hier (le 4), tous les chefs ont reçu l'investiture. Leur cavalerie doit marcher avec la colonne du général de Bar.

» Le général Changarnier a remporté le 1er juillet, sur la rive droite du Haut-Chélif, à 50 lieues d'Alger, un avantage signalé sur le kalifat Sidi-Embarrak. Il a fait 3,000 prisonniers et pris 15 ou 20 mille têtes de bétail, dont 1,500 chameaux. Ce brillant succès aura de grands résultats politiques. »

— Outre la dépêche télégraphique

qu'on vient de lire, le *Messager* publie sept colonnes de rapports du général Bugeaud et des autres officiers-généraux, ainsi que des commandans de Médéah et de Miliana. Ces rapports présentent le détail militaire et les principales circonstances des faits dont nous avons déjà donné la nouvelle. Le général Négrier écrit de la province de Constantine que plusieurs tribus rebelles ont déjà été châtiées, et qu'il s'occupe à faire tout rentrer dans l'ordre dans la partie de cette province que de fanatiques prédications ont troublée.

Il ne reste plus à soumettre du côté d'Alger que les pays de l'Est, qui s'étendent jusqu'à Bougie, et il faudra aussi ouvrir la route d'Alger à Constantine, comme nous venons d'ouvrir celle d'Alger à Oran. Ce sera l'objet de la campagne d'automne. Le général Bugeaud annonce qu'il va faire reposer les troupes et laisser passer les grandes chaleurs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le duc de Chartres et le comte d'Eu sont en ce moment au château d'Eu. Louis-Philippe ira y passer quelques jours après les élections.

— Une fièvre épidémique vient d'exercer de grands ravages dans la commune de Polisy (Aube). Trente personnes sont mortes en quelques jours, sans que les médecins aient pu porter les remèdes nécessaires. Le fléau a perdu de son intensité depuis quelques jours : les décès deviennent rares.

— La suette miliaire a fait plusieurs victimes dans le département du Jura.

— Nous avons entretenu nos lecteurs d'un attentat contre M. Quioc, le secrétaire de M. l'archevêque de Lyon, pendant qu'il se rendoit de l'autel à la sacristie, après avoir dit la première messe à la Grande-Eglise de Saint-Etienne. La police n'avoit pu mettre la main sur l'individu qui avoit frappé cet ecclésiastique. Le dimanche 3 juillet, au même lieu et à la même heure, un coup de pistolet a été tiré sur le prêtre qui avoit dit la première messe, pendant qu'il quittoit ses vêtemens sacerdotaux dans la sacristie. Quelques gros plombs seulement l'ont atteint à la tête, sans faire aucune grave blessure. L'auteur de cet acte coupable s'est retiré comme il l'avoit fait la première fois, lentement et sans précipitation. Après le premier moment de stupeur, on s'est mis à sa poursuite et on l'a rejoint dans la rue. Interrogé si c'étoit lui qui avoit tiré le coup de pistolet, il a répondu affirmativement, et en même temps il a présenté l'arme dont il s'étoit servi. Sortant ensuite un couteau de sa poche, il a dit : Voici le couteau avec lequel j'en avois frappé un autre que je regrette d'avoir aussi manqué. C'est un menuisier de la paroisse de Notre-Dame. Il a dit qu'étant épicier, il avoit fait de mauvaises affaires parce que les prêtres l'avoient empêché de vendr le dimanche, et qu'il avoit promis de se venger sur l'un d'eux.

EXTÉRIEUR.

Ainsi qu'on l'avoit prévu, les cortès ont autorisé le gouvernement de Madrid à percevoir les impôts jusqu'à la fin de l'année. Cela leur a paru plus court que de s'engager dans le vote d'un budget régulier.

— Le roi des Belges a reçu jeudi une députation de commerçans et industriels qui lui a exposé la situation malheureuse où se trouveroit réduite la classe ouvrière, si le nouveau tarif douanier de la France étoit maintenu. Le prince a répondu qu'il connoissoit la situation fâcheuse de l'industrie linière et de la classe si nombreuse des ouvriers qui vivent de cette branche intéressante de notre industrie, et qu'il tâcheroit d'y porter remède.

— La séance de la chambre des communes du 7 juillet a été remplie par des discussions sur la détresse qui sévit en Angleterre.

— Le conseil privé de la reine d'Angleterre a décidé que John-William Bean ne seroit point mis en accusation pour crime de meurtre ni de haute trahison, mais pour simple offense. En consé-

quence, il pourra obtenir sa liberté provisoire moyennant un cautionnement de 500 livres sterling par lui-même, et deux cautions de 250 livres sterling chacune (en tout 25,000 fr.)

— Mercredi dernier, Francis a été transporté, chargé de fers, dans une voiture à la station du chemin de fer de Southwestern, et de là à Gosport, et il a été placé immédiatement à bord d'un vaisseau frété pour les colonies de l'Australie. Il avoit reçu lundi la permission de prendre congé de ses parens.

— On a répandu à la Bourse de Londres le bruit qu'un coup de pistolet avoit été tiré sur sir Robert Peel. Cette nouvelle, tout absurde qu'elle étoit, a déterminé une baisse des fonds publics. Les renseignemens que l'on s'est procurés à l'instant même, ont démontré que ce bruit étoit une mauvaise plaisanterie. Cependant les fonds n'ont pu se relever.

Le *Morning-Herald* annonce que le bruit d'une prétendue tentative d'assassinat contre sir Robert Peel venoit de ce que, dans une réunion de radicaux discutant la question des lois des céréales, un fanatique de l'association contre ces lois avoit dit : « Je me sentirois le courage, si le sort me désignoit pour cela, de tirer sur sir Robert Peel. »

— Le grand jury de Clare (en Irlande) vient de juger que les chefs des hommes de police qui avoient fait feu, à Ennis, sur la foule au milieu d'une émeute, ne seroient pas mis en accusation. On annonce aussi que tous les constables seront également relâchés.

— Les correspondances de Constantinople, publiées par les journaux anglais, s'accordent à annoncer que les représentans de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, ayant épuisé, auprès de la Porte, les moyens de conciliation au sujet des affaires de Syrie, ont résolu d'adopter des mesures coërcitives, et de commencer par une démonstration navale sur les côtes de cette province. Les ministres de Russie et de Prusse ont désapprouvé ce parti et refusé d'y coopérer, à moins d'instructions formelles de leurs cours. Malgré cette résistance, l'ambassadeur anglais a expédié, le 10 juin, des ordres à Malte. Ils portoient, dit-on, l'injonction d'envoyer immédiatement des vaisseaux devant Beyrouth.

Le gouverneur turc, Omer-Pacha, contre l'établissement duquel les représentans des cinq puissances ont unanimement protesté, se tient toujours à Beteddin, sans pouvoir établir son autorité hors de cette forteresse. Les 2,800 Albanais, que la Porte a envoyés en Syrie avec la promesse formelle qu'ils ne serviroient qu'à la garnison de Saint-Jean-d'Acre, ont été disséminés sur différens points, où ils continuent à commettre toutes sortes d'excès.

Le meurtre, la rapine, d'infâmes violences sont chaque jour impunément commis par ces hordes indisciplinées. Il n'y a de sûreté que dans l'enceinte des hôtels des consuls. Tant que la Porte gouvernera la Syrie, il en sera ainsi.

De nouvelles pétitions ont été adressées à Constantinople par les Druses et les Maronites, pour demander le rappel du gouverneur turc et la réintégration des chefs chrétiens et indigènes. Et comme les scheiks qui ont été arrêtés, sont parvenus, dit-on, à s'échapper, on croit très-probable une insurrection générale de la Montagne.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1270 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 750 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 103 fr. 15 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 582 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3619.

JEUDI 14 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Notice sur la Vie de M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

(Deuxième article.)

(Voir le N° 3617.)

Les retraites pastorales, long-temps interrompues, avoient été rétablies successivement dans la plupart des diocèses. M. Boyer se sentit une vocation particulière pour seconder de sa parole ces pieux exercices. Formé sur le divin modèle, avant d'être le prédicateur des ministres de Jésus-Christ, il s'étoit efforcé d'acquérir les vertus du saint état, comme s'il eût voulu avoir un droit plus spécial d'y exhorter les autres. Dieu accorda à cet homme de solitude et de prière des dons marqués pour les retraites ecclésiastiques dont il s'occupa pendant plus de vingt ans, et auxquelles il consacra chaque année environ quatre mois.

Un don remarquable qui paroissoit en lui, dans l'exercice du ministère, c'étoit la vivacité de sa foi. Elle éclatoit dans toutes les actions de M. Boyer, particulièrement dans l'accomplissement de ses devoirs de religion, au point qu'on ne pouvoit le voir célébrer les saints mystères sans être pénétré soi-même de la dévotion et de la piété la plus affectueuse: son accent et son geste, expression fidèle de ce qui se passoit dans son ame, avoient quelque chose de pénétrant qui alloit au cœur. Mais sa foi ne se manifestoit jamais d'une manière plus touchante qu'à l'occasion de ses tournées apostoliques. Il ne les commençoit qu'après s'être recueilli lui-même, avec une édifiante ferveur, dans une retraite de huit ou dix jours: tant il étoit convaincu qu'on n'est vraiment apte à procurer la sanctification des autres, que si l'on a d'abord sérieusement travaillé à se sanctifier soi-même. En outre, il avoit le soin de recommander et sa retraite particulière et la tournée dont elle alloit être suivie aux prières des communautés et des ames pieuses de sa connoissance, en leur adressant des lettres pressantes qui témoignoient de son humilité comme de sa foi.

Une fois en voyage, il ne manquoit point de satisfaire sa dévotion envers Dieu, envers la sainte Vierge et les saints patrons des lieux où il passoit, se réservant toujours le temps nécessaire, et se détournant souvent de sa route pour suivre ses pieuses inclinations.

L'aumône concouroit avec la prière à faire descendre les bénédictions du ciel sur ses travaux. Les offrandes destinées par les évêques à défrayer ses voyages étoient converties en largesses versées dans le sein des pauvres; et, si quelquefois celui qui l'accompagnoit (car ses perpétuelles distractions rendirent un auxiliaire indispensable) oublioit de se munir de monnoie, M. Boyer l'en reprenoit vivement. « Les pauvres, ajoutoit-il, n'en doivent pas souffrir; » et une pièce d'argent remplaçoit alors la monnoie oubliée. Il s'appeloit l'*Econome* des pauvres, et il auroit cru leur en-

lever ce qu'il se seroit accordé à lui-même. On ne pouvoit sans attendrissement le voir entrer dans le détail des misères, qu'il soulageoit avec autant de simplicité que de générosité. Il aidoit de préférence les jeunes gens qui avoient de la vertu, du talent, et qui un jour pouvoient être utiles à l'Eglise.

Non-seulement il préparoit les heureux effets de sa prédication par la prière, passant quelquefois la plus grande partie des nuits en oraison pour demander la conversion de ses auditeurs; non-seulement à d'humbles supplications il joignoit l'aumône; mais il se mortifioit de toutes manières, et ne quittoit point le cilice tant que duroit la retraite.

Des grâces visibles de courage, de force et de santé soutenoient M. Boyer dans l'exercice de ce ministère spécial.

Les voyages ne l'accabloient jamais. Il alloit sans cesse d'une extrémité de la France à l'autre, au gré des évêques qui l'appeloient, et toujours dans la saison la plus chaude de l'année, sans paroître plus fatigué que sous les cloîtres de Saint-Sulpice ou sous les frais ombrages d'Issy.

Il voyageoit la nuit, quelquefois par de très-mauvais chemins, et souvent il lui arriva des accidens : mais, dans le péril, en face même de la mort, il conservoit un calme admirable. Ainsi, à l'époque des inondations du Rhône, se voyant entouré par les eaux, il fut obligé de se sauver dans un petit bateau qui menaçoit de chavirer à chaque instant : pendant quatre heures que dura la traversée, il récita paisiblement son Bréviaire, son chapelet, n'interrompant ses prières que pour rassurer les matelots effrayés.

Malgré ses distractions, si nombreuses que le Distrait de La Bruyère, homme prévoyant auprès de lui, lui eût servi de guide et de moniteur; malgré la singulière facilité avec laquelle il confondoit les noms propres de diocèses, de villes et de personnes, il ne se trompoit jamais de destination ni d'époque quand il s'agissoit d'une retraite. Il commençoit les exercices dès le lendemain et souvent dès le jour de son arrivée, prêchoit ou parloit régulièrement trois fois dans la journée, quelquefois encore répétoit l'oraison, faisoit l'examen particulier, ajoutoit ou un troisième sermon ou une seconde conférence, et partoit immédiatement après le sermon de clôture. En descendant de chaire, il montoit en voiture. Il n'y avoit d'exception que pour les lieux où il se trouvoit des séminaires de St-Sulpice : M. Boyer ne les quittoit jamais sans avoir donné deux jours d'entretien à ses confrères.

Nous ne parlons pas de sa sobriété, à tel point exemplaire qu'il se contentoit d'un repas rapide, même dans les plus fatigans voyages. Du reste, chez M. Boyer, l'ame sembloit se voir avec peine condamnée au service ou à la société du corps, et ne lui donner ses soins qu'à regret. Une fois les offices indispensables à la conservation remplis, l'ame refusoit opiniâtrément au corps ce que nous appellerions des attentions d'affection et de bonne amitié. Que de fois peut être, sans le secours réparateur d'un compagnon de route, eût-il succombé, victime des négligences et des distractions de son infidèle associée, qui lui refusoit jusqu'au nécessaire? Bien a valu à ce corps si mal servi d'être fortement

trempé. Quoiqu'il en soit, après quatre ou cinq mois de courses apostoliques, M. Boyer revenoit à Paris plus frais et plus vigoureux qu'au départ.

Après avoir constaté l'aptitude morale et physique de M. Boyer au ministère tout spécial des retraites ecclésiastiques, nous devons dire comment il s'acquittoit de cet apostolat.

Son extérieur, qui étoit celui d'un homme primitif, et comme antérieur à nos usages et à notre civilisation moderne, ne permettoit pas de deviner l'effet que sa parole alloit produire. M. de Bonald, compatriote de M. Boyer, avoit, du reste, lui-même beaucoup de cette bonhomie champêtre : son aspect et sa tenue, sauf l'expression majestueuse et pensive de sa figure, annonçoient l'homme le plus ordinaire et le plus simple. Tous deux, ils aimoient à lier conversation et à causer des heures entières avec les bergers ou les laboureurs de leur pays natal. Mais quand, sous cette simplicité et ce laisser-aller de M. Boyer, on entrevoyoit les dons excellens et les qualités si rares que la Providence lui avoit départis, on se sentoit soudain pénétré de respect. L'originalité disparoissoit, et on ne voyoit plus que l'homme de Dieu, ou dans sa vieillesse le patriarche.

Il étoit difficile de mieux parler au grave auditoire assis autour de sa chaire des sublimes vérités du christianisme, des fonctions augustes et des grands devoirs du sacerdoce. Il n'y a pas de prêtre témoin de ces retraites qui ne se rappelle avec quelle éloquence, quelle sublime et sainte terreur, M. Boyer prononçoit son inimitable discours sur le Jugement dernier. M. l'abbé Dassance, disciple et ami du pieux orateur, a cité, dans sa *Nouvelle Bibliothèque des prédicateurs*, l'exorde si frappant de ce remarquable discours :

« Depuis qu'il a été ordonné au soleil de séparer le jour d'avec la nuit et de commencer la carrière des siècles, le genre humain a vu s'écouler des jours bien déplorables : jours amers où la peste exterminoit les hommes échappés à la famine, où l'on rencontroit partout sur des visages pâles l'affreuse image de la mort; jours infortunés, où Dieu appela des extrémités de l'univers les guerriers, sanctifia leurs mains au combat, pour faire de la terre un désert, des villes un monceau de ruines, des hommes coupables un affreux carnage; jours affreux, où les malheureux, accablés d'angoisses dans leurs cachots, demandoient la mort et ne pouvoient l'obtenir de leurs impitoyables persécuteurs; jours désastreux, que les saints et les justes maudissoient en disant : Périsse le jour qui m'a vu naître, et la nuit dans laquelle il a été dit : Un homme a été conçu. Que cette nuit soit emportée par un tourbillon de ténèbres! qu'elle ne soit pas comptée dans les jours de l'année, ni dans le cercle des mois!.... »

Il y avoit quelque chose d'inspiré dans sa manière de penser et de dire, et jusque dans son geste et son action. Tout cela lui étoit tellement propre, qu'il étoit impossible de rien emprunter à son genre de composition ni à son imposante déclamation : c'étoit l'éloquence d'un Père, d'un Docteur. Le charme et l'onction, la puissance et la force qui accompagnoient sa parole si belle et si pleine, étoient tels qu'on ne pouvoit se défendre de l'écouter et de la goûter. Combien de fois n'a-t-on pas vu, à la fin de ses retraites, le clergé d'un diocèse l'environner tout à coup, l'accabler de félicitations et de

remercîmens, lui prodiguer les marques les plus touchantes de joie et de vénération, presser ses mains, embrasser ses genoux, et ne se séparer du saint apôtre qu'en versant de douces larmes! spectacle attendrissant dont le souvenir l'absorboit des journées entières.

L'éloquence de M. Boyer avoit deux caractères saillans : l'élévation et la noblesse des pensées, d'abord ; ensuite, la finesse et la sagacité dans les peintures de mœurs. A ces deux qualités du fond répondoient deux qualités analogues de la diction : la dignité et l'énergie, unies à une vivacité et à une franchise d'expressions vraiment incomparables. Rien de plus beau et de plus grand que les considérations sur les hautes vérités de l'ordre sacerdotal; rien de plus frappant et de plus délicatement tracé que les détails de mœurs ou le portrait de l'ame, de ses facultés et de ses opérations intimes. Là, on retrouvoit la noble et sublime simplicité de l'Ecriture, la profondeur des Pères de l'Eglise : ici, c'étoient des tableaux saisissans des vices ou des vertus, et l'analyse subtile du cœur humain faisant jaillir d'un incident de phrase, d'un mot, un trait qui peignoit l'homme tout entier, tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre. Et pourtant, lorsqu'au milieu de l'admiration qu'excitoient ses discours, la louange arrivoit à l'orateur sacré, il se bornoit à dire dans son style pittoresque : « Quant à moi, je ne suis qu'un ouvrier maçon : j'ai fait mon pan de mur tant bien que mal, et ma tâche est remplie; c'est Dieu seul qu'il faut louer, si le ciment et les matériaux sont bons. »

Il n'est pas un diocèse où sa voix éloquente ne se soit fait entendre : le plus grand nombre ont été évangélisés jusqu'à trois fois, quelques-uns même jusqu'à six fois par cet apôtre infatigable du clergé de France.

M. Frayssinous, entré depuis quelque temps dans la voie des honneurs, conservoit, au plus haut degré du pouvoir, son affection et sa confiance pour M. Boyer, qui toujours fut en droit et en possession de lui donner le nom d'ami. Dans les courts loisirs que l'évêque d'Hermopolis déroboit aux affaires, il aimoit à parler avec son condisciple des souvenirs de leur enfance, de la simplicité de mœurs qui caractérise leur pays, de la mâle vigueur qui avoit présidé à leur éducation. Sous le poids même des affaires, il recouroit à M. Boyer : il prenoit ses avis sur les matières ecclésiastiques, et demandoit quelquefois au Roi la permission de ne répondre à une question qu'après en avoir conféré avec son théologien. Un jour, Charles X demanda au prélat où donc étoit cet ami qu'il se réservoit de consulter. « Sire, répondit M. d'Hermopolis, il loge dans une mansarde du séminaire Saint-Sulpice. — C'est pour cela, sans doute, reprit le Roi en souriant, que vous ne me parlez jamais de l'élever plus haut. »

A la prière de M. Frayssinous, M. Boyer écrivit, en 1826, l'*Antidote contre les Aphorismes* de M. de La Mennais, qui, sous ce titre d'*Aphorismes*, venoit de publier un opuscule contre les quatre Articles de 1682. Il les présentoit, selon le but de l'école et du parti dont il étoit le trop célèbre chef, comme favorisant l'athéisme politique, renversant l'autorité et l'unité de l'Eglise, se rap-



prochant de la méthode protestante, et il exhortoit les jeunes théologiens à ne pas se soumettre à un évêque qui leur prescriroit de signer ces Articles. Héritier, comme MM. Emery, de La Luzerne, de Bausset et Frayssinous, des traditions de l'ancienne Sorbonne, M. Boyer dut combattre avec une grande vivacité la thèse de M. de La Mennais, tout en s'attachant moins à prouver la vérité des quatre Articles qu'à repousser l'accusation d'hérésie portée contre leurs défenseurs. C'est dans cet écrit, que beaucoup d'évêques répandirent dans les séminaires, qu'il paya à l'illustre auteur des Conférences de Saint-Sulpice le tribut d'admiration dont nous avons parlé dans la *Notice sur M. Frayssinous*.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête des glorieux apôtres Pierre et Paul, protecteurs de cette capitale, a été célébrée, avec la pompe accoutumée, dans la basilique patriarcale du Vatican, où Sa Sainteté a commencé elle-même, la veille, l'office des premières vêpres, assistée des cardinaux, des prélats et de toute sa cour.

Dans la matinée du jour de la fête, Sa Sainteté a célébré le divin sacrifice à l'autel papal, élevé sur le tombeau des princes des apôtres. Le souverain Pontife étoit assisté, dans la cérémonie sacrée, des cardinaux Pedicini, Fieschi, Gazzoli et Mattei, et de Mgr Quoglia, auditeur de Rote; des archevêques et évêques, et les colléges des prélats concouroient au service de l'autel.

Le soir de la veille de la fête, la façade et la coupole de la basilique du Vatican ont été illuminées, et le lendemain soir le feu d'artifice a eu lieu au môle Adrien.

— Le 1er juillet, Sa Sainteté est passée, comme de coutume, de la résidence du Vatican à celle du Quirinal.

PARIS. — M. le duc d'Orléans vient, à la suite d'un affreux accident, de suivre dans la tombe la princesse Marie, sa sœur. A la hauteur du Chemin de la Révolte et à peu de distance de la porte Maillot, ses chevaux se sont emportés ; il s'est élancé hors de la voiture; on l'a relevé sans connoissance, et transporté Chemin de la Révolte, n° 4. Un ecclésiastique de Saint-Philippe du Roule et M. le curé de Neuilly ont été appelés : ils n'ont pu lui administrer que l'extrême-onction. A quatre heures et demie, il a rendu le dernier soupir au milieu de sa famille, accourue sur le lieu de ce triste événement. Son corps a été déposé dans la chapelle du château de Neuilly.

— Aussitôt après l'événement, M. l'Archevêque s'est rendu à Neuilly.

Diocèse de Cambrai. — M. l'abbé Dufêtre, chargé par M. l'archevêque d'évangéliser sa ville épiscopale pendant le Jubilé, est le premier prédicateur étranger au diocèse, auquel on soit redevable d'un semblable cours d'instructions. Il a dignement répondu, par sa parole, comme par son zèle infatigable, à la haute confiance du prélat, si bon juge, comme on sait, en fait d'éloquence. M. l'archevêque, en fixant son choix sur M. Dufêtre, l'arrêtoit sur l'un des ouvriers apostoliques qui ont rendu le plus de services, dans ces derniers temps, à l'Eglise de France. Le zèle de ce prédicateur le conduit en ce moment à Bordeaux et à Belley, où vont s'ouvrir les retraites ecclésiastiques ; mais il retournera ensuite

dans le diocèse de Cambrai, où il évangélisera plusieurs villes.

Diocèse de Montpellier. — Le 5 juin les notabilités de la ville étoient réunies dans la chapelle du palais épiscopal. Mme la baronne Davoust, née Phipps, y venoit faire abjuration solennelle du protestantisme, en présence de M. l'évêque et entre les mains de M. l'abbé de Cossigny, chanoine de Montauban, qui a été l'instrument de sa conversion.

En 1838, Mlle Phipps entra dans l'église cathédrale de Tours, au moment où M. l'abbé de Cossigny prononçoit un des sermons du Carême: la parole divine germa dans son esprit, et depuis lors elle marcha dans des voies nouvelles.

Les antécédens de la catéchumène, fille d'un pasteur de l'Eglise anglicane et jouissant à ce titre d'une fortune considérable; sa récente union avec le neveu d'un maréchal de l'Empire, capitaine d'état-major; son éducation distinguée, sa ferveur, le maintien noble et recueilli de son mari, tout contribuoit à donner à la cérémonie le plus vif intérêt.

Après un discours dans lequel M. l'abbé de Cossigny a raconté avec simplicité l'histoire touchante de cette conversion, la néophyte a lu l'acte de son abjuration. Cette lecture terminée, elle a demandé le baptême qui lui a été donné sous condition, avec toutes les cérémonies usitées pour les adultes. Elle a reçu ensuite le sacrement de pénitence; puis, conduite par le baron Davoust, elle s'est agenouillée au pied de l'autel pour soumettre à la bénédiction sacerdotale un mariage contracté depuis deux mois et que l'Eglise alloit élever à la dignité de sacrement. Au moment de la communion, les deux époux se sont assis au banquet sacré. En les voyant également graves et recueillis, on répétoit malgré soi les paroles de M. de Cossigny: *Oui, c'est le jeune Tobie envoyé par le ciel à la jeune Sara, pour la délivrer de l'esclavage du démon, en la prenant pour épouse.* M. l'évêque a terminé la cérémonie par la confirmation, après laquelle il a adressé à l'assemblée quelques paroles brûlantes de zèle et de charité. Son émotion, que l'accent de sa voix trahissoit, a pénétré les auditeurs: tous étoient animés d'une joie vive et pure.

Diocèse de Rodez. — On nous écrit, à la date du 9 juillet:

« M. Charles Clausel de Coussergues, obligé de fuir pendant la terreur avec un de ses frères (1), entra dans l'armée de Condé. Après y avoir servi honorablement jusqu'à la paix, il résolut de quitter le monde, passa en Espagne dans un couvent de trappistes, y prit l'habit de l'ordre, et mourut peu de temps après avoir prononcé ses vœux.

» Pendant son noviciat, il écrivit plusieurs lettres à ses frères et à ses amis. M. de Châteaubriand les a publiées dans son *Génie du christianisme*; et, *dans ces feuilles écrites sans art, il règne souvent,* dit l'illustre écrivain, *une grande élévation de sentimens, et toujours une naïveté d'autant plus précieuse qu'elle appartient au génie français, et qu'elle se perd de plus en plus parmi nous.*

» Sur la route de Munich, les deux frères exilés, après avoir long-temps discouru sur les maux de leur patrie, reportèrent leurs pensées vers celle que l'Eglise se plaît à nommer la *Consolatrice des affligés*; et leur cœur, si pieux et si tendre, fit alors un vœu pour éterniser leur reconnoissance envers leur auguste protectrice. Dans une de ses lettres, le bon trappiste le rappelle à son compagnon d'émigration: « S'il me reste » quelque chose, dit-il, je désire qu'on

(1) M. Clausel de Coussergues, ancien député, ancien conseiller à la cour de cassation, etc.

» fasse bâtir une chapelle dédiée à Notre-
» Dame des Sept-Douleurs, dans l'arron-
» dissement de la maison paternelle, se-
» lon le projet que nous en fîmes sur la
» route de Munich. »

» Bien des obstacles s'étoient jusqu'à ce jour opposés à l'exécution d'un si pieux désir. Rentré depuis quelques années dans sa maison paternelle, M. Clausel de Coussergues a voulu terminer son honorable carrière par l'érection de cette chapelle, et il a choisi le plus beau site, non loin de son château. L'édifice, construit dans le genre gothique, à vitraux peints, orné d'un magnifique tableau représentant Notre-Dame des Sept-Douleurs, s'élève au milieu d'une petite plaine entourée d'arbres séculaires, arrosée par un petit ruisseau et par une fontaine qui vient jaillir au pied d'une antique croix. L'ame, à ce spectacle, ne peut qu'éprouver de douces émotions, entretenues par de si touchans souvenirs : aussi ne s'effaceront jamais celles que nous avons éprouvées mardi dernier (5 juillet), jour où M. l'évêque de Chartres faisoit la bénédiction de la *Chapelle du trappiste*.

» Un nombreux clergé s'étoit empressé de se rendre à l'invitation de la pieuse famille. La population de Coussergues avoit abandonné ses travaux agricoles, et, grossie par celle des paroisses voisines, elle marchoit sous sa bannière, pleine de joie et pénétrée des sentimens les plus religieux. Quatre curés, en surplis et en étole, portoient, dans un élégant pavillon, une châsse dorée renfermant une précieuse relique de la tunique de la sainte Vierge, tirée du trésor de l'église cathédrale de Chartres. Suivoient le vénérable prélat assisté de MM. Grimal, vicaire-général de Rodez, et Abbal, secrétaire-général de ce diocèse. Les autorités de la commune de Coussergues, un piquet de la garde nationale, les parens du pieux trappiste, les amis de sa famille, deux longues files de personnes du sexe fermoient la marche de la procession. Des reposoirs champêtres avoient été disposés pour les diverses stations, et, après le chant des antiennes, M. l'évêque de Chartres bénissoit solennellement un peuple tout glorieux de posséder un aussi illustre compatriote.

» Après la bénédiction de la chapelle, le vénérable pontife a célébré les saints mystères, pendant que le clergé chantoit la prose *Stabat Mater dolorosa*.

» La procession étant rentrée dans l'église paroissiale, M. l'abbé Reddon, au nom du digne pasteur dont il est le zélé collaborateur, a témoigné toute la satisfaction que leur cœur avoit éprouvée à la vue du bel ordre et du profond recueillement qui avoient régné pendant cette longue cérémonie; il a exhorté ensuite ses nombreux auditeurs à n'oublier jamais les motifs qui nous engagent à une tendre dévotion envers Marie, motifs que M. Arlabosse, missionnaire du diocèse, avoit développés avec onction, avant que la procession sortît de l'église pour se rendre à la *Chapelle du trappiste*.

» Et maintenant que les vœux de frère Jean Climaque (1) sont remplis, quand le pélerin interrogera l'habitant de Coussergues sur la vie du *trappiste*, on lui dira : « Son humilité étoit grande et
» profonde, son obéissance prompte,
» docile et aveugle, embrassant tous les
» commandemens avec joie et avec une
» soumission d'enfant; sa patience étoit à
» toute épreuve, et sa charité à l'égard de
» ses freres, tendre, constante et ar-
» dente; il a pratiqué les autres vertus
» dans le même degré de perfection. La
» pauvreté étoit son amie particulière; il
» vivoit dans un dépouillement entier de
» toute chose : aussi le bon Dieu, qui
» voyoit la bonne disposition de son
» cœur, couronna bientôt ses vertus et
» écouta les désirs ardens qu'il avoit de
» mourir pour ne plus l'offenser, disoit-
» il, et jouir plus tôt de sa présence. La
» nuit qu'il mourut, on le vit, un ins-
» tant avant d'entrer dans l'agonie, plus
» recueilli qu'à l'ordinaire, et, un frère

(1) M. Charles Clausel fit profession sous le nom de Fr. J. Climaque.

» lui demandant s'il alloit plus mal : *Mes » momens s'avancent*, dit-il, *je viens de » prier pour tous mes frères et sœurs qui » m'aiment beaucoup*; et, après six heures » d'une agonie paisible et tranquille, il » remit son ame entre les mains de Jé- » sus-Christ, le 4 janvier 1802. Unis- » sons-nous ensemble pour bénir Dieu » des miséricordes dont il a usé à l'égard » du *trappiste*, et prions-le sans cesse » de nous accorder les mêmes grâces, » afin de nous unir à lui dans le ciel, pour » l'adorer éternellement avec les an- » ges (1). » B. C. B.

Diocèse de Verdun. — L'église paroissiale de Saint-Victor, à Verdun, nouvellement restaurée, a été bénite de nouveau, et les offices divins y ont repris leur cours habituel. Pendant cette pieuse cérémonie, on a réintégré en grande pompe, dans la chapelle qui lui étoit spécialement consacrée depuis près de 300 ans, la statue de la Vierge à laquelle Verdun attribue sa délivrance miraculeuse lors du siége qu'en firent les ennemis de la foi catholique.

ALLEMAGNE. — Un professeur à la faculté de théologie catholique de Giessen dans la Hesse, M. Riffet, ayant publié une histoire de la réforme, où il jugeoit Luther uniquement d'après les écrits et les discours de cet hérésiarque, a été destitué par le gouvernement hessois, sans que l'évêque ait été consulté, et au mépris de l'inamovibilité constitutionnelle de tous les fonctionnaires. Or, il faut savoir que non-seulement les attaques les plus grossières contre les dogmes catholiques, contre la hiérarchie, les ordres religieux, la papauté surtout, sont complétement impunies en Hesse, comme en Saxe et dans tous les autres Etats protestans d'Allemagne ; mais qu'en outre, à la faculté de théologie *protestante* de cette même université de Giessen, un professeur luthérien, nommé Credner, vient de publier une Introduction au Nouveau Testament, où il nie formellement l'authenticité de deux des quatre Evangiles. Il n'a pas même été réprimandé. D'où il résulte que, dans ce pays vraiment *éclairé*, il est beaucoup plus sûr de s'attaquer à l'Evangile et à la divinité de Jésus-Christ qu'aux écrits et à la pureté morale de Luther.

ANGLETERRE. — Quelque chose d'extraordinaire se passe dans ce pays.

« Les esprits, écrit le docteur Ullathorne, particulièrement dans nos grandes villes, sont en émoi. Les difficultés temporelles et la détresse matérielle ont vivifié les intelligences. L'erreur et la vérité, dans leurs conséquences extrêmes, et avec tous leurs degrés intermédiaires, sont engagées dans une vive contestation. Les pensées des hommes ont été remuées et travai lées par des causes diverses. Chacun désire une solution à ses épreuves, et un lieu de repos pour son âme déchirée. Le protestantisme, dans tous ses degrés de négation, et à travers sa marche successive depuis son point de départ du catholicisme, a été remué pour être envisagé sous toutes ses faces : il a commencé à reconnoître lui-même qu'il est isolé et infertile ; qu'il repose sur une base fragile; qu'il ne tient à rien; qu'il est sans consistance, sans fixité, et qu'il ne satisfait point. De là les efforts du *puseyisme* pour en sortir par une voie, et du *socinianisme*, avec son épouvantable doctrine de nécessité philosophique, pour en sortir par une autre. Les hommes cherchent partout quelque nouvelle vérité qui soit assez grande pour remplir le vide de leurs ames, quelque grande consolation qui puisse éteindre la soif de leurs cœurs. Le catholicisme seul renferme toute la

(1) Lettre du prieur du monastère de Sainte-Suzanne à M. Clausel de Coussergues.

vérité et la grâce que Dieu a données à l'homme. »

» Un catholique du district central, après avoir insisté sur les travaux continuels du docteur Wiseman, et de ceux qui l'assistent, dans son ministère, de leurs prédications et de leurs écrits, ajoute : « Un puseyiste de Liverpool, d'un grand talent et d'une grande influence par sa position dans le monde, est attendu de jour en jour au collége d'Usbaw, à Durham, pour commencer sa théologie dans la forme orthodoxe. » Un autre catholique écrit de Nottingham, que le nombre des convertis, dans son district et aux environs, est extraordinaire. Pendant onze mois, dans la seule ville de Nottingham, le pasteur catholique a reçu dans le sein de l'Eglise jusqu'à 396 protestans, presbytériens ou autres dissidens convertis à la foi orthodoxe ! Le révérend M. O'Keelo, de Hansey Martvern, a reçu sept conversions en un jour. Les journaux protestans n'annoncent qu'avec dépit la conversion de Robert Scott Murray, jeune gentilhomme non moins recommandable par son caractère et par son rang, que par ses talens. Ils ne savent comment rendre compte de l'*apostasie au papisme* d'un homme tel que M. Douglas, qui possède de grands talens, une grande instruction et une grande fortune.

» Le docteur Baines et son clergé, à Bath, ne sont pas oisifs ; leurs lectures et leurs livres produisent un effet mérité. Le dernier de ces livres, qui est du révérend J. B. Pagani, professeur de théologie, sous le titre *La Colonne et la Source de la Vérité*, est un ouvrage solide et qui ne sauroit être réfuté. La seconde partie du *Rocher de l'Eglise* vient d'être imprimée à Oxford. Jamais ouvrage ne fut plus opportun ; et comme il roule sur l'hérésie, le schisme, la réforme, les réformateurs, le protestantisme et les théologiens d'Oxford, il provoquera sans doute un intérêt particulier. L'auteur défie tous les professeurs de l'Eglise protestante de répondre à son ouvrage, et s'attache à démontrer qu'il ne reste aux puseyistes et aux *newmanites* qu'à se réfugier dans le sein de cette Eglise contre laquelle ont en vain protesté, pendant trois cents ans, les passions, la folie et l'orgueil de l'homme. »

PRUSSE. — Une lettre de Berlin confirme les détails que nous avons donnés sur une secte nouvelle :

« Il vient de se se former ici une société dite des hommes libres (der Freien), composée d'un grand nombre de disciples de la philosophie *Hégelienne*. Ces malheureux, pour satisfaire au cri de leur conscience, disent-ils, et éviter le reproche d'hypocrisie, déclarent ne vouloir plus appartenir à aucune Eglise, ni professer aucune religion, attendu que toutes les révélations dont s'appuient les religions positives, ne sont que de pures fables, et que la raison humaine seule est en état de nous fournir des notions justes sur tout ce qui dépasse le domaine des sens. Ils se sont cotisés pour répandre autant que possible dans les masses les convictions dont ils sont pénétrés, et veulent forcer le gouvernement à choisir entre la persécution ou l'abandon de tout élément religieux dans la constitution de l'Etat. Pareille déclaration dans un pays à forte organisation politique, comme l'Angleterre, ou doté d'un clergé zélé et bien discipliné, comme la France, ne feroit qu'exciter la pitié ; mais dans un pays comme la Prusse, où l'ordre social ne tient plus qu'à l'action incessante et partout présente du gouvernement, et où le gouvernement lui-même n'a plus aucune base solide, ni morale ni matérielle, c'est chose extrêmement grave. »

SUISSE. — On écrit de Berne que le docteur Hurter (l'auteur de l'Histoire d'Innocent III) vient de publier un écrit, dans lequel il prend hautement en main la défense des catholiques et des couvens de la Suisse, exposant leurs griefs et démontrant qu'il y a eu à leur égard violation du pacte fédéral, etc. On sait de quelle

manière les protestans ont traité M. Hurter, uniquement parce qu'ils le soupçonnoient de tendances catholiques, et parce qu'ils l'avoient surpris priant à genoux dans l'église d'un couvent de religieuses : ce nouvel écrit met le comble à leur fureur.

— Les vingt-deux cantons sont divisés en deux partis égaux, onze contre onze : Argovie a donc besoin de gagner une douzième voix, pour faire adopter son système contre les couvens. C'est le Valais qui tranchera la question ; car c'est le seul canton auprès duquel Argovie ait chance de réussir : mais, suivant l'*Observateur suisse*, le député du Valais, M. Ruffinen, a déclaré formellement qu'il n'appuyoit pas la demande des députés d'Argovie. Il veut absolument le rétablissement des couvens.

—Le conseil d'Etat du Valais vient de prendre un arrêté dont voici la disposition principale : « Les présidens des communes sont chargés de la tenue des registres de l'état civil, concernant les individus auxquels les curés refuseroient les inscriptions dont ils ont été chargés jusqu'à ce jour. » Voici les faits qui ont amené cette singulière ordonnance. Du sein de la *Jeune-Suisse*, le Valais a vu naître, dans ces derniers temps, une nouvelle secte de quakers, de mennonites, de baptisans laïques, dont les adeptes suivent un nouveau rite appelé rite de Saxon, lequel confère le baptême sans le ministère du prêtre. Inutile de dire que les curés ne portent pas, sur les registres des enfans baptisés canoniquement et validement, les noms des enfans qui ont reçu ce baptême. Or, le gouvernement a dérogé au droit public en faveur de la secte naissante : il a ordonné que chaque commune tienne désormais deux registres, un pour les catholiques, selon l'Eglise, et l'autre pour les novateurs.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les lecteurs qui n'entendent rien aux subtilités de la politique actuelle doivent être bien embarrassés pour débrouiller ce que les journaux leur apprennent sur le résultat des élections. En effet, que peut signifier pour eux cette grave distinction qu'on établit entre les députés ministériels et les députés de l'opposition? Cela diffère-t-il, par exemple, comme les bonnes et les mauvaises choses; comme l'esprit d'ordre et l'esprit de révolution; comme un gouvernement dépensier et prodigue, et un gouvernement à bon marché? Mon Dieu non; cela signifie tout bonnement que les honnêtes gens ne tiennent rien de ce qu'ils cherchent, et qu'ils vont continuer de voir pendant cinq ans ce que la révolution de juillet n'a cessé de leur faire voir depuis douze ans.

Quand on entend parler d'un député de l'opposition, qu'est-ce qu'il est naturel de se figurer? c'est qu'on trouvera en lui un redresseur de torts, un guérisseur de plaies, un antagoniste du système révolutionnaire qui régit la France d'une manière si malheureuse pour sa dignité, pour ses finances, pour son ordre moral et politique. On s'informe, on demande le nom de ces sauveurs, de ces médecins qui arrivent si à propos au secours de la société. Et qu'est-ce qu'on apprend? Quels sont ces députés de l'opposition que votre bonne étoile vous envoie pour mettre un terme à vos souffrances et à vos misères, pour adoucir la situation que le régime de juillet vous a faite? C'est M. Thiers; c'est M. Odilon-Barrot; c'est M. Isambert, le pieux M. Isambert; c'est M. Laffitte; c'est M. de Bricqueville; c'est M. Carnot; c'est M. Dupont (de l'Eure), et cent quarante autres amis de cette espèce, qui viennent vous offrir leurs services et les bonnes dispositions que vous leur connoissez en faveur de la religion et de la cause monarchique.

Mais alors, direz-vous, pourquoi ces joies, pourquoi ces chants de victoire en l'honneur des députés de l'opposition? Et si l'opposition n'est bonne pour s'opposer à rien de ce qui nous blesse, à rien de ce qui peut adoucir le mal révolutionnaire qui nous ronge, que

nous importe le résultat des élections, et le nom qu'on donne à leur produit? Il est vrai que vous n'avez pas grand'-chose à y gagner. Mais apprenez que si ces distinctions, ces classemens de députés ministériels et de députés de l'opposition n'ont pas de sens pour vous, ils en ont pour trois ou quatre personnes de France, qu'ils intéressent fort à votre place. Demandez, par exemple, à Guizot ce qu'il entend par un député ministériel. Il vous dira que c'est un bon député qui soutiendra le ministère du 29 octobre envers et contre M. Thiers, M. de Broglie et M. Molé. Demandez ensuite à ces trois autres hommes d'Etat ce que signifie la dénomination de député de l'opposition. Ils vous répondront que cela signifie un brave et honorable député qui travaillera de toute sa force à faire descendre M. Guizot pour faire monter l'un d'entre eux à sa place. Mais quant à ce qui regarde la France, voilà tout ce qui peut lui revenir de la différence d'un député ministériel et d'un député de l'opposition. C'est à elle à voir ce que cela vaut, et à monter au Capitole, si elle croit qu'il y ait lieu.

ÉLECTIONS.

Ain. — Pont-de-Vaux, M. Poissat fils, M. N.

Aisne. — Soissons, M. Lherbette, O. — Saint-Quentin, 2e collége, M. Vivien, O. — Vervins, M. Quinette, O.

Allier. — Gannat, M. Bureau de Puzy, O. N. — La Palisse, M. Lelorgne d'Ideville, M. — Mont-Luçon, M. de Courtais, O. N.

Alpes (Hautes). — Embrun, M. Allier, O.

Ardennes. — Mézières, M. Oger, M. — Rhétel, M. Ternaux, M.

Ariège. — Foix, M. Dugabé, O. — Pamiers, M. Darnaud, M. N.

Aube. — Bar-sur-Aube, M. Armand, M.

Bouches-du-Rhône. — Aix, M. Thiers, O. — Tarascon, M. de Gras-Préville, O.

Calvados. — Falaise, M. David, M. — Caen, M. Fontette, O. N. — Bayeux, M. d'Houdetot, M. — Vire, M. Deslongrais.

Cantal. — Saint-Flour, M. Dessauret, M. — Murat, M. Teillard-Nozerolle, M. — Mauriac, M. Salvage, M.

Charente. — Confolens, M. Dulimbert, M. — Angoulême, M. Bouillaud, O. N. — Cognac, M. B. Lemercier, M.

Charente-Inférieure. — La Rochelle (2e collége), M. Chassiron, M. — Saint-Jean-d'Angely, M. Desmortiers, M.

Corrèze. — Tulle, M. de Valon, O.

Côte-d'Or. — Châtillon, M. Nisard, M. N.

Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc, M. Tueux, M.

Creuse. — Boussac, M. Regnauld, M.

Dordogne. — Nontron, M. L. de Ste-Aulaire, M. — Périgneux, M. Marcillac, M. — Riberac, M. Debelleyme, M. — Bergerac, M. Dezeimeris, O. N. — Sarlat, M. de Malleville, M.

Drôme. — Montélimart, M. Laurans, O. N.

Eure. — Bernay, M. Dupont (de l'Eure), O. — Evreux, M. Dupont (de l'Eure), O.

Eure-et-Loire. — Châteaudun, M. Raimbaut.

Finistère. — Quimperlé, M. le marquis de l'Angle, M.

Gard. — Alais, M. de La Farelle, O. N.

Garonne (Haute-). — Saint-Gaudens, M. Amilhau, M. — Villefranche, M. Saubat, M.

Gers. — Auch, M. Barada, M.

Gironde. — Bordeaux, M. Billaudel, O. — Lesparre, M. Lassalle, M. — La Réole, M. Hervé, M.

Hérault. — Saint-Pons, M. Floret, O. N. — Pézénas, M. Grasset, O. N.

Ille-et-Vilaine. — Rennes, M. Jollivet, O. — Redon, M. de Fermon, M.

Indre. — Le Blanc, M. de la Millanderie, O.

Indre-et-Loire. — Loches, M. F. Barrot, O. N.

Isère. — Grenoble, MM. A. Périer et Félix Réal, M. — Saint-Marcellin,

M. Martin, O. — Vienne, M. Couturier, O. N.

Jura. — Lons-le-Saulnier, M. Cordier, O. — Poligny, M. Pouillet, M. — Saint-Claude, M. Dalloz, M.

Landes. — Mont-de-Marsan, M. Laurence, M. — Dax, M. d'Etchegoyen, M. — Saint-Sever, le général Durieu, M.

Loir-et-Cher. — Romorantin, M. Durand, O. — Vendôme, M. Raguet-Lépine, M. — Blois, le général Doguereau, M.

Loire. — Saint-Etienne, M. Lanyer, M. — Feurs, M. Durozier, M. — Montbrison, M. Lachèze, M. — Saint-Chamond, M. Gaulthier, M. — Roanne, M. Baude, M. N.

Loire-Inférieure. — Châteaubriant, M. de La Haie-Jousselin, M. — Savenay, M. Jollan, M.

Loire (*Haute-*). — Le Puy, M. Richon des Brus, M. N. — Issengeaux, M. de la Fressange, O. — Brioude, M. Mallye.

Loiret. — Pithiviers, M. de Loynes, M. — Orléans, M. Sévin-Mareau, M. — Montargis, M. Cotelle, O. — Gien, M. le baron Roger, O. — Orléans, M. Abatucci, O.

Lot-et-Garonne. — Nérac, M. Duthil, M. N.

Lozère. — Mende, M. Rivière de Larque, M. — Florac, le général Meynadier, M. — Marvéjols, M. Toye, O. N.

Maine-et-Loire. — Angers, MM. Farran et Bineau, O. — Baugé, M. Dutier, O.— Doué, M. Tessier de la Mothe, O.— Cholet, M. de Sevret, M. — Segré, M. Joulnaux.

Manche. — Carentan, M. Vieillard, O. — Coutances, M. Bonnemain, M. — Mortain, M. Legrand, M. — Périers, M. Rihouet, M. — Valognes, M. de Tocqueville, O.

Marne. — Epernay, M. J. Périer, M. — Sainte-Menehould, M. Pérignon, O. — — Châlons, M. Dozon, M.

Marne (*Haute-*). — Langres, M. Pauwels, M. — Bourbonne, M. A. Renard, M. — Chaumont, M. Duval de Fraville, M. — Vassy, M. Peltereau, M. N.

Mayenne. — Laval, MM. Lavalette et Boudet, O. — Mayenne, MM. Chenais et Letourneux, O. — Chateau-Gonthier, M. Dubois-Fresnay, O. N.

Meurthe. — Nancy MM. de Lacoste et Moreau, M. — Lunéville, M. de l'Espée, M. — Château-Salins, M. de Vatry, M. — Toul, M. Croissant, M. — Sarrebourg, M. Marchal, O.

Morbihan. — Vannes, M. Vigier, M. — Muzillac, M. Bernard de Rennes, M. — Pontivy, M. Boblaye, M. — Lorient, M. Hello, M. N.

Moselle. — Metz, M. Roux, M. N. — Sarreguemines, le général Schneider, M.

Nièvre. — Nevers, M. Manuel, O. — — Château-Chinon, M. Benoist, O. — Clamecy, M. Dupin aîné, M. — Cosne, M. Lafond, M.

Nord. — Lille, M. Lestiboudois, O. — Douai, MM. de Montozon, M., et Martin (du Nord), ministre. — Dunkerque, M. le comte Roger, O. — Berghes, M. de Staplande, O. — Cambrai, MM. Corne, O., et d'Haubersaert, M. — Avesnes, M. Marchant, O.

Oise. — Clermont, M. Legrand, M.— Compiègne, M. Barillon, O. N.

Orne.—Séez, M. de Corcelle, O.— Argentan, M. His, M.—Gacé, M. Gigon-Labertrie, O.— L'Aigle, M. de Tracy, O. — Domfront, M. Aylies, O. N. — Alençon, M. Mercier. — Mortagne, M. Ballot.

Pas-de-Calais.—Arras, MM. Esnault et Harlé, M. — Béthune, M. Delebecque, M.—Montreuil, M. d'Hérambault, O.— Saint-Omer, MM. Armand, O., et Keysère, O. N. — Saint-Pol, M. Piéron, O.

Puy-de-Dôme.—Clermont, MM. Dessaigne et de Morny, M.—Riom, M. Combarel-de-Leyval, O. — Ambert, M. Molin, M. — Riom, M. de Chabrol, O. — Thiers, M. Berger. — Issoire, M. Girod de Langlade.

Pyrénées (*Basses-*). — Pau, M. Lavielle, M. — Saint-Palais, M. Daguenet, M. — Oleron, M. Pèdre-Lacaze, M. — Orthez, M. Ladières, M.

Pyrénées (*Hautes-*).—Tarbes, MM. de Preigne, O. N., et A. Fould, M. — Bagnères, M. Gauthier d'Hauteserve, M.

Pyrénées-Orientales.—Céret, M. Garcias, M. — Prades, M. Parès, M.

Rhin (Bas-).—Schélestadt, M. Hallez, M.—Wissembourg, M. Cerfbeer, M. N.

Rhin (Haut-).—Colmar, M. Hartmann, M.—Mulhouse, M. Kœchlin (André), M. — Colmar, M. de Golbéry, M.—Altkirch, M. Pflieger, O. — Belfort, le général Bellonet, M. N.

Rhône. — Lyon, MM. Sauzet, M., et Martin, M. N. — Villefranche, M. Terme, M. N.

Saône (Haute-). —Vesoul, M. Genoux, O. — Jussey, M. le duc de Marmier, M. — Lure, M. de Grammont, O. — Gray, M. Dufournel, O. N.

Saône-et-Loire. — Châlon, le général Thiard, O., et le général Brunet, M. N. — Charolles, M. Lacroix, O. — Cluny, M. Mathieu, O. — Louhans, M. Chapuis de Montlaville, O. — Mâcon, M. de Lamartine, M.—Autun, M. Schneider, M. N.

Sarthe. — Le Mans, MM. Basse et Paillard-Ducléré, M.; M. Ledru-Rollin, O. — Beaumont, M. H. de St-Albin, O. — La Flèche, M. J. de Lasteyrie, O. N. — Mamers, M. G. de Beaumont, O. — Saint-Calais, M. de Montesquiou, M.

Seine-et-Marne.—Coulommiers, M. de Lafayette, O. — Melun, M. Drouin de Lhuys, O. N. — Provins, M. d'Haussonville, M. N.

Seine-et-Oise. — St-Germain, M. Paul Daru, M. N. — Rambouillet, M. Lepelletier d'Aulnay, M. — Mantes, M. Hernoux, M.

Seine-Inférieure.—Rouen, MM. Toussin et Laffitte, O; Cabanon, O. N.; Grandin, M. — Le Havre, M. Mermilliod, M. — Bolbec, M. Vitet, M. — Dieppe, MM. Bérigny et Just de Chasseloup-Laubat, M. — St-Valery, M. Leseigneur, M. N. — Yvetot, M. Consture, M. N.

Sèvres (Deux-). — Niort, M. F. David, M. N. — Melle, M. Auguis, M. (C'est par erreur que nous avions annoncé la nomination de M. J. Bastide à ce collége. M. Bastide a échoué.) — Parthenay, M. Allard, O. — Bressuire, M. Tribert, O.

Somme. — Amiens, MM. Gaulthier de Rumilly, O, et Massey, M. N. — Abbeville, M. Estancelin, O. — Doullens, M. Blin de Bourdon, O. — Montdidier, M. Cadeau-d'Acy, M. — Péronne, M. de Beaumont. O.

Tarn. — Castres, MM. de Dalmatie et Bernadou, M. — Alby, M. Decazes, M. — Gaillac, M. de Lacombe, M. — Lavaur, M. Espigat, O.

Tarn-et-Garonne. — Montauban, M. Janvier, M. — Moissac, M. Duprat, M. — Caussade, M. de Malleville, O. — Castel-Sarazin, M. E. de Girardin, M. N.

Var. — Brignolles, M. Pascalis, M. — Draguignan, M. Poulle, M. — Grasse, M. Boulay, M.

Vaucluse. — Orange, M. Meynard, M. — Apt, M. Teste fils, M. N. — Carpentras, M. Floret, O. N.

Vendée. — Luçon, M. Isambert, O. — Fontenay, M. Chaigneau, O. — Bourbon-Vendée, M. Chambolle, O. — Les Herbiers, M. Guyet-Desfontaines, O. — Les Sables, M. Luneau, O.

Vienne. — Poitiers, M. Drault, O. — Châtellerault, M. Proa, M. N. — Civray, M. Bonnin, O. — Loudun, M. Nozereau, O. — Montmorillon, M. Junyen, O.

Vienne (Haute-).—Limoges, MM. Talabot et de Peyramont, M. — St-Yrieix, M. St-Marc-Girardin, M. N. — Rochechouart, M. Edmond Blanc, M. N. — Bellac, M. Maurat-Ballange. O.

Vosges. — Epinal, M. Cuny, M. — Mirecourt, M. H. Boulay (de la Meurthe), O. N. — Remiremont, M. Bresson, M. — Saint-Dié, M. Doublat, O.

Yonne. — Tonnerre, M. Baumes. — Avallon, M. P. Dupin, M. N.

Cinq candidats royalistes remplacent un nombre égal de députés ministériels : M. Berryer à Hazebrouck, M. de Larochejaquelein à Ploërmel, M. de Preigne à Tarbes, M. Tillette de Clermont à Abbeville, et M. de La Farelle à Alais. C'est à tort que le *Journal des Débats* classe M. de La Farelle parmi les ministériels.

Voici comment le *Journal des Débats*

répartissoit ce matin les forces du ministère et de l'opposition :

« Ce soir, 422 nominations sont connues; 249 appartiennent au parti conservateur, 173 à l'opposition.

» Dans le parti conservateur, 49 députés ne se sont pas représentés ou n'ont pas été réélus, ce sont : MM. B. Delessert, Le Sergeant de Monnecove, Legentil, Chaix-d'Est-Ange, Dintrans, de Jussieu, Enouf, de Bussières, Beudin, Piscatory, de Chapel, de Beaufort, Azaïs, Barbet, de Praslin, Warein, Renouard, Bertin de Veaux, Danse, B. Fould, Anisson-Duperron, de Laborde, Royer-Collard, de Magnoncourt, Magnier, Petot, de La Gillardaie, Josserand, Raynaud, Leclerc, de Tilly, Jars, Leprovost, Hennessy, Durand de Corbiac, Laurens-Humblot, Gasparin, Mallet, Guilhem, Lacordaire, Lambert, Barsalou, Chazot, Petiot-Groffier, Arnauldet, Lemercier, Rossée et Simon.

» Dans l'opposition, 35 députés ne se sont pas représentés ou n'ont pas été réélus : ce sont MM. Dumont (du Nord), Dieudonné, Sainthorenc, de Sivry, Colomès, Rampon, Poupard-Duplessis, Charpentier, Bachelu, Terre-Basse, Pagès (de l'Ariége), Portalis, Charlemagne, Charamaule, Martinet, Mottet, Dussollier, Jollivet, Boyer de Peyreleau, Coraly, Tixier, Petiniaud, Martin (de Strasbourg), de Panat, Subervic, Le Bœuf, Deshameaux, de Laboissière, Albert, Truttat, Calemard de Lafayette, Taillandier, de L'Aigle, Lelong et Caumartin.

» Le parti conservateur compte quarante-six députés nouveaux; ce sont : MM. Champanhet, Paul Daru, Achille Fould, Saint-Marc Girardin, Dilhan, Boblaye, général Brunet, Edmond Blanc, Emile Girardin, Roux, Couture, Nisard, de Sainte-Aulaire, Viger, Teste fils, Regnauld, Lavergne, de La Farelle, Maingoval, Proa, Lebobe, Bert, Lenoble, de Ségur, Peltereau, Cerfbeer, Saglio, Maurice, Schutzenberger, Poissat, Ferdinand David, Martin de Lyon, d'Houdetot, Dulimbert, baron Lemercier, de l'Angle, Leseigneur, Feuillade-Chauvin, David, Richon des Brus, Duthil, d'Haubersaert, Bellonet, Massey et d'Haussonville.

» L'Opposition compte trente-trois députés nouveaux; ce sont : MM. De Viart, Marie, Bethmont, Cambacérès, Larochejaquelein, Dubois-Fresnai, Keysère, Garnier-Pagès, Oudinot, de Laveau, marquis de Preigne, Drouin de Lhuys, Houzeau-Muiron, Crémieux, Cabanon, de Jouvencel, Legraverend, Floret, Henri Boulay (de la Meurthe), Vieillard, Tillette de Clermont, de Lasteyrie, Bureau de Puzy, de Fontette, Bouillaud, Dezeimeris, Laurens, Dufournel, Toye, Lacroix, Barillon, Aylies, Jules de Lasteyrie.

» L'Opposition compte une triple nomination de M. Dupont (de l'Eure) et quatre doubles nominations de MM. Berryer, de Mornay, Billault et de Thiard. Le parti conservateur compte une double nomination de M. de Salvandy.

» En résumé, aujourd'hui le parti conservateur perd quarante-neuf députés; il en gagne quarante-six; plus, une double nomination. Total : quarante-sept; différence en moins, deux voix.

» L'Opposition perd trente-cinq députés; elle en gagne trente-trois; plus, six doubles nominations. Total: trente-neuf; différence en plus, quatre voix. »

Plusieurs nominations sont encore connues ce soir; mais comme elles se balancent à peu près, nous n'avons pas voulu modifier les calculs du *Journal des Débats*.

PARIS, 13 JUILLET.

Le 14 juillet est l'anniversaire de la prise de la Bastille, point de départ des faits révolutionnaires sous l'empire desquels nous vivons aujourd'hui. Le 13, veille de cet anniversaire, la famille d'Orléans a été cruellement frappée. On lit dans le *Moniteur Parisien* :

«Une affreuse catastrophe, un malheur que la France entière déplorera est arrivé aujourd'hui.

» A midi, S. A. R. Mgr le duc d'Or-

léans, qui devoit partir ce soir pour Saint-Omer, se rendoit à Neuilly pour prendre congé de son auguste père.

» A la hauteur du chemin de la Révolte, les chevaux de sa voiture se sont emportés. Le prince a sauté par la portière et fait une chute horrible.

» On l'a relevé sans connoissance, et il a été porté dans une maison du voisinage. Les secours de l'art ne se sont pas fait attendre; une saignée a été pratiquée, des sangsues ont été apposées ; mais tous les efforts ont été impuissans. Le prince est mort vers quatre heures.

» Cependant le roi, qui devoit présider à Paris le conseil des ministres, venoit de quitter Neuilly. Il est arrivé sur les lieux presque au moment où le prince étoit relevé. Sa Majesté étoit accompagnée de la reine et de madame Adélaïde. On peut se faire une idée de la scène déchirante à laquelle cette triste rencontre a donné lieu.

» M. le baron Fain est parti immédiatement pour annoncer aux ministres réunis aux Tuileries l'événement qui avoit retardé l'arrivée du roi. Les ministres se sont transportés aussitôt auprès de S. M.

» Le corps de M. le duc d'Orléans a été placé sur un brancard, porté par des militaires, à la chapelle du château de Neuilly. Le roi, la reine, madame Adélaïde, M. le duc d'Aumale, ont suivi à pied le funèbre cortége, qu'escortoit un bataillon du 17e régiment léger. Les soldats avoient les larmes aux yeux. Derrière le brancard, pêle-mêle avec les membres de la famille royale, suivoient les ministres, des officiers de tous grades, des citoyens de toutes les classes, accourus à la première nouvelle de cette catastrophe.

» Quelques ecclésiastiques qui avoient également suivi le cortége, ont récité des prières auprès du royal défunt.

» Le prince se trouvoit seul dans sa voiture. Cette voiture, dite *demi-Daumont*, portoit sur le devant un tambour qui s'est détaché et a frappé les chevaux. Les chevaux effrayés se sont emportés, et le jockey est parvenu à les arrêter à quarante pas de là. Mais le prince étoit déjà tombé.

» On attribue la mort du prince royal à la luxation de l'épine dorsale.

» Le roi a donné l'ordre à M. le général de Rumigny de partir sur-le-champ pour Plombières, où se trouve en ce moment madame la duchesse d'Orléans. »

(*Voir aux Nouvelles ecclésiastiques*.)

— Déjà on exécute au Palais-Bourbon quelques travaux préparatoires pour l'ouverture des chambres le 3 août. Ces travaux se remarquent particulièrement dans les appartemens de la présidence.

— M. Guizot est arrivé de Lisieux à Paris.

— M. le baron Deffaudis, qui étoit allé en Belgique pour faire sanctionner par le gouvernement belge divers arrangemens commerciaux, est de retour à Paris. On le dit porteur d'une convention avantageuse aux deux pays. C'est le 20 de ce mois que l'ordonnance du 26 juin doit devenir définitivement applicable à la Belgique, si un traité spécial n'est pas intervenu.

— M. Martin du Theil, ainsi que l'imprimeur du *Livre terrible*, M. Pecquereau, et l'éditeur Laville, sont cités, en vertu d'un mandat de comparution, devant M. le juge instructeur, au sujet d'une affiche dont nous avons annoncé la saisie.

— La police a fait, ces jours derniers, une descente chez M. le comte de***, rue Neuve-des-Petits-Champs, et y a saisi tout le matériel composant une maison de jeu clandestine, tels que dés, cartes, etc. Il paroîtroit que cette maison étoit signalée comme fort dangereuse et qu'elle étoit fréquentée par beaucoup d'individus.

— Les casernes fortifiées que l'on érige au milieu des grandes et nouvelles fortifications de Vincennes seront bientôt terminées. On évalue à dix millions les travaux que le gouvernement fait exécuter à Vincennes pour en augmenter l'importance.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un crime horrible, qui rappelle ceux

commis à Orléans par Abraham Serein, vient de jeter la consternation dans la commune de Montfermeil Seine-et-Oise. Une jeune fille de neuf ans a disparu le 26 juin, et on a retrouvé, le 29, son cadavre tout mutilé. L'assassin, après avoir assouvi son infâme passion, a étranglé sa victime, puis s'exaltant par sa propre fureur, lui a brisé la tête, à l'aide d'un instrument contondant, et enfoncé l'estomac à coups de talon. Tout indique que le coupable n'est point étranger à la commune; mais jusqu'ici la justice n'a pu encore le découvrir.

— Les villes de Compiègne et de Noyon (Oise) sont en instance auprès de M. le ministre de l'intérieur pour obtenir l'autorisation d'accepter le legs s'élevant à plus de 130,000 fr., fait par M. l'abbé Duchemin, en faveur des hospices, des pauvres, et autres établissemens de bienfaisance de ces deux villes.

EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Sun* du 8 juillet :

« Il est arrivé un accident sérieux sur le chemin de fer d'Edimbourg et Glasgow : deux convois se sont heurtés; trois voyageurs ont été blessés; l'un d'eux a eu les jambes brisées. »

— On écrit de Florence :

« Les journaux allemands, et notamment la *Gazette d'Augsbourg*, ont singulièrement exagéré le récit d'une prétendue révolte des étudians de l'Université de Pise. Cette affaire ne touche en rien à la politique. Ce n'étoit en réalité qu'une vengeance exercée par quelques étudians sur un professeur dont ils étoient mécontens. »

—On écrit de Constinople, 22 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La députation des Maronites qui est venue ici pour solliciter le rappel d'Omer-Pacha, a présenté, dans les premiers jours de la semaine, une pétition au divan. L'abbé Murad est le chef de cette députation.

» Les Maronites demandent la réintégration de la famille Schachab dans la personne de l'émir Béchir ou de son fils Emin. Le reis-effendi fit venir auprès de lui, le 20 courant, l'abbé Murad et lui déclara : 1° que la Porte Ottomane n'avoit d'autre désir que de consolider l'ordre et la tranquillité dans le Mont-Liban, et qu'elle feroit tous ses efforts pour y parvenir; 2° Que le sultan se soumettroit aux vœux des Maronites, autant, du moins, qu'ils se concilieroient avec les intérêts-généraux de la Porte-Ottomane, mais que la Porte ayant reçu de la majorité du peuple maronite des pétitions dans un sens tout opposé, elle ne pouvoit se dispenser d'examiner à fond cette affaire.

» Cette déclaration faite, le grand visir, sans avertir les ambassadeurs ni avoir égard aux résultats des conférences diplomatiques récentes, sans même consulter le ministère, s'empressa d'expédier à Selim-Bey, commissaire turc en Syrie, des dépêches pour lui enjoindre de parcourir sur-le-champ toutes les localités de la montagne, et de recueillir les renseignemens dont le sultan avoit besoin.

» La France se montre favorable à l'émir Béchir. L'Angleterre au contraire n'en veut pas. L'Autriche, la Prusse et la Russie se bornent à favoriser la famille. L'émir Emin, fils aîné de l'émir Béchir, semble leur convenir. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 13 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 752 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 106 fr. 15 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 582 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3620.

SAMEDI 16 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

The holy house of Loretto, or an examination of the historical evidence of it's miraculous translation.

La sainte maison de Lorette, ou examen historique de sa miraculeuse translation. Par M. Kenrick, vicaire-général de Philadelphie (1). — 1 vol. in-12.

Combien de catholiques qui ne savent pas au juste ce que c'est que la sainte maison de Lorette! Et pour combien de ceux qui le savent, ce sanctuaire vénéré n'est-il pas un sujet de gêne, de doute, de tentation même! La sainte maison de Lorette, puisqu'il est nécessaire de le dire, c'est la maison où la très-sainte Vierge est née, et où s'est accompli le mystère de l'Incarnation. A la fin du treizième siècle, elle fut miraculeusement transportée de Nazareth, d'abord en Dalmatie, puis, à travers l'Adriatique, sur la rive opposée d'Italie, et enfin, après un autre changement de place, au lieu qu'elle occupe actuellement.

On pourra dire : Est-il bien sage, est-il dans l'intérêt véritable de la religion, d'insister, au dix-neuvième siècle, sur une merveille qui, après tout, n'est pas de foi? sur une de ces fables pieuses, peut-être, accréditées à une époque d'ignorance, et que l'Eglise, par ménagement pour les simples, tolère, sans y croire? Chrétiens pour le moins timides, jugez mieux et rassurez-vous. Si ce n'est pas là une vérité de foi, c'est du moins une vérité de fait, tout aussi solidement établie que nombre d'événemens historiques auxquels il ne vous vient pas à la pensée de refuser votre croyance. L'Eglise, comme institution divine, n'a point de jour d'obscurcissement. Il importe infiniment de montrer, et de notre temps surtout, que sur une fable ne repose pas une dévotion qui se perpétue depuis des siècles, que l'Eglise a encouragée, sanctionnée, par la magnificence de ses dons, les trésors de ses indulgences et les bulles de ses pontifes suprêmes. L'Eglise, l'épouse de Jésus-Christ, ne se joue pas, ni ne pourroit se jouer, de la piété des peuples. Qui ne sait qu'attentive à repousser les dévotions fausses ou indiscrètes, elle apporte à l'appréciation des choses surnaturelles, une maturité et une circonspection infinies?

Le livre de Mgr Kenrick a pour objet d'établir historiquement la réalité de la translation miraculeuse de la sainte maison de Nazareth. Il applique à cet événement les règles ordinaires de la critique. Le point de départ est sans doute un miracle, c'est-à-dire une dérogation aux lois visibles imposées par Dieu à la création. Y a-t-il eu des miracles? Dieu peut-il en faire? Quel chrétien, quel homme sensé le niera? Cela posé, vient l'appréciation critique du fait. Mais une maison transportée dans les airs est quelque chose de par trop extraordinaire? Pas plus extraordinaire que les divers faits miraculeux rapportés dans les Ecritures.

Le livre de Mgr Kenrick nous paroît donc très-utile sous le double rapport de son objet et de la manière dont il l'a envisagé et traité. Il n'a pas craint de le publier dans un pays où se débattent tant de sectes diverses. Sous un petit volume, l'ouvrage est rempli de choses. La manière de l'auteur est serrée. Point de remplissages ni d'inutiles ornemens de style. Sa critique est exacte et sembleroit quelquefois même minutieuse, tant il s'attache à détruire les objections que d'ailleurs il présente dans toute leur force et avec une candeur parfaite. Comme l'ouvrage de Mgr Kenrick n'est

(1) Mgr Kenrick est aujourd'hui coadjuteur de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis. On lui doit aussi un ouvrage important sur les ordinations anglicanes.

pas traduit en français (et il mériteroit de l'être), nous en rendrons compte avec plus de détail que nous n'eussions fait sans cela.

L'auteur prouve d'abord, par une suite de témoignages, l'existence à Nazareth de la sainte maison, jusqu'à l'expulsion définitive des chrétiens de la Palestine, en 1291, époque de sa translation miraculeuse en Dalmatie. C'étoit là le point fondamental à établir. Dès les premiers temps de l'Eglise, la maison de la très-sainte Vierge, à Nazareth, étoit visitée par de nombreux pélerins. Les apôtres, suivant une antique tradition, en avoient fait un oratoire. Aussitôt après les persécutions, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, la renferma dans une magnifique église (1). Saint Jérôme, vers l'année 380, accompagna sainte Paule à Nazareth (Epis. 27). Il nous apprend que de son temps existoient deux grandes églises à Nazareth, l'une au milieu de la ville, où se trouvoit autrefois la maison où l'enfant Jésus fut élevé, l'autre au lieu (*in loco*) où l'archange Gabriel s'acquitta du divin message.

A la fin du sixième siècle, ce récit de saint Jérôme est confirmé par le savant moine Adamnan, qui parloit des saints lieux d'après la description à lui faite par l'évêque Arculphe, qui les avoit visités.

Ni la sainte maison, ni l'église qui la renfermoit, n'avoit été détruite par l'invasion des Sarrasins; car le vénérable Bède (*de Locis sanctis*), au septième siècle, confirme expressément les témoignages précédens, et parle des nombreux pélerinages qui avoient encore lieu alors à Nazareth. De même l'auteur de l'Itinéraire de saint Wilibald, évêque d'Eichstadt (755). Il ajoute que l'église de l'Annonciation, menacée de destruction par les païens (les Sarrasins), avoit été souvent rachetée par les chrétiens (*Thesaurus monum. Hen. Canisii*, t. II. *Baronius in martyr. Rom. die* 7 *Julii. Acta sanctorum ord. S. Benedict. sæc.* III, p. II, § 16, pag. 374).

Les pélerinages, quoique devenus difficiles depuis la conquête sarrasine, continuoient cependant. L'histoire en cite des exemples. Dès avant les croisades, l'ordre des chevaliers de Sainte-Catherine fut établi au Mont-Sinaï, pour la protection des pélerins qui visitoient les lieux saints de la Gallilée.

Depuis les croisades, les témoignages ne manquent pas sur l'existence de l'église de l'Annonciation, qui renfermoit la maison de Marie (1). Jacques de Vitry, cardinal et patriarche de Jérusalem (treizième siècle), dit avoir souvent célébré le saint sacrifice dans la maison de Marie (*Descriptio terræ sanctæ*). Jean Phocas, prêtre grec, qui visita Nazareth en 1185, parle ainsi : « La maison de » Joseph a été ensuite transformée en » une église magnifique. A gauche de » l'autel, se trouve une ouverture. Quand » on y a pénétré, on descend quelques » marches, et alors on contemple l'an» cienne maison de Joseph, où la bonne » nouvelle fut annoncée à Marie par » l'archange. » (*Bollandistes*, 2 mai, t. II, p. 3.)

Thomas Celano, dans sa narration de la visite de saint François d'Assise à Nazareth (1213), dit : « Enfin il vint à Na» zareth pour vénérer la maison où le » Verbe fut fait chair. »

En 1252, saint Louis, avant de quitter la Syrie, se rendit à Nazareth. « Il entra » humblement à pied dans la ville, et » adora le grand mystère de la Rédemp» tion humaine au lieu sacré de l'Incar» nation. Le jour de l'Annonciation, le » saint sacrifice fut célébré sur *l'autel* » *de l'Annonciation* avec grande pompe, » et le roi communia. » (*Vie de saint Louis par Godefroy de Beaulieu, son confesseur.*)

Par la prise de Ptolémaïs, en 1291, la Palestine tomba entièrement au pou-

(1) Voyez l'historien ecclésiastique Nicéphore, livre 8, ch. 30, et livre 12.

(1) Voyez Guillaume, archevêque de Tyr, *De bello sacro*, lib. 1.

voir des infidèles. Les lieux saints devinrent à peu près inaccessibles aux chrétiens, Nazareth surtout, qui est dans l'intérieur du pays. C'est alors que Dieu daigna placer au milieu des chrétiens le vénéré sanctuaire de Nazareth.

Exciter la foi, la reconnoissance et l'amour, produire des fruits abondans de sanctification et de salut par les grâces attachées à l'habitation sacrée où le Verbe s'est fait chair, quels motifs plus dignes d'une manifestation extraordinaire de la toute-puissance de Dieu! Le dernier historien de Lorette, Gaudenti, rapporte que, dans le seul mois de septembre 1780, le nombre des communions y fut de soixante-treize mille! Voilà un exemple des résultats pratiques de cette croyance, même dans un siècle si attiédi pour la foi!

Il est clair que tout repose sur l'existence de la sainte maison à une époque antérieure à sa translation miraculeuse. Aussi s'est-on efforcé, l'érudit Casaubon entr'autres, de montrer que, bien longtemps avant la fin du treizième siècle, elle n'existoit plus. Dans ce but, on a attaqué quelques-uns des témoignages cités *en preuve* du contraire. Il est bon de faire remarquer, dès à présent, que l'événement qui nous occupe a été attaqué par des argumens non point directs, mais indirects : on a argué du silence de tel écrivain, on a chicané sur une expression, sur un mot, et autres choses semblables.

Mgr Kenrick prouve victorieusement la futilité des objections. Parcourons-les, car ici l'attaque est dirigée contre la base même.

A cause de cela seulement, disons un mot d'une difficulté insignifiante tirée d'un passage de saint Epiphane. On pourroit inférer de ce passage, que, dans les premiers siècles de l'Eglise, les Juifs étoient en possession exclusive de Nazareth. Comment donc les chrétiens auroient-ils pu s'y établir, à plus forte raison y élever une église? Mais il ne s'agit pas d'église construite à Nazareth avant le temps de Constantin; d'ailleurs on ne sauroit nullement conclure de ce passage de saint Epiphane qu'à l'époque dont il parle, il n'y eût pas du tout de chrétiens à Nazareth, car les expressions de ce Père s'expliquent très-bien en ce sens que les Juifs composoient une grande partie, ou la presque totalité des habitans de cette ville. Aussi bien ne faut-il pas oublier que, dans les premiers temps, les païens prenoient les chrétiens pour des sectaires juifs.

Vient une autre difficulté plus spécieuse en apparence, mais tout aussi peu concluante. Parlant de l'église que sainte Hélène fit construire à Nazareth, Adamnan dit : « Altera Ecclesia habetur *in* » *loco* ubi illa domus *fuerat* constructa » in qua, etc. » Dans saint Jérôme sur le même sujet, on trouve *in loco*, et dans le vénérable Bède, *ubi quondam fuerat domus* (voir plus haut). Mais, si sainte Hélène fit élever une église sur le lieu (*in loco*) où la maison de Marie avoit été construite (*fuerat constructa*), cette maison n'existoit donc plus dès alors? Remarquons d'abord que ces expressions *locus* et *domus* sont indifféremment appliquées à la maison actuelle de Lorette par des écrivains qui ont eu pour objet spécial de prouver son identité avec celle de Nazareth. Conséquemment le mot *locus*, employé par les écrivains cités, ne sauroit être incompatible, même en l'absence d'une preuve positive, avec la croyance que par le *lieu* en question on entendoit la maison de Marie.

Mais le *constructa fuerat* qu'on trouve dans saint Jérôme, Bède, Adamnan, ne semble-t-il pas prouver que cette sainte habitation n'existoit plus depuis longtemps? Cette objection tombe, si l'on adopte l'opinion plus que probable de Papebroch, de Benoît XIV et d'autres érudits qui considèrent la sainte maison de Lorette, non point comme la totalité de la maison, mais comme la partie, la chambre, où s'est accompli l'ineffable mystère de l'Incarnation. Par vénération pour l'auguste mystère, cette partie de l'édifice n'auroit pas été démolie avec le reste lors de la construction de l'église

élevée par les ordres de sainte Hélène.

Non-seulement l'hypothèse en question est conforme à l'usage des premiers chrétiens, de conserver plutôt les monumens anciens que d'en élever de nouveaux, mais elle est même en parfaite harmonie avec ce que disent Nicéphore, Celano et Phocas.

En définitive, la description que ce dernier écrivain donne de l'église, suffit pour écarter toutes difficultés sous le point de vue actuel. Il est évident que la sainte maison étoit renfermée dans l'église de l'Annonciation précisément comme elle l'est aujourd'hui dans la magnifique église de Paul II, comme la petite chapelle de la Portioncule est couverte par le superbe dôme de Sainte-Marie-des-Anges.

Enfin on a voulu s'armer d'une lettre d'Urbain IV à saint Louis, de 1263, lettre dans laquelle ce pape parle de l'entière destruction, par Saladin, de l'église de l'Annonciation.

Cette objection aussi est plus spécieuse que réelle. Un voyageur nommé Baldenesel, qui visita ce lieu vénéré en 1337, dit : « Ici étoit une grande et belle église, » mais qui est *presque* détruite (*quasi* » *destructa*). » Quand bien même l'église auroit été détruite, la destruction de la sainte maison ne s'en seroit pas nécessairement suivie; à plus forte raison l'église n'ayant été que *presque* détruite. L'église de Sainte-Marie-des-Anges, à Assise, a été presque renversée en 1832 par un tremblement de terre; mais, le dôme ayant été préservé, l'oratoire de la Portioncule, recouvert par ce dôme, l'a été aussi. Lors de l'incendie de la basilique de Saint-Paul, en 1823, le maître-autel resta intact. Donc la sainte maison de Nazareth, surtout à cause de son peu d'élévation, a pu être conservée sans que l'église l'ait été. Aussi Baldenesel, après avoir parlé de sa *quasi* destruction, ajoute « qu'il étoit cependant » resté une petite portion couverte, et » soigneusement gardée par les Sarra- » sins. C'est là, près d'un pilier de mar- » bre, qu'a eu lieu, dit-on, l'adorable » mystère de la Conception. »

N'oublions pas que la translation miraculeuse de la sainte maison a eu lieu précisément au moment où les chrétiens étoient forcés d'abandonner la Palestine, coïncidence tout-à-fait remarquable, et qui nous conduit à une preuve très-forte, quoique indirecte. Jusqu'à la fin de la domination chrétienne, les pélerinages étoient continuels, et tout ce qui concernoit les lieux saints étoit parfaitement connu de chacun. D'un autre côté, la translation miraculeuse a été un fait généralement admis par les contemporains, et contre lequel aucune réclamation ne s'est alors élevée. Or, comment concilier cette croyance universelle avec ce qui auroit été de notoriété publique, la destruction de la sainte maison? Qu'on pèse, qu'on examine attentivement la force de cet argument.

Dans son deuxième chapitre, Mgr Kenrick fait l'historique des diverses translations. En voici la substance :

C'est sur une éminence entre Tersatto et Fiume, sur la côte de Dalmatie, qu'eut lieu, le 10 mai 1291, l'apparition de la sainte maison. Alexandre, curé de l'église de Saint-George à Tersatto, étoit alors dangereusement malade. La sainte Vierge lui apparut et lui dit que la maison qui venoit de se montrer étoit celle dans laquelle elle étoit née et avoit conçu le Fils de Dieu; que cette maison avoit été transformée en église par les Apôtres, et que l'autel qui s'y voit avoit été consacré par saint Pierre. Après cette vision, Alexandre se trouva guéri. Nicolas Frangipani, gouverneur de la Dalmatie et seigneur de Tersatto et de Fiume, sur la relation des habitans et le témoignage d'Alexandre, envoya à Nazareth quatre délégués, parmi lesquels Alexandre. Ils trouvèrent les chrétiens de cette ville profondément affligés de la disparition de la sainte maison, disparition qui se rapportoit parfaitement à l'époque de son apparition en Dalmatie. Les fondations qui paroissoient avoir été depuis peu séparées des murs, ayant été mesurées

donnèrent exactement les dimensions de la sainte maison.

Tout cela remplit les Dalmates d'une grande dévotion. De nombreux pélerins accoururent des points les plus éloignés.

Le 10 décembre 1294, la sainte maison fut miraculeusement transportée, à travers la mer, dans un bois près de Recanati, sur la côte de l'Adriatique, opposé à Fiume. Des bergers l'aperçurent d'abord. Le bois étoit compris dans un district appelé Lorette (Lauretum), soit à cause des lauriers qui y croissoient en abondance, soit parce que ce lieu appartenoit à une dame du nom de Laure.

Ce qu'est cette habitation, on ne le sait. Seulement, une statue de la très-sainte Vierge indique qu'elle est consacrée à la reine des cieux. On ne tarde pas cependant à éprouver les effets miraculeux de la protection de Marie. Les pélerinages et la dévotion des peuples s'accroissent incessamment. Mais bientôt des bandits profitent de la situation écartée et des guerres civiles qui désoloient alors l'Italie, pour piller et maltraiter impunément les pélerins. Le vénérable oratoire est négligé. Alors il plut à Dieu de l'enlever de nouveau et de le placer sur une éminence peu distante et voisine du grand chemin. Ce monticule étoit la propriété commune de deux frères de la noble famille des Antici, qui, d'abord, partagent la dévotion générale, devenue plus vive encore par ce nouveau miracle.

Mais l'avarice les désunit. Au moment où leur discorde faisoit craindre l'effusion du sang, la sainte maison est encore une fois miraculeusement enlevée et placée à peu de distance de là, dans le lieu où on la voit encore aujourd'hui. Cette manifestation extraordinaire du courroux céleste mit fin aussitôt à la querelle des deux frères.

Après cet exposé historique, et avant d'arriver aux preuves, l'auteur présente quelques observations sur l'apparente improbabilité des faits, et examine si cette improbabilité est telle qu'il faille mettre cette narration au nombre des légendes qui ne reposent sur rien.

La pierre d'achoppement se trouve dans les fréquens changemens de place. Si, à cet égard, il ne nous est pas donné de comprendre les motifs de Dieu, du moins conçoit-on facilement que ces changemens de place, en ajoutant d'une part à l'apparente improbabilité de l'événement, lui donnent de l'autre un surcroît d'évidence qui, sans cela, lui eût manqué. C'est là ce que l'auteur développe dans la suite de son livre. Supposés faux, ces fréquens déplacemens eussent-ils été relatés? Voulez-vous voir une imposture dans l'enlèvement miraculeux? Alors les changemens de place en auroient facilité la découverte, de même qu'ils sont incompatibles avec l'hypothèse d'une erreur innocente. Loin donc que ces changemens de lieu puissent servir à combattre la réalité de l'événement, ils lui servent au contraire de support, à raison précisément de leur apparente improbabilité.

Le troisième chapitre a pour objet les principaux écrivains qui ont traité ce sujet.

Le plus ancien document historique est une lettre adressée à Charles II, roi Angevin de Naples, par un ermite nommé Paul de Silva. Elle est du mois de juin 1297. Martorelli, dans un ouvrage dont nous parlerons bientôt, en a démontré l'authenticité. Les principaux faits de la translation y sont minutieusement racontés.

Pierre, de l'ordre de Saint-François, élevé, au commencement du quatorzième siècle, par Jean XXII sur le siége épiscopal de Recanati et de Macerata, a publié, quarante ans après l'événement, une histoire succincte de la miraculeuse translation. Par ordre des magistrats de Recanati, ce livre fut substitué aux ouvrages profanes pour l'instruction de la jeunesse. Au commencement du seizième siècle, plusieurs copies très-anciennes de l'histoire du vénérable Pierre existoient encore à Recanati.

L'absence d'ouvrages plus anciens s'explique par les circonstances du temps; et c'est ce que l'auteur expose avec beau-

coup de lucidité. Les Gibelins et les Guelfes ensanglantoient alors l'Italie, et la ville de Recanati souffrit particulièrement de ces discordes. Ayant été incendiée et détruite en 1322, le siége épiscopal fut transféré à Macerata, et Pierre n'en prit possession qu'en 1328.

Sa narration, qui, d'après cela, peut être regardée comme contemporaine, supplée amplement à des documens plus reculés. Combien peu d'événemens anciens nous sont connus par des témoignages contemporains! N'oublions pas non plus que, vers le milieu du quatorzième siècle, une peste effroyable étoit venue s'ajouter aux calamités politiques de l'Italie. D'ailleurs on n'avoit pas alors ce puissant moyen, la presse, pour faire passer à la postérité de nombreuses relations d'une semblable merveille. L'évêque Pierre mourut en 1347. Dans la bulle publiée à l'occasion de sa promotion, ses vertus et son savoir sont grandement loués par Jean XXII.

Il n'est pas déplacé de dire un mot en passant sur un monument de l'art qui constate la croyance générale. Nous voulons parler du tableau qui représente le miracle, et que l'on voit dans l'église de la Madone de Lorette, à Rome.

On l'attribue unanimement au vénérable Giovanni da Fiesole, de l'ordre de Saint-Dominique, dit le peintre angélique, qui, né en 1387, mourut en 1455. Ce tableau doit avoir été fait au commencement du quatorzième siècle, car on le regarde comme un des premiers ouvrages de Giovanni da Fiesole.

Revenons aux écrivains. Il suffit de nommer Jérôme Radioleuse, moine de Vallombreuse (vers 1450), qui, dans un petit ouvrage, relate les faits que nous connoissons.

L'historien qui vient ensuite est Pierre-George Tolomeo, préfet de Teramo, et à cause de cela, généralement connu sous le nom de Teramanus. Il devint depuis évêque de Recanati. Son Histoire de la sainte maison de Lorette a été écrite pour l'instruction des pélerins. Composée sous le pontificat de Pie II, elle fut publiée en 1460. Grégoire XIII (1578) la fit traduire en diverses langues et graver sur de grandes tables de marbre, qui, renouvelées, lorsque leur vétusté l'exigeoit, se voient encore dans la magnifique église de Lorette.

Le frère Baptiste de Mantoue (1479), depuis général des Carmes, a célébré le sanctuaire de Lorette, dans un discours dédié au cardinal de la Rovère, alors évêque de Recanati, et aussi dans un poëme intitulé : *Angelariorum*.

Nous devons à Jérôme Angelita, de Recanati, une Histoire de la sainte maison, qu'il dédia à Clément VII. Cet écrivain possédoit tous les moyens d'être exact; car il étoit, comme l'avoient été son père et son grand-père, secrétaire perpétuel et gardien des archives de Recanati. Aussi déclare-t-il avoir puisé dans les annales de cette ville. De son temps, d'ailleurs, d'anciens documens de Fiume et de Tersatto avoient été apportés à Recanati, et le résultat de l'examen attentif qu'on en fit fut remis à Léon X. L'Histoire d'Angelita se trouve à la bibliothèque du Vatican. Martorelli l'a réimprimée dans son *Teatro istorico della caza nazarena*. Cet ouvrage, en 2 vol. in-fol., renferme la plus grande partie de ce qu'ont écrit sur ce sujet les principaux écrivains. Quelques exemplaires du livre d'Angelita existent encore.

L'histoire composée par le jésuite Raphaël Rière, mort en 1582, est estimable, quoique diffuse. L'auteur, qui ne vécut pas assez pour l'achever, avoit reçu des copies authentiques de plusieurs documens publics, tirés de Tersatto et de Fiume.

Horace Turcellinus, de la compagnie de Jésus, a éclipsé, dans son *Historia lauretana*, tous les écrivains antérieurs. Aussi l'appelle-t-on, par excellence, l'Historien de Lorette. Son ouvrage, en cinq livres, a été publié à Rome en 1597. Clément VIII, Benoît XIV et Noël Alexandre en ont fait un éloge mérité; car cet écrivain est aussi remarquable par le style, que par la rectitude du jugement et l'esprit de recherche.

Une nouvelle édition de l'*Historia lauretana* a été publiée à Lorette en 1837.

Le plus récent historien est Gaudenti, archidiacre de la basilique de Lorette. Son ouvrage a paru en Italien, en 1784, sous le titre de *Storia della santa Casa di Loreto*.

Cette nomenclature, qui comprend une très-petite partie seulement des écrivains qui ont traité ce sujet, suffit pour montrer la chaîne du témoignage historique. On compte environ 200 auteurs de diverses nations, qui ont écrit *ex-professo* pour établir la réalité de ce merveilleux événement, parmi lesquels Baronius, Canisius, Benoît XIV, les Bollandistes, Noël Alexandre, Honoré de Sainte-Marie, Suarez, etc., etc.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre S. Em. le cardinal Acton au nombre des membres qui composent la commission spéciale préposée à la réédification de la basilique de Saint-Paul *in via Ostiense*.

— Dans la matinée du 25 juin dernier, S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, s'est rendu à l'église de la Très-Sainte-Trinité, au mont Pincius, dont il est titulaire, et là, assisté d'un nombreux clergé, il a administré le sacrement de baptême à un israélite, Ignace Zyker, en lui imposant les noms de Joseph-Dominique-Ignace-Marie; à un mahométan algérien, Aly, auquel il a donné les noms de Antoine-Marie-Jean-Baptiste-Augustin; et enfin à une israélite. Les nouveaux chrétiens ont été tenus sur les fonts sacrés par madame la duchesse de Dalberg, née de Brignole-Sale, et par M. Jean Podesti. Après la cérémonie du baptême, S. E. a conféré aux nouveaux chrétiens le sacrement de confirmation.

PARIS. — A la nouvelle de l'affreux accident qui vient d'enlever M. le duc d'Orléans à sa famille, il n'y a eu, dans tous les cœurs, qu'un sentiment profond de regret et de commisération. Les préoccupations politiques se sont effacées, nous le disons à l'honneur de notre pays : il n'y a eu place, dans toutes les ames, que pour une chrétienne et généreuse sympathie. On s'enquéroit avec douleur des détails de ce brusque et terrible événement; beaucoup se demandoient surtout si la religion avoit pu consoler le prince à sa dernière heure; on recueilloit avec consolation les moindres indices.

Nous lisons dans la *Patrie :*

« On disoit à la reine une heure avant la mort : « Priez Dieu, madame, pour la guérison de votre fils. » Cette mère éplorée, qui entrevoyoit déjà l'horrible événement, s'écria : « Hélas! je ne m'abuse pas sur mon malheur; mon pauvre enfant n'a plus besoin que des prières des agonisans. »

Le *Globe* donne ces détails :

« La reine a demandé un prêtre, et M. le curé de Neuilly s'est empressé d'accourir. Il a essayé de parler au prince, qui paroissoit tout voir et tout comprendre, mais qui n'a jamais répondu. Ses souffrances ont semblé extrêmes en ce moment, et le vénérable pasteur s'est préparé à lui donner l'extrême-onction.

» Alors la pauvre chambre où se trouvoit M. le duc d'Orléans a présenté un spectacle déchirant et sublime. Le roi, la reine, les princes et les princesses étoient à genoux, par terre, autour du moribond, poussant des sanglots, et le prêtre lui administroit le dernier sacrement et recommandoit son ame à Dieu.»

La *Gazette des Tribunaux* ajoute :

« La reine vit que tout étoit consommé; alors la mère fit place à la chrétienne, et, joignant les mains, elle dit au prêtre d'une voix déchirante : « Par pitié, priez encore pour mon fils!... Dites-moi qu'il est au ciel!... »

» Le vénérable pasteur ne répondoit que par ses larmes. » . . . . .

Le corps de M. le duc d'Orléans est et demeurera exposé tous ces jours-ci dans la chapelle du palais de Neuilly, dont une compagnie d'élite du 17e léger garde les issues.

C'est le chapitre royal de Saint-Denis qui fait l'office dans cette chapelle ; il est assisté des clergés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Roch. Il y a toujours à la fois quatre chanoines et trois prêtres de chacune des deux paroisses.

Le service divin est ainsi organisé : pendant toute la matinée, jusqu'à une heure, on célèbre des messes ; à une heure, on dit les vêpres, qu'on répète jusqu'à la nuit; pendant la nuit, on psalmodie les matines.

La famille du prince et toute la maison ont assisté au saint sacrifice. M. le duc d'Orléans est exposé sur le lit sur lequel il a été apporté de la maison où il est mort : on l'a environné de draperies noires.

Son père, si profondément atteint par ce coup imprévu, est revenu plusieurs fois dans le jour à la chapelle ; chaque fois, après s'être prosterné et avoir prié, il a tiré les draperies qui cachent le corps de son fils, l'a contemplé avec un attendrissement résigné, et s'est retiré après avoir jeté de l'eau bénite.

Des messes ont été célébrées aussi dans toutes les églises de la capitale pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans.

M. l'Archevêque, qui s'étoit rendu à Neuilly, aussitôt après le triste événement, y est retourné depuis. MM. les archevêques nommés d'Avignon et de Tours, M. l'évêque de Versailles, M. l'évêque nommé de Tulle, M. l'Internonce apostolique, y ont également porté leurs prières et leurs consolations.

Les funérailles de M. le duc d'Orléans n'auront lieu que dans les premiers jours d'août.

Le prince sera inhumé à Dreux ; mais la cérémonie funèbre aura lieu à Paris, dans l'église Notre-Dame.

Diocèse d'Ajaccio. — Après une tournée pastorale, pendant laquelle M. l'évêque a visité les paroisses des six cantons de Sari, de Serraggio, de Piedicorte, de Saint-Nicolas de Moriani, de Poggio-Mezzana et de Pietra de Verde, où il a partout recueilli les témoignages les plus consolans de l'esprit religieux de ces populations, et de l'attachement filial dont elles sont animées pour le premier pasteur, le prélat est rentré dans sa ville épiscopale, le 25 juin dernier. Le lendemain, il a fait une ordination générale, *extra tempora,* dans sa cathédrale. Le soir du même jour, il a présidé la distribution des prix qui a clos les exercices de son petit séminaire. Nous avons parlé de cette cérémonie, dans laquelle M. l'évêque a prononcé, en présence d'un nombreux auditoire, cette touchante allocution :

« Nos chers enfans, après la longue course pastorale que nous venons d'achever dans des contrées privilégiées de notre diocèse, nous nous sommes rendu avec empressement au milieu de vous, comme un père au milieu de sa famille chérie, pour y recueillir de nouvelles consolations, non moins précieuses que celles qui nous ont été ménagées pendant notre tournée. Celles que nous attendions de vous, dans cette circonstance, nous étoient nécessaires *pour calmer le chagrin d'une nouvelle fâcheuse, que nous avons le regret de vous annoncer.* La chambre des députés vient de refuser sa sanction au secours que, par trois fois, le département de la Corse a tenté de nous accorder pour la construction du petit séminaire. Mais ne nous laissons point abattre par cette échec. Moins notre établissement recevra d'appui de la part des hommes, plus il sera visible qu'il est l'œuvre de Dieu. Les fruits qu'il a déjà produits attestent la protection dont la Providence l'entoure. Nous en avons la preuve dans les progrès que vous avez

faits cette année, et qui sont le plus doux dédommagement que le ciel pût réserver à nos peines.

» Le concours des autorités de la ville, et en particulier la présence de notre premier magistrat, dans cette fête littéraire; cette nombreuse et imposante assemblée, dont le suffrage approbateur ajoute un nouveau prix aux couronnes qui vous ont été décernées, témoignent de la sympathie que tous les amis de la Corse portent à la maison où vous recevez le bienfait de l'éducation. Dans ces lauriers, dont vos fronts ont été ceints, tous se plaisent à reconnoître, à la fois, la juste récompense de vos travaux et le le gage des espérances que nous aimons à nourrir pour l'avenir de notre île. Vous les porterez, ces couronnes, à vos familles impatientes de vous revoir et heureuses de votre bonheur : c'est le plus beau tribut que puisse leur offrir la piété filiale: vous les avez conquises honorablement ; dans ces luttes pacifiques, où chacun n'est possédé que de la sainte ambition de surpasser ses rivaux, et de ne céder à personne la gloire d'avoir mieux fait que lui. Puisse, mes enfans, cette noble passion, devenir la passion dominante de votre ame et le mobile des actions de votre vie!

» Avant de nous séparer, écoutez les conseils que la tendresse et l'amitié, encore plus que le devoir de l'autorité, nous inspirent de vous adresser.

» Soyez toujours vrais, sincères dans toutes vos paroles, toujours amis de la vérité. La vérité est une : soyez simples et ingénus comme elle. Que la charité, lien de la perfection, assure parmi vous cette mystérieuse unité, que Jésus-Christ demandoit à son Père en faveur de ses disciples. N'ayez toujours ensemble qu'un cœur et qu'une ame, à l'imitation des chrétiens de la primitive Eglise. Répandez, en tous lieux, la bonne odeur de celui dont vous portez l'image, dont vous avez sucé la céleste doctrine, en vous nourrissant des élémens de la science, dans cet asile de la vérité et de la charité, sous la direction de ces maîtres habiles et zélés, qui savent si bien, dans le cours de leurs leçons, joindre l'autorité de l'exemple à celle du précepte. Soyez, à votre tour, des anges de paix et de bon conseil. Inspirez partout l'horreur de ces dissensions intestines, qui ont fait couler tant de larmes et navré tant de fois le cœur de notre commune patrie. Combattez pour Dieu ; contre le prince des ténèbres et le démon de la discorde. Mais, dans cette guerre toute spirituelle, ne connoissez jamais d'autres armes que celles de la foi, de la patience et de l'honneur. Les victoires que vous remporterez, les cœurs que vous gagnerez à la religion, seront pour vous le garant de cette paix intérieure, dont le goût, selon la pensée de l'apôtre, surpasse tout autre sentiment, et que le monde ne sauroit donner.

» En retournant dans vos foyers pour vous y délasser de vos fatigues, et vous y préparer à de nouveaux travaux, conservez devant Dieu le souvenir de ceux qui vous ont initiés à la science et à la vertu. N'oubliez pas surtout, mes chers enfans, celui qui porte le lourd fardeau de la charge pastorale, et qui vous regarde comme la portion choisie du troupeau que le ciel a daigné lui confier. »

Nous avons cru devoir transcrire cette allocution, qui montre quelle sage direction reçoivent les élèves des petits séminaires, afin de faire bien comprendre au gouvernement combien il s'abuseroit sur ses véritables intérêts en ne protégeant pas ces pieux asiles. Et cependant, celui d'Ajaccio vient d'être frappé et menacé dans son existence par la chambre des députés.

Il nous est impossible de ne pas nous élever contre le refus de cette chambre d'accueillir le vote de 30,000 francs, émis à l'*unanimité* par le conseil-général de la Corse, dans sa dernière session, pour aider à la construction du petit séminaire. C'est pour la troisième fois que la Corse voit repousser, tantôt par les ministres de l'intérieur

et des finances, tantôt par le conseil d'Etat, et tantôt par les chambres, les votes de son conseil-général en faveur d'un établissement, auquel se rattache, de l'aveu de tout le monde, l'avenir du pays. Cette défaveur, de la part du pouvoir, est d'autant plus injurieuse à la Religion et blessante pour l'opinion publique, qu'un vote de 60,000 francs, formé, par le même conseil-général et dans la même session, en faveur du collége royal que l'on construit à Bastia, a reçu, l'année passée, l'approbation du gouvernement et des chambres législatives. Après une partialité si flagrante, que peut-on attendre d'un pouvoir qui se vante de protéger tous les cultes, sans excepter celui de la majorité des Français? Il est bien pénible de pressentir que le petit séminaire d'Ajaccio, actuellement en construction, et pour lequel le clergé diocésain et les fidèles se sont imposé plus de 100,000 fr., par voie de souscription spontanée, ne pourra peut-être pas s'achever de long-temps, par la faute des hommes dont le devoir seroit d'encourager les entreprises utiles à la société, et qui semblent avoir pris à tâche, dans cette circonstance, de paralyser les bonnes dispositions de ceux qui voudroient y concourir.

Diocèse d'Alger. — Les Sœurs de la Doctrine chrétienne de Nancy, établies à Constantine, prodiguent, avec l'effusion de la charité, leurs soins assidus aux malades français et indigènes, et donnent une instruction chrétienne aux enfans. Elles vont fonder deux autres établissemens dans cette même province, l'un à Philippeville et l'autre à Bone.

Les Sœurs de Saint-Joseph, qui quittent l'Afrique, y seront remplacées, dans la province d'Alger, par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Douze de ces anges gardiens voués aux malades, entreront à l'hôpital civil d'Alger, où elles trouveront des Français et des indigènes à soigner et à consoler, et neuf autres se consacreront à l'éducation des jeunes filles. Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul arriveront en Afrique au mois d'octobre prochain.

Des Frères de Saint-Jean-de-Dieu doivent aussi être chargés du soin des malades dans un hôpital militaire à Alger.

L'introduction de Frères et de Sœurs dans les hôpitaux militaires de l'Algérie, rendra annuellement à la santé et à la vie plusieurs milliers de nos braves soldats, qui meurent victimes de l'incurie irrémédiable des infirmiers laïques. La présence seule des Frères ou des Sœurs dans les hôpitaux militaires fera cesser des abus nombreux, qui retardent la guérison des malades, et compromettent même leur existence.

SUISSE. — Mgr Roten, évêque de Sion, a eu la douleur d'apprendre que, le 2 juin, le sacrement de baptême avoit été profané, dans la paroisse de Saxon, par des laïques *Jeunes Suisses*, et cela en présence de plusieurs membres du Grand-Conseil, au milieu d'un concours nombreux, et au bruit de détonations multipliées, comme pour donner plus d'éclat à ce sacrilége. Par une lettre du 18, le prélat a ordonné que l'enfant seroit de nouveau porté à l'église, pour qu'on suppléât les cérémonies du baptême, et qu'en cas de doute, on le baptisât sous condition. Il a, d'ailleurs, voulu qu'en réparation du scandale, le père de l'enfant, la personne qui l'avoit indûment baptisé, ceux qui l'avoient accompagné en qualité de parrain et de marraine, et la personne qui l'avoit porté, fissent amende honorable au saint Sacrement et adres-

sassent des excuses au curé, pour avoir usurpé ses saintes fonctions.

ÉLECTIONS.

Calvados. — Caen, M. Aumont-Thiéville, O.

Lot. — Gourdon, M. Calmon, M. — Figeac, M. Salgues, M. — Martel, M. de Saint-Priest, O.

Vosges. — Neufchâteau, M. Costé, M.

Corse. — Ajaccio, M. le maréchal Sébastiani, M. — Bastia, M. Agénor de Gasparin, M. N.

— M. de Montfaucon, député de Vaucluse, vient de mourir.

— C'est par une erreur du télégraphe que l'élection de M. de Lavergne, au collége de Lombez, a été annoncée. M. de Panat, candidat de l'opposition, a été réélu.

— Le *Journal des Débats* continue à soutenir que le ministère aura une majorité imposante. D'après les calculs du *Constitutionnel*, l'opposition ne compteroit que deux voix de moins que le ministère.

PARIS, 15 JUILLET.

Une ordonnance du 14 porte que la chambre des pairs et la chambre des députés, qui n'étoient convoquées que pour le 3 août, se réuniront le 26 juillet.

Le *Journal des Débats* annonce qu'un projet de loi sur la Régence leur sera immédiatement présenté.

— Le *Journal des Débats* donne les détails suivans sur le malheureux événement du 13 :

« Le prince royal étoit parti des Tuileries dans un cabriolet à quatre roues, en forme de calèche. Il est si peu vrai que l'emportement des chevaux eût résulté du dérangement d'une caisse de l'avant-train, que cette voiture n'a aucune espèce de caisse de ce genre. L'avant-train étoit dans un état parfait de conservation, et la voiture avoit été visitée le matin même, comme on prenoit soin de le faire chaque fois que S. A. R. devoit s'en servir. Les chevaux ne se sont vraisemblablement pas emportés tout à coup, comme cela auroit eu lieu à la suite d'un choc soudain. Mais voici ce qui est arrivé : M. le duc d'Orléans avoit l'habitude, quand il revenoit de Paris, de prendre l'avenue qui est perpendiculaire à la porte Maillot et qui est si tristement célèbre aujourd'hui. Le prince suivoit ordinairement cette route, parce qu'elle conduit plus directement à Villiers où étoit la résidence de S. A. R.; il entroit alors dans le grand parc de Neuilly par la grille qui fait face à cette avenue. Mais le 13 juillet, quand le prince royal arriva de Paris, comme il se rendoit chez le roi, il devoit se diriger par la route transversale qui va de la porte Maillot, en traversant Sablonville, jusqu'à la vieille route de Neuilly, et de là jusqu'à l'entrée d'honneur du parc. Cependant les chevaux, échauffés par une marche assez rapide depuis le départ des Tuileries, avoient commencé à s'animer outre mesure au moment où le prince arrivoit devant la porte Maillot. Déjà, le postillon ne les maîtrisoit plus qu'avec peine, quoique son *porteur* eût seul pris le galop, et, naturellement, entre les deux routes, l'une perpendiculaire, l'autre diagonale, qui s'offroient à eux, ils prirent celle qu'ils avoient l'habitude de suivre; et à ce moment, comme cela arrive souvent aux chevaux qui sentent les approches de leur écurie, leur vitesse augmenta. Le *porteur* donna même quelques ruades dans son palonnier. Attaché très-court, ainsi que c'est l'usage, particulièrement dans les attelages à la *daumont*, le cheval se sentit gêné, et c'est alors qu'il s'emporta avec une rapidité qui entraîna le cheval *sous-main*, lequel étoit resté jusqu'alors fort tranquille. Le prince cria au postillon : « Tu n'es plus maître de tes chevaux? — Non, monseigneur; mais je les dirige encore. » Et en effet, il n'avoit perdu ni les arçons ni les étriers; il tenoit vigoureusement les guides, et il espéroit détourner les chevaux, par la gauche, dans la vieille route de Neuilly qui lui offroit carrière. « Mais tu ne peux donc pas les retenir? cria de nouveau S. A. R., qui s'étoit levée debout dans sa voiture. — « Non, Monseigneur. » Alors le prince,

qui étoit fort agile et d'une adresse extraordinaire, se confiant dans la solidité et le peu d'élévation de son marchepied, sauta à pieds joints sur la route, et retomba violemment sur le pavé, poussé par la puissance d'impulsion qui, de la voiture, s'étoit communiquée à sa personne. Quelques minutes plus tard, les chevaux se calmoient, la voiture s'arrêtoit; et le postillon revenoit se mettre à la disposition du prince, qu'il trouva étendu sans connoissance au milieu du chemin.

» On accourut au secours du prince, et on le transporta dans la maison d'un épicier, située sur la route, à quelques pas de là, vis-à-vis les écuries de lord Seymour.

» S. A. R. n'avoit pas repris ses sens. Elle fut étendue sur un lit, dans une des salles du rez-de-chaussée, et on se mit en quête des premiers secours que reclamoit la gravité de son état. Un médecin des environs, le docteur Baumy, accourut, et lui donna les premiers soins. Une saignée fut pratiquée. Elle ne produisit aucun bien.

» Cependant la nouvelle de cet accident avoit été apportée à Neuilly. La reine étoit partie à pied en toute hâte; le roi l'avoit suivie. S. M. avoit dû aller à midi présider le conseil des ministres aux Tuileries. Ses voitures étoient prêtes; elles rejoignirent LL. MM. qui, accompagnées de Mme la princesse Adélaïde, et de Mme la princesse Clémentine, continuèrent leur route en voiture jusqu'à la maison où M. le duc d'Orléans avoit été porté, et où il ne donnoit presque plus aucun signe de vie. On se figure plus aisément qu'on ne les décrit, l'émotion et la douleur de LL. MM. et de LL. AA. RR. en présence d'un pareil spectacle.

» M. le docteur Pasquier fils, premier chirurgien du prince royal, venoit d'arriver. En même temps, M. le duc d'Aumale, accouru de Courbevoie, et M. le duc de Montpensier, de Vincennes, avoient rejoint leurs augustes parens.

» Le docteur, après avoir examiné l'état du blessé, avoit déclaré que sa situation étoit des plus graves. On craignoit un épanchement au cerveau, et tous les symptômes se réunissoient malheureusement pour donner crédit à cette appréhension redoutable. Chaque minute sembloit empirer le mal. Le prince n'avoit pas repris un seul instant connoissance. Quelques mots, confusément prononcés en langue allemande, avoient seuls pu inspirer un espoir presque aussitôt évanoui que conçu.

» Aucune plume ne peut rendre l'aspect déchirant que présentoit la chambre où le prince royal avoit été déposé, au moment où la duchesse de Nemours étoit venue confondre ses larmes avec celles de sa famille. La reine et les princesses étoient agenouillées auprès du lit du prince mourant, versant sur cette tête si chère des flots de larmes et de prières. Les princes sanglottoient. Le roi, debout, immobile, les yeux fixés sur le visage décoloré de son fils, suivoit les progrès du mal dans un silence douloureux. Au-dehors, la foule augmentoit à chaque minute, éperdue et consternée. M. le curé de Neuilly et son clergé, prévenus par ordre du roi, s'étoient immédiatement rendus à Sablonville.

» Cependant, sous l'influence d'une médication énergique, l'agonie du prince se prolongeoit. La vie se retiroit, mais lentement, et non sans lutter contre la destruction qui alloit emporter tant de jeunesse. Un moment la respiration parut plus libre; le pouls devint sensible; et comme les cœurs désolés se rattachent aux moindres espérances, on se reprit à espérer. Un instant de calme interrompit cette longue scène d'affliction. Mais cette lueur d'espoir disparut bientôt. A quatre heures, le prince royal étoit en proie à tous les symptômes les moins équivoques d'une fin prochaine. A quatre heures et demie, il rendoit son ame à Dieu, béni par la religion, qui avoit assisté ses derniers momens, entre les bras du roi son père, qui avoit incliné ses lèvres sur ce front mourant, sous les larmes de sa mère infortunée, au milieu des

sanglots et des cris de douleur de toute sa famille.

» A neuf heures, Mme la duchesse de Nemours et Mme la princesse Clémentine, accompagnées de Mme Angelet et de M. le lieutenant-général de Rumigny, ont pris la route de Plombières.

» LL. AA. RR. sont chargées de porter à la duchesse d'Orléans des lettres du roi et de la reine.

» La mort de M. le duc d'Orléans remplira d'une amertume sans remède les dernières années, et puissent-elles être nombreuses! de ce roi au noble cœur, qui a vu passer sur sa tête tant de périls de toutes sortes, et qui n'a jamais été sensible qu'à ceux de ses enfans. « *Encore si c'étoit moi!* » disoit aujourd'hui le roi en tenant dans ses bras le corps défaillant de son fils... La journée du 13 juillet ne laissera pas des traces moins profondes dans l'ame de cette reine admirable, dont le premier cri, dans une si grande détresse de son cœur maternel, a été pour son pays! « *Quel affreux malheur pour la France!* » Oui, ce malheur est grand; ce n'est pas nous qui essaierons de l'atténuer dans un intérêt politique; le malheur est grand, et le pays le ressentira profondément. »

—On lit dans la même feuille :

« Jeudi, dans la journée, M. le président du conseil et les ministres sont venus collectivement chez S. M., où un conseil a été tenu, de midi et demi à deux heures. L'attitude du roi a été constamment admirable de fermeté, de résignation et de noblesse. Les angoisses du père sont profondes; elles se taisent devant les devoirs du roi.

» Le matin, S. M. a donné ordre qu'un appartement soit préparé au château de Neuilly, pour y recevoir Madame la duchesse d'Orléans et les princes ses fils, qui ne retourneront plus à Villiers. LL. AA. RR. le comte de Paris et le duc de Chartres étoient attendus ce soir au château, où M. de Boismilon devoit les ramener.

» A midi, M. le duc d'Aumale s'est rendu au pavillon Marsan, dans l'appartement du prince royal, où S. A. R. a présidé au classement des papiers du prince défunt et à l'apposition des scellés.

» Dans la journée, LL. MM. ont reçu, par voie télégraphique, des nouvelles de M. le duc de Nemours, qui, de son côté, avoit connu par le télégraphe, étant à Nancy, l'affreux malheur qui vient de frapper la famille royale. Le prince annonçoit qu'il se mettoit en route immédiatement pour Plombières, où l'on calcule qu'il aura pu arriver avant les premières nouvelles de Paris. La dépêche du prince est de dix heures du matin. Ainsi, il n'est que trop probable que Madame la duchesse d'Orléans connoît en ce moment la terrible catastrophe du 13 juillet, qu'elle est en route pour revenir à Paris, et qu'elle rejoindra les princesses, ses augustes sœurs, entre Plombières et Epinal. S. A. R. est attendue dans la nuit de demain.

» Il est à craindre que M. le prince de Joinville n'apprenne que fort tard le malheur de sa famille et qu'il ne puisse se rendre immédiatement à l'appel du roi. En effet, l'escadre de l'amiral Hugon a dû appareiller aujourd'hui de la Baie de Naples, pour se rendre dans les eaux de Smyrne.

» Ce soir et pendant toute la journée, une file non interrompue de voitures a couvert la route de Neuilly. L'affluence des visiteurs a été immense au château. LL. MM. n'ont pas reçu; mais on s'inscrivoit à la porte du palais.

» M. Laffitte et M. Odilon Barrot sont venus dans l'après-midi savoir des nouvelles de LL. MM. M. Dupin aîné s'est présenté ce soir.

» Presque toutes les voitures passoient par l'avenue qui conduit au chemin de la Révolte, et s'arrêtoient sur le lieu de la catastrophe, où, vers huit heures du soir, la foule étoit considérable. »

— Le duc d'Orléans s'étoit marié le 30 mai 1837 à Hélène-Louise-Elisabeth, princesse de Mecklembourg, et en avoit eu deux enfans, Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, qui est âgé bientôt de quatre ans, et Robert-Phi-

lippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de Chartres, qui n'a pas encore deux ans.

— M. le ministre de l'intérieur a fait arrêter à Paris les préparatifs pour les fêtes de juillet, et il a adressé aux préfets des départemens une circulaire pour les prévenir qu'aucune fête ne pouvoit avoir lieu, et que le service funèbre devroit seul être célébré.

— Louis-Philippe a pris hier le deuil pour quatre mois.

— Un ordre du jour du maréchal Soult, ministre de la guerre, prescrit le deuil dans l'armée jusqu'à nouvel ordre.

— La garde nationale de service dans le département de la Seine, devra aussi prendre le deuil jusqu'à nouvel ordre.

— Le *Moniteur Parisien* annonce que M. le duc de Nemours est arrivé aujourd'hui à Paris, venant de Nancy directement.

— Un courrier a été expédié à Néris pour mander à Paris M. Teste, ministre des travaux publics, qui étoit allé prendre les eaux dans cette ville.

— M. le maréchal Soult a quitté hier sa résidence de Meudon pour venir se fixer à l'hôtel du ministère de la guerre.

— Aujourd'hui, 15 juillet, plusieurs banquets devoient avoir lieu à Paris pour célébrer la SAINT-HENRI. Mais, en présence de l'épouvantable catastrophe qui vient de frapper la famille d'Orléans, ces réunions ont été contremandées.

— Il paroît qu'une pétition se signe dans plusieurs quartiers de la capitale, pour demander aux chambres que l'un des bastions de toutes les bastilles au milieu desquelles on englobe Paris, celui qui est tourné vers les murs de cette capitale, reste complètement ouvert.

— Dans un rapport daté d'Alger, le 5 juillet, et publié par le *Messager*, le général Bugeaud annonce que les conséquences de nos succès continuent à se dérouler au gré de ses désirs.

« Tous les chefs de la province de Tittery, formant, avec les cavaliers de leur suite, un total d'environ 150 chevaux, sont, dit-il, arrivés le 2 à Alger, amenant avec eux la pièce de canon enlevée au fort de Boghar.

» Reçus au Fort-l'Empereur par M. le chef d'escadron Daumas et un piquet de cavalerie indigène, ils ont été introduits en ville avec une certaine pompe; une population nombreuse les entouroit. Ils ont mis pied à terre sur la place du Gouvernement, et ont été conduits à mon hôtel. Après les avoir entretenus quelque temps des circonstances du moment, je les ai envoyés dans les logemens qui leur étoient préparés.

» Ce n'étoit pas trop de toute la journée du lendemain pour étudier l'opinion et choisir les chefs que nous devions investir du pouvoir; heureusement que M. le colonel Comman, commandant de Médéah, nous avoit donné de bons renseignemens à cet égard, et nous avons pu procéder le 4 à l'investiture et à l'organisation définitive de la province de Tittery. J'ai rendu le lendemain un arrêté qui la consacre.

» Je sais que M. le général Changarnier marche de succès en succès dans le sud-ouest du gouvernement de Sid Allal Ben Embarak.

» Nos établissemens de Milianah et de Médéah sont préparés aussi rapidement que possible pour que les garnisons renforcées qui vont y être soient pourvues des choses indispensables.

» Pour consolider la possession de Tittery et engager les tribus, j'ai ordonné aux chefs de réunir toute leur cavalerie à Berouaguia, sept lieues sud de Médéah. Le général de Bar est parti en même temps qu'eux pour les y rejoindre. Il doit se porter à trois marches dans le sud-est de Berouaguia : il sera dans l'ouest du kalifat de la Medjana. Cette expédition lui prendra environ dix jours, à partir de Médéah; les troupes ont peu fatigué pendant cette campagne. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le bruit couroit samedi dernier, à Avranches, qu'un des gardiens de la maison du Mont-Saint-Michel avoit été assassiné la veille par plusieurs détenus; ce

bruit n'étoit malheureusement que trop bien fondé. M. le procureur du roi, qui s'est immédiatement transporté au Mont-Saint-Michel pour y commencer une instruction judiciaire, est, dit-on, en ce moment sur les traces des auteurs du crime.

— Le nommé Montjallard, condamné par la cour d'assises de Vaucluse à la peine de mort pour assassinat, a subi sa peine le 4, à Carpentras.

EXTÉRIEUR.

Dans la séance de la chambre des commune du 12, sir R. Peel a présenté un bill pour donner une protection plus efficace à la personne de la reine. Ce bill assimile aux voleurs les individus coupables d'attentat, les renvoie en conséquence devant les tribunaux ordinaires pour y être jugés sans éclat, et les assujétit à des châtimens corporels. La chambre a autorisé la présentation du bill.

On voit que nos voisins ne sont pas de l'avis de nos hommes d'Etat, qui emploient tous les moyens pour donner un grand retentissement aux affaires de ce genre.

— Lord Ponsonby, l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, est de retour à Londres. Le *Sun* regrette que ce personnage n'ait pas été rappelé deux ans plus tôt; l'alliance avec la France ne seroit pas compromise comme elle l'est aujourd'hui.

— Le dimanche 19 juin, une foule immense assistoit à l'office divin dans l'église Saint-Pierre, à Florence. Quelques individus renversèrent un banc avec un grand bruit, qui se répercuta sous les hautes voûtes de l'église. L'assemblée étoit déjà tout émue de ce fracas, quand tout à coup plusieurs voix se mirent à crier : *La voûte s'écroule*!

Dès ce moment, il ne fut plus possible de retenir personne. Tout le monde se précipitoit vers la sortie dans le plus grand tumulte et le plus grand désordre : plusieurs personnes furent renversées et mises dans un déplorable état.

C'étoit là ce qu'avoient prévu les voleurs, et ils se jetèrent sur leurs victimes avec une véritable cruauté. Les bagues sont arrachées des doigts, les chaînes et les broches du cou, les grandes boucles d'oreilles, en usage en Italie, sont arrachées des oreilles.

Le tumulte étoit incroyable : une femme fut transportée pour morte dans la sacristie. Le crime s'est commis avec une audace inconcevable, et pourtant aucun des voleurs, qu'on pense être de Livourne, n'a pu être arrêté.

— Des lettres de Constantinople, en date du 23 juin, annoncent que la Porte-Ottomane avoit expédié en Syrie deux frégates et trois corvettes avec des troupes à bord, ainsi que des munitions et une somme d'argent considérable. Nonobstant les représentations énergiques des ambassadeurs de France, d'Autriche et de la Grande-Bretagne, le divan avoit résolu de maintenir Omer-Pacha dans ses fonctions et de continuer son système d'oppression à l'égard des chrétiens du Liban.

Abrégé de la Sainte-Bible, suivi d'un *Précis des devoirs de l'Homme*, à l'usage de la jeunesse, et principalement destiné à la propagation de l'instruction religieuse dans les colonies françaises, par M. Castelli, préfet apostolique de la Martinique. — 1 vol. in-18.

Les Antilles françaises sont vis-à-vis de la France ce que les enfans sont à l'égard de la mère. Dans une famille privée de son chef, l'avenir des enfans dépend entièrement de la tutelle de la mère. La France ne sauroit donc être trop sage, trop prudente, trop maternelle pour les pays d'outre-mer. L'avenir de nos colonies est à préparer : la question de l'émancipation est pour elles une question de vie ou de mort. Le gouvernement ne sauroit mettre en usage avec trop de sollicitude toutes ses ressources, tout son génie, afin qu'elle reçoive une heureuse solution.

Or, une des ressources les plus puissantes, c'est l'*instruction religieuse*. Qu'on

apprenne à l'esclave, pour le disposer à jouir de la liberté, sa dignité native, sa destinée, ses devoirs; qu'on lui mette entre les mains un livre qui à la première page lui découvre les grands conseils de Dieu et ses desseins sur l'homme; qu'il lise surtout ces mots sur lesquels repose toute l'économie sociale: *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front;* qu'il comprenne de bonne heure qu'avant tout il est membre d'une société qui ne vit que d'ordre, d'harmonie et de travail: ces hautes considérations assureront à l'esclave et au maître un avenir heureux. Sous l'influence d'une religion toute de paix et d'amour, l'esclave s'accoutumera à l'air de la liberté, et, lorsque ses désirs seront comblés, il sanctifiera sa délivrance par le travail, par la soumission, par la reconnoissance. L'esclave aura appris à obéir, le maître à commander: deux choses plus difficiles qu'on ne pense.

L'ouvrage que publie M. l'abbé Castelli, d'abord inspecteur de l'enseignement public aux colonies, et depuis huit ans préfet apostolique de la Martinique, nous paroît d'un heureux à-propos.

Depuis long-temps, le mode d'enseignement dans nos colonies est insuffisant. Ce n'est qu'à l'aide de quelques livres trop volumineux ou trop incomplets qu'on y a jusqu'ici instruit la jeunesse. Aussi, dire l'état d'ignorance où se trouve ensevelie la plus grande partie de nos populations d'outre-mer, est chose impossible. Le fait est déplorable, mais il est constant. M. Castelli a voulu remplir ce vide.

Revenu en France à la suite d'une maladie, il a consacré le temps de son congé à la composition d'un *Abrégé de la Bible,* qui nous semble de nature à exercer une utile influence dans nos colonies. « La méthode en est claire, les réflexions solides, le style tel qu'il convient au sujet, et il peut tenir lieu d'ouvrages plus considérables. » C'est le jugement qu'en a porté un prélat, que sa science et sa piété rendoient l'appréciateur le plus compétent de cet ouvrage.

D'après ce témoignage, nous n'hésitons pas à le recommander non-seulement aux chrétiens de nos colonies, mais aux fidèles de la France, car nos intérêts sont communs. L'instruction religieuse, nécessaire à la jeunesse d'outre-mer, n'est pas moins indispensable à la jeunesse française. Or, combien y a-t-il d'élèves de l'Université qui possèdent cette instruction au degré nécessaire? De bonne heure, ils connoissent les livres futiles; mais ils se préoccupent peu de nos Livres saints. L'ouvrage de M. Castelli, quoique spécialement destiné à l'usage de nos missions coloniales, sera donc utilement répandu en France.

Les politiques s'agitent pour trouver les moyens de remédier au mal qui désole nos colonies. M. Castelli vient de rappeler, par la publication de son ouvrage, qu'il n'y a qu'une voie d'amélioration possible, la religion.

Cette publication est un nouveau témoignage du zèle de M. Castelli, qui a consacré sa vie aux missions coloniales.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3190 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1260 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 102 fr. 1/2.
Rentes de Naples. 105 fr. 00 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 580 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3624.

MARDI 19 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Notice sur la Vie de M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

(Troisième article.)

La Révolution de 1830 ayant éclaté tout à coup, M. Boyer passa quelque temps dans le Rouergue.

Il s'y étoit retiré, l'esprit frappé de ces graves événemens; et, après les sacriléges dévastations des 13 et 14 février 1831, il partagea plus que jamais les alarmes de ceux qui redoutoient, pour la capitale, une destruction par le feu ou par quelque autre *fléau vengeur*. On sait que les prophéties du fameux Martin (de Gallardon, près Chartres) ne manquoient pas, à cette époque, de partisans autres que les femmes pieuses qui le recueillirent à Versailles. Dans le clergé, M. Tharin, ancien évêque de Strasbourg; parmi les laïques, M. le marquis de Montmorency et beaucoup de personnes respectables crurent assez long-temps, mais à des degrés divers, à quelque chose de merveilleux et de providentiel dans la mission du paysan de la Beauce. Toujours est-il que M. Boyer quitta Paris et se retira dans ses montagnes, au plus fort des événemens politiques et de ces appréhensions de l'avenir.

Plus tard, lorsque M. Frayssinous, ne croyant pas pouvoir, comme tant d'autres, oublier les bienfaits du monarque proscrit, alla consoler son exil et présider aux études de Henri de France, M. Boyer eut la pensée d'aller visiter l'évêque d'Hermopolis, qui se faisoit une fête de le voir sur la terre étrangère. Mais le ministre, auquel il s'adressa pour le prévenir de ce voyage, tout en rendant hommage à ses intentions, lui laissa entrevoir que la malveillance ne manqueroit pas d'attribuer un but politique à sa démarche. Il y renonça.

Déjà, il avoit repris le cours de ses tournées apostoliques.

Depuis qu'il les avoit commencées, les intervalles libres que lui laissoient les retraites étoient consacrés à la composition de ses sermons ou d'écrits destinés à combattre les erreurs du temps. Ceux dont il nous reste à parler traitent de matières religieuses, et surtout de matières mixtes, c'est-à-dire qui touchent, à la fois, d'un côté à la Religion, de l'autre à la philosophie ou à la politique.

Dans ces écrits, on peut remarquer la netteté des vues, l'exactitude des principes, le choix des preuves, le talent de la discussion et l'art de presser un raisonnement, enfin des réflexions vives et piquantes: mais l'auteur ne marche pas toujours droit à son but; il se jette dans des digressions, qui, pour être intéressantes, n'en sont pas moins étrangères au sujet; il ne lie pas, avec assez d'art, les différentes parties de son plan. La noblesse des pensées, l'élévation des sentimens, la grandeur des images, les qualités du style ne voilent pas toujours ces défauts qui prenoient leur source dans la rapidité de la composition.

Pour M. Boyer, écrire étoit un devoir. Il est reconnu que ses estimables confrères et son supérieur à Saint-Sulpice n'approuvoient guère la publicité donnée à ses divers ouvrages de circonstance, surtout vers les derniers temps: soit que l'esprit de Saint-Sulpice fût éloigné de tout ce bruit de la presse; soit que la

Société voulût, par sa réserve, laisser à M. Boyer toute la responsabilité de ses opinions et de ses vues particulières. Pour lui, il se croyoit tenu de réfuter une erreur dangereuse, et ne songeoit qu'à bien mériter de l'Église en soutenant sa cause. Or, c'étoit quelquefois en voyageant d'un bout de la France à l'autre qu'il écrivoit un ouvrage, ainsi commandé par les circonstances : plus parfait sans doute, si l'auteur en eût différé la publication, cet écrit eût peut-être été moins utile, car la perfection lui eût ôté le mérite de l'à-propos.

Au commencement de 1834, parut l'*Examen de la doctrine de M. de La Mennais, considérée sous le triple rapport de la philosophie, de la théologie et de la politique* (in-8°) ; mais M. Boyer ne publioit que la première partie, relative à la philosophie du sens commun, qu'il combattoit comme 1° suspecte par sa nouveauté ; 2° sophistique dans ses argumens et son langage ; 3° fausse, incohérente, sceptique dans ses principes ; 4° inutile à la fin pour laquelle on la destine ; 5° impraticable ; 6° funeste dans ses conséquences ; 7° condamnée par la raison générale ; 8° réprouvée par l'autorité des plus grands docteurs de l'Eglise. Indépendamment de la discussion principale, on trouve dans ce volume quelques accessoires qui s'y rattachent, des Remarques historiques sur Huet, une Dissertation sur la vision, une autre sur la philosophie de Descartes, que les louanges du cardinal Gerdil, de l'abbé Émery et de l'évêque d'Hermopolis vengent de reproches injustes et passionnés. L'ouvrage de M. Boyer avoit le grand mérite de mettre à la portée de tous les esprits des questions qui avoient été embrouillées à dessein. On lira avec intérêt ce que M. d'Hermopolis disoit à l'auteur, dans une lettre du 9 mars 1835 :

« J'ai suspendu toute autre lecture pour celle de votre ouvrage : je l'ai trouvé excellent. La discussion est vive, forte, concluante ; il y a de la faconde, de la verve et un talent remarquable pour écrire ; on peut bien y rencontrer quelques locutions, quelques tours de phrase qui ne sont pas dans les règles de la grammaire et du langage le plus pur : mais ce sont là des grains de poussière qu'un souffle fera disparoître. L'ennemi pourra bien se débattre sous les coups que vous lui portez, mais je ne crois pas qu'il s'en relève. Maintenant qu'il est convaincu d'erreur sur certains points, la confiance en son génie sera moins aveugle, et les esprits seront plus disposés à raisonner avec calme. Le charme est rompu. Il est à désirer que l'ouvrage ne soit pas connu seulement des écoles ecclésiastiques, mais qu'il parvienne aussi partout où l'on enseigne la philosophie, et jusqu'aux mains de ceux qui, sans avoir approfondi ces matières, ne veulent pas y être étrangers. Pour cela, il y a quelque réforme à faire dans une seconde édition. »

Un des résultats les plus certains des écrits de toute l'école de M. de La Mennais et de M. Bautain (qui, depuis, modifia ses idées sur ce point), avoit été d'inspirer à une partie de la jeunesse une sorte de mépris pour l'enseignement grave et méthodique des séminaires. On prétendoit renverser une méthode consacrée par le temps, par tant de grands exemples et de modèles dans l'Eglise, sauf à essayer ensuite d'une autre qui n'étoit encore qu'à l'état de théorie vague et improvisée. M. Boyer en gémissoit avec l'évêque d'Hermopolis, qui lui écrivit, le 5 juin 1835 :

« J'avois bien quelque pressentiment de l'état du jeune clergé, mais ce que vous m'en dites fixe mon opinion. Il est vrai que nous sommes arrivés à cet âge qu'on accuse de vanter le temps passé et de plaindre le présent. Ce foible de la vieillesse est réel, et il faut s'en défier ; mais ici ce sont des causes nouvelles qu

ont dû inévitablement amener un nouvel esprit, et qui ne sont que trop remarquables. »

On voit, par cette lettre, que M. Boyer avoit épanché dans le sein de son illustre ami toute la peine qu'il avoit éprouvée en rencontrant un séminaire du Dauphiné, entre autres, où les *commis-voyageurs* de l'*Avenir* étoient parvenus à faire pénétrer leurs doctrines au point qu'on osoit les soutenir dans les thèses d'examen. Il est vrai que l'Encyclique vint heureusement dissiper le vertige : maîtres et disciples, toujours avec la même ardeur, répondirent à l'appel du souverain Pontife, et les deux professeurs de théologie qui s'étoient le plus signalés donnèrent par écrit à leur évêque acte de leur soumission. Mais M. Boyer se souvint long-temps des fameuses thèses sur la *souveraineté du peuple*, et, chaque fois qu'il traversoit le pays, il redisoit en gémissant : « Voilà où l'on entraînoit le jeune clergé. »

Du reste, il ne se bornoit pas à des plaintes stériles : au mal il opposoit le remède. Ainsi, il s'éleva, en 1835, contre les adversaires de la scolastique avec l'autorité de son expérience et de ses lumières. Son écrit, qui eût été mieux intitulé *Dissertation sur la théologie scolastique,* portoit le titre de *Défense de la méthode d'enseignement suivie dans les écoles catholiques* (in-8°). Il a eu plusieurs éditions, et fut traduit en italien. Voici ce qu'en pensoit M. d'Hermopolis, qui écrivoit, le 31 janvier 1836, à M. Boyer :

« J'ai lu votre production de suite et avec un vif intérêt. Le plan en est bien conçu, les divisions en sont heureuses et bien remplies. Dans le tout, se trouve le rare, mais si précieux, *lucidus ordo.* Le style a du feu, du mouvement, de la vie. Les citations qui sont à la fin sont peu connues, et viennent très à propos. Bref, si l'ouvrage n'est pas celui qui décèle le plus de talent, il est, à mon avis, le mieux fait. L'utilité en sera grande : ce doit être un des *Manuels* de tout séminariste. Il n'y a pas moyen, après cela, de dédaigner la scolastique telle qu'elle est. Ce n'est pas elle que ses adversaires ont combattue ; c'est son squelette et sa caricature. On pourroit bien relever quelques *maculæ,* mais elles ne nuisent pas à l'effet : je n'en dirai rien. »

M. Boyer ne se contenta point de combattre une erreur particulière de M. de La Mennais. Il entreprit de défendre tous les principes sapés par cet écrivain, en donnant la solution des questions sociales agitées avec tant de témérité.

« J'admire, lui dit à cette occasion M. Frayssinous, dans la lettre, déjà citée, du 9 mars 1835, j'admire que vous ayez conservé la facilité d'écrire que vous aviez dans la vigueur de l'âge, et que vos facultés intellectuelles ne soient pas un peu émoussées. »

Le premier volume de la *Défense de l'ordre social contre le Carbonarisme moderne* (in-8°), fut publié en 1835. L'auteur y traite de l'origine du pouvoir souverain, de sa nature et de ses différentes espèces, de ses caractères, enfin des devoirs respectifs des souverains et des peuples : ce qui permit à M. Boyer de réfuter les *Paroles d'un Croyant.* Nous ferons observer à ce sujet que son œil pénétrant avoit scruté l'ame de M. de La Mennais, sur l'obstination duquel il ne varia jamais. Dans deux Dissertations accessoires, il porta un jugement sur M. de La Mennais, considéré comme écrivain, et protesta, au nom de la raison et du goût, contre l'invasion du romantisme. Comme ce volume, adressé par l'auteur à M. d'Hermopolis, n'arrivoit point au prélat, il se plaignit du retard, le 10 mai 1836, dans une lettre qui contenoit cette spirituelle appréciation du style de l'époque :

« Je suis persuadé que votre ouvrage est très bon, et remarquable par la dic-

tion comme par le fond des choses : mais vous n'êtes pas de l'école moderne et vous n'êtes pas homme à sacrifier au romantique. Je suis heureux de n'être plus dans le cas d'écrire : mon pli est tellement pris, que, pour rien au monde, je ne voudrois faire une phrase qui eût paru baroque à la fin du XVIIe siècle. Si c'est là votre manie aussi, on pourra bien vous trouver suranné. La contagion du mauvais goût a fait dans les esprits plus de ravages qu'on ne le croit. Partout on court, plus ou moins, après le bizarre, les locutions étranges, même barbares. Le naturel, le vrai est compté pour rien ; on l'a pris à dégoût. Que faire? Céder au torrent ? non. Il vaut mieux lutter, même avec la certitude de succomber. Peut-être qu'après le règne du faux et du mauvais, le bon sens reparoîtra comme chose nouvelle et par là même fort piquante. »

Enfin, l'ouvrage arriva, et, le 10 décembre 1836, M. Frayssinous dit de ce volume, dans une lettre familière à M. Boyer.

« En général, le style en est noble, abondant, nombreux ; par ci, par là, quelques négligences ; il seroit mieux qu'elles n'y fussent pas, mais *Ubi plura nitent,... non ego paucis offendar maculis*. En général aussi, vous pourriez marcher plus directement au but, sans vous détourner de la voie droite, et je trouve que vous cédez trop au penchant de faire des excursions que vous tâchez de faire rentrer de vive force dans votre cadre : mais je suis obligé d'avouer qu'en cela vous avez pour vous les Pères de l'Église, qui ne se piquoient pas de cet enchaînement de choses toujours bien liées entre elles. Ils n'ont pas eu cet ordre rigoureux de Bourdaloue et de Massillon...

» Vous savez, disoit le prélat dans une autre lettre, que je n'ai pas beaucoup de goût pour les préfaces non nécessaires ; elles nuisent au livre : il me semble que les deux qui précèdent votre *Défense* devroient être réunies, sous le titre d'*Opuscules*, à votre écrit sur le romantisme, sous le titre d'*Opuscules sur divers sujets* : vous mettriez là tout ce que vous voudriez ; rien n'y seroit déplacé. Châtiez votre style tant que vous pourrez : il faut, pour plus d'un lecteur, racheter le sérieux des choses par les agrémens de la diction, d'autant plus que vous avez à combattre plus d'un adversaire qui ne pèche pas par cet endroit. »

Les observations qui arrivoient d'une telle source à M. Boyer, ne le blessoient jamais. Aussi M. d'Hermopolis, les lui voyant accepter avec une si aimable résignation, lui écrivit, le 18 février 1837 :

« Je trouve que vous avez été plein de bénignité envers ma critique, malgré sa crudité. Je vous aime et vous estime assez pour désirer qu'il sorte de vos mains un ouvrage beau par l'ensemble et l'ordonnance de toutes les parties, comme par le style. Le grand architecte ne se borne pas à faire de beaux appartemens : il veut aussi que la distribution et la liaison en fasse un beau tout. »

Le second volume de la *Défense*, plus remarquable que le premier, parut deux années après, en 1837 (in-8°). Il ne se recommandoit pas moins par l'abondance des matières, que par la solidité d'une discussion vive et animée, que déparoient toutefois des inégalités de style, échappées à l'entraînement de l'auteur. Les questions de la souveraineté du peuple, du droit d'insurrection, de la liberté, de l'égalité, de la séparation du spirituel et du temporel, étoient approfondies dans cinq Dissertations, suivies de deux Fragmens, l'un sur le progrès *humanitaire*, et l'autre sur le mouvement religieux. Lorsque ce volume parvint à M. d'Hermopolis, il écrivit le 24 décembre 1837 à l'auteur :

« Je me hâte de vous dire, mon très-cher, que dans une caisse arrivée de Paris s'est heureusement trouvé le livre que j'attendois. J'ai lu d'abord la table des matières, pour tâcher d'en saisir l'ensemble. Bien rempli comme je n'en doute pas, il présentera à la réflexion

beaucoup de choses fort instructives, avec les développemens convenables, et l'on y trouvera peut-être le *nova* et le *novè* tout à la fois. J'ai ensuite lu le précis que vous en donnez vous-même. J'ai encore parcouru çà et là quelques endroits sur le schisme d'Occident, sur Louis XVI, son règne, sa conduite dans ses dernières années et sa canonisation, sur Charles Ier, vos jugemens sur les deux. Je pourrois, sur ces divers points, faire quelques observations. »

Un examen moins rapide permit à M. Frayssinous de formuler ainsi son appréciation dans une lettre du 9 janvier 1838 :

« J'ai déjà lu au-delà de 250 pages de votre livre. Je l'ai trouvé marqué au coin d'un homme de talent, d'esprit élevé, fécond, vigoureux, qui pénètre les choses, en voit le fin fond et sait l'exposer au grand jour. Des incorrections, qu'il faut faire disparoître; parfois un peu de surabondance; jamais de stérilité, signe d'un esprit supérieur. Je ne m'accorde pas avec vous sur tous les points dans les jugemens que vous avez portés, en particulier sur Charles Ier et Louis XVI. »

Nous ajouterons à ces observations sur la *Défense de l'ordre social* quelques mots empruntés à une lettre, déjà citée, de M. d'Hermopolis, (celle du 24 décembre 1837) :

« Je me persuade qu'un jour on aura la pensée de réduire vos deux volumes en un seul de raisonnable grandeur pour le rendre plus utile à ceux qui en ont le plus besoin, aux jeunes gens non séminaristes. On pourroit lui donner pour titre *Manuel de philosophie politique, offert principalement à la jeunesse française*. Si je n'avois que cinquante ans, j'essaierois peut-être cette entreprise. »

Le succès de la *Défense de l'ordre social* avoit causé à M. Boyer une satisfaction aussi innocente que légitime, dont il s'étoit naïvement accusé dans sa correspondance avec son ami. L'évêque d'Hermopolis lui fit, le 26 mars 1837, cette réponse admirable, dictée par un sentiment profond d'humilité.

« Vous me parlez de la gloriole d'auteur, et vous vous reprochez d'en avoir un peu. Bagatelle que cela! Mais je connois quelqu'un qui seroit bien heureux de ne pas en avoir eu davantage au sujet d'un ministère public qui le faisoit remarquer comme un homme à part dans son genre. Je lui souhaiterois une conscience aussi nette que la vôtre, au lieu de n'être qu'un bourbier traversé en tous sens par des reptiles sans nombre : *Illic reptilia quorum non est numerus.* »

N'y a-t-il pas un doux charme dans cet échange des pensées les plus intimes de deux vieillards vénérables, qui étoient l'un et l'autre, quoique dans des positions différentes, l'honneur du clergé de France?

(*La fin à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du chef de l'Etat les Adresses qui lui ont été envoyées à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans, par S. E. le cardinal-évêque d'Arras, M. l'archevêque de Bordeaux, et MM. les évêques d'Aire, de Bayeux, d'Evreux, du Mans, de Metz, de Montpellier, de Rennes et de Strasbourg.

— Samedi, à la suite d'une messe pendant laquelle la plupart des membres de la famille d'Orléans s'étoient approchés de la sainte table, M. l'Archevêque de Paris a célébré les saints mystères dans la chapelle ardente où repose le corps du prince. Au moment où finissoit la messe du prélat, est arrivée madame la duchesse d'Orléans, qui s'est fait conduire d'abord à la chapelle. Elle y est restée long-temps, prosternée, en prières. On se feroit difficilement une idée de la douleur de la princesse, qui a paru augmenter encore celle des siens.

Il est rare qu'il n'y ait pas un membre de la famille dans la cha-

pelle, en même temps que le clergé y récite l'office. La première nuit, à minuit, Louis-Philippe y est entré, a soulevé le drap qui couvroit le corps, a considéré un moment son fils, et ne s'est retiré qu'après une longue prière. Marie-Amélie, qui est entrée une de ces dernières nuits dans la chapelle à onze heures, y étoit encore long-temps après. Mère douloureusement éprouvée, on l'a entendue s'écrier, les yeux fixés au ciel: « Mon Dieu, mon Dieu, ce n'est pas trop; mais c'est beaucoup; oui, c'est beaucoup. »

Après l'embaumement du corps, et avant que le cercueil fût fermé, elle a demandé que le clergé allât bénir les restes de son fils, sur lesquels M. le doyen du chapitre de Saint-Denis a prononcé l'absoute, et qui ont été ensuite reportés processionnellement dans la chapelle.

— On a trouvé, dans les papiers de M. le duc d'Orléans, cette indication précise: *Si je meurs par accident, je désire qu'on m'enterre sans pompe*. Pour se conformer à cette intention, Louis-Philippe vouloit que les obsèques fussent célébrées à Neuilly, d'où le corps auroit été transporté directement à Dreux, dans les caveaux destinés à la sépulture de la famille d'Orléans. Mais les ministres ont représenté que, le prince étant considéré comme l'héritier du trône, il étoit impossible de ne pas donner une grande pompe à ses obsèques. Louis-Philippe s'est rendu à leur avis, exprimé avec instance. En conséquence, le cercueil restera exposé dans la chapelle du château de Neuilly jusqu'au 30 juillet; mais il sera transporté, le 30, à Notre-Dame, que l'on dispose en ce moment pour la cérémonie funèbre. L'exposition du cercueil y aura lieu, le 1er et le 2 août; les obsèques y seront célébrées le 3; dans la nuit du 3 au 4, le corps sera transporté à Dreux, et Louis-Philippe se rendra le 4 dans cette ville pour assister à l'inhumation de M. le duc d'Orléans.

— L'achat de la maison où ce prince a rendu le dernier soupir est arrêté avec le propriétaire. Cette maison sera démolie, et on élèvera une chapelle sur son emplacement.

— Dimanche, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, M. l'évêque de Maximianopolis a officié pontificalement dans l'église de Saint-Eustache, à vêpres et au salut. M. l'évêque nommé de Tulle a prononcé le sermon.

— Nos lecteurs se rappellent que le sieur Appert, éditeur de la *Biographie du clergé contemporain*, ayant attribué à M. l'évêque de St-Flour une lettre dans laquelle le prélat auroit approuvé sa publication, M. l'abbé Bonange, chanoine, secrétaire-général de l'évêché, a protesté, par ordre de Mgr de Marguerye, contre cette prétendue approbation. Le sieur Appert a eu la malheureuse pensée d'intenter, à cette occasion, un procès en diffamation à M. l'abbé Bonange, et le tribunal de police correctionnelle (6e chambre), accueillant sa plainte, a condamné l'honorable ecclésiastique à 50 fr. d'amende. Nous n'avons point parlé de ce jugement, parce qu'il nous paroissoit impossible que la cour royale hésitât à le réformer. Notre confiance dans les lumières et dans la haute équité de la cour, présidée par M. Sylvestre de Chanteloup, a été justifiée. Sur le rapport de M. le conseiller Séguier fils, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Bresson, la chambre des appels de police correctionnelle a statué, le 16 juillet, en ces termes:

« La cour,

» Attendu qu'il résulte des faits de la cause qu'Appert a publié au mois de décembre 1841, dans le journal la *France*, comme vraie, une prétendue lettre de l'évêque de Saint-Flour, qu'il savoit être fausse;

» Que Bouange, en protestant publiquement, au nom de l'évêque de Saint-Flour, contre une semblable manœuvre, n'a fait qu'user du droit légitime de défense, et qu'il n'avoit que la voie de la publicité pour réparer le tort que la publicité de la fausse lettre avoit causé à l'évêque de Saint-Flour;

» Qu'ainsi, la prévention n'est pas établie; infirme la sentence des premiers juges; condamne Appert aux frais de première instance et d'appel. »

La loi défend de rendre compte des débats, en matière de diffamation. Mais elle ne nous interdit pas de payer un juste tribut d'éloges à l'éloquent réquisitoire de M. l'avocat-général Bresson, et de rendre hommage aux sentimens d'impartiale justice qui ont dicté l'arrêt que nous venons de transcrire.

M. l'évêque de Saint-Flour vient de recevoir une réparation éclatante : nous nous félicitons de pouvoir la constater.

— On a apporté dans la nouvelle église de la Madeleine la dernière statue de marbre blanc qui complète le beau groupe du baptistère. Tout est presque terminé pour l'ouverture du temple. Une messe en musique est en répétition. En ce moment, on construit vers le nord une fausse porte imitée de la grande porte de bronze qui est au midi.

Diocèse d'Amiens. — Le 6 juillet, M. Albert Corriez, pharmacien, a solennellement abjuré l'hérésie de Calvin dans l'église de La Cauchie.

Diocèse de Bourges. — M. l'abbé Goudelin a prêché, avec autant de talent que d'édification, la retraite ecclésiastique. Jamais un si grand nombre de prêtres ne s'étoient réunis pour ces pieux exercices. M. l'archevêque, qui les présidoit, a couché pendant tout le temps au séminaire. Son exemple a excité la ferveur du clergé, qui a été, d'ailleurs, pénétré de son aménité. Les retraitans ont clos la retraite, en se rendant processionnellement à la cathédrale. Au retour, le prélat leur a fait de paternels adieux.

Diocèse de Marseille. — S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, et Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, sont revenus de Rome à Marseille, à bord du bâtiment à vapeur le *Minos.*

Mgr de Forbin-Janson a recueilli les témoignages les plus marqués de la bienveillance du Souverain Pontife, et Sa Sainteté s'est entretenue avec le prélat de ses laborieuses missions du Nouveau-Monde, dont les succès ont été si grands et si consolans; missions conduites par Mgr de Janson avec un zèle qui ne connoissoit ni fatigues ni sacrifices. Le Pape a fait don au vénérable missionnaire de son portrait dans un médaillon d'or.

Diocèse de Strasbourg. — A Gundershoffen (arrondissement de Wissembourg), existe une église mixte, dont, comme partout ailleurs, le chœur étoit et devoit être exclusivement affecté au culte catholique. Ce droit exclusif, universellement reconnu, est basé sur la croyance des catholiques en la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie que renferme le tabernacle, croyance que ne partagent pas les protestans, qui dès-lors seroient portés par esprit de secte à ne pas conserver dans le sanctuaire la décence et le recueillement que réclament nos saints mystères.

Une décision du préfet, du 7 mars 1840, corroboroit encore ce droit exclusif, qui, jusqu'en 1841, n'avoit jamais reçu aucune atteinte à Gundershoffen, puisque, jusqu'à cette époque, aucun protestant n'est entré dans le chœur sans y être autorisé par une permission expresse du curé.

Mais que ne peut le fanatisme sur des esprits aveuglés!

Depuis près d'un an, les protestans, ne prenant conseil que de leur intolérance, envahirent le chœur sans permission aucune. Les marguilliers catholiques crurent devoir fermer à clef la balustrade, après avoir dûment averti les protestans par une affiche placée à la porte de l'église. Mais le ministre, M. Lichtenberger, déchira l'affiche, enfonça la balustrade et se rua avec plusieurs de ses ouailles dans le chœur. Il crut même devoir répéter deux fois cette invasion, savoir le 27 février et le 6 mars 1842. Plainte fut portée au procureur du roi de Wissembourg, ce qui n'empêcha pas le même désordre de se renouveler le 20 et le 25 mars, par les ordres du maire de Gundershoffen, qui, se transportant en écharpe à l'église, ordonna, AU NOM DE LA LOI, de briser la balustrade du chœur, et d'en emporter une des portes. Le conseil de fabrique catholique s'est décidé à réclamer justice par toutes les voies légales.

— Le conseil municipal de Strasbourg, dans sa séance du 29 juin, après avoir voté un crédit pour la restauration des vitraux peints de la cathédrale, a pris relativement à la reconstruction du chœur, une décision qui ne peut manquer d'être unanimement approuvée. Un chœur provisoire sera construit pour que l'exercice du culte ne soit pas interrompu; on fera ensuite disparoître les plâtres et les ignobles boiseries qui défigurent l'édifice, afin de mettre à nu les anciens murs de la basilique; et on s'occupera alors d'un plan de restauration conforme au style du monument.

ALLEMAGNE. — Une branche cadette de la maison de Hesse possédoit le petit landgraviat qui, du nom de sa capitale, étoit appellé Hesse-Nothenbourg. Cette branche apanagée, la seule qui fût catholique, étant venue à s'éteindre, ses domaines tombèrent en partage à la branche aînée, celle de la Hesse-Electorale. Or, les derniers princes avoient construit, dans le château qui leur servoit de résidence à Nothenbourg, une église érigée en paroisse de la ville. Le prince électoral, co-régent de son père, au mépris des supplications de ses nouveaux sujets, a ordonné l'évacuation de cette église, au lieu et place de laquelle il fait arranger un oratoire, dans un étroit local de l'hôtel du bailliage de l'arrondissement. Cette spoliation porte en elle un caractère d'autant plus odieux que jamais le prince ne vient, même temporairement, occuper le château; de sorte qu'il ne pourroit même alléguer le besoin qu'il auroit de cette église pour son propre culte. La population catholique a résolu de porter plainte aux tribunaux compétens. Peut-être même la diète germanique sera-t-elle appelée à intervenir dans un débat qui fera peu d'honneur à la tolérance protestante.

— Dans le grand-duché de Bade, M. le curé Kuenzer, nommé député à la seconde chambre, n'ayant pu obtenir du vicariat général de Fribourg en Brisgau la permission d'accepter ce mandat, s'étoit adressé au ministre de l'intérieur, qui lui déclara qu'il ne pouvoit ni ne vouloit s'immiscer dans l'exercice de la juridiction épiscopale. Le curé répondit par une protestation, appuyée, suivant lui, sur le droit canon, et, (qui voudra le croire?) *sur le concile de Trente*. Ces paroles de rébellion ne produisirent d'autre effet que d'exciter les risées de tous ceux qui ont eu connoissance de cette citation.

ANGLETERRE. — Les assises de Surrey ont jugé, le 15 juillet, des misérables qui avoient porté leurs

mains sacriléges sur M. Moore, prêtre catholique de la ville de Croydon, au moment où cet ecclésiastique montoit à l'autel pour célébrer la messe. Ils ont été condamnés chacun à trois mois de prison et à une amende.

— Les catholiques romains de Stockton-sur-la-Tees, aidés par les dons de riches catholiques d'autres endroits, y ont érigé une église magnifique, dont la consécration a été faite le 7 juillet.

AUTRICHE. — M. l'abbé Deaky, ancien précepteur du prince héréditaire de Lucques, a été nommé par le Pape évêque *in part.*, et par l'empereur, inspecteur en chef des écoles du district de Raab en Hongrie.

BAVIÈRE. — Mgr Weiss, évêque-élu de Spire, a été sacré le 10 juillet dans l'église métropolitaine de Munich par Mgr de Gebsattel, assisté des évêques d'Eichstadt et de Passau.

— La *Gazette d'Augsbourg*, journal protestant, publie, sous la date de Munich, l'article suivant, qui est digne de remarque :

« Un phénomène vient de se passer sous nos yeux : nous le croyons éminemment caractéristique, quant à notre époque et à la situation religieuse de l'Allemagne. Par suite d'un mandement, en vertu d'une bulle pontificale, ordonnant des prières publiques pour l'Eglise d'Espagne, avec concession de l'indulgence du Jubilé, il s'est établi, dans les trois églises désignées par l'ordinariat métropolitain, un tel concours de *tous les états* que, pendant plus de quinze jours fixés pour cette dévotion publique, les confessionnaux étoient suremplis, et que, d'après une estimation très-exacte, *en une heure et dans une seule de ces églises,* près de six cents personnes reçurent la sainte communion. Ce fait est un véritable événement bien remarquable de nos jours, eu égard à l'esprit actuellement prédominant dans la capitale de la Bavière. Il en dit bien plus que des personnes qui prétendent connoître à fond notre situation religieuse ne voudroient se l'avouer. »

ESPAGNE. — Le saint viatique, sorti de la paroisse de Saint-Louis, étoit porté à un malade du voisinage, lorsque le cortége de la princesse Isabelle et de sa sœur, qui revenoient de la promenade, arriva dans la rue au moment où il entroit dans la maison du malade. Isabelle et sa sœur ne s'en crurent pas moins obligées de remplir un devoir auquel leurs ancêtres n'ont jamais manqué. Elles descendirent de voiture, entrèrent dans la cour de la maison du malade, et y restèrent agenouillées jusqu'à ce que le prêtre eût accompli son ministère. Ensuite le ministre du Seigneur monta dans la voiture, que les princesses suivirent à pied. Le saint viatique étant rentré à l'église, Isabelle et sa sœur vinrent se placer à genoux devant le maître-autel, jusqu'à ce que le *Tantum ergo* fût chanté. Elles furent alors reconduites par le prêtre administrant, qui leur donna l'eau bénite, et elles remontèrent en voiture, au son des cloches, et aux applaudissemens d'une foule nombreuse attirée par l'accomplissement de cet acte de dévotion.

PRUSSE. — Non-seulement le roi a daigné assister à la soirée que l'archevêque lui avoit offerte, mais il a fait remettre à Mgr Martin de Dunin l'étoile de seconde classe de l'Aigle-Rouge, afin de déclarer au public que ses bontés sont acquises au prélat qui a si courageusement soutenu la disgrâce du feu roi.

— Mgr de Geissel, coadjuteur de M. l'archevêque de Cologne, a été reconnu par le roi en qualité d'archevêque d'Iconium *in part. inf.* Les autorités de la province du

Rhin ont reçu l'ordre de lui donner désormais le titre de *Reverence archi-épiscopale*.

ÉTATS-UNIS. — Le docteur Hughes, évêque de Boston, a dernièrement consacré la belle église de la Nativité, érigée à New-York. Le prélat a prononcé à cette occasion un éloquent discours.

INDE. — Mgr Fenelly a publié une Lettre pastorale pour solliciter la charité des fidèles en faveur d'un établissement qu'il veut fonder à Madras : il s'agit d'un collége catholique qui serviroit de grand séminaire. Le zélé prélat y rappelle la charité de l'Irlande et la propose pour modèle :

« Qu'on ne me parle pas, dit-il, de la pauvreté du peuple. En Irlande, j'ai vu, depuis 30 ans, bâtir 900 églises, dans les lieux où le fanatisme avoit détruit tout ce qui présentoit la forme d'un temple chrétien. Quelques-unes de ces églises ont coûté jusqu'à deux et trois sacs de roupies; et comment a-t-on trouvé ces sommes énormes? en accumulant les sous et les liards du pauvre. Il est peu de personnes qui ne puissent prélever quelque chose sur leur avoir dans l'intérêt de la religion. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

La création d'une régence est dans ce moment la grande préoccupation des esprits. Cette grave question se ressent naturellement de l'imprévoyance qui règne dans les gouvernemens improvisés, où presque rien ne se fait qu'au fur et à mésure des éventualités. On demande au passé des antécédens et des règles. Mais le passé répond qu'il n'en a point pour un ordre de choses qui n'a rien de commun avec lui, et qui s'est fait un jeu de repousser toutes ses traditions avec mépris.

Et d'ailleurs, quand on voudroit lui emprunter des exemples de régences de femmes, il n'en auroit point à offrir qui fussent d'une identité complète et satisfaisante avec la position de madame la duchesse d'Orléans. Partout et toujours ce sont des reines en titre, ou pour le moins des filles de rois. Or, voilà d'abord ce qui manque à la mère de l'enfant en bas âge qu'il s'agit de faire représenter jusqu'à sa majorité.

Quoi qu'il en soit, deux candidatures sont en présence, et elles ont chacune leurs partisans. Les uns se prononcent vivement en faveur de la veuve de M. le duc d'Orléans : les autres préfèrent M. le duc de Nemours. Parmi les premiers, on remarque surtout les hommes hostiles à la religion catholique; et cette prédilection de leur part est une chose qui s'explique assez d'elle-même. Mais un point qui paroît échapper à leur sagacité, c'est qu'avant tout la princesse qu'ils cherchent à investir de la régence auroit un acte solennel à faire, ou du moins un engagement formel à prendre vis-à-vis *de la grande majorité des Français*, qui, sans cela, ne verroient pas d'un bon œil l'ancien royaume très-chrétien passer pour la première fois sous la *direction* d'une princesse luthérienne. Comme c'est-là précisément ce qui séduit et enchante dans sa personne les hommes du parti qui demandent la régence pour elle, il est clair que, dès-lors, elle n'auroit plus à leurs yeux ce qui fait son principal mérite et le sujet de leurs prédilections. En sorte qu'elle se trouve placée entre leur faveur et les appréhensions de toute la France catholique, qui mérite bien d'être comptée aussi pour quelque chose dans une pareille affaire.

Mais soit que la princesse Hélène garde ou perde l'appui de la classe anti-religieuse de la nation, il est un autre parti qui ne sauroit lui manquer; c'est celui dont M. Thiers a tourné la tête avec son axiôme sur les rois constitutionnels, *qui règnent et ne gouvernent pas*. Quelle bonne fortune pour lui que la régence d'une jeune veuve étrangère, sans capacité politique, probablement; et cela dans un pays révolutionnaire où les plus fortes têtes d'hommes ne sont assuré-

ment pas de trop pour conduire une barque telle que la nôtre ! Mais encore une fois, à égalité de forces, d'intelligence et d'énergie, il n'y aura point égalité des autres conditions essentielles, tant que la veuve de M. le duc d'Orléans ne sera pas de la même religion que la grande majorité des Français et de la longue suite de princes qui, depuis Clovis jusqu'à nos jours, n'ont cessé de gouverner le royaume très-chrétien. Quelle que soit l'altération que les révolutions ont introduite dans les mœurs de notre nation, cela ne va point, et n'ira jamais, il faut l'espérer, jusqu'au culte de Luther. Ce seroit beaucoup risquer, selon nous, que de remuer par une pareille nouveauté les entrailles de la France catholique.

Une chose encore qui n'est pas faite pour séduire en faveur de la régence de madame la duchesse d'Orléans, c'est la régence de Marie-Christine. Douée d'autant de capacité, d'énergie et de force de caractère qu'aucune femme qui ait occupé la scène politique, elle étoit placée assurément, sous d'autres rapports, dans de meilleures conditions que la princesse Hélène. On peut voir de quelle manière sa régence a tourné, et juger comment elle a fait face aux difficultés du temps où nous vivons.

PARIS, 18 JUILLET.

La question de la régence commence à se débattre dans les journaux dynastiques. Les uns voudroient la voir entre les mains du duc de Nemours, tandis que les autres, sous prétexte que ce prince s'est, en diverses circonstances, rendu impopulaire, prennent parti pour madame la duchesse d'Orléans. Cependant, ces derniers ne peuvent se dissimuler que le choix d'une princesse protestante peut soulever de graves difficultés.

La *Presse* et le *Globe* se déclarent pour la régence de M. le duc de Nemours ; celle de madame la duchesse d'Orléans est appuyée par les journaux du centre gauche. Le *Journal des Débats* s'abstient.

— D'après la *Presse*, le testament de M. le duc d'Orléans contiendroit des dispositions relatives à la régence.

— Madame la duchesse d'Orléans est arrivée samedi matin à Neuilly. Nous lisons les détails suivans dans le *Journal des Débats* :

« Le roi a reçu sa fille entre ses bras ; la reine l'a inondée de ses larmes. La duchesse sanglottoit... Mais comment raconter une scène qui n'a pas eu de témoins ? Tout le monde s'étoit éloigné par respect pour ces premiers et augustes épanchemens d'une si grande infortune.

» La nouvelle de la mort soudaine de M. le duc d'Orléans étoit parvenue à Plombières dans la journée du jeudi 14. M. le duc de Nemours, avant de quitter Nancy, avoit fait expédier à M. le lieutenant-général Baudrand une dépêche qui contenoit ces mots : « Le duc d'Orléans est mort à Paris. » Quand le général reçut cette nouvelle, la duchesse venoit de rentrer d'une longue promenade, et elle se préparoit pour le dîner, auquel plusieurs personnes avoient été invitées. Le général courut chez le préfet, et en revint bientôt avec une nouvelle dépêche, rédigée par eux pour la cirtance, et dans laquelle il étoit question non plus de la mort, mais d'une maladie grave du prince royal. La princesse reçut avec une émotion douloureuse cette première et prudente communication de l'affreux malheur qui devoit la frapper. Elle voulut partir sur-le-champ, et le général disposa tout pour son départ immédiat. Deux heures après, S. A. R. étoit en voiture. Elle voulut suivre la route de Neufchâteau pour éviter Nancy. « Le duc d'Orléans me grondera, dit-elle en partant, mais n'importe, mon parti est pris. »

» A quelques lieues en-deçà d'Épinal, pendant la nuit, la voiture de S. A. R. fut soudain arrêtée par la rencontre de celle qui devoit conduire à Plombières M. le commandant Bertin de Veaux et le docteur Chomel. Ce dernier s'approcha de la portière de la princesse, qui mit pied à terre avec une vitesse extraordinaire.

« Quelles nouvelles? demanda S. A. R. toute tremblante : il est donc plus malade? » M. Chomel n'eut pas la force de répondre. « Il est mort! je vous comprends!» s'écria la princesse avec un accent déchirant; et on eût dit qu'elle alloit succomber sous le poids de son malheur. La crise fut longue et terrible.... Après avoir dit qu'elle comprenoit, la princesse ne vouloit plus croire à la réalité d'une catastrophe si épouvantable. « Non, cela n'est pas possible! s'écrioit-elle avec angoisse. Vous vous trompez, il n'est pas mort! Nous le retrouverons! Je le reverrai! »

» Cette scène de douleur, à laquelle l'obscurité de la nuit ajoutoit son deuil affreux, duroit depuis long-temps. La princesse fut reportée dans sa voiture; elle ordonna de faire la plus grande diligence. Elle vouloit arriver à temps « pour » revoir mort, disoit-elle, celui que le » ciel l'avoit condamnée à ne plus re- » trouver vivant! »

» A Mirecourt, S. A. R. rencontra ses augustes sœurs la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine, qui venoient au-devant d'elle et qui avoient déjà passé deux nuits. Elle monta dans leur voiture et continua sa route vers Paris, sans s'arrêter un seul instant.

« Arrivée à Neuilly, et après avoir été reçue par LL. MM., Madame la duchesse d'Orléans a demandé ses enfans, qui lui ont été amenés. Elle les a pressés sur son cœur en les baignant de larmes.

» Ensuite S, A. R. a été conduite par LL. MM. dans la chapelle où repose le corps de M. le duc d'Orléans. La princesse s'est agenouillée et a fait une prière. Puis elle a demandé avec instance que le cercueil fût ouvert... Mais cette triste et suprême consolation ne pouvoit plus être accordée à sa douleur. Le cercueil avoit été scellé avec du plomb, et il eût été impossible de l'ouvrir sans y employer beaucoup de temps et beaucoup d'efforts.

» Madame la duchese d'Orléans a été ensuite ramenée dans ses appartemens, où elle s'est mise au lit.

» La santé de la princesse ne paroît pas avoir été sérieusement ébranlée par l'horrible épreuve qu'elle vient de subir. »

— Avant qu'il ne fût procédé vendredi à l'autopsie du corps du prince, M. Pradier a moulé en plâtre, dans la chapelle, le visage, les mains et les pieds. Ensuite, M. le docteur Pasquier père, premier chirurgien de Louis-Philippe, a commencé l'autopsie, dans une pièce contiguë, avec l'assistance de plusieurs hommes de l'art, et en présence du général Athalin.

« Cette opération, dit le *Journal des Débats,* paroit avoir eu pour résultat de constater : 1° que la mort du prince a été occasionnée par la fracture de la partie postérieure du crâne, fracture qui s'étend d'une oreille à l'autre, et qui remonte à droite jusqu'à l'os frontal, lequel est presque entièrement détaché de la tête; 2° que tous les autres organes de S. A. R. étoient parfaitement sains.

» Un autre résultat de l'autopsie a été la conviction, dans l'esprit des médecins, que la tête du prince avoit dû supporter toute la violence de sa chute, aucune autre partie du corps n'étant sérieusement atteinte; et en même temps, que S. A. R. n'avoit pas dû s'être jetée en bas de sa voiture, mais être tombée soudainement par l'effet d'une secousse qui, pendant le temps que le prince est resté debout dans la voiture, lui auroit fait perdre l'équilibre.

» Après l'autopsie, le corps a été embaumé par les soins et en présence de la même commission médicale. Cette opération a duré cinq heures.

» Tous les officiers du roi et des princes, présens en ce moment au château, se sont immédiatement rendus à l'invitation du général.

» En leur présence, le corps, enveloppé de toile cirée, a été placé au fond d'un cercueil de plomb, revêtu de satin blanc le long de ses parois intérieures, avec un coussinet de même étoffe pour y poser la tête.

» Puis, on a placé sur le corps de

S. A. R. son uniforme d'officier-général, son grand cordon, ses épaulettes, son épée et son képy d'Afrique.

» Ensuite, on a rempli, avec de la ouate, tous les vides du cercueil.

» Cette opération achevée, le procès-verbal constatant le dépôt a été signé par tous les assistans, roulé et introduit dans une bouteille hermétiquement fermée, qui a été placée dans le cercueil.

» Puis, le cercueil lui-même a été clos avec du plomb fondu et mis dans son enveloppe de bois de chêne, revêtue de velours noir à clous d'argent.

» Le cœur du prince avoit été renfermé dans une urne de plomb, scellée comme le cercueil. »

— La maison dans laquelle M. le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir a été fermée le lendemain de l'événement; mais M. Cordier, locataire de l'appartement où l'affreux malheur s'est accompli, avoit permis à quelques personnes de visiter la chambre funèbre. Aujourd'hui les visites de ce genre sont formellement interdites. Des personnes envoyées du château sont venues faire un inventaire minutieux de tous les meubles et objets que cette chambre contient. M. Cordier vouloit enlever une faulx suspendue à la muraille; mais on l'a prié de l'y laisser. On a, de plus, levé de la manière la plus exacte le plan de la chambre avec la place que chaque objet y occupe. Une pièce absolument pareille sera disposée, dit-on, au palais de Neuilly, et tous ces objets y occuperont la place où ils étoient dans la chambre où est mort le prince. Ce sera pour une mère désolée, qui en a exprimé le vœu, un triste et pieux souvenir.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier à Paris.

— Une dépêche télégraphique de Toulon annonce le départ d'un bateau à vapeur pour aller à la recherche de l'escadre de l'amiral Hugon. On pense qu'il rejoindra la frégate du prince de Joinville à Palerme, où le prince devoit se rendre pour assister aux fêtes de Sainte-Rosalie.

— M. Pradier est chargé de faire une statue en pied du duc d'Orléans pour Versailles, et une statue couchée pour le tombeau de Dreux.

— M. l'amiral Duperré vient d'adresser aux préfets maritimes, ainsi qu'aux commandans des escadres et divisions navales, un *ordre* qui prescrit de prendre immédiatement le deuil dans les divers corps de la marine. Les dispositions ordonnées à ce sujet sont conformes à celles qui l'ont été pour l'armée de terre.

— M. Teste, ministre des travaux publics, qui étoit, comme nous l'avons dit, aux eaux de Néris, est de retour à Paris.

— M. Thiers est arrivé hier à Paris, d'un voyage dans le midi de la France. Il s'est rendu de suite à Neuilly, où il a eu audience de Louis-Philippe.

— Un journal assure qu'il vient d'être expédié des ordres du ministère de la guerre pour contremander la formation d'un corps d'opérations sur la Marne, qui devoit se réunir le mois prochain dans les environs de Châlons.

— La question des lins, qu'une ordonnance récente a résolue conformément aux besoins de notre industrie, vient de recevoir à l'égard de la Belgique une solution complémentaire. La Belgique continuera à jouir du bénéfice de l'ancien tarif. Ainsi, pour elle, pas d'augmentation de droits. D'un autre côté, le tarif français sur les toiles et les fils de lin sera mis en vigueur sur la frontière extérieure de la Belgique, pour empêcher l'invasion de ce territoire par les fils et les toiles de la Grande-Bretagne.

— Il y a deux jours, la cour d'assises de la Seine offroit encore le spectacle affligeant de six accusés, tous complices de plusieurs vols commis de nuit et dans des maisons habitées. Le plus jeune des prévenus n'a pas encore seize ans, et le plus âgé n'a point atteint sa 19e année.

— Il est question d'augmenter l'effectif du corps et le nombre des postes de sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

— Un ordre général publié le 8 par le gouverneur de l'Algérie, porte qu'un monument sera élevé à la mémoire des 22

braves commandés par le sergent Blandant, qui, le 11 avril dernier, entre Mered et Bouffarick, aimèrent mieux mourir que de capituler devant une multitude d'Arabes.

— Le maréchal Soult, ministre de la guerre a reçu du général Bugeaud la dépêche télégraphique suivante, datée de Blidah, le 15.

La colonne du général Changarnier est rentrée, le 13, en très-bonne santé. Depuis le lieu où cet officier a fait la grande razzia (près de 60 lieues d'Alger) il n'a trouvé que des tribus soumises, qui lui ont montré la plus grande confiance dans l'avenir.

» Tout, ou presque tout le kalifat de Sidi-Embarak s'est soumis au roi des Français. Les chefs viendront successivement recevoir l'investiture à Alger. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, vient de terminer, le 12 juillet, au château de Glisolles (Eure), une carrière toute d'honneur et de fidélité. Frère du cardinal dont la mémoire est si chère au diocèse de Toulouse, père du ministre qui a laissé de si durables souvenirs dans les départemens de la marine et de la guerre, M. le duc de Clermont-Tonnerre a vu approcher avec le calme du royaliste et du chrétien le terme d'une vieillesse heureuse et honorée. Il s'est éteint au milieu des soins de sa famille, dans sa quatre-vingt-dixième année.

— Il y a quelques jours, M. le prince de Polignac étoit à Lyon. Après être venu à Paris pour assister au mariage de son fils, il retourne par la Suisse en Bavière, où il a fixé sa résidence.

— Des commissariats de police sont créés pour la surveillance à exercer sur les chemins de fer de Saint-Etienne et d'Andrezieux.

— Le *Journal de la Meurthe* rapporte que quelques désordres assez graves ont eu lieu le 6 juillet au Valtin, à propos de la reconstruction de l'église. Les perturbateurs, parmi lesquels figuroient plusieurs conseillers municipaux, vouloient arrêter les travaux, malgré les ordres de l'autorité supérieure. Le curé a été injurié. On a arrêté quelques personnes, entre autres les conseillers municipaux instigateurs des troubles.

EXTÉRIEUR.

La nouvelle de la mort de M. le duc d'Orléans a été connue à Londres dès le lendemain matin, avant midi. Elle y avoit été portée par des pigeons. Aucun événement n'y avoit, depuis douze années, produit une impression aussi profonde. Il y a eu une assez forte baisse dans les fonds anglais.

— A la séance de la chambre haute du 15 juillet, lord Brougham et le duc de Wellington ont payé un tribut de regrets à la mémoire du duc d'Orléans. Le même jour, la représentation du théâtre Saint-James n'a pas eu lieu.

— On écrit de Vienne, 8 juillet : « Toute la ville de Rzeszow, en Gallicie, est devenue la proie des flammes ; le dommage est évalué à 300,000 florins (750,000 f.). Voilà cinq souscriptions ouvertes à Vienne pour venir au secours des victimes de divers incendies. »

— On apprend de Naples qu'un décret royal a réduit de moitié les droits d'entrée sur les livres.

La Vierge et les Saints en Italie, études et récits d'un pélerin, par Max. de Mont-Rond. — In-8°.

Au moment très-rapproché de la distribution des prix dans les maisons d'éducation, nous croyons fort utile d'indiquer aux établissemens religieux cet ouvrage intéressant. En ces derniers temps, nous avons été comme inondés par les récits sur l'Italie. Ce voyage diffère de beaucoup d'autres par son objet et son but édifiant. La préface ou dédicace explique et manifeste les sentimens touchans et sincèrement pieux de l'auteur ; nous en citerons volontiers plusieurs passages :

« A mon ami Julien L***, prêtre de

Notre-Dame de Sainte-Croix, directeur de la maison des clercs de Saint-Augustin, à Mustapha-Pacha, près Alger.

» Vous souvient-il, mon pieux ami, du beau projet de voyage que nous formions ensemble il y a quelques années, et qui sourioit si bien à nos cœurs, unis depuis long-temps par les mêmes pensées? Nous devions parcourir l'un et l'autre en pélerins la terre d'Italie: vous, prêtre de Dieu, vous auriez guidé notre course à travers tant de lieux aimés, tant de sanctuaires bénis; moi, simple fidèle, j'aurois suivi vos pas, essayant de réchauffer mon ame au foyer de l'amour divin qui brûle constamment dans la vôtre. Ne vous sembloit-il pas que le ciel aussi sourioit à ce projet? Il n'a point voulu cependant qu'il se réalisât... Vous avez fait, hélas! un plus pénible voyage! Pélerin de Jésus-Christ, et en vertu du caractère sacré qui couronne votre front, voué à tous les sacrifices, vous aviez long-temps déjà erré sur cette terre, cherchant partout quelque mission sainte à remplir, lorsqu'un jour, la Providence parlant à votre cœur, vous accueillites sa voix avec transport. Elle vous disoit de quitter votre patrie, vos parens, vos amis, pour aller, nouvel apôtre, planter la croix sur la terre d'Afrique; et vous êtes parti soudain. Sans vous alors j'ai accompli mon pieux pélerinage..... En parcourant les champs de l'Italie, j'y ai vu le culte de Marie, fécond en suaves harmonies, paré de mille charmes. Dans les plaines, au bord des eaux, sur le sommet des monts, partout j'ai trouvé des temples splendides élevés à sa gloire, de nombreux sanctuaires tout remplis des témoignages de ses miraculeux bienfaits. J'ai vu enfin des villes, des peuples entiers dévoués solennellement à l'auguste Mère de Dieu....

» Oui, l'Italie, cette contrée si belle par son ciel et par sa foi, par ses grands hommes, nous a paru belle encore, belle surtout par le culte de la Vierge et celui des saints, dont elle comprend mieux que les autres nations le charme enchanteur, les divines harmonies.... Ce côté si poétique, si éminemment chrétien, de l'étude d'un peuple, est pourtant encore presque généralement méconnu, dédaigné, à l'égard des peuples d'Italie; tant de préjugés, d'erreurs, de calomnies se sont trouvés mêlés aux récits publiés sur la foi, sur les mœurs de cette vieille terre!...

» Et cependant l'Italie, étudiée sous le point de vue catholique, n'a-t-elle pas aussi ses héroïques annales, ses grands hommes, ses monumens, ses débris, ses immortels souvenirs?

» Quelle que soit la gloire des Cicéron, des Pompée, des Auguste, des César, est-elle supérieure à celle des Apôtres du Christ, de saint François d'Assise, de saint Benoît, qui ont laissé partout des traces de leurs bienfaits? Eh quoi! Rome chrétienne auroit-elle dans sa vieillesse dégénéré des hautes destinées de ses premiers pères? N'est-elle point encore la reine de l'univers? Les peuples ne viennent-ils point aujourd'hui, sur ses collines, tomber au pied du trône où règne sans rival le successeur de Pierre le pêcheur. Quel champ fertile, mon pieux ami, j'offre ici aux études du voyageur chrétien!

» En entreprenant cet ouvrage, où, parmi les récits divers d'un pélerin, dominera toujours la douce figure de la Vierge, je n'ignore point, mon ami, combien l'esprit de notre siècle semble peu favorable au genre d'émotions calmes, douces, pieuses, que nous venons leur offrir... Mais au sein de notre patrie, dans notre siècle si agité, il est d'autres ames, en plus grand nombre qu'on ne pense, qui, lasses des bruits confus de la terre, tournent souvent leurs regards vers le ciel: ames droites et pures, simples et heureuses, qui, remettant à la Providence le soin de gouverner le monde, prient humblement, la secondent de leurs efforts, et, par les œuvres de charité, se montrent ici-bas les instrumens de la miséricorde divine. A elles donc il faut de pieux tableaux... C'est surtout pour ces nobles ames, les bien-aimées de Dieu, que nous avons écrit ces lignes. »

L'auteur commence ses récits par Notre-Dame *de la Garde,* à Marseille, puis il parcourt tous les pays et les pélerinages célèbres de toute l'Italie, et toujours on le trouve intéressant et pieux. Seulement, nous n'avons pas compris ce qu'il pouvoit y avoir d'à-propos et de justesse dans cette opposition qu'il croit trouver entre la piété des Français et celle des Italiens : « Chez nous, dit-il, la crainte semble dominer; chez les Italiens, c'est l'amour. De là chez eux cette tendresse expansive, peu respectueuse, qui nous surprend, nous scandalise. De là aussi chez nous cette sévérité apparente qui choque l'enfant de l'Italie. Concentrée uniquement dans les temples, la prière parmi nous prend un caractère plus grave, plus recueilli, *nous composons notre visage pour parler à Dieu* : nous faisons de la prière une sorte de travail, que trop souvent nons rendons *pénible.* »

Voilà certes de l'exagération injuste, la seule peut-être qui nous ait choqué dans cet ouvrage; mais nous devions la constater; elle nous a d'ailleurs fait souvenir d'exagérations bien autrement blessantes. De fervens laïques, de bons pères de famille, parce qu'ils écrivent sur des sujets religieux se croient autorisés à traiter les choses ecclésiastiques les plus délicates, avec un ton aisé et tranchant qu'on ne sauroit approuver. C'est un reste de cette école prétendue catholique, qui sema tant d'alarmes dans notre pays il y a quelques années, et qui dicta des lois si étranges dans un Journal fameux et réprouvé. Il seroit bien que le ton dénigrant de cette école s'en fût allé, avec les doctrines, pour le repos et la paix de tous. Laïques et prêtres, souvenons-nous toujours de ces belles paroles des illustres papes Pie VI et Pie VII, en parlant des Français : *Ah! quel clergé! oh! quelle foi dans ce peuple!*

Mais finissons avec l'auteur de ces pieux récits par la visite de la Grande-Chartreuse :

« Douce chapelle de Notre-Dame de *Casalibus,* dit-il en terminant, cachée comme une humble violette au milieu des forêts et des monts, sur votre seuil je dépose enfin mon bâton de pélerin et mes sandales de voyage. L'Italie est déjà loin de nous : une course rapide m'emporte vers la capitale de la France. Donnons congé à ces pauvres pages : qu'elles s'envolent où leur destinée les appelle. Puissent-elles, *vivifiées par le souffle fécond* de la Reine des Anges, répandre partout autour d'elles un parfum de foi, d'espérance et d'amour ! »

Tels sont les dévots sentimens de l'auteur fréquemment exprimés dans ce livre, que recommandent aussi les sujets qu'il traite avec tant d'intérêt, et le patronage du zélé et digne prêtre auquel il est dédié.

C.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3180 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1265 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1255 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 80 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 555 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3622.

JEUDI 21 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois. . . .	19	
3 mois. . . .	10	
1 mois. . . .	3	50

The holy house of Loretto, or an examination of the historical evidence of it's miraculous translation.

La sainte maison de Lorette, ou examen historique de sa miraculeuse translation. Par M. Kenrick, vicaire-général de Philadelphie. — 1 vol. in-12.

(Deuxième et dernier article.)

Dans le chapitre IV, Mgr Kenrick met en évidence la miraculeuse translation de Nazareth en Dalmatie. Il tire ses preuves, 1° du témoignage des historiens dalmates; 2° des monumens qui existent encore, ou qui existoient dans les deux derniers siècles; enfin, 3° des traditions du pays, qui, élucidées par une infinité de faits, sont nécessairement en rapport avec l'événement.

Le P. Nicolas Glavinich, Franciscain, est l'historien le plus ancien. Il affirme avoir écrit d'après les archives de Tersatto et d'autres documens qui existoient de son temps. — Le chanoine François-Xavier Maratti, né à Fiume, et depuis évêque de Petina en Istrie, a composé une *Apologia pro Deipara tersattana*, très-estimée de Benoît XIV. — Enfin, le P. Pasconius, Franciscain, a publié un ouvrage intitulé : *Triumphus coronatæ Reginæ tersattensis.* Les faits rapportés par le P. Pasconius sont conformes à d'anciens documens conservés dans les archives du couvent de Tersatto, ce que constate un acte public annexé à l'ouvrage.

Ces écrivains sont d'accord sur toutes les circonstances, à savoir : l'apparition soudaine de la sainte Maison en Dalmatie, la vision du prêtre Alexandre, l'envoi des quatre délégués à Nazareth, la douleur des Dalmates, lorsque la sainte Maison leur fut enlevée, la chapelle bâtie par Nicolas Frangipani au lieu qu'elle avoit occupé, la relation de tous ces faits sur les registres publics de diverses villes par ordre du même Frangipani, relation qui malheureusement n'existe plus.

En 1733, les auteurs cités par le P. Pasconius, ainsi que les documens conservés au couvent de Tersatto auxquels il se réfère, furent soigneusement vérifiés. Un acte du 18 février de cette année, atteste, tant l'exactitude des citations, que le parfait accord des faits exposés avec les documens de ce couvent. Passons aux monumens.

Nous voyons Nicolas Frangipani faire élever une petite chapelle, sur le modèle de la sainte maison, au lieu même que celle-ci avoit occupé. En 1453, Martin Frangipani la renferma dans un magnifique couvent de Franciscains. Urbain V, pour consoler les Dalmates, fit don à cette chapelle d'une très-ancienne et très-vénérée image de la sainte Vierge, et six papes lui accordèrent depuis de grandes faveurs spirituelles. Enfin, Clément XI établit une messe et un office spécial pour célébrer la fête de la miraculeuse translation.

N. Frangipani fit graver sur des tables, en divers lieux du pays, une courte narration de ce mémorable événement. Plusieurs de ces inscriptions existoient au temps de Pasconius, et il en existe peut-être encore. N. Frangipani se fit enterrer à l'entrée de la chapelle érigée par lui sur le modèle de la sainte maison.

Le souvenir de l'apparition de la sainte maison en Dalmatie et de sa disparition, étoit consigné dans une hymne chantée de temps immémorial, par les Franciscains de l'Eglise de Notre-Dame de Tersatto. A la fin du XVIIe siècle, selon le témoignage de Renzolio, une prière, pour implorer le retour du vénérable sanctuaire, étoit encore répandue en Dalmatie.

La tradition constante et universelle des Dalmates est l'argument le plus fort,

car elle implique nécessairement la réalité de ce merveilleux événement. Cette tradition se rapporte non-seulement à l'apparition, mais aussi, et c'est-là le point capital, à la translation de la sainte maison en son lieu actuel. Les Dalmates ont une grande vénération pour le sanctuaire de Tersatto; mais ils ne le considèrent que comme un souvenir, un mémorial, d'un don plus précieux. Plusieurs siècles durant, les Dalmates ne cessèrent point de faire des pélerinages à Lorette, non pas seulement pour en vénérer le sanctuaire, mais aussi pour supplier le ciel de le leur rendre. Le P. Riera (xvie siècle), Tursellinus, Renzolio (xviie) et Gaudenti (fin du xviiie) parlent de ces pélerinages extraordinaires comme ayant lieu chaque année. A la fin du xviiie siècle seulement, la politique y mit quelques obstacles.

Des Dalmates s'établirent même aux environs de Recanati. Plusieurs léguèrent leurs biens au sanctuaire de Lorette. Ces dons servirent à la fondation de deux hôpitaux, et la confrérie qui dessert l'un est encore connue sous le nom de Slavonne ou Illyrienne.

Au temps de Renzolio (1697), il existoit encore des descendans de ces émigrés Dalmates, dont le nombre avoit été considérablement diminué par la peste, à la fin du seizième siècle. Le collége Dalmate ou Illyrien, fondé par Grégoire XIII, vient aussi à l'appui de cette tradition si vive et si universelle. Cette partie du livre de Mgr Kenrick est fort attachante, tant par les détails pleins d'intérêt dans lesquels il entre, que par la sagacité et la justesse de ses raisonnemens.

Les derniers déplacemens miraculeux sont examinés dans le chapitre v, et sous les mêmes points de vue.

Paul à Sylva (voir plus haut) nous apprend qu'après l'apparition du vénérable sanctuaire sur la côte d'Italie, seize personnes fidèles et intelligentes furent envoyées, par les habitans de Recanati, à Tersatto et à Nazareth. On vouloit s'assurer si ce sanctuaire étoit celui dont quelques Dalmates venus en Italie déploroient la perte. De plus, un saint ermite avoit eu une vision qui sembloit confirmer leur récit. L'enquête, faite avec le plus grand soin, mit l'identité hors de tout doute.

Tursellinus parle d'un acte authentique relatif à cette mission, acte qui existoit de son temps, et dont des copies se trouvoient encore dans quelques familles à la fin du dix-huitième siècle, comme nous l'apprend Gaudenti.

Teramanus, étant gouverneur de Lorette en 1465, reçut la déposition assermentée de deux habitans de Recanati, François Prior et Paul Rinaldutio. Le premier tenoit de son grand-père, mort à 120 ans, que celui-ci avoit souvent vu dans le bois la sainte maison, que souvent il y étoit entré et y avoit prié. Paul Rinaldutio avoit entendu dire à son grand-père que le grand-père de ce dernier avoit *vu* la mystérieuse chapelle planer au-dessus de la nue, descendre, et se placer dans le bois.

Tous ces faits sont de plus attestés par Angelita qui, aussi bien que Teramanus, étoit en mesure d'être authentiquement informé. Il se réfère constamment à d'anciens documens qui existoient alors, et dont il déclare avoir tiré sa narration. Riera, Tursellinus, en un mot tous les historiens, sont d'accord. Il suffit de remarquer que l'écrit, qui n'existe plus, du vénérable Pierre, évêque de Macerata, devoit concorder avec les autres historiens, puisque Riera affirme que de son temps, on en trouvoit de très-anciennes copies.

On montre encore le premier emplacement du saint édifice dans le bois. Il est renfermé par un mur peu élevé. Dans la situation d'alors comme d'aujourd'hui, les quatre faces correspondent exactement aux points cardinaux. Ce mur fut élevé par l'historien Riera. Comme on avoit abattu les arbres et mis le terrain en culture, il jugea prudent de préserver ce lieu vénéré des atteintes de la charrue.

Mais avant cela, et pendant près de

trois siècles, ce lieu avoit été distingué du reste du bois, par un miracle perpétuel et que décrit Angelita, témoin oculaire. Ce lieu, dit-il, n'a pas été envahi par les ronces et les chardons, mais il est couvert d'herbes odoriférantes, et dans leur saison, d'une variété de fleurs.

Nous avons parlé plus haut de la discorde qui divisa les deux frères de la famille des Antici, sur la commune propriété desquels le saint édifice s'étoit arrêté. La ville de Recanati députa un de ses citoyens à Boniface VIII, afin de réclamer l'intervention de ce pape dans cette querelle, qui étoit devenue menaçante pour la tranquillité du pays. Mgr Kenrick donne, en latin et en traduction, les pouvoirs dont fut muni cet envoyé. L'original se trouvoit chez les Antici, et une copie authentique dans les archives de Recanati. Il est parlé dans cet acte, aussi important qu'inattaquable, de la translation miraculeuse de la sainte maison, du bois à la colline des deux frères. Cinelli (Le Bellezze della citta di Loreto, dal Sig. Cinelli dans le Teatro Istorico de Martorelli; aussi Trombelli) avoit vu l'original et la copie authentique.

Voici une circonstance merveilleuse, mais qu'il est difficile de ne pas admettre, car elle est rapportée minutieusement, comme fondée sur la tradition, par Paul à Sylva, Tursellinus et un autre écrivain contemporain de celui-ci. Lorsque la sainte maison approchoit des côtes d'Italie, les arbres, à une distance considérable, s'inclinèrent et restèrent dans cette situation jusqu'à leur chute par l'action du temps ou de la cognée. La toute-puissance divine, qui fit sortir de l'ean d'un rocher, n'a-t-elle pas pu faire incliner des arbres?

Le nom même de Lorette tend à confirmer les preuves d'un emplacement primitif différent de celui qu'occupe aujourd'hui le vénérable édifice, qu'on fasse dériver Lorette soit du nom de la dame dont il a été parlé, soit, ce qui semble plus probable, des lauriers qui croissoient en abondance sur l'emplacement primitif. Et il n'y a pas d'autre dérivation.

La tradition présenteroit à elle seule une preuve suffisante de l'événement, car, ainsi que Mgr Kenrick le démontre, elle seroit inexplicable dans la supposition soit d'une imposture, soit d'une erreur innocente. Et cependant cette tradition ne peut être séparée des preuves que nous avons produites, car il y a connexité entre la narration des historiens et la croyance des peuples de Recanati et de Lorette.

Cette croyance traditionnelle, si répandue et si forte, n'admet que deux suppositions : une erreur innocente, ou l'imposture de quelques hommes qui, par un motif quelconque, auroient accrédité une fable. En dehors de ces deux hypothèses, que l'auteur réfute avec infiniment de lucidité et de critique, il ne reste plus que la réalité de l'événement qu'il faudra bien admettre, *nolens*, *volens*.

De même que par une pieuse imitation on a, en divers lieux, représenté le Saint-Sépulcre, pourquoi n'auroit-on pas aussi élevé une maison sur le modèle de la maison de Nazareth? Pourquoi cette imitation n'auroit-elle pas été prise, avec le temps, pour la véritable maison de la sainte Vierge, maison enlevée miraculeusement à une race incroyante pour être honorée parmi les fidèles? Cette hypothèse a été soutenue par beaucoup d'écrivains hétérodoxes et même par un petit nombre de catholiques, parmi lesquels se trouve dom Calmet (Dictionnaire de la Bible, article Nazareth). Le savant Bénédictin s'appuie sur quelques-unes des objections que nous avons fait connoître, pour établir que la sainte maison de Nazareth n'existant plus, les fidèles visitoient l'église élevée par la piété de sainte Hélène. De là il conclut qu'il y a à douter de la miraculeuse translation en Dalmatie, et il finit par dire que les divers déplacemens correspondent à autant d'églises bâties sur le modèle de celle de Nazareth, de même qu'on trouve des imitations du Saint-

Sépulcre. Mgr Kenrick combat cette idée de dom Calmet avec infiniment de force, de critique et de sagacité. Voici l'essentiel de sa réfutation :

Une copie suppose un original; mais, si depuis des siècles l'original n'existoit plus, comment les fidèles d'Italie l'auroient-ils imité? La sainte maison de Lorette, de si petites dimensions et si simple de style, peut-elle avoir été une imitation du grand et bel édifice que sainte Hélène fit construire? L'hypothèse de D. Calmet est inadmissible.

Mais, dira-t-on, la maison de Lorette ne seroit-elle pas une copie de la sainte maison qui alors existoit peut-être encore à Nazareth, ou bien une copie d'une copie de celle-ci? Dans ce cas, on ne peut admettre que, soit par simplicité, soit par le succès de l'imposture, les habitans de la Marche aient cru posséder la réalité au lieu de l'imitation. Aucune erreur semblable ne sauroit être produite à l'appui de celle-ci. Jamais on n'a vu que des imitations dans les sépulcres construits sur le modèle du saint sépulcre. Jamais non plus les nombreuses copies du sanctuaire de Lorette n'ont été confondues avec l'original.

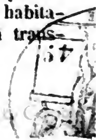
Il en existe une à Fiume, construite il y a plus de 500 ans, et à laquelle les Souverains Pontifes ont accordé de grands priviléges spirituels. Ici, ou jamais, une méprise auroit pu avoir lieu, en l'admettant possible, d'autant plus que cette imitation occupe la même place que, durant plus de trois années, avoit occupée la sainte maison elle-même. Or, il a été montré combien les Dalmates étoient éloignés de tomber dans une semblable erreur, d'ailleurs impossible, à moins de supposer tout un peuple parfaitement d'accord pour en imposer à la postérité. Au reste, Benoît XIV croit que D. Calmet avoit changé d'opinion sur ce sujet, d'après l'autorisation donnée par le savant Bénédictin à Mansi, le traducteur italien de son Dictionnaire, de modifier divers passages, entre autres ce qui a trait à la sainte maison de Nazareth.

Et il ne s'agit pas seulement de la tradition des peuples de la côte d'Italie, mais aussi de la tradition des Dalmates. Nous en avons dit un mot, comme de leurs pélerinages, de leurs émigrations, du collége fondé pour leurs prêtres à Lorette. Tout cela ne s'explique que par la réalité de l'événement : autrement, il faudroit admettre un miracle moral plus extraordinaire que celui que l'on prétendroit rejeter. L'erreur innocente n'étant donc pas possible, l'auteur discute l'autre hypothèse quelque peu moins absurde.

Des imposteurs habiles n'ont-ils pas pu faire passer pour la maison de Marie, miraculeusement transportée de Nazareth, soit un édifice construit par eux-mêmes dans ce but, soit quelque habitation assez écartée pour être inconnue à la généralité de la population? La situation de Lorette ne prête pas à une fourberie. Ce district est et a toujours été l'un des plus populeux, des plus riches et des plus fertiles de l'Italie, parsemé de villes nombreuses, toutes anciennes. D'ailleurs, les deux situations que la sainte maison a occupées à un et à deux milles de la côte, sont tellement élevées au-dessus du rivage, qu'un édifice d'aussi petite dimension, même que celui en question, n'auroit pu échapper à l'observation des nombreux navigateurs de l'Adriatique.

L'auteur montre, avec la dernière évidence, que dans un pays populeux il auroit été impossible de construire une habitation à l'insu de tous. Et en admettant même pour un instant de telles impossibilités, comment auroit-on donné à une maison nouvellement bâtie l'apparence d'une antiquité de 1300 ans?

Supposons maintenant une habitation située dans les bois et connue seulement des imposteurs qui l'auroient proclamée la maison de Nazareth. Quoi! inconnue de tous, invisible à tous, non pas pour un petit nombre d'années, mais pour aussi long-temps qu'il eût été nécessaire, afin de lui imprimer une apparence de vétusté? Quoi! pas une tradition, pas un document, pour établir que cette habitation existoit long-temps avant sa trans-



lation supposée? Que deviennent alors les traditions Dalmates, les délégués envoyés à Tersatto et à Nazareth? Quoi! pas un document, ni à Recanati ni ailleurs, n'auroit montré que la chapelle prise pour la sainte maison de Nazareth, récemment transportée en ce lieu par des anges, n'étoit en réalité qu'une simple église sous l'invocation de Marie, qu'on avoit laissé tomber non en ruines, mais en oubli? Mais une autre difficulté s'élève contre cette hypothèse, dans les divers changemens de place, en une année, changemens que les habitans ont dû connoître, puisque souvent ils avoient visité la sainte maison, aussi bien dans le bois que sur la colline des deux frères. Maintenant, de deux choses l'une. Ou bien, toute une population auroit été persuadée par des imposteurs d'avoir vu des changemens imaginaires de place et d'avoir honoré un lieu où elle n'est jamais allée, ou bien elle auroit été entraînée par ces mêmes imposteurs dans un complot contre la vérité. Il seroit beaucoup plus simple d'admettre le miracle que de semblables hypothèses. La fraude étoit donc impossible dans ce cas, et même supposée possible, elle se trouvoit sans motif suffisant. Et comment, d'ailleurs, si elle avoit réussi, n'auroit-elle pas été bientôt découverte? La vérité est donc établie, aussi bien par une démonstration positive, que par l'impossibilité d'expliquer l'événement au moyen d'une habile imposture ou d'une pieuse crédulité.

Beaucoup de souverains Pontifes ont sanctionné et encouragé la piété des fidèles au sanctuaire de Lorette, par des faveurs spirituelles, des actes et des déclarations expresses. C'est là, pour les catholiques, un argument de grand poids. Nous passerons cependant rapidement sur cette matière que l'auteur expose dans son VIe chapitre.

La résidence des papes à Avignon, ainsi que les guerres des Guelfes et des Gibelins, nuisirent à la célébrité de la sainte maison. Mais, malgré cela et même jusqu'au grand schisme, nous voyons le Saint-Siége accorder de nombreuses indulgences à cette dévotion. Aussitôt après le concile de Constance, les grâces pontificales redoublèrent. En 1464, le cardinal Pietro Barbo, étant tombé malade de la peste à Ancône, se fit transporter à Lorette afin d'y demander sa guérison, qu'il obtint. Devenu pape, sous le nom de Paul II, il fit commencer la magnifique basilique, terminée sous Jules II par le Bramante, et dans laquelle la sainte maison est renfermée. Il est à remarquer que, dans divers actes et bulles, Pie II, Jules II, Léon X, Paul III, Sixte-Quint, Clément VIII et Clément IX mentionnent expressément les divers faits miraculeux relatifs au sanctuaire de Lorette.

Clément VII voulut soumettre à un nouvel examen la narration d'Angelita qui lui avoit dédié son ouvrage. En conséquence, trois des principaux officiers de sa cour furent envoyés à Lorette, puis à Tersatto. Riera nous dit avoir appris de l'un d'eux le résultat de l'investigation. Après avoir pris à Lorette les renseignemens nécessaires et les dimensions de la sainte maison, ces délégués passèrent en Dalmatie; là ils recueillirent les traditions du pays et visitèrent la chapelle élevée sur le modèle de l'habitation de Marie: les dimensions de l'une et de l'autre se trouvèrent exactement les mêmes, et en parfait accord avec les vestiges de la sainte maison qui étoient encore sur ses fondations à Nazareth. — Les fortifications de Lorette, construites sous Pie II, furent augmentées sous Léon X. Plusieurs pontifes visitèrent la sainte maison. Grégoire XIII, lorsque, durant le grand jubilé de 1575, les indulgences ordinaires étoient partout suspendues, les conserva pour Lorette. Ce fut ce grand pape qui y fonda le collége Illyrien. Sixte-Quint érigea l'église de Lorette en cathédrale. En 1592, Clément VIII ordonna qu'on feroit, le 10 décembre, l'office de la miraculeuse translation. Urbain VIII l'étendit depuis à toutes les Marches. En 1699, Innocent XII ordonna à la Congrégation des rites de faire un nouvel et sévère examen des preuves historiques de la miraculeuse translation. Cet exa-

men les ayant pleinement confirmées, le Pape fit célébrer ce prodige avec messe et office particulier. Passons au chapitre VII.

Circonstance merveilleuse et surabondamment constatée! La sainte maison est posée sur le sol sans être soutenue par des fondations! Sous la magnifique construction en marbre qui l'enveloppe, elle présente l'apparence d'une extraordinaire vétusté, et les murs ont beaucoup dévié de la verticale. Il est certain cependant que, depuis 550 ans, cette apparence est la même. Tout d'abord, comme nous l'apprenons de Teramanus et d'Angelita, les habitans de Recanati avoient craint que, sous peu d'années, la sainte maison ne tombât en ruines; en conséquence, ils construisirent, pour la soutenir, une forte maçonnerie en briques. Lorsque, sous Clément VII, l'entourage en marbre remplaça la maçonnerie en briques, on s'aperçut que celle-ci n'avoit été d'aucun soutien, car elle se trouvoit séparée du corps du bâtiment par un espace suffisant pour permettre à un enfant armé d'un flambeau d'en faire le tour. Nerucci, l'architecte employé par Clément VII, attesta ce fait à Riera, et il le regardoit comme miraculeux. Riera le tenoit aussi d'autres témoins oculaires. Il est également confirmé par Angelita et Tursellinus. On trouva même, sous la sainte maison, de la poussière qui couvroit le grand chemin lors de l'arrivée miraculeuse. Ainsi, la sainte maison demeure entière depuis des siècles, posée sur le sol et sans soutiens aucuns! — Sous Benoît XIV (XVIIIe siècle), on remplaça l'ancien pavé de la sainte maison, et alors nouvelle démonstration du fait en question. Pour écarter tout doute raisonnable, une investigation eut lieu par ordre du gouverneur de Lorette, en présence d'un archevêque (de Fermo), de quatre évêques, de trois maîtres maçons et de quatre architectes; de ceux-ci, trois étoient étrangers, et se trouvoient là par hasard. On fit des excavations profondes qui donnèrent la preuve la plus évidente que la sainte maison reposoit sur le sol. L'acte authentique dressé à cette occasion, et signé par les personnes mentionnées, est du 23 avril 1751. Tout cela est raconté par Gaudenti, dont l'ouvrage fut publié en 1784. Cet écrivain en appelle à des témoins oculaires, qui alors vivoient encore.

Mais voici quelque chose de très-remarquable. Les matériaux eux-mêmes dont on s'est servi pour construire la sainte maison, prouvent qu'elle n'est pas une imitation, comme quelques-uns l'ont prétendu, car alors l'architecte auroit imité la forme avec les matériaux fournis par le pays. Or ceux-ci ne sont pas indigènes, ainsi que le dit expressément Tursellinus. D'après le célèbre Saussure, les seules pierres (pierres de sable) qui ont quelque ressemblance avec celles de la sainte maison, se trouvent entre Ancône et Rimini, c'est-à-dire de 25 à 50 milles de Lorette. De plus, l'arc de triomphe de Fano, à la distance de 30 à 40 milles de Lorette, est la seule construction où l'on trouve ce même genre de pierres. Maintenant, les envoyés de Clément VII à Nazareth, en ayant rapporté quelques pierres de construction en usage dans le pays, elles se trouvèrent exactement de même nature que celles de la sainte maison.

Restent encore quelques objections qu'avec sa sagacité ordinaire, Mgr Kenrick réfute dans l'avant-dernier chapitre (le huitième).

On s'est beaucoup prévalu du silence de quelques écrivains contemporains, tels que les Villani (Histoire du monde depuis la dispersion jusqu'en 1348), de saint Antonin, archevêque de Florence (sans doute son abrégé d'histoire ou Chronique Tripartite depuis la création jusqu'en 1458), et en général de tous les historiens jusqu'à Teramanus (milieu du quinzième siècle). Le peu d'abondance de témoignages contemporains s'explique par la longue résidence des papes à Avignon, ainsi que par l'état convulsif de l'Italie durant les guerres des Guelfes et des Gibelins. Mais, pour être peu nombreuses, les autorités contemporaines,

comme on l'a montré, ne manquent cependant pas. Le motif du silence des Villani est inconnu. Peut-être ont-ils pensé qu'un événement miraculeux, d'un caractère purement religieux et sans rapport avec la politique, se seroit trouvé déplacé dans un ouvrage tel que le leur. Peut-être aussi, par suite des déchiremens de l'Italie, l'ont-ils ignoré. Cela semble avoir été ainsi pour saint Vincent Ferrier, qui parle de la sainte maison comme se trouvant encore de son temps (quatorzième siècle) à Nazareth. Il étoit loin de l'Italie, et il vivoit à une époque où les relations étoient beaucoup moins fréquentes et moins faciles que de nos jours; de plus il tenoit au parti de l'un des anti-papes. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi les Villani et saint Antonin auroient parlé de ce prodige qui, au fond, guère plus que d'autres du même genre, n'étoit appelé à figurer dans des ouvrages d'une nature resserrée, tels que les leurs.

Après tout, arguer du silence, c'est se servir d'un argument négatif, qui ne peut nullement contrebalancer des témoignages positifs, directs et irréfragables. Écoutons le savant Benoît XIV: « Dire » qu'on ne trouve pas mention d'un fait » dans des écrivains contemporains, est » fort différent de dire que ce même » fait ne se trouve relaté par aucun écri- » vain contemporain, ni par aucun mo- » nument. On a voulu ranger parmi les » fables la translation de la sainte maison » de Nazareth en Dalmatie, parce que » des écrivains contemporains n'en par- » lent pas: nous traiterons plus loin de la » translation. Faisons observer pour l'ins- » tant que les écrivains contemporains » ne manquent pas. Le silence de saint » Antonin a été opposé sans réflexion, » car des documens irréfragables se sont » trouvés dans le pays, peu d'années » après le prodige, et par conséquent » plus d'un siècle et demi avant saint » Antonin, qui, d'ailleurs, n'avoit nul » besoin de mentionner un fait de noto- » riété publique. Les annales de Fiume, » qui rapportent l'événement, avoient été » lues par Tursellinus, comme l'atteste » Antoine Salt dans le *Sanctuarium Lau- » retanum*. Qu'on lise la dissertation de » Marotti dans le Teatro Istorico de la » sainte maison, recueil compilé, avec » beaucoup de soin, par Martorelli, évê- » que de Feltre. L'autorité historique du » fait en question n'est pas non plus » affoiblie par la perte des Annales de » Fiume, car Angelita et Tursellinus les » avoient sous les yeux. Les antiquités » romaines de Denis d'Halicarnasse sont » d'une grande autorité, bien que les » sources d'où cet écrivain a tiré son » ouvrage, aient été perdues. »

Une donation, faite en 1194, par l'évêque d'Umana, aux Camaldules de la Sainte-Croix-de-Fonte-Avellana, d'une église de Sainte-Marie-en-Lorette (*in fundo Laureti*), a été produite par quelques-uns pour renverser le miracle, et par un écrivain catholique récent pour établir qu'il a eu lieu plus tôt qu'on ne l'admet généralement. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, le nom de Lorette vient probablement des lauriers qui abondoient dans ce district, de sorte que l'eglise Sainte-Marie (*in fundo Laureti*), signifieroit seulement qu'elle se trouvoit dans le même district que la sainte maison de Nazareth. En Italie, un grand nombre d'églises, dans un rayon circonscrit, sont sous le vocable de la Sainte-Vierge. Dans le seul district de Bergame, il y en avoit vingt-deux appelées Sainte-Marie.

L'acte de donation montre, par ses termes mêmes, que l'église qui en est l'objet ne peut avoir été le sanctuaire de Lorette. — Mais si l'on vouloit, contre toute évidence, admettre l'identité et en conclure que les déplacemens miraculeux ont eu lieu à une époque plus reculée, comment alors l'acte de concession n'auroit-il pas fait quelqu'allusion à un événement à tel point extraordinaire? Comment les Camaldules n'auroient-ils pas conservé cette précieuse propriété? Comment au moins ignoreroit-on pourquoi et quand ils l'ont perdue? L'acte en question est le seul document qui atteste

la présence des Camaldules dans ce district, et jamais ces religieux n'ont réclamé la garde, moins encore la possession de la sainte maison; ce qu'ils eussent certainement fait, si le don de l'évêque d'Umana avoit eu le moindre rapport avec un lieu aussi vénéré. De plus, il est certain que la sainte maison est située sur ce qui étoit jadis le grand chemin de Recanati à la mer; que, par la piété des habitans de cette ville, quelques terrains adjacens lui furent annexés; qu'enfin, en 1480, par crainte d'une descente des Turcs, le trésor de Lorette fut transporté dans la citadelle de Recanati, où il resta jusqu'en 1518. Comment donc l'évêque d'Umana auroit-il pu, en 1194, aliéner la propriété de la ville de Recanati, sans le consentement ou l'intervention de celle-ci? — En 1313, des bandits furent condamnés par les magistrats d'Ancône, pour avoir pillé la sainte maison. Les pièces du procès existent encore. Or, la description qui s'y trouve du sanctuaire de Lorette, est tout-à-fait différente de celle de l'église de Sainte-Marie dans l'acte de donation.

Enfin, il existe une bulle d'Innocent IV, datée de Lyon 22 mars 1249, dans laquelle sont énumérées les églises du diocèse de Recanati et Lorette, sans qu'il soit fait mention de l'église de Sainte-Marie-en-Lorette. Que la bulle entende parler de toutes les églises régulières et séculières, ou des séculières seulement, Mgr Kenrick montre invinciblement que les deux sanctuaires ne sauroient être confondus, et que partant tout ce qu'on a voulu conclure de la donation de l'évêque d'Umana, ne repose sur rien.

Il en est qui ont voulu voir une allusion à la sainte maison dans un passage du 21e chant du *Paradis* de Dante. D'autres ont cru pouvoir en inférer qu'elle étoit célèbre en Italie, deux siècles avant l'époque assignée à son apparition.

Mgr Kenrick prouve que les uns et les autres se sont trompés par une façon de lire évidemment fautive, et qui est aujourd'hui rejetée par les meilleurs critiques.

Dans le dernier chapitre, les diverses preuves sont résumées, rapprochées les unes des autres et présentées sous leur véritable jour. Nous appelons l'attention du lecteur sur deux points: 1° Il y a parfaite harmonie entre toutes les relations de ce merveilleux événement. Uniformité complète dans les récits d'auteurs qui écrivoient en des temps et en des lieux différens, qui puisoient à des sources indépendantes et distinctes. Uniformité complète aussi dans les traditions.

2° Les anciens auteurs étoient des hommes savans et exemplaires. Tous affirment avoir puisé dans des documens qui existoient de leur temps. Bien que ces documens n'existent plus, on ne peut hésiter à accorder à ce que ces écrivains rapportent, la même croyance qu'aux originaux eux-mêmes.

Terminons par une remarque importante. Tous les auteurs, comme presque toutes les bulles sur ce sujet, s'appuient sur les miracles par lesquels Dieu a souvent récompensé la piété des fidèles qui avoient eu recours à l'intercession de la très-sainte Vierge en ce lieu vénéré. Ce genre de preuve est d'une grande autorité pour les catholiques, et Mgr Kenrick en apprécie toute la force. Cependant il ne l'a point abordé, parce que les preuves ordinaires suffisoient. Nous pensons qu'il a eu raison.

Cette analyse de l'excellent livre de Mgr Kenrick pourra paroître un peu longue, et nous en demandons pardon au lecteur. Nous avons, cependant, quoiqu'à regret, omis bien des détails et glissé sur d'autres. Il n'a pas dépendu de nous d'être plus courts, car il nous a fallu prendre en considération l'importance du sujet et aussi certaine disposition d'esprit, même chez un grand nombre de catholiques, dans tout ce qui a rapport au mystique et au surnaturel.

Y.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre dans la congrégation spéciale qui

préside à la réédification de la basilique de Saint-Paul, Mgr d'Avella-y-Navarro, auditeur de Rote. Elle a daigné admettre au nombre de ses camériers d'honneur en habit violet, M. Tornielli, vénitien.

— La *Gazette privilégiée de Bologne* paie un tribut de regrets à la mort d'un jeune prince, qui s'honoroit avant tout du beau titre de chrétien.

La perte d'un bon et honorable citoyen est toujours un grand malheur, lors même que la nature, accablée sous le poids des ans, acquitte la dette qui est imposée à l'homme ; mais cette calamité est bien autrement déplorable lorsque la mort moissonne les premiers jours d'une utile existence, et qu'elle plonge dans un deuil inattendu une patrie, des parens et des amis qui trouvoient, dans la personne enlevée tout à coup à leur affection, un modèle admirable de conduite. Or, telle a été précisément la mort du comte Jean-Luc, issu des princes Pallavicini, noble patricien de Bologne, de Ferrare et de Gênes, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Ce jeune prince naquit à Bologne, le 2 octobre 1812, de parens dont l'illustre origine se perd dans la nuit des temps, dont les immenses richesses sont le patrimoine des pauvres, dont la piété héréditaire est l'une des gloires de l'Italie.

Le prince Pierre-Hercule Pallavicini, marquis Centurioni, et la princesse Marie, de la famille patricienne de Gradenigo de Venise, ne voulurent pas confier à des étrangers l'éducation de leur fils Jean-Luc Ils se la réservèrent avec une jalouse sollicitude, inspirèrent à cet enfant de bénédiction toutes les vertus chrétiennes et sociales, et le virent avec joie répondre, par les rapides progrès de son intelligence, comme par les heureux penchans de son cœur, au soin qu'ils prenoient de l'instruire et de le former.

Dès les premiers pas de sa carrière, Jean-Luc montra quels sont les précieux résultats d'une éducation entreprise sous les auspices de la religion et d'une tendresse éclairée : sa reconnoissance envers ses pieux parens les récompensa de leurs efforts. Ses qualités morales, si heureusement développées, et auxquelles il joignoit, d'ailleurs, les plus rares qualités du corps, lui concilièrent l'estime et l'attachement de tous ceux qui l'approchoient. Son esprit cultivé et la douceur de ses mœurs le faisoient rechercher avec empressement.

Bientôt, à la piété filiale, première vertu de ce jeune cœur, s'unirent les vertus qui distinguent l'époux et le père chrétien. En effet, Jean-Luc associa sa destinée à celle de la comtesse Virginie Orlandini, issue d'une noble et respectable famille de la Toscane ; et la religion, qui avoit également présidé à leurs premières années, bénit cette union du nouveau Tobie avec une autre Sara.

Le cercle de la famille n'absorboit point un cœur, dont les généreux élans alloient chercher toutes les infortunes, et qui éprouvoit le besoin de s'épancher dans le sein des pauvres. Jean-Luc étoit trop humble pour être ébloui de l'éclat de sa naissance, trop détaché pour faire cas de ses richesses: s'il tenoit quelque compte de sa haute position et de son opulence, c'est qu'elles lui donnoient les moyens d'être utile à d'autres. L'exercice de la charité, voilà ses délices. Mais, en lui, la charité étoit merveilleusement intelligente. En même temps qu'il consoloit par ses dons la misère d'indigens qui gémissoient délaissés sous le poids des infirmités, il comprenoit que la plupart des misères ont leur cause dans l'oisiveté, tandis que le bien-être public et privé a pour

source l'industrie. Il s'appliquoit donc, avec l'activité d'un bon citoyen, à féconder, par des moyens de toute espèce, le travail des plus humbles artisans; et, stimulés par ses encouragemens, secondés par ses secours, ceux-ci entrevoyoient l'aisance au bout d'une carrière pénible.

Déjà les services rendus par Jean-Luc à la société faisoient voir de quelle utilité seroit, pour la patrie, sa participation aux affaires publiques, que son âge alloit lui permettre d'aborder, lorsque Dieu, aux yeux duquel il avoit rempli la mesure de ses mérites, l'appela, par la mort du juste, à ceindre dans le ciel la plus belle des couronnes.

Rien n'annonçoit sa fin prochaine; une légère indisposition, qui l'avoit atteint, venoit de disparoître; le 4 janvier, fidèle aux saintes habitudes de sa vie, il étoit allé recevoir à l'église le pain eucharistique: le 6, dans la soirée, se manifestèrent des symptômes alarmans, indices de la catastrophe qui plongea, le lendemain, dans le deuil, la ville de Bologne. Jean-Luc n'eut que le temps d'appeler un ministre de Jésus-Christ, entre les bras duquel il rendit le dernier soupir. Il est permis de croire que la Providence, en hâtant son trépas, de telle sorte qu'il ne put dire un dernier adieu à ses parens bien-aimés, voulut épargner à son cœur le combat pénible qui précède la séparation.

Le bruit de sa mort s'étant répandu dans la ville, chacun la regarda comme une calamité publique. On s'étonnoit de ne plus voir l'homme de bien pour lequel on étoit pénétré d'une si profonde vénération. Le peuple, dont les bienfaits sans mesure du jeune prince avoient conquis les cœurs, se refusoit à croire qu'il lui fût enlevé. Nos paroles donnent une idée de la douleur de la ville de Bologne: elles ne pourroient décrire celle de la famille; d'un père qui se voyoit enlever, dans son fils unique, l'héritier des plus nobles vertus; d'une mère et d'une épouse que la Religion seule put soutenir dans cette terrible épreuve. La désolation de cette famille, qui ne vivoit que pour le bonheur de ses concitoyens, étoit un motif nouveau de douleur publique. Et pourtant on devoit comprendre que Dieu a ses vues, lorsqu'il frappe de tels coups: s'il prive l'Etat d'un bon citoyen, c'est afin que d'autres s'efforcent de combler le vide que laisse son départ, en sorte que la mort de l'un impose aux survivans l'obligation plus étroite de le remplacer en l'imitant. Ainsi, le souvenir du prince Pallavicini sera un puissant aiguillon pour ses petits enfans, qui, placés devant un tel modèle, s'appliqueront à le reproduire dans leur conduite.

La pompe des funérailles montra toute l'estime dont le prince étoit environné. Le 12 janvier, les obsèques eurent lieu dans l'église de la Très-Sainte-Trinité. Les jeunes patriciens de Bologne en rehaussoient pieusement l'éclat par leur présence. Le soir, les restes vénérés du chrétien dont toutes les bouches proclamoient les mérites, furent transportés au tombeau de la noblesse, dans le cimetière public, accompagnés jusqu'aux portes de la ville par les religieux mendians, par le clergé de Bologne, et par une foule innombrable. Les larmes et les bénédictions du peuple sont le plus beau panégyrique qui puisse célébrer la vertu.

PARIS. — M. le garde des sceaux a mis sous les yeux de Louis-Philippe les Adresses qui lui ont été envoyées par: M. l'évêque d'Agen, M. l'évêque élu d'Angers, M. l'évêque du Puy.

— Toute la famille d'Orléans as-

siste chaque jour à la messe dans la chapelle ardente; et mercredi les ducs d'Aumale et de Montpensier se sont approchés de la sainte table. Les officiers de Louis-Philippe et du prince défunt fournissent alternativement une garde d'honneur auprès du cercueil. Madame la duchesse d'Orléans est venue plusieurs fois prier dans la chapelle, où Marie-Amélie et la reine des Belges passent une grande partie de la journée.

— On travaille avec activité aux draperies et aux tentures qui doivent décorer l'église Notre-Dame. Des ouvriers font aussi, à Dreux, des préparatifs pour l'inhumation.

— Nous avons annoncé que la maison dans laquelle M. le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir, le 13 juillet, sera démolie, et qu'une chapelle expiatoire sera construite, sur son emplacement, en commémoration du 13 juillet.

« Cette pensée chrétienne ne peut qu'être approuvée, dit la *France* : une croix sera toujours le plus consolant souvenir, le plus pieux ornement de la tombe, car elle est le signe de la rédemption.

» Mais, ô contraste des révolutions! une autre chapelle existoit en commémoration d'un autre 13 de lamentable mémoire, et la révolution de 1830 dispersa les colonnes du monument.

» Ah! servez-vous de pierres toutes neuves pour cet édifice. Prenez garde que la main de l'ouvrier ne rencontre quelques vieux matériaux du temple détruit, et qu'une pierre réemployée ne soit pas là pour dire aux passans: Respect aux tombeaux!!! »

—M. l'archevêque d'Aix est arrivé à Paris. M. l'évêque élu de Rodez est parti pour Moulins, où il est entré en retraite.

— Mardi 19, fête de saint Vincent de Paul, M. l'archevêque a célébré les saints mystères dans la chapelle de MM. les Lazaristes. Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis, a officié pontificalement à la messe solennelle. Le prélat a eu la consolation de distribuer le pain eucharistique à un très-grand nombre d'hommes, qui ont présenté le spectacle le plus édifiant. M. l'archevêque d'Aix, M. l'archevêque nommé d'Avignon, M. l'évêque de Nilopolis, M. l'Internonce apostolique, ajoutoient par leur présence à l'éclat de la solennité.

Diocèse de Metz. — On nous écrit, à la date du 18 juillet :

« Depuis trois jours, l'état de notre vénérable prélat est devenu alarmant. Hier matin 17, il a demandé à recevoir l'extrême-onction. Peu de jours auparavant, il avoit communié en viatique. Il est moins mal aujourd'hui; mais nous conservons les plus vives inquiétudes. Il montre toujours la même présence d'esprit et la même fermeté de caractère. Mgr achève sa 86e année. »

Diocèse de Poitiers. — Mgr Joseph-André Guitton, successeur de Mgr de Bouillé, a fait, le jeudi 14 juillet, son entrée dans sa ville épiscopale. L'escorte militaire, envoyée à sa rencontre, l'a conduit à la tente où étoient déposés les habits pontificaux dont il s'est revêtu. Placé sous le dais, le prélat a été complimenté par M. l'abbé de Rochemonteix, archidiacre. A l'entrée de la cathédrale, il a été complimenté de nouveau par le doyen du chapitre. L'empressement de la foule sur son passage, la vue des arcs-de-triomphe improvisés par la pieuse vénération des fidèles, cet accueil à la fois si touchant et si flatteur pour celui qui en étoit l'objet, avoient vivement ému le pontife. Après le chant du *Te Deum* et la cérémonie du baisement de l'anneau, il est monté en chaire pour exprimer les sentimens qui remplissoient son cœur. Ensuite le prélat a été conduit procession-

nellement au palais épiscopal, où il a reçu la visite des autorités. « Nous ne doutons pas, écrit-on de Poitiers, qu'il n'y ait déjà de vives sympathies entre l'évêque qui nous arrive et le peuple, vraiment bon et religieux, dont la direction a été confiée à son zèle et à sa prudence. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les régences ont toujours été envisagées par les peuples d'un œil d'inquiétude et de méfiance. Aussi la sagesse de nos pères avoit-elle pris soin d'en abréger la durée autant que possible, et d'y échapper jusqu'à la dernière extrémité, dans les cas où l'incapacité des princes régnans pouvoit encore offrir quelque ressource, ou laisser seulement quelque prétexte pour les garder à la tête de l'Etat.

Ce n'étoit pas donc sans de graves motifs qu'ils avoient fixé à 13 ans la majorité des rois. Assurément ce n'est pas ce qu'on peut attendre de lumières, d'expérience et d'habileté de la part d'un enfant de cet âge, qui doit paroître une cause bien déterminante en sa faveur, et inspirer le désir de le voir régner si vite. Pour que l'on vît moins d'inconvénient à cela qu'à la prolongation des régences, il falloit donc que la peur qu'on avoit de ces dernières fût bien forte dans l'opinion des peuples, et fondée sur quelque chose de bien sérieux. Ce que nos pères ont pensé pendant si long-temps là-dessus emporte naturellement avec soi l'idée qu'ils étoient payés pour savoir ce qu'il y avoit à recueillir des régences.

Non-seulement elles ne valoient pas à leurs yeux les règnes des enfans de 13 ans, mais elles ne valoient pas non plus les règnes des princes frappés d'incapacité par une incurable démence. L'exemple de Charles VI en fait foi. La nation aima mieux le supporter dans le déplorable état où sa folie furieuse l'avoit mis, que de lui substituer un régent du royaume. Et de nos jours, combien l'Angleterre n'a-t-elle pas patienté d'années avec la complète démence de Georges III, avant de se décider à le faire remplacer par un régent, quoique ce régent fût son fils et l'héritier naturel de son trône! C'est qu'on n'en vient là encore une fois qu'aux dernières extrémités, et quand les régences sont devenues un inconvénient qu'on ne peut détourner.

D'après tous ces enseignemens de l'histoire, on seroit tenté de mettre les régens sur la même ligne que les mercenaires, qui travaillent pour d'autres que pour eux-mêmes. Ils sont sans affection et presque sans intérêt pour le bien qui ne doit pas leur profiter personnellement. Le prince qui gouverna la France sous la minorité de Louis XV étoit incontestablement un homme de haute capacité qui auroit pu contribuer à rendre l'Etat florissant. Mais comme il ne travailloit point pour lui, il s'inquiéta peu de ce qu'il deviendroit après qu'il en auroit quitté les rênes. Il le livra en conséquence à la dilapidation et à la rapacité; sans compter ce qu'il y laissa introduire d'immoralité, de désordre et de déréglemens de toute espèce, dont la France n'a plus fait que recueillir, et recueille encore aujourd'hui les tristes fruits. Oui, on peut le dire, ce sont nos pères qui avoient raison de se méfier des régences; et d'en abréger du moins la durée, quand ils ne pouvoient faire autrement que de les subir.

PARIS, 20 JUILLET.

On lit dans une feuille ministérielle:

« Il paroît certain que le roi ouvrira la session prochaine en personne le 26 juillet, et qu'il présentera aux chambres son petit-fils le comte de Paris, désormais duc d'Orléans, prince royal. »

— Le discours d'ouverture sera très-bref; il se bornera, dit-on, à deux points: quelques mots sur le triste événement du 13, et l'avis que les chambres ne seront saisies dans cette session que de la question de régence.

Cependant cette allocution, quelque courte qu'elle puisse être, motivera une adresse des chambres.

— Louis-Philippe recevra demain

jeudi, aux Tuileries, le corps diplomatique, MM. les pairs et MM. les députés, ainsi que les corps et députations. Comme la chambre des députés n'est pas encore constituée, les membres de cette chambre se rendront *individuellement* au château.

— M. Visconti est chargé de la direction des dispositions relatives aux funérailles de M. le duc d'Orléans.

— La maison où M. le duc d'Orléans a été transporté après sa chute de voiture, et où il est mort, a été achetée par la liste civile au prix de 110,000 fr.

Voici la description qu'un journal donne de cette maison :

« Elle est élevée d'une seul étage. Sa façade est sur la route.

» La première pièce sert de boutique; quelques tiroirs, des paquets de drogues au-dessus d'un pauvre comptoir qui resserre le passage, tel est l'ameublement; c'est la partie réservée à l'épicerie.

» Une petite porte pleine conduit à une arrière-boutique : c'est là qu'est mort le prince. Une table couverte de toile cirée pour les buveurs, deux chaises, un petit poêle en faïence, quelques vases de cuisines accrochés à la muraille nue, un vieux fusil, deux chandeliers de cuivre sur une cheminée en pierre dénoircie, remplie par un fourneau, où les époux Lecordier faisoient leur cuisine : telle est la composition de cette chambre de douze pieds carrés.

» C'est entre le poêle et le mur du fond, sur deux matelas descendus à la hâte, que le prince blessé a été déposé, la tête près du fourneau, les pieds près d'une seconde pièce qui donne sur un escalier. Et tout cela éclairé par une croisée délabrée. »

— Une circulaire du directeur des douanes informe les agens de cette administration que l'on devra cesser, à partir du 16 août, s'ils ne survient de prescriptions contraires, de percevoir, dans les bureaux situés d'Armentières à la Malmaison, les nouveaux droits établis sur les fils et les tissus de lin ou de chanvre.

— M. le vicomte de Châteaubriand vient de partir pour les eaux de Néris, en Bourbonnais, où il ne restera qu'un mois environ.

— A sa dernière audience, la cour de cassation (chambre criminelle) a rejeté le pourvoi de Charles-Jean Baurain et de Pierre-Philéas Berger, condamnés tous deux, pour parricide, à la peine capitale, le premier par la cour d'assises de la Manche, le second, par celle de Seine-et-Marne.

— Le tribunal correctionnel (6e chambre), présidé par M. Barbou, s'est occupé, dans ses audiences des 16, 17, 18 juin, et 13, 14, 15 et 20 juillet, d'une affaire de haute importance pour le commerce de bois de chauffage, à Paris.

Soixante-quinze marchands de bois en gros, tenant chantiers à Paris, ont porté plainte contre cinq riches commerçans : MM. Moreau, Thoureau, Bidault, Gally et Ouvré, comme s'étant coalisés pour accaparer tous les bois existant sur les ports de l'Yonne, de la Seine, de l'Oise, de la Marne et dans divers dépôts.

Ces derniers seroient ainsi parvenus à réunir entre leurs mains 70,000 décastères, formant les quatre cinquièmes de la consommation de la capitale, et à produire une hausse factice de 25 à 30 pour 100, lorsque toutes les circonstances tendoient, au contraire, à faire diminuer le prix du bois de chauffage.

Les inculpés ont porté une plainte reconventionnelle en dénonciation calomnieuse.

Trois séances ont été employées à l'interrogatoire des prévenus et à l'audition des témoins.

Le 13 juillet, Me Marie a porté la parole en faveur des plaignans, conclu à la dissolution de l'association par eux dénoncée comme illicite, et réclamé des dommages et intérêts.

Le 14, Me Philippe Dupin a plaidé la cause des prévenus et demandé à leur profit 150,000 fr. de dommages-intérêts.

Le 15, M. de Royer, avocat du Roi, a donné ses conclusions. Reconnoissant dans la conduite des prévenus le délit de

coalition prévu par l'article 419 du Code pénal, il a requis contre eux l'application de cet article.

Mᵉ Philippe Dupin a répliqué pour les prévenus. Mᵉ Marie a présenté de nouvelles observations en faveur des parties civiles.

Aujourd'hui le tribunal a renvoyé les prévenus des fins de la prévention, mais les a déboutés en même temps de leur demande en dommages-intérêts, et a condamné les plaignans aux dépens, et aux frais d'insertion du jugement dans quatre journaux.

— Dans un rapport daté d'Alger, le 9 juillet, le général Bugeaud rend compte des opérations militaires effectuées dans la province d'Oran, et signale les résultats avantageux obtenus par la colonne du Chéliff, aux ordres du général d'Arbouville. Plusieurs tribus ou fractions de tribus ont continué leur soumission. Tout porte à croire que celle du reste ne se fera pas attendre.

A son retour de sa campagne au sud de Mascara, le général de Lamoricière s'est porté sur la Haute-Mina et a pris position à Fortasa pendant quelques jours, afin de couvrir de là nos alliés de la Basse-Mina et du Bas-Chéliff jusqu'au retour du général d'Arbouville. Il étoit aussi à portée de protéger la plaine de Gheris. Il avoit devant lui Abd-el-Kader avec 300 chevaux réguliers et 7 à 800 cavaliers de la portion insoumise des Flittas. Il a employé son séjour à moissonner les blés ennemis, et il a dirigé sur Mascara un millier de quintaux métriques d'orge ou de froment.

Pendant ce temps, une forte fraction (6 à 7,000 ames) de la tribu de Hachems-Gharabas, que M. de Lamoricière avoit poussée dans le désert, revenoit d'elle-même faire sa soumission à Mascara. Abd-el-Kader, en ayant été instruit, s'est dérobé de devant M. de Lamoricière, et, passant à travers les montagnes qui sont au sud de la plaine de Gheris, il est arrivé au-devant des émigrés rentrant; alors un Marabout vénéré des Hachems s'est présenté seul à lui, en lui disant : « Que veux-tu de nous? Tu nous a ruinés; nous avons perdu presque tous nos troupeaux et nos chevaux. Nous ne pouvons plus t'être utiles à rien; tu ne peux plus nous servir ni nous protéger. Retire-toi, et laisse-nous aller auprès des Français, à qui nous avons donné notre parole. »

Abd-el-Kader, étonné, intimidé par ce langage, a laissé passer la tribu, qui est allée poser ses tentes dans la plaine au-dessous de Mascara.

Cet événement, arrivé dans la patrie même d'Abd-el-Kader, chez la grande tribu qui l'avoit élevé sur le pavois, prouve plus que tout autre chose combien il est déchu. Il s'agitera encore, mais il ne fera rien de sérieux.

Du côté du général Bedeau, tout est tranquille. La garnison de Tlemcen s'occupe de ses travaux d'établissement, et en même temps elle travaille à la route d'Oran. La garnison d'Oran va travailler aussi, de son côté, à la route de Tlemcen. Celles de Mascara et de Mostaganem travaillent déjà à la route entre ces deux places.

— A la dépêche télégraphique que nous avons donnée dans notre dernier numéro est joint un rapport daté du 7, et adressé au général Bugeaud, rapport dans lequel le général Changarnier reprend le journal de ses opérations depuis le 2. Ce jour-là, il faisoit séjour à Tesemsil, et les Beni-Maïda, les Ouled-Bessem, les Ouled-Ammar, les Bou-Aïch et Bou-Asseni, du sud, lui présentèrent les chevaux de soumission. Le 3, il revint à son ancien bivouac de Aïn-Tekeria, où il reçut la confirmation de la fuite du kalifa Mohammed-Ben-Allal vers le sud. Le 4, la colonne bivouaqua près de Koubeh-Sidi-Babeh, sur l'Oued-Yssa. Le 5, elle s'établit à l'Oued-Bou-Belal supérieur, chez les Ouled-Belal de l'est. Le 6, elle étoit à Tigsert, sur l'Oued-Dardar, chez les Matmata.

Le général Changarnier termine ainsi son rapport :

« Chaque jour nous avons payé en chameaux, bœufs et moutons l'orge mangée au bivouac; chaque jour de marche

ne nous a pas coûté moins de cinq cents têtes de bétail égarées ou distribuées, et cependant, si une épidemie, que rien ne fait prévoir, ne survient, nous arriverons le 13 ou le 14 à Blidah, avec un troupeau dont le chiffre sera égal, si ce n'est supérieur, à celui indiqué dans ma lettre d'Aïn-Tesemsil, le 1er juillet. C'est cinquante mille têtes de bétail que j'aurois dû dire, et je vous prie de faire connoître cet *erratum* au ministre. Il m'excusera, ainsi que vous, en considérant que je suis toujours préoccupé de la crainte d'exagérer les succès auxquels j'ai pris quelque part. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les élections de la Charente vont donner lieu à l'application de l'art. 36 de la charte. D'après cet article, la moitié au moins des députés doit avoir son domicile politique dans le département. MM. Bouillaud, Ernest de Girardin et Lemercier, élus députés à Angoulême, à Ruffec et à Cognac, n'ont pas fait élection de domicile dans la Charente : il en résulte qu'un tirage au sort devra avoir lieu, et qu'un de ces messieurs devra cesser d'être député. Il faudra nécessairement recourir à une nouvelle élection dans un des trois arrondissemens.

— Le *Courrier de la Sarthe* annonce que « M. Ledru-Rollin, qui comptoit se présenter, le 18, devant la cour d'assises de la Mayenne, a pensé qu'en présence du grave événement qui vient d'avoir lieu, il ne devoit pas s'éloigner de Paris. En conséquence, il a écrit au président des assises pour demander la remise de son affaire, excipant de sa qualité de député, qui garantit son inviolabilité, six semaines avant l'ouverture de la session. »

— Raynaud, garde-chiourme au bagne de Rochefort, a été assassiné, le 9 juillet, par le nommé Guérin, condamné à dix ans de travaux forcés.

— Au hameau de Puech, commune de Mialet (Gard), une querelle s'étant élevée entre les époux Rocheblave, qui, depuis long-temps, faisoient très-mauvais ménage, leur fils aîné, âgé de 18 ans, survint et prit parti pour sa mère. Excité par elle, il lança sur son père un coup de pierre qui l'atteignit à la tempe, et finit par l'assommer en le frappant avec une fureur incroyable. Il prit immédiatement la fuite, mais deux heures après vint se livrer à la gendarmerie. Sa mère est également entre les mains de la justice.

EXTÉRIEUR.

La session des cortès espagnoles a été close le 16. Avant de s'en aller, elles ont voté au galop tout ce qui leur a été demandé par le ministre des finances.

— Une coalition d'ouvriers imprimeurs, qui demandoient une augmentation de salaire, a forcé les journaux de Madrid de suspendre leurs publications.

— De nouveaux troubles ont éclaté à Valence aux cris de : *Vive la république* ! On a pris des mesures énergiques pour les réprimer.

— La session des chambres portugaises a été ouverte le 10.

Dans son discours, dona Maria se félicite de l'arrivée de l'Internonce du Pape et des représentans des rois de Prusse et de Sardaigne à sa cour. Elle annonce aussi la signature de deux traités avec la Grande-Bretagne.

— Le roi de Prusse est arrivé le 1er juillet à Saint-Pétersbourg.

— Les nouvelles de Constantinople, du 29 juin, annoncent qu'un bateau à vapeur turc étoit parti, la veille, pour la Syrie, avec des troupes, à l'effet avoué de remplacer les Albanais ; mais on avoit la certitude qu'il n'en étoit rien ; la Porte se propose, au contraire, d'augmenter le nombre de ses irréguliers en Syrie.

En effet, elle ne paroit nullement décidée à faire droit aux réclamations des habitans de cette province. Seulement, elle cherche à pallier son mauvais vouloir en gagnant du temps.

— Le gouvernement égyptien fait construire en ce moment des voitures qui sont destinées aux voyageurs qui

voudront traverser le désert d'Egypte. Ces voitures auront la forme d'omnibus; il y aura quatre places dans l'intérieur et deux en dehors; elles seront très-légères pour pouvoir glisser aisément sur le sol sablonneux du désert. Chaque voiture sera attelée de deux chevaux arabes. Quarante voitures devront être prêtes le 1er septembre prochain.

Le prix de l'ouvrage intitulé : *Persécutions et souffrances de l'Eglise catholique en Russie,* est de 7 fr. C'est par erreur que cet ouvrage a été annoncé 5 fr. dans notre numéro du 25 juin.

BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 116 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 75 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3170 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 717 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1252 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 80 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 545 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/4.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3623.

SAMEDI 23 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Sur la situation religieuse du Wurtemberg.

Nous avons publié successivement les principaux faits qui intéressent la religion catholique dans le royaume de Wurtemberg. Mais il importe d'en préciser la situation religieuse en ce moment, où un mouvement a lieu dans les esprits. Nous résumerons, avec nos propres renseignemens, ceux que nous fournissent plusieurs articles de l'*Union* :

« Tant que l'Allemagne a été dominée par le libéralisme bâtard et mensonger que nous avoit légué la philosophie du XVIIIe siècle, le royaume de Wurtemberg put se flatter de briller au premier rang des pays les plus avancés dans les voies de la civilisation moderne. La chambre des députés de Stuttgardt parodioit admirablement celle de Paris; la presse de la capitale du Wurtemberg rivalisoit de bon goût et d'esprit avec celle de Bruxelles, sous le roi Guillaume; la police philosophique, en matière religieuse et ecclésiastique, ne laissoit rien à désirer ; l'enseignement public n'inculquoit dans l'esprit des jeunes gens aucune vérité qui ne fût revêtue du timbre gouvernemental; la noblesse et les communes, également comprimées sous le poids de l'administration, sembloient avoir perdu jusqu'au souvenir de leur ancienne indépendance.

» Mais voici que la face du monde change: on demande, pour la vie intellectuelle, un aliment plus solide que les songes creux de la raison individuelle de l'homme, absurdement repliée sur elle-même; dans la sphère de la vie matérielle, on commence à ne plus idolâtrer l'industrie, au point de lui immoler sans pitié la fleur des nations, mais à désirer qu'elle soit bienfaisante aussi pour le peuple, qui se voue à son service, et qu'elle devienne un lien de société véritable, tant de peuple à peuple, qu'entre les différentes classes d'une même nation. Enfin, à mesure que l'engouement philosophique cède aux progrès du sens commun, on se lasse du despotisme insultant d'une coterie doctrinaire, qui n'a de principe de gouvernement que ses haines étroites et son présomptueux orgueil.

» Déjà le mouvement qui ébranle les esprits se produit de toutes parts au grand jour: la Prusse et l'Autriche, reconnoissant sa force, cèdent à ses exigences ou s'apprêtent à transiger avec lui. Cependant les ministres du royaume de Wurtemberg ne s'émeuvent point; ils se reposent avec confiance sur la prépondérance, dans le pays, de la classe toute dévouée de leurs employés, qui dominent jusqu'aux Etats, où ils forment la majorité, au moins dans la chambre des députés.

» Si quelque chose sembloit fait pour servir d'avertissement à ces fiers champions du despotisme révolutionnaire, c'étoit bien assurément la démarche que ne put s'empêcher de faire récemment M. l'évêque de Rothembourg, en proposant, ou en sollicitant, pour mieux dire, une pétition des deux chambres au roi, afin d'obtenir pour l'Eglise catholique du Wurtemberg, l'*autonomie,* c'est-à-dire l'indépendance dans l'exercice du pouvoir ecclésiastique, qui lui appartient d'institution divine et même selon les lois fondamentales de la monarchie. Il falloit qu'il y eût dans le mouvement qui s'est emparé des esprits en Allemagne, depuis l'affaire de Cologne, quelque chose de bien irrésistible, pour amener à une pareille démarche ce prélat, dont la foiblesse faisoit gémir depuis vingt ans toute l'Allemagne catholique, et

qui, après s'être laissé enlever l'enseignement religieux du peuple, la direction de son séminaire, la juridiction même en matière de discipline ecclésiastique, et jusqu'au pouvoir d'ordonner et de régler les cérémonies du culte, avoit vu, sans proférer seulement un mot de désapprobation ou de réclamation, d'abord une partie de son clergé former des associations publiques et adresser des pétitions aux chambres et au gouvernement pour obtenir l'abolition du célibat, puis, en dernier lieu, les prêtres les plus distingués, les plus irréprochables, destitués de leurs places, chassés de leurs bénéfices ou frappés d'amendes, pour avoir enseigné, défendu ou suivi, dans la pratique de leur ministère, les principes de l'Eglise relativement aux mariages mixtes, principes que le Saint-Siége avoit proclamés cependant de manière à ne plus laisser que le choix entre l'obéissance et une défection ouverte.

» Le langage même tenu par l'évêque dans l'adresse qu'il proposa, et la manière dont il développa et soutint sa proposition dans la chambre des députés, dont il est membre par la constitution, montrent assez ce que c'est qu'un gouvernement qui ne peut s'accommoder d'une si excessive modération. Néanmoins M. de Schlayer, l'un des ministres, affecta de ne voir dans les plaintes modestes de M. l'évêque de Rothembourg que d'arrogantes prétentions hiérarchiques, qui auroient été suggérées au foible vieillard par des conseils venus de Rome ou de Munich. Cela suffit pour engager la chambre des députés à écarter la proposition, à une forte majorité, en déclarant qu'elle s'en rapportoit, avec confiance, à la justice et à la sagesse du gouvernement sur la manière de régler ses rapports avec l'Eglise catholique. M. de Schlayer, enhardi par ce succès, ne craignit pas d'ajouter l'insulte à l'oppression, en menaçant le prélat, à la fin de la séance, de le traiter de criminel réfractaire aux lois, s'il s'avisoit de former opposition aux mesures du gouvernement, particulièrement en matière de mariages mixtes; à quoi le prélat répondit avec courage que, dans ce cas, *il sauroit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

» Les paroles de l'évêque, dans cette discussion, furent appuyées par le baron de Hornstein, député de la noblesse, qui, jusqu'alors, avoit seul paru sur la brèche parlementaire dans l'intérêt catholique, et par le professeur Hefele, nouveau député de la ville d'Elwangen. En revanche, on entendit un prêtre, comme il y en a malheureusement trop en Allemagne, l'abbé Jaumann, doyen du chapitre de Rothembourg, désavouer son évêque et faire l'apologie de l'oppression protestante.

» A peine ce qui s'étoit passé à la chambre des députés fut-il divulgué par les feuilles publiques, que le pays s'émut : des adhésions nombreuses, des adresses chaleureuses arrivèrent à l'évêque, de la part du clergé et des communes catholiques; et celui qui naguère encore paroissoit comme courbé sous le poids d'une répulsion universelle, se vit tout à coup l'objet d'un intérêt général. Cette sympathie inspira même à quelqu'un la pensée d'adresser à M. de Schlayer une Epître anonyme, par laquelle on lui faisoit sentir, sans trop de ménagement, tout ce qu'il y avoit d'impolitique à heurter, comme il l'avoit fait, la foi de 500,000 catholiques formant plus du tiers de la population du royaume. Le style de cette Lettre, à dessein peut-être, n'étoit rien moins qu'élégant ou classique; l'auteur sembloit s'adresser au peuple plutôt qu'au ministre : aussi ce dernier, n'y voyant qu'une maladresse, crut-il se préparer un véritable triomphe en la faisant publier officiellement par le *Mercure de Souabe*.

» La chambre des députés en jugea comme le ministre : elle se hâta de protester de l'horreur et du mépris que lui inspiroit cette attaque grossière. Plusieurs membres catholiques crurent même devoir enchérir sur les autres par les expressions les plus énergiques : un seul, le baron de Sturmfeder, se permit de faire observer que cette

Epître, dont il n'approuvoit pas la forme, contenoit cependant plusieurs vérités qui mériteroient d'être prises en considération. Quant au peuple, qui n'a pas coutume d'être si difficile sur la forme, nous ne doutons pas que, s'en tenant uniquement aux vérités contenues dans le document en question, il n'en ait reçu une impression toute différente de celle qu'exprimèrent ses mandataires, et M. de Schlayer a commis une faute grave en publiant la Lettre.

» Du reste, les protestans fanatiques ont cherché à dédommager ce ministre de l'Epître anonyme qu'il a reçue, en lui en adressant d'officielles que le Journal du gouvernement a publiées : il lui en est parvenu trois, dont une émanée de professeurs du collége d'Elwangen. Mais, si la publicité donnée à la protestation du catholique anonyme étoit une maladresse, celle qui vient d'être donnée aux adhésions protestantes est encore plus maladroite ; car les auteurs de ces adhésions, après avoir déclaré qu'ils ont appris avec une profonde indignation les accusations d'oppression de l'Eglise catholique portées contre le gouvernement de Sa Majesté, expriment l'espoir rassurant que ce sage gouvernement *continuera à opposer,* COMME PAR LE PASSÉ, *aux intentions de plus en plus prononcées d'un esprit hiérarchique une résistance convenable.* Quel témoignage plus décisif eût-il été possible de rendre en faveur de l'évêque ?

» Mais il vient de survenir, dans la situation de l'Eglise catholique du Wurtemberg, une manifestation d'opinion bien autrement importante que tout cela : c'est un vote de la première chambre des Etats sur la proposition de M. l'évêque de Rothembourg. Cette chambre, sur le rapport du prince de Zeil, et à une forte majorité, en grande partie composée de protestans, le prince de Wurtemberg, neveu du roi, à leur tête, a reconnu comme fondés les griefs exposés par le prélat, et voté une adresse au roi en conséquence. Et un journal protestant, la *Gazette de la Haute-Allemagne,* a bravé les décrets de la diète, qui interdisent de publier, sur les débats des chambres, d'autres nouvelles que celles qui sont puisées dans les journaux officiels du pays, pour rendre compte, avec des éloges mérités, de cette séance remarquable et du rapport qui a déterminé le vote de la chambre. Le vote de la première chambre des Etats wurtembergeois et l'hommage rendu par la *Gazette de la Haute-Allemagne* à la justice de la cause catholique, sont de la plus haute importance, comme premiers symptômes d'un revirement d'opinion qui promet d'heureux résultats. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre des consulteurs de la congrégation de l'*Index* Mgr de Curtins, son camérier, chapelain de la garde suisse.

— L'octave de la fête des saints apôtres Pierre et Paul a été, cette année, solennisée dans les diverses basiliques et églises, dans lesquelles est vénérée leur mémoire, avec cette splendeur et cette dignité qui s'attachent aux deux plus grands héros du christianisme, principaux protecteurs de la métropole. S. S. s'est plu à renouveler dans la basilique patriarcale de Saint-Paul, sur la voie d'Ostie, les mêmes cérémonies que l'année passée, en accomplissant quelques-uns de ces actes de piété et de religion, dont ses augustes prédécesseurs ont donné l'exemple, spécialement saint Grégoire-le-Grand, qui institua la fête de la comméinoraison du saint apôtre, le second jour de l'octave, spécialement consacré à la commémoraison de l'apôtre des nations. Une magnifique cérémonie a eu lieu dans l'église de la *voie d'Ostie.* Mgr Rosati, de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, évêque de Saint-Louis aux Etats-Unis, y a célébré la messe pontificale, à laquelle assistoit S. S. Une multitude de personnes de distinction et du peuple, pénétrées d'une

vénération profonde, unissoient leurs prières à celles que le vicaire de Jésus-Christ, agenouillé devant le sépulcre de l'apôtre, offroit au Dieu suprême pour la paix de la chrétienté et l'exaltation de la religion.

PARIS. — Il importe de rappeler en ce moment le texte de l'art. 17 du Concordat, signé le 25 messidor an IX par les plénipotentiaires de Sa Sainteté le pape Pie VII et de la république française :

« Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne seroit pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention. »

Si donc la régence étoit confiée à une princesse non catholique, il y auroit lieu, conformément à cet art. 17, de conclure avec le Saint-Siége une nouvelle convention qui seroit applicable pendant tout l'intérim.

— La lettre suivante a été adressée aux évêques :

« Monsieur l'évêque, la France vient d'être atteinte dans sa plus précieuse espérance ; moi et ma famille nous avons été frappés dans nos plus chères affections : l'aîné de mes fils, le duc d'Orléans, Prince Royal, est mort ! Les plus puissantes consolations dans d'aussi grands malheurs sont celles qu'offre la Religion ; mon intention est qu'un service solennel soit célébré dans toutes les églises du royaume, le 25 de ce mois. Vous aurez à prescrire, à ce sujet, les dispositions convenables, et à vous concerter avec qui de droit. Je désire qu'il ne soit prononcé ni discours, ni oraison funèbre.

» Fait au Palais de Neuilly, le 17 juillet 1842.

» Votre affectionné, LOUIS-PHILIPPE.

» Par le Roi :

» *Le Garde-des-Sceaux, Ministre secrétaire d'Etat de la Justice et des Cultes,*

» N. MARTIN DU NORD. »

— M. l'Archevêque a publié, le 20 juillet, un Mandement qui prescrit des prières pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans :

« Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans n'est plus.

» Un roi que la Providence a si souvent et si miraculeusement protégé, et qui nous a préservés nous-mêmes de tant de dangers, une pieuse reine éprouvée par de si nombreuses et de si cruelles alarmes, sont frappés subitement et sans aucun signe précurseur de cet horrible coup de foudre. Les princes et les princesses pleurent sur un frère auquel ils étoient unis par une tendre amitié, sur une sœur chérie, qui, comme épouse et comme mère, a si promptement mesuré toute l'étendue de son infortune, sur des enfans encore trop jeunes pour comprendre le malheur de n'avoir plus de père.

» Un instant a suffi à la mort pour rompre tous ces liens, pour enlever à la France un gage puissant de sa future sécurité, et à l'armée un chef qui avoit conquis sa confiance par sa justice, son courage, la loyauté de son caractère. Quel tombeau que celui où vont se perdre de si hautes destinées, et duquel Dieu fait sortir, pour nous instruire, de si grandes et de si salutaires leçons !

» O mort, que tu es terrible, quand tu arraches, comme l'herbe des champs, ces grandes existences sur lesquelles repose la paix des empires ! mais que tu es sage, quand tu nous fais apprécier à leur juste valeur le pouvoir, la gloire et la fortune !

» Tu ne les anéantis dans le rang suprême, que pour nous avertir de ce que peuvent valoir, dans les rangs inférieurs, ces objets de nos ardentes convoitises, cette éternelle cause de nos discordes : *O mors ! bonum est judicium tuum.*

» O mort, qu'il est bon ton jugement, quand tu nous montres que la vie, avec laquelle disparoissent tous ces biens fragiles, peut être brisée par l'accident le plus commun, et ne laisser après elle que d'amères douleurs !

» Que n'avez-vous pu assister, Nos Très-Chers Frères, à cette scène de désolation où la vie du jeune prince s'échappoit parmi les larmes, les cris déchirans, les tendres embrassemens de sa royale famille! Que n'avez-vous été les témoins des terribles émotions d'une épouse, d'une mère, qui, au lieu d'un époux qu'elle avoit laissé plein de jeunesse et de vie, ne retrouve plus qu'un cercueil et des orphelins; ô mort, que ton jugement est terrible! *O mors, quàm amara est memoria tua.* Et cependant, ô mon Dieu, vous voulez qu'il nous soit utile. Il le sera, N. T.-C. F., si nous méditons sur celui qu'elle vient de prononcer en tranchant le fil d'une vie que le roi n'auroit pas hésité à racheter au prix de sa couronne. Nous savons maintenant ce que vaut la fortune la plus brillante. Le tombeau qui vient de s'ouvrir, nous rappelle celui où nous descendrons nous-mêmes. Au souvenir d'une catastrophe aussi imprévue, nous penserons que Dieu a *mesuré nos jours,* et qu'il lui a plu de nous en laisser ignorer le nombre. Sous l'impression de ces grandes pensées, nous serons moins absorbés par des soins tout matériels, moins séduits par les rêves de l'ambition et de la gloire, source trop certaine de nos divisions.

» La Société ne seroit pas le triste théâtre des plus cruels déchiremens, si tant de personnes ne se persuadoient que la mort n'a aucune révélation à leur faire, aucun conseil à leur donner. C'est là l'erreur qui désole le monde. Le jour où nous serons bien convaincus que l'homme ne vit pas tout entier en-deçà du tombeau, mais qu'il a un ciel à conquérir, la terre deviendra plus paisible et les hommes plus heureux.

» Les rivalités, les luttes des partis cesseront bientôt d'être dangereuses, si nous entendons avec respect, si nous réalisons dans notre conduite ces paroles du Sage: *Crains Dieu, et garde ses commandemens; car c'est là tout l'homme;* et sache que *Dieu examinera dans son jugement ce que nous avons fait de bien et de mal.*

» Méditons-les aujourd'hui plus que jamais ces paroles toutes puissantes pour calmer nos passions. Avec elles nous pouvons donner la paix à notre cœur, nous pouvons la faire régner dans nos familles, elle peut triompher dans la France entière. »

D'après le dispositif, un service sera célébré, le lundi 25 juillet, dans toutes les églises. Le samedi 30, aura lieu le convoi, ainsi que l'exposition du corps à Notre-Dame. Le dimanche 31, après la messe paroissiale, le chapitre métropolitain et le clergé de la paroisse Notre-Dame jetteront l'eau bénite sur le corps du prince, et les autres paroisses rempliront le même devoir le lundi 1er et le mardi 2 août. Le service solennel et les obsèques seront célébrés le mercredi 3 août, à onze heures.

— Jeudi, à quatre heures et demie, Louis-Philippe a reçu, aux Tuileries, les hommages de condoléance de M. l'Archevêque de Paris et du clergé. Voici l'Adresse présentée par le prélat:

« Sire,

» Le malheur qui vient de frapper Votre Majesté a bien vivement ému le clergé de Paris.

» Nous avons conjuré le maître suprême de la vie et de la mort d'égaler, s'il est possible, ses consolations à une aussi grande douleur. Nous l'avons prié de bénir le roi, la reine, votre auguste famille, et surtout l'infortunée princesse épouse de votre fils bien-aimé.

» Daignez agréer, Sire, cette expression sincère de nos regrets et de nos vœux. »

M. l'Archevêque s'est rendu, le soir, à Neuilly; il a assisté aux vêpres des morts dans la chapelle ardente; il a été ensuite reçu par Marie-Amélie.

— Le garde des sceaux a mis sous les yeux de Louis-Philippe les Adresses de MM. les évêques de Châlons, de Grenoble, de Poitiers, et du coadjuteur de M. l'évêque de Nancy.

— M. l'abbé Dagret, vicaire-général d'Alger, a adressé, au nom du clergé de l'Algérie, deux lettres de condoléance à Louis-Philippe et à Marie-Amélie. Il y rappelle quelques paroles prononcées à Alger par M. le duc d'Orléans, soit avant la dernière expédition, soit au retour, et qui sont propres à porter quelque consolation dans le cœur désolé d'une mère.

— C'est demain dimanche que l'église de la Madeleine sera inaugurée. Le maître-autel est dressé. On a apporté la chaire qui étoit dans l'église de l'Assomption. Les grandes peintures de M. Ziégler sont découvertes. On place des statues dans les niches latérales qui restoient vides. Les fonts baptismaux et les groupes de la chapelle des mariages sont terminés. M. Antonin Moine a fait poser aux deux côtés de la grande porte de bronze deux bénitiers composés chacun d'une vasque supportée par un piédouche avec soc au milieu de la vasque ; sur un piédestal reposent deux anges, tenant l'un l'encens, l'autre l'encensoir.

— Trois jeunes arméniennes et une smyrniote, guidées par une des Sœurs de la Charité établies en Orient, viennent d'arriver au noviciat de Paris, afin d'y embrasser l'institut.

Diocèse d'Albi. — Ce diocèse, déjà riche en établissemens religieux, grâce aux soins et aux libéralités de Mgr de Gualy, qu'il vient de perdre, va s'enrichir de deux nouveaux établissemens de ce genre, à l'un desquels le prélat a voulu contribuer avant sa mort pour une forte somme, savoir : une maison ecclésiastique à Castres, et une maison de Trappistes près de la petite ville de Cordes.

Diocèse de Beauvais. — A la suite de l'affreux accident qui vient d'enlever M. le duc d'Orléans, M. l'évêque de Beauvais a publié un Mandement qui prescrit de célébrer, dans toutes les églises, un service solennel pour le repos de l'ame du prince.

« A la nouvelle de ce lamentable événement, qui plonge une auguste famille dans la plus amère douleur, qui trompe tous les calculs de la politique et nous montre encore une fois combien sont fragiles toutes les grandeurs de la terre, qui de nous, dit le prélat, ne s'est écrié, comme autrefois un de nos illustres orateurs, en présence de la cour pleurant aussi sur un tombeau : Dieu seul est grand ! et seul il mérite que nous placions en lui toute notre confiance. »

A l'éloge du jeune prince, le prélat fait encore succéder cette réflexion :

« Et voilà qu'en un instant, toutes ces espérances se sont évanouies, pour être remplacées par des regrets déchirans et de douloureuses appréhensions ! O inconstance ! ô fragilité des choses humaines ! tout passe, tout s'use comme un vêtement : vous seul, ô mon Dieu, demeurez toujours le même, parce que vos années ne s'arrêteront jamais : *Tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient.*

» C'est vers le Dieu de toute consolation, N. T.-C. F., qu'il faut tourner nos regards, dans d'aussi grands malheurs : sa miséricordieuse Providence, qui nous a déjà sauvés de tant de dangers, veillera encore sur nous dans la situation nouvelle où cette mort nous a placés. »

Diocèse de Cahors. — Voici la réponse faite par Mgr d'Hautpoul à l'adresse que lui ont envoyée les membres du chapitre :

« Toulouse, le 30 juin 1842.

» Messieurs,

» Le témoignage d'affection et d'adhésion que vous me donnez par votre délibération du 27 juin, va droit à mon cœur ; il me dédommage amplement des peines et des tribulations qui affligent les derniers jours de mon épiscopat.

» Je dois aussi remercier publiquement

MM. les ecclésiastiques des villes et des campagnes qui ont eu le bon esprit de repousser avec indignation les moyens que l'intrigue emploie pour troubler l'ordre et tromper le public.

» Soyez certains, messieurs, que les actes de mon administration, que quelques-uns improuvent, ont été dictés par la loi impérieuse du devoir. Croyez aussi, messieurs, que la démarche loyale que vous venez de faire ne s'effacera jamais de mon esprit, et que je serai toujours,

» Votre très-affectionné,

» *Signé* : ✝ PAUL, évêque de Cahors. »

Diocèse d'Orléans. — Le 16 juillet, vers neuf heures et demie du matin, un violent incendie éclata dans un des faubourgs d'Orléans. Dès qu'on entendit crier : Au feu! les religieuses de la Visitation qui habitent ce quartier, et assez éloignées pourtant de la maison enveloppée par les flammes pour n'avoir point à en redouter les atteintes, s'empressèrent des premières à porter du secours. M. l'abbé Pelletier, leur aumônier, dirigea avec activité le service de leurs pompes. Celle de l'extérieur étoit servie par la chaîne formée de tous les habitans mêlés à la garnison. L'eau de la pompe intérieure étoit portée au-dehors par les religieuses qui formoient une autre chaîne entre elles. Pendant toute la durée du feu, les plus anciennes qui ne pouvoient faire partie de cette chaîne se mirent en prières, les unes à l'infirmerie, les autres à la chapelle, au pied de la statue de Marie. Ce fut seulement vers une heure après midi, quand on fut venu leur annoncer que tout danger étoit passé et le feu presque éteint, que les bonnes religieuses, toutes trempées d'eau et de sueur, fermèrent leur porte et se dérobèrent aux éloges de la multitude, pour reprendre dans le silence de la retraite le cours de leurs pieux exercices que la charité seule avoit pu leur faire interrompre.

Diocèse de Poitiers. — On nous écrit à la date du 19 juillet :

« Pierre-Michel Vintras et ses adeptes, dont vous avez justement flétri les fausses et ridicules doctrines, viennent de publier une nouvelle brochure ayant pour titre : *Les témoins des prodiges concernant l'œuvre de la régénération spirituelle, révélée à P. M. Vintras, sous le nom sacré de la miséricorde. Aux premiers pasteurs de l'Eglise.*

» Je laisse à nos vénérables pontifes, auxquels est adressée cette étrange production, à la juger, et à en faire le cas qu'elle mérite; mais on a ajouté, à la fin, une note contre laquelle je dois réclamer. La voici en propres termes :

« Avec Pierre-Michel a été arrêté son » associé pour la fabrique, ancien caissier des pages, dépouillé par la révo» lution de juillet, homme pieux, probe, » désintéressé, etc. C'est cet homme, es» timable comme il en est peu, apparte» nant à une des familles les plus hono» rables du Poitou, neveu de la sainte » fondatrice du Sacré-Cœur, que la Pro» vidence a donné pour compagnon de » captivité à Pierre-Michel, etc. »

» Je ne m'arrêterai point à faire observer, monsieur, que, si M. G. est un homme estimable comme il en est peu, il est à regretter qu'il se soit associé à un homme, qui, quel qu'il puisse être dans le fond, ne jouit pas au moins de la réputation d'homme fort estimable; que s'il est vrai encore que M. G. appartienne à une des familles les plus honorables du Poitou, cette famille auroit quelque droit de se plaindre que la conduite d'un de ses membres l'expose à devenir moins honorable. Je m'arrête seulement aux paroles suivantes : neveu de la sainte fondatrice du Sacré-Cœur. Je dis que ces courtes paroles sont pleines d'hypocrisie et de mensonge. Il est vrai que M. G. a une tante religieuse dans l'ordre du Sacré-Cœur, et c'est une des plus anciennes et des

plus respectables : mais il est très-faux que cette tante soit fondatrice du Sacré-Cœur; elle n'a jamais prétendu à cet honneur, et ne peut y prétendre. Elle a seulement fondé une maison de l'ordre, aujourd'hui très-florissante, et a contribué plus ou moins à la la fondation de quelques autres. Mais entre fonder une ou plusieurs maisons d'un ordre religieux, et fonder l'ordre religieux même, il y a apparemment quelque distance. En second lieu, il est vrai que la religieuse du Sacré-Cœur, dont M. G. s'honore d'être le neveu, unit, dans un degré éminent, à une piété peu commune, les qualités de l'esprit et du cœur : mais il n'est pas moins vrai que cette pieuse tante n'a jamais partagé les opinions de son neveu, quoiqu'il n'ait rien négligé pour les lui faire partager; qu'elle a toujours regardé Pierre-Michel comme un faux prophète, ses prétendues visions, comme des rêveries et des impostures; et que, si cette digne tante est profondément affligée aujourd'hui, c'est de voir un neveu qu'elle aime tendrement, s'engager dans des erreurs qui l'exposent à perdre son honneur, son avenir, celui de ses enfans, et ce qui est plus que tout le reste, sa foi et son ame pour l'éternité. »

Diocèse de Quimper. — Il y avoit près de deux siècles, 182 ans, que la confirmation n'avoit été donnée à l'île de Sein. Mgr Dulouet étoit le dernier et peut-être le premier évêque qui eût bravé les périls de la traversée. On montre encore la pierre où il posa le pied en descendant à terre. Cette pierre s'appelle : *Pladen an Escop*. Elle est dans une autre partie du rivage que celle où se trouve aujourd'hui le port. A quelque distance de cette pierre, en est une autre sur laquelle se reposa le prélat, pour se remettre des fatigues de la mer, et qui a également retenu le nom de *fauteuil an Escop*. Mgr Graveran ayant voulu se transporter dans l'île, la pierre où il a posé le pied en descendant du sloop va devenir aussi un monument. On doit la façonner et y graver une inscription.

Tous les habitans de l'île étoient réunis autour du digne évêque, qui leur a prodigué mille marques de bonté, en conversant avec eux, en embrassant leurs enfans. Une femme octogénaire, mère de l'un des patrons qui avoient accompagné le prélat, étoit retenue dans sa chaumière par l'âge et les infirmités. Elle gémissoit de son sort... et elle fut la plus heureuse, car le prélat se fit conduire chez elle pour la visiter et la bénir.

La cérémonie de la confirmation a eu lieu, le 5 juillet, entre 8 et 10 heures du matin. A midi et demi, après une promenade dans l'île, le prélat, accompagné de sa suite, dans laquelle on remarquoit l'administrateur de la marine et le recteur de Plogoff, M. l'abbé Yven, se mit en route pour se rembarquer. A une heure, il étoit sous voiles par un temps magnifique et un vent des plus favorables. A peine étoit-il embarqué, que toute la population de l'île se précipita et s'agenouilla sur le rivage pour demander et recevoir une dernière bénédiction.

ANGLETERRE. — Lady Caroline Towneley, sœur du comte de Sefton, a embrassé la religion catholique romaine, et vient de faire sa première communion.

HONGRIE. — Le 7 juin, l'assemblée générale trimestrielle du comitat de Pesth a pris une résolution des plus étranges, et dont voici le texte :

« Mgr le prince archevêque, primat du royaume, n'ayant pas obtempéré à l'admonition, à lui adressée par la voie judiciaire, de rapporter, dans les délais légalement fixés, une circulaire relative *aux mariages mixtes*, les Etats ont dé-

cidé que, dans tout cas de refus de bénir un mariage mixte, un procès sera intenté non-seulement au curé qui refusera son ministère, mais aussi au prince primat lui-même. »

Reste à voir quelle exécution pourra recevoir une si folle résolution.

PORTUGAL. — Mgr Capaccini, Internonce et délégat apostolique, assistoit à la séance d'ouverture des cortès, qui a eu lieu, le 10 juillet, à Lisbonne. On remarquera ce passage du discours de dona Maria :

« C'est avec une grande satisfaction que j'ai vu arriver à ma cour l'Internonce de S. S. le Pape. Les lumières et les vertus du Souverain Pontife sont un sûr garant de concorde, et permettent d'espérer que l'Eglise portugaise jouira (sans aucune infraction aux *prérogatives de ma couronne,* que mon gouvernement *ne laissera* jamais *attaquer*) de la paix dont elle a tant besoin pour la conservation de l'ordre public et le repos des consciences. »

PRUSSE. — Il vient de se déclarer dans la ville de Bonn (diocèse de Cologne) un dissentiment dont l'objet paroîtra singulier. Un grand et vaste hospital, en voie de construction, doit être, suivant le vœu général des habitans, en très-grande majorité catholiques, desservi par les Sœurs de la Charité. Mais la population protestante prétend, de son côté, y introduire des *diaconesses évangéliques,* que l'on voudroit adjoindre et assimiler aux vénérables Filles de Saint-Vincent de Paul. Celles-ci allèguent les statuts de leur congrégation, qui s'opposent à un pareil amalgame, évidemment destructif, d'ailleurs, de l'unité de direction et d'harmonie dans le service des malades. L'on attend de Berlin la solution de l'importante question de savoir si la minorité l'emportera, dans ses jalouses prétentions, sur l'intérêt bien réel du nouvel établissement, et sur le vœu général de la grande majorité de la bourgeoisie. Quand même le gouvernement prussien voudroit soutenir le désir de la population protestante, nous serions assez curieux de savoir par quels moyens on formeroit le collége de diaconesses évangéliques.

SUISSE. — On lit dans l'*Union :*

« Les *Jeunes Suisses* ne se contentent plus de baptiser leurs enfans sans le ministère du prêtre : ils s'administrent à eux-mêmes le sacrement de mariage. Un notaire de Monthey, qui ne vouloit point faire *la déclaration demandée par le Saint-Siége,* comme s'exprime l'*Echo des Alpes,* avoit mis M. le curé dans la nécessité de lui refuser la bénédiction nuptiale; M. Leopold Guerraty *a passé outre,* D'APRÈS LE CONCILE DE TRENTE : c'est encore le journal valaisan qui parle ainsi.

» Il étoit nuit, passé neuf heures du soir, M. le curé rentroit de l'église dans son domicile. M. Guerraty, lui ayant demandé un entretien, introduisit furtivement sa future dans la maison curiale ; et lui présentant la main : « Je vous » prends à témoin, monsieur le curé, » dit-il, que nous nous marions. » C'est le quatrième mariage qui a lieu de cette manière.

» Dans le Valais, la loi canonique règle tout ce qui concerne le mariage, et la loi civile n'a rien statué à cet égard. Si donc il est permis, dans cet état de choses, de se marier à la *Jeune Suisse,* sans suivre les prescriptions de l'Eglise, on se mariera sans publication de bans, sans témoins, sans publicité, entre parens et alliés, pour un temps ou pour toujours, et c'est-là ce que l'*Echo des Alpes* appelle *passer outre* SELON LE CONCILE DE TRENTE ! Mais reste à savoir si le gouvernement, si hostile qu'il soit à la religion nationale, tolèrera d'aussi graves désordres, c'est-à-dire se montrera le plus immoral de

tous les gouvernemens qui aient jamais existé. »

INDE. — Durant le mois de juin, trente conversions à notre sainte religion ont eu lieu à Madras, et trois cents personnes se sont adjointes à la société de tempérance. Trois étoient païennes, et elles ont immédiatement demandé le baptême.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Nous avons déjà dit que les gouvernemens improvisés doivent être plus sujets que les autres à se laisser surprendre par l'imprévu. Nés eux-mêmes de l'imprévu, ils se ressentent plus ou moins de leur origine, et ils attendent les accidens pour y pourvoir ; persuadés apparemment que les choses qui leur surviendront par la suite n'auront pas de peine à être faites en détail aussi bien qu'elles l'ont été en gros dans le commencement.

On a eu douze années devant soi pour s'occuper d'une loi organique de la régence. Tant qu'il n'est rien survenu qui en fît sentir immédiatement la nécessité, on ne l'a point sentie. On a mieux aimé attendre les événemens, au risque de se voir pris à l'improviste et talonné par l'urgence. Aussi, écoutez maintenant les sages du parti conservateur : ils vous disent franchement que ce n'est plus une loi de principes qu'il s'agit de faire, *mais une loi de circonstance;* et qu'il faudroit six mois pour régler ce qui demande à être réglé tout de suite. Au lieu de ces six mois dont ils avouent qu'on auroit besoin pour bien faire les choses, ils ont eu douze ans ; et c'est comme s'ils n'avoient pas eu douze heures.

Admettons que cette grande imprévoyance soit réparée aussi bien qu'elle puisse l'être; il y aura toujours de moins la présence de M. le duc d'Orléans, du père des deux orphelins mineurs, qui n'est plus là, comme il y auroit été auparavant, pour apporter le poids de ses intentions et de son avis dans une affaire où nul autre n'avoit autant d'intérêt que lui à ce qu'elle fût sagement réglée. Comme prince catholique et père d'enfans catholiques, qui peut dire ce qu'il auroit exigé de ceux qui présideront à leur éducation, et ce que son influence eût pu obtenir de la tendresse maternelle pour le soin religieux à prendre de deux dépôts aussi chers? Il est mort sans qu'on le sache, mais non pas sans qu'on puisse le présumer; et quand il n'y auroit qu'une considération aussi importante, quel sujet de regrets, quelle responsabilité devant Dieu, pour ceux qui ont négligé de statuer sur un objet si important, du vivant du prince !

Quelques journaux paroissent craindre que la sensibilité ne joue un trop grand rôle dans la solution de l'affaire de la régence, et que le cœur n'ait plus de part que l'esprit au vote qu'on attend de la chambre des députés. Ils peuvent se rassurer: la douleur ne fait rien perdre de vue à nos représentans en ce qui concerne les intérêts de parti et le soin des ambitions. La peur que M. Guizot ne reste ministre et que M. Thiers ne le devienne pas, se fait bien autrement sentir, vraiment, dans les rangs de ce qu'on appelle l'opposition dynastique, que l'affliction et les douloureuses sympathies dont on s'y dit affecté.

Qu'on se tranquillise donc parfaitement là-dessus : le deuil de la mort de M. le duc d'Orléans ne fait rien oublier à ces messieurs; et, tout en affectant de s'essuyer l'œil gauche, ils ont l'œil droit extrêmement sec et invariablement fixé sur les portefeuilles. Ce n'est pas que les paroles d'attendrissement leur manquent, et qu'ils n'aient des larmes dans la voix. Mais ils ont encore plus de convoitise et de cupidité dans le cœur. Que l'on commence donc par les délivrer de M. Guizot, et par leur rendre M. Thiers. Après quoi ils seront tout entiers à la douleur, et ils pleureront tant qu'on voudra. Voilà du moins ce qui résulte clairement de leurs dissertations depuis le sinistre événement du 13 juillet. Mais, si le ministère du 29 octobre n'est pas remplacé par celui du 1er mars, avant les funérailles de

M. le duc d'Orléans, personne ne peut dire laquelle de leurs deux afflictions l'emportera sur l'autre.

PARIS, 22 JUILLET.

Le *Journal des Débats* rectifie en ces termes une nouvelle qu'il avoit lui-même donnée dans un de ses derniers numéros :

« C'est par erreur qu'on a annoncé que le jeune prince seroit présenté aux chambres mardi prochain par le roi, et qu'il prendroit le titre de duc d'Orléans. Il paroît décidé que S. A. R. gardera le nom de comte de Paris. »

— Le samedi 30, jour de la translation du corps de M. le duc d'Orléans, les ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier, et le prince de Joinville, suivront à pied le char funèbre depuis Neuilly jusqu'à Notre-Dame.

— Louis-Philippe est arrivé jeudi, à midi, du palais de Neuilly au palais des Tuileries, dans une voiture à huit chevaux caparaçonnés de noir. Les tambours n'ont pas battu aux champs.

Immédiatement après son arrivée, le prince, entouré de MM. les ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier, a reçu successivement, dans la salle du trône :

MM. les ministres, les maréchaux et amiraux, le corps diplomatique;

MM. les pairs, ayant à leur tête M. le baron Pasquier; MM. les députés, ayant à leur tête M. Clément (du Doubs);

Le conseil d'état, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, les tribunaux de première instance, de commerce et de paix;

Le conseil royal de l'instruction publique, l'Institut de France, MM. les professeurs et fonctionnaires de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole normale et du collége de France;

M. le prefet de police, M. le préfet de la Seine, le conseil de préfecture et le corps municipal de Paris;

MM. les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis, et les corps municipaux de la banlieue;

La chambre de commerce de Paris;

Les corps royaux des ponts et chaussées et des mines; la société royale et centrale d'agriculture; le conseil des délégués des colonies; les chambres syndicales;

M. le préfet et le conseil de préfecture de Seine-et-Oise, un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires de ce département; le corps municipal de Versailles, et MM. les officiers de la garde nationale de cette ville;

M. le maréchal commandant les gardes nationales de la Seine, MM. les officiers des légions de Paris et de la banlieue, MM. les officiers de l'armée en garnison à Paris ou présens dans la capitale.

Aucun discours n'a été prononcé. Les chefs des corps politiques, civils et militaires ont seulement remis des adresses.

Marie-Amélie, partie de Neuilly avec Louis-Philippe, s'étoit retirée dans ses appartemens aussitôt son arrivée aux Tuileries. Quelques dames ont été reçues.

A cinq heures, après les réceptions, Louis-Philippe est retourné à Neuilly.

— Le bruit court que Mme la duchesse d'Orléans est enceinte.

— Le prince de Joinville, qui étoit à Toulon le 20, est attendu demain à Neuilly.

— Le grand rassemblement de troupes qui devoit avoir lieu au commencement de septembre sous le titre de *Camp d'opérations de la Marne*, est contremandé. Les manœuvres continueront séparément aux camps de Saint-Omer, de Lunéville et de Châlons.

—Le *Moniteur de l'armée* nous apprend que M. le duc de Nemours est nommé commandant supérieur des divers camps de manœuvre réunis à Saint-Omer, Lunéville et Châlons.

— On dit que M. Thiers assistoit lundi au conseil tenu à Neuilly.

— Louis-Philippe entrera le 6 octobre prochain dans sa 70e année.

— L'épicier qui a reçu chez lui le duc d'Orléans mourant aura, dit un journal, une pension viagère de 1,500 francs.

— Par ordonnance en date du 19 de ce mois, le collége du premier arrondisse-

ment électoral du département de Vaucluse est convoqué à Avignon, pour le 13 août prochain, à l'effet d'élire un député, par suite du décès de M. le baron de Montfaucon.

— La *Gazette de France* du 19 et du 20 juillet a été saisie, à raison d'articles sur la question de la régence.

— La *Gazette des Tribunaux* vient de publier sur l'Hôtel-de-Ville de Paris un article où nous avons remarqué le passage suivant :

« Les échevins étoient encore au dix-septième siècle au nombre de quatre; ils furent portés à six et même à huit sous Louis XV. Leurs charges ne duroient que deux ans, s'ils n'étoient continués; tous les ans on en élisoit deux nouveaux. Il falloit être *né à Paris* pour être revêtu de ces charges civiques. C'étoit encore là un trait de sagesse et de conservation : les hommes transplantés n'apportent aucun soin aux monumens qui n'ont point ombragé leurs berceaux. Nous voyons tous les jours les tristes résultats d'élections qui placent dans un corps municipal des hommes de mérite d'ailleurs, mais qui ne connoissent ni les monumens ni les traditions de la ville où ils sont venus, avec d'autre intention que celle de veiller à sa gloire propre, à sa sûreté et à son honneur.

» Aujourd'hui, dans le conseil municipal de Paris, on voit siéger : un Savoyard, un Roussillonnais, un Périgourdin, deux Normands, un Picard, trois Limousins, deux Gascons, et *un Parisien.* »

— Il y a en ce moment à Paris beaucoup de fièvres typhoïdes, dans les hôpitaux surtout.

— Voici, d'après le *Moniteur,* la situation des fabriques de sucre indigène à la fin du mois de juin 1842 et les droits perçus pendant cette année.

Pendant la campagne 1841-42, ont été en activité 333 fabriques qui ont produit 30,493,624 kil. de sucre; à la fin de juin il en restoit à fabriquer 6 millions de kilogrammes. Les droits payés en principal et décime s'élèvent à 4,981,531 fr. Comparés aux résultats obtenus à la même époque de l'année 1841, on voit qu'il y a diminution de 66 dans le nombre des fabriques, et augmentation de 4,263,275 kil. dans le sucre produit. Les droits perçus donnent, pour 1842, une augmentation de 1,265,696 francs.

— Les vagabonds pullulent autour des fortifications de Paris, surtout dans les fours à plâtre de Belleville et de Pantin; une ronde de gendarmerie et d'agens de police faite une des dernières nuits, a permis de constater que sur ce point, et dans les taillis attenant au bois de Romainville, plus de 300 individus sans asile, et la plupart sans papiers, couchent à la belle étoile, au grand dommage des cultivateurs voisins.

— Une lettre d'Alger du 10, à quatre heures, publiée dans le *Toulonnais* du 17, porte ce qui suit :

« Dans la nuit d'avant-hier, Ben-Salem est tombé sur une tribu venant de se soumettre à l'autorité française, et a fait couper la tête à tons les hommes sans exception. Il a entraîné dans les montagnes les femmes et les filles.

» Cette nouvelle, qui est reçue comme vraie, demande cependant confirmation. »

— Plusieurs rapports d'Alger, datés du 12, ne font pas mention de cet événement. Le général Bugeaud se montre au contraire parfaitement satisfait de la situation de notre colonie.

— Le ministre de la guerre a décidé que les possessions françaises dans le nord de l'Afrique, comprenant les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, sous la dénomination actuelle d'Algérie, formeront, jusqu'à nouvel ordre, trois divisions militaires ou circonscriptions administratives, comme il est indiqué ci-après, savoir :

Division de Constantine. — Constantine, La Calle, Bone, Guelma, Sétif, Philippeville, Gigelly, Bougie.

Division d'Alger. — Alger, Maison Carrée, Pointe Pescade, Koléah, Cherchell, Douera, Bouffarick, Blida, Médéah, Miliana.

Division d'Oran. — Oran, Mers-el-Ke-

bir, Mostaganem, Mazagran, Arzew, Mascara, Messerguin, Tlemecen, île de Rachgoun.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Il s'organise à Amiens une société maternelle, dont le but est de porter des secours aux mères pauvres et à leurs enfans nouveau-nés.

— La *Feuille de Cambrai*, journal de l'opposition de gauche, vient de cesser de paroître.

— Le conseil municipal de Nancy a décidé, sur la proposition de M. Favier, l'un de ses membres, que les 3,000 fr. votés pour offrir une fête à M. le duc d'Orléans, seroient employés à la fondation d'une salle d'asile au faubourg des Trois-Maisons, laquelle portera le nom du malheureux prince.

— La place de Nantes continue de subir les suites du traité de visite. Les navires anglais y chargent à meilleur marché et avec plus de garanties que les navires nantais. Aussi plusieurs commerçans préfèrent-ils charger leurs marchandises sous pavillon britannique.

— La maison de banque de M. Berthault, à Autun, l'unique établissement de ce genre que possède cette ville, vient de convoquer ses créanciers. On évalue le passif à plusieurs millions.

— Le tribunal correctionnel d'Orange a terminé le procès relatif à l'association dite républicaine. Les prévenus étoient au nombre de cinquante-neuf. La défense a été présentée par Mes Nogent de Saint-Laurens, Dupuy, Monier, Minet, Rollet et Bruyère, avocats. Les débats de cette affaire ont duré neuf audiences. Six prévenus ont été acquittés; quarante-trois ont été condamnés à l'emprisonnement depuis quatre mois jusqu'à cinq jours; dix à une amende depuis 200 fr. jusqu'à 25. La détention préventive avoit été fort longue.

— Un accident qui pouvoit avoir des suites funestes a eu lieu le 16 de ce mois sur le chemin de fer de Nîmes.

Un convoi de voyageurs et de marchandises, composé de dix wagons, étoit parti de Nîmes pour Beaucaire, à deux heures de l'après-midi. Il n'avoit encore fait qu'un trajet d'environ 3 kilomètres, lorsque, arrivé à la hauteur du pont d'Avignon, la locomotive est sortie des rails, et est venue heurter contre le talus qui borde la voie en cet endroit. Ce choc, qui l'a renversée, a fait échapper le charbon embrasé qu'elle renfermoit; et, en un instant, les deux premiers wagons, chargés presque en totalité de tonneaux d'eau-de-vie, ont été enflammés.

Les voyageurs, sortis des voitures en toute hâte, qui s'étoient heureusement peu ressentis du choc, se sont empressés de porter secours, et c'est à leurs efforts qu'on doit la conservation d'une partie des marchandises atteintes par le feu; mais les deux wagons ont été consumés. La locomotive a éprouvé de fortes avaries.

On attribue cet événement à la faute d'un garde qui avoit négligé de changer la voie avant l'arrivée du convoi.

— Le conseil municipal de Toulouse n'a pas cru devoir se joindre aux conseils municipaux qui, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, ont adressé à Louis-Philippe l'expression de leurs regrets. Les journaux de cette ville nous apprennent que l'adresse proposée à cet effet par le maire a été repoussée par l'unanimité des votans moins trois voix. Une proposition de M. Perpessac, ancien maire, qui consistoit à consigner au procès-verbal l'expression des regrets du conseil, a été également repoussée.

EXTÉRIEUR.

Madame la comtesse douairière d'Hane de Steenhuyse vient de mourir à Gand, en Belgique, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. C'est l'hôtel du comte d'Hane que Louis XVIII a habité durant les cent-jours. Après Waterloo, il s'empressa d'envoyer au comte d'Hane, à titre de reconnoissance, tout un service de vaisselle plate au grand complet en argent massif. Ce service est évalué à 300 mille francs.

— Les séances des chambres anglaises des 19 et 20 n'ont offert aucun intérêt.

— Le *Standard* annonce que le parlement sera prorogé dans la seconde semaine du mois d'août.

— Les journaux anglais voient de mauvais œil les arrangemens commerciaux pris par la France et la Belgique. Ils parlent de représailles que le gouvernement anglais se disposeroit à exercer contre la Belgique, et de réclamations pressantes adressées par le ministère anglais au ministre des affaires étrangères de France.

— De nombreuses pétitions sont rédigées pour appeler l'attention de la législature sur la détresse profonde des classes ouvrières.

— Les ouvriers du district de Birmingham qui refusent de travailler, se sont contentés, jusqu'à présent, de se grouper à Burslem; ils ont enlevé aux gens de la campagne les légumes et les denrées qu'ils apportent en ville. On affirme que les chartistes n'ont pas peu contribué à les exciter. Des chefs de l'émeute ont été envoyés sous bonne garde à Straffort.

A Leeds, à Stockport, les travaux sont arrêtés, et la population est toujours en souffrance.

Près de Birmingham, dans les poteries, les soldats ont partagé leurs repas avec les mineurs affamés.

— Suivant des lettres particulières de la Chine, citées par un journal anglais, sir Henry Pottinger étoit revenu de Macao à Hong-Kong; son intention étoit de joindre bientôt l'expédition dans le nord et de marcher sur Pékin.

On pensoit généralement, dans ces deux villes, que le plénipotentiaire étoit résolu à se charger de toute la responsabilité et de prendre les mesures les plus décisives pour mettre fin à la guerre par une attaque dirigée simultanément du côté de la terre et du côté de la mer.

— Le *Journal de La Haye* publie une lettre de Berlin, de laquelle il résulteroit qu'un accident a marqué le voyage à Saint-Pétersbourg de S. A. R. le prince de Prusse. A l'un des premiers relais sur le territoire russe, les chevaux se sont emportés. Le valet de chambre qui étoit accouru pour les retenir a eu la jambe cassée. Il a été transporté au premier village pour recevoir les secours nécessaires. Les journaux allemands arrivés ce matin à Paris ne parlent pas de cet accident.

— Les nouvelles directes de New-York sont du 1er juillet. Le commerce étoit languissant, et l'on pensoit que cet état de choses continueroit. L'argent étoit abondant, mais la confiance étoit moindre dans les valeurs publiques. La plupart des Etats ne s'étoient pas assuré les moyens de payer l'intérêt dû le 1er courant. La nouvelle la plus importante est celle du rejet de la loi du nouveau tarif par le *veto* du président, qui a autorisé le secrétaire du trésor à publier des circulaires aux receveurs des douanes, et leur ordonne de recevoir les droits à 20 p. 100 *ad valorem*, à partir du 30 juin. L'acte de compromis de 1833 va être remis en vigueur. Dans un message aux deux chambres, le président Tyler exprime l'opinion que les terres publiques doivent servir pour les revenus nationaux dans l'état actuel des finances de la république.

— Des troubles ont eu lieu dans l'Etat de Rhode (Island). Un parti ayant voulu renverser l'ancienne charte de l'Etat et la remplacer par une nouvelle, on en est venu aux mains, et les partisans de la nouvelle constitution, ayant à leur tête le gouverneur Dorr, ont été dispersés. Quelques hommes ont perdu la vie dans ce conflit.

— Les nouvelles de Saint-Domingue du 17 juin ne font nullement mention d'une révolution qui auroit éclaté dans cette île; cependant elles apprennent que le président Boyer est dangereusement malade.

Les nouvelles reçues du cap Haïtien disent que les cargaisons des quatre bâtimens qui sont arrivés dans le port de cette ville, après le tremblement de terre, ont été admises franches de tous

droits. On se préparoit à rebâtir la ville. Le vieux fort Picolet a été entièrement détruit; à Port-au-Plat, les murs du vieux fort, bâti, il y a 250 ans, peu de temps après la découverte du pays par Christophe Colomb, ont été pareillement renversés.

Les journaux haïtiens ont immédiatement songé à demander au gouvernement français délai pour le paiement de l'indemnité due aux anciens colons. Le *Patriote* a le premier soulevé cette question en la présentant sous le point de vue de cas de force majeure; et la *Feuille de Commerce*, après lui, fait appel à la générosité, à la loyauté et à la libéralité de la grande nation française, dans les termes les plus pathétiques.

— On apprend de Constantinople que la Porte a adressé à toutes les légations une note où elle se plaint de la protection qu'on accorde aux rajas, et déclare qu'elle ne reconnoîtra plus cette protection.

L'*Echo de la frontière* publie la lettre suivante, adressée par M. Onésime Leroy aux administrateurs de la bibliothèque gratuite de Valenciennes :

« Quand j'ai su par vous, Messieurs, le besoin qu'avoit notre bibliothèque d'une assez forte somme pour suffire aux demandes de notre populeux arrondissement; je n'ai pas vu sans bonheur qu'au milieu même des souffrances d'une industrie admirable, l'activité morale qui distingue notre beau pays n'avoit fait que s'accroître, et j'ai vivement souhaité d'apporter ma part à la ruche commune. C'est ce qui m'a fait présenter au concours des prix Montyon mon travail sur *Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ*. Ce volume, n'entrant qu'à demi dans les intentions du fondateur, pouvoit, comme tant d'autres, échouer; j'en ai couru la chance: mais qu'est-ce qu'un léger sacrifice d'amour-propre, près du pénible sacrifice que vous vous imposez chaque jour, Messieurs, pour développer l'œuvre de nos concitoyens? Je ne vous envoie, du glorieux concours, qu'un peu d'argent (*quinze cents francs*), à vous qui donnez si souvent votre temps le plus cher à la propagation des seules lumières qui nous puissent sauver d'une ignorance *abrutissante*; car s'il en est d'heureuses, il en est de bien dangereuses; vous en serez les médecins: tout dépend du choix des remèdes.

» Je vous adresse de la part d'un de nos maîtres, M. J. Droz, trois exemplaires de la *Vie du cardinal de Cheverus*, que le sage ami de Ducis m'a prié d'acheter, pour les offrir à notre bibliothèque. Ce don peut être aussi pour vous un guide dans vos choix, éclairés déjà par des ames si droites et si pleines d'amour et de dévoûment pour nos frères. A part quelques préventions, notre institution aura bientôt pour elle les esprits les plus élevés, en tête desquels nous sommes fiers de pouvoir citer le successeur de Fénelon, notre digne archevêque, et sa visite si touchante à *la bibliothèque du pauvre*. Que ne puis-je ici rappeler toutes les sympathies généreuses qui déjà nous ont entourés! Après de pareils témoignages, après ceux que vous trouverez en vous-mêmes, Messieurs, on peut se consoler de plus d'une injustice.

» Votre affectionné, O. LEROY. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 105 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3170 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1268 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 745 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4
Rentes de Naples. 105 fr. 60 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3624.

MARDI 26 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Notice sur la Vie de M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

(Quatrième et dernier article.)

M. d'Hermopolis, apprenant que son ami avoit déjà quelque peine à se faire entendre, auroit voulu qu'il abandonnât le ministère de la parole pour les travaux plus tranquilles du cabinet. « Comptez-vous continuer long-temps encore vos courses annuelles? lui avoit-il écrit, dès le 18 juillet 1834. Vos forces suffisent-elles à votre zèle? » Et il avoit ajouté le 9 août suivant :

« J'ai sous les yeux votre itinéraire. Je m'effraie de la rapidité avec laquelle vous sillonnez la France en tous sens, pour paroître en chaire à votre débotté et remonter en voiture en descendant de chaire. Il y a là quelque chose d'extraordinaire... et c'est, il me semble, pousser les choses trop loin. »

Sa sollicitude amicale lui fit demander encore le 9 mai 1837 :

« Quand finirez-vous vos courses apostoliques? Le coursier n'a-t-il pas assez vieilli pour qu'il faille dételer? »

Mais M. Boyer *ne dételoit pas*. Sachant qu'il comptoit se rendre à Annecy, sur l'invitation de M. Rey, M. Frayssinous lui avoit écrit le 12 septembre précédent :

«Je connois le clergé de Savoie: il est régulier, de mœurs douces, ne manque pas d'instruction, a une tenue très-ecclésiastique et très-décente. L'évêque d'Annecy (M. Rey) a un talent rare pour évangéliser les assemblées de prêtres; je l'ai entendu à Paris : il est plein d'ame. Votre zèle seroit plus utile dans nos contrées de France... »

M. Boyer réalisant son projet, le prélat lui dit le 1er juin 1837 :

« Je vous félicite d'avoir quelque temps à passer auprès du très-excellent évêque, digne successeur du plus aimable et du plus éclairé saint de l'Eglise moderne, et qui appartient autant à la France qu'à la Savoie. Vous respirerez tout à votre aise le parfum de ses vertus sur son tombeau, et il nous en reviendra quelque chose dont nous avons grand besoin.

» Vous voilà avec saint François de Sales, écrivit-il le 1er août; vous respirez sur sa tombe le parfum de ses douces et miséricordieuses vertus, et vous lui en demandez quelque chose pour moi : voilà de l'amitié chrétienne.»

Cependant, M. d'Hermopolis désiroit toujours que son ami s'épargnât la fatigue de tant de voyages, et il insistoit auprès de lui avec cette grâce qui fait admettre les conseils les plus sérieux :

« Je vois, mon cher, par votre lettre du 13 août 183..., que vous parcourez la France avec la rapidité d'un oiseau : on diroit que le zèle apostolique dont vous êtes animé vous donne des ailes. Déjà, vous avez évangélisé Metz, Châlons, Reims, Angers, Rennes, Saint-Brieuc : Quimper vous attend, puis Paris. Vous êtes comme le Juif errant : la vieillesse ne peut rien sur vous. Je crains que quelque jour on ne vous trouve gisant dans quelque mauvais village sur un pauvre grabat. Cette fin, amenée par vos fatigues toutes saintes, est la plus belle pour un missionnaire; mais enfin il ne faudroit pas la hâter sans motifs suffisans. L'âge du repos ne seroit-il pas venu pour vous, et ne pourroit-on pas vous dire : *Solve senescentem?...* »

La lettre suivante étoit de nature à faire encore plus d'impression sur M. Boyer :

« Le temps de vous détacher insensiblement des longues excursions est venu.

Peut-être l'occasion se présentera-t-elle de vous servir encore de votre plume : vous n'aurez que plus de temps à donner à la composition, et tout le monde y gagnera. Il y a telle discussion philosophique qui vaut toute une mission. Il importe qu'au milieu de tant d'égaremens d'esprit les hommes instruits et capables travaillent à ramener les séducteurs, s'il est possible, et les séduits, ce qui est plus facile. Les premiers sont tout-à-fait ivres, les seconds sont plus ou moins gris, et tous sont dignes de l'intérêt des têtes saines. Heureusement, Saint-Sulpice existe, et là le foyer des vraies lumières ne s'éteindra pas. »

Le zèle de M. Boyer ne lui permit pas de se rendre à ces instances de l'amitié. M. d'Hermopolis, comme le prouvoit une lettre du mois de mai 1837, étoit d'ailleurs le premier à reconnoître que son intelligence, quoique moins bien servie par les organes, n'avoit rien perdu : « Votre esprit, y disoit-il, semble avoir rajeuni en vieillissant : c'est toujours même facilité, même fécondité, même feu que dans la jeunesse. » L'apôtre du clergé crut donc pouvoir continuer à suffire à sa double mission de prédicateur et d'écrivain.

En 1839, l'infatigable controversiste redescendit dans l'arène. Il donna la *Défense de l'Eglise de France contre les attaques de la* Dissertation sur le prêt à intérêt (par l'abbé Pagès, de Lyon), *ouvrage où l'on explique les dernières décisions de la Pénitencerie, relatives à l'usure* (in-8°). L'abbé Pagès s'étoit permis des sorties très-vives contre le clergé, l'épiscopat et les congrégations romaines : M. Boyer en fit justice ; puis, sans formuler précisément une opinion sur le prêt, il ne parut pas éloigné de croire que l'autorisation du prince peut former un titre légal. La question fut développée dans sa *Lettre à un théologien de province, qui lui avoit demandé des éclaircissemens sur le chap.* v *de cette Défense* (in-8°). M Boyer joignit à la première brochure une curieuse Notice sur l'ancienne Sorbonne, où il rappelle les usages de cette école célèbre.

L'année suivante (1840), l'erreur qui tendroit à subordonner le pouvoir de l'Eglise à celui du Prince, lequel, en sa qualité d'*évêque du dehors*, doit se contenter de faire la garde autour du temple, cette erreur fatale fut réfutée, avec autant de zèle que de talent, dans le livre intitulé : *Défense de l'Eglise catholique contre l'hérésie constitutionnelle qui soumet la Religion au Magistrat, renouvelée dans ces derniers temps* (in-8°). L'auteur appeloit cette hérésie *constitutionnelle*, parce qu'elle a servi de base à la Constitution civile du clergé, fabriquée, en 1790, par Camus et Treilhard. Dans une première partie, il en traçoit à grands traits l'histoire, qui est déjà, dans son énergique briéveté, une excellente *réfutation* : l'historien avoit surtout pour but de flétrir la persécution suscitée par l'empereur Nicolas contre les catholiques de ses Etats, et d'attaquer la suprématie spirituelle que s'arrogeoit le feu roi de Prusse. Mais M. Boyer ne se bornoit pas à réfuter l'hérésie constitutionnelle en exposant son histoire : il établissoit la doctrine de l'indépendance de l'Eglise par des preuves de cinq espèces différentes, selon la diversité des sources théologiques d'où il les tiroit.

Comme appendice à cette *Défense de l'Eglise catholique*, l'auteur publia, quelques mois après, un *Coup-d'œil sur l'écrit de MM. Allignol*, intitulé : *De l'état actuel du clergé en France* (in-8°). Il y signaloit des erreurs de droit sur le pouvoir des évêques et des curés, et des erreurs de fait non moins graves. Les considérations que M. Boyer opposoit à des plaintes exagérées étoient pré-

sentées avec d'autant plus de force, qu'il pensoit que personne ne connoissoit mieux que lui l'état de notre Eglise, à raison des retraites ecclésiastiques qu'il avoit données dans un grand nombre de diocèses.

Ce fut M. Boyer qui, au mois de septembre 1840, prêcha la retraite de Viviers, à la suite de laquelle tout le clergé du diocèse donna à l'ancien évêque un témoignage de soumission et d'attachement, si consolant pour le cœur de ce prélat vénérable, que la publication des frères Allignol avoit profondément affligé.

Depuis long-temps, M. Boyer formoit le projet de visiter Rome. En cela, il ne cédoit point à l'attrait d'une vaine curiosité : il vouloit aller prier sur le tombeau des saints apôtres, se prosterner aux pieds du Père commun des fidèles, nourrir sa piété des souvenirs qu'excite la vue de la ville éternelle, faire un pélerinage à Notre-Dame de Lorette, et s'y préparer, pendant une retraite de plusieurs jours, à une bonne mort. On trouve des traces de ce projet dans sa correspondance avec M. d'Hermopolis, qui lui écrivoit, le 9 mai 1837 : « Je suis bien heureux que vous vouliez vous souvenir de moi à Lorette. » Il retarda un voyage si sagement calculé, parce qu'autrement, disoit-il, il lui auroit fallu sacrifier plusieurs retraites ecclésiastiques. Enfin, muni des lettres de son neveu, tout récemment élevé sur le siége de Paris, il s'embarqua à Marseille, le lendemain de l'Ascension 1841.

« C'est dans un bateau à vapeur, disoit-il la veille, que je passerai une partie du temps que les apôtres ont passé dans la retraite au Cénacle. Dieu, qui le veut ainsi, entendra ma voix au sein de la mer, où je ne cesserai de m'unir aux apôtres et à Marie, modèles des pasteurs prêts à se lancer dans le saint ministère. »

Arrivé à Rome, il fut obligé de coucher dehors la première nuit, personne ne voulant lui ouvrir, à cause de l'heure avancée. Il écrivit, le lendemain, qu'il auguroit bien d'un voyage commencé par des contre-temps.

Il obtint, pour le samedi, veille de la Trinité, une audience du souverain Pontife, qui reçut avec bonté ce zélé défenseur de l'Eglise. Prosterné aux pieds du Pape, il demanda la bénédiction apostolique pour sa famille, y comprenant, d'une manière spéciale, M. l'Archevêque de Paris, son neveu, pour la congrégation de Saint-Sulpice, et pour M. Frayssinous, alors si près de sa fin. Le Saint Père la lui donna avec attendrissement, et s'informa aussitôt de l'état de l'illustre évêque d'Hermopolis. M. Boyer, ayant fait hommage à Sa Sainteté de ses ouvrages, la pria de les faire examiner. « Non, répondit le Pape, je veux les lire moi-même. »

En effet, lorsque, la semaine suivante, ce prêtre vénérable fut admis à une seconde audience que le Pontife avoit daigné lui assigner lui-même, et qui eut lieu dans le cabinet de Sa Sainteté, « J'ai lu, lui dit le Pape, une partie de vos ouvrages, et j'ai été très-content, en particulier, du dernier que vous avez publié, de votre *Histoire de l'hérésie constitutionnelle*. Je l'ai parcourue jusqu'au bout, et, pour vous le prouver, il n'y a qu'une phrase qui ne m'ait pas plu. Encore ai-je été satisfait des explications qui la suivent. » M. Boyer développa ces explications d'une manière vive et animée, y ajoutant des protestations qui étoient certes bien sincères de la part d'un cœur aussi droit. Par suite de sa pétulance et de son caractère distrait, il accompagna l'une de ces protestations d'un mouvement énergique dans lequel il serra assez vivement le bras du Pape. Alors le Saint-Père, s'adressant en italien à ceux qui l'environnoient, dit en

souriant : « *Quanto è vivo questo Francese*! M. Boyer, qui ne comprenoit pas, continua, et le Pape fut si charmé de sa simplicité et de sa franchise, qu'il lui indiqua une troisième audience.

Cependant, on avertit M. Boyer de la liberté qu'il avoit prise à l'égard du Souverain Pontife. A l'audience suivante, il voulut s'excuser et retomba dans la même faute. Touché de la simplicité de ce vieillard vénérable, qui se désoloit à ses pieds d'un manque d'égards involontaire, le Pape, de sa main paternelle, effleura avec bonté la joue de M. Boyer, en lui adressant l'éloge à la fois le plus bienveillant et le plus honorable. Le digne prêtre ne parloit jamais de cette scène sans émotion. Il la racontoit avec cet accent et cette gesticulation originale qui laissoit toujours un vif plaisir dans l'ame de ceux qui avoient le bonheur d'approcher ce vieillard respectable.

Traité avec une haute distinction par les membres du Sacré-Collége, il les avoit frappés par son extérieur et par ses manières, à tel point qu'on le désigna sous le nom d'*uomo antediluviano*, homme primitif ou antédiluvien.

Il visita tout ce qui pouvoit intéresser sa piété, passa plusieurs heures de suite dans la prison de saint Pierre, chargé de ses chaînes, et quitta Rome, comblé de joie d'avoir vénéré tant de saintes reliques et baisé les pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Il se dirigea vers Lorette, d'où il écrivit : « Je vis dans l'espérance que la sainte Vierge me donnera quelque gage, quelque témoignage de sa tendresse maternelle. » Il célébroit tous les matins les saints mystères dans la *Santa Casa*, n'en sortoit que deux fois le jour pour ses repas, et la nuit pour prendre quelque repos. Il falloit qu'un attrait bien puissant le retint en ce lieu, car il y restoit habituellement six heures consécutives en prières. Dix jours s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels il se prépara à une bonne mort.

Au retour, il ne s'arrêta qu'à Milan, afin de voir tout ce qui se rattachoit à la mémoire de saint Charles Borromée, pour lequel il avoit une dévotion particulière. Il rejoignit ensuite sa famille auprès de Rodez, donna plusieurs retraites, et revint à Paris.

M. Boyer approuvoit beaucoup la pratique des neuvaines, et en faisoit souvent en l'honneur des saints. Le dimanche 10 avril 1842, anniversaire de la Translation des reliques de saint Vincent de Paul, il alla dire la messe à Saint-Lazare, où il retourna, pour l'octave, le dimanche 17, à cinq heures du matin. Le froid l'y saisit, et détermina une maladie. Le lundi, en descendant de l'autel, M. Boyer eut une foiblesse et rejeta les saintes espèces, accident qui l'affligea beaucoup et lui fit verser des larmes. Le lendemain, un ordre du médecin l'empêcha de se lever pour célébrer la messe. Il voulut réciter l'office divin ; mais le supérieur-général le lui défendit, et il se contenta de s'unir à ceux qui venoient le réciter au pied de son lit. Sa gaîté ne l'abandonnoit pas. Soumis à une diète sévère, « Oui, dit-il, il faut prendre l'ennemi par la famine, nous lui ferons quitter la place. » Mais, le vendredi, on crut prudent de lui administrer les derniers sacremens. Quand on lui annonça que sa dernière heure approchoit, il ne fut point ébranlé, bien que jusque-là il ne s'attendît pas à mourir. « C'est bon, répondit-il avec beaucoup de calme, je ne veux que ce que le bon Dieu veut : je lui offre ma vie. Seulement, il eût fallu m'avertir une demi-heure plus tôt, afin de me donner le temps de me préparer à recevoir Notre-Seigneur. »

On lui administra le saint viatique et l'extrême-onction, et il suivit toutes les prières avec une grande piété, les mains jointes devant sa figure. Quand on voulut lui parler des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, « Non, dit-il, parlez-moi du bon Dieu, la terre ne m'est plus rien. » Lorsque les médecins reparurent le samedi, « Allons, dit-il en souriant, voilà le monde médical qui s'ébranle; la Faculté va m'écraser sous le poids de ses ordonnances. » Comme on s'approchoit pour lui palper la poitrine, il ajouta : « Depuis hier, c'est un sanctuaire, Dieu y habite, ne troublez pas la paix de mon cœur. » M. l'Archevêque venoit visiter cet oncle vénérable, et, quand il l'interrogeoit sur son état, « Oh! répondoit M. Boyer, ces nuits que je passe dans mon lit, entouré de soins affectueux, sont bien différentes de celles que Jésus-Christ passa entre les mains de ses bourreaux. » En apercevant M. l'Internonce apostolique, qui voulut aussi le visiter, il l'assura de son dévoûment au Saint-*Siége* et à la personne du souverain Pontife. Sans cesse il prioit ceux qui le gardoient de lui lire quelques lignes de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Sans cesse il baisoit la croix et l'image de la sainte Vierge avec une foi et une piété sans égale. Quelques minutes encore avant sa mort, il baisa les pieds de Jésus crucifié, en sorte que les forces lui manquèrent plutôt que l'ardeur d'embrasser la croix. Il ne pouvoit rapprocher ses lèvres mourantes, d'où s'exhala le dernier soupir. Son ame, se dégageant sans effort, laissa son corps comme dans un doux repos. Ainsi mourut, le dimanche 24 avril 1842, dans la paix du Seigneur, l'un des restes honorables de l'ancien clergé. Ainsi s'éteignit cette lumière du sanctuaire, cette voix qui avoit évangélisé avec tant de fruit, de talent et de zèle les ministres de Jésus-Christ.

Après les obsèques, célébrées dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, en présence de M. l'Archevêque de Paris, qui fit lui-même l'absoute, de M. l'archevêque de Calcédoine, de M. l'Internonce apostolique, et d'une grande partie du clergé, les restes de ce prêtre vénérable furent transportés à Issy, dans le cimetière particulier du séminaire, où reposent ceux de M. Emery, de cet homme, aussi modeste que savant, dont la vertu et le mérite imposèrent à Buonaparte tout-puissant. Un cyprès et quelques tombes séparent M. Boyer de M. Emery, qui l'avoit reçu dans cette Compagnie de Saint-Sulpice, qu'ils ont honorée tous deux.

M. Boyer a laissé plusieurs manuscrits, et nous croyons pouvoir faire espérer la prochaine publication des discours qu'il a prononcés dans les retraites ecclésiastiques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Mgr Jean-Joseph-Marie-Eugène de Jerphanion, né en 1796, d'abord vicaire général de Bourges, nommé le 1er mai 1835 à l'évêché de Saint-Dié, et sacré le 6 septembre suivant, vient d'être nommé archevêque d'Albi. Ce prélat, qui laissera de vifs regrets dans le diocèse de Saint-Dié, rappellera heureusement à celui qu'il est appelé à gouverner la piété et la sagesse de Mgr de Gualy, de sainte mémoire.

— M. le garde des sceaux a mis sous les yeux de Louis-Philippe les Adresses de MM. les évêques d'Autun et de Clermont; de M. l'évêque élu de Rodez; de MM. les évêques de Séez, de Saint-Flour, de Soissons, de Verdun, et de MM. les vicaires-généraux capitulaires d'Angoulême.

— Les évêques présens à Paris ont tour à tour célébré les saints mystères dans la chapelle ardente de Neuilly. M. l'évêque d'Evreux y a dit la messe samedi matin. Le lundi 25, le service solennel, prescrit par

M. l'Archevêque, a été célébré dans les diverses églises.

M. l'évêque d'Evreux, qui est retourné dans son diocèse, reviendra assister aux obsèques du prince, dont il accompagnera le corps à Dreux.

— Mgr Angebault, évêque élu d'Angers, vient d'arriver à Paris. Son sacre aura lieu à Angers, le 10 août, jour de saint Laurent, fête du prélat. Mgr de Hercé, évêque consécrateur, sera assisté par MM. les évêques de Luçon et du Mans. MM. les évêques de Poitiers et de Rennes, et M. le vicaire apostolique du district de Londres, se rendront aussi à Angers pour cette cérémonie.

— Pendant son séjour à Paris, Mgr Polding, archevêque de Sidney, a assisté à une séance extraordinaire du conseil central de l'OEuvre de la Propagation de la Foi. Le prélat a rendu compte des résultats vraiment merveilleux, obtenus par l'action du clergé catholique sur cette terre dont la population se compose, pour la plus grande partie, de criminels qui ont subi leur peine, et s'accroît tous les jours par l'arrivée de nombreux déportés. Là où, il y a quelques années seulement, les deux ou trois prêtres associés à Mgr Polding n'obtenoient encore que deux cents communions pascales, ces communions s'élèvent au nombre de 23,000, sur une population catholique totale de 50,000 ames environ. Mais ce qui est vraiment curieux et consolant tout à la fois, c'est de voir les troupes de déportés qu'amènent les flottes d'Angleterre, soumis immédiatement, sous la direction de l'évêque catholique, à une série d'exercices spirituels, pendant lesquels leur tenue édifiante excite l'étonnement et la jalousie des impuissans ministres du protestantisme. Aussi la faveur du gouvernement anglais est-elle acquise au clergé catholique ; car il ne trouve que dans le sein de ce clergé des auxiliaires capables de seconder ses tentatives de régénération et ses heureux essais de système pénitentiaire.

Le conseil central de la Propagation de la Foi a aussi entendu récemment Mgr Walsh, qui est appelé à évangéliser la Nouvelle-Ecosse.

Cette contrée formoit naguère un vicariat apostolique, confié au zèle du docteur Fraser, évêque de Tanen. Le Saint-Siége a jugé convenable d'y ériger un siége épiscopal, qui est fixé à Halifax, et il a donné à Mgr Fraser, premier évêque de cette ville, un coadjuteur dans la personne de Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis.

Ce prélat est natif de Waterford, qui a vu aussi naître Mgr Wiseman, Mgr Ledger, Mgr Carew, outre un grand nombre de missionnaires dispersés en Angleterre, en Ecosse, en Amérique, en Afrique et en Asie. C'est encore dans ce lieu que les Trappistes, chassés de France en 1830, trouvèrent une retraite. Il y a cinquante ans, les Jésuites y avoient un établissement considérable; et actuellement il y a plusieurs habitans de ce diocèse qui ont fait profession dans leur ordre.

Ainsi que Mgr Polding et Mgr Walsh, tous les évêques qui abordent en Europe ou qui en partent pour les nombreuses missions, que soutient l'OEuvre de la Propagation de la Foi, viennent au sein des conseils centraux de Paris et de Lyon, payer un tribut d'édification et de reconnoissance, en échange de l'appui que leur prête cette grande institution catholique, qui étend aujourd'hui ses bienfaits sur tous les points de la terre, où se trouvent des parties souffrantes du corps de l'Eglise.

— Dimanche a eu lieu l'inauguration de l'église de la Madeleine. L'affluence des fidèles étoit considérable : des gardes municipaux à

pied veilloient aux portes et autour de l'église, pour contenir la foule et régler les entrées.

Une messe en musique a été chantée : on a été frappé de la sonorité de cet immense vaisseau et du jeu du buffet d'orgues placé derrière le maître-autel. L'éclairage aux candélabres est d'un fort bel effet. Les peintures et les sculptures sont d'une richesse qui n'ôte rien à la simplicité de leur caractère.

Mais c'est au seul point de vue de l'art que l'église de la Madeleine devra être appréciée, et abstraction faite des circonstances de sa distribution intérieure en tant que monument religieux. Il seroit étonnant que toutes les convenances se rencontrassent dans un édifice dont la destination a été subitement changée, alors qu'il étoit assez avancé pour ne pouvoir plus subir dans les parties essentielles de sa construction de modification importante ; et il s'en faut bien en effet que ce côté du problême soit résolu avec succès.

— M. Edwards, membre de l'Académie des sciences morales (section de philosophie), et dont nous avons annoncé l'abjuration récente, est mort à Versailles, le 23 juillet. Ce savant étoit une des plus belles conquêtes que la religion catholique eût faites dans ces derniers temps sur le protestantisme.

Diocèse de Bourges. M. l'archevêque a publié, à la date du 22 juillet, une Lettre pastorale qui prescrit que le Jubilé accordé par S. S. en faveur de l'Eglise d'Espagne, s'ouvrira dans le diocèse le dimanche 7 août et se terminera le dimanche 21.

« Nous ne pouvions, dit le prélat, rester en arrière au milieu de l'élan général ; nous n'attendions que le moment favorable. Il est arrivé pour nous ce moment : prenons donc avec confiance les armes pacifiques qui sont mises entre nos mains. Une foi vive les rendra victorieuses. Vous le savez, le ruisseau séparé de sa source se dessèche ; détachée de l'arbre, la branche se flétrit. C'est là le sort de toute Eglise particulière qui cesseroit de tenir au centre commun. Jésus-Christ n'a fondé qu'une seule Eglise, et il ne veut qu'un seul bercail et un seul pasteur..... »

Le prélat ajoute avec sagesse :

« A Dieu ne plaise que nous entrions ici dans le domaine de la politique ! ce terrain n'est pas le nôtre. C'est au nom de la foi et de la charité que nous parlons : nous n'envisageons rien autre, et nous nous bornons à émettre un vœu qui ne peut être répréhensible aux yeux de personne, et qui répond d'ailleurs à ce que désirent, par-dessus tout le reste, de hautes infortunes, objet auguste de nos religieux hommages. Que le sol ébranlé se raffermisse, que les déchiremens cessent, et que désormais règnent la justice et la paix : voilà tout ce que nous voulons aujourd'hui, nous en rapportant pour les moyens à l'action toujours sage, toujours miséricordieuse, de la divine Providence qui dirige les événemens comme il lui plaît, et les fait admirablement servir à ses desseins. Nous nous abstenons de juger aucun parti : le ciel prononcera. Les droits sacrés de la religion et le bonheur de nos frères, voilà les intérêts qui nous préoccupent : ils sont assez grands pour exclure toute autre pensée. »

M. l'archevêque termine par ces paroles touchantes :

« Des jours pouvoient-ils être mieux choisis, N. T. C. T., que ceux qui sont destinés à célébrer le glorieux triomphe de la très-sainte Vierge, patronne de l'Espagne et de la France, mère de toute grâce et de tout pouvoir ? C'est par elle que nous devons aller à son divin Fils. Nous n'implorerons jamais en vain l'appui tutélaire de cette Vierge immaculée. Elle sera l'avocate et la libératrice de son peuple. La catholique Espagne sera préservée des horreurs du schisme par celle que l'Eglise, dans sa liturgie, félicite d'avoir triomphé de toutes les hérésies qui

ont paru dans le monde. *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo*. Telle est notre espérance, et sans doute le Seigneur ne voudra pas qu'elle soit confondue. »

— Le 19 juillet, le prélat avoit prescrit un service solennel pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans, et, en invitant les fidèles à implorer la divine miséricorde en faveur du prince, il ajoutoit, dans son Mandement :

« Nous demanderons encore au Dieu qui protége la France, de la couvrir de son amour, comme d'un bouclier, et d'assurer toujours davantage le repos et la prospérité de notre bien-aimée patrie. »

Diocèse d'Evreux. — A la suite du Mandement dans lequel M. l'évêque appelle les fidèles à prier pour M. le duc d'Orléans, se trouve une Circulaire relative aux Charités, ou associations religieuses dont l'établissement a été l'objet d'une ordonnance épiscopale du 20 mai 1804 et d'un arrêté du préfet du 12 novembre 1805. Des abus s'étant glissés dans l'institution de plusieurs de ces confréries, M. l'évêque actuel d'Evreux a rendu plusieurs ordonnances pour les déraciner : mais, dans huit ou dix communes du diocèse, on a résisté à leur exécution. La Circulaire annonce que le pardon et l'oubli sont offerts aux opposans, sans même qu'ils aient à se soumettre à des démarches qui, quoique très-convenables, leur paroîtroient impossibles dans le moment présent. Le but de ces Charités est de rendre les derniers honneurs aux morts, et M. l'évêque dispose seulement que le chant des Vigiles n'aura jamais lieu à la maison mortuaire; qu'aucune Charité ne pourra se rendre dans une autre commune ou paroisse, pour y enterrer un de ses Frères, que lorsque la Charité de la localité ne devra pas s'y présenter; enfin que l'adoration de la Croix ne sera faite que par le pasteur, les curés remplissant, dans cette circonstance, les fonctions de chapelains des confréries. A ces conditions, les associations dissoutes pourront être reconstituées comme Associations de Charité religieuse. Il y a lieu d'espérer que ces mesures mettront fin à des désordres affligeans.

— Le 20 juillet, M. Coursaut, curé d'Epaigne, venoit d'exprimer à M. l'évêque d'Evreux combien sa paroisse regrettoit que le prélat n'eût pu présider une cérémonie religieuse, lorsque tout à coup le tonnerre se fit entendre. La foudre étoit tombée sur la tour de l'église. La toiture de la nef et de la tour a volé en éclats. La secousse a été si violente, que d'énormes pierres se sont détachées du haut de l'édifice, de sorte que l'intérieur étoit couvert de débris, et le dehors jonché d'ardoises brisées au passage de la foudre. La tour, dont la solidité sembloit à toute épreuve, a été ébranlée, la flèche est restée penchée, et de toute part on voyoit sortir des tourbillons de fumée. Grâce au zèle des habitans, qui s'empressèrent d'accourir de tous côtés, le feu, qui commençoit à prendre, a été éteint.

A cette même heure, deux heures et demie du soir, l'église devoit être toute pleine, et les populations des communes voisines, qui seroient venues, comme les habitans d'Epaigne, entendre la parole du premier pasteur du diocèse, eussent péri sous le même toit. Mais la Providence a veillé sur elles.

Diocèse de Tours. — MM. Besnard et Bruchet, vicaires-généraux capitulaires, viennent de prescrire un service solennel, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans.

«Si la mort du prince, dit le Mandement, est un événement grave par lui-même et par les conséquences qu'il peut avoir pour le repos public ; si, derrière ce

cercueil qui n'est point encore fermé, l'avenir apparoît tout à coup si sombre et si formidable, n'oublions pas, N. T.-C. F., que la religion peut seule consoler les regrets les plus amers et calmer les craintes les plus menaçantes... Vous conjurerez le Dieu tout-puissant qui a déjà fait tant de choses pour notre patrie, qu'il veuille bien encore jeter un œil de miséricorde sur la France, nous conserver les bienfaits de la paix, mettre fin aux cruelles divisions qui nous agitent, et ne pas nous abandonner au milieu des jours mauvais qui pourroient être le juste châtiment de nos continuelles prévarications. »

M. l'abbé Dufêtre, vicaire-général, appelé en ce moment à Bordeaux pour les exercices de la retraite, reviendra présider celle de Tours, d'où il ira évangéliser successivement à Sarlat le clergé du diocèse de Périgueux ; à Dax, celui du diocèse d'Aire ; au Mans, celui de ce diocèse, etc., etc. Puis, il se rendra à Belley. Cet infatigable ecclésiastique justifie, par son zèle comme par son éloquente parole, l'épithète de *Nouveau Brydaine*, que lui a donnée M. l'archevêque de Cambrai.

ANGLETERRE. — Mgr Wiseman, évêque de Mellipotamos, coadjuteur de Mgr Walsh, vicaire apostolique du district de Birmingham, se rend à Rome où l'appellent des affaires importantes.

PRUSSE. — A la suite d'une messe solennelle, célébrée par M. l'archevêque d'Icone, coadjuteur de Mgr de Droste-Vischering, le roi de Prusse posera, le 4 septembre prochain, la première pierre des constructions qui ont pour objet l'achèvement de la magnifique cathédrale de Cologne.

— M. de Bethmann-Hollweg, commissaire du gouvernement près de l'Université de Bonn, est en même temps curateur de cette Université : on compte sur la loyauté de ce fonctionnaire. Conformément aux statuts, deux ecclésiastiques seront chargés de la philosophie et de l'histoire ; mais on ignore si l'autorité épiscopale sera consultée sur la désignation des deux professeurs, ou si le ministre de l'Instruction publique ne prétendra pas les nommer seul.

SUISSE. — M. l'abbé de Bonnechose, l'un des directeurs du collége de Juilly en France, a donné, il y a quelque temps, plusieurs conférences dans l'église de Lausanne. Les catholiques, et surtout les protestans, ont afflué à ces conférences qu'ils suivoient avec intérêt.

COLONIES FRANÇAISES. — L'instruction religieuse et la moralisation des esclaves de nos colonies, sont partout en voie de progrès. La plupart des habitations ont senti l'utilité, la nécessité même de faire pénétrer dans leurs ateliers l'instruction religieuse, et avec elle, les mœurs de la civilisation. Beaucoup favorisent le zèle des prêtres, en les admettant sur leurs habitations pour y faire les instructions ; plusieurs même ont bâti des chapelles pour y réunir leurs esclaves et ceux des quartiers voisins.

C'est surtout à l'Ile-Bourbon que l'instruction fait plus de progrès. Nous avons parlé des succès étonnans qu'a eus le zèle de M. l'abbé Mannet à Saint-Denis. Nous pourrions encore citer plusieurs prêtres, qui montrent beaucoup de zèle.

Voici ce qu'écrit M. Bertrand, curé de Saint-Benoît.

« Nous avons eu communication d'une circulaire de M. le ministre de la marine aux gouverneurs des colonies, dans laquelle il se plaint que l'on n'ait rien fait, jusqu'à présent, pour l'instruction des noirs. Les reproches adressés aux prêtres, quant à Bourbon, ne sont point mérités, car je crois que nous nous en sommes occupés autant que nous avons pu,

et nous avons déjà obtenu d'assez bons résultats; nous en aurions obtenu de plus grands, si nous avions été plus nombreux. Pour ne parler que de ma paroisse, qui est de 12,000 ames, je n'ai eu qu'un vicaire, et souvent j'ai été seul : néanmoins, il y a déjà un grand nombre d'esclaves bien instruits de la religion : une quarantaine sont mariés, lesquels ont presque tous fait leur première communion, et continuent à approcher des sacremens, ainsi qu'une quinzaine qui ne sont pas mariés. J'aurois pu faire un bien plus grand nombre de mariages, mais j'exige des garanties de stabilité. Il y a un grand obstacle, c'est qu'il y a le double d'hommes que de femmes, et qu'une partie de celles-ci vivent en concubinage avec des blancs. »

Dans la même paroisse de Saint-Benoît, outre une grande et superbe église qu'on y a construite, on a bâti, dans un quartier éloigné, une chapelle, pour y réunir les esclaves des environs. Le gouvernement a concouru, pour la moitié, à la dépense de la construction. La bénédiction en a été faite, avec beaucoup de solennité, au commencement de février, par M. Dalmont, vice-préfet apostolique, en présence de M. le directeur de l'intérieur et des autres autorités. Une indisposition a empêché M. le gouverneur et madame la gouvernante d'assister à cette pieuse cérémonie.

Le zèle de M. le curé de Saint-Benoît n'en demeure pas là.

Il fait faire en ce moment, à Paris, des autels, des fonts baptismaux et des bénitiers en marbre, destinés à sa nouvelle église, sans parler des statues et autres ornemens qu'il a commandés, ou qu'il se propose de commander, à mesure que la charité et la générosité de ses paroissiens lui en fourniront les moyens. Voilà ce que peut un zèle ardent et actif dans un curé qui a su se concilier l'estime et la confiance de ses paroissiens.

Nous ne pouvons parler des colonies françaises, sans parler aussi du séminaire du Saint-Esprit, chargé d'élever les prêtres qui doivent aller porter l'instruction et les secours de la religion dans ces possessions d'outre-mer. Cet établissement, protégé par le gouvernement, a compté, les deux dernières années, une quarantaine d'élèves en théologie, dont dix-neuf ont été faits prêtres. Mais ce nombre est insuffisant. M. Fourdinier, supérieur, fait un appel aux jeunes élèves des autres séminaires, qui se sentent de la vocation pour les missions des colonies. Ils devront lui écrire, le plus tôt possible, afin qu'il ait le temps de prendre les renseignemens nécessaires, pour savoir s'ils conviennent, et de les en avertir avant le 1er octobre, jour de la rentrée des élèves.

S'il se présentoit quelques bons sujets pour la philosophie, M. le supérieur les recevroit aussi; car il pense qu'il est utile d'établir ce cours, afin d'avoir plus de temps pour former les jeunes gens qui se destinent à remplir les fonctions importantes du saint ministère dans les colonies françaises.

Ecrire à Paris, rue des Postes, 26.

CANADA. — Sa Sainteté Grégoire XVI, ayant pris en considération la vaste étendue de territoire placée jusqu'ici sous la juridiction de l'évêque de Kingston, a érigé toute la partie la plus occidentale du Canada en un diocèse séparé et distinct; et, par des lettres apostoliques en date du 17 décembre 1841, elle a nommé Mgr Michel Power premier évêque du diocèse nouvellement érigé et suffragant immédiat du Saint-Siége. Ces lettres autorisoient le prélat à faire choix de l'endroit le plus convenable pour y établir sa résidence. D'après l'avis et avec l'approbation de ses frères dans l'épiscopat, Mgr Power s'est déterminé à

prendre son titre de la cité de Toronto et à y établir son siége épiscopal.

Le diocèse de Toronto comprend toute cette partie de la ci-devant province du Haut-Canada ou du diocèse de Kingston qui s'étend qu'à l'ouest du district de Newcastle, suivant, à partir du lac Ontario, la ligne qui sépare le district de Newcastle du district de Home jusqu'au lac Muskogo, et alors tirant une ligne dans une direction nord-ouest à travers *les rivières et les lacs Muskogo et Moon*, jusqu'à l'embouchure de la branche la plus occidentale des *Deux-Rivières* qui se décharge dans la Grande-Rivière ou Ottawa.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On s'accorde à dire que les points principaux sont réglés par rapport à l'organisation de la régence. D'après ce que l'on croit savoir, la part de madame la duchesse d'Orléans est la tutelle, et, par conséquent, l'éducation de ses enfans.

Dans un pays catholique comme la France, cette dernière partie n'est pas, assurément, la moins importante. Car c'est aussi un gouvernement que celui-là, et un gouvernement plus certain, plus actuel et plus près de nous que celui de M. le duc de Nemours, qui, après tout, n'est qu'éventuel, qui peut ne pas avoir lieu, selon qu'il plaira au maître de la vie et de la mort d'en décider; tandis que la tutelle et l'éducation des enfans de M. le duc d'Orléans sont une fonction actuellement acquise à leur mère.

C'est quelque chose de si grave que le choix et le soin de la religion pour de jeunes princes destinés à régner sur une nation catholique, qu'en vérité nous ne savons s'il ne vaudroit pas mieux que la part de régence attribuée à M. le duc de Nemours appartînt à la princesse Hélène, et que la part attribuée à la princesse Hélène appartînt à M. le duc de Nemours; ce qui veut dire dans notre pensée que la première sûreté de la France catholique se trouve nécessairement liée aux garanties qu'on lui doit en matière de religion, relativement aux principes dans lesquels il lui convient que les chefs qui peuvent être appelés à la gouverner, soient élevés pour elle encore plus que pour eux-mêmes.

M. Guizot ne croit peut-être pas avoir d'obligations à M. Thiers. Cependant il lui en a beaucoup. Sans la peur qu'on a de voir la succession des ministres du 29 octobre retourner à ceux du 1er mars, M. Guizot ne seroit certainement pas aussi ferme qu'il l'est encore aujourd'hui sur ses arçons. Les griefs continueroient à pleuvoir sur sa tête, et l'impopularité attachée au traité du droit de visite ne seroit pas moins vivace à l'ouverture de cette session, qu'elle ne l'étoit à l'ouverture de l'autre.

Mais heureusement pour M. Guizot, le fantôme de M. Thiers cause une frayeur mortelle par sa nouvelle apparition. Heureusement pour M. Guizot, M. Thiers s'agite et se démène autour de la tombe de M. le duc d'Orléans. Heureusement pour M. Guizot, M. Thiers se présente comme l'homme de la nécessité, comme l'héritier direct et inévitable du 29 octobre. Heureusement pour M. Guizot, on lui fait l'application du mot de la sagesse qui veut que de deux maux on sache éviter le pire. Heureusement enfin pour M. Guizot, M. Thiers paroît si sûr de pouvoir s'imposer comme chef de parti, qu'il fait déclarer par ses journaux que la présidence de la chambre des députés n'est pas une chose suffisante pour lui.

Or, c'est tout cela qui est cause que M. Guizot reprend racine, et que sa position redevient excellente. S'il n'en sait pas gré à M. Thiers, cela ne fait honneur ni à son jugement, ni à son bon cœur. Il y a de sa part injustice et ingratitude, car c'est M. Thiers qui le soutient; c'est à M. Thiers qu'il est redevable de la préférence qu'on paroît décidé à lui accorder.

PARIS, 25 JUILLET.

Plus de trois cent cinquante dép

tés sont déjà arrivés à Paris. Un grand nombre d'entre eux se réunit tous les jours à la salle des Conférences et à la bibliothèque de la chambre. On estime que d'ici à deux jours 420 membres seront présens. Jamais la chambre n'aura été aussi nombreuse.

— Aujourd'hui a eu lieu au Palais-Bourbon la réunion préparatoire pour la formation du bureau provisoire et le tirage au sort de la grande députation qui doit aller demain au-devant de Louis-Philippe. Les membres les plus âgés de la nouvelle chambre sont : MM. de Gras-Préville, Dupont (de l'Eure), Laffitte, Basse, Sapey, etc. Le doyen d'âge parmi les députés présens, M. Laffitte, occupera le fauteuil de la présidence. Les députés les plus jeunes, qui rempliront les fonctions de secrétaires sont : MM. Saglio, de Morny, Persil et comte Daru.

Le lendemain de la séance d'ouverture, mercredi 27, la chambre se réunira deux fois en séance publique et une fois dans les bureaux. Après le tirage au sort de la composition des neuf bureaux, les députés procéderont à la nomination des présidens et des secrétaires de leurs bureaux respectifs. Un grand nombre d'élections sur lesquelles il ne sauroit y avoir de contestations pourront être validées dans la même journée. La vérification des pouvoirs, au commencement d'une législature, occupe souvent de huit à douze séances. Néanmoins, comme les élections qui demandent un long examen peuvent être renvoyées après la formation du bureau définitif de la chambre, il est probable que, le 3 août, la chambre pourra assister aux obsèques de M. le duc d'Orléans, conduite par son président et son bureau définitifs. La nomination de la commission de l'Adresse en réponse au discours du trône, et la présentation du projet de loi sur la régence, pourront avoir lieu le 5 ou le 6 du mois prochain.

— La chambre des pairs s'est aussi réunie aujourd'hui pour le tirage au sort de sa grande députation.

— Le prince de Joinville est arrivé, samedi matin, de Toulon au palais de Neuilly. C'est le 11 juillet, près de Naples, que le prince a appris la mort de son frère.

— On dit que le duc de Nemours a déjà été appelé plusieurs fois à assister aux conseils tenus à Neuilly.

— Des Anglais qui résident à Paris se sont assemblés samedi pour rédiger une adresse de condoléance à Louis-Philippe.

— Après le voyage funèbre de Dreux, Louis-Philippe et sa famille iront s'établir au palais de Saint-Cloud.

— Voulant rattacher le souvenir de son fils aîné à la création des chasseurs à pied, dont la formation avoit été confiée à ce jeune prince, Louis-Philippe a décidé, le 19 juillet, que les dix bataillons de cette arme prendroient à l'avenir la dénomination de *chasseurs d'Orléans*.

— D'après le *Moniteur Parisien*, Louis-Philippe auroit attaché à la personne du comte de Paris les officiers qui faisoient partie de la maison militaire de son père.

— Presque tous les conseils municipaux qui avoient voté des fonds pour les fêtes de juillet, ont décidé que ces sommes seroient employées en œuvres de bienfaisance.

— La Bourse ne sera pas fermée le 30 juillet ; elle le sera seulement le 3, jour des funérailles du duc d'Orléans.

— Une correspondance de Toulon porte qu'en apprenant la nouvelle de la mort du duc d'Orléans, l'amiral Hugon a fait le signal à l'escadre d'appareiller. On ne sait pas si elle s'est dirigée vers Toulon ou vers le Levant.

— On annonce que madame la grande-duchesse de Mecklembourg, qui étoit aux eaux de Marienbad, va venir à Paris auprès de sa fille.

— M. d'André, un des secrétaires de l'ambassade française en Russie, et qui se trouvoit à Paris, retourne à Saint-Pétersbourg comme chargé d'affaires. M. Casimir Périer, dit le *Moniteur Parisien*, a

obtenu un congé. Il est probable cependant que ses derniers démêlés avec l'empereur Nicolas sont la cause du rappel de ce diplomate.

— M. Paul Aubry fils, signataire de la *Gazette*, a été interrogé par M. le juge d'instruction. Il est inculpé des délits d'attaque contre les droits constitutionnels de Louis-Philippe, d'excitation à la haine d'une classe de citoyens, d'attaque contre le serment, le respect dû aux lois, etc.

— Déjà presque tous les blés sont rentrés aux environs de Paris. Les épis sont gros et très-grenus. Les cultivateurs considèrent cette année comme très-abondante en blés.

— L'autorité a officiellement annoncé que la voirie de Montfaucon seroit transportée à Bondy avant la fin de l'année présente. Déjà un commencement d'exécution a eu lieu.

— Cinq énormes caisses venant de l'Algérie, et remplies d'antiquités, viennent d'arriver au palais des Beaux-Arts. Ces antiquités consistent en bas-reliefs et poteries qui ont été découverts dans des ruines romaines.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le *Glaneur* d'Eure-et-Loir dit qu'il paroît y avoir sur les confins du département, du côté de Saint-Calais, de Montmirail, et encore dans quelques parties de ce département, une bande d'incendiaires organisée.

Le feu a été mis dernièrement à des bois appartenant à M. le comte Reille; le 13 de ce mois, il s'est manifesté dans une partie des bois dits du *Chapitre*, appartenant à M. Raimbert-Bertrand, de Châteaudun, et deux hectares de jeunes taillis ont été brûlés.

On dit que la ville de Saint-Calais a été menacée d'être brûlée, par une lettre adressée à quelques habitans, et qu'une tentative d'incendie auroit effectivement fait connoître que la menace étoit sérieuse.

— Le *Courrier des Ardennes* annonce qu'à Signy-l'Abbaye, à Thin-le-Moutier, et dans d'autres communes environnantes, on a organisé des gardes de nuit, comme un moyen efficace et indispensable pour préserver des incendies.

—L'église de Saint-Léger, près d'Angers (Maine-et-Loire), a été, le 18 juillet, la proie des flammes. Le feu s'est déclaré dans une barge de fagots appuyée contre l'église.

—La foudre est tombée, le 18, à Saint-Firmin (Meurthe), sur la maison d'un cultivateur, et a tout consumé, sans qu'on ait pu sauver autre chose que le bétail.

— Dans la commune d'Arches (Vosges), le tonnerre est tombé le même jour sur la maison du cultivateur Gremillet et l'a réduite en cendres. Cet individu et un de ses enfans ont été renversés par le fluide électrique, sans autre accident. Neuf bêtes à cornes se trouvoient dans l'écurie; cinq ont été foudroyées selon l'ordre de placement qui suit : 1, 3, 5, 7 et 9. D'autres animaux ont également été tués.

— Les trois bateaux à vapeur que le souverain Pontife avoit commandés en Angleterre pour le service du Tibre, sont arrivés à Châlon-sur-Saône par le canal du Centre. Les basses eaux ne leur permettant pas de descendre à Lyon, on les a déchargés pour les embarquer eux-mêmes sur des bateaux qui les transporteront jusqu'à Avignon.

— Le sieur Charles Lenornand, ex-commissaire central de police à Toulouse, a été condamné par contumace, pour crimes de corruption et de concussion, à la dégradation civique et à 400 francs d'amende.

— Les journaux ministériels annoncent, d'après une dépêche télégraphique reçue par le gouvernement, que la foire de Beaucaire, ouverte le 22, prend un aspect très-animé.

—Les nommés Ripoll, Vivo et Vianna, déclarés coupables de piraterie par le tribunal maritime de Brest, viennent d'être condamnés aux travaux forcés à perpétuité avec exposition.

EXTÉRIEUR.

Un journal belge annonce qu'en quittant Neuilly le roi et la reine des Belges se rendront directement à Ostende. Là, dit ce journal, loin des entraves de l'étiquette et du faste de la royauté, l'existence du roi et de la reine est celle des personnes riches qui se rendent dans cette ville pendant la saison des bains de mer.

— L'ex-roi de Hollande a quitté La Haye le 21 de ce mois, pour se rendre en Silésie.

— Dans la séance de la chambre des communes du 21, M. Duncombe, représentant radical de Finsbury, a fait la motion d'une adresse à la reine pour prier S. M. de rassembler de nouveau le parlement dans deux ou trois mois, si les chambres se séparoient sans avoir pris des mesures pour soulager la détresse du peuple.

Cette motion, qui a été présentée plusieurs fois déjà pendant la session sous différentes formes, a été rejetée par 147 voix contre 91. Toutefois le parti radical persiste dans sa tactique, qui est de présenter motions sur motions, pour arrêter toutes les affaires et différer jusqu'à la dernière extrémité le vote des subsides. Le lendemain 22, le représentant de Manchester a présenté une nouvelle motion sur le même sujet, et la discussion a recommencé.

— La reine d'Angleterre a fait prendre le deuil à ses deux enfans, la princesse royale et le prince de Galles.

— Le procès de Bean, à raison de son attentat contre la reine d'Angleterre, doit être jugé le 25 août prochain.

— Le 18 juillet, le grand-duc de Hesse-Darmstadt a fait en personne la clôture de la session des Etats.

Le Collége Stanislas, fondé, au mois d'août 1804, par M. l'abbé Liautard, en société avec MM. Augé et Froment, se trouve aujourd'hui sous la direction de M. l'abbé Gratry, docteur ès-lettres, ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Le programme, publié par le nouveau directeur, nous a paru répondre à toutes les exigences de l'époque.

Nous avons remarqué, 1° ce qui concerne l'*Ecole primaire*, asile ouvert aux enfans de six à dix ans, pour les préparer aux études classiques, en préservant du mal ces premières années qui décident souvent de la vie entière;

2° Ce qui concerne les *Classes élémentaires*, antérieures à la 6e, classe à laquelle les élèves parviennent en un an, grâce à l'organisation particulière des études préliminaires;

3° Enfin, ce qui concerne les *Cours préparatoires* aux Ecoles Polytechnique, militaire, navale, forestière et commerciale. Il nous paroît, en effet, de la plus haute importance que les jeunes gens qui se destinent à ces Ecoles spéciales, puissent s'y préparer dans une maison, qui soit à la fois l'asile de la science et de la religion. Comme garantie surabondante de la force des études, un répétiteur de l'Ecole Polytechnique est chargé d'examiner tous les huit jours chaque élève.

Nous formons des vœux pour que le Collége Stanislas, d'où sont déjà sortis tant d'hommes distingués, et notamment sept de nos évêques (1), devienne de plus en plus prospère. Il est le seul collége ecclésiastique de France appelé à soutenir perpétuellement la comparaison avec les grands colléges royaux de Paris : il faut qu'il soit manifestement le premier de tous. Comment n'arriveroit-on pas à ce résultat? D'un côté, les professeurs du Collége Stanislas ont toute la science et toute l'expérience universitaire, auxquelles ils joignent la foi; de l'autre, les maîtres chargés de la discipline ont le dévoûment et l'autorité sacerdotale. Cet établissement, si heureusement dirigé par M. l'abbé Gratry, montrera donc ce que peut, dans l'éducation, la religion jointe à la science.

Les familles chrétiennes, en y en-

(1) Mgr Dupuch, d'Alger; Mgr Angebault, évêque-élu d'Angers; Mgr d'Héricourt, d'Autun; Mgr Thibault, de Montpellier; Mgr Darcimoles, du Puy; Mgr Graveran, de Quimper; Mgr de Marguerye, de Saint-Flour.

voyant leurs enfans, consolideront le bon esprit de la maison; et à son tour cette maison, réagissant par ses élèves sur la société où ils viendront successivement occuper leur place, contribuera à y répandre, avec les lumières, la piété et la vertu.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET.
CINQ p. 0/0. 117 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3187 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1266 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1260 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

maire doit préparer les enfans à commencer le latin sans dégoût.

Or, c'est à quoi ils ne sont aptes que lorsqu'ils savent deux choses, 1° écrire lisiblement et correctement sous la dictée, 2° rendre compte de vive voix ou par écrit d'un livre qu'ils ont lu, ou d'une leçon orale qu'ils ont entendue.

C'est ce que doit procurer l'enseignement primaire au moyen de différentes formes d'instruction utiles et agréables à l'esprit de l'enfant : « Un enseignement » religieux proportionné à leur âge, et » composé principalement des touchantes » histoires, des merveilleuses poésies des » saintes Ecritures; un choix des traits les » plus intéressans de l'histoire profane ; » des voyages imaginaires sur la carte et » sur le tableau, des voyages où, visitant » les contrées fameuses, s'arrêtant aux » lieux célèbres, ils apprendront, chemin » faisant, les noms des hommes qui ont le » plus occupé la renommée, soit comme » ravageurs de provinces, soit comme » bienfaiteurs de l'humanité; avec cela, » l'étude intelligente de leur langue maternelle, ensemble l'étude d'une autre lan» gue vivante qu'on aura soin de parler » devant eux et avec eux; des calculs faci» les qui leur rendront familiers les nou» veaux poids et mesures; le dessin linéaire » qui leur donnera l'art de bien voir les » objets usuels et de les retracer à la sim» ple vue; puis ces notions tout-à-fait élé» mentaires d'histoire naturelle et de phy» sique expérimentale que recommandent, » comme un des meilleurs passe-temps du » jeune âge, le bon abbé Pluche et Du» guet et Rollin : ou nous nous mépre» nons étrangement, ou façonnés de la » sorte à la discipline scolastique, les en» fans que nous mettons en scène auront » acquis, à un degré remarquable, deux » choses bien précieuses pour toute la » suite de leurs études et de leur vie : le » goût du travail qui aura été leur plus » douce occupation, et une heureuse ha» bitude d'attention et de mémoire. Ainsi » préparés à des cours plus sérieux, ces » enfans, admis enfin à recevoir l'instruc» tion secondaire comme un progrès et une » récompense, s'élanceront vers elle pleins » d'ardeur et certains du succès. Le col» lége alors n'aura plus pour eux rien » d'effrayant (1). »

(1) Discours prononcé par M. Rendu, à la distribution des prix du collége Stanislas, en 1841.

CLASSES ÉLÉMENTAIRES.

Les premières classes de latinité ont reçu une organisation particulière, afin d'éviter l'abus de trois ou quatre années d'études latines antérieures à la sixième. Les élèves parviennent à cette classe en un an, s'ils sont bien préparés.

Les commençans sont partagés en quatre sections. Chaque section doit parcourir un certain programme dans l'intervalle de trois mois (1). Tous les trois mois, ceux qui savent ce programme théoriquement et pratiquement, passent dans la section supérieure. Les autres recommencent le même cours. L'émulation est alors renouvelée pour tous : ceux qui n'avoient plus de rivaux dans leur section en trouvent dans la section supérieure, et ceux qui languissoient aux derniers rangs parviennent à leur tour aux premiers. Tout enfant d'une intelligence ordinaire est entraîné par cette méthode. Tous prennent goût à l'étude. D'ailleurs, afin que nul n'échappe au progrès général, chacun des professeurs élémentaires consacre plusieurs heures par jour, outre le temps des classes, à faire travailler individuellement ses élèves.

ÉCOLE SPÉCIALE PRÉPARATOIRE AUX ÉCOLES POLYTECHNIQUE, MILITAIRE, NAVALE, FORESTIÈRE ET COMMERCIALE.

Trois professeurs de mathématiques très-expérimentés, un professeur de physique et de chimie, un examinateur, choisi parmi les répétiteurs de l'Ecole polytechnique, un maître de conférences chargé d'exercer les élèves à l'art de subir les examens, composent le personnel enseignant.

Outre les cours quotidiens, chaque élève est examiné tous les huit jours par M. le répétiteur de l'Ecole polytechnique. L'examen est dans la forme de ceux que l'on doit subir pour l'admission. En outre, chaque élève reçoit du maître de conférences des leçons spéciales à ce sujet.

Le cours préparatoire à l'Ecole polytechnique est de deux années.

Le cours préparatoire aux autres écoles est d'une seule année.

Les élèves des cours de première année aspirant à l'Ecole polytechnique, peuvent suivre en mêms temps le cours de philosophie, et sont aptes au bout de l'année à l'examen du baccalauréat.

(1) Le 4e programme, récapitulation des trois premiers, n'occupe que six semaines.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3625.

JEUDI 28 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Der Geist des Christenthums dargestellt in den heiligen Zeiten, in den heiligen Handlungen, und in der heiligen Kunst.

L'Esprit chrétien exposé dans les Saisons saintes, dans les Actions saintes et dans l'Art spiritualisé. Par F. A. Stautenmeier, professeur de théologie à l'université de Fribourg en Brisgau. — Seconde édition, corrigée et augmentée, en deux parties. Mayence, 1838.

Ce livre, d'une haute portée, est encore inconnu en France. Commençons par en donner une idée générale.

Les fêtes de l'Eglise se succèdent dans un ordre régulier d'une grande beauté. La première partie de l'année ecclésiastique, de l'Avent au Carême, a pour objet la contemplation du mystère de l'Incarnation ; la seconde, du Carême à la Pentecôte, est consacrée au mystère de la rédemption ; la troisième, qui se termine à la Toussaint, rappelle la descente de l'Esprit saint, l'établissement de l'Eglise et la prédication de l'Evangile. La Toussaint et le Jour des Morts nous associent aux gloires de l'Eglise triomphante, aux tribulations de l'Eglise souffrante et aux terreurs du dernier jugement. Dans ce cercle, se trouvent intercalées les fêtes de la très-sainte Vierge et des saints.

L'auteur s'est proposé de parcourir tout le cycle de l'année chrétienne ; d'exposer la nature et l'objet de chaque fête, ainsi que la liturgie qui s'y rapporte; de faire connoître, quelquefois en les citant, les productions poétiques les plus remarquables, anciennes et modernes, que ces fêtes ont inspirées ; enfin, de décrire les plus célèbres monumens que l'art a créés en commémoration de ces mêmes fêtes.

Dans la première portion du cycle, de l'Avent au Carême, l'auteur, prenant pour point de départ le péché originel et ses conséquences, explique le paganisme, la loi mosaïque, le sacerdoce juif et la mission des prophètes ; puis, après avoir montré le sens intime et la beauté de plusieurs parties de la liturgie de l'Avent, il arrive à la fête de l'Immaculée Conception, et expose le but et l'essence de la mission de la très-sainte Vierge. De là, il passe à la mission de saint Jean-Baptiste, à la venue du Sauveur, aux solennités de Noël et aux pieuses réjouissances qui ont lieu, à cette époque, en Allemagne. Alors il examine en détail les rapports de la poésie sacrée, de la musique et de la peinture, tant avec la religion en général, qu'avec les fêtes de ce saint temps, en particulier. Viennent ensuite les jours de saint Etienne, de saint Jean l'Evangéliste, des saints Innocens, la Circoncision, l'Epiphanie, la fuite en Egypte, la Purification, l'Enfance du Sauveur. Des considérations sur les liens intimes et réciproques de la vie, du ministère et de la doctrine de notre divin Maître, terminent cette première section.

Pour la suite, c'est le même plan et la même marche.

Dans la seconde section, du Carême à la Pentecôte, on contemple les solennités de l'Eglise sous le

point de vue des mystères, de la liturgie, de la poésie, de la peinture, de la statuaire. Par exemple, lorsque la splendeur ineffable du Thabor vient un instant dissiper les tristesses du Carême, l'auteur décrit, entr'autres chefs-d'œuvre, le sublime tableau de Raphaël.

Il se place à Rome pour faire passer, avec enthousiasme, sous les yeux du lecteur, les cérémonies de la semaine sainte. Le sacerdoce éternel du Christ, la Résurrection, la liturgie de la semaine pascale et la première communion des enfans, donnent lieu à des aperçus à la fois élevés, ingénieux et touchans. Enfin, l'auteur fait apparoître les plus célèbres monumens de l'art qui se rapportent à cette portion du cycle.

La troisième section, qui s'étend de la Pentecôte à la Toussaint, offre des réflexions très-belles sur la vie mystique et sur l'histoire de l'Eglise, sur l'existence morale et sociale que dirige et que sanctifie le christianisme. Les sacremens sont considérés dans leur nature et leurs effets, comme dans les cérémonies et les prières qui les accompagnent. L'auteur, expliquant pourquoi l'Eglise bénit tous les objets naturels, dit que, par cette bénédiction, elle réhabilite, relève la nature déchue avec le roi de la création, l'homme.

Il est à regretter, qu'arrivé à la saint Pierre, M. Stautenmeier se soit borné à des réflexions générales sur la propagation de l'Evangile, tandis que des développemens sur la suprématie du prince des apôtres et de ses successeurs, eussent été là si convenablement placés. Cette omission, manifestement de simple inadvertance, sera, ou aura été sans doute réparée dans une autre édition.

Cette troisième partie est close par une exposition très détaillée de l'architecture chrétienne.

Les catholiques d'Allemagne ont aussi coutume de visiter, le jour des Trépassés, les tombes de leurs proches et de leurs amis. Ces pieux pélerinages sont racontés avec un charme infini dans la quatrième et dernière section.

On voit, par cette rapide exposition, quelle diversité d'objets embrasse ce livre. Tout est ramené à l'unité et se groupe autour de la liturgie, cette expression vivante du christianisme. Le point de vue mystique et poétique prédomine. Sous ce rapport, notre liturgie catholique, si admirée et si enviée des protestans, n'a peut-être pas été suffisamment étudiée en France. Quoi de plus efficace cependant, pour exciter et raviver la foi, pour purifier et ramener à leur vrai type les productions de l'intelligence, que de se pénétrer du sens intime et symbolique de l'Eglise?

L'instruction, l'intérêt et la variété abondent dans cet ouvrage. Tantôt le jeune homme imaginaire à qui l'auteur s'adresse, est conduit dans une de nos basiliques : là sont présentés à ses regards étonnés, la majesté du culte, la beauté de la liturgie, le sens des cérémonies. Tantôt, les magnificences de la création, dont il admire le langage mystérieux et symbolique, lui révèlent des prodiges de sagesse et d'amour. Ailleurs, ce sont les dogmes de la religion dont on lui montre la profondeur, la sublimité et la mutuelle dépendance. Plus loin enfin, il contemple l'art dans les glorieux monumens que la religion lui a inspirés.

M. Stautenmeier prouve, avec

beaucoup de finesse d'observation et de force de raisonnement, que les arts ont entr'eux des liens réciproques; que leur source est dans la nature humaine, et qu'ils sont des organes nécessaires et essentiels de la religion. « La science chrétienne, dit-il, naît de l'idée chrétienne considérée comme vérité infinie; l'art chrétien, au contraire, se produit de cette même idée alors qu'elle se développe comme beauté éternelle! » Si donc la science chrétienne est en rapport plus immédiat avec le dogme, l'art chrétien l'est avec le culte. Ceux qui prétendent que la pompe extérieure et les monumens de l'art sont incompatibles avec l'humilité et la simplicité des enseignemens évangéliques, prouvent, comme le fait voir M. Stautenmeier, qu'ils ne connoissent ni l'essence de la religion, ni l'objet de l'art, ni les besoins de l'humanité.

Ces réflexions générales sont suivies de l'appréciation de chaque art en particulier dans son rapport à la religion, en commençant par la poésie sacrée. L'auteur en définit les genres divers et en cite de beaux exemples. Nous regrettons que les bornes d'un article ne nous permettent pas de faire connoître un morceau remarquable sur le but et la nature de la musique religieuse, non plus que d'ingénieuses réflexions sur la peinture chrétienne. Nous signalons surtout un examen critique de quelques chefs-d'œuvre de la vieille école allemande, école d'une si naïve piété, d'une si suave aménité, et qui ressemble tant, sous ce rapport, à l'antique école italienne.

Dans des limites raisonnables, on peut, sans risquer l'exagération du symbolisme, rechercher et découvrir certaines affinités mystérieuses entre les saisons et les grands jours de l'Eglise qui s'y trouvent célébrés. Il seroit puéril d'objecter l'opposition des saisons dans les deux hémisphères, car ces sortes de rapprochemens doivent être rapportés aux contrées où le christianisme est né. Ici se présente un morceau profondément touchant. L'état de l'homme et de l'humanité avant la venue du Sauveur, est comparé à cette portion la plus triste de l'année, l'arrière-automne, dans laquelle commence le cycle ecclésiastique. Hazardons une pâle reproduction de quelques traits.

« Ainsi que la semence, pour renaître et fructifier, doit être jetée en terre et mourir, de même l'homme, pour ressusciter à la vie du Sauveur, doit s'anéantir dans l'humilité et la componction. Et voyez. Pour le pénétrer de ces sentimens, aux mystères, que l'Eglise présente à sa contemplation, vient, comme emblême, s'associer la nature extérieure, gémissante et dépouillée. Incessamment, et les jours et le soleil décroissent. Bientôt, dans la dernière semaine de l'Avent, entre les deux nuits les plus longues, apparoît le jour le plus court, le jour de saint Thomas. Et, en vérité, alors la nature symbolise les misères et les obscurcissemens de notre vie, dans cette nuit spirituelle où l'a plongée le péché.

» Ce jour de saint Thomas, de tous le plus court, est bien la figure de la nature de l'homme, timide et incroyante, quand la grâce lui manque. Comment cette image ne nous pénétreroit-elle pas d'humiliation et de confusion? Notre existence vacillante ne ressemble-t-elle pas à la vie agitée et malheureuse du disciple incrédule, avant que le Maître fût venu lui apporter la paix et transformer son incroyance en une foi inébranlable? Enfin, le dernier de ces jours sombres et sans soleil, est celui d'Adam et d'Eve, nos premiers parens, par qui le péché est entré dans le monde. Ainsi se

touchent le premier et le second Adam, Jésus-Christ ; et toutefois, patriarche chacun de sa propre race, une distance infinie les sépare. Mais ils sont rapprochés, pour signifier que le premier Adam a rendu le second nécessaire, et que le Rédempteur est le lien de tous les temps : car en lui se résument tous les âges ; et, de même que l'avenir n'est fondé qu'*en lui*, le passé n'étoit qu'en espérance *de lui*. »

Après la description des solennités de Noël, vient le tableau, plein d'intérêt, d'une de ces fêtes de famille, à laquelle l'auteur assistoit. Le caractère allemand s'y montre dans toute sa cordialité et sa naïveté.

Nous aurions déjà dû faire remarquer que l'auteur a enrichi son livre de morceaux de poésie analogues au sujet. Par exemple, il fortifie ses belles réflexions sur l'art, en donnant le poëme de Schlegel sur l'*Alliance de l'Eglise et des Beaux-Arts,* l'une des productions de la jeunesse de ce grand écrivain. La solennité de Pâque amène la magnifique ode de Manzoni sur la Résurrection.

Les pages que l'auteur a consacrées à l'architecture chrétienne ne sont pas les moins intéressantes. Il en expose l'histoire, les principes et le caractère profondément symboliques. On devine que c'est sur l'architecture gothique qu'il insiste, comme plus décidément pénétrée de la pensée chrétienne.

L'ouvrage de M. Stautenmeier a beaucoup d'analogie avec le *Génie du Christianisme*. Des différences notables existent pourtant, qui tiennent surtout au point de vue sous lequel le même sujet a été envisagé. Dans le *Génie du Christianisme*, on s'attache particulièrement aux beautés extérieures et aux bienfaits sociaux ; dans l'ouvrage allemand, au contraire, prédominent l'harmonie intérieure et les influences morales.

Il seroit fort à désirer qu'avec d'autres belles et savantes productions de l'école catholique allemande, et comme en compensation de tant de détestables nébulosités germaniques, le livre de M. Stautenmeier fût connu en France. Ce livre, en effet, est remarquable par le charme du style, l'élévation des pensées, la vivacité de la piété, le sens intime des beautés de la poésie, de l'art et de la nature, enfin, le sentiment quelquefois profond des doctrines et de la vie de l'Eglise.

La *Revue* (catholique) *de Dublin* a publié, il y a déjà quelques années, sur cet ouvrage, un article excellent, dont nous avons profité. Y.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté vient d'admettre parmi les membres de la congrégation des Indulgences et des saintes Reliques le P. Cesari, Cistercien.

— La fête de saint Bonaventure, cardinal, évêque d'Albano et docteur de l'Eglise, a été célébrée, avec la solennité accoutumée, par les religieux mineurs conventuels, dans la basilique Constantinienne des douze apôtres.

PARIS. — M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du roi des Français les adresses envoyées par MM. les évêques de Bayonne, de Digne, de Limoges, de Montauban, de Nantes et de Troyes.

— Nous avons reçu, trop tard pour en parler dans notre dernier numéro, les Mandemens publiés par M. l'archevêque de Bordeaux, par M. l'archevêque nommé de Tours, évêque d'Orléans, et par M. l'évêque de Blois. Ils invitoient dans les

termes les plus touchans, les fidèles à unir, le 26 juillet, leurs prières en faveur du prince dont la mort étoit si inattendue.

—On lit dans le *Parisien :*

« Aussitôt après le déplorable événement, le roi et sa famille s'étant, comme l'on sait, rendus en toute hâte auprès du prince, et son état leur ayant paru des plus alarmans, la reine n'eut rien de plus empressé que d'envoyer chercher M. le curé de Neuilly, prêtre d'un mérite bien reconnu, et jouissant, depuis près de vingt ans, de la plus grande estime près de la famille royale. M. le curé se rendit aussitôt auprès du malade; et, y étant arrivé, il reconnut la nécessité de remplir immédiatement, près de lui, son ministère. Il lui adressa donc quelques courtes mais touchantes paroles, et lui administra le sacrement de l'extrême-onction, sous les yeux de la royale famille prosternée et fondant en larmes, et au milieu d'un grand nombre de médecins appelés au secours de l'infortuné prince, et ne cessant de lui prodiguer les soins que réclamoit son état.

» On travaille en ce moment à un tableau retraçant cette scène d'autant plus déchirante, que l'événement qui venoit de l'amener étoit plus déplorable, avoit été plus subit et plus inattendu. Le peintre qui s'occupe de ce travail est allé, il y a quelques jours, à Neuilly, prendre le portrait de M. le curé, afin de lui donner dans ce tableau la place que la vérité exige qu'il y occupe.

» L'on sait que la maison où M. le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir a été achetée par la famille royale pour construire à sa place une chapelle. Ce travail va commencer sous peu, et dans cette chapelle sera célébrée tous les jours, à perpétuité, une messe pour le défunt. Le clergé de Neuilly sera chargé de remplir cette pieuse obligation.

» Dimanche, la reine des Français, accompagnée de la reine des Belges, de la duchesse de Nemours, de la princesse Clémentine et de madame Adélaïde, sœur du roi, a assisté au salut du saint Sacrement dans l'église paroissiale de Neuilly. Après le salut, on a chanté un *De Profundis* pour le repos de l'ame du prince défunt. A ce moment, on a vu d'abondantes larmes couler des yeux de tous les membres de cette infortunée famille. »

— Deux prêtres africains, MM. Boilat et Fridoil, ont célébré, lundi 25, la messe dans la chapelle du palais de Neuilly.

— M. l'archevêque nommé d'Avignon a successivement administré le sacrement de confirmation dans la chapelle des Frères de la rue de Fleurus, et dans celle de l'hôpital de la Salpétrière.

— Dimanche, Mgr Berthaud, évêque nommé de Tulle, a prêché dans la chapelle du Collége Stanislas. A cet auditoire, composé d'enfans et de jeunes hommes, le prélat a parlé de la mission chrétienne de la jeunesse, surtout à l'époque présente. Cette allocution, de plus d'une heure, a semblé bien courte, tant la parole chaleureuse et si poétique de Mgr Berthaud captivoit vivement ses auditeurs.

— M. l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, et directeur de l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs, étoit allé rendre compte de ses travaux au souverain Pontife. Il est, depuis deux jours, de retour à Paris.

M. l'abbé Ratisbonne, sous-directeur de l'Archiconfrérie, et auteur d'une *Histoire de saint Bernard,* qui accompagnoit M. Desgenettes, a reçu de Sa Sainteté la croix de Saint-Sylvestre.

Diocèse de Lyon. — Le *Réparateur* annonce que S. E. le cardinal de Bonald est arrivé à Lyon.

Diocèse de Metz. — La lettre que nous avons récemment publiée ne nous faisoit que trop prévoir la nou-

velle qui nous parvient aujourd'hui. Mgr Jacques-François Besson vient d'être enlevé à son diocèse. Né à Mieugy (Ain) le 12 septembre 1756, il fut d'abord grand-vicaire à Genève, puis curé de la paroisse de Saint-Nizier à Lyon, qu'il administra long-temps avec autant de succès que de zèle. Il remplit aussi des fonctions élevées à la Grande-Aumônerie. Après avoir refusé le siége de Marseille, il accepta celui de Metz, et fut sacré à Lyon le 23 février 1824. Ce prélat vénérable, auquel le diocèse de Metz est redevable d'utiles institutions, achevoit sa 86e année, lorsqu'il est mort le 21 juillet. Une vive piété, une science solide, un noble et ferme caractère, une charité inépuisable, voilà ce qui caractérisoit Mgr Besson, dont la perte sera profondément sentie.

— Quelques électeurs du 2e collége de Metz ayant demandé à M. Charles du Coëtlosquet, de quelle manière il entendoit *la liberté de l'enseignement*, cet honorable candidat a développé son opinion dans un petit écrit qui a été distribué la veille des élections.

Nous le reproduisons comme un des plaidoyers les plus concis, les plus logiques qui aient été publiés sur cette matière.

« Je veux la liberté d'enseignement, dit M. du Coëtlosquet :

» Parce qu'elle nous a été promise solennellement par la charte de 1830. Conformément à l'article 69 de celle-ci, il devoit y être pourvu, par une loi spéciale, dans un bref délai. Refuser de nous donner cette liberté, après un délai de douze années, que seroit-ce, sinon un *coup d'Etat négatif* contre la charte?

» Je veux la liberté d'enseignement :

» Parce que c'est porter atteinte à un droit sacré des pères de famille, que de les contraindre à faire élever leurs enfans dans un établissement qui n'auroit pas leur confiance. Or, dans l'état actuel de la législation, cette contrainte existe, notamment en ce qui touche les deux points suivans :

» L'obligation imposée aux chefs d'institutions privées, quand celles-ci sont établies dans une ville où il existe un collége royal, d'envoyer leurs élèves, à partir de la sixième, suivre les classes de ce collége (1);

» La condition exigée, de la part des jeunes gens qui se présentent pour subir l'examen du baccalauréat ès-lettres, de justifier qu'ils ont suivi les cours de rhétorique et de philosophie dans un collége royal ou communal, à l'exclusion des institutions privées (2).

» Je veux la liberté d'enseignement dans l'intérêt de l'instruction et de l'éducation de la jeunsse :

» De l'instruction, parce que la concurrence doit avoir pour conséquence le perfectionnement des méthodes actuelles d'enseignement;

» De l'éducation, parce que cette même concurrence fera sentir aux chefs de l'Université la nécessité d'apporter

(1) Dans le ressort de l'Académie de Metz, cette disposition a été mitigée, grâce à l'esprit de tolérance éclairée qui anime le recteur. Mais, dans beaucoup d'autres Académies, elle a été exécutée avec la dernière rigueur. Or, ce que nous demandons, c'est que la garantie de la loi soit substituée à la volonté arbitraire, plus ou moins bienveillante, des hommes. (*Note de M. du Coëtlosquet.*)

(2) A la vérité, les jeunes gens ont la faculté de se soustraire à cette justification, moyennant une attestation, de la part de leurs parens, qu'ils ont étudié la rhétorique et la philosophie dans la maison paternelle. Mais l'éducation privée est, on le sait, fort dispendieuse; et la faculté dont on parle n'est, dans la réalité, qu'un privilége au profit des classes riches. Soutenir que la liberté d'enseignement existe, parce que les parens peuvent faire suivre chez eux à leurs enfans la totalité des études indispensables aux jeunes gens qui se destinent à une profession libérale, c'est (on l'a dit spirituellement), comme si l'on tenoit ce langage : Vous serez libres..... à condition que vous aurez quinze ou vingt mille livres de rente. (*Idem.*)

une attention plus sévère sur le choix des professeurs, et une surveillance plus vigilante sur leur enseignement et sur leur conduite.

» En réclamant la liberté d'enseignement, je suis loin de la vouloir sans limites. Je reconnois expressément au gouvernement le double droit :

» D'exiger des garanties, tant de capacité que de moralité, des personnes qui se proposent de fonder des institutions privées, et de celles qu'elles veulent attacher à leur établissement ;

» Et d'exercer une surveillance sur ces institutions, après qu'elles auront été autorisées (1).

» La détermination de la nature de ces garanties et de cette surveillance est une œuvre aussi importante qu'étendue, qui devroit être mûrement méditée et débattue dans le sein des deux Chambres. Néanmoins, j'ose affirmer qu'avec de la bonne foi il sera beaucoup moins difficile qu'on ne le croit communément, de s'entendre.

» Mais, l'établissement privé une fois existant, et toujours sous la réserve de la surveillance du gouvernement, qu'exige la liberté d'enseignement? Que les études puissent y être poussées jusqu'à leur terme, et que, quand un élève se présente pour recevoir les grades universitaires, on s'enquière d'une seule chose, savoir s'il est suffisamment instruit, sans venir scruter où et comment il a acquis cette instruction.

» Prétendre concilier la liberté d'enseignement avec le monopole universisitaire, eh! autant vaudroit soutenir que la liberté de la presse peut exister avec la censure, ou la liberté individuelle avec les lettres de cachet.

» Je réclame la liberté d'enseignement, non *dans aucun intérêt exclusif*, mais *dans le sens large de la liberté pour tous*. On a prétendu, dans l'intérêt de l'Université, qu'abolir son monopole, ce seroit la tuer, ce seroit substituer un autre monopole à celui qu'elle exerce aujourd'hui. Cet argument maladroit est susceptible de nuire à la considération de ce corps, bien plus que les attaques les plus violentes de ses ennemis. Quoi! l'Université, avec sa forte organisation, avec les moyens immenses dont elle dispose, ne seroit pas en état de soutenir la concurrence contre les établissemens particuliers d'instruction! Mais, dans un tel aveu, il y auroit un excès d'humilité qu'en vérité l'on a peine à concevoir. L'intérêt *bien entendu* de l'Université, celui de sa dignité morale, n'est donc pas réellement opposé à la liberté d'enseignement; bien plus, on peut avancer hardiment qu'il est lié à celle-ci.

» Metz, le 9 juillet 1842.

Comte CHARLES DU COETLOSQUET. »

(1) Ce double droit de *garantie* et de *surveillance*, de la part du gouvernement, est formellement reconnu dans la pétition en faveur de la liberté d'enseignement, que j'ai signée, il y a quelques mois, avec un grand nombre de citoyens de Metz et du département de la Moselle.

(*Note de M. du Coëtlosquet.*)

Diocèse de Strasbourg. — Le curé de la communauté catholique de Clébourg est réduit à habiter une cabane que le dernier pâtre ne voudroit pas occuper.

Qu'on se figure une maisonnette presqu'en ruines, composée d'un petit rez-de-chaussée et surmontée d'un toit en lambeaux, dont plusieurs poutres se sont successivement détachées et sont tombées avec fracas. Il y a peu de jours, le premier fonctionnaire public de l'arrondissement de Wissembourg, s'étant trouvé, sans doute à cause du mouvement électoral, dans la commune de Clébourg, a eu la curiosité de visiter la maison *sans toit*, et dans sa sollicitude il a à l'instant même ordonné qu'on fît tomber encore une poutre qui menaçoit d'écraser le pauvre curé. Un inoffensif parapluie a suffi pour exécuter les ordres de l'administrateur. Le même instrument suffiroit pour faire crouler quelques

vieux murs qui sont adossés à la maisonnette et qui formoient autrefois des écuries.

Du reste, ce presbytère inhabitable vaut encore mieux que celui qu'occupoit le prédécesseur du curé actuel. A présent il n'y a que danger pour la vie de M. Thal; alors il y avoit grave inconvenance. La maison curiale se composoit d'une seule pièce partagée en deux par une alcôve fermée où couchoient mari et femme, et le restant de l'appartement étoit la demeure du pauvre curé Jauch.

Et qu'on ne croie pas que c'est la pauvreté de la commune, qui est cause de cet état de choses : elle jouit d'un revenu annuel d'environ 5000 f. D'ailleurs, en jetant un coup d'œil sur la gracieuse habitation de M. le pasteur du culte luthérien, on se convainc aisément que c'est à une cause autre que le manque de fonds qu'il faut attribuer la misérable demeure qu'on appelle le presbytère de M. le curé de Clébourg.

On assure qu'à différentes reprises les autorités supérieures, effrayées du danger incessant auquel est exposé M. le curé, ont promis d'y apporter un prompt remède; mais ces promesses se prolongent depuis trois ans.

Cependant, la loi veut que les pasteurs des cultes chrétiens soient convenablement logés aux frais des communes. Pourquoi reculer devant l'exécution de la loi?

Pourquoi, surtout, en agir ainsi dans une commune où les ressources sont considérables?

Pourquoi faire soupçonner une partialité révoltante en assignant une *villa* au ministre luthérien, et une masure au pasteur catholique?

Il seroit temps que l'on comprît bien, dans l'intérêt de la morale, de la paix, de la stabilité des empires, qu'on ne parvient à civiliser les masses, à faire pénétrer la religion dans le cœur des peuples, à leur inculquer l'amour du prochain, qu'autant que les gouvernans grands et petits se montrent partout également justes, équitables et impartiaux.

ANGLETERRE. — M. Magee, chapelain de M. O'Connell, à Londres, et pasteur de la chapelle de Westminster, vient de recevoir du Souverain Pontife un bref qui l'élève au rang de prélat, et le nomme camérier de Sa Sainteté.

PRUSSE. — Mgr Geritz, nouvel évêque de Warmie (Ermeland), a pris le 26 juin possession de son siége.

SUISSE. — Malgré le refus de *placet* du conseil d'Etat de Bâle-Campagne (Suisse), le bref du Saint-Père, qui ordonne la célébration d'un Jubilé au sujet du malheureux état de l'Eglise catholique en Espagne, a été lu le 18 juillet dans toutes les chaires du district de Birseck, et le Jubilé a commencé le dimanche suivant.

ÉTATS-UNIS. — A la suite d'une retraite spirituelle du clergé, qui a commencé le 17 mai, et dont les exercices ont été dirigés par le révérend John Timon, visiteur de la congrégation de la Mission, un synode diocésain a été ouvert à Philadelphie, dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste, le 22 mai, dimanche de la Trinité, par une grand'messe pontificale, qu'a célébrée Mgr Kenrick. Il avoit pour assistans le révérend Michael O'Connor, vicaire-général, comme archidiacre; les révérends Thomas Heyden et David Mulholland comme diacre et sous diacre d'honneur, et les révérends C. J. Carter et Anthony Penco, comme diacre et sous-diacre d'office. Après la messe à laquelle communièrent

tous ceux du clergé qui n'avoient pas célébré ce jour-là, le grand-vicaire fit un discours éloquent sur l'Eglise. La mission donnée aux apôtres, et rapportée par saint Mathieu, lui servit de texte. L'évêque récita ensuite les prières prescrites par le Pontifical. Le clergé chanta le 68e psaume, qui fut suivi des prières ordinaires. On chanta encore les litanies, puis l'Evangile qui renferme la première mission des apôtres, telle qu'elle est rapportée par saint Luc, ch. IX. L'hymne d'invocation à l'Esprit saint, et le discours de l'évêque au clergé, furent suivis de la lecture des décrets du concile de Trente touchant l'obligation de la résidence et la profession de foi, décrets qui furent lus par le grand-vicaire comme promoteur du synode. Le secrétaire, le rév. F. X. Gartland, récita alors la profession de foi, selon la formule de Pie IV. A la fin, tous les membres du clergé présens, y compris le révérend John Timon, et le révérend P. Dollard, secrétaire de l'évêque de Kingston, au Canada, s'approchèrent de l'autel, quatre à quatre, et répètèrent la dernière clause confirmative, tenant la main droite sur les saints Evangiles. Le tout se termina par la bénédiction solennelle de l'évêque. Les constitutions proposées par le prélat furent présentées, et les deux premières, promulgant les décrets des quatre conciles provinciaux de Baltimore, et adoptant le Rituel publié récemment à Baltimore, furent lues par le promoteur, qui annonça que toutes les constitutions seroient lues au clergé à l'issue des vêpres, afin qu'il pût les examiner en détail, et faire présenter ses remontrances ou ses observations par le révérend Thomas Heyden, procureur du clergé, à la seconde session qui auroit lieu le mercredi 25. Cinquante prêtres étoient présens en cette occasion, et tout se fit strictement d'accord avec le Pontifical. L'évêque émit quelques observations tendant à faire connoître le but du synode, qui n'étoit pas de discuter sur les dogmes, ou de changer les règles générales de la discipline ecclésiastique, mais de mettre en vigueur les réglemens de discipline particuliers des conciles provinciaux. La réunion de tant de prêtres venus des différentes parties du diocèse, pour prendre part aux cérémonies imposantes de la religion, et la profession solennelle de foi, servoient, dit-il, à montrer l'unité de cette partie de l'Eglise universelle, qui, par sa communion avec le premier des évêques, est unie au monde catholique dans la foi et le culte.

Le clergé catholique a été fortement occupé le lundi 23 et le mardi 24, matin et soir, à examiner les statuts proposés par l'évêque.

Le mercredi 25, a été célébrée la seconde session, précédée par un service solennel du trentième jour pour le défunt évêque (Mgr Conwell), lequel a été chanté par le P. E. Moriarty, docteur en théologie, de l'ordre de Saint-Augustin. Au temps marqué, tous les statuts furent lus, et le procureur du clergé soumit à l'évêque diverses modifications, auxquelles celui-ci donna son approbation.

La messe solennelle a été célébrée, le 26 mai, par le révérend vicaire-général, après quoi le révérend procureur du clergé a fait un éloquent discours. La troisième session s'est tenue ensuite, et les statuts ont été promulgués du consentement du clergé. L'évêque a exprimé sa grande satisfaction de l'empressement du clergé à venir assister au synode, et de l'harmonie qui avoit régné pendant sa tenue. Le tout s'est terminé par la procession du Saint-Sacrement autour de l'église, à l'intérieur, et par la bénédiction solennelle.

Nos lecteurs verront avec plaisir un sommaire des statuts.

Le premier reçoit et promulgue les quatre conciles provinciaux de Baltimore.

Le second adopte le Rituel récemment publié.

Le troisième est contre les abus qui se sont introduits dans la musique d'église.

Le quatrième établit les droits que doit exercer comme pasteur tout prêtre auquel est confié le soin d'une congrégation.

Le cinquième a pour objet la division de la cité en districts quasi-paroissiaux.

Le sixième règle les rapports entre le pasteur et le vicaire.

Le septième exige l'usage des confessionnaux.

Le huitième règle à quelle condition le privilége de célébrer la messe sera accordé aux prêtres qui passent par le diocèse.

Le neuvième établit des conférences ecclésiastiques trimestrielles.

Le dixième regarde la tenue des registres de baptême et de mariage, et de tout autre livre d'église.

Le onzième déclare toute personne non-catholique inadmissible comme parrain ou marraine.

Le douzième soumet à l'excommunication les catholiques qui contractent mariage devant le magistrat civil, lorsqu'il y a moyen de recourir à un prêtre catholique, ou qui contractent mariage devant le ministre de quelque secte, en quelque cas que ce soit.

Le treizième règle les conditions auxquelles les personnes ainsi mariées peuvent avoir part aux prières et aux bénédictions qui se font dans la célébration du mariage.

Le quatorzième exige que l'on donne connoissance d'un mariage quatre jours avant la célébration. Ce statut regarde les personnes qui demeurent dans les cités ou les villes où se trouve un prêtre résidant. Il sera en vigueur six mois après la clôture du synode.

Le quinzième défend de faire les cérémonies de la sépulture lorsque l'enterrement n'a pas lieu dans un cimetière catholique.

Le seizième adopte le catéchisme dit de Butler, pour le diocèse, et les catéchismes d'Augsbourg et de Canisius pour les Allemands.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'ordonnance de dissolution de la précédente chambre des députés annonçoit que la nouvelle chambre seroit convoquée peu après les élections, dans un des premiers jours du mois d'août. Que lui vouloit-on alors, et pour quels travaux son concours étoit-il jugé nécessaire? Voilà ce qu'on ne sait point, et ce que le discours de la couronne ne laisse nullement entrevoir. Seulement on peut conjecturer que c'étoit quelque chose qui ne pressoit pas, puisqu'il n'en est plus question, et que la convocation actuelle des chambres a uniquement pour objet un cas qui étoit assurément fort imprévu à l'époque où parut l'ordonnance qui fixoit le jour de leur réunion.

Il faut qu'il y ait bien de la ressource dans les gouvernemens constitutionnels, pour qu'il soit possible de renoncer ainsi, sans inconvénient, à des travaux qui, peu de temps auparavant, s'annonçoient comme devant être assez urgens pour nécessiter une session extraordinaire du corps législatif. Ceci ne laisse pas d'accréditer jusqu'à un certain point l'idée des journaux de l'opposition, qui prétendent que les ministres du 29 octobre ont su faire servir la mort de M. le duc d'Orléans à prolonger leurs propres jours.

A peine M. le duc d'Orléans a-t-il les yeux fermés, qu'on n'entend parler que des nouveaux crédits qui s'ouvrent à l'occasion de sa mort.

Outre les quatre cent mille francs affectés aux frais de ses funérailles, voilà que les journaux se mettent à présenter pour chiffres de dépenses : D'abord la

dotation de M. le comte de Paris, qui, en succédant au titre de prince royal, succédera aussi à l'établissement que son père tenoit de la munificence nationale. C'est ensuite le douaire qui se trouve acquis à la princesse Hélène, et dont une portion lui est déjà délivrée par provision. Enfin, ce sera bientôt M. le duc de Nemours, qui, en sa qualité de régent éventuel du royaume, ne pourra pas être laissé sans moyens de pourvoir d'une manière convenable aux exigences de son nouveau rang. Car on comprend qu'il n'y a plus rien à faire maintenant pour la piquante verve de M. de Cormenin, et que force lui est, cette fois, de renoncer à sa guerre contre les apanages de famille.

PARIS, 27 JUILLET.

Hier a eu lieu l'ouverture de la session des deux chambres. (Voir à la fin du Journal.) Le discours de Louis-Philippe est tout ce qu'il devoit être dans les circonstances présentes. La politique y est étrangère. La douleur seule y parle.

Le ministère s'est tenu à l'écart; il n'a pas voulu donner à l'opposition l'occasion de l'attaquer. Cependant, si l'on en croit le *Journal des Débats*, la discussion sera portée sur ce terrain. Voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Des députés de la gauche se sont réunis hier et aujourd'hui chez M. Barrot, au nombre de soixante-dix environ.

» On assuroit ce soir qu'après une discussion fort vive, il avoit été résolu que la gauche ne présenteroit aucun amendement ni à l'Adresse ni à la loi sur la régence, mais qu'elle chercheroit dans le cours de cette session même une occasion favorable pour poser la question ministérielle, en d'autres termes pour engager avec le ministère une discussion politique. On ajoutoit que M. Barrot s'étoit réservé de choisir le prétexte qui lui sembleroit le plus convenable et de prendre le premier la parole. »

— Le *Courrier Français* fait les réflexions suivantes sur la séance d'ouverture :

« Les ministres auroient dû épargner à Louis-Philippe cette lutte entre la douleur du père et la majesté du roi; car elle s'est passée sous les yeux de la diplomatie, et il ne faut pas mettre l'étranger dans le secret de nos afflictions. L'antiquité a une image sublime pour exprimer la douleur qui sied aux princes: elle se borne à voiler le visage d'Agamemnon. »

— La chambre des pairs a procédé aujourd'hui à l'organisation de ses bureaux et à la nomination de ses secrétaires définitifs. MM. le duc de Coigny, le comte Baudrant, le comte Siméon et Franck-Carré ont été nommés secrétaires. Le président a ensuite tiré au sort la grande députation qui doit assister aux obsèques de M. le duc d'Orléans.

— La chambre des députés, après le tirage au sort des bureaux et de deux députations chargées la première d'accompagner le convoi de M. le duc d'Orléans à Notre-Dame, la seconde d'assister au service funèbre du 3 août, valide un grand nombre d'élections qui ne soulèvent aucun débat.

— Il paroît que la gauche a résolu de porter toutes ses voix sur M. Odilon-Barrot pour la présidence de la chambre.

— Une ordonnance datée du palais de Neuilly, le 18 juillet, ouvre au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1842, un crédit extraordinaire de 400,000 fr. pour la dépense des obsèques du duc d'Orléans; crédit dont la régularisation sera proposée aux chambres.

— Dès le 20 juillet, le douaire à payer à la princesse Hélène, en exécution de la loi du 7 mai 1837 qui prévoyoit le cas de veuvage, a été fixé par ordonnance pour les cinq mois et dix-huit jours qui achèvent l'exercice 1842, à la somme de 139,166 fr. 66 c.

— On dit que Louis-Philippe doit aller passer trois mois au château d'Eu.

— Madame la duchesse d'Orléans va partir, assure-t-on, pour les bains de mer, avec ses deux enfans. Suivant un

journal, on lui faisoit observer que, dans les circonstances actuelles, sa présence à Paris pouvoit être utile. « Je n'ai pas de volonté personnelle, auroit-elle répondu; mon mari avoit décidé que la santé de nos enfans exigeoit les bains de mer : ce qu'il disoit sera fait; seulement, comme je tiens à ne plus quitter mes enfans, je partirai avec eux. »

— On a affiché hier à Paris et dans la banlieue l'ordre du jour qui convoque toute la garde nationale de la Seine pour assister à la translation des restes mortels du duc d'Orléans.

— Bien que M. le duc de Nemours soit nommé commandant des trois camps formés à Lunéville, Saint-Omer et Châlons, il se confirme que les troupes de ces camps ne seront pas réunies sur la Marne, et que chaque camp manœuvrera sur le terrain qui lui est assigné.

— Le gérant de la *Gazette de France* a été cité à comparoître devant la cour d'assises pour le 29 courant, à l'occasion de divers articles publiés les 19 et 20 de ce mois.

— La cour d'assises de la Seine a recommencé à s'occuper de l'affaire des 79 voleurs. A la première audience de la seconde session de juillet, elle a condamné à deux ans de prison la veuve Mongin, qui a joué principalement le rôle de recéleuse. Le nommé Frépas, condamné en 1836 à vingt ans de travaux forcés, a été reconnu coupable de vol; mais la cour a déclaré qu'il n'y avoit lieu de prononcer aucune peine contre lui. Lundi 18, ont commencé les débats relatifs à la seconde catégorie, composée de quatre accusés. Ceux de la troisième catégorie, dans laquelle on voit figurer trente-trois individus, remplissent la fin de la session. L'examen de l'affaire a commencé mercredi 20. Sur les trente-trois accusés qui forment cette série, trois sont en état de contumace, et trente sont devant la cour. Le premier est Charpentier dont les révélations ici, comme dans le premier procès, servent de guide à l'accusation. Quelques autres ont déjà figuré dans la première affaire, et malgré la condamnation qui les a frappés, ils protestent de leur innocence quant aux faits anciens : mais ils se reconnoissent coupables pour les faits objet de la présente accusation. Après avoir consacré une séance à la lecture de l'acte d'accusation, la cour a commencé l'audition des témoins qui a occupé toutes les audiences jusqu'à ce jour.

— Un ordre général de M. le lieutenant-général Bugeaud, en date du 17 juillet, porte à la connoissance de l'armée d'Afrique la dépêche télégraphique annonçant la mort de M. le duc d'Orléans.

— La soumission forcée des Arabes a produit une sécurité apparente. Aussi le général Bugeaud a-t-il adressé, le 19, aux commandans et aux officiers de l'armée une circulaire, où il leur déclare qu'il ne faut pas avoir une aveugle confiance.

« Ce ne sera qu'à la longue, dit-il, que ce peuple pourra sympathiser avec nous; jusque-là, il saisira les occasions favorables de briser ce qu'il appellera ses chaînes, quelle que soit la bonté avec laquelle nous le traiterons. Soyons donc toujours vigilans et ne négligeons aucune des précautions des temps de guerre. »

Puis, M. Bugeaud leur indique les précautions nécessaires pour éviter d'être surpris par les Arabes, et pour ménager en même temps la santé des soldats.

Un ordre général du 17 nomme le général Changarnier commandant des provinces de Milianah et de Médéah, qui comprennent les anciens kalifas de Sidi-Embarrak et de Berkani.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans le *Mémorial de Rouen* du 23 juillet :

« Il continue à régner, dans la plupart des stations des travaux du chemin de fer de Paris à Rouen, de fâcheuses mésintelligences entre les ouvriers français et les ouvriers anglais. Par suite de cet état de mésintelligence, le plus frivole prétexte, et il n'en manque pas entre des

hommes sans éducation et qui passent le temps de leur repos dans les buvettes ou au cabaret, le plus frivole prétexte, disons-nous, amène de déplorables incidens. Ainsi, ces jours derniers, une rixe s'est élevée entre les Anglais et les Français occupés sur le territoire de la commune de Léry, le sang a été répandu, plusieurs individus ont été grièvement blessés, et l'intervention de la force armée a seule pu faire rentrer les mutins dans l'ordre. »

— On lit dans le *Courrier de Dieppe*:

« Mercredi dernier, dans l'après-midi, la foudre est tombée sur les moissonneurs du sieur Verderet, cultivateur à Bailly-en-Campagne, près Loudinières; ils étoient au nombre de vingt-quatre à l'abri sous un gros hêtre. La foudre en a tué trois et blessé cinq autres, dont deux sont à la mort. »

— M. Ledru-Rollin n'ayant pu obtenir la remise qu'il avoit réclamée en sa qualité de député, la cour d'assises de la Mayenne a jugé son affaire le 18 de ce mois, sans l'assistance des jurés, l'accusé n'ayant pas répondu à l'appel. On sait qu'il lui étoit reproché d'avoir publié le discours qu'il avoit prononcé devant les électeurs du Mans, lorsqu'ils lui conférent une première fois le mandat législatif; discours d'un radicalisme complet, mais sur le fond duquel M. Ledru-Rollin avoit été déclaré indemne par le jury de Maine-et-Loire. M. le procureur-général Corbin a soutenu l'accusation; il a conclu à ce que l'accusé fût déclaré coupable, pour le fait de la publication de son discours, des quatre délits révélés par la cour royale d'Angers, et a requis la condamnation aux mêmes peines dont la cour d'assises de Maine-et-Loire l'avoit frappé précédemment. La cour, faisant droit à ces conclusions, a d'abord écarté les exceptions à fin de sursis soulevées dans la lettre de M. Ledru-Rollin; puis, au fond, reconnoissant sa culpabilité sur tous les chefs, elle l'a condamné à quatre mois de prison, 3,000 francs d'amende et aux dépens.



L'arrêt, comme on le sait, ne peut pas être exécuté maintenant à cause de l'ouverture de la session des chambres.

— Pendant qu'on se plaint à Paris de la sécheresse, les journaux de Lyon parlent de pluies abondantes qui n'ont cessé de tomber durant deux jours, et qui ont envahi les caves et les rez-de-chaussée des maisons dans plusieurs rues.

EXTÉRIEUR.

On mande de Madrid que le fils aîné de don François de Paule a été présenté à sa cousine Isabelle dans une audience particulière. Il étoit accompagné de son père et de sa mère. Cela n'a pas peu contribué à ce que l'infant don François reçût de la part du gouvernement le conseil d'aller prendre les bains de mer pour quelque temps.

— De nouveaux désordres ont eu lieu à Barcelone à l'occasion d'une fête patriotique. Quelques officiers de la garnison ont été poursuivis jusqu'à leur caserne par un attroupement de révolutionnaires. Les troupes sont sorties pour charger le peuple à coups de sabre. Il y a eu beaucoup de blessés.

— Les chambres belges doivent reprendre bientôt leurs travaux. La première question qui leur sera soumise est celle de la convention du 16 juillet conclue entre les négociateurs belges et les negociateurs français.

— Le *Manchester Guardian* rapporte des excès commis par 800 à 1,000 mineurs à Congleton, où les boutiques des boulangers ont été pillées et plusieurs bourgeois forcés de distribuer de l'argent ou du pain. On craignoit aussi des troubles à Macclesfield et à Poynton. Des renforts considérables de troupes ont été dirigés sur ces localités.

— Les nouvelles de Constantinople, qui vont jusqu'au 7 juillet, sont de peu d'importance, et n'annoncent aucun changement dans la position des choses. Les différends de la Porte avec la Grèce paroissent être sur le point d'être arrangés par l'intervention des puissances européennes. Il n'y a rien de nouveau sur la Syrie et l'état de la montagne, qui paroît

en ce moment assez paisible. Les cheiks druses sont toujours en prison à Beyrouth. L'émir Abdallah, qui s'étoit réfugié à bord d'une frégate anglaise, est retourné à terre avec l'assurance qu'il ne seroit pas inquiété. Une corvette française est arrivée de Constantinople à Beyrouth avec l'ordre d'envoyer à Constantinople, où ils devront être jugés, les deux Albanais qui avoient insulté un officier français.

—On annonce que l'ambassadeur britannique, sir Stratford Canning, a résolu de donner sa démission et de demander son rappel, parce qu'il est maintenant convaincu que la Porte-Ottomane ne fera aucune concession dans l'intérêt de la Syrie, à moins que l'on n'emploie des mesures coërcitives contre elle. Il est possible que le changement soudain qui s'est opéré dans les vues du cabinet anglais relativement à la Syrie, ait été la principale cause de cette détermination soudaine de l'ambassadeur. On dit en effet que le cabinet de Saint-James, pour éviter toute complication nouvelle dans l'Orient, pense qu'il faut résoudre par les voies pacifiques la question concernant la Syrie.

OUVERTURE DE LA SESSION.

26 *juillet*.

Une force imposante encombre de bonne heure les abords du Palais-Bourbon; une double haie de garde nationale et de troupe de ligne, formée sur trois rangs, garnit le chemin que doit parcourir le cortége. La circulation est interdite à une grande distance; les ponts, les quais, la terrasse des Tuileries, la place Louis XV jusqu'aux Champs-Elysées, les rues de Bourgogne, de l'Université et la place du Palais-Bourbon sont soigneusement gardées.

A dix heures, les portes de la chambre des députés sont ouvertes aux personnes munies de billets. La salle a subi la transformation ordinaire. Le fauteuil du président et le bureau des secrétaires ont fait place à une estrade élevée, sur laquelle on remarque un fauteuil et quatre plians. Cette estrade est surmontée d'un dais en velours rouge et de drapeaux tricolores couverts de crêpes. Au bas de l'estrade sont disposés deux bancs destinés aux ministres, aux maréchaux, etc. La tribune du corps diplomatique est au grand complet.

Dès midi et demi, l'assemblée est déjà très-nombreuse. MM. les pairs occupent le côté droit de la salle; MM. les députés sont à gauche.

MM. les ministres arrivent à une heure. Les princesses sont restées à Neuilly.

A une heure vingt minutes, Louis-Philippe fait son entrée dans la salle, précédé d'un nombreux état-major, des grandes députations des chambres, et suivi des quatre princes ses fils. Des cris de *Vive le roi!* partent des centres et des bancs de la pairie.

Après avoir salué à plusieurs reprises, Louis-Philippe, d'une voix altérée et au milieu de sanglots qui le forcent souvent à s'interrompre, lit le discours suivant:

« MM. les pairs, MM. les députés,

» Dans la douleur qui m'accable, privé de ce fils chéri que j'avois cru destiné à me remplacer sur le trône, et qui étoit la gloire et la consolation de mes vieux jours, j'ai éprouvé le besoin de hâter le moment de votre réunion autour de moi.

» Nous avons ensemble un grand devoir à remplir. Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, il faut que la France, que la monarchie constitutionnelle ne soient pas exposées à une interruption dans l'exercice de l'autorité royale. Vous aurez donc à délibérer sur les mesures nécessaires pour prévenir, pendant la minorité de mon bien-aimé petit-fils, cet immense danger. Le coup qui vient de me frapper ne me rend pas ingrat envers la Providence qui me conserve encore des enfans si dignes de toute ma tendresse et de la confiance de la France: Messieurs, assurons aujourd'hui le repos et la sécurité de notre patrie. Plus tard, je vous appellerai à reprendre, sur les affaires de l'Etat, le cours accoutumé de vos travaux. »

Après la lecture de ce discours, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, lit la formule du serment, et chacun de MM. les députés présens répond : « Je le jure. » M. le garde des sceaux annonce ensuite

que la session de 1843 est ouverte, et invite les membres des deux chambres à se réunir demain 27 dans le local ordinaire de leurs séances pour commencer leurs travaux. La séance est immédiatement levée, et Louis-Philippe reconduit avec le cérémonial accoutumé.

Diorama de M. Daguerre, appliqué à l'église de Bry-sur-Marne.

Le célèbre inventeur du Diorama et du Daguerréotype se retira il y a quelque temps dans le village de Bry-sur-Marne, où il venoit de faire l'acquisition d'une maison de campagne. Un travail continuel et opiniâtre pour le perfectionnement du daguerréotype absorba tout son temps et toutes ses méditations. Cependant, ayant visité l'église du lieu où il venoit de fixer son séjour, il conçut l'idée d'y appliquer le système de son Diorama, et d'y attacher son nom. Il fit pour cela quelques sacrifices, et fut généreusement secondé par Mlle de Rigny. M. Daguerre fit construire un petit bâtiment adossé au maître-autel de la modeste église de Bry-sur-Marne, et s'y renferma dans ses momens de loisir, pour y travailler à un tableau d'un effet magique, dont le public ignoroit absolument la conception et le plan. Après un an d'attente, et le jour même de la fête du village de Bry, le Diorama religieux a été découvert, et les assistans ont pu satisfaire enfin leur avide curiosité. Depuis cette époque, de nombreux pélerins viennent de Paris et des environs pour jouir d'un spectacle tout nouveau, mais, selon nous, peu convenable dans nos églises. Nous aimons, avant de consigner ici nos observations, à rendre hommage au beau talent de M. Daguerre, et au sentiment qui l'a porté à orner d'une peinture remarquable une pauvre église de village; mais nous croyons en même temps très-utile de faire part des observations qui nous ont été suggérées par ce Diorama appliqué à une église.

Nous insisterons avant tout sur l'inconvenance de ce genre de travail dans les églises, et nous en signalerons plusieurs inconvéniens, même sous le rapport de l'art.

Tous ceux qui ont visité l'église de Bry-sur-Marne ont été frappés de cette idée produite par la disposition elle-même du Diorama : ce spectacle ne convient point dans le lieu saint ; je dis spectacle, et c'est-là le mot, car, dans les livres de l'art, on définit le Diorama, *un spectacle d'un genre nouveau, imaginé et exécuté par M. Daguerre, présentant à la vue du spectateur placé au centre d'une salle en forme de rotonde, l'image des grands phénomènes de la nature, l'ensemble d'une ville, d'un site pittoresque, de l'intérieur d'un édifice gothique, etc.*

Rien ne manque au spectacle dans l'église de Bry-sur-Marne, pas même le rideau, qui se tire et se ferme au commencement et à la fin de l'office. Ainsi, ce genre de travail n'est propre qu'à exciter une vive curiosité, et n'affecte l'ame d'aucun sentiment religieux. Cette observation est d'une vérité si exacte et si rigoureuse, qu'au moment où, à la fin de l'office, on a tiré le rideau, dans les premiers jours de l'ouverture de ce Diorama, on a vu avec douleur les spectateurs se précipiter sur les marches de l'autel, et demander avec instance que le rideau fût tiré de nouveau, pour jouir de plus près de cette merveilleuse composition. Voilà bien certainement un désordre qui suffiroit pour montrer que le Diorama est déplacé dans le sanctuaire. Tout ce qui orne nos églises doit être grave et propre à faire naître dans l'ame une pieuse et sainte émotion; et c'est précisément ce que l'on éprouve chaque fois que l'on entre dans une église qui ne renferme que des ornemens convenables. La curiosité est toujours tempérée par un sentiment de retenue, de piété et de religion, alors même qu'elle est excitée par l'effet d'une belle peinture ou par l'ensemble d'une décoration riche et majestueuse.

Le choix du sujet de M. Daguerre ne nous paroît pas plus heureux que l'application de son Diorama à un édifice re-

ligieux. Il a imaginé en effet de prolonger une église de village, d'une architecture moderne et des plus simples, en la terminant par une seconde église d'un genre gothique très-régulier, avec ses belles colonnes, ses ogives, ses tribunes et ses oriflammes. Or, que signifie une église d'un genre gothique bien prononcé, terminant une autre église tout-à-fait moderne? Que peut-il résulter de cet amalgame aussi opposé à l'unité qu'au bon goût? Tous ceux qui visitent le tableau de M. Daguerre ne cessent de dire: En vérité, ce choix n'est pas heureux! Le mystère de la naissance du Sauveur, avec l'étable, les anges, les bergers, auroit produit un effet plus satisfaisant qu'une église ajoutée à une autre église. Voilà ce que l'on dit; et nous partageons entièrement cet avis. Ensuite, sous le rapport de l'art, M. Daguerre s'est créé des difficultés qu'il lui a été impossible de vaincre. Le genre dans lequel il excelle résulte des effets de la perspective et du clair-obscur; ce qui suppose une partie de l'édifice entièrement privée de lumière, et une autre éclairée avec ménagement. Or, il a été impossible à M. Daguerre de priver l'intérieur de l'église de Bry de la lumière nécessaire aux paroissiens. Il l'a rendue sombre, beaucoup trop sombre, pour arriver à l'effet du Diorama: mais, ne pouvant donner à l'intérieur du temple une obscurité complète, il a manqué l'effet qu'il attendoit de son travail. Aussi, de la porte d'entrée, l'église gothique, peinte derrière l'autel, se trouve enveloppée d'un nuage bleuâtre qui empêche de démêler au premier coup d'œil le fond du tableau. On ne sait si c'est un ciel bleu qui apparoît, ou une espèce de léger brouillard, ou les ruines d'un temple; et il ne faut rien moins qu'approcher jusqu'à la grille du chœur pour se rendre raison d'une perspective qui devroit frapper tout d'abord.

Pour nous résumer, nous dirons en terminant: le talent de M. Daguerre est incontestable, mais son Diorama ne peut être appliqué à nos églises. Du reste, nous avons la certitude que l'invasion de ce genre de spectacle n'est point à redouter pour nos temples; M. Daguerre a répondu à plusieurs demandes qui lui ont été adressées par des personnes séduites par son talent, *qu'il avoit pour toujours renoncé à la peinture, et qu'il ne vouloit plus s'occuper dans sa retraite que de chimie et de physique pour le perfectionnement de son Daguerréotype.*

L'ABBÉ DUCHAINE.

D'après la délibération du conseil royal de l'Instruction publique (séance du 21 juin), l'ouvrage intitulé : MÉLANGES RELIGIEUX, par mademoiselle Natalie Pitois (1), a été compris au nombre des livres qui sont destinés à être donnés en prix dans les institutions, pensions, et écoles primaires de filles, et déposés dans les bibliothèques des écoles normales primaires de filles.

(1) Un beau volume in-8°, orné du portrait de l'auteur, prix : 5 fr. Chez Adrien Le Clere et Cie, rue Cassette, 29, et Denaix, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 14.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 35 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 45 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1270 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 717 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 7/8
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 542 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3626.

SAMEDI 30 JUILLET 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

De la Réaction qui s'opère en Angleterre, dans le sens catholique.

Il y a une dizaine d'années, une pétition fut remise à l'évêque anglican de Norwich. Cette pétition, revêtue des signatures de trois cents membres du clergé d'Angleterre, demandoit de nombreux changemens, comme discipline et comme doctrine : les signataires, la plupart pourvus de riches bénéfices, trouvoient encore gênantes les prescriptions de l'Eglise anglicane, et désiroient plus de liberté pour leurs personnes et pour leurs esprits.

Assurément, c'étoit beaucoup d'exigence, car il n'y a pas de clergé moins occupé que le clergé anglican : il est à peu près libre de penser ce qu'il veut, pour peu qu'il ne le dise pas trop haut.

Un comité d'évêques eut à juger du mérite de la pétition qu'apportoit l'évêque de Norwich. Etoient présens l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Londres et autres. On se préoccupa bien moins des changemens demandés que de la manière dont on pourroit les opérer. Dans la pensée des pétitionnaires, leur pétition s'adressoit au parlement. «Mais, si en effet la pétition est soumise au parlement, s'écrioit un des évêques, notre religion est donc une religion parlementaire! Dans cette religion, où est l'autorité, si nous n'avons pas d'autorité religieuse? D'un autre côté, avons-nous le pouvoir, comme évêques, de trancher la question sans consulter le parlement? »

On se souvient que le principe de l'Eglise anglicane est celui-ci : *Church established by law*, l'Eglise établie par la loi. Toute la difficulté est là. On ne put la résoudre. On discuta long-temps sur l'autorité, sans pouvoir décider où elle étoit dans l'Eglise anglicane. Le fait est que l'autorité dans cette Eglise est en dehors de l'Eglise même, dans le chef de l'Etat et dans le parlement. Il y a dix ans que les évêques anglicans étoient déjà arrivés à ce point d'être honteux de la suprématie du pouvoir civil, et de mieux aimer constater qu'il n'y avoit pas d'autorité dans leur Eglise, que de la chercher hors de cette Eglise.

Cependant, au milieu de la discussion, on cita un précédent. Il y avoit un grand nombre d'années, une pétition semblable avoit été présentée au parlement, au nom de beaucoup de membres du clergé. On ne pouvoit nier le fait : s'il n'étoit théologique, il étoit historique. La pétition des ministres anglais fut donc remise à un évêque, l'archevêque de Cantorbéry, si nous ne nous trompons, que l'on chargea du rapport; mais jamais le comité des évêques ni le parlement n'entendirent parler du rapport ni de la pétition. Les évêques n'osoient euxmêmes faire acte d'autorité, et il y a déjà dix ans qu'ils reculoient devant le mot : Religion parlementaire, quoique ce mot fût vrai.

Ainsi, point d'autorité dans leur épiscopat : ils le reconnoissoient par le fait, et ils avoient honte de se soumettre à l'autorité civile. Qu'étoit-ce

donc que l'Eglise anglicane? Evidemment une Eglise sans chef. Faute de ce chef, de cette autorité, elle ne pouvoit agir, elle n'étoit pas une Eglise: elle ne pouvoit pas même parler, elle n'avoit qu'une ressource, se taire! Des évêques se taire en face de leur clergé qui s'adresse à eux, qui leur remet une pétition pour le parlement!... En effet, les évêques n'approuvèrent, ni ne désapprouvèrent; ils se turent; mais, dans une matière religieuse, ils ne se soumirent pas au parlement! Ce symptôme étoit certainement très-remarquable. La question d'autorité fut dès-lors soulevée dans le sein même de l'Eglise anglicane. Elle le fut pour n'être plus abandonnée jusqu'à entière solution.

Agitée dans un comité d'évêques anglicans par suite de la pétition dont nous avons parlé, elle passa de ce comité à l'Université d'Oxford. L'autorité, cette grande idée, ce grand mot, trouvèrent un esprit tout prêt à continuer la discussion: c'étoit le docteur Pusey, un des membres les plus savans de l'Université.

Vers la même époque, un véritable événement se passa à Oxford. Il y avoit dans l'Université une salle condamnée. La clef en avoit été perdue à dessein. On appeloit cette salle inconnue, où personne n'avoit pénétré depuis la réforme, l'Enfer, *Hell!* Cette salle renfermoit, outre les Pères de l'Eglise, un grand nombre d'ouvrages catholiques antérieurs à la prétendue réforme. Au milieu de cette discussion sur l'autorité, des membres de l'Université espérèrent trouver des éclaircissemens dans les livres nombreux qu'on savoit renfermés dans la salle interdite, et ils représentèrent qu'après des siècles, il n'y avoit pas de danger à l'ouvrir.

Or, dans cette salle, toute remplie de la pensée des Pères de l'Eglise et des plus saints écrivains du catholicisme, dont beaucoup avoient appartenu à l'Université d'Oxford, fondée par Alfred-le-Grand, est sorti le puseyisme! C'est là que le docteur Pusey et ses disciples sont venus rapprendre, en cherchant l'autorité, beaucoup de doctrines effacées du protestantisme. Et d'abord, par le fait, ils ont reconnu l'*autorité des livres catholiques!* Bientôt, et cela dure, aujourd'hui, depuis dix ans, ils ont publié eux-mêmes une suite d'écrits, sous le nom de *Tracts*, qui ont produit dans l'Eglise anglicane un effet immense; et nous n'hésitons pas à attribuer à ces publications un Sermon prêché à Saint-Paul de Londres, par l'évêque de Salisbury, et un Mandement de l'évêque d'Oxford.

C'est en présence du primat d'Angleterre et de l'évêque de Londres que l'évêque de Salisbury a prononcé le Discours remarquable dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire que quelques phrases. Ce Discours avoit pour texte ces paroles de l'Evangile selon saint Jean: « Afin que *tous ne soient qu'un*, comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous: qu'ils soient de même en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. »

L'évêque de Salisbury reconnoît l'impuissance de l'anglicanisme pour porter au loin les lumières de l'Evangile:

« Je le déclare, quoique à regret, dit-il, nos missions n'ont aucun succès. Quelle en est la cause? — Le manque d'unité. Comment peut-on espérer de convertir les nations infidèles, lorsqu'on n'est pas dans l'unité par Jésus-Christ? A qui

peut-on faire accepter les doctrines du christianisme, lorsqu'on offre à tous les yeux le spectacle des divisions les plus profondes, du schisme et des hérésies ? »

Ecoutons encore :

« Nous n'avons que des théories ; la pratique, chez nous, est *morte;* la religion, pour nous, est *nominale !* »... « Ah ! quand l'unité, qui doit donner la vie à toute l'Eglise du Christ, sera-t-elle rétablie? C'est-là notre ardent désir... »

« Oui, l'unité est désirable, et elle est aujourd'hui ardemment désirée. On peut même dire qu'elle l'est avec excès ; car un grand nombre, par amour de l'unité, se rapprochent de Rome avec un empressement qui ne connoît plus de bornes : et, sans doute, *l'évêque de Rome est le* PREMIER ÉVÊQUE DU MONDE ; mais Rome *a des réformes à opérer*, sans lesquelles l'union est impossible. »

Ailleurs, l'évêque de Salisbury proteste au nom de l'anglicanisme contre la dénomination d'Eglise établie par la loi qui lui est officiellement donnée :

« Malgré l'union, a-t-il dit, qui existe entre l'Eglise et l'Etat, ELLE N'EST PAS ÉTABLIE PAR LA LOI, elle remonte aux apôtres... Cette Eglise d'Angleterre a trop vécu séparée des Latins, séparée des Grecs, séparée du monde : aujourd'hui elle est divisée dans son propre sein ; il faudroit qu'elle eût de l'unité dans ses doctrines, dans ses pratiques une discipline réelle, pour s'offrir elle-même comme modèle, pour être un centre d'unité! »

Ainsi, l'Eglise anglicane proclame le Souverain Pontife, le *premier des évêques ;* déjà elle se familiarise avec l'idée d'une réconciliation ! Son isolement l'accable ; elle confesse qu'un schisme coupable a ébranlé ses fondemens.

Le Mandement de l'évêque Richard Bagot, adressé au clergé anglican du diocèse d'Oxford, est le complément du Sermon prêché à Saint-Paul de Londres par l'évêque de Salisbury. C'est l'histoire, depuis dix ans, de l'Eglise protestante d'Angleterre, et en même temps l'exposé très-sincère et très-exact de la situation religieuse de la Grande-Bretagne. Les catholiques se félicitent beaucoup de cette Lettre pastorale : ils vont même jusqu'à dire qu'ils la publieront et la répandront comme un *tract*, comme une brochure catholique. Autrefois, l'on disoit Oxford et Genève, pour désigner les citadelles du protestantisme : aujourd'hui, l'évêque d'Oxford fait des Mandemens qui ne peuvent servir qu'au rétablissement de la foi catholique.

Nous demanderons, d'abord, la permission de citer un paragraphe du Mandement qui se trouve comme perdu dans cette pièce officielle, et où l'on retrouve quelques-unes des attaques contre le catholicisme qui abondoient autrefois dans les écrits des chefs et des ministres de l'Eglise anglicane. Ces attaques, aujourd'hui rétrogrades, et qui se présentent comme pour mémoire, sont en complète discordance avec le Mandement lui-même, et ne répondent ni à ses prémisses, ni à ses conclusions ; elles indiquent seulement le point de départ et où l'on en étoit il y a dix ans. L'histoire des dix dernières années de l'Eglise anglicane sera ainsi complète.

Voici donc le point de départ : nous sommes en 1832, le lendemain de la discussion du comité des évêques sur la question d'autorité, qu'on ne peut parvenir à résoudre ; le docteur Pusey et ses disciples n'ont pas encore parlé ; la salle interdite de l'Université d'Oxford n'est pas encore ouverte ; les évêques anglicans

ont pris le parti de se taire à l'égard de la pétition des trois cents ministres. L'évêque d'Oxford auroit pu alors s'exprimer ainsi ; il auroit pu, à la pensée de ce que le puseyisme alloit produire, s'il l'avoit prévu, s'écrier, en s'adressant au clergé du diocèse d'Oxford :

« Mes révérends Frères, je dois vous exhorter à redoubler de zèle et de surveillance à l'égard des plus jeunes membres de votre troupeau. Si vous croyez, avec moi, qu'il y a dans l'Eglise de Rome *un amas d'erreurs et de superstitions*; si, comme moi, vous croyez qu'*elle n'a absolument rien changé* à son ancien caractère ; *si vous pensez, toujours comme moi*, qu'elle n'a pas cessé d'être aussi *subtile*, aussi *dangereuse*, aussi *perfide* qu'elle l'a toujours été, qu'elle est toujours cette corruptrice honteuse de la vérité, et cette *cruelle persécutrice*; si vous êtes persuadés, comme moi, qu'il faut repousser *toute idée d'union* avec cette Eglise tant qu'elle sera ce qu'elle est aujourd'hui, et que *toutes les concessions doivent venir d'elle et non pas de nous*; si, comme moi, connoissant son vrai caractère, vous éprouvez *une terreur toujours croissante* de ses machinations et de ses artifices ; si, comme moi, vous la regardez comme *schismatique* et *antichrétienne*; si vous croyez que notre Eglise est pure dans sa doctrine, *apostolique dans son ministère, vous vous efforcerez de retenir dans son sein* ceux qui ont été baptisés parmi nous... »

Nous ne complétons pas la série de ces accusations contre l'Eglise romaine; mais nous comprenons qu'elles aient été formulées, en 1832, par les évêques anglicans. Ce qui nous étonne, c'est que, les reproduisant en 1842, l'évêque d'Oxford finisse par proposer, par ordonner même de rétablir « deux offices le dimanche, là où on n'en célébroit plus qu'un, *l'observance des fêtes du Carême et de la Semaine-Sainte, et, dès que l'occasion s'en présentera, des Quatre-Temps et des Rogations* ! »

Voilà où l'Eglise anglicane en étoit il y a dix ans : elle parloit alors le langage que l'évêque d'Oxford parle encore officiellement. Voici où elle en est aujourd'hui : elle rétablit le *Carême*, les *Quatre-Temps*, les *Rogations* ! Ne blâmons pas l'évêque d'Oxford ; félicitons-le de son inconséquence, et attendons beaucoup *de l'occasion qui se présentera*.

Mais comment l'évêque, après de telles prémisses, est-il amené à de telles conclusions? Il va nous le dire lui-même. Il nous racontera en même temps l'histoire de l'Eglise anglicane pendant ces dix dernières années.

Il reconnoît que l'on doit aux auteurs des *Tracts for the times*, de ces *Traités adaptés aux temps*, que les *puseyites* ont publiés dans le diocèse d'Oxford, « le rétablissement des principes ecclésiastiques, *le désir toujours croissant de l'unité*; la conviction toujours plus profonde du crime et des malheurs *qui sont attachés au schisme*, la soif de cette discipline *que nous avons tant perdue*, » s'écrie l'évêque ; « une plus grande obéissance, continue-t-il, à l'égard de l'autorité ecclésiastique, une plus vive anxiété de se conformer au *Livre de prières*, » livre anciennement adopté par l'Eglise anglicane, et dont une grande partie est *catholique*; enfin, « l'observation plus régulière » (nous pensons, parmi le clergé lui-même) « des fêtes et des jeûnes de l'Eglise, *l'administration plus décente* des sacremens, un *plus grand respect* pour ces sacremens, plus de dévoûment et plus d'oubli de soi-même. » Il est impossible, ajoute l'évêque « de voir, *depuis dix*

ans, ces résultats, et de ne pas les attribuer, *après Dieu*, aux auteurs des *Traités*, qui ont servi, au moins comme d'humbles instrumens, à remettre ces choses dans la mémoire des hommes, et à montrer dans leur propre vie les fruits pratiques qu'on en pouvoit tirer. »

Il est inutile d'insister sur les aveux que fait ici l'évêque d'Oxford, et sur l'hommage qu'il rend au *puseyisme*, qui, dans ce qu'il fait, rétablit des principes ou des pratiques catholiques! L'évêque d'Oxford voit là un grand progrès, et il a raison. Le dévoûment, l'oubli de soi-même, c'est le caractère même du prêtre catholique; l'observation des fêtes et des jeûnes, l'administration *décente* des sacremens, la soumission à l'*autorité ecclésiastique*, quoi de plus catholique que tout cela?

Que l'évêque d'Oxford parcoure nos églises, qu'il interroge notre clergé, il reconnoîtra parmi nous ce que depuis dix ans il croit voir renaître dans l'Eglise anglicane. Ce qu'on veut y rétablir, nous l'avons toujours conservé; ce qu'il veut retrouver, nous ne l'avons jamais perdu. Ces fêtes, ce jeûne, ce Carême, cette auguste administration des sacremens, ce respect pour l'autorité ecclésiastique, tout cela est à nous. Ce Carême, c'est notre Carême, ces fêtes sont nos fêtes, comme Oxford est notre Université que nous avons fondée avec Alfred-le-Grand: on y prie encore, en se servant de paroles latines, pour l'ame du fondateur d'un des colléges, le cardinal Woolsey, qui a mis cette condition à l'admission des élèves, et l'évêque d'Oxford n'interdit point cette prière! Il ne peut l'interdire: la fondation seroit nulle, la condition est expresse!

Ainsi, Oxford étoit destiné à garder deux grands dépôts, celui d'une doctrine catholique, la croyance au purgatoire, au moins en action, et celui de tous ces livres catholiques, de tous ces Pères de l'Eglise dans cet *enfer* prétendu, dont un si grand bien est déjà sorti sous la forme du puseyisme.

L'évêque anglican peut donc répéter, comme par une malheureuse nécessité de sa position officielle, de vieilles et vaines accusations contre le catholicisme, qu'il relègue au reste dans un coin de son Mandement : mais l'état déplorable de son Eglise, dont il va encore nous entretenir, le pousse dans les doctrines puseyistes, quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse; et le puseyisme, l'évêque l'indiquera lui-même, n'est qu'une transition.

Exposons, avec l'évêque d'Oxford, l'état de l'Eglise anglicane :

« Vous n'épargnerez aucun effort, dit-il à son clergé, dans la conviction de la terrible responsabilité qui pèse sur vous, pour préserver les membres de notre troupeau qui se trouvent le plus exposés aux *périls de ces jours dangereux*. »

C'est du catholicisme, c'est des conversions au catholicisme que parle l'évêque d'Oxford: mais pourquoi les *périls de ces jours dangereux?* pour nous exprimer comme l'évêque. Il va nous le dire en exposant la situation de son Eglise :

« Vous empêcherez donc, continue-t-il, *autant qu'il dépendra de vous*, que les membres de notre Eglise nous abandonnent pour *Rome*, en disant que leur propre mère leur a refusé la nourriture spirituelle, dont ils avoient besoin, ou parce qu'on les a plutôt dissuadés de suivre les prescriptions du *Livre de prières*

(le Formulaire de l'Eglise anglicane, catholique en grande partie), qu'exhortés à s'y conformer. »

Ce Formulaire étoit tombé presqu'en désuétude, et les ministres de l'Eglise anglicane, comme l'indique l'évêque, détournoient leur troupeau de l'observance de ses doctrines, plutôt qu'ils ne la conseilloient; en un mot, les ministres du culte désertoient eux-mêmes ce culte. Pourquoi? Nous allons l'apprendre : tout esprit ecclésiastique s'éteignoit en eux.

« Que la négligence, dit l'évêque, avec laquelle les offices divins sont célébrés *peut-être* dans *quelques* endroits, cesse désormais *partout* et sans retour; que nos églises ne soient plus laissées en proie à *l'humidité* et au *délabrement*..... Il faut, avant tout, dans l'administration des sacremens, se conformer au rite et au respect qu'ils imposent. Que de ces sacremens l'un (le baptême) ne soit plus administré en dehors de cette partie de l'office divin qui lui est affectée, et que l'autre (la communion) soit *plus fréquemment* administrée. »

Et l'évêque ajoute ces paroles :

« Je sais bien que *nous avons été si négligens* que *notre peuple* a cessé d'estimer beaucoup *ce que nous pouvons lui rendre*. »

Il faut donc davantage à ce peuple !

Voici ce que l'évêque d'Oxford dit à cet égard :

« Soyez sûrs qu'il y a maintenant parmi nous un principe *d'expansion*, qu'il seroit dangereux de vouloir comprimer. Si vous le tentiez, une explosion s'ensuivroit inévitablement, dont il est impossible de calculer les résultats destructeurs. »

Il est évident que les membres de l'Eglise anglicane se sentent à l'étroit dans cette Eglise, qu'ils sont très-disposés à la quitter en masse, et que l'évêque d'Oxford, un des hommes les plus distingués du clergé anglican, ne voit pas d'autre moyen de les retenir que de rétablir une grande partie du culte catholique. Ce système de concessions, qui est également celui de l'évêque de Salisbury, consiste à rendre aux anglicans assez de catholicisme pour qu'ils ne le reprennent pas tout entier.

C'est ce que l'évêque d'Oxford, avec une heureuse inconséquence, volontaire ou involontaire, appelle ne pas faire de concessions à Rome.

L'évêque d'Oxford, parlant de *piété*, de *dévotion*, de *charité*, veut que les *aspirations catholiques* des membres de son Eglise soient satisfaites. Dès qu'il s'agit de ces vertus chrétiennes, il ne trouve pas d'autre mot que le mot *catholique!* Il espère que la charité, la piété et la dévotion se développeront, et que les aspirations *catholiques* seront satisfaites! Or, comment les vertus chrétiennes dont l'évêque déplore l'absence dans l'anglicanisme, vont-elles refleurir, comment satisfaction sera-t-elle donnée *aux aspirations catholiques?* Par le rétablissement en grande partie du culte catholique!

Que Dieu est grand!

Mais l'épiscopat anglican est placé entre deux partis, entre les puseyites, qui sont presque maîtres d'Oxford, dont les doctrines ont pénétré dans toute l'Eglise anglicane, et entre leurs contradicteurs, des ministres qui veulent être plus protestans que leurs évêques. Or, celui dont le Mandement nous occupe, et qui naguère étoit lui-même l'adversaire des puseyites, s'élève contre l'opposition qu'on leur a faite, il ne veut pas qu'on *les expulse du sein de l'E-*

glise d'Angleterre ; il dit encore que, si certaines personnes réussissoient dans leur système d'attaque contre le puseyisme, le résultat seroit une séparation de la part de leurs frères. Il s'efforce de prouver que ces derniers, les puseyites, professent en tout ou en partie les opinions des meilleurs théologiens de l'Eglise anglicane, c'est-à-dire de ceux qui, plus près du changement introduit dans les doctrines comme dans la liturgie, se rapprochoient du catholicisme, avant que le temps eût rendu l'Eglise anglicane dépositaire infidèle même de ce qu'elle avoit conservé. Ce dépôt, l'évêque d'Oxford fait tous ses efforts pour qu'elle le reprenne. Il n'hésite pas, dans un Mandement, à se prononcer en faveur du point de départ contre le point d'arrivée; il ne veut pas être puseyite de nom, mais il l'est d'esprit.

C'est qu'il sait mieux que personne où en est aujourd'hui l'Eglise anglicane.

« La paix! la paix! » voilà ce qui manque à cette Eglise, la paix et « la charité! » pour parler comme l'évêque d'Oxford. Il faut que l'Eglise soit en paix pour « donner la nourriture spirituelle à une population qui, faute d'instruction religieuse, tombe de jour en jour dans un état de paganisme. »

Nous en resterons aujourd'hui sur ces paroles textuelles de l'évêque d'Oxford: elles achèvent le tableau que nous offre son Mandement de la situation de l'Eglise anglicane.

Il est tout simple que, dans une telle situation, l'épiscopat anglican soit plus favorable que contraire au *puseyisme*, qui lutte, dans la position particulière qu'il a prise, pour ranimer le sentiment religieux dans un pays démoralisé par le protestantisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre de ses camériers secrets surnuméraires le savant abbé Antoine de Luca, vice-président de l'Académie ecclésiastique, et consulteur des congrégations de la Propagande et de l'Index. Mgr de Luca est le directeur de l'excellent recueil intitulé : *Annales des Sciences religieuses*.

PARIS. — Le consistoire a eu lieu le 22 juillet. Tous les nouveaux évêques ont dû y être préconisés.

— M. l'archevêque nommé d'Alby est arrivé à Paris, et M. l'Internonce apostolique a procédé aussitôt à ses informations.

— M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du Roi des Français l'adresse envoyée par MM. les évêques de La Rochelle et de Nîmes.

— Le 30 juillet, la levée du corps de M. le duc d'Orléans sera faite à Neuilly par M. l'Archevêque de Paris, assisté de son clergé.

Pendant le convoi, le clergé, précédé de la croix de la paroisse de Neuilly, et conduit par M. le curé de cette paroisse, marchera en avant du char funèbre, et chantera les prières accoutumées.

Vers une heure de l'après-midi, le corps du prince sera reçu à l'entrée de la métropole par M. l'Archevêque, assisté de son chapitre, des curés de Paris et de la banlieue et des aumôniers des établissemens publics.

Après que le corps aura été placé sous le catafalque, les vêpres des morts seront chantées par le clergé de la métropole.

Ce même clergé, assisté du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de

celui de Saint-Roch, est chargé de garder le corps du prince jusqu'au moment de sa translation à Dreux.

Jusqu'au jour du service solennel, des messes basses seront célébrées devant le corps pendant toute la matinée.

MM. les évêques présens à Paris sont invités à assister au convoi et au service solennel.

MM. les évêques suffragans du siége métropolitain sont invités d'une manière spéciale au service solennel, qui aura lieu le 3 août.

Sont convoqués à ce même service, outre le chapitre et le clergé de la métropole, M. le curé de Neuilly, MM. les curés du diocèse, et les ecclésiastiques qui ont été chargés du service à la chapelle de Neuilly depuis le moment du décès.

La messe solennelle, précédée des Laudes, sera célébrée par M. l'Archevêque de Paris. La cérémonie sera terminée par l'absoute.

Le corps du prince devant partir de l'église métropolitaine le 4 août, à quatre heures du matin, pour être transporté à Dreux, MM. les curés de Passy, d'Auteuil et de Boulogne devront recevoir le convoi à son passage sur leur paroisse, jeter l'eau bénite sur le corps, et réciter les prières prescrites dans le Rituel.

— La marche funèbre, composée par MM. Auber et Halévy, pour la translation du corps de M. le duc d'Orléans, ne sera pas exécutée : contre-ordre a été donné à ce sujet.

A Notre-Dame, la messe funèbre sera chantée en plain-chant et en faux-bourdon, et le *Requiem* de Mozart, dont les répétitions avoient été ordonnées d'abord, ne sera pas exécuté.

— Des demandes multipliées étant faites à l'archevêché de Paris pour obtenir des billets d'entrée à Notre-Dame le jour des obsèques de M. le duc d'Orléans, M. l'Archevêque se trouve obligé de prévenir qu'aucun billet ne lui a été remis pour être distribué, et que M. le ministre de l'intérieur dispose seul des places de la métropole.

— Des services funèbres ont été célébrés dans les diverses églises, le 28 juillet, selon l'usage établi depuis 1830.

— La neuvaine annuelle de sainte Philomène commencera à l'église Saint-Gervais le dimanche 31 juillet après les vêpres, et se terminera le 9 août. Chaque jour, les messes se diront à la chapelle où est exposée la châsse de la sainte, et le soir, on y récitera ses litanies. La fête de sainte Philomène se fera le mardi 9 août, anniversaire de l'établissement de son culte dans cette paroisse. A neuf heures, messe par M. le curé, et le soir, à six heures, salut solennel à la chapelle, procession et exhortation.

— Madame Grolier, l'une des fondatrices et la première professe de l'ordre du Sacré-Cœur, qui avoit donné la première maison où cet ordre s'est établi, a terminé, le 28 juillet, dans la maison de Paris, par une mort chrétienne, une vie chargée d'œuvres et de jours.

— L'Association de la Propagation de la Foi a porté son attention sur l'état embarrassé du diocèse du Détroit (Etats-Unis); elle vient d'allouer, par l'entremise du conseil central de Paris, plus de 53,000 fr. à l'évêque administrateur de cette Eglise.

Elle a aussi alloué, par l'entremise du même conseil, à Mgr Whelan, récemment appelé au vicariat apostolique de Bombay, la somme de 16,250 fr., pour l'aider à subvenir aux besoins de sa mission. En annonçant cette nouvelle, l'*Evening-Post*, journal de Dublin, fait les remarques suivantes :

« Quel glorieux titre pour les catholiques de France que d'avoir fondé une Association qui unit, d'une manière si

intime, les catholiques du monde entier! De la baie d'Hudson à l'Australie, et de la Jamaïque à la Chine, toutes les missions catholiques ont les yeux tournés vers la France et reçoivent des secours de cette puissante institution. Sans sa généreuse assistance, nos propres colonies seroient privées des consolations religieuses. C'est avec reconnoissance que nous avons vu l'Œuvre de la Propagation de la Foi allouer, l'année dernière, une somme considérable aux missions de l'Ecosse. L'Angleterre a aussi pris part à ses bienfaits. Mgr Walsh, nous le disons avec plaisir, a aussi reçu une somme considérable pour la mission de la Nouvelle-Ecosse. »

Diocèse de Bordeaux. — L'*Indicateur* contient cette réclamation assez curieuse d'un ministre protestant, à l'occasion des prières faites sur la tombe de M. le duc d'Orléans.

« Bordeaux, le 21 juillet 1842.

» Monsieur, votre numéro d'aujourd'hui, jeudi, annonce que les ministres protestans de Paris ont prié, dimanche, pour feu M. le duc d'Orléans. C'est-là une méprise de votre correspondant, qui n'aura pas compris la différence que nous faisons entre un culte d'humiliation et de deuil public, *à l'occasion* de la mort du prince royal, et une prière *pour* le repos de son ame. Nous prions pour les vivans à l'occasion des morts, mais non pour ces derniers, auxquels nous croyons être d'une entière inutilité. Nous n'avons donc pas prié *pour* M. le duc d'Orléans : nous avons prié, *à l'occasion* de sa mort, pour le roi, la reine, toute la famille royale, demandant à Dieu de leur envoyer une réelle consolation; nous avons prié spécialement pour S. A. R. la duchesse d'Orléans, qui a des titres spéciaux à notre sympathie comme notre sœur en la foi; nous avons prié pour la France, notre chère patrie, demandant à Dieu d'y affermir la paix et la piété, en faisant comprendre à la nation tout entière que c'est lui, l'Eternel, qui est le maître de notre vie; enfin, nous avons prié pour nous-mêmes, demandant à Dieu de nous préparer, par une sainte vigilance, à la rencontre de l'éternité, que le spectacle d'une mort, aussi prématurée que subite, nous fait envisager avec un sérieux retour sur nous-mêmes.

» Vous êtes trop ami de la vérité, monsieur le rédacteur, pour ne pas rectifier cette petite erreur de fait, qui représente mal ce que nous pratiquons.

» Agréez, etc.

» ALPHONSE LA HARPE,
ministre protestant. »

Il seroit à souhaiter que les protestans eussent tous et toujours autant de candeur; car ils ne parviennent à maintenir dans l'erreur les populations qui les suivent encore, qu'en dissimulant ce que leurs croyances ont d'absurde et d'odieux. Par exemple, que de ministres moins scrupuleux que celui de Bordeaux laissent croire à leurs troupeaux qu'ils prient réellement *pour leurs morts*, et que leurs prières ne sont pas pour ces morts d'une *entière inutilité*. Nous ajoutons que sur ce point beaucoup de personnages, dans le protestantisme, sont peuple: nous le disons à leur honneur.

Le passage suivant du mandement de M. l'archevêque de Bordeaux fait sentir la différence de la doctrine catholique et de l'hérésie protestante sur le dogme de l'efficacité de la prière pour les morts :

« En vous invitant aujourd'hui à vous unir aux prières qu'une mort si déplorable réclame de la religion, nous vous dirons ce que disoit saint Ambroise au peuple de Milan dans une circonstance semblable, en face d'un cercueil où toutes les espérances d'une auguste famille étoient descendues avec les restes d'un jeune prince, arrêté par un sanglant trépas sur le chemin des grandeurs et de la gloire :

« Vous avertir qu'il y a ici des larmes
» à répandre seroit un soin superflu ;
» tous pleurent, ceux même qui ne le

» connoissoient point... Quel long gémissement n'a pas fait éclater le cri d'épouvante jeté par les témoins de sa mort aux peuples de la Gaule ! »

» Mais, s'il ne faut avoir qu'un cœur d'homme pour déplorer la perte qui a jeté la consternation dans toute la France, l'ame du chrétien se sent pressée d'accomplir d'autres devoirs : il ne lui suffit pas de répandre des larmes stériles sur la cendre de ceux qui ne sont plus ; la religion lui impose un autre tribut que d'inutiles regrets.

» Cet abîme que la mort creuse entre deux mondes, infranchissable pour la nature, la foi le comble ; elle lie le temps et l'éternité par un commerce ineffable qui fait que notre amour peut servir encore ceux que la mort a séparés de nous. Ici, en face des mystères que la religion nous révèle, en présence des redoutables images qui se dressent devant nous, il ne reste que le lien sacré qui nous unit dans l'ordre surnaturel.

» Qu'un sentiment donc, plus puissant encore que cette commisération, imprimée par la nature dans le cœur des hommes ; que la charité, fruit merveilleux de la grâce dans le cœur du chrétien, nous rassemble tous au pied des autels ; que de ce diocèse, en même temps que de toute la France, nos pieuses supplications s'élèvent, mêlées au sang de Jésus-Christ ; qu'elles suivent le prince que nous pleurons devant le trône de la suprême justice, où il a été jeté du sein des grandeurs et des illusions de ce monde, par une mort si soudaine, si inattendue. »

— M. Bersot, professeur de philosophie au collége royal de Bordeaux, est un jeune homme, âgé d'environ 24 ans, ancien élève de M. Cousin, dont il a été même le secrétaire, et qui récompense son dévoûment à sa personne et à ses doctrines par une protection des plus efficaces. Ce jeune professeur, dans toutes les parties de son enseignement qui touchent à la religion, a mécontenté souverainement ceux qui sont particulièrement intéressés à ce qu'une doctrine pure et religieuse soit donnée aux jeunes élèves du collége. Un bon nombre de pères de famille ont adressé au recteur et au ministre des réclamations pour obtenir le changement du jeune docteur : elles n'ont eu aucun effet. Enfin, M. Perret, proviseur du collége, qu'on peut appeler le restaurateur de cet établissement, auquel il a donné une splendeur que le collége n'avoit pas eue jusqu'à ces derniers temps ; M. Perret, que douze ans de service dans le même poste rendoient cher aux pères de famille bordelais, a jugé à propos de présenter lui-même des observations au ministre : elles n'ont pas eu plus d'effet que celles des pères de famille, et il a offert sa démission, qui a été immédiatement acceptée. Ce coup imprudent a plus fait dans la province contre le monopole, que ne pourroient faire les meilleurs articles sur cette matière. Ce n'est pas tout. Le recteur de l'académie, M. Tardivel, partageant les sentimens de l'ancien proviseur, a donné le même témoignage de l'incompatibilité de ses croyances avec celles du jeune professeur ; il a offert sa démission, qui a encore été acceptée ; il attend tous les jours celui qui doit occuper son poste. L'on dit que le nouveau proviseur, prêtre comme celui qui l'a précédé, a lui-même offert ou veut offrir sa démission. Ainsi, pour soutenir un jeune homme accusé d'enseigner des doctrines dangereuses, l'Université va ruiner un de ses plus beaux établissemens.

Ce jeune professeur dit souvent à ses élèves qu'il ne leur enseigne pas d'autre doctrine que celle qu'il a apprise de M. Cousin, son maître et son protecteur ; et que partant il ne craint aucune censure. L'on dit encore que, dans une délibération, qui a eu lieu en conseil royal, M. Cousin a déclaré que, si ce jeune homme

venoit à avoir le dessous, il donneroit immédiatement sa démission.

Diocèse de Metz. — Le chapitre de la cathédrale s'est réuni en assemblée capitulaire, pour pourvoir à l'administration du diocèse durant la vacance du siége. Il a nommé vicaires-généraux capitulaires MM. Masson, Beauvallet, Simon, Sauce et Chalandon. M. l'abbé Simon a été chargé en outre de remplir les fonctions d'official, et M. Beauvallet celles de promoteur.

— MM. les vicaires capitulaires ont annoncé au diocèse la perte qu'il vient de faire, par un Mandement qui contient un juste éloge du pontife :

« Oh! heureux, N. T. C. F., celui qui, comme lui, peut porter des jours pleins devant le Seigneur! Ouvrier infatigable, il avoit de bonne heure commencé sa carrière. Vicaire-général à Annecy, confesseur de la Foi durant les jours mauvais, chanoine de Lyon, curé de Saint-Nizier en la même ville, chargé des fonctions de vicaire-général à la grande aumônerie de France, il étoit déjà puissant en œuvres, quand la Providence nous l'a donné. Mais c'est assez pour nous que de rappeler à nos souvenirs ce qu'il a fait dans notre diocèse, car n'a-t-il *pas passé* dix-huit ans, au milieu de nous, *en faisant le bien ?*

» Nous espérons qu'une notice détaillée vous permettra bientôt de connoître sa vie vraiment épiscopale (1) : mais comment taire ici les œuvres d'une charité que vous avez souvent admirée, et dont vous ne connoissiez, toutefois, que la moindre partie, la bonté de son cœur, qui s'épanchoit avec tant d'abandon dans le commerce intime de la vie, la vivacité de sa foi, l'onction de sa piété, la force de sa résignation, l'ardeur de son zèle, son attachement aux saines doctrines, sa tendresse surtout pour vous tous? »

(1) Nous nous réservons de publier cette Notice.

Après avoir réclamé les prières des fidèles en faveur du vénérable prélat, MM. les vicaires-capitulaires les invitent à demander à Dieu qu'il accorde à l'Eglise de Metz un Pasteur digne de s'asseoir sur le siége qu'ont occupé tant de saints évêques.

— Le corps de M. l'évêque de Metz, revêtu de ses habits pontificaux, a d'abord été exposé dans le grand appartement du palais épiscopal. Le salon mortuaire n'a pas désempli de fidèles qui venoient rendre un dernier devoir au prélat si regretté.

Du salon de l'évêché, le corps du Pontife a été porté à l'église Sainte-Glossinde, où il restera exposé jusqu'au 2 août, jour fixé pour la cérémonie de l'enterrement.

Le 12 septembre, jour anniversaire de la naissance de Mgr Besson, aura lieu un service solennel *de quarantaine*, auquel sera prononcée l'oraison funèbre du prélat.

— La mort de Mgr Besson a été précédée de celle de M. Prévost, chanoine honoraire de sa cathédrale.

M. Prévost, né en 1765 à Courcelles-Chaussy, étoit du nombre des prêtres fidèles qui avoient émigré, aimant mieux subir les rigueurs de l'exil que de prêter un serment qui répugnoit à leur conscience. Son Eminence le cardinal de Montmorency-Laval, évêque de Metz, M. de la Fare, alors évêque de Nancy, depuis cardinal-archevêque de Sens, et M. de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope, suffragant de Metz, donnèrent à M. Prévost des témoignages tout particuliers de leur estime et de leur affection, en louant sa foi et sa fidélité à l'Eglise romaine. Rentré en France à une époque où la tourmente révolutionnaire n'avoit point cessé, il y exerça les fonctions du saint ministère au péril de sa vie. Il fut, pendant de longues années, premier vicaire de la paroisse Sainte-

Ségolène, à Metz. Ni M. Prévost, ni le curé de la paroisse n'embrassèrent le parti de l'abbé Laurent, nommé par Buonaparte évêque de Metz, et auquel M. Jauffret, nommé lui-même en 1811 archevêque d'Aix, avoit donné des pouvoirs de grand-vicaire pour administrer le diocèse. M. Jauffret voulut donner à M. Prévost la cure de Thionville; mais il déclina la proposition bienveillante du prélat. Devenu chanoine honoraire, il fut le directeur de plusieurs confréries à la cathédrale de Metz. Il prêcha surtout avec zèle, et propagea avec le plus grand succès le culte de la sainte Vierge. En 1828, il fit donner à ses frais une mission à la paroisse de Courcelles, et c'est au pied de la croix de mission qu'il fut enterré, le 16 juillet dernier, d'après le désir qu'il avoit manifesté, en terminant, par une fin chrétienne, une vie que sa foi éclairée et inébranlable, ses vertus sacerdotales, sa piété et sa résignation avoient rendue à la fois si digne et si méritoire. M. Prévost a voulu que de nombreux bienfaits fussent prodigués après lui. Il n'a point oublié les jeunes prêtres pauvres sortant du séminaire, et il leur a donné, en outre, sa garde-robe et son linge. Il a fait des legs à plusieurs maisons religieuses de Metz, à celles du Bon-Pasteur, des Orphelins, des Orphelines, aux pauvres des hôpitaux. Ses dons se sont étendus à des établissemens religieux hors de Metz. Il a fondé l'octave des Morts à la cathédrale: dans l'église de Courcelles, paroisse où il avoit donné la mission à ses frais, il a établi les Quarante-Heures, le Chemin de la Croix, et une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis. Le convoi de ce digne prêtre réunissoit toutes les personnes religieuses des environs. Ce nombreux concours a montré quelle profonde estime et quelle vénération avoient inspirées ses vertus et ses bonnes œuvres.

Diocèse de Moulins. — On écrit :

« Le sacre de Mgr Croizier, évêque élu de Rodez, a eu lieu le 25 de ce mois dans l'église cathédrale de Notre-Dame à Moulins. Le prélat consécrateur étoit l'évêque de Moulins, assisté des évêques d'Autun et de Clermont. Cette circonstance avoit attiré dans notre ville un grand concours d'ecclésiastiques du diocèse et des diocèses voisins. L'église Notre-Dame étoit remplie de fidèles avides de voir une cérémonie dont ils étoient témoins pour la première fois. »

Diocèse de Versailles. — Une cérémonie bien touchante vient d'avoir lieu dans l'église de Chatou. Une jeune protestante, âgée de vingt-deux ans, instruite et préparée par M. Ussel, curé de la paroisse, a fait son abjuration et sa première communion dans des sentimens de religion dont les nombreux assistans ont paru très-édifiés.

SUISSE. — Une cérémonie intéressante pour la religion et l'humanité a eu lieu le 19 juillet à Fribourg, dans l'église des R. P. Liguoriens. C'étoit la fête de saint Vincent de Paul, jour où devoient être installées les Sœurs de Charité dans le nouvel établissement que la pieuse libéralité d'une dame française vient de fonder pour l'entretien et l'éducation d'un certain nombre de petites filles pauvres jusqu'à l'âge de 18 à 20 ans. Cinq religieuses, venues dernièrement de la Savoie, étoient présentes avec douze petites filles à peine âgées de 7 ans, qui doivent former le noyau de cet établissement. Elles se vouent aussi au service des malades dans la ville. M. l'évêque a officié pontificalement, et le soir il a prononcé le panégyrique de saint Vincent de Paul.

PARIS, 29 JUILLET.

M. le duc de Bordeaux est en ce

moment aux eaux de Tœplitz. Le prince n'a ressenti aucune fatigue de son voyage. Sa santé est excellente.

— La chambre des pairs a voté hier, sans discussion, son adresse en réponse au discours du trône. En voici le texte :

« Sire, la chambre des pairs vient associer sa douleur à la douleur du roi, au désespoir d'une mère et d'une reine révérée, au deuil de toute une nation. Un grand malheur nous a frappés. Ce prince, que vos soins et vos exemples avoient formé pour la gloire et le bonheur de la France, à qui des situations si difficiles et des circonstances si diverses avoient donné l'éducation de l'expérience, qui croissoit dans le respect des lois et l'amour de la patrie, dont nos soldats aimoient la valeur sur les champs de bataille, et dont nous reconnoissions la sagesse quand il prenoit part à nos travaux; ce prince nous a été ravi si soudainement qu'à peine pouvons-nous croire qu'il n'est plus là, comme nous aimions à le voir, aux côtés de son royal père.

» Si la douleur paternelle n'admet point de consolation, c'est un devoir pour nous de dire ce qui doit soutenir ce courage et cette constance qui n'ont jamais abandonné le roi dans les plus rudes épreuves de sa vie ; c'est un devoir pour nous de proclamer ce qui doit maintenir la nation dans la sécurité, lors même qu'elle est profondément émue et affligée.

» Oui, Sire, cette douleur qui réunit toutes les classes, toutes les opinions dans un sentiment unanime, est une preuve, triste sans doute, mais puissante, de l'attachement que la France a conçu pour la dynastie qu'elle a appelée au trône, qu'elle a chargée de conserver ses libertés et son honneur. Oui, Sire, dans ce malheur public, nul ne peut le méconnoître, tous nous aimons la monarchie que nous avons fondée ; elle est placée au-dessus des orages et des débats inséparables de la vie politique d'un peuple libre. Elle est le point fixe où viennent se rattacher et les droits et les affections.

» Aujourd'hui, il devient indispensable de remplir une lacune de nos institutions. Notre confiance dans l'avenir a été trahie ; la Providence nous a été sévère ; mais nous serions ingrats d'oublier combien souvent elle nous a préservés ; elle prolongera long-temps les jours de Votre Majesté; Dieu protége encore la France à qui vous êtes si nécessaire ; ce royal enfant, dont la naissance fut une joie publique, grandira sous vos yeux ; il pourra recueillir les leçons de votre sagesse ; vos fils, ces fils de France, ces fidèles et dévoués serviteurs de l'Etat, lui donneront sans cesse l'exemple de l'amour du pays et de l'accomplissement du devoir. Sa mère, cette princesse qui partageoit notre amour et notre confiance avec l'époux, dont pendant trop peu d'années elle a fait le bonheur, consacrera sa vie à former le roi de nos enfans, pour l'avenir de la France.

» Et la nation tout entière, l'entourant de son affection et de son espérance, lui apprendra combien c'est une noble tâche de régner, par les lois, sur un grand et puissant empire. »

Aujourd'hui à une heure, cette adresse a été présentée à Louis-Philippe aux Tuileries.

— La chambre des députés a continué hier et aujourd'hui la vérification des pouvoirs. Tous les rapports qui ont successivement occupé la tribune ont conclu à l'admission des députés dont les titres étoient vérifiés, et aucun débat contradictoire ne s'est engagé sur ces conclusions. Seulement, à l'occasion de l'élection de M. de Larochejaquelin, M. Billault a essayé sans succès de soulever un incident politique.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Une réunion de tous les membres composant la majorité doit avoir lieu demain vendredi, dans la soirée. »

— On annonce que M. Calmon a refusé la vice-présidence de la chambre élective, qui lui étoit offerte par un grand nombre de membres.

— On prétend que le ministère n'est pas encore fixé sur le choix du président

de la chambre des députés, et qu'il flotte entre MM. Sauzet et Dupin.

— Sont nommés par ordonnance du 26 juillet : Président de chambre et conseiller à la cour royale de Rouen, MM. Legris de Lachaise et Vanvincq; conseiller à celle de Douai, M. Binet; procureur du roi à Yvetot, M. Horeau; substitut à Evreux, M. Gautier; substitut à Pont-Audemer, M. Legras de Bordecôte; président du tribunal de La Rochelle, M. Massiou; juge à Toulon, M. Girard; substitut à Montbrison, M. Genevois; substitut à Villefranche (Rhône), M. Gamichon; substitut à Nantua, M. Leduc; substitut à Saint-Etienne, M. Paul Lenormand; juge-suppléant à Rambouillet, M. de Villade; à Marennes, M. Guillon; à Nantes, M. Rabier; à Pont-Audemer, M. Seney d'Argences.

— M. le duc d'Aumale a repris son service à Courbevoie, où est carserné le 17e régiment d'infanterie légère dont il est colonel.

M. le duc de Montpensier a également repris son service à Vincennes, en qualité de lieutenant d'artillerie.

— M. le ministre de l'intérieur, après avoir pris les ordres de Louis-Philippe, a décidé que la somme qui restera disponible sur le crédit de 200,000 fr. ouvert pour la célébration du 12e anniversaire de la révolution de 1830, après l'acquittement des indemnités dues aux adjudicataires pour les travaux commencés, sera employée à secourir des familles indigentes, à libérer des prisonniers pour dettes, qui paroîtront dignes de cette faveur, et à dégager du Mont-de-Piété, des effets appartenant à la classe ouvrière.

— Hier les bureaux de bienfaisance ont distribué des comestibles aux indigens.

— Le *National* est le seul journal qui, à l'occasion de l'anniversaire de juillet 1830, n'ait pas paru ce matin.

— M. Paul Aubry, gérant de la *Gazette de France*, a été condamné aujourd'hui par défaut, par la cour d'assises de la Seine, à 2 ans de prison et 24,000 fr. d'amende, pour des articles contenus dans ses numéros des 19 et 20 de ce mois.

— La cour d'assises de la Seine, présidée par M. Didelot, a terminé les débats de la troisième catégorie des 79 voleurs; 30 accusés étoient présens; huit audiences ont été consacrées aux interrogatoires des accusés et à l'audition des témoins.

C'est dans l'intervalle d'une année qu'indépendamment d'un grand nombre d'autres méfaits, les 59 vols qui ont fait l'objet des débats relatifs à la troisième catégorie ont été commis. On s'assurera de leur importance par le détail des principaux objets soustraits. Le voici :

52,947 fr. en argent ou billets, 151 montres en or, 208 montres d'argent, 160 paires de boucles d'oreilles en or, 272 couverts d'argent, 7 cuillères à ragoût, 199 cuillères en argent, 238 bagues en or, 14 tabatières d'or ou d'argent, 52 timbales, 30 chaînes d'or. Si l'on ajoute à cela une prodigieuse quantité de bijoux de toutes sortes, de marchandises diverses, etc., on ne pourra évaluer à moins de 150 mille francs l'importance des valeurs soustraites dans les circonstances prévues par l'acte d'accusation.

A trois heures et demie, le jury est entré en délibération.

A neuf heures et demie, il a fait connoître son verdict. Six accusés ont été acquittés; trois ont été condamnés à 20 ans de travaux forcés, un à 12 ans, trois à 10 ans, deux à 7 ans, un à 6 ans de travaux forcés, trois à 10 ans de réclusion, deux à 8 ans, un à 6 ans, deux à 5 ans de réclusion, deux à 5 ans de prison, et un à 3 ans de prison.

La cour a déclaré qu'il n'y avoit lieu à appliquer de peine à deux des accusés déjà condamnés à des peines plus fortes que celles qu'ils auroient encourues aujourd'hui.

La séance a été levée à onze heures et un quart.

— A la suite d'une rixe, Courtois, âgé 13 ans, apprenti ébéniste, à Paris, a frappé au cœur avec un de ses outils, le

nommé Bardin, âgé de 17 ans, son camarade d'atelier. Le malheureux a succombé presque aussitôt. Courtois a été arrêté.

Voici, d'après un ordre du jour du maréchal Gérard, quel sera l'ordre du cortége pour la translation des restes du duc d'Orléans de Neuilly à Notre-Dame :

Un escadron du 3e lanciers, la gendarmerie de la Seine, le général commandant la place de Paris et son état-major, un bataillon d'infanterie de ligne, les sapeurs-pompiers, un bataillon de la garde municipale à pied, le train des équipages militaires, un escadron de la garde municipale à cheval, le maréchal-de-camp commandant la brigade de cavalerie de Paris, deux escadrons du 5e de dragons, le général commandant la 1re division militaire et son état-major, un bataillon d'infanterie légère, la députation de l'Ecole de Saint-Cyr, celles de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole d'Application du corps d'état-major, leurs états-majors en tête; le 2e bataillon de chasseurs d'Orléans, une batterie d'artillerie, un escadron du 5e dragons, quatre escadrons de la garde nationale à cheval, le général chef d'état-major-général de la garde nationale et l'état-major-général, un bataillon d'infanterie de la garde nationale de Paris, deux escadrons de la garde nationale à cheval, deux cents tambours funèbres, le corps de musique, quatre officiers d'ordonnance de Louis-Philippe, à cheval; un char portant le cœur du prince, deux aides-de-camp du prince, à cheval, occupant les deux portières.

Le char funèbre viendra ensuite. Les cordons du poêle seront portés par le maréchal Soult, président du conseil, les maréchaux Molitor, Gérard et Valée.

Derrière le char marcheront 3 aides-de-camp du prince, portant les insignes sur des coussins de velours noir.

Deux files de capitaines, à pied, choisis dans la garde nationale et dans les différens corps de l'armée de terre et de mer, formant une baie marchant de chaque côté des deux chars; 24 sous-officiers décorés, chargés du service du corps, et commandés par un capitaine d'artillerie. Ces sous-officiers marcheront à la suite des capitaines formant la baie marchante, et se trouveront ainsi prêts à prendre le cercueil à son arrivée au grand portail de Notre-Dame; les ministres; les maréchaux de France; les députations des deux chambres.

Les aides-de-camp et officiers d'ordonnance de Louis-Philippe et des princes; le secrétaire des commandemens et les employés de l'administration du duc d'Orléans; le cheval de bataille du prince; sa voiture, les stores baissés; des voitures de deuil.

Les quatre compagnies de sous-officiers vétérans marcheront d'après leur ordre de bataille, sur deux files; le général commandant la division hors Paris, et son état-major; un bataillon d'infanterie de la garde nationale de Paris; les compagnies du génie; un bataillon du 17e léger; une batterie d'artillerie; un bataillon d'infanterie de ligne; l'escadron de la garde nationale à cheval de la 2e légion de la banlieue; un escadron du 5e de dragons; un escadron du 3e de lanciers.

Au moment où la tête du cortége débouchera sur la place du Parvis, la batterie d'artillerie, établie derrière Notre-Dame, exécutera une salve de vingt-un coup de canon.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le baron Larrey, ancien chirurgien en chef de l'armée d'Egypte, membre de l'Académie des sciences, revenant d'une inspection médicale en Afrique, est mort à Lyon le 25 juillet.

— M. le général baron Saint-Cyr Nugues, pair de France, vient de mourir aux eaux de Vichy.

— Les nouvelles de la foire de Beaucaire, reçues par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à la date des 25, 26 et 27 juillet, constatent que les affaires continuoient à être actives; les

fers, les fontes, les cuirs, les bois de construction surtout, s'enlevoient rapidement et à bon prix. Les toiles peintes, la bijouterie, la quincaillerie, s'écouloient facilement; les soies de qualité supérieure d'Uzès et de Bagnols ont manqué; elles étoient demandées à 22, 23 et même 24 fr.; les soieries ont obtenu des conditions assez favorables.

— Le *Courrier de la Gironde* (Bordeaux) rapporte les détails d'un orage qui a éclaté le 25 sur la commune de Mios. La foudre est tombée et a incendié un parc à bétail. On a trouvé sur le seuil de la porte deux pasteurs que la foudre venoit de frapper, morts à côté l'un de l'autre, et à l'intérieur cent-vingt moutons asphyxies ou calcinés par le feu.

— Le gérant de l'*Emancipation* de Toulouse est assigné à comparoître le 1er août devant le tribunal civil de Saint-Gaudens, et à la requête de M. Leroy, sous-préfet de l'arrondissement. Ce dernier, dans ses conclusions, demande 10,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation et injures.

EXTÉRIEUR.

La chambre des représentans Belges a repris ses travaux le 26 juillet. M. le ministre des affaires étrangères lui a donné communication de la convention commerciale conclue avec la France: elle a été renvoyée à l'examen des sections, après un court débat.

— Le comité que la chambre des communes d'Angleterre avoit chargé de faire une enquête sur plusieurs élections entachées de corruption, comité dont M. Roëbuck étoit le président, vient de publier son rapport. Ce document curieux révèle des faits qui peuvent donner la mesure du degré de corruption auquel est arrivé l'exercice des droits électoraux dans ce pays vanté pour la probité et la perfection de son système constitutionnel et représentatif.

Ainsi, à Harwich, où il n'y a pas plus de 182 électeurs, les deux candidats, MM. Attwood et le major Beresford, ont dépensé 6,300 liv. st. (157,500 francs). 75,000 fr. ont été partagés entre 33 personnes seulement. Les deux candidats opposés, M. Lemarchant et M. Bagshaw ont dépensé environ 1,900 liv. sterlings (47,500 fr.)

A Nottingham, sir John Cam Hobhouse, l'ancien ministre, et M. Larpent, ont dépensé la somme énorme de 12,000 l. st. (300,000 fr.), pour leur élection. Leurs concurrens, MM. Walter et Charlton, ont dépensé environ 5,000 l. st. (125,000 f.). Il y a à Nottingham 5,400 électeurs.

A Lewes, qui a 850 électeurs, MM. Harford et Elphinstone ont dépensé 5,000 l. st. (125,000 francs); et leurs concurrens 2,000 liv. st. (50,000 fr.)

A Reading, qui a 1,050 électeurs, M. Russell et lord Chelsea ont dépensé à peu près 6,000 liv. st. (150,000 fr.). Un troisième candidat a dépensé 1,600 l. st. (40,000 fr.)

A Venryn, les deux candidats ont dépensé chacun 4,000 liv. st. (100,000 fr.). A Bridport, qui a 557 électeurs, M. Warburton a dépensé 2,166 l. st. (53,150 fr.), dont 700 (17,500 francs) pour un *dîner*. M. Mitchell, pour la même élection, a dépensé 3,300 liv. st. (82,500 fr.)

Nous trouvons donc, pour six colléges électoraux seulement, une dépense totale de 1 million 330,860 fr.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET.

CINQ p. 0/0. 117 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 717 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 7/8
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 545 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3627.

MARDI 2 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire et tableau de l'univers, par M. J. F. Daniélo, 4 vol. in-8°.

A ne voir que le titre de l'ouvrage de M. Daniélo, on croiroit que, marchant sur les traces de Pluche, l'auteur va exposer les beautés de l'univers, et faire une œuvre qui surpassera le *Spectacle de la nature*; mais il n'en est rien : son livre est tout simplement un recueil de ce que les Indous, les Chinois, les Perses, les Chaldéens et les Grecs ont pu penser et écrire sur Dieu, sur le culte et sur la création. Ce recueil, tel qu'il est, est un immense répertoire où les savans viendront puiser, et, si M. Daniélo s'étoit contenté de ce travail, il auroit bien mérité de la science, quoique son répertoire soit incomplet, car les Egyptiens, les peuples du nord ne viennent pas lui apporter leur tribut, et les Grecs et les Latins ne lui ont fourni que quelques hymnes. Il auroit pu négliger les auteurs modernes, que tout le monde savant connoît, pour nous donner quelques notions sur les anciens qu'il a omis. Cela lui auroit peut-être coûté bien des recherches; mais ses lecteurs en auroient été satisfaits et lui en sauroient bon gré.

L'ouvrage de M. Danielo, qui sembleroit exiger beaucoup de volumes, est renfermé dans quatre, sans parler du supplément qu'il nous promet sur la fin du quatrième, et qui n'a pas encore paru.

L'Introduction a près de 400 pages, et elle remplit presque tout le premier volume, si vous en exceptez 70 pages où l'auteur entre en matière. Cette Introduction, divisée en six parties, sembleroit annoncer que tout l'ouvrage se divise en six livres; mais que les lecteurs se détrompent : il n'en renferme que cinq. Du reste, dans l'Introduction, l'on trouve des choses étrangères au sujet que l'auteur va traiter, quoique elles soient bonnes en elles-mêmes, comme l'origine du langage, etc.

Le deuxième et le troisième volumes sont entièrement remplis par les matériaux que l'Inde a fournis à M. Daniélo.

Le quatrième renferme ce qui a rapport aux idées que se sont faites de Dieu, du culte, de la cosmogonie, les Chinois, les Perses, les Chaldéens, en y joignant quelques hymnes des Grecs, des Latins et des auteurs modernes.

Maintenant que nous avons fait connoître l'objet et la division de l'ouvrage, passons à la critique.

Elle sera d'autant plus difficile, que l'auteur, en se servant du dialogue, pour traiter son sujet, s'est ainsi ménagé une réponse aux reproches d'erreur qu'on pourroit lui adresser. En effet, lui arrive-t-il de mettre certaines paroles dans la bouche d'un des interlocuteurs, il ne veut pas qu'on en induise qu'elles expriment sa propre pensée, et il se déclare bien éloigné d'avoir de tels sentimens. Cependant, lorsqu'aucun des interlocuteurs ne réclame contre l'assertion du premier, n'a-t-on pas le droit de conclure que cette assertion, sans réplique qui la mo-

difie ou qui l'infirme, exprime réellement le sentiment de l'auteur? D'ailleurs, les notes de M. Daniélo et le texte de livres entiers, qui ne sont qu'un monologue, ne viennent que trop clairement à l'appui des assertions contestables auxquelles nous faisons allusion.

L'on a dit au commencement de cet article que, si M. Daniélo s'étoit contenté de compulser les archives des anciens peuples, il auroit bien mérité de la science. Mais il ne s'est pas borné à cette œuvre : il a voulu encore y mettre du sien, il a créé un système, en faisant tout venir de l'Inde, en prétendant que toutes les religions étoient identiques, la religion juive, la religion chrétienne, comme les religions des anciens peuples. Venons aux preuves, en citant des passages de son recueil.

Tome 1er, introduction, page 137:

« Le Christ avoit tiré des temples antiques les vérités qu'on y tenoit enfouies, et que l'on avoit fini par oublier; non-seulement il les avoit purifiées de tout mélange, mais il y en avoit joint d'autres d'un feu plus pur et venant des cieux. »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire.

Tome II, page 127, note :

« Aucune institution ne paroît plus ancienne que l'établissement des castes indiennes. Moïse l'établit, comme on le sait, parmi les Hébreux. Ce saint législateur, durant le long séjour qu'il fit en Egypte, avoit vu cette distinction établie parmi les habitans de la contrée, et avoit sans doute remarqué le bien qui en résultoit ; il ne fit qu'adopter et perfectionner un système politique déjà en vigueur parmi les Egyptiens. Mais l'origine des castes dans l'Inde est bien plus ancienne encore. »

Nous avons beau chercher : nous ne trouvons pas de castes chez les Hébreux, à moins qu'on n'appelle caste la tribu de Lévi, qui certes n'est pas une imitation des castes égyptiennes.

Page 137, même volume :

« Ainsi donc, à votre sens, c'est le Christ qui nous a complétement révélé, à nous peuples occidentaux, les lumières de l'Orient. »

Un interlocuteur répond :

« Oui, c'est le Christ et son christianisme; c'est lui qui a apporté la haute civilisation sociale de l'Orient aux peuples du Couchant qui ne la connoissoient pas; et c'est Platon qui, dans les régions philosophiques, a commencé cette importation morale que les apôtres ont rendue universelle, et dont ils ont fait le catholicisme. »

Ici Jésus-Christ ne figure guère à côté de Platon.

Il faudroit citer toute la page 138; mais cela nous mèneroit trop loin.

Même volume, page 179, note, l'auteur ne veut pas décider si Jésus-Christ et les apôtres ont tiré le christianisme du brhaminisme et du boudhisme, ou bien si ce sont ces derniers qui ont fait des emprunts au christianisme.

Plus loin, page 205, M. Daniélo, poursuivant son idée favorite, qui consiste à voir les traditions des anciennes nations, aussi bien dans les Védas que dans la Genèse, dit :

« Le mérite de Moïse, et ce qui en fait réellement un écrivain inspiré, c'est de les (les traditions) avoir dégagées de toutes les fables absurdes qui les chargeoient, les défiguroient, les étouffoient, et qui pouvoient venir des montagnes de l'Inde tout aussi bien que des vallées de l'Egypte. »

Ainsi, voilà Moïse réduit au rang de philosophe.

La page 287 du même volume présente quelque chose de plus fort;

c'est le docteur, l'un des interlocuteurs, qui parle :

« Qui vous a dit que la Bible est antérieure aux Védas, et que les traditions, d'après lesquelles écrivit Moïse, n'étoient pas long-temps auparavant répandues dans cet Orient indien? »

Plus haut, il avoit dit par rapport à la doctrine contenue dans la Bible et dans les Védas :

« Quelle est la fille ? Quelle est la mère? L'Inde ou la Judée? la montagne du Merou ou du Sinaï?!!! »

Quoique la question soit laissée indécise, elle est significative. Patience, le doute cessera bientôt. Page 327, troisième volume, deuxième note :

« Remarquez bien ce mot : Je sortis de la bouche du Très-Haut. C'est ainsi que l'œuf du monde, ou le Verbe ou la Sagesse (car tous ces mots sont au fond synonymes), sortit aussi de la bouche de Knef, du grand dieu de l'Egypte. Vous le voyez donc encore une fois : rien ne diffère autant qu'on l'eût pu croire. Tout est semblable ici-bas comme là-haut, et les formes seules varient sur un fond identique. »

Ainsi la religion juive étoit la même pour le fond que la religion égyptienne ou indienne. Il n'y avoit de différent que les formes.

Dans les pages 416, 419, 424, même rapprochement entre les Indous et les Hébreux, pour la croyance: ce qui ne seroit pas choquant, si l'auteur n'en tiroit pas d'étranges conséquences.

Page 482, tome III, le curé, l'un des interlocuteurs, dit :

« Que Dieu s'appelle Teutatés, Jupiter, Osiris, Bel, Ormuzd, Brahm ou Brahma, Cira, ou Vichnu, ce sera toujours l'être des êtres, l'être existant par lui-même, etc. »

Ceci sent bien fort le Mennaisianisme, et quelque chose de plus.

Passons au quatrième volume, et contentons-nous d'en citer quelques passages. Page 45 :

« En effet, mettez les papes romains à la place des rois de la dynastie des Tchéou, lesquels, comme tous les rois et empereurs de la Chine qui les ont suivis ou précédés, étoient aussi les chefs du culte, les seuls souverains pontifes; ou bien à la place des papes, mettez les grands Lamas, qui furent aussi une institution des Tartares orientaux du moyen-âge, peut-être faite à l'instar ou du moins dans le même but et dans les mêmes intentions que la papauté d'Occident;... oui, à la place du grand Lama du Thibet et de l'empereur de la Chine, mettez le pape, et vous aurez une ressemblance vraiment frappante de la Chine antéchrétienne et de la Tartarie avec l'Europe du moyen âge. »

Donc la papauté est une invention des Tartares Mantcheou ; Jésus-Christ est venu trop tard pour en être regardé comme l'inventeur.

M. Daniélo, page 58, a bien soin de nous faire savoir que les Tartares ou barbares du Nord (car c'est tout un pour l'auteur) embrassèrent le christianisme à cause de la ressemblance qu'il avoit avec le boudhisme dont ils étoient les sectateurs, ou parce qu'ils confondirent l'un avec l'autre.

Ils ont même (p. 58), ces Tartares conquérans, contribué à la propagation de la vie monastique, ainsi qu'à l'établissement ou du moins à la multiplication des monastères. Comment en être étonné, puisqu'ils ont su établir la papauté?

Les monastères des bonzes (p. 64) ont rendu autant de services aux lettres chinoises, que les monastères d'Occident en ont rendu aux lettres européennes.

Il ne faut pas être surpris de voir les institutions des barbares du Nord

si belles, puisqu'ils sortoient (p. 176 et 177) du peuple chinois qui fut un nouveau peuple de Dieu, plus fidèle, plus vertueux et plus sage en quelque sorte que les enfans de Jacob, que les tribus de Juda !

Pour épargner aux lecteurs de cet article la fatigue que nous avons éprouvée en parcourant la longue série des erreurs de M. Daniélo, nous en passons les 9 dixièmes, nous bornant à n'en plus citer qu'une qui fera juger de l'esprit et de la tendance de l'ouvrage.

P. 490, t. IV :

« Ils (les Indous) respectoient, ils adoroient la nature, parce que la nature étoit divine, parce que ses corps étoient autant de membres de Dieu, comme chez nous les corps des hommes sont autant de membres du Christ, et de temples du Saint-Esprit. Tel étoit le système de l'Inde, tel aussi étoit au fond le système de la Chaldée, le système de l'Egypte, le système de la Perse et le système de la Chine, etc. »

Nous omettons les erreurs en histoire, car nous ne finirions pas si nous voulions relever toutes les méprises qu'on rencontre dans cet ouvrage. Nous signalerons cependant deux sorties de l'auteur : l'une contre la négligence des prêtres à s'instruire (tom. I, p. 444), et l'autre (tom. IV, p. 116), qu'on diroit être la harangue furibonde d'un communiste contre les riches.

Nous espérons que M. Daniélo prendra en bonne part la critique que nous avons dû faire de son livre, et qu'il sera conséquent à lui-même, car il dit dans son tome IV, p. 638 :

« Quant aux doctrines générales des écrivains, qu'on me permette de m'étonner ici d'en voir quelques-uns si ardens à combattre les idées religieuses, et si irascibles, si chatouilleux, quand on leur dit qu'ils les combattent. Pourquoi donc ne pas avoir ses principes, et se fâcher quand on les voit découverts ? C'est peu loyal. »

D'ailleurs, comme le dit le même auteur, dans la même page :

« Les opinions et pensées écrites d'un auteur ne sont plus des affaires d'intérieur protégées par le mur domestique. En se publiant, c'est l'auteur lui-même qui se dénonce. »

Ce qui est fâcheux dans tout ceci, c'est qu'avec les matériaux qu'avoit M. Daniélo, il pouvoit composer un très-bon ouvrage, tandis qu'il a malheureusement fait un livre qui sera tout au plus consulté par quelques personnes.

J. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nos lecteurs liront avec un pieux intérêt un Décret de S. E. le cardinal-vicaire, déclarant qu'il conste de la conversion parfaite et instantanée d'Alphonse-Marie Ratisbonne, du judaïsme à la religion catholique.

« In Dei nomine. Amen.

» Anno à salutifera D. N. J. C. Nativitate millesimo octingentesimo quadragesimo secundo, Indict. Rom. XV, Pontificatûs autem sanctissimi Domini nostri Papæ Gregorii XVI ann. XII, die verò tertiâ junii.

» Coram eminentissimo ac reverendis-

« Au nom de Dieu. Ainsi soit-il.

» L'an de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, mil huit cent quarante-deux, de l'indiction romaine le quinzième, la douzième année du pontificat de N. S. P. le Pape Grégoire XVI ; le troisième jour de juin.

» En présence de Son Eminence le cardinal Constantin Patrizi, vicaire-général de N. S. P. le Pape dans sa ville

simo card. Patrizi, sanctissimi Domini nostri Papæ in alma Urbe vicario generali, romanæque Curiæ, ejusque districtûs judice ordinario... Comparuit reverendissimus D. Franciscus Anivitti, promotor fiscalis tribunalis vicariatûs, ab eodem Em. ac Rev. D. card. vicario specialiter delegatus, ad effectum inquirendi et examinandi testes super veritate et revelantia mirabilis conversionis ab hebraismo ad catholicam religionem, quam, intercedente B. V. Mariâ obtinuit Alphonsus-Maria Ratisbonne, Strasburgensis, annorum viginti octo, in Urbe præsens, dixitque muneri suo demandato alacri, libentique animo suscepto, quâ potuit sedulitate, ac diligentiâ satisfacere studuisse, subjiciendo formali examini numero novem testes, qui omnes ad fiscalia interrogatoria respondentes ingenuâ enarratione in iis, quæ ad substantiam facti et mirabilis eventûs extrema pertinent mirè concordant. Quamobrem sibi visum esse asseruit, nihil ad rationem veri miraculi ulterius posse desiderari. Rem tamen omnem definiendam remisit Eminentiæ suæ reverendissimæ, quæ visis, et examinatis actis, examinibus, et documentis, definitivum Decretum, prout in Domino expedire ei videbitur, interponere dignabitur.

»Ex tunc Em. ac Rev. D. card. in Urbe vicarius, auditâ relatione, viso processu, visis testium examinibus, juribus, et documentis, iis sedulò, maturèque consideratis, consultationibus etiam requisitis theologorum, aliorumque piorum virorum juxta formam concilii Tridentini, sess. 25, de Invocatione, veneratione, et reliquiis sanctorum, ac sacris imaginibus, dixit, pronuntiavit, et definitive declaravit plenè constare de vero, insignique miraculo à D. O. M., intercedente B. Mariâ virgine, patrato, videlicet instantaneæ, perfectæque conversionis Alphonsi-Mariæ Ratisbonne ab hebraismo. Et quoniam opera Dei revelare et confiteri honorificum est (Tob. XII, 7.), ideo ad majorem Dei gloriam, et ad augendam devotionem Christifidelium erga B. Virginem Mariam

de Rome, juge ordinaire de la cour de justice de Rome et de son ressort, a comparu le révérend François Anivitti, promoteur fiscal près le tribunal du vicariat, spécialement délégué par Son Eminence le cardinal-vicaire, à l'effet de rechercher et d'interroger des témoins, relativement à l'authenticité du prodigieux événement par lequel Alphonse-Marie Ratisbonne, âgé de vingt-huit ans, et de la ville de Strasbourg, alors à Rome, a obtenu sa conversion du judaïsme à la foi catholique, par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie. Le susdit promoteur déclare qu'ayant accepté avec autant d'empressement que de joie la mission qui lui étoit confiée, il a mis tous les soins, toute l'exactitude dont il est capable, à la remplir. Il ajoute qu'il a soumis neuf témoins à un interrogatoire en forme, et que les réponses, pleines de candeur, de ces neuf témoins juridiquement interpellés, sont unanimes dans les détails qui ont trait, soit à la substance même, soit aux conséquences de cette étonnante conversion. C'est pourquoi il affirme que, dans son opinion, cet événement porte tous les caractères d'un miracle incontestable. Toutefois, il a dû laisser à Son Eminence le cardinal-vicaire de prononcer d'une manière définitive sur cette affaire. Après avoir eu sous les yeux les actes, les documens et les interrogatoires qui s'y rattachent, Son Eminence jugera dans le Seigneur s'il convient de rendre à cet égard un décret définitif.

» En conséquence, après avoir entendu ce rapport, et pris connoissance du procès, des interrogatoires, des réponses et des renseignemens fournis par les témoins; après en avoir pesé les circonstances avec une religieuse maturité; après avoir recueilli les avis de plusieurs théologiens et de plusieurs personnages d'une éminente piété, ainsi que le prescrit le concile de Trente, session 25, au sujet de l'invocation des saints, de leurs reliques, de leurs images, des honneurs à leur rendre, Son Eminence le cardinal-vicaire de Sa Sainteté, a déclaré et définitivement prononcé qu'il conste du miracle insigne opéré par le Dieu très-bon et très-grand, à la prière de la Bienheureuse Vierge Marie : à savoir celui de la conversion parfaite et instantanée d'Alphonse-Marie Ratisbonne du judaïsme

benignè in Domino concessit, ut præfati insignis miraculi relatio publicis typis tradi, impressaque evulgari possit, et valeat.

» Datum ex ædibus ejusdem Em. ac Rev. D. card. Urbis vicarii et judicis ordinarii, die, mense, et anno quibus suprà.

» C. CARD. VICARIUS.

» CAMILLUS DIAMILLA, *Not. deput.*

» Concordat cum originali.

» JOSEPH CAN. TARNASSI, *secretarius.*

» ✝ Loco sigilli. »

à la foi catholique. Et, parce qu'il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu (Tobie, XII, 7), Son Eminence a daigné permettre qu'à la plus grande gloire de Dieu, et pour accroître la dévotion des fidèles envers la Bienheureuse Vierge Marie, la relation de ce miracle insigne reçoive par la voie de la presse une éclatante publicité.

» Donné au palais de Son Eminence, le même cardinal-vicaire et juge ordinaire, les jours, mois et année relatés ci-dessus.

» C. cardinal-vicaire.

» CAMILLE DIAMILLA, not. déput.

» Conforme à l'original.

» JOSEPH CHANOINE TARNASSI, secrétaire.

» ✝ Lieu du sceau. »

PARIS. — M. l'évêque de Nancy et de Toul, qui est tout récemment arrivé de Rome à Paris, a été reçu par le roi des Français.

— Le garde des sceaux a mis sous les yeux du roi des Français les Adresses envoyées par M. l'évêque nommé de Cahors et M. l'évêque de Tarbes.

— Nous avons reçu les circulaires publiées par M. l'archevêque de Toulouse, MM. les évêques d'Aire, de Joppé (coadjuteur de M. l'évêque de Nancy) et de Langres, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans. Elles s'expriment de la manière la plus touchante sur cette déplorable catastrophe.

— La Religion, condamnée depuis 1830 à renfermer dans ses temples ses solennités et ses bénédictions, a pu se montrer, samedi, dans les rues de la capitale, à l'occasion du convoi de M. le duc d'Orléans, et elle a imprimé à cette cérémonie un caractère qui manquoit au convoi tout militaire de l'empereur.

A neuf heures et demie, M. l'Archevêque, accompagné de ses vicaires-généraux, de MM. les curés de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois, a été reçu, dans la chapelle du château de Neuilly, par M. le curé de la paroisse et par MM. les chanoines de Saint-Denis.

M. l'archevêque d'Aix, MM. les archevêques nommés d'Alby et d'Avignon, M. l'évêque élu d'Angers, M. l'ancien évêque de Beauvais, MM. les évêques d'Evreux, de Maroc et de Périgueux, et M. l'évêque nommé de Tulle, s'étoient réunis à Neuilly, pour assister à la levée du corps et au convoi.

Une scène déchirante a eu lieu au moment de la séparation dernière. Le roi et la reine des Français, madame la duchesse d'Orléans, madame la princesse Adélaïde, les princes et les princesses se sont agenouillés devant l'autel. Bientôt le cercueil a reçu de tristes adieux..... Les princesses se sont éloignées. Resté seul avec ses fils, le roi des Français a présidé à la levée du corps, qu'a béni M. l'Archevêque : ensuite, il a quitté la chapelle. Les princes ont assisté au placement du cercueil sur le char funèbre, et le canon a annoncé que le cortége se mettoit en marche.

Il a parcouru à pied l'espace qui sépare la chapelle de la grille d'honneur.

En tête, s'avançoit le char où étoit déposé, sous la garde de MM. les curés de Saint-Roch et de Saint-

Germain-l'Auxerrois, le cœur de M. le duc d'Orléans.

Suivoit le char funèbre, où reposoit le cercueil, couvert d'un immense poêle de velours noir frangé d'argent, dont les cordons étoient tenus par le maréchal Soult, les présidens de la chambre des pairs et de la chambre des députés, les ministres de la Justice et des Affaires étrangères, les maréchaux Molitor, Gérard et Valée.

Le duc de Nemours, le prince de Joinville, les ducs d'Aumale et de Montpensier, marchoient à la suite, portant le long manteau de deuil par-dessus leur uniforme.

Entre le char et les princes, trois officiers de M. le duc d'Orléans portoient ses insignes sur des coussins de velours violet.

Derrière les princes, marchoient les grandes députations de la chamvre des pairs et de la chambre des députés.

Arrivé à la grille d'honneur, le convoi s'est arrêté. Les princes sont montés en voiture, et les quatre maréchaux à cheval. Tout s'est disposé pour le cortége extérieur, qui bientôt s'est avancé entre deux haies, l'une de soldats de la ligne, l'autre de gardes nationaux.

Nous nous occupons moins de l'appareil militaire, d'ailleurs si imposant, que de l'appareil religieux.

La première section du cortége se composoit des divers corps de troupes ; la seconde, du convoi proprement dit, ouvert par les deux Suisses de la paroisse de Neuilly, qui précédoient la croix et le curé de cette paroisse. Au moment où la croix se découvroit aux regards, la foule faisoit silence et sembloit se recueillir. La plupart des assistans avoient la tête nue et rendoient ainsi un solennel hommage au signe de notre foi.

Sur une double file, s'avançoient MM. du séminaire Saint-Sulpice, le clergé de Saint-Roch et de Saint-Germain-l'Auxerrois, MM. les chanoines de Saint-Denis. Les chants religieux, retentissant au milieu du silence de la foule immense accourue de tous côtés, pénétroient tous les cœurs d'une profonde émotion. En ce moment, on peut le dire, il n'y avoit place dans les esprits que pour des préoccupations graves et sérieuses : la pensée de Dieu remplissoit les ames.

Les voitures de deuil de M. l'Archevêque de Paris, de MM. les évêques qui avoient voulu se réunir à ce prélat, et du clergé, précédoient le char qui portoit le cœur de M. le duc d'Orléans.

Le cheval de bataille, couvert d'une housse en crêpe noir, brodé d'étoiles d'argent, étoit conduit en avant du grand char, où reposoit le cercueil.

Au milieu de tout le cortége, la voiture des princes étoit peut-être l'objet qui attiroit le plus les regards par l'austérité et la tristesse de son aspect. Rien que du noir au dehors : point de chiffres ni de broderies. On avoit, au contraire, rehaussé d'ornemens d'argent, celles où se trouvoient les présidens et les députations des deux chambres, les ministres, les maréchaux, etc.

La troisième section du cortége se composoit d'un grand nombre de personnes à pied, militaires ou civiles, et des corps de troupes formant les dernières lignes du convoi.

A deux heures et demie, le canon et le son des cloches de toutes les églises ont annoncé que le cortége étoit arrivé à Notre-Dame.

M. l'archevêque de Calcédoine, M. l'évêque de Nancy et de Toul, M. l'évêque de Nilopolis s'y étoient rendus.

La façade de la cathédrale étoit revêtue d'une tenture noire parsemée d'argent, depuis le sol jusqu'à la deuxième galerie. Au-dessus de la

première galerie étoient placés trois écussons surmontés de couronnes. Sur l'un d'eux on lisoit : *Algérie;* sur l'autre : *Anvers*. Le troisième contenoit le chiffre du prince. Audessus des tours flottoient deux bannières noires parsemées d'étoiles d'argent. De chaque côté de la place du Parvis, des colonnes quadrangulaires supportoient des lampes funèbres.

M. l'Archevèque de Paris, à la tête du chapitre métropolitain, des curés de la ville et de la banlieue, et des aumôniers des établissemens publics, a reçu le corps de M. le duc d'Orléans, que 24 sous-officiers décorés ont porté sous le catafalque, pendant que le cœur du prince étoit déposé dans le chœur de la cathédrale.

Sans décrire la décoration funèbre de Notre-Dame, nous dirons qu'elle est magnifique; qu'une ingénieuse ordonnance a respecté le caractère de l'édifice; qu'un goût excellent a présidé à tous les travaux de l'ornementation religieuse et funéraire que la circonstance exigeoit. Il en est résulté un ensemble de l'effet le plus grandiose, et en même temps le plus lugubre qui se puisse imaginer. Le catafalque est établi sur un soubassement où l'on monte par un escalier de vingt-cinq gradins, et que soutiennent quatorze cariatides d'argent du plus merveilleux travail. Un baldaquin de 37 mètres d'élévation, en velours brodé d'hermine, descend majestueusement sur le cénotaphe, qu'il enveloppe dans ses immenses plis. Cinq cents cierges brûlent tout autour. Cinquante bannières suspendues à la voûte portent le chiffre du prince : F. P. O. D'autres rappellent tous ces lieux lointains et glorieux, Médéah, Milianah, les Portes-de-Fer, Mascara, que M. le duc d'Orléans a visités avec l'armée française.

Après les vêpres des morts, les princes ont été reconduits à leur voiture, et l'assistance s'est retirée.

Un officier-général et quatre officiers supérieurs sont restés auprès du catafalque, chargés de garder le corps du prince. Ce service sera continué jusqu'au jour des obsèques, par d'autres officiers-généraux et supérieurs qui se relèveront de six heures en six heures. Un bataillon de la garde nationale et un de la ligne font le service de Notre-Dame.

Le clergé de la métropole, assisté du clergé de Saint-Germain-l'Auxerrois et de celui de Saint-Roch, garde le corps de M. le duc d'Orléans, jusqu'au moment de sa translation à Dreux. Des messes basses sont célébrées, toute la matinée, devant le cercueil, sur lequel le clergé des différentes paroisses vient tour à tour jeter l'eau bénite.

D'ici au jour des obsèques, M. le duc d'Orléans reposera sous la voûte de Notre-Dame, au milieu de tous ces simulacres de la grandeur humaine que la religion ne permet dans ses temples que parce qu'ils portent jusqu'au ciel, dit Bossuet, le magnifique témoignage de notre néant.

Nous terminerons par ces paroles d'une circulaire de M. l'archevêque de Toulouse :

« La Providence, toujours impénétrable dans ses desseins, frappe quelquefois de terribles coups. C'est bien ici qu'il faut dire, avec le Prophète : *Toute chair est comme l'herbe des champs ; toute gloire humaine est comme une fleur; l'herbe s'est séchée, la fleur est tombée : la parole de Dieu demeure éternellement.* »

Nous ajouterons avec M. l'évêque de Langres :

« Il est facile à toute ame chrétienne, en présence d'une telle catastrophe, de comprendre cette parole si souvent redite, hélas! et si habituellement méconnue, que tout est vanité sur la terre, et de méditer ce que disoit le grand Bossuet, dans une

circonstance bien tristement semblable : « Non, après ce que nous venons de voir, » la santé n'est qu'un nom, la vie n'est » qu'un songe, la gloire n'est qu'une ap» parence, les grâces et les plaisirs ne » sont qu'un dangereux amusement. Tout » est vain en nous, excepté le sincère » aveu que nous faisons devant Dieu de » nos vanités, et le jugement arrêté, qui » nous fait mépriser tout ce que nous » sommes. »

— Le corps de M. le duc d'Orléans devant partir de l'église métropolitaine le 4 août, à quatre heures du matin, pour être transporté à Dreux, MM. les curés de Passy, d'Auteuil et de Boulogne recevront le convoi à son passage sur leur paroisse, jetteront l'eau bénite sur le corps et réciteront les prières prescrites dans le Rituel. Il en sera de même des autres paroisses que le convoi traversera jusqu'à sa destination.

— Mgr Angebault est parti hier pour Angers, où il entrera aussitôt en retraite, pour se préparer à la cérémonie du sacre, qui aura lieu le 10 août.

Diocèse de Metz. — On a invité pour présider à la cérémonie de l'enterrement de Mgr Besson, M. l'archevêque de Besançon, métropolitain, et MM. les évêques de Verdun, de Saint-Diez, de Joppé (coadjuteur de M. l'évêque de Nancy) et de Rhodiopolis (coadjuteur de M. l'évêque de Strasbourg).

— Depuis que le corps de Mgr Besson est déposé dans l'église de Sainte Glossinde, une affluence considérable de fidèles de la ville et de la campagne assistent tous les jours aux messes et service qui se célèbrent dans la matinée, ainsi qu'à l'office du soir, que le clergé de chaque paroisse vient faire dans cette église.

Dans l'intervalle des offices, des personnes de tout rang, de tout âge, de tout sexe se succèdent et viennent prier près du cercueil. On remarque particulièrement une foule de militaires dont la tenue est parfaitement convenable.

— Dans son testament, Mgr Besson a exprimé le désir d'être inhumé dans le cimetière de l'Est, afin de se trouver encore au milieu des fidèles, et de se rappeler ainsi au reconnoissant souvenir des séminaristes qui passent devant le cimetière en allant à la maison de campagne qu'il leur a donnée : mais le chapitre, désirant posséder la dépouille de Mgr Besson, comme il possède déjà celle de Mgr Jauffret, a prié le préfet d'obtenir l'autorisation nécessaire pour que l'inhumation ait lieu dans un caveau de la cathédrale. C'est-là une juste marque de respect, d'attachement et de reconnoissance qu'il a désiré offrir au prélat, non pas seulement pour le bien que Mgr Besson a fait au diocèse, mais aussi pour la générosité qu'il a montrée envers son église cathédrale. En effet, le pieux évêque, qui avoit déjà donné à celle-ci un magnifique Christ en ivoire et un superbe étui d'Evangiles façonné en argent et du plus beau travail, a encore voulu sur son lit de mort que les couverts d'argent de sa table fussent fondus pour confectionner un reliquaire.

Le prélat a désiré qu'on se servît pour le revêtir après sa mort d'une chasuble faite avec la riche étoffe d'une robe de sa mère et d'une aube brodée par sa sœur. Il y a quelque chose de touchant dans ces volontés dernières d'un vieillard, qui veut emporter avec lui au tombeau les gages de l'affection qu'eurent pour lui sa mère et sa sœur.

— Mgr Be-son donne tout ce qui lui reste au moment de sa mort aux séminaires, après que l'on aura acquitté quelques legs aux différentes œuvres de la ville, et notamment à celles des Orphelins, des Orphelines, du Bon-Pasteur et des Sœurs de

la Providence. Il paroît qu'avec un désintéressement bien généreux, ces dispositions sont approuvées par le seul héritier du prélat, M. Besson, son neveu, pair de France et président du conseil-général de la Seine.

Diocèse de Rodez — Le 26 juillet, Mgr Croizier a adressé au diocèse qu'il va gouverner, une Lettre pastorale, à l'occasion de la prise de possession de son siége. Le prélat parle d'abord des sentimens qui se sont partagé son cœur : la crainte et l'espérance.

La crainte, en considérant sa foiblesse, dit-il avec humilité; en songeant à la haute mission de l'épiscopat; en se rappelant la sainteté et les talens des illustres pontifes dont il devient le successeur.

L'espérance, en pensant que la piété de son peuple rendra l'accomplissement de sa mission plus facile. Ce peuple, il le connoît déjà, car il l'a évangélisé. Ce peuple, il le connoît surtout par ce que lui en a dit le digne Pontife qu'il est appelé à remplacer, et qui fut constamment pour lui le meilleur et le plus affectueux des amis. Ici la plume du nouveau prélat a tracé un morceau plein d'ame et de grâce sur l'amitié chrétienne.

« Mais quoi! se demande Mgr Croizier, ce mot d'amis ne devroit-il pas réveiller les appréhensions et les craintes que nous cherchions tout à l'heure à dissiper? Est-ce à un tel sentiment, tout légitime et honorable qu'il se trouve, à favoriser notre entrée dans le sanctuaire? Seroit-ce sur les bras de l'amitié humaine qu'il conviendroit de s'appuyer pour monter au trône des Pontifes? Et n'est-ce pas une maxime adoptée partout que l'ami le plus zélé doit s'arrêter respectueusement au pied des autels, *Amicus usquè ad aras?*

» Oui, nous savons qu'il faut être appelé de Dieu, comme le fut Aaron, pour oser conduire Israël au laborieux désert de cette vie, et c'est ainsi, continue l'apôtre, que Jésus-Christ ne s'est point glorifié lui-même pour devenir Pontife, mais qu'il l'a été par celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Ah! quand l'amitié repose sur la religion, quand elle est assise sur ses principes comme sur la pierre ferme, qu'elle s'entretient de ses devoirs, qu'elle se nourrit de ses joies et de ses espérances immortelles, non, N. T.-C. F., n'en faisons point alors un sentiment humain et tout terrestre...

» Ne craignons donc plus que l'amitié si chère à Dieu et à ses plus tendres serviteurs ait pris part à notre appel pour le plus sublime des sacerdoces : Aaron fut choisi, et l'amour fraternel n'empêcha point Moïse de l'élire et de le sacrer. Non jamais le pieux et sage pontife que vous regrettez n'eût souhaité que sa houlette passât de ses mains dans les nôtres, s'il n'eût pensé qu'avec l'aide de Dieu et les prières des ames fidèles nous pourrions mener son troupeau aux vrais pâturages et l'abreuver aux eaux salutaires qui rejaillissent au ciel. Et qu'a-t-il aimé? Qu'est-ce qui a fait jusqu'à la fin l'objet de ses soins et de ses constantes sollicitudes, si ce n'est son cher troupeau de Rodez? A qui a-t-il prodigué son temps, ses courses, ses sacrifices, sa santé, ses forces, si ce n'est à vous? A qui consacroit-il ces pages tour à tour sublimes ou tendres qui l'ont fait juger digne de s'asseoir au siége de l'immortel Fénelon? c'est encore à vous. N'est-ce point en pensant à vous, N. T. C. F., qu'il a écrit ces ravissantes et si honorables paroles : *Nous nous plaisions à nous dire, comme nous l'étions en effet, le plus heureux des évêques de France;* et si ces liens ont été rompus, et s'il vous a quittés pour un autre peuple, n'est-ce pas à un commandement suprême auquel il n'avoit rien à refuser? Ainsi, N. T. C. F., avoir été choisi dans ses vœux et dans son cœur au milieu de ses nombreux amis, loin de nous alarmer, nous encourage et nous console; c'est notre gloire et notre bonheur; nous

pouvons espérer que nous serons le bien venu auprès de vous, quand nous vous sommes montré par cette main paternelle et que vous avez tant chérie : nous vous porterons au moins de votre ancien pontife l'affection et les entrailles, puisque l'amitié, comme on le dit, trouve les hommes semblables, surtout par le cœur, ou les rend tels; et quand votre Elie vous est enlevé, il ne nous restera plus qu'à faire la prière d'Elisée: «O char et conducteur d'Israël, vous qui ameniez à Dieu et portiez au ciel ce grand peuple, oh! qu'il plaise au Seigneur me départir votre double esprit, je veux dire l'esprit de lumière et de doctrine, l'esprit de sagesse et de charité. »

Après avoir rappelé le suffrage de M. l'archevêque de Cambrai, Mgr Croizier fait allusion à un autre témoignage qui ne lui est pas moins précieux :

« C'est celui du pontife auprès duquel nous avons vu s'écouler avec douceur dix-sept années de notre vie, qui nous a honoré de sa confiance pour l'administration de son diocèse; et, nous osons l'affirmer, sans rien prendre sur la vénération qui lui est due, qui nous a fait jouir de sa douce affection et de son honorable intimité; prélat aimable devant Dieu et devant les hommes, en qui tout respire la distinction de la source et ces traditions d'urbanité et de politesse qui donnent un nouveau relief et un charme inexprimable aux vertus; pontife vénérable sur la tête duquel un âge avancé n'a fait que déposer une couronne de plus, celle des mérites multipliés et des longues vertus, et qui réunit à ces richesses les agrémens des autres âges; pontife, enfin, des mains duquel il nous a été si consolant de recevoir l'onction qui nous marque du sceau des premiers pasteurs, ce qui nous seroit un gage de succès auprès des hommes, si nous avions profité de tout ce que nous avons vu et entendu à cette excellente et gracieuse école.»

Dans les dernières pages, Mgr Croizier parle avec effusion de son empressement à aller dans le temple, sous les yeux de Marie, cimenter l'alliance formée par le ciel entre le Pasteur et le troupeau, entre l'évêque et son clergé.

Nous regrettons de ne pouvoir faire mieux connoître cette Lettre pastorale, si propre à persuader au diocèse de Rodez que, dans Mgr Croizier, il a retrouvé Mgr Giraud.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

A la manière dont les choses marchent à la chambre des députés, il n'y a pas d'apparence qu'elle puisse s'en aller en vacances en même temps que les colléges de l'Université. Elle muse, elle pelote, elle fait le dénombrement des forces de son aile gauche et de son aile droite, de son grand centre et de ses deux petits centres, de son parti conservateur et de son tiers-parti. Enfin, elle passe en revue les troupes de M. Guizot, de M. Thiers et de M. Odilon-Barrot, sans oublier celles de M. de Larochejaquelein et de M. Arago.

Que voulez-vous? c'est la force de l'habitude; tous les ans elle se croit obligée de mettre quatre ou cinq semaines à emménager, sauf à se rattraper sur le déménagement, où elle va, comme on sait, beaucoup plus vite.

C'est en vain qu'on lui taille peu de besogne, et qu'on ne lui demande que de petites sessions; il lui faut autant de réflexion et de temps pour répondre aux discours de la couronne, quand ils ne sont que de dix à douze lignes, que quand ils sont de longue haleine. Enfin, c'est un pli tellement pris, qu'il n'y a plus moyen d'y rien changer.

On appelle cela organiser la chambre. Qu'elle ait à s'organiser pour des travaux de huit jours ou de six mois, il n'y a point de différence quant à la durée de l'organisation. Quatre ou cinq semaines, comme nous venons de le dire; elle ne sort pas de là. Mais aussi, quand elle est organisée, Dieu sait de quoi elle est capable en fait de bon ouvrage, et comme le temps perdu au commencement se trouve réparé à la fin!

PARIS, 1er AOUT.

Voici, d'après le *Moniteur*, la réponse de Louis-Philippe à l'adresse de la chambre des pairs :

« Messieurs les pairs,

» Je suis bien touché de cette adresse; j'y trouve l'expression des sentimens dont mon cœur est pénétré, et un nouveau gage de cette union de tous les pouvoirs de l'Etat qui fonde la sécurité du présent et la garantie de l'avenir, contre les dangers auxquels auroit pu les exposer le coup cruel qui m'a frappé. »

— La réunion ministérielle qui a été tenue vendredi soir a décidé que M. Sauzet seroit porté de nouveau à la présidence de la chambre des députés; mais ce n'est pas le mérite de M. Sauzet qui a déterminé cette résolution : le *Journal des Débats* dit que la majorité a voulu prouver par là que la chambre de 1842 n'est que la continuation de la chambre qui l'a précédée.

— L'opposition a adopté M. Odilon-Barrot pour son candidat.

— Le parti de MM. Passy et Dufaure votera pour le candidat ministériel, mais cependant il réserve son indépendance sur les grandes questions.

— On lit aujourd'hui dans le *Moniteur :*

« Le sous-préfet de Ploërmel, en attaquant l'administration supérieure dans une lettre adressée à un ancien député et destinée à la publicité, a manqué à tous ses devoirs. Le gouvernement ne pouvoit pas lui conserver sa confiance. Par ordonnance royale, datée de ce jour, il a été pourvu au remplacement de M. Noüel de Latouche. Le motif de la révocation de ce fonctionnaire n'est pas la conduite qu'il a tenue pendant les élections, mais la lettre qu'il a écrite au mépris de toutes les règles administratives, et dont il a autorisé la lecture publique. »

— M. Quesnel (Ernest), avocat, attaché au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Ploërmel, en remplacement de M. Nouël de Latouche.

— Suivant une ordonnance du 24 juillet, le conseil de famille des petits-fils de Louis-Philippe, le comte de Paris et le duc de Chartres, sera présidé par le chancelier, et composé des princes ayant atteint l'âge de majorité, et, en outre, des personnes suivantes : M. le maréchal duc de Dalmatie, M. le maréchal Gérard, M. Portalis, premier président à la cour de cassation ; M. Dupin, procureur-général, et M. Barthe, premier président de la cour des comptes.

— Cette année, Louis-Philippe n'ira point à Saint-Cloud. Il restera à Neuilly jusqu'après la session actuelle. Après la prorogation des chambres, il ira fixer sa résidence au château d'Eu.

— Le roi et la reine des Belges sont partis de Neuilly aujourd'hui pour retourner en Belgique.

— Madame la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin est arrivée à Neuilly. Elle doit accompagner sa fille à Eu.

— On dit que M. le duc de Nemours va occuper aux Tuileries les appartemens du duc d'Orléans. La veuve de ce dernier iroit habiter l'Elysée avec ses deux fils.

— Une ordonnance du 24 juillet dissout le conseil municipal d'Evreux.

— La cour de cassation vient de décider que les visites et perquisitions pour transport illégal de lettres ne peuvent s'effectuer sur la personne de simples voyageurs, non plus que dans leurs effets ou bagages.

— Le nommé Déloyez, ouvrier couvreur, vient d'échapper miraculeusement à un grand danger. Samedi dernier, il travailloit à la réparation d'un toit, rue de Richelieu, 8. Ayant besoin de s'élever davantage, il voulut assujétir une échelle après celle sur laquelle il étoit monté ; mais il perdit l'équilibre, et le poids de l'échelle l'entraînant, il glissa le long du toit dont la pente est rapide. Déloyez alloit être précipité sur le pavé de la rue, mais il put se rattraper au cheneau et resta suspendu par les deux mains au-

dessus de l'abîme. Cette position étoit d'autant plus horrible, qu'il sentoit que le cheneau étoit prêt à céder sous le poids de son corps. Par bonheur, d'autres ouvriers accoururent à temps pour le sauver, et ils parvinrent à le hisser au moyen d'une corde, au moment où ses forces alloient l'abandonner.

— Un rapport du général Bugeaud, daté d'Alger le 20 juillet, fait connoître que la présence de la colonne du général de Bar dans le kalifat de Ben-Salem (sud-est de la province de Tittery) a déterminé la soumission de plusieurs tribus dont les chefs sont arrivés à Alger. Cependant Ben-Salem a encore 300 cavaliers réguliers et 4 à 600 fantassins, et cette force empêche certaines tribus de l'est de venir à nous.

Le général Bugeaud regrette que les chaleurs ne lui permettent pas de se porter de ce côté, mais seulement dans les premières vallées de ces montagnes de l'est; car, pour pénétrer plus avant dans ce populeux et difficile pays, il faudroit réunir plusieurs colonnes; ce que l'on ne peut faire en ce moment.

M. Bugeaud croit qu'il sera peu difficile d'attirer à nous les populations des deux versans des premières montagnes de l'est, et même jusques et y compris la vallée de l'Isser.

Les 3,000 prisonniers arabes, arrivés récemment avec la colonne du général Changarnier, vont former une nouvelle tribu. Déjà le gouverneur a nommé un agha pour ces indigènes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La cour d'assises du Loiret vient de condamner à la peine de mort Pascal Faisiant, reconnu coupable d'empoisonnement sur la personne de son père, âgé de 82 ans.

— On annonce, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, que M. le duc de Nemours arrivera le 10 août à Strasbourg.

— Le service des correspondances de la poste aux lettres par le chemin de fer de Strasbourg à Bâle a dû commencer le 1er août sur toute la ligne. Il y aura deux expéditions par jour et deux arrivées.

— Dix-sept communes du département du Puy-de-Dôme viennent d'être ravagées par la grêle et les inondations.

EXTÉRIEUR.

Les sections de la chambre des représentans belges ont terminé le premier examen de la convention linière signée à Paris le 16 juillet, et nommé leurs rapporteurs à la section centrale. Celle-ci s'est réunie jeudi, et dans une séance qui s'est prolongée jusqu'à trois heures de l'après-midi, elle a presque terminé son travail. Elle propose à la chambre, à l'unanimité, de sanctionner la convention du 16 juillet; mais elle propose de modifier l'art. 2 du projet de loi pour le mettre en harmonie avec le sens de l'art. 68 de la loi fondamentale.

— La chambre de communes, dans sa séance du 28 juillet, s'est occupée d'une question qui est, depuis plusieurs années déjà, soumise à l'examen d'une commission mixte anglaise et française. Il s'agit de certaines réclamations formées par des marchands anglais de Portendic, sur la côte occidentale d'Afrique, contre le gouvernement français.

Sir Robert Peel, tout en conservant dans ses expressions la plus grande modération, a néanmoins exprimé positivement sa conviction de la justice des réclamations formées par ses compatriotes. Il a déclaré, du reste, qu'à son avis le mieux étoit de laisser la question à l'examen de la commission, et de ne pas entraver la marche des négociations par des discussions prématurées et incomplètes.

— L'enquête faite par ordre de la chambre des communes, sur la corruption électorale, et qui avoit excité un si vif intérêt en Angleterre, vient d'aboutir à un complet avortement. Pendant plusieurs mois, la chambre a laissé M. Roebuck dresser des actes d'accusation, former et présider une commission spéciale, faire des interrogatoires publics et privés, et enfin rédiger et pré-

senter un rapport de deux cents pages in-folio sur le fruit de ses recherches. De tout cela, M. Roebuck, en homme logique, a conclu naturellement que la chambre vouloit prendre quelque résolution, et jeudi dernier, il lui a proposé d'adopter des mesures pénales contre ceux de ses membres qu'il avoit convaincus du délit de corruption. Le solliciteur-général, sir William Follett, a proposé simplement la question préalable; et la chambre, après avoir entendu sir Robert Peel, a passé à l'ordre du jour.

— On écrit de Birmingham, le 27 :

« Une réduction des salaires a déterminé les ouvriers mineurs des environs de Wallsall à quitter leurs travaux. Ils sont partis de Birchills et ont traversé Darlaston, Wednesbury et Bentley. Leur nombre grossissoit à mesure qu'ils avançoient. Mais ils se sont abstenus de toutes violences personnelles sur leur route. Toutefois, avant de quitter Birchills, ils avoient jeté dans le canal deux ou trois hommes qui avoient refusé de se joindre à eux. L'autorité a pris toutes les mesures de précaution nécessaires, mais jusqu'à ce moment, pas un homme n'a été arrêté. »

— Les chartistes ont tenu dernièrement plusieurs réunions nombreuses, dans lesquelles des discours très-violens ont été prononcés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 29 juillet.

Voici l'incident auquel a donné lieu le rapport sur l'élection de M. de Larochejaquelein à Ploërmel, et que nous n'avons fait qu'indiquer dans notre dernier numéro.

Le 6e bureau, sans s'arrêter à une protestation signalant de prétendues illégalités, propose l'admission. M. Billaut ne s'oppose pas à cette admission; mais il prétend que le ministère a manqué à son devoir en soutenant la candidature de M. de Larochejaquelein. Il donne, à l'appui de son assertion, lecture d'une lettre de M. Nouël de Latouche, sous-préfet de Ploërmel. Dans cette lettre M. de Latouche annonce à M. de Sivry que, quatre ou cinq jours avant l'élection, voyant que l'on se coalisoit avec les légitimistes, il crut devoir quitter la neutralité qu'il s'étoit imposée jusque là, « puisque, dit-il, cette neutralité n'étoit point gardée par ceux qui me l'imposoient. Je fis taire, ajoute-t-il, mes intérêts de sous-préfet devant mes devoirs de citoyen; et, me plaçant au milieu des amis de la révolution de juillet et du roi, je désobéis. »

M. Billaut trouve étrange que le ministère préfère un candidat de l'extrême droite à un candidat du centre gauche, et qu'il approuve une coalition dont il faisoit un crime à l'opposition.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Ma réponse à l'honorable préopinant est très-simple : les faits qu'il reproche au gouvernement ne sont pas vrais; le gouvernement n'a pas soutenu l'élection de M. de Larochejaquelein; il ne s'est pas allié au parti légitimiste.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. (Mouvement d'attention.) Je ne m'attendois pas à prendre la parole dans une situation si singulière. Je n'ai demandé l'appui de personne, ni du gouvernement, ni de la gauche, ni du centre gauche : il s'agit pour moi de la question vendéenne, (mouvement) de la question de l'ouest.

Je suis fort étonné d'avoir entendu un homme de la gauche dire que ma candidature pouvoit être un danger pour le pays... En acceptant la députation, j'ai compris les devoirs qui m'étoient imposés; et comme les miens, j'y resterai fidèle. A l'époque des élections, on parloit d'une grande réconciliation, dans l'intérêt général du pays. Je l'ai acceptée, et j'ai cru que tout le monde y étoit aussi fidèle que moi. Je n'ai pris d'engagement envers personne, et j'ai cru ceux qui entroient dans une voie de nationalité dont je ne suis jamais sorti.

Je suis d'autant plus étonné d'avoir entendu une pareille opinion sortir de la bouche d'un homme de la gauche, que j'ai là sous les yeux une lettre signée de l'honorable M. Odilon Barrot, signée de l'honorable M. Taschereau, dans laquelle il est rendu une parfaite justice au patriotisme du parti légitimiste. Cette lettre est une recommandation donnée à M. Walsh pour Muzillac. Je n'en citerai qu'une phrase; la voici : « Il ne nous est pas possible d'oublier qu'après la bataille de Waterloo, les chefs principaux de

l'armée vendéenne proposèrent de s'unir à l'armée de la Loire pour repousser l'armée ennemie; espérons que l'union d'aujourd'hui sera plus heureuse que celle d'autrefois... »

Messieurs, on a demandé l'union des Vendéens pour la défense de la cause nationale; je n'y ai pas failli, je n'y faillirai pas; et si je suis dans cette chambre, ce sera pour m'y associer complétement.

On s'est plaint tout à l'heure de ce que le gouvernement, disoit-on, avoit appuyé ma candidature; je ne m'en suis pas aperçu. (On rit.)

Quatre jours avant les élections, j'étois allé à Ploërmel, parce qu'on y avoit répandu le bruit que j'étois protestant, et que j'étois trop grand seigneur pour aller voir les électeurs.

Je suis allé à Ploërmel, et j'y ai passé trois jours, pendant lesquels je ne suis allé voir que les électeurs qui s'étoient prononcés hautement pour moi; je n'ai fait aucune visite générale.

Le sous-préfet a prétendu qu'à Josselin j'avois reçu une ovation populaire, et que là j'avois fait distribuer des cocardes blanches, et cela, trois jours avant l'élection : croyez-vous que ce fût un moyen d'avoir l'appui du gouvernement? (Rires et bruit.)

C'est avec de tels moyens que mon élection a été combattue : je n'ai pas besoin de dire que c'étoit une fable inventée pour la circonstance; aussi je n'insisterai pas là-dessus.

On trouve très-singulier que les électeurs légitimistes de Ploërmel, qui sont en majorité dans ce collége, m'aient nommé. Cependant, je crois que je représentois plus leurs idées que M. de Sivry. Eh bien! depuis huit ou dix ans, M. de Sivry a toujours été nommé par un appoint légitimiste. Mais, avant même que ma candidature fût avouée à Ploërmel, car je n'ai pas demandé cette candidature, on a eu la bonté de m'écrire pour me l'offrir; je ne connoissois même pas cet arrondissement; j'ai accepté avec reconnoissance l'honneur qu'on vouloit me faire, et mon élection en a été le résultat. M. de Sivry, avant qu'il fût question de ma candidature, étoit allé demander au comité légitimiste son appui pour être nommé. (Rire prolongé au centre.)

M. de Larochejaquelein descend de la tribune et reçoit les félicitations d'un grand nombre de membres de toutes les sections de l'assemblée. Peu d'instans après, et lorsque M. Billaut est déjà à la tribune, l'honorable député de Ploërmel dit de sa place : Pardon, je demande à ajouter un mot : c'est que M. Billaut lui-même a été nommé grâce à l'appoint que les légitimistes lui ont donné. (Hilarité générale.)

Comme il s'agit d'hommes de l'Ouest, j'ai encore à vous dire que la personne qui s'est donné le plus de mouvement pour l'élection de M. Billaut, c'est le petit-fils de Cathelineau, le généralissime de la Vendée, précisément parce que M. Billaut étoit de l'Ouest (se tournant vers M. Billaut), parce que vous étiez de l'Ouest, monsieur. (Mouvement prolongé.)

M. BILLAUT. Je ne me doutois pas de l'appoint dont parle l'honorable M. de Larochejaquelein. Dans le collége que j'ai l'honneur de représenter, j'ai toujours été élu à la presque unanimité; et cette année encore, sur 113 votans, j'ai eu 103 voix; les autres se sont portées sur MM. de Valmy et autres personnes de la même opinion.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je parle de votre élection à Paris, et des soins qu'y a donnés le petit-fils de Cathelineau.

M. Odilon-Barrot demande à s'expliquer sur l'appui qu'il a prêté à telle ou telle candidature. Il est des circonstances, dit-il, où il faut préférer un candidat de l'extrême droite à un membre qui voteroit avec le ministère; et je ne crois pas avoir manqué à mes devoirs de citoyen, à ma position d'homme politique, en appelant ici les hommes qui, se ralliant au drapeau de la moralité publique, viennent protester contre le système de corruption qu'on veut établir parmi nous.

M. Billaut insiste sur la conduite tenue par le ministère. Les nuances, dit-il, doivent s'effacer devant l'intérêt dynastique. Tous nos amis sont prêts à faire des sacrifices en ce sens; mais il ne faut pas que le ministère porte ses affections sur des hommes que leur opinion et leur passé mettent en dehors de nos nouvelles institutions.

M. BERRYER. Je demande la parole. (Mouvement d'attention.) Messieurs, je crois que la situation générale des affaires



de ce pays, sur laquelle la législature qui commence est appelée à porter un sérieux examen, demande, dès les premiers jours, des discussions sincères, sérieuses, loyales.

Le dernier orateur a parlé, en terminant, de suffrages donnés à des hommes qui sont en dehors? N'est-on plus citoyen français? Ne jouit-on pas des mêmes droits? Y a-t-il des lois d'exclusion, d'interdiction ou de proscription contre nous, contre des opinions qui sont dans nos esprits, dans nos consciences? Je ne comprends pas ce langage, et, quant à moi, je vais m'expliquer franchement. Je dis que tous ceux qui sont demeurés dans ce pays sont soumis aux mêmes lois et ont tous les mêmes devoirs.

Depuis cinquante ans, ce pays a vu tant de gouvernemens se succéder, qu'il n'est pas possible de croire que ceux qui les appuyoient étoient seulement mus par des intérêts passagers et personnels. C'est l'intérêt permanent du pays qu'ont eu en vue ceux qui ont accepté successivement les gouvernemens qui se sont remplacés les uns les antres. Pour moi, jamais je ne suis entré dans une opinion politique par des vues personnelles, et ma première pensée, ma seule pensée a toujours été pour la grandeur du pays au dehors, sa dignité et sa sécurité au dedans.

C'est la conviction qu'un principe politique pourroit être utile au dedans et au dehors qui fait que nous soutenons ici ce principe. Nous savons qu'il n'est pas maintenant le principe de l'opinion dominante, mais nous n'en suivons pas moins notre voie. Et, quant à moi, comme telle personne royale n'est pas mon but, mais mon moyen, je poursuis mon but, je le poursuis, en combattant la politique du gouvernement, parce que je la vois contraire à la dignité, à la sécurité de mon pays.

Et quand je vois un homme animé de la même ardeur que moi, du même sentiment d'amour du pays, je lui donne mon vote sans lui demander s'il vient de la république, ou de l'empire, ou du gouvernement de juillet. (Marques d'approbation.)

M. de Larochejaquelein prête serment.

Séance du 1er août.

La chambre s'occupe de l'élection de M. Pauwels à Langres, élection contre laquelle existe une protestation signée par 82 électeurs, qui reprochent à M. Pauwels d'avoir employé la violence morale pour se faire nommer député. Le 5e bureau, tout en blâmant M. Pauwels, conclut à son admission. Une longue discussion s'engage. Les uns soutiennent les conclusions du rapport; les autres demandent une enquête; les derniers enfin sont pour l'ajournement.

La chambre entend successivement MM. Chégaray, rapporteur, Dupin, Ducos, Maurat-Ballange, Pauwels, Dubois (de Nantes), Mauguin, Duchâtel, ministre de l'intérieur, de Tracy, Teste, ministre des travaux publics, Berger, Guizot, ministre des affaires étrangères, et Odilon-Barrot.

L'ajournement est mis aux voix. Après deux épreuves par assis et levé déclarées douteuses, la chambre passe au scrutin, et l'ajournement de l'admission de M. Pauwels est prononcé par 205 voix contre 191.

On nous écrit du diocèse de Reims, qu'il est utile de signaler à messieurs les curés un individu qui se présente en qualité de dentiste, de presbytère en presbytère, et qui a extorqué des sommes assez considérables comme prix d'un prétendu remède, dont l'inefficacité est reconnue. Les recommandations dont se prévaut cet individu peuvent faire illusion; nous avons dû avertir nos abonnés de se tenir en garde dans l'occasion.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 1er AOUT.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0. 77 fr. 95 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3225 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1270 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 747 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 7/8
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 540 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3628.

JEUDI 4 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, ouvrage traduit de l'Anglais de G.-A. Poole, accompagné de la *Biographie* du Saint, par le diacre Pontius, et d'une *Dissertation* préliminaire, par F.-Z. Collombet.

Depuis quelque temps il y a, dans le protestantisme, comme une espèce d'entraînement et d'émulation qui porte plusieurs de nos frères séparés à fouiller les annales de l'Eglise, et à écrire la vie de ceux qui en furent la gloire et la lumière. Tel a été Voigt pour la vie de saint Grégoire VII, Hurter pour celle d'Innocent III, Ranke pour celles des papes du XVIe et du XVIIe siècles. Enfin, M. Poole nous a donné la vie de saint Cyprien. Ces auteurs ont plus ou moins bien réussi dans la tâche qu'ils avoient entreprise, selon qu'ils se sont plus ou moins dépouillés de leurs erreurs ou de leurs préjugés de secte. On peut dire que Hurter les a tous surpassés, parce qu'il s'est plus que les autres élevé au point de vue catholique. Aussi son ouvrage, savant et consciencieux, respire un parfum de piété qu'on ne trouve pas ailleurs.

Il seroit à souhaiter que, de son côté, M. Poole n'eût pas cédé aux préjugés de secte. Il seroit à désirer qu'il eût embrassé toute la vérité catholique pour écrire la vie d'un pontife qui en a été le défenseur et le martyr.

Tout en nous révélant les vertus d'un grand évêque, d'un saint, en un mot, M. Poole n'auroit pas dissimulé les torts que saint Cyprien put avoir à se reprocher à l'égard de celui qui étoit le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Lorsqu'il s'occupe de l'erreur des rebaptisans, il la regarde comme un point de discipline, et laisse la question presque indécise ; ou plutôt il en parle comme si le bon droit avoit été du côté de saint Cyprien, et le tort du côté de saint Etienne, qui, pour avoir montré de l'ardeur dans cette occasion, n'en étoit pas moins dans le vrai. D'un autre côté, en traitant cette question, quand il s'agit de saint Cyprien et du Pape, M. Poole fait entendre d'une manière un peu embarrassée qu'il y avoit égalité de droit ou d'autorité d'évêque à évêque, comme s'il n'existoit pas dans l'Eglise un chef dont la juridiction s'étend sur tous ses membres. Si la fausse doctrine que nous signalons ne paroît pas plus clairement, c'est que M. Collombet, traducteur de M. Poole, a eu le bon esprit de retrancher quelques invectives contre le souverain Pontife.

On peut encore reprocher à M. Poole d'avoir attribué à saint Cyprien des motifs bien bas pour refuser l'épiscopat. « Il étoit, dit-il, tout naturel que, dans une Eglise persécutée où il y avoit tant de risque personnel, et si peu d'avantage temporel, on prît grand soin d'échapper à une odieuse dignité ! » Quelles paroles, et quelle inconvenante interprétation l'auteur protestant ose donner ici aux motifs si purs et si

élevés qui dirigèrent l'humble Cyprien !

Nous regrettons encore qu'on n'ait pas omis, ou du moins présenté d'une manière moins nue, les scandales que donnoient certains clercs en habitant sous le même toit que les vierges chrétiennes. Ce qui se dit en latin n'est pas toujours supportable dans notre langue. M. Collombet auroit dû être le premier à s'en apercevoir.

En nous occupant plus spécialement de la traduction, nous nous étonnerons d'abord que M. Collombet lui ait donné le titre pompeux d'*Histoire de la vie* et des temps *de saint Cyprien*, etc. Pour avoir touché quelques points d'histoire qui avoient trait à la vie du saint martyr, on n'est pas, ce semble, autorisé à dire que l'on a écrit l'histoire *de son temps*.

Comment, ensuite, le traducteur n'a-t-il pas senti que l'article du *Journal des Débats*, qu'il a inséré dans son Introduction, de la p. 72 à la p. 77, étoit déplacé ? Quel rapport y a-t-il entre l'amour platonique et les dangers que couroient certains clercs et certaines vierges chrétiennes en habitant sous le même toit ? A quoi bon ce rapprochement ? Et puis ne valoit-il pas mieux prendre un autre moyen, que de recourir à des mots latins pour voiler un peu ce qu'on avoit à dire ?

Que saint Cyprien ait rendu de grands services à l'Eglise, soit pour le rétablissement, soit pour le maintien de la discipline ecclésiastique, c'est ce dont personne ne doute. Mais pourquoi lui faire jouer un rôle de prééminence, comme s'il avoit tout fait ? N'est-ce pas de concert avec le Siége apostolique qu'il régla la pénitence à imposer aux relaps et aux libellatiques ? N'est-ce pas encore à ce centre de l'unité qu'il alloit puiser des lumières pour se conduire dans l'affaire des Novatiens ?

Voici une autre erreur de M. Collombet. P. 50 de la vie de saint Cyprien, à la note, il dit que *les diacres avoient autrefois le pouvoir de remettre les péchés*. Lorsqu'on se mêle d'écrire la vie d'un saint comme saint Cyprien, on devroit mieux connoître la discipline et la foi de l'Eglise catholique.

Si M. Collombet les avoit mieux connues, il auroit évité l'expression si inexacte de *commémoraison eucharistique*, qui n'est rien moins que synonyme de sacrifice eucharistique. L'auteur eût-il employé cette expression, le devoir du traducteur catholique étoit de la corriger.

Pourquoi encore le mot de *préposé*, souvent répété, au lieu d'évêque, de pontife ou de conducteur, etc. ? Pourquoi aussi donner des noms latins pour des noms français, *libellatici*, pour libellatiques, *Novatus*, pour Novat, *Dyonisius*, pour Denis, *Fortunatus*, pour Fortunat, *Stephanus*, pour Etienne, etc. ? Il en est de même des noms des empereurs romains. Nous ne nous expliquons pas cette innovation malheureuse dans une traduction française.

A l'égard du style, il est embarrassé, et dans certains endroits fort obscur, de sorte qu'il faut un peu d'attention pour comprendre ce qu'a voulu dire le traducteur. Si l'on ne savoit pas que ce traducteur est M. Collombet, on attribueroit cette version si pénible à un Anglais qui se seroit aidé d'un dictionnaire pour faire son thème.

Nous appliquons la même critique à la traduction de la Notice du diacre Pontius. E. P.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a tenu, le 22 juillet, un consistoire secret, dans lequel elle a prononcé une courte allocution. Ensuite S. Em. le cardinal Mario Mattei, s'étant démis de la diaconie de Ste-Marie *in Aquiro*, a fait la demande de passer dans l'ordre des prêtres, avec le titre de Ste-Marie des Anges aux Thermes, et Sa Sainteté y a acquiescé. Alors le saint Père a proposé les Eglises suivantes :

L'Eglise métropolitaine d'Avignon, pour Mgr Paul Naudo, transféré de l'Eglise épiscopale de Nevers.

L'Eglise métropolitaine d'Oristano, pour M. Jean Saba, prêtre de Cagliari, chanoine pénitencier de cette métropole, docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Ferentino, pour Mgr Benoît Antonucci, transféré de l'Eglise épiscopale de Monte-Feltro.

L'Eglise épiscopale de Cervia, pour Mgr Joachim Tamburini, transféré de l'Eglise épiscopale de Narni.

L'Eglise épiscopale de Narni, pour M. Joseph-Marie Galligari, prêtre de Foligno, curé à Rome.

L'Eglise épiscopale de Monte-Feltro, pour M. Salvator Leziroli, prêtre d'Imola, chanoine pénitencier de cette cathédrale, docteur en théologie.

Les Eglises épiscopales unies de Cagli et Pergola, pour M. Boniface Cajani, prêtre du diocèse de Nocera.

Les Eglises épiscopales unies de St-Marc et Bisignano, pour M. Mariano Marsico, prêtre du diocèse de Policastro.

L'Eglise épiscopale de Saint-Ange des Lombards, pour M. Ferdinand Girard, prêtre du diocèse de Policastro, profès dans la congrégation de saint Vincent de Paul, docteur en théologie.

Les Eglises épiscopales unies d'Anglona et Tursi, pour M. Gaëtan-Antoine Tigani, prêtre du diocèse de Mileto, docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Squillace, pour le P. Pasquini de Lanciano, de l'ordre des Mineurs observantins, maître en théologie.

L'Eglise épiscopale de Tulle, pour M. Jean-Baptiste-Léonard Berthaud, prêtre de Limoges, et chanoine théologal de cette cathédrale.

L'Eglise épiscopale d'Angoulême, pour M. René-François Régnier, prêtre du diocèse d'Angers, chanoine de cette cathédrale, vicaire-général de l'évêque, et deux fois vicaire capitulaire de ce diocèse.

L'Eglise épiscopale de Cahors, pour M. Jean-Jacques-David Bardou, prêtre du diocèse d'Alby, curé de l'église de Saint-Amans.

L'Eglise épiscopale d'Iglesias, pour M. Jean-Etienne Masala, prêtre du diocèse d'Oristano.

L'Eglise épiscopale d'Alès, pour M. Pierre Vargiù, prêtre du diocèse d'Oristano, chanoine de la métropole de Cagliari.

L'Eglise épiscopale d'Alghero, pour M. Efisio Casula, prêtre du diocèse d'Oristano, chanoine curé de la métropole de Cagliari, docteur en théologie.

L'Eglise épiscopale de Serena, dans l'Amérique méridionale, nouvellement érigée par Sa Sainteté, pour M. Joseph-Augustin de la Sierra, prêtre du diocèse de Saint-Jacques au Chili, chanoine curé de la cathédrale de Serena.

L'Eglise épiscopale de Trèves, pour M. Guillaume Arnoldi, prêtre de ce diocèse, chanoine curé de la cathédrale.

L'Eglise épiscopale de Listra, *in partibus infidelium*, pour Mgr Eléonore Aronne, prêtre du diocèse de Pales-

trine, député auxiliaire du cardinal évêque de Palestrine.

L'Eglise épiscopale d'Abdère, *in partibus infidelium*, pour M. Joseph-Mariano de Yrigoyen, prêtre du diocèse d'Antequera, chanoine chantre de la cathédrale, docteur en théologie.

On a fait ensuite à Sa Sainteté la demande du pallium en faveur des Eglises métropolitaines d'Avignon et d'Oristano.

PARIS. — On remarquera, en lisant le compte-rendu du consistoire, que M. l'archevêque nommé de Tours n'a point encore été préconisé. Les informations de ce prélat avoient été faites et transmises en temps utile : mais il paroît que le ministère a expédié tardivement une pièce essentielle ; et dès-lors Mgr Morlot n'a pu être institué le 22 juillet.

— M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du roi des Français l'Adresse envoyée par M. l'évêque d'Ajaccio.

— La cérémonie des obsèques de M. le duc d'Orléans a eu lieu, aujourd'hui mercredi, à onze heures, dans la basilique de Notre-Dame, avec la plus grande pompe. Huit mille fidèles, environ, remplissoient la vaste cathédrale, et tous les corps de l'Etat y étoient représentés.

A dix heures et demie, le clergé est venu occuper le chœur : on comptoit environ 250 à 300 ecclésiastiques présens, tous en surplis, un cierge à la main On remarquoit parmi eux tous les curés de Paris et de la banlieue. MM. de Saint-Sulpice étoient présens.

A onze heures précises, une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée des frères de M. le duc d'Orléans.

Le bourdon de la métropole annonçoit en même temps que la cérémonie alloit commencer.

M. l'Archevêque et son clergé, s'étant rendus processionnellement au grand portail, ont introduit les princes et les ont conduits aux places qui leur étoient préparées en avant du catafalque.

Voici dans quel ordre ils se sont assis :

A droite, MM. les ducs de Nemours et d'Aumale.

A gauche, MM. le prince de Joinville et le duc de Montpensier.

A la suite des Laudes, la messe solennelle a été célébrée par M. l'Archevêque de Paris.

L'office a été chanté en plain-chant et faux-bourdon par la maîtrise de Notre-Dame, à laquelle avoit été adjoint un nombreux personnel.

La messe a été suivie de cinq absoutes : la première par M. l'évêque de Meaux ; la seconde par M. l'évêque de Versailles ; la troisième par M. l'évêque d'Orléans, archevêque nommé de Tours ; la quatrième par M. l'archevêque d'Aix ; la cinquième par M. l'Archevêque de Paris.

Plusieurs autres prélats assistoient, d'ailleurs, à la cérémonie : MM. les archevêques d'Avignon et de Calcédoine, M. l'archevêque nommé d'Alby, M. l'ancien évêque de Beauvais, MM. les évêques d'Evreux, de Maroc, de Nancy, de Nilopolis, de Périgueux, et M. l'évêque élu de Tulle. M. l'Internonce apostolique s'étoit joint au corps diplomatique.

Après les cinq absoutes, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier ont été successivement jeter l'eau bénite sur le corps de leur frère. Le même devoir a été ensuite rempli par M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, par MM. Pasquier et Laffitte, présidens des deux chambres, et par M. le comte Appony au nom du corps diplomatique.

Nous pourrions parler de la ma-

gnificence de ces obsèques vraiment royales : nous aimons mieux signaler le recueillement profond de l'assistance.

Les dernières prières de l'Eglise terminées, les princes ont été reconduits processionnellement jusque sur le seuil de la basilique, où ils sont montés en voiture pour retourder à Neuilly, et de là se rendre immédiatement à Dreux.

A une heure et demie, la fin de la cérémonie et le départ des princes ont été annoncés par une nouvelle salve d'artillerie.

— Le corps de M. le duc d'Orléans sera conduit demain matin de Paris à Dreux.

— Outre les personnes qui sont entrées sans carte dans la basilique de Notre-Dame, transformée en chapelle ardente, plus de 40,000 l'ont visitée avec des billets délivrés au ministère de l'Intérieur.

— Dimanche 31 juillet, à l'office du soir, auquel assistoit M. l'archevêque nommé d'Alby, M. Desgenettes a parlé à l'archiconfrérie pour la conversion des pécheurs du pélerinage qu'il vient de faire à Rome avec M. l'abbé Ratisbonne.

Son discours nous a appris que M. l'évêque de Nancy va faire placer dans la prison Mamertine un autel et un bas-relief représentant le baptême de 54 chrétiens qui reçurent dans ces lieux mêmes l'eau du salut des mains de saint Pierre, qu'ils précédèrent au martyre.

M. Desgenettes a mentionné un autre fait qui mérite d'être recueilli. Lorsque la justice s'apprête à frapper de mort un condamné, dans la ville de Rome, le Souverain Pontife jeûne jusqu'au milieu du jour, offrant la plus ardente prière, avec son jeûne, pour la réconciliation avec Dieu du malfaiteur qui va payer sa dette envers la société. Si le patient refuse de se confesser, le Pontife prolonge son jeûne et sa prière; on diffère l'exécution jusqu'au soir; toute la ville est convoquée par le son des cloches à joindre ses supplications aux siennes. Or, un de ces événemens a marqué le séjour de M. Desgenettes à Rome. Un criminel endurci alloit mourir; un prêtre français, introduit dans la prison, commença à le fléchir, en lui faisant accepter une médaille de la sainte Vierge; enfin un ami du patient acheva de vaincre sa terrible obstination; à deux heures après midi, le condamné s'étoit réconcilié par le ministère d'un prêtre, et le Souverain Pontife sentoit son angoisse paternelle soulagée.

En terminant, M. Desgenettes a donné lecture du décret, publié dans notre dernier Numéro, et par lequel S. E. le cardinal-vicaire proclame l'authenticité du miracle qui a fait passer M. Alphonse-Marie Ratisbonne du judaïsme à la foi catholique.

Le Saint-Père, en bénissant les intentions et les prières de l'archiconfrérie, avoit chargé M. Desgenettes de lui faire connoître cette bénédiction, que toute l'assemblée a reçue avec une pieuse reconnoissance.

— Trois jeunes personnes viennent d'arriver de Kingstown (Irlande) à Paris, pour faire leur noviciat dans la maison du Bon-Pasteur. Elles se proposent d'établir ensuite à Dublin une maison sur les mêmes bases.

Diocèse de Bordeaux. — Les œuvres les plus estimables ne sont pas toujours les plus éclatantes. Deux pauvres curés du diocèse d'Urgel, réfugiés à Bordeaux, M. Paul Duat et M. Antoine Duat, son neveu, s'y occupent depuis plusieurs années, avec un zèle d'autant plus louable, qu'il est plus inaperçu, de secourir, par des aumônes qu'ils obtiennent

des personnes charitables, et par les bienfaits de l'instruction chrétienne, un grand nombre de Catalans, venus à Bordeaux pour y trouver des moyens de subsistance, au risque, trop souvent réalisé, d'y demeurer dans l'indigence et dans l'ignorance de leurs devoirs. Le 28 juillet, ces bons prêtres avoient amené un grand nombre de ces étrangers à la chapelle du séminaire, afin qu'ils reçussent le sacrement de confirmation de la main du vénérable archevêque de Saragosse, qui semble recouvrer toute l'énergie de ses plus belles années, toutes les fois que se présente l'occasion d'exercer quelque fonction pontificale. Celle-ci présentoit pour lui d'autant plus d'intérêt, qu'elle coïncidoit avec l'anniversaire du jour où, il y a 25 ans, il a été préconisé évêque de ce même diocèse d'Urgel auquel appartiennent tous ceux qui se présentoient à lui. Environ 70 ont reçu la communion, et plus de 50 d'entre eux ont été confirmés par le respectable prélat, qui pendant plus d'une demi-heure leur a adressé une allocution paternelle dans l'idiome catalan qu'il avoit appris à Urgel, afin de pouvoir évangéliser les montagnards de son diocèse, qui n'entendent point d'autre langue. Ces courts instans ont été une vraie fête de famille ménagée par la divine Providence, qui veut ainsi que la consolation et la joie ne soient pas tout-à-fait inconnues à l'exil et au malheur.

Diocèse de Lyon. — Le *Réparateur* dit à l'occasion de la mort du baron Larrey, que nous avons annoncée :

« Les journaux de notre ville ont à l'envi célébré la science du patriarche de la chirurgie française ; tous ont loué sa vie si pleine de belles actions.... L'homme qui a si bien rempli sa carrière, l'a aussi terminée religieusement. A peine instruit de la gravité du mal qui le saisissoit, en présence de son fils, en présence d'une des célébrités médicales de la cité, en présence des officiers de santé de l'hôpital militaire, M. le baron Larrey a voulu confier sa vie à Dieu et recourir aux sacremens de l'Eglise qu'il a reçus avec cette foi des camps qui ne connoît ni examen, ni incertitude. *Dieu est bon*, disoit le mourant, après avoir été béni et sanctifié par la religion, à cette heure suprême où les portes du monde avec ses gloires se fermoient pour lui, et où alloit commencer la grande ère de l'éternité ! Oui, sans doute, Dieu aura été très-bon pour celui qui fût si admirablement bon lui-même durant toute sa vie. »

ALLEMAGNE. — La communauté catholique de Hambourg et d'Altona vient d'être témoin d'une solennité religieuse qu'elle n'avoit pas vue depuis trois cents ans.

Le 9 juillet est arrivé dans les murs de Hambourg un évêque catholique, M. le pro-vicaire apostolique C. A. Lupke d'Osnabruck. Le prélat a fait son entrée solennelle à l'église qui étoit décorée avec pompe, et a été reçu avec tout le cérémonial, et selon les rubriques usitées dans les églises catholiques. On avoit élevé un trône sur lequel l'évêque s'est revêtu de ses ornemens pontificaux. A la messe solennelle, il a donné la communion à une centaine de personnes, et après la messe le sacrement de la confirmation à 240 autres. A la fin de toutes les cérémonies, il a entonné lui-même le *Te Deum*. Il est difficile de se faire une idée de la sensation que cet événement a produite à Hambourg. On en espère les plus heureux effets.

Les jours suivans, l'évêque a été voir l'église d'Altona, les écoles et plusieurs édifices publics.

Le prélat a également rendu visite aux premiers bourguemestres de la ville, aux ministres résidens d'Autriche, de France, d'Espagne, de Belgique et du Brésil, ainsi qu'au

ministre de Prusse, et tous lui ont rendu sa visite avec un grand apparat.

Le 13, l'évêque a continué son voyage pour Lubeck, Schwerin, etc. En prenant congé du clergé sur les limites du territoire de Hambourg, il lui a exprimé sa satisfaction, en disant: *Tout a été beaucoup au-delà de mon attente.....*

BAVIÈRE. — S'il est un homme en Allemagne qui ait joui du privilége d'intéresser ses compatriotes à sa pensée politique, c'est Gœrres. En 1813, il donna le branle à ce soulèvement de toutes les passions nationales contre la France qui s'est étendu en un instant comme un rapide incendie. En 1817, il créa un journal, unique sans doute dans l'histoire de la presse, par l'esprit de sa rédaction et par les formes de son style. Allemagne et catholicisme, voilà la devise de Gœrres, écrite dans ses ouvrages. En 1838, lorsque l'agitation causée dans les provinces du Rhin par la captivité de l'archevêque étoit à son comble, Gœrres publia sur cette affaire une brochure intitulée: *Athanase*. Aujourd'hui que la querelle catholique semble assoupie, il élève de nouveau la voix dans un écrit qui a pour titre: *L'Eglise et l'Etat après l'erreur de Cologne* (*Kirche und Staat nach Ablauf der Kœlner Irrung*). L'une étoit un cri de guerre; l'autre est un chant de paix.

DANEMARCK. — M. Antoine-François Deiremans, missionnaire apostolique en Danemarck, écrit de Frédérichstadt sur l'Eyder pour implorer les secours des catholiques en faveur de sa mission.

« Après la construction de la ville en 1824, dit M. Deiremans, il s'est formé une paroisse d'étrangers, pour la plupart gens de métier et colporteurs; et les Pères Jésuites qui, à cette époque, errèrent d'un lieu à l'autre pour assister les catholiques dispersés, transformèrent ici une vieille écurie en église. Cette pauvre maison de Dieu n'a qu'un revenu de 20 fr. par an. Les paroissiens n'appartiennent qu'à la moyenne classe: point de riches, et presque tous pauvres. Cette église est tout-à-fait en ruines et n'est plus propre à l'office sans s'exposer à un danger trop visible. Quant aux autres villes de mon district, où peu à peu se sont établis des catholiques belges, hollandais, français et des autres nations, je m'y rends une ou deux fois par an pour leur donner les saints sacremens et pour les fortifier dans la foi contre l'esprit dévastateur de notre siècle. Dans trois de ces villes sont déjà arrangées des chapelles: mais dans les autres il n'est pas rare qu'on soit forcé de dire la messe dans des salles à manger qui, quelquefois, peu d'heures après sont profanées par des bacchanales. Le missionnaire qui se trouve ici dans un district de cinquante à soixante lieues est tout seul, et, s'il vient à tomber malade, il laisse la paroisse abandonnée et les mourans sans consolation. Combien de fois ne m'a-t-il pas fallu faire dix à vingt lieues à pied, par des chemins presque impraticables, pour porter les secours qu'offre notre sainte religion aux mourans? Si autrefois le pasteur venoit à mourir, la mission restoit des années entières délaissée, et il y avoit trois années que mon prédécesseur étoit mort, lorsque je vins le remplacer de la Belgique, pour consoler un troupeau depuis si long-temps dispersé.

» J'ai fait connoître ce pitoyable état à notre Saint-Père, et Sa Sainteté a daigné venir à notre secours par quelques subsides et par une allocution dans laquelle elle a prononcé que la pauvre mission de Frédérichstadt avoit aussi le droit d'attendre quelque chose des secours qui arrivent à Lyon pour la Propagation de la Foi, et la sainte congrégation de la Propagande a décidé de me donner un coopérateur.

» Encouragé par de telles consolations, j'ai commencé au printemps passé à bâ-

tir une église, et, quoique je sois loin d'avoir les moyens nécessaires, je compte toujours sur la bonne Providence et sur la charité des fidèles.

» O chrétiens! faut-il que je recommande à votre bienfaisance vos frères abandonnés dans un pays sans église, sans école, sans livres de prières, sans moyens, avec des pauvres et des délaissés de tous côtés, dans ma paroisse si étendue ? »

Nous espérons que la charité des fidèles répondra à l'appel de M. l'abbé Deiremans.

ESPAGNE. — Le 23 juin, dom Pedro Zarandia, légitime administrateur du diocèse de Calahorra et de la Calzada, par délégation de l'évêque déporté, ayant été déclaré coupable par le juge de Burgos, pour avoir exposé au gouvernement les graves inconvéniens qu'il voyoit à exécuter les décrets relatifs au certificat d'adhésion, etc., a été condamné à une année d'exil, à dix lieues du diocèse de Calahorra, et aux frais du procès.

— Le chapitre de la cathédrale de Calahorra n'a encore rien reçu sur la dotation du culte et du clergé. Mgr Abella, évêque de ce diocèse, qui a été condamné à l'exil, est dans le plus extrême dénûment.

— Le 14 juillet, la cause de l'évêque de Plasencia a été jugée à Madrid. Malgré un plaidoyer prononcé avec chaleur, raison et éloquence par M. Pacheco, député aux cortès; malgré le peu de charges que le réquisitoire même du procureur fiscal faisoit peser sur le prélat, le tribunal a rendu la sentence suivante :

« Nous jugeons.... que, pour ce, nous devons condamner, et condamnons ledit évêque de Plasencia à subir deux années de *confinement*, lequel confinement, vu l'état de sa santé, aura lieu dans un endroit quelconque de la province de Cadix, hors de cette capitale, au choix du gouvernement et sous la vigilance des autorités compétentes. Condamnons également le R. évêque aux dépens de la cause; l'avertissons qu'il seroit traité avec plus de sévérité s'il tomboit de nouveau dans des *excès* semblables à ceux qu'il a commis dans les Expositions adressées abusivement, en vertu de son caractère de prélat, au régent du royaume, à la date des 31 mai et 15 août de l'année dernière. Dans ces expositions il a manqué au respect dû, il a injurié la suprême puissance temporelle, contredit et attaqué les légitimes pouvoirs et les résolutions de ladite puissance, soutenu l'allocution pontificale du 1er mars de la même année, par contravention au commandement de l'ordonnance et circulaire royale du 19 avril et du royal décret du 28 juin suivant, ainsi que des lois citées dans l'une et l'autre; dans ces Expositions, en outre, il a établi des assertions non fondées ou dépourvues de vérité, propres à égarer les consciences et à troubler l'ordre public. Et par cette sentence, dont il sera donné connoissance au gouvernement par le canal du ministère de grâce et de justice, aussitôt après l'exécutoire, nous prononçons, ordonnons de cette manière, et signons.

» Madrid, le 14 juillet 1842. »

On voit que tous les titres d'honneur du vénérable évêque sont énumérés soigneusement dans la sentence même qui le condamne.

— L'opinion la plus générale dans le clergé espagnol, c'est qu'il n'est pas permis de solliciter les *certificats d'adhésion* exigés par le gouvernement; et comme, de son côté, le gouvernement prétend obliger les ecclésiastiques à s'en pourvoir, sous peine d'interdiction de la chaire et du confessionnal, on conçoit quelle perturbation a jeté dans l'Eglise d'Espagne la malheureuse circulaire, sortie du cerveau de M. Alonso, pour compléter son système de persécution contre la fidélité des catholiques espagnols au centre de l'unité romaine. L'évêque de Tuy est intervenu dans cette question, et son avis est que les ecclésiastiques qui s'abs-

tiennent de demander les *certificats d'adhésion* ne doivent pas, pour ce seul fait, encourir la suspension de l'exercice de la prédication et de la confession, et qu'ils peuvent user validement et licitement de cette double faculté, tant que leur légitime supérieur ecclésiastique ne la leur interdit pas. Mais il pense aussi que la conscience des ecclésiastiques qui ont obtenu le certificat de bonne conduite politique doit être tranquille, et qu'ils sont à l'abri de tout soupçon de schisme.

Tandis que la plupart des diocèses de l'Eglise d'Espagne sont orphelins de leurs pères spirituels, et que le tiers environ des paroisses sont veuves de leurs curés, tandis que l'intrusion pèse sur le gouvernement de tant de diocèses, que la défense de conférer les ordres sacrés est observée avec tant de rigueur depuis plus de sept ans, que le clergé espagnol se voit chaque jour arracher quelque membre par l'exil en même temps que la mort poursuit sa moisson ordinaire dans ses rangs; au milieu enfin de cette licence sans bornes de l'irréligion, et de ce déluge de livres impies qui inondent la terre de saint Ferdinand, les églises ne suffisent pas à contenir le nombre toujours croissant des fidèles qui viennent demander à Dieu, au pied de ses saints autels, le salut de leur patrie.

GRÈCE. — Entre la Russie et le Levant, un seul point se trouve être commun, c'est le culte. Ce point là est donc naturellement celui sur lequel se porte toute la sollicitude du cabinet de Saint-Pétersbourg. Afin de dérober aux yeux des Grecs et autres, ce qui peut leur déplaire dans le régime russe, il faut faire ressortir tout ce que la fraternité religieuse a de douceurs ou plutôt ce qu'elle en veut promettre. Depuis long-temps cette politique se poursuit; mais il est des époques où elle se manifeste à tous les yeux. Ainsi en 1839, on vit la conspiration des fanatiques qui, s'intitulant *Phil-orthodoxes*, parloient de tuer le roi Othon; ensuite on eut les scandaleux écarts du prélat Agathangélos; enfin, arrive un troisième acte.

Il s'est trouvé, à Constantinople, une dame catholique. Cette dame, par des motifs qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, a embrassé, il y a peu de mois, le schisme grec, professé par son mari qui est russe. A ce propos, un personnage qui paroît avoir déjà figuré dans les levées de boucliers des *Nappistes,* amis ardens de *l'orthodoxie* grecque, publie une brochure dans laquelle il ne vise à rien moins qu'à dénoncer la France et l'Angleterre comme étant en état de conspiration permanente, non-seulement contre le repos et le bonheur des populations grecques, mais, ce qui est bien plus grave, contre leur culte. Il va plus loin : suivant lui, Othon, le roi catholique de la Grèce, n'est qu'un préfet chargé de mener à bien les trames de l'Occident. Jamais Athènes ne pourra devenir puissante ou même subsister sous un prince qui reconnoît la suprématie spirituelle du pape. Avec ce chef, la nation ne peut que périr, ou adopter les idées venues de France ou d'Angleterre, ce qui peut-être, dans la pensée du pamphlétaire, est pire encore. Ce qu'il faudroit donc faire sans doute, ce seroit de se débarrasser d'un pareil chef.

Ici, on se demande quelle ressource sauveroit la Grèce si son gouvernement à peine établi venoit à se trouver renversé? L'écrivain philorthodoxe vous attend là. En effet, pourquoi chasser Othon? parce qu'il est catholique. Quel monarque appeler? Un prince orthodoxe; et ce prince orthodoxe, c'est.... l'empereur Nicolas.

L'effet de cette brochure a été

assez remarquable en Grèce. La presse tout entière s'en est indignée, et a reproché vivement au cabinet d'Athènes sa longanimité envers les partisans si furieux de l'orthodoxie grecque. La France a vu dans cette affaire, plus que l'attaque grossière d'un fanatique isolé : elle y a aperçu la suite de ces trames qui s'ourdissent par toute la Turquie d'Europe, et qui ont tant de fois cherché à se nouer dans la Grèce indépendante. Elle a frémi de ce danger ; elle l'a signalé, et nous pensons qu'elle a bien agi.

L'*Ami du Peuple*, journal d'Athènes, contient à ce sujet un article où il représente très-bien à ses lecteurs le rôle que la France catholique peut et doit jouer parmi les populations chrétiennes.

HOLLANDE. — M. l'évêque de Curium a inauguré, le 20 juillet, la nouvelle église de Heerenveen. La présence du gouverneur de la province et de toutes les autorités locales a donné un grand éclat à cette cérémonie.

MALTE. — Plusieurs habitans de Malte, mécontens de la manière dont le collége de l'Université à Valette étoit conduit depuis quelque temps, songèrent à en établir un autre, et demandèrent au Père Ryllo s'il voudroit y donner des leçons. Aussitôt qu'on apprit que cette demande avoit été faite, une partie de l'Université prit l'alarme, car elle ne doutoit pas du succès qu'auroit le collége, qui posséderoit un tel professeur. Certains réfugiés italiens, mécontens de la doctrine professée par le Père Ryllo sur les devoirs de la subordination civile à l'autorité, dans un cours de sermons ou de lectures faites dans une église à Valette, parce que cette doctrine condamnoit les principes en vertu desquels ils s'étoient engagés dans une insurrection aussi folle que coupable dans les Etats pontificaux en 1831, virent dans l'affaire du nouveau collége une excellente occasion de mettre à exécution leurs pensées de vengeance. Ils écrivirent à Rome que le Père Ryllo avoit prêché la souveraineté du peuple, et à Londres qu'il avoit prêché contre la domination britannique à Malte. Les deux accusations étoient fausses, et toutes les personnes qui avoient entendu les lectures ou sermons, entre autres plusieurs des premiers magistrats de Malte, furent indignées de la calomnie. Un abrégé ou extrait très-fidèle de ces lectures a été publié à Malte en langue italienne. M Clifford se propose de le traduire en anglais, afin d'éclairer l'opinion publique que les calomniateurs ont essayé de surprendre.

PRUSSE. — Bien que le gouvernement cherche à regagner l'affection du peuple catholique des provinces rhénanes, l'ancien système de la prééminence du pouvoir politique sur l'administration épiscopale essaie de temps à autre de reprendre les positions perdues. Ainsi on a prétendu exiger quelques changemens dans la Lettre pastorale adressée aux fidèles par Mgr de Geissel, à l'occasion de sa mise en possession de l'administration diocésaine. Digne émule du vénérable archevêque, le coadjuteur s'est refusé à cette première condescendance, qui auroit ouvert la porte à d'autres exigences, et le ministère n'a point insisté. Voici quatre semaines que le coadjuteur a fait connoître à Berlin le Mandement qu'il se propose de publier, relativement aux prières pour l'Espagne. Les méditations du ministère des cultes doivent être fort graves sur ce sujet, puisque le *placet regium* n'a encore été ni refusé ni accordé.

SUISSE. — La question des couvens d'Argovie a été renvoyée à une prochaine diète. Lucerne deviendra vorort. On peut donc espérer que, grâce à un futur progrès de l'esprit public, justice finira par être faite. Voici comment a eu lieu la votation.

1° Pour la proposition de Genève (nommer une commission) 3 voix : Soleure, Schaffouse, Genève; 2° pour la proposition des Grisons (rétablissement d'un couvent de Capucins) 1 voix : Grisons ; 3° pour les offres d'Argovie (sortir l'affaire du recez, en ordonnant le rétablissement de trois couvens de femmes) 11 voix 1|2 : Zurich, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell (R. E.), Glaris, Berne ; 4° pour la sortie pure et simple du recez, 3 voix 1|2 : Soleure, Argovie, Tessin, Bâle-Campagne; 5° pour le rétablissement de tous les couvens, 9 voix 1|2 : Uri, Unterwalden, Zug, Saint-Gall, Valais, Neuchâtel, Appenzell (R. I.), Fribourg, Schwytz, Lucerne. Comme il n'y a pas de majorité réglementaire, l'affaire des couvens sera portée à Lucerne.

— Depuis 300 ans, le saint sacrifice avoit cessé d'être offert à Interlaten, canton de Berne. La messe vient d'y être célébrée de nouveau.

CANADA. — Un Israélite, établi depuis quelques années aux Trois-Rivières, vient d'abjurer le judaïsme et a reçu le sacrement de baptême avec une piété qui a beaucoup édifié les assistans.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On reproche à un député de s'être soustrait à la conscription par une manœuvre frauduleuse, telle que celle, par exemple, d'avoir pris un nom sous lequel il étoit parfaitement inconnu à l'état civil. Ce n'est point ce fait en lui-même que nous voulons attaquer ici ; cela ne nous regarde pas. Mais, à notre avis, voici quelque chose de plus grave par ses conséquences que le premier corps du délit : c'est l'observation de cet autre député qui interrompt la discussion pour crier de sa place, au milieu de la chambre : *Ce n'est rien, cela.*

A la bonne heure ; mais il nous semble que de ce rien vous faites quelque chose, en apprenant aux conscrits qui voudront en faire autant que c'est un bien petit péché que celui-là. Il vaudroit mieux, assurément, avoir passé sur le premier sans mot dire, que de venir ainsi établir en principe et poser en fait *que ce n'est rien*, au risque d'induire dans une si grave erreur tous les malheureux tributaires de la conscription, et de les exposer à payer cher la leçon qu'on leur donne avec tant de légèreté. L'observation peut être bonne pour le député auquel on veut rendre service; mais la portée en est très-mauvaise par rapport aux quatre-vingt mille autres conscrits qui pourroient être tentés de faire comme lui, et de croire *que ce n'est rien.*

PARIS, 3 AOUT.

Les dernières lettres de Kirchberg annoncent qu'à la nouvelle de la catastrophe du 13 juillet, la famille royale a fait célébrer un service et une messe de *Requiem* pour le duc d'Orléans.

— Louis-Philippe a dû partir ce soir pour Dreux.

— La chambre des députés a validé hier l'élection de M. Baude à Roanne. Elle a déclaré ensuite que l'élection de M. Emile de Girardin à Castel-Sarrazin étoit régulière, mais elle a ajourné l'admission de ce député jusqu'à ce qu'il ait justifié qu'il payoit le cens. Aujourd'hui il n'y a pas eu de séance.

— Une enquête sera, dit-on, proposée sur des faits relatifs à l'élection de M. Allier à Embrum, et sur les circonstances qui ont accompagné celle de M. Dilhan à Saint-Girons.

— La discorde est, dit-on, dans le camp ministériel à l'occasion de la pré-

sidence de la chambre des députés. Plusieurs membres influens du centre paroissent décidés à abandonner M. Sauzet et à reporter sur M. de Lamartine leurs voix et celles de leurs amis. M. de Salvandy doit aussi avoir quelques voix. Enfin M. Dufaure sera porté par le tiers-parti. M. Sauzet ne sera donc accepté que par les ministériels purs.

— Une ordonnance récente prescrit la publication d'une convention de poste conclue le 9 mai dernier entre la France et le royaume des Deux-Siciles.

— M. Henri Sédillot a été nommé, par ordonnance du 12 de ce mois, auditeur de première classe au conseil d'Etat.

— M. le ministre des finances vient de nommer à la perception des contributions directes de Long (Somme) M. Thévenot, qui s'est fait remarquer par son courage et son dévouement lors de la catastrophe arrivée le 8 mai dernier sur le chemin de Versailles (rive gauche), et qui a obtenu récemment une médaille à l'Académie Française dans la distribution des prix Montyon.

— Le receveur de l'enregistrement et des domaines de Neuilly, près Paris, qui avoit été suspendu il y a cinq mois, par suite d'un déficit trouvé dans sa caisse, vient d'être réintégré dans ses fonctions. M. le directeur-général Calmon, après avoir reconnu que ce receveur avoit été victime d'une escroquerie de 5,000 fr., a pensé que les conséquences rigoureuses des instructions devoient céder devant vingt-deux années de probité administrative, et le comptable a été rétabli dans sa position.

— La cour de cassation, la cour royale et le tribunal de première instance n'ont pas tenu d'audience aujourd'hui.

— Les opérations de la Bourse ont été suspendues.

— Un essieu de la locomotive *la France* s'est rompu dimanche sur le chemin de fer de Versailles (rive droite), après la station de Courbevoie. Dès que le mécanicien s'est aperçu de cette rupture, il a serré son frein, et le convoi s'est arrêté sans faire éprouver aux voyageurs la plus légère secousse. Cette machine étoit à six roues; les quatre roues dont les essieux étoient restés intacts ont suffi pour éviter une sortie de la voie; il n'est résulté de cet accident qu'un simple retard qui a été augmenté par les mesures de précaution qui ont dû être prises par le conducteur qui montoit la machine de secours chargée de pousser le convoi arrêté et celui qui l'avoit immédiatement suivi. La locomotive *la France* a été remisée à la gare de Saint-Cloud, et aussitôt le service régulier a été repris.

— Le changement subit qui a eu lieu dans la température au commencement de la semaine dernière a déterminé de nombreuses maladies à Paris, dans les classes peu aisées.

— Le *Messager* publie diverses dépêches d'Afrique. M. le lieutenant-colonel Saint-Arnaud, commandant la colonne de Miliana, vient d'opérer dans l'ouest du kalifat de Miliana, et dans une assez vaste contrée où nous n'avions pas encore pénétré.

Les résultats sont très-satisfaisans. Il est permis de regarder ce grand kalifat comme entièrement soumis. Le petit nombre de tribus qui ne se sont pas ralliées, parce qu'elles sont les plus éloignées, ne peuvent manquer de le faire, parce que Sidi-Embarrak s'affoiblit tous les jours. Son trésorier vient d'arriver à Miliana, et il déclare qu'il ne reste dans le trésor que 500 piastres. Il a été abandonné par toute l'infanterie arabe. Les trois ou quatre cents hommes qu'il a conservés sont des étrangers qui, ne sachant où se retirer, restent sous son drapeau.

Les rapports des généraux d'Arbouville et Bedeau donnent, sur la province d'Oran, des renseignemens non moins favorables.

— La frégate de guerre autrichienne *la Bellona*, commandée par l'archiduc Frédéric, fils de l'archiduc Charles, est arrivée à Alger le 21 juillet, venant de Trieste. Après le salut d'usage, l'archiduc Frédéric est descendu à terre et s'est rendu à Blidah, escorté par un escadron

de chasseurs d'Afrique et accompagné du consul autrichien et de ses aides-de-camp. Le 25, le gouverneur-général de l'Algérie, le général de Bar, et autres officiers supérieurs de l'armée d'Afrique ont dîné à bord de *la Bellona*.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit des eaux de Néris que M. le vicomte de Châteaubriand a été renversé sur le pavé par une voiture, et qu'il a reçu au front une blessure qui heureusement ne présente aucun danger.

— Tout récemment, la santé de M. de Villèle a été sensiblement altérée; mais, d'après la *Gazette du Languedoc*, il s'est fait une amélioration telle, que son état ne sauroit donner la moindre inquiétude.

— Par ordonnance du 31 juillet, le bureau d'Abbevillers, département du Doubs, est ouvert à l'importation et à l'exportation des céréales.

— Un orage affreux, accompagné de grêle, a ravagé dernièrement Saint-Emilion (Gironde) et les localités environnantes : dans Saint-Emilion surtout, le mal est incalculable. Pendant vingt minutes, des grêlons d'une grosseur énorme n'ont cessé de tomber ; une trombe s'est ouverte tout à coup sur la ville, et tout a été inondé; des pans de maisons ont été abattus; l'eau a pénétré dans tous les appartemens, et presque tous les plafonds se sont détachés.

Les communes de Tizac, Gensac, Saint-Sulpice, Saint-Martin et Saint-Georges ont été également atteintes par la grêle. Les récoltes en tout genre ont été hachées.

— La *Sentinelle des Pyrénées* rapporte que le 25 la foudre est tombée sur une charrette bouvière qui revenoit du Bayonne. Le malheureux bouvier a été tué sur le coup : les bœufs ont été renversés; un d'eux est demeuré mort sur la place.

— Le général égyptien Edhem-Bey, ministre de l'instruction publique de Méhémet-Ali, est arrivé à Marseille; il se rend à Londres, en passant par Paris.



EXTÉRIEUR.

La chambre des représentans de Belgique a commencé avant-hier la discussion générale sur la convention relative au tarif sur les fils et les toiles de lin. La chambre paroît être dans l'intention de voter à la presque unanimité la ratification de cette convention ; mais il est bon de faire ressortir le singulier sentiment de mauvaise humeur que trahissent les paroles de tous les membres de la chambre qui ont pris part à la discussion. Tous, sauf les ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, ont déclaré qu'ils votoient pour la convention, mais qu'ils ne cédoient qu'à une impérieuse nécessité, et ils ont reproché au gouvernement de n'avoir pas usé de mesures de représailles. M. le ministre des affaires étrangères s'est vu dans l'obligation de faire observer à la chambre que le système des représailles n'auroit produit qu'un effet préjudiciable à la Belgique, et que l'expérience passée devoit servir à cet égard d'enseignement pour l'avenir.

— La chaudière du bateau à vapeur canadien *Shamrock*, qui se rendoit à Kingston, a fait explosion entre Lachine et Point-Claire. Sur 120 passagers qui se trouvoient à bord, 58 ont péri ; 18 ont été blessés. On les a transportés à l'hôpital de Montréal. Beaucoup d'argent a été perdu. Le capitaine a quitté le dernier le bateau. Les passagers étoient des émigrans anglais, irlandais et écossais.

— Le *Républicain de Saint-Louis* annonce que le bateau à vapeur l'*Etna* a sauté à l'embouchure du Missouri par suite de l'explosion de la machine à vapeur; 63 personnes ont été plus ou moins grièvement blessées, trois sont mortes. L'équipage se composoit en grande partie d'Allemands.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Une lettre de Constantinople, en date du 13 juillet, nous apprend que par suite d'un combat qui a eu lieu entre les troupes turques et persanes, près de

Bagdad, la Porte-Ottomane a donné l'ordre de diriger sur ce point toutes les troupes disponibles qui se trouvent en Syrie. Des troubles avoient éclaté à Nissa et à Sophie, et l'envoi d'un renfort de troupes avoit été jugé nécessaire.»

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 2 août.

M. Laffitte, président d'âge, monte au fauteuil à une heure. L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. Dubois (de Nantes) rend compte des opérations du collége électoral de Roanne (Loire). Il donne connoissance à l'assemblée d'une protestation signée par plusieurs électeurs, contre des manœuvres que, selon eux, M. Baude auroit mises en jeu pour assurer son élection. Le bureau a porté son attention sur deux faits : le premier, c'est que des voitures auroient été louées par M. Baude pour transporter à Roanne des électeurs favorables à son élection ; en second lieu, le sous-préfet et son secrétaire se seroient rendus dans une auberge de la ville où les électeurs descendoient en grand nombre, afin de les influencer en faveur de M. Baude. La protestation assure aussi qu'un secours de 12,000 fr. auroit été promis à une commune, signalée comme s'étant montrée la plus récalcitrante aux prétentions parlementaires de M. Baude.

Nonobstant cette protestation, le bureau dont M. Dubois (de Nantes) est l'organe, propose de déclarer la validité des opérations électorales, et d'admettre M. Baude comme député.

M. GLAIS-BIZOIN. Il est manifeste qu'il y a eu promesse de 12,000 fr. de la part de l'administration, et cela sur la demande du candidat ministériel, et cela à la veille des élections. Il faudroit savoir quelle est l'importance de la commune dont il s'agit. Il est rare d'accorder de tels secours de 12,000 fr.

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Un secours pour la commune de Montagny a été demandé en juin dernier par M. Baude, conseiller d'Etat et ancien député. Des pièces manquoient à l'appui de la demande. J'en ai donné avis. L'instruction de l'affaire est en cet état. Elle n'est pas terminée ; aucune décision n'a été prise. Mais je crois que le secours demandé pourra être accordé, parce que la commune s'est mise à découvert pour une dépense de plus de 100,000 fr. Lorsque cette commune fait un tel sacrifice, nous croyons que 12,000 fr. ne sont pas un secours exagéré.

On accorde des secours en proportion des sacrifices des localités. Un secours de l'importance de celui-ci se divise en paiemens de trois, quatre ou cinq années.

M. DURAND DE ROMORANTIN. Le rapport du bureau n'a indiqué que deux faits sur 13. Le bureau n'a pas eu le droit de supprimer des faits. Il faut que la chambre connoisse la protestation tout entière.

M. DUBOIS (de Nantes). C'est le bureau qui m'a enjoint de n'indiquer dans le rapport que deux faits, parce que ces deux faits seuls paroissoient avoir quelque importance.

M. BAUDE. Messieurs, je me bornerai à dire que la commune de Montagny a fait des sacrifices au-dessus de ses facultés pour la reconstruction de son église. Elle doit actuellement 36,000 fr. aux ouvriers. C'est dans cette situation qu'un secours de 12,000 fr. a été demandé ; quant à la protestation, j'y ai répondu fait par fait dans le bureau.

M. G. DE BEAUMONT. Les faits allégués ici sont d'autant plus graves que d'autres faits analogues se sont produits dans de nombreuses localités. Voulez-vous que je vous dise comment les choses se passent? Quand une commune est douteuse, quand un canton est mauvais, on réunit le maire, les adjoints, le conseil municipal, etc. ; on leur dit : Vous votez contre l'administration ; que voulez-vous? une route? un pont? Je pourrois citer plusieurs faits. C'est ainsi que l'on fausse les sentimens les plus sacrés ; c'est ainsi qu'on place des braves gens entre leur intérêt et leur conscience. Un tel système est dégradant pour la société ; il est destructif du gouvernement, en ce qu'il altère la sincérité des élections.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, s'attache à repousser les accusations générales que M. de Beaumont vient de faire peser sur le gouvernement, à propos des élections ; il prétend que les imputations du préopinant ne sont pas exac-

tes, et qu'il entend tout aussi bien que lui la moralité et la probité des élections.

MM. Odilon-Barrot et Galos se lèvent en même temps.

M. Galos, interpellant M. Odilon-Barrot avec vivacité, prononce au milieu du plus violent tumulte, les mots de *circulaire Barrot, alliance avec les carlistes, immoralité.*

M. LE PRÉSIDENT. M. Galos a eu tort d'interrompre la discussion. La parole ne sera donnée ni à M. Barrot ni à M. Galos; elle est maintenant au ministre. (Très-bien! très-bien!)

M. Duchâtel continue de s'étonner des attaques dirigées contre l'administration. On parle toujours des manœuvres du gouvernement; mais nous pourrions récriminer si nous le voulions; et pourquoi, en effet, ne parle-t-on pas des manœuvres de l'apposition?... (Vive interruption et rires bruyans.)

M. THIERS. Nous n'avons pas de fonds secrets, nous. (Agitation.)

M. DUCHATEL. On me dit que l'opposition s'est abstenue de toute espèce de manœuvres; eh bien! le 11 juillet, tous les journaux de l'opposition étoient d'accord pour annoncer que M. Guizot n'avoit pas été nommé à Lisieux; quand il étoit de toute impossibilité que l'on sût, à Paris, s'il étoit élu ou non. Eh bien! je dis que c'est-là une manœuvre électorale.

M. ODILON-BARROT. Messieurs, l'attaque directe et personnelle dirigée contre moi ne m'étonne pas. Je sais excuser bien des colères.

Autrefois vous regardiez la coalition des opinions indépendantes comme parfaitement légitime et morale; autrefois vous regardiez les coalitions contre l'influence du pouvoir non-seulement comme légitimes, mais comme parfaitement nécessaire. Alors on ne crioit pas à l'immoralité; alors, dans des écrits que je pourrois citer de mémoire, tant les principes sont restés fixés dans mon esprit, on expliquoit, on définissoit les coalitions qui n'engagent pas la religion politique, mais qui en font une lutte en commun contre des influences illégitimes.

Oh! votre destinée seroit trop belle, messieurs les administrateurs de tous les degrés, fonctionnaires de toutes les positions, bureaucrates de toutes les situations (rires et applaudissemens), s'il vous étoit permis de vous reposer sur l'activité et l'influence des milliers d'agens qui constituent l'organisation permanente du pouvoir; s'il vous étoit permis de vous en rapporter à leur besoin d'émulation et d'avancement, du soin de préparer incessamment, de soutenir laborieusement vos candidatures, tandis que l'opposition, divisée, individualisée, les minorités se combattant les unes les autres, vous livreroient comme en proie d'impuissans adversaires. Vous ne l'espérez pas, sans doute, vous n'y comptez pas.

Je veux dire à la face de mon pays ce qu'on a fait des moyens qu'il avoit confiés au gouvernement pour administrer, pour faire le bien, conduire le présent et préparer l'avenir; le gouvernement en a fait des moyens électoraux pour un but électoral. Je veux vous dire à vous ce qui est vraiment immoral. Ce qui est immoral, c'est de détourner l'administration de sa voie véritable; ce qui est immoral, c'est de faire servir jusqu'au signe de l'honneur à récompenser les apostasies politiques. Ce qui est immoral, c'est de faire servir la justice elle-même, cette sainte justice, à des influences électorales; ce qui est immoral, c'est de briser le magistrat qui a eu le courage de faire son devoir. Voilà l'immoralité, et celle-là est proclamée par la grande voix du pays.

Ce que vous avez fait en 1832, vous l'avez dépassé en 1839; ce que vous avez fait en 1839, vous l'avez dépassé en 1842. Pourquoi? C'est que le mal va toujours en s'aggravant; c'est que plus vous employez de corruption et plus vous vous retrouvez foibles; plus vous vous sentez foibles et plus vous vous plaisez dans la corruption. Et voilà comment on se précipite vers l'abîme. (Bruits divers.)

Je n'ajouterai pas un mot: je comprends trop certaines colères, encore une fois, pour pouvoir me mettre en scène. Quant à certaines attaques, je les mets sous mes pieds!

M. Galos soutient que l'immoralité dans les élections consiste dans l'alliance de deux opinions opposées pour faire de l'hostilité au gouvernement. Introduire dans cette chambre, dit-il, grâce au vote d'électeurs attachés au principe du gouvernement de juillet, des hommes qui sont tout-à-fait hostiles à ce gouverne-

ment, je dis que c'est là une immoralité, un mensonge.... (Vive interruption.)

M. LE MARQUIS DE LAROCHEJAQUELEIN, de sa place. Il y a un terrain sur lequel nous devons tous nous rencontrer, Monsieur, c'est celui de l'honneur et des intérêts de la France.

M. GALOS. C'est un mensonge, parce que les hommes dont je parle ne peuvent représenter précisement et à la fois les deux opinions auxquelles ils doivent leur introduction dans cette enceinte. (Bruit et rires.)

M. ODILON-BARROT. Je voudrois répondre au préopinant par des paroles qui auroient quelque autorité sur lui. Je puis les citer de memoire, tant leur vérité m'a frappé. Un membre du cabinet a dit : « J'ai connu beaucoup d'hommes qui se disoient les amis dévoués du gouvernement; j'ai vu beaucoup de gouvernemens qui se sont perdus par ces prétendus amis dévoués. J'ai vu peu d'Etats renversés par des ennemis loyaux. »

A mon avis il y a des dévoûmens funestes au gouvernement de juillet (mouvement), comme il y eu des dévoûmens funestes au gouvernement qui l'a précédé. Je ne veux pas que cet exemple du dernier gouvernement se reproduise, et toutes les fois que j'aurai à choisir entre les dévoûmens funestes dont il a été parlé, et les oppositions loyales et consciencieuses, je n'hésiterai pas.

M. Dubois (de Nantes) rappelle à la chambre qu'elle a à statuer sur les conclusions du bureau, et non sur des généralités; il la prie donc de revenir à la question.

M. G. de Beaumont déclare qu'il retire sa proposition d'ajournement

L'admission de M. Baude est prononcée. (Une longue agitation succède à la proclamation du résultat.)

M. Laurence rend compte, au nom du 9e bureau, de l'élection de M. Emile de Girardin à Castel-Sarrazin. (On se rappelle que M. de Girardin, après avoir fait partie de deux législatures, avoit été écarté de la chambre en 1839, comme ne pouvant pas prouver sa nationalité.) Le rapporteur conclut à la validité de l'élection et à l'ajournement de l'admission définitive jusqu'à complète justification du cens.

M. Ledru-Rollin s'oppose à l'admission de M. Emile de Girardin et développe plusieurs raisons, entr'autres celle-ci. M. de Girardin a été connu jusqu'à l'âge de dix-neuf à vingt ans sous le nom de Emile Delamotte. A dix-neuf ans, il change de nom et se soustrait ainsi à la conscription. Or une loi de l'an VII, non abrogée, veut que tout citoyen qui n'a pas payé cette dette soit inhabile à remplir des fonctions législatives, à occuper des emplois publics.

L'orateur termine ainsi : Voulez-vous que l'élection soit sincère ? renvoyez M. Emile Delamotte devant les électeurs. Si les colléges électoraux se le disputent, si le collége de Castel-Sarrazin veut le réélire, alors il fera acte de souveraineté et personne n'aura plus rien à dire.

M. de Lamartine répond à M. Ledru-Rollin, et sur la demande de vingt membres, on passe au scrutin sur les conclusions du rapport qui sont adoptées par 281 voix contre 103.

Le *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres,* dont nous avons rendu compte, vient de recevoir l'approbation suivante de M. l'Archevêque :

« Nous, Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, avons approuvé et approuvons, par ces présentes, un livre ayant pour titre : *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres,* par M. Léon de Laborde.

» Cet ouvrage, que distinguent une connoissance parfaite et une description exacte des lieux indiqués dans l'*Exode* et les *Nombres,* n'est pas moins recommandable par l'attachement à la foi chrétienne dont le savant commentateur fait une profession non équivoque.

» DENIS, *archevêque de Paris.* »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3629.

SAMEDI 6 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Allocution de Sa Sainteté Notre Seigneur Grégoire XVI au sacré collége en consistoire secret, du 22 juillet 1842, sur les persécutions de l'Eglise catholique en Russie.

On sait que le dernier consistoire a été précédé d'une Allocution de Sa Sainteté. Le Pontife romain y parle de l'état de l'Eglise catholique en Russie et des réclamations incessantes du Saint-Siége contre les actes d'oppression qui se sont multipliés dans ces dernières années. La douleur ne pouvoit s'exprimer d'une manière plus touchante ; le bon droit ne pouvoit protester avec plus de dignité ; cette Allocution est empreinte du double caractère de la force et de la modération :

« Venerabiles Fratres,

» Hærentem diu animo nostro dolorem ob miserrimam catholicæ Ecclesiæ in Russiaco imperio conditionem alias, Venerabiles Fratres, vobiscum ex hoc ipso loco communicavimus. Testis quidem est Ille, cujus, immerentes utique, vicaria potestate fungimur in terris, nos statim ab inito supremi pontificatus munere nullam sollicitudinis studiique partem prætermisisse, ut tot tantisque quotidie ingravescentibus malis, quoad fieri posset, mederemur. Quis autem impensis hujusmodi curis responderit fructus, facta etiam recentissima satis superque demonstrant. Quantum inde assiduus Noster dolor excreverit, magis vos cogitatione percipitis, quam Nobis liceat verbis explicare. Est vero quod intimæ amaritudini summum veluti cumulum addit, quodque Nos, pro Apostolici ministerii sanctitate, præter modum anxios ac sollicitos habet. Cum enim quæ ad incolumitatem Catholicæ Ecclesiæ intra Russiacæ dominationis fines tuendam indesinenter præstitimus, in iis maxime regionibus palam non innotuerint, illud sane molestissimum accidit, ut apud degentes inibi permagno numero fideles, avita Sanctæ hujus Sedis inimicorum fraude, rumor invaluerit, Nos sacratissimi officii immemores tantam illorum calamitatem silentio dissimulasse, atque adeo Catholicæ religionis causam pene deseruisse. Itaque eo jam adducta res

« Vénérables Frères,

» Ce n'est pas la première fois que, dans ce même lieu, nous venons vous faire partager la douleur dont nous pénètre depuis long-temps l'état déplorable de l'Eglise catholique dans l'empire de Russie. Celui dont, quelque indigne que nous en soyons, nous représentons l'autorité sur la terre, nous est témoin que, dès notre entrée au Souverain Pontificat, nous n'avons rien omis de ce que le zèle et la sollicitude pouvoient nous suggérer pour remédier à tant et de si grands maux que chaque jour ne cesse d'aggraver. Les faits les plus récens n'attestent que trop l'inutilité de tous nos efforts. Vous comprenez bien mieux qu'il ne nous est possible de l'exprimer à quel degré s'en est accrue une douleur qui ne nous quitte point. Mais voici ce qui porte notre amertume à son comble, et, vu la sainteté du ministère apostolique, ne laisse plus de bornes à nos angoisses et à nos alarmes. Les mesures que nous n'avons cessé de prendre pour garantir l'intégrité de l'Eglise catholique dans l'étendue de la domination russe, n'ayant, surtout dans ces contrées, obtenu aucune publicité, la perfidie héréditaire des ennemis du Saint-Siége s'en est prévalue pour semer et accréditer parmi les nombreux fidèles de ces mêmes contrées l'odieuse calomnie, que, traîtres au plus sacré de nos devoirs, nous avons gardé un lâche silence sur toutes leurs calamités, et par conséquent semblé abandonner la cause de la religion catholique. Ainsi on a été, ou peu s'en faut, jusqu'à faire de nous une pierre de scandale et d'achoppement pour une immense partie du troupeau

est, ut lapis offensionis ac petra scandali propemodum evaserimus amplissimæ parti dominici gregis, cui regendo divinitus positi sumus; immo vero universæ Ecclesiæ super Eum tamquam super firmam petram fundatæ, cujus ad Nos, utpote successores, veneranda dignitas promanavit. Hæc porro cum sint, id Dei, Religionis, et Nostra etiam ratio omnino postulat, ut vel ipsam tam injuriosæ culpæ suspicionem longissime a nobis propulsemus. Atque hæc causa est, cur omnem seriem curarum, quas pro Catholica Ecclesia in memorato imperio suscepimus, peculiari Expositione ad unumquemque vestrum mittenda patefieri jusserimus; quo nimirum universo fideli orbi elucescat, Nos proprio apostulatus muneri nullatenus defuisse. Ceterum non concidamus animo, Venerabiles Fratres, futurum sperantes, ut potentissimus Russiarum imperator et Poloniæ rex illustris pro sua æquitate et excelso quo præstat animo diuturnis Nostris ac subditæ sibi catholicæ gentis votis benevole obsecundat. Hac spe fulti non desistamus interim oculos ac manus in montem, unde veniet auxilium Nobis, fidenti cum prece levare, omnipotentem ac pientissimum Deum una simul enixe obsecrantes, ut laboranti jam dudum Ecclesiæ suæ expectatissimam opem quantocius largiatur. »

confié d'en-haut à notre garde, ou plutôt pour l'Eglise tout entière à qui fut donné comme pierre fondamentale et indestructible celui dont, à titre de succession, nous possédons la vénérable dignité. Dans un tel état de choses, l'intérêt de Dieu, celui de la religion, et même le nôtre, exigent absolument que nous repoussions le plus loin possible de notre personne jusqu'au soupçon d'une faute si indigne de notre caractère. C'est dans ce but que nous avons ordonné que chacun de vous reçût un Exposé complet de tout ce que nous avons tenté en faveur de l'Eglise catholique dans cet empire, afin qu'il soit palpable à la catholicité tout entière que nous n'avons forfait en rien au devoir propre de l'apostolat (1). Au reste, ne nous laissons point abattre, vénérables Frères, espérons au contraire que le très-puissant empereur de Russie, et illustre roi de Pologne, cédant à sa droiture naturelle et à l'élévation de ses sentimens, prêtera enfin une oreille favorable aux vœux que nous formons depuis si long-temps, nous et la partie catholique de ses sujets. Appuyés sur cette espérance, ne cessons en attendant de lever les yeux et les mains vers la montagne d'où nous viendra le secours, et dans l'unanimité d'une ardente prière, conjurons le Dieu tout-puissant et tout miséricordieux d'accorder au plus tôt aux longues afflictions de son Eglise un soulagement si vivement désiré. »

Nous ferons incessamment connoître l'Exposition dont il est question dans l'Allocution de Sa Sainteté, ainsi que les documens par lesquels le Pontife romain prouve au monde qu'il a toujours défendu la cause de l'Eglise contre les attaques du schisme.

---

*Vie de M*me *Rivier*, fondatrice et première supérieure de la Congrégation de la Présentation de Marie, par l'auteur de la *Vie du cardinal de Cheverus*, avec un beau portrait de la fondatrice. — 1 volume in-12.

Quand on voit une œuvre dont la naissance a eu lieu dans l'obscurité

(1) Cet *Exposé*, accompagné de quatre-vingt-dix-neuf pièces justificatives, forme un volume petit in-folio de 156 pages, sorti de l'imprimerie de la secrétairerie d'Etat à Rome. En voici le titre : *Allocuzione della Santità di Nostro Signore Gregorio XVI al sacro collegio nel concistorio segreto del 22 luglio 1842. Seguita da una esposizione corredata di documenti sulle incessanti cure della stessa Santità sua a riparo dei gravi mali da cui è afflitta la religione cattolica negli imperiali e reali dominj di Russia e Polonia. Roma, della stamperia della segreteria di stato*; 1842.

de l'abjection, dont le berceau n'a eu d'autres ornemens que les langes de la pauvreté, dont l'enfance s'est écoulée dans les étreintes de la misère et dans l'agitation des persécutions, contre laquelle sembloient avoir conspiré les hommes, les lieux, les temps, les événemens ; quand on voit une telle œuvre grandir malgré tant d'obstacles, suivre sa voie malgré tant de combats, d'un pas ferme et sûr, et recevoir enfin son parfait développement, on peut dire, sans craindre l'erreur : Le doigt de Dieu est là, cette œuvre est divine. Ces traits, en effet, brillent dans la grande œuvre du christianisme, et nul doute que toutes celles où ils se reflètent ne participent, à quelque degré, de sa nature.

Disons-le, maintenant : telle apparoît l'œuvre dont Mme Rivier a été la fondatrice.

Mais parlons d'abord de cette servante de Dieu.

Marie Rivier naquit, le 19 décembre 1768, à Montpezat, diocèse de Viviers, de parens pieux, mais pauvres. Lors de son baptême, elle fut consacrée à la Mère du Sauveur, dont elle reçut le nom, et à qui elle voua toute sa vie. L'histoire de cette vie n'est presque que l'histoire de la dévotion de Marie Rivier à la sainte Vierge, ou plutôt d'une réciprocité non interrompue de confiance et de faveurs, de prières et de grâces obtenues par l'intercession de la divine Mère. La sainte Vierge, que la jeune Rivier honoroit si bien, sembla se complaire à prouver qu'on ne l'invoque jamais en vain, en marquant toutes ses fêtes par quelque faveur spéciale accordée à sa fidèle servante. Nous n'indiquerons ici que deux faits qui se rattachent à l'enfance de mademoiselle Rivier. Elle étoit infirme dès son bas âge : ce fut le jour de la Nativité, qu'il lui fut donné de marcher pour la première fois à l'aide de béquilles, et le jour de l'Assomption qu'elle recouvra l'usage parfait de ses jambes.

Cédant de bonne heure à l'attrait intérieur de sa vocation, dans ses jeux, avec les enfans du voisinage, elle éprouvoit un grand désir de leur faire la classe, s'appeloit toujours *la Mère*, réclamoit à ce titre et obtenoit l'obéissance. Bientôt, elle conçut d'une manière claire et distincte la pensée de consacrer toute sa vie à instruire l'enfance. Ayant été placée, à la suite de sa première communion, chez les religieuses de Notre-Dame-de-Pradelles, pour y recevoir l'éducation, quelques mois s'écoulèrent à peine qu'on jugea cet enfant de douze ans capable d'être maîtresse elle-même. Malgré sa petite taille, tout le pensionnat la respectoit, et lui obéissoit quelquefois mieux qu'aux religieuses. Aussi, quand les jeunes élèves s'abandonnoient à la dissipation de leur âge, la maîtresse ne trouvoit d'autre moyen pour ramener le calme que de faire monter Marie Rivier sur son siége, et la seule attitude de cet enfant, objet d'autant d'estime que d'affection, suffisoit pour commander au bruit et rétablir l'ordre. Ceci arriva à plusieurs reprises.

Marie Rivier eut la pensée de se consacrer à la vie religieuse dans la maison de Pradelles. Comme ses parens s'opposoient à ce dessein et que les religienses elles-mêmes y voyoient des difficultés à raison de sa petite taille et de sa mauvaise santé : « Eh bien ! dit-elle d'un ton prophétique, puisqu'on ne veut pas que je reste

au couvent, j'en formerai un moi-même. »

De retour à Montpezat, en 1786, elle voulut instruire et former à la piété l'enfance abandonnée, en ouvrant une école dans un local appartenant aux Filles du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, auquel elle s'agrégea. Non-seulement elle enseigna l'enfance, mais elle instruisit les novices du Tiers-Ordre, réunit en une sorte de communauté les grandes filles de la paroisse, assembla les dimanches et les fêtes un grand nombre de personnes pour les disposer à la pratique des devoirs chrétiens, prépara avec succès les jeunes enfans à leur première communion.

Le bien qu'elle opéroit à Montpezat fit penser au curé de Saint-Martin de Valamas que le meilleur moyen de régénérer son peuple étoit d'attirer auprès de lui une si pieuse et si zélée institutrice. Mademoiselle Rivier accepta cette tâche, et ce ne fut qu'après vingt mois de travaux qu'elle crut sa mission remplie à Saint-Martin, d'où elle revint à Montpezat pour soutenir ses bonnes œuvres près de déchoir.

Son zèle les eut bientôt relevées : mais, en reconnoissant que la piété régnoit à Montpezat, elle songeoit avec douleur aux autres paroisses. « O, comme elles sont abandonnées! disoit-elle. Qui y fait l'école et le catéchisme? qui y montre aux filles et aux femmes le chemin du ciel? » Elle forma alors et réalisa aussitôt le projet de s'associer quelques personnes pieuses qui l'aideroient à Montpezat, et qui, une fois bien préparées, ouvriroient des écoles dans d'autres localités. Au plus fort de la persécution révolutionnaire, elle fit de sa maison une sorte de couvent.

Le gouvernement ayant vendu, comme bien national, la maison des Dominicaines qu'elle occupoit, on lui proposa l'école de Thueyts, paroisse voisine de Montpezat. « C'est là que la Providence vous appelle pour faire le bien, » lui écrivit M. Pontanier, prêtre vénérable dont elle écouta la voix. Elle s'établit dans la maison des Dominicaines de Thueyts, qu'elle transforma en une communauté véritable, et M. Pontanier eut, dès 1796, la pensée de la consacrer à la Reine des vierges, considérée dans le mystère de sa Présentation au temple.

Nous n'avons point parlé de l'admirable conduite de mademoiselle Rivier pendant la révolution : nous la considérons spécialement comme fondatrice d'ordre, et nous négligeons les autres détails de sa vie.

Se rappelant que l'Eglise, cette grande communauté qui remplit l'univers, avoit été fondée par douze pauvres, ignorans et sans crédit, elle choisit pour premières colonnes de sa communauté naissante cinq pauvres filles, très-pieuses, mais sans éducation. Elles devoient former la *Compagnie de Marie*, comme les enfans de saint Ignace sont la *Compagnie de Jésus*.

Depuis la défection de M. de Savines, évêque de Viviers, M. d'Aviau, archevêque de Vienne, avoit été nommé administrateur de ce diocèse, que M. l'abbé Vernet dirigeoit, en qualité de grand-vicaire du saint et illustre prélat. M. Vernet et mademoiselle Rivier, mis en relation par M. Pontanier, et si bien faits pour se comprendre, s'unirent dans la même pensée. Appréciant la haute portée des vues de la digne

supérieure, le pieux ecclésiastique se fit un devoir de l'aider de ses conseils, de la soutenir de son autorité, de la seconder de tous les efforts de son zèle.

Le 17 novembre 1796, mademoiselle Rivier et ses compagnes entrèrent en possession d'un local convenable pour le berceau d'une communauté, et le 21, fête de la Présentation, jour solennel qui donna à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie et sa naissance et son nom, la fondatrice prononça avec ses compagnes l'acte par lequel elles se consacroient, sous les auspices de la sainte Vierge, à l'éducation de la jeunesse.

Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'indiquer les obstacles qui s'opposèrent au développement du grain de sénevé, destiné pourtant à devenir un grand arbre dont l'ombrage tutélaire abriteroit bien des générations. Les orages suscités par les agens de la révolution grondoient sur la Congrégation nouvelle, qui, au milieu des ruines de toutes les Congrégations dispersées, devoit son origine à une simple fille de campagne, pauvre et sans ressource; et la piété, la confiance en Dieu, la sagesse de cette simple fille, détournoient les tempêtes. Le comité révolutionnaire envoya à Thueyts cent soldats avec l'ordre de détruire le nouveau couvent : au lieu de renverser ce saint asile, le capitaine, secrètement touché, le protégea.

Sous la main de la divine Providence qui affermissoit et étendoit les racines de l'institut, madame Rivier forma ses premiers établissemens dans le diocèse de Viviers, et ce fut dans les plus humbles villages qu'elle plaça ses premières Sœurs. Instruit par M. Vernet du succès de cette œuvre, l'archevêque de Vienne, qui venoit de rentrer en France et qui étoit caché avec son grand-vicaire, écrivit, le 26 mars 1801, à la fondatrice :

« Il a plu à Dieu de vous appeler à remplir des fonctions bien intéressantes pour sa gloire, et je sais que vous vous êtes montrée constamment fidèle à cette sublime vocation : vous ne vous êtes pas contentée de donner des soins assidus à l'éducation des jeunes personnes de votre sexe et dans la classe ordinairement la plus négligée; vous formez avec succès des institutrices, afin d'étendre cette bonne œuvre et, autant que possible, de la perpétuer. Déjà, il a fallu un secours particulier du ciel pour qu'elle se soit soutenue contre tant d'oppositions et en des circonstances aussi difficiles. Je m'unis à vous et à vos dignes compagnes, ma chère fille, pour solliciter la continuation de ses divines assistances; et croyez que je m'estimerois heureux d'en devenir en quelque chose l'instrument. »

M. d'Aviau visita en secret, et sous un habit séculier, la sainte maison de Thueyts : mais le Concordat, qui rendit enfin à la religion sa liberté, permit que M. de Chabot, évêque de Mende et Viviers réunis en un seul diocèse, s'y montrât avec les attributs de sa dignité.

Après un intervalle, pendant lequel la Congrégation prit de la stabilité, M. Vernet, alors supérieur du grand-séminaire de Viviers, et membre de la société de Saint-Sulpice, que Buonaparte dispersa dans son aveugle colère, vint se fixer à Thueyts. Il employa ses loisirs forcés à rédiger les Constitutions et les Règles de la Congrégation. Un des articles des Statuts eut pour objet une œuvre nouvelle annexée à la première, le soin des orphelines pauvres et délaissées (1814).

Supérieur-général de la Congrégation que Dieu avoit si visiblement bénie, M. Vernet fut frappé de l'insuffisance de la maison de Thueyts. Il ménagea à madame Rivier l'acquisition d'un ancien monastère de la Visitation, situé à Bourg-Saint-Andéol, qui devint en 1819 le chef-lieu des Sœurs de la Présentation. A la même époque, il organisa, conformément aux constitutions, ce précieux Institut dont, après la sainte Vierge, saint François Régis étoit le patron.

L'éducation de la jeunesse et l'enseignement de la doctrine chrétienne étant la fin des Sœurs de la Présentation comme de la Compagnie de Jésus, mademoiselle Rivier avoit une dévotion spéciale à tous les saints de cette Compagnie, et trouvoit que leur esprit étoit tout à fait conforme à celui qu'elle désiroit inculquer à ses Filles. Aussi choisit-elle saint Louis de Gonzague pour patron des élèves, saint Stanislas pour patron des novices, et saint François-Régis, qui avoit évangélisé et catéchisé le Vivarais, pour patron spécial de la Congrégation, aussi bien que pour modèle d'humilité, d'amour des pauvres et de zèle du salut des ames. Mais, entre tous les saints Jésuites, l'apôtre des Indes étoit son saint favori. A la vue de ses travaux et de ses souffrances, elle éprouvoit de si brûlans désirs de participer à sa vie apostolique, qu'elle souffrait une espèce de martyre de faire si peu de bien, *presque rien*, disoit-elle, *en comparaison de ce qu'avoit fait cet incomparable apôtre*. Et pourtant, de tous côtés, ses Sœurs s'établissoient, non-seulement dans le diocèse de Viviers, mais au dehors.

M. de la Brunière, successeur de M. de Chabot sur le siége de Mende, et M. Molin, nouvel évêque de Viviers, admirèrent et favorisèrent cette rapide propagation.

Les diocèses du Midi où s'établirent les Sœurs sont trop nombreux pour être mentionnés : nous nous bornerons à citer ceux de Bordeaux et de Moulins. La Savoie et la Suisse catholique réclamèrent, à leur tour, le concours de ces Filles dévouées, et il n'y a pas long temps qu'un évêque d'Italie les appela dans sa ville épiscopale ; mais les circonstances ne permirent point qu'on répondît, pour le moment, à son appel.

On a vu par ce qui précède que les Sœurs de la Présentation ont pour objet l'éducation chrétienne de l'enfance et le soin des orphelins délaissées. Mais le désir d'étendre de plus en plus le règne de Dieu porta madame Rivier à établir, dans sa Congrégation, un Tiers-Ordre pour les filles pauvres ou celles qui, étant privées d'éducation, ne pourroient être employées dans les écoles. Elle se proposa de les appliquer à diverses œuvres, chacune selon ses facultés, les unes au service de la maison-mère et des grands établissemens, d'autres à l'adoration perpétuelle du saint Sacrement auquel elles s'offriroient comme victimes en appelant les bénédictions célestes sur les travaux des Sœurs, d'autres enfin à faire l'école dans les paroisses délaissées de la campagne ou des classes gratuites quand on les en jugeroit capables. C'est de la méditation de la vie cachée de saint Joseph à Nazareth avec Jésus et Marie, que madame Rivier tira le plan de ce Tiers-Ordre, dit de la Sainte-Famille, et les Règles des Sœurs converses. Elle ouvrit le noviciat du

Tiers-Ordre, au mois de juillet 1827.

Une ordonnance royale du 29 mai 1830 conféra l'existence légale à la congrégation fondée par madame Rivier, qui se développa de plus en plus. En 1836, S. S. Grégoire XVI proclama, du haut de la chaire apostolique, que « l'Institut de la Présentation de Marie avoit bien mérité de la Religion, qu'il étoit digne de louanges particulières à raison des soins qu'il donnoit à l'éducation chrétienne des jeunes personnes, et que les Sœurs devoient être invitées à marcher constamment dans la carrière où elles étoient entrées. »

Madame Rivier ne cessa d'y marcher avec ardeur jusqu'à sa mort, arrivée en 1838. Elle eut le bonheur de recevoir le saint viatique le 2 février, fête de la Présentation du Sauveur au temple, qui étoit cette année le premier vendredi du mois, jour consacré à honorer le cœur de Jésus, auquel elle étoit si dévouée; elle eut encore celui de mourir le lendemain samedi, jour consacré à Marie, et dans le moment même où la communauté récitoit le chapelet, sa prière favorite.

Les faits que nous venons de résumer sont tirés des trois premiers livres de la *Vie de madame Rivier*. Le quatrième livre, dont la distribution ingénieuse et méthodique nous a frappé, et dont la lecture fera une vive impression, traite de l'esprit et des vertus de la pieuse fondatrice : l'espace nous manque pour en présenter des extraits. Nous dirons seulement que, dans le dernier chapitre, sont recueillis des traits frappans de la Providence sur madame Rivier et ses Filles : après avoir lu ce chapitre, on s'écriera, avec un religieux sentiment de reconnoissance, que Dieu est admirable dans ses saints. Plusieurs des miracles qui ont honoré le tombeau de madame Rivier, et qui sont de tout point constatés, vont être soumis au jugement du Saint-Siége.

Il nous reste à dire que cette pieuse fondatrice n'a pas seulement instruit ses Filles par ses paroles, mais qu'elle les a enseignées par ses ouvrages : l'un est intitulé : *Instructions familières*, et l'autre : *Le Domaine des Passions*. On y retrouve son esprit apostolique, son zèle brûlant pour la gloire de Dieu et pour le salut des ames.

« Je n'ai pas les autres vertus, disoit madame Rivier, mais pour le zèle je crois l'avoir. » Ame humble, qui ne pensoit pas que le zèle qui la dévoroit étoit la fleur de la charité, reine des vertus! Oui, madame Rivier avoit reçu une abondante participation de l'esprit de Jésus, souverain prêtre : sa vocation fut celle d'un apôtre; elle en fournit la carrière. Ses dignes Filles marchent sur ses traces. La bénédiction de Dieu se perpétuera sur elles, et elles prospéreront de plus en plus sous les auspices de leur sainte fondatrice.

La *Vie* que nous venons d'analyser est due à la plume qui avoit déjà tracé avec tant de succès celle du cardinal de Cheverus. Le lecteur le reconnoîtra facilement à l'enchaînement lucide des faits, à la rapidité de la narration, à l'élégante simplicité du style.

Que l'estimable auteur nous permette seulement d'émettre un vœu. Nous le tenons de bonne source : il y a, dans la vie de Mme Rivier, un assez grand nombre de faits, minimes

si l'on veut en eux-mêmes, mais relativement très-importans, parce qu'ils mettent à découvert quelques-unes des éminentes qualités de cette ame forte, et nous en avons mentionné un au commencement de notre article. Ces détails intéressans, sans grossir beaucoup le volume, eussent initié le lecteur à une connoissance plus intime de la servante de Dieu. Nous désirons qu'on les sauve de l'oubli dans une seconde édition, qui ne manquera pas sans doute de paroître bientôt, car le livre que nous venons de faire connoître a toutes les conditions du succès.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Voici d'excellentes réflexions que nous soumettons aux ministres de la guerre et des cultes. Elles sont empruntées à la *Gazette de Metz* :

« Le premier cri de l'infortunée mère du duc d'Orléans, à l'aspect du prince mourant, a été le cri de toute mère chrétienne : un prêtre pour sauver l'ame du fils dont aucun secours humain ne pouvoit plus, hélas! sauver le corps. Le prêtre est venu apporter les suprêmes consolations de la religion à tous ces cœurs déchirés, et depuis le moment fatal d'ardentes et continuelles prières s'élèvent au ciel pour le salut du prince atteint d'une manière si terrible et si inopinée.

» C'est donc quelque chose de bien affreux pour une mère que la pensée de voir son fils frappé sans avoir eu le temps de se reconnoître, mort sans avoir près de lui un prêtre pour adoucir ses dernières angoisses et les marquer du sceau de la réconciliation divine? Et qu'on y réfléchisse ! si M. le duc d'Orléans étoit tombé sous une balle arabe dans une de ses expéditions d'Afrique, au lieu de venir mourir à deux pas de Neuilly, cette consolation elle-même n'eût-elle pas été refusée à sa mère? M. le duc d'Orléans seroit mort comme il faut que meurent nos enfans à nous, dont les balles et le climat africains font une si ample moisson; il seroit mort sans pouvoir trouver un prêtre pour le bénir la veille du combat, sans pouvoir trouver une voix qui adoucît d'une dernière promesse d'une meilleure vie ce grand et languissant adieu dont parle saint François de Sales, si grand, si languissant surtout quand c'est d'une terre étrangère qu'il s'élance pour tous ceux qu'on a aimés.

» Oui, qu'on y songe bien : ce cri de la mère du duc d'Orléans, c'est le cri de toutes les mères qui ont des enfans en Afrique, et dont les angoisses se renouvellent si cruellement chaque jour; c'est le cri de tous les habitans de nos campagnes catholiques qui livrent sans murmures le sang de leurs fils pour la défense de l'honneur et du drapeau de la France, mais qui ne veulent pas livrer leurs ames; c'est le cri qu'on a pu entendre tant de fois dans ce malheureux village de Tetting, qui n'a pu voir revenir, depuis dix ans, un seul des soldats envoyés par lui à l'armée d'Afrique; c'est notre cri à tous: Un prêtre pour sauver l'ame, des aumôniers au moins pour ceux de nos vaisseaux, pour ceux de nos régimens que vous envoyez combattre et souffrir loin des secours ordinaires de la religion.

» Nos jeunes soldats n'en seront pas moins braves, soyez-en certains; et leurs familles seront plus résignées dans leurs alarmes, moins inconsolables dans leurs douleurs. Ministres, que les réclamations de tant de familles n'ont pu émouvoir jusqu'à ce moment, écoutez la première prière sortie, au nom de toutes les mères chrétiennes, du cœur de celle que les événemens ont placée sur le trône, et ne refusez pas à tant d'autres qui tremblent et pleurent aussi sur leurs enfans, dans tous les rangs de la société, la seule consolation qui reste aujourd'hui à votre reine. »

— Dans l'énumération des fonctionnaires publics auxquels des places spéciales avoient été réservées à

Notre-Dame, le jour des obsèques de M. le duc d'Orléans, le *Journal des Débats* fait figurer, entre l'Ecole polytechnique et la chambre des notaires, les *Consistoires* PROTESTANT et ISRAÉLITE. Pour l'honneur de M. le ministre de l'intérieur, qui seul disposoit des places, nous ne voulons pas croire à une telle inconvenance.

— Le *Journal des Débats*, qui étoit en veine de maladresse, parlant, dans le même article, de la présence de l'Académie-Française au service funèbre, dit qu'elle étoit conduite par *l'auteur de* NOTRE-DAME-DE-PARIS. Il est malheureusement vrai que M. Victor Hugo a cru pouvoir faire de Notre-Dame le sujet d'un roman : mais étoit-ce le moment de rappeler le souvenir d'une des plus immorales productions de la littérature contemporaine?

— La levée du corps de M. le duc d'Orléans a eu lieu jeudi matin à quatre heures, en présence de M. le duc de Nemours, de M. le prince de Joinville, de MM. les ducs d'Aumale et de Montpensier, et sous l'assistance de M. l'Archevêque de Paris et de M. l'évêque d'Evreux (1).

Le convoi s'est mis en route, dans le plus grand ordre. Une foule considérable, dans un recueillement religieux, étoit rangée autour de Notre Dame, et sur le chemin que le convoi devoit parcourir.

A Passy, à Auteuil et à Sèvres, le clergé de ces paroisses a récité les prières, et jeté l'eau bénite.

A Versailles, arrivé devant le grand escalier de l'hôtel-de-ville, le char s'est arrêté. M. l'Archevêque de Paris et M. l'évêque d'Evreux sont descendus de voiture et se sont joints à M. l'évêque de Versailles. Le clergé a récité le *De profundis*, et M. l'évêque a donné l'eau bénite. Le clergé a accompagné le cercueil jusqu'au-delà de l'enceinte de la ville.

(1) Le *Messager* nomme M. l'évêque de Maroc.

A une heure et demie, le son des cloches et le bruit du canon annonçoient l'arrivée du convoi à Dreux. Trois cents prêtres se trouvoient réunis dans l'église paroissiale avec M. l'évêque de Chartres. Le roi des Français étoit, dans la chapelle du château, à attendre les princes lorsqu'ils sont entrés, avec le cortége, à trois heures et demie. Les cérémonies funèbres ont eu lieu au milieu de l'émotion générale. Elles étoient terminées à quatre heures. Bientôt, le roi des Français et ses quatre fils sont repartis pour Neuilly.

— Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis a quitté Paris pour se rendre à Londres.

— M. l'évêque élu de Tulle, après avoir prêché dimanche matin à Auteuil, a donné le soir, dans l'église Saint-Eustache, une conférence sur *la Confession*. Le sujet étoit tiré de l'Evangile du jour, la guérison du muet. Après quelques considérations fort élevées sur la parole qui a été donnée à l'homme pour bénir Dieu, vivre dans la société de ses frères, et confesser ses péchés, l'orateur a exposé avec autant de solidité que d'éloquence les avantages moraux et sociaux de la confession.

Mardi soir, le prélat a prêché l'indulgence de la *Porziuncula* dans l'église Saint-Jean-Saint-François.

Dimanche prochain, fête patronale de Saint-Etienne-du-Mont, où Mgr Berthaud a commencé, avec tant de succès, il y a six ans, son apostolat dans la capitale, le prélat donnera le sermon à trois heures. Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, qui vient d'évangéliser le Canada avec des résultats si consolans, officiera pontificalement toute la journée à Saint-Etienne.

— M. l'abbé Surat, légataire universel de M. de Quelen, a donné au séminaire diocésain de Paris 15,964 francs de rentes cinq pour cent sur l'Etat, et un capital de 8,405 francs.

L'acceptation de cette double donation vient d'être autorisée par ordonnance.

La même ordonnance autorise également la donation de 250 fr. de rentes sur l'Etat, faite aussi par M. l'abbé Surat, ès-noms, à la maison de retraite établie à Paris pour les prêtres âgés et infirmes.

Diocèse de Grenoble. — La cour royale vient d'arreter que l'on se conformera désormais à un antique usage, aboli depuis 1830, celui de placer l'administration de la justice sous les auspices de la divine Providence. Le jour de la rentrée, la cour assistera, comme autrefois, à la messe du Saint-Esprit.

Diocèse de Rouen. — La paroisse de Saint-Aubin possède une communauté de religieuses qui compte à peine dix-huit ans d'existence et qui se voue entièrement à l'éducation des jeunes filles pauvres. C'est à la fin de 1823, que M. l'abbé Le Surre, alors vicaire-général de Rouen, fonda cet institut. Le pieux ecclésiastique utilisa à cet effet le zèle de mademoiselle Fréret, qui s'adjoignit deux ou trois filles animées du même esprit de dévoûment et de sacrifice. Telle fut l'origine de cette maison qui a pris un développement heureux, car elle compte maintenant 250 sujets qui repandent les bienfaits de l'instruction dans plusieurs diocèses.

Envoyées pour instruire les pauvres, ces religieuses le sont elles-mêmes; et, si quelquefois elles ont gémi de leur pauvreté, c'étoit en voyant le dénûment du lieu où reposoit Jésus-Christ, et le triste état où se trouvoit leur chapelle. Il falloit donc mettre la main à l'œuvre. Se confiant en Dieu, rassurée par les promesses de la charité chrétienne, la supérieure a jeté, il y a environ dix-huit mois, les fondemens d'une nouvelle chapelle, qui a été terminée depuis peu.

S. E. le cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen, a voulu la bénir lui-même. Le 26 juillet, il a procédé à cette cérémonie, assisté d'un de ses vicaires-généraux, et entouré de quarante prêtres, accourus de divers points du diocèse. Un grand nombre de fidèles ont participé à cette fête : on remarquoit parmi eux le maire de la commune et celui d'Elbeuf.

Après la bénédiction de la chapelle, M. l'abbé Lartigue a prononcé un discours plein d'onction : il y a rappelé que ce temple étoit l'œuvre de la charité chrétienne, et une quête de 800 fr. a couronné son allocution.

Ensuite, M. Caumont, vicaire-général, a célébré la messe.

La cérémonie terminée, S. E. a entonné le cantique d'actions de grâces, et, au chant de cette hymne, le prélat a été reconduit processionnellement à l'endroit d'où il étoit parti pour bénir la chapelle.

BELGIQUE. — Le 1er août, l'Université catholique a, pour la première fois, conféré publiquement et après les épreuves d'usage le grade de docteur en philosophie et lettres à l'un de ses élèves. Cette solennité a été honorée de la présence de Mgr Fornari, nonce apostolique et archevêque de Nicée, ainsi que de celle des évêques de Liége et de Namur.

Le récipiendaire, M. Ch. Breton, appartenant au diocèse de Nancy, et envoyé à Louvain par son évêque pour y faire ses études philosophiques, a défendu publiquement avec beaucoup de succès diverses thèses roulant sur l'histoire, la littérature et la philosophie. A l'occasion de sa promotion, et pour se conformer aux exigences académiques, M. Breton avoit à l'avance publié une dissertation de 200 pages sur l'origine des

idées, dissertation qui se distingue par l'étendue de la science, par la solidité de la logique et par la beauté du style.

M. Breton donne des espérances d'autant plus belles que c'est à l'âge de vingt ans à peine qu'il a pu si honorablement subir une difficile épreuve.

Après la proclamation du grade obtenu par le nouveau docteur, M. le professeur Tits a prononcé un discours latin sur la nécessité des études philosophiques pour les jeunes gens qui aspirent au sacerdoce. Cette allocution a provoqué de vifs applaudissemens.

M. le recteur de l'Université de Louvain, voulant témoigner à la Faculté de philosophie la juste appréciation qu'il fait de ses travaux, a conféré à trois de ses membres, qui n'étoient pas gradués, MM. les professeurs Decoux, David et Hallard, le grade de docteur en philosophie et lettres, *honoris causâ*.

PRUSSE. — Voici de nouveaux détails sur la visite pastorale faite à Bonn par Mgr de Geissel, coadjuteur de l'archevêque de Cologne. Il a été reçu par M. le curé Van Wahnen et le comte de Furstenberg, qui l'ont accompagné jusqu'à la porte du *Convictorium*, habité par les étudians en théologie, qui fréquentent les cours de l'Université. Le prélat s'est adressé aux théologiens réunis, et leur a recommandé de se tenir en garde contre les principes de l'hermésianisme. Il a reçu ensuite, les uns après les autres, les professeurs de la Faculté de théologie catholique dans le palais du comte de Furstenberg. Les curés du doyenné de Bonn sont venus à leur tour lui présenter leurs hommages. On a pu remarquer l'absence de M. Weber, connu par sa brochure *Das auffallende Factum*, et de quelques hommes de même couleur, qui ont eu le courage de se prononcer contre l'archevêque de Cologne.

M. Rhefuss, inspecteur de l'Université comme agent du gouvernement prussien, n'avoit rien perdu de ses allures despotiques et vexatoires. Dans un entretien qu'il eut avec le coadjuteur de Cologne, il lui signifia en termes mielleux, de ne point se mêler des cours de théologie, attendu que le gouvernement se chargeroit de l'enseignement théologique, sans réclamer son intervention. Mgr de Geissel, qui avoit sans doute reçu des assurances contraires, fit immédiatement son rapport à Berlin, et l'accompagna de pièces justificatives, en demandant si M. Rhefuss étoit autorisé à se conduire vis-à-vis du coadjuteur de Cologne, d'une manière aussi peu loyale qu'il l'avoit fait. Le gouvernement, loin d'approuver la conduite de M. Rhefuss, le destitua à l'instant, et fit connoître officiellement à Mgr de Geissel, qu'au lieu du traitement de *six mille thalers* que recevoit M. Rhefuss, comme inspecteur de l'Université, il recevroit désormais *six cents thalers*, comme pension de retraite. Cette mesure prouve au moins que le gouvernement est résolu à laisser une certaine liberté au coadjuteur, dans l'administration du diocèse, et, sous ce rapport, elle fait plaisir aux catholiques.

— Certains bruits circulent sur les futures nominations des principaux dignitaires du diocèse, dont les places sont vacantes. On dit que M. Iven sera nommé vicaire-général *in Pontificalibus*, en remplacement de Mgr De Beyer, décédé. Cette nomination recevra l'approbation générale. Il n'en seroit pas de même de la nomination de M. Schweitzer, comme doyen du chapitre, et de M. Munchen, comme vicaire-général. Ces deux ecclésiastiques se sont hautement prononcés contre l'archevêque, et l'on attribue généralement à

ce dernier le désaccord qui a eu lieu entre Mgr Droste de Vischering et le gouvernement. M. Munchen passe aussi pour être l'auteur de la fameuse convention conclue entre Mgr de Spiegel et M. Bunsen, que l'évêque de Trèves rétracta à son lit de mort. La haute estime qu'a inspirée Mgr de Geissel ne permet pas de croire que de telles nominations se réalisent.

PARIS, 5 AOUT.

Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre des députés a nommé son président.

Au premier tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties :

Votans,	425
M. Sauzet,	210
M. Barrot,	133
M. Dufaure,	39
M. Gras-Préville,	22
M. Dupin,	16
Voix perdues,	5

Le second tour de scrutin a donné le résultat suivant :

Votans,	425
M. Sauzet,	227
M. Dupin,	5
Voix perdues,	9

M. Sauzet a été proclamé président de la chambre des députés.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Nous croyons savoir que, dans un conseil tenu il y a deux jours, le cabinet a décidé à l'*unanimité* qu'il ne se prêteroit à aucune modification partielle, que tous ses membres, solidairement responsables de la politique qui a été suivie depuis près de deux ans, se retireroient ensemble le jour où cette politique n'auroit plus la majorité dans les chambres, et qu'ils ne consentiroient à faire partie d'aucune autre combinaison. »

—Nous avons annoncé que la famille royale exilée avoit fait célébrer une messe pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans. Nous pouvons ajouter que M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mademoiselle se sont approchés de la sainte table.

— Sont nommés, par ordonnance du 2 août : Substitut du procureur-général près la cour royale de Toulouse, M. Pinel de Truilhas, en remplacement de M. Ferradou, démissionnaire ; procureur du roi, à Vitry-le-Français (Marne), M. Quatre Sols de Marolles, en remplacement de M. Lenoble, démissionnaire; à Sainte-Menehould, M. Prestat; à Arcis-sur-Aube (Aube), M. Armet de Lisle ; à Lure (Haute-Saône), M. Willemot ; à Saint-Marcellin (Isère), M. Burdet; juge à Coulommiers (Seine-et-Marne), M. Jouty.

— On assure que M. le duc d'Aumale se rendra en Afrique au mois de septembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On lit dans le journal de Troyes, le *Propagateur*, du 4 :

« On nous assure à l'instant qu'une estafette arrivant de Bar-sur-Aube est venue annoncer au préfet que le tiers de cette ville étoit réduit en cendres, et qu'au départ du courrier on n'avoit pu encore se rendre maître du feu. »

—M. Ledru-Rollin a formé opposition à l'arrêt de la cour d'assises de la Mayenne, du 18 juillet, qui le condamne, par défaut, à quatre mois d'emprisonnement et 3,000 fr. d'amende.

— La maladie épidémique, connue sous le nom de *suette miliaire*, qui a été signalée comme ayant apparu dans diverses communes de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, a pris, depuis quelques jours, un certain développement. L'administration a fait un appel aux médecins du département.

— M. Mollard, sous-directeur de l'administration des postes, est à Bordeaux depuis quelques jours. On le dit chargé de hâter la construction des bateaux à vapeur transatlantiques qui sont sur les chantiers de cette ville.

— Un pourvoi ayant été formé par neuf des condamnés des troubles de Clermont, la cour de cassation admit ce

pourvoi, et renvoya ces accusés devant la cour d'assises de l'Allier. Cette affaire est fixée au 9 août. Les accusés sont depuis long-temps transférés dans la maison d'arrêt de Moulins. Soixante-dix-neuf témoins à charge et trente à décharge seront entendus ; c'est à peine le quart de ceux qui avoient déposé à Riom.

EXTÉRIEUR.

Depuis son retour en Espagne, don François de Paule s'est trop fait remarquer par ses avances envers la basse population de Madrid. A force de courtoisie, de coups de chapeau et de poignées de main, il a gagné quelques applaudissemens, pas assez pour lui former un parti, mais assez pour faire peur. Espartero et M. Arguelles ont pris un détour pour éloigner don François de Paule : il consiste à l'enrôler dans la garde nationale mobile, à l'envoyer le plus loin possible sous prétexte de service, et à lui donner son fils aîné pour aide-de-camp.

L'infant, ayant aperçu le piége, a offert sa démission d'officier-supérieur de la garde nationale. Son fils en a fait autant.

— Madame la marquise de Belgida, camarera-mayor, fatiguée des tracasseries du tuteur Arguelles, lui a envoyé sa démission qui a été acceptée.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés le 2 août à Bruxelles.

— La chambre des représentans de Belgique, dans sa séance du 2 août, a adopté le projet de loi sur les lins à une majorité de 66 voix contre 11. Neuf membres se sont abstenus.

Le sénat a renvoyé l'examen du projet à une commission qui a dû faire son rapport aujourd'hui.

— Interpellé, le 31 juillet, à la chambre des communes, sur la question de savoir s'il espéroit que la guerre contre la Chine se termineroit bientôt, sir Robert Peel a répondu que le gouvernement anglais faisoit tous ses efforts pour arriver à ce but.

— Le lendemain, le ministre a déclaré aux négocians de Leeds que le gouvernement avoit ouvert avec la Prusse et les Etats allemands des négociations relatives aux nouveaux droits dont on veut grever les marchandises anglaises.

— Le prince royal de Bavière est parti le 25 juillet de Munich pour se rendre en Silésie auprès de sa fiancée, la princesse Marie de Prusse.

— On a reçu des nouvelles de Constantinople du 17 juillet, et d'Alexandrie du 16. On s'occupoit beaucoup à Constantinople de la collision qui a eu lieu entre les troupes turques et persanes sur la frontière. Le *Journal de Smyrne* dit qu'on espère que ce différend se terminera à l'amiable.

— Il n'y a aucun progrès dans les affaires de la Syrie. Le commissaire de la Porte continue son enquête dans le Liban.

— Le nouveau consul-général de France en Egypte, M. Gauthier d'Arc, est arrivé à Alexandrie, et a été immédiatement reçu en audience particulière par le pacha.

— Les dernières nouvelles de l'Inde et de la Chine ne nous apprennent rien de bien intéressant.

Quant à la Chine, nous savons seulement qu'un nouveau combat a été livré, dans les environs de Ningpo, à un corps chinois qui avoit entrepris de bloquer les Anglais dans cette ville et de leur couper les vivres. Comme à l'ordinaire, les Chinois ont été mis en déroute; mais ce qui n'est pas ordinaire, c'est qu'ils se seroient, dit-on, passablement battus, et auroient tué ou blessé une cinquantaine d'hommes aux Anglais. C'est presque plus en une seule fois que dans tous les combats livrés depuis deux ans.

La situation des affaires dans l'Afghanistan est toujours peu favorable aux Anglais, et le bruit court que le nouveau gouverneur-général, lord Ellenboroug, a donné l'ordre aux troupes anglaises d'évacuer le pays, sans plus tarder, sans même essayer de prendre une revanche des désastres de l'hiver dernier.

Du reste, les événemens sont toujours

enveloppés d'obscurité. Les organes de la presse indienne vont jusqu'à soutenir que sir William Mac-Naghten a été victime de sa perfidie. En sollicitant une entrevue d'Akbar-Khan, le représentant de l'Angleterre n'auroit eu d'autre intention que de s'emparer de sa personne. Le chef indien, informé de son projet, seroit parvenu à le faire tomber dans le piége tendu pour lui-même.

— A Calcutta, une tempête épouvantable a fait, le 3 juin, de grands ravages dans la ville et causé de nombreux sinistres dans les eaux du Gange. On porte à quarante le nombre des bâtimens qui se sont perdus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 août.

M. Laffitte, président d'âge, monte au fauteuil à 2 heures. Sur le rapport de M. Ducos, l'élection de M. Lenoble, à Vitry-le-Français, est annulée. M. Lenoble étoit, au moment de l'élection, procureur du roi à Vitry-le-Français, et par conséquent ne pouvoit être nommé député dans cet arrondissement.

M. de Peyramont rend compte des opérations électorales de Carpentras, où M. Floret, ancien préfet de la Haute-Garonne, a été élu député. Les opérations ont été régulières; mais, ajoute M. le rapporteur, un incident s'est présenté et mérite de fixer l'attention de la chambre. Le 12 juillet, le jour du scrutin de ballottage, un des électeurs, percepteur des contributions, auroit dit, après avoir voté, qu'il avoit donné sa voix à M. Floret, parce qu'on l'avoit menacé de lui retirer sa place s'il ne votoit pas pour son concurrent. Le bureau du collége a consigné ce fait dans le procès-verbal de la séance. M. le rapporteur déclare que le bureau de la chambre a pensé qu'un pareil fait pouvoit donner lieu à une réclamation, mais que le procès-verbal ne devoit porter que sur les faits relatifs aux formalités de l'élection. La commission propose de valider l'élection de M. Floret.

M. G. DE BEAUMONT. Je ne veux pas renouveler le débat, mais je ne puis laisser passer sans les combattre les conclusions du rapport. Il y a un fait qui est consigné dans le procès-verbal; c'est celui d'un percepteur menacé de destitution. Il y a là un sujet d'enquête. (Exclamation.) Vous niez le fait, moi j'y crois. Montrez que vous cherchez de bonne foi la vérité, ordonnez une enquête. (Rumeurs au centre.)

M. Teste appuie l'avis de la commission. Un fait semblable à celui dont on argue pour demander une enquête, ne devoit pas être consigné dans le procès-verbal d'une élection.

M. Floret donne des explications sur les manœuvres qui ont signalé son élection à Carpentras. La déclaration insérée au procès-verbal a été provoquée par le fait suivant.

Un percepteur, interpellé par M. le sous-préfet de Carpentras, pour savoir s'il voteroit ou non pour le candidat ministériel, reçut l'ordre d'apposer une ligne sur son bulletin, pour que l'on pût s'assurer de son vote. Le percepteur, indigné d'une semblable injonction, avoit voté pour le candidat de l'opposition, en annonçant publiquement le motif de son vote. Alors l'indignation dans l'assemblée avoit été générale, et, d'un commun avis, on avoit demandé et obtenu l'insertion du fait au procès-verbal. M. *Floret* cite encore d'autres faits de corruption exercés par l'administration.

Messieurs, ajoute-t-il, pendant onze ans j'ai fait partie de l'administration; pendant onze ans j'ai présidé à des opérations électorales, et je n'ai jamais reçu d'autre recommandation que celle-ci: Usez contre tel ou tel candidat de tous les moyens que permettent l'honneur et la loyauté. Cette année, le gouvernement s'est montré beaucoup plus exigeant; ses instructions portoient: Je vous donne carte blanche pour empêcher l'élection de M. Floret. Ces ordres étoient si précis, qu'un homme haut placé dans l'administration départementale me disoit: On est si fort monté contre vous, que si quelqu'un venoit nous dire: Donnez-moi cinquante mille francs, et j'empêcherai l'élection de M. Floret, on ne les refuseroit pas. (Exclamations au centre. Vives rumeurs.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Les instructions dont on a parlé n'existent pas; celles qui ont été données n'ont jamais consisté qu'à recommander d'employer les moyens d'une légitime influence.

A-t-on épargné aux précédens ministères ces mêmes accusations? nullement; elles ont été prodiguées au ministère du 15 avril comme au cabinet du 11 octobre. Je donne un démenti formel à toutes ces accusations. Quand j'ai reçu le procès-verbal de l'élection dont il s'agit, j'ai porté mon attention sur le fait signalé. Si ce fait eût existé, je l'aurois hautement blâmé. J'ai demandé des explications et des renseignemens aux autorités locales; le fait a été formellement démenti.

On parle de manœuvres; mais il ne faut pas croire qu'il n'y en ait pas eu du côté des partisans de M. Floret. Vous imaginez-vous que nous ne savons pas comment les choses se passent? Ne savons-nous pas qu'on promet et qu'on menace tout aussi bien au nom d'un pouvoir futur que d'un pouvoir présent? (Exclamations.)

M. le ministre dit qu'on a promis 200 fr. à un électeur pour l'amener à donner son vote à M. Floret. Un autre électeur a déclaré qu'on lui auroit offert, dans le même but, des garanties écrites.

M. Floret dément formellement les faits cités par M. Duchâtel.

M. Meynard soutient qu'il y a eu des menées dans l'intérêt de M. Floret et qu'un procureur du roi a été menacé, qu'on a même levé la main sur ce magistrat. En définitive, messieurs, ajoute M. Meynard, je demande l'ajournement de l'admission de M. Floret et j'appuie la proposition de l'enquête. Je ne ferai pas comme M. de Beaumont, qui, après avoir fait une proposition d'enquête, l'a retirée.

M. FLORET. On a dit qu'un procureur du roi avoit été menacé: voici le fait. On avoit repété que M. le procureur du roi avoit dit à plusieurs partisans de mon élection : Vous êtes des intrigans! Ceux-ci avoient répondu : C'est à vos amis que ce titre appartient. Le procureur du roi, invité ensuite à s'expliquer, avoit rétracté ou désavoué l'expression. Un autre électeur, croyant que le mot avoit été réellement employé, s'en étoit expliqué énergiquement avec le procureur du roi.

L'ajournement du vote de la chambre sur l'élection de M. Floret est mis aux voix et adopté.

Plusieurs membres. Maintenant, aux voix l'enquête!

MM. les ministres de l'intérieur et de la justice parlent successivement contre l'enquête, et soutiennent qu'il faut suivre pour cette proposition comme pour les autres les formalités du réglement.

M. DE TRACY. Si l'on entend réserver la forme seulement de l'enquête, soit; mais par cela même que vous ajournez, vous reconnoissez qu'il y a lieu à enquête.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'on insiste pour demander l'enquête, je serai obligé de la mettre aux voix.

Plusieurs voix de la gauche. Oui! oui!

M. MEYNARD. J'ai pris l'engagement de demander une enquête; je déposerai à cet égard une proposition dans les formes ordinaires.

M. MALGUIN. Il n'y a pas ici à déposer de proposition. L'enquête est la suite nécessaire de l'ajournement. Que faisons-nous depuis huit jours sinon des enquêtes? Vous faites des enquêtes à chaque instant, et vous allez vous contester et vous nier ce droit à vous-mêmes!

M. Dejean propose l'ordre du jour sur la demande d'enquête.

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE. Il est bien entendu que l'ordre du jour signifiera seulement qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de s'occuper de la question de l'enquête.

M. VIVIEN. S'il est bien entendu que l'ordre du jour laissera la question entière, je vote l'ordre du jour.

L'ordre du jour est mis aux voix et prononcé.

M. Dufaure rend compte de l'élection de M. Allier par le premier collége des Hautes-Alpes. M. Allier, sur 148 votans, a obtenu 78 voix; son concurrent, M. Hardouin, banquier à Paris, a eu 70 voix. Une protestation a été déposée. Les signataires articulent que la plupart des bulletins portoient des désignations spéciales, afin que le vote de chacun pût être reconnu. De plus, des menaces auroient été faites, des violences auroient eu lieu; la ville auroit été pendant deux jours le théâtre de scènes affligeantes. Des groupes auroient, la menace à la bouche, arrêté dans les rues les électeurs attachés à M. Hardouin, et les auroient couverts d'injures et de sarcasmes grossiers. Les partisans de M. Allier auroient dit que M. Allier étoit le candidat du peuple, et que la voix du peuple étoit la voix de Dieu.

Une contre-protestation a été rédigée par un certain nombre d'électeurs partisans de M. Allier. Ceux-ci nient les me-



naces et les violences. Quant à des désignations spéciales à côté du nom de M. Allier, ils disent qu'on y a eu recours pour que les votes profitassent bien à M. Allier, et non à un autre M. Allier, membre du conseil-général et éligible dans le même département.

Messieurs, dit M. Dufaure, votre bureau, au milieu d'assertions si diverses, a douté que l'élection du premier collége des Hautes-Alpes ait été parfaitement libre. Il craint qu'il n'y ait eu ici des deux parts une organisation systématique de moyens destinés à violer le secret des votes. Les faits, s'ils étoient prouvés, seroient concluans pour déterminer l'annulation de l'élection. Vous déciderez plus tard en quelle forme vous aurez à chercher la certitude qui vous manque; quant à présent, nous vous proposons de faire comme pour l'élection de M. Pauwels, c'est-à-dire de prononcer l'ajournement.

Messieurs, quelques-unes des élections soumises à l'examen du bureau auquel j'appartiens nous ont présenté un caractère qu'elles n'avoient pas eu jusque-là. Les manœuvres des partis ont été plus hardies, la violation de la loi a été plus manifeste. Il y a urgence à réprimer ces abus, à les empêcher de se reproduire. Quand l'ensemble des circonstances donne aux faits dénoncés un caractère de vraisemblance, nous ne pouvons pas fermer les yeux; nous devons au contraire chercher par tous les moyens à nous éclairer.

M. ALLIER. Je demande moi-même une enquête; on verra alors de quel côté ont été les menaces et les violences.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition aux conclusions du bureau tendant à l'ajournement, ces conclusions sont admises.

M. Cabanon, élu dans la Seine-Inférieure, contre l'élection duquel il y avoit une protestation, est néanmoins admis, sur le rapport de M. Reynard. La principale objection étoit tirée de ce que plusieurs électeurs n'avoient pas le droit de voter; mais la chambre, se fondant sur la permanence des listes, a jugé que cette irrégularité ne pouvoit invalider l'élection.

M. Mauguin rend compte de l'élection de M. Dilhan, nommé dans l'Ariége en concurrence de M. Pagès.

Deux protestations ont été dirigées contre l'élection de M. Dilhan : des manœuvres auroient été employées par l'administration pour le succès de cette élection; il n'y auroit eu dans les votes ni secret ni liberté. Un électeur, proviseur du collége royal de Montpellier, auroit reçu l'ordre de ne pas se présenter, parce qu'on savoit son intention de voter pour M. Pagès. Et en effet cet électeur n'a pas voté.

La majorité du bureau appuie ces griefs; elle fait observer la gravité de plusieurs des faits articulés, à savoir que sept maires et un percepteur ont été menacés de destitution si leur vote n'étoit pas favorable à l'administration; qu'à d'autres personnes on a promis des remises d'amendes, à un autre le gain d'un procès; à d'autres une route départementale; qu'un électeur a été menacé d'une procédure criminelle; que le procureur-général a mandé près de lui deux juges de paix parens de M. Pagès et leur a défendu de voter, sachant bien qu'ils voteroient pour leur parent.

Le bureau propose l'ajournement.

M. Dilhan répond aux deux protestations et les discute. Il dit notamment que la prétendue route départementale qui auroit été promise, auroit dû passer au sommet d'une montagne, à un endroit où il n'y avoit pas même de sentier frayé. (On rit.)

L'admission de M. Dilhan est prononcée.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 75 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3220 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 748 fr. 75 c.
Quatre canaux. 1262 fr. 50 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 40 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 532 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3630.

MARDI 9 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Arsenal du catholique, ou *Preuves philosophiques du catholicisme, suivies de Réponses aux principales Objections des incrédules*, par M. l'abbé Regnault, prêtre du diocèse de Metz. — 2 vol. in-8°.

On parle beaucoup du mouvement religieux : la préoccupation d'un mieux à venir ne doit pas nous faire oublier les difficultés présentes. Or, pour nous servir des expressions de M. l'abbé Regnault :

« Aujourd'hui toutes les vérités ont été attaquées l'une après l'autre : *elles se trouvent affoiblies et diminuées chez les enfans des hommes* (Ps. xi, 1). Toutes les erreurs, tous les mensonges, toutes les calomnies de la philosophie du siècle dernier ont laissé des traces de leur passage : *il en reste quelque chose*; et *ce quelque chose* continue à pervertir les esprits superficiels ou orgueilleux, entretient un ferment d'impiété dans les masses. L'indifférence religieuse, en se systématisant, a encore aggravé le mal : elle est devenue, non plus une insouciance temporaire de la religion, mais une théorie scandaleuse qui prétend arrêter tout essor de la foi, en lui opposant sa force d'inertie. D'un autre côté, le protestantisme s'agite ; il multiplie à profusion ses pamphlets; il cherche à surprendre la bonne foi des foibles; il répand ses productions par milliers dans nos villes, dans nos campagnes, et jusque dans nos écoles. »

Il est vrai que, si les doctrines de mort trouvent de nombreux échos, la vérité catholique a de puissans organes, et dans les chaires chrétiennes autour desquelles d'éloquentes conférences attirent l'élite de la société actuelle, et parmi les écrivains qui se sont voués, souvent avec autant de succès que d'éclat, à la cause de la religion et de l'Eglise.

Au nombre des défenseurs de cette cause sacrée, vient se placer M. l'abbé Regnault, l'un des prêtres distingués du diocèse de Metz. La classe moyenne, à qui l'on demande chaque jour une instruction plus forte, a principalement fixé ses regards, et c'est pour elle qu'il a composé l'*Arsenal du catholique*.

« Il est bien temps, dit-il, que tout fidèle *se mette en état de rendre raison de sa foi* (I Pet. iii, 15), qu'il sache au moins ne pas se la laisser ravir. Si le chrétien en ignore les preuves, souvent il se trouvera dans l'alternative, ou de donner prise aux ennemis de la Religion, en la défendant mal, ou de leur donner gain de cause, en ne la défendant pas du tout. Ainsi, quoique chacun ne soit pas en état de soutenir une discussion religieuse, cependant il se rencontrera mille circonstances où l'on ne pourra se taire tout-à-fait sans scandale ; où le silence paroîtroit presque une approbation de l'erreur. Alors, il est vrai, les personnes peu instruites, ayant pour adversaires des hommes plus habiles, ne devront point s'embarrasser dans le fond des difficultés : il leur suffira de professer leur foi, et de renvoyer leurs antagonistes aux maîtres de la science du salut, pour trouver près d'eux tous les éclaircissemens dont ils auroient besoin. Mais, dans ces cas-là même, il est à craindre que les objections ne fassent une certaine impression, et ne jettent quelque doute dans l'esprit. La connoissance des preuves qui établissent la divinité de la religion est donc indistinctement pour tous de la plus grande utilité; bien plus, elle devient quelquefois

nécessaire : aux uns, pour réfuter les discours de l'impie ; aux autres, pour ne pas laisser affoiblir et ruiner la foi dans leur cœur. L'apôtre lui-même ne recommande-t-il pas généralement à tous une *soumission raisonnable?* »

Non-seulement M. l'abbé Regnault présente, dans son ouvrage, un ensemble de preuves en faveur de la religion catholique ; mais il complète sa tâche en abordant d'une manière directe les difficultés sur lesquelles s'appuient nos adversaires. Ainsi est justifié le titre d'*Arsenal du Catholique* donné par l'auteur à son livre, dont nous allons, du reste, mieux préciser encore l'objet et la division.

La *première partie* traite de la religion. Après quelques thèses préliminaires, M. l'abbé Regnault y démontre la divinité de la religion mosaïque et l'abrogation de cette loi ; puis, il expose en détail les preuves du christianisme. Prises isolément, ces preuves sont de nature à établir d'une manière péremptoire la divinité de la religion chrétienne : réunies, elles ont une force invincible et portent la démonstration jusqu'à la dernière évidence. De tout temps, elles ont fait impression sur les esprits les plus judicieux, et il n'est pas un homme de bonne foi qui, s'il les étudie sans prévention, ne finisse par s'écrier : le christianisme est incontestablement l'œuvre de Dieu !

La *seconde partie* traite des *notes*, ou caractères distinctifs, de la véritable Eglise. Voici la marche que l'auteur a suivie. Il établit : 1° que telle *note* est propre à faire discerner sûrement la véritable société chrétienne ; 2° que l'Eglise romaine possède ce caractère distinctif ; 3° que les sectes protestantes en sont dépourvues. Il parcourt ainsi toutes les *notes*. En terminant, il venge l'autorité de la tradition et montre, contre le protestantisme, que l'Ecriture sainte n'est pas la seule et unique règle de la foi.

Ces deux sections remplissent le premier volume.

Le second est consacré tout entier à la *troisième partie*, où M. l'abbé Regnault passe en revue et réfute les plus fortes objections que l'on oppose à la religion catholique, les préjugés les plus répandus contre les prêtres, enfin les principales erreurs de notre temps. Nous avons remarqué le chapitre 27, où il est question du système philosophique de M. de La Mennais ; le 28e, où l'auteur traite du Rationalisme ; le 29e, où il s'occupe de l'Hermésianisme ; le 30e, où il combat le Panthéisme. Le livre de Mgr Wiseman sur l'*Accord de la Science avec la Foi* a fourni à M. l'abbé Regnault le fond du chapitre 31, où il examine la question de savoir si les progrès de la science contredisent les saintes Ecritures. Le 32e et dernier chapitre a pour objet de prouver que la Religion catholique est encore en harmonie avec ce que l'on nomme les progrès et avec les besoins actuels de la société.

Nous nous sommes attaché à exposer simplement de quelles matières se compose cet utile ouvrage. Nous pouvons nous dispenser d'en établir autrement le mérite, car il porte à la première page le témoignage le plus propre à fixer la confiance des lecteurs. Conformément aux règles des saints canons, M. l'abbé Regnault a soumis son travail à l'approbation de l'autorité épiscopale.

Le vénérable prélat, qui vient d'être enlevé au diocèse de Metz, a chargé M. l'abbé Jauffret, dont on connoît la science, d'examiner le manuscrit, et voici comment M. Jauffret a formulé le résultat de cet examen :

« L'auteur me semble avoir atteint le but qu'il s'est proposé de fortifier les fidèles dans la foi, en leur exposant les preuves de la Religion, et en leur fournissant des armes pour repousser les attaques dirigées contre elle. L'ordre, la clarté, la précision caractérisent cet ouvrage, où l'on trouve, d'ailleurs, un grand fonds de doctrine. La lecture m'en paroît aussi instructive qu'édifiante, aussi propre à affermir la foi qu'à régler les mœurs. »

D'après ce témoignage, M. l'évêque de Metz ne s'est pas contenté d'approuver l'impression de l'*Arsenal du Catholique :* il en a recommandé la lecture aux fidèles de son diocèse.

Nous ne dissimulerons point que la forme du livre ne plaira pas à tous les lecteurs : on y procède par demandes et par réponses. Mais il ne faut pas oublier à quelle classe cet ouvrage est spécialement destiné : M. l'abbé Regnault l'a écrit en vue de la jeunesse et de la classe moyenne. Or, non-seulement le dialogue soutient l'attention, pique la curiosité et facilite les efforts de la mémoire ; mais (considération importante, en matière si grave) c'est un moyen de mettre la vérité plus en relief, de résoudre les difficultés incidentes, et de rattacher à la question principale des questions subsidiaires qui n'auroient pas facilement trouvé place ailleurs. Grâce à la forme du dialogue, le livre est devenu tout à la fois plus accessible à l'intelligence et plus complet. Cette forme, heureusement adaptée aux catéchismes proprement dits, convenoit à l'*Arsenal du Catholique*, qui est une sorte de catéchisme philosophique.

Comme nous sommes à la veille des distributions de prix, nous n'hésitons pas à recommander l'ouvrage de M. l'abbé Regnault à MM. les supérieurs des Petits séminaires et à tous les chefs d'institution chrétiens.

MM. les curés, qui, après l'avoir lu, se rangeront à l'avis favorable de M. l'abbé Jauffret, le propageront de leur côté au sein de la classe moyenne, classe si importante aujourd'hui, qu'elle est l'arbitre des destinées de l'Etat, et où il importe dès-lors de faire pénétrer la foi.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Nous avons annoncé la faveur dont M. l'abbé Ratisbonne a été l'objet de la part du souverain Pontife. Voici le bref qu'il a reçu de Sa Sainteté.

« *Grégoire XVI, souverain Pontife, à son cher fils, Théodore Ratisbonne, prêtre.*

» Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Il ne peut rien exister pour nous de plus désirable que de voir les hommes, appelés à la part du Seigneur, briller par l'ornement de toutes les vertus ; c'est pourquoi nous accordons de préférence les dons splendides des honneurs et des témoignages de notre bienveillance à ceux que distinguent l'esprit, la piété, la doctrine et l'érudition, qui s'attachent à étendre la gloire de Dieu et à procurer le salut éternel des hommes. Nous savons quelles louables qualités ornent votre cœur, combien vous avez cultivé les lettres et surtout les disciplines sacrées ; nous connoissons l'intégrité de votre vie, la gravité de vos mœurs, l'ardeur de votre piété et votre zèle pour la religion. La Vie de saint Bernard, écrite par vous avec science et sagesse, a été mise au jour par vos soins; nous savons que vous avez pour nous et cette chaire de Pierre

la plus grande vénération, que vous brillez des vertus qui conviennent excellemment à l'homme voué au saint ministère, et que vous ne laissez de côté rien de ce qui peut vous être utile pour aider à la gloire de Dieu et au salut des ames; aussi avons-nous pensé, avec joie et avec plaisir, que nous devions vous donner quelques signes de notre bienveillance en votre faveur. Voulant donc vous décorer d'un honneur particulier, vous absolvant par ceci même, et pensant que vous devez être absous de toute excommunication et interdit, de toutes autres censures ecclésiastiques, sentences et peines portées contre vous de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, nous vous élisons, en vertu de ces Lettres et de notre autorité apostolique, chevalier de notre milice à l'Eperon d'or, et vous l'annonçons; vous donnant rang dans cet ordre renouvelé et enrichi par nous d'un nouvel honneur; vous accordant la faculté de jouir de tous et de chacun des priviléges, indults, droits dont les autres chevaliers de cette milice usent, jouissent ou peuvent et pourront jouir, sauf néanmoins les facultés supprimées par le concile de Trente avec l'approbation de l'autorité de ce Siége. Nous voulons que, sous peine de perdre les droits de l'indult, vous portiez la croix d'or octangulaire, blanche à la surface, avec l'image de saint Sylvestre pape au milieu, la suspendant, à la façon des autres chevaliers, par un ruban de soie de couleur rouge et noire, liseré de rouge, à la partie gauche de votre habit, sur votre poitrine, ainsi qu'il a été expliqué dans nos lettres du 31 décembre 1841 concernant cet ordre. Au reste, ladite vous sera donnée par notre ordre, afin que vous connoissiez de plus en plus notre bienveillance à votre égard. Nonobstant toutes constitutions, sanctions apostoliques, et autres contraires décisions quelconques.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 8 juillet 1842, 12e année de notre pontificat.

» L. CARDINAL LAMBRUSCHINI. »

— Le 30 juin, Mgr Charles Baggs, recteur du collége anglais, a lu à l'Académie de la Religion catholique un important travail, intitulé: *Observations historiques et critiques sur les opinions des anglicans dits puseystes.* Prenant pour point de départ l'éloge de l'unité exclusivement propre à l'Eglise catholique, il a fait, avec les paroles mêmes des dissidens, un tableau tristement vrai des divisions qui règnent dans l'Eglise anglicane; et, s'attachant aux trois plus remarquables variations de nos jours, il a exposé succinctement la doctrine principale de l'*Eglise basse* et celle de l'*Eglise haute*, pour s'arrêter avec plus de développemens sur les puseystes, qui s'arrogent à tort le nom de catholiques, comme firent les Donatistes, au temps de saint Augustin.

Il a énuméré les causes qui donnèrent naissance, dans l'Université d'Oxford, au puseysme et à sa tendance vers le catholicisme; puis, il a passé en revue plusieurs petits traités qui y ont été publiés; et avec une profonde érudition, toujours accompagnée de raisonnemens lucides et d'une sévère critique, il a montré que ces écrivains, quoique plus instruits que leurs prédécesseurs dans les choses catholiques, sont habitués à défigurer les pratiques et les doctrines de la véritable Eglise catholique, et que, pendant qu'ils avouent ouvertement, sur plusieurs points, les vices de l'anglicanisme, ils ne savent ou ne veulent pas admettre, dans leur plénitude, les vérités les plus incontestables du catholicisme.

PARIS. — M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du roi des Français l'Adresse qui lui a été envoyée, à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans, par M. l'évêque de Pamiers.

— Le discours de M. l'évêque élu

de Tulle, à Saint-Etienne-du-Mont, a été prononcé dimanche en présence d'un nombreux auditoire.

Le prélat a présenté d'abord, d'après l'Evangile, le récit des souffrances et de la mort du premier martyr. Il en a tiré ensuite le plus haut enseignement sur le culte de l'Eglise envers les saints.

Après avoir établi que Jésus-Christ, par sa vie et par sa mort, est le modèle et le type du témoignage rendu à la vérité, il a démontré que le chrétien en est à son tour le témoin, et il a examiné la nature du témoignage de tous les martyrs, de saint Etienne en particulier, en faveur de cette vérité qui ne se trouve que dans l'Eglise catholique.

Il a dit ensuite que c'est l'union des justes avec Dieu, accompagnée du saint usage de leur liberté, qui les a rendus dignes des honneurs de l'Eglise et de nos hommages. Cette union, Dieu se plaît souvent à la manifester jusque dans leurs précieux restes.

L'orateur a exposé enfin en quoi consiste le bonheur des saints, et ce que c'est que cette récompense promise d'être appelés un jour à voir Dieu face à face.

Dans sa péroraison, sur la folie des hommes qui ne rendent point, par leur vie, témoignage à la vérité qu'est venu apporter Jésus-Christ, et pour laquelle sont morts les saints, le prélat a rappelé que c'est dans la chaire de Saint-Etienne qu'il a ouvert, à Paris, son ministère apostolique, et il a payé un juste tribut au zèle et aux vertus de Mgr de Janson qui présidoit la cérémonie.

Ce discours, qui a duré près de deux heures, a montré de nouveau l'éloquence, le savoir et le poétique élan qui caractérisent le talent de M. l'évêque élu de Tulle.

— M. l'abbé Raynaud, premier vicaire de la paroisse Sainte-Marguerite, et doyen des vicaires de Paris, vient de mourir. Né en 1762, il fut ordonné prêtre en 1786, et se réfugia en Espagne, lorsqu'on exigeoit le serment à la constitution civile du clergé. Il rentra en 1799, et vint à Paris, où il séjourna quelque temps sous un autre nom que le sien. Pendant que M. Frasey, aujourd'hui curé de Notre-Dame-des-Champs, ouvroit, pour le quartier Saint-Antoine, l'oratoire des Quinze-Vingts, M. Raynaud, avec un de ses frères, depuis chanoine d'Alby, ouvrit, au quartier Popincourt, l'ancienne église des Annonciades (Saint-Ambroise), qu'il louoit 1,200 fr. Quelque temps après, il alla exercer le ministère à Bonneuil, d'où, en 1804, il fut appelé à Paris, comme vicaire de Sainte-Marguerite. Depuis, il n'a plus quitté cette paroisse, où il a contribué à tout rétablir, et où il laisse d'honorables souvenirs.

Diocèse d'Alger. — Un service a été célébré à Alger pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans. Cette cérémonie a eu lieu sur l'esplanade Bab-el-Oued, où l'on avoit élevé un autel. Les autorités de la colonie, les fonctionnaires et employés civils militaires ont assisté à ce service. M. l'évêque d'Alger a officié.

Diocèse de Cambrai. — La retraite pastorale s'ouvrira le 4 septembre au grand séminaire. M. l'archevêque vient de l'annoncer dans un Mandement qui indique les avantages que présentent ces exercices, considérés dans leur rapport avec le caractère et le ministère ecclésiastique. La Retraite est un *repos*, une *lumière*, une *force*, dit le prélat. Après avoir développé ces trois considérations avec cette parole si élevée et si facile qu'on retrouve dans tous ses Mandemens, M. l'archevêque ajoute :

« Que n'aurions-nous pas à vous dire, si le temps nous le permettoit, de la

grâce et de la vertu particulière attachée aux retraites ecclésiastiques telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, avec un zèle si admirable et des fruits si consolans, par tous les clergés des divers diocèses de France! Une retraite ecclésiastique, c'est le collége des apôtres assemblé sous la présidence de Jésus-Christ représenté par le premier pasteur. C'est la réunion des disciples au Cénacle, persévérant dans une prière unanime et préparant leurs cœurs aux effusions de cet esprit de lumière et d'amour qui devoit les changer en des hommes de feu; c'est la reproduction, sous une forme différente, mais dans la même pensée et dans le même but, de ces saints et vénérables synodes convoqués annuellement par l'évêque, jusqu'à la fin du dernier siècle, où chacun apportoit son tribut de savoir, de zèle, d'expérience, ses vœux d'amélioration et de réforme, et où tous recevoient les avis, les instructions, les règles de discipline qui importoient à l'honneur du clergé, à l'administration des sacremens, au gouvernement des églises. Une retraite ecclésiastique, ce n'est pas une simple grâce, c'est la grâce des grâces, ou pour mieux dire, c'est l'assemblage et le concours de toutes les grâces à la fois. Grâce de la prière, mais d'une prière commune, toujours si puissante sur le cœur de Dieu. Grâce de la parole divine, mais d'une parole toute relative à nos devoirs, tout appropriée à nos besoins. Grâce d'édification d'autant plus encourageante pour la vertu, qu'elle nous est offerte par des émules engagés dans la même carrière. Grâce de consolation. En est-il de plus douce au monde qu'une réunion de famille, une communauté de frères charmés de se revoir après une longue absence, heureux de se retrouver dans la maison paternelle avec les souvenirs des premiers temps, d'échanger des témoignages de bienveillance mutuelle, de se raconter, comme des passagers rentrés au port, leurs diverses fortunes dans le cours d'une navigation pleine d'épreuves et de périls, et de se prémunir les uns les autres, par de sages conseils, contre les dangers du naufrage, avant de remettre à la voile sur une mer semée d'écueils? Grâce enfin d'unité de direction dans la conduite des ames, dans le régime des paroisses, dans la pratique des choses saintes, dans les services variés et les difficultés souvent très-délicates et très-épineuses du ministère pastoral. Unité si désirable pour le bon ordre des Eglises, l'édification des peuples et pour notre propre sûreté, mais qu'il est presqu'impossible d'obtenir dans la dispersion des pasteurs sur un vaste territoire, si les règles et les élémens ne leur en sont transmis par le chef de tout le troupeau, non plus avec l'*encre et le papier* qui ne peuvent tout dire et qui ne s'interprètent pas eux-mêmes, mais immédiatement, mais de la main à la main, et, comme parle saint Jean, *de la bouche à la bouche!*

» Pour nous, nos très-chers coopérateurs, si nous en exceptons nos visites pastorales, que vos empressemens et les pieuses démonstrations de vos peuples nous rendent si douces et si encourageantes, au milieu des sollicitudes qui nous pressent et sous le fardeau de responsabilité que notre charge pastorale fait peser sur nous, notre esprit souvent accablé ne trouve quelque confiance et quelque repos que dans la perspective de la retraite ecclésiastique. La visite et la retraite, la retraite surtout, voilà les deux appuis que nous prête la miséricordieuse bonté de Dieu pour soutenir notre foiblesse; aussi, ne saurions-nous assez vous dire avec l'apôtre, *combien nous souhaitons de vous voir, combien nous vous désirons tous dans les entrailles de Jésus-Christ.* »

En terminant, le prélat exprime le regret de n'avoir pu épargner un déplacement onéreux aux ecclésiastiques éloignés de la ville épiscopale.

« Ah! dit-il, vous ne regarderez point à des distances qui ne sont pas comparables à celles que doivent franchir, avec de tout autres difficultés, les prêtres employés au service des ames dans ces contrées ardues où l'accès est brisé à

chaque pas par les torrens et l'escarpement des montagnes. Peut-être aussi est-il convenable de réserver à l'Eglise-Mère l'honneur de recevoir dans son sein toutes les Eglises secondaires dans la personne de leurs pasteurs. N'y a-t-il pas aussi une douceur, une grâce toute particulière à faire retraite dans cet asile saint du séminaire où se sont développés les premiers germes de notre vocation, à prier sous ces voûtes qui entendirent nos sermens, à pleurer devant ces autels où, dans les transports d'une tendre ferveur, nous promîmes tant de fois à Dieu une inviolable fidélité? Ah! les murs même de l'édifice sacré témoins de nos premiers engagemens prendroient une voix, à défaut de prédicateur, *pour nous avertir de ressusciter en nous la grâce qui nous fut conférée par l'imposition des mains*. Le séminaire n'a-t-il pas pour le prêtre tout le charme que réveillent les souvenirs du berceau et du foyer paternel? N'est-ce pas sous cet abri protecteur qu'il a pris naissance, qu'il a grandi, qu'il s'est élevé de degré en degré jusqu'aux honneurs du sacerdoce? L'air que nous y respirons n'est-il pas comme l'air natal, remède souverain pour rétablir les santés affoiblies, redonner à la vie un sang nouveau et rajeunir toutes les puissances de notre être? »

Nous croyons qu'il étoit impossible de présenter un ensemble plus complet de pieuses et hautes considérations sur les retraites pastorales.

Diocèse de Dijon. — Les consistoires protestans paroissent avoir formé un plan d'attaque générale contre le culte catholique. Les pasteurs s'écrivent pour combiner des empiétemens sur nos droits; et, par exemple, à l'occasion de la question des processions, le pasteur de Dijon a envoyé de tous côtés la Circulaire suivante, qui n'est, du reste, qu'un *Post-scriptum* à une autre lettre du 4 juin précédent. En voici le texte :

« *P. S.* à ma lettre du 4 juin 1842.

» Dijon, le 20 juin 1842.

» Mon cher frère, ma lettre du 4 juin, *à mes frères chrétiens*, n'est partie de Dijon que depuis 12 jours (et même en nombre assez borné d'exemplaires); et déjà j'ai reçu plusieurs réponses qui m'encouragent toutes, et me font espérer que nos frères et nos consistoires nous accorderont leur concours.

» M. Bonifas m'informe qu'il va assembler le *consistoire de Grenoble* sur lequel il compte, et lui proposer une bonne *adresse au ministre*.

» MM. les pasteurs Delmas et Martin m'annoncent que *le consistoire local* de *La Rochelle* avoit, d'abord, écrit au maire de La Rochelle pour *s'opposer aux processions* qui, d'après le bruit public, devoient se faire pour la *Fête-Dieu*; mais que, par suite de la réponse de ce magistrat, qui opposa une fin de non-recevoir, le *consistoire général* de La Rochelle avoit été saisi de l'affaire, et qu'il avoit délibéré, à l'unanimité, qu'une lettre seroit écrite à M. le ministre des cultes, comme au préfet du département, pour que l'art. 45 de la loi du 18 germinal an x reçût son exécution dans le ressort de la consistoriale de La Rochelle.

» M. Dumas, président du consistoire général de *Lamostre*, m'écrit qu'il croit que je puis compter au besoin sur l'appui de son consistoire, qui ne feroit pas défaut à notre appel.

» Un autre pasteur, qui passe pour être très-opposé aux orthodoxes et à l'orthodoxie, m'a dit, après un entretien assez long sur cette affaire, qu'il proposeroit à son consistoire local d'écrire en faveur de notre réclamation.

» Voilà des exemples qui ne seront pas perdus.

» Ayez la bonté, Monsieur et cher frère, de m'écrire le plus prochainement posssible, et de répondre aux questions suivantes :

» 1° Le décret d'érection de votre église consistoriale — rejette-t-il fictivement le siége de cette consistoriale dans quelque commune voisine formant

ou non faubourg, comme il a été fait, entre autres, pour les consistoriales de Lyon, Marseille Rouen (voir les temples protestans et les processions catholiques devant la loi, pag. 16)

»—Ou stipule-t-il que l'église consistoriale est érigée sans *préjudice des cérémonies extérieures du culte catholique*, comme il a été fait, entre autres, pour Caen, Mens (id., pag. 17)?

» 2° Pensez-vous que sur l'invitation de notre consistoire, votre *consistoire général*, ou votre consistoire sectionnaire, consentît à écrire à M. le ministre des cultes en faveur de notre réclamation?...

» 3° Dans le cas où votre consistoire n'écriroit pas à M. le ministre des cultes, croiriez vous pouvoir le faire avec quelques-uns de vos collègues, et des personnes notables de l'église?...

» 4° Voudriez-vous nous communiquer tous les faits de nature à nous être utiles pour l'affaire qui nous occupe?

» 5° Indiquez-moi, s'il vous plait, les consistoires sectionnaires de votre consistoriale.

» C'est à *tous*, sans distinction, que nous nous adressons, si les réponses, que je sollicite instamment, nous encouragent à faire cette démarche.

» J'espère que vous tiendrez à nous prouver, Monsieur et cher frère, que ce n'est pas en vain qu'on compte, pour une affaire d'intérêt général, sur le concours de ses frères.

» Recevez, avec mes excuses, l'assurance de ma considération chrétienne.

» Votre dévoué frère en Christ,
ALPH. DE FRONTIN, *past.*

» *N. B.* Comme j'ai fait d'assez grandes dépenses pour cette affaire, et que je serai appelé à en faire d'autres, on m'obligera, si l'on veut s'associer aussi à mes sacrifices, en m'écrivant franco. Si nous sommes encouragés, comme j'ai lieu de le croire, à poursuivre cette affaire, nous devrons ouvrir une souscription générale pour payer les frais ultérieurs. »

Nous croyons utile d'appeler ainsi l'attention publique sur les points où les protestans dressent en silence leurs batteries.

Diocèse de Metz. — Les funérailles de Mgr Besson ont eu lieu le mardi 2 août. A dix heures, le cortége est sorti de la chapelle Sainte-Glossinde pour se rendre à la cathédrale.

La marche étoit ouverte par un bataillon de la garde nationale.

A la suite de la croix d'or de la cathédrale marchoient les Sœurs de Sainte-Chrétienne, leurs élèves, les jeunes filles des écoles municipales, vêtues de robes blanches; les Sœurs de la Maternité; les Sœurs de Saint-Vincent de Paul conduisant les orphelines, les vieillards et les infirmes de l'hôpital Saint-Nicolas, et les enfans trouvés;

Les orphelins auxquels depuis tant d'années le prélat donnoit asile dans son palais; les élèves des écoles municipales et leurs professeurs; les Frères des Ecoles chrétiennes et leurs élèves; l'école normale; les élèves du petit et du grand séminaires;

Le clergé de la ville et les prêtres du diocèse au nombre de plus de 300, tous en surplis; le clergé et le chapitre de la cathédrale en costume de chœur;

M. l'archevêque de Besançon et M. l'évêque de Joppé, coadjuteur de M. l'évêque de Nancy.

Le corps de Mgr Besson, renfermé dans un catafalque couvert, étoit porté par seize hommes cachés sous de longues draperies. Les glands du catafalque étoient tenus par M. le procureur-général près la cour royale, M. Germain, adjoint faisant les fonctions de maire, le général Guillabert et M. l'abbé Masson, vicaire-général capitulaire.

Venoient ensuite les représentans des différens corps militaires, judiciaires, administratifs et académiques; une députation de la société de Saint-Vincent de Paul; les élèves

du pensionnat Saint-Augustin ; enfin, une foule de fidèles.

La haie étoit formée par des troupes de la garnison, et sur les différentes places traversées par le cortége stationnoient des bataillons d'infanterie qui rendoient les honneurs au corps du défunt.

Il étoit près de onze heures lorsque la messe a commencé. M. l'archevêque de Besançon a officié. Après la messe et l'absoute, le cortége, au milieu duquel se trouvoit le cercueil, est sorti de l'église par le grand portail, et a traversé la place de l'Hôtel-de-Ville pour entrer dans les caveaux de la cathédrale par la rue du Vivier. Les deux prélats suivoient le corps en mitre et en costume de chœur.

Le corps ayant été descendu dans une fosse sous la voûte du chœur, M. l'archevêque de Besançon a prononcé une courte allocution, avec un sentiment si vif de regrets et de piété, que l'assistance en a été profondément émue. En voici sinon les termes, au moins le sens :

« Messieurs,

» Cette cérémonie est triste et lugubre, si nous nous arrêtons au témoignage de nos sens ; mais pour le chrétien pénétré de l'esprit de foi, elle est pleine d'espérances et de consolations; car à qui appliquerions-nous mieux qu'au pieux prélat que nous regrettons, ces touchantes paroles de l'Ecriture sainte : *Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! Il est temps pour eux de se reposer de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.* Oui, Messieurs, la vie de votre saint évêque a été riche en bonnes œuvres. Il a vécu exclusivement pour Dieu et pour le prochain : et pourtant ne pourroit-on pas ajouter, en un certain sens, qu'il a aussi vécu pour lui-même? car tant de bonnes actions qui ont rempli sa longue carrière, lui ont sans doute obtenu la couronne d'immortalité.

» Elèves de ses séminaires, vous qu'il aimoit tant, vous à qui il a donné une dernière marque de son affection en léguant toute sa fortune aux pieux asiles où vous êtes recueillis, puisse-t-il vous laisser un autre héritage bien autrement précieux, celui de son double esprit de foi et de charité! Le clergé du diocèse de Metz s'est toujours fait remarquer par la pureté de sa doctrine et par la sagesse de sa discipline : nous vous dirons, en empruntant les paroles de saint Paul à Timothée : Gardez, ah ! gardez précieusement, à tout jamais, ce dépôt sacré ; *Depositum custodi.*

» Vénérable pontife, priez pour les fidèles de ce diocèse, que vous regardiez comme vos enfans, et sur lesquels vous avez veillé avec une si constante sollicitude. Priez aussi pour nous, qui ne vous avons jamais vu des yeux de la chair, mais qui espérons vous voir un jour dans le ciel : priez, afin qu'en marchant sur vos traces nous remplissions fidèlement la tâche qui nous a été confiée. Nous invoquons vos prières, car nous avons l'espoir qu'en quittant cette terre, où vous avez passé en faisant le bien, vous êtes entré dans la joie du Seigneur. Et pourtant, nous prierons aussi pour vous : nous savons combien la justice de Dieu est rigoureuse ; et c'est surtout en parlant de celui dont les épaules ont porté le fardeau pesant de l'épiscopat, qu'il convient de dire avec l'Esprit saint : *Seigneur, si vous tenez un compte exact de nos fautes, qui pourra subsister devant vous?* Confondons ensemble nos prières, Messieurs : c'est un devoir et pour vous, qui faites partie de ce troupeau, qui lui étoit si cher, et pour moi, que le caractère de métropolitain attache par des liens étroits à l'Eglise de Metz. Prions avec confiance ; car, encore une fois, c'est bien le cas de dire aujourd'hui : *Heureux celui qui est mort dans le Seigneur !* »

Pendant toute la soirée, une grande quantité de fidèles est venue jeter encore une fois de l'eau bénite sur la fosse du prélat Les personnes les moins croyantes étoient saisies d'un profond sentiment de respect

en entrant dans ce caveau, éclairé seulement par deux cierges, à la vue de cette foule agenouillée sur cette terre, et priant avec ferveur pour l'évêque qui s'est dévoué pendant dix-huit années et avec tant de modestie, de zèle et de générosité aux intérêts de son diocèse et à l'éducation de la jeunesse cléricale.

Le lendemain, M. l'archevêque de Besançon et M. l'évêque de Joppé ont quitté Metz.

Diocèse de Nevers. — Le chapitre cathédral de l'Eglise de Nevers, appelé à nommer des vicaires-généraux pendant la vacance du siége, vient de donner à M. l'archevêque d'Avignon un témoignage de sa vénération et de sa profonde reconnoissance : le prélat a été nommé premier vicaire-général capitulaire. Quatre dignes ecclésiastiques, qui possédoient toute sa confiance, ont été nommés aux mêmes fonctions : ce sont MM. Barrère, Marbot et Lavernhe, naguère vicaires-généraux de Mgr Naudo, et M. Jeannot, curé de la cathédrale.

— Le Jubilé, à l'occasion de l'Eglise d'Espagne, a été célébré pendant le mois de juillet dans le diocèse de Nevers. M. l'archevêque actuel d'Avignon l'y avoit publié par un Mandement, dont nous citerons au moins ces dernières et éloquentes paroles :

« O Eglise d'Espagne, que tant de saints ont illustrée par l'éclat de leurs vertus et de leurs miracles, *tourne sans cesse tes regards vers l'Eglise de Rome d'où te viendra le secours dont tu as besoin. Le Seigneur* qui a créé le ciel et la terre et qui tient dans ses mains la destinée des nations, *ne permettra pas que ton pied soit ébranlé,* et que tu sois renversée jusque dans tes fondemens. Debout sur la montagne sainte, *celui qui garde Israël ne s'endormira pas*; il élève nuit et jour ses mains suppliantes vers Jésus crucifié, et il le conjure de faire rentrer tes ennemis dans les sentiers de la justice et de la vérité. A la voix du souverain Pontife, toute la terre se lève comme un seul homme pour demander à Dieu de sauver ta foi. Le Seigneur, qui t'a préservée pendant tant de siècles des blessures du schisme et des ténèbres de l'hérésie, *est assis à ta droite pour te donner sa protection. Qu'il te protège dès aujourd'hui et jusqu'à la fin des temps*! Que la gloire de ton nom ne soit jamais ternie, et que la terre, que tu as éclairée de ta lumière et fécondée de ton sang, soit toujours un royaume éminemment *catholique!* »

ESPAGNE.—Le congrès des députés a supprimé, en passant, l'institution de l'*OEuvre Pie* de Jérusalem, et en a incorporé les fonds au trésor public.

L'OEuvre Pie étoit le moyen par lequel la couronne d'Espagne exerçoit son patronage sur les Lieux-Saints. Elle étoit confiée à l'ordre de Saint-François, et, depuis la suppression des ordres religieux, l'Etat étoit chargé d'en administrer les rentes. Les charges, si l'on veut, n'en étoient point acquittées avec régularité, mais du moins les obligations continuoient d'être reconnues.

Par l'extinction de l'OEuvre Pie, on méconnoît l'importance actuelle de toutes les affaires qui se rapportent à l'Orient. Lorsque les nations protestantes, l'Angleterre et la Prusse, s'efforcent d'établir un patronage à Jérusalem, une nation catholique, l'Espagne, abdique volontairement celui qu'elle exerçoit depuis des siècles sur les Lieux-Saints.

IRLANDE. — Le dimanche 31 juillet, a eu lieu la dédicace solennelle de la nouvelle église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, à Balbriggon, paroisse de Balrothery, dans le diocèse de Dublin. M. l'archevêque de Dublin étoit le prélat consécrateur. La grand'messe a été célébrée par le docteur Hughes, vicaire apostolique de Gibraltar; et le sermon, prononcé

par le docteur Kinsella, évêque d'Ossory, s'adressoit non-seulement aux nombreux catholiques présens, mais aux protestans et aux presbytériens attirés par le désir de voir cette cérémonie.

— Une dame anglaise de distinction doit être reçue dans l'ordre de la Merci, à Birr, le 21 août prochain. Cette dame, nouvellement convertie à la foi catholique, est d'une famille distinguée du Nottinghamshire et parente du comte Spencer.

— Miss Hueston, fille de M. Hueston, de Gort, vient de se convertir à la religion catholique romaine.

SUISSE. — Le point capital de la question des couvens a été discuté, comme l'on sait, dans une des séances de la diète helvétique : l'absence d'une majorité suffisante ayant prononcer la mise au recès, il est à craindre que le gouvernement oppresseur ne profite de ce nouveau laps de temps pour consommer la spoliation des biens des couvens. Les cantons défenseurs des droits de l'Eglise ont réclamé, dans la quatorzième séance, contre la liquidation des couvens d'Argovie.

Lucerne a présenté à cet effet une protestation qui a été soutenue par les autres cantons catholiques et discutée deux jours.

Zurich, défendant Argovie, avoue que la diète peut empêcher la liquidation des biens des couvens jusqu'à solution définitive de cette affaire; mais qu'à bien examiner les choses, il est prouvé qu'Argovie ne procède pas à une liquidation ; il se borne à une *épuration* (*Vereinigung*); et dans ce cas il exerce son droit de souveraineté.

Lucerne demande quelle différence il y a entre épurer les biens et les liquider? L'arrêt de la diète du 2 avril 1841 ordonne le *statu quo* jusqu'à la solution définitive de l'affaire ; Argovie, dit-il, a si bien compris le sens de cet arrêté, qu'il a fait insérer une protestation au protocole. Zug et Fribourg se sont joints à Lucerne, en exposant les raisons de justice et de légalité qui ordonnent le *statu quo*.

La votation donne neuf voix et demie à la proposition de Lucerne et Saint-Gall ; six voix et demie demandent l'ordre du jour.

Dans la quinzième séance, la demande des garanties confessionnelles en Argovie n'a obtenu qu'un équilibre de voix.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Parmi toutes les choses qui se perfectionnent chaque jour de plus en plus dans notre régime constitutionnel, la *tactique* mérite d'être mise en première ligne. Rien n'est plus digne d'observation que le progrès de la tactique. Nous avons, comme vous savez, la tactique électorale, la tactique parlementaire et la tactique ministérielle.

La première ne laisse presque plus rien à désirer. Il n'est pas un sous-préfet qui n'y soit un passé-maître, qui n'en sache toutes les ruses et tous les détours. Depuis quelques années, cette tactique s'est tellement enrichie de promesses et de menaces, qu'elle en est venue à n'avoir plus que les voies de fait et les coups de poing pour moyen de perfectionnement.

Issue de la tactique électorale, la tactique parlementaire ne se montre point indigne de son origine. Le Cunctateur Fabius n'étoit pas plus habile à temporiser, à préparer ses batailles, et à faire durer ses combinaisons pour attendre le bon moment. A moins d'avoir la poitrine doublée d'airain, il n'est point de ministre qui puisse résister six mois à la tactique parlementaire. Elle lui débauche ses amis; elle tourne contre lui, au moment où il s'y attend le moins, des coalitions et des drapeaux qu'elle sait faire sortir de tous les rangs; de la droite, de la gauche, du tiers-parti et des centres. Les alliances les plus inattendues, les plus capables de déconcerter le génie et la prudence, surgissent tout à coup contre le malheureux

que la tactique parlementaire veut renverser; et c'est merveille quand il échappe à ces sortes de guet-à-pens.

Il est vrai que la tactique ministérielle a également ses ressources, ses perfectionnemens et ses armes; sans quoi les ministres n'auroient que le temps de naître et de mourir; et on ne les verroit figurer sur nos budgets que pour leurs frais de premier établissement; ce qui reviendroit fort cher au bout de l'année, à raison de quinze mille francs par jour pour chacun d'eux. Mais heureusement leur tactique suit le progrès général, et ne les laisse que peu en arrière, si tant est qu'elle les y laisse. C'est ainsi que dans ce moment, par exemple, ils font insinuer que la nouvelle chambre pourroit bien se faire dissoudre et renvoyer au pays légal, si elle se rendoit par trop méchante. Or, savez-vous qu'une tactique pareille à celle-là en vaut bien une autre; et que si la tactique parlementaire gagne du terrain, la tactique ministérielle n'en perd pas?

PARIS, 8 AOUT.

On parle d'une lettre admirable, venue de Kirchberg à Neuilly :

« Nous n'en serions pas surpris, dit la *Quotidienne*. Nous savons quel trésor de bonté et de douceur il y a Kirchberg, et nous savons aussi de qui le prince étoit filleul.

» Respectons les choses qui veulent être cachées. Mais admirons que la consolation vienne de l'exil. »

— D'après des nouvelles du 28 juillet, la santé de Mgr le duc de Bordeaux continue d'être excellente et il monte tous les jours à cheval.

—Nous rétablissons aujourd'hui le résultat du second scrutin pour l'élection du président de la chambre des députés; l'omission d'une ligne dans notre dernier numéro ayant rendu notre article inintelligible :

Votans,	429
M. Sauzet,	227
M. Dufaure,	184
M. Dupin,	5
Voix perdues,	13

On remarquera que la gauche et le centre-gauche n'ayant aucun espoir de faire triompher leur candidat, ont reporté leurs voix sur M. Dufaure qui n'avoit eu que 39 voix au premier tour de scrutin.

Les voix qui ont donné la majorité à M. Sauzet sont celles qu'avoit obtenues d'abord M. Dupin. Enfin, les 5 voix de M. Dupin au second tour de scrutin appartiennent à des députés royalistes.

—Certains journaux ont prétendu que la grande majorité des voix des députés royalistes s'étoit portée sur le candidat ministériel au fauteuil de la présidence; mais il est certain qu'ils sont tous restés dans le rôle de l'opposition. Ils ont tous voté contre le ministère, aussi bien ceux qui ont dispersé leurs voix sur des candidats divers, que ceux qui se sont réunis à la minorité de M. Dufaure. Aucun n'a passé dans le camp ministériel, en votant pour M. Sauzet. Des déclarations formelles de MM. Béchard, Benoît, de l'Espinasse, Dugabé et de Labourdonnaye, que l'on accusoit d'être transfuges, ne laissent aucun doute sur ce point.

M. de Larochejaquelein, après avoir voté, au premier scrutin, pour M. de Gras-Préville, a, au second, donné sa voix à M. Laffitte. Il eût voté pour M. Dufaure, si la réunion qui appuyoit spécialement la candidature de ce dernier se fût engagée, au nom du tiers-parti, dans le cas où le vote des députés royalistes le feroit arriver aux affaires, à modifier, sinon annuler les traités du droit de visite; à accorder la liberté de l'enseignement; à suivre l'esprit des lois sur la presse et le jury, et à ne pas en torturer le texte; à faire mettre en liberté les Bretons et les Vendéens, qui seuls, par une interprétation mauvaise de l'ordonnance d'amnistie, en ont été exceptés. La réunion Dufaure ayant répondu que personne n'étoit en état de prendre de pareils engagemens, c'est alors que M. de Larochejaquelein se décida à voter pour M. Laffitte, « dont les illusions sur les résultats de la révolution de juillet semblent détruites. »

— On calcule que la chambre des députés est divisée en deux fractions à peu près égales. Aux 202 voix opposantes qui ont persisté dans les deux épreuves pour la présidence, « joignez, dit le *Siècle*, 22 voix paralysées par l'absence ou les réélections, vous arrivez au chiffre de 224, chiffre qui touche à la majorité absolue, celle-ci étant de 230. La majorité, quand toutes les forces de la chambre sont réunies, tient donc à sept ou huit voix. Or, les légitimistes en comptent 25 ou 30. » Ce sont donc eux qui pourront décider des plus graves questions politiques que l'assemblée peut être appelée à résoudre.

— La chambre des députés a nommé samedi ses quatre vice-présidens. Au premier tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties :

Nombre de votans,	390
Majorité absolue,	196
MM. de Salvandy,	223 voix.
Bignon,	208
Jacqueminot,	205
Debelleyme,	162
De Tracy,	157
Ganneron,	155
Vivien,	150
De Sade,	139
Dufaure,	25
Hartmann,	22
Alban de Villeneuve,	21

MM. de Salvandy, Bignon et Jacqueminot, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés députés.

Au second tour de scrutin, M. Debelleyme a eu 206 voix et M. de Tracy, candidat de l'opposition, 164. M. Debelleyme a été proclamé vice-président.

— Aujourd'hui la chambre a nommé ses secrétaires. Ce sont : MM. de Lespée, Boissy-d'Anglas, Lacrosse et de Las-Cazes. Les deux premiers ont été nommés au premier tour de scrutin ; le troisième au second tour ; et enfin M. de Las-Cazes à un scrutin de ballottage avec M. Havin. M. Lacrosse appartient à l'opposition.

— La commission de l'adresse sera nommée demain dans les bureaux ; le projet de loi sur la régence sera présenté ensuite en séance publique.

— Par décision du 5 août, M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir a été nommé major-général de la marine, à Toulon.

— C'est vendredi, 12 août, que la cour d'assises statuera sur l'opposition formée par M. Paul Aubry, rédacteur responsable de la *Gazette de France*, contre l'arrêt qui l'a condamné, le 29 juillet dernier, à deux ans de prison et 24,000 fr. d'amende.

— Par une dépêche en date du 24 juillet, M. le général Négrier informe le ministre de la guerre que la tranquillité règne aujourd'hui d'une extrémité à l'autre de la province de Constantine.

Les dernières opérations de M. le général Levasseur ont réduit les Kabyles du Sahel. La plupart des tribus qui ont pris part à l'insurrection de Sy Zerdoub ont demandé l'aman et payé la contribution de guerre dont on les a frappés en punition de leur révolte. Les autres sont disposées à suivre cet exemple. Sy Zerdoub paroît avoir perdu tout crédit dans le Sahel.

Notre kalifa de la Medjana, el Mokrani, parcourt, avec 400 cavaliers et 100 tirailleurs de Constantine, les tribus de l'ouest que nous n'avons pas encore visitées. Il a forcé le kalifa d'Ab-el-Kader à se réfugier chez Ben-Salem qui lui-même songe à se soumettre à la France. Les communications de la province de Constantine avec celles d'Alger et de Tittery sont à peu près r'ouvertes ; el Mokrani pense qu'on pourroit rétablir le marché considérable qui se tenoit aux environs de M'Sylah et qui n'a pas eu lieu depuis cinq ans.

— Plusieurs chefs de tribus arabes sont en ce moment à Alger pour recevoir l'investiture.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une horrible profanation a été commise dernièrement dans l'église de Glennes (Aisne). A la suite d'une noce, des



jeunes gens, dont l'action sacrilége ne peut être excusée ni par leur âge, ni par l'état de surexcitation où peut-être ils se trouvoient, se rendirent dans l'église avec quelques jeunes filles. L'un d'eux monta en chaire et harangua ses compagnons; une jeune fille prit, dans le confessional, la place du prêtre et confessa un garçon; deux autres jeunes gens et deux filles se placèrent au lutrin et parodièrent les chants sacrés. Cette scène scandaleuse se prolongea près d'une heure. La justice est saisie de cette affaire.

— Le nommé Charpentier, d'Œuilly (Aisne), à la suite d'une querelle avec sa femme, prit sa malheureuse fille complètement idiote, et la noya dans la rivière d'Aisne. Ce monstre a été arrêté le lendemain.

— On a posé, le 3 août, à Malesherbes (Loiret), patrie du capitaine Lelièvre, la première pierre de la colonne commémorative de la défense de Mazagran.

— Le *Propagateur de l'Aube* avoit annoncé qu'un incendie avoit détruit le tiers de la ville de Bar-sur-Aube. Heureusement cette nouvelle étoit controuvée. La même feuille, dans son numéro du 5 août, dit que deux maisons seulement ont été brûlées.

— Dans le canton de Remiremont (Vosges), les campagnes sont ravagées par des bandes de sangliers si considérables, que l'autorité vient de prescrire une battue générale pour purger le pays de ces dangereux visiteurs.

EXTÉRIEUR.

A sa séance du 5 août, le sénat belge s'est occupé du projet tendant à sanctionner le traité conclu entre la France et la Belgique. La commission qui l'a examiné a déclaré que c'est au prix d'un sacrifice bien onéreux qu'il sera accepté par la Belgique; elle a exprimé le regret qu'il n'eût été rien stipulé pour d'autres industries, qui sont dans un grand état de souffrance. Toutefois, elle ne doute pas que le gouvernement ne redouble d'efforts pour donner aux négociations avec la France plus d'activité et pour en étendre les bases. Aussi a-t-elle, à l'unanimité, proposé l'adoption du projet.

— On annonce que le gouvernement belge va présenter aux chambres un projet de loi qui autorisera l'émission d'un nouvel emprunt de 30 millions de francs. Cette somme seroit consacrée aux travaux nécessaires pour terminer les réseaux des chemins de fer et pour améliorer les autres voies de communication.

— Trente-quatre boutiques de la kermesse, à Leeuwarde (Hollande), viennent d'être dévorées par les flammes. Les pertes sont évaluées à plus de 100,000 florins.

— Le parlement anglais doit être prorogé jeudi prochain 11 août.

— La nouvelle que le gouverneur-général de l'Inde, lord Ellenborough, auroit ordonné l'évacuation de l'Afghanistan par les troupes anglaises paroît avoir pris une certaine consistance à Londres, et y causer un grand mécontentement. Dans la séance de la chambre des communes du 5, M. d'Israëli a adressé à sir Robert Peel une interpellation à ce sujet. Le ministre s'est contenté de répondre que les dépêches officielles de l'Inde venoient d'arriver, et qu'il n'avoit encore pu les lire.

— La ville de Nottingham a été ces jours derniers le théâtre d'une lutte violente entre les tories et les chartistes, à l'occasion d'une élection. On s'est battu à coups de poing, à coups de pierres et à coups de bâton. Il y a eu beaucoup de blessés.

— Le *Morning-Herald* se demande ce que le gouvernement britannique a gagné depuis qu'il fait la guerre en Chine. « Nous avons, dit-il, battu les Chinois dans toutes nos rencontres avec eux; nous leur avons tué près de 8,000 hommes et détruit 2,000 canons. Nous avons à leur opposer une armée de 7,000 hommes; plus, 5 vaisseaux de ligne et 34 frégates. Nous avons perdu plus de 2,500 hommes par l'effet des maladies, et la guerre nous a coûté deux millions de li-

vres sterling, et cependant où en sommes-nous? à quel but tendons-nous? Nous avons fourni à nos contrebandiers le moyen de faire des fortunes considérables aux dépens de l'honneur national. Nous avons entraîné dans le courant de la diplomatie européenne un peuple inoffensif. Un ministre chinois ne peut, sans exposer sa vie, entretenir des relations avec nous. Nous nous sommes rendus alternativement ridicules et formidables en Chine, et tout cela pour assurer à la compagnie des Indes-Orientales un revenu considérable par le monopole de l'opium! »

— Un journal anglais dit qu'une certaine agitation s'est manifestée en Pologne, et que l'empereur Nicolas a envoyé des renforts de troupes à Varsovie.

— On croit que la guerre entre la Porte-Ottomane et la Perse est inévitable. Voici la cause qu'y assigne le correspondant du *Morning-Post* : «Le shah demande une indemnité de 30 mille bourses, c'est-à-dire 1,500,000 liv. sterl. pour le dommage que les habitans de Mahamera ont éprouvé, il y a quelques années, lors du pillage de cette ville par les troupes turques. Or, le sultan ne peut débourser une somme aussi considérable, et la guerre paroît certaine. Le shah est mieux préparé que le sultan à la soutenir. Il a, dit-on, 60 régimens d'infanterie, dont 20 sont disciplinés par des officiers anglais, et sa cavalerie est très-bonne. Le pacha de Bagdad n'a que 4,000 hommes sous ses ordres. C'est pourquoi la Porte a jugé à propos d'envoyer à la frontière toutes ses troupes disponibles, mais ces troupes sont peu nombreuses (900 hommes et 500 artilleurs). »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 août.

Après la nomination des secrétaires (voir plus haut), M. Laffitte, président d'âge, se lève, et lit un discours dans lequel nous remarquons les passages suivans :

« La mort de M. le duc d'Orléans, prince que ses belles qualités feront regretter à jamais, laisse le champ libre à toutes les conjectures comme à toutes les éventualités, et la législature de 1842 a reçu des événemens la double mission de raffermir la foi ébranlée du pays (murmures au centre) et de reprendre l'œuvre inachevée de 1830.

»Il ne s'agit pas seulement, en effet, de consolider cette œuvre fondamentale. Notre devoir est de la compléter, en envisageant, sans foiblesse, toutes les conséquences possibles d'une situation imprévue, et en préservant l'avenir d'une interruption dans l'exercice de l'autorité royale.....

»Cette tâche sera grande, messieurs; elle est digne de tenter votre généreuse ambition; et si le passé ne vous a pas apporté des enseignemens stériles, j'espère qu'elle inaugurera glorieusement votre intervention et votre légitime prépondérance dans le gouvernement du pays.

»Pour ma part, après avoir mis au service de la révolution et de la dynastie de juillet une popularité acquise par le dévoûment d'une longue vie, je puis me rendre cette justice que, n'ayant jamais renié les principes ni les engagemens de mon passé, je suis aujourd'hui ce que j'étois hier, l'ami sincère du gouvernement que nous avons choisi, mais avec toutes ses conditions de vérité, de progrès et de dignité nationale. (Très-bien! très-bien! à gauche). »

M. Sauzet monte au bureau, donne l'accolade au doyen d'âge, et après avoir remercié la chambre de la confiance dont elle vient de l'honorer, il ajoute :

« La chambre comprend la grandeur de sa mission; chacun de nous s'y dévouera avec toute l'énergie de ses efforts, avec toute l'indépendance de ses opinions.

» Mais toutes les nuances se confondront dans le même zèle pour la consolidation de cette monarchie de 1830, fondée sur le vœu du pays, et à laquelle la douleur nationale vient d'imprimer encore une triste, mais solennelle consécration.

» Cette douleur ne sera pas stérile : un grand devoir sera rempli. On saura que la France est stable en ses desseins, et que les difficultés, comme les dissidences, s'arrêtent devant la persévérance de son patriotisme. »

Lamentation sur la catastrophe du 13 juillet 1842, par l'auteur de la traduction complète des Psaumes et du Cantique des cantiques, en vers français.

M. Alexandre Guillemin, dont on connoit le talent, vient de publier, sous le titre de *Lamentation*, quelques strophes sur la mort de M. le duc d'Orléans. Il en est plusieurs que nous voudrions citer, celle par exemple où le poète, parlant de la mort, dit qu'

Elle a fait, de ses mains trop sûres,
Un diadème de blessures
Au front qui ne régnera pas.

Et cette autre strophe, où, après avoir peint la douleur de la famille accourue sur le lieu de la catastrophe, il ajoute :

Et, sur la poussière sanglante,
Leur infortune se lamente,
Et la mort les laisse crier.

Nous terminerons en transcrivant ces vers dictés par un sentiment profondément chrétien :

Oui ! dans la mort il peut revivre
Plus royal aux yeux de la foi,
Ce prince que le Ciel délivre
De l'esperance d'être roi !
Moins heureuse eût été sa vie :
Puisse-t-elle n'être ravie,
Mon Dieu, que pour s'unir à toi !

Regrets sur la mort prématurée de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, par M. N. S. Guillon, évêque de Maroc, etc.

M. l'évêque de Maroc a voulu payer un tribut à la mémoire du jeune prince que ses enseignemens avoient naguère préparé à recevoir le pain eucharistique. Ses regrets s'épanchent dans un discours où il tire de graves enseignemens de ce trépas inattendu.

« C'est pour nous réveiller de notre assoupissement, dit-il, que le ciel nous envoie de si terribles leçons. »

Le prélat fait ensuite luire, aux yeux de la famille désolée, le flambeau de l'espérance chrétienne :

« Sublime prérogative de notre foi ! En même temps que, d'une main, elle déploie par-dessus nos têtes le drapeau de la mort, pour nous avertir du vide de nos affections humaines, de l'autre main aussi, elle étale à nos regards l'étendard de la résurrection par lequel Jésus-Christ lui-même a triomphé de la mort pour racheter les péchés des hommes et nous ouvrir les portes de la cité céleste. »

Il y a surtout, dans ce discours, un rapprochement touchant entre M. le duc d'Orléans et la princesse Marie, à la mémoire de laquelle le prélat avoit consacré quelques pages, où la douleur s'exprimoit avec une douce éloquence.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 8 AOUT.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3220 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 717 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4
Rentes de Naples. 105 fr. 80 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/2.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 20 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3631.

JEUDI 11 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Le Guide du Catéchumène Vaudois, ou Cours d'Instructions destinées à lui faire connoître la vérité de la Religion catholique, ouvrage utile à tous les dissidens; par M. A. Charvaz, évêque de Pignerol. — Tome IIIe.

Il a été question, dans notre N° 3257, des deux premiers volumes de cet ouvrage, dont une circonstance particulière a suggéré la pensée à M. l'évêque de Pignerol.

« On sait, dit le prélat, que les princes de la maison de Savoie, dont le zèle pour les intérêts de notre religion ne s'est jamais démenti, avoient fondé dans la ville de Pignerol un établissement qui, sous le nom d'*Hospice des catéchumènes*, étoit destiné à recevoir ceux de leurs sujets vaudois qui demandoient à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Cet établissement, digne en tout de la piété et de la munificence qui distinguent ces princes, avoit cessé de servir à cette utile destination, depuis l'époque de l'envahissement de leurs Etats par les armées françaises, et en vertu d'un décret de la *Commission exécutive du Piémont*, du 19 novembre 1800. Mais, grâce au zèle éclairé et à la générosité de notre pieux monarque, Charles-Albert, un autre établissement vient, depuis peu, de remplacer l'ancien; et, comme le premier, il est ouvert à tous ceux des Vaudois qui désirent se réunir à leurs anciens frères dont leurs ancêtres s'étoient séparés. L'antique manoir des princes de la branche d'Achaïe a été affecté à cette destination. Singulière mais consolante vicissitude que celle qui fait du berceau de ces princes un asile où les descendans de leurs anciens sujets vaudois retrouveront leur antique foi, et où ces princes eux-mêmes, qui ont répandu tant de bienfaits sur ces contrées, protégeront encore de leur ombre et de leur souvenir les intérêts d'une religion qu'ils ont également su honorer par leur conduite et faire respecter par leur puissance! En de telles circonstances, nous avons cru ne pouvoir mieux répondre, soit aux sages intentions de notre religieux monarque, soit aux vives sollicitudes des membres qui composent l'administration du nouvel établissement, qu'en préparant à ceux qui y seront admis les moyens d'assurer leur instruction et de les affermir dans la vraie foi. »

Tel est le but que M. l'évêque de Pignerol s'est proposé dans *Le Guide du Catéchumène Vaudois;* traité de controverse, dont l'utilité n'est point d'ailleurs circonscrite dans le cercle de la secte où il porte une vive lumière, mais que nos autres frères séparés, à quelque secte qu'ils appartiennent, consulteront avec fruit. Comme les erreurs des Vaudois, et les principes surtout sur lesquels elles reposent, sont les mêmes, quant au fond, que celles des calvinistes auxquels ces sectaires se sont réunis, Mgr Charvaz a dû discuter à peu près toutes les questions débattues entre les catholiques et les protestans. Ce que le savant prélat a écrit pour les uns peut donc être du plus grand secours pour les autres.

Quoique le mouvement qui entraîne le protestantisme hors de ses anciennes voies se fasse moins sentir chez les Vaudois que chez leurs coreligionnaires des pays voisins, M. l'évêque de Pignerol fait observer qu'ils ne sauroient y rester tout-à-fait étrangers. Par cela seul que leurs

candidats au ministère vont faire le cours d'études théologiques, les uns à Genève ou à Lausanne, les autres à Montauban, à Berlin, etc., ils rapportent de ces villes les doctrines qui y règnent. Elles ont déjà pénétré dans les vallées vaudoises, où le désaccord qui existe dans l'enseignement des hautes écoles protestantes s'est déjà manifesté depuis plusieurs années, car on y trouve aujourd'hui de tout un peu, en fait de doctrines : du déisme, du socinianisme, du rationalisme et du naturalisme.

Cette observation nous conduit à apprécier une objection grave, que Mgr Charvaz se propose dans l'Introduction de son troisième volume.

Puisque le protestantisme avancé, c'est-à-dire celui des esprits conséquens dans la voie de l'erreur, n'est plus du protestantisme, mais du rationalisme, ou du naturalisme tout pur, comment seroit-il encore question de controverse entre les protestans et les catholiques? La grande, ou plutôt la seule question entr'eux, c'est de défendre simplement le christianisme et la révélation contre les attaques que leur livrent de toute part une fausse science ou une arrogante philosophie.

M. l'évêque de Pignerol n'a point pensé qu'il en dût être ainsi.

Le prélat applaudit aux hommes d'élite qui, prenant la controverse à son point le plus avancé, soutiennent les combats de la science contre la science elle-même; mais il rappelle que la question poussée à ce point n'est encore que la question des sommités intellectuelles des deux partis : la grande majorité de nos adversaires est loin de toucher à un terme si extrême, et n'y touchera peut-être jamais.

D'abord, il est peu d'hommes qui soient en état de tirer d'un principe toutes les conséquences qui en découlent; et, parmi ceux qui seroient en état de le faire, combien n'y en a-t-il pas qui ont ou qui s'imaginent avoir le plus grave intérêt à ne point déduire ces dernières conséquences?

Evidemment, les ministres protestans, arrêtés par les exigences impérieuses de leur position personnelle, se garderont bien d'initier leurs ouailles à des doctrines qui, en détruisant jusqu'à l'idée même du ministère qu'ils exercent, ruineroient leur existence et celle de leur famille. Ceux d'entr'eux auxquels apparoîtroit le plus clairement le dernier terme du protestantisme, au lieu d'en présenter la perspective à leurs adhérens, écarteront avec soin toute discussion propre à en faire naître l'idée ; et, unissant leurs efforts à ceux de leurs collègues dont la vue ne découvre pas encore aussi nettement ces conséquences extrêmes, ils s'armeront contre les catholiques de la controverse de détail qui remplit aujourd'hui les milliers de brochures et de petits traités dont ils inondent les villes et les campagnes. En un mot, laissant les grandes questions de côté, abandonnant les luttes décisives à ce petit nombre de leurs collègues qui se sentent le courage et la franchise de les aborder, ils s'enfonceront dans les chicanes de l'exégèse et dans les petites luttes de la polémique; ou bien ils rebrousseront vers le passé pour y chercher un appui à leurs doctrines dans le nom et l'autorité des anciens chefs de leur parti. Telle est cette classe de protestans de nos jours, qui

sous le nom de Méthodistes, de Momiers et autres semblables, se cramponnent de nouveau aux ananciennes professions de foi, et, arborant l'étendard du pur calvinisme, anathématisent sans pitié les Eglises auxquelles ils appartenoient la veille. Des méthodistes venus de Genève ont implanté cette classe dans les vallées vaudoises; et, bien que le ministre autour duquel elle se groupoit ait dû en sortir, elle y compte cependant encore aujourd'hui des partisans.

Entre ces deux classes de protestans, dont les uns, progressifs intrépides, poussent au rationalisme, sans s'inquiéter ni des réformateurs ni de leurs doctrines, tandis que les autres reculent jusqu'au berceau même de la réforme, il en est une troisième intermédiaire, plus nombreuse encore : c'est celle de ces protestans simples et timides, attachés par habitude et par une sorte d'instinct à ce qu'ils regardent comme la religion de leurs pères, et qui, servilement soumis aux leçons de leurs guides, dans un système religieux dont le principe fondamental est pourtant de ne reconnoître aucune autorité en matière de religion, subissent, sans trop s'en apercevoir, les incessantes transformations du protestantisme. Anglicans dans la Grande-Bretagne, membres de l'Eglise nationale à Genève, parce qu'ils sont nés au sein de ces communions, ils n'auroient pas eu plus de difficulté à reconnoître, dans un roi luthérien ou dans un empereur schismatique, s'ils fussent nés dans leurs Etats, un chef suprême de la religion, c'est-à-dire un Pape.

M. l'évêque de Pignerol fait cependant observer, à l'égard de cette troisième classe, que, lorsqu'elle est une fois imbue du principe de libre examen, et qu'elle se trouve dans des pays où, comme aux Etats-Unis, le gouvernement n'exerce ni pouvoir ni influence sur les croyances, elle arrive inévitablement, et par une pente rapide, à tous les excès de l'individualisme, du mysticisme et de l'illuminisme. Et comme les sens ne perdent jamais leur empire sur l'homme qui s'égare, et que cet empire devient même d'autant plus entraînant qu'il reste moins de croyances et de règles des mœurs dans l'individu, le sensualisme finit par être la dernière religion de tels peuples et de tels hommes. Alors le paganisme recommence.

« Il est donc bien évident, dit Mgr Charvaz, que le protestantisme abandonné à l'action de ses propres principes, soit qu'on le considère dans les masses laissées en liberté de le développer à leur gré, soit qu'on l'envisage dans l'enseignement de ses docteurs les plus avancés et les plus conséquens, conduit toujours et nécessairement à la destruction de toute religion révélée, et ramène le paganisme à sa suite.

» Il est évident qu'il ne jouit de quelque consistance dans ses doctrines que dans ces Eglises ou chez ces individus qui, par une inconséquence que leurs principes réprouvent, asseyent leur foi sur le principe d'autorité qui fait le fondement du catholicisme.

» Il suit de là que le temps lui-même, en développant les principes du protestantisme, vient en aide au catholicisme, et qu'il est un de ses plus puissans auxiliaires, pour ne pas dire un de ses missionnaires les plus éloquens.»

En attendant que l'erreur ait atteint son dernier terme pour la généralité de ses sectateurs, et qu'elle dévoile ainsi elle-même la profondeur de l'abîme où elle les conduit, ses dé-

fenseurs travaillent, avec plus d'ardeur que jamais, à la revêtir des apparences de la vérité, et à donner à celle-ci les apparences de l'erreur. Et comme, avant ce terme fatal, les hommes meurent et les ames se perdent, seroit-il sage de laisser nos adversaires répandre sans contradiction le poison de leurs doctrines, jusqu'à ce que le voile qui en cache encore les dernières conséquences à tant d'yeux soit, pour ainsi dire, tombé de lui-même, et que chacun recule épouvanté devant de déplorables résultats?

« Nous pensons, au contraire, conclut M. l'évêque de Pignerol, qu'en même temps que de profonds controversistes soutiennent la lutte contre les théologiens les plus avancés du protestantisme, d'autres doivent faire face, de leur côté, à cette foule de docteurs plus légèrement, mais non moins dangereusement armés, qui attaquent sans relâche la foi des catholiques, et ne laissent rien d'intact parmi les divers points de nos croyances. De cette sorte, tandis que, à l'exemple de Mœhler, les Wisemann, les Maret, les Gioberti, les Gerbet, les Bautain poursuivront les chefs actuels du protestantisme dans les développemens nouveaux qu'ils donnent à leurs erreurs; d'autres s'occuperont utilement à empêcher que des erreurs plus communes, plus généralement répandues, étayées des préjugés et des vices du siècle, n'ébranlent la foi des catholiques, en même temps qu'elles continuent à séduire et à égarer les protestans. »

Tels sont les motifs qui ont déterminé le savant et zélé prélat à publier les deux premiers volumes du *Guide du Catéchumène Vaudois*. Ils comprennent quatre livres. Le premier traite des dispositions à apporter dans la recherche de la véritable religion, et de l'origine de la secte vaudoise. Dans le second, on examine les divers systèmes qui portent quelques-uns à penser qu'il n'est pas nécessaire de professer le christianisme, ou qu'il suffit du moins d'appartenir à une communion chrétienne quelconque, pour être sauvé. Le troisième a pour objet les marques ou caractères de la véritable Eglise; le quatrième, la règle de la foi; le cinquième, le Souverain Pontife.

Les motifs si graves qui ont fait entreprendre cet utile travail ont porté M. l'évêque de Pignerol à le continuer, en lui donnant tous les développemens que réclamoient les sujets traités dans le troisième volume. Il comprend deux nouveaux livres. On approfondit, dans le sixième, les principaux points de doctrine controversés entre les catholiques et les protestans. Les sacremens sont l'objet du septième, à la suite duquel se trouve un supplément au quatrième livre qui traite de la règle de la foi.

Dans ce volume, comme dans les deux précédens, le prélat fait ressortir avec autant de logique que d'érudition les variations et les contradictions du protestantisme. Si son langage est celui de la vérité, il est aussi celui de la charité, et la modération que Mgr Charvaz met dans cette discussion ne contribuera pas peu à en faire accepter les conclusions par les dissidens. Ces matières sérieuses sont revêtues d'un style si clair et d'une si élégante simplicité, qu'elles se trouvent à la portée de tous; et la forme du dialogue, employée par l'auteur, ayant l'avantage de préciser et de faire contraster d'une manière plus nette les difficultés et les solutions, il nous semble difficile que l'esprit, qui s'est nourri

de cette controverse aussi lucide que substantielle, puisse conserver le moindre nuage.

Nous croyons donc que cet excellent livre produira des fruits de conversion chez les protestans, en général. A l'égard des Vaudois, objet de la sollicitude particulière de M. l'évêque de Pignerol, et qui ne jugent les doctrines catholiques que d'après le tableau infidèle que leur en présentent les pasteurs, ainsi que le prélat a pu s'en assurer souvent dans l'*Hospice des catéchumènes*, cet ouvrage dissipera leur ignorance, leurs préventions et leurs erreurs. A leur instruction religieuse purement négative, sa lecture substituera une conviction raisonnée et désormais invincible.

Ce résultat, que nous n'hésitons point à prédire, est bien propre à consoler le cœur d'un premier pasteur : mais, répétons-le, le livre de Mgr Charvaz n'est pas seulement appelé à faire du bien dans le diocèse de Pignerol et dans les vallées vaudoises. La controverse y a pris de larges proportions, et c'est tout le corps du protestantisme qui y est victorieusement combattu, tant avec les armes que les auteurs plus anciens fournissoient au prélat qu'avec celles que lui présentoient les controversistes contemporains, dont il a fait une étude approfondie, et dont il a utilisé avec une rare habileté les meilleurs argumens à l'appui de sa propre discussion. Nous voudrions que les diocèses de France où l'on a rompu le lien de l'unité, connussent tous ce livre : comme il est adapté à l'état actuel du protestantisme, nul doute qu'il n'y ébranlât et n'y ramenât à la vérité les hommes de bonne foi.

Mgr Charvaz se réserve de traiter du culte et de la discipline dans un quatrième et dernier volume, qui offrira, d'ailleurs, un résumé de tout l'ouvrage, sous la forme d'un catéchisme de controverse.

Quand ce travail se trouvera complété, nous entrerons dans un examen plus détaillé de ses diverses parties. Mais dès à présent nous devons signaler à l'attention du clergé ce nouveau service rendu à la cause de l'Eglise par le sage et dévoué prélat, qui lui a préparé de si illustres appuis dans la personne des deux fils du roi Charles-Albert. Heureux princes qui ont eu un tel précepteur, heureux prélat qui a réussi à former de tels princes, heureux pays surtout où la sagesse du monarque place ainsi l'espérance et l'avenir du peuple sous la sauve-garde de la religion!

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné élever Mgr Tornielli du rang de camérier d'honneur à celui de camérier secret surnuméraire.

— Dimanche, 24 juillet, S. Em. le cardinal Ostini, assisté de Mgr Asquini, archevêque de Tarse, et de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis aux Etats-Unis d'Amérique, a sacré évêque de Saint-Ange-des-Lombards et Bisaccia, dans le royaume de Naples, Mgr Girardi, de la congrégation de saint Vincent de Paul.

Le même dimanche, S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, a sacré Mgr Marsico, évêque élu des Eglises unies de Saint-Marc et Bisignano, et Mgr Tigani, évêque élu des Eglises unies d'Anglona et Tursi. S. Em. étoit assistée de Mgr Cardelli, archevêque d'Acride, et de Mgr Castellani, évêque de Porphire.

Enfin, le même jour, S. Em. le

cardinal Orioli, assisté de Mgr Grati, évêque de Callinique, et de Mgr Scerra, évêque d'Orope, a sacré Mgr Pasquini de Lanciano, évêque élu de Squillace.

— Le 29 juillet, on a célébré un service pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans, dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français. Mgr Canali, vice-gérant et archevêque de Colosses, a officié. S. Em. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat, et les membres du corps diplomatique résidant à Rome, ont assisté à la grand'messe. Ils ont été reçus et complimentés par M. de Rayneval, chargé d'affaires de France près le Saint-Siége.

PARIS. — M. l'archevêque nommé d'Albi est reparti pour Saint-Dié, et M. l'évêque de Périgueux est de retour dans son diocèse.

— Dimanche, 7 août, Mgr Naudo, archevêque d'Avignon, a officié pontificalement à la messe et à vêpres, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, où l'on célébroit la fête de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement. Le soir, à huit heures, le prélat s'est rendu dans la salle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, où se trouvoit réunie, en très-grand nombre, cette société de jeunes gens et d'hommes mûrs qui se dévouent au soulagement des pauvres. Dans une touchante allocution, le prélat a recommandé la persévérance chrétienne, et ses paroles, pleines d'onction, ont trouvé dans l'ame de ses auditeurs une vive sympathie. Il s'est recommandé vivement aux prières des assistans, au moment où il va dans un nouveau diocèse remplir la charge si pénible et si difficile de l'apostolat.

— L'église de l'Assomption a été fermée. Un avis affiché a prévenu les fidèles que désormais tous les offices auroient lieu à la Madeleine.

— M. Maréchal, de Metz, vient de faire poser dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas cinq vitraux remarquables, qui lui avoient été commandés par le préfet de la Seine.

Diocèse de Carcassonne. — C'est du 4 au 18 septembre prochain que sera célébré, dans ce diocèse, le Jubilé accordé à l'occasion de l'Eglise d'Espagne. Mgr de Gualy vient de l'annoncer dans un Mandement, où il prescrit des prières publiques pour la conservation de la foi dans ce malheureux pays.

« Jetez, y dit-il avec l'immortel Fénelon, jetez des yeux baignés de larmes sur ces vastes régions d'où la foi s'est levée sur nos têtes comme le soleil. Que sont-elles devenues ces fameuses Eglises d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Constantinople, qui en avoient d'innombrables sous elles? C'est là que, pendant tant de siècles, les conciles assemblés ont étouffé les plus noires erreurs, et prononcé ces oracles qui vivront éternellement. Cette terre étoit arrosée du sang des martyrs; elle exhaloit le parfum des vierges; le désert même fleurissoit par ses solitaires : mais tout est ravagé sur ces montagnes découlantes de lait et de miel où paissoient sans crainte les troupeaux d'Israël. Là maintenant sont les cavernes des serpens et des basilics. Je n'y vois plus qu'une terre encore fumante de la foudre que Dieu y a lancée.

» Hé quoi! N. T.-C. F., de telles calamités seroient-elles le partage de nos infortunés voisins? Cet esprit d'inquiétude et d'erreur qui, depuis quelques années, les trouble et les agite, ne seroit-il pour eux que l'avant-coureur de l'extinction totale de la foi? Le schisme et l'hérésie régneroient donc désormais sur un peuple qui n'a connu l'erreur que pour la combattre, et qui naguère encore se décoroit avec un saint orgueil du titre de *Catholique?* Oh! non, N. T.-C. F., il n'en sera pas ainsi. Le Seigneur se laissera fléchir par les prières de ses enfans, qui, dociles à la voix du Père commun, élèvent, de toutes les parties du monde,

des mains suppliantes vers le ciel, implorant miséricorde pour des frères malheureux. »

—Une circulaire de M. l'évêque de Carcassonne prévient le clergé que la retraite pastorale sera ouverte, le 4 octobre, au grand séminaire. Les travaux commencés pour la construction d'une chapelle n'avoient pas permis d'y donner l'an dernier ces exercices.

Diocèse de Gap. — En prescrivant, par son Mandement du 21 juillet, un service pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans, M. l'évêque a tiré de la mort de ce prince des enseignemens instructifs.

« Comme elles abondent, dit le prélat, les leçons de cette tombe royale! C'est bien là que l'on voit, ou plutôt que l'on sent que le bras de l'homme, même le plus puissant, n'est qu'un bras de chair, conséquemment toujours fragile, et que Dieu seul est le solide appui en qui l'on doit se confier et placer toutes ses espérances. »

— Le Rapport général sur les progrès de l'OEuvre de la Propagation de la Foi dans ce diocèse, nous apprend que la recette de l'année dernière s'est élevée à plus de 6,000 fr.: on a compté un souscripteur sur 66 habitans, et 138 paroisses sur 214 sont associées à l'OEuvre.

« Ce qui est plus consolant encore, est-il dit dans une Circulaire du comité diocésain, c'est que, dans le cours même de cette année, l'esprit de l'apostolat s'est reposé sur un de nos prêtres : le diocèse de Gap compte un apôtre de plus, qui déjà combat sur la terre étrangère pour la cause de Jésus-Christ et de son Eglise. (M. Caffarel, parti en janvier 1842, pour la mission d'Agra.) »

Diocèse de Moulins. — Le 4 août, M. l'évêque a présidé la distribution des prix du petit séminaire d'Iseure. M. l'abbé Bletterie y a prononcé un discours remarquable sur l'histoire naturelle. Etablir l'action constante de la Providence sur les trois règnes, la prééminence de l'homme et la nécessité de cette *intelligence servie par des organes*, pour expliquer la création : tel est le but que s'étoit proposé l'orateur. L'attention soutenue et les applaudissemens d'un auditoire d'élite, ont prouvé que M. Bletterie avoit su, dans un si vaste sujet, très-bien choisir, et qu'on ne pouvoit se rendre plus intelligible ni plus intéressant en parlant le langage des Buffon, des Buckland, des Cuvier. Lorsqu'après avoir évoqué les grandes ombres d'Archimède, de Newton, de Démosthène, de Bossuet, de Vincent de Paul, l'orateur montroit l'abîme incommensurable qui sépare l'instinct de la raison, on se demandoit s'il étoit bien possible d'être matérialiste devant des faits de cette évidence, et quel gain se promettent ceux qui emploient leur esprit à confondre les serviteurs avec le maître, les sujets avec le roi, les animaux avec l'homme. C'est ainsi que le prêtre sanctifie la science. Au milieu même des touchans triomphes que ses travaux ont préparés à la jeunesse, il se rappelle qu'il a été envoyé pour être le *sel de la terre* et la *lumière du monde*. Eclairer et conserver, tel est l'objet de ses désirs et le but constant de tous ses efforts.

Diocèse de Strasbourg. — Il y a quelques jours, M. le curé de Wissembourg, accompagné d'un autre ecclésiastique, apprit, en se promenant, que deux soldats exaspérés alloient se battre en duel. A cette nouvelle, les deux prêtres, ne consultant que leur charité, coururent au lieu du rendez-vous. Ils parvinrent, par leurs exhortations paternelles, à calmer l'irritation des deux champions, et à les ramener chez eux, où une touchante réconciliation succéda à une fureur sanguinaire.

AUTRICHE. — On voit affiché à toutes les portes des églises de Vienne le mandement de l'archevêque ordonnant, du 13 juillet au 14 août, des prières pour l'Église d'Espagne.

—La diète de Transylvanie a terminé les affaires de religion ; elle demande que les quatre religions jouissent des mêmes droits en Transylvanie.

PORTUGAL. — Une lettre de Lisbonne, en date du 15 juillet, nous fait connoître deux pièces officielles émanées, la première de Mgr Capaccini, Internonce et délégat apostolique, la seconde du ministère des affaires ecclésiastiques.

La lettre de l'Internonce, adressée au docteur Joseph-Fernandez Cicouro, le nomme en ces termes vicaire-général dans le diocèse d'Evora :

« Admodum reverende Domine, auctoritate sanctissimi Domini nostri Gregorii divinâ Providentiâ Papæ XVI nobis specialiter concessâ, Te, admodum reverende Domine, deputamus et constituimus vicarium generalem in archidiœcesi Eborensi, ut nomine sui archiepiscopi eam gubernes, durante ejusdem archiepiscopi absentiâ, et ad ipsius summi Pontificis ac sanctæ Sedis beneplacitum. Ad hunc finem omnes et singulas facultates vicariis generalibus tribui solitas Tibi, admodum reverende Domine, eâdem apostolicâ auctoritate, impertimur.

» Datum Olisiponæ, die 21 junii 1842.

» FRANCISCUS CAPACCINI,

» *Internuncius ac delegatus apostolicus.*

» Admodum reverendo Domino doctori Josepho-Fernandez Cicouro. »

Le gouvernement a osé, évidemment à l'insu de l'Internonce, accompagner cette lettre de la missive suivante, qui donne la mesure de ses prétentions :

« Ministère des affaires ecclésiastiques.

» La reine a ordonné au ministre des affaires ecclésiastiques de transmettre au docteur Joseph-Fernandez Cicouro la lettre ci-jointe, par laquelle l'Internonce et délégat apostolique près cette cour, en vertu de la faculté spéciale que lui a accordée le souverain Pontife, l'a nommé vicaire-général de l'Eglise métropolitaine d'Evora. Cette nomination a eu lieu à l'instance et sur la proposition de Sa Majesté, qui a été déterminée à prendre cette mesure par le désir sincère qui l'anime, comme fille très-fidèle de l'Eglise catholique, et défenseur et protectrice des peuples soumis à son gouvernement, de faciliter, autant que possible, les négociations entamées à l'effet de compléter la réconciliation avec le Saint-Siége apostolique et de faire cesser les différends sur des points de discipline ecclésiastique qui malheureusement ont été la suite de l'interruption de la bonne intelligence entre ces royaumes et le même Saint-Siége. Au moment de ladite proposition, Sa Majesté a déclaré que le docteur Joseph-Fernandez Cicouro, actuellement nommé vicaire-général du diocèse d'Evora, *seroit présenté en qualité de coadjuteur et futur successeur de l'archevêque absent*, avec le titre *in partibus* qu'il plairoit à Sa Sainteté de lui accorder, afin qu'il puisse exercer toutes les fonctions épiscopales confiées à sa charge pastorale. Sa Majesté a encore expressément ordonné de déclarer à l'Internonce que *le susdit vicaire n'aura*, dans l'exercice de ses fonctions, *aucune communication avec l'archevêque absent*; l'Internonce a approuvé cette déclaration, et sur ce point Sa Majesté veut que le vicaire-général exécute ponctuellement ce qui a été arrêté. Le vicaire-général recevra, avec cette dépêche, la correspondance qui est adressée, *et que lui-même portera*, à la personne qui jusqu'ici a servi de gouverneur temporel et de vicaire capitulaire de l'Eglise d'Evora, ainsi que la correspondance adressée au chapitre de cette Eglise. La première contient le décret qui décharge de ses fonctions le susdit gouverneur temporel, la dépêche qui lui en fait part,

et aussi les avis convenables pour que la nomination actuelle du vicaire-général ne soit entravée par aucun obstacle. La seconde contient une lettre royale adressée au chapitre pour l'informer de cette dernière résolution de Sa Majesté, afin que ledit chapitre tienne comme finie la juridiction qu'il a transmise au vicaire capitulaire actuel, et qu'il se prête à tout ce qui dépendra de lui pour l'entrée en exercice du vicaire-général qui va administrer le diocèse. Sa Majesté, ayant confiance dans le zèle religieux, la science et les vertus qui se réunissent dans la personne dudit vicaire-général de la métropole d'Evora, s'attend à ce qu'il aille au plus tôt prendre possession de la charge qui lui est désignée, et à ce que, dans l'exercice de ses fonctions, il donne toujours à la même auguste dame des motifs de s'applaudir du choix qu'elle vient de faire de lui. Le nommé devra rendre compte de l'exécution de cette dépêche; bien entendu que, dans le cas où il n'accepteroit pas sa nomination, il devra rendre avec sa réponse les papiers qu'on lui remet à présent.

» Château *das Necessidades*, le 7 juillet 1842.

» ANTONIO DE AZEVEDO MELLO E CARVALHO. »

Des documens semblables ont été envoyés par la poste au prêtre Jacinto-Antonio Crespo, dernier recteur du séminaire épiscopal de Leiria, qui est nommé vicaire-général pour le diocèse de Guarda. M. Sacra-Familia, désigné pour un autre diocèse, a décliné cette nomination. Fr.-Domingos-José Vieira, ancien secrétaire de l'ordre des Augustins-Déchaux, qui étoit nommé vicaire-général de Viseu, s'est excusé à cause de son âge avancé et de ses infirmités, et l'on dit à présent que le docteur Manoel Thomaz dos Santos Viegas est désigné pour ce diocèse. L'intrus Jacinto Fernandes, qui s'est emparé de l'administration du diocèse après la mort de Viçozo, continue à être regardé comme légitime et canonique administrateur par le ministre d'Etat.

La missive ci-dessus transcrite, et dont le gouvernement a osé accompagner la lettre de l'Internonce, fourniroit matière à beaucoup de réflexions. Nous nous bornerons à signaler ce qu'il y a d'étrange dans l'envoi fait aux vicaires-généraux nommés d'un décret qu'ils doivent présenter eux-mêmes aux vicaires intrus, pour leur notifier la cessation de la prétendue juridiction que ceux-ci auroient reçue de chapitres qui pourtant avoient un évêque : mais le gouvernement s'obstine jusqu'au bout à faire passer les intrus pour légitimes, et c'est ce qui explique l'envoi du décret. Les membres de la commission, chargée de négocier avec l'Internonce apostolique, ne dissimulent pas l'importance qu'on attache à cette question de l'intrusion, et l'un d'eux, faisant allusion dans une conversation particulière aux justes réclamations du Pontife romain, a dit avec trop de vraisemblance : « A ces... de Rome, on promet beaucoup, pour ne donner rien. » Ainsi, tandis que, depuis huit ans, le clergé orthodoxe est persécuté, expatrié, calomnié, tandis qu'on ne tient aucun compte des autorités légitimes, les intrus trouvent appui et protection. Il y a des vicaires capitulaires intrus, qui l'ont été en trois ou quatre diocèses, dans ceux même dont les évêques vivent encore et n'ont perdu leur juridiction par aucune déclaration canonique; et ces hommes sont (nous écrit-on) les *prunelles des yeux* du gouvernement qui voudroit voir leur nomination confirmée par l'Internonce, afin de couvrir leurs misères du vernis de l'autorité de l'Eglise! Il est encore à remarquer qu'appelé à prendre des mesures pour guérir le mal, le gouvernement commence précisément par les endroits où les pasteurs légitimes avoient pourvu au remède,

tandis qu'il laisse l'épidémie du schisme s'étendre dans ceux où l'intrusion n'a cessé de régner : ce qui est un véritable contre-sens. De tout cela, il résulte parmi les fidèles un découragement général, et l'on ne sait quand cessera enfin cette action si irrégulière du gouvernement en dehors des limites qui lui sont marquées par la nature même de son autorité.

PRUSSE. — Le chapitre de Trèves a reçu du Roi la lettre suivante, concernant l'élection de Mgr Arnoldi :

« La lettre du chapitre épiscopal, en date du 23 juin, m'a charmé par la sincérité des opinions et les témoignages de reconnoissance qui y sont exprimés. En faisant connoître au chapitre ma satisfaction à ce sujet, je nourris l'espoir qu'il ne cessera, dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat, d'appuyer de son union et de sa pieuse coopération l'évêque récemment élu, dans l'exercice de ses fonctions.

» A bord du *Bogatyr*, le 16 juillet 1842.

» Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Au chapitre épiscopal de Trèves.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il paroît que quand l'honorable M. Laffitte demanda un jour pardon à Dieu et aux hommes de la puissante assistance par lui donnée à la révolution de juillet, ce n'étoit point de sa part un acte de contrition parfaite. On ne remarque du moins dans son langage d'aujourd'hui aucune trace de ce repentir. Il ne faut que lire le discours qu'il a prononcé lundi dernier à la chambre des députés, pour être convaincu qu'il ne demande plus pardon à personne. Au contraire, il se rappelle, dit-il, *avec bonheur*, ce qu'il fit il y a douze ans à pareille époque, lorsque la France reconquit sa souveraineté, et qu'il fut l'*organe du vote constitutif de ses mandataires*. Non-seulement il ne voit rien à retrancher de cette œuvre fondamentale, comme il l'appelle, mais il trouve que le moment est venu de la consolider et de la compléter. En sorte qu'on ne sait plus dire de quoi il a précédemment demandé pardon à Dieu et aux hommes.

Un passage de son discours a excité des murmures dans la chambre des députés. C'est la phrase où il est dit que la législature de 1842 a reçu des événemens la double mission de reprendre l'œuvre inachevée de 1830, *et de raffermir la foi ébranlée du pays*. Il est certain qu'on peut découvrir dans ces dernières expressions un peu d'amphibologie ; et que, comme il y a foi et foi dans le pays, selon la manière de s'entendre, l'honorable M. Laffitte auroit peut-être bien fait de dire laquelle des deux foi se trouve ébranlée. Car, si ce n'est pas à celle des amis de la révolution de juillet qu'il a voulu faire allusion, il s'est assurément bien mal exprimé, puisqu'il n'est rien survenu qui soit de nature à ébranler la foi des autres.

PARIS, 19 AOUT.

M. le marquis de Pastoret a reçu de Mgr le duc de Bordeaux une lettre datée de Tœplitz, le 28 juillet, dans laquelle le prince dit :

« A la nouvelle du triste événement dont vous me parlez dans votre dernière lettre, ma première pensée a été de prier et de faire prier pour celui qui en a été la malheureuse victime. J'ai été plus favorablement traité l'année dernière, et j'en rends d'autant plus de grâces à la Providence, que j'espère qu'elle ne m'a conservé la vie que pour la rendre un jour utile à mon pays. Quel que soit le cours des événemens, ils me trouveront toujours prêt à me dévouer à la France et à tout sacrifier pour elle. »

— Hier, avant la séance publique, MM. les députés se sont réunis dans leurs bureaux pour nommer la commission chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture. Sur neuf nominations, le ministère en a obtenu sept.

MM. Berville, de Lavalette, Amilhau,

Dejean, J. Lefebvre, Dumon, Denis, de Lamartine et Bignon ont été nommés commissaires. Les deux premiers appartiennent seuls à l'opposition.

Il n'y a rien eu de politique dans la discussion à laquelle les bureaux se sont livrés. M. Berville lui-même a soutenu qu'il devoit être seulement question du cruel événement du 13 juillet, et que la chambre devoit offrir au pouvoir son unanime concours, « afin, a-t-il dit, de faire comprendre aux *factions* que la catastrophe ne sauroit être pour elles un encouragement. »

M. de Lamartine a été nommé rapporteur.

— La chambre a décidé qu'une commission seroit nommée pour faire une enquête sur trois élections. Le ministère avoit combattu cette proposition de M. Odilon-Barrot.

— Selon toute probabilité, M. Dupin sera nommé rapporteur du projet de loi sur la régence.

— Le *Courrier du Midi* annonce que M. Floret, élu à Carpentras (Vaucluse) et à Saint-Pons (Hérault), a opté pour ce dernier collége. Il y aura donc lieu de nommer un député pour Carpentras.

— Il y a eu hier, à Neuilly, réunion du conseil de famille, sous la présidence de M. le chancelier, président de la chambre des pairs, et composée de M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, M. le président de la cour de cassation, M. le président de la cour des comptes, et de M. Cauchy, secrétaire, garde des registres de la chambre des pairs, faisant les fonctions de greffier.

— La réunion des conseils-généraux aura lieu le 5 septembre. Ce délai a été jugé nécessaire pour donner à un très-grand nombre de pairs, qui font partie de ces assemblées départementales, le temps de voter la loi sur la régence et de retourner ensuite dans leurs départemens.

— Le conseil d'Etat, la cour de cassation, la cour royale et le tribunal de première instance, entreront en vacances le 1er septembre.

— M. le maréchal Soult vient de se réinstaller au château de Meudon, qu'il avoit quitté après l'événement du 13 juillet.

— M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur à Londres, est atteint, depuis huit jours, d'une fièvre bilieuse, qui, sans présenter aucun caractère alarmant, le retient au lit et retarde son retour en Angleterre.

— C'est prématurément que plusieurs journaux ont annoncé que le procès de la *Gazette de France* seroit porté vendredi prochain devant le jury. Le gérant n'ayant pas encore formé opposition à l'arrêt par défaut, le jour de l'audience ne peut être fixé.

« Notre défense, dit la *Gazette de France*, est confiée à l'honorable Me Paillet, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats. »

— On vient de commencer, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, les premiers préparatifs pour la distribution solennelle des prix aux élèves des colléges de Paris et de Versailles, fixée au 16 août.

— M. Retourné, commissaire de police aux délégations, s'est transporté vendredi, en exécution d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction Bienaimé, dans le magasin du sieur Terry, libraire au Palais-Royal, pour y procéder à une recherche.

Cette première perquisition ayant été sans résultat, le même commissaire s'est rendu, en vertu d'un second mandat, chez une femme Pastoul, porteuse de journaux, domiciliée rue Saint-Honoré. Là, une caisse volumineuse ayant été trouvée remplie de livres et de gravures contraires aux mœurs, cette femme, interpellée sur l'origine de ces objets, a déclaré qu'ils étoient la propriété du sieur Terry, qui les avoit déposés chez elle, en la priant de les tenir constamment à sa disposition pour les lui remettre en totalité ou par parties, chaque fois qu'il en auroit besoin.

Les livres ont été saisis, placés sous scellés, et envoyés au parquet avec le procès-verbal du magistrat.

— Plusieurs ouvriers ont été arrêtés, il y a quelques jours, aux fortifications, sous prétexte de coalition.

— On profite du moment où les galeries sont fermées pour monter le musée de marine au dernier étage du vieux Louvre. Par suite de ce changement, la collection Standish (musée anglais) sera établie dans les galeries que le musée de marine va laisser libres, pour faire suite au musée espagnol.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil d'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais) a blâmé à l'unanimité l'envoi que le ministère a fait, pendant tout le temps qui a séparé la dissolution de la chambre des élections, de feuilles ministérielles remplies de calomnies contre les candidats de l'opposition.

Le conseil d'arrondissement d'Arras a renouvelé un vœu qu'il avoit déjà fait entendre : il a demandé qu'à l'avenir la composition de la liste du jury eût lieu par la voie du sort.

— Une horrible scène, dit la *Gazette de Metz,* a jeté l'épouvante dans notre ville. Le conseil de guerre de la 3e division avoit condamné à mort, il y a quelques jours, Babel, lancier au 1er régiment, convaincu de voies de fait envers son supérieur. Cette peine venoit d'être commuée en 20 ans de travaux forcés, et les lettres de grâce avoient été entérinées à la cour royale. Tout à coup, au moment où le capitaine Chabert, du 66e de ligne, rapporteur du conseil de guerre, lisoit au condamné les lettres de commutation, ce malheureux, quoique chargé de chaînes, s'élance sur l'officier et le frappe au bas-ventre d'un coup de couteau qu'il tenoit caché dans son mouchoir.

Le capitaine Chabert a chancelé et est tombé sans connoissance entre les bras des soldats qui l'environnoient; transporté immédiatement au café *Parisien,* il a reçu les premiers secours des chirurgiens militaires. Mais le coup étoit mortel, et le lendemain le capitaine Chabert a succombé.

— M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, vient d'acheter la magnifique terre de Lagrange, commune de Saint-Julien (Gironde). « Devenu grand propriétaire, dit le *Courrier de Bordeaux*, il pourra apprécier par sa propre expérience la justice des réclamations de l'industrie vinicole.»

— On écrit d'Avignon que les électeurs indépendans appelés à nommer un successeur à M. de Montfaucon, décédé le lendemain de la bataille électorale, ont arrêté leur choix sur M. d'Ollivier, homme droit, intègre, d'un caractère ferme, et qui ne laissera jamais avilir dans ses mains le pouvoir qu'il aura reçu des suffrages de ses concitoyens.

EXTÉRIEUR.

L'infant don François de Paule s'est présenté au palais du régent pour prendre congé. Il n'a point été reçu. Du reste, le pauvre prince s'est conformé aux ordres d'Espartero, en quittant Madrid pour se rendre à Saint-Sébastien.

— Le général Zurbano a opéré une battue tout près de la frontière. La garnison française de Saint-Laurent de Cerda a bien voulu concourir à ce glorieux exploit.

— Le bruit couroit au Havre, le 7, que l'armée espagnole réunie sur les frontières du Portugal, avoit fait une démonstration hostile, et que le gouvernement portugais s'étoit mis sous la protection de l'Angleterre.

Rien, dans les nouvelles de Portugal, du 28 juillet, arrivées par la voie de Madrid, ne fait pressentir les événemens dont il s'agit. Les journaux de cette capitale disent au contraire que la meilleure harmonie régnoit entre les autorités portugaises et espagnoles de la frontière.

— Le traité du 16 juillet avec la Belgique est accepté. Il sera mis immédiatement à exécution. Sur 33 membres présens au sénat belge, 28 ont donné une boule blanche, 5 se sont abstenus.

— L'élection de Nottingham ne s'est pas accomplie sans que la lutte ne fût près de recommencer. C'est à grand'-peine que les champions des deux candidats se sont abstenus de brutales violences. Ils se sont contentés de huer et de siffler. M. Walter, candidat tory, l'a emporté sur son concurrent.

— Beaucoup d'ouvriers mineurs d'Airdrie (Ecosse) ont suspendu leurs travaux, pour obtenir une augmentation de salaire.

— Une lettre d'Athènes, du 12 juillet, dit que la banque nationale ne pourra pas payer le dividende de septembre, et que le gouvernement grec ne peut même payer les dépenses courantes. En conséquence, il a été résolu de réviser et d'exécuter la loi de dotation ou vente de biens nationaux, d'obliger le public à payer les terres qu'il a acquises; d'inviter le gouvernement français à verser au trésor le restant de la 3e série de l'emprunt, et de suspendre toutes dépenses extraordinaires.

— On écrit de Patras, le 22 juillet, qu'un tremblement de terre a eu lieu en Messénie. A Calamata, trente maisons et un cloître ont été renversés.

— On a des nouvelles de New-York du 17 juillet. Elles mentionnent surtout une réponse énergique, adressée par M. Webster à un manifeste menaçant du ministre mexicain. M. Webster y repousse l'imputation calomnieuse, lancée contre le gouvernement des Etats-Unis, d'avoir violé la bonne foi internationale, et déclare que les menaces faites au nom du Mexique ne peuvent qu'engager les Etats-Unis à persévérer dans la ligne de conduite par eux tenue.

— A la date du 8 mai, le calme paroissoit être rétabli à Buenos-Ayres; depuis environ quinze jours, on n'avoit pas entendu parler d'égorgemens; on assuroit même que quelques égorgeurs avoient été mis à mort par ordre du gouvernement. On confisquoit les biens des émigrés, pour les vendre au profit de la république.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 9 août.

A deux heures le procès-verbal est adopté. L'assemblée est très-nombreuse. Tous les ministres sont présens.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil, pour une communication du gouvernement. (Mouvement d'attention.)

M. le maréchal Soult monte à la tribune, et donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi dont voici le texte :

« Messieurs, nous venons, d'après les ordres du roi, soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de fixer en principe l'âge de majorité du roi, et de pourvoir, pendant la minorité, à l'exercice et au maintien de l'autorité royale.

» La charte constitutionnelle ne contient aucune disposition sur ce grave sujet. En présence de la plus brillante famille qui se soit jamais rangée autour d'un trône, la France sembloit en droit d'espérer qu'elle n'auroit pas de long-temps à s'en occuper. Nous avons été frappés tout à coup dans notre plus chère confiance. De tous les malheurs qui pouvoient nous atteindre, nous avons subi le plus imprévu. Aucune épreuve ne nous aura manqué dans notre travail pour la fondation d'un gouvernement libre et d'une dynastie nationale.

» Accomplissons, Messieurs, les devoirs que nous impose cette situation douloureuse. Dieu, qui a couvert les jours du roi d'une protection si visible, nous conservera long-temps encore cette vie précieuse à la patrie. Mais le roi lui-même, en s'inclinant sous les décrets de la Providence, a embrassé toutes les chances de l'avenir. Il s'est hâté de vous réunir autour de lui, et vous l'avez vu lutter contre sa douleur pour vous demander de rassurer la France.

» Répondons, Messieurs, à ce noble appel, et montrons au monde que les coups les plus rudes ne sauroient ébranler l'édifice qui a résisté à tant d'épreuves.

» Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter fixe d'abord l'âge de la majorité des rois. Comme l'assemblée constituante et l'empire, nous avons adopté celui de 18 ans. A 14 ans, l'exer-

cice du pouvoir royal ne seroit encore que nominal entre les mains du roi ; à 18 ans, éclairé et soutenu par le concours des chambres, le roi pourra remplir les grands devoirs que lui impose la constitution du pays.

» Quant à la régence, destinée à exercer temporairement, dans notre ordre constitutionnel, l'action de la royauté, elle doit être constituée d'après les mêmes principes, et puiser dans ces principes la force qu'ils assurent à la royauté elle-même.

» La royauté est une, héréditaire, et passe de mâle en mâle par ordre de primogéniture; il faut qu'il en soit de même de la régence. Le régent doit être investi de la régence en même temps que le roi mineur de la couronne, et avec la même certitude. Sinon, l'esprit de notre gouvernement, qui veut qu'il n'y ait pas un moment de vacance dans l'autorité royale, seroit profondément altéré.

» Puisque les femmes ne sont pas admises à exercer de leur chef le pouvoir royal, elles ne doivent pas être appelées à l'exercer par délégation. La variété des exemples de notre histoire ne sauroit prévaloir sur les principes constitutifs de la monarchie et les intérêts les plus graves du pays. La sûreté de l'Etat, la nature de nos institutions, l'énergique développement des libertés publiques, veulent que le pouvoir royal soit dans des mains viriles.

» D'autres droits, d'autres intérêts ne seront pas pour cela méconnus. Si l'exercice temporaire de la royauté revient au parent le plus proche, dans l'ordre de succession au trône établi par la charte de 1830, la garde et la tutelle du roi mineur sont réservés, dans le projet de loi, à la reine ou princesse sa mere, et, à son défaut, à la reine ou princesse son aïeule paternelle. Ainsi, l'enfant royal grandira entouré de la tendresse et de la vigilance maternelle, tandis que les droits de sa couronne seront confiés aux mains les plus intéressées à les défendre et les plus capables de les exercer.

» La personne du régent ainsi déterminée, aucun doute ne peut s'élever sur la nature des pouvoirs qui lui seront confiés. Il exercera, dans toute sa plénitude, l'autorité royale. Sa personne sera inviolable comme celle du roi. Il prêtera serment en présence des chambres réunies. Il ne sera pas responsable des actes de son gouvernement.

» Telles sont, Messieurs, les dispositions du projet de loi que le roi nous a ordonné de vous présenter. Nous espérons qu'une seule et même pensée nous animera tous, le désir d'asseoir la sécurité de notre pays sur une base inébranlable, en témoignant, par nos actes, de notre fidélité aux principes tutélaires de la monarchie constitutionnelle. Alors, Messieurs, nous porterons sur l'avenir un regard assuré. Notre malheur aura resserré le lien qui fait notre force. C'est le seul espoir qui puisse adoucir le deuil de la France, et porter quelque consolation dans le cœur brisé du roi. »

PROJET DE LOI.

« Louis-Philippe, etc.

» Art. 1er. Le roi est majeur à l'âge de dix-huit ans accomplis.

» 2. A l'instant de la mort du roi, et lorsque son successeur est mineur, le prince le plus rapproché du trône dans l'ordre de succession établi par la Charte de 1830 et âgé de vingt-un ans accomplis, est investi de la régence pour toute la durée de la minorité.

» Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, appartient au régent.

» 4. L'article 12 de la Charte et toutes les dispositions législatives qui protégent la personne et les droits constitutionnels du roi, sont applicables au régent.

» Le régent prête devant les chambres le serment d'être fidèle au roi des Français, d'obéir à la Charte constitutionnelle et au lois du royaume, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

» Si les chambres ne sont pas réunies, le régent les convoque dans le délai de trois mois.

» 6. La garde et la tutelle du roi mineur appartiennent à la reine ou princesse sa mère, non remariée; et, à son défaut, à la reine ou princesse son aïeule paternelle, également non remariée.

» Au palais de Neuilly, 9 août 1842. »

La chambre arrête qu'elle se réunira jeudi dans ses bureaux pour nommer une commission.

M. Odilon Barrot demande la parole. Messieurs, dit l'orateur, c'est à l'occasion

d'un incident soulevé dans la vérification des pouvoirs que je veux solliciter l'attention de la chambre. La chambre, en vérifiant les pouvoirs de ses membres, a ajourné l'admission de trois de nos collègues, MM. Pauwels, Floret et Allier.

Cette décision a été prise après de longs et sérieux débats. Quelle portée, quelle conséquence doivent avoir ces trois ajournemens? c'est ce que je vais rechercher.

L'ajournement a été prononcé par suite de la production de faits assez graves pour motiver l'annulation de l'élection, s'ils étoient prouvés; il y a donc nécessité de rechercher si ces faits sont pertinens.

La résolution de la chambre, Messieurs, n'a pas été prise à la légère, et je crois que le moment de vider l'incident que cette décision soulève, ne peut pas être retardé davantage. Nous ne pouvons pas admettre l'ajournement indéfini; l'omnipotence parlementaire ne peut pas aller jusqu'à tenir indéfiniment un député dans cette situation, de n'être ni admis, ni exclu.

L'ajournement que vous avez prononcé est en quelque sorte une décision préparatoire pour arriver à une vérification. Pourquoi la chambre n'a-t-elle pas ordonné immédiatement cette vérification? c'est une question de forme qui l'a arrêtée.

L'orateur examine ici les motifs qui ont empêché la chambre de voter l'enquête, après avoir prononcé l'ajournement des élections contestées; il établit que le droit de la chambre de prononcer cette enquête ne peut être nié, et il l'invite, dans l'intérêt de sa dignité, de sa considération, à ne pas revenir sur les résolutions que son vote d'ajournement implique. Il soutient que la chambre doit ordonner directement l'enquête, que cette mesure ne peut être l'objet d'une proposition spéciale, soumise, comme les propositions ordinaires, à l'examen préliminaire des bureaux.

En terminant, M. Odilon Barrot demande que la chambre déclare qu'il sera procédé à une information sur les trois élections contestées, et qu'une commission sera nommée dans les bureaux pour procéder à cette information.

M. Teste, ministre des travaux publics, s'attache à démontrer que le vote d'ajournement n'entraîne pas forcément l'enquête; que la chambre, qui a pu ajourner, peut revenir sur la résolution qu'elle a prise; qu'elle peut reconnoître que les faits ne sont pas assez graves pour motiver une enquête. Il ajoute que, du reste, les faits dont on voudroit s'autoriser pour obtenir une enquête, ne sont pas assez nettement spécifiés pour motiver cette enquête.

Si la chambre ne partageoit pas cette opinion, elle devroit encore s'arrêter devant cette considération, qu'elle ne peut pas ordonner une enquête sans que la proposition lui en ait été faite par l'un de ses membres. En cette matière, il est impossible de procéder autrement que dans la forme du réglement existant.

M. Teste expose ensuite les difficultés auxquelles la chambre s'exposeroit si elle ordonnoit une enquête: il y a impossibilité d'agir efficacement et de mener une enquête à terme. Il demande que, pour sortir de la situation dans laquelle on se trouve, les bureaux qui ont proposé l'ajournement se réunissent de nouveau et décident qu'il n'y a plus lieu d'ajourner plus long-temps les députés dont l'admission a été différée. (Réclamations à gauche.)

J'engage la chambre, dit M. Teste, à bien réfléchir sur les conséquences de la résolution qu'elle est appelée à prendre. Je crois l'enquête impossible; un examen sérieux vous en convaincra comme moi. Je vous supplie de ne pas précipiter votre décision.

M. Crémieux monte à la tribune, et essaie de combattre les raisonnemens de M. Teste; mais le bruit d'une partie de la chambre le force d'interrompre son discours.

M. le président donne une nouvelle lecture de la proposition de M. Odilon-Barrot, et consulte la chambre. La gauche, le centre gauche, la droite et quelques membres du centre se lèvent pour. Le bureau déclare que la proposition de M. Odilon Barrot est adoptée. (Longue sensation.)

On procède à un scrutin pour la nomination des deux questeurs de la chambre. MM. Clément et Leydet, ayant obtenu la majorité, sont proclamés questeurs. Le général Leydet appartient à l'opposition. Le ministère lui opposoit M. Meynard.

Séance du 10.

M. le président donne lecture du projet d'adresse qui est conçu en ces termes :

« Sire, quand la chambre des députés vous a vu surmonter la douleur qui vous accable pour venir au milieu de nous chercher des consolations comme père et accomplir un devoir comme roi, elle a senti que vous lui donniez un grand exemple. Cet attendrissement de cœur et cette force d'ame qui vous poussoient ce jour là dans le sein du peuple, conduisent aujourd'hui les représentans de ce peuple autour de vous.

» Vous avez perdu un fils, la France a perdu un règne. La providence vous force à la bénir encore en vous montrant les fils qu'elle vous a laissés. Les grandes qualités du prince enlevé au trône ne veulent pas de nous d'autre éloge que le sentiment de ce vide laissé par la mort entre deux règnes. L'histoire tient compte des espérances; elle a la justice indépendante de la destinée. Ce prince y aura une place marquée par les larmes d'une nation. Oui, la nation entière s'est associée au deuil du père, aux pensées du roi; elle s'incline devant cette mère qu'elle n'essaie pas de consoler; elle adopte cette princesse à qui son veuvage ne laisse pour trône et pour patrie que le tombeau de son époux et l'avenir de ses enfans.

» Mais si nous résumons dans nos sentimens la douleur d'un peuple qui s'attendrit avec une famille, ne représentons-nous pas aussi cette nation impérissable qui ne fléchit sous aucune catastrophe, et qui voit toutes les choses humaines au point de vue de sa perpétuité? Nous rappellerons donc notre sang-froid et notre impassibilité pour examiner, comme députés, les mesures nécessaires à la continuité et à l'exercice régulier de l'autorité royale pendant la minorité de l'héritier du trône.

» Sire, les peuples ont une ame et ressentent ces afflictions comme les rois; mais ces épreuves, quelque sévères qu'elles soient, ne prendront jamais la France au dépourvu de prudence, de patriotisme et de fermeté; elle vit dans ses institutions. Les grands sentimens nationaux font les grandes forces. La France veut être libre, forte, éternelle. A chaque crise qui la menace ou qui l'ébranle, elle grandit et s'affermit sur elle-même. Il est beau de voir un tel peuple s'incliner religieusement sous la main de Dieu; puis, après avoir porté le deuil et fermé avec vous la tombe ouverte si près du trône, reprendre la tâche interrompue par la mort, conserver la foi dans l'avenir et achever ses institutions. »

Ce projet d'adresse sera discuté demain.

BOURSE DE PARIS DU 10 AOUT.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 55 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 717 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 80 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 507 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 3/4.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3632.

SAMEDI 13 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Institutions Liturgiques, par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. — T. II (1).

C'est chose remarquable combien la liturgie catholique attire, maintenant surtout, l'attention de ceux-là même que les funestes divisions du XVIe siècle ont fait naître hors du sein de l'Eglise. Pour n'en citer que peu d'exemples, signalés par l'ouvrage que nous annonçons, l'Allemagne luthérienne, dans la personne de Rambach d'abord, puis de Daniel, a compris quels trésors de poésie et de prière vivoient dans le cœur de nos vieux hymnographes, et elle leur a élevé des monumens où bien des catholiques auroient à s'édifier et à s'instruire. M. Daniel, en particulier, pour son *Thesaurus hymnologicus* dont la publication n'est pas encore terminée, mérite véritablement une mention toute spéciale. La parfaite convenance de ses paroles au milieu de ces témoignages de la tradition, rassemblés par lui avec une rare bonne foi et un labeur singulièrement consciencieux, inspire le respect pour le grave compilateur qui sent si bien la beauté d'une pareille tâche. D'un autre côté, en Angleterre, de nombreux théologiens de l'*Eglise établie* cherchent dans le Bréviaire et le Missel de Rome cet esprit de prière dont le secret se perd quand on sort de l'unité. Voici comme ils s'expriment à ce sujet (p. 721) : « Le service de prière du Bréviaire est d'une telle excellence et d'une telle beauté, que, si les controversistes romains étoient *assez avisés* pour le présenter aux protestans comme le livre de prière de leur Eglise, ils produiroient infailliblement sur l'esprit de tout dissident non prévenu un préjugé en leur faveur. »

Comment donc parmi nous, Français, enfans de l'Eglise, un grand nombre se trouve-t-il presque aussi étranger aujourd'hui à cette liturgie romaine, que s'il s'agissoit d'un rite copte ou arménien ? De quelle vénérable antiquité nous réclamons-nous pour expliquer cette dissidence qui donne à plusieurs de nos Eglises un caractère à part dans toute l'Eglise latine ? Pouvons-nous alléguer saint Irénée ou saint Ambroise, ou du moins saint Isidore ? Notre histoire, avec tous ses titres, et le langage même du peuple, déposeroit contre cette prétention. Que veulent dire aujourd'hui, pour la plupart d'entre nous, ces dénominations populaires des dimanches de *Quasimodo*, ou *Lætare*, *Oculi*, etc. ? Que représentent à nos esprits ces formules de dates reproduites dans le passé par tous les monumens écrits de la chrétienté d'Occident : *Feria quinta post dominicam Exaudi, Die lunæ post Invocavit, Dominica Circumdederunt, Sabbato Sitientes*, etc., etc.? Ne sont-ce pas là pour nous des désignations devenues beaucoup trop étrangères ?

Ici, qu'il nous soit permis de faire à la dérobée une observation bien appropriée à l'époque actuelle, où les choses du passé obtiennent une attention plus générale que jamais. C'est que le Missel et le Bréviaire romain sont le manuel nécessaire de l'étude du moyen âge. Chronologie, littérature, iconographie, musique, tout, dans l'histoire de cette époque, a des points de contact avec ces deux livres, dont la bibliothèque d'un

(1) A la suite des précédens articles du savant et respectable auteur auquel nous devons celui-ci, on nous a adressé quelques réclamations graves au sujet des *Institutions liturgiques* de Dom Guéranger. Cette manière d'envisager un sujet aussi délicat pourra renouveler les mêmes impressions : mais nous ne demandons pas mieux que de voir la discussion s'établir dans l'*Ami de la Religion* sur un point qui intéresse à un si haut degré la liturgie et le respect pour l'autorité.

antiquaire chrétien ne sauroit se passer. C'est toutefois leur moindre mérite, tant ils se recommandent par d'autres endroits.

Cela veut-il dire que l'histoire des travaux liturgiques français soit facile à démêler? C'est précisément le contraire.

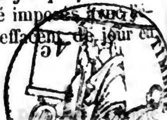
Tout fait récent présente à l'historien des obscurités plus ou moins grandes, selon la nature et la complexité des causes qui sont entrées en contact dans sa production ; et cette obscurité persiste jusqu'au moment où, l'agitation des passions contemporaines venant à se calmer, le mélange confus se précipite peu à peu, et laisse enfin percer le jour à travers les résultats. D'ailleurs, on ne sauroit en disconvenir, et le deuxième volume des *Institutions Liturgiques* peut dissiper à ce sujet toute hésitation, ces innovations ont eu presque partout pour auteurs et pour agens les adeptes de la secte la plus amie des ténèbres qui fût jamais. Ces hommes, si consommés dans l'art de biaiser, si obliques et si dissimulés dans leur marche comme dans leur langage, si habiles et si exercés à masquer le but pour faire adopter la voie fausse, ont eu soin de ne pas rendre trop évidente leur participation à ce grand œuvre. C'eût été effaroucher la bonne foi, et décrier tout d'abord leur projet en laissant percer le secret de ces menées sourdes et persévérantes. Ajoutez la puissance de ruse et de violence à la fois, dont disposoit une école consommée dans la *guerre de partisans*, et soutenue par un déploiement infatigable de la force parlementaire. Jamais la *conspiration du silence* n'avoit été plus savamment conduite contre les organes du bon droit ; et, si quelque réclamation en faveur de la vérité parvenoit à percer les lignes de surveillance, un avocat-général se trouvoit promptement, qui requéroit la main du bourreau pour intimider la presse et murer les défenseurs de la tradition.

Ainsi les documens sont en petit nombre, et signalés à peine çà et là. D'ailleurs le temps a fermé la tombe sur les témoins de ces entreprises, toutes récentes qu'elles sont, et nos convulsions politiques ont empêché la transmission de leurs témoignages : soit en dispersant au loin ceux qui avoient vu semer cette ivraie, soit en détournant les esprits vers des secousses bien autrement violentes. Pendant ce temps-là, l'*intérêt de clocher* est venu couvrir de son manteau bien des souvenirs échappés au naufrage : on a discrètement laissé mourir mainte anecdote fâcheuse qui pouvoit compromettre le crédit du livre autochthone. Comme les bruits anciens sur l'illégitimité de sa naissance s'en alloient expirant, on s'est accoutumé à n'y voir plus qu'un enfant du sol, né au foyer domestique.

L'auteur des *Institutions Liturgiques* poursuit sa marche dans son second volume avec un aplomb remarquable. Malgré le caractère théologique d'une semblable tâche, malgré les minutieuses recherches qu'elle a nécessitées, l'ouvrage présente un ensemble qui se fera lire avec intérêt par les laïques même, pour peu qu'ils aient de sérieux dans l'esprit; et tout le monde conviendra qu'il comble une lacune très-grave dans l'histoire ecclésiastique de France. Aussi les délais de cette publication s'expliqueroient assez par les longs préparatifs qu'elle a dû requérir : c'étoit un poids déjà bien lourd pour une santé qui n'auroit éprouvé nulle atteinte.

Nous donnons plus bas les détails que réclame ce livre important. Toutefois, pour tranquilliser d'avance ceux que le sujet tout seul pourroit émouvoir péniblement, terminons cette première indication par un emprunt fait à la préface (p. xiij).

« ... N'étoit-il pas urgent de montrer que cette déviation n'est point notre ouvrage; que, si nous sommes réduits à en subir les conséquences, la faute en est, pour la plus grande partie, dans les obstacles matériels que nous avons hérités d'un autre âge, et, pour le reste, dans ces préjugés de *liturgie perfectionnée* qui nous ont bien été imposés avec l'éducation, mais qui s'effacent de jour en



jour, comme tant d'autres, pour faire place à une appréciation plus large des institutions catholiques? Oui, nous le disons avec sincérité, nous penserons avoir rendu un service, si, en nous jetant ainsi dans ces questions de l'histoire et de la forme liturgiques, nous parvenons à occuper la place, et à prévenir l'invasion de ces littérateurs, historiens, poëtes, artistes et autres, dont le demi-savoir et l'incompétence produisent journellement tant d'inconvéniens dans les publications, périodiques ou non, qu'un zèle souvent très-louable en lui-même leur fait entreprendre.

» Toutefois nous éprouvons le besoin de protester contre un abus dans lequel, malgré nous, la lecture de notre livre pourroit peut-être entraîner quelques personnes. Il ne seroit pas impossible que certains ecclésiastiques, apprenant par nos récits l'origine peu honorable de tel ou tel livre en usage dans leur diocèse depuis un siècle, crussent faire une œuvre agréable à Dieu en renonçant avec éclat à l'usage de ces livres. Notre but n'est certainement pas d'encourager de pareils actes, qui n'auroient guère d'autre résultat final que de scandaliser le peuple fidèle et d'énerver le lien sacré de la subordination cléricale. Pour produire un bien médiocre, on s'exposeroit à opérer un mal considérable. Nous désavouons donc à l'avance toutes démonstrations imprudentes et téméraires, propres seulement à compromettre une cause qui n'est pas mûre encore. Sans doute notre intention est d'aider à l'instruction de cette cause, et nous la voudrions voir jugée déjà et gagnée par la tradition contre la nouveauté; mais une si grande révolution ne s'accomplira qu'à l'aide du temps, et la main de nos évêques devra intervenir, afin que toutes choses soient comme elles doivent être dans cette Eglise de Dieu qu'il leur appartient de régir.

» Tel est notre avis, que nous déposons ici pour la décharge de notre conscience, nous souvenant de notre qualité de membre indigne du clergé régulier, lequel a dans tous les temps témoigné de son attachement inviolable *à l'ordre hiérarchique*, sans croire par là porter atteinte aux priviléges dont la discipline générale l'a investi; tandis qu'on a vu constamment les docteurs du presbytéranisme, guidés par un secret instinct, confondre dans une même aversion la prérogative divine de l'Episcopat et les droits concédés aux corps privilégiés. »

On reconnoîtra sans peine qu'il étoit malaisé d'être plus charitable et plus prudent. Débuter de la sorte, c'est calmer dès les premiers pas des susceptibilités. Dom Guéranger montre que la tâche de l'historien ne lui fait point perdre de vue celle du prêtre et du religieux: « *Solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis* (Eph. IV, 3). »

Mais pourquoi ce reproche de se donner pour réformateurs de la catholicité? C'est que le projet des innovations liturgiques avoit pour principe formellement reconnu, l'intention de faire mieux que n'avoient fait les papes, d'ôter à la liturgie catholique ce qui auroit pu fausser la piété, etc. Cependant, à ne juger même ces nouvelles plantes que par leurs fruits, il est curieux d'observer que la véritable et solide piété paroît s'être surtout conservée à l'abri de cette ancienne liturgie dont on suspectoit si fort la tendance. Ainsi, parmi les corporations de réguliers, celles qui participèrent à ce mouvement de progrès, Cluny par exemple, les Prémontrés français et les Génovéfains n'ont point lieu de conclure que l'esprit de prière eût fait de grands pas à l'aide des formules perfectionnées.

Un autre but également avoué, c'étoit d'abréger les heures destinées à la prière. Mais prenoit-on bien son temps pour imaginer ce dégrèvement tardif? La foi et la pratique de la Religion diminuoient à vue d'œil parmi le peuple; la fréquentation des sacremens décroissoit chaque jour davantage : soit par l'effet de l'incrédulité qui gagnoit sans cesse, soit à raison de la sévérité qui multiplioit les obstacles autour de la sainte table. Le loisir des ecclésiastiques devoit donc

aller croissant, et c'étoit alors qu'on se mettoit en devoir d'alléger pour eux la tâche de la prière! Comment avoient donc fait, comment faisoient encore ces laborieux missionnaires, et ces savans écrivains, qui trouvoient le secret de satisfaire au Bréviaire romain, ou même au Bréviaire monastique, et de faire face néanmoins à d'écrasans travaux? Les Suarez, les Sirmond, les Pétau, les Mabillon, les Muratori, les Bossuet, les Ruinart, les Martène, les d'Achery, les Ceillier, les Zaccaria, etc., paroissent-ils avoir beaucoup souffert dans leurs études par l'assujétissement à des Bréviaires non-réduits? Et cette économie de temps sur les heures de l'office divin, quels travaux apostoliques nous a-t-elle valus? On n'a pas assez remarqué que la vie est d'autant plus active et plus forte qu'elle est plus disciplinée et plus sévère. Comptez les grands seigneurs et les gens riches sans profession publique qui nous ont laissé de graves et puissantes œuvres!

Du reste, il faut bien le dire, la prière n'étoit pas seulement réduite, elle étoit sensiblement tarie dans les rédactions nouvelles. On y vante quelquefois l'habileté du travail, la sagacité de la compilation, l'élégance du style, etc.; mais je ne me souviens pas d'avoir lu ou même entendu dire (et pourtant que ne dit-on pas?) que l'on en vantât généralement l'onction. Robinet, l'un des entrepreneurs employés à ce travail des liturgies récentes, avoue que le secret du style de la prière n'a pu être dérobé aux vieux livres liturgiques, et que la palme leur reste incontestablement sur ce point. C'est bien quelque chose en faveur du Bréviaire et du Missel romain; car on ne contestera sûrement pas que la prière doive obtenir un rang considérable dans la liturgie. Quelle seroit en effet la compensation? Faudroit-il la chercher dans l'expression de la foi? Mais c'est encore ici un côté foible des liturgies enfantées par le XVIIIe siècle. Il est clair que les grands théologiens n'appartiennent pas à cette époque; et que l'on y eût en vain cherché un saint Thomas pour prêter aux basiliques contemporaines de saint Anselme, de saint Bernard, de saint Bonaventure, des accens dignes de leurs échos. On voit que je ne suis pas exigeant: comme il s'agit uniquement de la France, je ne remonte pas plus haut que le siècle des Fulbert et des Suger, qui a vu bâtir nos plus vieilles cathédrales, à très-peu d'exceptions près. Puisqu'on vouloit leur faire oublier les accens grégoriens, ne pouvoit-on substituer à cette grande voix que des paroles du XVIIIe siècle?

Quelqu'un m'arrêtera ici, disant que les nouvelles liturgies françaises font précisément profession d'écarter la parole humaine de l'office divin; qu'il n'y a donc point lieu de leur imputer l'emploi d'une parole moderne. Je n'entreprends point d'examiner quant au *droit* ce principe si prôné par l'école du siècle passé: l'auteur des *Institutions liturgiques* a été conduit à traiter brièvement cette question dans son second volume (p. 288-290), et doit la développer plus tard avec l'ampleur qu'elle mérite. Je pense qu'en se réduisant même au seul *fait*, il seroit facile de montrer qu'il y a loin de cette prétention, généralement énoncée par les liturgies françaises, à la réalité de son exécution. Je ne serois pas surpris qu'un parallèle exact du Bréviaire et du Missel romain avec ceux des Eglises françaises qui ont quitté la liturgie universelle de la chrétienté, montrât pour résultat une somme de langage humain plus considérable dans les livres nouveaux que dans ceux de Rome. C'est un calcul que je n'ai jamais exécuté; mais il me semble que les hymnes, les oraisons, les préfaces, les proses, etc., forment, elles seules, un ensemble suffisant pour donner quelque probabilité à ma conjecture.

Quoi qu'il en soit, puisqu'on se piquoit de ne rien vouloir d'humain, n'y a-t-il rien d'humain dans cet arbitraire emploi de l'Ecriture sainte, qui fait exprimer à des centons bibliques, juxtaposés plus ou moins artistement, tout ce qu'il plaît au rédacteur de leur faire dire, courbant ainsi sous un système de jeu

d'esprit, la parole de l'Esprit saint? en sorte que bien des fois l'on ne sait s'il faut s'impatienter de ces froides combinaisons, ou sourire du tour de force occasionné par la difficulté vaincue.

Certainement les saints Pères ont çà et là des applications de l'Ecriture qui surprennent; mais, lorsque nous rencontrons dans leurs œuvres quelqu'une de ces interprétations qui nous semblent forcées, le respect prend bientôt la place de la surprise. Nous savons que l'Eglise, en consacrant la mémoire de ces grands hommes, a reconnu dans leurs écrits un monument de sa tradition. Souvent d'ailleurs le concert des docteurs sur ces applications du texte sacré nous apprend à réformer notre jugement sur leur singularité apparente. Or, saint Grégoire, par exemple, offroit cette garantie, sans aucun doute; et il n'en est pas de même pour ceux qui ont réformé son œuvre.

Je dis : *réformé* : ce seroit déjà une expression suffisante pour indiquer quelque hardiesse; mais c'est *répudié*, qu'il falloit dire. Car il est assez remarquable que les réformateurs aient éliminé même les emprunts faits à l'Ecriture sainte par ce grand pape. On vouloit du nouveau; et malheureusement ce nouveau dans les expressions n'avoit souvent pour but que d'insinuer plus ou moins nettement *du nouveau dans la doctrine*.

Du reste, il est facile de voir que tout l'odieux de ces entreprises appartient à leurs premiers auteurs; et le R. P. abbé de Solesmes est si prononcé sur ce point, qu'il n'hésite pas, religieux de saint Benoît, à montrer sans détour la responsabilité qui pèse sur l'ordre de Cluny pour ces inventions téméraires (p. 232-243, 102-109). Il le déclare même avec assez de chaleur et de netteté pour acquérir le droit de constater les déviations réalisées par d'autres. Quant à moi, je pense que la France lui est très-redevable pour cette histoire. Grâce à lui, si l'avenir prononce sévèrement sur notre hardiesse (et cet arrêt n'est pas douteux), on sera obligé de publier en même temps que nous avons fait nous-mêmes amende honorable à la chrétienté pour ces graves désordres. Nous nous étions déjà laissé prévenir d'une manière fâcheuse, puisque le savant P. Arevalo regardoit la passion des nouveaux Bréviaires, chez nous, comme l'effet de ce caractère mobile qui nous fait changer chaque année la forme des vêtemens. Il falloit donc être justes envers nous pour éviter les reproches venus du dehors : la censure domestique est toujours moins pénible que la juste critique d'un étranger. D'ailleurs Dom Guéranger a fait voir, et nous l'en remercions, que nos pères n'avoient pas été tous muets à ce triste spectacle.

A ne considérer ce volume que comme un travail historique, il nous paroît être d'une importance extrême, parce qu'il traite avec une clarté remarquable un point de notre histoire fort peu connu même de ceux qui en parlent beaucoup.

Nous avons mieux aimé inspirer le désir de lire ce livre, que d'en suppléer la lecture d'une manière quelconque par la citation de lambeaux épars. Il faut, quand il s'agira désormais des Bréviaires et des Missels français modernes, accepter la tâche d'étudier cette histoire, ou prendre le parti de se déclarer incompétent. Les principes adoptés gratuitement, les faits mal interprétés, les appréciations superficielles de la liturgie romaine ne seront plus de mise, puisque le récit sérieux est désormais exposé à tous les regards, et qu'on n'en est plus réduit à des données de conversations sur une matière aussi grave.

Comment ne pas indiquer cependant ces paroles austères que profère l'auteur des *Institutions liturgiques* après avoir fait le lamentable récit de cette spoliation exécutée par les pasteurs eux-mêmes, comme un prélude fatal à une ruine complète? Il nous avoit montré une seule église, la collégiale de Saint-Martin de Tours, jalouse des vénérables priviléges de son antiquité (p. 583), tandis que les congrégations bénédictines elles-mêmes méconnoissoient leur noblesse (p. 582);

et la révolution commençoit à déborder.

« L'Eglise gallicane, dit-il (p. 584), a perdu le droit de citer désormais aux peuples la parole des livres de l'autel et du chœur, comme l'oracle de l'antiquité, de la tradition, de l'autorité. En alléguant le texte des nouveaux Missels et Bréviaires, on ne peut donc plus dire désormais : *l'Eglise dit ceci*; et ce coup fatal, ce n'est point la main d'un ennemi qui l'a porté. Les hommes de nouveautés et de destruction ont trouvé le moyen de faire mouvoir en leur faveur le bras qui ne devoit que les foudroyer. Or voilà ces jurisconsultes, ces mêmes gens du Palais qui décrétèrent l'abolition du Bréviaire romain, et firent brûler, par la main du bourreau, les Remontrances ou Réclamations que le zèle de la tradition catholique, aussi bien que de l'unité de confession, dictoit à quelques prêtres courageux; les voilà qui s'apprêtent à mettre au jour la constitution *nationale* et *non-Romaine*, qu'ils ont préparée au clergé de France. Dans leur attente sacrilége, ils comptent sur les peuples qui, dans beaucoup de provinces, ont déjà commencé à perdre le respect envers leurs pasteurs, à *l'occasion des changemens introduits dans les formes du culte*. Déjà, dans de nombreuses paroisses, la dime a été refusée aux curés qu'une injonction supérieure contraignoit de supprimer les anciens livres, et d'inaugurer les nouveaux, etc., etc. »

A ce moment la persécution éclate :

« Et n'étoit-ce pas un pitoyable spectacle.... lorsque, dans la rade de Rochefort, en 1798, neuf cents prêtres, confesseurs de la foi, réunis dans la même fidélité et dans les mêmes souffrances, ne pouvoient s'unir dans une même psalmodie, parce que le petit nombre des Bréviaires qu'on avoit pu introduire dans ces prisons flottantes représentoient pour ainsi dire autant de diocèses différens qu'ils formoient d'exemplaires ! Certes, si la persécution qui faillit dévorer l'Eglise de France eût été avancée d'un siècle, on eût du moins entendu s'élever du fond des cachots la prière uniforme des confesseurs, la prière romaine que l'univers catholique tout entier fait monter vers le ciel sept fois le jour. »

Quelles leçons, et combien chèrement payées! Mais le R. P. abbé de Solesmes ne manque pas de rappeler les véritables auteurs de cette scission.

« Nos pères, dit-il (p. 668), nous ont laissé, avec leurs préjugés, la succession de leurs œuvres; et, si la liturgie est aujourd'hui une science à créer de nouveau, c'est qu'elle est tombée sous les coups de nos devanciers. Tout le mal de notre situation vient donc d'eux ; le bien qui reste à raconter est donc de nous seuls. »

Héritiers de dangereux présens, puissions-nous apprécier à leur juste valeur les dons du XVIIIe siècle, et livrer passage à la voix de la chrétienté ! *Scribantur hæc in generatione altera, et populus qui creabitur laudabit Dominum* (Ps. CI, 19).

C. C.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Salvator Leziroli, évêque de Monte-Feltro, a été sacré à Rome, le dimanche 31 juillet, dans l'église Saint-Pierre et Saint-Marcellin, près Saint-Jean-de Latran, par S. E. le cardinal Giustiniani, assisté de Mgr Cadolini, archevêque d'Edesse, et de Mgr Tamburini, évêque de Cervia.

— La congrégation des Oblats de la vierge Marie, instituée, il y a peu d'années, dans la ville de Pignerol, et qui, de là, s'est répandue dans plusieurs autres cités des Etats de S. M. le roi de Sardaigne, non contente du bien qu'elle procure chaque jour aux ames par le ministère ecclésiastique, en dirigeant des exercices spirituels, en instruisant le jeune clergé, vient d'ouvrir à son zèle un nouvel et vaste champ parmi les nations étrangères. La mission d'Ava et de Pégu, dans l'empire Birman, lui ayant été offerte par la congrégation de la Propagande, elle n'a pas hésité à l'accepter. Bien qu'elle

ne compte en ce moment qu'un peu plus de cent individus dans son sein, elle envoie aujourd'hui douze autres missionnaires se joindre aux trois qu'elle avoit déjà expédiés dans une autre occasion. Mgr Jean Ceretti, d'Alice, diocèse d'Ivrée, de la même congrégation des Oblats, a été désigné pour être le supérieur de la mission, en qualité de vicaire-apostolique et évêque d'Antinopolis *in partibus*. Ce prélat a reçu la consécration solennelle dans l'église des prêtres de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul *in Monte Citerio*, le dimanche, 31 juillet, des mains de S. Em. le cardinal Fransoni, assisté de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, aux Etats-Unis, et de Mgr Hynes, évêque de Leros. Une partie de cette cohorte de missionnaires est déjà en route pour le lieu de son ministère, l'autre partie est sur le point de prendre le même chemin. Dieu veuille bénir leur long voyage, afin que ces douze frères et apôtres, et ceux qui déjà les attendent dans ces contrées lointaines, puissent, heureusement réunis, travailler d'un commun accord, dans la vigne du Seigneur, pour la gloire de son saint nom et la propagation de la foi.

PARIS. — Voici les paroles qu'ose prêter au roi des Français un feuilleton de la *Presse*, intitulé : *Le Roi*, et signé de M. Jules Janin, l'un des principaux rédacteurs du *Journal des Débats* :

« Dans cette France, qui a si grand' peur de la réaction religieuse, j'ai trouvé le moyen d'*être regardé comme un des derniers voltairiens sur lesquels on puisse compter !* »

Cette phrase renferme tout à la fois un outrage au roi des Français et un outrage à la France.

Qu'elle ait été imaginée par un voltairien, cela n'a rien qui nous étonne : mais que ce voltairien appartienne à la rédaction des *Débats* et qu'il trouve de l'écho dans la *Presse*, journaux qui se prétendent dévoués aux intérets de la royauté actuelle, voilà ce qui nous confond.

En effet, quelle confiance les catholiques pourroient-ils avoir dans un prince qui professeroit de tels sentimens?

Nous signalons ce fait si grave à la vigilance de M. le ministre de l'Intérieur, qui ne donne pas apparemment aux *Débats* et à la *Presse* l'attache du Pouvoir, pour qu'ils en décréditent ainsi le premier dépositaire.

— Une lettre a été adressée à *la Législature*, à l'occasion de l'avis récemment affiché pour prévenir les fidèles que l'église de l'Assomption est fermée, et que tous les offices auront lieu désormais à la Madeleine.

Cet avis, dit la lettre, a répandu la consternation parmi les catholiques du 1er arrondissement, *car on se propose de donner l'église aux protestans*. Elle ajoute :

« Il est peu d'habitans catholiques du 1er arrondissement qui ne soient attachés, par des souvenirs religieux, à l'église de l'Assomption : il seroit bien impolitique de les blesser dans ces souvenirs et de les inquiéter dans ce qu'ils ont de sacré pour eux. Tous les catholiques de France ressentiroient leur peine profonde, tous partageroient leurs légitimes appréhensions. Si aujourd'hui il y a, dans le 1er arrondissement, empiétement des protestans sur les catholiques, qui peut dire que demain, dans un autre arrondissement, sur un autre point du royaume, la religion de la majorité ne sera point blessée de nouveau ?

» La liberté des cultes est consacrée par la charte. Qu'on respecte la liberté des cultes, qu'on la maintienne entière ; mais qu'on se garde bien, sous le prétexte de vouloir la liberté des cultes, d'inquiéter dans leur croyance les catholiques. Ils sont dans le royaume au nombre de 31 millions : voudroit-on les alar-

mer? la prudence commanderoit plutôt de les rassurer. La vérité est qu'ils sont inquiets, la vérité est aussi qu'ils ont sujet de n'être pas sans quelques appréhensions pour un avenir rapproché. Si donc, malgré toutes les promesses, on enlève aux catholiques, pour la donner aux protestans, l'église de l'Assomption, nos réclamations seront incessantes et énergiques.

» Nous savons qu'elles seront reproduites à la tribune avec courage et persévérance; il n'est pas possible que la tribune reste muette, quand 31,000,000 de catholiques seront froissés. Dès aujourd'hui nous disons au pouvoir, sans avoir la prétention de le lui apprendre, qu'il y a dans le pays tendance prononcée vers une réaction religieuse; nous en appelons au sentiment général de satisfaction qui s'est manifesté dans la grande cité, quand on y a vu dernièrement reparoître la croix en tête du cortége funèbre du prince royal. Nous en appelons encore au sentiment unanime qui a été observé dans toutes les classes, tant à Paris que dans les provinces, à l'annonce qu'une chapelle seroit élevée à la place même où M. le duc d'Orléans est mort.

» Quelle différence à des époques si rapprochées! Il y a moins de douze années, des forcenés saccageoient les lieux saints; le pouvoir lui-même démolissoit une chapelle expiatoire, construite à l'endroit où un grand crime avoit été consommé. Aujourd'hui, la nation tout entière applaudit à la piété royale qui élève une chapelle à l'endroit où est arrivé un grand malheur. Leçon aux gouvernans! Qu'ils ne blessent, qu'ils n'inquiètent pas dans leur croyance religieuse 31,000,000 de catholiques; qu'ils comparent entre aujourd'hui et hier; qu'ils jugent ce que peut être demain; et si, pour eux, la question religieuse n'est rien, qu'ils ne se préoccupent que de la question politique! Elle est bien simple, elle peut être posée en chiffres: 31 contre 2. »

Nous avons lieu de penser que le projet de transformer l'église de l'Assomption en temple protestant ne se réalisera pas. On a d'autres vues sur cette église.

— M. le garde des sceaux a mis sous les yeux du roi des Français l'Adresse qui lui a été envoyée par M. l'évêque de Gap.

— Il est dans Paris un nombre assez considérable d'enfans qui sont employés dans des ateliers à un âge très-peu avancé. Plusieurs ne savent pas lire et n'ont jamais fréquenté les écoles; c'est à peine s'ils ont quelques heures de repos le dimanche. M. le curé de Saint-Merry a établi une œuvre pour ces pauvres malheureux qui n'auroient jamais appris à connoître Dieu que par des blasphèmes. Il les réunit à une heure convenable, leur fait donner des instructions sur les élémens de la doctrine chrétienne, et lorsqu'ils sont bien disposés, ils sont admis à la première communion. Cette cérémonie a eu lieu jeudi 11 août pour plus de cent garçons ou filles, au milieu d'un grand concours de fidèles qui ont été édifiés de leur bonne tenue. M. l'évêque de Nancy, voulant encourager cette œuvre, a administré les sacremens d'eucharistie et de confirmation, et a adressé des exhortations pleines de charité à ces jeunes ouvriers qui paroissoient ravis de leur bonheur.

— Dimanche, veille de l'Assomption, Mgr Berthaud, évêque élu de Tulle, célébrera à sept heures du soir, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, l'office du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, et prononcera le sermon.

Lundi, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, célébrera cet office à la même heure, et fera le sermon.

Diocèse de Bayeux. — La retraite pastorale s'ouvrira, dans le séminaire de Lisieux, le lundi 5 septem-

bre, pour finir le samedi 10. Une Circulaire de M. l'évêque annonce qu'elle sera prêchée par M. l'abbé de Bussy, dont la piété, le zèle, les talens et les succès dans cette mission sont connus de tout le clergé de France.

Diocèse de Bordeaux. — M. l'abbé Lacombe, vicaire-général, a fait placer, à Bègles, dans la propriété du petit séminaire, appelée Mussonville, une statue de la sainte Vierge, donnée par MM. les directeurs du grand séminaire de Bordeaux, prêtres de la société de Saint-Sulpice où la dévotion à Marie est en si grand honneur. A l'occasion de la bénédiction de cette statue, on a convoqué le clergé de la ville et les dames protectrices de l'OEuvre des petits séminaires. Un autel ayant été élevé au pied de l'image de Marie, placée au bout d'une longue avenue d'ifs séculaires et de chênes, qui formoient en se joignant comme la voûte à plein cintre d'une nef de feuillage, M. l'archevêque y a célébré les saints mystères. Après la messe, a eu lieu la bénédiction de la statue, puis une séance littéraire, pleine d'intérêt, que le prélat a close par une paternelle allocution. Le petit séminaire et les habitans de Bègles se rappelleront long-temps cette cérémonie.

Diocèse de Rodez. — On lit dans le *Journal de l'Aveyron* :

« Mgr Croizier, nouvel évêque de Rodez, y a fait son entrée solennelle. Un nombreux clergé l'attendoit au fond du faubourg Saint-Cyrice, où il s'étoit rendu processionnellement. Une tente élégante y avoit été dressée. La voiture du prélat est arrivée par la route d'Espalion, escortée par la compagnie de sapeurs-pompiers de la garde nationale et par la gendarmerie qui avoit été à sa rencontre. Une population immense remplissoit le long trajet qui sépare ce point de la cathédrale. Le prélat est descendu de voiture, et, après quelques instans employés à se revêtir de ses habits pontificaux, il s'est mis en marche pour se rendre à la cathédrale à pied et au milieu de la procession, qui étoit venue au-devant de lui, bannières déployées. Cette procession se composoit, non-seulement du chapitre et du nombreux clergé accouru de tous les points du département, mais encore des confréries de pénitens et de plusieurs chœurs de jeunes filles vêtues de blanc.

» Partout la population témoignoit le plus grand empressement de contempler les traits du nouveau pasteur. Il est arrivé, ainsi escorté, à la cathédrale, sur le seuil de laquelle il a été harangué par M. l'abbé Mazars, vicaire-général. Il est ensuite entré dans le chœur, où étoient réunies les principales autorités civiles et militaires. Après un *Te Deum*, exécuté en musique avec beaucoup d'ensemble et d'harmonie par MM. les amateurs de la ville et par les jeunes élèves de la maîtrise, le prélat est monté en chaire et a adressé aux fidèles avides d'entendre sa parole, une allocution toute paternelle qui a fait une vive impression sur l'auditoire. A sa sortie de l'église, il s'est rendu à son palais épiscopal, à la porte duquel l'autorité militaire avoit placé un peloton de troupe de ligne. M. le maire et ses adjoints l'attendoient dans la grande salle de l'évêché.

» M. le maire lui a adressé quelques courtes paroles, où il a rappelé le bien qu'avoit fait son prédécesseur, l'affection générale qu'il avoit su gagner, et enfin l'amitié qui l'unit à Mgr Croizier, et qui assure d'avance à celui-ci toutes les sympathies du pays, heureux de retrouver dans son nouveau pasteur les qualités de celui qu'il venoit de perdre. Ces paroles ont paru toucher Mgr Croizier, qui a fait une réponse pleine de grâce et d'aménité. Il a dit qu'elles étoient allées droit à son cœur; qu'il étoit heureux de s'entendre identifier avec Mgr de Cambrai, son modèle comme son ami; que l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique sont deux sœurs qui se doivent mu-

tuelle assistance, et il a émis l'espoir que, comme par le passé, elles marcheront toujours d'accord pour faire le bien.

» Bientôt après, le prélat a eu la visite de toutes les autorités et des fonctionnaires. En un mot, Mgr Croizier a reçu l'accueil le plus empressé parmi toutes les classes de la population, dont il étoit depuis longtemps connu, et qui, pour cette raison, fonde les plus grandes espérances sur son administration. Dans la soirée, une brillante sérénade a été donnée au nouveau prélat, dans le grand salon de l'évêché. »

BAVIÈRE. — Depuis Pâque, vingt personnes ont abjuré, à Munich, les erreurs protestantes. La fréquence des conversions, qui ont lieu en ce moment en Allemagne, doit être attribuée, d'une part aux affreux écarts du rationalisme protestant, et de l'autre à la savante controverse qu'ont suscitée les violences commises contre le vénérable archevêque de Cologne.

— En Bavière, les souffrances des prêtres et des religieux que la persécution a bannis de l'Espagne sont l'objet de la plus vive sympathie. Le roi s'est placé à la tête d'une souscription, ouverte le 30 octobre dernier, et qui a produit en six mois près de 34,000 fr. Cette somme a été remise aux mains de M. l'archevêque de Besançon.

ESPAGNE. — Un Exposé que les supérieures des convens de Séville ont adressé à l'intendant de cette province fait cette peinture attendrissante de leur misère. Après avoir rappelé qu'il leur est dû *cinquante-un mois*, elles disent :

« Les religieuses sont disposées à mourir, s'il est nécessaire, plutôt que de rompre les vœux qu'elles ont faits à Dieu ; mais elles n'ont pas juré de vivre sans manger, parce que cela est impossible, et, pour assurer leur subsistance, elles ont fourni leurs dots. Aujourd'hui elles se voient sans ressources, et les cloîtres ne retentissent plus que des cris de la faim conduisant ses victimes au tombeau. Les religieuses sont sans nourriture, sans culte, sans prêtre, parce qu'elles ne peuvent rien se procurer. C'est pitié de voir le spectacle que présentent les communautés de Séville. Les générations futures ne voudront pas croire qu'un gouvernement ait abandonné de foibles femmes, dont beaucoup sont vieilles et infirmes, qui avoient choisi pour demeure la solitude du cloître, après avoir payé la somme qui devoit subvenir à leur subsistance durant toute leur vie. Le silence qu'elles ont gardé jusqu'à présent, en souffrant avec une espérance infructueuse, est arrivé à son terme; elles sont disposées à élever leurs plaintes jusqu'au trône, et à faire connoître au régent du royaume leur véritable et insupportable indigence. »

— La députation provinciale de Tarragone vient d'adresser une Représentation au régent en faveur des propriétés des monastères et des convens de religieuses en Catalogne.

SUISSE. — Schaffhouse s'est joint aux onze Etats qui ne veulent point demander de garanties confessionnelles au canton d'Argovie, de sorte que cette question est maintenant décidée et sort du recès.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

COLPORTAGE DES LIVRES.

Depuis quelque temps, des colporteurs forains parcourent les départemens et y répandent à vil prix des livres où non-seulement la religion et la royauté, mais encore les principes sur lesquels reposent la propriété, la famille, sont attaqués avec violence et cynisme.

Cette propagande d'une nouvelle espèce s'exerce surtout dans les lieux de marchés et foires : mais elle va aussi trouver chez eux les habitans des fermes, des hameaux les plus retirés ; et les industriels qui s'y livrent ont d'autant plus de succès, que les maires de

la plupart des communes s'inquiètent aussi peu du lieu d'où ils viennent que de la nature des ouvrages qu'ils distribuent, presque pour rien, aux ouvriers et aux cultivateurs.

Une pareille tolérance est à la fois une faute de la part des magistrats municipaux et un danger pour les populations. Il importe qu'il soit mis un terme à ce trafic de livres malfaisans dont nous n'aurions pas de peine à indiquer la triste origine, à l'émission de cette foule de libelles, de chansons, de pamphlets dangereux, de gravures obscènes qui parviennent au fond des campagnes et vont y corrompre les mœurs et le véritable esprit national.

Les lois des 2-17 mars 1791, 4 thermidor an III, 5 brumaire an IX, 18 juillet 1837, 14 décembre 1830, et surtout la loi du 16 février 1834, donnent aux maires et aux commissaires de police les moyens de prévenir le danger de ce colportage. C'est à eux de prendre des mesures sévères à cet égard, la loi leur en confie le soin, elle le leur impose comme un devoir.

Ainsi, ils doivent, en vertu des dispositions légales précitées, obliger les colporteurs, par l'exhibition de leur passeport, à justifier de leur domicile, requérir la représentation de leurs patentes, s'assurer si les productions qu'ils débitent n'ont rien d'attentatoire à la morale publique, et, dans ce dernier cas, leur refuser l'autorisation qu'il leur est rigoureusement prescrit de demander à l'autorité municipale, dans toute commune où ils exerceront leur industrie nomade.

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, l'adjoint ou l'un des conseillers municipaux délégués doit exercer l'inspection et le contrôle dont nous venons de parler.

Tout colporteur qui n'est pas nanti des pièces qui lui sont indispensables peut être arrêté et mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Les publications reconnues dangereuses doivent être saisies sur-le-champ, puis transmises au procureur du roi de l'arrondissement, lequel instruit, s'il y a lieu, contre le délinquant pour colportage illicite, ou bien contre le libraire qui a vendu les ouvrages ou gravures sans se conformer aux réglemens.

Nous ne saurions trop insister pour que les maires s'occupent de la répression d'un scandale qui porte la plus sérieuse atteinte aux intérêts des citoyens et à la morale publique. On ne sait pas assez, ou plutôt on affecte de taire le mal que font les mauvaises lectures dans les populations laborieuses des campagnes et des villes. Comment s'étonner en effet si des philosophes d'estaminet, si des discoureurs de taverne s'ingèrent à critiquer le gouvernement et à tourner la religion en ridicule, lorsque les ouvriers, les cultivateurs, ont sans cesse entre les mains des livres comme l'*Origine des Cultes* et le *Bon sens du curé Meslier*!..

Il se pourroit bien que le mauvais succès de la régence de Marie-Christine fût entré pour quelque chose dans l'économie du projet de loi actuellement soumis à la chambre des députés. Il semble en effet que ce soit à elle qu'on ait pensé, en enlevant la tutelle et la garde des rois mineurs *aux mères remariées*, et en statuant que les régences ne pouvoient sortir *de la ligne masculine*.

L'Espagne s'étant mise au régime constitutionnel et formée à l'image de la révolution de juillet, il est naturel qu'elle se ressente de notre système de droit public, par rapport à l'organisation des régences. Dans ce cas, voici les idées qui ne peuvent manquer de s'y introduire, et d'y exercer une puissante influence : d'abord, la régence d'Espartero sera une irrégularité flagrante, et condamnée comme une usurpation, puisqu'il n'est le plus proche parent d'Isabelle II ni dans la ligne masculine ni dans aucune autre ligne. Ensuite, pour ceux qui n'admettent pas que Charles V soit le roi légitime d'Espagne, il est mort civilement et politiquement à leurs yeux, ainsi que la révolution et sa belle-sœur l'ont déclaré par

leurs décrets. En sorte que ce n'est point lui qui peut être régent du royaume pendant la minorité de sa nièce.

Qui donc a droit à la régence d'Espagne selon notre droit public, et d'après les règles qui vont être établies en France par une loi fondamentale? C'est l'Infant don François de Paule qui se trouve être actuellement, par rapport à sa nièce Isabelle, au même degré de parenté que M. le duc de Nemours par rapport à son neveu, le comte de Paris. Dans l'état actuel des choses, et vu la position des personnes, rien n'est plus clair et plus net que cette application des principes. Personne n'a plus le droit de s'étonner des prétentions de l'infant don François de Paule, et si, pour les faire valoir, il venoit à demander aide et appui à M. Guizot, il seroit impossible que celui-ci trouvât moyen de s'en défendre par aucune bonne raison. Il s'agit ici pour la France de maintenir son droit public, et de ne pas souffrir qu'il soit compromis par un exemple tel que celui d'Espartero, qui est là comme une tentation vivante, comme une menace d'insurrection qu'il importe d'écarter de la personne des rois mineurs.

PARIS, 12 AOUT.

Louis-Philippe a reçu hier à 9 heures du soir, au palais des Tuileries, la grande députation chargée de lui présenter l'adresse de la chambre des députés. Le prince a répondu :

« Messieurs les députés, c'est avec une vive émotion que je reçois cette adresse. J'y retrouve l'expression des sentimens dont vous m'avez entouré avec tant d'énergie, lorsque, surmontant la douleur qui m'accable, je me suis rendu au milieu de vous, pour remplir un grand devoir. Ce devoir, messieurs, nous l'accomplirons dans toute son étendue; et avec l'aide de Dieu, la France, appuyée sur ses institutions, forte de l'accord parfait qui réunit en un faisceau tous les pouvoirs de l'Etat, continuera à voir s'éloigner d'elle les divers périls, dont j'ai eu le bonheur de contribuer avec vous à la préserver depuis douze ans. »

— La loi sur la régence, la plus importante dont les chambres aient eu à s'occuper depuis 1830, a été soumise hier à l'examen préparatoire des bureaux de la chambre des députés. Les bureaux étoient presque au complet; quatre cents membres environ s'y étoient rendus; tous les ministres-députés et toutes les notabilités parlementaires étoient présens, et la plupart ont exprimé leur opinion sur cette grave question. La discussion a été longue et approfondie; elle s'est prolongée dans quelques bureaux jusqu'à trois heures.

MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, Tocqueville, Ducos, Lacrosse, ont tenu le même langage que MM. Dupin, Duchâtel, de Salvandy, Hébert, Dumon, Dufaure, Passy. Tous ont exprimé le vœu que la loi puisse réunir, sinon l'unanimité, au moins une immense majorité.

Quelques membres radicaux, MM. Carnot, Glais-Bizoin, Lherbette, ont cherché à combattre le principe du projet, et ont voulu contester à la chambre actuelle le droit de faire une loi de régence; mais leur opinion n'a prévalu dans aucun bureau. Tous les commissaires nommés sont favorables au projet de loi, et décidés à hâter la rédaction du rapport qui pourra, dès le commencement de la semaine prochaine, être soumis à la chambre en séance publique. Ce sont MM. Dufaure, Lacrosse, Thil, Hébert, Gillon, de Salvandy, maréchal comte Sébastiani, Dupin, Laurence.

Déjà, au sortir de la séance, la commission s'est réunie et s'est constituée. M. le maréchal Sébastiani a été nommé président, et M. Hébert secrétaire. Après une courte discussion sur l'ensemble du projet de loi, M. Dupin aîné a été nommé rapporteur, à l'unanimité.

— La commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales des colléges de Langres, d'Embrun et de Carpentras se compose de MM. Galis, de Corcelles, Pascalis, G. de Beaumont, Meynard, de la Tour-

nelle, Croissant, Odilon-Barrot, Lanyer. Quatre membres sur les neuf appartiennent à l'opposition.

— M. Sauzet a pris dès mardi possession de l'hôtel de la présidence de la chambre des députés.

— Par décision du 7 de ce mois, M. le colonel François a été nommé au commandement de la place de Saint-Omer, et M. le capitaine Woldor à celui de la place de l'île d'Aix et du fort de Liédot.

— Pendant le second trimestre de cette année, la caisse d'amortissement a racheté 232,332 fr. de rentes 3 p. 0/0, qui, au taux moyen de 80 fr. 96 c., ont coûté 6,270,250 fr.

— Les avocats à la cour royale de Paris ont procédé hier à la nomination du bâtonnier et du conseil de discipline. M. Chaix-d'Est-Ange, ayant réuni 240 voix sur 444 votans, a été proclamé bâtonnier. M. Gaudry, son concurrent, a obtenu 180 suffrages. Les membres du conseil de discipline sont MM. Gaudry, Paillet, Marie, Duvergier, Baroche, Dupin, Caubert, Desboudet, de Vatimesnil, Mollot, Liouville, Adrien-Benoît Blancher, Berryer, Bethmont, Boinvilliers, Pinard, Flandin, Landrin et Bourgain.

— M. Paul Aubry, gérant de la *Gazette de France*, comparoissoit aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine comme opposant au jugement rendu contre lui par défaut, le 30 juillet dernier.

Déclaré coupable par le jury, malgré l'habile plaidoirie de Me Mauguin, le gérant de la *Gazette de France* a été condamné à un an de prison et 12,000 fr. d'amende.

—Un incident assez curieux s'est élevé mercredi à la deuxième chambre de la cour royale.

Les sieur et dame Denis avoient appelé d'un jugement du tribunal de la Seine, ordonnant la mise hors de cause de la congrégation de Saint-Lazare, sur des poursuites en garantie qu'ils avoient exercées contre elle. Les poursuites se rattachoient à des avances que M. Nozo, supérieur de la congrégation, leur avoit faites. C'étoient des débiteurs qui attaquoient leur créancier, parce que celui-ci se refusoit à continuer de leur fournir des fonds, et qui, suivant l'usage, déversoient sur lui la diffamation.

Me Billaut, avocat, député, imagina un système, consistant à soutenir qu'en vertu d'anciennes bulles et de brefs du Pape, la congrégation étoit responsable de tous engagemens qu'avoit pu contracter un supérieur de la congrégation, même en son nom personnel. Ces bulles ou brefs du Pape, il ne pouvoit les produire. Ils étoient en langue étrangère dans une des bibliothèques ou archives de la capitale. Me Billaut demandoit la nomination d'experts pour la traduction. Par eux devoit s'interpréter le décret du 7 prairial an XII, portant rétablissement de l'institut de Saint-Lazare, les autres décrets et ordonnances, les décisions des chambres, la dernière ordonnance rendue le 11 mai de la présente année.

M. de Villers, avocat de la congrégation, a félicité M. Billaut, député de l'extrême gauche, de ce retour vers l'autorité du pape; mais il a combattu son système, qui tendoit à placer les membres de la congrégation hors du droit commun, dans lequel ils ont toujours été pour la transmission et l'administration de leurs propriétés personnelles. Me Baroche, avocat de M. Nozo, a soutenu la même thèse.

Sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général, la cour a rejeté les conclusions de M. Billaut.

— Regnier Becker, commissionnaire en marchandises, et la fille Caroline David viennent de comparoître devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'outrage à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs, en mettant en vente des exemplaires d'écrits imprimés et de gravures obscènes. La fille David, signalée seulement comme complice de ce fait, a été acquittée. Becker, déclaré coupable d'outrage aux bonnes mœurs, a été condamné à six mois de prison et 200 fr. d'amende.

— Mlle Charlotte Rothschild, fille du

baron James Rothschild, épousera la semaine prochaine son cousin germain, le baron Nathaniel Rothschild, de Londres.

— Plus de 50,000 matelas encombrent en ce moment les magasins du grand Mont-de-Piété. On ne sait où les ranger, et les planchers ainsi que les rayons en sont couverts. On est obligé de les suspendre jusqu'aux plafonds. Cela peut donner une idée de la quantité innombrable d'objets mobiliers dont les malheureux ont été forcés de se défaire.

— La Seine est tellement basse à Paris en ce moment, que quelques bains sont à sec, pour ainsi dire, et que dimanche les bateaux à vapeur qui revenoient de Saint-Cloud, n'avoient que bien juste le chemin nécessaire pour ne pas donner dans les bancs de graviers nombreux dans différentes parties de son lit.

— Une lettre d'Oran, du 23 juillet, dit que la division de Mascara a parcouru une grande étendue de pays, et forcé diverses tribus à faire leur soumission.

Les troupes du territoire de Tlemcen étoient échelonnées jusqu'au Rio Salado, travaillant à rendre praticable aux voitures la route de Mostaganem à Mascara, et d'Oran à Tlemcen.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Auguste Bernier, âgé de 19 ans, détenu à la maison centrale de Beaulieu, convaincu de tentative d'incendie de cette prison, où il subissoit la peine de la détention à temps, a été condamné samedi à la peine de mort par la cour d'assises du Calvados.

— Babel, ex-lancier, qui a si lâchement assassiné le capitaine Chabert, du 66e de ligne, a été de nouveau condamné à mort par le 1er conseil de guerre de Metz.

EXTÉRIEUR.

On prétend que des agens de Marie-Christine travaillent à opérer quelque nouveau mouvement en sa faveur. On en dit autant des agens secrets de don François de Paule. Tout cela donne beau jeu à Espartero pour faire de l'arbitraire, et pour tourmenter la Catalogne en particulier. Le nom du général Rodil se trouve mêlé aux intrigues qu'on attribue aux partisans de Marie-Christine.

— S. M. le roi des Pays-Bas vient de faire un voyage dans le Nord-Hollande.

Ce prince se rendoit, le 6 août, d'Amsterdam à un village près de Leyde, par un convoi spécial du chemin de fer. Parvenu à Haarlem, l'ingénieur du rail-way, qui se trouvoit sur la locomotive, s'aperçut que l'une des roues de la berline royale étoit sur le point de prendre feu par suite du frottement occasionné par la rapidité du mouvement. Il invita S. M. à passer dans une autre berline. Un retard de quelques minutes fut tout ce qui résulta de cet accident.

— Quoique le parlement dût être d'abord prorogé hier jeudi, cette prorogation a été différée. Le 9, sir Robert Peel a exprimé, devant les communes, l'espoir qu'elle auroit lieu le 12 ; mais on en doutoit à Londres, car le gouvernement avoit encore, disoit-on, plusieurs projets de loi à faire passer, entr'autres un bill sur la contrefaçon. Dans ce cas, il est probable que le parlement ne sera prorogé que la semaine prochaine.

Le 8, le premier ministre, interpellé par lord Palmerston, a fait connoître en partie la situation actuelle des troupes anglaises dans l'Inde.

« Elles occupent, a-t-il dit, Candahar et Djellalabad, et se maintiennent encore sur d'autres points. Il n'y a pas lieu de craindre qu'une retraite immédiate devienne nécessaire. »

Cette déclaration du ministre n'a pas satisfait les esprits.

— A la chambre des lords, du 9, le comte d'Aberdeen a déposé sur le bureau les traités de commerce et de la traite conclus récemment avec le Portugal.

— Il y a eu des troubles dimanche soir à Burslem (Angléterre) 500 ouvriers mineurs ont mis la ville en émoi, et saccagé l'hôtel municipal et plusieurs

maisons particulières. Les journaux de Londres disent que la misère est le principe apparent des désordres.

— Des lettres du Cap-Haïtien, du 28 juin, mandent que le 24 une autre secousse de tremblement de terre avoit répandu en ville une nouvelle frayeur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 11 août.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'adresse.

MM. Laurence et Dejean ont demandé la parole pour des vérifications de pouvoirs.

M. BEAUMONT (de la Somme). Je demande la parole avant M. Laurence. (Mouvement.) Messieurs, le 9e bureau a reçu les pièces relatives au cens de M. Emile de Girardin; le 2e bureau ne les a pas reçues; et, d'après les habitudes de la chambre, qu nd l'élection est double, les pièces doivent être communiquées par ordre de bureau... Je demande donc qu'on ajourne la lecture du rapport sur l'élection de M. Girardin.

M. Laurence explique comment le 9e bureau s'est trouvé saisi des pièces, et il commence son rapport : l'admission de M. E. de Girardin avoit été ajournée jusqu'à justification du cens; cette question a soulevé quelques difficultés. Dans le cens de M. E. de Girardin, dit-on, on compte les contributions payées par la maison qu'occupe le journal la *Presse*; or, ajoute-t-on, l'impôt des portes et fenêtres payé par la maison de la rue Saint-Georges ne peut être appliqué à M. de Girardin, car cet impôt est à la charge de la société formée pour l'exploitation du journal la *Presse*.

Le bureau s'est d'abord convaincu que M. E. de Girardin occupoit dans la maison de la rue Saint-Georges un appartement indépendant de l'administration du journal, de même qu'un autre logement étoit occupé par son co-régent, par son co-associé, et qu'ainsi tout étoit parfaitement distinct sur ce point, qu'aucune confusion ne pouvoit avoir lieu entre les impôts payés par l'un et l'autre. En résumé, le bureau a reconnu que le tiers des impositions de la maison de la rue Saint-Georges étoit compté à bon droit à M. E. de Girardin. En conséquence, il propose à la chambre de prononcer son admission.

M. DE COURTAIS. M. de Girardin s'attribue 71 fr. 85 c. pour un impôt qu'il paie, à raison de mines qu'il possède dans la Creuse. Or, je dois vous dire comment l'impôt sur les mines s'établit. Je suis concessionnaire de houilles; je sais comment l'impôt se règle : il se règle par trois concessionnaires, le directeur des contributions, un membre du conseil général, un membre du conseil d'arrondissement. Les divers membres sont convoqués par le préfet et présidés par lui.

Or, ce réglement ne peut avoir lieu qu'à la fin d'août, l'impôt de 1841 ne pourra être réglé qu'en août 1842. Ce ne seroit que par une faveur spéciale que ce réglement auroit été fait. Ainsi donc, il ne me paroît pas établi que M. E. de Girardin paie les 71 fr. 85 c.

M. GRANDIN. Je demanderai si la raison sociale de la *Presse* est Girardin, Dujarrier et Ce? S'il en est ainsi, M. E. de Girardin ne peut compter la moitié des contributions.

M. EM. DE GIRARDIN. Je commence par remercier vivement la chambre des marques de bienveillance dont elle m'a honoré. (Bruit.) Je ne dirai qu'un mot sur les mines que je possède dans la Creuse. Ces mines ne sont pas exploitées, on ne paie donc pour ces mines qu'une redevance fixe qui est le minimum de toutes les contributions. Il ne peut donc y avoir lieu à contestation. Quant à la propriété de la *Presse*, en supposant que le tiers seulement doive m'être compté, mon cens électoral dépasse encore les 500 fr. voulus. J'aurois pu revendiquer la totalité des impositions de la maison de la rue Saint-Georges, car depuis six ans j'en suis le seul locataire.

M. BERGER. Je ne suis pas partisan fanatique du cens d'éligibilité, mais puisque ce cens est exigé par la loi, nous ne pouvons en dispenser personne. L'orateur déclare que M. Dujarrier figure seul sur le rôle des contributions foncières du journal la *Presse*; M. Dujarrier est porté sur la liste électorale comme payant 248 francs d'impôt; dans cette somme figurent 165 francs pour les impositions payées pour la maison rue Saint-Georges, n° 16. Ces contributions ne peuvent servir à la fois à faire M. Dujarrier électeur, et M. de Girardin éligible. (On rit.) Je de-

mande l'ajournement pour justifier de ces faits.

M. Laurence donne lecture d'un certificat du maire du 2e arrondissement de Paris, qui a passé sous les yeux de M. Berger, certificat constatant que M. E. de Girardin est locataire pour moitié de la maison rue Saint-Georges, 16; ce certificat est du 11 juin 1842. Quant à M. Dujarrier, c'est rue Laffitte, 39, et non rue Saint-Georges, qu'il paie 165 fr. de contributions, à raison desquels il est électeur.

M. Berger produit à la chambre un certificat prouvant que M. Dujarrier est imposé, non-seulement rue Laffitte, mais aussi rue Saint-Georges pour 165 fr. L'orateur déclare qu'il n'y a pas là de question de parti, puisque, par les mêmes motifs, il a combattu l'élection de M. Bouillaud, son ami politique.

M. LAURENCE. L'honorable M. Berger a pris l'une des contributions pour l'autre. M. Dujarrier paie, rue Laffitte, 165 francs 50 cent. en son propre nom. D'ailleurs, quand M. Dujarrier se seroit attribué à tort des contributions, la faute ne devroit pas en retomber sur M. de Girardin.

M. Vavin demande qu'on lise l'acte de société du journal la *Presse*.

M. LAURENCE. Le 9e bureau l'a examiné dans tous ces détails.

M. BEAUMONT (de la Somme). Mais le 2e bureau n'a pas vu cet acte.

M. VAVIN. Afin que tout soit régulier, afin qu'on puisse tout éclaircir, j'engage la chambre à ajourner à demain l'admission de M. de Girardin.

M. LAURENCE. Un mot sur la constitution de la société du journal la *Presse* : il y a vingt-quatre parts d'intérêts : M. Dujarrier est propriétaire de neuf de ces parts. M. de Girardin en possède huit. Le bureau n'a compté à M. de Girardin que ces huit parts d'intérêt.

L'ajournement est mis aux voix et rejeté.

L'admission de M. de Girardin est prononcée.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet d'adresse.

M. le président donne lecture de ce projet, dont tous les paragraphes sont adoptés sans discussion par assis et levé. (Voir pour le texte notre dernier numéro.)

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

Nombre des votans,	361
Majorité absolue,	181
Boules blanches,	347
Boules noires,	14

La chambre a adopté.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1273 fr. 75 c.
Emprunt belge. 102 fr. 5/8
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 527 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3633.

MARDI 16 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Instructions et Mandemens de M. l'évêque de Rodez, transféré à l'archevêché de Cambrai, sur les principaux objets de la sollicitude pastorale (1).

En quittant le diocèse de Rodez pour aller s'asseoir sur le siége de Fénelon, Mgr Giraud a voulu dédier à son ancien clergé une édition nouvelle des Instructions pastorales successivement publiées dans le cours de son épiscopat.

C'est au zèle de ce clergé, à sa piété, à son intelligence des besoins des églises et de la conduite des paroisses, que le prélat reconnoît devoir la première idée de ces Instructions, écrites sous l'inspiration de la sollicitude et des exemples des prêtres du diocèse de Rodez. Par le concours de ses coopérateurs dévoués, les exhortations du pontife se sont transformées en œuvres d'édification et de charité. Voilà pourquoi Mgr Giraud leur fait hommage d'un travail qui, ajoute-t-il avec modestie, leur appartient plus qu'à lui-même.

La pensée que la bénédiction de Dieu pouvoit faire porter ailleurs les mêmes fruits à ces Instructions, fécondes en si heureux résultats dans le diocèse de Rodez, est le seul motif qui ait engagé leur éloquent, mais humble auteur, à leur donner une plus grande publicité. Tout le clergé s'applaudira de posséder enfin la collection de Mandemens qui, au mérite du fond, réunissent à un degré si éminent celui de la forme, et que l'on admire encore comme des modèles de style, lorsqu'on les consulte comme des monumens de la sagesse et de la prévoyance pastorale.

Les deux volumes que nous annonçons présentent les Mandemens de Mgr Giraud dans l'ordre chronologique de leur publication, depuis la Lettre du prélat à l'occasion de son entrée dans le diocèse de Rodez, jusqu'à l'Instruction sur l'OEuvre de la Propagation de la Foi, à la fin de laquelle il adresse à son premier troupeau de si touchans adieux.

Nous avons dit dans la Notice sur la vie de Mgr Frayssinous, que Mgr Giraud avoit été porté par cet illustre prélat sur sa dernière liste de présentation qu'on nomma *un beau testament d'Eglises* Les événemens politiques de 1830 retardèrent le sacré du nouvel évêque de Rodez, et il ne prit possession de son siége qu'à la fin de cette année. Dès son premier pas dans la carrière, il donna la mesure de sa prudence et de sa charité. Au milieu des agitations politiques auxquelles la France étoit livrée, un seul mot, le mot de paix (*Pax vobis!*), vint se placer sur les lèvres du pontife, et nous lisons dans son Discours d'installation :

« Que la paix de Jésus-Christ soit avec vous tous, habitans de cette antique et noble cité, renommée dans tous les temps pour la pureté de sa foi, pour son attachement à tous les principes conservateurs des sociétés humaines; je dis la paix de Jésus-Christ.... : non cette paix trompeuse que prêchent les prophètes

(1) 2 vol. in-8°. Prix 6 fr. et 8 fr. 50 c. franc de port. A Lille, chez L. Lefort; et à Paris, au bureau de ce Journal.

de mensonge..., cette honteuse transaction entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur; la paix, sans doute, mais la vérité; la charité, mais sous la réserve des droits imprescriptibles de la conscience et de la foi.... Si quelques-uns d'entre vous, dans un moment d'erreur, emportés par l'ardeur des passions, avoient perdu ce trésor, ah! nous aimons à penser qu'ils s'en affligent, qu'ils en ressentent un déplaisir amer, qu'ils ont déjà conçu des idées de pénitence et de retour, et qu'ils se hâteront de se réconcilier avec leur propre cœur, en se réconciliant avec le Dieu bon qu'ils ont offensé : et s'il étoit parmi vous des cœurs aigris, des esprits divisés par les opinions ou les intérêts, car la charité du prochain n'importe pas moins à la paix que la charité de Dieu même; si ce mot qui ne devroit pas même être nommé parmi les chrétiens, le mot d'ennemis pouvoit avoir ici quelque application..., ah! je vous le demande, M. T. C. F., donnez cette joie à votre évêque, accordez cette consolation et ce succès aux premiers efforts de mon ministère; je fais plus que de vous le demander, je vous le commande; laissez-moi user pour cette fois de l'autorité du commandement qui m'a été remise par le Seignenr; oui, je veux que tous les cœurs se rapprochent, je veux qu'ils se mêlent et s'embrassent dans la paix et la charité de Jésus-Christ, que toutes les injures soient lavées dans les larmes d'une réconciliation généreuse, et qu'on puisse dire que, dans un jour qui donne un pasteur au troupeau, il ne s'est trouvé que des frères dans la société des enfans de Dieu. *Pax vobis !* »

Ces belles paroles furent prononcées le 22 décembre 1830.

Nous retrouvons la même sagesse dans le Mandement publié à l'occasion du choléra-morbus. Le prélat, après avoir rappelé, avec Isaïe, que *le châtiment répond au péché comme un écho terrible,* ajoutoit :

« En voulons-nous conclure, N. T. C. F., comme la mauvaise foi nous en accuse, que tel fléau est la peine de telle action ou une vengeance de tel ou tel événement politique? A Dieu ne plaise que nous prétendions scruter ses jugemens, et interpréter les secrets de sa justice! Périssent toutes les pensées qui feroient descendre la Religion de ses hauteurs divines pour la transporter dans la misérable lice où s'agitent les passions humaines! Périssent en même temps toutes les insinuations qui supposeroient à nos paroles des intentions, ou leur prêteroient des allusions qu'elles n'ont point, qu'elles ne peuvent avoir! Nous voulons vous instruire, vous toucher, et, s'il se peut, vous convertir, et non fournir une pâture à de vaines curiosités, et un aliment à d'interminables disputes; nous cherchons vos ames, nous désirons votre amendement; *que le monde s'arrange du reste; qu'il prenne sa part, et nous laisse la nôtre* : elle est assez honorable et assez belle. Mais quelles susceptibilités si farouches pourrions-nous donc blesser, en disant, d'après les convictions de notre raison et la persuasion de notre foi, qu'il est telle disposition générale des esprits, tel état des sociétés publiques, où il devient nécessaire que Dieu intervienne visiblement? Quand il ne peut plus se faire entendre aux cœurs endurcis, par la voix de ses ministres, par la voix de sa grâce, par la voix de ses merveilles, faut-il s'étonner qu'il nous parle par la révolte et le désordre des élémens? Quand il est oublié par l'athéisme pratique, nié par l'athéisme raisonneur, est-il étonnant qu'il se réveille et qu'il se fasse reconnoître aux éclats de son tonnerre? Quand les peuples, vieillis et usés par l'excès même de leur civilisation, se corrompent dans la lumière, rejettent en même temps et les révélations de la foi et les inspirations d'une raison éclairée, et rétrogradent vers l'enfance des nations en devenant tout matériels et tout sensibles, est-il étonnant que ce grand Dieu se manifeste avec les attributs que lui donnent les prophètes: *Ici, ébranlant la terre qui chancelle sur sa base,* et en-

gloutit les cités toutes vivantes; là, perçant les hommes de flèches invisibles qui portent la mort, faisant des vents ses messagers, et prenant pour ministre un feu qui dévore? »

Ce Mandement étoit d'ailleurs rempli de la plus douce effusion de la charité, qui inspira plus tard à Mgr Giraud des sollicitations si tendres en faveur des victimes des inondations.

Les Instructions du prélat furent presque toutes publiées à l'occasion du Carême ou des Visites pastorales.

A l'occasion du Carême, il développa, en 1832, les *Trois témoignages en faveur de la religion*, et, en 1833, l'*Homélie des dix lépreux*. En 1834, il exposa les *Fruits du Jubilé*, auquel il avoit convié les fidèles dans un Mandement récent. En 1835, il parla sur la *Pénitence;* en 1836, sur l'*Esprit de Pénitence;* en 1837, sur la *Brièveté du Temps;* en 1838, sur la *Voie de la Croix;* en 1839, sur le *Principe de l'Association, considéré dans son application à la charité;* en 1840, sur les *Dangers et les suites déplorables de la fréquentation des cabarets, principalement dans les campagnes;* en 1841, sur le *Catéchisme, son excellence et son enseignement;* en 1842, sur l'*Association pour la Propagation de la Foi*. Des extraits de ces Instructions remarquables les ont fait connoître à l'époque même où elles ont paru : il en est une, cependant, de toutes peut-être la plus importante, que nous n'avons pu signaler, comme nous l'aurions voulu, à la juste admiration de nos lecteurs. C'est celle qui a pour objet l'excellence et l'enseignement du Catéchisme :

« Le Catéchisme! (y dit le prélat, dont nous sommes condamné à ne reproduire qu'un bien court passage) mais c'est la philosophie la plus haute, c'est la religion, c'est la théologie, c'est la science de Dieu, la reine des sciences! Quoi! vous méprisez ce livre! et vous ne prenez pas garde que là, dans un petit nombre de pages, sont renfermés tous les trésors de la sagesse de Dieu, de la sagesse de l'Eglise, de la sagesse des siècles! Supposons que ce Catéchisme, sur lequel vous ne daignez pas même jeter les yeux, fût tombé tout à coup sous la main d'un Socrate, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Cicéron, ces infatigables chercheurs de vérité, nous adjurons vos consciences de déclarer si ces grands hommes ne seroient pas restés confondus d'étonnement, muets d'admiration, ravis d'un suprême plaisir de curiosité satisfaite, devant cette grande lumière soudainement levée sur eux, en présence de cette magnifique synthèse qui explique toutes les énigmes, répond à tous les doutes, rend raison de toutes les difficultés, qui relie si merveilleusement l'homme à Dieu, la terre au ciel, les choses du temps à celles de l'éternité, et tout cela sans effort de paroles, sans ambages de discours, avec une telle clarté et limpidité de langage, qu'il suffit d'avoir des oreilles pour entendre, et un cœur docile pour croire et pour aimer. »

A l'occasion des Visites pastorales, Mgr Giraud publia d'autres Instructions que nous avons aussi fait connoître successivement. Les unes s'occupent des *Divers objets de la Visite*, de la *Préparation aux dons du Saint-Esprit*, etc. Les autres forment autant de traités particuliers et complets sur les différens points qui appellent la sollicitude de l'évêque; et l'aridité de la matière y disparoît, comme par enchantement, non-seulement sous les grâces d'un style abondant et orné, mais sous les considérations les plus élevées ou les plus ingénieuses. Pour nous accuser d'exagérer l'éloge, il faudroit n'avoir pas

lu les Instructions sur le *Zèle des églises*, sur les *Confréries*, sur les *Ecoles primaires*, sur les *Cimetières*, sur les *Bibliothèques paroissiales*, sur l'*Administration temporelle des paroisses*, sur les *Presbytères*, sur les *Cloches*. Ici, encore, en fait de citations, nous n'aurions que l'heureux embarras du choix. Mais il faut abréger, et nous nous contenterons de quelques lignes empruntées à ce Cours d'instructions doctrinal et pratique :

« Certes, dit le prélat en parlant des *Ecoles primaires*, ils seroient bien oublieux, ou bien ingrats et bien injustes, ceux qui représenteroient comme fauteurs de l'ignorance les ministres d'une Religion qui est tout enseignement, et l'enseignement par excellence! Les prêtres ennemis de l'instruction ! Eh ! de quelle instruction entend-on parler? Est-ce de cette instruction plus ornée, plus complète, de ces études plus fortes et plus brillantes, gloire et parure des nations policées? Mais qui peut contester au clergé le zèle de la science et des bonnes lettres? Vous qui le calomniez, où en seriez-vous sans lui? où en seroient vos arts, vos institutions, votre langue, et cette civilisation dont vous êtes si fiers, sans ses nobles efforts pour retirer vos ancêtres de la barbarie, polir leurs mœurs, les façonner aux arts utiles, les apprivoiser avec les lois, et accoutumer leurs yeux au jour nouveau qu'il faisoit luire sur leurs têtes? Ouvrez l'histoire, et surtout celle de notre France : ne voyez-vous pas la Religion présider à toutes les fondations, à toutes les œuvres qui ont pour but d'éclairer les hommes, et les doter avec une magnificence plus que royale? Ne voyez-vous pas le sol de l'Europe couvert encore, malgré l'action du temps et l'action des hommes plus meurtrière que le temps, des monumens élevés par son génie au culte du savoir et de la vertu? N'est-ce pas elle qui a fait refleurir le goût des études et l'émulation des lettres divines et humaines? Elle, qui a sauvé les sciences du naufrage dont les menaçoient les inondations des barbares, en leur ouvrant un asile dans ses cloîtres et ses monastères, et qui les préserve encore de la corruption, *comme un parfum divin*, selon la belle expression d'un de nos plus grands philosophes? Elle, qui a sauvé le feu sacré de la civilisation, alors qu'il étoit prêt à s'éteindre dans les ténèbres du moyen âge? Elle enfin qui, par la multitude des grands hommes qu'elle a formés et inspirés, a porté si haut la gloire littéraire de notre patrie, que cette gloire est un objet d'envie et d'admiration pour l'univers? Ah! génération distraite et présomptueuse, nouveau-venus sur la scène du monde, qui vous croyez les créateurs de votre fortune, parce que vous l'avez trouvée toute faite, et préparée de longue main par un génie bienfaisaisant, quand vous avez pris possession de l'héritage; on ne vous demande pas d'être généreux, pas même d'être reconnoissans, on ne vous demande que d'être justes! Maintenant que la Religion vous a délié la langue, qu'elle a familiarisé vos yeux avec la lumière, qu'elle a soufflé à votre oreille la parole de vérité, qu'elle a ouvert devant vous la voie de la science, marchez dans cette voie, allez de progrès en progrès; courez, si vous le pouvez, à de nouvelles conquêtes; mais ne maudissez pas les entrailles qui vous ont portés, le sein qui vous a nourris, la main qui a dirigé et affermi vos premiers pas dans la carrière!»

Nous mentionnerons enfin une Instruction pastorale sur le *Culte des reliques*, publiée dans une circonstance spéciale, à l'occasion de la translation du corps de saint Artémon, martyr, donné par S. S. Grégoire XVI. On y retrouve l'enseignement solide des autres Mandemens, et cet éclat du style qui lui prête tant de charmes.

Comme il faut faire la part de la critique, nous tiendrons compte de

celle même à laquelle nous ne pouvons souscrire. Nous avons entendu des voix, assurément bien sévères, s'élever contre la richesse d'imagination de Mgr Giraud, et s'étonner de ce qu'elles nommoient la poésie de son style. Combien d'auteurs voudroient se trouver dans une condition telle, que la critique, pour s'exercer, n'eût à leur reprocher que des qualités si rares? Mais nous oublions, en nous servant du mot *auteurs*, que le pontife, de qui émanent ces *Instructions et Mandemens*, est dans une sphère beaucoup plus relevée, et qu'il échappe, par la nature même de sa publication, à l'assimilation qui vient de se placer sous notre plume.

Mgr Giraud a placé à la fin de chaque volume, les *Réglemens* et *Avis* extraits des Mandemens. Il étoit bon de reproduire ces dispositions, qui ont la valeur de mesures réglementaires pour le diocèse de Rodez, et de renseignemens utiles pour les autres.

Nous n'avons nul besoin de recommander le Recueil d'Instructions pastorales. Publiées à Rodez, reproduites à Cambrai, elles sont également appréciées par l'un et par l'autre clergé; ou plutôt tout le clergé de France en connoît depuis long-temps le mérite. La haute estime qu'on en fait est un sûr garant du succès qu'obtiendra la collection dédiée par Mgr Giraud à ses anciens coopérateurs, comme un témoignage de religieuse et tendre affection.

Ces deux volumes, que les ecclésiastiques employés dans le ministère liront avec profit, pourront être donnés en prix aux élèves des classes supérieures des Petits séminaires. Ils y trouveront souvent de beaux modèles d'éloquence chrétienne.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le texte de plusieurs décisions récentes de la Congrégation des Rits sur différens cas d'indulgences, que nous avons rapportées, doit être rectifié en ces termes :

« Quæritur 1° Utrum sacerdos satisfaciat obligationi celebrandi Missam pro defuncto, servando ritum feriæ vel cujuscumque sancti etiamsi non sit semiduplex vel duplex?

» Quæritur 2° Utrùm qui privilegium habet personale pro quatuor Missis in hebdomadis singulis, debeat cum paramentis nigro colore celebrare, diebus non impeditis, ut possit indulgentiam plenariam pro animabus defunctorum lucrari?

» Quæritur 3° Utrùm qui celebrat in Altari privilegiato pro singulis diebus, debeat semper uti paramentis nigris, diebus non impeditis, ut indulgentiam privilegii consequatur?

» Quæritur 4° Utrùm ad lucrandam indulgentiam plenariam Orationi — *O bone et dulcissime Jesu*... concessam, necesse sit aliam orationem addere pro intentione summi Pontificis?

» Quæritur 5° Utrùm ad indulgentias applicabiles crucibus, rosariis, etc., alius ritus sit necessarius præterquam signum crucis à sacerdote qui hanc facultatem accepit, factum?

» Quæritur 6° Utrùm indulgentia concessa cadat solum in Christo exære, ligno vel aliaquâque materiâ facto,ità ut possit ex unâ cruce in aliam transferri absque periculo amittendi indulgentiam ipsi collatam?

» Sacra congregatio indulgentiis sacrisque reliquiis præposita ad superiora dubia sic respondendum esse censuit.

» Ad primum. — Affirmativè.

» Ad secundum. — Negativè.

» Ad tertium. — Ut in secundo.

» Ad quartum. — Negativè.

» Ad quintum. — Negativè.

» Ad sextum. — Affirmativè.

» In quorum fidem, etc. Datum Romæ ex secretariâ ejusdem sacræ congregationis indulgentiarum die 11 aprilis 1840.

» C. CARD. CASTRACANE, præfectus.

» HANNIBAL GINNASI, secret.

» Loco † sigilli. »

— Voici de nouvelles résolutions.

« Dubium I. Per Decretum S. Congregationis Indulgentiarum datum die 12 junii 1822 conceditur, confessionem sacramentalem peractam *infra hebdomadam ante festivitatem* suffragari posse ad Indulgentiam lucrandam.

» Quæritur 1° An verba *infra hebdomadam* — significent octo dies tantum, quæ festivitatem immediate præcedunt; an vero hebdomadam illam totam et integram, quæ ante Festum decurrit, ita ut ex. gr. confessio facta die Dominica suffragetur ad lucrandam Indulgentiam die sabbati hebdomadæ sequentis, in quam diem Festum incideret, tametsi tunc 13 dies inter confessionem et Festivitatem intercessissent.

» Quæritur 2° An confessio octavo die ante Festivitatem peracta vi hujus indulti suffragetur tantum ad unam Indulgentiam lucrandam, an vero per hanc confessionem aliæ etiam lucrifieri possint Indulgentiæ, quæ infra prædictum tempus occurrent, et ad quas lucrandas sacramentalis confessio cæteroquin requireretur.

» Dubium II. Quæritur an, cum in Bulla vel Brevi quo conceditur Indulgentia, confessio tanquam conditio *sine qua non* præscribitur, necesse sit ut sacramentalis absolutio pœnitentibus detur ad Indulgentiam lucrandam.

» Sacra Congregatio Indulgentiis sacrisque Reliquiis præposita respondendum esse censuit :

» Ad dubium primum :

» Ad primum. — Affirmative quoad primam partem ; negative quoad secundam ;

» Ad secundum. — Negative quoad primam ; affirmative quoad secundam ;

» Ad dubium secundum :

» Respondetur : Negative.

» In quorum fidem. etc. Datum Romæ ex Secret. ejusdem sacræ Congregationis Indulgentiarum die 15 decembris 1841.

» C. Card. CASTRACANE, præf. »

PARIS. — Le concours des fidèles dans toutes les églises, le jour de l'Assomption, a été comme une protestation nouvelle contre l'esprit d'impiété et d'indifférence.

Diocèse d'Angers. — Le sacre de Mgr Angebault a eu lieu le 10 août.

Dès sept heures et demie du matin les rues d'Angers étoient traversées par les processions de toutes les paroisses, se rendant, bannières en tête, à l'église Saint-Maurice.

Le prélat consécrateur étoit Mgr de Hercé, évêque de Nantes, assisté de Mgr Bouvier, évêque du Mans, et de Mgr Soyer, évêque de Luçon.

M. le vicaire apostolique de Londres, MM. les évêques de Poitiers et de Rennes, M. l'évêque élu d'Angoulême, les abbés de Bellefontaine et de Meilleraye assistoient à cette cérémonie qui a été fort imposante. Huit cents prêtres s'y étoient rendus, non-seulement des divers points du diocèse, mais des diocèses voisins.

Le préfet de Maine-et-Loire et les sous-préfets de Segré et de Saumur, le conseil municipal d'Angers, la cour royale et le conseil académique étoient présens.

L'assemblée a été vivement émue de la piété et du recueillement du nouvel évêque.

Après le sacre, Mgr Angebault a adressé à son clergé une courte et paternelle allocution.

Il a été ensuite conduit processionnellement au palais épiscopal, où il a été reçu par l'administration municipale, et où les différentes autorités sont venues le complimenter.

Diocèse de Perpignan. — A la dis-

tribution des prix du petit séminaire de Prades, qui a emprunté, comme on le verra, un nouvel intérêt à la présence de M. Arago, attiré par les élections dans ce pays, M. l'abbé Fines, directeur de l'établissement, a prononcé un discours où il a développé ce principe que les sciences s'égarent, et doivent nécessairement s'égarer, lorsqu'elles ne prennent point la révélation pour guide. Les applaudissemens qui ont accueilli l'orateur retentissoient encore, lorsque M. Arago s'est levé.

« Je partage entièrement votre avis, a-t-il dit à M. l'abbé Fines, et je vous demanderai même la permission de le développer par un exemple. Un de mes prédécesseurs à la place de secrétaire de l'académie, M. de Méran, alloit beaucoup dans le monde. Il y rencontra un jour une dame qui lui dit : Il y a quelque temps que je fus à l'Observatoire. M. Cassini m'engagea à regarder dans sa longue lunette, et je vis très-distinctement Saturne avec son grand anneau. Qu'est-ce, je vous prie, que cet anneau? — Je ne sais pas, madame, lui répondit M. de Méran. — Ce n'est pas tout, continua la dame, je regardai ensuite Jupiter, et j'aperçus deux grandes bandes ou zônes, situées l'une au midi et l'autre au nord : qu'est-ce, je vous prie, que ces bandes? — Je ne sais pas, madame, répondit encore M. de Méran. — Mais à quoi vous sert-il donc d'être académicien, puisque vous ne savez rien de ce que je vous demande? — Cela me sert, madame, lui dit alors M. de Méran, à vous répondre : Je ne sais pas. »

En faveur des personnes qui ne regarderoient pas comme assez formel ce témoignage du célèbre astronome, nous citerons ici l'opinion de M. Augustin-Louis Cauchy, collègue de M. Arago à l'Académie des sciences et l'un de nos mathématiciens les plus distingués.

« Cultivez avec ardeur, dit M. Cauchy, les sciences abstraites et les sciences naturelles; décomposez la matière, dévoilez à nos regards surpris les merveilles de la nature; explorez, s'il se peut, toutes les parties de cet univers; fouillez ensuite les annales des nations, les historiens des anciens peuples; consultez sur toute la surface du globe les vieux monumens des siècles passés. Loin d'être alarmé de ces recherches, je les provoquerai sans cesse, je les encouragerai de mes efforts et de mes vœux. Je ne craindrai pas que la vérité se trouve en contradiction avec elle-même, ni que les faits, les documens par vous recueillis puissent jamais n'être pas d'accord avec nos Livres sacrés. »

PRUSSE. — Tandis que la position de l'Eglise catholique en Allemagne tend à se régulariser, de nouveaux fermens de dissolution ne cessent de s'introduire dans les rangs des protestans.

La réunion des doctrines de Calvin et de Luther, opérée par feu Guillaume III, loin de produire le bien qu'on en attendoit, n'a fait que raviver les anciennes haines dont les deux partis étoient animés l'un contre l'autre. Bon nombre de luthériens, restés fidèles aux principes du moine de Wittemberg, s'apercevant que la réunion alloit en définitive tourner entièrement à l'avantage du calvinisme, ont vivement regimbé contre la violence qu'on faisoit à leurs convictions. Ne pouvant plus professer ouvertement leurs principes, une partie d'entre eux s'est décidée à l'émigration; d'autres, sans se séparer publiquement de la nouvelle Eglise évangélique, ont secrètement continué l'exercice de leur culte, en attendant le moment favorable pour se produire au grand jour.

Sur ces entrefaites est arrivée la mort du royal fondateur de l'*Agenda* évangélique. Cet événement a réveillé les espérances des vieux luthériens. Des manifestations, provoquées par eux, ont eu lieu

principalement en Silésie et dans la Prusse orientale, où les doctrines de leur maître avoient jeté les plus profondes racines. On s'imaginoit que le gouvernement les laisseroit faire, et ne mettroit aucun obstacle à l'expression publique de leur foi. On se trompoit. Le gouvernement prussien, croyant l'Église évangélique menacée par ces menées hostiles, prit aussitôt des mesures pour empêcher la recrudescence du luthéranisme. Le conseil d'Etat fut saisi de la question de savoir s'il convenoit d'envisager ses partisans comme de simples sectaires, ou de leur permettre de former une troisième Eglise ayant ses droits et son organisation propres. Le premier de ces avis a prévalu.

Ainsi voilà les doctrines du père du protestantisme légalement proscrites du pays même où elles ont pris naissance, et leurs partisans traités en quelque sorte en parias. Qui auroit cru que le luthéranisme, dont la naissance produisit en Europe une commotion générale, et donna lieu à des guerres sanglantes, qui ont si long-temps désolé l'Allemagne, auroit une fin si triste, et iroit se briser contre un ordre du cabinet émané de la maison même qui lui prêta jadis un si fort appui? Mais c'est ainsi que finissent toutes les hérésies : elles font grand bruit à leur apparition, et s'éteignent dans le silence.

Le luthéranisme n'est pas le seul ennemi que l'Eglise évangélique ait à combattre. Comme elle avoit elle-même sapé les bases du christianisme, en amalgamant les élémens les plus contradictoires, la division ne pouvoit manquer d'éclater dans ses rangs. Le protestantisme, du reste, est depuis long-temps miné par les doctrines rationalistes, qui semblent toutes s'y être donné rendez-vous. Le rationalisme est endémique en Allemagne, surtout dans les universités, où des professeurs, salariés par l'Etat, prêchent les principes les plus hostiles à toutes les vérités chrétiennes. Il n'est dans l'Allemagne entière aucune université protestante qui ne prenne part à cette déplorable lutte.

Marheinecke à Berlin, Baur à Tubingue, Crudner à Giessen, Gesenius à Halle, et une foule d'autres professeurs se sont depuis long-temps acquis, sous ce rapport, une réputation qui n'est que trop méritée. Or, c'est dans les leçons de ces maîtres que les jeunes protestans, qui se destinent au ministère, vont puiser les principes dont ils devront plus tard faire profession publique. Elevés dans une pareille atmosphère, il est impossible qu'ils travaillent avec quelque ardeur au maintien de l'Eglise évangélique. Aussi bien cela leur seroit assez difficile, car l'Eglise officielle de la plupart des gouvernemens d'Allemagne n'a point de symbole déterminé. Le gouvernement prussien s'étoit engagé à en rédiger un : mais ce symbole n'a jamais vu le jour, et il ne le verra probablement jamais.

Quand donc les hommes qui entrent dans les rangs du clergé évangélique, jurent de ne rien enseigner de contraire aux principes de leur Eglise, ils jurent sur une fiction; car, pas plus que le gouvernement, ils ne savent à quoi s'en tenir en fait de vérités positives. On leur parle bien de principes vagues, de vérités fondamentales : mais chacun n'en prend ni plus ni moins qu'il veut. Le moyen de contrôler l'enseignement du clergé, quand cet enseignement repose sur une chimère?

Ce manque de toute religion positive menace d'entraîner l'Allemagne protestante dans d'affreux écarts. Le rationalisme y fait chaque jour de nouveaux progrès. On le prêche partout, dans les chaires publiques, dans les journaux, dans les

livres, en prose, en vers, sous toutes les formes, en un mot. Récemment encore, il est sorti des presses de Leipzig un petit volume de poésies, dont chaque vers renferme un horrible blasphème. Ainsi, les doctrines subversives du christianisme descendent peu à peu des hauteurs de la science dans les rangs du peuple. Il y a dans ces prémisses plus d'une conséquence menaçante pour l'avenir de l'Allemagne.

AUSTRALIE. — Si les missionnaires protestans ne font pas la conquête des ames, ils s'en dédommagent par le rapide accroissement de leur fortune. On lit dans l'*Australasiatic Review* :

« M. Oakes, l'un des premiers missionnaires (protestans) de l'Australie, est parvenu à un âge si avancé, que ses affaires (sa mission aussi sans doute) ont été placées par la cour suprême, sous la tutelle de sa famille. Il étoit, nous croyons, le premier qui résida à Taïti, et il stationna successivement dans l'île des Amis et autres îles de l'Archipel Polynésien. On le regardoit généralement comme un grand favori des divers gouverneurs. Par son honnête industrie (!) il amassa une fortune immense, plus de 100,000 liv. sterl. (2,400,000 fr.!) à diviser entre les membres de sa famille. Madame Hutchinson, épouse du révérend M. Hutchinson (missionnaire wesléyen), aura pour sa part plus de 10,000 livres (240,000 fr.)!!! »

INDE. — Le vicaire apostolique de Ceylan, Mgr Vicente de Rozario, est mort à Colombo, le 29 avril, à l'âge de 72 ans. Ce prélat étoit né et avoit fait ses études à Goa, où il s'étoit aggrégé à l'institut de Saint-Philippe Néri. Il avoit été sacré, en 1838, à Vérapoly, par M. l'archevêque de Sardes. Quelques momens avant sa mort, il a remis ses pouvoirs et le soin de sa mission entre les mains du révérend Caitan Antonio, qu'il a nommé son vicaire-général. Le *Colombo Observer* paie un juste tribut d'éloge à la piété et au zèle du prélat qui n'est plus, aussi bien qu'aux vertus du vicaire-général chargé de l'administration provisoire de la mission.

NOUVELLE-GRENADE. — Le sénat et la chambre des représentans de la Nouvelle-Grenade, réunis en congrès, considérant que les utiles et pieuses institutions des missions tombent en décadence, faute de missionnaires dont l'éducation et l'esprit soient appropriés à ce difficile ministère, ont décrété, le 28 avril dernier, l'établissement d'un ou de plusieurs colléges de missionnaires et des maisons de station nécessaires pour pourvoir aux missions de Casanare, St-Martin, Andaqui, Mocoa, Goajira et Vareguas. Les colléges de missionnaires établis par le décret devoient être de l'Institut que le pouvoir exécutif jugeroit le plus convenable parmi ceux qui professent le ministère des missions en Europe. On appliquoit à l'établissement de ces colléges : 1° l'excédant des sommes annuellement affectées par le congrès au service des missions ; 2° les biens des couvens qui, ayant été des colléges de missions, ne possédoient plus les religieux qui les desservoient naguère et n'avoient point reçu d'autre destination.

En exécution du décret législatif du 28 avril, le vice-président de la république, chargé du pouvoir exécutif, en a rendu un autre dans lequel considérant, 1° que le premier décret a été discuté et approuvé dans les chambres législatives, dans la supposition que ce seroit l'institut de la Compagnie de Jésus qu'on appelleroit à se charger des missions ; ce qui feroit croire que c'est celui que la majorité des sénateurs et des représentans a jugé préférable ; 2° que l'expérience a démontré que cet ins-

titut est le plus apte à convertir les sauvages à la religion chrétienne et à les conduire à la civilisation; ce qui est incontestablement prouvé par ce qui est arrivé dans l'Amérique du sud, où l'expulsion des Jésuites a été suivie de la décadence progressive des missions, décadence qui a été chaque jour en augmentant, sans que le zèle des autres missionnaires ait suffi à l'arrêter; 3° qu'une des conditions les plus précieuses pour que l'entreprise des missions produise des fruits est que les missionnaires soient formés pour cette profession, et qu'il est d'ailleurs très-avantageux pour le pays que ces ecclésiastiques possèdent des connoissances dans les sciences exactes et naturelles, qualités qui se trouvent réunies dans l'institut des Jésuites à un plus haut degré qu'en aucun autre; 4° enfin qu'il est plus facile d'obtenir des missionnaires de cet institut que d'aucun autre, attendu qu'ils sortent fréquemment d'Europe en nombre considérable pour aller en Asie ou en Afrique, où leur zèle produit les meilleurs effets religieux et sociaux; et que le crédit dont jouissent les Jésuites en qualité de missionnaires et la sympathie qu'on leur conserve dans le pays, font que le gouvernement rencontrera en eux une active coopération pour le succès de l'entreprise des missions: il est statué que l'institut de la Compagnie de Jésus sera chargé des missions de la république, et qu'on engagera l'archevêque de Bogota et les évêques à exhorter leurs diocésains à coopérer, par leurs aumônes, à l'établissement des colléges des missions et aux frais de voyage des missionnaires d'Europe à la Nouvelle-Grenade.

Mgr Mosquera, archevêque de Bogota, s'est empressé d'adresser au ministre de l'intérieur et des relations extérieures de la république une lettre où il exprime sa satisfaction de voir le gouvernement s'occuper de l'œuvre sainte de la propagation de l'Evangile parmi les Gentils, et surtout parmi les sauvages : il ajoute que le choix de la Compagnie de Jésus pour l'exécution de ce pieux dessein est une garantie du succès de l'entreprise.

Le chargé d'affaires de la république de la Nouvelle-Grenade à Londres vient de passer à Paris, d'où il se rend en Angleterre. C'est lui qui, conformément aux termes du décret du pouvoir exécutif, est chargé, au besoin, d'aller en Italie et dans les autres parties de l'Europe, afin de prendre avec la Compagnie de Jésus les arrangemens nécessaires pour l'exécution des ordres de son gouvernement.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

On s'attend à voir la chambre des députés reprendre la diligence aussitôt qu'elle aura voté le projet de loi actuellement soumis à ses délibérations, de sorte que la chambre des pairs n'auroit à y intervenir, comme dans les budgets, que pour la formalité de l'enregistrement. Nous sommes persuadés qu'une affaire de cette importance sera traitée avec la gravité convenable, et qu'on laissera le temps à la chambre haute de l'examiner à son tour. Si l'on veut imprimer à la loi de régence le caractère d'une loi fondamentale, c'est bien la moindre chose que le premier des deux corps de la législature soit appelé à y participer. Il est vrai qu'on a vu la chambre des députés faire quelque chose de plus fort que cela, toute seule, en matière de lois fondamentales: mais une fois n'est pas coutume.

Une des coquetteries de la révolution de juillet a toujours été de se donner pour meilleure ennemie que sa devancière. A l'entendre, elle est sans passion, sans fiel et sans haine contre personne. Chez elle, enfin, les vainqueurs sont nobles et généreux, et pas une égratignure n'est à craindre de leur part. En sorte

qu'on peut se fier et s'abandonner à elle, sans s'alarmer des exemples de méchanceté de sa mère.

Il nous seroit aussi agréable qu'à d'autres, assurément, de pouvoir nous reposer là-dessus. Mais nous convenons franchement, pour notre part, que la douceur de mœurs et le bon naturel de la révolution de juillet ne nous ont jamais beaucoup séduits. Tout en lui sachant gré du mal qu'elle ne fait pas à ses adversaires, nous croyons que le plus sûr pour eux est de ne pas trop s'y fier.

C'est une observation que tout le monde fera comme nous en étudiant, par exemple, le caractère des écrivains de cette révolution si douce et si modérée. Quelle acrimonie, quelle passion, quelle animosité furieuse contre ceux qui ont le malheur de les avoir pour ennemis? Avec eux le ministère public n'a presque rien à faire; tant ils prennent soin tous les matins de lui préparer sa besogne, de fureter dans les journaux de leurs adversaires, pour lui signaler quelque léger point d'incrimination contre eux; en un mot, de les examiner jusqu'au fond des yeux pour tâcher d'y découvrir quelque petite paille qui puisse servir à les envoyer en cour d'assises.

Il est vrai que les inimitiés de parti ne vont pas pour le moment jusqu'à conduire ses adversaires à l'échafaud. Mais elles les conduisent devant les tribunaux et en prison, sans compter la ruine des amendes et du repos des familles. Si donc il survenoit des circonstances un peu plus favorables au développement des passions et des animosités que nous signalons ici, il n'est pas dit qu'on ne reverroit point sous l'influence de la révolution de juillet, ce qu'on a vu, il y a cinquante ans, sous l'influence des haines d'alors.

PARIS, 15 AOUT.

Après le vote de la loi sur la régence, les chambres seront, assure-t-on, prorogées au 15 janvier.

— La commission de la chambre des députés, chargée de faire l'enquête sur les opérations électorales dans les trois colléges d'Embrun, de Carpentras et de Langres, a nommé président M. Pascalis, et secrétaire de M. de Corcelles. La commission a invité le ministre de l'intérieur et MM. Allier, Floret et Pauwels, dont les élections sont contestées, à lui fournir tous les documens concernant ces élections; elle voudroit pouvoir présenter son rapport à la chambre avant la fin de la semaine.

— Les ratifications de la convention commerciale du 16 juillet viennent d'être échangées par les cabinets de Bruxelles et de Paris. En conséquence, à partir du lundi 15, les lins filés de la Belgique ne supportent plus que les droits établis en France antérieurement à l'ordonnance du 26 juin dernier.

— M. Clément, procureur du roi à Saint-Marcellin (Isère), vient d'être révoqué de ses fonctions. Le motif de cette destitution est le refus qu'a fait M. Clément de signer l'adresse à Louis-Philippe, votée par le tribunal de première instance de Saint-Marcellin, à l'occasion de l'événement du 13 juillet. M. Burdet, procureur du roi à Embrun, a été appelé à le remplacer.

— M. le duc de Nemours quittera sous peu de jours Paris pour commencer son inspection à Verdun, Metz et Mézière pour l'infanterie, à Strasbourg pour l'artillerie, et à Lunéville, Compiègne, Melun, etc., pour la cavalerie.

Les généraux Colbert et Boyer doivent accompagner le prince dans cette tournée.

— C'est le 15 de ce mois qu'a commencé dans les 86 départemens le grand travail pour la confection des listes électorales et des jurys du royaume. Ce jour, les listes déjà rectifiées par l'autorité municipale ont dû être affichées; puis, de quinzaine en quinzaine jusqu'au 1er octobre, des tableaux contenant les rectifications opérées seront régulièrement publiés. Enfin, le 29 octobre, lesdites listes, ainsi rectifiées, seront définitivement arrêtées pour servir à toutes les opérations de l'année électorale 1842-1843.

— Une ordonnance du 11 porte que la cour des comptes prendra vacance cette année du 1er septembre au 31 octobre. Mais il y aura pendant ce temps une chambre des vacations qui tiendra ses séances au moins trois jours de chaque semaine.

— La *Gazette de France*, dans le moment même où son nouveau procès se jugeoit en cour d'assises, en soutenoit un autre devant la chambre criminelle de la cour de cassation.

Un article de ce journal avoit donné lieu à une plainte en diffamation portée devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, par la maison Ducos et Gouteyron. Dans le cours de l'instance, une transaction est intervenue : M. de Genoude a consenti à abandonner une somme de 10,000 fr. au profit des pauvres, et les plaignans ont donné leur désistement. Le tribunal correctionnel de Bordeaux n'en avoit pas moins condamné le gérant à 300 fr. d'amende. Sur l'appel, la cour royale de Bordeaux, admettant la bonne foi de la *Gazette de France* et la prompte rétractation qu'elle avoit faite d'une énonciation erronée, a renvoyé le gérant de la plainte.

M. le procureur-général de Bordeaux s'est pourvu contre cet arrêt.

La cour de cassation, après avoir entendu Me Mandaroux-Vertamy pour la *Gazette de France*, et M. Delapalme, avocat-général, qui concluoit à la cassation, et après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, a rendu ainsi son arrêt :

« Attendu qu'aucune disposition de la loi du 17 mai 1819 ne déroge aux principes généraux du droit d'après lesquels il n'y a de délit qu'autant qu'il y a eu de la part de l'auteur du fait matériel intention et volonté de nuire ;

» La cour rejette le pourvoi du procureur-général près la cour royale de Bordeaux. »

— Une sorte d'émeute a éclaté, la semaine dernière, à Montrouge, au lieu où s'exécutent les fortifications ; voici à quelle occasion. Des mécaniciens anglais ont inventé une machine propre aux travaux de terrassement, et au moyen de laquelle deux hommes font, pour le transport des terres et des remblais, l'ouvrage de vingt ouvriers. Les travailleurs, auxquels cette machine cause un immense préjudice, ne tardèrent pas à s'attrouper et à faire entendre des menaces contre les Anglais. Les paysans des environs se joignirent à eux, et le rassemblement commença à prendre un caractère séditieux. L'autorité, prévenue de ce qui se passoit, prit aussitôt des mesures pour rétablir l'ordre; un certain nombre de gardes municipaux, de sergens de ville et de la troupe de ligne furent envoyés sur les lieux où, grâce à cette démonstration énergique, le désordre cessa aussitôt. Aujourd'hui la machine fonctionne sans empêchement.

— La bibliothèque Mazarine est fermée aux études depuis le 1er de ce mois, à cause des vacances. Elle sera ouverte le 16 septembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur tous les points de la France on n'entend parler que d'incendies qui effraient les populations. Les uns sont attribués à la malveillance. Les autres ont pour cause l'extrême sécheresse qui dure depuis plusieurs mois.

On lit dans l'*Echo de la Frontière :*

« Le 4 courant, un individu, étranger au pays, d'une figure peu rassurante, se présente chez la veuve Louis Calson, meunière à Bugnicourt, entre Bouchain et Douai, vers une heure et demie après midi, et demande, par charité, un morceau de pain et un peu de lait. Suivant les principes d'hospitalité reçus dans la bonne Flandre, on donne à cet homme ce qu'il demande; on y ajoute même, à sa requête, une pinte de bière. Quand l'étranger est bien repu, il remercie la bonne veuve et se retire. En sortant, croyant n'être pas aperçu, il entre dans un lieu dit *Carterie,* espèce de hangar où l'on remise les voitures, et il y met le feu.

» Le meunier, étant au moulin non

loin de là, l'avoit vu ; il aperçut la fumée, et se mit à crier : *Au feu!* Les personnes accourues à ces cris virent un individu qui fuyoit à travers la campagne et sembloit s'échapper du hangar; le garçon de ferme et le garde champêtre, heureusement à portée de là, saisirent le fuyard, l'arrêtèrent et le ramenèrent à Bugnicourt. Par suite d'un premier interrogatoire, on a appris que cet incendiaire est un forçat libéré; il été conduit dans les prisons de Douai. »

Un incendie considérable a éclaté, le 5 de mois, vers trois heures de l'après-midi, dans la commune de Lieu-Saint-Amant, arrondissement de Valenciennes (Nord). Trente maisons et toutes leurs dépendances, trente granges, plusieurs meules de grains et de fourrages, une quantité de meubles, etc., ont été entèrement consumés. La perte dépasse 80,000 fr. Trois habitations seulement étoient assurées.

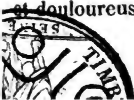
Le 3 août, presque la moitié du village d'Aresches, près Salins (Jura), a été réduite en cendres. Vers dix heures du matin, le feu s'est manifesté à la cheminée de la cuisine du presbytère. Une heure après, dix maisons étoient la proie des flammes. Vingt-un ménages sont sans asile. La perte peut être évaluée à 80,000 fr.; six maisons et sept mobiliers étoient assurés pour une valeur d'environ 50,000 fr.

On lit dans le *Journal de Rouen* du 11 :

« Un incendie considérable a éclaté, dans la nuit de mardi à mercredi, à Fontaine-Guérard, près de Fleury, dans l'une des belles filatures de M. Levavasseur. L'établissement a été entièrement consumé. On évalue la perte à 400,000 fr. Rien n'étoit assuré. »

— M. Floret, député, ancien préfet de la Haute-Garonne, vient de donner sa démission de membre du conseil municipal de Toulouse.

— M. le marquis de Villeneuve, préfet sous la Restauration, ancien conseiller d'Etat, vient de mourir à Peguillan (Haute-Garonne), à la suite d'une lente et douloureuse maladie.



— On lit dans le *Journal de l'Indre* du 10 août :

« Il vient de mourir, dans un village près de Châteauroux, un vieillard âgé de cent-six ans. Cet homme, qui a conservé jusqu'au dernier moment toutes ses facultés, a eu le rare privilége de compter, de son vivant, cinq générations dont il étoit l'auteur, savoir, une fille âgée de 89 ans, un petit-fils de 64 ans, une arrière-petite-fille de 45 ans, une descendante de 19 ans, et un dernier descendant de treize mois. »

EXTÉRIEUR.

Plus le général Zurbano fait fusiller de carlistes, plus il est félicité et fêté partout où il paroît. Les autorités civiles et militaires de Gironne lui ont donné un grand gala il y a peu de jours. Parmi les toasts qui lui furent portés, on remarqua celui celui d'un commandant de milices, qui dit avec enthousiasme : *Je bois au brave général qui a doté le pays de la tête du carliste Montès de Oca!*

— La reine d'Angleterre a prorogé en personne le parlement vendredi 12. Dans le discours qu'elle a prononcé à cette occasion, elle a remercié Dieu de ce qu'il accordoit un temps favorable aux biens de la terre, et annoncé qu'elle avoit la confiance que la détresse des classes ouvrières ne tarderoit pas à diminuer.

— Dans la séance de la chambre des communes du 10 août, lord Palmerston a attaqué la politique générale du cabinet. Sir Robert Peel a pris la parole pour justifier les actes du ministère. Il s'est étendu principalement sur les rapports de l'Angleterre avec la France.

« Notre seule rivalité avec la France, a-t-il dit, est une noble rivalité dans la carrière de la civilisation. Je suis sûr d'exprimer les vrais sentimens de ce pays, en disant que nous voyons avec plaisir, et même que nous nous réjouissons de voir la France marcher si vite dans les voies du progrès, de la civilisation. Notre joie, à cet égard, est parfaitement désintéressée, sauf qu'il s'y mêle

une profonde conviction que la prospérité de la France réagira sur l'Angleterre.

» Il y a même long-temps que ce résultat seroit arrivé, si l'administration dont le noble lord (lord Palmerston) a fait partie, s'étoit donné la moindre peine pour développer et fortifier les relations amicales qui existoient entre les deux pays. »

— Les coalitions d'ouvriers dans les districts manufacturiers de l'Angleterre commencent à donner de graves sujets d'inquiétude, même dans un pays où les démonstrations extérieures sont ordinairement peu alarmantes. Mardi dernier, environ 5,000 ouvriers des mines du Lancashire se sont mis en marche sur Manchester après avoir fait une sorte de rafle sur toutes les fabriques des environs, et ont fini par commettre de graves désordres dans la ville. Ils ont entr'autres démoli entièrement la prison de Newton. Un grand nombre d'arrestations ont été faites.

En ce moment, une grande partie du Lancashire, du Cheshire, du Staffordshire, du Yorkshire et du Derbyshire est livrée à l'insurrection, et les mineurs du sud de l'Ecosse viennent en masse se joindre aux ouvriers anglais.

Généralement, les rassemblemens marchent avec régularité et sans commettre de désordres; ce qui est peut-être le symptôme le plus alarmant; car cette conduite accuse une ferme résolution.

— Le *Sun* est d'avis que les troupes anglaises ne doivent pas reculer de l'Afghanistan. Il faut commencer, dit-il, par reprendre Caboul et la forteresse de Ghuzni. Alors on pourra faire ou dicter des conditions aux chefs, et peut-être alors seulement proposeroit-on sûrement la retraite des troupes anglaises sur l'Indus. En nous retirant volontairement de Caboul, nous ne nuirons pas à l'opinion que les princes, sur les frontières de notre empire des Indes, ont de notre force invincible.

— Les journaux anglais racontent ce qui suit :

« On sait que la reine Victoria avoit choisi la nourrice du prince de Galles parmi les femmes au service du roi Léopold à Claremont, et son choix avoit été approuvé par le docteur Lecock. Le jour du baptême, cette femme avoit reçu 150 livres sterling de gratification, et tous les cadeaux qui lui avoient été faits depuis, s'élevoient à 500 liv. sterl. On évaluoit ses avantages, au moment où le prince de Galles seroit sevré, à 2,000 liv. st. (50,000 fr.) Cette femme, par son imprudence et son goût immodéré pour la boisson, a perdu tous ces avantages. Il y a trois semaines, la reine, entrant dans sa chambre, à l'improviste, l'a trouvée en état d'ivresse. A côté d'elle étoit sa bouteille de genièvre presqu'entièrement vide. S. M. l'a renvoyée sur-le-champ, mais elle a eu la bonté d'écrire elle-même au mari de cette femme, vieux serviteur qui, depuis longues années, est attaché à la maison du roi Léopold son oncle. La reine doit pourvoir aux besoins de cet homme et de ses enfans. » péri.

— M. Van Buren, l'ex-président des Etats-Unis, est arrivé dans les premiers jours de juillet à la ville de Saint-Louis, dans la Lousiane. Un millier d'Allemands lui ont donne une sérénade; mais au milieu du concert, une troupe plus nombreuse d'Américains natifs est tombée sur les musiciens à grands coups de bâton et de pierres. Il y a eu plusieurs personnes grièvement blessées.

— On lit dans une lettre de Constantinople, 20 juillet, publiée par le *Morning-Post* :

« La Porte-Ottomane, prenant en considération les démarches que les ambassadeurs des grandes puissances ont faites auprès d'elle relativement aux différends survenus entre elle et la Perse, a résolu de s'abstenir pour le moment de tout acte d'agression. Elle se bornera à chasser de son territoire tous les Persans qui y paroîtroient en armes sans autorisation de sa part ; en même temps elle enverra des renforts à ses armées près de Bagdad et de Bayazet, et agira ensuite selon les

exigences de son honneur et de sa dignité.

» Saadullah-Pacha et Sabri-Pacha, deux généraux distingués, sont nommés commandans en chef des troupes. »

La Maîtresse des Novices éclairée sur ses devoirs, *ou* Méthode de direction à l'usage des personnes chargées de former les ames à la perfection chrétienne et religieuse; par M. l'abbé Leguay, vicaire-général de Perpignan; avec approbation de M. l'Archevêque de Paris et de M. l'évêque de Bayeux.

La Postulante et la Novice éclairées sur leur vocation, *ou* la vraie et la fausse Vocation mises en évidence par un prudent examen et les épreuves du noviciat; par le même auteur, avec les mêmes approbations.

Ces deux ouvrages sont le complément de ceux publiés précédemment par M. Leguay. Après s'être adressé successivement à l'ame chrétienne et à l'ame religieuse, il prend à part le moment de transition, moment si important et si décisif, et il considère dans le premier ouvrage ce que doit faire pour les novices celle qui les reçoit à leur sortie du monde, et qui se trouve chargée de les initier aux secrets et de les former aux habitudes de la vie religieuse. Dans le second ouvrage, il s'occupe des réflexions que doit faire et des dispositions dans lesquelles doit s'élever cette plante encore tendre qui se trouve tout à coup transplantée dans un terrain où tout est si différent de ce qu'elle avoit pu trouver et ressentir dans le monde.

L'introduction du premier ouvrage en fait connoître le but et la nécessité. C'est une exposition claire, simple et solide des avis et de la doctrine des maîtres de la vie spirituelle. Chaque état, chaque science, chaque art a ses secrets, et, pour les connoître, il faut s'en être long-temps occupé; aussi la maîtresse des novices ne remplira avec succès les obligations que lui impose son emploi, qu'autant qu'elle sera une parfaite religieuse. Il faut qu'elle soit, aux yeux de celles qu'elle doit conduire, un modèle de toutes les vertus. Charité, douceur, fermeté et prudence, impartialité et vigilance, telles doivent être en elle les qualités du cœur. Pour l'esprit, elle doit être instruite sur le dogme et sur la morale, les sacremens, les vœux, les constitutions, enfin sur les différentes voies par lesquelles il plaît à Dieu de conduire les ames. Voilà l'objet de la première partie de l'ouvrage dans laquelle on expose tout ce qui concerne la maîtresse elle-même.

La seconde partie renferme les avis pour la direction des novices. D'abord les avis plus généraux qui s'appliquent à toutes: gagner leur confiance et les former aux vertus religieuses; puis les règles plus spéciales et applicables aux différens genres d'esprit, aux différens caractères, aux différens tempéramens.

L'appendice contient diverses instructions sur l'office divin, les indulgences et l'oraison mentale.

Tel est, en abrégé, le plan d'un ouvrage que nous recommandons au public avec la même confiance que ceux qu'avoit déjà publiés M. l'abbé Leguay. Si on n'y trouve pas la solution de tous les cas et de toutes les difficultés, on y trouve les principes sûrs, et appuyés sur les plus graves autorités, qui servent à les résoudre.

C'est avec la même expérience et la même connoissance de la vie religieuse que le respectable auteur traite dans son second ouvrage (*la Postulante et la Novice éclairées sur leur vocation*) de la vocation religieuse, de ses marques et de ses effets. Il veut que la néophyte ne se décide qu'avec connoissance de cause, et il lui présente en parallèle la vie religieuse et la vie du monde, faisant ressortir ce qu'elles ont de bon, d'utile et de dangereux. D'un côté, la pauvreté, la chasteté, l'obéissance religieuse, le cloître, ses austérités et les moyens de salut qu'on y trouve; de l'autre, les richesses, la liberté, les plaisirs et la frivolité du monde.

Au cas où elle se décide à abandonner le monde pour mener la vie religieuse,



on lui montre dans la seconde partie les moyens qu'elle doit prendre pour bien connoître sa vocation: consulter Dieu, les guides de son ame, ses parens, se consulter elle-même en examinant ses goûts et en commençant par l'épreuve du noviciat; épreuve si nécessaire qui nous fait connoître ce que nous avons et ce que nous n'avons pas.

Dans la troisième partie, on découvre à la novice le fardeau dont elle est sur le point de se charger, afin qu'elle examine s'il n'est pas au-dessus de ses forces. On lui montre les différentes tentations qui se rattachent ordinairement à l'époque du noviciat, comme aussi les peines de sa nouvelle position. Par là se trouve complété le plan de l'auteur, et en même temps la double explication des devoirs de la novice et de sa maîtresse.

Nous ne pouvons, en terminant, que féliciter l'auteur d'un ouvrage aussi intéressant. N'eût-il travaillé qu'à éclairer les personnes qui se consacrent à Dieu, dans le moment le plus difficile de leur vie, son but seroit déjà bien louable; mais l'utilité de son livre s'étend plus loin: ceux qui condamnent la vie chrétienne, parce qu'ils n'en connoissent pas la beauté et le mérite, pourront y apprendre à apprécier tout ce qu'elle a d'admirable quand elle est portée jusqu'à la pratique des conseils évangéliques; les ames pures y verront ce que leur position leur permet d'imiter et le chemin qu'il leur reste à faire. Enfin, les directeurs des ames y retrouveront, dans un ordre logique et facile à suivre, un court résumé de ce qu'ils ont pu recueillir soit dans les livres, soit par l'expérience.

Depuis la publication de l'*Histoire de France* de M. Henrion (4 vol. in-8°), accueillie par le clergé avec une si grande bienveillance, M. Laurentie a entrepris un travail analogue, et nous constatons avec plaisir le suffrage que lui ont accordé MM. les archevêques de Reims et de Paris. Voici la lettre que Mgr Affre a adressée, le 10 juillet, à cet estimable écrivain:

« Monsieur, au milieu de cette foule d'écrits où les enseignemens de l'Eglise catholique, sa discipline, sa hiérarchie, ses institutions, ses diverses influences sont traités avec indifférence ou attaqués comme hostiles au progrès de la société, j'ai été heureux de lire les cinq premiers volumes de votre *Histoire de France*.

» Enfant dévoué de l'Eglise, vous avez mieux apprécié qu'un ennemi ou un étranger l'esprit et la charité dont elle est animée; les services qu'elle a rendus à l'humanité et à notre patrie en particulier. Pour être exact, il vous a suffi d'avoir vécu au sein de cette grande famille chrétienne; vous méritez cet éloge par vos études et par les habitudes de toute votre vie. Nous connoissons toujours mieux les traditions et les faits domestiques, que les affaires de nos voisins.

» Lorsqu'à des dispositions aussi favorables on réunit comme vous, monsieur, une science étendue des événemens, beaucoup de sagacité pour les juger, et le talent de les exposer avec intérêt, on est assuré d'inspirer une grande confiance aux bons catholiques et aux maisons d'éducation qui ont su se préserver des funestes innovations.

» Il vous reste encore, monsieur, une grande tâche à remplir. Le XVII° et le XVIII° siècles sont remplis des luttes intellectuelles et morales qui ont préparé notre grande révolution, donné à notre pays des lois, des mœurs, une constitution nouvelle, et fait prévaloir d'autres intérêts. Pour les juger avec équité, il faut cette élévation de pensées et de sentimens qui placent l'historien en dehors et au-dessus de toutes les passions de parti: le savoir uni au calme de l'esprit vous maintiendront dans cette sphère élevée que ne sauroit atteindre l'impartialité purement philosophique.

» Agréez, etc. »

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3634.

JEUDI 18 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Exposition, corroborée de Documens, sur les soins incessans de Sa Sainteté pour porter remède aux maux graves dont la religion catholique est affligée dans les Etats impériaux et royaux de la Russie et de la Pologne. — Rome, imprimerie de la Secrétairerie d'Etat.

Voici le texte de l'*Exposition* : elle présente un tableau complet de la persécution actuelle. Nous ne pourrions, sans absorber trop de place, transcrire les notes et analyser les documens dont cette *Exposition* est accompagnée (1).

La situation déplorable où se trouve depuis fort long-temps l'Eglise catholique dans l'immense étendue des possessions Russes, est assurément la plus grave des causes nombreuses de poignante amertume et d'indicible sollicitude qui tiennent dans l'angoisse l'ame du Saint-Père depuis les premiers jours de son laborieux pontificat. Bien qu'un ordre suprême, toujours et dans ces dernières années peut-être encore plus étroitement exécuté, interdise, *sous les peines les plus sévères, sous les peines capitales,* aux évêques et aux catholiques sujets de la Russie, toute libre communication avec le Saint-Siége pour les affaires spirituelles; et, bien qu'en dépit de demandes réitérées, et en présence de la Légation Russe établie à Rome, le Saint-Siége n'ait pas même, auprès de la cour impériale et royale, un représentant par lequel il puisse être informé du véritable état des choses de la religion dans ces contrées lointaines; cependant, malgré les difficultés et les périls, les plaintes déchirantes d'une multitude de fidèles unis d'esprit et de cœur au centre de l'unité catholique, sont, l'une après l'autre, arrivées au Vatican: et d'ailleurs il y a eu un tel ensemble de faits universellement connus, qu'on n'a pu les dérober entièrement aux yeux du chef de l'Eglise.

Sa Sainteté savoit donc quel mal fait à la religion catholique et combien a contribué à sa lamentable décadence la dépendance presque totale imposée par le gouvernement russe aux évêques dans l'exercice de leur autorité et du ministère pastoral; de telle sorte que des personnes séculières et appartenant à une communion dissidente de la communion catholique sont chargées de régler les choses ecclésiastiques et les intérêts des catholiques. Sa Sainteté savoit qu'on avoit de même confié à de pareils hommes, ou du moins à des hommes dépourvus de toute instruction dans les sciences sacrées, sinon imbus des principes les plus erronés, la surveillance de l'enseignement et de l'éducation du clergé séculier et régulier, dans les universités et dans les autres établissemens publics, en excluant formellement de ces fonctions les évêques et les supérieurs des ordres religieux. Sa Sainteté savoit à quel état de pauvreté l'enlèvement de tant de biens ecclésiastiques, propriété de l'Eglise, la suppression de tant de bénéfices, de monastères et d'autres pieuses institutions, avoient réduit le clergé; et que par suite de ces spoliations il se trouvoit hors d'état de pourvoir convenablement aux frais du culte et à l'entretien des ministres sacrés dans un nombre proportionné aux besoins des ames. Sa Sainteté savoit les dispositions prises au grand préjudice des ordres réguliers, dont on a bouleversé de fond en comble les saintes disciplines établies par les canons et par les constitutions apostoliques, pour soustraire les diverses familles religieuses à l'autorité et à la dépendance de leurs supérieurs généraux, en les assujétissant aux ordinaires dio-

(1) Nous avons utilisé, sauf les modifications nécessaires, la traduction publiée par l'*Univers*.

césains et en leur imposant des réglemens nouveaux en tout ce qui concerne la profession, les vœux monastiques, le noviciat, les études et choses semblables. Sa Sainteté savoit les suites funestes, soit de la trop grande étendue des diocèses tant dans l'empire que dans le royaume proprement dit de Pologne, soit de la vacance indéfiniment prolongée des Eglises épiscopales et du système doublement anti-canonique en vertu duquel on en confie l'administration à d'autres évêques, déjà impuissans à remplir auprès d'un troupeau trop nombreux leurs devoirs spirituels, pour donner ensuite à ces Eglises veuves des pasteurs ou fort avancés en âge ou dépourvus de toute force physique et morale, ou qui n'ont jamais été formés pour le sanctuaire et pour le ministère de l'Eglise, ou que d'autres raisons rendent impropres à la grande charge de la dignité et de la juridiction épiscopale. Et enfin, passant sous silence beaucoup d'autres griefs, le Saint-Père savoit qu'après avoir enlevé au clergé catholique séculier et régulier de l'un et de l'autre rit un grand nombre de leurs églises et de leurs monastères, on avoit livré ces monastères et ces églises au clergé de la religion dominante en Russie; il savoit que, bouleversant de nouveau toute la hiérarchie des grecs-russes-unis, l'ukase du 22 avril 1828 avoit supprimé l'évêché de ce rit érigé de toute antiquité à Luck, capitale de la Volhinie. Il savoit que, suivant le plan perfidemment tracé, vers la fin du siècle dernier, tous les ressorts étoient mis en jeu, tous les moyens étoient employés pour séparer les grecs-unis de l'unité catholique et pour les incorporer à la communion greco-russe.

Cette série de faits, s'appuyant les uns les autres, et tendant tous à détruire le bien-être spirituel d'environ douze millions de catholiques épars dans l'empire réuni de Russie et de Pologne, ne pouvoit qu'affliger profondément le cœur paternel de Sa Sainteté; car Dieu, qui Lui a confié le soin de ces douze millions d'ames, Lui en demandera un compte sévère; et sa douleur ne diminuoit pas lorsque, comparant les actes aux promesses, le Saint-Père relisoit non-seulement les antiques et solennels engagemens pris, dès l'année 1773, par le gouvernement impérial de conserver le *statu quo* de la religion catholique dans les provinces cédées à la Russie; mais encore les protestations toutes récentes et fort explicites par lesquelles ce gouvernement a promis, à diverses reprises, d'accorder sa protection, sa bienveillance et ses faveurs au culte catholique et à ceux qui le professent. Le Saint-Père put donc croire que ce qui se passoit dans les possessions russes au détriment de notre Religion étoit le fruit des manœuvres de ses ennemis; lesquels, par la calomnie, par les insinuations de leur malice, excitant la colère et les défiances du gouvernement contre les sujets catholiques de l'un et de l'autre rit, l'auroient ainsi poussé à ces résolutions extrêmes d'une déplorable vengeance, en dépit de traités solennellement conclus, de promesses maintefois renouvelées, et de ces intentions paternelles, de cette bonté miséricordieuse, apanage naturel d'un puissant souverain. Et l'on comprend que les premières et les plus vives sollicitudes du Saint-Père, dès qu'il eut pris le gouvernement universel de l'Eglise, furent pour cette partie de son troupeau, et le portèrent à entreprendre de réparer, autant que cela étoit possible, ces lamentables désastres de la religion catholique en Russie et en Pologne, d'éloigner les causes funestes qui sembloient les avoir amenés, et de réclamer, dans ce but, la protection et la faveur impériale.

Le royaume de Pologne étoit en proie à un coupable esprit de sédition, et entièrement bouleversé par des événemens politiques qui sont trop connus. Le Saint-Père, docteur universel de la grande famille catholique, dépositaire jaloux et zélé soutien des doctrines sans tache d'une religion, aux yeux de laquelle a été et sera toujours sacrée, entre les autres, la maxime de la parfaite fidélité, de la soumission et de l'obéissance dues par les sujets au souverain temporel dans l'ordre civil, vit le besoin et sentit le de-

voir de rappeler et d'inculquer cette maxime, dans cette occasion, à la nation polonaise, de peur que les passions du temps et les conseils trompeurs de ceux qui osoient abuser du saint nom de la religion pour leurs desseins pervers, ne réussissent à l'altérer et à la détruire parmi ce peuple; et aussi afin d'empêcher que le châtiment des maux sans nombre dont une conduite opposée aux immuables principes catholiques devoit inévitablement être la source, ne retombât malheureusement sur cette chère et nombreuse portion de ses fils, séduits par la méchanceté de quelques-uns, et sur la religion elle-même, déjà si maltraitée et si affligée en Pologne. Mue par ces sentimens, Sa Sainteté adressa sans délai une lettre aux évêques de ce malheureux pays, pour les exciter à l'accomplissement de l'obligation attachée à leur sacré ministère, d'entretenir dans le clergé et dans le peuple la fidélité, la subordination, la paix, et de rappeler à l'un et à l'autre la grave faute dont se rendent coupables, devant Dieu et devant l'Eglise, ceux qui résistent à la puissance légitime. Et, comme il y eut quelques raisons de croire que peut-être, par l'effet même du trouble des choses publiques, la voix du suprême pasteur n'étoit point parvenue jusque dans ces contrées, le Saint-Père, déférant d'ailleurs à la demande qui lui en fut faite au nom de l'auguste empereur et roi par son ministre plénipotentiaire, le prince Gagarin, voulut bien renouveler ses tendres et sages avertissemens aux évêques du royaume, dans le but de coopérer, par leur moyen, à la perpétuité, à la consolidation de l'ordre politique, depuis peu rétabli en Pologne, et de ramener, en particulier, dans la voie du devoir, les membres du clergé qui, par malheur, s'en étoient écartés.

Mais les cruelles angoisses qu'il renfermoit au fond de son cœur à la vue du triste état des choses catholiques dans les domaines royaux et impériaux, ne lui permirent point de laisser passer cette occasion favorable sans la mettre à profit. Heureux qu'elle se fût présentée, et désirant avec sollicitude s'en prévaloir, il voulut que, conjointement avec sa seconde lettre aux évêques, on fît parvenir de la secrétairerie d'Etat au ministère russe, un Exposé des divers maux connus jusqu'à ce jour, et soufferts par la religion catholique dans ces vastes contrées, les uns exactement retracés, les autres seulement indiqués à cause du moins de certitude et de précision dans les nouvelles reçues: pour tous étoit réclamée une réparation convenable, de la justice, de l'équité et de la grandeur d'ame de l'empereur et roi. Et ce fut dans cette même occasion que Sa Sainteté fit renouveler (mais toujours inutilement) la requête formelle qu'un chargé d'affaires du Saint-Siége fût reçu et accrédité à Pétersbourg, afin d'être instruit par lui de ce qui concerne l'Eglise catholique tant dans l'empire russe que dans le royaume de Pologne. C'est ainsi que, si, d'un côté, la demande faite par le gouvernement impérial témoigna glorieusement de la bienfaisante influence de la religion catholique pour la tranquillité et la soumission de ceux qui la professent, et par conséquent de l'absolue nécessité de respecter et de protéger cette religion de paix; de l'autre, dans les soins pleins de sollicitude pris par le Saint-Père pour les malheureuses vicissitudes de la Pologne, le monde eut une nouvelle et éclatante preuve de cette vérité, déjà rendue évidente par l'expérience de tant de siècles, que le Saint-Siége, toujours étranger aux ténébreuses menées de la politique, offre un bras secourable, et emploie sans cesse son influence morale pour écarter les périls dont les trônes, à travers la succession des temps et l'inconstance des choses publiques, sont si souvent menacés; et que ses vœux, ses désirs, se sollicitudes tendent uniquement à l'avantage spirituel des catholiques, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Tandis que par l'ordre de Sa Sainteté on donnoit cours à ces actes, les indices les plus consolans et les mieux fondés faisoient espérer un avenir prospère ou

plutôt une ère nouvelle pour la religion catholique dans les possessions russes. Dans le statut organique pour le royaume de Pologne, promulgué dès le rétablissement de l'ordre public dans ce pays et communiqué par la légation impériale au ministre pontifical, par dépêche officielle du 12 avril 1832, on trouvoit l'assurance que la religion professée par la plus grande partie des sujets polonais seroit toujours l'objet des soins spéciaux du gouvernement de Sa Majesté, et que les fonds appartenant au clergé catholique, tant latin que grec-uni, étoient reconnus comme propriétés communes et inviolables; de même qu'on déclaroit sacré et inviolable le droit de propriété des individus non moins que celui des corporations en général. Et ces assurances, quoique données pour le royaume de Pologne, tel qu'il est constitué depuis la restauration de 1815, étoient telles, qu'il devenoit impossible de ne pas les recevoir comme s'appliqaant également aux possessions et propriétés du clergé catholique dans les provinces polonaises-russes. Cette persuasion résultoit invinciblement de la pleine conformité de ces assurances, non-seulement aux inébranlables principes de la justice, mais aussi à la foi des anciens traités relatifs à ces dernières provinces.

Or, qui pourroit redire la douloureuse surprise du Saint-Père lorsqu'il fut instruit que, malgré de telles garanties, d'autres expropriations avoient été récemment décrétées au préjudice des communautés religieuses et du clergé séculier, et que de nouvelles dispositions, extrêmement funestes, étoient prises à l'égard des catholiques des deux rits, dans le royaume de Pologne, comme dans les provinces russes-polonaises; en sorte qu'on ne paroissoit pas tant vouloir punir dans les sujets le délit de révolte qu'accabler et éteindre la religion à laquelle ils étoient attachés. En effet, pour ce qui regarde le royaume de Pologne, Sa Sainteté vint à savoir que les biens des ordres réguliers auparavant supprimés dans ce pays, biens dont les revenus, selon la prescription de la Bulle *Ex imposita* de l'immortel Pie VII, et le sens des traités conclus à cette époque entre le Saint-Siége et l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, devoient servir de subsides aux églises cathédrales et aux séminaires, avoient été adjugés au fisc; que le gouvernement de Pologne avoit fait demander à chacune des cours épiscopales la cession d'une église catholique désignée, afin de la destiner à l'exercice du culte grec non-uni, chose à laquelle ni les évêques ni leur clergé ne pouvoient se prêter sans forfaire à leur propre religion et sans trahir leur conscience; que les traitemens assignés aux évêques en compensation des biens appartenant à leurs Eglises avoient été réduits de moitié; enfin, que des milliers de familles polonaises avoient à déplorer le sort de leurs enfans, transportés dans l'intérieur de l'empire russe et mis dans le péril prochain d'abandonner la communion catholique au sein de laquelle ils étoient nés et avoient été élevés. Quant aux provinces polonaises-russes, le Saint-Père ne tarda pas à apprendre, si ce n'est avec une précision parfaite, du moins avec une certitude suffisante, la concession faite par autorité du gouvernement impérial aux Grecs non unis, du magnifique sanctuaire de Notre-Dame de Poczajow, célèbre par les pieux pélerinages qui s'y faisoient de toute la Russie, ainsi que du riche couvent des Basiliens annexé à cette église dans la Volhinie. De plus, la concession faite encore à la même communion, des églises et monastères du même ordre en Lithuanie; ainsi que celle de la Grande Chartreuse de Bercza, et d'un grand nombre d'autres temples ou couvens, tous enlevés au culte catholique latin ou grec-uni, auquel ils étoient consacrés depuis leur fondation ou depuis un temps immémorial.

La douleur profonde dont Sa Sainteté fut pénétrée à des nouvelles si funestes et si inattendues, fut portée au-delà de toute expression, lorsque, en recevant peu après les ukases impériaux qui avoient trait à ces diverses mesures, elle



en put trop bien voir les conséquences incalculables pour la ruine du culte catholique des deux rits. Et en effet, en vertu des dispositions qui s'y trouvoient contenues, et en exécution de ces mêmes ukases, le susdit sanctuaire de Poczajow étoit devenu un évêché de la communion grecque-russe; l'ordre de saint Basile, honneur, ornement et principal soutien de l'Eglise grecque-unie, dans la Lithuanie et dans la Russie-Blanche, avoit été presque anéanti et détruit; le diocèse latin de Luck avoit perdu dix-sept églises, et le même diocèse grec-uni un beaucoup plus grand nombre, lesquelles avoient toutes été livrées au culte dominant; on avoit également ravi un grand nombre d'églises des deux rits au diocèse de Kaminieck; dans la vaste étendue des provinces polonaises-russes, la faux de la suppression avoit abattu en même temps deux cent deux couvens latins de différens ordres, parmi les 291 qui y existoient; enfin, la vente aux enchères des terres qui appartenoient à quelques-uns de ces couvens, et l'adjudication faite au profit du trésor public, avoient atteint jusqu'aux fonds des écoles paroissiales et des colléges.

Cependant, sans avoir encore de renseignemens précis, le Saint-Père, certain de la substance des faits qui lui avoient été précédemment rapportés, frappé de leur gravité, en même temps que pour obéir aux obligations sacrées de son ministère apostolique, ne différa pas un instant d'ordonner que, par une note officielle du cardinal secrétaire d'Etat, on adressât à ce sujet les plus vives remontrances au ministre russe résidant à Rome, afin que ces remontrances parvinssent par cette voie à la connoissance de l'empereur et roi; Sa Sainteté ne voulant pas renoncer à l'espérance de voir ce puissant monarque se rendre, après un mûr examen, à la justice de ses réclamations.

Plusieurs mois s'étoient déjà écoulés, et l'on attendoit encore la réponse du cabinet russe à cette Note, aussi bien qu'à l'Exposé dont nous avons déjà parlé, et qui avoit été adressé à l'empereur, au nom de Sa Sainteté, à la fin du mois de juin 1832, lorsque le comte Gourieff, successeur du prince Gagarin, dans la Légation impériale à Rome, présenta, au mois de mai 1833, au ministre pontifical, un Mémoire en forme verbale, renfermant les observations de son gouvernement en réponse aux divers points, objet des réclamations contenues dans le premier acte particulier et dans l'acte officiel de la secrétairerie d'Etat. Ces observations, outre qu'elles passoient tout-à-fait sous silence la demande explicite d'envoyer à Pétersbourg un chargé d'affaires du Saint-Siége, outre qu'elles ne touchoient pas les divers articles de la susdite Note concernant les persécutions dirigées en dernier lieu contre la religion catholique dans le royaume de Pologne proprement dit, n'étoient point, quant au reste, de nature à dissiper les craintes et à calmer la douleur de Sa Sainteté. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de lire avec impartialité le Mémoire remis par le comte Gourieff, et d'en confronter patiemment les assertions et les argumens avec ce qui se trouve avancé et remarqué dans la communication particulière et dans la Note officielle de la secrétairerie d'Etat, et surtout avec la série des faits qui n'avoient pu alors être qu'indiqués dans cette dernière Note, vu que l'on n'avoit point encore de renseignemens précis; mais qui néanmoins sont aussi publiquement connus que cela est possible pour des choses qui se passent dans de tels pays, et qui d'ailleurs sont attestés par des documens irréfragables et par les actes mêmes du gouvernement impérial.

On l'a vu: tous les soins que se donnoit le Saint-Père avec tant de sollicitude pour rendre meilleure la condition de l'Eglise catholique dans la Russie et dans la Pologne, demeuroient sans résultat. Cependant une circonstance heureuse sembla devoir adoucir l'amertume de sa douleur: l'assurance lui fut donnée qu'en un moment solennel l'auguste empereur et roi s'étoit exprimé dans les

termes les plus flatteurs en faveur du culte catholique et de la portion si recommandable de ses sujets qui professent ce culte. Le Saint-Père sentit avec joie se ranimer dans son cœur la douce confiance que lui avoient toujours inspirée l'élévation et la noblesse de caractère de S. M. impériale et royale, et se fit un devoir de lui en manifester sa vive reconnoissance : mais en même temps, après avoir retracé encore une fois, à cette occasion, avec une entière loyauté, les maximes de la religion catholique, constamment mises en pratique par le Saint-Siége, Sa Sainteté fit un nouvel appel à la bonté naturelle et à la haute protection de ce puissant monarque pour ses sujets catholiques et pour l'Eglise de Dieu.

Et certes, cette manifestation des sentimens de l'empereur, ces recommandations du Saint-Père à Sa Majesté arrivoient à propos, car Sa Sainteté venoit d'apprendre que, par un décret du sénat dirigeant, du 10 mars 1832, il étoit formellement interdit de publier ou de recevoir dans les Etats impériaux aucune espèce de rescrits ou de bulle apostolique. Semblablement, un ukase, presque du même jour, remettoit en vigueur les peines les plus sévères contre les prétendus coupables, assez hardis pour contribuer en quelque manière à procurer des conversions du culte dominant à la religion catholique romaine. En outre, l'ukase du 20 août de la même année, confirmé et expliqué par celui du 26 août 1833, assujétissoit la Pologne aux lois en vigueur dans l'empire russe, qui exigent pour les mariages mixtes, comme une condition absolue, la promesse formelle d'élever tous les enfans à naître dans la religion grecque-unie ; et par ce même ukase, il étoit statué que de pareils mariages contractés devant le seul curé catholique doivent être regardés comme invalides jusqu'à ce que la cérémonie ait eu lieu devant le prêtre grec-russe. Bien plus, un autre ukase de 1833, remettant en vigueur les ordonnances depuis longtemps tombées en désuétude de l'impératrice Catherine II, dispose, dans le but évident, et qui n'a été que trop atteint, de supprimer un nombre immense de paroisses catholiques, qu'il n'y aura désormais d'église et de prêtre que là où les catholiques formeront une population agglomérée de 400 habitans. En exécution de deux ukases du 24 juin de la même année et du 22 avril 1834, relatifs à l'érection de deux évêchés du culte grec-non-uni à Varsovie et à Polock, une magnifique église fut enlevée aux catholiques dans la première de ces deux villes : c'est ainsi qu'ils avoient perdu dans une autre circonstance le grand temple de Saint-Casimir à Vilna. Mais l'époque où furent prises les diverses mesures que nous venons d'énumérer (sauf celles qui n'étoient que la conséquence des choses précédemment ordonnées), est antérieure aux derniers mois de 1833, ou du moins ne dépasse pas les premiers de 1834; de sorte que les ministres de Sa Sainteté, n'en ayant eu connoissance que plus tard, n'en purent rien dire dans les remontrances dont nous venons de parler. Du reste, d'après toutes les informations qui sont parvenues au Saint-Siége, depuis le jour où le Saint-Père eut adressé à l'empereur et roi la lettre que nous rappelions tout à l'heure, plus d'une année s'écoula sans que de nouvelles et odieuses mesures fussent prises au détriment de la religion catholique dans les possessions russes. Il faut pourtant en excepter celle, d'une si grande gravité, que contient l'ukase du 28 mars 1836, par lequel il est interdit aux prêtres latins, soit d'entendre les confessions sacramentelles des personnes qui ne leur sont point particulièrement connues, soit d'admettre jamais de telles personnes à la communion eucharistique.

Mais que ce temps de calme fut court, et que de déceptions le suivirent ! Les ennemis de l'Eglise surent le mettre à profit pour l'exécution de leurs ténébreux et vieux desseins, et leurs manœuvres en firent l'avant-coureur de cette horrible tempête qui jeta bien loin du

port de salut plusieurs évêques, ainsi qu'une grande partie du clergé et du peuple grec-russe-uni. Il seroit long et trop douloureux de rapporter minutieusement toutes les circonstances, et de retracer la marche progressive de ce déplorable événement. Quelle en a été la cause et l'origine; pendant combien de temps a-t-il été préparé avec autant d'ardeur que d'habileté; quels moyens, quelles honteuses pratiques, quelles perfidies y furent employées; le but une fois atteint, sous quelles couleurs s'est-on efforcé de le représenter au monde; avec quelle adresse et avec quelle persévérance cherche-t-on maintenant à en étendre les effets dans les autres parties des Etats impériaux, et jusque sur les sujets catholiques du rit latin? La réponse à ces questions résulte, avec une entière évidence, d'un tel ensemble de documens authentiques et d'un tel nombre de relations publiées dans les journaux des pays étrangers, avec tant de précision, d'exactitude, avec des détails tellement circonstanciés (puisqu'on désigne nommément les personnes, les temps, les lieux auxquels chaque fait se rapporte), que, dans leur substance du moins, on n'essaiera même pas de les démentir. Ceux qui, sur de pareils faits, veulent avant tout savoir la vérité, pourront donc la connoître et apprécier toute l'importance de cette déplorable défection des grecs-russes dans les provinces russo-polonaises. Et les fils de l'Eglise catholique, quel que soit le lieu de la terre qu'ils habitent, auxquels parviendra ce cri de notre douleur, tout en respectant profondément les jugemens de Dieu sur d'infortunés prévaricateurs, et, tout en battant des mains au courage chrétien, à la constance religieuse de ceux qui, sous le poids de la persécution, ont su résister et se conserver fidèles à l'union catholique, jugeront en connoissance de cause si la mémoire de ce funeste événement peut de bonne foi être consacrée par une médaille portant cette légende : *Séparés par violence en* 1596, *réunis par amour en* 1839.

A la nouvelle de la détestable apostasie des évêques grecs-russes, le Saint-Père, chef suprême de l'Eglise catholique, ressentant toute la douleur de cette plaie atroce, ouverte dans le sein de la commune mère, eut aussitôt à élever, devant le sacré collége réuni, sa voix apostolique, pour reprocher à ces malheureux leur foi violée et leur indigne trahison. Dans la même occasion, ne pouvant cacher les longues et affreuses angoisses dont accabloient son ame tous les autres maux que la religion souffre dans les possessions russes, et voulant aussi faire connoître avec quel amour, par quels soins incessans, il avoit cherché à y porter remède, le Saint-Père résolut de faire partager à ses bien-aimés fils, les catholiques sujets de l'empire de Russie, sa douce espérance de voir enfin couronnées de succès les réclamations déjà soumises tant de fois en leur faveur, et de nouveau, à S. M. l'empereur et roi. Et ces paroles pontificales n'étoient pas uniquement appuyées sur l'idée de la justice et de la magnanimité de ce puissant monarque. Ce prince venoit de se faire donner de nouvelles et consolantes assurances qui les justifioient. S. A. I. et R. le prince héréditaire de toutes les Russies, étoit depuis peu venu à Rome, et y avoit séjourné; Sa Sainteté s'étoit trouvée heureuse de renouveler en cette occasion, avec effusion de cœur et avec confiance, ses recommandations en faveur de l'Eglise et des sujets catholiques de S. M. Dans sa réponse, l'empereur et roi promit la plus large protection, la plus sincère bienveillance, ce qui engagea le Saint-Père à renouveler ses instances avec plus d'ardeur et de zèle que jamais.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné admettre au nombre des consulteurs de la congrégation des évêques et des réguliers, le P. Joachim de Boscomare, de l'ordre des Mineurs réformés; et parmi les consulteurs de la

congrégation de l'*Index*, le P. Joseph Zuppani, abbé de l'ordre des Camaldules.

— Dans la matinée du 2 août, Sa Sainteté, accompagnée de sa cour, s'est rendue à l'église des religieuses Capucines, au Quirinal, pour gagner l'indulgence de la *Porziuncula*, dite le *Pardon d'Assise*. Sa Sainteté y a été reçue par le P. procureur-général, les définiteurs généraux et le confesseur du monastère. Après avoir entendu la messe, célébrée par un de ses chapelains secrets, Sa Sainteté est entrée dans l'intérieur, où elle a daigné admettre les religieuses au baisement des pieds.

— Dans une belle situation, au-delà de la porte du Peuple, est le palais qui porte le nom de *Palazzo del Papa Giulio*. Un peintre russe, M. Herberzettel, y a maintenant son atelier, et Sa Sainteté vient de lui faire une visite pour voir son grand tableau de *Saint Jean dans le Désert*, œuvre qu'on dit très-remarquable.

— Après avoir visité différentes villes de l'Europe, douze jeunes montagnards de France, élèves du conservatoine de Bagnères, et faisant partie d'une société de quarante chanteurs des Pyrénées, se sont rendus à Rome pour accomplir un vœu de pélerinage. Le 18 juillet, ils ont reçu le sacrement de confirmation des mains de Mgr Tevoli, aumônier de Sa Sainteté.

PARIS. — M. l'Archevêque a assisté, le 16 août, à la distribution des prix du concours général des colléges de Paris et de Versailles.

Elle a été précédée du chant révolutionnaire de la *Marseillaise*, répété à plusieurs reprises, et accompagné des acclamations de la jeunesse d'élite que forme l'Université.

Un discours latin sur l'alliance de la philosophie et des lettres a été prononcé par M. Berger, professeur de rhétorique du collége Charlemagne. On y a remarqué ces mots étranges : *Mens humana, divinæ mentis particula*.

M. Villemain, grand-maître de l'Université, a ensuite pris la parole. Le *Constitutionnel* loue dans son discours « l'à-propos et l'éloquence des argumens qui s'enchaînoient pour réfuter indirectement des *attaques indiscrètes* et réhabiliter surtout l'enseignement philosophique qui, confié à l'habile direction de M. Cousin, saura déjouer les *complots de sacristie* comme il a mérité la confiance des familles. »

Heureusement, M. Villemain n'a pas mérité les éloges du *Constitutionnel*. On en jugera par cette citation :

« Cette dignité, cette puissance des études, jeunes élèves, c'est par le perfectionnement moral autant que par la science qu'elle se montre et s'affermit. L'habitude des devoirs austères fortifie l'ame; la religion la prémunit et l'élève; et le talent, dès la jeunesse, se trouve aux mêmes sources que la pureté du cœur. Heureusement, le caractère de l'enseignement classique, c'est de confondre et d'unir ces deux inspirations par les modèles choisis qu'il vous donne et les nobles pensées dont il vous occupe. Le premier travail sérieux de l'esprit appliqué aux grands spectacles des sciences, aux ravissantes émotions des lettres, devient une instruction profonde qui ne se perd jamais, et qui agit sur l'homme tout entier. Rendons-la de plus en plus irréprochable et sévère; continuons d'étudier dans Bacon, dans Descartes, dans Leibnitz et dans leurs dignes interprètes, cette philosophie trop spiritualiste pour n'être pas essentiellement religieuse : mêlons-y les voix éloquentes et la raison sublime des Bossuet et des Fénelon, de ces grands hommes qui, divisés sur d'autres points, s'accordoient dans l'observation métaphysique et dans la science. Que cette immortelle école du dix-septième siècle, née du christianisme et de la libre antiquité, alliant toujours la gra-

vité des mœurs à celle du génie, entretienne parmi nous une génération d'esprits également purs et libres, également pénétrés de l'ardeur du savoir et du respect des saines doctrines et des lois. Qu'elle nous rende, par une succession constante, des hommes que l'étude ait formés pour tous les devoirs publics, des hommes de bien et d'éloquence...»

N'en déplaise au *Constitutionnel*, lorsque M. Villemain a prononcé de telles paroles, il étoit loin de réhabiliter l'enseignement philosophique de l'Université.

Nous le louons d'avoir rappelé à la jeunesse que le perfectionnement moral doit être l'objet de ses efforts, non moins que le perfectionnement littéraire; d'avoir évoqué les souvenirs de Bacon, de Leibnitz, de Bossuet et de Fénelon, qu'il représentoit comme les maîtres de la saine et grande philosophie; d'avoir proposé pour modèle et pour exemple cette magnifique école du XVIIe siècle, qui se glorifie de l'alliance de la religion et des lettres. Cette protestation solennelle, qui honore le ministre, ne sera pas, nous l'espérons, un vain et stérile hommage arraché par la nécessité du moment, et l'Université voudra entrer dans la voie qu'inaugure son grand-maître. Remettre en honneur la philosophie de Fénelon et de Bossuet, c'est condamner du même coup tous les systèmes bâtards et absurdes qui s'éloignent de la vérité catholique; c'est proscrire l'enseignement corrupteur contre lequel nous ne cessons de nous élever.

Le *Constitutionnel* en sera donc pour ses frais d'éloquence sur les *attaques indirectes* et sur les *complots de sacristie*.

Que dira ce journal, si, de la liste, récemment arrêtée par M. Villemain sur la proposition même de M. Cousin, pour servir désormais de règle à l'enseignement philosophique des colléges, se trouvent exclus, comme on nous l'assure, les livres publiés depuis cinquante ans par les inventeurs de théories philosophiques?

Que dira ce journal, lorsqu'il saura que M. Cousin, faisant justice de ce que ses propres ouvrages contiennent de trop évidemment contraire à la religion catholique, se propose de le supprimer dans une nouvelle édition, rectifiée d'ailleurs d'après les observations de deux savans religieux de Rome, à l'examen desquels il a désiré que ses œuvres fussent soumises?

On comprend que nous ne garantissons pas les deux faits qui viennent d'être indiqués, surtout le dernier : nous constatons seulement qu'on en parle. Or, parler de faits semblables au sein de l'Université, est déjà une chose remarquable. C'est un signe que l'Université s'aperçoit du vide et du danger des doctrines qu'elle a propagées jusqu'ici.

— Le *Constitutionnel* annonce que MM. Odilon-Barrot, Crémieux, Marie, Paillet et Nachet, avocats, ont adhéré à la consultation rédigée par M. Isambert, fils du député de Luçon, en faveur du sieur Guicheteau, prêtre interdit, et aujourd'hui ministre de la prétendue Eglise française, lequel poursuit une instance devant le tribunal de Fontenay, pour obtenir de se marier civilement.

— Nous avons annoncé que l'église de l'Assomption ne sera point affectée au culte protestant. Une affiche prévient les fidèles qu'elle est affectée, au contraire, aux catéchismes de la paroisse de la Madeleine et aux autres réunions. Elle est une dépendance indispensable de la Madeleine, une annexe nécessaire pour satisfaire aux exigences multipliées du culte, et pour assurer les divers services qui ne pourroient souvent s'accomplir simultanément

dans une église qui, toute grande qu'elle est, n'offre qu'une seule nef.

Diocèse de Bordeaux. — Le 10 août la foudre est tombée sur le clocher de l'église de Saint-Laurent-d'Arce. Elle a renversé le curé pendant la célébration de l'office divin.

Le célébrant et plusieurs assistans ont été plus ou moins grièvement blessés.

Revenu à lui, le vénérable ecclésiastique s'est empressé d'aller avec M. le curé de Saint-Gervais porter des secours aux malades.

Diocèse de Toulouse. — Les négocians de Toulouse ont décidé que leurs magasins seroient fermés les dimanches et fêtes d'obligation, sous peine pour celui qui enfreindroit cette règle, de payer une amende de 500 fr. destinée aux pauvres.

ANGLETERRE. — Mgr Polding s'embarque avec plusieurs ecclésiastiques qu'il amène de l'Italie, de la France, de l'Irlande et de l'Angleterre. Parmi eux se trouve un jeune prêtre du diocèse de Reims, M. l'abbé Bourgeois, qui se préparoit depuis deux ans, en Angleterre, par l'étude de la langue anglaise, à aller prêcher l'Evangile dans les colonies britanniques.

Distribution des prix au collége Stanislas.

Nous avons parlé récemment du Collége Stanislas, le seul collége ecclésiastique qui soit admis à concourir avec les établissemens que l'Université possède à Paris et à Versailles.

Dans la lutte du concours général, son succès a été satisfaisant, cette année, pour les familles chrétiennes qui lui avoient confié leurs enfans, car il a obtenu 21 nominations, c'est-à-dire *une* sur *six* élèves : Charlemagne seul a rivalisé avec lui (1).

Le lendemain de la distribution des prix du concours général, a eu lieu la distribution particulière du collége Stanislas. M. Rendu, chancelier de l'Université, est venu la présider, accompagné de M. Taillefer, inspecteur de l'académie de Paris. M. l'Archevêque étoit présent.

M. Pitard, professeur de seconde, dont les élèves avoient obtenu la veille *huit* nominations au concours général, a prononcé le discours. Une citation le fera mieux apprécier que ne pourroient le faire nos éloges. Le professeur se proposoit de montrer le caractère de l'éducation qu'on reçoit au collége Stanislas. Après quelques considérations préliminaires,

« Voilà notre ambition, a-t-il dit. Nous voudrions vaincre, à force de soins, cette apathie qui frappe, on ne sait comment, tant d'intelligences à peine ouvertes. Nous voudrions élever et soutenir l'es-

(1) Nous donnons ici le classement des colléges de Paris d'après *le nombre relatif de nominations* obtenues au concours général.

{ Charlemagne,	582 élèves,	89 nominations,	1 nomination sur	6 élèves.
{ Stanislas,	146	21	1	6
Rollin,	266	31	1	8
Henri IV,	600	64	1	9
Louis-le-Grand,	913	73	1	11
Bourbon,	806	60	1	13
Versailles,	275	17	1	16
Saint-Louis,	878	35	1	25

Le nombre d'élèves attribués dans ce tableau à chaque collége, n'est point un nombre total, mais celui des élèves qui suivent les classes admises au concours. Ces données, qui ne sont qu'approximatives, paroissent attribuer au collége Charlemagne un nombre trop petit, relativement à celui de Louis-le-Grand, ce qui placeroit Charlemagne trop haut et Louis-le-Grand trop bas.

prit trop souvent rabattu vers la terre. Nous voudrions enfin le préserver de cette corruption précoce qui de nos jours étend si rapidement ses ravages et pervertit si vite ce reste de droiture que nous avons conservé. La justesse et la fermeté de l'esprit, la délicatesse et la pureté du sentiment, l'amour de la simplicité, le goût du vrai, voilà, chers élèves, les qualités dont nous voudrions vous inspirer l'amour.

» Elles devroient être le fond de tout homme; mais aujourd'hui dans quel état voyons-nous la plupart des esprits? Pas d'autorité, pas de règle, l'exagération et l'orgueil, un faux éclat sans consistance, et les plus beaux talens gâtés par cette influence maligne. C'est un effet de la foiblesse qui est maintenant notre partage. Notre esprit, comme notre cœur, ne peut rester vide et inoccupé. Il faut un aliment à l'activité de l'un et à l'amour de l'autre; en sorte que, faute de vrais objets, ils s'attachent aux faux.

» Mais, quoi! pour prévenir les égaremens de l'un comme de l'autre, l'éducation toute seule suffit-elle? Pour relever l'homme tombé, est-ce assez des secours humains, et ne faut-il pas pour réparer nos ruines la main même de celui qui nous avoit formés une première fois si admirablement? Il faut la foi, chers élèves: sans elle les passions ont sur nous trop de prise. Elle est le seul frein qui puisse nous arrêter sur la pente du mal : ni la bienséance, ni l'intérêt, ni l'ambition ne sont des liens assez forts. Elle est la seule loi efficace qui nous arrête, nous pousse, nous gourmande et tourne vers le bien toutes nos forces et tout l'amour dont Dieu nous a doués.

»Voilà pour le cœur; pour l'esprit, il ne faut pas être bien avancé dans l'étude des sciences humaines pour connoître sa portée. Notre vue est courte, partout nous rencontrons une limite qui borne nos regards et arrête notre curiosité. Que de questions indécises! que de problèmes obscurs dont l'homme abandonné à lui-même cherche en vain la solution, sans espoir de la trouver jamais! Le christianisme seul répond à cette ardente curiosité de l'homme: seul, il fixe ses incertitudes et l'établit dans la paix et le repos de l'intelligence.

»Non-seulement la foi ajoute une lumière divine aux lumières de la raison; mais elle agit directement sur les qualités de l'esprit, et, sous ce rapport, on ne sait point assez jusqu'où va sa puissance. Les hommes avides de gloire, et beaucoup plus touchés du talent que de la vertu, dédaignent souvent les qualités du cœur; mais il en est peu qui ne prétendent se distinguer par celles de l'esprit. Qui ne se pique point de bien écrire et de penser juste? Ceux même qui ne semblent chercher d'autre mérite que celui du bel esprit, ont encore cette prétention, alors même que leur goût s'égare. Les uns croient tout avoir reçu de la nature, les autres demandent au travail et à la patience, ce que la nature leur a refusé. Ils ignorent que ni la nature ni l'étude ne peuvent tout faire. Ce n'est pas qu'il n'y ait hors du christianisme beaucoup d'esprits brillans : mais nous prétendons que, s'ils étoient nourris des vérités chrétiennes, la foi leur donneroit ou plus d'élévation, ou plus de force, ou plus de justesse. Regardez aujourd'hui la société. Qui soutiendra que le talent manque aux écrivains, au moins à beaucoup d'entre eux, et que la nature soit de nos jours plus avare de ses dons, et le travail moins actif et moins persévérant? Cependant, le plus grand nombre ne produit que des œuvres dont la morale rougit, et dont les hommes de goût gémissent.

»Ces écrivains veulent être loués, ils veulent avant tout passer pour habiles; mais cette gloire même ils la manquent souvent parce qu'ils ne sont pas chrétiens. C'est que le christianisme est un frein non-seulement pour le cœur, mais pour l'esprit. Les qualités morales et littéraires se tiennent de plus près qu'on ne croit; et, comme la loi chrétienne demande à nos ames la sagesse, la droiture,

la simplicité, la modestie, la pudeur, il ne sauroit souffrir dans notre esprit ni dans ses œuvres l'extravagance, le faux goût, l'orgueil, la frivolité, le désordre. Ainsi, d'un même coup, la foi, mais la foi vive et sincère, conserve, purifie, dirige ou redresse l'esprit et le cœur; et saint Augustin le fait sentir lorsqu'il dit : « Que Dieu avoit permis que saint Cyprien » mît des ornemens affectés dans sa lettre » à Donat, afin que la postérité pût voir » combien la pureté de la doctrine chré- » tienne l'avoit corrigé de cet excès et » l'avoit ramené à une éloquence plus » grave et plus modeste. »

Nous regrettons que les bornes de cet article ne nous permettent pas de donner d'autres extraits de ce discours, qui exprime en si bon style des sentimens si chrétiens et si élevés. M. Pitard a dignement formulé le programme du collége.

M. Rendu a pris ensuite la parole, et nous avons entendu avec un vif plaisir le chancelier de l'Université payer un public hommage à cette religion sainte sous les auspices de laquelle tant d'élèves distingués se sont formés à Stanislas. Après avoir rappelé les services rendus par les fondateurs de cette maison (MM. Liautard, Froment et Auger), M. le chancelier a signalé à la reconnoissance des parens chrétiens le nom de M. l'abbé Buquet, leur successeur immédiat, et celui de M. l'abbé Gratry dont l'habile direction promet un brillant avenir au collége.

M. l'abbé Delage, chanoine de Tulle et sous-directeur, a proclamé les prix; puis les élèves, heureux de leurs succès, ont été porter au sein de leurs familles le souvenir des bons enseignemens qui leur ont été donnés dans cette pieuse maison.

PARIS, 17 AOUT.

Le rapport de M. Dupin sur le projet de loi relatif à la régence a été lu hier en séance publique. (Voir à la fin du Journal.)

— Sont inscrits pour parler sur ce projet : *Pour*, MM. Hello et Schutzenberger; *contre*, MM. Ledru-Rollin, de Larochejaquelin, Lestiboudois, Carnot, Corne, de Lamartine, de Sade et Joly.

MM. Chapuys-Montlaville, Delespaul et de Saint-Albin ont déposé un amendement tendant à «confier la régence à la mère du roi mineur. »

— La commission de l'enquête électorale s'est réunie lundi; elle tiendra une nouvelle séance vendredi.

— M. de Cambis, candidat ministériel, a été élu député à Avignon, en remplacement de M. de Montfaucon, royaliste, décédé.

— M. Dupont (de l'Eure), élu par les colléges de Brionne, Bernay et Evreux, a opté pour ce dernier.

— M. de Tschann, chargé d'affaires de Suisse à Paris, vient d'être confirmé, pour une année, dans ses fonctions, par la diète fédérale.

— Le prix d'honneur de philosophie au grand concours a été remporté par le jeune Fresneau, élève du collége Bourbon; le prix d'honneur de rhétorique par le jeune Grenier, élève du collége Charlemagne; le prix d'honneur de mathématiques, par le jeune Verdet, élève du collége Rollin.

— M. Paul Aubry s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui l'a condamné à un an d'emprisonnement et 12,000 fr. d'amende.

NOUVELLES DES PROVINCES.

En vertu d'une ordonnance du 13 août, les bureaux des douanes de la frontière de terre, situés de Dunkerque à Longwy, inclusivement, cesseront d'être ouverts à la sortie des fils et tissus de lin ou de chanvre de provenance tierce, expédiés en transit.

EXTÉRIEUR.

Le mouvement des classes ouvrières en Angleterre paroît s'étendre davantage. Les scènes sanglantes ont commencé. A Preston, la troupe a fait feu sur les rassemblemens, et 12 ou 13

ndividus ont été blessés, la plupart mortellement. On dirige des forces vers les points où la tranquillité est menacée.

La reine Victoire a fait publier une proclamation dans laquelle il est promis une somme de 50 liv. sterl. à toute personne qui découvrira ou arrêtera un individu ayant pris part aux émeutes. De plus, les personnes qui seroient passibles elles-mêmes d'une poursuite criminelle, recevront leur pardon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 16 août.

M. DUPIN a la parole. (Vif mouvement d'attention.)

Messieurs, la mort de M. le duc d'Orléans, prince dont les belles et nobles qualités entretenoient tant de généreuses espérances, a laissé au gouvernement et aux chambres un grand devoir à remplir. Le très-jeune âge du prince royal nous force à prévoir le moment (qu'il plaise à Dieu d'éloigner) où le roi laisseroit la couronne sur la tête d'un héritier mineur.

Une loi sur la régence auroit pu être faite long-temps à l'avance, si, de tous les malheurs publics, celui dont nous gémissons n'avoit pas été le plus imprévu, le plus éloigné de notre pensée. Aujourd'hui, cette loi est le besoin le plus pressant de l'Etat; il ne faut pas que la France, que la monarchie constitutionnelle soient un seul moment exposées à une interruption dans l'exercice de l'autorité royale; il ne faut pas que la nation hésite un instant sur la question de savoir en quelles mains cet exercice est remis.

Le projet de loi qui vous est présenté a pour but de pourvoir à cette éventualité. Il y pourvoit en posant quelques règles générales, peu nombreuses, mais essentielles, et, selon nous, suffisantes pour assurer une légitime et forte action de la régence, au moment où il deviendra nécessaire qu'elle s'établisse.

L'art. 1er détermine l'âge de la majorité du roi. Ce point ne devoit pas rester incertain dans la législation. L'âge de quatorze ans, assigné pour l'ancienne majorité des rois, répondoit au besoin de faire cesser au plus vite les dissensions que les régences d'autrefois ne manquoient jamais d'exciter entre les grands du royaume, dont l'ambition n'étoit alors réfrénée ni par les institutions, ni par les lois. En d'autres temps, plus rapprochés de nous, l'assemblée constituante et l'empire ont porté cet âge à dix-huit ans. Il a paru convenable de l'appliquer à la personne du roi, aujourd'hui surtout que le trône est entouré d'institutions fixes, qui lui prêtent conseil et appui.

L'art. 2 commençoit par ces mots: « A l'instant de la mort du roi et lorsque son successeur est mineur. » Mais par une locution plus générale que nous avons introduite dans sa rédaction, nous exprimons que: « Toutes les fois que le roi est mineur, il y a lieu à régence. » L'art. 2 n'abandonne point cette régence aux difficultés, aux hasards, aux brigues de l'élection, il pose une règle fixe.

Au moment même où le besoin de la régence se déclare, on sait quel sera le régent. Ce sera le prince âgé de vingt et un ans accomplis qui, à cette époque, se trouvera le plus proche héritier du trône dans l'ordre de succession établi en 1830, dans la descendance mâle du duc d'Orléans.

Le prince investi de la régence l'est pour toute la minorité. C'est dire assez qu'il ne peut pas en être dépouillé. Mais s'il vient à mourir, ou s'il se démet; en un mot, si son poste devient vacant, il est remplacé à l'instant par le prince, qui, après lui, réunit les conditions exigées par l'art. 2. Cela résulte nécessairement (mais je n'en dois pas moins vous le faire remarquer) de la règle, générale et toujours agissante, posée par cet article, qui, dans tous les cas où il y a minorité, et tant qu'elle dure, appelle de plein droit à la régence le prince alors âgé de vingt et un ans, qui se trouve le plus près du trône dans l'ordre légitime de succession établi par la déclaration et la charte de 1830.

La régence ainsi constituée, de manière que, dans toute sa durée, il n'y ait jamais d'incertitude sur la personne du prince qui en est investi, il falloit dire quelles seront les fonctions du régent. L'art. 3 le déclare en ces termes: « Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, appartient au régent. » — Sous l'ancienne monarchie, la régence étoit quelquefois accompagnée de restrictions. La nomination à certaines dignités constituées en titre

d'office, et qui sembloient plus particulièrement attachées à la couronne ; la facilité de disposer capricieusement des finances et des domaines de l'Etat, avoient fait sentir le besoin de restreindre, sur ces divers points, le pouvoir accidentel et temporaire du régent. Le droit royal sommeilloit, pour ainsi dire, sur cette partie des prérogatives de la couronne. Il n'en peut pas être ainsi sous le gouvernement constitutionnel qui nous régit.

Les finances sont réglées chaque année par le budget, et chaque année aussi des comptes sévères doivent être rendus. Le domaine est placé sous la sauve-garde de la loi. Il n'y a plus de grands dignitaires, de grands officiers de la couronne : il n'y a que des fonctions publiques. Tous les pouvoirs constitutionnels sont définis et réglés par la charte ; l'accident de la minorité du roi ne doit apporter aucun changement, aucun affoiblissement dans leur action. Il faut que l'autorité royale soit aussi pleine et aussi forte dans les mains du régent que dans celles du roi. La prérogative doit être maintenue intacte : elle doit être exercée dans toute sa plénitude par le régent. Tous ses actes devront être faits *au nom du roi ;* mais, en cette forme, tous pourront l'être par le régent. Sans cela, l'équilibre constitutionnel seroit rompu. Ce qui sembleroit n'être ôté qu'au régent, seroit de fait retranché à la royauté, et le dépôt de l'autorité royale cessant d'être intégral dans les mains du régent, qui garantiroit à la couronne qu'elle se retrouveroit, au terme de la régence, aussi forte que la constitution a voulu qu'elle le fût en tout temps ?

Pendant la minorité, comme en d'autres temps, les chambres doivent, tout en respectant les prérogatives de la couronne, se montrer jalouses de leurs prérogatives propres. Ce qu'elles font vis-à-vis d'un roi, elles le feront à plus forte raison vis-à-vis d'un régent. Mais, réciproquement, et pour que les forces soient égales, il faut que le régent, en respectant, comme il le doit, la constitution, les lois, les libertés publiques, les attributions des grands corps de l'Etat, ait toute l'autorité nécessaire pour maintenir, en les exerçant loyalement, les prérogatives de la couronne dans leur entier.

En accordant au régent le plein et entier exercice de l'autorité royale, nous avons ajouté à l'art. 3 : « Il en est saisi à l'instant même de l'avénement. » Messieurs, la force des pouvoirs publics consiste surtout dans leur perpétuité. La chambre des pairs est inamovible ; les pairs changent, mais la pairie ne meurt pas. La chambre des députés ne peut être valablement dissoute, que sous la condition d'être immédiatement reconstituée. L'ordonnance de dissolution doit contenir l'ordonnance de convocation dans un délai fixe. L'intervalle des sessions n'est, en réalité, qu'une *prorogation ;* on devroit l'appeler ainsi. A plus forte raison, le pouvoir royal, puisqu'en lui réside le principe d'action du corps social, n'admet pas d'intermission. De là ces belles formules consacrées par nos ancêtres, et qui conservent encore leur empire aujourd'hui : *En France, le roi ne meurt jamais ! Le roi est mort, vive le roi !* Le dernier soupir du prince qui va quitter le trône, se confond ainsi avec le premier acte de la vie royale de son successeur.

Cette perpétuité du pouvoir royal qui n'admet pas un seul instant d'interruption, même par la pensée, fonde la sécurité des peuples. Elle ne comporte pas d'intervalle où l'obéissance puisse hésiter, pas de lacune où les factions puissent essayer de se faire jour. Eh bien ! ce qui existe de roi à roi pour la transmission de plein droit de la couronne et de l'autorité royale, aura lieu à l'égard du régent pour l'exercice de cette autorité. Il en sera saisi de droit, en vertu de la loi, à l'instant même de l'avénement du roi mineur ; et s'il vient à manquer, la même règle aura lieu pour celui que la loi désigne pour le remplacer. C'est ainsi, messieurs, que la loi aura répondu à ces paroles prononcées par Sa Majesté dans cette enceinte, le 26 juillet, au moment de notre première réunion : « Il faut que la France, que la monarchie constitutionnelle ne soient pas un moment exposées à une interruption dans l'exercice de l'autorité royale. »

Le régent, une fois investi de l'exercice de cette autorité, la loi devoit à sa personne toutes les garanties nécessaires pour le protéger dans le loyal accomplissement de sa mission. Tel est l'objet de l'art. 4 de la loi, qui, du reste, laisse entière, comme elle le doit, la responsa-

bilité que la charte impose aux ministres *du roi.*

Le régent à son tour, doit offrir des garanties à la nation et au roi. Comme tous les délégataires des pouvoirs publics, il doit prêter serment.

Ce serment consiste d'abord dans la promesse d'être fidèle au roi. Le régent n'exerce d'autre autorité que celle du roi. Cette autorité dans ses mains n'est qu'un dépôt, qu'il doit rendre intact, et que, par conséquent, il doit conserver avec fidélité. Le régent doit obéir à la Charte et aux lois du royaume; respecter les droits nationaux et le droit des citoyens; il ne doit agir qu'en vertu des lois et selon les lois; enfin, puisqu'il a le plein et entier exercice de l'autorité royale, il en subit tous les devoirs, il en contracte toutes les obligations, et il doit jurer comme le roi lui-même et dans les mêmes termes : d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français!

Ce serment, pour plus de solennité, doit être prêté devant les chambres. Mais comme elles peuvent n'être pas assemblées au moment où le règne commence, nous avons jugé convenable, à l'exemple de la législation antérieure, d'introduire dans l'article 3 une disposition portant que, « dans ce cas, le régent fera publier immédiatement et insérer au *Bulletin des Lois,* une proclamation dans laquelle seront exprimés ce serment et la promesse de le réitérer aussitôt que les chambres seront réunies. » — Du reste nous avons abrégé, en le réduisant à quarante jours, au lieu de trois mois, le délai dans lequel elles devront être convoquées.

Reste l'article 6, concernant la garde et la tutelle du roi mineur. Le mot *tutelle,* employé seul, eût semblé n'indiquer que les soins vulgaires des tutelles civiles. La *garde,* expression consacrée en pareille circonstance, exprime surtout la vigilance spéciale, la haute sollicitude dont la personne du jeune roi doit être entourée. Ces soins ont été quelquefois réunis à la régence : le plus souvent, ils en ont été séparés. Cette séparation est maintenue par le projet de loi. Au régent appartiendra l'exercice des droits et le soin des intérêts politiques du roi mineur : la tutelle et la garde de sa personne demeurent réservées à la reine ou princesse sa mère, à la reine ou princesse son aïeule paternelle, non remariées. Dans cette noble mission qui procède à la fois de la nature et de la loi, les plus hautes facultés comme les plus tendres vertus trouveront un grave et utile emploi.

Ici s'arrêtent les prévisions de la loi. Devoit-elle aller au-delà?

A cet égard, il faut le dire, le projet de loi a été l'objet des critiques les plus contradictoires.

Les uns ont reproché à la loi d'être trop générale. Au lieu d'assigner un principe à la régence, ils auroient voulu qu'on ne fît qu'une loi de circonstance, une loi personnelle, une désignation nominale du régent.

Messieurs, une loi nominale eût été une grande source d'embarras... L'expérience sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, nous a suffisamment instruits; et il n'est pas un homme politique, pas un citoyen éclairé qui puisse envisager sans appréhension, la série de formalités imaginées en 1791 pour le cas où il faudroit procéder à l'élection d'un régent! —D'ailleurs, une loi de ce genre, qui n'eût été qu'une loi personnelle, auroit pu voir ses prévisions déjouées par une mort imprévue; et il auroit fallu changer la loi, même avant d'en avoir usé.

D'autres esprits, bien différens en cela des premiers, se sont préoccupés d'une inquiétude contraire : ils ont reproché au projet de loi de statuer d'une manière incomplète, de pas prévoir tous les cas, de ne pas résoudre à l'avance toutes les questions qui peuvent se présenter au sujet des régences. A ceux-ci nous répondrons : Qu'assurément on auroit pu, en laissant cours à l'imagination, prévoir un plus grand nombre d'hypothèses; et, parmi elles, les plus extraordinaires, les plus improbables, les plus éloignées, celles même dont, pendant plus de mille ans, l'histoire de la monarchie n'a offert qu'un seul exemple! Mais on n'a pas prétendu faire un code des régences; le projet de loi, et en cela il a fait sagement, à notre avis, s'est borné à choisir et à poser un petit nombre de principes, de règles fondamentales, essentielles, nécessaires, qui ont paru devoir suffire en général et pour les situations les plus ordinaires; des règles enfin qui seroient facilement transportées d'un cas

à un autre, si l'avenir en faisoit sentir le besoin....

Ceci, Messieurs, nous conduit à examiner une dernière objection.

On a prétendu qu'une loi sur la régence n'étoit pas une loi ordinaire, que c'étoit un *apendice à la Charte*; qu'à ce titre, les chambres n'avoient pas un pouvoir suffisant pour faire une telle loi; qu'il faudroit pour cela recourir à des assemblées primaires et à des mandats spéciaux, que les auteurs de l'objection regardent comme la source unique du *pouvoir constituant*.

Messieurs, le pouvoir constituant s'est manifesté dans la Charte de 1830 et dans la déclaration du 7 août, qui en est inséparable, et qui, sous les conditions y exprimées, a appelé au trône, déclaré vacant, Louis-Philippe duc d'Orléans et ses descendans mâles à perpétuité. Ce pacte a été scellé par le serment royal, par celui des représentans légaux de la nation, par les acclamations et les adhésions de la France entière. Voilà notre pacte social, notre constitution, notre loi immuable.

Mais les pouvoirs, une fois constitués, ont dû désormais agir conformément à leurs prérogatives et dans l'ordre de leurs attributions. Tout ce qu'on n'a pas jugé à propos de régler par la Charte a dû l'être par des lois subséquentes; et ces lois, quels que puissent être leur importance et leur objet, ne sont que des actes du pouvoir législatif, tel qu'il est institué par la loi fondamentale. La Charte elle-même vous en offre un exemple dans son art. 69, portant qu'*il sera pourvu par des lois séparées* aux objets qu'il indique, tels que le jury, les élections, la garde nationale, le recrutement de l'armée, etc. Ces objets importans sont devenus, en effet, la matière d'autant de lois *organiques*, pour lesquelles personne ne s'est avisé de révoquer en doute le pouvoir du parlement.

D'ailleurs, la raison seule indique qu'une constitution ne pouvant pas tout régler ni tout prévoir, laisse nécessairement à l'avenir le soin de pourvoir à toutes les éventualités, à toutes les survenances, à tous les besoins de la société. Sans cela, il n'est pas de gouvernement constitutionnel qui ne pût être arrêté subitement dans sa marche, et qui ne demeurât exposé aux invasions de l'anarchie. C'est un malheur que les trois branches du pouvoir parlementaire auront toujours le droit et le devoir de conjurer.

Ce que nous faisons aujourd'hui, nos successeurs pourront le faire avec un droit égal. Seulement nous avons de notre œuvre l'opinion que doivent en avoir des hommes consciencieux; nous croyons que la loi proposée règle le présent pour le mieux, et l'avenir autant qu'il dépend de nous, avec la mesure de notre patriotisme et de notre expérience...

Messieurs, votre commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter le projet de *loi sur la régence*, avec les amendemens qu'elle a jugé convenable d'y apporter.

La chambre fixe au jeudi 18 la discussion de ce projet de loi.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3255 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 755 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 104 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 3/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3635.

SAMEDI 20 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

AU RÉDACTEUR (1).

« Monsieur,

» En insérant dans votre estimable journal du 13 août dernier, un article signé *C. C.* sur les *Institutions liturgiques*, par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, vous l'avez accompagné d'une Note où vous désirez que la discussion s'établisse sur un point qui intéresse à un si haut degré la liturgie et le respect pour l'autorité. Je réponds à votre appel, et je vous prie d'ouvrir les colonnes de votre journal à quelques réflexions qui ont pour but moins encore de réfuter le R. P. abbé de Solesmes et son apologiste que de rappeler des notions qu'on paroît trop oublier dans cette ardente controverse suscitée parmi nous depuis quelques années, sans grand profit pour la Religion.

» En général, monsieur, je me méfie de tous ces auteurs qui ont un système préconçu et qui n'étudient que pour étayer les idées chéries dont ils sont résolus de ne jamais se départir. S'il est bon de s'entourer d'un appareil pompeux d'érudition, de se livrer à des recherches profondes, de parcourir de nombreux in-folio, de déterrer et de compulser des manuscrits curieux, au moins faut-il qu'un sens exquis préside toujours à cette érudition, qu'une critique judicieuse éclaircisse ces recherches, que ces in-folio et ces manuscrits soient lus sans prévention, et surtout qu'on n'affecte pas de laisser de côté les raisons sur lesquelles se fonde l'opinion opposée. On veut, dit-on, faire triompher la vérité; mais c'est après avoir dissipé tous les nuages que le disque du soleil brille de tout son éclat au plus haut des cieux.

(1) Nous publions sans observations la lettre qu'on va lire, réservant à l'auteur des articles qui y sont appréciés le droit de présenter les réflexions qu'il jugera convenables.

» Le R. P. abbé de Solesmes éprouve, en commençant son ouvrage, le besoin de protester contre un abus dans lequel, malgré lui, la lecture de son livre pourroit peut-être entraîner quelques personnes. « Il ne seroit pas impossible, » dit-il, que certains ecclésiastiques, » apprenant par nos récits l'origine peu » honorable de tel ou tel livre en usage » dans leur diocèse depuis un siècle, » crussent faire une œuvre agréable à » Dieu en renonçant avec éclat à l'usage » de ces livres. Notre but n'est certaine» ment pas d'encourager de pareils actes » qui n'auroient guère d'autre résultat » final que de scandaliser le peuple fidèle » et d'énerver le lien sacré de la subordi» nation cléricale. » J'en demande pardon au R. P. et à M. *C. C.* Débuter de la sorte, ce n'est point calmer dès les premiers pas des susceptibilités; c'est provoquer les conséquences qu'on paroît si fort redouter. Quoi! l'on me dira qu'on n'a pas eu en France le droit de changer la liturgie, qu'on s'est donné à tort pour réformateur de la catholicité, qu'on a eu pour but avoué d'abroger les heures destinées à la prière, qu'une *conspiration du silence* a été savamment ourdie contre les organes du bon droit, que les innovations liturgiques ont eu presque partout pour auteurs et pour agens les adeptes de la secte la plus amie des ténèbres qui fut jamais; et je ne serai pas reçu à reprocher à nos évêques le funeste présent que j'ai reçu de leurs mains! Et je ne pourrai pas les plaindre au moins de s'être laissé circonvenir par les ennemis de l'Eglise, et de n'avoir pas mieux écouté les énergiques réclamations qui leur arrivoient de toutes parts! Le R. P. abbé de Solesmes veut bien convenir que c'est *par ses récits qu'on apprendra l'origine peu honorable* des nouveaux livres liturgiques; mais alors je conclus hardiment que *ses récits* ne se recommandent

pas par une grande exactitude. Voici ma preuve.

» Lorsque l'Eglise de France reçut, sous Charlemagne, la liturgie romaine, elle retint une partie de ses anciens usages, qui se sont conservés jusqu'à nos jours ; comme dans son gouvernement elle ne se départit point du droit ancien, tel qu'il est formulé dans les conciles de Nicée, de Sardique, et dans ceux de Carthage. Bossuet a très-bien exprimé cette vérité dans son Discours sur l'unité de l'Eglise, dans son Oraison funèbre du chancelier Le Tellier, et ailleurs. C'est-là ce qui constituoit nos *libertés* que certaines gens se plaisent aujourd'hui à flétrir par d'aigres censures, ignorant peut-être en quoi elles consistent.

» Ainsi, pour la liturgie, on a retenu dans les Bréviaires les Répons des premières Vêpres; dans les Missels, des Proses à un très-grand nombre de messes, des Préfaces, des Leçons, des Bénédictions que l'on trouve dans les *Ordres Romains* de Mabillon, et dans le *Sacramentaire* donné par Ménard, par Muratori, et que l'on a abandonnés dans le Romain.

« Les cérémonies mêmes de la Messe étoient différentes à Paris, à Sens, à Bourges, de celles du Romain; et l'on retrouve ces anciens usages chez les Chartreux, les Dominicains institués en France, et peut-être dans d'autres ordres. On peut consulter les Missels manuscrits de Paris, et ceux qui ont été imprimés depuis 1491 jusqu'en 1585. Ce ne fut qu'en 1615 que l'on se rapprocha du Romain pour les Cérémonies. Mais pour les Oraisons, par exemple, on a gardé à Paris toutes celles des anciens Sacramentaires, et je demande si on les a heureusement remplacées dans les nouveaux Missels Romains.

» Dans l'office du Samedi saint et de la veille de la Pentecôte, il n'y a jamais eu que quatre Leçons à Paris et en France. La Consécration des saintes huiles diffère aussi du Pontifical Romain pour l'ordre des cérémonies, quoique les prières soient les mêmes. On peut consulter les anciens Pontificaux manuscrits de la Bibliothèque du roi, à l'usage de Sens et de Paris. Un évêque de Bretagne, revenant d'Italie, quelque temps après le concile de Trente, abolit cette cérémonie, pour la faire à la Romaine, et souleva les murmures même des paysans de son diocèse, qui venoient de tous côtés à la cathédrale ce jour-là pour en être témoins.

» Si l'on m'objecte que l'on auroit dû garder les liturgies en France telles qu'elles étoient anciennement, je répondrai qu'à Rome on a successivement corrigé le Bréviaire dans le XIVe siècle, puis sous Pie V, sous Clément VIII, Urbain VIII, Clément XI; qu'on y a même ajouté de nouveaux Offices empruntés à Paris, savoir, les Cinq-Plaies, Notre-Dame de Pitié, les saints Anges Gardiens et la sainte Couronne d'épines. Les Hymnes *Exite filiæ Sion* de la sainte Couronne, *Custodes hominum* des saints Anges sont, si je ne me trompe, originaires de France. Le Missel et le Bréviaire Ambrosien dont on se sert à Milan ne sont pas les mêmes qu'au temps de saint Charles. On a corrigé, changé, ajouté des Leçons, des Oraisons, des messes : cela est dans la nature de l'homme.

» Les Bréviaires de France ont l'avantage de faire réciter tout le Psautier pendant la semaine. Dans le Romain, il y a des psaumes qu'on dit à peine trois fois par an. Et quelle différence pour la distribution de l'Ecriture dans les Leçons! Elle est tellement ménagée, qu'on se la rend familière.

» M. *C. C.* demande s'il n'y a « rien » d'humain dans cet arbitraire emploi de » l'Ecriture sainte, qui fait exprimer à » des centons bibliques, juxta-posés plus » ou moins artistement, tout ce qu'il plaît » au rédacteur de leur faire dire, courbant ainsi sous un système de jeu d'esprit la parole de l'Esprit saint ; en » sorte que bien des fois l'on ne sait s'il » faut s'impatienter de ces froides combinaisons, ou sourire du tour de force » occasionné par la difficulté vaincue. » Je lui laisserai à lui-même le plaisir de résoudre l'embarras, après qu'il m'aura

prouvé que les Franciscains du XIVe siècle, qui ont donné la forme actuelle au Bréviaire romain, ont fait preuve de goût et de piété en défigurant très-souvent l'Ecriture par des gloses qui cadrent très-mal avec le texte. Et pour choisir un exemple dans l'office du temps, que M. C. C. compare les Répons des Matines du Bréviaire de Paris pour le jour de l'Assomption avec ces mêmes Répons tirés du Bréviaire romain. Ici je lis : *Vidi speciosam sicut columbam ascendentem desuper rivos aquarum, cujus inestimabilis odor erat nimis in vestimentis ejus... Quæ est ista quæ processit sicut sol et formosa tanquam Jerusalem... Ornatam monilibus filiam Jerusalem Dominus concupivit, et videntes eam filiæ Sion beatissimam prædicaverunt, dicentes : Unguentum effusum nomen tuum.* L'Ecriture sainte est-elle bien respectée dans tous ces passages? Les filles de Sion s'écrièrent-elles : Votre nom est un onguent répandu; ou bien : *Quelle est celle-ci qui se montre comme l'aurore?* etc. Qu'en pense M. C. C.?

« La prière, ajoute-t-il, n'étoit pas » seulement réduite, elle étoit sensible» ment tarie dans les rédactions nou» velles. On y vante quelquefois l'habileté » du travail, la sagacité de la compila» tion, l'élégance du style; mais je ne me » souviens pas d'avoir lu ou même en» tendu dire (et pourtant que ne dit-on » pas?) que l'on en vantât généralement » l'onction. »

» Ces reproches un peu vagues s'appliquent, si j'ai bien deviné, aux légendes et aux hymnes. Hé bien! je dirai, à mes risques et périls, que les leçons des Pères sont certainement mieux choisies et tout aussi pieuses dans les nouveaux Bréviaires. Je ne sais pas pourquoi on blâmeroit les légendes d'avoir fait mention des translations des reliques. Ne falloit-il pas conserver la mémoire de la piété de nos pères? Pouvoit-on mieux faire que d'exciter à les imiter?

» On vante beaucoup l'onction des hymnes du Bréviaire romain; celles de Paris *ne savent pas prier*. Vraiment cette strophe de l'hymne des vêpres est touchante!

Qui mane junctum vesperi
Diem vocari præcipis
Illabitur tetrum chaos,
Audi preces cum fletibus.

» Une piété tendre la préférera peut-être à celle-ci du Bréviaire parisien!

Moraris heu! nimis diù
Moraris, optatus dies :
Ut te fruamur, noxii
Linquenda moles corporis.

» Je voudrois qu'on m'indiquât dans le Bréviaire romain quelques hymnes qui surpassent pour l'onction, la piété, unies à la simplicité, *Jam desinant suspiria* des matines de Noël à Paris, *Linquunt tecta Magi*, à laudes de l'Epiphanie, *Opus peregisti tuum*, à l'Ascension, et *Tandem laborum* de saint Pierre et saint Paul qui valut à l'auteur les éloges de Benoît XIV.

» Il est de mode aujourd'hui d'attaquer les hymnes de Santeul. Il ne faudroit pas cependant oublier que les hommes les plus graves du XVIIe siècle, les Bossuet, les Fénelon, les Fleury l'encouragèrent à ce genre de travail et le félicitèrent de l'enthousiasme poétique, de la sublimité des pensées, de la grandeur des images, de la majesté de l'élocution qui éclatent partout dans ses cantiques. Innocent-le-Masson, prieur de la Grande-Chartreuse, lui écrivoit : « Vous » savez renfermer bien des choses en peu » de vers où l'élégance, la netteté et la » facilité d'en faire entendre le sens, se » trouvent jointes ensemble. Tous les » saints que vous avez honorés par vos » belles hymnes, ont trop d'intérêt pour » votre sanctification, pour avoir besoin » d'intercession auprès d'eux. » « Vous » parlez, lui mandoit M. de Rancé, abbé de » la Trappe, vous parlez d'une manière si » noble et si sainte des vertus de ces » grands hommes, et vous les mettez tel» lement dans leur jour, que ceux qui » ont un zèle véritable pour leur gloire, » ou plutôt pour celle de Jésus-Christ, » qui n'a fait que leur communiquer la

» sienne, en conserveront une éternelle » mémoire. Dieu ne manquera pas de ré» compenser votre piété.... Votre poésie » sainte l'emporte sur vos autres produc» tions. Comme il y a plus de noblesse » pour le sujet, plus d'excellence dans la » matière, le feu en est plus beau, plus vif, » et plus éclatant. Toutes les fois que je » lis le livre de vos hymnes, je remarque » des choses qui me touchent, et des ex» pressions qui me paroissent toutes » nouvelles. »

» Mais voici une autorité que ne récusera pas, je pense, M. *C. C.* Le P. Bourdaloue écrit à Santeul : « Soyez en repos, le » Rancunier est déjà converti (il parle du » P. de La Rue), et c'est lui-même qui » me charge de vous en assurer. Vos vers » lui ont paru très-beaux, et ils le sont en » effet. Il n'y a point de rancune qui » puisse tenir contre la poésie, j'entends » contre la vôtre. Je serai ravi de voir » l'hymne de saint André : plût à Dieu » que toutes celles du Bréviaire Romain » fussent de votre façon ! car il y en a » qui ne sont pas soutenables, quoiqu'elles » aient le mérite de l'antiquité. »

» L'opinion du P. Bourdaloue est confirmée dans une lettre curieuse de Santeul à Basnage, auteur du journal intitulé : *Histoire des Ouvrages des Savans*. « Il y a long-temps, dit le poète, que » l'Eglise gémissoit sous l'ignorance des » anciennes hymnes, où les moines » avoient souverainement présidé. Tout » le latin étoit corrompu. Leurs rêve» ries, sous prétexte de piété, s'étoient » glissées dans nos hymnes, et il n'y » avoit ni quantité, ni latin. L'hymne de » saint Bernard, qu'on chante dans tout » l'ordre de Citeaux et de Clairvaux, est » une turlupinade perpétuelle. Les plus » sérieux auroient même de la peine d'en » soutenir la lecture sans s'éclater de » rire :

Vous prédites par un chien roux
Que saint Bernard seroit fort doux,
Et qu'il seroit un grand docteur,
O Jésus notre Salvateur !

» Avant de finir, monsieur le Rédacteur, cette lettre qui s'est étendue sous ma plume, je dois répondre à M. *C. C.*, qui demande : « Que veulent dire aujourd'hui, pour la plupart d'entre nous, » ces dénominations populaires des di» manches de *Quasimodo*, ou *Lætare*, » *Oculi*, etc. ? » Ce qu'elles veulent dire ? Pour celui qui se sert du Missel Parisien, comme pour celui qui se sert du Missel Romain, que les Introïts de ces dimanches commencent par ces mots.

» Je me propose, monsieur, de vous adresser incessamment un article sur la légitimité des Bréviaires de France, que l'on conteste aujourd'hui avec plus de violence que jamais. Des notions inexactes, des conjectures hasardées, des faits évidemment faux sont invoqués à chaque instant avec une merveilleuse assurance, et servent à remplir de scrupules de jeunes ecclésiastiques qui ne touchent qu'avec effroi à un livre que leur présente l'autorité épiscopale. Dans un diocèse de France, on a vu des séminaristes, après avoir dit le Bréviaire de l'endroit, réciter le Bréviaire Romain pour l'acquit de leur conscience timorée, un peu au détriment, il est vrai, de leurs études théologiques. J'aime à croire que leur attention et leur dévotion se soutenoient parfaitement dans la rude tâche qu'ils s'étoient imposée, *attentè ac devotè*. Mais personne n'eût blâmé le professeur qui auroit infligé une bonne punition à ces néophytes scrupuleux, et il eût rempli son devoir.

» Recevez, etc.

» L'ABBÉ DASSANCE. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Mgr Cajani, évêque élu des Eglises unies de Cagli et de Pergola, a été sacré par S. E. le cardinal Brignole, dans l'église de Saint-Luc *al foro romano*. Le même jour, S. E. le cardinal Patrizi, vicaire de S. S., a sacré, dans l'église Saint-Jacques *in Augusta*, Mgr Galligari, évêque élu de Narni, précédemment curé de l'église où il recevoit le caractère épiscopal.

PARIS. — Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le chant de la *Marseillaise* a précédé la distribution des prix du concours-général. Il a été exécuté avant l'arrivée de M. l'Archevêque, en présence duquel on s'est abstenu de le répéter. En constatant un fait qui nous paroît grave, parce qu'il indique quel esprit règne dans les colléges de l'Université, nous avons à cœur d'établir que, du moins, les convenances ont été observées, cette année comme l'an dernier, à l'égard du premier Pasteur. M. l'Archevêque n'a reçu, dans cette occasion, que les témoignages de la plus respectueuse déférence.

— On nous invite à publier la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M. l'abbé Surat, légataire universel de feu Mgr de Quelen, Archevêque de Paris, venoit de donner au séminaire diocésain une rente de 15,000 fr., plus une somme de 8,000 fr. Cette nouvelle exige une explication.

» Mgr de Quelen avoit été, en 1821, institué légataire d'une rente de 5,000 fr. par son prédécesseur, M. le cardinal de Périgord, à la charge par lui de subvenir aux frais des retraites ecclésiastiques qui se donnent annuellement au clergé de Paris.

» M. Walsh, prêtre irlandais et supérieur du séminaire des Irlandais, à Paris, avoit pareillement légué à Mgr de Quelen une rente de 10,000 fr., pour aider dans leur éducation cléricale des sujets natifs d'Irlande, et étudiant dans ledit séminaire. Ces deux rentes avoient été administrées par le prélat jusqu'à sa mort, selon l'intention des donateurs.

» M. l'abbé Surat, ayant voulu remettre cette administration entre les mains de Mgr Affre, Archevêque actuel, a dû obtenir du gouvernement les autorisations nécessaires pour se dessaisir de ces sommes, ce qui a été accordé. Il est donc évident, d'après l'intention des donateurs, que le séminaire diocésain de Paris n'entre pour rien dans ces libéralités. »

— M. l'abbé André-Nicolas-Félix Godinot Desfontaines, chanoine titulaire et doyen du chapitre de la métropole, vicaire-général honoraire de Reims, vient de mourir dans sa 80e année. Ses obsèques ont eu lieu, le 18 août, à Notre-Dame.

— La fabrique de l'église Saint-Sulpice, qui depuis 1836 s'occupe de l'achèvement intérieur de ce vaste et beau monument, vient d'obtenir du conseil municipal de la ville de Paris, la moitié de la somme que coûtera la restauration complète de la chapelle de la sainte Vierge.

Des travaux considérables de marbrerie, peintures, sculptures et dorures vont être immédiatement commencés sous la direction de M. Victor Baltard, architecte chargé de la conservation des monumens d'art de la ville de Paris, qui doit également faire rétablir les ornemens en bronze doré qui décoroient de toutes parts cette riche chapelle.

Très prochainement, M. Heim, membre de l'Institut, livrera au culte une chapelle à fresque dont l'exécution lui a été confiée.

D'autres grands travaux d'art seront successivement entrepris, et tout fait espérer qu'en 1846 ce beau monument, l'un des plus importans de la capitale, aura reçu le complément de sa décoration intérieure.

Diocèse d'Angers. — Nous avons parlé de l'allocution adressée, après le sacre, par Mgr Angebault, à son clergé. Elle fait bien connoître le cœur du prélat.

« Pourquoi (a-t-il demandé aux prêtres accourus de toutes les parties du diocèse), pourquoi avez-vous quitté vos troupeaux? Qu'êtes-vous venus voir ici? le spectacle d'une fête brillante? la joie d'un peuple qui fait éclater ses transports? Ce spectacle seroit sans mérite s'il n'avoit la foi pour principe. Etes-

vous venus pour voir un grand du monde? *Ego sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolus.* Un homme de science? sans la dédaigner dans ce siècle qui la prise si haut, nous ne savons, nous, d'autre science, ou du moins, nous mettons au-dessus de toutes les autres, *celle de Jésus-Christ, et de Jésus-Christ crucifié.* Un homme du pouvoir? Non, messieurs; honoré de ses faveurs, ou forcé de les accepter, nous n'avons jamais eu, nous n'aurons jamais d'autre ambition que celle de servir Jésus-Christ et de lui gagner des ames.

» Mais vous êtes venus voir celui que la Providence a envoyé pour mettre un terme au veuvage de votre Eglise; celui qui doit guider vers les pâturages le troupeau confié à sa sollicitude; celui qui, à l'exemple du divin Maître, doit lui montrer le *chemin,* lui enseigner toujours la *vérité* et le conduire à la *vie.* Dès-lors, tout change d'aspect, tout s'agrandit par la foi : vous ne verrez plus en nous l'homme étranger, foible ou dépourvu de talens; mais vous verrez le pontife, l'ange du Seigneur, celui qui a été envoyé par le successeur de Pierre et que l'huile sainte a revêtu de la force d'en haut.

» Vous irez donc, nos chers coopérateurs, annoncer à vos peuples ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu : avides de détails, ils attendent votre retour. Dites-leur la foi, l'empressement de cette population toute chrétienne; dites-leur que cette cité fidèle s'est précipitée tout entière au-devant de celui qui venoit au nom du Seigneur; dites-leur que les magistrats et le peuple, que toutes les gloires, que tous les rangs confondus se pressoient au pied de cet autel, et que les voûtes antiques de ce temple retentissoient de leurs chants religieux; dites-leur que leur évêque vient de se consacrer pour toujours à leur bonheur et à leur apostolat, que son cœur ému de joie, pénétré de reconnoissance, ne suffit pas aux émotions de son amour; dites-leur que le troupeau a retrouvé un pasteur, que les enfans ont recouvré un père, que son cœur, dilaté par la charité, voudroit tous les réunir en ce jour pour les presser entre ses bras, et qu'il se plaît du moins à les bénir dans la personne de leurs pasteurs. Mais ce que vous ne leur direz jamais assez, c'est l'immense dévoûment que Jésus-Christ a mis en nous pour lui gagner leurs ames. »

Nous retrouvons la même onction dans la Lettre pastorale publiée par Mgr Angebault, à l'occasion de son sacre et de sa prise de possession. Le prélat y rappelle d'abord quelle est la mission de l'évêque, recevant par la bouche du successeur de Pierre les ordres de son divin Chef, et, à l'exemple de Jésus Christ, bon pasteur qui connoît ses brebis, dont les brebis à leur tour connoissent les traits et la voix, et qui leur consacre généreusement sa vie.

« Mais que faisons-nous, N. T. C. F., en traçant ainsi le portrait du pasteur? Ne craignons-nous point la comparaison, lorsqu'après en avoir considéré les traits vous porterez vos regards sur celui qui n'en est que la foible copie? Oui, N. T. C. F., il est vrai, nous sommes imprudent; disons même avec l'apôtre: *nous sommes insensé, excusez notre folie.* Ah! nous n'avons pas consulté les calculs de la prudence humaine. En traçant ainsi nos devoirs, nous aurions dû peser nos forces; en montrant le poids du fardeau, nous aurions dû jeter les yeux sur cette suite de pontifes vénérés qui se sont assis sur le siége des Maurille et des Aubin; sur celui qui après le temps des orages est venu rappeler parmi nous la sérénité et le calme, dont la bonté gagnoit les cœurs, dont l'humilité a souvent fait couler vos larmes, et qui en consigna les aveux touchans jusque dans les archives de son palais. Nous aurions dû jeter les yeux sur celui que vous pleurez encore et que nous pleurerons avec vous, qui vit se faner si vite les fleurs jetées sur son passage et pour lequel il fallut couvrir de cyprès les arcs préparés pour le triomphe.

» N. T. C. F., *pardonnez à notre folie* et soyez indulgens. Oui, nous avons vu tout cela, et notre cœur en a frémi : timide, incertain, tremblant, frappé comme d'un coup de foudre par une nomination inattendue, nous nous sommes effrayé et débattu de toutes nos forces. Vous dirons-nous notre résistance, nos prières, nos larmes? Vous dirons-nous nos supplications et nos démarches? Hélas! vainement nous avons voulu faire changer l'arrêt porté contre nous. Nous avons été condamné à tous les tribunaux, et l'amitié et l'autorité et les hommes de l'art, tous conjurés contre nous, se sont réunis pour nous imposer des liens et courber notre tête sous le poids effrayant de l'épiscopat. Enchaîné par l'obéissance, nous venons donc nous livrer à vous. Nous vous apportons, non point la science du monde, non point l'éclat d'un nom illustre, non point ce qui peut briller et éblouir, mais nous vous apportons notre dévoûment et notre désir de vous être utile. »

La confiance que le pieux prélat met dans Celui qui l'envoie le rassure et le soutient. Appuyé sur le concours du clergé et des magistrats, il portera avec moins de peine le fardeau de l'épiscopat. Il termine, en bénissant et le diocèse qu'il va gouverner, et celui qu'il quitte pour sa nouvelle patrie. Une touchante invocation à Marie couronne cette Pastorale toute remplie de l'éloquence du cœur.

Diocèse d'Arras. — Le dimanche 14 août, S. Em. le cardinal de La Tour d'Auvergne est monté en chaire pour annoncer aux fidèles qu'il venoit d'atteindre sa 75e année, après en avoir passé 40 sur le siége d'Arras. Le prélat a fait observer que c'étoit là une circonstance remarquable qui lui donnoit un trait de ressemblance avec saint Vaast, patron du diocèse.

Le pontife étoit fort ému ; de grosses larmes couloient sur ses joues.

« Dans cette circonstance, qu'on peut dire rare, a-t-il ajouté, nous nous recommandons spécialement aux prières des fidèles confiés à notre sollicitude, malgré notre indignité. Nous croyons leur avoir donné assez de preuves de notre amour, et nous espérons que leur charité nous saura bon gré du bien que nous aurions désiré leur faire.

» Les années qui nous restent à passer sur la terre ne seront plus que des années de grâce ; les douleurs et les infirmités peuvent les assiéger. Nous avons donc un besoin tout particulier de prières, afin que notre administration ne souffre point des misères et des foiblesses de l'âge. »

Diocèse de Meaux. — Le 15 août, dans la soirée, un incendie s'est déclaré dans une ferme de Juilly. Les maîtres et les élèves du collége ont aussitôt rivalisé de zèle pour en arrêter les progrès, et ils ont consacré toute la nuit à cette œuvre de charité et de dévoûment.

Le lendemain 16, une fête de famille, présidée par M. l'évêque de Meaux, attiroit dans le collége un nombreux concours d'étrangers.

Après les exercices d'équitation exécutés, suivant l'usage, dans le parc de Juilly, on s'est rendu dans une chapelle disposée pour la distribution solennelle des prix. M. l'évêque de Meaux s'est placé entre M. l'abbé Carl, directeur de la maison, et M. l'abbé Bautain. Autour de lui se trouvoient un grand nombre d'ecclésiastiques des diocèses de Meaux et de Paris.

Des morceaux de chant ont précédé la lecture d'une pièce de vers français, dans laquelle un élève de philosophie a fait ses adieux au collége. De la facilité, de la grâce et beaucoup de vers heureux la recommandoient à l'auditoire, dont les applaudissemens l'ont accueillie.

M. l'abbé Carl, dans un discours

qui avoit toute la précision d'un compte-rendu, a ensuite parlé des améliorations réalisées depuis un an, sous le rapport religieux et moral, dans la discipline et dans les études.

« La religion a toujours été aimée au collége de Juilly, a dit M. Carl. La foi catholique est le palladium de cette maison; l'esprit chrétien en a fait de tout temps la force et la gloire. Cette année a produit, sous ce rapport, des fruits excellens. Nos élèves sont entrés plus avant dans l'esprit du christianisme. Ils ont mieux compris en général l'influence de la piété sur la conduite, et comment les exercices religieux n'ont toute leur efficacité, que s'ils contribuent à former et à soutenir les bonnes habitudes, en combattant et détruisant les mauvaises. Leur piété s'est réalisée plus pratiquement, par l'accomplissement régulier des devoirs d'état. Les élèves ont acquis une conscience plus nette de ces devoirs; ils ont mieux senti pourquoi il faut obéir et travailler; et ce motif religieux, cette sanction divine qui les a soutenus, a donné aux maîtres une garantie, qu'aucune vue humaine ne peut suppléer... Nous vous l'avouons, messieurs, quelque importance que nous mettions à l'instruction et à la science, c'est toujours en la piété qu'est notre plus ferme espoir pour l'avenir de vos enfans. A quoi servent les talens et l'érudition sans la vertu, et peut-il exister une vertu solide et vraie sans piété? Nous avons la confiance qu'en faisant de vos enfans des chrétiens éclairés et pieux, des fidèles connoissant leurs devoirs et ayant le courage de les accomplir, nous en ferons aussi et par cela même des hommes honorables et de bons citoyens.

» La discipline s'est notablement améliorée. Vous connoissez, messieurs, l'ancien esprit de la direction de Juilly; esprit de douceur et de paternité, qui, faisant presque du collége une famille, unit les élèves aux maîtres par des liens affectueux que le temps consolide. De là ce quelque chose d'intime, de suave qui ouvre les cœurs, les dispose à la confiance et donne à la fois une issue aux épanchemens du disciple, et un accès à la parole du maître. Rien n'est plus important dans l'éducation que cette communication facile entre les enfans et les maîtres, et la foi chrétienne qui domine les uns et les autres peut seule l'établir et la conserver. Nous l'avons entretenue avec soin, messieurs, et nous en avons retiré d'abondantes consolations. Les plus grands surtout ont donné sous ce rapport l'exemple à leurs condisciples. Ils ont demandé et suivi avec une obéissance filiale les conseils de leur directeur. Il s'est établi entre eux et nous des liens que leur départ ne rompra point. Ils savent que la sollicitude et l'amour de leurs maîtres les suivent dans le monde où ils vont entrer, comme nous sommes assurés qu'ils n'oublieront jamais Juilly ni ses enseignemens.

» Cependant, s'il faut éviter la rigueur, la dureté dans le gouvernement des enfans, il faut se garder aussi d'une trop grande facilité et du relâchement; car, dit la parole sacrée, la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Heureux celui qui a connu de bonne heure le joug de la loi! C'est pourquoi nous avons dû nous tenir en garde contre l'excès de la douceur, si séduisant avec les enfans...

» Mais c'est surtout dans les études que nous avons à signaler les progrès les plus sensibles, et ici nous ne vous apportons pas seulement notre témoignage, mais encore celui de M. l'inspecteur de l'Université, qui, après avoir examiné toutes les classes, a exprimé publiquement sa satisfaction, et même son étonnement d'avoir trouvé un tel changement en si peu de temps. Les méthodes anciennes, confirmées par l'expérience des siècles, ont été rétablies, sans exclure toutefois les innovations heureuses qu'amènent la marche des esprits et les besoins du temps.... Les bonnes habitudes classiques se forment, et nous pouvons espérer sans témérité d'être sous peu, pour la force des études, au ni-

veau des colléges les plus réputés.....

» Nous ne vous parlerons pas, messieurs, des améliorations matérielles de l'établissement. Vous pouvez les constater par vous-mêmes. Rappelez-vous dans quel état nous avons reçu le collége, et voyez ce qu'il est devenu... Cette antique maison est comme rajeunie. Elle se dresse brillante au milieu de la plaine, et l'œil du voyageur s'y repose avec plaisir, en même temps que tous les souvenirs de Juilly sont évoqués devant son esprit. Au-dedans elle est toujours hospitalière, comme vous le savez : seulement, elle se réjouit maintenant d'ajouter au plaisir que vous éprouvez à visiter vos enfans, celui d'un séjour plus agréable.

» En terminant, messieurs, nous venons encore vous confier un projet et une espérance ; car il n'y a point d'arrêt dans la route du bien, et plus on y fait de progrès, plus on en veut faire. Aux trois divisions du collége déjà existantes, les grands, les moyens et les petits, nous allons à la rentrée en ajouter une quatrième, celle des très-petits ou des minimes. Elle formera un pensionnat à part, pour les enfans au-dessous de neuf ans, qui y recevront l'enseignement élémentaire et préparatoire à celui des langues anciennes. Ce collége enfantin, soumis à un régime et à des conditions particulières, sera remis pour les soins et la discipline aux mains, et surtout au cœur des Sœurs de Saint-Louis, qui, depuis un an qu'elles desservent notre établissement, l'ont vraiment renouvelé sous le rapport de l'ordre, de la propreté et de la tenue. Vous encouragerez, messieurs, de vos vœux et de votre concours, ce nouvel essai du bien. Vous apprécierez les motifs qui nous font entreprendre cette œuvre pénible, parfois fastidieuse, en pensant qu'en des temps où la corruption est si précoce, les remèdes, destinés à prévenir le mal, ne sauroient être appliqués trop tôt ; et, si vous veniez à vous étonner que des hommes, instruits dans les choses divines et humaines, et que leurs études habituelles tiennent le plus souvent dans les hautes régions de la science et de l'art, puissent ainsi descendre à la foiblesse de la première enfance, pour lui apprendre à bégayer les élémens de la connoissance de Dieu et du monde, votre étonnement cessera, messieurs, à la pensée que ces hommes sont les ministres de Jésus-Christ, de celui qui est la voie, la vérité et la vie, et qui cependant disoit à ses disciples : Laissez venir à moi les petits enfans, et ne les empêchez point de m'approcher. »

A la suite de la distribution, M. l'évêque de Meaux a félicité les élèves de Juilly d'y avoir trouvé des leçons de piété et de vertu, en même temps que les lumières de la science humaine, alors que tant d'autres établissemens propagent de si désolantes doctrines.

Le nombre des institutions chrétiennes est bien petit, en effet, en comparaison de celui des écoles publiques où l'incrédulité étale ouvertement ses maximes, et multiplie avec scandale ses disciples. Aussi est-ce un devoir de signaler aux pères de famille les asiles dans lesquels se perpétuent les pieuses traditions et les bonnes mœurs, seules garanties du bonheur domestique et du repos de la société.

Wurtemberg. — Le gouvernement vient de publier divers actes et documens relatifs à la séance du 6 juin dernier, dans laquelle la chambre des seigneurs, contradictoirement à une résolution précédente de la chambre des députés, a recommandé au gouvernement la prise en considération des griefs énoncés contre lui par l'évêque de Rothenbourg, et les plaintes accumulées des sujets catholiques. Le roi a chargé le baron de Maukler, commissaire royal, de faire connoître à la chambre des seigneurs que, dans le but d'amener à une fin désirée les dissensions pendantes entre son gouvernement et l'évêque de Rothenbourg, S. M. venoit d'ordonner la formation d'une

commission mixte d'examen et de conciliation, composée de commissaires royaux et de délégués épiscopaux; ajoutant que pleine liberté seroit laissée à l'évêque pour la désignation de ses délégués. Les catholiques sont dans une vive et inquiète attente des résultats de cette première concession. Rien ne seroit plus déplorable que le maintien ultérieur du conseil ecclésiastique, dit catholique, du royaume, dont les membres, tous à la dévotion du ministre des cultes, de Schlayer, dirigent en réalité et dans les plus minimes détails l'administration ecclésiastique, et réduisent l'autorité épiscopale à la plus basse servilité. L'expression *Katholische Landeskirchs* (*Eglise nationale catholique,* plus littéralement : *Eglise du pays*), montre que le gouvernement wurtembergeois persiste toujours à considérer comme *national* ce qui est *catholique,* et que l'éclatante contradiction qui se trouve entre ces deux idées n'a pas encore frappé ses yeux.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

M. Guizot ne reconnoît que trois circonstances où le pouvoir constituant ait été exercé en France, savoir : en l'an VIII, par Bonaparte; en 1814, par Louis XVIII; et en 1830, par la chambre des députés. Dans ce cas, on devroit bien retirer à *l'assemblée constituante* le nom qu'elle porte depuis plus de cinquante ans dans l'histoire de la révolution.

Mais quand on le voudroit, on ne le pourroit pas. Elle est bien véritablement la mère de tous les *constituans* qu'on a vus éclore ensuite. C'est bien d'elle qu'ils ont appris à nous *constituer* et à nous *reconstituer* de temps en temps. Pour preuve de sa vertu *constituante,* est-ce qu'elle n'a pas laissé après elle une *constitution* qui s'appelle encore la *constitution* de 91, et qui, pour le dire en passant, fut moins *bâclée* que telle autre qu'on pourroit désigner? Est-ce parce que cette *constitution* est morte jeune, que M. Guizot refuse de la compter parmi les œuvres des pouvoirs *constituans?* S'il falloit mépriser ainsi toutes celles qui ne vivent pas long-temps, où en serions-nous!

PARIS, 19 AOUT.

La chambre des députés s'est occupée hier et aujourd'hui de la discussion du projet de loi sur la régence. (Voir à la fin du Journal.)

— M. de Salvandy, nommé député à Lectoure et à Nogent-le-Rotrou, a, dit-on, opté pour Lectoure.

— Une ordonnance du 18 août, contresignée Duchâtel, porte que la session des conseils-généraux de département s'ouvrira cette année le 8 septembre, et sera close le 22 du même mois. La session du conseil général de la Seine aura lieu du 30 octobre au 13 novembre.

— Sont nommés, par ordonnance du 17 août : procureur du roi à Langres, M. Feriel; substitut à Vesoul, M. Pion; à Dôle, M. Contenet; à Gray, M. Jeanney; à Lure, M. Fumey; juge-suppléant à Semur, M. Morelot; à Montélimart, M. Berlioz; à Lombez, M. Dardenne; à Segré, M. Rousseau; à Melle, M. Brillouin; à Château-Chinon, M. Brunet.

— M. Lacoste, préfet des Bouches-du-Rhône, mandé par dépêche télégraphique, est arrivé à Paris.

— Hier à midi, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquoit 34 degrés, et à deux heures, 35. Aujourd'hui la chaleur a été plus supportable. Il est tombé, de trois à cinq heures, une pluie assez forte.

NOUVELLES DES PROVINCES.

A Evreux, les nouvelles élections sont terminées. La majorité appartient encore à l'opposition. Le *Journal de l'Eure* dit que M. Lhôpital renonce aux fonctions de maire.

— Le *Haro* de Caen, en rapportant que Louis-Philippe, à l'occasion de l'anniversaire de son avénement au trône, a fait remise de leur peine à neuf détenus

de la maison centrale de Beaulieu, et commué la peine de quinze autres détenus de la même maison, demande pourquoi le ministère n'a pas joint à cette liste quelques noms de détenus politiques. Est-ce que, dit-il, le ministère auroit plus de prédilection pour les voleurs et les assassins, que pour les publicistes dont le crime est de ne point professer une profonde admiration pour la politique de M. Guizot?

— A son audience du 13 août, le tribunal correctionnel de Tours a jugé deux affaires auxquelles la fièvre électorale avoit donné naissance. Dans la première, M. Seytre, archiviste du département, a été condamné à huit jours de prison, pour avoir frappé d'un coup de canne M. Duval, greffier de la justice de paix de Montbazon. Dans la seconde, M. Dissard, marchand à Tours, a été condamné à six jours de la même peine, et à 15 fr. d'amende, pour avoir porté un coup à M. Herpin, maire de Véretz.

— La cour d'assises de l'Allier vient de rendre son arrêt dans l'affaire des accusés de Clermont. On se rappelle que l'arrêt de la cour d'assises du Puy-de-Dôme avoit été cassé par la cour de cassation. Voici un nouveau jugement qui vient d'être rendu :

Bourcheix, dit le Fier, cinq ans de réclusion, au lieu de cinq ans de prison auxquels il avoit été condamné précédemment; Mestas, sept ans de réclusion; Chassort, cinq ans de réclusion; Romeuf, cinq ans de réclusion au lieu de cinq ans de prison; Crohet, cinq ans de réclusion au lieu de cinq ans de prison; Genest, dit Brise, cinq ans de réclusion au lieu de cinq ans de prison; Giraud, dit Modat, douze ans de travaux forcés au lieu de dix ans de la même peine; Graverot, cinq ans de réclusion, au lieu de deux ans de prison; Domitrant, six ans de réclusion.

Les condamnés subiront tous l'exposition sur la place de Clermont où a eu lieu le pillage de la maison du maire.

— Une épidémie, qui offre tous les caractères de la dyssenterie, sévit, à Châteauroux (Indre), sur les jeunes enfans. Le 9 août, cinq enfans du faubourg Saint-Christophe y ont succombé.

EXTÉRIEUR.

Les nouvelles des districts manufacturiers de l'Angleterre sont plus rassurantes. Bien que les principales villes soient toujours dans un état de grande inquiétude, cependant le désordre n'a point fait de nouveaux progrès, ce qui est beaucoup. Les mesures énergiques que le gouvernement a prises en dernier lieu, et qu'il ne pouvoit plus différer, ont opéré efficacement et immédiatement, et on peut espérer que des collisions sanglantes seront épargnées à ces malheureuses villes.

Toutefois la situation qui avoit produit ces désordres ne s'est pas modifiée. A Manchester il n'y a plus une seule fabrique en activité. On espéroit que les ouvriers reprendroient leurs travaux; mais le 15 ils ont tenu une réunion et y ont résolu, à l'unanimité, que les ateliers ne seroient pas rouverts. Les magasins sont généralement fermés. Les détachemens de la police, qui stationnent dans toutes les rues, sont en communication incessante avec la force militaire. Des placards incendiaires sont affichés sur les murs et souvent par-dessus la proclamation de la reine. Un de ces placards est ainsi conçu :« Sus à l'or! Il n'y a plus de crédit; un souverain vaut 30 shellings, le papier n'a plus de cours; sus aux banques ; à l'or, à l'or, à l'or ! »

Les principales villes où les travaux sont encore suspendus sont Bolton, Stafford, Dudley, Bradford, Preston, Wigan, Stockport, Huddersfield, Aston. Cependant on espère qu'à mesure que le calme se rétablira à Manchester, l'exemple de cette grande ville exercera une salutaire influence dans les districts manufacturiers.

— Les journaux anglais arrivés aujourd'hui nous apprennent que les désordres continuent toujours. A Burnley et à Bolton, il y a eu pillage de plusieurs magasins. A Blackburn et Burslem la

troupe a fait feu, et plusieurs personnes ont été tuées.

— Un individu qui s'étoit introduit dans le palais de Windsor a été arrêté. On ne sait s'il vouloit attenter aux jours de la reine, ou bien commettre un vol.

— S. M. la reine Victoire, par lettres patentes datées du 15 août, a nommé le duc de Wellington commandant en chef de toutes les forces de terre du royaume-uni de la Grande-Bretagne.

— C'est, dit-on, le 13 octobre qu'aura lieu le mariage de la princesse Marie de Prusse avec le prince royal de Bavière.

— En apprenant à Kœnisberg, où il s'étoit arrêté à son retour de Russie, la mort du duc d'Orléans, le roi de Prusse a contremandé les fêtes que cette ville lui avoit offertes.

— Plusieurs ouvriers de Francfort, qui ont été condamnés l'année dernière pour délit d'association politique à quelques années d'emprisonnement, viennent d'obtenir la remise du reste de leur peine.

— Des nouvelles des Etats-Unis du 1er août confirment ce qu'on a dit de l'heureuse issue des négociations de lord Ashburton sur la question de la délimitation des frontières respectives des deux puissances.

— On apprend qu'une escarmouche a eu lieu entre un corps de volontaires texiens et des troupes mexicaines. Celles-ci ont été repoussées avec quelque perte.

— Suivant des nouvelles de Rio-Janeiro, une insurrection a éclaté dans la province de Saint-Paul; le mouvement s'est étendu à d'autres provinces, et on disoit que les insurgés étoient à quarante milles de la capitale. Le gouvernement brésilien envoyoit des troupes pour les repousser.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 18 août.

La chambre s'occupe de la vérification des pouvoirs de plusieurs députés. Elle admet entre autres MM. Bouillaud, Lemercier et Ernest de Girardin, élus dans le département de la Charente; mais comme aucun des trois élus n'est domicilié dans le département, un des secrétaires de la chambre tire au sort l'arrondissement dont les opérations sont annulées, et amène celui d'Angoulême. En conséquence, l'arrondissement d'Angoulême devra nommer un député en remplacement de M. Bouillaud.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la régence.

M. Carnot dépose une protestation signée par des électeurs des quatorze arrondissemens de Paris, qui engagent la chambre à ne pas dépasser ses pouvoirs en s'occupant de la loi sur la régence.

M. Ledru-Rollin a la parole contre le projet. Il se demande en commençant par qui peut être votée une loi fondamentale, constitutive, organique, comme est celle sur la régence, et il apporte différens exemples pour prouver que le peuple seul a le droit de se prononcer sur une loi de cette nature.

Après quelques mots sur l'omnipotence actuelle de la chambre, l'orateur ajoute:

On nous dit: Voyez ce qui se fait en Angleterre; là, les régences sont créées par le parlement. Mais remarquez donc que l'Angleterre n'est autre chose qu'une oligarchie nobiliaire, que sa constitution est bien différente de la nôtre.

D'ailleurs, l'Angleterre n'a jamais créé de régence héréditaire. Ainsi, qu'on n'invoque plus l'exemple de l'Angleterre.

On invoque ensuite le principe de la nécessité. Mais je vous rappellerai ce qui s'est passé en 1815. Le canon de l'ennemi retentissoit sur les hauteurs de Montmartre, et cependant que faisoit la chambre des représentans? Elle déclaroit que la constitution qu'elle votoit seroit soumise aux suffrages du peuple français.

En 90, en 93, il en a été de même; on discutoit à la clarté des feux de l'ennemi, et pourtant toujours on déclaroit que le peuple devoit exprimer son vœu sur les constitutions qu'on créoit pour lui.

Ainsi, ne parlez donc plus de nécessité; la nécessité passe, les principes seuls restent.

En résumé, je vous ai montré où étoit le pouvoir constituant, où se trouvoit sa réglementation; je vous ai montré votre insuffisance; vous savez maintenant que la nécessité n'existe pas, et par toutes ces raisons je repousse votre loi, parce que ce seroit une loi d'usurpation.

M. Hello déclare qu'il regarde la chambre comme tout-à-fait compétente dans la question qui s'agite; puis il ajoute : Dans un pays comme le nôtre, dans un temps d'agitation, il est bon d'avoir un point fixe et immuable sur lequel on puisse s'appuyer, et autour duquel on puisse réunir toutes ses forces. Cette doctrine est la seule protectrice de notre droit public; cette doctrine est la seule qui nous mette à l'abri des bouleversemens révolutionnaires.

L'orateur vote pour le projet.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. La loi qui vous est proposée est d'une si haute importance, que chacun de nous a dû examiner non-seulement quels sont ses devoirs, mais encore quels sont ses droits.

Le gouvernement monarchique a été renversé en 1830... (Longue interruption.) La chambre élective a fait une charte, elle a fait un roi, elle a décimé la chambre des pairs. J'ai protesté contre ces actes, dans cette chambre, à laquelle j'avois l'honneur d'appartenir.

Si l'on vouloit soutenir que nous vivons sous les principes anciens, la révolution de juillet ne seroit qu'une révolution de palais, et ma place ne seroit pas ici. (Nouvelle interruption.) Mais si l'on reconnoît que nous vivons sous des principes nouveaux, je dois me présenter dans cette enceinte pour repousser tout ce que je crois mauvais pour mon pays, et pour appuyer et soutenir tout ce que je crois bon et utile pour la France.

Maintenant, on nous propose de faire un acte constituant. Moi, qui n'ai pas contribué à établir la royauté nouvelle, puis-je travailler à créer une royauté temporaire?... Je comprends qu'on ait vu l'expression d'une volonté nationale dans une insurrection triomphante... (Exclamations. Cris : A l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. Le gouvernement n'a point son principe dans le triomphe d'une insurrection, mais dans le vœu et dans l'adhésion du pays. Aux termes du réglement, je suis obligé de rappeler à l'ordre l'orateur qui vient d'attaquer ce principe. (Réclamations à droite et à gauche.)

M. DUBOIS (de Nantes.) Il faut au moins laisser l'orateur compléter sa pensée...

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je comprends qu'on ait pu voir l'expression d'un vœu national dans le concours de la garde nationale, et dans le silence des provinces, étonnées de la chute d'un trône... (Nouveaux cris : A l'ordre !) Mais je ne peux pas voir l'expression du vœu national dans la déclaration de 219 députés.

Voix nombreuses : A l'ordre! à l'ordre!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. J'explique tous les élémens dont s'est composée la révolution de juillet... je comprends, dis-je, que l'on ait vu l'expression du vœu national dans l'insurrection victorieuse... (Exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT. Je suis obligé de prévenir l'orateur que s'il m'oblige à le rappeler une seconde fois à l'ordre, je devrai, aux termes du réglement, consulter la chambre pour savoir si je lui retirerai la parole.

M. de Larochejaquelein continue son discours et soutient que l'on doit s'adresser à la souveraineté nationale; car ce n'est pas à la chambre, élue par 200,000 électeurs sur une population de 34 millions d'habitans, qu'il appartient de donner au pays une loi constituante.

L'orateur déplore ensuite l'affoiblissement de l'esprit monarchique en France.

Messieurs, dit-il, ma raison monarchique se refuse à comprendre que l'on sépare les droits de la nation des droits de la royauté. Déjà, vous-mêmes, vous semblez avec une sorte d'unanimité reconnoître l'éternelle et éclatante puissance de l'hérédité. Il faut le dire à votre louange, de toutes parts, à l'occasion de cette loi, et quoique bien peu éloignés encore de la proclamation de la souveraineté populaire, on a fait éclater ici les sentimens les plus monarchiques; on a fait entendre les maximes les plus pures de l'inviolabilité et de l'hérédité royales.

Enfin, messieurs, après les abdications qui ont été déposées dans les archives de cette chambre, on a invoqué le principe de nécessité pour repousser une régence. Aujourd'hui, vous n'avez pas à invoquer le même principe.

M. LE PRÉSIDENT, avec vivacité. Monsieur, vous ne devez pas continuer avant que j'aie consulté la chambre. (Les cris : Oui! oui! non! non! consultez la chambre, ajoutent à l'agitation de l'assemblée. — Aux extrémités, on insiste pour que l'orateur soit maintenu dans son droit.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN, toujours à la tribune. Je crois ne pas avoir abusé de mon droit de discussion. Je ne comprends pas les interruptions de M. le président. Avant de descendre de cette tribune, au nom des *droits de tous*, je proteste contre la loi qui vous est présentée.

Au moment où M. de Larochejaquelein retourne à son banc, au milieu d'une agitation impossible à décrire, M. de Labourdonnaye s'écrie avec véhémence : « On veut étouffer la liberté de la tribune ! »

Un grand nombre de voix interpellent le président : Consultez la chambre ! qu'elle se prononce pour retirer ou maintenir la parole à l'orateur !

M. LE PRÉSIDENT. M. de Larochejaquelein descend de la tribune. Je crois ne pas avoir abusé de mon droit de président.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN, de sa place. Je voulois parler sur la loi au nom du droit monarchique. Vous m'avez ôté la parole au nom du droit révolutionnaire.

(Une agitation extraordinaire succède à cet incident.)

M. Schutzenberger appuie le projet de loi, et exprime le regret d'y voir une lacune importante; en effet, dit-il, il n'y est pas question de liste civile pour le régent.

M. de Lamartine combat le projet de loi. Messieurs, dit-il, il y a dans la loi deux choses sur lesquelles reposera principalement la critique que je veux en faire: il y a la désignation actuelle, la désignation nominale; puis il y a l'hérédité et l'exclusion non pas actuelle, mais pour l'avenir, des droits de la mère à la régence.

Quant aux principes de l'hérédité, j'ai voulu m'éclairer, j'ai consulté l'histoire, et nulle part je n'ai trouvé aucune analogie d'application entre le principe d'hérédité de la famille, exclusivement héréditaire, et le principe d'hérédité applicable à la régence.

Sous les monarchies les plus absolues, vous ne trouverez même pas cette analogie. On disoit alors : On est roi par hérédité, mais on est régent par le choix, par le choix seulement; entendez-vous bien ?

Pourquoi cette différence? Parce que pour être roi, il suffit du droit, tandis que pour être régent, il faut la capacité... (Très-bien! très-bien!)

Passant à la question actuelle, l'orateur dit que la mère est la meilleure providence de sa famille, et qu'il n'y a qu'elle qui veuille complètement sa gloire et son bonheur. On a vu bien des femmes mettre des royaumes à feu et à sang, mais il n'y a jamais eu qu'une femme, une seule femme qui ait vendu son fils.

M. de Lamartine ajoute que dans tous les cas un crime n'est pas à craindre; mais on peut séduire, on peut corrompre; et quels dangers ne courroit-on pas avec un régent de 25 ans qui seroit dévoré d'ambition ! Sur vingt-huit régences d'hommes, il y en a vingt-trois, vingt-trois, entendez-vous bien, qui ont usurpé le trône.

Un membre : Ce n'est pas dans l'histoire de France...

M. DE LAMARTINE. Je cite l'histoire du monde, l'histoire du cœur humain..... (Très-bien! très-bien!)

Maintenant je me hâte de dire à la chambre, en un seul mot, la raison dominante qui a déterminé mon penchant pour la régence des femmes. (Écoutez! écoutez!)

C'est que la loi que vous nous présentez n'est pas seulement une loi d'ostracisme, c'est une loi de timidité politique. (Mouvement.)

Je dis qu'il y a dans cette loi abandon de la noble tâche que vous vous étiez imposée; je suis ennemi des révolutions, je les combattrai toujours; mais lorsqu'une difficulté se présente dans la voie où vous êtes entrés, et que je vois qu'on renonce à la mission qui est échue, je dis qu'il y a là timidité, et je m'en afflige profondément.

L'orateur termine ainsi,

Par votre loi, vous faites dire aux ennemis de la dynastie que l'on profite de toutes les crises les plus douloureuses pour enlever une à une, au pays, les institutions qu'il a conquises par trente ans de travaux. (Bruit au centre. — Applaudissemens à gauche.) Je dis que c'est là affoiblir le pouvoir et provoquer de profondes émotions.

Je n'accuse pas le ministère; mais je dis que vous allez faire un acte d'affaiblissement du pouvoir. Je dis que nous donnerons au pouvoir notre sang et nos

larmes, mais que nous ne pouvons lui abandonner les droits les plus sacrés, les droits de la nation.

Nous ne voulons pas que l'Europe puisse dire que la France constitutionnelle ne peut pas vivre aux mêmes conditions que les monarchies absolues; nous ne voulons pas qu'on dise que pour affermir notre gouvernement, pour le maintenir, comme a dit M. Dupin, pour l'enraciner, il nous faut chasser de nos institutions le dernier vestige du pouvoir électif. (Vive adhésion à gauche.)

M. Guizot combat la régence élective et la régence des femmes; il trouve que le projet de loi est satisfaisant, qu'il prévient tous les embarras, et règle l'avenir avec sagesse.

M. de Tocqueville soutient que le principe de l'hérédité de la régence n'a été suivi dans aucun pays, parce que c'est un principe qui ne peut être admis. Il termine en disant qu'il croit qu'il est important que la loi réunisse le plus grand nombre d'adhésions; c'est dans cette vue, ajoute-t-il, que je crois utile....

Une voix : De la combattre. (On rit.)

M. DE TOCQUEVILLE. De proposer une transaction par laquelle il n'y auroit ni vainqueurs ni vaincus.... (Ah! ah!) une transaction qui consisteroit à mettre dans la loi que la régence, par désignation nominale, appartient aux oncles du roi.

Séance du 19.

M. H. Passy examine et combat les objections élevées contre le projet de loi et qui peuvent se résumer ainsi : 1° la chambre n'est pas compétente; 2° le projet de loi frappe les femmes d'une exclusion imméritée; 3° enfin la chambre auroit le droit de désigner le régent nominativement et par élection.

M. Corne pense que le projet, par la confusion qu'il tend à jeter dans les esprits, ébranlera tout l'édifice sur lequel reposent la sécurité et le salut de la France.

M. Mauguin n'est ni pour l'hérédité de la régence, ni pour l'élection. Selon lui, la régence de la mère doit être de règle générale. Mais, ajoute-t-il, ici il y a une question particulière; je veux parler de la question religieuse. Quoiqu'on parle beaucoup de l'indifférence religieuse, la question ne manque pas de gravité, et on ne peut se dissimuler que cette particularité envenimeroit les esprits et donneroit lieu à plus d'une calomnie; il en résulteroit en outre quelque perturbation dans nos relations diplomatiques, et surtout avec la cour de Rome. Cette question écartée, je serois, je l'avoue, pour la régence maternelle.

M. Berryer commence par expliquer sa position dans la chambre. En 1830, dit-il, après une révolution, ma pensée politique a été celle-ci : c'est que le parti auquel je suis lié, quel que puisse être l'avenir pour lui, ne voulant rien du pouvoir existant, ne lui demandant rien, ne devoit pas pourtant lui abandonner ses droits, qu'il devoit au contraire les recueillir avec soin et les exercer avec courage.

J'arrive à la loi.... Je ne viens pas demander la sanction du peuple; je n'admets pas la souveraineté du peuple... je ne comprends pas même l'action régulière de cette souveraineté..... (Mouvement.)

M. le ministre des affaires étrangères a dit que les chambres qui avoient fait un roi pouvoient bien faire une régence.... Quant à moi, je le déclare, je ne comprends pas qu'on ose proposer de consacrer par une loi l'hérédité à la régence... Sous la vieille monarchie, à aucune époque on n'auroit songé à donner un droit héréditaire à la régence.

C'est vraiment la chose la plus étrange et la plus nouvelle que ce droit héréditaire appliqué à la régence.... Dans aucun Etat, dans aucun temps, ce droit n'a existé.

C'est encore une nouveauté sans exemple que le plein et entier exercice de l'autorité royale attribué à la régence... A aucune époque la régence n'a existé qu'avec un conseil, qu'avec certaines bornes, certaines limites dans ses pouvoirs.

C'est encore une chose pleine de périls que de dire : Celui qui seroit roi, si le trône étoit vacant, sera appelé à la régence... Il y a dans votre loi contradiction et péril immense; en un mot, elle tient à la fois et de la constitution qui tuoit la royauté, et de la constitution qui tuoit la liberté.

M. le ministre disoit qu'il n'y avoit pas d'exemple de la régence élective dans un gouvernement démocratique... Pour ma part, je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'une monarchie démocratique comme



la nôtre... mais je crois que tendre à diminuer encore les droits dans un pays où leur exercice est limité à un si petit nombre, je crois que montrer de la défiance pour un droit qui est le principe même de la royauté actuelle, c'est une faute, un péril, un crime... (Oh! oh!)

L'orateur regrette d'avoir entendu réclamer le maintien de la loi salique. Ah! je vous en conjure, messieurs, s'écrie-t-il, n'excluez pas les femmes! Souvenez-vous qu'il y a toujours de la chaleur et de la force dans le cœur de la mère!...

On ne veut plus de régentes! Mais, rappelez-vous donc cette régence d'Anne d'Autriche... Voyez Mayence, Landau, Spire, conquis sous cette régence... Que de gloire! que de triomphes! Voulez-vous l'oublier?... Ah! ne travestissez pas l'histoire; respectez-la; intacte et sincère, c'est la meilleure conseillère.

Et, à côté de ces régences de femmes, mettez les régences d'hommes... la dernière!... Qu'a fait le régent? il a brisé la grande politique de Louis XIV;... il a abandonné nos alliances naturelles!... Voilà des faits, c'est de l'histoire. Ne croyez pas que la passion m'anime, le souvenir seul des malheurs de la France est dans ma tête et dans mon cœur... (Mouvement.)

Je le répète, ne détruisez pas les droits les plus sacrés, les plus précieux, les plus indestructibles... Respectez la mère; ayez confiance dans son cœur et dans son dévoûment... Il suffit de lire l'histoire pour être rassuré...

En terminant, je demande qu'on supprime dans la loi l'exclusion que vous y avez introduite... Je demande que vous en rayiez le droit héréditaire... Au reste, je n'ai pas d'opinion à émettre sur le choix actuel entre les personnes.

M. Villemain s'attache à combattre les argumens de M. Berryer, et cite des régences de femmes qui n'ont pas été heureuses, entre autres celle de Marie de Médicis.

M. O. Barrot soutient que poser dans la loi le principe d'hérédité c'est affoiblir la monarchie, c'est violer toutes les lois protectrices, toutes les lois humaines. L'orateur ne votera pas la loi, parce qu'en voulant poser des régles absolues, on demande à la chambre plus qu'elle ne peut accorder.

Après quelques mots de M. de Lamartine, la séance est levée, et la suite de la discussion renvoyée à demain.

BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 55 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3265 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 755 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 102 fr. 3/4
Rentes de Naples. 105 fr. 50 c.
Emprunt romain. 103 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 510 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3636.

MARDI 23 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Exposition, corroborée de Documens, sur les soins incessans de Sa Sainteté pour porter remède aux maux graves dont la religion catholique est affligée dans les Etats impériaux et royaux de la Russie et de la Pologne. — Rome, imprimerie de la Secrétairerie d'Etat.

(Suite et fin.)

Deux questions particulières étoient engagées entre le Saint-Siége et le gouvernement russe : l'une relative à Mgr Ignace Pawlowski, déjà évêque de Mégare *in partibus infidelium*, et suffragant de Kaminiek ; l'autre concernant Mgr Marcel Gutkowski, évêque de Podlachie, dans le royaume de Pologne. Quant au premier, pour plusieurs raisons graves, entre lesquelles figuroit au premier rang celle d'avoir souscrit et enjoint au clergé catholique l'observation de l'Ukase impérial qui tendoit à défendre à ce même clergé d'administrer les sacremens à des personnes inconnues, Sa Sainteté, suivant l'impulsion de sa conscience, avoit différé l'institution de ce prélat pour l'Eglise métropolitaine de Mohilow. Quant à Mgr l'évêque de Podlachie, quoique entièrement exempt, aux yeux du Saint-Siége, des taches criminelles que le gouvernement lui reprochoit, et évidemment justifié de ces accusations dans les offices adressés, à différentes époques et sous diverses formes, par le ministère pontifical à la Légation russe à Rome, il avoit été, par l'ordre du gouvernement impérial, violemment éloigné de son siége et enfermé dans le couvent de Ozeransk, dans la province de Mohilow. Il est inutile de dire qu'à la nouvelle de ce nouvel affront fait à l'Eglise, dont le Saint-Siége eut connoissance par les communications du ministre impérial lui-même, celui que Dieu a établi pour protéger les droits de son Epouse ne resta point muet. Le Saint-Père, toujours animé par la conscience intime de ses devoirs, ordonna que, par une note officielle du cardinal secrétaire d'Etat, du 1er juin 1840, laquelle fut suivie d'une autre note le 16 août, on adressât à qui de droit, sur ce sujet, les plus pressantes réclamations; et ce fut encore d'après sa volonté expresse qu'on revint, à cette occasion, sur les maux soufferts par la religion catholique en Russie et en Pologne, en rappelant tout ce qui avoit été exposé antérieurement jusque vers la fin de 1832, et en y ajoutant de justes doléances pour d'autres faits, qui, ainsi que nous l'avons indiqué ailleurs, n'étoient point à cette époque connus du Saint-Siége.

Après avoir attendu plusieurs mois une réponse quelconque de la part du gouvernement impérial, on vit arriver à Rome, au mois de septembre 1840, le conseiller d'Etat chevalier Führmann, accrédité par une lettre de M. le ministre des affaires étrangères à Pétersbourg, comte de Nesselrode, *pour entrer avec le cabinet pontifical dans quelques pourparlers relativement à différentes questions*, lesquelles S. M. impériale désiroit *sincèrement (sic) voir terminées dans un esprit de conciliation et de convenances mutuelles.* Du reste, le but de cette mission, renouvelée dans le mois de décembre suivant, et, après la malheureuse mort subite du susdit envoyé, poursuivie jusqu'à son terme par M. de Potemkin, ne fut autre que de solliciter, au nom même de l'empereur et roi, l'institution canonique de Mgr Pawlowski à l'archevêché de Mohilow, et la coopération pontificale pour persuader à Mgr Gutkowski de se démettre volontairement de l'Eglise de Podlachie. En proposant ces deux demandes, l'envoyé russe n'omit pas de faire clairement entendre que l'adhésion du Saint-Père seroit le gage et la mesure des bienveillantes dispositions de son

souverain à l'égard de l'Eglise catholique dans toute l'étendue de ses Etats. *Telles sont,* disoit le chevalier Führmann, dans une note verbale passée au cardinal secrétaire d'Etat, le 19 du mois susdit, « *les deux demandes dont l'acceptation amèneroit l'accomplissement des vœux que Sa Sainteté s'est plue à exprimer à différentes reprises en faveur du culte et du clergé catholique, dans les Etats de Sa Majesté l'empereur et roi.* »

Et au commencement de la même Note, exprimant avec quelle peine le gouvernement impérial voyoit que les premières et heureuses relations entre les deux cours se trouvoient altérées par les deux questions indiquées, il assuroit que « *le cabinet russe désiroit infiniment remédier à un état de choses qui, s'il devoit se prolonger, réagiroit nécessairement sur la paix de l'Eglise catholique dans les Etats de S. M. l'empereur, ainsi que sur les dispositions qui animoient Sa Majesté à son égard.* » En outre, dans un second office, adressé le 23 du même mois, lorsque, du côté du Saint-Siége, on s'étoit borné à faire remarquer qu'il étoit nécessaire de soumettre à un mûr examen les deux propositions impériales, le chevalier Führmann faisoit observer qu'il s'agissoit « *du maintien de la paix religieuse et de la consolidation du bien-être de l'Eglise, du clergé et des populations catholiques en Russie et en Pologne, que le gouvernement impérial désiroit seconder par tous les moyens en son pouvoir*; ajoutant que « *un appel fait au chef de l'Eglise catholique, au nom d'intérêts aussi graves, méritoit de fixer la sollicitude paternelle de Sa Sainteté.* » Telle fut aussi la manière dont l'auguste souverain s'exprima lui-même dans une lettre du 2 décembre 1840 à Sa Sainteté, lettre apportée par le chevalier Führmann lors de son second voyage à Rome, vers la fin du même mois.

En réalité, le Saint Père avoit compris, par le sens de toutes ces communications, et, sur la parole formelle de l'envoyé russe, il tenoit pour certain que l'Ukase impérial du 28 mars 1836, relatif à l'administration des sacremens, souscrit par Mgr Pawlowski et imposé par lui au clergé catholique, étoit pleinement révoqué, et révoqué sur les instances du prélat lui-même. Sa Sainteté crut d'ailleurs pouvoir s'en rapporter à la déclaration que Mgr Pawlowski lui avoit adressée par écrit de ses sentimens; et, par ces motifs, après avoir beaucoup réfléchi devant Dieu, elle consentit à accueillir les deux demandes et à leur donner son assentiment. Donc, après avoir préconisé dans le consistoire du 1er mars 1841 Mgr Pawlowski pour l'Eglise métropolitaine de Mohilow, le Saint-Père écrivit peu après un bref en forme de lettre à Mgr l'évêque de Podlachie, l'exhortant avec conseils et pour les raisons ci-dessus exprimées à se démettre spontanément de son siége.

Tandis que ces négociations suivoient leur cours, M. de Potemkin avoit, depuis plusieurs semaines, remis au cardinal secrétaire d'Etat une Note confidentielle signée par le chevalier Führmann et trouvée dans ses papiers après sa mort, Note qui étoit destinée à répondre tout à la fois à la note verbale, remise par le cardinal au chevalier pendant sa première mission, et aux deux notes officielles de 1832 et 1840, dont il est fait mention dans la note verbale. Cette note de l'envoyé russe, qui venoit de mourir, se réduisoit en substance, ainsi que le Mémoire antérieurement présenté par M. le comte de Gourieff en 1833, à passer complètement sous silence quelques-uns des faits dont le Saint-Siége s'étoit plaint, et à en nier quelques autres qui étoient notoires, tout en accumulant des assertions sans preuve et des éclaircissemens insuffisans : elle fut donc bien loin de faire une heureuse impression sur l'esprit de Sa Sainteté, sans cesse tourmentée par la vue des maux de l'Eglise catholique en Russie et en Pologne. Cependant, cette Note même fut l'objet de sérieuses considérations de la part de celui qui, du haut de la chaire de saint Pierre, où la divine Providence l'a placé pour le gouvernement de l'Eglise uni-

verselle, voit les difficultés, apprécie les dangers, se pénètre de la triste condition des temps et des lieux; si bien que Sa Sainteté finit par se convaincre qu'il étoit bon d'accepter le gage que lui offroit le puissant empereur par ses promesses sacrées en faveur de ses sujets et du culte catholique, et pour cela d'accéder aux deux demandes particulières que nous avons indiquées.

Voilà pourquoi, dans ladite Note verbale remise aux mains du chevalier Führmann, après avoir expliqué dans quel sens Sa Sainteté avoit l'intention d'adhérer à ces mêmes demandes, on continuoit ainsi : *Par tout ceci, l'empereur et roi, dont l'ame est si élevée, comprendra facilement que le Saint-Père aime à pousser la déférence et les égards envers Sa Majesté jusqu'à cette limite, qu'il ne lui est point permis d'outrepasser. Mais il comprendra également que la condescendance dont Sa Sainteté est disposée à user dans les termes que nous venons d'assigner, se base essentiellement sur les impériales et royales promesses de Sa Majesté en faveur de l'Eglise catholique. Sa Sainteté se regarde donc comme assurée de voir ces promesses réalisées au plus tôt; et c'est dans la vue de hâter ainsi, pour l'Eglise elle-même, un avenir prospère dans la vaste étendue de l'empire russe et du royaume de Pologne, que Sa Sainteté a trouvé un motif de se rassurer à l'égard des demandes énoncées.* Et dans le bref même en forme de lettre, adressé à Mgr l'évêque de Podlachie, le Saint-Père voulut mettre les expressions suivantes : *Proindè studio pacis ducti, de tua et cui præes diœceseos incolumitate solliciti, nec non illecti spe desponsi Nobis ab serenissimo imperatore et rege præsidii in levamen malorum, quibus catholica religio in vastissimis Russiæ et Poloniæ regionibus dudum affligitur, hortatores et suasores Tibi, Venerabilis Frater, esse debemus ad Podlachiensem Ecclesiam sponte dimittendam.* Pour savoir avec quelle franchise le Saint-Père, dans cette circonstance, découvrit directement au monarque ses profondes angoisses et lui exprima sa foi entière dans ses impériales et royales promesses, il faut lire d'un bout à l'autre la lettre qu'il envoya le 7 avril 1841 à Sa Majesté, par le moyen de la légation résidant à Rome. C'est à la même légation que fut transmis le bref en forme de lettre pour Mgr Gutkowski, évêque de Podlachie.

Après tant de promesses formelles et si solennellement réitérées au nom de S. M. l'empereur de Russie, et dans les lettres mêmes signées de sa main, qui eût pu croire que la pesante oppression sous laquelle gémissent les malheureux catholiques dans les possessions russo-polonaises, au lieu de diminuer, s'accroîtroit, que de nouvelles et plus odieuses mesures seroient prises contre le culte qu'ils professent; en un mot, qui eût pu croire qu'après de tels engagemens les choses iroient de mal en pis? Et pourtant il en fut ainsi; et les rapports les plus certains, les documens les plus authentiques, les faits les plus notoires en portent dans tout esprit de bonne foi l'amère conviction. Nous n'insisterons pas sur ce fait que le Saint-Père n'a pas même reçu jusqu'à présent un mot de réponse, pas la moindre communication du cabinet russe sur les points indiqués dans sa dernière lettre si pressante à S. M. l'empereur et roi; nous ne ferons pas remarquer non plus que quinze mois se sont écoulés depuis qu'a été confié à la légation russe le Bref en forme de lettre adressé à Mgr l'évêque de Podlachie, sans qu'on ait reçu aucune réponse de ce prélat, ce qui porte à croire que ledit Bref n'est jamais arrivé à sa destination. Mais nous dirons qu'un peu avant la première arrivée à Rome du chevalier Führmann, un grand nombre d'actes, de décrets et d'Ukases impériaux avoient été rendus, tous souverainement contraires à la religion catholique, et que le Saint-Siége n'en eut connoissance que fort long-temps après; que l'envoyé russe eut soin de les tenir cachés et de n'en rien dire, quoique les circonstances et le sujet même des conférences qu'on avoit

avec lui semblassent faire un devoir à la loyauté de son gouvernement de ne point dissimuler de pareils faits; de sorte que les ministres de S. S. ne purent pas même avoir l'idée de s'en plaindre et d'en demander raison. Parmi ces actes divers, citons l'Ukase du mois d'août 1839, qui défend, sous peine de destitution, à tous les ecclésiastiques catholiques des provinces orientales de l'empire de baptiser les enfans nés de mariages mixtes, et pareillement d'admettre jamais à la communion quiconque a, une seule fois, participé au rit greco-russe; un tel acte ayant la vertu, d'après le gouvernement impérial, d'incorporer à l'Eglise grecque ceux qui l'accomplissent, de telle sorte qu'ils ne peuvent plus en aucune manière cesser d'en faire partie. Citons encore l'ordre souverain du 16 décembre de la même année, qui, remettant en vigueur plusieurs anciens Ukases, interdit formellement de bâtir des églises catholiques, si ce n'est en certains lieux et sous certaines conditions; qui limite le nombre des paroisses et le nombre des curés; qui enjoint aux membres du clergé catholique romain, tant séculier que régulier, de ne sortir, sous aucun prétexte, de leur domicile, sauf certains cas rigoureusement déterminés; qui enfin défend aux curés d'accorder jamais les secours spirituels aux habitans d'autres paroisses, n'exceptant de cette règle que quelques cas particuliers, pour lesquels même sont imposées diverses prescriptions. Citons le décret par lequel sont établis de nouveaux réglemens et un nouvel ordre de justice contre les personnes accusées d'avoir cherché à propager la religion catholique au préjudice de la religion dominante, et qui livre à la merci des tribunaux criminels de l'empire les ecclésiastiques catholiques accusés de ce prétendu forfait, pendant que, d'autre part, des honneurs, des distinctions, des récompenses de toute espèce sont prodigués aux membres du clergé russe, qui se sont efficacement employés à obtenir la prévarication des catholiques. Citons la défense formelle, promulguée le 20 janvier 1840, de prononcer jamais à l'avenir le mot d'Eglise grecque-unie, et de mettre aucun empêchement aux mariages entre grecs-russes et grecs-catholiques, avec la clause expresse, et toujours en vigueur, que les mariages célébrés seulement en présence du prêtre catholique sont invalides. Citons enfin l'Ukase impérial du 21 mars de la même année, qui décrète la confiscation des biens contre quiconque abandonnera la religion dominante, sans préjudice d'autres peines établies par les lois préexistantes, le tout accompagné d'autres prescriptions fort sévères sur le même sujet.

Disons en outre que, d'après les renseignemens fournis en dernier lieu au Saint-Siége, l'Ukase impérial par lequel il est défendu au prêtre catholique d'administrer les sacremens à des personnes inconnues ou qui appartiennent à d'autres paroisses que la sienne, n'a nullement été révoqué, quoique le chevalier Führmann en eût donné sa parole au nom de l'empereur; mais que, bien au contraire, sous prétexte de modifier cet Ukase et d'en éclaircir le sens, on l'a confirmé.

Constatons enfin que, dans l'intervalle de la première à la seconde mission du chevalier Führmann et de son séjour à Rome, on ne se relâcha en rien du système de dureté et de véritable oppression mis en œuvre contre le clergé et contre le culte catholique. Dans certains gouvernemens de la Lithuanie et de la Russie-Blanche, il n'est pas permis aux curés d'exercer le grand ministère de la parole, de remplir le devoir sacré qui leur est imposé de prêcher et d'instruire le peuple: la seule liberté qui leur soit laissée est de réciter successivement certains sermons approuvés et déterminés. Dans le reste des anciennes provinces polonaises, toute prédication, avant d'être prononcée, doit être soumise à la censure. En conséquence de ces dispositions souveraines, un ordre du ministre des affaires intérieures,

du 5 décembre 1840, exile dans les districts de la grande Russie, pour y vivre à demeure, sous la surveillance la plus rigoureuse de la police, deux curés dont le seul crime est d'avoir exhorté leurs paroissiens respectifs à demeurer fermes dans la foi de leurs pères, sans avoir soumis à l'examen préalable de la censure le texte de ces exhortations.

Et nous sera-t-il permis de garder le silence sur tous les maux faits à la religion catholique dans les Etats russes, depuis la conclusion des négociations commencées par le chevalier Führmann, menées à fin par M. de Potemkin, et dont le résultat avoit été l'assentiment pontifical donné aux deux propositions impériales, relatives à l'archevêque de Mohilow et à l'évêque de Podlachie? Un ordre souverain adressé au sénat dirigeant, le 22 mai 1841, interdit aux autorités ecclésiastiques catholiques romaines de recevoir les demandes et de connoître des causes de séparation conjugale déjà jugées par le haut synode gréco-russe. Les déplorables conséquences d'une telle mesure pour la ruine de la discipline et de la morale catholique sont trop manifestes pour qu'il soit nécessaire de les détailler ici. Plût à Dieu du moins que le Saint-Siége n'eût pas à se plaindre de la coupable connivence de certain dignitaire élevé de l'Eglise, qui, foulant aux pieds ses principes inviolables, a accordé la célébration et le sacré rit du mariage à un catholique avec une personne gréco-russe séparée de son premier mari uniquement en vertu des décisions du synode grec-uni!

Mais le dernier coup devoit être porté aux infortunés catholiques de ces vastes régions au jour le plus sacré pour eux. Un Ukase impérial, daté du jour de Noël dernier, a consommé la spoliation, depuis si long-temps entreprise, des propriétés ecclésiastiques, ordonnant que: *Tous les biens immeubles peuplés par des paysans y attachés, appartenant jusqu'alors au clergé du culte étranger des provinces occidentales, passent sous la régence du ministère des domaines nationaux, en exceptant seulement de cette mesure les biens qui, ne faisant point partie des possessions de la haute hiérarchie, ou ne formant point un fonds des capitaux de fondation, se trouvent uniquement en la possession du clergé administrant les paroisses.* L'importance de ce décret souverain et sa connexion nécessaire avec l'extrême avilissement, ou, pour mieux dire, avec la ruine totale de l'Eglise catholique dans les provinces polonaises-russes, ne peuvent être bien comprises, si on ne le rapproche de divers autres actes mis en même temps à exécution par le gouvernement impérial, et surtout si on néglige d'établir une comparaison exacte entre les possessions qu'avoit encore en Russie, malgré les malheurs passés, le clergé catholique, et le peu qui lui est maintenant assigné.

Après tout cela, on sera peut-être moins étonné de voir l'autorité impériale choisir et nommer, le 22 mars dernier, sans avoir en aucune façon consulté le Saint-Siége, un suffragant pour la partie du diocèse de Cracovie soumise à la Russie, puis choisir et nommer encore de la même manière, par trois décrets du 10 mai, un évêque et deux suffragans pour le royaume de Pologne, comme si la provision aux évêchés et la collation de la dignité sublime qui leur est attachée ne dépendoit pas essentiellement du chef de l'Eglise; et tout ce qui précède fera recevoir de même, sans trop de surprise, l'Ukase récent, dont ont parlé plusieurs journaux, en vertu duquel le calendrier julien est substitué dans ce même royaume de Pologne au calendrier grégorien pour bouleverser toute la discipline ecclésiastique et tous les usages et droits religieux des Polonais.

Terminons ici ce désolant Exposé des maux si grands sous le poids desquels est courbée la religion catholique dans la vaste étendue des possessions russes, et en même temps des travaux incessans, mais, hélas! toujours inutiles du Saint-Père pour en arrêter le cours et y porter remède. Après l'avoir lu, qui pourra

dire que le Saint-Siége, laissant ces infortunés fidèles sans défense ni secours au milieu de leurs calamités, ait abandonné, en quoi que ce soit, la grande cause de la religion catholique? Et cependant, parce que les plaintes, les réclamations, les démarches, les prières, les sollicitudes de tout genre employées selon les besoins du moment par Sa Sainteté, n'ont pas été publiquement connues, les ennemis du Saint-Siége apostolique ont abusé de ces circonstances pour le décrier et l'avilir, donnant à entendre que tout ce qui s'est fait d'outrageant et de funeste en Russie et en Pologne, au détriment des droits et des intérêts du culte catholique, et à l'indignation des gens de bien, n'est que le résulat de concessions antérieures faites par le chef de l'Eglise; ou du moins que le souverain Pontife, ayant tout su, a tout dissimulé et continue à tout couvrir de son silence. Le Saint-Père ne l'ignore point, et il sait aussi qu'on n'a pas rougi d'insinuer et de répandre, en des temps jugés opportuns, les plus atroces calomnies. Mais, à Dieu ne plaise que le Vicaire de Jésus-Christ, le grand Pasteur et gardien du troupeau catholique devienne jamais une cause de scandale, une pierre d'achoppement! Réduit à cette extrémité, et les impérieuses lois du devoir et de la conscience ne lui permettant pas de s'y soustraire, le Saint-Père s'est trouvé dans l'inévitable nécessité de rendre public cet Exposé des soins qu'il s'est donnés pour la défense de la religion catholique dans les Etats impériaux. Puisse cependant cette lamentable Exposition parvenir jusque sous les yeux, et obnir la sérieuse attention du très-puissant empereur et roi. A la claire vue, à la démonstration de tant de maux, il est impossible que ne prévalent pas, dans son ame si élevée, ses sentimens naturels de modération, d'équité, de justice. Telles sont les espérances que Sa Sainteté aime encore à nourrir, tels sont les vœux qu'elle adresse encore une fois à Sa Majesté Impériale et Royale; en même temps qu'elle se plaît à rappeler, à représenter de nouveau dans toute sa force à tous les catholiques de ce grand empire, la maxime invariable de l'Eglise qui les oblige à obéir et à demeurer fidèlement soumis au souverain temporel dans l'ordre civil, non-seulement à cause de la crainte, mais bien plutôt par raison de conscience.

De la Secrétairerie d'Etat, le 22 juillet 1842.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le vicaire apostolique de Londres, qui vient d'assister au sacre de M. l'évêque d'Angers, a fait un court séjour à Paris. M. le vicaire apostolique de Gibraltar s'y trouve pour quelques jours seulement.

— M. l'abbé Nozo, supérieur-général de la Congrégation des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes, s'est démis de ses fonctions.

— M. l'abbé Etienne, procureur-général de cette Congrégation, s'est rendu à Alger, où vont s'établir vingt-cinq Sœurs de la Charité et quatre prêtres de la Mission. Le gouvernement a favorisé cet établissement avec beaucoup de bienveillance. Les Sœurs desserviront les hôpitaux et tiendront des écoles. MM. les Lazaristes, tout en dirigeant les Sœurs, desserviront les églises de plusieurs villages, aux environs d'Alger.

— Nous avons parlé de la distribution des prix du collége Stanislas et du collége de Juilly, institutions destinées aux enfans de la classe élevée et de la classe moyenne. Dimanche, nous avons assisté, dans une institution destinée aux enfans de la classe pauvre, à une distribution qui offroit peut-être encore plus d'intérêt. Nous voulons parler de l'*OEuvre,* vraiment admirable, *de Saint-Nicolas*, dirigée par Mgr de Bervanger.

Ce charitable et digne prélat, dans ses deux maisons de Paris et d'Issy,

procure une éducation chrétienne et fait apprendre d'utiles métiers à 625 enfans, qu'il arrache ainsi à de funestes influences, et dont il assure à la fois le bien-être moral et matériel. Que de familles lui sont redevables de leur bonheur! à combien d'autres familles l'état prospère de l'établissement promet des résultats non moins heureux!

La distribution des prix a eu lieu dans deux immenses dortoirs contigus, et disposés pour cette cérémonie. Dans l'un étoient réunis les 625 enfans de l'*OEuvre;* dans l'autre se pressoit la foule de leurs parens, appelés à cette fête de famille.

M. le marquis de Pastoret, M. le comte de Bouillé, M. le vicomte de Baulny, etc., témoignoient, par leur présence, que l'*OEuvre de Saint-Nicolas* est toujours placée sous le plus noble patronage. M. l'abbé Quentin, chanoine de Paris, représentoit le conseil de l'*OEuvre des Orphelins du choléra*, et M. Wilson la *Société des Amis de l'Enfance*. Ces deux associations ont confié à Mgr de Bervanger plusieurs de leurs enfans, avec la mission d'en faire de bons chrétiens et des hommes utiles à la société.

Des chœurs de musique, formés par les élèves du prélat, et qui se sont fait entendre à plusieurs reprises pendant le cours de la distribution, ont prouvé que l'habile directeur ne veut pas que ces jeunes enfans, uniquement appliqués à des métiers productifs, demeurent étrangers aux arts. L'étude de la musique occupe, avec les exercices gymnastiques, les instans de recréation, qui ne peuvent, dès-lors, être employés en conversations inutiles ou dangereuses, de telle sorte que cette étude accessoire devient, non-seulement une ressource agréable pour l'avenir, mais une garantie actuelle pour les mœurs.

Après la proclamation des prix, M. le marquis de Pastoret a prononcé un discours dans lequel il a payé un juste tribut de reconnoissance à Mgr de Bervanger, directeur de l'*OEuvre*, et exhorté les jeunes élèves à faire de nouveaux progrès sous les auspices de la religion et sous la conduite du bienfaiteur de l'enfance.

Les produits divers des ateliers de la maison, exposés dans la salle de la distribution, ont permis d'apprécier la perfection avec laquelle travaillent ces enfans, voués aux différens corps d'état.

Nous ne terminerons pas sans appeler tout l'intérêt de nos lecteurs sur cette belle *OEuvre*, qui a déjà rendu tant de services, et qui doit en rendre encore de si grands. C'est par l'éducation du peuple qu'il faut régénérer la société, et l'établissement de Mgr de Bervanger est un des plus puissans instrumens, un des plus heureux moyens pour arriver à la régénération de la classe ouvrière. Comment donc ne le protégeroit-on pas avec une sollicitude spéciale? Cet établissement si précieux ne subsiste que par la charité. Elle lui sera fidèle; elle voudra même augmenter ses ressources, car ce sera augmenter sa puissance pour le bien. Notre voix sera entendue, nous l'espérons, et les ames généreuses y répondront par de pieuses libéralités.

Mgr de Bervanger compte porter à 700 le nombre des enfans qui seront élevés dans ses deux maisons de Paris et d'Issy.

Diocèse de Rouen. — On nous écrit :

« Une cérémonie touchante vient d'avoir lieu à Mesnières, près Neufchâtel, dans le vaste château de cette commune, antique manoir de hauts et puissans seigneurs, devenu depuis huit ans le siége d'un établissement de pauvres orphelins, sous le titre de Maison de Nazareth. Cet

établissement avoit été fondé à Rouen, vers l'année 1822, par M. l'abbé Eude, qui y avoit joint un pensionnat pour les jeunes gens de familles aisées. Son but étoit celui d'une ingénieuse charité : il vouloit, avec le produit de l'un, fournir aux besoins de l'autre; et il a eu le bonheur de voir ses efforts bénis par la Providence; car ses deux établissemens ont joui d'une prospérité toujours croissante. Cependant, le local étant devenu trop étroit pour la multitude des orphelins, M. Eude s'est trouvé dans la nécessité de s'en procurer un autre plus vaste. Aidé de la charité publique, il a pu acheter le château dont nous parlons : il y a transporté ses orphelins, et il a voulu que tous les ans ses pensionnaires vinssent y resserrer les liens qui les unissent aux pauvres et apprendre à les regarder comme des frères.

» Cette année, l'entrevue s'est faite avec une pompe jusqu'alors inusitée. Les élèves de Rouen s'avançoient sur deux rangs vers l'entrée principale, lorsque les orphelins, au nombre d'environ 120, sont descendus au bas des degrés du perron, ouvrant les bras à leurs *amis* et à leurs *protecteurs*. Au signal donné, tous se sont embrassés avec une affection fraternelle.

» Le lendemain, ce furent les petits orphelins de quatre ou cinq ans, qui, placés alternativement dans les bras du digne abbé Eudes, distribuèrent, d'une main tremblante, riant et pleurant tout à la fois, les livres et les couronnes aux vainqueurs. Il étoit beau de voir ces pauvres petits à l'œil vif, au teint frais, tous couverts d'un habillement uniforme et fort décent, couronner ceux à qui ils devoient en partie ces avantages : on les eût pris volontiers pour des anges accordant une récompense à la charité. Ce spectacle avoit tellement attendri l'abbé Eude, que l'on voyoit de grosses larmes s'échapper de temps à autre de ses yeux.

» Il paroît que c'est dans le château de Mesnières, que M. Eude doit désormais tenir son pensionnat. Les deux établissemens seront, comme dans l'origine, placés sous le même toit, quoique entièrement séparés pour tous les exercices. Fatigué des vexations des agens universitaires, voulant d'ailleurs mettre ses élèves à l'abri de la corruption des mœurs des colléges, M. Eude a pris le parti de les instruire à la campagne. Il a cru que là seulement il lui seroit possible de répondre de la foi et de la bonne conduite de ceux qui lui seroient confiés. Il joindra, comme par le passé, une éducation vraiment chrétienne, laïque cependant, à de fortes études. Ses collaborateurs, presque tous revêtus du caractère sacerdotal, et livrés à l'enseignement depuis plusieurs années, sont connus par les succès de leurs élèves. Il saura, d'ailleurs, procurer à ceux qui le désireront les moyens d'arriver au baccalauréat. Le local ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité et de la beauté du site. Placé sur le penchant septentrional du côteau qui borde la belle vallée de Bray, il est environné d'un parc, contenant au moins dix hectares, planté de grands arbres, et présentant de jolies avenues pour les jeux et les promenades des élèves. Les familles chrétiennes trouveront donc un triple avantage à placer leurs enfans dans cette maison : celui d'exercer une bonne œuvre, celui de leur procurer un air constamment salubre, et celui de former leur cœur à l'amour du bien, en même temps qu'ils apprendront les sciences humaines. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Dans la discussion de la loi de régence, M. Mauguin a tiré argument, contre la princesse Hélène, de ce qu'elle professe le protestantisme, et cet argument a paru faire sur la chambre une très-profonde impression. Ne peut-on pas s'en prévaloir également pour contester à la princesse la direction exclusive de l'éducation de ses enfans, qui intéresse à un si haut degré la grande majorité des Français, parce qu'ils placent avant tout les ga-

ranties que réclame la religion catholique?

Nous ne sommes pas les seuls que cette grave considération ait frappés. Plusieurs députés n'ont pas attendu que le projet de loi fût en discussion pour faire remarquer ce qu'il laisse à désirer sur le point dont il s'agit. L'un a demandé un conseil de tutelle pour surveiller l'éducation des princes mineurs. Il s'est fondé en cela sur les justes appréhensions que doit causer à une nation catholique l'influence des principes et des idées d'une mère protestante, dont il est peu naturel que l'action s'exerce sur l'esprit de ses enfans en faveur de la religion catholique, qui est pourtant celle du peuple qu'ils peuvent être appelés tous deux à gouverner. Un autre député s'est écrié sur le même sujet : *C'est une immense part qu'on laisse à la veuve de M. le duc d'Orléans, en lui laissant l'éducation du mineur!*

Oui, l'observation est juste; c'est une immense part de régence que celle-là; d'autant plus qu'elle peut très-bien être la seule, et dans tous les cas la plus longue, puisqu'il est possible que l'autre partie de la régence ne soit jamais ouverte, ou le soit très-tard; tandis que la tutelle et l'éducation des enfans mineurs de M. le duc d'Orléans commencent dès à présent, et que leur mère a quatorze ans devant elle pour leur façonner l'esprit.

Et sous quelle influence, sous quelle atmosphère de philosophie anti-religieuse ces jeunes esprits seront-ils façonnés? C'est à une époque de corruption, où le désordre des idées va jusqu'à prêter au grand-père des deux princes mineurs, un odieux propos où ce prince s'applaudiroit *d'avoir trouvé le moyen d'être regardé comme le dernier des Voltairiens sur lesquels on pût compter*! Supposition calomnieuse, hâtons-nous de le répéter, mais qui montre jusqu'où va la licence des esprits.

Encore, si quelque soulagement, si quelque correctif se laissoit entrevoir au milieu de ces douloureuses impressions! Mais non; le projet de loi sur la régence s'est occupé de tout régler par rapport à ce qui n'arrivera peut-être pas d'ici à quatorze ans; et quant à ce qui est acquis dès aujourd'hui, c'est-à-dire à cette partie vitale qui regarde l'éducation morale et religieuse des jeunes princes, on n'a pas daigné en faire l'objet d'une sollicitude, d'un seul mot qui indique la moindre attention pour la seule chose qui intéresse si vivement *la grande majorité des Français*. En sorte que voilà notre avenir livré sans condition et sans défense à la direction d'idées qu'une princesse protestante voudra faire entrer dans l'éducation de ses enfans. Seulement, il nous reste pour sécurité la légende de nos monnoies : *Dieu protége la France.*

PARIS, 22 AOUT.

Aujourd'hui a eu lieu à la chambre des pairs la présentation du projet de loi sur la régence, adopté par la chambre des députés dans sa séance de samedi. MM. les pairs se réuniront demain dans leurs bureaux pour examiner ce projet.

— La chambre des députés a terminé samedi ses travaux. Ouverte le 26 juillet, la session n'a duré que vingt-six jours. Dans cet espace de temps la chambre s'est réunie quinze fois en séance publique, neuf fois sous la présidence de M. Laffitte, et six sous celle de M. Sauzet, son président. La vérification des pouvoirs a occupé six séances, deux ont été consacrées aux élections contestées et aux débats sur l'enquête. L'organisation du bureau a été faite en trois séances. Enfin, la loi sur la régence a occupé quatre séances.

— La commission chargée de faire l'enquête sur les élections, a reçu la plupart des pièces et documens concernant ces élections. La commission, prévoyant qu'elle ne pourroit terminer son rapport dans cette session, a décidé que ses travaux seroient suspendus dans l'intervalle des deux sessions; mais qu'elle les reprendroit dès l'ouverture de la prochaine session.

— La commission des pétitions a également décidé qu'elle ne se réuniroit plus qu'à l'ouverture de la prochaine session.

— MM. les députés des départemens vinicoles se sont réunis samedi dans le 6e bureau de la chambre, sous la présidence de M. Tesnières. Le but de cette réunion étoit de s'entendre sur les démarches à faire avant la clôture de la session pour appeler la sollicitude du cabinet sur les besoins des départemens que ces députés représentent.

— M. Berryer, élu à Marseille et à Hazebrouck, opte pour Marseille.

— M. Emile Pereire, directeur des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), se porte candidat au collége de Nogent-le-Rotrou, qui va devenir vacant par l'option de M. de Salvandy pour l'arondissement de Lectoure.

— Louis-Philippe et sa famille devoient partir aujourd'hui pour le château d'Eu. Mais une indisposition de madame la duchesse d'Orléans a fait retarder ce voyage.

—M. le duc de Nemours est arrivé e 20 à Strasbourg, afin d'inspecter et de faire manœuvrer les troupes de diverses armes réunies sur ce point.

Le prince se rendra successivement aux camps partiels de Lunéville, de Rocroi, de Saint-Omer et de Compiègne, pour y faire également manœuvrer les troupes qui devoient faire partie du camp d'opérations sur la Marne, contremandé après la mort de M. le duc d'Orléans, qui devoit en prendre le commandement en chef. M. le duc de Nemours arrivera à Compiègne le 3 septembre, et est attendu à Paris le 6 ou le 7.

— *La Quotidienne* annonce, d'après des lettres de Bar-le-Duc, que l'état de M. le maréchal duc de Reggio donne de vives inquiétudes.

— M. de Châteaubriand est de retour des eaux de Néris.

— Le gouvernement vient d'allouer 300,000 fr. pour commencer, à Hommartin, un des souterrains du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Après une longue instruction, la chambre des mises en accusation a prononcé sur la prévention de concussion et de détournement de pièces dans laquelle sont impliqués plusieurs employés de la préfecture de la Seine. Sur douze prévenus, cinq sont mis en accusation et renvoyés devant la cour d'assises. Ceux à l'égard desquels l'arrêt décide qu'il n'y a pas lieu à suivre, sont les sieurs Jalloureau, Dubrugeaud, Morise, Crapez, Georges, Leloir et Grandmaison.

— Vidocq, ancien chef de la police de sûreté, et maintenant agent d'affaires, vient d'être arrêté, sous la prévention d'escroquerie, ainsi que le nommé Gouffé, son secrétaire.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le gérant du *Progrès du Pas-de-Calais*, traduit devant la cour d'assises pour délit de presse, a été déclaré noncoupable par le jury, et en conséquence renvoyé de la poursuite.

—Quelques personnes ont été mordues, dans les rues de Laval, par des chiens enragés. Les plus grandes précautions ont été prises par la police pour empêcher de semblables malheurs de se renouveler.

— Depuis quelque temps des incendies fréquens se manifestent en Sologne. Ils sont pour la plupart l'effet des bourres de fusil qu'on néglige d'éteindre, et qui, par ce temps d'extrême sécheresse, communiquent le feu aux herbes et aux bruyères, qui occasionnent ensuite l'incendie des bois voisins.

— On a trouvé dans les environs de Bugue (Dordogne) un trésor, consistant, dit-on, en pièces d'or d'une haute importance historique et dont la valeur intrinsèque s'élève à 30,000 fr.

EXTÉRIEUR.

Voici les principaux détails que nous trouvons dans les feuilles anglaises sur les coalitions d'ouvriers :

Manchester, jeudi soir. — La ville est toujours tranquille. Il rôde des figures étranges, il est tenu des propos menaçans; mais, à l'exception de quelques

gamins qui ont fait mine de vouloir arrêter les travaux dans un atelier, rien de sérieux n'est arrivé. On a trouvé chez *quelques* chefs de la coalition des papiers, des cartes, des mémoires, des listes, relatifs à l'organisation de la coalition. M. O'Connor a jugé prudent de partir pour Londres pendant la nuit.

— La ville de Birmingham a été mise un moment en émoi par la marche de 100 hommes de la police, qui se rendoient à la station du chemin de fer, sous les ordres du surintendant Atkins. Il paroît que l'autorité avoit été prévenue que la populace vouloit attaquer la résidence de sir Robert Peel près de Tamworth. Après avoir visité les propriétés du marquis d'Anglesey et du comte de Talbot, la populace se proposoit, disoit-on, de visiter Drayton-Manor, résidence de sir Robert Peel. Un escadron du 3e dragons de la garde étoit envoyé dans la même direction.

— On écrit de Blackburn, que les ouvriers coalisés ont annoncé l'intention de faire des dégâts au canal de Leeds à Liverpool, pour empêcher le service par eau des fabriques qui font venir leurs charbons et transporter leurs marchandises sur le canal. On a fait venir de l'infanterie sur des voitures traînées à quatre chevaux.

— A Liverpool, on a fait mettre la troupe sous les armes, à cause de l'entrée en ville d'un grand nombre de rassemblemens de 20 à 30 hommes, qui annonçoient l'intention d'empêcher les ouvriers de travailler. Parmi les prisonniers faits dans un certain nombre de villes, il se trouve beaucoup de jeunes gens de 17 à 18 ans.

— A Leicester, les ouvriers fabricans de gants ont mis la main à la révolte. Des milliers de ces ouvriers se sont assemblés, chantant l'hymne chartiste, et précédés par un large drapeau, où se lisoient ces mots : « A bas l'oppression vive la justice ! »

— Les grandes villes, Manchester, Liverpool, Birmingham, sont restées ou rentrées dans l'ordre. A Londres, il y a eu quelques meetings chartistes, mais sans désordres. Les troubles qui ont eu le caractère le plus grave sont ceux d'Halifax. Il y a eu dans cette ville un engagement meurtrier entre le peuple et la troupe.

Les travaux sont déjà repris en plusieurs endroits. En somme, la situatiou présente un meilleur aspect, et on ne peut douter que la loi ne finisse par triompher quand on voit, comme on l'a vu à Bradford, 50 soldats disperser devant eux 15 à 20,000 individus armés de bâtons, de barres de fer, etc.

— L'individu arrêté au château de Windsor, à proximité des appartemens de la reine, a été examiné par un médecin et interrogé au ministère de l'intérieur. Il paroît que c'est un maniaque qui prétend avoir des droits à la pairie, et qui vouloit supplier la reine de reconnoître ces droits. Il a été placé dans une maison d'aliénés pour y rester tant qu'il plaira à la reine.

— Il y a quelques jours, à La Haye, on a découvert un vol assez considérable commis sur les diamans de la reine des Pays-Bas ; les soupçons planent sur un des laquais de S. M.

— Mgr le duc de Bordeaux a dû partir de Tœplitz pour Kirchberg, le 16, accompagné de M. le duc de Lévis et de M. le comte de Locmaria. Le prince jouit du meilleur état de santé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 20 août.

On reprend la discussion sur le projet de loi concernant la régence.

M. Thiers. J'ai traversé des situations bien délicates, et je me suis dit que, plus le devoir étoit difficile, plus il y avoit d'honneur à le remplir. C'est ce que je me dis encore aujourd'hui. Je suis l'adversaire du cabinet ; des souvenirs pénibles m'en séparent, et pourtant je viens appuyer le gouvernement et combattre l'opposition. Jamais, je le répète, devoir ne fut plus difficile et plus pénible à remplir.

Cependant, je n'ai pas hésité un mo-

ment dans cette circonstance, et je n'ai pas pensé à ce que des hommes d'Etat d'un autre pays ont fait en passant au prince de Galles. (Se tournant vers M. de Lamartine :) Non, Monsieur, je n'y ai point pensé. Vous avez, je le sais, fait une allusion dans ce sens; mais il n'y a pas de prince de Galles en France. (Bruit.)

Tous mes amis ont pensé la même chose; et, séparés, isolés ou réunis, nous avons pensé que la loi devoit être votée sans modification; et nous pensions et nous pensons encore que, pour les hommes de l'opposition qui veulent conserver, il n'y avoit plus devant nous de ministère, mais la monarchie.

Il n'y a pas eu d'intrigues, point de vues personnelles dans cette opinion. Il n'y a eu qu'une conviction profonde : celle qui, en 1830, au moment où la monarchie et la république se disputoient la place, me jeta du côté de celle-ci. Cette conviction ne cédera point devant la parole éloquente de l'honorable chef de cette partie de l'assemblée (la gauche.)

Je dois résumer les motifs qui m'ont fait accueillir la loi qui vous est soumise. Ce n'est pas un discours que je veux faire, c'est un acte.

La charte n'a désigné ni l'âge de la majorité de l'héritier du trône, ni le dégré de parenté qu'il faudra pour exercer la régence. C'est un malheur..... Mais quoi! à cause de cet oubli, consentirez-vous à mourir? Non; il faut vivre, car c'est la chose la plus sérieuse et la plus importante pour les gouvernemens comme pour les individus. (On rit.)

Suivant l'orateur, les constitutions qui avoient consacré le principe du pouvoir constituant, ont été abrogées par d'autres constitutions, et si elles avoient encore force de loi, il n'y auroit pas de charte de 1830. Aussi, quand le pouvoir constituant et constitutionnel n'est pas défini, déclare-t-il qu'il faut s'adresser aux trois pouvoirs qui, s'ils peuvent faire la guerre et modifier le code, peuvent bien se sentir le droit et la force de régler une éventualité échappée à la prévision de la législature de 1830.

Sous la restauration, poursuit M. Thiers, nous nous sommes trouvés en face d'une dynastie qui disoit avoir la puissance d'octroyer la charte et de la modifier à son gré. Nous lui avons donné un démenti par une révolution, en substituant au principe d'octroi, le principe du contrat réciproque entre le chef de l'Etat et les sujets. (Rumeurs à gauche.)

Plusieurs voix de la gauche. Il n'y a plus de sujets! (Tumulte.)

M. THIERS. Nous discutons sérieusement; vous auriez dû attendre l'expression qui devoit suivre le mot de *sujets*... J'ajoutois : devant la loi, sujets aux yeux de la loi seule. (Agitation.)

On attaque le principe de l'hérédité appliqué dans la loi à la régence; mais qu'avions-nous à faire? Il s'agissoit de suppléer pour l'avenir à ces éclipses momentanées de l'hérédité, à ces interruptions passagères du pouvoir légal qui se représentent parfois dans les destinées des Etats.

M. Barrot nous a développé hier très-éloquemment les inconvéniens qu'il trouvoit à rendre en quelque sorte la régence héréditaire. Mais, plus j'ai réfléchi sur ses paroles, et plus j'ai trouvé que ce qu'on pouvoit reprocher à la régence avec l'hérédité étoit tout juste aussi ce que l'on pouvoit objecter contre la royauté héréditaire.

M. BÉCHARD. Il ne faut pas exagérer le principe monarchique. On le compromet en l'exagérant. (Mouvement prolongé.)

M. THIERS. Savez-vous, monsieur, quand ce principe a été exagéré? C'est le jour où on a violé la constitution du pays dans l'intérêt mal entendu du pouvoir monarchique. (Rumeurs diverses.)

M. de Labourdonnaye adresse quelques mots à l'orateur.

M. Thiers, se tournant vers l'extrême droite : Tant que vous ne réveillerez pas de tristes souvenirs, nous ne les réveillerons pas non plus; mais si vous êtes assez imprudens pour les invoquer, prenez-y garde, nous les invoquerons aussi pour vous écraser.

M. DE LABOURDONNAYE. Nous demandons à expliquer tout notre passé.

Une longue agitation succède à ces interruptions.

Qu'est-ce, reprend M. Thiers, que ce principe d'hérédité introduit dans la loi? Que veut-il dire? une seule chose; c'est que dans un cas bien rare, celui où la couronne reposera sur la tête d'un roi mineur, la désignation de l'individu auguste auquel la régence sera confiée ne dépendra pas d'un vote, mais de la loi.

J'aime mieux qu'il en soit ainsi. En effet, je sais que l'élection d'un régent ne pourroit amener ces troubles intérieurs et extérieurs que nous offre l'histoire des empires dont les chefs souverains étoient choisis. Mais je sais aussi, et savez-vous ce qui est applicable à l'éligibilité du régent? Je rappelle les expressions de M. de Lamartine : « De honteux scandales, la corruption du parlement. » (Mouvement.)

Supposez que nous ne soyons pas aussi éloignés que nous l'espérons de l'application de la loi qui nous occupe; supposons que, sur les marches du trône, nous n'ayons pas une famille aussi sincèrement unie; qu'arriveroit-il quand le règne seroit changé? Au lieu d'être attachés, comme nous le sommes, moi à une idée, M. Guizot à une autre idée, M. Barrot, M. de Lamartine à d'autres idées, nous serions attachés probablement à des questions de noms et de personnes; et qu'arriveroit-il?

Je le dis hautement, je veux qu'il y ait une règle. Qu'on dise, si l'on veut, que j'enchaîne l'avenir; mais la charte n'est-elle pas le plus grand, le plus dur, le plus acceptable, le plus accepté des liens opposés à l'avenir?

C'est au nom du principe du gouvernement parlementaire que je veux placer l'institution à l'abri des sollicitations et des intrigues des cours.

Je tiens au gouvernement représentatif, car je ne suis quelque chose que par lui. J'y tiens donc de toute la force de mes convictions et de mes intérêts. Aussi est-ce pour cela que, quand à sa place vous me présentez l'anarchie, je la repousse de toute l'énergie qui est en moi. En un mot, retenez-le bien, on n'a le gouvernement représentatif qu'à cette condition : que l'on saura se gouverner soi-même.

Lorsque la loi nous fut présentée, j'étois décidé à l'accepter telle qu'elle sortiroit du sein de la commission. C'est qu'en effet il y avoit pour moi dans la question, dès ce moment, des considérations politiques importantes que je vais traiter.

Après avoir expliqué les motifs qui le détermineront à voter simplement et monarchiquement la loi telle quelle est présentée, l'orateur ajoute : Voulez-vous remplacer la force que la mort du prince royal a ôtée à la dynastie? Au lieu de discuter des difficultés de deuxième ordre (murmures à gauche), donnez votre appui à la loi. Il n'y a que cette unanimité qui puisse servir de compensation au malheur qui a frappé la France ; le pays l'a senti; le pays a adhéré.

Voix de la gauche. A quoi? à quoi?

M. THIERS. Mon Dieu! je sais fort bien que chacun fait le pays à son image (on rit); mais demandez-lui si l'unanimité de votre vote n'augmenteroit pas la force de la dynastie, ne diminueroit pas celle des partis, n'en imposeroit pas à l'Europe, ne feroit pas que tous à l'intérieur et à l'extérieur nous respecteroient davantage. (Rires de doute.)

Cette universalité que je demande, messieurs, pour l'obtenir, je m'adresse à l'opposition.... je la lui demande pour le pays et pour elle-même. (Rires à gauche). Je ne suis pas chargé de ses intérêts; mais j'ai bien le droit de dire et d'expliquer mon opinion à ceux avec qui je vote. Eh bien! leur dirai-je encore, quelle plus belle occasion s'est jamais présentée de prouver que vous avez l'esprit de gouvernement, que vous êtes monarchiques... puisqu'il ne s'agit pas de question ministérielle, puisque cela est dit, répété et compris à outrance? (Rire et bruit.)

M. ODILON-BARROT. Vous savez bien que nous avons complétement oublié le ministère, et que l'opposition met ses convictions avant son intérêt. (A gauche : Oui! oui!

M. THIERS. Je ne serai pas aussi fier que M. le ministre des affaires étrangères; j'ai besoin, moi, que tout le monde donne son appui à la loi... M. Barrot parle des convictions de l'opposition, j'y crois; mais n'étoit-ce pas une admirable occasion de gagner la confiance publique, la confiance de ceux qui, ne connoissant pas l'opposition, la calomnient sans cesse? (Murmures à gauche.)

La loi qui vous est soumise contiendroit des modifications temporaires; elle amèneroit les femmes à la régence; elle accorderoit les choses les plus contraires à mes convictions, je l'adopterois encore avec empressement. (Rumeurs.) Il ne s'agit pas d'amendement, il s'agit d'adhésion à ce qui doit donner de la force à la monarchie.

Je ne conteste pas l'existence des par-

tis; je veux les combattre, et, pour cela, je fais un appel à tous mes concitoyens. (Exclamations diverses.) Vos murmures ne m'arrêteront pas. Jamais je n'ai fait ployer une conviction devant une opinion étrangère. Et permettez à ceux qui votent ordinairement avec vous de n'être pas toujours de votre avis. (Agitation.) Dans un moment où l'on a tant besoin d'adhésion et de concorde, la séparation du parlement en deux parties au sujet d'un avenir qu'on n'enchaîne pas, ne seroit pas digne de vos loyales intentions.

Revenant encore sur son attachement à la royauté de juillet, l'orateur assure que cette royauté lui a causé de poignantes douleurs, mais qu'il n'en a pas moins désiré toujours le maintien et la durée. A son avis, le devoir d'une bonne opposition est de s'attacher, par ses mécomptes mêmes, à l'œuvre de perfectionnement et de progrès à laquelle elle s'est dévouée. Quant à lui, il déclare ne vouloir pas déserter son poste devant la contre-révolution et l'anarchie.

Je me place, ajoute-t-il, entre l'anarchie et la contre-révolution, sur le terrain que la charte me fait; j'appelle autour de moi tous les amis de la monarchie et de la liberté. Les paroles que j'ai prononcées ici m'ont coûté beaucoup (on rit); mais, ayant promis de ne jamais humilier ma raison devant la persuasion des autres, j'ai dit ce que je pensois, j'ai rempli mon devoir!

La discussion générale est close.

M. Dupin aîné, rapporteur, a la parole pour résumer les débats. Il se plaint d'abord qu'on ait pu contester la légitimité du pouvoir de juillet.

Il soutient ensuite que le pouvoir constituant s'est manifesté en 1830 après une insurrection non pas victorieuse, mais vaincue; car, dit-il, c'étoit le pouvoir qui s'étoit insurgé; alors nous avons renversé une royauté ramenée par l'étranger, pour fonder une royauté nationale; telle a été l'œuvre du pouvoir constituant.

M. DE LESPINASSE. Mais c'est ridicule!

M. DUPIN. Ce qui n'est pas ridicule, mais ce qui est odieux, c'est de voir un parti répudié par la nation, calomnier un pouvoir fondé par l'assentiment national. (Au centre: Très-bien!) Oui, tout le monde a crié avec nous: *Vive le roi!* (Au centre: Oui! oui! *Vive le roi!*) et le drapeau tricolore s'est élevé brillant et glorieux.

M. de Lespinasse prononce quelques mots qu'étouffent les cris de la majorité.

Plusieurs voix: A l'ordre! à l'ordre!

M. DUPIN. De toutes les révolutions, la nôtre a été la plus sainte, la plus légitime, la plus populaire dans sa cause, (au centre: Oui! oui!) et nous ne pouvons permettre qu'on la qualifie comme on l'a fait.

M. de Lespinasse essaie encore de dire quelques mots; mais les cris: *A l'ordre!* l'empêchent de parler.

M. Dupin s'attache surtout à réfuter le discours de M. de Lamartine. Il maintient, en finissant, les termes de la conclusion de son rapport, l'adoption de la loi sans amendement.

M. le président donne lecture des deux premiers articles du projet amendé par la commission, et sur lesquels il y a deux amendemens.

Le premier, présenté par MM. Chapuys de Montlaville, Delespaul et H. Saint-Albin, est ainsi conçu:

« A la fin du règne actuel, si le prince héritier du trône n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, il y aura une régence.

» La régence appartiendra, pour toute la durée de la minorité, à la princesse mère du roi mineur, non remariée, et, à son défaut, à la reine son aïeule paternelle, également non remariée. »

M. Chapuys de Montlaville développe cet amendement qui est mis aux voix, et rejeté. (L'extrême droite n'a pas voté.)

Un autre amendement a été présenté en ces termes par M. de Sade:

« A la fin du règne actuel, si le prince appelé au trône par la déclaration du 7 août 1830 n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans accomplis, et jusqu'à ce qu'il ait atteint cet âge, l'aîné de ses oncles paternels sera investi de la régence.

» A défaut, et successivement, la régence appartiendra au plus âgé des oncles survivans. »

M. de Sade développe cet amendement, et termine en déclarant que c'est une transaction proposée par l'opposition. Si, dit-il, elle est repoussée, une imposante minorité protestera contre la loi.

M. DUFAURE. Je m'élève contre cette menace; je viens conjurer l'opposition

de rentrer en elle-même au moment de ce vote; (rumeurs aux extrémités) et ma prière, je l'appuie de réflexions que je soumets à sa haute intelligence.

Quelle est notre situation, messieurs? Et dans ce moment, croyez bien que mes paroles sont la traduction fidèle de l'opinion du pays... Notre situation est celle-ci : Si vous n'avez pas de loi au moment où il n'y aura plus qu'un roi nominal, vous ne pourrez rien faire; tout vous manque, la délégation de l'autorité royale s'arrête et arrête l'exercice de vos fonctions...

Si la loi est contraire à la charte, repoussez-la; mais, si rien n'offense la constitution du pays, ne vous laissez pas dominer par des éventualités. Songez que, lorsqu'un roi viendra joindre aux périls de la transmission du pouvoir de juillet les inconvéniens qui accompagnent une régence, il aura besoin de tout le pouvoir que le respect du pays, l'unanimité de vos vœux pourront lui donner. (Bruit.)

M. O. BARROT. Je comprends mieux, je dois le dire, qu'on vienne nous demander le sacrifice de nos convictions au nom de cette dynastie à laquelle nous avons voué toute la puissance de nos adhésions, au nom de ces douloureuses épreuves dont la royale famille est en ce moment accablée, qu'en évoquant ce vieux fantôme d'anarchie et de révolution. (A gauche : Très-bien!)

Pour moi, je respecte toutes les convictions, parce que je les crois loyales; mais je veux qu'on respecte les nôtres. (A gauche : Oui! oui! — Murmures au centre.)

Maintenant, je vous dirai à mon tour : c'est parce que nous avons le sentiment vrai de la situation, que nous vous conjurons, avant la grande épreuve du scrutin, de ne pas vous exposer témérairement aux chances du hasard, en maintenant obstinément l'autorité d'une volonté aveugle. Voilà ce que nous vous demandons dans l'intérêt même de la force de cette dynastie.

L'honorable membre s'applique à défendre l'amendement de M. de Sade, et il accuse les ministres d'être téméraires par timidité. (Mouvement.)

Ce n'est pas, ajoute M. Barrot, ce n'est pas en vertu d'un acte de discernement de votre part que vous désignez celui qui sera appelé à régler, comme régent, les destinées du pays; c'est en vertu d'un droit *à priori*, indépendamment de toute appréciation personnelle. (Murmures.) Et nous, nous voudrions que le prince qui remplira de si hautes fonctions, fit, en les abordant, un grand acte d'adhésion générale, un grand acte d'intelligence. (A gauche : Très-bien!)

L'amendement de M. de Sade est mis aux voix et rejeté.

On passe aux articles du projet de loi.

Art. 1er. « Le roi est majeur à l'âge de 18 ans accomplis. »

M. O. Barrot demande que l'âge de majorité soit fixé à 25 ans.

Cet amendement est rejeté. — On adopte l'art. 1er.

Art. 2. « Lorsque le roi est mineur, le prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la déclaration et la charte de 1830, âgé de vingt-un ans accomplis, est investi de la régence pour toute la durée de la minorité. » — Adopté.

Art. 3. « Le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur, appartient au régent.

» Il en est saisi à l'instant même de l'avénement. » — Adopté.

M. de Tracy développe, au milieu du bruit, l'amendement suivant : « Toutefois le régent ne pourra commander en personne une armée, sans y être autorisé par une loi spéciale et temporaire. »

Cet amendement est rejeté.

La chambre adopte, sans aucune modification, les derniers articles du projet, dont voici la teneur :

Art. 4. « L'article de la charte et toutes les dispositions législatives qui protégent la personne et les droits constitutionnels du roi, sont applicables au régent. »

Art. 5. « Le régent prête devant les chambres le serment d'être fidèle au roi des Français, d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français.

» Si les chambres ne sont pas assemblées, le régent fera publier immédiatement et insérer au *Bulletin des Lois* une proclamation dans laquelle seront exprimés ce serment et la promesse de le réi-

térer aussitôt que les chambres seront réunies.

» Elles devront, dans tous les cas, être convoquées, au plus tard, dans le délai de quarante jours. »

Art. 6. « La garde et la tutelle du roi mineur appartiennent à la reine ou princesse sa mère, non remariée, et, à son défaut, à la reine ou princesse son aïeule maternelle, également non remariée. »

Il est procédé au scrutin secret sur l'ensemble du projet de loi.

En voici le résultat : Nombre des votans, 404; majorité absolue, 203; boules blanches, 310 : boules noires, 94. (Sensation.) — Le projet est adopté.

A 6 heures, la séance est levée.

M. l'abbé Baronnat vient de publier un volume in-8° d'une forte dimension, intitulé : *Histoire impartiale et critique du Rigorisme moderne en matière de prêt de commerce, ou la législation française et la doctrine de l'Eglise catholique sur le prêt à intérêt, justifiées des imputations de la plupart des séminaires de France. — Réfutation des erreurs de M. l'abbé Combalot sur l'autorité du pape et sur l'indépendance des rois quant au temporel.* Le titre seul, on le voit, indique deux ouvrages très-distincts, quoique M. l'abbé Baronnat s'efforce de rapporter tout à son idée fondamentale qui est d'attaquer le rigorisme moderne. Nous nous proposons de traiter avec quelque étendue cette matière fort délicate qui agite encore vivement les esprits. Depuis les dernières décisions de la sacrée pénitencerie, M. l'abbé Baronnat peut espérer de voir diminuer le nombre de ses adversaires. Plusieurs d'entre eux jugeront le fond de sa doctrine sain et orthodoxe; mais reconnoîtront-ils également que l'auteur s'est toujours contenu dans les bornes de la modération, de l'urbanité, de la politesse et des égards dus à ceux qui ne partagent pas ses sentimens? Au reste, M. l'abbé Baronnat nous apprend qu'il *écrit avec son cœur;* et comme il a un très-bon cœur, il justifie, on ne peut mieux, l'adage antique : *que qui aime bien châtie ou gronde bien.*

L'ABBÉ DASSANCE.

La conversion miraculeuse de Alp. Ratisbonne a frappé d'étonnement et d'admiration la chrétienté tout entière. Le témoignage anthentique que le Saint Siége a rendu de ce fait merveilleux par un décret de S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté Grégoire XVI, donne un intérêt encore plus puissant au récit des circonstances de cet admirable événement. M. le comte Valsh a été assez heureux pour se trouver un des premiers témoins, et il en a publié une relation qui est le complément nécessaire de celle de M. de Bussière et de la lettre écrite par M. Ratisbonne lui-même. (*Voir aux Annonces.*)

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 22 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3267 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 753 fr. 75 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 105 fr. 60 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3637.

JEUDI 25 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

De la Mort avant l'Homme, par M. Roselly de Lorgues, deuxième édition, revue, *corrigée* et augmentée. — 1 vol. in-8°.

Ce livre est précédé d'un Avis de l'éditeur, qui constate le prompt épuisement de la première édition, et qui s'étonne du silence de la presse religieuse envers une œuvre aussi capitale. Dans la Préface, l'auteur, parlant à son tour de ce silence, ajoute qu'il semble annoncer à la presse l'heure prochaine de son impuissance, à l'égard de toute œuvre dont l'opportunité sera réelle. Du reste, abandonnant la malveillance à ses propres réflexions, M. de Lorgues dit qu'il lui épargnera la honte de se sentir dévoilée. Puis, avec les étranges combinaisons de silence concertées contre lui, il fait contraster les analyses qu'ont faites de son livre M. le procureur-général Dupin et deux aristarques de l'école religieuse. A dire le vrai, en présence du compte-rendu que l'auteur reconnoît devoir à ces deux critiques, nous ne comprenons pas trop qu'il se soit cru autorisé à parler du silence malveillant de toute la presse catholique. Quoi qu'il en soit, nous déclinons ses reproches en ce qui nous concerne ; car nous avions préparé deux articles où nous parlions de sa première édition : mais on nous a annoncé la seconde, et dès-lors nous avons ajourné, dans une intention toute bienveillante, notre appréciation critique, dont une partie pouvoit être heureusement inapplicable au nouveau travail. Voilà le rôle que nous avons joué dans cette formidable conspiration.

Une seconde lecture de l'ouvrage nous a confirmé à peu près dans l'opinion qu'avoit fait naître la première ; et, pour résumer dès à présent notre jugement, nous déclarons que l'intention de l'auteur est très-bonne et très-louable assurément ; qu'il a de la verve et de la chaleur ; qu'il dit parfois d'excellentes choses et qu'il les dit bien. Mais il se perd souvent dans l'étalage d'une érudition empruntée ; son style est rempli de néologismes, d'expressions triviales ou singulières ; il affectionne, par exemple, ce que nous appellerons ici les étymologies *mystérieuses*, et trouve des mystères dans les mots latins les plus *innocens ;* il prétend faire reposer les preuves des vérités les plus capitales sur ces interprétations arbitraires et vraiment *cabalistiques ;* le titre général de son livre et les titres particuliers des chapitres sont tout-à-fait bizarres ; enfin, l'ouvrage présente plusieurs inexactitudes et méprises. Mais il ne nous suffit pas de formuler notre opinion d'une manière aussi générale : nous parcourrons rapidement les diverses parties du livre, pour en faire la critique détaillée.

De la Mort avant l'Homme, voilà le titre adopté par l'auteur : n'annonce-t-il pas l'affectation d'un écrivain qui veut étonner par l'étrangeté d'une expression paradoxale? De plus, il a l'inconvénient de ne pas faire connoître le but principal de l'auteur, qui est de prouver le péché originel.

M. de Lorgues a peut-être craint de rebuter certains lecteurs, en inscrivant sur la couverture de son livre : *Du Péché originel;* il lui a paru plus pittoresque, plus piquant et plus politique de dire : *De la Mort avant l'Homme.* Il est vrai qu'il ajoute : *Et du péché originel*, mais sans que le lecteur puisse deviner s'il se réserve de combattre ce dogme ou de le défendre.

Passons aux Prolégomènes.

L'auteur, dont le seul tort est de prendre dès le début un ton trop solennel et d'exagérer la pompe du style, montre la religion en butte aux attaques des théologiens allemands et des panthéistes français. Il y a de la vivacité dans la peinture qu'il fait du panthéisme (p. 25-27), et l'idée qu'il donne de cette erreur nous paroît juste. Nous avons aussi remarqué ce qu'il dit du genre de guerre que les panthéistes font au christianisme (p. 29-30). Les funestes effets du panthéisme sont bien exposés dans les pages suivantes (54 57, 76-79). Plus loin (p. 82-84), il indique, mais pas assez clairement, la place que le dogme de la déchéance et du péché originel occupe dans cette grande controverse :

« Si le dogme de la déchéance n'est qu'une pure fiction, si la vérité est mobile et occasionnelle; tout en acceptant, comme sages et rationnels, les enseignemens de l'Evangile, nous ne saurions les reconnoître pour suffisans et immuables. Nous ne pourrions que dire, avec le commun des Allemands : « Christ fut honnête. Il a recommandé à ses disciples d'être honnêtes. Imitons Christ et ses disciples; soyons honnêtes. » Mais qui oseroit raisonnablement assurer que ces doctrines demeurent à jamais sur la terre? Le passé nous annonce, au contraire, qu'un enseignement nouveau devra répondre à des nécessités nouvelles; et nous attendrions l'instant désiré. Car Lessing l'enseigne : « Un jour viendra où la lumière qui nous éclaire aujourd'hui, ne sera que ténèbres et qu'obscurité, à côté de la lumière plus éclatante qui aura surgi. » Oui, nous en convenons avec franchise : s'il n'y a d'autre médiateur que l'esprit humain; oui, si l'esprit suit la marche géologique des corps, et physiologique des êtres; si le progrès a marché constamment; si le sauvage prouve l'état normal de l'homme; si le fétichisme atteste l'origine primitive des cultes; il reste indubitable que l'Evangile fut l'œuvre du seul progrès, le triomphe de la sagesse et de la science sur l'ignorance et la grossièreté, la prédominance de l'esprit sur la chair; et en propres termes : Jésus-Christ n'est qu'un professeur. Mais si nous démontrons l'erreur fondamentale, le mensonge et la fraude de ce système; s'il est faux que l'humanité ait progressé comme un seul homme dans sa vie, s'il est faux que le sauvage soit l'enfant de la nature, l'habitant primitif du sol, s'il est faux que le fétichisme soit le culte naturel et commençant des peuples, s'il est faux que les religions aient constamment suivi la marche ordinaire des volontés humaines, cette doctrine disparoît. Force est de reconnoître, après la création, un enseignement; conséquemment une révélation. Alors le panthéisme croule par sa base. Et sur ses décombres resplendit, comme un phare, ce divin docteur de Nazareth, Jésus-Christ! au nom duquel tout genou doit fléchir sur la terre et dans les enfers. »

Le chapitre premier est intitulé *La pierre d'achoppement.*

L'auteur y suppose bien gratuitement et bien faussement (p. 90 et 100), que l'opinion vulgaire est que les animaux auroient été immortels, tous paisibles et frugivores, etc., dans l'état d'innocence de l'homme : et que cette opinion, représentée par les ennemis du christianisme comme étant la foi de l'Eglise, fait le



sujet de la plus forte objection qu'ils aient à opposer à la doctrine du péché originel.

Mais jamais aucun théologien, aucun catéchiste n'a dit, n'a pensé, n'a donné à penser que la mort, dans les animaux, a été l'effet de la chute de l'homme. Aucun incrédule, que nous sachions, ne nous a supposé cette doctrine.

Il y a donc ici une méprise manifeste, et des frais inutiles de science et d'érudition pour prouver que les animaux sont mortels de leur nature.

A cette occasion, l'auteur parle des six jours de la création qui, selon lui, marquent des périodes indéterminées. Libre à lui d'adopter ce sentiment; mais il y a beaucoup de hardiesse à dire (p. 104) :

« Imposer au Créateur une semaine pour son œuvre, est une bien pauvre conception. L'historien inspiré ne pouvoit commettre à la fois une pareille inexactitude et une telle MESQUINERIE. Il a spécifié nettement six *époques*, réservant avec respect leur durée dans la profondeur des secrets divins. »

L'auteur cite à ce sujet saint Cyprien qui ne dit pas un mot de cela, et saint Augustin dont le texte est assez inintelligible.

Non-seulement M. de Lorgues se propose de détromper le vulgaire de la fausse opinion qu'il lui attribue touchant la mortalité des animaux (p. 107-109), et il pouvoit s'épargner ce travail puisque personne n'a jamais soutenu cette opinion ; mais il va plus loin, et son dessein est de prouver que la mort a réellement exercé ses ravages parmi les animaux avant la création de l'homme. Ici, il a raison de supposer qu'il s'éloigne du sentiment admis généralement par les fidèles et par les anciens théologiens.

Sagesse de la mort : tel est le titre bizarre du chapitre II.

Echappons un moment à la question du fond pour nous occuper de la forme. On trouve, p. 121, un échantillon de style burlesque qui surprendra nos lecteurs, comme il nous a surpris nous-même. Que penser d'un auteur qui, sans prétendre dérider les hommes graves auxquels il s'adresse, laisse tomber de sa plume des phrases telles que celles-ci ? Il s'agit de l'organisation de la matière :

« Si, au lieu de couches concentriques, on admettoit des couches juxtaposées verticalement, par ordre de puissance, il y auroit eu des *districts* de diamant, des *empires* d'or pur, des *royaumes* d'argent *où un colimaçon n'eût pu faire fortune*. Sur des *départemens* de jaspe, des *arrondissemens* de basalte, des *cantons* d'émeraude, eût régné l'aridité la plus dure. »

Du style, revenons aux pensées. Il y a dans tout ce chapitre des raisonnemens inintelligibles, et un singulier étalage scientifique. Il y a plus, car nous y trouvons des puérilités; par exemple l'histoire de deux rats et celle d'un vieux cheval (p. 136).

Les considérations présentées sur l'ame des bêtes sont vagues, sans système qui les lie ensemble, et elles ne permettent pas de supposer que l'auteur ait des idées bien fixes sur ce sujet. M. de Lorgues traite avec infiniment plus de justesse tout ce qui concerne la physiologie des animaux; il met fort bien en évidence qu'on ne peut attribuer à la chute de l'homme la différence des carnassiers et des frugivores (p. 151, etc.); il prouve ainsi sa thèse que les animaux ont été créés *mortels* dès le

principe : mais cette thèse ne devient pas pour cela plus opportune ni moins étrangère au dogme du péché originel, tel qu'il a toujours été compris. Lorsqu'ensuite l'auteur s'attache à établir que la mort n'est pas un mal véritable pour l'animal, nous ne voyons pas trop son but.

Le chapitre III, *Théologie catholique*, annonce que décidément il n'affectionne que les titres *énigmatiques*, car, d'après une expression aussi vague, personne ne pourroit deviner où il veut en venir. Du reste, M. de Lorgues montre très-bien que le dogme catholique se borne à reconnoître l'immortalité de l'*homme :* encore cette immortalité est-elle l'effet d'un privilége qui ne lui étoit pas dû.

Entre beaucoup d'exemples d'expressions bizarres, nous citerons la première phrase du chapitre (p. 171) :

« Si quelque *catéchiste* enseigne dans ses *commentaires* que, sans le péché d'Adam, les animaux, etc. »

Et la dernière (p. 183) :

« Telle est notre loyauté, que nous appelons les panthéistes à prononcer, eux-mêmes, dans leur cause. Bravant les *rudesses de notre franchise* et notre *anti-littéraire rusticité*, qu'ils osent poursuivre cette lecture : au bout de quelques pages, l'*historielle* de la Pomme du Jardin-Paradis va leur apparoître dans sa *tragique grandeur*, et les *oppresser* de son *Universalité accablante*. »

Que M. de Lorgues nous permette de ne pas croire, malgré sa franchise, à son *anti-littéraire rusticité*. Quand il veut en prendre la peine, il écrit très-bien : mais il s'est fait de l'étrangeté des mots et du paradoxe un système, et de là les défauts de ses ouvrages. Pourquoi ne consentiroit-il pas à parler comme tout le monde ? nous y gagnerions, et il n'y perdroit rien.

Nous arrivons au chapitre IV, *Le Mal, la Femme, le Serpent*.

Sous ce titre singulier, l'auteur prétend prouver la vérité du récit de la Genèse par la tradition et la croyance des peuples.

Le début est pompeux, mais la fin n'y répond pas. Quels raisonnemens puérils à propos de la définition du mal (p. 187), qui est, dit l'auteur, un *dés Ordre*, une *dés Union!* La preuve que M. de Lorgues déduit ailleurs (p. 221) des vers prophétiques de Virgile *Jam redit et Virgo... occidet et Serpens*, nous paroît valoir mieux que celle qu'il tire d'Apollon et d'Esculape.

Le chapitre V, *La Déchéance*, s'ouvre par un beau morceau (p. 228) : c'est le tableau de l'homme dans l'état d'innocence. Ce qui est dit de la chute des anges (p. 230, et de l'orgueil, cause de notre chute (p. 231), n'est pas moins bien.

Mais M. de Lorgues retombe dans la bizarrerie lorsqu'il attribue une mystérieuse signification au mot *milieu* (p. 239) ; et il dépasse toutes les limites de l'extrême en fait d'inductions (p. 243) pour arriver à dire que le cœur est le représentant du *milieu humain*, ce qu'il confirme encore par une preuve étymologique (*corpus*, *cor*, *cordatus*, etc.) Nous glissons sur une allusion au *juste-milieu* politique, que nous avons rencontrée sur notre chemin, et nous terminons sur ce point, en disant que, traitant du *milieu divin*, M. de Lorgues le trouve dans l'Homme-Dieu, qui est doublement *milieu*, dit-il, d'abord comme *moyen* de salut, ensuite comme *médiateur* ou intercesseur entre la culpabilité humaine et la justice divine.

Le chapitre VI, consacré aux *Ré-*

sultats extérieurs du péché, offre de belles considérations sur la révolte des animaux contre l'homme pécheur (p. 266-270); mais celles qu'il présente sur la révolte des végétaux (273-277) contiennent des choses forcées. Fidèle à ses préoccupations, M. de Lorgues mêle à ces considérations des jeux de mots, tels que *dé-Raison*, *déRéglement* (p. 281), et des étymologies : par exemple, celle de *nuire*, qui vient de *nuit* (comme *nocere* dérive de *nox*), car, dit-il, *la* NUIT *nuit* (p. 284). Nous ne nous attendions pas à cette chute.

Dans le chapitre VII, où il s'agit des *Résultats humains du péché*, l'auteur fait, en vérité, le plus criant abus de la subtilité qui lui permet d'entrevoir la parenté et de bâtir la généalogie des mots les plus disparates, pour étayer ensuite sur ces étymologies des raisonnemens qui ne sont pas moins extraordinaires. Nous ne disons rien de l'origine attribuée au mot *mal*, qui vient, dit-on, de *malum* (pomme), par où M. de Lorgues se croit autorisé à qualifier les pécheurs (*amatores malorum*) d'*amateurs de pommes* (p. 296). Un rapprochement vraiment burlesque est celui de *coquus* (cuisinier) et de *coquin* : il donnoit lieu, dans la première édition, à une note réjouissante, que, dans la seconde, l'auteur a abrégée de moitié : à sa place, nous aurions supprimé, non-seulement la note, mais le texte malencontreux qui en fournissoit l'occasion. La féconde imagination de M. Lorgues est allée plus loin encore (p. 323) :

«De *Sanitas*, dit-il, on a fait *Sanctitas*, en ajoutant le C, image de l'Union; de même qu'en français d'un homme *Sain*, pour faire un *Saint*, il ne faut qu'ajouter le T, image de la Croix. »

Au sujet du C, nous trouvons une note qui nous apprend que « Sa puissance lui vient de Rome, par la préposition latine *Cum*, qui signifie *avecC.*» Si nous ne craignions d'employer une expression triviale, nous ajouterions qu'après de semblables billevesées il faut *retirer l'échelle* : M. de Lorgues n'a pas de concurrent possible en fait de calembourgs.

Du reste, ce chapitre, semé de facéties, contient, à part beaucoup d'exagérations et d'historiettes inopportunes, de très-bonnes observations, relativement à l'influence du moral sur le physique (p. 303).

Au commencement du chapitre VIII, *Du Péché originel*, M. de Lorgues pose en principe (p. 332) que

« Toute tradition empreinte du triple caractère de Perpétuité, d'Universalité et d'Unité se rattache, par son origine ou ses rapports, à l'un des deux Faits les SEULS primitifs, les seuls identiques dans l'humanité :

» La Déchéance et ses effets;

» Le Déluge et ses souvenirs. »

A coup sûr, M. de Lorgues se trouveroit fort embarrassé, si on lui demandoit l'explication de chacun des mots qui formulent son principe, et l'usage qu'il prétend faire de ce principe lui-même. Il doit, ce semble, servir à prouver la *Déchéance*. Voulez-vous vous assurer si ce fait est réel? Consultez la tradition : voyez si elle est perpétuelle, universelle et une; mais... sachez qu'elle ne sera telle que quand il s'agira de la Déchéance. Qu'est-ce qu'un tel raisonnement?

Dans un moment où une ligue générale de la philosophie se forme contre le dogme de la Déchéance, M. de Lorgues ne pouvoit passer sous silence l'*Esquisse d'une philosophie*, par M. de La Mennais

(p. 334). Moins diffuse, son appréciation du trop célèbre écrivain seroit remarquable.

L'auteur se perd un peu dans sa phraséologie, lorsqu'il montre (p. 362), que le fait de la *Déchéance* est une *tradition unanime*. Quand il fait ressortir des contradictions singulières dans l'homme dégradé (p. 368), il mêle quelques réflexions communes à de belles considérations. Bientôt (p. 376), il demande comment l'homme, venu pour contempler les cieux, fait son entrée sur la terre, et il tire de la position du *fœtus* un raisonnement forcé. Nous ne qualifierons pas de même ses pages, très-solides au contraire, sur l'imputabilité du péché d'Adam (p. 379). Mais c'est parce que nous apprécions loyalement les bonnes parties de cet ouvrage, qu'il nous paroît intolérable de les voir gâtées par de puériles inductions, telles que l'étymologie d'*insons* (p. 384), ou par de prétentieuses maximes, telles que celle-ci (p. 383) :

« La syntaxe, institutrice des nations, garde l'impartialité d'une sage aïeule. »

Dans sa première édition, M. de Lorgues avoit dit : « La Grammaire, véritable Grand'mère des nations, garde, etc. » Il lui a fallu du courage pour faire le sacrifice de ce jeu de mots. A sa place, nous nous serions résigné à un sacrifice complet, et de la Grammaire nous n'aurions pas même retenu la Syntaxe.

Le chapitre IX est intitulé *la Souillure — la Solidarité*. Au milieu d'un luxe éblouissant d'érudition africaine, chinoise, indienne, celtique, etc., et à côté de raisonnemens forcés, il présente des choses excellentes. Le mariage, l'accouchement et la naissance, dit d'abord M. de Lorgues (p. 390), portent la marque d'une souillure indéfinissable ; et à l'appui de cette proposition il rappelle les pratiques et les usages des différens peuples. Montrant ensuite les enfans responsables des crimes de leurs pères, il traite la question de l'hérédité des peines (p. 400).

Le chapitre X, qui a pour objet la *Doctrine de l'Expiation*, émet, dès la première ligne (p. 423), une idée singulière sur la puissance de révélation accordée aux noms *générateurs*, et sur l'admirable privilége du latin. Nous doutons qu'il y ait autant de mystère qu'en suppose l'auteur dans l'étymologie du mot *religion* (p. 425); mais à coup sûr il n'y en a pas dans les mots *novus* et *nodus*, *nonus* et *nonnus* : il est permis de laisser M. de Lorgues s'extasier tout seul sur ses découvertes linguistiques.

L'auteur a raison pour le fond, lorsqu'il énonce que l'idée d'expiation est essentielle aux sacrifices (p. 427) ; seulement il s'embarrasse dans un trop grand nombre de raisonnemens, descend quelquefois à la trivialité (p. 431), et supplée à des preuves solides par des étymologies plus ou moins contestables, *hostis*, *hostia*, *hospes* (p. 467). Il est bien foible, au reste, quand il veut montrer que le but de ces sacrifices étoit d'expier, non les fautes accidentelles, mais une faute générique, le *péché d'origine* (p. 496). A ce sujet, il dit des choses étranges sur la nature et sur la transmission du péché originel. Il fait un vrai roman sur le sacrifice de Caïn (p. 512). Plus loin (p. 529), constatant que les plus vastes génies du monde acceptèrent la réalité de la tradition sur la Chute, il groupe des noms propres étonnés sans doute de cette association : la

liste, qui s'ouvre par le nom de Moïse, est close par celui de Napoléon.

Le chapitre XI, intitulé *Sagesse de l'Eglise,* est une sorte de hors-d'œuvre, auquel manque la couleur et la vie. La transmission du péché originel y est expliquée, comme précédemment, d'une manière bien matérielle (p. 538, 539). M. de Lorgues, reproduisant une erreur qu'il avoit déjà avancée, pages 365, 420-422, suppose (p. 540, 541) la réparation nécessaire de la part de Dieu : or, la foi nous enseigne que la rédemption est l'œuvre d'une bonté toute gratuite.

Le chapitre XII est la *Conclusion.* M. de Lorgues s'y efforce de rapprocher les différentes parties de son ouvrage ; mais il ne réussit guère à montrer qu'il y ait unité dans son plan, et suite dans ses idées. En terminant, il trace une peinture vive et vraie de la religion progressive de l'école actuelle (p. 549).

Nous voici, à notre tour, à la fin d'une tâche dont nous avons dû nous acquitter avec une impartialité d'autant plus rigoureuse que M. de Lorgues a fait peser sur la presse catholique le reproche d'avoir formé, au préjudice de son livre, la *conspiration du silence.* Franchement, la presse avoit-elle quelqu'intérêt à se taire? L'ouvrage de M. de Lorgues, quoique dicté par les plus pures et les plus louables intentions, étoit-il d'une telle portée et avoit-il un tel mérite d'exécution que l'auteur ne dût attribuer le retard du compte-rendu qu'à des motifs peu honorables ?

Evidemment, M. de Lorgues a voulu faire un livre utile : nous louons son projet, et nous ajoutons que jusqu'à un certain point il l'a réalisé, puisque son ouvrage ne sera pas consulté sans profit. Mais il n'a point donné à son travail le degré de perfection qu'avec la mesure de son talent il pouvoit certainement lui donner. Il a même eu, dans sa seconde, comme dans sa première édition, la main assez malheureuse pour gâter sa pensée par la bizarrerie du vêtement sous lequel il l'a fait paroître. Si ce livre arrive à une troisième édition, comme nous le souhaitons sincèrement, nous engageons l'auteur à le refondre, et surtout à répudier cette *rusticité anti-littéraire* dont il se fait gloire, mais qui est un très-mauvais passeport pour la vérité. Nous comprenons qu'un auteur ait la noble ambition de conquérir une place exceptionnelle par l'élévation des sentimens et la profondeur des idées qu'il exprime dans ses ouvrages : mais ne peut-on pas être un grand penseur, et s'exprimer de manière à mettre ses idées à la portée de tous? Bossuet ne s'est point façonné un style étrange, et il n'a pas pris le calembourg pour l'éclair du génie : il s'est borné à dire de grandes choses en un style d'autant plus admirable qu'il étoit naturel. M. de Lorgues nous permettra de l'inviter à suivre ce modèle. Il vaut bien ceux qui ont égaré son goût.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. a daigné admettre au nombre des prélats adjoints à la congrégation du Concile Mgr Gonella et Mgr Castigliani, ses prélats domestiques.

— Le 16 août, S. E. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat et préfet de la congrégation des Etudes, s'est rendu au palais Sinibaldi, pour distribuer les prix aux

élèves des écoles de philosophie élémentaire, instituées depuis 1833.

PARIS. — M. l'archevêque d'Aix, qui de La Rochelle s'étoit rendu à Paris, vient de quitter la capitale pour visiter Orléans. Le prélat aura revu ainsi les villes qu'il a successivement habitées, avant de se fixer à Aix. Dans toutes, il a laissé de bien vifs souvenirs, et l'accueil qu'il a reçu, soit à la maison royale de Saint-Denis, dont il a été le premier aumônier, soit dans son ancienne paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, a dû lui prouver que l'éloignement n'avoit point altéré les sentimens d'une ancienne et respectueuse affection. M. l'archevêque a officié pontificalement à la Maison-Royale, à Saint-Vincent-de-Paul, et dans plusieurs communautés. D'Orléans, il retournera à Aix, où il rapportera de douces impressions.

— Le 11 août, M. l'abbé Gros, vicaire-général, supérieur de la maison royale de la Légion-d'Honneur, située rue Barbette, a bénit la chapelle de cet établissement, qui vient d'être restaurée avec beaucoup de goût. Le saint Sacrement ayant été apporté processionnellement de la chapelle provisoire et placé dans le nouveau tabernacle, M. l'abbé Barthélemy a prononcé un discours sur l'origine et la destination des temples. S'adressant aux jeunes personnes : « Puisque vos pères, leur a-t-il dit, forment l'élite de notre belle nation, vous viendrez ici prendre l'engagement sacré d'être, à votre tour, l'élite de votre sexe, de ces femmes françaises chargées de représenter, au milieu du monde, par leur piété et leurs vertus, la nation chrétienne par excellence. » Un salut, que les élèves ont entièrement chanté, a terminé cette cérémonie.

— M. l'archevêque de Calcédoine, assisté de l'évêque de Nilopolis, a présidé la distribution des prix dans l'ancienne institution Duez, rue de Picpus, 48. Une collecte, faite en faveur des malheureux, a produit 300 fr.

— Samedi dernier, les Frères de l'école chrétienne du 8e arrondissement ont distribué des prix à plus de 800 enfans et le soir à 200 adultes.

M. le curé de Sainte-Marguerite, M. le curé de Saint Antoine et un nombreux clergé assistoient à cette cérémonie.

M. le maire de l'arrondissement s'est empressé, au nom du comité d'instruction primaire, de remercier les bons Frères du bien immense qu'ils font dans ce laborieux faubourg.

— Samedi 20 a eu lieu, à 8 heures du soir, dans le local de l'école primaire de la rue des Grès, la distribution des prix aux élèves adultes de l'école chrétienne des Frères de la paroisse Saint-Sulpice.

Comme les autres années, cette cérémonie étoit présidée par M. d'Herbelot, juge au tribunal de 1re instance de la Seine. On y voyoit, outre M. le curé de Saint-Sulpice et plusieurs autres ecclésiastiques, beaucoup de personnages de distinction, entre autres M. le comte Uriarte, grand d'Espagne, M. le colonel Toutin, etc.

Plus de 250 élèves de tout âge attendoient, dans un silence respectueux, la récompense de leur application et de leurs succès.

Les élèves du dessin se sont fait remarquer par plusieurs pièces très-bien exécutées.

On a surtout vu avec plaisir le plan géométral et l'élévation du portail Saint-Sulpice tel qu'il devroit être, fait sur une très-grande échelle, et plusieurs autres morceaux d'architecture dus au jeune Ancelin, âgé de 18 ans, auquel le *prix du roi* a été décerné. L'année dernière aux va-

cances, il n'avoit pas encore tenu le compas.

Les paysages de l'élève Callet ont été trouvés parfaits.

Mais ce qui a mérité les applaudissemens de toute l'assemblée et spécialement des élèves, c'est le discours de l'honorable président. Nous allons l'analyser pour la satisfaction de nos lecteurs.

« C'est un spectacle véritablement digne d'intérêt que celui que présente cette assemblée en ce jour solennel. Ce ne sont plus des enfans réunis par la volonté paternelle, et venant souvent à regret et avec toute la légèreté de leur âge, recevoir des instructions dont ils sont long-temps à comprendre l'utilité. Ici, au contraire, des jeunes gens qui ont dépassé l'enfance, des hommes faits, d'autres qui touchent presque à la vieillesse, se rassemblent avec empressement pour acquérir ou compléter les connoissances nécessaires à leur assurer une position honorable, et viennent se soumettre volontairement à la discipline d'une école. Touchant et noble spectacle que celui de ces fronts qui se courbent devant une intelligence supérieure à la leur! Grande et pacifique victoire remportée par la civilisation!

» Recevez, messieurs, les justes et publics éloges que mérite cette conduite; vous avez compris qu'il falloit que l'utilité fît taire un secret et ridicule amour-propre; vous avez compris que c'étoit vous élever aux yeux de tous, comme c'étoit aussi le moyen de garantir votre intelligence, en venant vous faire enfans sur ces bancs pour en sortir hommes complets et capables d'ajouter à la force corporelle la puissance de l'esprit, sans laquelle la première n'est qu'une nature inerte et brutale à qui manque la vie.

» Aussi vous le disois-je, en me présentant pour la première fois dans vos classes, malheur à celui qui souriroit de pitié à l'aspect de tant d'hommes soumis au joug de la discipline d'un maître! malheur à celui-là! sa stupide raillerie tourneroit à sa honte, car il feroit acte public d'inintelligence, et prouveroit encore que son cœur et son esprit méconnoissent tout ce qu'il y a de généreux dans cette abnégation d'un pareil amour-propre, dans ce désir que vous éprouvez tous de réparer le vice ou la nullité d'une éducation première par un travail soutenu.

» Persévérez donc, messieurs, dans ces bonnes et heureuses habitudes; c'est ainsi que vous donnerez une tête à vos bras, que vous parviendrez à être d'utiles et de laborieux citoyens; c'est ainsi qu'après avoir appris à éviter, par un travail bien entendu, de funestes désordres, conséquences ordinaires de l'oisiveté, vous en éviterez aussi les suites nécessaires, qui sont la misère et l'abrutissement des facultés intellectuelles. Continuez donc à serrer vos rangs sur ces bancs où vous recevez l'instruction tardive, mais complète, qui vous manquoit, et répondez, comme vous le faites, par le zèle et la reconnoissance, aux soins de vos respectables instituteurs.

» Ici, messieurs, je suis, je n'en doute pas, votre interprète, en reportant à ces bienfaiteurs de l'humanité le juste tribut que leur paient vos cœurs. Ils ne dédaignent pas, eux, dans leur chrétienne humilité, le nom méprisant d'*Ignorantins* qu'ils ont su glorifier et auquel leur capacité donne un éclatant démenti. Oui, Frères Ignorantins, puisque c'est ainsi que vous nomme le superbe orgueil du monde, vous suivez l'exemple de votre divin Maître. Pourvu que vous passiez sur la terre en laissant des traces de votre charité, que vous importe de quel nom on vous appelle? Comme le sien, votre royaume n'est pas de ce monde.

» Mais, que dis-je? Soldats intrépides de ce roi qui ne finira jamais, montrez combien votre religion l'emporte sur toutes les autres. Cherchez, en effet, parmi toutes les sectes répandues sur la terre, vous ne trouverez qu'une philantropie qui parle plus qu'elle n'agit; cherchez ailleurs que dans le catholicisme ce dévoûment héroïque qui pré-

cipite les Filles de Vincent de Paul, les Frères des Ecoles chrétiennes, et tant d'autres, dans les hôpitaux, dans les écoles des pauvres, partout où il y a une souffrance à apaiser, une douleur à consoler, un enseignement à donner; cherchez, cherchez long-temps, et vous ne trouverez rien. Voilà la manifestation éclatante, vivante parmi nous, de la supériorité de la foi catholique. C'est donc encore, et sous un point de vue nouveau et plus élevé, un service immense que vos maîtres rendent à l'humanité en mettant en lumière la religion, base de toute société, unie à la science des choses du monde. »

— Demain, 26 août, on célébrera à onze heures très-précises, dans l'église royale de Sain-Denis, un service solennel pour le repos de l'ame de M. le duc d'Orléans. De nombreux ouvriers s'occupent depuis plusieurs jours des préparatifs nécessaires pour cette cérémonie.

— La statue de Saint-Séverin, après avoir été bénite, a été hissée avant-hier au faîte du portail de l'église placée sous le vocable de ce saint: le soir, le portail a été illuminé.

— M. Blondel a terminé, il y a peu de temps, pour l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, des peintures qui tiennent tout le mur du fond du chœur, et qui représentent des sujets empruntés à la Bible.

Diocèse de Bourges.—La procession du vœu de Louis XIII a parcouru solennellement les rues de Bourges. Les petits-fils de ce roi, captifs en France, se sont fait un devoir d'y assister.

Partout, sur le passage, les personnes qui se trouvoient aux fenêtres saluoient avec respect et d'une façon très-marquée les illustres prisonniers, et sembloient ainsi chercher à les dédommager de leur captivité.

Diocèse de Strasbourg.—Mgr Rœss, coadjuteur de M. l'évêque de Strasbourg, s'est occupé avec sollicitude des Missions étrangères et de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette sollicitude l'a ensuite porté à procurer des secours à de malheureux réfugiés, bien dignes de l'intérêt des catholiques. Sur son invitation, et sur celle de plusieurs vénérables et pieux évêques, M. Pfundt, curé de Grendelbruch, se confiant en Dieu et en la bienveillante intervention de plusieurs personnages puissans, est allé implorer la charité du roi et du peuple de la catholique Bavière, en faveur des pauvres prêtres et religieux espagnols. Le roi a accueilli M. Pfundt avec bonté. Il lui a donné cent florins (environ 2,150 fr.), et, sur la demande de ce digne ecclésiastique, une collecte a été ordonnée dans tout le royaume. Le produit intégral de cette collecte, qui s'est élevé à 36,570 fr. 10 c. a été adressé, non point à M. l'archevêque de Besançon, comme nous l'avons dit par erreur dans notre N° 3632, mais à M. l'évêque de Rhodiopolis, coadjuteur de M. l'évêque de Strasbourg. Ce prélat en a envoyé une portion (2000 fr.) à M. l'archevêque de Besançon: le surplus a été réparti, d'un commun accord, entre les différens diocèses qui avoient des prêtres et des religieux espagnols. Nous avons sous les yeux le tableau des recettes et de leur répartition, imprimé dans le *Sion*, d'Augsbourg, n° du 27 juillet 1842.

PORTUGAL. — Les obstacles se multiplient devant les amis de la paix; et ce qui ne sauroit être trop vivement déploré, c'est qu'ils sont suscités par ceux-là même qu'on devroit voir travailler avec le plus de zèle au rétablissement de l'unité. Des ecclésiastiques semblent prendre à tâche d'entraver le succès des négociations entamées dans ce but. Ainsi le célèbre Père Marco, qui

a été député par la province de Douro, a fait, le 3 août, et à titre d'urgence, les demandes suivantes que la Chambre a admises dans toute leur étendue.

«Je propose que, par la secrétairerie d'Etat des Affaires étrangères, il soit demandé au gouvernement copie des Réclamations que notre chargé d'affaires a faites à Rome contre les Brefs ci-après de S. S. le pape Grégoire XVI, savoir : *Latissimi terrarum,* du 18 avril 1834 ; *Ex debito pastoralis,* du 25 avril de la même année ; *Commissi nobis,* du 4 avril 1835 ; *Ex munere pastoralis,* du 23 novembre 1836 ; Brefs au moyen desquels S. S., sans l'intervention du gouvernement portugais, a nommé des vicaires apostoliques pour les diocèses de Cranganor, Malaca, Meliapor et Cochim, qui sont de patronage royal.

»*Item* copie des Instructions que le gouvernement a données au chargé d'affaires à Rome, et connoissance des Réclamations formées par ledit chargé d'affaires contre la Bulle de S. S. *Multa præclara*, du 24 avril 1838, par laquelle le Saint-Père, sans consulter le gouvernement portugais, a révoqué les bulles *Præ excelenti* du pape Paul IV, *In supremæ* du pape Clément VIII, *Alias postquàm* du pape Paul V, et par laquelle le gouvernement pontifical (1) a aboli le patronage royal de la couronne de Portugal dans les quatre diocèses susdits.

»*Item*, je demande que, par la secrétairerie d'Etat pour les Affaires d'outre-mer, il soit donné à cette chambre copie : 1° des Offices du défunt archevêque élu de Goa, dom Antoine-Félicien de S. Rita Carvalho, lesquels se plaignent des invasions des vicaires apostoliques dans ces quatre diocèses ; 2° copie des Offices des autres prélats diocésains des évêchés de l'Inde, lesquels se plaignent de l'usurpation de seize paroisses faite par le docteur Saint-Léger et autres missionnaires dans leurs diocèses respectifs ; et 3° copie des actes constatant les mesures prises par le gouvernement et des Instructions envoyées au chargé d'affaires à Rome et au gouverneur-général des possessions de l'Inde.

»*Item*, je demande que par le ministère des Affaires étrangères, cette chambre reçoive en communication la Consultation (ou Avis) de l'ancienne Junte d'amélioration, touchant les dispenses matrimoniales, en date du mois de mai 1834. »

Un autre député, nommé Fonseca Castello Branco, a proposé, à titre d'urgence, que, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, on demandât au gouvernement communication des Instructions données au vicomte Carreira, en sa qualité d'envoyé extraordinaire près le Siége apostolique, et copie de la Correspondance échangée entre cet envoyé et le ministre des Affaires étrangères durant la négociation dont il avoit été chargé.

Enfin, le député Annes de Carvalho a proposé, à titre d'urgence, que la chambre obtînt de chaque secrétairerie d'Etat, la remise de toutes les Consultations (ou Avis) relatifs à l'organisation ecclésiastique, émanées soit de la Junte d'amélioration, soit de la Commission ecclésiastique qui lui a succédé.

Toutes ces demandes et leur urgence ont été admises par la chambre qui, sur la réquisition de leurs auteurs, a décrété qu'elles seroient insérées dans le Journal officiel.

Ces manifestations contre le Saint-Siége sont tellement extravagantes que le journal la *Révolution de septembre*, quoique très-hostile au Siége apostolique, les a lui-même tournées en ridicule. En effet, le numéro de

(1) Formule banale, employée pour ne point paroître attaquer la personne du Pape.

ce journal, en date du 4 août, rendant compte de la séance du 3 de la chambre des députés, dit :

« Avant qu'on passât aux objets à l'ordre du jour, il est tombé une pluie de demandes touchant les Bulles pontificales, les Brefs apostoliques, les Conférences ecclésiastiques, et enfin tous les documens relatifs à la question traitée avec la cour de Rome. Si la campagne répond à ce prélude, certes le Vatican tremblera cette fois sur ses fondemens, et Mgr Capaccini partira de Lisbonne en lançant sur la terre privilégiée du Christ des excommunications de tout genre. »

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce simple exposé des faits. Ils parlent assez haut.

Chacun s'affligera de voir des ecclésiastiques contester au Pontife romain le droit de pourvoir, dans l'Inde, au gouvernement des Eglises privées de pasteurs légitimes; puis remettre en question, avec une si haute impudence, les faits diplomatiques qui ont précédé et amené la reconnoissance de Dona Maria par le Saint-Siége ; acte important, qui sembloit devoir aboutir à la pacification de l'Eglise de Portugal. Que des laïques peu éclairés élèvent des prétentions pareilles, il y a lieu d'en gémir, mais non d'en être étonné : mais que ces prétentions soient émises et soutenues par des ecclésiastiques, au risque de jeter leur patrie dans le schisme, voilà ce qui ne s'explique pas, à moins qu'on ne suppose que les trois députés dont nous avons transcrit les propositions n'ont d'ecclésiastique que l'habit et le nom.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux parloient dernièrement de 42,000 émigrans d'Europe que la seule ville de New-York avoit reçus pour sa part dans l'espace de trois mois : cela ne nous étonne point. Outre que le territoire du nord de l'Amérique ne demande que des bras et de la culture pour nourrir dix fois plus d'habitans qu'il n'en possède, une paix qui dure en Europe depuis près de trente ans, commence à y produire une exubérance de population dont on ne saura bientôt plus que faire. A mesure que l'encombrement augmente, il faut bien y chercher un écoulement.

Mais n'est-ce pas un peu la faute de la France si les émigrans prennent en foule le chemin des Etats-Unis d'Amérique? Celui de l'Algérie est plus court de quatorze à quinze cents lieues; et pour qu'il ne soit pas préféré par les malheureux que la misère chasse de leur pays, il faut bien qu'il y ait une cause; car ce n'est ni l'étendue, ni la fertilité qui manquent à ce territoire. Et si un système de colonisation bien entendu venoit à s'y établir, les émigrans n'auroient certainement pas de raison pour aller chercher au-delà de l'Océan atlantique, ce qu'ils trouveroient en deux ou trois jours de navigation, sur l'autre rivage de la Méditerranée.

On a tant semé de défiances et d'incertitudes sur la durée et la solidité de nos possessions d'Afrique, qu'on recule devant l'idée d'aller s'y établir ; et cependant ce n'est qu'en s'y établissant qu'on rendra cette colonie forte et imposante. Les naturels du pays ne croiront à la puissance de la métropole, et ne renonceront à l'espérance de s'en délivrer, qu'en voyant une prise de possession sérieuse, constatée par l'arrivée des émigrations qui viendront grossir la force coloniale. Quand il n'y auroit que ce qui se passe dans ce moment en Angleterre, c'est un avertissement pour les gouvernemens sages de se mettre en garde contre les excès de population, et de ne pas attendre que la misère fasse irruption au dehors, en menaçant de tourner ses bras oisifs contre l'ordre social.

Le peuple souverain vient de passer une mauvaise semaine. Presque tout le monde s'est accordé à le déclarer déchu et détrôné. Non-seulement on a remis sa légitimité en question, mais elle a été positivement reniée, méconnue et autant dire bafouée, par la plupart des

orateurs de la chambre des députés qui ont eu occasion de parler d'elle; méconnue par la droite, méconnue par la gauche, méconnue par les petits centres ainsi que par le grand. Le uns, comme M. Berryer, ne l'ont admise ni pour le temps passé, ni pour le temps présent, ni pour le temps à venir. Les autres, comme M. Thiers, n'en ont fait mention que pour mémoire, seulement ils se sont abstenus de la chicaner sur les trois glorieuses journées, qui leur ont paru bonnes à garder.

A cela près, il n'est rien resté au peuple souverain; et sa légitimité n'a été déclarée bonne et valable que pour cette passade. La chambre des députés a eu raison; les plus courtes folies sont les meilleures.

PARIS, 24 AOUT.

La chambre des pairs s'est réunie hier dans ses bureaux pour examiner le projet de loi sur la régence et nommer la commission chargée de lui faire un rapport. La discussion a été animée, particulièrement dans trois bureaux, le 1er, le 3e et le 5e.

MM. de Dreux-Brézé, Dubouchage et de Noailles ont pris la parole dans leurs bureaux respectifs et combattu la loi sous le point de vue de la généralité et de la permanence de ses dispositions, de l'attribution de la régence aux princes, à l'exclusion des femmes, de l'âge de 21 ans fixé pour le régent, âge trop rapproché pour l'exercice d'aussi hautes fonctions. M. Cousin a dit qu'il voteroit en faveur de la loi, bien que quelques améliorations lui eussent paru désirables.

Les commissaires nommés sont MM. le comte d'Argout, Franck-Carré, marquis de Cordoue, comte Molé, Bérenger (de la Drôme), duc de Broglie et Cousin. Tous sont favorables au projet.

Immédiatement après la séance publique, dans laquelle les noms des commissaires ont été proclamés, la commission s'est réunie pour se constituer. M. le comte Molé a été nommé président, et M. le duc de Broglie rapporteur.

Le rapport sera lu jeudi ou vendredi en séance publique.

— On assure que Louis-Philippe a envoyé à M. Thiers un de ses aides-de-camp, pour le remercier de la part qu'il avoit prise à la discussion de la loi sur la régence.

— Le *Constitutionnel* prétend que M. Thiers, son patron, ne songe pas à reprendre le pouvoir; qu'il est loin d'y penser, soit pour lui, soit pour ses amis.

— La commission de la chambre des députés, chargée de l'enquête sur les élections d'Embrun, Langres et Carpentras, s'est réunie hier à huit heures du matin; elle a entendu les dépositions de divers témoins sur les faits articulés. Cette commission se réunira de nouveau demain jeudi, à trois heures et demie.

— M. le duc de Nemours aura 28 ans accomplis le 25 octobre. Le comte de Paris entre dans sa cinquième année le 25 août; sa mère a accompli sa vingt-huitième année le 24 janvier.

— Depuis l'accident qui a amené la mort du duc d'Orléans, les voitures de la cour, dit un journal, ne sortent plus des remises qu'après avoir été examinées avec le soin le plus minutieux. Depuis, on a renvoyé de l'écurie tous les chevaux difficiles ou défectueux (ces derniers étoient en grand nombre). Ordre a été donné par Louis-Philippe de n'employer désormais que des berlines pesantes ou des calèches très-solidement construites, attelées de quatre chevaux, précédées d'un piqueur, et suivies de deux garçons d'attelage.

— Par ordonnance du 20 août, il est établi une chambre de commerce à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Cette chambre sera composée de neuf membres.

— M. Dusommerard, conseiller maître à la cour des comptes, auteur d'un travail distingué sur l'état de l'art au moyen âge, vient de mourir.

— Le *Journal des Débats* publie la note suivante :

« On répand depuis quelques jours des bruits absurdes sur l'état sanitaire des hôpitaux de Paris; on parle de choléra,

de typhus, et on va même jusqu'à dire qu'il s'est déclaré des cas de peste. Ces bruits sont absolument dénués de fondement; il y a, comme dans toutes les saisons chaudes, et cet été est particulièrement remarquable par l'élévation de la température, des affections intestinales assez nombreuses, des fièvres typhoïdes, et quelques autres accidens déterminés par l'usage immodéré des fruits; voilà toute la vérité. »

— Ces jours derniers, sur le chemin de fer de Corbeil, des charbons enflammés s'étant échappés de locomotives ont mis le feu aux chaumes desséchés par l'ardeur du soleil. Le feu s'étendit bientôt sur une assez grande superficie de la plaine entre Ris et Châtillon. Les personnes qui voyoient de loin les flammes crurent à un nouvel incendie de wagons. Il est heureux que les récoltes fussent déjà rentrées. On peut se figurer les ravages qui auroient eu lieu si elles avoient été sur pied, et au moment de leur maturité.

— La cour d'assises de la Seine s'occupe en ce moment de l'affaire des 79 voleurs (4e catégorie). Cette catégorie se compose de 14 individus qui auront à répondre à 39 chefs d'accusation; 80 témoins seront entendus, et l'affaire doit durer plusieurs jours.

— A la date du 19 juillet, la fièvre jaune régnoit à la Havane avec une telle intensité que 60 marins, dont quatre capitaines, en sont morts presqu'à la fois. Chacun cherchoit à se sauver.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le duc de Nemours est arrivé, comme nous l'avons dit, le 20, à Strasbourg. Une salve de 21 coups de canon a annoncé son entrée dans la ville. M. l'évêque de Rhodiopolis, coadjuteur de Strasbourg, a complimenté le prince. Le lendemain dimanche, M. le duc de Nemours a assisté à la messe à la cathédrale.

— Un habitant de Berrieux (Aisne), dont l'imagination étoit frappée du bruit qui couroit que des loups infestoient le pays, retournoit un soir à sa maison. Près d'une fontaine où l'on prétendoit avoir vu quelquefois des loups, il aperçut quelque chose de noir qui remuoit.

Persuadé que c'étoit un loup, il courut chercher deux chasseurs qui arrivèrent armés de leurs fusils. Sans vérifier si c'étoit, en effet, une bête malfaisante, ils tirèrent dessus; un cri se fit entendre, mais ce n'étoit pas celui d'un loup. Ils avoient tué une petite enfant de quatre ans; c'étoit la fille de l'individu qui avoit été les appeler.

— On lit dans le *Journal de Louviers* :

« Depuis le dernier incendie, que les habitans de Venables attribuent toujours à la malveillance, il avoit été décidé qu'on monteroit la garde et qu'on feroit des patrouilles dans la commune pendant la nuit. Lundi 15, une de ces patrouilles rencontra un cabriolet dans lequel étoient deux jeunes hommes de Louviers, et leur cria : *Qui vive?*

» Effrayés à la vue de ces hommes armés, sur la grande route, à une heure avancée, les jeunes gens pressèrent leur cheval afin d'échapper à ce qu'ils pouvoient envisager comme un danger; mais un de ces hommes fit feu et blessa les deux voyageurs, dont un assez grièvement. La détonation de l'arme à feu amena sur le lieu d'autres habitans; on s'empressa autour des blessés, auxquels on prodigua des soins. Cependant, informé de ces faits, M. le procureur du roi s'est rendu le lendemain à Venables et a fait arrêter celui qui a tiré le coup de fusil. »

— On écrit de Châlons-sur-Saône, 21 août :

« Hier a comparu devant le jury Julien Larochette, accusé d'avoir frappé sa sœur et ses deux nièces, l'une de six coups de couteau, l'autre de quatre, la troisième de quatorze.

» Ce triple assassinat paroît devoir être attribué à la douleur éprouvée par Larochette, qui, ayant demandé sa nièce en mariage, avoit été refusé comme trop âgé.

» L'accusé s'est à peine justifié : il déclare qu'il n'en a jamais voulu ni à sa sœur, ni à ses nièces. Il ne peut expliquer l'acte dont il s'est rendu coupable.

» Parmi les dépositions, il en est trois qui ont vivement ému l'auditoire, ce sont celles des trois victimes. La sœur de l'accusé, qui avoit été frappée de six coups de couteau, a demandé à plusieurs reprises à embrasser le prévenu. L'audience ayant été suspendue, le prévenu, au moment où sa sœur passoit près de lui, s'est précipité à ses pieds en poussant des cris et des sanglots. Cette scène a vivement ému l'auditoire.

» Le jury ayant admis des circonstances atténuantes, Larochette n'a été condamné qu'à dix ans de réclusion. »

— Le 19 août, à 4 heures du matin, les troupes de la garnison de Metz ont été réunies dans l'enceinte du fort Belle-Croix, pour assister à l'exécution militaire de Babel, cavalier au 1er lanciers, et condamné à la peine capitale pour avoir assassiné le capitaine Chabert.

Il a été conduit jusqu'au lieu du supplice par M. l'abbé Verdenal, curé de Saint-Martin, de Metz, qui, depuis plusieurs jours, lui donnoit les consolations de la religion, et qui a rempli jusqu'au bout sa triste mission avec cette charité, cette douceur qui distinguent le prêtre catholique.

L'abbé Verdenal avoit passé une partie de la nuit avec Babel; dès la pointe du jour, il étoit rentré dans sa prison; au moment de partir, le condamné se montra très-exaspéré, mais quelques paroles du bon curé le rappelèrent à lui. Babel a refusé de se mettre à genoux et a reçu la mort debout. Pendant cette exécution, le digne prêtre s'étoit agenouillé à peu de distance, priant Dieu pour ce soldat. Babel, en traversant la ville, marchoit d'un pas ferme et paroissoit prêter beaucoup d'attention aux exhortations de son confesseur.

EXTÉRIEUR.

Le ministre des finances de Belgique vient de présenter aux chambres un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à conclure un emprunt de trente-trois millions et demi de francs, destiné à l'achèvement de toutes les lignes de chemins de fer, à la construction de quelques routes dans le Luxembourg et à l'agrandissement de l'entrepôt d'Anvers.

— Madame la comtesse douairière de Mérode vient de mourir à Bruxelles à l'âge de 82 ans.

— Les troubles des districts manufacturiers de l'Angleterre paroissent toucher à leur terme. On n'a eu, depuis les dernières nouvelles, à déplorer aucune collision mortelle. Les chartistes de Londres ont fait quelques démonstrations; mais ils ont rencontré partout des forces imposantes, et se sont dispersés presque sans résistance. Les nouvelles du Lancashire n'exercent plus aucune influence sur la Bourse de Londres. Manchester est tranquille, et sur beaucoup de points les travaux ont été repris.

On a pu apprécier durant ces troubles la grande utilité des chemins de fer pour le transport des troupes. Il auroit autrefois fallu environ quatre ou cinq jours pour transporter des troupes de Londres à Manchester ou à Leeds; le transport s'est fait par les chemins de fer en huit ou neuf heures.

— Par un ordre du cabinet, le roi de Prusse vient de faire remise des impôts sur les produits des vignobles pendant l'année 1841, qui avoit été peu favorable dans les provinces rhénanes.

— La ville de Beresk, en Transylvanie, a perdu 272 maisons et 18 habitmens, qui ont été dévorés par les flammes, en moins d'une heure. Environ 430 bâtimens ruraux ont aussi été réduits en cendres.

— Les journaux ont parlé dernièrement d'un fauteuil d'argent donné à l'empereur Nicolas, à l'occasion de l'anniversaire de son mariage, par les grands de l'empire de Russie. On disoit que ce fauteuil étoit disposé de manière que

deux épées placées dans l'intérieur devoient tuer le prince au moment où il essaieroit de s'y asseoir. Cette nouvelle a été démentie par les journaux allemands.

Aujourd'hui il est question d'une conspiration qui auroit eu pour but d'assassiner l'empereur et le roi de Prusse au milieu d'une grande revue; conspiration qui auroit échoué parce que la revue auroit été avancée de quelques heures. Il faut espérer qu'il en est de cette nouvelle comme de celle qui précède.

— Tandis que nos campagnes sont desséchées, on se plaint à Saint-Pétersbourg de la continuité des pluies. Voici ce qu'on écrit de cette capitale, à la date du 2 août :

« La pluie ne cesse de tomber, et il se passe rarement un ou deux jours que nous n'en ayons pas. De semblables plaintes s'élèvent de toutes les localités de l'entière moitié septentrionale de l'empire. On parle de grands dommages qu'elle pourroit apporter à la fenaison, qui a commencé partout. On craint que si les pluies continuent, elles n'exercent la plus funeste influence sur la prochaine récolte. »

— On écrit de Constantinople, le 3 août :

« Cette semaine, le divan s'est réuni plusieurs fois pour délibérer sur les différends survenus entre la Porte-Ottomane et le shah de Perse. La majorité des membres de ce conseil s'est nettement prononcée contre les prétentions du shah qu'elle trouve injustes; les autres n'ont même pas voulu entendre parler d'indemnités pécuniaires. Dans cette circonstance, Sarim-Bey et le grand-vizir se sont posés comme rivaux l'un de l'autre.

» La porte vient de défendre aux négocians persans de faire partir leurs marchandises. Cette mesure ne s'appliquoit, dans l'origine, qu'à ceux d'entre eux qui avoient des dettes à payer; mais quelques-uns de ces derniers étant partis sans payer leurs dettes, le gouvernement veut que tous restent, même ceux qui ne doivent rien, et les marchandises ne partiront pas. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 24 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 65 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1275 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1270 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3638.

SAMEDI 27 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

De l'Application du Sacrifice de la Messe, les jours de fêtes supprimées ou transférées.

L'importance de cette question nous fait un devoir d'accueillir la lettre suivante. Nous y joindrons les observations du savant théologien qui l'a traitée dans ce Journal.

« La Rochelle, le 20 juin 1842.

» Monsieur le Rédacteur,

» Ayant été forcé de m'absenter pendant long-temps, j'ai ignoré, jusqu'à ce jour, que vous aviez eu l'obligeance d'insérer au N° 3591 de votre Journal, mes observations *sur l'application du sacrifice de la messe, les jours de fêtes supprimées ou transférées.* J'ai pris connoissance, en même temps, de la réponse qu'a bien voulu y faire l'estimable théologien à qui vous l'avez communiquée.

» Il ne comprend pas comment j'ai pu dire que la question n'avoit pas été bien posée; je puis cependant vous donner la certitude que bon nombre de prélats partagent le sentiment que j'ai émis, et qu'ils ont déclaré que les questions et les réponses sur cette matière n'étoient pas de nature à *éclairer et tranquilliser les esprits.*

» Quand on se contente de demander à Rome une règle à suivre relativement à une opinion sur laquelle le commun des hommes s'est trompé, qu'y a-t-il à répondre? sinon que le commun des hommes qui a suivi une opinion erronée doit revenir à l'opinion et à la conduite que la loi prescrit.

» L'habile théologien prétend que la question ne pouvoit être présentée plus clairement par les prélats qui ont consulté: soit. Je rendrai le même hommage à la clarté de la réponse. Mais ici évidemment commence l'embarras et le trouble. Pourquoi? parce que, sur la supposition de l'existence actuelle de la loi, tous les ecclésiastiques ayant charge d'ames ont à se tourmenter pour le passé, et même, jusqu'à un certain point, pour le présent et l'avenir. Pour le passé: car ils peuvent se croire obligés à l'acquit d'une dette qu'ils ne soupçonnoient pas, et qui, pour quelques-uns, peut s'être accrue par quarante ans de charge pastorale; pour le présent et l'avenir: puisqu'en dépit de ce qui paroît être la doctrine de Benoît XIV, on veut faire revivre une obligation que les canonistes déclarent anéantie.

» On dit qu'*il ne s'agit pas ici d'une nouvelle loi qui ait besoin d'être promulguée pour être obligatoire.* Mais plus cette loi étoit ancienne, moins elle oblige, si, pendant un long espace de temps, elle n'a pas eu son accomplissement.

» Est-il bien vrai, d'ailleurs, que la promulgation de la loi qui, avant le Concordat, astreignoit les ecclésiastiques ayant charge d'ames à dire la messe pour leurs sujets, n'avoit pas besoin d'une nouvelle promulgation, pour les obliger encore, quand une erreur universelle faisoit juger aux hommes les plus sages que cette loi n'existoit plus? quand la *constitution* d'un pape, tel que Benoît XIV, avoit tout naturellement donné lieu à ce jugement? J'avoue que je ne puis, sur ce point, partager le sentiment du docte théologien; les prêtres se croyant, de la meilleure foi du monde, dans le même cas, à l'égard des fêtes en question, qu'à l'égard des autres jours ouvrables.

» Ce que dit le savant théologien, à l'égard des conditions essentiellement requises pour que la coutume abroge ou modifie une loi, ne me paroît pas plus péremptoire. La plus indispensable de ces conditions, dit-il, est le consentement exprès ou tacite du supérieur: au-

trement, la coutume, quelque longue qu'elle soit, est déclarée abusive.

» Je ne nie pas que, pour l'abrogation d'une loi, il faille le consentement, au moins tacite, du supérieur : je l'ignorois si peu, que c'est du deuxième endroit que j'ai cité que le théologien emprunte son observation. Mais, dans cet endroit même, Benoît XIV a bien soin de faire remarquer que le consentement qui est requis par le législateur n'est pas plus un consentement *personnel* qu'un consentement *exprès;* mais un *consentement légal et juridique,* c'est-à-dire *un consentement qui se trouve déjà dans ces lois et canons approuvant toute coutume introduite par la conduite et l'usage, et lui donnant la force d'abroger la loi.* (De Syn. Diœc., l. XIII, c. 5, n. 5.)

» Dans le même ch., n. 3, ce grand pape paroît regarder comme très-raisonnable l'opinion de Suarez, qui pense que dix ans suffisent pour abroger une loi qui n'a jamais été observée. Ceci est bien remarquable dans la question présente.

» Mais, dira-t-on, la loi dont il s'agit ici avoit été constamment observée jusqu'au Concordat. J'en conviens; mais, depuis, elle n'a plus été regardée comme une loi : si donc elle est toujours loi, quoique, par erreur, on ne l'envisageât plus comme telle, elle s'est trouvée tout naturellement abrogée par le non-usage.

» Comment, réplique-t-on, une loi peut-elle être abrogée quand il y a, de la part du supérieur, un précepte formel de l'observation de cette loi? Ce précepte est comme s'il n'existoit pas, quand il est ignoré : et alors même qu'il auroit été connu, s'il n'a pas été observé, dit Benoît XIV, la coutume contraire a la force de l'anéantir, puisqu'elle exerce la même autorité contre le droit commun. (*De Syn. Diœc.*, l. VIII, c. 5, n. 4.)

» De tout ce que je viens de dire, il suit que l'on m'accuse à tort d'employer des *argumens subtils* pour éluder ce que l'on appelle une *déclaration formelle;* que les réponses de Rome, comme je l'avois dit dans ma première lettre, ont été ce qu'elles devoient être, parce qu'elles n'avoient pas à s'expliquer sur un cas qui n'étoit point la matière de la consultation, quel que soit, à cet égard, le sentiment du respectable théologien que l'on m'oppose. Tout revenoit à dire que Pie VII, en déchargeant les fidèles d'une obligation, n'avoit pas, pour cela, déchargé les ecclésiastiques de la leur. Mais il n'est fait, dans les réponses, nulle mention de la coutume abrogeant la loi. On n'a jamais nié ou ignoré à Rome un principe de droit plus consacré à Rome que partout ailleurs. Plût à Dieu que l'on connût et qu'on observât aussi strictement ces règles en France ! Il est croyable que la discussion qui nous occupe eût été inutile.

» Je rends justice au sage théologien qui a pris la peine de me répondre, pour son zèle et son respect à l'égard des décisions qui émanent de la ville sainte, et je le prie de croire que je ne veux lui céder en rien, sous ce rapport. Il peut être persuadé qu'il en est de même de bon nombre d'archevêques et évêques de France qui ne pensent pas comme lui. Je lui en donne l'assurance positive, parce que j'en ai acquis la certitude. Ces prélats n'en sont pas moins disposés à se soumettre humblement aux volontés du Saint-Siége, si l'opinion que j'ai manifestée, et qui est la leur, venoit à se trouver erronée.

» Agréez, etc. »

Cette lettre suggère les réflexions suivantes :

1° Nous avons partagé l'étonnement qu'ont éprouvé tant de prélats et de pasteurs du second ordre, en apprenant la manière dont on interprétoit à Rome l'indult du 9 avril 1802, touchant la réduction des fêtes, en ce qui concerne l'obligation d'appliquer la messe aux fidèles déliés de l'obligation d'y assister; mais, ayant acquis la certitude que plusieurs décisions avoient été données dans le même sens, et qu'on les maintenoit, nous avons cherché à



expliquer sur quoi elles pouvoient être fondées, et à répondre de la manière qui nous paroissoit la plus plausible, aux difficultés proposées par le correspondant de l'*Ami de la Religion*.

2° Nous persistons à dire que la question a été bien posée, et que les réponses de la congrégation du concile sont précises. On ne s'est pas borné simplement, comme le dit l'auteur de la lettre précédente, à *demander une règle à suivre relativement à une opinion sur laquelle le commun des hommes s'est trompé*. Avant de demander s'il y a obligation pour les pasteurs d'appliquer la messe les jours de fêtes supprimées et transférées, M. l'évêque du Mans faisoit expressément remarquer que, depuis l'indult de 1802, l'opinion et la pratique contraires s'étoient universellement répandues en France. Plus tard, M. l'archevêque de Tours a reproduit la même observation, en ajoutant que la décision donnée avoit jeté tout le monde dans la surprise et l'inquiétude. Il nous semble, d'après cela, que, si le *non-usage* pendant 40 ans avoit suffi pour abroger la loi en question, la congrégation du concile étoit suffisamment avertie d'y faire attention, et qu'elle devoit en tenir compte dans sa décision ; que, par conséquent, l'objection se lève dans toute sa force contre elle, non moins que contre les prélats qui ont consulté dans des termes si formels et si clairs.

3° Nous croyons toujours que la loi en question ne doit pas être regardée comme une *loi nouvelle*. Il y avoit, en effet, une loi fort ancienne obligeant les fidèles à entendre la messe certains jours, et les pasteurs à l'offrir pour eux : voilà deux obligations entièrement distinctes. Le cardinal Caprara, au nom du Souverain Pontife, déclare qu'il supprime la première, et ne dit rien de la seconde ; il a *dérogé* à la loi, mais il ne l'a pas *abrogée* ; c'est toujours la même loi qui subsiste dans la disposition qui n'est pas détruite.

Nous pensons aussi que cette partie conservée de la loi préexistante n'avoit pas besoin d'une *nouvelle promulgation* pour obliger. Il est vrai qu'on pouvoit tomber dans l'erreur, qu'on y est tombé, en effet, fort communément en France et en Belgique. Mais l'erreur sur une loi ne nous paroît pas exiger une *nouvelle promulgation* de la part du législateur. Il suffit, ce nous semble, que les tribunaux compétens maintiennent cette loi quand l'occasion se présente, et en assignent le vrai sens toutes les fois que des doutes s'élèvent et leur sont déférés. Or, c'est ce qu'on a fait à Rome en diverses circonstances, et toujours dans le même sens, sur la loi dont il s'agit. On ne peut donc pas prétendre, comme paroît le dire le correspondant, que cette loi a dû cesser d'obliger depuis 1802 par défaut de promulgation.

4° L'auteur de la lettre s'attache ensuite spécialement à établir que le *non-usage* a pu suffire pour abroger la loi, supposé qu'elle fût en vigueur après l'indult. Jusqu'à présent nous persévérons dans l'avis opposé. Nous ne rentrerons pas dans l'examen des conditions nécessaires pour que la coutume abolisse une loi, ni dans la discussion des argumens qu'on nous a opposés, et que nous consentons à ne pas regarder comme *subtils*. Nous nous bornerons à dire que, dans l'espèce, cette raison du *non-usage* ne nous paroît pas pouvoir être admise,

après des consultations telles qu'elles ont été faites, et les réponses répétées de la sacrée Congrégation. Il nous semble surtout que, en présence de tels faits, aucune des raisons alléguées ne sauroit donner la sécurité à un pasteur qui n'appliqueroit pas la messe à ses ouailles les jours de fêtes.

5° Enfin, il n'y a, à notre avis, dans l'état où se trouve la question, qu'un moyen sûr de la résoudre d'une manière satisfaisante pour tous les esprits vraiment catholiques : c'est de recourir au Saint-Siége, et d'obtenir une déclaration plus explicite, ou, ce qui seroit peut-être mieux encore, une dispense entière, tant pour l'avenir que pour le passé, en telle sorte qu'il y ait accord entre l'obligation d'appliquer la messe et l'obligation pour les fidèles de l'entendre, comme l'avoit réglé Benoît XIV.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le Programme officiel des livres classiques pour l'année scolaire 1842-1843, dit, en parlant de la classe de philosophie :

« Il n'existe aucun ouvrage qui ait paru au Conseil royal de l'Instruction publique pouvoir être proposé comme un traité méthodique, élémentaire et complet de toutes les parties de la philosophie. Il suffit de recommander aux professeurs de philosophie de se pénétrer de ce qu'il y a de meilleur dans les ouvrages suivans :

» Parmi les anciens : Les Dialogues de Platon ; — les Analytiques d'Aristote ; — les Traités philosophiques de Cicéron.

» Parmi les modernes : Bacon, le livre *de Augmentis scientiarum,* et le *Novum organum ;* — Descartes, le Discours de la Méthode, ses Méditations, avec les objections et les réponses ; — la Logique de Port-Royal ; — Bossuet, Traité de la Connoissance de Dieu et de soi-même, et Traité du libre arbitre ; — Fénelon, Traité de l'Existence de Dieu, et Lettres sur divers sujets de métaphysique (1713) ; — Mallebranche, Recherche de la Vérité, Méditations chrétiennes, Entretiens métaphysiques ; — Arnauld, Traités des vraies et des fausses idées ; — Buffier, Traité des Vérités premières ; — Locke, Essai sur l'Entendement humain ; — Leibnitz, Nouveaux Essais sur l'Entendement, et Théodicée ; — Clarke, de l'Existence et des Attributs de Dieu ; — Lettres d'Euler à une princesse d'Allemagne ; — Instituts de Philosophie morale de Ferguson ; — Œuvres de Reid. »

A cette occasion, la *Gazette spéciale de l'Instruction publique* présente les réflexions suivantes :

« Cette année, les philosophes dont les doctrines matérialistes sont en opposition avec les *vues saines et religieuses* de l'Université, et les auteurs tombés dans un juste oubli, ont été retranchés de la liste. Qu'il nous suffise de citer Condillac, Bonnet, Burlamaqui, S'Gravesende. Sur la nouvelle liste ont été mis les représentans les plus célèbres de cette immortelle école du XVIIe siècle, née du christianisme et de la libre antiquité, alliant la gravité des mœurs à celle du génie, suivant les propres expressions de M. Villemain. Citons le grand Bossuet, le célèbre Arnauld, le révérend Père Buffier. Les écrits de Fénelon ont aussi une part plus large dans le progamme. Nous avons été seulement surpris de ne point voir au milieu de ces grands noms l'immortel Pascal, dont le chapitre sur la manière de prouver la vérité étoit prescrit par le réglement de 1809. A côté de Bacon, de Descartes, de Leibnitz, de ces interprètes d'une philosophie *trop spiritualiste pour n'être pas essentiellement religieuse,* comme il a été si bien dit dans une récente solennité, on sera surpris de voir encore figurer le nom de Locke, qui peut être considéré, non comme le chef, mais du moins comme la cause première de l'école matérialiste. Le Conseil royal a cru sans doute ne pas devoir exclure

un philosophe célèbre, dont les disciples ont évidemment exagéré les doctrines. D'ailleurs, avons-nous le droit de nous montrer trop exigeans, en présence de si utiles améliorations? Félicitons au contraire le Conseil d'avoir saisi l'occasion d'exprimer publiquement son opinion sur la *tendance toute spiritualiste et religieuse* que l'Université veut et a toujours voulu donner aux études philosophiques, opinion dont nous n'avions jamais douté pour notre compte. Ajoutons que ces réformes sont dues en grande partie à M. le conseiller chargé de la direction des études philosophiques, et que M. le grand-maître n'y est pas étranger. Au besoin, nous en trouverions la preuve dans les allusions contenues dans son discours à la distribution du concours, et qui ne sont maintenant une énigme pour personne. »

Cet article donneroit lieu à plusieurs observations : nous n'en ferons qu'une. L'Université, avertie par les réclamations de l'épiscopat, prend le parti de modifier l'enseignement philosophique de ses colléges; et l'initiative de cette modification est due à M. Cousin lui-même, comme nous l'avons annoncé. Mais comment les hommes qui professoient hier une doctrine matérialiste se résoudront-ils à professer dans deux mois des doctrines spiritualistes et religieuses? Quelle garantie offrent-ils aux familles chrétiennes, à l'Université elle-même?

Après tout, nous applaudissons aux améliorations qu'on nous promet, sans cesser de réclamer l'abolition du monopole universitaire, qui est la condition d'une amélioration à la fois plus large et plus réelle.

— M. l'abbé Godinot Desfontaines, dont nous avons annoncé la mort, étoit né à Reims le 8 janvier 1763, issu d'une famille honorable et très-chrétienne. Après avoir fait à Paris ses études tant séculières qu'ecclésiastiques, il fut d'abord envoyé en qualité de vicaire à Cormicy, petite ville du département de la Marne.

La persécution de 1792 l'obligea de se réfugier en Allemagne. Il y passa 12 ans environ, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, obligé de changer souvent de lieu d'exil par suite des progrès des armées françaises. Cette période de sa vie, qui auroit été très-pénible pour un homme moins détaché des choses du monde, à cause des fatigues et des privations sans nombre qui l'accompagnèrent, fut pour l'abbé Godinot Desfontaines un temps de consolation, tant par les soins touchans et hospitaliers des bons paysans d'Allemagne, que par les services qu'il sut leur rendre en exerçant les fonctions du saint ministère. Dirigé et aidé par l'abbé Godinot (depuis Provincial des Jésuites), son cousin-germain, il ne cessa de travailler utilement pour la gloire de Dieu, réservant pour lui de préférence l'instruction des plus pauvres et des enfans.

Vers 1806, l'abbé Godinot Desfontaines dut se rendre à Mittaw en Russie, auprès de Mgr de Talleyrand Périgord son archevêque, qui étoit attaché à la cour de Louis XVIII en qualité de grand aumônier. Il y fut d'abord chargé de remplacer pour la distribution des aumônes royales le vénérable abbé Edgeworth, qui venoit de mourir. A ces fonctions furent jointes un peu plus tard celles de chapelain du roi qu'il exerça conjointement avec l'abbé Canonne pendant tout le séjour de la famille royale en Angleterre, faisant le prône à son tour de deux dimanches l'un.

Dans une position si contraire à ses habitudes, et qu'il avoit été bien loin de prévoir, l'abbé Godinot Desfontaines, par sa piété, sa simplicité et sa modestie, eut l'insigne honneur de devenir l'ami intime de Mgr de Périgord, et attira sur lui l'attention

et l'estime des membres de la famille royale, particulièrement de Charles X, de Mgr le duc et de Madame la duchesse d'Angoulême, qui lui en ont donné bien des preuves.

A la Restauration, il devint naturellement secrétaire général des aumônes du roi, et son chapelain par quartier. Il logeoit aux Tuileries avec M. le cardinal de Périgord, avoit l'administration de sa maison et étoit son commensal.

Immédiatement après sa promotion à l'archevêché de Paris, M. le cardinal de Périgord pria l'abbé Godinot Desfontaines, dans des termes pleins d'amitié, d'accepter un canonicat de Notre-Dame, désirant, lui disoit-il, l'attacher à son Eglise et ne jamais se séparer de lui.

Depuis lors, l'abbé Godinot fut sans cesse auprès de sa personne. Il lui a prodigué pendant sa longue et cruelle maladie les soins les plus touchans, et il a eu la douloureuse consolation de recevoir son dernier soupir.

Il est nommé à plusieurs reprises et avec les termes les plus honorables dans le testament de ce vénérable Prince de l'Eglise.

Il a été chargé de porter son cœur à l'église de Saint-Remi de Reims.

Après la mort du cardinal de Périgord, l'abbé Godinot Desfontaines continua d'exercer jusqu'à la fin de 1827 les fonctions de secrétaire général des aumônes. Lorsqu'il les quitta, il eut l'honneur d'être nommé chapelain ordinaire du roi.

Très-vivement blessé dans ses plus chères affections par les événemens de 1830, l'abbé Godinot Desfontaines, depuis cette époque, a vécu dans la plus profonde retraite. Au reste, il paroissoit très-peu sensible à ce qui le touchoit personnellement. Il ne parloit que très-rarement de sa prospérité passée; et encore ce n'étoit que pour en témoigner son étonnement. Dans l'expression de ses dernières volontés, il ne s'est souvenu que des consolations qu'il avoit reçues pendant qu'il exerçoit au bourg de Cormicy les modestes fonctions de vicaire.

— M. l'abbé Eymat, prêtre attaché à l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, atteste, dans une lettre adressée le 18 août à l'*Univers*, qu'une jeune personne, appartenant à la maison des Orphelines, tenue en face de l'église par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, et tout-à-fait boiseuse, a été guérie tout à coup le jour de l'Assomption. Voici les détails de cette guérison, dont il garantit la vérité :

« Léontine Martin avoit fait une chute qui avoit déterminé en elle cette grave infirmité. Pour obtenir sa guérison, les dignes Sœurs de la Charité avoient épuisé tous les efforts de leur zèle, et le médecin habile attaché à leur établissement, après avoir employé toutes les ressources de l'art, avoit déclaré qu'il ne pouvoit plus rien pour cette enfant. Ces Sœurs alors avoient fait porter la malade à l'hospice Necker, espérant que les lumières et les soins de docteurs nombreux et éclairés pourroient peut-être amener de plus heureux résultats. Ces médecins ont porté le plus grand intérêt à la jeune malade, et, non contens d'employer en sa faveur des moyens anciens et ordinaires, ont fait sur elle des essais nouveaux : tout fut absolument inutile. En conséquence, la malade revint au sein de la maison, et une béquille fut faite pour lui servir d'appui le reste de ses jours.

» Cependant Léontine Martin avoit souvent déclaré à sa mère, femme très-pieuse, qu'elle n'avoit jamais compté sur les remèdes humains, mais qu'elle attendoit de Dieu sa guérison ; elle attendoit même beaucoup, dans ses pressentimens, de la grande fête de l'Assomption. Les dignes Sœurs de la Charité, partageant sa foi et ses espérances, firent, en sa faveur, une neuvaine à la très-sainte Vierge. Cette neuvaine n'ayant pas réussi, on décida qu'il en seroit fait une autre à

Notre-Dame-des-Victoires, et les exercices en furent suivis avec fidélité. Mais ces nouvelles instances n'eurent pas plus que les premières le résultat espéré. Bien loin de se décourager, on résolut d'entreprendre, au sein de la maison, et en l'honneur du cœur immaculé de la très-sainte Vierge, une troisième neuvaine qui devoit se terminer à la fête de l'Assomption.

» C'étoit-là le grand jour attendu avec impatience. Après les saints offices, la statue de la Reine des anges fut portée en pompe dans la chapelle de l'Ecole des Frères. L'image étoit précédée de tous les enfans de l'Ecole des Frères, et suivie de toutes les orphelines de la maison des Sœurs. La malade avoit le premier rang ; elle marchoit soutenue à grand'peine par une de ses compagnes.

» Arrivé dans la chapelle, tout illuminée pour nous recevoir, j'adressai à l'assemblée quelques paroles d'édification, et je dis entre autres choses que la Reine du ciel et de la terre ne manqueroit pas dans ce grand jour de fête de répondre par des grâces précieuses à l'honneur qu'on venoit de lui rendre. J'engageai vivement les fidèles à recourir à elle, non-seulement pour les besoins de leur ame, mais encore pour leurs besoins temporels. Je me rappelle très-bien qu'en disant ces paroles, je pensois à la pauvre infirme pour laquelle je savois qu'on avoit offert au Seigneur de ferventes prières. J'ajoutai enfin qu'il falloit profiter de tous les momens de cette belle fête, et que jusqu'à la fin du jour on pouvoit espérer spécialement les plus grandes faveurs. Ces paroles frappèrent la malade, et elle dit à sa mère que, d'après ce qu'elle venoit d'entendre, elle espéroit toujours sa guérison, et que jusqu'à minuit elle l'attendroit avec certitude.

» Contre son ordinaire, elle passa une nuit extrêmement tranquille. Pendant son sommeil, la Vierge, qui veilloit sur elle, envoya à son chevet un ange de paix et de consolation. A son réveil, Léontine Martin se trouva totalement guérie. Se levant alors avec enthousiasme, elle courut se jeter dans les bras d'une de ses chères *mères*, qui la renvoya bientôt au pied de l'image de sa bienfaitrice. La jeune personne s'empressa d'obéir à ses vœux, et la religieuse la vit avec bonheur verser au pied de la statue de la sainte Vierge, placée dans le jardin, un torrent de larmes. Cette nouvelle se communiqua comme une étincelle électrique à toute la maison : rien ne pourroit exprimer la joie et le bonheur qu'elle fit ressentir. Je m'empressai moi-même d'aller partager la douceur de cette joyeuse fête : j'avois vu la malade dans son infirmité, et je la vis dans son état normal. Dans mon bonheur, je saisis la béquille qu'on avoit fait faire pour elle, j'y écrivis le mot *Assomption*, et je recommandai avec ardeur que l'on conservât ce monument précieux et authentique. Je dis ensuite à l'heureuse enfant qu'elle devroit, après une si grande faveur, donner totalement son cœur à Dieu ; elle me déclara que c'étoit-là son intention formelle, et qu'elle vouloit se faire religieuse.

» Le fait que je publie, j'en ai été le témoin. Je le publie pour l'honneur et la gloire de notre sainte et puissante Mère. »

Il n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique de déterminer le caractère de cette guérison, dont la réalité ne paroît point contestable, d'après le témoignage de M. Eymat.

—On a beaucoup vanté le portail de l'église Saint-Gervais, et pas assez remarqué l'église elle-même, qui est un modèle de l'architecture sarrazine au XVe siècle. Le portail, œuvre de Pierre Debrosse, et dont Louis XIII posa la première pierre en 1616, ne forme, avec l'ancien édifice, qu'un magnifique contresens. Quels rapports trouver entre les trois ordres qui le composent, dorique, ionique, corinthien, et les voûtes aiguës, les arceaux et nervures, les fenêtres à rosaces et les clefs pen-

dantes de l'église intérieure, bâtie sous Charles VI, en 1420?

L'église Saint-Gervais, comme art et comme souvenir, méritoit qu'on la respectât. Elle est ornée de très-beaux vitraux peints par Pinaigrier, artiste célèbre en ce genre, et qui les termina vers 1527.

Enfin elle possède deux curieux tableaux, l'un du Pérugin, et l'autre qu'on croit d'Albert Durer.

La partie de Saint-Gervais la plus intéressante pour l'histoire de l'art est la chapelle de la Vierge. C'est là qu'on remarque des arcs, qui, portant en l'air sans toucher aux voûtes, dit Sauval, soutiennent une couronne qui a trois pieds et demi de saillie et six pieds de diamètre. L'habileté des Jacquet, sculpteurs du temps, a décoré cette couronne d'ornemens déliés dont on ne peut se défendre d'admirer l'audace et la légèreté. Or, cette curieuse chapelle étoit restée, comme la plupart de nos églises qu'on a cru restaurer en les grattant, blanche et nue. Dans ce moment on la restaure avec le plus grand soin. Dans les compartimens de la chapelle, le pinceau de M. Delorme représentera, non sur toile, mais sur les murs mêmes, des sujets empruntés à l'histoire de la sainte Vierge. Les voûtes sont peintes en bleu de ciel, et les nervures, rehaussées d'or, se découpent à merveille sur ce fond clair.

Mais reste dans cette chapelle un ornement qui contraste avec son style : c'est la décoration de l'autel. Elle est du même temps que le portail de Pierre Debrosse, et reproduit, dans de beaucoup plus petites proportions, mais fort exactement, ce portail. Il y est d'un effet bien plus disparate encore qu'à l'extérieur, car, pour l'œil qui peut comparer, il contrarie toute l'ornementation de cette antique chapelle. On se propose de substituer à cet autel moderne, un autel plus conforme au caractère de tout l'édifice, et qui en reproduira parfaitement l'architecture à la fois hardie et légère. L'église Saint-Gervais, qui est la paroisse de l'Hôtel-de-Ville et du corps municipal, offrira alors la reproduction la plus fidèle, la plus complète d'un monument du moyen âge.

Diocèse d'Agen.— M. l'archevêque de Bordeaux, qui visite en ce moment les départemens du Midi, a prêché le vendredi 19 à la cathédrale d'Agen, en présence d'un nombreux auditoire, à l'occasion de la neuvaine ordonnée par Mgr de Vézins, pour implorer du ciel la cessation de l'épidémie (la suette miliaire) qui désole plusieurs parties de son diocèse. Le lendemain, Mgr Donnet est reparti pour Auch.

Diocèse de Grenoble. — Le clergé de France vient de perdre M. l'abbé Claude Bonjean, curé de Septème. Après plus de 70 années de ministère et une vie consacrée tout entière au service de Dieu, à l'édification et au soulagement de tous ceux que la Providence lui avoit confiés, il s'est endormi dans le Seigneur le 4 août.

Rien n'égaloit l'amabilité de son caractère, la bonté de son cœur et sa charité sans bornes ; tout ce qu'il possédoit étoit le patrimoine de ceux qui souffroient, et il ne pensoit à lui que lorsqu'il n'avoit plus de douleurs à soulager. Jamais il ne permit que l'on réparât son presbytère, qui tomboit en ruines, parce que, disoit-il, il y avoit dans la commune des gens encore plus mal logés que lui.

Diocèse de Langres. — La procession du vœu de Louis XIII a été remarquable à Bourbonne-les-Bains par son caractère simple et religieux :

« Nulle pompe militaire, écrit-on, mais un admirable concours de la population tout entière, et des nombreux étrangers

qui vont chercher la santé dans ces montagnes arides, où les joies mondaines sont encore presque inconnues. Un clergé nombreux, dirigé avec un ordre admirable par le digne pasteur qui a su, par ses vertus, conquérir toutes les sympathies; de longues files de jeunes filles en blanc, précédées de la châsse de la sainte Vierge, patronne de Bourbonne; puis, les femmes; enfin, les hommes, enfans, adultes, vieillards, tous dans un recueillement exemplaire : voilà des pompes dignes de notre sainte religion. C'étoit chose édifiante et touchante, tout à la fois, de voir prosternée, devant la fontaine de la Vierge, où s'arrêta, comme par miracle, l'incendie qui sembloit, il y a près d'un siècle, devoir anéantir la ville, cette foule qu'animoit un seul sentiment, celui de la reconnoissance, de la confiance en celle qui ne cesse d'intercéder pour la France. »

Diocèse du Mans. — Ce diocèse vient de perdre un des membres les plus honorables de son clergé, dans la personne de M. l'abbé Lambron, vicaire-général, official du diocèse et archidiacre du Mans.

Hyacinthe-Urbain-François Lambron naquit à Carelles, département de la Mayenne, le 21 janvier 1794, d'une famille honorable, au sein de laquelle il puisa, dès son enfance, des habitudes de vertu. Il fit ses premières études au collége d'Evron; puis à Avranches et à Orléans, où il avoit un oncle. Une piété tendre et affectueuse, une constante application à tous ses devoirs lui concilièrent l'estime et l'affection de ses maîtres, et manifestèrent de bonne heure, en lui, les plus heureuses dispositions pour l'état ecclésiastique. Après avoir terminé ses études théologiques au séminaire du Mans, il fut ordonné prêtre, le 27 mai 1817, et le même jour nommé vicaire de Saint-Vénérand, à Laval. Le 6 novembre 1819, M. l'abbé Lambron, quoique bien jeune encore, fut nommé curé de la ville d'Ernée. Le bien qu'il fit dans cette place importante, les souvenirs honorables qu'il y a laissés, prouvent combien le choix de son évêque fut heureux. Le jeune pasteur se concilia promptement l'estime et la confiance générale de ses paroissiens; et, pour faire son éloge, il suffit de dire que le sage et digne prélat, dont la Providence a favorisé le diocèse du Mans, voulut se l'associer dans le gouvernement de ce vaste diocèse. Il le rappela d'Ernée, où il l'avoit fait nommer curé quinze ans auparavant; il en fit son premier grand vicaire, et lui conféra la dignité d'archidiacre du Mans. M. l'abbé Lambron apporta dans ce nouveau poste, la modestie et les autres vertus dont le souvenir durera longtemps à Ernée, et qui lui assurèrent en peu de temps l'estime, la confiance et l'affection du clergé. Ses nouvelles fonctions ne l'empêchèrent pas d'exercer le saint ministère : il savoit en allier les soins avec les devoirs de l'administration. Personne n'étoit plus propre à gagner les ames à Dieu par son zèle, sa douceur et sa piété.

C'est au milieu de ces saintes occupations, que, vers le milieu du Carême dernier, se déclarèrent tous les symptômes d'une maladie de cœur. Une forte constitution, et la vigueur de l'âge, n'ont pu en arrêter les progrès, qui ont été aussi rapides qu'effrayans. Le médecin ordonna un repos absolu à M. l'abbé Lambron, et, le 19 mai, il se rendit dans sa famille, à Saint-Denis de Gastines. C'est là que sa maladie prit un caractère plus alarmant, mais aussi que sa foi et sa piété parurent dans un nouvel éclat. Il comprit tout le danger de son état, et pria le curé de la paroisse de l'avertir, si, comme il arrive à tant d'autres, il venoit à se faire illusion. Il se confessoit et recevoit la sainte communion régulièrement toutes les semaines. Le jeudi 4 août, il pressentit que sa fin

étoit proche, et demanda lui-même qu'on lui administrât les derniers sacremens, qu'il reçut dans les sentimens de la foi la plus vive. Sa résignation et sa piété édifièrent, jusqu'à son dernier soupir, tous ceux qui l'approchoient. Le lendemain vendredi, il voulut passer par l'épreuve d'une scène bien déchirante. Il fit venir auprès de son lit de mort, sa vénérable mère, et lui demanda pardon des peines qu'il auroit pu lui causer pendant sa vie. Cette démarche étoit inutile : il avoit toujours été aussi tendre fils que bon prêtre. Il chargea M. le curé de remercier pour lui tous ceux qui lui avoient montré de l'intérêt; et le samedi 6, il mourut de la mort des justes, à l'âge de 48 ans.

Tous ceux qui ont connu M. l'abbé Lambron, s'associent sincèrement au deuil de sa respectable famille, et en particulier le pieux évêque du Mans, et les collègues de M. Lambron dans l'administration diocésaine.

Diocèse de Troyes. — La fête de l'Assomption a été célébrée avec pompe dans l'église cathédrale. L'affluence des fidèles étoit considérable, et leur attitude pieuse et recueillie.

« Le seul regret qu'on éprouvât, écrit-on de cette ville, c'étoit de ne pas voir la procession se développer au-dehors de la cathédrale, pour montrer dans nos rues, comme avant 1830, à toute la population, l'image radieuse de la protectrice de la France. Pour Troyes, en effet, il y a ici contradiction. Les processions du saint Sacrement se sont toujours faites; pourquoi avoir supprimé celle de la fête de l'Assomption? »

SUISSE. — Lors de la suppression des couvens dans l'Argovie, les radicaux ont fait arrêter 60 à 70 catholiques dans le canton de Soleure, sous prétexte d'une conspiration en faveur des intérêts religieux et conservateurs du pays. Après 18 mois que l'instruction a duré, le tribunal criminel, quoique composé dans l'esprit le plus radical, a fini par déclarer : « Que l'accusation criminelle n'étoit pas fondée, et qu'aucun crime n'avoit été commis. » Heureux les catholiques qui, après tant de persécutions, trouvent la réparation d'honneur même devant les tribunaux radicaux! Le terrorisme radical se dévoile de jour en jour plus clairement; l'opinion publique le condamne depuis long-temps en Suisse. Dans le canton de Soleure, le gouvernement radical a supprimé la *Sentinelle du Jura*, organe courageux des catholiques suisses, et a persécuté le directeur de ce journal, M. Théodore Schérer, qui a presque succombé aux vexations. Mais après le jugement porté par le tribunal criminel, la satisfaction de M. Schérer est d'autant plus grande, que les auteurs des persécutions sont obligés de reconnoître eux-mêmes leurs torts et l'injustice de leur procédé.

On a appris avec plaisir en Suisse que Sa Sainteté vient de nommer M. Belet camérier. M. Belet a subi beaucoup de persécutions dans le Jura bernois, à l'époque où les protestans ont voulu forcer les catholiques d'accepter la conférence de Bâle. Cette nomination est une satisfaction pour le clergé et les catholiques du Jura qui se trouvoient dans la même position.

On travaille de nouveau à établir les Jésuites à Lucerne; l'affaire sera décidée par le grand conseil au commencement du mois de septembre.

— Le nonce apostolique a informé le vicaire apostolique de Saint-Gall que M. Aloys Fuchs avoit été réconcilié avec l'Eglise, et il l'a prié de recevoir avec bonté cette nouvelle brebis dans son troupeau. Le *Waldstatter-Bote* publie la letttre du nonce; en voici une courte analyse.

Aloys Fuchs, aussi distingué par ses profondes connoissances que par la pureté de ses mœurs, avoit rendu de grands services à l'Eglise : Rapperschwyl avoit été le théâtre de son zèle et de ses travaux apostoliques. Mais, un violent orage étant venu fondre sur l'Eglise helvétique, Aloys Fuchs eut le malheur de céder au torrent. Déjà il avoit distribué à ses ouailles une nourriture empoisonnée, lorsqu'il publia son écrit intitulé : *Sans Jésus-Christ point de salut*.

Long-temps il défendit les erreurs enseignées dans cet ouvrage ; il se roidit contre le jugement du pasteur suprême et remplit l'Eglise de douleur et d'affliction. Mais les trésors de la miséricorde divine sont inépuisables, la grâce a touché son cœur : Aloys Fuchs a rétracté publiquement les erreurs qu'il avoit enseignées.

« Il nous est bien doux, continue le nonce apostolique, d'épancher dans votre sein la joie qui inonde notre cœur. C'est en ce moment que nous éprouvons la vérité de ces paroles : « Il y a plus de joie dans le ciel pour la conversion d'un pécheur que pour la persévérance de 99 justes. » Recevez avec bonté la brebis que je viens déposer dans votre bercail : Aloys Fuchs revient à vous comme l'enfant prodigue revient à son père; nous l'espérons de la divine miséricorde, il fera la gloire et la consolation de votre famille. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Lorsque les maîtres de maison quittent la table, il est d'usage que tout le monde se lève et que personne n'ait plus d'appétit. Il en est de même de la chambre des députés; quand elle a fini, les autres sont censés n'avoir plus rien à faire et être obligés de la suivre en vacances. Nous sommes tellement habitués là-dessus à ses façons de maîtresse de maison, qu'au moment où elle lève le siége, les journaux font une croix pour marquer la fin de la session.

C'est ce qui vient d'arriver au *Journal des Débats* et au grave *Moniteur*. Ils ont déclaré en quelque sorte la session close, et en ont fixé la durée à 26 jours, parce que c'étoit le terme où la chambre des députés avoit fini. Oui, mais la chambre des pairs ne faisoit que commencer. C'est égal, cela ne compte point. La croix est faite au bout des 26 jours, et le nom en restera probablement à la session d'été de 1842.

Les autres années, l'impatience de la chambre des députés étoit la même qu'aujourd'hui; mais le manque d'égards envers la chambre des pairs avoit quelque chose de moins cavalier et de plus excusable. En effet, cela ne venoit qu'après des sessions de six et sept mois, dont on sortoit plus ou moins exténué ; et il étoit naturel qu'on eût hâte de regagner les champs. Ici le cas est différent. Une session de 26 jours ne peut pas avoir épuisé les forces de la chambre des députés ; et c'est en cela que son oubli des convenances à l'égard de la pairie acquiert plus de gravité cette année que les autres. Passe encore si elle alléguoit du moins les chaleurs, les bruits de peste et les fièvres typhoïdes. Mais non, elle n'allègue rien; et on ne lui connoît pour toute excuse que la force de l'habitude et le vieux pli qu'on lui a laissé prendre.

Quand il y auroit en France une réserve de vingt régens ou régentes, cela ne suffiroit pas pour obvier à toutes les difficultés et à tous les embarras que les discussions de la tribune et de la presse ont fait ressortir. On signale en effet une multitude de cas et de futurs contingens où la règle posée donneroit lieu aux plus singulières contradictions, à une confusion de droits directs et de droits collatéraux dans laquelle on ne se reconnoîtroit plus.

On ne sait donc combien il faudroit de lois pour démêler toutes les fusées et prévoir tous les cas que les circonstances

pourront amener. Aussi la loi actuelle ne doit-elle pas paroître plus vaine et plus insuffisante que les cinquante autres qu'on auroit pu mettre à sa place. C'est ici une question toute semblable à celle que le *Bourgeois-gentilhomme* donne à résoudre à son maître de philosophie. Celui-ci, après avoir disséqué et retourné de cent manières une phrase qu'on le charge de polir et d'enjoliver, finit par convenir que de toutes ces façons-là, c'est la première qui est la meilleure.

Nous dirions volontiers la même chose de la loi de régence. Autant elle qu'une autre. Si elle n'est pas la meilleure, au moins elle n'est pas la pire; et cela suffit pour que l'on ne se casse pas la tête à chercher des expédiens aussi parfaitement inutiles et aussi impraticables que les siens. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable là-dessus, c'est qu'à mesure que les circonstances feront naître des difficultés et des cas imprévus, on se tirera de là du mieux qu'on pourra.

PARIS, 26 AOUT.

Louis-Philippe et sa famille sont partis ce soir pour le château d'Eu.

— M. le duc de Broglie a donné aujourd'hui lecture de son rapport sur la régence à la commission de la chambre des pairs. Le rapport sera lu demain samedi en séance publique, et il est probable que la discussion s'ouvrira lundi.

— La commission de la chambre des députés, chargée de faire l'enquête sur les élections de Langres, Embrun et Carpentras, a tenu hier sa dernière séance dans cette session. Elle a entendu MM. Allier, Floret et Pauwels, dont les élections sont contestées, et s'est ajournée, ainsi qu'elle l'avoit décidé précédemment, à la session prochaine pour terminer ses travaux et nommer le rapporteur.

— Par ordonnance en date du 22, le 6e collége électoral de la Marne est convoqué à Vitry-sur-Marne pour le 24 septembre prochain, à l'effet d'élire un député, par suite de la décision de la chambre des députés qui, dans sa séance du 14 août, a annulé les opérations de ce collége.

—Sont nommés par ordonnance du 24: président du tribunal de Lodève (Hérault), M. Martin; juges : à Lodève, M. Pech; à Grenoble (Isère), M. Blanc; à Saint-Marcellin, M. Vincendon-Dumoulin; procureurs du roi : à Barcelonnette (Basses-Alpes), M. Fleury; à Embrun (Hautes-Alpes), M. Colomb; substituts : à Perpignan, M. Correnson; à Lodève, M. Mestre; à Villefranche (Aveyron), M. Sauvajol; à Saint-Marcellin, M. Mongin de Montrol; à Draguignan (Var), M. Manuel; à Tarascon (Bouches-du-Rhône), M. Fornier de Violet; à Gap (Hautes-Alpes), M. Boissard; à Die (Drôme), M. Rivier.

— Une ordonnance du 21 août règle les détails d'exécution de la convention postale conclue et signée le 9 mai 1842 entre la France et le royaume des Deux-Siciles.

— MM. Jacques Lefebvre et François Delessert sont nommés membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

—Mgr le duc de Bordeaux vient de faire remettre à M. de Châteaubriand son buste exécuté à Rome par Tenerani. A peine la nouvelle s'en étoit-elle répandue dans Paris, que plusieurs royalistes se réunirent spontanément pour aller féliciter l'illustre écrivain. On remarquoit entre autres, MM. de Brézé, de Saint-Priest, de Valmy, de Pastoret, de Villeneuve-Bargemont, de Grasset, de Larochejacquelein, de Larcy, de Surian, de Preigne, etc. M. Berryer a porté la parole au nom de l'assemblée et prononcé avec une profonde émotion une allocution noble et simple tout à la fois, que le cœur de M. de Châteaubriand a vivement appréciée.

— M. le marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Belgique, est en ce moment à Paris.

— M. Dupin aîné a quitté Paris pour se rendre à sa terre de Raffigny, près Lormes, dans le département de la Nièvre.

— M. Thiers a quitté Paris depuis deux jours. Il doit voyager en Suisse et dans les provinces rhénanes, et se rendre ensuite au milieu de sa famille à Lille.

— Un incendie considérable a éclaté mercredi, vers dix heures du soir, presque subitement, dans une meule de blé de la plaine de Gennevillers, où se trouvoit amoncelée, à des distances assez rapprochées, la récolte entière de la saison. Le feu, activé par l'ouragan qui venoit d'éclater, s'est étendu avec une violence extraordinaire et s'est communiqué en un instant à des meules voisines.

Le maire de Gennevillers a fait sonner aussitôt le tocsin, les tambours ont battu la générale et des secours sont bientôt arrivés de tous les côtés. Un bataillon du 17e léger, ayant à sa tête M. le duc d'Aumale, est arrivé au pas de course de Courbevoie sur le lieu du sinistre; un bataillon du 2e léger et une grande partie des populations voisines sont arrivés amenant des pompes à incendie. Aussitôt, un service régulier a été organisé, et chacun a fait son devoir. Au premier rang des travailleurs on remarquoit M. le curé de Gennevillers.

Malgré la promptitude de ces secours, on n'a pu empêcher que trois maisons ne devinssent la proie des flammes. Cinq meules ont été entièrement brûlées. La justice informe sur les causes de cet événement.

— Dans une seule journée, six cadavres d'hommes ont été trouvés dans la Seine et transportés à la Morgue. Tous, à l'exception d'un seul, sont dans un état de putréfaction complète qui laisse supposer qu'ils ne sont pas restés moins de huit à dix jours dans l'eau.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit du département du Nord, le 2 août :

« Des troubles ont éclaté à Roubaix, par suite de l'arrestation de deux jeunes filles que le commissaire de police de cette ville suspectoit mal à propos, à ce qu'on croit, d'exercer la prostitution. De plus le même commissaire avoit fait arrêter le frère d'une des deux jeunes filles, qui venoit réclamer sa sœur. Le peuple s'est ameuté ; des ouvriers, Belges pour la plupart, ont cassé les vitres de la maison où le commissaire de police avoit son logement. A la nouvelle de ces désordres, des troupes ont été dirigées de Lille sur Roubaix, et le préfet du Nord s'y est transporté. Les troubles se sont apaisés le lendemain. Le commissaire de police a été mandé à Lille. On parle de quelques blessés tant de la population que parmi les soldats, par suite d'une collision où ceux-ci ont été obligés de repousser la foule. »

— On lit dans le *Journal de Rouen* que le procureur du roi et un juge d'instruction se sont transportés aux Chartreux, au sujet d'une coalition qui auroit éclaté entre les ouvriers anglais et français travaillant à l'atelier de construction des locomotives. Une trentaine d'ouvriers ont été arrêtés.

— Nous avons parlé plusieurs fois du nommé Pierre-Michel Vintras, se disant prophète, inventeur d'une religion nouvelle, et arrêté à Caen sous la prévention d'escroquerie. Le prophète Vintras a comparu le 20 août devant le tribunal correctionnel de Caen. Il a été condamné à cinq ans de prison.

— On écrit de Poitiers, le 18 août :

« La cour d'assises de la Vienne a prononcé, dans la présente session, trois condamnations à mort. Dans la première affaire figuroient deux accusés : les nommés Epain et Auzilleau étoient accusés d'avoir assassiné le sieur Tranchard. Le mobile de ce crime étoit un intérêt d'argent. Auzilleau avoit pris à rente viagère un domaine appartenant à Tranchard, et pour éteindre cette rente, il fit assassiner, par son métayer Epain, Tranchard son créancier. Le maître et le métayer ont été condamnés à mort.

» Dans la seconde affaire, un homme étoit accusé d'avoir assassiné sa femme. Les débats étoient de telle nature que la

cour avoit dû ordonner le huis clos. L'accusé a été condamné à mort.

» Il y avoit quatorze ans qu'une condamnation capitale n'avoit été prononcée par la cour d'assises de la Vienne. Fatale indulgence, qui avoit répandu dans les campagnes la croyance que la peine de mort étoit abolie depuis 1830. »

— On vendra à Brest, le 10 septembre, le navire portugais le *Pocha*, capturé comme pirate, dans le canal de Mozambique, près de l'île de Mayotte, par la corvette française la *Prévoyante*.

EXTÉRIEUR.

La tranquillité se rétablit peu à peu en Angleterre. Les districts manufacturiers commencent à reprendre leurs travaux. On ne peut considérer comme sérieuses quelques tentatives de désordre faites à Londres par les chartistes, et qui ont été réprimées par la police sans l'intervention de l'autorité militaire.

— Voici quelques détails donnés par les journaux anglais :

« Depuis samedi soir, Manchester est parfaitement tranquille. Cependant les ouvriers ne se pressent pas beaucoup de reprendre leurs travaux. Quelques tentatives de rassemblemens ont échoué. La police et la force armée ont paru en temps opportun. A Godly-Green, près de Stockport, il y a eu, dit-on, une réunion de 20 à 30,000 personnes. Les discours ont été violens, mais la foule n'a commis aucun désordre. Dans le comté d'York, la coalition n'a pas obtenu d'importans résultats. Près de Derby, les promenades des rassemblemens continuent; mais là comme partout la troupe fait bonne contenance, et son attitude impose à la coalition.

» A Nottingham, des tentatives faites pour délivrer des prisonniers de la police ont échoué. La cavalerie a exécuté quelques charges qui ont eu un plein succès. Une réunion chartiste s'est tenue à Birmingham. Le maire et les autorités ont adopté toutes les précautions imaginables pour que cette démonstration n'entraînât aucun désordre. Le retour des dragons rappelés de Tamworth et l'arrivée de deux compagnies du 34e régiment d'infanterie avec deux pièces d'artillerie et des munitions, n'ont pas peu contribué au maintien de la tranquillité. MM. O'Neill et Sturge qui devoient haranguer la multitude au nom de la charte, ont eu plusieurs conférences avec les autorités. Ils se sont bornés à adresser quelques mots à la foule dans un autre endroit que celui qui avoit été désigné primitivement pour le rendez-vous général. On voit dans les rues un grand nombre de mineurs qui demandent l'aumône. On dit qu'il en doit venir beaucoup des environs. Mais jusqu'ici aucun symptôme de désordre n'a éclaté.

» Un des traits les plus hideux des derniers troubles des districts manufacturiers, c'est la participation des femmes au mouvement. Des milliers de mères de famille n'ont pas craint de voyager du Lancashire dans l'Yorkshire, excitant les hommes à ne plus travailler. Près d'Halifax, des milliers de femmes chantoient en chœur des hymnes chartistes, pendant que leurs maris faisoient fermer les ateliers. On en a vu plusieurs s'élancer vers les cavaliers, et, saisissant les chevaux par la bride, dire aux soldats: «Vous ne voudriez pas frapper des femmes, dites! » Lorsque le soldat à pied présentoit sa baïonnette, les femmes crioient: « Non! non! pas de baïonnettes, nous voulons du pain. »

— On écrit de Berlin, le 18 août :

« Le prince de Prusse est tombé de cheval avant-hier en se rendant aux manœuvres. Heureusement, la chute n'a eu aucune suite, et S. A. R. a pu prendre part aux exercices. »

— On a reçu à Liverpool des nouvelles de New-York du 7, annonçant de nouveaux progrès dans l'arrangement des différends entre les Etats-Unis et l'Angleterre. La convention relative aux frontières du Maine n'attend plus que la ratification du sénat. L'affaire de la *Créole* et celle de la *Caroline* sont aussi arrangées, et le tout sera soumis au sénat sous la forme d'un traité.

— Le bill sur le tarif a passé dans le sénat, à une majorité de 3 voix; mais on croit que le président y mettra son *veto*.

— Les nouvelles de Constantinople sont du 7 août, et celles d'Alexandrie du 6. La Porte continue de faire des préparatifs de guerre sur la frontière de Perse; cependant on croit toujours que le différend survenu entre les deux pays s'arrangera pacifiquement.

La députation maronite a été reçue par les ministres du sultan; mais la question du gouvernement du Liban est toujours au même point.

Notice historique sur l'origine et les effets de la nouvelle Médaille, etc. Huitième édition. Par M. ***, prêtre de D. L. M. de Saint-Lazare (1).

Peu de livres de piété et de dévotion ont eu plus de succès que celui-ci. La divine Marie, qui en est l'objet, a voulu sans doute couvrir de sa protection cet ouvrage, qui établit les effets merveilleux de son culte immaculé dans les derniers temps. On n'a qu'à lire le simple, mais substantiel avis de cette huitième édition, pour être convaincu de ce succès béni. Voici comment s'exprime le respectable auteur :

« C'est un fait digne de remarque que, depuis la fin de 1834, époque où nous publiâmes pour la première fois la *Notice historique sur la Médaille*, sept éditions, s'élevant au-delà de cent trente mille exemplaires, non compris les traductions qui en ont été faites en italien, en anglais, en flamand, en allemand, en grec et en chinois, n'aient pas suffi à satisfaire le pieux empressement des fidèles. Il y a plus de deux ans que la septième édition est épuisée, et de toutes parts on nous presse avec les plus vives instances d'en donner une nouvelle. Nous ne croyons pas devoir nous y refuser, dès lors que l'honneur de la Vierge immaculée et le bien des ames y sont intéressés. Nous la diviserons en trois parties :

« Dans la première, nous parlerons : 1° de la dévotion à Marie conçue sans péché; 2° de l'origine de la Médaille dite *miraculeuse*; 3° de la propagation et des accroissemens de la dévotion à l'Immaculée Conception auxquels elle a donné lieu;

» Dans la seconde, nous rapporterons les principaux traits de protection obtenus par le moyen de la Médaille.... Nous aimons à protester ici que notre intention n'est nullement de préjuger sur ces faits extraordinaires; c'est à l'Eglise seule qu'il appartient d'en juger et de prononcer. Nous avions annoncé, dans la dernière édition, que feu Mgr de Quelen avoit ordonné et fait commencer une enquête juridique sur l'origine de la Médaille et sur les traits de protection obtenus dans le diocèse de Paris; neuf, dont trois conversions et six guérisons, avoient déjà été examinés dans tous les détails et reconnus vrais dans toutes leurs circonstances, par les témoignages les plus irrécusables. L'enquête en étoit là (sans qu'il y ait encore eu par conséquent aucun jugement), lorsque le Seigneur appela l'illustre et pieux prélat à une vie meilleure. Nous les indiquons en leur lieu dans cette édition, en ajoutant à leur titre, *Constaté*.

» La troisième partie réunira une nouvelle Neuvaine de Méditations et plusieurs autres Prières en l'honneur de Marie conçue sans péché... Nous y ajoutons les prières du matin et du soir, une Méthode pour entendre la sainte Messe, les Vêpres du Dimanche, le petit Office de l'Immaculée Conception, et enfin une courte Notice sur le Scapulaire bleu de l'Immaculée Conception, encore peu connu en France, et cependant enrichi de beaucoup d'indulgences par plusieurs souverains Pontifes. »

On voit que ce livre pourroit, à la rigueur, tenir lieu d'Heures ou de Manuel de Prières. Nous ferons remarquer aux lecteurs que le prix indiqué est fort au-

(1) Un joli volume in-18 de 608 pages, sur cavalier, orné d'une magnifique gravure. — Prix : 1 fr. 25 c. et 2 fr. 25 c. franc de port. Paris, Adrien Le Clere et Comp., au bureau de ce Journal.

dessous de la valeur d'un volume aussi considérable et si bien exécuté.

Du reste, l'on trouvera que tout y a été dicté par la piété la plus tendre et la mieux éclairée ; on y lira surtout avec un intérêt marqué la relation précieuse et plus intéressante peut-être que toutes celles qui ont paru depuis, de la conversion miraculeuse de M. Alph. Ratisbonne, confirmée et constatée ces jours derniers par un décret émané de S. Em. le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté. C.

BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT.

CINQ p. 0/0. 119 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 78 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3250 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1270 fr. 00 c.
Emprunt belge. 102 fr. 1/4
Rentes de Naples. 106 fr. 50 c.
Emprunt romain. 104 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 615 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 7/8.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3639.

MARDI 30 AOUT 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36.	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

La Cosmogonie de la Révélation, ou *les quatre premiers jours de la Genèse en présence de la science moderne*, par M. P.-P. Godeffroy, avec une introduction, par M. Ern de Bréda.

Au XVIIIe siècle, la science étoit hostile à la religion. On voyoit en elle l'adversaire le plus redoutable de la révélation, et l'arme dangereuse qui alloit bientôt en finir avec la religion révélée, regardée par nos soi-disant philosophes comme une vieille superstition, comme un obstacle aux progrès de l'esprit humain, dont il falloit se débarrasser et déblayer le terrain.

Aujourd'hui les rôles sont bien changés.

Cette science, autrefois si indépendante, si présomptueuse, s'incline devant la religion qu'elle a bafouée et traînée dans la boue; elle cherche un appui dans son sein, jusque-là que ceux qui voudroient encore l'attaquer, n'osent le faire ouvertement, et qu'ils se targuent du titre de catholiques, tout en soutenant des opinions que la foi réprouve. Beaucoup d'écrits, qui ont paru de nos jours, constatent un retour consolant vers la religion, de la part de nos savans. Elle compte parmi eux non-seulement des enfans, mais même des apologistes distingués. Sans doute, dans cette foule d'ouvrages, en faveur de la révélation, l'on remarquera encore bien des écarts : toujours est-il que ces livres sont autant d'hommages rendus à la religion. Seulement, ils ne seront parfaits que lorsque la science aura pris Dieu pour son point de départ, et pour la dernière raison de toutes nos connoissances.

Au premier rang des livres que nous venons de signaler, se fait remarquer d'une manière particulière celui que M. Godeffroy donne au public, sous le titre de : *Cosmogonie de la Révélation*.

L'auteur cherche à étayer sur l'Ecriture sainte toutes les nouvelles découvertes de la science sur la *Cosmogonie*, et même quelques-unes de ses hypothèses. Nous laissons au lecteur le soin de juger s'il a bien réussi, nous bornant à exposer les principaux points de son système :

1° Les jours de la création sont regardés par M. Godeffroy comme des époques plus ou moins longues, selon les vues du Tout-Puissant. Ceci ne renferme rien de condamnable, puisque saint Augustin et d'autres interprètes ont suivi ce sentiment sans être improuvés par l'Eglise. 2° La matière, au moment de sa création, étoit invisible et impalpable (*incomposita*, p. 3, *Septante*). 3° Cette matière invisible et impalpable, renfermant tout ce dont sont composés les corps stellaires et planétaires, n'étoit autre chose que ces eaux dont parle l'Ecriture, et sur lesquelles étoit porté l'Esprit de Dieu, que l'auteur considère ici comme une créature distinguée de l'essence divine, de même que, dans d'autres endroits, le vent est appelé *spiritus Domini*. Il appelle la matière invisible et impalpable, à cause de son état ga-

zeux, auquel la maintenoit la haute température où elle se trouvoit au moment de sa création. 4° La lumière qui est séparée des ténèbres le premier jour, n'est autre chose que l'électricité qui, par ordre de Dieu, se dégage de la matière informe et confuse avec laquelle elle étoit mêlée, et que l'auteur confond avec la lumière, la chaleur, et même le fluide magnétique (opinion que je laisse à apprécier aux physiciens). Que la lumière, la chaleur et le fluide magnétique soient une même chose que l'électricité, cela ne heurte nullement la narration de Moïse, puisqu'il n'en dit rien. 5° Cette lumière ou ce fluide lumineux, électrique, magnétique, n'est autre que le *spiritus Domini*, porté sur les eaux, et qui étoit l'agent secondaire et ordonnateur des mondes. 6° Dieu se servit de l'attraction pour mettre chaque partie des globes à sa place, pour les rapprocher ainsi les uns des autres, et, après avoir séparé les grands corps stellaires et planétaires, il leur imprima le mouvement de rotation par la même force d'attraction qui les maintient dans leurs révolutions actuelles. 7° Le *firmamentum* de l'Ecriture qui sépare les eaux des eaux, c'est-à-dire, comme le veut l'auteur, cette matière gazeuse, invisible, impalpable, n'est autre chose que l'attraction qui affermit chaque corps, qui donne de la cohésion à toutes ses parties, et qui le fait mouvoir dans l'espace. Cette interprétation du mot firmament, toute nouvelle qu'elle paroisse, est appuyée sur plusieurs passages de l'Ecriture.

Je m'arrête à ces principaux points du système de M. Godeffroy, qui pourroit effrayer certaines personnes, à cause de la nouveauté et de la hardiesse de ses explications. Mais elles ne paroissent plus si neuves ni si hardies, lorsqu'on voit l'auteur s'étayer toujours de l'Ecriture, de saint Augustin et de plusieurs autres interprètes dont on ne soupçonnera certainement pas l'orthodoxie.

On peut ajouter que, dans le développement de son sujet, l'auteur n'a négligé aucune des découvertes récentes. Ainsi, il réunit comme dans un seul faisceau la science théologique et la science profane, dans le but de nous initier à quelques-uns des secrets de la création. Mais, pour faire comprendre avec quelle facilité il résout la plupart des difficultés qui se rencontrent dans un sujet aussi difficile, et à quelle distance il laisse derrière lui les auteurs qui se sont essayés sur la même matière, une simple esquisse ne suffit pas : il faut lire l'ouvrage tout entier avec ses preuves et ses développemens.

L'on applaudira toujours aux efforts d'un génie chrétien, qui, comme M. Godeffroy, n'entreprend l'explication de la *Cosmogonie* de Moïse, qu'après s'être entouré des lumières que peuvent lui fournir les autres livres de l'Ecriture, les saints Pères et les interprètes du texte sacré. Ce que l'on blâme dans un auteur, c'est de vouloir se servir de l'Ecriture pour prouver des opinions encore contestées que Dieu a livrées à la dispute des hommes : car, agir ainsi, c'est faire de l'Ecriture le jouet des hypothèses toujours changeantes de l'esprit humain. Dans des ouvrages comme celui dont nous parlons, il suffit de constater que l'Ecriture

sainte, loin d'être contraire aux notions et aux découvertes des sciences, ne fait que les confirmer, et que ce qu'il y a de vrai et de bien établi, a été déjà enseigné par elle avant que nos intelligences n'arrivassent par l'étude à le soupçonner et à l'entrevoir.

En finissant cet article, il est bon d'ajouter que l'ouvrage de M. Godeffroy se fait remarquer par la clarté du style, la justesse du raisonnement, et qu'il est précédé d'une introduction très-bien faite et savante par M. Ern. de Bréda.

E. P.

Lettre adressée à M. Marcel de Serres, sur la 2e édition de son ouvrage en deux volumes in-8°, intitulé de la Cosmogonie de Moïse comparée aux faits géologiques.

Plusieurs journaux ont parlé avec éloge de l'ouvrage de M. Marcel de Serres; mais ils ne l'ont considéré que sous le rapport scientifique, et nullement sous le rapport religieux. Cependant le but principal de cet ouvrage est religieux, et il doit être signalé d'une manière spéciale au clergé sous ce point de vue. Aussi accueillons-nous avec empressement la communication qui nous est faite de la lettre suivante, adressée par un savant chanoine à l'auteur :

« Monsieur,

» J'ai lu avec attention la seconde édition, considérablement augmentée et enrichie de notes savantes, de votre excellent ouvrage intitulé : *Cosmogonie de Moïse*, dont la première édition vous a mérité de notre Saint-Père Grégoire XVI un bref de félicitation. Je vous loue surtout, Monsieur, de ce que, dans l'explication du commencement de la Genèse, de l'ouvrage des six jours, vous n'avez pas suivi l'exemple de certains philosophes du siècle dernier, qui se sont écartés du récit simple et naturel de Moïse, et ont donné dans des écarts plus ou moins grands, selon qu'ils s'en sont plus ou moins éloignés. Vous, au contraire, en suivant pas à pas ce récit, vous le faites accorder admirablement avec les découvertes récentes de la géologie.

» Quels services ne rendez-vous point par là à la religion! Je laisse à des écrivains plus habiles et plus versés que nous dans la connoissance des sciences naturelles le soin de payer à votre travail le tribut d'éloges qui lui est dû sous le rapport physique; je me borne à le considérer sous le rapport religieux. On avoit dit jusqu'ici que la religion étoit l'ennemie de la science, qu'elle s'opposoit au progrès des lumières; et vous prouvez par votre ouvrage que non-seulement la religion n'est pas l'ennemie de la science, mais qu'elle l'appuie et la confirme, comme la science appuie et confirme la religion.

» Quel critique avant vous, Monsieur, a expliqué avec plus de bonheur l'ouvrage des six jours, et mieux rendu hommage à la vérité de l'Ecriture et à la véracité du premier des législateurs et des écrivains sacrés? Au moyen de la langue hébraïque qui vous est familière, et sans la connoissance de laquelle vous n'eussiez pu composer votre ouvrage, vous expliquez très-bien ces premières paroles de la Genèse : Dieu créa, c'est-à-dire tira du neant le ciel et la terre, *eloum Bara*. Dieu créa la matière dont se composent le ciel et la terre, matière qu'il coordonna et disposa selon sa puissante et suprême volonté, dans les six époques qui suivirent la première création; car c'est ce qu'il faut entendre par ces paroles de la Genèse (chapitre I, verset 3). Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut, et du soir et du matin fut fait le premier jour, c'est-à-dire et de la fin et du commencement fut faite la première époque, car c'est précisément ce que signifie en latin le mot *dies*, jour,

ou hébreu *iom*, qui ne peut indiquer ici qu'un espace indéterminé de temps, et non la révolution de vingt-quatre heures, puisque le soleil n'avoit pas encore reçu ses enveloppes lumineuses, et qu'il ne commença à éclairer la terre qu'au quatrième jour, c'est-à-dire à la quatrième époque. Il en est ainsi des termes soir et matin, *vespere et mane*, *ereb* et *boker*, mots hébreux, qu'on doit traduire par ces mots, la fin et le commencement. Les mêmes expressions se répètent jusqu'au sixième jour, c'est-à-dire jusqu'à la sixième époque, à la fin de laquelle fut créé l'homme, comme le couronnement du grand œuvre de la création.

» Avec des notions si claires et si précises, fondées non-seulement sur le génie et sur l'autorité de Moïse, mais encore sur les observations physiques et géologiques faites depuis cinquante ans, trouvées conformes au sens vrai du récit de la création, et approuvées par les plus fameux naturalistes du siècle, entre lesquels nous nous bornerons à citer Cuvier et Buckland, etc., que deviennent les systèmes et les théories de certains philosophes et naturalistes du siècle dernier? On ne peut guère en excepter Newton et Buffon, qui, pour expliquer l'œuvre de la création, se sont écartés du récit simple et naturel de Moïse. Leurs hypothèses et leurs théories nous paroissent maintenant tout-à-fait gratuites. En effet, l'un a cru expliquer le mouvement circulaire des planètes autour du soleil par une attraction et gravitation naturelle des astres, comme si celui qui tira tout du néant n'avoit pas pu imprimer, en formant les planètes, un mouvement régulier autour de leur centre; l'autre, dans sa Théorie de la terre, pour expliquer la formation des planètes, imagina certaines croûtes détachées de la masse du soleil, et lancées au hasard, par sa force projective, dans l'espace, comme si le hasard pouvoit donner et imprimer à ces corps un mouvement régulier autour de leur centre.

» Avec combien plus de bonheur et de vérité, vous appuyant, d'un côté, sur le récit de Moïse, et de l'autre sur les dernières découvertes géologiques, êtes-vous venu à bout d'expliquer le grand œuvre de la création, et par là avez-vous rendu service à la science et à la religion!

» Que diroient les philosophes du siècle dernier s'ils lisoient votre ouvrage, eux qui ont tant déclamé contre Moïse et son récit de la création; mais, surtout, que diroit Voltaire, s'il vivoit, et s'il étoit capable de rougir, lui qui, pour couronner la fin de sa longue carrière, donna au public la Bible enfin expliquée? Que diront sur ce sujet ses disciples? Mais laissons les philosophes du XVIII[e] siècle, pour ne plus nous occuper que de votre ouvrage, qui a obtenu dans bien peu de temps le plus bel éloge d'un livre sérieux, l'honneur d'une seconde édition.

» Quel service ne rendez vous pas à la religion par votre traité, et enfin à tous les hommes éclairés! Pour les savans, s'il en est quelqu'un qui ait des doutes sur la vérité de la révélation, s'il est de bonne foi et nullement préoccupé par de fausses préventions, qu'il n'est pas facile de guérir, peut-il, en lisant votre livre, ne pas voir l'accord admirable qu'il y a entre la science et le récit de Moïse, et n'être pas persuadé et convaincu de la vérité de la révélation?

» Quel service ne rendez-vous pas, Monsieur, au clergé, par cette publication! Est-il un seul ecclésiastique qui ne doive s'honorer d'orner sa bibliothèque de votre ouvrage? Vous fournissez à ceux qui croient, des armes nouvelles contre ces demi-savans qui, sans avoir rien approfondi, armés de quelques sophismes et de sarcasmes puisés dans les écrits de Voltaire, déclament contre la révélation sans la comprendre, et ébranlent par là la croyance des ames simples.

» Mais surtout quels services ne rendez-vous pas au clergé sous le rapport des études et de la science nécessaire à son état! Vous lui découvrez la source où il doit puiser, non-seulement pour pénétrer le sens des divines Ecritures,

mais encore pour réfuter et combattre les sophistes, ennemis de notre religion. Non, Monsieur, jamais vous ne seriez venu à bout de rendre votre ouvrage digne de son objet, si le texte hébreu ne ne fût venu à votre secours : c'est ce texte original qui vous a fourni la véritable signification du mot jour, en hébreu *iom*, qui dans cette langue signifie non-seulement jour, comme dans les autres langues, c'est-à-dire un espace de temps déterminé, mais encore une époque de temps indéterminée.

» Continuez, Monsieur, à émettre de pareilles œuvres et à faire saisir l'accord de la science avec la religion. Les savans rendent hommage à vos talens ; les véritables chrétiens y applaudiront et placeront votre nom avec ceux des anciens apologistes de la religion, des Anaxagore, des Clément d'Alexandrie, etc., et avec ceux des pieux et savans laïques qui écrivent en faveur du christianisme, soit en France, soit en Angleterre ; bien différent en cela de ces sophistes d'au-delà du Rhin, qui, dans leurs systèmes tout-à-fait fantastiques, ont cru expliquer l'Ancien et le Nouveau Testamens par des allégories et des mythes indignes des saintes Ecritures, et ont cherché par là à ébranler la base et les fondemens du christianisme. Vous n'avez pas, Monsieur, imité un pareil exemple, et nous ne saurions trop vous en féliciter. » B...

» Chanoine et professeur d'hébreu au séminaire de Montpellier.

» 11 juillet 1842. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une neuvaine a été célébrée dans les principales églises de Rome, comme préparation à la fête de l'Assomption de la très-sainte Vierge.

La chapelle papale a été tenue, le jour de la solennité, dans la Basilique-Libérienne. Après l'Evangile, le chevalier Apolloni, l'un des membres du collége des Nobles, prononça un discours latin très-éloquent, à la louange de la Reine du ciel. Le cardinal del Drago officioit. Après la messe, Sa Sainteté, précédée du sacré collége et de la prélature, fut portée sur un trône mobile dans la loge qui domine le porche de la Basilique, d'où elle donna la bénédiction papale, avec indulgence plénière, au peuple immense qui étoit présent. De là Sa Sainteté retourna, au milieu des plus vives acclamations, à la résidence pontificale.

PARIS. — M. l'évêque d'Amiens est en ce moment à Paris.

— M. l'évêque élu de Tulle est parti pour Limoges, où son sacre aura lieu le 21 septembre, fête de saint Matthieu, apôtre.

— M. l'abbé Jardin, curé de Sainte-Elisabeth, vient d'être enlevé, par une mort bien inattendue, à sa paroisse. Cet ecclésiastique estimable avoit été premier vicaire à Saint-Merry.

— Lundi 22, M. le curé de Saint-Sulpice, accompagné de M. le curé de Saint-Séverin, a présidé la distribution des prix destinés aux élèves des deux écoles chrétiennes de ces paroisses. L'affluence de personnes de toutes conditions présentes à cette cérémonie marquoit assez quel intérêt on porte à des établissemens si propres à régénérer les classes inférieures et à développer parmi elles les germes de la foi.

Les élèves se sont fait remarquer par leur bonne tenue, par la justesse et la précision avec lesquelles ils ont exécuté plusieurs beaux morceaux de chant, enfin par un grand nombre de pièces de dessin et d'écriture qui ont été appréciées du public. M. l'abbé Collin a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur cette pensée :

« Pour régénérer notre société, pour la replacer sur ses véritables bases, il nous faut des hommes instruits et éclairés ; mais il nous faut avant tout des

hommes vertueux, des hommes moraux, c'est-à-dire profondément religieux, puisque morale et vertu ne sont, sans la religion, que des mots vides de sens, puisque la morale a nécessairement sa sanction dans les dogmes, et la vertu sa racine dans les croyances. Il n'y a qu'une base solide du bonheur pour l'homme sur la terre; il n'y a qu'une garantie sûre de tous ses droits, qu'une seule voie qui puisse le mener à la vraie vie; c'est la pratique des commandemens du Maître suprême. L'homme fidèle à son Dieu le sera nécessairement au prince, à la patrie, à tous ses devoirs; l'exact observateur des lois divines le sera égalemement de toutes les lois humaines, et il offrira en sa personne le type du véritable honnête homme et du bon citoyen. »

— Le même jour, 22 août, octave de l'Assomption, une cérémonie aussi touchante que solennelle a eu lieu, dans l'après-midi, à Saint Séverin. Il s'agissoit de la bénédiction et de l'inauguration d'une magnifique statue de la très-sainte Vierge (1), sous l'emblême de son immaculée conception.

Sortie des mains de M. Grass, sculpteur distingué de la capitale, et destinée par le préfet de la Seine, après décision prise en conseil municipal, à servir de couronnement aux travaux si remarquables de restauration exécutés au grand portail de l'église par MM. Gréterin et Lassus, architectes de la ville, elle a été solennellement bénite sur les marches du portail par Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, et ensuite enlevée, pour être placée sur son socle, au milieu des chants sacrés et de religieuses symphonies exécutées par le corps de musique du 40e régiment de ligne, dont une partie est casernée sur la paroisse Saint-Séverin.

A cette cérémonie assistoient M. Boulay, de la Meurthe, membre de la chambre des députés et du conseil municipal de Paris, le maire et autres autorités du XIe arrondissement, et un assez grand nombre d'officiers supérieurs, soit de la garde nationale du quartier de la Sorbonne, soit du 4e régiment de ligne, sans compter MM. les marguilliers de la fabrique Saint-Séverin, plusieurs membres du clergé de Paris, et les Frères des Ecoles chrétiennes, nouvellement établis sur la paroisse. Parmi les nombreux assistans, on remarquoit madame Martin (du Nord) et sa famille.

Pendant les chants sacrés, on a distribué un grand nombre de médailles de l'association de Notre-Dame d'Espérance, établie depuis peu dans l'église Saint-Séverin; et tous, sans distinction, s'empressoient d'en recevoir. Puisse la statue qui vient d'être inaugurée, devenir pour cette paroisse un signe d'espérance, comme elle est un trophée de la pureté immaculée de Marie! Du reste, le bon ordre, qui a régné dans cette circonstance, et la tenue religieuse de tous les assistans sont d'un bon présage pour l'avenir de ce quartier si populeux. L'on aimoit à voir tous les rangs confondus dans un même sentiment de piété envers la reine du ciel c'étoit une fête de famille, dont l'ensemble et les détails ont paru d'un très-heureux effet.

Après la pose de la statue, qui a été saluée alors d'un air triomphal exécuté par la musique militaire, on est rentré processionnellement dans l'église, où M. l'évêque de Nancy a donné la bénédiction solennelle du très-saint Sacrement. Dans la soirée, la façade du grand portail a été entièrement illuminée, depuis le socle de la statue jusqu'aux marches de l'entrée, de telle sorte que le portail se trouvoit transformé en un trône de lumière, d'où présidoit l'i-

(1) Et non de Saint-Séverin, comme il a été dit par erreur, pag. 378, n° 3637.

mage de Marie. Au milieu de cette illumination, aussi simple que grandiose, on distinguoit, en forme de légende, l'invocation que Mgr de Quelen a fait ajouter peu de temps avant sa mort aux litanies de la très-sainte Vierge : *Regina sine labe concepta.* L'application étoit assurément bien adaptée à la circonstance, et elle convenoit surtout à l'église de Saint-Séverin, qui est, comme on le sait, la première église de France où l'on ait érigé une confrérie et une chapelle en l'honneur de Marie, sous le titre de sa *sainte Conception*, en l'an 1311.

Diocèse d'Arras. — La commune de Ruits voit s'élever, par les soins de M. l'abbé Savoy, son digne pasteur, qui a réuni ses efforts à ceux des notables et des autorités, une église remarquable pour la campagne; le gouvernement a accordé 4,000 fr. pour les travaux. On assure que bientôt elle sera consacrée par Mgr le cardinal de La Tour-d'Auvergne.

Diocèse de Digne. — Le 1er août, Mgr Sibour a publié, sur le culte de l'Immaculée Conception, un Mandement dans lequel il annonce qu'il a sollicité du souverain Pontife la faculté d'invoquer Marie sous le titre de *Vierge conçue sans péché*. Sa Sainteté á accueilli avec bonté la demande du prélat :

« C'est avec une grande joie, dit Mgr Sibour, que nous venons vous donner communication aujourd'hui des pouvoirs que nous avons reçus, pour la publique et solennelle invocation de Marie comme *Vierge conçue sans péché;* de Marie qui a toujours si tendrement parlé à notre cœur, de Marie à qui nous nous empressâmes de nous consacrer, Nous et notre diocèse, dès que nous nous vîmes appelé à prendre dans l'Eglise de Dieu la place redoutable que nous y occupons, de Marie enfin dont nous avons voulu que le nom révéré brillât, même avant le nôtre en tête de tous nos actes, comme un signe éclatant de notre piété filiale et de notre éternel dévoûment. Oui, N. T.-C. F., c'est une vive consolation que notre cœur éprouve, au moment où l'Eglise tout entière se dispose à célébrer, avec la pompe qu'elle réclame, cette magnifique solennité du triomphe de Marie, la fête de sa glorieuse Assomption dans le ciel, de voir se resserrer ainsi les liens sacrés qui nous unissent à elle, et s'ouvrir devant nous et nos fidèles cette source féconde de nouvelles bénédictions. » . . . . .

— Le 15 août, un autre Mandement a prescrit des prières pour l'Eglise d'Espagne.

« Qui pourroit blâmer ici la vigilance du souverain Pasteur? demande Mgr Sibour. Dès qu'il avoit sondé toute la profondeur des plaies, ne devoit-il pas déclarer le mal et essayer de le guérir? En présence d'un si grand péril, ne devoit-il rien faire pour le conjurer? Quand il n'oppose que des plaintes et des prières aux entreprises des ennemis de l'Eglise, trouvera-t-on qu'il outrepasse ses droits? Et faudra-t-il que, cédant aux injustes exigences d'esprits inquiets et ombrageux, il ferme la bouche, et refoule violemment dans son cœur ses vœux pieux et ses angoisses paternelles? Non certes : que la religion soit menacée au nord ou qu'elle le soit au midi, qu'elle soit attaquée par des adversaires déclarés ou par des enfans rebelles, par des monarques tout-puissans ou par des peuples égarés, quelle que soit la force ou l'audace de ses ennemis, sous quelque drapeau qu'ils s'abritent, nous verrons toujours sur les collines éternelles se dresser devant eux, entouré de la majesté des siècles et de la puissance de la vérité, le vicaire de Jésus-Christ. Le courage, grâces à Dieu, ne lui faillira pas, et sa voix auguste s'élèvera sans cesse, tantôt comme une solennelle protestation, tantôt comme une touchante prière.

» Et s'il arrivoit alors que cette grande voix, partie de Rome, ne se perdît pas

dans le désert qui l'environne, entendue seulement du ciel, mais que, franchissant l'espace, elle allât partout réveiller des échos dans le cœur des fidèles, et porter au loin dans l'ame des novateurs le trouble et la confusion, eh bien, nous en bénirions encore Dieu davantage, car ce seroit une preuve manifeste de la force de la vérité et de la puissance de la religion ! »

Les circonstances n'ont pas permis que Mgr Sibour s'associât plus tôt aux vœux du Père commun des fidèles : mais le moment favorable lui semble arrivé, et le prélat n'hésite point à inviter son peuple à s'unir aux paternelles intentions du chef de l'Eglise.

« Loin de nous la pensée de porter par là la moindre atteinte soit aux lois de notre pays, soit à celles du pays voisin, objet de notre sollicitude et de nos prières. Fidèle à la parole du divin Maître, nous faisons, vous le savez, profession de respecter les lois du royaume, et nous respectons, au même titre, dans la sphère des intérêts temporels auxquels nous serons toujours étranger, la légitime indépendance des peuples : mais, à côté des constitutions politiques, dont avec l'Eglise nous reconnoissons la variété, il y a pour les nations chrétiennes une grande constitution religieuse qui les régit toutes, à laquelle on ne peut cesser d'être attaché sans cesser d'être catholique. C'est elle qui fait de tous les enfans de Jésus-Christ une seule famille de frères, réunis sous un père commun. Il n'y a plus de frontière, plus d'étranger, plus de nationalité diverse et rivale, quand il s'agit de l'Eglise. Tous les peuples qui sont dans son sein ne forment qu'un seul peuple, et celui qui, entre ces peuples différens par le nom, mais unis par une commune foi, des intérêts communs, une commune destinée, voudroit arrêter l'intervention de la prière, devroit auparavant briser le lien spirituel de cette magnifique unité, et tarir dans sa source ce vif sentiment de charité fraternelle, dont la prière est la plus pure et la plus sublime expression.

» Il n'en sera pas ainsi, N. T.-C. F. Grâce au discrédit notoire où tombent, chez le peuple le plus éclairé du monde, les doctrines d'impiété et d'intolérance, rien ne s'est opposé jusqu'ici, comme rien ne s'opposera nulle part, à des manifestations pieuses qui, indiquant une admirable correspondance, dans l'Eglise, entre le père et les enfans, entre la tête et les membres, seront aux yeux des plus incrédules une nouvelle et éclatante preuve de la vie et de la vigueur qui anime ce grand corps, dont les ennemis affectent en vain, depuis dix-huit siècles, de prédire continuellement la prochaine ruine. Et le ciel, d'où lui vient la promesse d'une jeunesse éternelle, se laissera toucher, nous en avons la douce confiance, par ces unanimes supplications. Il détournera de l'Espagne, cette terre de fidélité et de dévoûment, de l'Espagne, qui avoit conquis, au prix de tant de sang, le beau nom de royaume catholique, ce fléau du schisme, le plus terrible de tous, puisque, tandis que les autres frappent les corps seulement, celui-ci tue les ames, en empoisonnant la source de la vie spirituelle, qui est la foi. »

Nous transcrirons encore cette page éloquente :

« Que l'Espagne fidèle montre enfin, dans l'histoire des peuples, à ceux qui voudroient l'égarer, les formidables enseignemens que la justice divine a depuis plus de dix-huit siècles, prodigués au monde, pour le détourner de faire la guerre au vicaire du Christ. Immobile sur la pierre angulaire du vaste édifice que l'Eternel a posé de sa main au milieu des tempêtes de l'Océan, il conjure, avec sa parole auguste et pacifique, les flots que le souffle de l'enfer amoncèle et pousse incessamment contre l'Eglise, et les flots en fureur viennent, à ses pieds, se briser sur cette pierre ! La puissance des anciens Césars et la rage de leurs proconsuls s'y sont brisées ; les barbares sortis du nord et les barbares venus du midi s'y sont brisés ; la philosophie et ses légions de sophistes, commandées par

les Celse, les Porphire, les Julien de tous les siècles s'y sont brisées; l'impiété philosophique et l'impiété révolutionnaire du dernier siècle, l'une avec sa fausse science, l'autre avec sa sanglante politique, s'y sont brisées. L'homme enfin qui, après avoir rempli l'univers de son nom, ne laisse presque plus de place, dans la mémoire des peuples, aux Alexandre et aux César, parce que, à la gloire du plus grand capitaine des temps antiques, il joint la gloire du plus grand législateur des temps modernes, celui-là s'y est lui-même brisé! Et si le héros, après sa chute, paroît plus grand encore que durant sa vie, c'est que, inclinant son vaste génie devant le Dieu de l'Evangile, il reconnoît, au moment suprême, la puissance sous laquelle il a succombé, et consent à recevoir, de la main du foible vieillard qui en est le dépositaire, le gage de sa réconciliation avec le ciel, et par là même de sa véritable immortalité. Et maintenant, qui donc peut se croire plus fort que ces géants foudroyés, pour attaquer l'oint du Seigneur? Qui donc, après de si vaines tentatives, osera se flatter de prévaloir sur l'Eglise de Jésus-Christ? Où est donc, de nos jours, le bras assez puissant pour jouer contre Dieu, d'une manière plus sûre, la destinée d'un grand peuple? Ah plutôt, qu'elle songe, cette Espagne, en méditant notre propre histoire, à ce que peut devenir une nation, quand, au mépris de la foi et de la piété, se mettant follement à la suite de tant d'ennemis vaincus, elle jette l'insulte au chef vénérable de la religion, au représentant de Dieu sur la terre. »

Diocèse de Lyon. — M. Dujast, curé de la paroisse de Saint-Jean et chanoine titulaire de la métropole, est mort à Sainte-Foy, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il sortoit du confessionnal et prenoit quelque repos dans le jardin du presbytère, lorsqu'il a inopinément succombé. M. Dujast, né à Lyon en 1796, étoit encore dans la force de l'âge et promettoit de remplir une carrière aussi longue que fructueuse.

Diocèse de Nevers. — MM. les vicaires-généraux capitulaires ont annoncé aux fidèles la vacance du siége par un Mandement, en date du 16 août, qui est un nouveau témoignage des sentimens de respectueuse affection que Mgr Naudo avoit su inspirer à son clergé et à son peuple. Avec la joie de la métropole d'Avignon, illustrée par le séjour de plusieurs papes, et dont le prélat va prendre l'administration, MM. les vicaires capitulaires font contraster les regrets de l'Eglise de Nevers, séparée de l'évêque, qui, par sa piété et par sa science, par sa sagesse et par son zèle, faisoit sa gloire depuis huit ans. Le Mandement n'est que le tableau du bien que Mgr Naudo a réalisé, et il faudroit le transcrire tout entier pour faire comprendre à quel point le prélat a renouvelé la face du diocèse. Résumant en quelques lignes les principaux traits de ce tableau, MM. les vicaires capitulaires ajoutent :

« Il vous laisse comme un précieux héritage les établissemens qu'il a fondés ou améliorés, les églises qui, sous son heureuse influence, ont été bâties ou restaurées, les écrits éloquens par lesquels il a éclairé votre foi et nourri votre piété, les exemples édifians d'une vie apostolique toute remplie par de bonnes œuvres. Il vous laisse, avec l'assurance de ne jamais vous oublier devant Dieu, cette dernière parole d'amour et de tendresse que seul un cœur de père pouvoit dicter : *Cette séparation déchire mon cœur, et laissera en moi de profonds et durables regrets.*

» Soyons les dignes fils d'un tel père. Que notre amour et notre vénération l'accompagnent au milieu de ce peuple privilégié dont il est désormais le chef et le guide. Acquittons autant qu'il est en nous la dette éternelle de notre gratitude, en priant le Seigneur de combler de ses dons sa personne sacrée, et

de répandre sur son apostolat les bénédictions les plus abondantes. »

M. l'archevêque d'Avignon sera précédé dans son nouveau diocèse par les hommages publics rendus à ses vertus et à son administration. Cette manifestation de la reconnoissance de l'Eglise de Nevers est bien propre à augmenter la joie de celle d'Avignon, heureuse de posséder un si pieux et si sage pontife.

Des prières sont prescrites, dans le dispositif, pour obtenir que le Père des lumières éclaire le Prince qui tient de l'Eglise le plus grand de tous les priviléges, celui de nommer aux évêchés vacans.

Diocèse de Strasbourg. — Nous apprenons la mort de Mgr Jean-François-Marie Lepappe de Trévern, né à Morlaix (Finistère), le 22 octobre 1754, sacré le 13 juillet 1823 évêque d'Aire, et transféré au siége de Strasbourg, le 27 mai 1827. Mgr Rœss, évêque de Rhodiopolis, son coadjuteur avec future succession, est devenu, par la mort de Mgr de Trévern, titulaire de Strasbourg. Nous consacrerons un article au vénérable prélat qui vient d'être enlevé à cette Eglise, et que recommandoient de savans ouvrages.

BAVIÈRE. — M. J. Goerres, professeur d'histoire à l'Université de Munich, vient de publier une nouvelle brochure ayant pour titre : *La Cathédrale de Cologne, et le Dôme de Strasbourg*. Le produit en est destiné à l'achèvement de la cathédrale de Cologne.

PORTUGAL. — Le *Morning-Hérald* publie le traité de commerce et de navigation, conclu entre le Portugal et l'Angleterre. Voici un des articles les plus importans :

« S. M. la reine de Portugal autorise les sujets de S. M. B. à construire des chapelles et temples dans ses domaines, pour les cérémonies de leur culte, à condition que ces chapelles n'auront point de clocher. Les sujets de S. M. B. auront aussi la faculté d'enterrer les morts dans leurs cimetières avec les cérémonies de leur religion. Les tombeaux seront inviolables. »

PRUSSE. — Mgr de Geissel a quitté Aix-le-Chapelle le 22 août au soir, pour retourner à Cologne. Le jour même de son départ, le prélat a administré la confirmation à environ 1,800 enfans. Son séjour à Aix-la-Chapelle y laissera de longs et d'agréables souvenirs. Plusieurs membres de la direction du chemin de fer rhénan l'ont accompagné à son retour, ainsi qu'ils l'avoient fait à son arrivée.

INDE. — Une lettre de Chandernagor, publiée par le *Bengal-Catolic-Herald*, annonce l'introduction, dans cette colonie française, d'une branche de l'institut des religieuses de Lorette, récemment établies à Calcutta.

Il y a quelques années, les missionnaires italiens, qui s'y trouvoient, furent obligés de quitter la place, et, après leur départ, la maison et l'église qui leur appartenoient cessèrent d'être employées à des usages religieux. Néanmoins, le gouvernement français reconnut le droit de propriété des missionnaires, qui fut transféré à l'évêque d'Agra. Ce dernier, Mgr Borghesi, avec l'empressement qui le caractérise, lorsqu'il s'agit du bien de la religion, consentit à céder à Mgr Carrew, vicaire apostolique de Calcutta, cette propriété, afin d'y établir une branche de l'ordre des religieuses irlandaises de Lorette, pour l'éducation des jeunes filles. M. Saint-Hilaire, gouverneur de Chandernagor, et tous les habitans catholiques de cette colonie française se prêtèrent volontiers à cet arrange-

ment et témoignèrent même le désir que l'établissement eût lieu le plus tôt possible.

Pour satisfaire aux formalités préalables, Mgr Carrew se rendit, le 16 mai, à Chandernagor, où il fut accueilli avec enthousiasme. Le lendemain, il alla en procession à l'église, et offrit le sacrifice de l'autel pour le rétablissement de Mme Saint-Hilaire. On espéroit que la santé de cette dame se rétabliroit, et qu'elle prolongeroit son séjour à Chandernagor jusqu'à ce qu'elle pût être elle-même témoin du résultat de ses pieux désirs et de ses efforts en faveur du nouveau couvent.

M. Saint-Pourçain s'étoit chargé de diriger et surveiller les réparations nécessaires pour rendre l'église et le couvent propres aux fins auxquelles l'un et l'autre étoient destinés, et pour que les religieuses et les pensionnaires fussent commodément logés. On comptoit que tout seroit prêt dans un mois.

D'après le dernier recensement, la population de Chandernagor étoit de 32,000 ames, parmi lesquelles il y avoit environ 1,000 catholiques.

La congrégation catholique de Singapore s'est accrue, dans le courant de l'année, de 182 membres Malais et Chinois, nouvellement convertis par les missionnaires français de la société des Missions-Etrangères, qui sont établis dans l'île.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

L'hérédité de la régence est ce que les députés et les journaux de l'opposition ont trouvé de plus défectueux dans son organisation; mais cette raison, comme on l'imagine bien, ne devoit pas être d'un grand poids auprès de la chambre des pairs. L'hérédité! vraiment, si elle ne passoit pas là sans encombre, à qui pourroit-elle s'adresser pour se faire admettre?

Aussi le rapport de M. le duc de Broglie ne laissa-t-il rien pressentir de semblable. Le projet de loi se trouva là comme en famille, comme une sorte de précurseur qui ne pouvoit manquer d'être le bienvenu, et de se faire ouvrir la chambre des pairs à deux battans. C'est à quoi nous aurions dû songer l'autre jour avant de nous scandaliser de la précipitation avec laquelle un si grand nombre de députés reprenoient la diligence et la malle-poste pour s'en retourner chez eux, sans s'inquiéter du sort de la loi de régence qu'ils ne laissoient qu'à moitié votée. Nous avions tort; ils jugeoient mieux que nous ce qui la recommanderoit naturellement à la chambre des pairs, et combien l'hérédité lui porteroit bonheur dans un lieu aussi bien choisi pour cela.

Ainsi nous n'en voulons plus à messieurs les députés qui avoient cru pouvoir s'en aller en vacances avant que tout fût fini. Le rapport de M. le duc de Broglie et l'exemple de la cour, qui est aussi partie sur la foi des vents, ont dû leur apprendre qu'on ne les rappeleroit pas pour voter des modifications et des changemens. Tout paroît donc aller le mieux du monde pour la régence. Il n'est pas jusqu'aux habitans de Strasbourg qui n'aient cru la chose assez avancée, il y a déjà huit jours, pour saluer M. le duc de Nemours du nom de *régent du royaume*; ni plus ni moins que s'il eût été question de l'installer tout de suite dans sa royauté temporaire, sans attendre la permission de l'autre.

Les journaux racontent qu'un pair de France ayant quelque chose à solliciter auprès d'un employé supérieur de l'administration, celui-ci commença par s'informer *si sa demande étoit appuyée par un député*. Il se peut bien que le fait ne soit pas des plus vrais; mais il peint à merveille l'idée qu'on s'est faite depuis douze ans de la position respective des deux chambres et des causes qui ont permis à la seconde de prendre le pas sur la première.

Il faut en convenir, c'est un peu la faute de la chambre des pairs si elle n'est pas encore relevée du coup qui lui a été porté en 1830. En effet, toute

dépouillée qu'elle est de son ancien droit d'hérédité, il lui reste l'avantage d'être inamovible et cour plénière de justice, sans compter son *veto*, dont il ne tient qu'à elle de faire usage tant qu'il lui plaît.

Avec son droit souverain de vie et de mort à l'égard des accusés qui se trouvent amenés devant elle, rien n'empêche qu'elle n'y voie arriver les députés comme les autres, lorsqu'ils sont rentrés dans la vie commune, ou livrés à sa justice avant d'y rentrer.

Avec son droit de *veto*, elle est parfaitement maîtresse de leur apprendre qu'elle ne leur doit rien, et que ses pouvoirs politiques ne sont pas au-dessous des leurs. Ainsi, elle a tous les moyens de remonter quand elle voudra au rang de chambre haute dont la révolution de juillet l'a fait momentanément descendre. En sorte qu'il n'y a pas lieu à la plaindre lorsqu'on entend dire que quelqu'un de ses membres a été mal reçu par des commis de ministère pour avoir négligé *de faire appuyer ses demandes par un député.*

PARIS, 29 AOUT.

Louis-Philippe et Marie-Amélie sont arrivés aujourd'hui à Paris, venant du château d'Eu.

— La chambre des pairs a adopté aujourd'hui le projet de loi sur la régence.

— Les chambres sont convoquées pour demain à deux heures, afin d'entendre la lecture de l'ordonnance de prorogation.

— Le 1er collége électoral de la Charente est convoqué à Angoulême pour le 24 septembre, à l'effet d'élire un député, par suite du tirage au sort qui a eu lieu, le 18 de ce mois, entre les trois arrondissemens électoraux qui avoient élu des députés ayant leur domicile politique hors du département.

— Une ordonnance du 22 juin 1842 a divisé le territoire du royaume en cinq arrondissemens de chemins de fer. A la tête de chaque arrondissement elle a placé un inspecteur divisionnaire adjoint, chargé spécialement de mettre de l'unité dans le contrôle des travaux et dans la direction des études.

Le *Moniteur* publie un arrêté de M. le ministre de travaux publics qui distribue le service des études entre les ingénieurs appelés à y concourir.

— Un avis du ministère de la guerre prévient les familles qui destinent leurs enfans à l'école polytechnique, qu'en exécution des dispositions qui viennent d'être arrêtées par le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, le diplôme de bachelier-ès-lettres ne sera exigé des candidats qu'à partir de l'année 1845.

— Le ministre de la guerre vient de décider que des couverts en argent seroient affectés au service des officiers malades admis dans les hôpitaux militaires de l'intérieur.

— M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative à l'organisation de la justice disciplinaire dans les maisons centrales de force et de correction.

— M. le colonel de Courtigis vient de recevoir pour mission d'assister aux grandes manœuvres de Prusse, et ensuite d'Autriche, qui vont avoir lieu en septembre.

— L'administration de la police ayant découvert que des fraudes de la nature la plus coupable se commettoient dans une des plus importantes attributions de l'administration financière, et qu'à l'aide de faux et de suppositions de personnes, des détournemens très-considérables s'opéroient au préjudice du Trésor public, a décerné des mandats ayant pour objet de placer les auteurs de ces manœuvres criminelles sous la main de la justice.

Plus de douze individus, tous inculpés de faux, et dont la majeure partie fait des aveux complets, ont été arrêtés.

— La cour royale de Paris (chambre des mises en accusation) vient de statuer sur le renvoi qui lui a été fait par un ar

rêt de réglement de juges de la cour de cassation de l'instruction dirigée contre M. Granier (de Cassagnac), à l'occasion de son duel avec M. Lacrosse. La chambre correctionnelle de la cour royale et la chambre criminelle de la cour suprême avoient décidé que le fait avoit été accompagné d'une intention homicide; et elles avoient jugé que la cause excédoit la compétence des tribunaux correctionnels.

Il a été décidé, au contraire, par la chambre des mises en accusation, que le fait n'étoit pas de la compétence de la cour d'assises, qu'il n'y avoit pas eu intention, de la part de M. Granier, de donner la mort à M. Lacrosse; en conséquence, elle a renvoyé M. Granier devant le tribunal correctionnel de Corbeil.

— Voici comment ont été réglées les vacances aux grandes bibliothèques publiques :

Bibliothèque royale, du 1er septembre au 1er octobre ;

» Sainte-Geneviève, du 1er octobre au 15 novembre ;

Arsenal, du 15 septembre au 3 novembre ;

Mazarine, du 1er août au 15 septembre ;

Hôtel-de-Ville, du 1er septembre au 15 octobre ;

Sorbonne, Jardin des Plantes, Ecole de médecine, tout durant les vacances.

— La statistique officielle des pauvres inscrits sur les contrôles des bureaux de bienfaisance, dans les douze arrondissemens de Paris, comprend 30,000 ménages ou environ 70,000 indigens.

— Le conseil municipal a décidé, dans sa dernière séance, que le dépôt de Montfaucon seroit transporté, à partir du 1er janvier prochain, dans la forêt de Bondi. D'ici là, les immondices y seront même portées dès qu'un service de bateaux sera organisé à cet effet.

— La ville de Paris vient de faire entreprendre l'assainissement du boulevard des Invalides pour le restaurer d'après le nouveau système, et à l'instar des boulevards du centre.

— Il ne sera point accordé cette année de permis de chasse dans les domaines royaux.

— On écrit d'Alger, le 20, au *Toulonnais* :

« Rien d'Abd-el-Kader, rien des Arabes : ceux-ci viennent en grand nombre à Alger pour y apporter toutes sortes de denrées. Dernièrement on a reçu la soumission des scheiks des tribus entre Cherchell et Tenez; ils présentent à la nomination du gouverneur-général pour leur kaïd, un ancien marabout dont Abd-el-Kader vouloit avoir absolument la tête; c'est-là, je crois, une preuve irrécusable de la sincérité de leur soumission. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Thiers a apporté quelques changemens à ses projets de voyage. Il est arrivé jeudi matin à Boulogne-sur-Mer; il a visité la ville, le port, le bassin, la rade, la colonne de la grande armée, les camps et l'emplacement où furent distribuées à l'armée réunie les premières décorations de la Légion-d'Honneur. Il est parti le lendemain pour Saint-Omer, d'où il a dû se rendre à Lille, pour y passer quelques mois.

— Le gérant de l'*Eclaireur*, journal de Saint-Omer, vient d'être condamné par défaut, par le tribunal civil de cette ville, à 1,500 fr. de dommages-intérêts envers M. de Verteillac, sous-préfet de cette ville, pour diffamation.

— Le nommé Louis-Joseph Wattrelot, ménager à Carvin-Epinoy, déclaré coupable de trois crimes horribles : empoisonnement de son beau-père, empoisonnement de sa belle-mère, empoisonnement de sa belle-sœur, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition par la cour d'assises de Saint-Omer.

Le jury a admis en sa faveur des *circonstances atténuantes!*

— La cour d'assises de l'Hérault, dans son audience du 22, a condamné à

la peine de mort le nommé Paul Fabre, de la commune de Pouzols, déclaré coupable de parricide.

— Le *Journal d'Avranches* contient la triste nouvelle que voici :

« Un incendie a réduit en cendres une partie du gros bourg de La Haye-Pesnel: vingt-huit maisons et leurs dépendances sont devenues la proie des flammes. On présume que ce désastre, qui jusqu'à présent n'est attribué ni à la négligence ni à la malveillance, a été occasionné par le feu du ciel. D'après un premier aperçu, la perte est évaluée à 400,000 fr. »

— Une circulaire du préfet d'Indre-et-Loire invite les maires de ce département à tenir la main aux réglemens pour la répression de la mendicité et du vagabondage, comme un des moyens les plus efficaces pour prévenir les incendies, qui semblent se multiplier depuis quelque temps, et dont une partie doit être attribuée à la malveillance.

— Dans la nuit du 21 au 22 juillet, un vol de 1,200 fr. a été commis avec escalade et effraction dans l'église de Laniscat (Côtes-du-Nord). Malgré les recherches les plus actives, les voleurs n'ont pu encore être découverts.

— Une rixe violente a eu lieu à Agen, le 21, entre des Espagnols réfugiés. Deux d'entre eux sont restés morts sur la place.

— Les trois bateaux à vapeur de la marine romaine, construits en Angleterre, ont mouillé, le 15, sur la rade de Toulon, et en sont repartis le 17 au matin.

— Un crime atroce a été commis le 15 dans les environs de Marmande (Lot-et-Garonne), par un homme, âgé de 82 ans, qui a tué d'un coup de fusil un autre vieillard âgé de 75 ans, et s'est ensuite donné la mort. Les circonstances de cet assassinat ne sont pas encore parfaitement connues; on l'attribue à un motif de vengeance.

EXTÉRIEUR.

La reine d'Angleterre et le prince Albert ont dû s'embarquer aujourd'hui lundi à Woolwich pour se rendre en Ecosse.

— Les nouvelles des districts manufacturiers de l'Angleterre sont satisfaisantes et annoncent, sur la plupart des points, la reprise des travaux par les ouvriers.

Cependant un journal annonce, d'après sa correspondance particulière, qu'à Manchester, des ouvriers qui avoient recommencé à travailler ont encore quitté les ateliers.

— On parle à Londres d'un projet de coalition entre sir Robert Peel et lord John Russell. Ce dernier auroit écrit à lord Palmerston que son titre de membre de la famille de Bedford l'empêchoit de continuer à demeurer le chef de l'opposition.

— Une discussion survenue au sein du parlement anglais, entre le duc de Wellington et lord Brougham, a fait connoître que le commerce des noirs à la Havane se fait au moyen de capitaux anglais. En vingt mois, les croiseurs de cette nation ont saisi 5,139 esclaves noirs, qu'ils ont conduits dans leurs colonies et livrés à des colons pour sept ans, sous la qualification d'apprentis, c'est-à-dire d'esclaves à terme : c'est ainsi que la sagacité britannique sait exploiter à son profit le commerce d'esclaves, qu'elle proclame si contraire aux droits de l'humanité.

— Le *Limerick Chronicle* assure que des instructions de la nature la plus énergique ont été expédiées aux Indes par la dernière malle. Les deux divisions, savoir : celle de Candahar, sous les ordres de Nott, et celle de Jellalabad, sous les ordres de Pollock, ont ordre de marcher contre Câboul.

— Lord Charles Wellesley, second fils du duc de Wellington, a été élu représentant du South-Hampshire, sans aucune opposition.

— John Bean, accusé d'avoir voulu répandre l'alarme et le désordre en tirant un coup de pistolet seulement chargé à poudre sur la voiture de la reine d'Angleterre, a été jugé jeudi dernier à Londres

par la cour criminelle centrale, que présidoit lord Abenger. Déclaré coupable par le jury, il a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement.

— Le comte Alexis Strogonoff est nommé ambassadeur de Russie à la cour de Portugal.

— Le *Great-Western*, arrivé à Liverpool le 24 août après une courte traversée de treize jours, a apporté les correspondances de New-York jusqu'à la date du 11. La nouvelle de la solution définitive des questions pendantes entre les Etats-Unis et l'Angleterre se confirme pleinement; on prétend même que les Etats-Unis ont accédé au droit de visite, moyennant des concessions qu'on ne fait pas connoitre.

Le sénat américain a voté la loi de douane, mais le président a refusé de la sanctionner.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 27 août.

M. de Broglie a la parole comme rapporteur du projet de loi sur la régence.

Messieurs, dit-il, le roi ne meurt point en France; c'est l'excellence du gouvernement monarchique que l'autorité suprême n'y souffre aucune interruption, que le rang suprême n'y soit jamais disputé, que la pensée même n'y puisse surprendre, entre deux règnes, le moindre intervalle d'attente ou d'hésitation. C'est par là surtout que ce gouvernement domine les esprits et contient les ambitions. La monarchie est l'empire du droit, de l'ordre et de la règle. Tout doit être réglé dans la monarchie; tout ce qui peut être prévu raisonnablement doit l'être; rien n'y doit être livré, par choix ou par oubli, à l'incertitude des événemens.

L'orateur traite successivement toutes les questions que soulève le projet de loi. Il repousse, au nom de la commission, la théorie du pouvoir constituant distinct du pouvoir législatif; il se prononce pour la régence de droit contre la régence élective, et pour la régence des princes collatéraux contre la régence des femmes. Enfin, sur tous les points la commission est de l'avis du gouvernement et de la chambre des députés. Elle pense aussi que la loi ne doit pas avoir seulement un caractère de circonstance; il y auroit danger, suivant elle, à lui donner ce caractère; ce seroit ouvrir la voie à l'influence de parti.

Sur la proposition de M. le comte Roy, président de la commission de comptabilité, la chambre décide ensuite qu'une statue en marbre sera élevée à M. le duc d'Orléans et sera placée dans le *palais* de ses délibérations.

Séance du 29.

M. le président donne lecture d'une lettre de Louis-Philippe qui remercie la chambre tant en son nom qu'au nom de sa famille, pour le vote qu'elle a rendu au sujet de l'érection d'une statue à M. le duc d'Orléans.

M. de Dreux-Brézé a la parole contre le projet de loi relatif à la régence.

L'orateur déclare qu'il ne peut que combattre avec force un projet de loi qui ne tient compte d'aucun des antécédens du pays et enchaîne l'avenir de la manière la plus désastreuse; puis il ajoute:

On a dit que dans l'avenir, si nos successeurs le jugeoient convenable, on pourroit modifier la loi, la changer. Non, messieurs, cela n'est pas dans l'esprit de ceux qui vous proposent son adoption. Ce qu'ils veulent, au fond, c'est une régence héréditaire, c'est une régence tellement semblable à la royauté, qu'on ne dira plus, comme le prétend votre honorable rapporteur: « Le roi est mort, vive le roi! » mais bien: « Le roi est mort, vive le régent! ... » (Mouvement en sens divers.)

M. de Brézé, après s'être prononcé contre le principe d'hérédité en matière de régence, s'élève également contre l'exclusion des femmes de la régence. Cette exclusion n'a pu être prononcée que pour des motifs tout particuliers, la religion différente de celle de la majorité des Français, que suit madame la duchesse d'Orléans.

L'orateur termine en votant contre le projet.

Après quelques mots de MM. Villemain, de Murat, de Gabriac et de la Moskowa, tous les articles du projet sont adoptés.

Le scrutin donne pour résultat l'adoption par 163 boules blanches contre 14 boules noires.

Nous nous empressons d'annoncer que Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui avoit approuvé les premières publications des charmans ouvrages du chanoine Schmid par M. Michaud, vient d'approuver également ceux que cet éditeur a publiés depuis cette époque. (*Voir aux Annonces.*) Ainsi l'on ne peut pas donner aux élèves chrétiens de livres plus utiles et plus agréables. L'édition de M. Michaud se trouve ainsi la seule en France, qui réunisse l'avantage d'être recommandée à toutes les écoles, à toutes les maisons d'éducation par l'autorité ecclésiastique, par l'Université et par l'auteur lui-même, qui ne reconnoit pas d'autres traductions fidèles de ses excellens opuscules.

BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT.

CINQ p. 0/0. 120 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 20 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 102 fr. 1/4
Rentes de Naples. 106 fr. 80 c.
Emprunt romain. 103 fr. 7/8.
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3640.

JEUDI 1er SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Vie de Mgr de Beauvais, ancien évêque de Senez, par M. l'abbé de Sambucy, chanoine de Paris; suivie de l'*Orator sacer*, ouvrage de M. l'évêque de Senez, approuvé par le clergé de France en 1782. — 1 vol. in-12.

Témoin de la décadence de l'éloquence chrétienne parmi nous, M. l'abbé de Sambucy n'a pas vu sans douleur que la chaîne de nos orateurs sacrés, menacée depuis long-temps d'une interruption funeste, étoit sur le point de se perdre, si on ne renouoit pas les études de la génération nouvelle aux chefs-d'œuvre du genre, et si on ne signaloit pas aux jeunes orateurs les anneaux auxquels ils doivent se rattacher pour conserver les bonnes traditions de la chaire.

M. de Beauvais est l'un des derniers et brillans anneaux de cette chaîne glorieuse. M. de Sambucy propose donc les exemples et les préceptes de l'éloquent et sage prélat aux ministres de la parole sainte: ses exemples, en retraçant la vie de l'évêque de Senez dans une Notice pleine d'intérêt; ses préceptes, en livrant à l'impression le plan d'un ouvrage qui, dans les intentions de M. de Beauvais, devoit former une encyclopédie méthodique de l'éloquence sacrée.

Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né à Cherbourg en 1731, d'une famille qui n'appartenoit point à la noblesse, eut pour maître à Paris le célèbre Le Beau, dans lequel on croyoit revoir Rollin. Le professeur reconnut dans son disciple un esprit juste et pénétrant, une imagination féconde et brillante, une ame noble et sensible. Il lui enseigna les règles de l'éloquence, fondées sur la raison et recueillies par l'expérience, qui ne peuvent être violées impunément; et l'élève, se montrant digne du maître, remporta sur ses concurrens, parmi lesquels on distinguoit Thomas, les palmes que l'école de Paris commençoit à distribuer à ses jeunes athlètes.

Le moment étant arrivé où il falloit se décider pour le choix d'un état, sa piété et son goût naturel pour l'éloquenee dirigèrent ses regards vers cette illustre Société, qui soutenoit encore en France la gloire de la prédication. Elevé dans une autre école, il ne connoissoit cette Compagnie, si justement célèbre, que par les monumens qui consacrent tant de noms chers à la religion et aux lettres. Le désir de partager les travaux des Jésuites ne put donc lui être inspiré que par la renommée, intarissable, dit M. de Sambucy, sur les services de ces hommes savans et apostoliques. Toutefois, M. de Beauvais dut suivre une autre direction; et ce fut dans la maison de Navarre, remplie du souvenir de Bossuet, qu'il fit le cours ordinaire de théologie.

« L'abbé de Beauvais, ajoute M. de Sambucy, épris des charmes de l'éloquence, auroit voulu que l'art de convaincre ne fût pas séparé de l'art de persuader: de là vint le dégoût qu'il montra, dans sa jeunesse, pour la forme scolastique. Ce

dégoût, dont le principe n'étoit pas connu alors, fit naître quelques inquiétudes dans l'esprit de ses supérieurs; mais elles furent bientôt dissipées, soit par l'examen qu'ils firent de ses écrits, soit par les discours qu'il prononça en leur présence. Sa modestie et la défiance de lui-même l'intimident d'abord : il tremble devant cet auditoire; mais bientôt il s'enhardit; et pendant que ses jeunes confrères sont émus par les tendres sentimens qui animent ses paroles, les anciens du sanctuaire, ces sages vieillards, admirent la noblesse de ses expressions, l'ordre de ses pensées, la suite de ses raisonnemens, l'enchaînement de ses preuves; ils sont étonnés de l'emploi qu'il sait déjà faire du texte sacré : usage dont il n'a pu apprendre les règles que dans la méditation de ce texte même et dans les explications des Pères de l'Eglise. Tels furent les premiers accens d'une voix qui devoit annoncer un jour les oracles du Seigneur, en présence des rois. »

Le vertueux Léger, curé de Saint-André-des-Arcs, qui avoit été le guide de sa jeunesse, l'admit dans son clergé. Cette école préparatoire pour les fonctions saintes du ministère étoit regardée, avec la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, comme le séminaire de l'épiscopat. Sous les auspices de l'abbé Léger, M. de Beauvais obtint des succès qui étonnèrent sa modestie, sans l'éblouir. Il n'en sentit que plus vivement la nécessité d'étudier à fond l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise, et il s'y livra tout entier. Mais il ne se bornoit point à la lecture des docteurs illustres des Eglises d'Orient et d'Occident : il fit une étude particulière de nos grands modèles, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon.

« L'abbé de Beauvais admiroit dans Bourdaloue la majesté de nos saints mystères, leurs rapports intimes avec la morale évangélique, et la pureté de cette divine morale, également éloignée du relâchement qui élargit la voie du vice, et du rigorisme qui rétrécit le sentier de la vertu. Il admiroit l'empire irrésistible d'une raison éclairée par le flambeau de la foi, et la sainte liberté d'un ministre du Dieu qui juge les rois comme leurs plus humbles sujets.

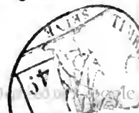
» Il suivoit Massillon développant, avec une adresse merveilleuse, les plis et les replis du cœur humain, mettant à découvert et au grand jour tous les secrets des passions, et ornant ces tristes vérités des charmes du langage le plus pur et le plus harmonieux. Il apprenoit de cet orateur séduisant un art, inconnu peut-être jusqu'à lui, l'art d'humilier l'amour-propre sans le blesser.

» Guidé par le grand évêque de Meaux, qui semble atteindre, par la hauteur de ses idées, à la majesté des prophètes, l'abbé de Beauvais s'élevoit, avec lui, jusque dans les cieux, d'où sa voix, semblable à celle d'Isaïe, tonne sur les pécheurs, foudroie l'orgueil et pousse les grandeurs humaines jusqu'au néant; et il pénétroit à sa suite dans les profondeurs de la sagesse et de la science de Dieu.

» Mais son cœur le ramenoit sans cesse vers le pieux et tendre pasteur de Cambrai, « dont l'éclat plus doux, disoit-il, » nous représente, autant qu'il est donné » à un mortel, la divine douceur et l'onc» tion céleste de l'Homme-Dieu. »

» La piété douce et indulgente de l'abbé de Beauvais, l'élévation de ses sentimens et la pureté de ses mœurs ne laissoient point voir de différence entre son ame et celle de l'immortel archevêque : ses traits mêmes et un air de noblesse, de douceur et de modestie, répandu sur toute sa personne, sembloient retracer Fénelon aux yeux de tout le monde. »

C'étoit l'époque où la Religion soutenoit de rudes combats contre une raison fière de ses progrès dans les



sciences humaines. En 1759, l'abbé de Beauvais, prononçant le panégyrique de saint Vincent-de-Paul, fit voir que le ministère évangélique a pour objet le bonheur de la terre en même temps que la gloire du ciel. Montrant tout ce que la religion doit à son zèle, tout ce que la patrie doit à sa charité : « Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que, parmi des chrétiens, parmi des Français, il se trouve des cœurs assez ingrats pour souffrir impatiemment que l'Eglise ait fait un saint d'un homme dont le paganisme lui-même eût fait un dieu, le dieu de la bienfaisance? Une nation plus reconnoissante que la nôtre lui eût érigé des statues, quand la religion ne lui eût pas dressé des autels. » Vingt-cinq ans après l'expression de ce vœu, la main de Louis XVI érigea la statue de saint Vincent-de-Paul.

Le sermon de la Cène et celui de la Pentecôte, prêchés à la cour, étendirent la réputation de M. de Beauvais. L'Académie française lui demanda le Panégyrique de saint Louis, et l'Assemblée du clergé celui de saint Augustin, qui ne se prononçoit que tous les dix ans : c'étoit la seule occasion où un ecclésiastique du second ordre avoit l'honneur de porter la parole en présence du corps épiscopal. L'Assemblée fut si satisfaite, qu'elle chargea son président de recommander l'orateur au ministre de la feuille. L'année suivante (1766), l'abbé de Beauvais s'essaya dans l'Oraison funèbre, en payant un tribut à la mémoire du duc de Parme, gendre de Louis XV.

Il devoit à M. Charles de Broglie, son ami, les titres de grand-vicaire et de chanoine de Noyon, lorsque l'Avent de 1768 et le Carême de 1773, prêchés à la cour, mirent le sceau à sa réputation, en le désignant pour l'épiscopat. Mais, fait observer M. de Sambucy, plusieurs opinions partageoient alors les esprits.

« Une opinion surtout avoit prévalu depuis un demi-siècle dans la société, que les chefs de l'Eglise ne devoient pas être pris dans les conditions inférieures de la société, mais dans les races les plus illustres de la nation ; que ce n'étoit qu'à ce titre que la fière noblesse des premiers âges de la monarchie avoit cru devoir céder le premier pas et le premier rang à l'ordre vénérable du clergé; que, si l'on ouvroit la porte du sanctuaire et la carrière des honneurs à toutes les classes indistinctement, on verroit les ambitions s'accroître, les intrigues se multiplier, et des hommes indignes de l'épiscopat monter aux plus hauts degrés du sanctuaire ; que le respect des peuples, déjà si affoibli, s'affoibliroit encore par la bassesse et l'indignité de ses ministres; que les gouvernemens se plairoient à avilir et à ravaler le clergé par des choix de pasteurs médiocres, pour les tenir dans une plus grande dépendance, et ne leur donneroient qu'une existence précaire et sans honneur; qu'ainsi la noblesse seroit déshéritée de l'épiscopat; et que, lorsque la noblesse ne seroit plus comptée pour rien, le mérite ne seroit pas considéré davantage; que par conséquent les promotions ne seroient plus que le résultat de l'intrigue ou de la protection, et qu'enfin l'épiscopat, privé tout à la fois du lustre de l'origine et de l'éclat des talens, tomberoit bientôt dans un avilissement non moins funeste à l'ordre politique qu'à l'ordre religieux.

» D'autres, au contraire, pensoient que la seule noblesse que demande la dignité de l'épiscopat est la noblesse d'ame, la générosité des cœurs héroïques, également inaccessibles aux disgrâces humaines; que la seule roture indigne de l'épiscopat est une vie souillée par le vice, ou déshonorée par un caractère lâche et rampant, qui sacrifie la règle et le devoir

aux circonstances du temps ou à un vil intérêt ; que l'Eglise n'avoit pas besoin de grands noms, mais de grandes vertus, et que les fondateurs de l'Eglise, qui s'étoient glorifiés d'être la balayure du monde, étoient devenus ses plus illustres apôtres, l'ornement de la chrétienté, la gloire de la religion et la lumière du monde. Ils en concluoient que des prêtres sans nom et sans naissance ne devoient pas être exilés de l'épiscopat.

» Il faut avouer néanmoins, disoient la plupart, que nous ne sommes plus dans les siècles apostoliques, dans le temps des miracles, où les vertus, soutenues par les prodiges, en imposoient aux peuples, mais dans un siècle de dépérissement, où la considération et la vénération du peuple se mesurent encore sur la noblesse de l'origine des évêques : le respect qu'il a pour de grands noms augmente le respect qu'il doit avoir pour leur caractère; et le crédit de leur famille ajoute à l'autorité de leur place. Leurs manières décentes et élevées donnent à leur vertu et à leur piété un air de noblesse et de grandeur; ils ont reçu, comme en héritage, de leurs pieux et nobles ancêtres, un fonds solide de foi et de religion, une droiture d'ame, une exactitude aux devoirs essentiels du christianisme, une probité inaltérable, une supériorité d'esprit et de cœur au-dessus de la bassesse des vices et de la lie des passions. Ils semblent avoir acquis, dans leur première éducation et dans les exemples de leur famille, des inclinations plus heureuses, des mœurs plus douces, des passions plus dociles, un esprit plus cultivé, un cœur plus tendre, une piété plus sensible, le tact des convenances et des égards, la science de la politesse et des bienséances, enfin cette dignité de respect pour les personnes plus élevées, cette cordialité si rare vis-à-vis des égaux, et cette affabilité touchante à l'égard des conditions inférieures, qui gagne tous les cœurs. Tels ont été, dans tous les temps, les titres qui ont soutenu la noblesse dans les premières dignités de l'Église : et, toutes les fois que ces qualités, fruits de l'éducation, se sont rencontrées dans les hommes du peuple, on les a vus élevés, par leur mérite, au sublime honneur de l'épiscopat. Le nom et la naissance ne sont donc pas les seuls titres requis pour l'épiscopat; la plus illustre extraction ne peut donc pas suppléer aux talens, moins encore aux vertus; c'est donc le mérite seul qui donne droit à l'épiscopat. En effet, tout le monde convient que ceux qui réunissent la naissance et la piété, qui joignent à un grand nom de grands talens et de hautes vertus, méritent sans doute la préférence, parce que la vertu illustrée par un grand nom honore l'épiscopat, et donne du poids aux saintes règles de la discipline et du crédit à la piété; mais aussi le défaut de naissance, réparé par une éducation brillante et solide, et compensé par un mérite éminent, ne doit pas exclure des plus sublimes dignités ceux qui peuvent en être la lumière par leur doctrine, l'ornement et la gloire par leurs mœurs. On doit choisir, parmi les membres du clergé, pour l'épiscopat, ceux qui en sont les plus dignes par leurs vertus et les plus utiles à la religion par leurs talens : telle est la règle et la discipline de l'Eglise, consignée dans le concile de Trente (au décret de la Réformation, chapitre premier); et le concile ajoute qu'on ne peut pas s'écarter de cette règle, dans le choix des évêques, sans commettre un péché mortel. »

Mesdames de France, protectrices de M. de Beauvais, hésitant à demander pour lui le siége de Senez, M. de Besons, évêque de Carcassonne, leur dit : « Mesdames, sachez qu'un homme qui, comme M. l'abbé de Beauvais, appartient, par son mérite, aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fléchier et aux Mascaron, peut le disputer aux plus nobles familles du royaume. » Le cardinal de La Roche-Aymon, ministre des grâces ecclésiastiques, dis-

cuta la même question avec ce prélat, qui lui répondit : « Monseigneur, si je croyois que la noblesse fût la principale condition requise pour l'épiscopat, je foulerois ma crosse aux pieds et je renoncerois à la haute dignité dont je suis revêtu. » M. de Beauvais fut nommé aux applaudissemens de tout le monde, et sacré le 20 mars 1774.

« Cette unanimité de suffrages n'avoit rien d'étonnant, quoiqu'à une époque où l'épiscopat, en France, étoit environné d'honneurs, de titres, de richesses et de considération, parce que « le corps des » évêques, de l'aveu même de Vol» taire, étoit presque tout composé de » gens de qualité, qui pensoient et agis» soient avec une noblesse digne de leur » naissance. » Si, d'un côté, ils regardoient comme une sage politique et un véritable bien pour la religion de conférer les honneurs du sanctuaire à des familles nobles, pour soutenir le haut rang où le bon sens de nos pères avoit placé les évêques dans la hiérarchie sociale; d'un autre côté, ils pensoient que la noblesse ne devoit l'emporter qu'à mérite égal dans la distribution des dignités ecclésiastiques. Aussi ce n'étoit guère qu'à la cour et dans les familles des courtisans que l'opinion contraire avoit prévalu. Les ancêtres y tenoient lieu de mérite; les places saintes y étoient le patrimoine d'une caste privilégiée; et c'étoit là la plaie de l'Eglise, parce que l'on accoutumoit le clergé à ne faire cas que des titres et à ne compter pour rien la vertu. Le mal réel est que l'on décourageoit les talens des conditions inférieures, qui, se voyant condamnées à une nullité absolue, ne craignoient pas souvent d'user d'intrigues et de bassesses pour parvenir à tout, et profiter de l'heureux concours de circonstances extraordinaires. Abus vraiment déplorable, qui affligeoit alors l'Eglise de France! Les évêques commençoient à en gémir, et le roi lui-même avoit enfin senti l'injustice de ces choix. Aussi son successeur se traça un plan plus conforme aux vrais principes, auxquels il ne dérogea qu'une fois par un choix funeste, qui lui fut arraché comme par une sorte de violence. Mais, depuis, les services rendus à l'Etat par les aïeux ne furent plus payés par des dignités saintes; les actions glorieuses des pères ne furent comptées pour rien dans la distribution des honneurs du sanctuaire, si les enfans ne s'en étoient rendus dignes par l'innocence des mœurs et par des talens utiles à l'Eglise. Sous un règne où la piété donnoit droit aux honneurs de l'Eglise et où la religion éclairée du prince alloit chercher le mérite dans les lieux les plus obscurs et les plus éloignés où il se cachoit, on vit les ministres de la feuille des bénéfices favoriser enfin efficacement l'émulation ecclésiastique, et faire revivre à cet égard le siècle de Louis XIV, en élevant le mérite aux premiers honneurs du sanctuaire. »

Onze jours après sa consécration, M. de Senez, prêchant le sermon de la Cène devant Louis XV, lui dit avec une liberté toute chrétienne, et avec un courage vraiment épiscopal : « Sire, mon devoir de ministre du Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause et qu'on vous le laisse ignorer. » Mais il n'est pas vrai, comme le suppose Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, et comme nous l'avons à tort répété nous-même dans le *Dictionnaire historique* de Feller (8e et 9e éditions), que le prélat ait voulu prédire au roi le sort de Ninive, en ajoutant que, dans quarante jours, il seroit l'interprète du deuil de son peuple à ses funérailles. M. de Beauvais, interrogé, démentit cette audacieuse allusion, et M. de Sambucy tient de l'abbé Galard, qui avoit été l'ami du prélat, que cette prévision et cette interprétation, si légèrement supposées, ne

peuvent être imputées à M. de Senez. Choisi pour prononcer l'Oraison funèbre de Louis XV, dont la mort suivit de bien près le sermon de la Cène, M. de Beauvais débuta par un exorde qui, semblant admettre une prévision prophétique, jeta l'auditoire dans l'étonnement. M. de Boulogne trouve cet exorde imposant et presque bossuétique. M. de Sambucy le blâme, parce que l'orateur s'y met en scène, quand il auroit dû s'effacer tout entier devant le cercueil royal. Mesdames s'offensèrent de ce discours; et comme on les taxoit d'injustice : « Ne cherchez pas à me justifier, dit le prélat. Je n'ai eu en vue, il est vrai, que mon devoir; mais j'ai blessé : donc j'ai eu tort. »

Nous ne résistons pas au plaisir de citer un passage de l'Oraison funèbre de Louis XV :

« L'impiété, suivant une prophétie qui semble regarder particulièrement ce dernier siècle, l'impiété croit donc être arrivée au moment d'un triomphe et d'une révolution générale : elle a dit, dans sa pensée : Je vais changer les lois : *Putabit quod possit mutare tempora et leges.*

» Siècle dix-huitième, si fier de vos lumières, et qui vous glorifiez entre tous les autres du titre du siècle philosophe, quelle époque fatale vous allez faire dans l'histoire de l'esprit et des mœurs des nations! Nous ne vous contestons point le progrès de vos connoissances : mais la foible et superbe raison des hommes ne pouvoit-elle donc s'arrêter à son point de maturité? Après avoir réformé quelques anciennes erreurs, falloit-il, par un remède destructeur, attaquer la vérité même? Il n'y aura donc plus de superstition, parce qu'il n'y aura plus de religion; plus de faux héroïsme, parce qu'il n'y aura plus d'honneur; plus de préjugés, parce qu'il n'y aura plus de principes; plus d'hypocrisie, parce qu'il n'y aura plus de vertu. Esprits téméraires, voyez, voyez les ravages de vos systèmes, et frémissez de vos succès. Révolution plus funeste encore que les hérésies qui ont changé autour de nous la face de plusieurs Etats! Elles y ont du moins laissé subsister un culte et des mœurs; et nos rivaux malheureux n'auront plus un jour ni culte, ni mœurs, ni Dieu! O sainte Eglise gallicane! ô royaume très-chrétien! Dieu de nos pères, ayez pitié de la postérité. »

On a parlé de tout temps de prophéties; on en a cité de fort obscures, et qui ne pouvoient s'accommoder aux événemens qu'à la faveur d'une grande disposition à la crédulité : mais le passage que nous venons de transcrire n'a aucun de ces caractères d'ambiguité que l'on remarque dans beaucoup d'autres.

En 1775, député à l'Assemblée du clergé par la province ecclésiastique d'Embrun, l'évêque de Senez fit le discours d'ouverture, dont le but étoit de montrer que les deux puissances étoient intéressées, plus que jamais, à se réunir et à redoubler leurs efforts pour arrêter les progrès de l'impiété et de la licence. L'abbé Maury, rival de M. de Beauvais dans la chaire chrétienne, prononçant à son tour le panégyrique de saint Augustin, ménagea la même année un véritable triomphe à son émule par une allusion délicate. Après avoir fait remarquer que saint Augustin étoit un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime l'Esprit saint, par la seule supériorité reconnue de leur mérite, il ajouta, en se tournant vers M. de Senez : « Je veux dire un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il

rehausse encore sans le vouloir, en les appelant des *hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques au contraire pour qui la fortune n'ait rien fait. » L'assentiment général de l'assemblée accueillit ce trait d'éloquence, qui n'embarrassa que la modestie de M. de Beauvais.

Les Oraisons funèbres du maréchal comte de Muy, ministre de la guerre (1776), de M. Charles de Broglie, évêque de Noyon (1778), de M. Léger, curé de Saint-André-des-Arcs (1781), l'appelèrent successivement hors de son diocèse. Ce genre, où l'on exige un ton de force et de majesté qui doit toujours tendre au sublime, sembloit ne lui promettre aucun succès : « C'est néanmoins, dit M. de Boulogne, dans ces sortes de discours que M. de Senez s'est le plus distingué, et il y montre une certaine hauteur que l'on est loin de rencontrer dans ses Sermons. Il est vrai qu'il composa ses Oraisons funèbres dans la maturité de son talent. »

Député une seconde fois à l'Assemblée du clergé par la province ecclésiastique d'Embrun, M. de Beauvais prononça encore le discours d'ouverture (1782), dans lequel il exposa les principes de la religion et de la politique sur la fidélité que les sujets doivent aux princes, et développa les motifs qui doivent attacher le citoyen à la patrie, et spécialement le Français à la France. M. de Sambucy fait observer qu'il saisit cette occasion pour consacrer l'année séculaire de la fameuse Déclaration de 1682 par la profession solennelle de la même doctrine.

« Mais il ne présenta pas ces quatre fameux articles comme une sorte de palladium de l'Eglise gallicane ; il savoit trop bien que dans les intentions mêmes de Bossuet et de Louis XIV, ces articles n'avoient pas eu pour objet d'affranchir la couronne de nos rois des prétentions supposées de la cour de Rome, mais plutôt de rassurer les princes protestans contre leurs craintes chimériques de la puissance envahissante des papes, en leur montrant que leur indépendance ne pouvoit pas être compromise par leur retour au sein de l'Eglise catholique. »

Nous nous engagerions dans de longs développemens, si nous recherchions dans quel esprit Louis XIV a réellement voulu faire proclamer les quatre articles. Laissant donc cette discussion de côté, nous ajouterons que M. de Sambucy a rattaché à cette époque de la vie de M. de Senez l'Exposé, souscrit le 3 avril 1826 par quatorze évêques, de leurs sentimens sur l'indépendance des rois dans l'ordre temporel ; Exposé que M. de Sambucy dit avoir été suivi d'adhésions unanimes, autre point de fait très-contesté.

M. de Beauvais se démit de son siége en 1783, et dès-lors il ne prononça que de simples discours de circonstance, comme il arriva, en 1785, pour la profession de mademoiselle Camille de Soyecourt, dont l'auteur trace à cette occasion l'édifiante biographie.

M. de Juigné, Archevêque de Paris, auprès duquel l'ancien évêque de Senez s'étoit fixé, utilisoit les talens de son éloquent ami pour le bien du diocèse ; et, dans l'archevêché même, M. de Beauvais se fit une solitude où il travailla à l'*Orator sacer,* corps complet de doctrine, à la portée de tout le monde, entrepris pour favoriser l'uniformité d'enseignement dans tous les diocèses de France.

« On avoit publié à Rome, en 1612, un excellent ouvrage trop peu connu,

quoiqu'il n'ait point vieilli, du P. Charles Roi, de la Compagnie de Jésus, intitulé : *Christianus Orator*. Ce travail, fait dans le même esprit que celui de Mgr de Senez, n'a d'autre rapport avec l'*Orator Sacer*, que celui des vrais principes de l'éloquence sacrée. L'ouvrage du P. Charles Roi est la Rhétorique des orateurs chrétiens, comme l'indique le titre : *Christianus orator, è sacrarum præsertim litterarum doctrinâ sanctorumque patrum authoritate concinnatus*; mais l'*Orator Sacer* de Mgr de Senez est l'application et le développement coordonné de cette doctrine et de cette éloquence chrétienne. C'est un corps de doctrine et d'éloquence tiré des saintes Ecritures, des saints Pères et docteurs de l'Eglise, des décrets, des conciles et des monumens les plus éloquens de l'antiquité ecclésiastique jusqu'au concile de Trente inclusivement (1563), à l'usage des pasteurs, des prédicateurs et de tous les ecclésiastiques préposés à l'instruction et au gouvernement des ames; divisé en douze livres et en chapitres et paragraphes.

» Ce précieux manuscrit, distribué, en 1785, à soixante collaborateurs, aussi zélés que savans, et pensionnés par le clergé de France, avoit déjà produit un magnifique développement qui devoit former une encyclopédie méthodique de l'éloquence sacrée, une bibliothèque choisie de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, dont il s'étoit réservé de faire le discours préliminaire, d'après le modèle de celui de l'Encyclopédie par d'Alembert, qu'il admiroit comme un chef-d'œuvre du genre, ainsi qu'il l'a consigné en tête de l'esquisse de son discours manuscrit. Cette bibliothèque sacrée devoit former cent volumes environ in-8°; mais cet ouvrage immense a péri dans le premier pillage de l'archevêché, en 1789. »

M. de Sambucy a été assez heureux pour sauver une copie du plan, semblable au manuscrit qui servoit de régulateur aux savans collaborateurs de l'entreprise; et c'est cette esquisse, chef-d'œuvre d'analyse théologique, qu'il publie à la suite de sa Notice sur M. de Beauvais. Elle est partagée en douze livres: 1° *De Doctrinâ sacrâ discendâ et docendâ*; 2° *De Religione*; 3° *De Ecclesiâ*; 4° *De Mysteriis*; 5° *De postremis Finibus hominis*; 6° *De hominum Officiis in genere, seu de Vitiis et Virtutibus*; 7° *De Officiis hominis ergà Deum, seu de Virtutibus theologicis*; 8° *De Officiis hominis ergà seipsum*; 9° *De Officiis hominis ergà proximum et societatem, seu de Virtutibus socialibus* I° *in statu domestico*, II° *in statu civili*, III° *in statu politico*; 10° *De Sacramentis*; 11° *De Virtutibus ecclesiasticis*; 12° *De Cultu sanctorum*. Telles sont les divisions principales, subdivisées ensuite en chapitres et en paragraphes, dans lesquels se classent avec ordre les matières que l'orateur sacré est appelé à traiter dans la chaire. Comme nous ne pouvons donner l'analyse d'une analyse, nous renvoyons le lecteur au texte même de l'*Orator sacer*: d'un coup d'œil, il embrassera ce tableau synoptique, dont l'utilité pratique ressortira d'elle-même.

La seule pensée de vivifier l'éloquence de la chaire faisoit le bonheur de M. de Beauvais. Il tressailloit de joie quand il rencontroit des prêtres amis de l'étude des grands modèles. Il les encourageoit, se les attachoit particulièrement, en devenoit aussitôt le protecteur et le père.

« C'est ainsi, dit M. de Sambucy, qu'il s'associa, outre les abbés de Malvaux et Galard, membres du conseil de l'œuvre, l'abbé de Rivaz et l'abbé Lambert (Pierre-Thomas, né à Lons-le-Saulnier), deux de ses collaborateurs les plus distingués, chargés de l'ensemble

de l'ouvrage, dont nous avons les plans et les observations critiques : la conformité des principes, des opinions et des goûts, les avoit liés avec lui intimement.

» L'abbé Auger (Athanase), né à Paris, professeur de rhétorique au collége royal de Rouen, grand vicaire de l'évêque de Lescar, fut aussi un des privilégiés par la réputation précoce que ses discours et ses traductions des Pères et des auteurs grecs lui avoient faite d'abord, et qui échoua malheureusement dans la première révolution.

» L'abbé Guillon (Marie-Nicolas-Sylvestre), aujourd'hui évêque de Maroc *in partibus*, fut plus heureux. Non-seulement il fut appelé par Mgr de Senez; mais il eut le bonheur de voir ses premiers essais dirigés par le prélat lui-même : aussi il mit à profit depuis, dans ses ouvrages pleins d'érudition, les conseils de son illustre maître.

» Le P. Mérault, supérieur de la maison de l'institution des Pères de l'Oratoire, rue d'Enfer, fut aussi un des confidens les plus intimes de son œuvre. Obligé par nécessité de soigner sa santé et de respirer un air plus pur, le prélat avoit donné la préférence à l'enclos de cette maison, parce qu'il étoit situé dans un endroit plus aéré que l'ermitage des Carmes et plus élevé que le quinconce des Chartreux, promenade ordinaire du clergé. Il avoit besoin d'ailleurs du calme de la solitude, de la société la plus simple et la moins bruyante; aussi il se plaisoit infiniment dans la compagnie aimable du P. Mérault et de ses novices. »

Afin d'accélérer le succès de l'œuvre, concertée avec plusieurs évêques, dans le but de faire refleurir l'éloquence chrétienne, on devoit fonder en France, à Paris, à Lyon, à Aix et à Toulouse, quatre maisons où on auroit admis les jeunes gens les plus distingués par leurs talens pour la prédication, sous la direction de graves ecclésiastiques. Les bienfaits du clergé de France leur étoient assurés, et ils auroient trouvé dans ces doctes solitudes, comme autrefois saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, un sort honnête et à l'abri des soucis de la vie, avec tous les moyens de se perfectionner dans l'éloquence et dans la vertu. La première de ces quatre maisons fut établie par M. de Beauvais au Mont-Valérien, où, libre des soins de l'épiscopat, il voulut se consacrer à l'instruction des nouveaux Timothées.

Il étoit tout entier à son œuvre, lorsque l'assemblée du bailliage de Paris *extra muros* le députa aux Etats-généraux. L'idée de la réforme des abus avoit séduit sa belle ame; mais il ne tarda pas à ouvrir les yeux. MM. de Juigné et de Beauvais ayant concerté un Mémoire de 80 pages, ou plan de conduite pour l'Eglise de France à travers les écueils qui la menaçoient d'un grand naufrage, on résolut de les faire lapider par la populace. A la suite d'une violente agression, M. de Juigné se retira à l'étranger, et M. de Beauvais au Mont-Valérien, où il disoit à ses amis effrayés de sa langueur : « Ne pleurez pas sur moi, pleurez sur vous-mêmes; car les jours ne sont pas éloignés, les jours lamentables pendant lesquels vous envierez les ténèbres et le silence des tombeaux. » Le 4 avril 1790, il mourut à Paris dans le palais archiépiscopal. On l'inhuma dans l'église de la maison des prêtres du Calvaire, où il avoit choisi sa sépulture, et qui fut depuis en proie à la plus affreuse dévastation. La reconnoissance d'une ame pieuse à l'égard de son ancien bienfaiteur, et la générosité d'un évêque, protecteur des tombeaux de la sainte montagne (M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de

Toul), assurèrent, en 1823, aux ossemens de M. de Beauvais une place dans le nouveau cimetière, et lui élevèrent un monument modeste.

Telle a été la vie du prélat le plus éloquent du dernier siècle. Nous venons de la résumer d'une manière très-imparfaite d'après la Notice, aussi exacte que bien écrite, de M. de Sambucy. Nous regrettons seulement que cette Notice, d'ailleurs si intéressante, ne nous ait pas permis de donner des détails plus précis sur l'école d'éloquence sacrée du Mont-Valérien, où se fixèrent depuis ces Missionnaires de France, interprètes si puissans de la parole de Dieu, et qui durent s'éclipser pendant une autre révolution.

On a joint à la *Vie de M. de Beauvais* un portrait, fort bien exécuté, de ce prélat.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Rose Borcherd, née à Hambourg de parens distingués, mais attachés à la secte de Luther, au sein de laquelle elle fut élevée, vint à Rome il y a quelques années. Touchée vivement de la grâce divine, elle y abjura solennellement ses erreurs entre les mains du vicaire de Sa Sainteté. Le Seigneur, qui n'oublie jamais ceux qui se confient en lui, disposa des personnes pieuses à lui procurer les moyens de satisfaire son ardent désir de se faire religieuse dans le vénérable couvent dit des *Paolotte*. La jeune fille, se détachant de toute pensée terrestre pour correspondre à la grâce divine, voulut se consacrer entièrement à Dieu, en prenant l'habit de ce pieux institut. On ne peut dire avec quelle joie elle a reçu cet insigne sacré des mains de S. E. le cardinal Pedicini. Cette cérémonie avoit attiré une foule de peuple, principalement d'étrangers, même protestans, qui en sont resté édifiés et attendris.

La nouvelle religieuse ne cesse de rendre des grâces infinies au Très-Haut; elle ne se lassera pas de lui demander qu'il daigne illuminer les esprits et toucher les cœurs de ses bien-aimés parens, pour les ramener à la vérité dans le sein de l'Eglise catholique.

PARIS. — Le 30 août, M. l'archevêque de Calcédoine, supérieur-général de la Congrégation des Sacrés-Cœurs, M. l'évêque de Nancy, M. l'évêque de Nilopolis, vicaire apostolique de l'Océanie orientale, et M. l'Internonce de Sa Sainteté, ont honoré de leur présence la distribution solennelle des prix faite aux élèves des Dames des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle (rue de Picpus, n° 15). Un hommage en vers a été offert aux quatre prélats par les jeunes pensionnaires, qui ont célébré, tour à tour, la sagesse du représentant du Saint-Siége, le zèle brûlant des apôtres du Canada et de l'Océanie, et la sollicitude paternelle du chef de l'utile institut où elles sont élevées.

Il y a quelques années, les pensionnaires ont donné, avant la proclamation des prix, un exercice qui retraçoit la position des nouveaux chrétiens aux îles Sandwick, les persécutions qu'ils ont subies, leur courage et leur patience pour conserver la foi. Cette année, l'exercice avoit pour objet un peuple de sauvages convertis par les missionnaires de la même Société que ceux qui prêchèrent la foi aux îles Sandwick. Les apôtres des îles Gambier n'ont pas eu à éprouver la persécution des hérétiques, mais à vaincre l'ignorance et la barbarie. Ils souffrirent d'abord beaucoup, ce qui leur obtint sans doute que le ciel bénît leur zèle et leurs sacrifices: car le peuple des îles Gambier, naturel-

lement doux, ouvrit les yeux à la lumière, et devint aussi fervent que les chrétiens de la primitive Eglise. L'esquisse de ce qu'est aujourd'hui ce peuple heureux a d'autant plus vivement intéressé l'auditoire, que M. l'évêque de Nilopolis, qui a été l'un des principaux instrumens de sa conversion, se trouvoit présent. Les jeunes pensionnaires avoient caché leur projet au prélat, parce que son humilité en auroit souffert, quoiqu'on eût évité de parler beaucoup de lui.

L'exercice a été suivi de la distribution des prix, destinés à récompenser les efforts des élèves qui avoient le mieux répondu aux soins et à l'attente des excellentes institutrices que la Religion leur a ménagées dans ce saint asile.

Diocèse de Fréjus. — La ville de Lorgues vient de perdre M. François Gravier, qui y étoit né en 1788. Ordonné prêtre en 1813, il voulut bientôt entrer dans la Compagnie de Jésus; mais l'épuisement de sa santé le força de la quitter, et de Rome il revint presque mourant en Provence. Ce savant et pieux ecclésiastique se fit également remarquer comme professeur de belles-lettres à Aix et à Forcalquier, comme directeur du collége des Allemands à Rome, ou du grand séminaire à Fréjus. Un archevêque, qui apprécioit son mérite, lui ayant offert en 1838 les fonctions de vicaire-général, il les refusa par modestie. Il s'étoit retiré depuis quelques années à Lorgues, sa patrie, où l'expérience qu'il avoit acquise dans les matières spirituelles et dans la direction des consciences lui permettoit de rendre de grands services, lorsqu'il mourut le 31 juillet dernier, jour de saint Ignace, âgé seulement de 54 ans. On assure qu'il laisse un manuscrit que ses héritiers se proposent de livrer à l'impression.

Diocèse de Saint Brieuc. — On lit dans le *Français de l'Ouest :*

« Il vient de se passer à***, commune de la presqu'île de Lézardrieux, un fait trop remarquable et trop dangereux dans ses suites pour n'être pas signalé à l'attention des familles chrétiennes. Le 15 août dernier, avoit lieu dans cette commune la distribution des prix de l'école primaire. La cérémonie fut ouverte par un discours de l'instituteur. Et quel fut le thème de ce discours? « Que l'homme » peut être indifféremment juif, chrétien » ou mahométan, parce que le dogme » n'offre que des idées spéculatives et ar- » bitraires, parce qu'il n'y a d'essentiel » pour lui que la morale. »

» Nous savons que le pasteur de cette paroisse a sur-le-champ protesté contre une pareille doctrine, et qu'un prêtre étranger, qui se trouvoit présent, alloit se retirer pour lui donner ainsi une éclatante réprobation, s'il ne l'avoit vu condamner publiquement par le pasteur. Malgré cela, il reste toujours une triste pensée sur l'avenir d'une jeunesse formée dans une école où elle ne peut puiser que mépris ou indifférence pour la religion, et une vaine morale, qui ne peut exister que dans les rêves d'une imagination fantastique, puisqu'en effet cette morale n'a ni fondement ni sanction.

» La loi du 28 juin 1833 (article 23) porte qu'en cas de faute grave de l'instituteur, le comité d'arrondissement le mande et le réprimande, ou le suspend, et même le révoque de ses fonctions.

» Or, n'est-ce pas une faute très-grave que d'aller ainsi dans l'assemblée solennelle d'une paroisse chrétienne attaquer ouvertement la religion, en prêchant une doctrine hétérodoxe et injurieuse pour les membres les plus respectables de l'assemblée? Le comité et l'inspecteur fermeront-ils les yeux sur de pareils désordres? Les familles chrétiennes

le demandent et attendent avec anxiété. »

PRUSSE. — Le 23 août a eu lieu dans la cathédrale de Paderborn l'installation solennelle de Mgr Richard Dammers en qualité d'évêque de cette ville.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une lettre écrite du château d'Eu à M. le chancelier de France, et qui a été lue dans la dernière séance de la chambre des pairs, fournit le sujet d'une petite critique de style à un journal excessivement sévère sur les règles de la langue française. Il veut qu'on lui amène le ministre responsable *qui a pu faire dire à Sa Majesté qu'elle étoit trop émue pour* DIFFÉRER A PRIER *M. le chancelier d'être l'organe d'une sensation*. Car, ajoute-t-il, les ministres sont SENSÉS contresigner ces choses-là; et il faut absolument une signature responsable pour couvrir une telle phrase.

Il est bien vrai que les ministres sont *censés* sensés; et rien n'est plus juste que d'exiger d'eux qu'ils sachent écrire et parler correctement. Mais le journal en question ne nous paroît pas tenir beaucoup à leur en donner l'exemple, quand il dit qu'ils sont *sensés* responsables. Ce n'est pas, sans doute, que les ministres ne puissent être *sensés* et *censés* tout à la fois; l'un n'empêche pas l'autre. Nous voulons dire seulement que plus on se montre sévère sur le style des autres, plus on est obligé de faire attention au sien, et de joindre, autant que possible, l'exemple à la leçon, afin d'être *censé* juge compétent et juge *sensé*.

Du reste, quand il n'y aura plus que des fautes de style à reprendre dans les hommes qui nous gouvernent, nous promettons pour notre part de n'y pas regarder de près, et de leur passer tout ce qu'ils voudront. Qu'ils parlent bas-breton ou auvergnat; qu'ils fassent des solécismes et des barbarismes tant qu'il leur plaira; que le ministre de l'instruction publique, par exemple, nous accorde la liberté d'enseignement en langage tudesque ou arabe; c'est sur quoi nous nous engageons à ne point le chicaner. En effet, le vrai souci des familles chrétiennes de France n'est pas de savoir ce qui vaut le mieux pour elles de le voir *différer à* répondre, ou de le voir *différer de* répondre à leurs vœux, pourvu qu'il prenne enfin la résolution de ne plus différer.

PARIS, 31 AOUT.

L'ordonnance de prorogation lue hier aux deux chambres fixe au 9 janvier prochain l'époque où les travaux législatifs seront repris.

— Louis-Philippe a reçu lundi dans la soirée la députation de la chambre des pairs, qui lui a présenté le projet de loi sur la régence.

Hier soir, le prince est reparti pour le château d'Eu avec la reine Marie-Amélie.

— Le *Moniteur* publie ce matin la loi sur la régence.

— Nous lisons dans une feuille ministérielle:

« On assure qu'une promotion de pairs aura lieu entre les deux sessions; aucun membre de la chambre élective ne fera, dit-on, partie de cette promotion. »

— M. le duc de Nemours doit être de retour de son voyage d'inspection dans les premiers jours de septembre.

— Une ordonnance du 21 nomme contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Hamelin.

— Les conseils-généraux vont être appelés à émettre leurs vues sur les mesures que réclame la défense de nombreuses portions de notre territoire contre l'action des cours d'eau. Dans une circulaire adressée à MM. les préfets, à la date du 23 août, M. le ministre des travaux publics indique les questions principales sur lesquelles l'opinion des conseils-généraux doit être recueillie.

— Par décision du 1er juin 1842, M. le ministre des travaux publics a chargé M. Dumont, aspirant ingénieur des ponts et chaussées, de parcourir le nord de

l'Italie, afin d'y étudier les procédés employés pour l'endiguement des grands cours d'eau, et d'éclairer l'administration sur l'application qui pourroit être faite de ces procédés dans la vallée du Rhône.

— M. de Barante fils, nommé récemment secrétaire d'ambassade à Dresde, est parti pour son poste.

— L'instruction de l'affaire de faux et de supposition de personnes dont nous parlions hier se poursuit. De nouveaux mandats décernés ont reçu dimanche et lundi leur exécution.

C'est à la caisse des dépôts et consignations que se pratiquoient les détournemens frauduleux dont les auteurs, ou du moins les principaux instrumens, ont été arrêtés.

— Le paquebot de l'Inde est arrivé hier matin à Marseille. Les dépêches dont il étoit porteur ont été immédiatement expédiées par voie extraordinaire; elles arriveront à Paris dans la journée de demain.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Savinien Soufflet et François Potiron, condamnés à vingt ans de travaux forcés, se sont évadés, dans la nuit du 23 au 24, de la maison d'arrêt de La Flèche, où ils avoient été amenés du bagne de Brest, pour être entendus comme témoins dans une instruction relative à un assassinat. Ils ont été arrêtés le 25 à Durtal.

— Les vendanges ont commencé lundi à Dijon. Depuis 1822, année très-précoce, elles n'avoient pas eu lieu dans ce pays au mois d'août.

EXTÉRIEUR.

On commence à s'expliquer les dispositions militaires ordonnées par Espartero sur les frontières du Portugal. Il paroît que le commerce anglais a entassé dans ce dernier pays une quantité considérable de marchandises de contrebande, et que c'est en Espagne qu'elles doivent être versées. Aussi dit-on que l'Angleterre ne permettra pas qu'Espartero pousse les menaces plus loin contre le Portugal.

— Le général Lichnowski a été arrêté par ordre du chef politique de Barcelone. Il revenoit de Lisbonne, et il étoit soupçonné d'être l'agent de don Carlos.

— La reine d'Angleterre s'est embarquée lundi matin à Woolwich sur le *Royal Georges* pour se rendre en Ecosse. Une escadrille de cinq bâtimens à vapeur accompagne le yacht royal.

— Le 24 août, un corps de troupes de 4,300 hommes faisoit en Suisse le simulacre d'une petite guerre. Tout à coup l'une des deux divisions ennemies attaqua l'autre avec vigueur et pour tout de bon. Un conflit terrible ne tarda pas à s'engager; on parle de 60 hommes plus ou moins blessés, et de huit tués à l'arme blanche. Ordre a, dit-on, été donné de lever immédiatement le camp qui devoit durer un mois.

— Dans la nuit du 7 au 8 août, un des glaciers du Simplon s'est écroulé avec fracas, entraînant quelques châlets et du bétail. La secousse a été si violente, que des tables et des meubles ont été renversés dans l'intérieur des maisons du voisinage.

— Le village de Lallschild, dans le cercle de Nassau, vient d'être, à l'exception de quelques maisons, la proie des flammes. Deux enfans ont péri dans l'incendie.

— D'après les dernières lettres reçues de Trébisonde, les troupes persanes auroient suspendu toutes les hostilités à la frontière. Les représentations énergiques de la Russie et de l'Angleterre auroient déterminé le shah à prendre une résolution, et maintenant il y a espoir que les différends seront arrangés à l'amiable sous la médiation des deux puissances. De son côté, la Porte a envoyé au corps d'armée qui s'est mis en marche sur Bagdad, l'ordre de s'arrêter sur-le-champ, attendu qu'il pourroit arriver qu'on le rappelât. Cependant, on a reçu des lettres d'Erzeroum, portant que les

troupes persanes ont envahi la province turque de Wan.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Sauzet.)

Séance du 30 août.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le président annonce que par ordonnance en date du 20 de ce mois, MM. Jacques Lefèvre et François Delessert ont été nommés membres de la commission de surveillance de l'amortissement, sur la présentation faite par la chambre de six candidats.

Lecture est ensuite donnée par M. le président d'une très-longue lettre de M. Emile de Girardin, lettre plusieurs fois interrompue par des murmures, et dans laquelle il déclare opter pour l'arrondissement de Castel-Sarrasin.

M. le président donne enfin lecture : 1° d'une lettre de M. Dupont (de l'Eure), qui, élu dans trois arrondissemens, opte pour l'arrondissement d'Evreux; 2° de M. de Salvandy, qui, élu dans deux arrondissemens, opte pour celui de Lectoure; 3° de M. Berryer, qui, élu deux fois, opte pour le collége de Marseille.

Ces diverses lettres seront annexées au procès-verbal de la séance, et expédition en sera transmise au ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Pascalis au nom de la commission d'enquête. (Mouvement d'attention.)

M. PASCALIS. Messieurs, au moment où la chambre va cesser de se réunir, la commission d'enquête nommée pour vérifier trois élections, celles de Langres, d'Embrun et de Carpentras, doit faire connoître pourquoi elle n'a pas présenté son rapport et quelle influence doit exercer sur sa mission l'ordonnance de prorogation, si elle est rendue. En qualité de président de la commission d'enquête, j'ai l'honneur de déclarer que des séances déjà nombreuses ont été consacrées par nous à notre mission; mais la nature même de cette mission, les distances et le peu de temps n'ont pas permis que le rapport fût en état.

Dans cette situation, la commission pense que ses pouvoirs se trouvent interrompus par la prorogation et prorogés eux-mêmes; ainsi elle suspendra ses travaux pendant toute la durée de la prorogation, mais pour les reprendre de nouveau, dès que la chambre sera de nouveau réunie.

M. LHERBETTE. Messieurs, en Angleterre, la prorogation n'entraîne pas la suspension des commissions; je sais qu'il n'y a pas similitude complète entre la chambre des députés et la chambre des communes, mais il y a analogie.

La chambre, dans le cas actuel, est investie d'un droit nouveau; il faut qu'elle l'exerce dans sa plénitude. Autre chose sont les travaux de la chambre, autre chose les travaux d'une commission. Je ne verrois pas, quant à moi, d'inconvénient à ce que, dans l'intervalle de la prorogation, la commission d'enquête continuât son travail.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Il est impossible de laisser passer sans réponse ce que vient de dire M. Lherbette. Il ne s'agit pas de savoir si la continuation des travaux de la commission seroit favorable au but qu'elle poursuit, mais si cela seroit conforme à l'esprit de la constitution. Une commission de la chambre, c'est la chambre; quand la chambre n'est pas réunie, aucune commission n'existe.

M. LHERBETTE. Ce que j'ai dit n'étoit nullement contraire à la constitution.

Voix du centre droit : Si, si !

M. LE PRÉSIDENT. La commission a manifesté sa pensée; d'après les précédens de la chambre, il n'y a rien à mettre aux voix. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une communication du gouvernement.

M. le ministre de l'intérieur lit l'ordonnance de prorogation.

La séance est levée à deux heures et demie.

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME.

Assassinat de M. Louis de Marcellange.

Le 1er juillet 1833, M. Louis Villechardin de Marcellange, qui habitoit l'arrondissement de Moulins, épousa mademoiselle Théodora de la Rochenégly de Chamblas. Cette union ne fut pas long-temps heureuse. A peine M. de Chamblas père fut-il mort, que sa veuve alla demeurer chez les jeunes époux, qui s'étoient fixés au Puy; aussitôt la bonne harmonie fut troublée dans le ménage; la belle-mère et l'épouse ne témoignoient plus qu'indifférence et froideur au malheureux Marcellange. Néanmoins, l'existence de deux

enfans leur imposoit encore une certaine réserve; mais, M. de Marcellange les ayant perdus dans une seule semaine, il n'y eut plus de ménagemens à garder; de graves discussions éclatèrent dans le sein de la famille; une fatale inimitié s'éleva entre les deux époux.

M. de Marcellange confioit à des amis ses chagrins, ses tourmens de tous les jours; il signaloit à ses parens la funeste influence exercée sur sa femme par madame de Chamblas et par deux domestiques, Jacques Besson et Jeanne-Marie Boudon. De sinistres pensées, des terreurs étranges assiégeoient son esprit. Telle étoit cette préoccupation qu'un jour, revenant de voyage, souffrant de violentes coliques, il se crut empoisonné par le repas que les domestiques lui avoient servi en présence de sa femme. Celle-ci lui dit froidement: « Ce n'est rien. »

A la suite d'une demande en séparation de biens formée par sa femme et que la justice repoussa, M. de Marcellange avoit quitté le domicile conjugal, pour se retirer dans la terre de Chamblas, commune de Saint-Etienne-de-Lardeyrol, à quelque distance du Puy. Il s'y occupoit d'agriculture et du commerce de bestiaux. Las de ce genre d'existence, effrayé par de secrets avis, il se disposoit à affermer cette terre, et à retourner aux Brandons, près Moulins. Il alloit partir, lorsque, le 1er septembre 1840, étant assis au coin du foyer, dans la cuisine du château de Chamblas, et causant familièrement avec les domestiques qui soupoient, il fut atteint d'un coup de feu tiré du dehors, et tomba sans vie; les projectiles avoient traversé le poumon droit et le cœur. L'infortuné étoit à peine âgé de 34 ans, et jouissoit de l'estime de toute la contrée.

Les premiers indices et la clameur publique signalèrent aussitôt Jacques Besson, qui, depuis 16 ans au service de la famille de Chamblas, avoit pris sur ses maîtres un ascendant qui l'avoit élevé au rang d'homme de confiance. Ramené à l'humilité de sa condition par M. de Marcellange, il en conçut un vif ressentiment qui éclatoit en injures, en menaces, à ce point que son maître avouoit ne sortir jamais sans être armé de deux pistolets, parce qu'il le craignoit.

En 1838, M. de Marcellange avoit congédié Besson, qui fut aussitôt recueilli par les dames de Chamblas, et investi de la plus grande autorité.

La haine de Jacques Besson ne s'étoit pas seulement manifestée par des propos injurieux ou des menaces. En 1839, il auroit proposé à André Arsac, jeune berger au service de M. de Marcellange, de mettre du poison dans la soupe de son maître, et lui auroit offert 600 francs pour triompher de ses scrupules. Arsac a dénié ces faits devant la cour d'assises de la Haute-Loire; il les a déniés, quoique son secret lui eût échappé. Aussi a-t-il été condamné le 10 août, par la même cour, à dix ans de réclusion et à l'exposition, comme faux témoin.

Au moment du crime, Jacques Besson venoit d'avoir la petite vérole; il étoit en pleine convalescence, et déjà depuis cinq jours, on l'avoit vu se promener dans la ville du Puy. Lorsque Louis Achard, domestique de Chamblas, apporta à madame de Marcellange une lettre du maire de St-Etienne qui lui annonçoit la mort tragique de son mari, Jeanne-Marie Boudon lui parla de Jacques Besson, qu'elle représenta comme très-malade, et le conduisit près de son lit. Après une exclamation de surprise sur la mort de son ancien maître, Besson affecte de montrer à Achard ses pieds qui sont écorchés; il dit qu'il a peine à se tenir debout, quoiqu'il ait pu, de son aveu, se promener la veille pendant une partie de la journée. Puis, il se lève et se rend à Chamblas avec des hommes d'affaires. Là, en présence du cadavre de la victime, il n'exprime aucun regret; il ne parle que de sa maladie. « A quelque chose, dit-il, malheur est bon; si je n'avois pas été malade, on n'auroit pas manqué de m'accuser. » A un témoin, qui exprime l'opinion qu'on avoit donné la vie de M. de Marcellange *à prix fait*, il répond: « Je n'en sais rien; je pense qu'on ne dira pas que c'est moi. Voyez comme je suis; je ne puis pas me tenir sur mes jambes. » Quinze jours après, il disoit la même chose au maire de St-Etienne.

Déjà suffisamment signalé comme l'auteur ou le complice de l'assassinat, Jacques Besson est bientôt accusé par une révélation précise, circonstanciée. Claude Reynaud, travaillant dans un champ, à trois kilomètres de Chamblas, l'a vu dans les bois de Chamblas peu d'instans avant le crime; il l'appela pour lui parler, mais cet homme lui tourna le dos, et, jetant une pierre dans les broussailles, comme pour faire partir le gi-

bier, il se retira en suivant la lisière du bois. Claude quitta son champ, et soupçonna déjà que ce pouvoit être Jacques; il se rendit sur plusieurs points, d'où il le vit apparoître. Après avoir été chercher une pioche, il se plaça en embuscade dans un lieu où il supposoit que l'individu devoit passer. Il l'y vit presque en face de lui, marchant péniblement, à la distance de quatre à cinq pas; il reconnut Jacques Besson, qui, ayant franchi un petit ruisseau, se dirigea du côté de Chamblas en traversant le bois. Claude Reynaud, dans ses premières déclarations, avoit dit ne pas le reconnoître; c'est qu'alors la peur lui fermoit la bouche.

Cette déposition est confirmée par plusieurs témoins. Les uns ont dit les offres d'argent faites par Jacques Besson à Arsac pour empoisonner M. de Marcellange; d'autres ont entendu, entre Arsac et un autre individu, une conversation qui y avoit trait; ceux-ci ont parlé des démarches faites au nom des dames de Chamblas pour s'assurer le silence de certains témoins; ceux-là ont déclaré reconnoître l'accusé pour l'avoir vu se diriger vers le château où il alloit commettre son crime. Claude Reynaud a réitéré sa déposition si catégorique. Le nommé Bernard a voulu la contredire, ou plutôt l'atténuer, en accusant Claude d'avoir suborné des témoins. Prévenu lui-même de faux témoignage, Bernard a été arrêté à l'audience du 25.

Une circonstance très-importante de ce procès, est la disparition de la femme de chambre Marie Boudon, que les dames de Chamblas prétendent avoir laissée à Aix en Savoie, dans un récent voyage.

M. l'avocat-général Moulins, dans son réquisitoire, a indiqué ce qu'on pouvoit induire avec raison de l'intimité qui existoit entre celles-ci et leurs domestiques, et il a pu dire, en terminant l'exposé de cette affaire où des passions de tout genre avoient surgi : « Le coupable est devant vous. Le coupable, c'est l'homme qui haïssoit l'infortuné Marcellange, qui vouloit qu'il ne fût plus maître pour le devenir à sa place. Un grand coupable (nous ne disons pas le seul coupable) est devant vous. Au nom de la société, MM. les jurés, nous appelons toute la sévérité de votre justice sur la tête de l'accusé Jacques Besson. »

Me Rouher a cherché vainement à détruire l'accusation. Jacques Besson, déclaré coupable d'homicide volontaire avec préméditation, a été condamné le 27 à la peine de mort. L'assurance qu'il avoit montrée durant tout le cours des débats, l'a abandonné; il a fallu le porter hors de l'audience. Après avoir repris ses sens, il a dit : « L'arrêt a parlé, il faut subir son sort. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 31 AOUT.

CINQ p. 0/0. 120 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 104 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 25 c.
Act. de la Banque. 3255 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0
Rentes de Naples. 107 fr. 00 c.
Emprunt romain. 103 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3641.

SAMEDI 3 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Histoire de Jérusalem, par M. Poujoulat. — 2 vol. in-8°. — Ouvrage qui vient d'être couronné par l'Académie-Française.

Si l'on s'arrêtoit au titre principal de l'ouvrage publié par M. Poujoulat, on demanderoit à ses deux volumes un récit méthodique et précis des événemens qui se rattachent à la cité sainte : l'histoire est un tissu de faits, dont l'enchaînement chronogique est la condition première.

On s'attendroit ensuite à trouver les événemens racontés avec cette exactitude et cette sobriété d'expressions dont il n'est point permis à l'historien de se départir : car il est, devant ses lecteurs, le témoin des faits qu'il rapporte, et sa parole doit avoir les caractères du témoignage, c'est-à-dire la sincérité et la simplicité, qui, après tout, n'excluent ni l'élévation des pensées ni la noblesse du style.

Or, après avoir lu les deux volumes de M. Poujoulat, il nous a fallu convenir qu'on ne pouvoit, ni pour le fond ni pour la forme, les qualifier comme les intitule l'auteur.

Point de dates, ce fil conducteur au milieu du labyrinthe des faits : nous ne tenons pas, en effet, pour des indications chronologiques suffisantes les vagues mentions placées après le titre de quelques chapitres.

Non-seulement pas de dates, mais pas de récit proprement dit, qui, supposant les événemens inconnus au lecteur, les lui présente avec méthode et clarté, de telle sorte que son intelligence les saisisse et les retienne. M. Poujoulat semble, au contraire, partir de ce point, que, les événemens étant déjà gravés dans la mémoire de ceux auxquels il s'adresse, sa mission se borne à les apprécier plutôt qu'à les énoncer ; et il en résulte que son ouvrage, au lieu d'être un récit, est une suite de considérations. Il peut avoir la valeur d'un mémorial utile qui réveille les souvenirs, et surtout d'une appréciation, plus ou moins fondée, qui aide le lecteur à se former une opinion sur les faits qui en sont l'objet : c'est une œuvre littéraire, ce n'est pas une œuvre historique.

Que si, négligeant le fond même du livre, nous venons à en examiner le style, notre jugement se trouve pleinement confirmé. Cette phraséologie brillante, sonore, parfois ambitieuse, n'est pas le style de l'histoire. Elle nous plaît souvent par sa mélodie, nous satisfait par son abondance, nous éblouit par son éclat, nous étonne par ses prétentieux écarts : mais, encore une fois, l'historien écrit autrement.

Donc, M. Poujoulat a mis à la tête de son livre une inscription trompeuse ; et mal lui en a pris, puisqu'elle dispose le lecteur, qui, sur la foi du titre, croit ouvrir une *Histoire de Jérusalem*, à s'irriter contre l'auteur dont l'imagination s'est bornée à faire les frais de considérations sur la Terre-Sainte. On ne doit pas promettre un livre solide et instructif, quand on ne veut donner qu'un livre intéressant. Du reste, par le temps qui court, c'est bien quelque chose

que de publier des pages propres à fixer l'intérêt.

Nous ne sommes pas seul à porter ce jugement sur l'ouvrage de M. Poujoulat, et nous fortifierons notre opinion d'une autorité qui sera de poids à ses yeux... de la sienne. M. Poujoulat a bien senti qu'il n'avoit pas écrit une *Histoire de Jérusalem*, et, pour l'acquit de sa conscience littéraire, il a subsidiairement intitulé son livre : « *Tableau religieux et philosophique*, comprenant l'entrée des Hébreux dans le pays de Chanaan, leurs destinées monarchiques, leur génie, leur caractère ; Jésus-Christ ; l'établissement et les premiers siècles du christianisme ; les pélerinages ; le royaume français fondé en Terre-Sainte par les croisades ; la domination musulmane jusqu'à nos jours. » Cette fois, le titre est sincère, juste, précis. Les deux volumes remplissent les engagemens qu'y prend l'auteur : ils forment, comme le titre l'annonce, une série de *tableaux ;* tableaux d'histoire, nous le voulons bien, *religieux*, parce qu'ils représentent les phases principales de la cité sainte, et *philosophiques* malheureusement en ce sens que le peintre y a glissé des traits de critique dont le souvenir, accompagné d'une sorte de regrets, lui a fait dire dans son Avertissement :

« Les intentions et les sentimens de l'auteur étant chrétiens et catholiques, il désavoue d'avance tout ce qui, dans son livre, seroit jugé contraire à la foi. Il ose prier cependant les lecteurs ecclésiastiques de ne pas juger son œuvre comme ils jugeroient une œuvre de théologie. »

Ainsi, prenons l'ouvrage pour ce qu'il est, pour une œuvre purement littéraire, que M. Poujoulat a dégagée de tout appareil d'érudition, qui ne s'adresse qu'aux gens du monde, et qui est inspirée, dit l'auteur, « par l'ardent amour de ce qui est beau, de ce qui est grand, par l'énergique désir de servir la morale et les idées religieuses. »

Comment M. Poujoulat a-t-il été conduit à traiter ce sujet ? Une ligne du titre répond à cette question. M. Poujoulat est l'un des deux auteurs de la *Correspondance d'Orient ;* il a visité la Terre-Sainte.

« Jérusalem m'avoit mis, pour ainsi dire, en possession de toute mon ame ; le destin de l'homme, la grandeur de Dieu, les mystères de la création morale s'étoient mieux révélés à moi, en face du Calvaire et du mont des Olives. Quand il fallut s'éloigner de la ville sainte, il me sembla qu'on m'arrachoit à la vérité, à l'amour, aux douces pensées, et que je laissois derrière moi quelque chose où mon cœur étoit resté : un moment je me crus semblable au premier homme exilé du paradis. Je m'arrêtai long-temps, les regards attachés sur Jérusalem ; puis je cheminai lentement, bien lentement, et, à mesure que disparoissoient les murs et les coupoles de la cité sainte, je tournois la tête comme pour adresser un dernier salut à des amis qu'on ne doit plus revoir. Après avoir dépassé les hauteurs qui me déroboient la cité de mon ame, je lui promis en silence de ne point l'oublier ; je conçus dès lors le projet d'écrire l'histoire de Jérusalem. »

Il nous est souvent arrivé de trouver dans ces deux volumes les *impressions de voyage* de M. Poujoulat. L'auteur se met en scène, pour rappeler ce qu'il a vu, ce qu'il a observé ; et cette intervention personnelle, qui seroit inadmissible dans une grave et sérieuse composition historique, n'a rien qui nous choque dans un ouvrage où nous ne voyons qu'un appendice au *Voyage*

d'Orient. Quelquefois aussi nous avons rencontré des allusions aux faits actuels : un livre d'histoire les repousseroit ; celui-ci, d'une portée moins haute et d'une couleur moins sévère, pouvoit peut-être les accueillir.

Nous venons de parler de la portée de l'ouvrage de M. Poujoulat. Voici comment l'auteur l'a comprise :

« Le sujet qui va nous occuper porte avec lui une plus haute moralité que tout autre sujet historique; les exemples s'y trouvent plus significatifs, plus solennels; les leçons y retentissent avec plus d'autorité. C'est à Jérusalem que la morale parut, il y a dix-huit siècles, sous les traits du Christ sauveur; le Calvaire fut le point de départ d'où elle se répandit dans le monde, plus pure et plus complète qu'elle ne s'étoit montrée jusque là.

» Qu'on choisisse une cité parmi celles qui ont laissé le plus de traces dans les annales du genre humain, et qu'on écrive son histoire; on pourra sans doute parvenir à exciter l'intérêt universel, parce que dans tous les pays, l'homme ne reste point indifférent à la destinée de l'homme: mais l'histoire de Jérusalem s'adresse bien autrement à la grande race faite à l'image de Dieu; elle doit remuer bien autrement les ames; elle doit être bien autrement comprise et sentie par la famille universelle. L'histoire de Jérusalem ne présente pas l'intérêt ordinaire d'une puissance qui se lève, grandit et meurt; elle nous fait assister au développement de notre commune patrie, patrie intellectuelle et morale. C'est à Jérusalem que l'humanité retrouva ses titres de noblesse, et qu'elle apprit le triple secret de sa nature, de son passé et de son avenir. L'humanité s'étoit avilie par quatre mille ans d'erreur et de corruption; elle se releva sur le Golgotha: aussi, le nom de Jérusalem est prononcé par toutes les langues humaines; il est connu des petits enfans comme des vieillards, de l'ignorant comme du savant. Le nom de Jérusalem est doux comme le pardon, terrible comme la vengeance; il est mélancolique comme une ruine ou comme un soupir du cœur, il est consolant comme l'espérance. »

Ces dernières lignes justifient ce que nous avons dit de la phraséologie parfois prétentieuse de l'auteur, et de son style romantique. M. Poujoulat est de l'école de M. de Châteaubriand : il vise à l'effet, prodigue les images, sème à profusion les fleurs de sa brillante rhétorique. Sans doute il reproduit heureusement quelques-unes des qualités du maître; mais il les dénature aussi par l'exagération, et n'évite pas les défauts qui feront contester un jour au *premier écrivain de l'époque* le titre que lui a décerné l'admiration contemporaine.

Les deux volumes embrassent, le premier, les temps antérieurs à la mort de J.-C. ; le second, les siècles de l'ère chrétienne. Le premier nous paroît plus substantiel, et le récit y est mieux suivi : le second nous a semblé plus décousu et suppose moins de travail, même comme œuvre littéraire.

Il nous seroit impossible d'analyser ces deux volumes, où les digressions tiennent tant de place, et dans lesquels le style a surtout préoccupé l'auteur, Nous nous contenterons de soumettre à M. Poujoulat plusieurs observations de détail.

Suivant lui (t. I, p. 19), l'opinion la plus accréditée attribue à Moïse le Livre de Job. Suivant Bergier, au contraire, le sentiment le plus commun est que Job lui-même est l'auteur du Livre qui contient son histoire. Nous engageons M. Poujoulat à lire l'article *Job* dans le *Dictionnaire de Théologie*, avant de pu-

blier une deuxième édition de son *Tableau*.

Page 70, au sujet de la translation à Jérusalem de l'arche d'alliance, accompagnée avec tant de pompe par David et par le peuple d'Israël, l'auteur avance que « cette fête pourroit être regardée comme *la première cérémonie en l'honneur du vrai Dieu*. »

Page 74, M. Poujoulat rappelle que, Nathan ayant raconté à David sa vision de la nuit, le roi comprit et se soumit. Or voici le motif qu'on donne de la soumission du prince : « La *raison politique*, en passant par la bouche du prophète, étoit devenue un ordre du ciel. »

Page 80, il est question des épreuves auxquelles la femme accusée d'adultère étoit soumise devant le grand tribunal des Juifs. On les fait suivre de cette réflexion : « Ce n'est point par des moyens pareils que nous aurions reconnu l'infaillibilité du grand Sanhédrin. »

Page 85, après le trépas d'Urie, le prophète annonça des malheurs à David, qui s'écria : J'ai péché contre le Seigneur. M. Poujoulat détruit encore tout l'effet de cette soumission, en disant : «Les paroles de Nathan étoient comme *la menaçante expression des sentimens du peuple*. »

Page 111, sept hommes de la race de Saül ayant été livrés aux Gabaonites, après qu'on eut consulté l'oracle du Seigneur, l'auteur fait observer que « les intérêts religieux se trouvoient ici d'accord avec les *intérêts politiques*. Le crucifiement des derniers descendans de Saül, qui donnoit satisfaction à la justice divine, *profitoit à l'œuvre monarchique de David*. » M. Poujoulat émet, page 144, une observation analogue au sujet de Salomon : « Trois meurtres politiques et l'exil d'un grand prêtre ouvrent tristement le nouveau règne ; *la justice* du jeune monarque *ressemble ici à de la cruauté* ; mais la paix du royaume dépendoit de ces mesures énergiques, et la *raison d'Etat* se trouve tout entière dans ces paroles des Paralipomènes: C'est ainsi que Salomon, fils de David, s'affermit dans son règne. »

Nous comprenons qu'un voyageur qui a exploré la Terre-Sainte se préoccupe en faveur de son voyage ; mais cette préoccupation doit-elle aller jusqu'à dire, page 136 : « Il est *impossible* de comprendre parfaitement la Bible, sans avoir parcouru les lieux qui en sont comme le perpétuel et grand commentaire ? »

Quelle idée M. Poujoulat donne-t-il de l'inspiration des prophètes, en employant des locutions telles que celles-ci (p. 214) : « Une vision d'Isaïe qui *traversa son génie* à Jérusalem ? » et cette autre (p. 243) : « Isaïe vit les derniers temps *par son vaste génie ?* » M. Poujoulat prétend emprunter ces derniers mots au chap. 48, v. 27 de l'Ecclésiastique ; mais ce verset dit au contraire : « Isaïe vit la fin des temps par une *divine inspiration*. » Dans une édition nouvelle, l'auteur fera bien de garder le génie, et de laisser l'inspiration aux prophètes.

Page 261, Jérémie est nommé le *grand homme* de cette époque. Page 266, on le qualifie le plus important personnage de ce temps, on parle de l'*audace* avec laquelle il s'adresse à Joakim, et on demande *si les plus courageux athlètes de la démocratie ont jamais ainsi traité les rois*. L'on ajoute, p. 267 : « L'impunité nous donne ici

la mesure de toute la puissance de *l'homme* d'Anathot ; » p. 273 : « Jérémie étoit de ceux à qui les *persécutions* donnent une brûlante énergie et qui grandissent dans la lutte contre les puissans de la terre ; » p. 283 : « Deux influences *politiques* se partageoient Jérusalem : celle de Sédécias et celle de Jérémie. Il fallut de la part du roi une remarquable énergie pour entretenir l'ardeur des habitans et les dérober à l'*opinion* du prophète. Nous ajouterons que, s'il avoit été un méchant prince, il auroit commencé par se débarrasser de Jérémie, dont la *persévérante opposition* entravoit la défense de la place, etc. » Il faudroit transcrire toute la page.

Page 331, nous notons une locution païenne, employée en parlant du peuple élu : « Cette grande société marchoit paisiblement *à son destin.* »

Pag. 327, M. Poujoulat, parlant des victimes qu'Antiochus, à son retour d'Egypte, fit immoler à Jérusalem, s'étonne que l'écrivain sacré en porte le nombre à 80,000, et demande si une erreur de copiste ne l'a point exagéré. Cette prétention de réviser le texte des Livres saints a lieu de surprendre de la part d'un catholique, et l'auteur ne s'est pas douté qu'on iroit loin avec un pareil système. Nous n'avons pas été moins étonné de lire, p. 340, qu'Antiochus mourut *de r ge*, l'an 164 avant Jésus-Christ. M. Poujoulat ignore donc que cet impie, étant tombé de son chariot, eut le corps tout meurtri de cette chute, qu'il en sortoit des vers, et que des lambeaux s'en détachoient avec une odeur si infecte, que l'armée ne pouvoit la supporter. Il conçut alors un repentir, qui n'étoit fondé que sur des motifs temporels et peu sincères, en sorte qu'il ne devoit point recevoir miséricorde. Mais dire qu'il mourut *de rage*, dans un état d'égarement d'esprit ou de fureur, c'est suppléer à l'histoire.

Le *jour du Messie* est annoncé (p. 361) en termes singuliers : « La force morale se lève lorsque la force brutale est dans toute sa gloire : admirable rapprochement ! *jeu sublime de la vérité !* »

Les expressions de M. Poujoulat ne sont ni moins singulières ni plus exactes, lorsqu'il parle (p. 368) de la sainte Vierge : « Nous donnons *pour couronne* à la fille de Nazareth toutes les perfections du corps : la beauté de l'ame, ce mystérieux reflet du ciel, achevoit de *diviniser* les traits de la jeune Galiléenne. » Plus loin, l'auteur ajoute que Marie *réva la virginité*. Ces locutions, usitées aujourd'hui dans le langage du monde, sortent quelquefois des salons pour se placer sous une plume légère dans les romans : mais on ne les trouve pas dans le vocabulaire sérieux de l'historien.

Nous n'aimons pas non plus cette manière d'annoncer la fuite de la sainte famille en Egypte (p. 376) : « Ombres dont la place est si grande dans l'histoire, courbez-vous ici : c'est la *destinée du monde* qui passe ! » Pour être la réminiscence d'un mot fameux, cette phrase ne nous paroît ni plus juste, ni plus convenable.

M. Poujoulat indique rapidement les miracles de Notre-Seigneur, et à cette occasion il dit (p. 382) : « L'incrédulité des habitans de Nazareth *étonnoit Jésus* autant que son pouvoir divin les étonnoit eux-mêmes. »

Si l'auteur visoit moins à l'effet, il

n'auroit pas écrit les lignes qu'on va lire (p. 447) : « La *Vie* a, autant que le Trépas, des DENTS (l'erratum dit des DARDS, ce qui ne vaut guère mieux) qu'elle enfonce dans l'*ame*. » Rien de plus pittoresque peut-être, mais aussi rien de plus bizarre, que de supposer à la Vie des dards qu'elle nous décoche, de telle sorte que « l'invisible flèche, suspendue à nos flancs, ne nous quitte jamais. »

Nous avons fait une assez large part de critique au premier volume : passons au deuxième.

L'auteur consacre d'abord ses pages aux apôtres, qui prêchent l'Evangile en tous lieux. Une phrase relative à saint Jacques-le-Majeur nous a choqué (p. 32) : « Nous ne dirons rien ici de la *légende* espagnole *qui fait emporter* le corps de cet apôtre à Compostelle, devenu le but d'un pélerinage célèbre dans toute la chrétienté. » Il n'est pas inutile de rappeler à M. Poujoulat que le P. Cuper, un des continuateurs de Bollandus, a prouvé la vérité de la tradition de l'Eglise d'Espagne touchant la translation du corps de saint Jacques à Compostelle, et qu'il a donné aussi l'histoire authentique de plusieurs miracles opérés par l'intercession du saint apôtre, ainsi que celle de diverses apparitions par lesquelles il protégea visiblement les armées chrétiennes contre les Maures d'Espagne. M. Poujoulat pourra, d'ailleurs, consulter sur ce point le P. Florès, savant religieux Augustin, et recteur du collége d'Alcala (*España Sagrada*, t. 3. Append., p. L et LVI).

Lorsque l'auteur s'occupe du Docteur des nations : « Après l'Evangile, dit-il (p. 64), il n'est rien de plus beau chez les hommes *en philosophie* que les Epîtres de saint Paul. » Il y a autre chose qu'une admirable *philosophie* dans l'Evangile et dans les Epîtres du grand apôtre : M. Poujoulat le fait assez comprendre ailleurs.

Son appréciation de l'Apocalypse de saint Jean est bien autrement inconvenante. Il qualifie ce Livre (p. 71) de *nuageuse épopée*.

M. Poujoulat, qui a réduit arbitrairement dans son premier volume le nombre des victimes d'Antiochus, réduit encore, dans le second, le nombre des Israélites qui périrent au siége de Jérusalem par Titus. Josèphe le porte à onze cent mille (VII. 7), et l'auteur convient que Tacite adopte le même chiffre.

Titus, dont il vient d'être question, est appelé par M. Poujoulat le *Fils de Vespasien* : ce qui nous remet en mémoire que l'auteur affectionne cette locution, le *Fils de Jessé* (David), le *Fils d'Amos* (Isaïe), le *Fils de Marie* (Notre-Seigneur), dénomination répétée beaucoup trop fréquemment.

Après avoir signalé cette formule peu respectueuse à l'égard du Sauveur, nous signalerons un abus contraire. C'est à tort que l'auteur a donné (p. 139) le titre de *saint* à Clément d'Alexandrie. Aux yeux de Benoît XIV, il n'y a pas eu de raison suffisante d'insérer son nom dans le Martyrologe romain.

Page 241, nous avons retrouvé une expression inexacte : il s'agit d'Eustochium, pour laquelle, dit M. Poujoulat, l'*imagination* de saint Jérôme *divinisoit la virginité*.

Page 137, l'auteur fait, à l'occasion de la question de la Pâque, le procès au pape saint Victor, qu'il accuse d'*un pieux emporte-*

ment. M. Poujoulat oublie que, sous le pontificat de saint Victor, la diversité sur la célébration de la Pâque parut favoriser l'hérésie des Montanistes, et que la considération d'un tel danger devoit disposer le pontife à user de rigueur (*Hist. gén. de l'Eglise*, t. I, p. 197). Un autre pape, saint Zozime, est accusé (p. 264) de s'être trompé *par une faute grave* sur Pélage: en étudiant cette question (*Hist. gén. de l'Eglise*, t. II, p. 247), M. Poujoulat ne manquera pas de retirer le mot de *faute grave* mis à la charge d'un pontife qui, après un mûr examen, condamna Pélage et Célestius, conformément au jugement de son prédécesseur. Un troisième pape, saint Grégoire VII, ne nous paroît pas avoir été traité avec justice par l'auteur, qui ne veut pas qu'il ait conçu l'idée des croisades (p. 325), et qui, parlant ensuite (p. 370) de Daimbert, archevêque de Pise, le qualifie de *fougueux* disciple de Grégoire VII : l'épithète, du disciple rejaillit jusqu'au maître.

A l'occasion des croisades, M. Poujoulat, revenant sur saint Jean-Baptiste, dont il a parlé dans le premier volume, rapporte (p. 393) une observation de Jacques de Vitry, auquel il n'avoit jamais semblé que le Précurseur se fût nourri de la chair des sauterelles, lui qui refusoit de manger du pain. D'après l'opinion d'un moine syrien, qu'il regarde comme d'une grande autorité dans la question, il incline à croire que *locusta* (sauterelle) a été pris pour *langusta* (herbe). C'est évidemment sans songer à la gravité d'une modification au texte sacré (Saint Matth., c. III, v. 4), que M. Poujoulat se range ainsi de l'avis du moine syrien et de Jacques de Vitry.

L'expédition de saint Louis sur la côte de Tunis fournit à l'auteur (p. 453) l'occasion de rappeler qu'une chapelle vient d'être érigée au lieu où ce prince rendit le dernier soupir. M. Poujoulat cite l'inscription gravée dans cette chapelle. Elle a été composée par M. Reynaud, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'on sait qu'il y est dit, en parlant du saint : « Dieu ait pitié de lui ! » Il a échappé à l'attention de M. Poujonlat qu'on ne peut implorer la miséricorde divine en faveur de celui dont Dieu a couronné les mérites, et que l'Eglise invoque comme un intercesseur.

Mais abrégeons ces observations de détail.

Nous avons cru nécessaire de signaler à M. Poujoulat les endroits défectueux d'un livre dont il pourra faire, en le corrigeant, un ouvrage, sinon très-utile, du moins d'une lecture agréable. Nous finirons en émettant l'avis que plusieurs digressions, notamment celle qui a pour objet les deux poèmes du Tasse, pourroient être retranchées sans inconvénient. Ce que nous demandons surtout avec instance, c'est que l'auteur purge son livre de ces expressions inexactes, et de ces appréciations tout humaines de faits surnaturels, qui ne nous permettent pas de recommander la première édition comme nous étions disposé à le faire.

Un coup d'œil sur les destinées futures de l'Orient et de Jérusalem termine le second volume. M. Poujoulat y présente des idées vraies et élevées. Nous en détacherons quelques lignes ; ce sera notre dernière citation :

« Une belle part est réservée au sacerdoce français dans ce mouvement de rénovation qui doit planter la croix sur toutes les capitales de l'Asie, comme nous plantions, il y a trente ans, notre drapeau sur toutes les capitales de l'Europe. L'Orient quittera le pâle linceul de l'erreur pour revêtir la radieuse robe de la vérité; il échappera à la nuit de l'islamisme comme le ressuscité de Béthanie avoit échappé à la nuit du cercueil, et c'est surtout le sacerdoce français qui, debout en face du cercueil moral de l'Asie, appellera le divin maître à la délivrance de cet autre Lazare.»

En finissant, nous devons constater le mérite des planches que l'éditeur a jointes à cet ouvrage.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — S. S. Grégoire XVI a envoyé à M. O'Connell une magnifique croix et une médaille d'or. Le docteur Cullen, supérieur du séminaire des Irlandais à Rome, qui va visiter l'Irlande sa patrie, est chargé de remettre ces dons du Saint-Père à M. O'Connell.

— Voici, d'après le *Catholique* de Madrid, de nouveaux détails sur la visite faite, le 2 août, par S. S., au couvent des religieuses Franciscaines, pour y gagner l'indulgence de la *Porziuncula* :

« La santé de notre Saint-Père Grégoire XVI se trouve, grâces à Dieu, dans le meilleur état : sa voix forte et belle, sa marche rapide et infatigable, représentent un homme de cinquante ans. Le 2 de ce mois, à la quatorzième heure d'Italie, qui dans ce mois-ci correspond à neuf heures et demie du matin, notre Très-Saint-Père est sorti à pied de son palais (c'est le seul jour où il sorte à pied) accompagné de toute sa maison, Suisses, gardes d'honneur, etc., un prélat marchant devant lui avec la croix, un autre derrière avec le baldaquin, et il se dirigea ainsi, pour y gagner le jubilé, vers le pauvre, mais édifiant, couvent des religieuses capucines. Le Saint-Père visita d'abord l'église et entendit une messe basse; la messe terminée, il entra, précédé de la croix, dans le chœur des religieuses, où il recommença sa visite; puis il s'assit sur le trône qui lui étoit préparé, et donna son pied à baiser à toute la communauté. Si le Saint-Père est si affable et si gracieux envers tous ceux qui ont eu la consolation de lui parler, même envers les ennemis de son siége, que tous en restent extraordinairement charmés, comment ces religieuses qui, au nombre de quarante, entouroient le Saint-Père, écoutant ses paroles de consolation, lui demandant toutes sa bénédiction apostolique, n'auroient-elles pas été aussi charmées? Le Saint-Père demanda des nouvelles d'une religieuse espagnole, qui, pénétrée d'un profond respect, se tenoit cachée; mais, entendant que le Saint-Père s'informoit d'elle pour la seconde fois, elle parut et se jeta à genoux, en disant : *Ecco mi qua*; me voilà, Très-Saint-Père. Le Pape lui parla un instant, et sortit ensuite processionnellement de la clôture. Jamais il ne dépasse le chœur: cependant il le fit la première année où la religieuse espagnole se trouva dans le couvent; comme elle étoit malade, Sa Sainteté daigna monter à sa cellule pour la visiter et lui donner sa sainte bénédiction; et en mémoire d'une telle bonté, les religieuses résolurent de placer une pierre sur la porte de la cellule avec une inscription.

» Une grande quantité de monde attendoit la sortie du Saint-Père, et il reçut de diverses mains un grand nombre de placets. Une dame le supplia de lui accorder une permission pour entrer dans la clôture et y voir sa fille qui y porte l'habit de franciscaine. Le Saint-Père, avec beaucoup de douceur, lui répondit que cela étoit impossible, parce que les religieuses étoient très-occupées. Une autre dame nous frappa tous de saisissement, en se jetant à genoux et en éclatant en cris inconsolables. Le Saint-Père s'arrêta, et lui demanda ce qu'elle vouloit; il fut obligé de renouveler trois fois la même question. Elle s'écria enfin :

« Seigneur...., je veux l'absolution de tous mes péchés. » Le pape, en souriant, lui dit : « *Cara mia*, ce ne peut être ici, car il est nécessaire, pour l'absolution, de savoir quels sont les péchés. Recevez ma bénédiction, et tranquillisez-vous. » Cette pénitente, avec quelques autres paroles de la bouche du Saint-Père, se calma. Le Souverain-Pontife quitta les PP. Capucins qui l'accompagnoient, et se retira à son palais, toujours à pied. La dévotion, qui amène les Pontifes romains dans ce couvent, est immémoriale, et elle confirme tous les ans les pieuses traditions du jubilé. »

— Le procès pour la prélature de Mgr Mauro Salvemini de Molfetta, camérier d'honneur de Sa Sainteté en habit violet, ayant été approuvé par le tribunal suprême de la Signature de Justice, le nouveau prélat a prêté serment le 18 août, et a été admis parmi les référendaires de l'une et de l'autre Signature.

— L'Académie des Arcades a tenu, le 22 août, une séance solennelle au Bosco-Parrasio, pour célébrer l'Assomption de la sainte Vierge. Un élégant discours et un grand nombre de pièces de vers ont été lus en cette occasion.

PARIS.—Une ordonnance du 21 août, insérée au *Bulletin des Lois*, autorise la publication des bulles d'institution canonique de M. Naudo pour l'archevêché d'Avignon, et de MM. Regnier, Bardou et Berthaud pour les évêchés d'Angoulême, de Cahors et de Tulle.

— Les Dames religieuses récollettes de Saint-François, dont le monastère est situé rue des Postes, 40, vont quitter cette résidence, pour aller se fixer à Saint-Symphorien, près Lyon.

Diocèse de Saint-Claude. — La retraite ecclésiastique a eu lieu dans le séminaire de Lons-le-Saulnier. Plus de deux cents prêtres y ont assisté, présidés par le vénérable prélat, qui, depuis vingt ans, ne cesse de se montrer en toute occasion leur lumière, leur soutien, leur père et leur ami. Cette retraite, prêchée par M. l'abbé Chaignon, a été très-édifiante, et l'esprit vraiment sacerdotal du clergé du Jura y a paru dans tout son éclat.

Diocèse de Troyes. — La commune de la Chapelle-Vallon, près d'Arcis-sur-Aube, stimulée par le zèle de son pasteur, vient de restaurer, au moyen d'une souscription volontaire, une antique chapelle dédiée à la patronne de Paris, dans le lieu où la sainte s'est arrêtée en allant d'Arcis à Troyes pour visiter saint Loup.

La solennité de la bénédiction a eu lieu le jour de l'Assomption, au milieu d'une multitude accourue de tous les environs. La foule se dirigea processionnellement vers la nouvelle chapelle. De longues files de vierges, vêtues de blanc, rangées sous la bannière de la reine des cieux, et faisant retentir l'air de leurs cantiques, ouvroient la marche. Venoit ensuite le clergé de la paroisse et des paroisses voisines. L'antique statue de sainte Geneviève, sauvée des orages révolutionnaires, et portée en triomphe, alloit reprendre son ancienne demeure.

Le pieux cortége étant arrivé au lieu désiré, M. l'abbé Roizard, vicaire-général de Troyes, monté sur une éminence, afin de pouvoir dominer la foule qui, avide de l'entendre, se pressoit autour de lui, prononça un discours où l'on reconnoissoit le panégyriste de M. de Boulogne

---

ANGLETERRE. — Mgr Walsh a confirmé, dans la chapelle d'Alton-Towers (château de lord Shrewsbury), environ 80 personnes, parmi lesquelles plusieurs converties.

— Un fait très-curieux et bien consolant vient de se passer à Skipton. Le docteur Boyle y faisoit, depuis trois mois, des conférences religieuses à un auditoire où les protestans étoient six fois plus nombreux que les catholiques. Le nombre toujours croissant de ses auditeurs l'ayant obligé de suspendre ses conférences jusqu'à ce qu'il pût disposer d'une salle plus spacieuse, dont la construction touchoit à son terme, il vit, à son grand étonnement, la partie protestante de ses auditeurs, impatiens de l'entendre, faire mettre à sa disposition un grand amphithéâtre appartenant aux protestans. Le docteur Boyle accepta avec empressement cette offre libérale, et il continue, depuis, ses conférences dans ce local.

IRLANDE. — M. l'archevêque de Tuam a posé la première pierre d'une nouvelle église catholique qu'on va ériger à Dunmore, comte de Galway.

— Une des plus touchantes et des plus édifiantes cérémonies dont on ait été témoin depuis quelque temps en Irlande, a eu lieu à Dublin le 28 août. Il s'agit de la prise d'habit et de l'admission au noviciat, dans le couvent des *Sœurs de la Miséricorde*, de sept jeunes anglaises (les deux demoiselles Hearne, les demoiselles Denny, Henesey, Phillips, Mac Donnal et Boyton). Elles resteront dans le couvent tout le temps que doit durer leur noviciat, et aussitôt qu'elles auront fait profession et émis leurs vœux de religion, elles retourneront en Angleterre, leur pays natal, pour y fonder une maison de l'Ordre de la Miséricorde. M. l'archevêque de Dublin a présidé à la cérémonie de la prise d'habit.

—Le docteur Kennedy, évêque de Killaloe, et un grand concours d'ecclésiastiques du Decanate se sont réunis à Birr, où miss Beckett, dame de haute naissance, convertie au catholicisme, a été admise parmi les Sœurs de l'ordre de la Merci. M. Spencer a prêché le sermon de réception.

— La supérieure du couvent des Ursulines d'Ennis est arrivée de Rome à Lifford, avec l'approbation du Pape pour établir dans cette ville un couvent de la Merci.

— M. l'abbé Albert, prêtre de la congrégation des Oblats, a été envoyé à Dublin, avec l'autorisation de M. l'évêque de Marseille, pour s'enquérir des moyens d'établir en Irlande une branche de cet institut.

AUTRICHE. — Le gouvernement autrichien compte parmi ses sujets, en Gallicie principalement, des populations qui, de temps immémorial, suivent le rit grec-uni. Une sorte de propagande s'est établie pour attirer les populations du rit grec au rit latin, et, cette propagande étant favorable à ses vues, le gouvernement autrichien, non-seulement la toléroit, mais l'encourageoit par tous les moyens. Ces faits étant parvenus à la connoissance du Souverain-Pontife, il s'en est plaint très-fortement au cabinet de Vienne, que ces remontrances ont d'abord contrarié, mais qui se rendra, nous l'espérons, aux vœux du Saint-Siége.

Il n'est pas juste de troubler, dans la jouissance d'un droit ancien et consacré par la mémoire des ancêtres, par les mœurs et les coutumes traditionnelles, des populations qui exercent ce droit paisiblement; et sous ce rapport, le Saint-Siége, qui veille avec une égale sollicitude sur tous ses enfans, a rempli un devoir en prenant la défense des Grecs-unis de la Gallicie contre la politique de leur gouvernement.

L'intérêt de la religion commandoit d'ailleurs cette intervention, tout autant que l'intérêt de la justice. Faire passer quelques fidèles du rit grec au rit latin, c'est rendre à la re-

ligion un médiocre service. Mais que ce service est chèrement payé, si de tels changemens jettent l'alarme parmi des populations entières; si ces populations, peu éclairées et trompées par les agens russes, qui exploitent leurs craintes, en viennent à se persuader que l'Eglise veut les faire renoncer, bon gré mal gré, au rit que suivirent leurs pères; et si on les expose ainsi à un péril prochain de se laisser séduire, et de tomber dans le schisme !

RUSSIE. — Les mesures prises par l'empereur Nicolas pour que la voix du chef de l'Eglise ne parvienne pas jusqu'aux oreilles de ses sujets, prouvent qu'il a compris toute la portée de l'acte pontifical.

Les empiètemens de l'Eglise grecque ne s'arrêtent point, surtout depuis que la Faculté de théologie catholique a été transférée de Wilna à Saint-Pétersbourg. Le gouvernement ne trouvera aucune résistance chez les prêtres qui ont fait leurs études dans cette ville. La Russie se détermine par cette maxime : *Quod scripsi*, *hoc scripsi*. S'il arrive à un prêtre catholique de se régler sur Rome, au lieu de prendre ses inspirations dans le cabinet impérial, les murs d'un cloître s'élèvent bientôt entre le monde et lui.

Mais Dieu envoie des consolations à son Eglise, même dans les lieux et au moment où il semble la délaisser.

Le nombre des Juifs qui ont abjuré le judaïsme et embrassé le catholicisme, dans la seule ville de Varsovie, dans le courant de l'année 1841, dépasse le chiffre de QUATRE CENTS.

Au contraire, le nombre des Juifs qui ont embrassé le schisme grec est minime. Cependant, le Juif qui se fait catholique n'a à attendre que des persécutions : le Juif qui se fait Grec n'a à attendre que des faveurs.

Autrefois, les conversions des Juifs étoient bien moins nombreuses en Pologne, et on ne manquoit pas de les attribuer à des motifs humains; car le Juif qui se convertissoit étoit fait noble. Aujourd'hui, les Juifs devenus catholiques ne sont pas faits nobles, bien au contraire, et les conversions se multiplient.

Ce ne sont pas des Juifs seulement qui se convertissent, et ce n'est pas en Pologne seulement que des conversions ont lieu. Il se fait dans toutes les parties de la Russie comme un grand travail de régénération, que hâtent les persécutions de l'empereur et les apostasies même qu'il impose à des consciences plus foibles que perverties, plus ignorantes que coupables.

SUISSE. — Mgr Maurice-Fabien Roten, évêque de Sion, vient de donner une irrécusable preuve de sa sollicitude pastorale, et l'exemple d'une fermeté qui rappelle les plus beaux jours de l'Eglise, en frappant d'une réprobation solennelle l'*Echo des Alpes*, journal impie et révolutionnaire. Dans un Mandement, sur lequel nous nous réservons de revenir, le prélat flétrit les coupables allégations de cette feuille, dont il condamne les propositions et défend la lecture aux catholiques de son diocèse.

Le courageux et éloquent évêque de Chartres s'est élevé, on se le rappelle, avec une vigueur tout apostolique, contre le *Journal des Débats;* l'évêque de Sion, à son tour, s'élève contre l'*Echo des Alpes*. Quand les propagateurs des mauvaises doctrines seront ainsi mis à l'*index*, ils trouveront dans le mépris et dans l'active opposition des catholiques des obstacles qui ne leur permettront pas de se soutenir.

ETATS-UNIS. — Mgr Hugues, administrateur du diocèse de New-York, a dédié dernièrement l'église de St-Michel, à Flushing, et l'église de

l'Assomption de Brooklyn. Le même prélat a dédié une autre église nouvelle à West-Troy. Il a aussi posé la première pierre d'une église qui sera élevée, à Albany, sous le vocable de Saint-Joseph. Il doit encore faire la dédicace d'une nouvelle église à Sandy-Hill, et d'une autre à Lansingburg. Outre cela, les églises de Saint-André et de la Nativité ont été récemment consacrées dans la ville de New-York, et l'église de Saint-Vincent-de-Paul, dans le Canal-Street, le sera bientôt.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Malgré les sollicitudes et les tendances connues du gouvernement à bon marché, les frais de justice vont toujours en augmentant; ils se sont accrus de plus d'un quart en quelques années. Le ministre écrit des circulaires aux officiers supérieurs de son département, pour appeler leur attention là-dessus, en leur indiquant les diverses branches de service dans lesquelles il seroit possible, selon lui, d'introduire quelques petites économies.

Il nous semble que la dépense ne fait que suivre le progrès des crimes et délits. On peut même remarquer qu'elle n'augmente pas dans la même proportion qu'eux. Ainsi le remède n'est pas dans la diminution de quelques légers frais de justice; c'est dans la diminution des crimes et délits qu'il faudroit la chercher; et pour cela il faudroit commencer par attaquer les causes de désordre et d'immoralité dont ils sont le produit.

Dans l'état actuel des choses, dans le dépérissement progressif des mœurs du peuple, on seroit moins surpris d'entendre demander des supplémens que des retranchemens de frais de justice. Quand il n'y auroit que le besoin de mettre les affaires criminelles à jour, et de ne pas laisser languir dans les prisons une foule d'accusés dont on n'a le temps de vérifier et de déclarer l'innocence qu'au bout de quatre et six mois de détention préventive, cette considération mériteroit bien, assurément, qu'on dépensât quelque argent de plus pour accélérer la marche de la justice. Que le ministre se fonde hardiment sur des raisons comme celles-là pour demander que son budget soit augmenté; personne n'osera y trouver à redire.

La plupart des journaux continuent à disputer sur la loi de régence, comme si elle étoit encore en projet. Pour notre part, nous avons toujours cru que c'étoit peine perdue avant, pendant et après. Seulement, les autres paroissent avoir une consolation qui les tranquillise et adoucit leurs regrets, tandis que nous y attachons fort peu d'importance. Ils disent que cette loi est comme toutes les autres, soumise à l'empire des circonstances et des éventualités, révocable, impuissante, pour lier l'avenir. Voilà ce qu'ils allèguent, et ce qui leur aide à prendre leur parti.

Eh bien, c'est précisément là le point auquel nous ne mettons aucun intérêt et qui ne nous cause aucun souci, parce que nous savons fort bien, comme tout le monde, que les révolutions ne se laissent pas lier par des scrupules, et qu'elles ne sont pas plus embarrassées pour dénouer que pour nouer. Mais ce qu'il n'est pas en leur pouvoir de dénouer et de réparer selon les circonstances, c'est l'ouvrage d'une éducation morale et religieuse qui aura pris son pli pendant quatorze ans, sous l'influence d'une mère protestante.

Les révolutions, en effet, peuvent bien dire : Nous referons telle ou telle chose, si elle ne va pas comme nous l'avons entendu; nous réformerons, nous redresserons telle ou telle partie de nos actes, si elle ne s'ajuste pas bien avec nos prévisions et avec les éventualités que le temps fera naître. Mais elles ne peuvent pas dire la même chose par rapport aux effets de l'éducation, par rapport à l'action des idées et des principes qui auront servi à façonner l'ame et l'esprit d'un jeune prince jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Or, ceci n'est point un cas

d'éventualité comme les autres; c'est quelque chose qui commence et se réalise dès à présent, quelque chose qui porte son fruit et arrivera naturellement à maturité, sans qu'il dépende de personne d'y rien changer selon les circonstances qu'on se réserve de consulter, pour rectifier ou modifier plus tard les autres parties de la loi de régence.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

Par suite des options de MM. Dupont (de l'Eure) et Emile de Girardin, des ordonnances, en date du 30 août, ont convoqué pour le 24 septembre, à Bernay et à Brionne, les 4e et 7e colléges électoraux de l'Eure, et à Bourganeuf, le 3e collége électoral de la Creuse.

— Les colléges de Nogent-le-Rotrou et d'Hazebrouck sont convoqués pour le même jour, par suite des options de MM. Berryer et de Salvandy pour Marseille et Lectoure.

— MM. de Thiars, Billaut et Floret n'ont pas déclaré leur option. Pour les deux premiers, le délai d'un mois depuis leur admission, n'étoit pas expiré, et ils ne seront tenus d'opter que dans les premiers jours de la réunion de la chambre. Quant à M. Floret, on sait que son admission comme député de Carpentras a été ajournée.

— Sont nommés par ordonnance datée du château d'Eu, le 28 août : substitut du procureur-général près la cour royale d'Agen, M. Dubernet, en remplacement de M. Laffite, décédé; juge à la Rochelle, M. Savary; juge à Sancerre, M. Morot; juge à Lunéville, M. Ayet; substitnt du procureur du roi à Toul, M. Klecker; juge-suppléant à Laon, M. Salleron; à Epinal, M. Chevresson; à Niort, M. Rivasseau.

— M. Emile de Girardin vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— M. le duc de Nemours, arrivé hier à Paris, doit partir demain pour Compiègne, où il fera manœuvrer les troupes qui y sont réunies.

— M. le maréchal Soult vient de signer l'ordre pour le renvoi dans leurs foyers des militaires libérables en 1843. Cet ordre est publié dans le journal officiel militaire.

— M. le ministre des affaires étrangères est allé fixer sa résidence à Auteuil, et M. le ministre de l'intérieur à Enghien.

— M. le lieutenant-général Jacqueminot est parti pour les eaux d'Aix en Savoie.

— M. Blondeau, gérant du *Globe*, a été condamné hier par le tribunal correctionnel (6e chambre) à 100 fr. d'amende, pour avoir diffamé, dans deux articles de ce journal, M. Paul Aubry, qui a signé pendant un mois la *Gazette de France*, comme rédacteur responsable.

— M. le vicomte Edouard Walsh, directeur de la *Mode*, a été écroué mercredi à Sainte-Pélagie pour y subir un emprisonnement de trois mois, auquel il a été condamné.

— A la suite d'une minutieuse procédure, dirigée par M. Desmortiers-Deterville, juge d'instruction, à l'occasion du déplorable accident du 8 mai, la chambre du conseil de la 5e chambre, par ordonnance du 30 août, a renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle les administrateurs du chemin de fer de Versailles (rive gauche), sous la prévention d'homicides et de blessures causés par imprudence.

— Toutes les chambres civiles de la cour de cassation, de la cour royale et du tribunal civil de première instance ont terminé leurs travaux de l'année judiciaire, et sont en vacances.

La cour d'assises, la chambre des appels correctionnels de la cour royale, qui remplit les fonctions de chambre des vacations, et la chambre des vacations de première instance tiennent seules séance.

— Un violent incendie a éclaté hier au soir à la Chapelle-Saint-Denis. Un vaste chantier de bois de construction est devenu la proie des flammes.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 24 août, un orage épouvantable a ravagé le Roussillon.

A Saint-Laurent de Cerdans, les eaux ont emporté les forges de M. de Vogué, pair de France, et de M. Delcros, et renversé plusieurs constructions. A Arles, le bassin du Tech a été ravagé, et le bel établissement thermal de M. Pujade a beaucoup souffert. A Céret, un moulin situé sur la rive droite du Tech a été emporté. A Arles, sur 14 ou 15 personnes qui y manquent, on a trouvé les cadavres de 7 ou 8. A Céret, il a péri 7 individus. A Polan, on a encore trouvé trois cadavres. Le Tech, depuis Arles jusqu'à la mer, a ravagé plusieurs lieues de terrain; la coupe de fourrages, couverte de limon, est perdue. Le Réart a fait aussi de grands ravages sur la route royale; il a enlevé la chaussée du pont et endommagé le pont lui-même.

Dans l'intérieur de Perpignan, les épiciers des bas quartiers ont perdu tout ou partie de leurs magasins. L'eau de la Basse s'élevoit dans leurs boutiques au-dessus du comptoir. Aux faubourgs, aux tanneries, l'eau touchoit le plancher des premiers étages. Des entrepôts de farine ont disparu. Une grande quantité de laines a été avariée dans les magasins du commerce ou des particuliers.

La Tet n'a pas fait des ravages, quoique grossie par la pluie ou par les torrens qui s'y jettent. Un de ces torrens, le Boulés, a ravagé la belle campagne d'Ille et de Milhas, où tout ce qui étoit encore sur pied a été détruit. A Ille, la foudre a tué deux personnes.

On porte à des millions la perte que le Roussillon a éprouvée.

— De grands dégâts ont aussi été occasionnés par des orages dans l'Alsace et le Rouergue, et dans le département des Vosges.

— Beaucoup de conseils d'arrondissement, celui de Brest entre autres, demandent cette année, pour faire baisser le prix de la viande de boucherie, que la perception des droits de douane, et surtout du droit d'octroi sur les bestiaux, soit faite au poids, et non par tête.

— Le tribunal de Langres a condamné dernièrement MM. Laurent et Dejussieu, imprimeurs, le premier à 15,000 fr., et le second à 3,000 fr. d'amende, pour avoir imprimé, à l'occasion des dernières élections, l'un cinq lettres et l'autre une lettre, sans les avoir revêtues de leurs noms et qualités.

— M. Captier, receveur-général des finances des Pyrénées-Orientales, a succombé le 23 août à une attaque d'apoplexie foudroyante, à Quillan, en descendant de la diligence.

— On lit dans le *Rhône* (Lyon) que le 28 août huit personnes s'étant embarquées sur la rive gauche du Rhône pour gagner la rive droite, le batelet fut entraîné sous la roue d'un des moulins de Saint-Clair. Les huit personnes tombèrent dans le fleuve; trois seulement parvinrent à se sauver.

— On écrit de Melun, le 29 août:

« L'exécution de Philibert Berger, condamné à mort comme parricide par arrêt de la cour d'assises du 4 juin dernier, a eu lieu ce matin sur la place publique de Melun. Depuis sa condamnation, Berger avoit avoué son crime avec toutes ses horribles circonstances, et en avoit manifesté un profond repentir. Ce triste spectacle avoit attiré, comme toujours, une foule immense où les femmes surtout et les enfans étoient en grand nombre. Le condamné a écouté avec calme les pieuses exhortations de son confesseur, à côté duquel il a fait une dernière prière au pied de l'échafaud, et qui l'a embrassé à ce moment suprême. »

— La femme Dupain, accusée d'avoir assassiné son mari, a été condamnée par la cour d'assises de l'Oise aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

EXTÉRIEUR.

L'infant don François de Paule ne sait presque plus où errer avec sa famille. Ce n'est pas seulement à Madrid qu'Espartero n'a point voulu d'eux. Les

autorités de Saint-Sébastien les ont repoussés à Bilbao, celles de Bilbao les repoussent à Saragosse, en attendant que Saragosse les repousse ailleurs. Ils sont dans un dénûment à faire pitié ; réduits à une modeste voiture de louage attelée de deux mules, et qu'on ne leur fournit au mois qu'en la faisant payer d'avance. Leur seule consolation est d'être princes d'un pays constitutionnel.

— Le gouvernement d'Espartero travaille à faire reconnoître la royauté d'Isabelle par les grandes cours du Nord. C'est l'Angleterre qui se met en avant pour cela. Si elle réussit, Espartero s'engage à accepter le traité de commerce qu'il a repoussé jusqu'à présent comme trop désavantageux pour l'Espagne.

— Le *Moniteur belge* vient de publier l'arrêté suivant :

« Article unique. — Provisoirement, et en attendant le résultat des négociations ouvertes avec l'Allemagne, les réductions résultant de l'article 6 de l'arrêté royal du 12 août courant, seront appliquées aux vins et soieries de provenance allemande.

» Cette disposition viendra à cesser au 1er juillet 1843, si elle n'est pas renouvelée avant cette époque.

» Donné à Bruxelles, le 28 août 1842.

» *Signé :* LÉOPOLD. »

Les réductions résultant de l'arrêté du 12 août courant étoient appliquées aux vins et soieries de provenance française. Elles étoient le prix de l'exception consentie par le gouvernement français au profit des fils et tissus de lins de provenance belge. Dans la chambre des représentans, plusieurs membres ont pris la parole pour blâmer le gouvernement d'avoir fait gratuitement à l'Allemagne une concession que la France avoit cru devoir acheter au moyen d'une autre concession fort onéreuse pour elle. Ils ont dit que le gouvernement français seroit en droit de regarder l'arrêté du 28 août comme une grave injure.

— La reine d'Angleterre a témoigné, dit-on, le désir de visiter, pendant son voyage en Ecosse, tous les lieux décrits dans les romans de sir Walter-Scott.

S. M. doit être de retour à Londres le 13 ou le 14 septembre.

— Les nouvelles des districts manufacturiers ne sont pas encore très-satisfaisantes. Il n'y a point eu de violences exercées, mais les travaux ne se reprennent que lentement. La plus grande partie des ouvriers persiste à attendre dans l'inaction, que les maîtres aient fait droit à ses réclamations. De leur côté, les manufacturiers exigent, avant de se prononcer, que les ouvriers rentrent dans les ateliers. La question paroît donc se réduire aux proportions d'une puérile querelle d'amour-propre, qui toutefois renferme les dangers qui peuvent résulter de l'oisiveté d'une multitude affamée, que de mauvais conseils peuvent instantanément conduire à des excès.

— Le gouvernement a reçu la dépêche suivante de Malte, le 26 août :

« Le *Great-Liverpool*, qui est arrivé ce soir à cinq heures, avec les valises de l'Inde, apporte des nouvelles de Djellabad et du camp du général Pollock, qui vont jusqu'au 22 juin. Les maladies, les chaleurs, le manque de vivres et le simoun déciment l'armée ; le mécontentement de l'inaction où elle est laissée est à son comble. Akbar Khan s'est emparé du Bala-Hissar et des trésors qui s'y trouvoient. Le gouverneur-général a laissé le général Pollock libre d'agir selon ses propres inspirations. Des symptômes de mutinerie se sont manifestés chez les Sikhs.

» Les nouvelles de Candahar vont jusqu'au 11 juin ; elles sont sans intérêt.

» Aucun événement important n'a eu lieu en Chine. On dit que l'empereur s'est réfugié en Tartarie. Les préparatifs pour marcher sur Chapou étoient terminés; mais on restoit dans l'inaction. »

L'estafette qui est passée hier à Paris a apporté les correspondances mensuelles de l'Inde et de la Chine, mais malheureusement elles ne nous apprennent presque rien que nous puissions

ajouter à la dépêche télégraphique.

La situation n'a pas varié depuis le mois dernier.

En Chine, les Anglais n'ont point avancé d'un pas, quoique la mousson du sud-ouest, qui doit conduire la flotte de l'amiral Parker dans le Nord, fût déjà parfaitement établie à la date des dernières nouvelles, quoique les renforts attendus depuis long-temps fussent déjà arrivés pour la plus grande partie. On ne nous explique pas la cause de cette inaction.

Les journaux annoncent, comme la dépêche télégraphique, que l'empereur s'est sauvé en Tartarie; mais pourquoi l'empereur se sauveroit-il? C'est la coutume des empereurs, à ce qu'il paroît, d'aller passer tous les ans quelques mois de la belle saison en Tartarie; et quoique ce soit montrer un grand dédain pour la puissance européenne que de ne pas vouloir déroger à ses habitudes dans les circonstances actuelles, il est cependant assez probable que ce voyage de l'empereur ne veut pas dire autre chose.

Dans l'Afghanistan, chacun reste toujours dans sa position sans rien tenter contre ses ennemis, mais cette immobilité forcée porte un préjudice moral et matériel aux Anglais. Il est maintenant hors de doute que le général Pollock, à Djellalabad, a reçu l'ordre d'évacuer l'Afghanistan en cherchant à obtenir d'Akbar Khan les meilleures conditions qu'il sera possible pour les nombreux prisonniers qui sont dans les mains du chef Afghan. En attendant l'issue de ces négociations, qui ne paroissent pas d'ailleurs très-actives, l'armée anglaise de l'Est reste à Djellalabad affligée d'un grand nombre de maladies, toujours réduite à la demi-ration, et, dit-on, incapable de faire un mouvement soit en avant, soit en arrière, par défaut de moyens de transport. Pendant ce temps la saison s'avance, il ne reste plus que quatre mois, trois peut-être au général Pollock pour agir, et l'on semble inquiet de ne pas lui voir prendre un parti.

Tandis que l'armée de l'Est se trouve ainsi réduite à une immobilité forcée, celle de l'Ouest fait ses préparatifs pour évacuer Candahar et repasser l'Indus. En allant dégager la garnison de Kelat-i-Ghildji, le colonel Wymer a eu l'occasion de battre l'ennemi, mais il n'a obtenu d'autre résultat que de pouvoir faire tranquillement sa retraite sur Candahar. Le général Nott a aussi, dit-on, battu Saftar Djeng. Mais de cette nouvelle victoire, on n'espère rien de plus que de pouvoir occuper librement les défilés par lesquels l'armée anglaise devra se retirer.

Du côté des Afghans, on ne sait rien de ce qui se passe, sinon qu'Akbar Khan règne décidément à Caboul.

Dans l'Inde, rien de nouveau : les affaires commerciales ont repris quelque faveur, et toute la Péninsule est parfaitement tranquille, à l'exception du Bundelkund, où il a éclaté quelques désordres qu'on dit être d'ailleurs sans importance.

Comme mesure de précaution, et pour être prêt à réprimer les tentatives que les échecs désormais avoués de la puissance anglaise au-delà de l'Indus pourroient peut-être occasionner, une armée de réserve composée d'environ 20,000 hommes de toutes armes se réunit en ce moment dans les environs de Delhi, sous les ordres de sir Jasper Nichols, commandant en chef des armées anglaises de l'Inde.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 2 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 120 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 79 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 3257 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1277 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 103 fr. 0/0
Rentes de Naples. 106 fr. 80 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 512 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3642.

MARDI 6 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Bibliographie Catholique ; revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, d'éducation, etc.

Nous avons déjà fait connoître, dans notre Numéro du 4 décembre 1841, l'esprit et le but de cette publication. Aujourd'hui que la première année est terminée et la seconde commencée, nous pouvons mieux apprécier cette OEuvre dans son ensemble et dans ses détails.

Les douze numéros publiés jusqu'au 1er juillet dernier forment un volume dans lequel 333 ouvrages sont examinés sous le triple rapport religieux, moral et littéraire. A la fin du volume, on trouve la liste des ouvrages condamnés pendant l'année par la congrégation de l'*Index*. Trois tables le terminent : l'une a pour objet les articles relatifs à la *Bibliographie Catholique* elle-même et à l'OEuvre des bons livres ; la seconde renferme, par ordre alphabétique, les titres des ouvrages dont il a été rendu compte dans le volume, et la troisième les noms des auteurs des livres examinés. Dans la seconde de ces tables, le titre de chaque ouvrage est précédé de quelques signes qui indiquent, au premier coup d'œil, à quel genre de lecteurs il est spécialement propre. C'est une heureuse idée, qui évitera des recherches, et dispensera même souvent de recourir au jugement motivé auquel la table renvoie.

Tant d'intérêts et d'amours-propres ont à redouter l'impartialité d'une critique indépendante des hommes et des choses, qu'on pouvoit appréhender de voir la *Bibliographie Catholique* sinon foiblir devant les exigences des auteurs ou des éditeurs, du moins ne pas conserver toujours cette absolue liberté sans laquelle le blâme est souvent une injustice et l'éloge une pure flatterie. Mais ce qui ressort généralement dans les nombreux comptes-rendus que contient ce volume, c'est une impartialité dont bien peu de recueils ont gardé l'heureuse tradition. Chaque ouvrage, d'abord analysé d'une manière succincte, mais suffisante pour donner une idée exacte des sujets qu'il traite et de la manière dont il les envisage, est ensuite apprécié dans sa portée religieuse, philosophique, morale ou simplement littéraire ; puis on indique la classe de lecteurs auxquels il peut convenir absolument ou avec réserve. Plus ou moins développés suivant l'importance relative des livres examinés, les jugemens de la *Bibliographie Catholique* nous ont paru presque toujours aussi remarquables par leur justesse que par leur indépendance. Sans chercher à se rendre agréables aux auteurs dont ils ont à faire connoître les œuvres, les rédacteurs s'attachent avant tout à ne dire à leurs lecteurs que ce que leur dicte leur conscience, afin qu'on soit assuré de trouver dans leur recueil justice et vérité. Nous ne leur ferons pas un reproche de préférer la sévérité à une complaisante indulgence : l'avenir de leur OEuvre dépend tout en-

tier du maintien de la ligne qu'ils ont adoptée et suivie depuis leur premier numéro.

Toutefois, aucune publication n'est parfaite dès son origine, et l'expérience montre chaque jour à un directeur consciencieux les améliorations dont son œuvre est susceptible. Auparavant, les bons livres étoient presque exclusivement appréciés dans ce recueil. Maintenant, les mauvais livres y occupent la place importante qui leur est due. S'il est, en effet, d'une incontestable utilité d'indiquer aux lecteurs les ouvrages qu'ils peuvent acquérir et lire avec confiance, il n'est pas moins urgent de stygmatiser ces productions trop nombreuses, qui, sous un titre souvent trompeur, pénètrent dans les familles et y introduisent l'incrédulité, l'immoralité, souvent la honte et le déshonneur.

A l'appui du témoignage favorable que nous avons rendu à la *Bibliographie Catholique*, nous présenterons d'abord quelques citations empruntées à la critique d'un ouvrage auquel on a fait une certaine réputation : nous parlons de l'*Histoire de France* de M. Michelet.

« S'il s'agissoit de relever toutes les erreurs ou omissions historiques, et surtout les erreurs religieuses de l'auteur, un seul article ne suffiroit pas ; il y faudroit un gros volume. Mais il importe seulement de signaler le livre de M. Michelet comme un ouvrage très-défectueux sous le rapport de la science, et très-dangereux sous le rapport de la religion. Les réputations de ce siècle ne nous font pas peur ; nous ne craindrons jamais de les attaquer ouvertement et de leur dire leurs vérités, quels que soient le nombre, la frénésie ou la timidité de leurs admirateurs. Pour quelques mots d'éloge jetés dédaigneusement au christianisme, pour quelques regrets insultans accordés au passé par la raison triomphante du temps présent, nous ne serons jamais dupes des bonnes intentions ni du sentiment religieux de nos historiens philosophes ; et, en rendant compte de leurs œuvres impies, nous ne leur tendrons pas amicalement la main en signe d'alliance. Ce que la religion nous inspire pour eux, c'est un désir sincère de leur retour. — La réputation de science qu'ils se sont faite ne nous en impose pas davantage. Un style pittoresque, un appareil ambitieux d'érudition, la prétention fière d'avoir trouvé ce qui étoit découvert depuis long-temps, ne nous déconcertent pas : il est si facile d'avoir le secret de ces apparences sonores ! Nous dirons donc, sans hésiter, à ceux qui croiroient reconnoître, dans le livre de M. Michelet, beaucoup de *science nouvelle*, et, à ce titre, nous imposer le respect pour un travail digne d'attention, nous leur dirons que M. Michelet, et ses élèves qui l'ont habilement secondé (préf., p. vj), n'ont pas trouvé seuls l'érudition qui est assez pompeusement étalée dans l'*Histoire de France*. »

Après avoir montré dans quelles sources M. Michelet a puisé l'érudition *pompeusement étalée* dans son livre, le critique continue :

« Nous ne lui contesterons pas non plus une rapidité de travail si peu réfléchie, qu'il ne prend pas même la peine de vérifier ses autorités, et, qu'à propos d'un fait important qui auroit besoin de preuves, il se contente de dire en note : *Je regrette de ne pouvoir retrouver dans quel auteur j'ai lu ce fait important* (tome 1er, p. 168). Après avoir imputé aux docteurs contemporains de Grégoire VII une opinion erronée sur le mariage, il dit également dans une note : *Ce fut toutefois, je pense, Pierre Lombard, qui vivoit un plus tard* (tome 2e, p. 174). Ailleurs il mettra au bas d'une page un texte latin qui contredit formellement ce qu'il veut établir par ce texte (tome 1er, p. 270). On seroit tenté de croire qu'il n'a pas toujours lu les notes et éclaircissemens dans l'arrangement desquels *ses*

élèves l'ont aidé avec autant d'intelligence que de zèle. Il donnera pour une des causes de la première croisade, entreprise par saint Louis en 1246, la destruction de Bagdad par les Mongols en 1258; il prendra la Conception immaculée de la sainte Vierge pour la Conception de Notre-Seigneur par la Vierge Marie, et, par une manie fâcheuse de rapprochemens, il semblera mettre au nombre des prédicateurs de la réforme opérée par Grégoire VII, saint Dunstan, qui précéda d'un siècle ce grand pape (tome 2, *passim*). »

L'auteur de l'article prouve ici qu'outre ces faits si graves, M. Michelet a encore le défaut de n'être complet sur aucune époque. Il aborde ensuite la question de moralité qui appartient plus spécialement au but et au genre du recueil dans lequel il écrit.

« Et d'abord la liberté, quelquefois licencieuse, du langage ne permettroit pas d'abandonner le livre de M. Michelet aux mains des enfans et des jeunes gens. Ces imaginations, presque partout trop instruites du mal, y trouveroient un aliment à une curiosité coupable et bien pernicieuse. Comment leur laisser lire les pages étranges du second volume dans lesquelles l'auteur distingue deux architectures, la mâle et la femelle, et indique les signes auxquels il doit être facile de reconnoître les sexes des monumens anciens et modernes? Comment ne pas écarter des yeux et de l'esprit de la jeunesse ces paroles du 5e volume, à propos de l'invention de l'imprimerie? Nous les citons textuellement, parce qu'il faut confondre par des textes les admirateurs incorrigibles: « Un chercheur » des bords du Rhin trouva le vrai mys- » tère; le profond génie allemand com- » muniqua aux lettres la fécondité de la » vie; il en trouva la génération : il fit » qu'elles s'engendrassent et se fécondas- » sent de mâle en femelle, de poinçons » en matrices : le monde ce jour-là entra » dans l'infini. » Seroit-ce une leçon de morale que la vie d'Isabeau de Bavière, telle qu'elle est racontée dans le quatrième volume? Cette immonde Messaline du quinzième siècle n'inspire pas d'indignation à M. Michelet. Des fautes horribles qu'il ne faut nommer que pour les flétrir, il les excuse en quelque sorte, il les enjolive par la galanterie du style. Nous citons encore textuellement : « La » reine, depuis long-temps éloignée de » son mari, n'en (*sic*) étoit pas moins » enceinte; elle attendoit, elle souhaitoit » un enfant. Elle accoucha en effet d'un » fils, mais qui mourut en naissant. Il fut » pleuré de sa mère, plus qu'on ne pleure » un enfant de cet âge quand on en a déjà » plusieurs; pleuré comme un gage d'a- » mour. » Un peu plus haut, à propos de l'infortuné duc d'Orléans, frère de Charles VI, trop connu par les scandales de ses mœurs, nous lisons encore : « De qui » tenoit-il ces dons qu'il apporta en nais- » sant, sinon d'une femme?... Une femme » mit en lui la grâce, et les femmes la » cultivèrent.... Et que serions-nous sans » elles? Que de choses nous apprenons » près d'elles comme fils, comme amans » ou amis? » Et parmi ces femmes qui cultivèrent la grâce dans cet homme, l'auteur cite Isabeau de Bavière *sa belle-sœur, son amie, peut-être davantage.* Voici l'inceste épuré par ses résultats!...... S'agit-il d'histoire ecclésiastique? M. Michelet tombe d'erreur en erreur à la suite de l'érudition menteuse des protestans. Il affirme que la primatie de Rome commence à poindre, obscure et confuse, dans les premières années du cinquième siècle; il prétend que saint Jérôme et saint Augustin n'interprétoient pas en faveur de l'évêque de Rome le passage de l'Evangile : *Tu es Petrus,* et il cite saint Jérôme sur Amos et contre Jovinien, indiquant les chiffres, mais s'abstenant de donner le texte. Nous lui citerons en réponse la lettre XIV de saint Jérôme, adressée au pape Damase, et ce texte qui ne prête guère au contre-sens: *Ego nullum primum, nisi Christum sequens, beatitudini tuæ, id est cathedræ Petri, consocior; super illam petram*

ædificatam Ecclesiam scio. Il affirme encore ce que fut après l'an 1000 que le dogme de la présence réelle, jusque-là obscur et caché à demi dans l'ombre, éclata dans la croyance des peuples, et que le Sauveur descendit lui-même sur l'autel; mais il ne cite pas ici de témoignage contemporain, car il ne fait que reproduire l'affirmation des protestans, attribuant aux adversaires de Béranger l'invention du dogme qu'ils défendoient contre cet hérétique. Saint François devient un précurseur de Luther. « Il s'é» cria, dit M. Michelet, comme plus tard » Luther : Périsse la loi, vive la grâce!... » Le système de la grâce, où l'homme » n'est plus rien qu'un jouet de Dieu, le » dispense ainsi de toute dignité person» nelle. Le scandale et le cynisme devien» nent une jouissance pieuse, une sen» sualité de dévotion. » Déjà l'auteur avoit représenté les moines de Fontevrault soumis à une abbesse, et « vivant » sous elle dans une voluptueuse obéis» sance mêlée d'amour et de sainteté. » — Nous en avons dit assez pour faire comprendre à nos lecteurs ce qu'il faut penser de ces réputations dont les catholiques sont quelquefois dupes par charité. Qu'importent à présent quelques paroles bienveillantes pour le christianisme dans la bouche de ceux qui proclament le christianisme mort?—Nous n'ajouterons qu'une seule citation; elle sera comme le complément de toutes les autres. En finissant le règne de Charles V, M. Michelet représente le monde livré à une contradiction qui va toujours en augmentant. « On eût dit que la raison divine et » humaine avoit abdiqué. Dieu, comme » dit Luther, s'ennuyoit du jeu, et jetoit » les cartes sous la table. » Après cette monstrueuse impiété, M. Michelet s'écrie : « C'est un moment tragique que » celui où l'on se sent devenir fou, » et, par une citation de Shakespeare, il semble prier Dieu de lui conserver la raison. — Nous prierons Dieu de la lui rendre. »

Pour donner une idée plus exacte de la manière dont les divers ouvrages sont appréciés dans la *Bibliographie catholique,* nous passerons encore en revue quelques-uns de ses jugemens les moins développés, et que leur peu d'étendue nous permettra d'insérer en entier.

« Le titre de cet ouvrage, est-il dit dans la 3e livraison, à propos de *Rome souterraine*, par M. Charles Didier, nous avoit fait penser qu'il s'agissoit ici des magnifiques catacombes de Rome, et que nous allions les parcourir avec M. Charles Didier, comme nous l'avions fait avec M. Raoul Rochette, quand nous avons lu son intéressant volume sur ces admirables monumens de l'antiquité romaine; la dédicace même du livre : *au Pape*, nous avoit confirmé dans cette pensée; les premières pages ont suffi pour nous détromper. — Au lieu d'une description intéressante, de souvenirs touchans et d'édifiantes réflexions, nous n'avons trouvé que des déclamations furibondes contre le pape et le sacré collége, des moqueries impies à l'égard de nos mystères les plus révérés, des accusations mensongères contre la religion et ses ministres, une haine implacable contre tout ce qui est saint et vénérable à nos yeux. *Rome souterraine* n'est autre chose que l'histoire la plus haineuse, la plus perfide, la plus impie d'une conspiration de carbonari. C'est un drame extraordinaire, bizarre, qui se développe longuement à l'esprit effrayé du lecteur, qui le révolte à chaque pas, lorsqu'un cri de rage vient retentir contre le souverain Pontife et contre Dieu lui-même. — Quand nous aurons ajouté qu'une intrigue coupable sème dans ce volume des tableaux d'une honteuse immoralité, nous aurons sans doute convaincu nos lecteurs que ce livre est un des plus mauvais de notre époque, et aucun d'entre eux n'aura la pensée de le lire. — Nous le désirons vivement, car le style en est si coloré, si dramatique, et il y a tant de verve dans les récits, tant d'enchaînement dans les faits, qu'une telle lecture offre d'immenses dangers. — Il nous suffit, sans doute, de les si-

gnaler sans nous y appesantir davantage, pour les faire éviter. — Nous ne l'avons même fait que pour préserver nos lecteurs de l'erreur dans laquelle nous a fait tomber le titre de ce livre, comme nous l'avons dit en commençant. »

Ailleurs (5e livraison), la *Bibliographie Catholique* flétrit dans les termes suivans les publications et l'enseignement d'un professeur que nous avons aussi dénoncé nous-mêmes aux familles chrétiennes :

« Nous nous réjouirions avec l'auteur de ces *Elémens d'histoire*, en les voyant parvenus à leur dix-neuvième édition, si nous avions à les signaler comme un bon livre; mais ce que nous allons en dire justifiera notre regret de voir un pareil ouvrage obtenir un tel succès. — Disons d'abord que M. Lévi est juif; or, en cette qualité lui appartient-il bien de se faire l'instituteur de jeunes gens, de jeunes personnes élevés dans la religion catholique ? Nous ne le pensons pas. Encore si son enseigement étoit pur, on pourroit peut-être oublier que, quand il parle en catholique, le professeur fait violence à ses convictions; mais il n'en est point ainsi : ses principes ont les tendances les plus dangereuses, et il importe beaucoup de prémunir les familles chrétiennes et les maisons d'éducation, auxquelles s'adressent surtout ses ouvrages, contre l'influence funeste qu'ils pourroient exercer. — Et qu'on se garde bien de se laisser séduire par une prétendue approbation que Mgr de Quelen auroit donnée à ces *Elémens*, et dont leur auteur a fort habilement, mais très-peu délicatement usé et abusé pour faire croire à l'orthodoxie de son livre. Jamais une pareille approbation n'a été donnée : le secrétariat de l'archevêché n'en a conservé aucune trace : tout au plus l'auteur peut-il invoquer en sa faveur une lettre de M. l'abbé Nicolle. Or, il y a loin d'une simple lettre de politesse, fût-elle même d'un vicaire-général, à une approbation dans les formes. — Cela dit en passant, et seulement pour les personnes qu'une si respectable autorité auroit pu induire en erreur, examinons rapidement la partie religieuse de cet ouvrage. — L'histoire sainte y est d'abord on ne peut plus mal traitée. Outre qu'elle en occupe la plus petite partie, tandis que les autres peuples, et surtout les *sages* de l'antiquité, sont amplement étudiés, les faits y sont dénaturés et tronqués : ainsi, les miracles n'apparoissent que comme des faits naturels : les événemens les plus importans sont suivis de réflexions erronées et qui leur ôtent souvent leur caractère essentiel. Quant à Jésus-Christ, sa mission divine est complétement dissimulée; la sublimité même de sa doctrine n'offre pas au professeur une conséquence pratique, pas un mot pour le cœur, pas une expression qui porte à la vertu. — L'histoire moderne et l'histoire ecclésiastique sont écrites dans le même esprit. Ici surtout se révèle une partialité révoltante : après s'être montré l'ennemi de l'Eglise, des papes surtout, l'auteur fait un pompeux éloge du protestantisme, de la révolution, insinue les préjugés les plus grossiers, donne les définitions les plus inexactes, et n'hésite pas à attribuer au catholicisme des actes qu'il déplore et dont on ne peut le rendre responsable. L'incrédulité n'est pas, il est vrai, toujours ouvertement enseignée; mais à des pages vraiment impies succède une froide et sèche indifférence; les vérités révélées semblent sans force, ainsi présentées. On voit sous chaque phrase l'embarras de l'écrivain qui formule une pensée à laquelle il ne peut assujétir sa foi. — Nous en avons assez dit sans doute pour qu'on se tienne en garde contre un si perfide enseignement. Nous aurions cité quelques passages, si nous avions cru que leur modification rendroit l'ouvrage meilleur : mais comme c'est par le fonds même qu'il pèche, par l'esprit qui y domine, par les tendances qu'il révèle, nous nous bornons à le signaler comme un mauvais livre, indigne du succès qu'il a obtenu, indigne surtout de la confiance des parens et

es instituteurs religieux. La foi est assez combattue de nos jours, pour qu'on comprenne mieux la nécessité de l'inculquer de bonne heure aux enfans, dans leurs études comme dans l'éducation, et par des livres vraiment bons. »

Plus loin (11e livraison) les *Entretiens sur les élémens des sciences*, par M. Patrice Laroque, recteur de l'Académie de Cahors, sont ainsi jugés :

« Ces entretiens ont lieu entre un père, une mère, leurs enfans et le curé du village qui vient aussi y apporter son tribut d'instruction. Ils ont principalement pour objet la physique et tout ce qui s'y rattache. Sous le rapport de la science, les notions sont exactes; mais elles nous semblent quelquefois incomplètes et pas toujours assez à la portée des jeunes intelligences qui en sont encore aux premiers élémens. La forme du dialogue leur donne assez d'intérêt, et nous n'aurions qu'à les recommander si l'auteur ne nous fournissoit pas l'occasion de lui adresser quelques reproches assez graves. — Dès la troisième page de son avertissement, il prévient qu'en faisant intervenir un prêtre dans ces entretiens, ce n'est que pour y apporter un tribut de science : « Je n'en ai fait, dit-il, ni un catéchiste, » ni un sermonneur. A chaque chose sa » place : l'enseignement religieux a la » sienne ailleurs. » Soit; cependant, sans faire le catéchiste, ni le sermonneur, ne peut-on pas donner la religion pour base à la science, et en expliquant aux enfans les merveilles de la nature, élever leurs esprits et leurs cœurs à la connoissance et à l'amour de leur auteur? ce qui n'a pas lieu même de la part du prêtre qu'on a mis en scène. L'auteur exprime bien, il est vrai, que « la religion (prise dans » le sens le plus large) et la science sont » sœurs; mais, ajoute-t-il aussitôt, il faut » l'avouer, dans l'état actuel des choses » leur union est loin d'être parfaite; et » malheureusement le clergé, par ses ré» pugnances et ses préoccupations, con» tribue lui-même à éloigner le moment » de la réconciliation. Pourtant, des hom» mes qui appellent sur leurs semblables » les bénédictions de celui qui est la » source de toute science et de toute lu» mière devroient, ce semble, moins que » personne, rester étrangers à la scien» ce! » Cette accusation, fût-elle portée de bonne foi, ne seroit pas moins fausse et injuste; et n'est-elle pas aussi une cruelle ironie dans la bouche d'un recteur d'Académie! Le clergé ennemi de la science! et c'est lorsqu'on s'obstine à lui refuser la liberté de l'enseignement réclamée par le droit commun et promise par la Charte, qu'on ose lui adresser cette accusation! Non, le clergé n'est point ennemi de la science véritable; mais il réclame, avec raison, contre le monopole de la science et contre l'abus qu'on en fait pour tromper et pour séduire les jeunes générations. Plus loin (page 240), dans le récit d'un voyage à la Grande-Chartreuse, on lit : « Autrefois, dit-on, » les Chartreux traitoient gratuitement » les étrangers qui venoient les visiter. » Il est fâcheux qu'aujourd'hui les chefs » de l'Ordre le trouvent trop pauvre pour » cela; car on n'aime point à voir des » religieux tenir auberge. » C'est encore là une assertion à laquelle nous pouvons donner un démenti formel. Nous avons, nous aussi, visité la Chartreuse, et nous savons, comme tous les voyageurs, qu'on y reçoit de la part des bons religieux une hospitalité affable, aussi empressée que le permet leur pauvreté, et d'ailleurs toute gratuite; car on ne demande rien à personne, on n'accepte que des offrandes toutes volontaires, ce qui n'est pas, certes, *tenir auberge*. Nous savons même que plus d'une fois l'aimable charité des Chartreux a été leur seule réponse aux inconvenans procédés de certains voyageurs. Enfin, aux pages 242, 243 et 248 on trouve, contre les institutions monastiques, quelques accusations déjà usées, déplacées partout, mais encore plus dans dans un livre élémentaire sur les sciences. Ne peut-on pas instruire les enfans sans leur communiquer toutes ses préventions? Nous voudrions voir disparoître ces taches avant de conseiller ce livre. »

On voit que dans ces divers arti-

cles les ouvrages sont sérieusement examinés sous les divers points de vue : c'est ainsi que la critique acquiert et conserve l'autorité qui mérite la confiance et qui produit le bien.

Nos vœux pour le succès de la *Bibliographie catholique* ont été promptement réalisés. Une régularité constante dans la publication des numéros, et plusieurs feuilles supplémentaires ajoutées aux derniers, nous avoient fait présumer que le public religieux accueilloit avec bienveillance cette publication. Nous voyons avec satisfaction nos prévisions confirmées par le directeur lui-même dans le compte-rendu de la première année, inséré dans le douzième numéro. Cet accueil fait à la *Bibliographie catholique*, le nombre et la qualité de ses abonnés, les adhésions et les encouragemens qu'elle a reçus sont un succès consolant de nos jours où la spéculation a compromis tant d'excellentes pensées, succès d'autant plus honorable qu'il a été obtenu modestement et sans charlatanisme.

La *Bibliographie catholique* peut exercer une heureuse influence sur les publications si nombreuses de la presse contemporaine ; son influence augmentera à proportion de l'appui qui lui sera donné. Plus elle sera répandue, plus aussi les bons livres seront connus et les mauvais signalés. Nous continuons donc à la recommander au clergé d'abord, puis aux directeurs des maisons d'éducation des deux sexes, enfin à toutes les personnes qui veulent ne lire ou ne faire lire que de bons livres.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Une polémique qui mérite de fixer l'attention, s'est engagée entre le *Journal des Débats* et le *National*.

La feuille *conservatrice* où moralisent tour à tour MM. Barrière, Michel Chevalier, Cuvillier-Fleury, Jules Janin, s'est avisée de présenter, en ces termes, l'apologie de l'assassinat :

« ..... Tel a été l'héroïsme de Charlotte Corday. Ce n'est pas ici le lieu de l'apprécier en *casuiste* : la politique a pu le condamner *comme inutile*, mais *la morale ne peut que s'humilier*. L'assassinat de Marat prouve que la morale de l'école est impuissante à classer rigoureusement les actions humaines; toujours elle verra *l'énergie des grandes ames*, et l'irrésistible empire des circonstances briser le cercle de ses systèmes et *reculer en quelque sorte les bornes de la vertu. L'héroïsme* est une anomalie insaisissable au *même titre que le génie*. De même que, dans l'ordre intellectuel, il n'y a souvent qu'un pas du génie à l'extravagance, de même, dans l'ordre moral, il n'y a souvent *qu'un pas de l'héroïsme au crime*. Il y a *la morale classique, la morale des ames et des circonstances communes*, celle pour laquelle la sagesse de l'école a fait la règle : *In medio virtus*; mais il y a la morale héroïque, la morale des ames et des temps extraordinaires, pour qui le cœur humain a fait la devise : *Virtus in extremis.*

Ecoutez maintenant le journal *républicain* contestant au journal *conservateur* la légitimité du meurtre.

« On ne sait, en vérité, s'écrie-t-il, si l'on doit rire ou s'indigner en lisant de pareils sophismes écrits d'un aussi étrange style. Ainsi, pour les docteurs des *Débats*, il y a des morales à toutes les tailles, comme des bottes et des habits ; des vertus appropriées à tous les tempéramens, comme les mets d'une carte de restaurateur : et c'est un journal qui se prétend l'organe des idées d'ordre et de conservation qui émet ces doctrines! Cessez donc de vous étonner que les consciences chancellent, que les ames hésitent, et que la probité semble une

duperie. Vous avez le secret de cette corruption qui envahit nos mœurs et porte la dissolution au sein même de la société. La *morale des ames communes*, la *morale classique*, celle que nous sommes habitués à respecter, iroit mal aux géans qui gouvernent la France. Il leur faut la *morale héroïque*, et c'est pour ne l'avoir pas compris que vous vous révoltez contre leurs actes et leurs maximes. Esprits mesquins et stationnaires, ne saviez-vous pas qu'ils avoient reculé les bornes de la vertu ? »

Nous ne demanderons pas si la réplique du *National* auroit été aussi vigoureuse dans le cas où les *Débats*, au lieu de s'appuyer sur l'exemple de Charlotte Corday frappant Marat, auroit invoqué celui de Sand assassinant Kotzebue.

« Après tout, dit l'*Univers*, ce n'est pas l'assassinat que l'on met en discussion. L'assassinat, pour eux, reste au nombre des choses neutres : la question entre ces grands moralistes n'est point de savoir si l'on peut assassiner, mais qui l'on peut assassiner. Réduit à ces termes, le litige est à la solution des bandits, des athées, des ames brutales ou folles, qui, ne croyant dans la vie qu'à leurs passions et hors de la vie qu'à leur néant, se décident, pour un peu de vin ou pour un peu de renommée, à contenter par un meurtre, c'est-à-dire par l'un des plus abominables crimes qui se puissent commettre sur la terre, des haines qu'on leur fait bien éprouver, mais que souvent elles ne comprennent pas.

» Voilà donc où en sont tous ces réformateurs, tous ces philosophes, tous ces fiers mortels, qui ont entrepris de supprimer du monde, comme de leur ame et de leurs desseins, l'idée de Dieu et de la justice de Dieu ! Dans la nuit hideuse où ils se sont plongés, voilà sur quelles bases ils instaurent des lois pour l'avenir. »

Nous déplorons le scandale que donnent les *Débats*, en émettant de telles doctrines : ce que nous déplorerions surtout, et ce que nous ne nous expliquerions point, c'est que des ecclésiastiques continuassent de s'abonner à ce Journal.

— Dans un Rapport adressé au Roi des Français, M. le ministre de l'Instruction publique dit qu'aucune disposition générale n'a prescrit la création d'écoles normales pour les institutrices primaires de filles. On conçoit, ajoute-t-il, qu'une mesure uniforme ne puisse être applicable à cet égard, et que la nécessité même de ces établissemens ait été moins sentie en présence des *secours précieux et multipliés* que présentent pour l'instruction élémentaire les corporations religieuses de femmes. Toutefois, d'autres modes réguliers de pourvoir à l'avenir de cette instruction ne devant pas être négligés, dit encore M. Villemain, il convient de favoriser, avec toutes les garanties de surveillance et de durée, l'existence d'écoles spéciales destinées à former des institutrices. Le ministre finit par soumettre à l'approbation du Prince la création d'une école normale primaire de filles : 1° à Argentan (pour le département de l'Orne), sous la direction des *Dames de l'Education chrétienne ;* 2° à Bagnères (pour le département des Hautes-Pyrénées), sous la direction des *Dames de Saint-André de la Croix ;* 3° à Besançon (pour le département du Doubs), sous la direction des *Sœurs de Saint-Vincent de Paul ;* 4° à Lons-le-Saulnier (pour le département du Jura), sous la direction d'une dame laïque ; 5° à Nevers (pour le département de la Nièvre), sous la direction des *Sœurs de Nevers*. En conséquence de ce Rapport, cinq ordonnances ont prescrit l'organisation des écoles normales qui viennent d'être indiquées.

Diocèse d'Arras. — On nous écrit d'Aire-sur-la-Lys :

« A son dernier passage dans notre ville, S. E. le cardinal de la Tour-

d'Auvergne s'est fait présenter les plans des travaux qui s'exécutent pour le moment dans l'église de Saint-Pierre, sous la direction de M. Boileau, architecte de Paris. Le prélat, après les avoir examinés, a témoigné à plusieurs reprises sa haute satisfaction, en présence des marguilliers et des membres de l'administration municipale. Ce qui a surtout attiré les regards de Son Eminence, c'est le plan du magnifique jubé-chaire qui va être placé tout prochainement, et dont les principales parties sont déjà arrivées dans cette ville. Tout fait présumer que ce travail, destiné à renouveler une des plus grandioses créations du moyen âge, donnera à l'auguste et antique basilique de Saint-Pierre un nouveau degré d'importance.»

Diocèse de Moulins. — Le 25 août, M. l'abbé Henry, vicaire-général, assisté d'un nombreux clergé, M. le sous-préfet de Gannat, et plusieurs notables habitans des environs, ont été réunis au château de Lafont-d'Ambérieux, par M. le comte de Bonneval, pour l'inauguration de la chapelle et la bénédiction de l'Institut agricole du centre, fondé par cet honorable propriétaire et placé sous sa direction.

Après la célébration de la messe, M. l'abbé Henry, interprète des sentimens de toute la population des environs accourue pour l'entendre, a parlé de l'utile influence que la création de cet Institut doit exercer sur un pays dont l'industrie rurale est la principale richesse. Il a remercié le fondateur de l'heureuse pensée qu'il a eue de placer immédiatement sous la protection de la religion, une œuvre destinée à répondre à l'un des premiers besoins de l'humanité, celui du perfectionnement d'une industrie qui assure la subsistance du peuple et fournit du travail à la classe la plus nombreuse de la société.

La cérémonie a été terminée par la bénédiction de tous les bâtimens affectés à l'Institut.

Diocèse de Nancy. — M. le coadjuteur a présidé tous les exercices de la retraite ecclésiastique, prêchée avec autant d'onction que de talent par M. l'abbé Chalandon, vicaire capitulaire de Metz. Le zélé prédicateur prêche une seconde retraite à deux cents prêtres qui n'ont point assisté à la première.

Diocèse de Strasbourg. — Le Mandement de M. l'évêque de Strasbourg, qui annonce au diocèse la mort de Mgr Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern, décédé le 27 août, à midi, dans sa résidence de Marlenheim, à l'âge de 88 ans, contient cet éloge du prélat défunt :

« Mgr de Trévern avoit déjà travaillé depuis long-temps à la gloire de Dieu et à la sanctification des ames, quand il fut élevé sur le siége de saint Arbogaste, pour succéder à un prélat qui a laissé dans ce diocèse de si doux et de si admirables souvenirs de science et de vertu. Mgr de Trévern avoit traversé les jours mauvais d'une époque désastreuse ; il arriva dans ce diocèse comme un confesseur des premiers siècles du christianisme, portant sur son corps les cicatrices d'un long exil. Semblable à ces anciens apologistes de l'Eglise, il avoit chanté sur les rives des fleuves étrangers les cantiques du Seigneur, et écrit des ouvrages pleins de foi et de savoir pour la défense de la religion persécutée. On peut même dire qu'après les immortelles dissertations du grand Bossuet, peu d'ouvrages de controverse ont été écrits avec autant d'érudition, de charité et de logique que la *Discussion amicale* du vénérable défunt. Cet ouvrage a puissamment contribué au mouvement religieux qui s'opère en Angleterre, et beaucoup de conversions partielles sont dues, après la grâce de Dieu, à la lecture de cette exposition théologique.

» Mgr de Trévern a été, pour ainsi

dire, le sauveur de nos petits séminaires qu'il a trouvés écrasés sous le poids des dettes. Combien de soucis, de chagrins, d'ennuis et de tribulations lui a valu à cette occasion sa volonté ferme et inébranlable! Combien avoit-il à cœur de voir former la jeunesse cléricale par des mains pieuses, sûres et habiles!

» Les élèves du grand séminaire étoient surtout l'objet de sa sollicitude pastorale. Combien de fois l'avons-nous vu, au moment des ordinations, dans la plus vive agitation, parce qu'il ne craignoit rien tant que d'imposer les mains à des hommes dont la science et la piété sacerdotale ne seroient peut-être pas à la hauteur des besoins de l'époque!

» Nous ne vous parlerons pas, N. T.-C. F., de cette inépuisable charité qui caractérisoit le prélat et le mettoit à même de ne rester étranger à aucune bonne œuvre, malgré la modicité de ses ressources. Nous ne vous parlerons pas de cette héroïque fermeté avec laquelle il a su, d'après la recommandation de saint Paul (*Depositum custodi*), défendre le dépôt sacré de la doctrine et maintenir la pureté de la foi et de la discipline ecclésiastique. Nous ne vous parlerons pas non plus de cette piété angélique qu'on a toujours admirée en lui lorsqu'il se trouvoit en présence de son Dieu et de son Sauveur.

» L'exemple de ses vertus ne sera pas perdu pour nous, N. T.-C. F., et notre reconnoissance lui est à jamais acquise comme à un des évêques les plus distingués qui ont illustré le siége épiscopal de Strasbourg. »

Le corps de Mgr de Trévern, après avoir été embaumé, a été exposé dans la residence épiscopale de Marlenheim, jusqu'au mardi 30 août. Le même jour on a célébré, à dix heures du matin, dans l'église paroissiale, un service funèbre auquel assistoit une députation du chapitre et le clergé des environs. A midi, un char funèbre, accompagné de quatre chanoines et d'autres membres du clergé, a conduit le corps à Strasbourg, où il est arrivé entre quatre et cinq heures de l'après-midi, précédé et suivi par des détachemens de la garnison. Il a été salué à la porte par une salve d'artillerie. A la cathédrale, il a été reçu par Mgr Rœss, suivi d'un nombreux clergé; après quoi on l'a transporté au château, dans une chapelle ardente, où il est resté exposé jusqu'au jeudi 1er septembre.

Les obsèques ont eu lieu, ce jour-là, avec une grande solennité.

Plus de 400 prêtres, le chapitre diocésain, les autorités militaires, civiles et judiciaires, les membres des congrégations religieuses et des sociétés de bienfaisance, les élèves des séminaires et des écoles chrétiennes, etc., formoient l'assistance.

Le cercueil a été porté à bras par des séminaristes. Les coins du poêle étoient tenus par M. le maréchal-de-camp Mengin, commandant la subdivision du Bas-Rhin; M. Schützenberger, maire de Strasbourg; M. Carl, procureur du roi, et M. l'abbé Laurent, vicaire-général.

On remarquoit aussi la présence du général commandant la division et du préfet.

Des détachemens de la garnison accompagnoient le convoi. Le reste des troupes formoit la haie.

Après le service funèbre, le cercueil a été descendu dans les caveaux de la cathédrale.

L'abondance des matières nous force d'ajourner une Notice qui nous a été adressée sur Mgr de Trévern.

AUTRICHE. — Plusieurs mesures adoptées par le cabinet autrichien sont de nature à compromettre les intérêts de la religion catholique.

Ainsi, le Saint-Siége a lieu de se plaindre de ce que l'on nomme à plusieurs évêchés et à d'autres fonctions élevées de la hiérarchie ecclésiastique des hommes qui n'ont pas

a capacité nécessaire pour les remplir, et cela dans l'unique but de dominer les populations par leur intermédiaire.

BELGIQUE. — Mgr Corselis, délégué apostolique et visiteur des ordres réguliers en Belgique, a fait, dans le couvent des Récollets à Saint-Trond, les nominations des supérieurs de la nouvelle province de cet ordre, érigée par décret du 12 mai 1842. Ont été nommés : ministre provincial, le P. L. Dirix, lecteur en théologie; custos, le P. L. Limbourg, recteur actuel du couvent de Thielt; définiteurs, les PP. J. Janssens, jubilaire de l'ordre, J. van Lieshout, lecteur en théologie; F. van Maele, vicaire actuel du couvent de Thielt, et B. Bruneel, vicaire à la résidence de Gand.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il y a long-temps que la philantropie nous fait trembler pour la sûreté publique; et malheureusement nous ne la voyons pas disposée à faire cesser nos inquiétudes. Elle vient encore de sauver de la peine capitale un misérable convaincu d'avoir égorgé froidement à plusieurs reprises et à diverses heures, son beau-père, sa belle-mère et leur fille. Quelques jours après, un autre scélérat a rencontré un jury plus sévère, qui l'a condamné à mort. Mais telle est l'idée qu'il s'étoit faite de la philantropie actuellement régnante et de la douceur des mœurs de la révolution de juillet, qu'il ne pouvoit pas lui entrer dans l'esprit, a-t-il dit, que la peine de mort ne fût point abolie depuis douze ans; et qu'on n'eût pas acquis, par les mérites de cette révolution, le droit d'ôter la vie aux autres, sans courir le risque de la perdre soi-même.

Enfin l'assassin Besson, cet homme de confiance des dames de Marcellange, qui a tué son maître en guet-à-pens, avec des circonstances si horribles, a aussi trouvé, postérieurement à sa condamnation, un défenseur officieux, qui écrit à la justice, sous le nom d'un *Philantrophe*, pour la gourmander sur sa cruauté. Le maintien de la peine capitale lui paroît une horreur impossible à concilier avec la marche des idées et le progrès des lumières. Si bien que de tous côtés la philantropie s'attendrit et fond en larmes sur le sort des meurtriers et des malfaiteurs. Il n'y a que la vie et la sûreté des honnêtes gens qui ne lui inspirent rien, et dont elle ne prenne absolument aucun souci.

On annonce que l'infant don François de Paule se fait journaliste, et qu'il vient d'acheter pour cela le fonds d'un confrère de Madrid, qui se retire des affaires. Nous n'en sommes point surpris; c'est l'air, c'est le climat des pays constitutionnels qui donnent cette sorte d'envie. A force d'y entendre répéter que la presse est un quatrième pouvoir, il est naturel qu'on cherche à se rabattre sur elle quand on se voit hors des trois autres, comme don François de Paule.

Mais qu'il y prenne garde! tout n'est pas rose pour le quatrième pouvoir. Il est souvent condamné à la prison et à l'amende; et avec les trois mauvais coucheurs que le ciel lui a donnés pour collègues, il court grand risque de mal passer son temps. Que l'infant don François de Paule n'aille pas s'aviser surtout de se faire gérant responsable de son journal; à moins qu'Espartero n'ait mis au nombre de ses engagemens constitutionnels *qu'il n'y aura plus de procès à la presse.* Car il ne faut rien moins qu'une promesse aussi tranquillisante que celle-là, pour être sûr que le quatrième pouvoir ne sera pas continuellement criblé d'amendes, et ne passera pas les trois quarts de l'année en prison.

La question est donc de savoir d'abord si, en Espagne, le premier pouvoir a promis au quatrième qu'il n'y auroit plus de procès à la presse. S'il a donné sa parole là-dessus, tout est dit; le quatrième pouvoir peut aller son chemin sans rien craindre. Mais dans le cas con-

traire, que l'infant don François de Paule tremble pour la caisse et pour le gérant responsable de son journal !

PARIS, 5 SEPTEMBRE.

Madame la duchesse d'Orléans et son fils, le comte de Paris, qui avoient été indisposés, sont à peu près rétablis.

La princesse et ses fils, à leur retour à Paris, habiteront le pavillon de Flore que l'on prépare pour les recevoir.

— La maison de M. le comte de Paris est ainsi organisée : un premier aide-de-camp, deux aides-de-camp, deux aides-de-camp honoraires, un officier d'ordonnance, un écuyer honoraire, un secrétaire des commandemens, un médecin et un chirurgien.

— Le maréchal Soult est parti samedi pour le château d'Eu.

— M. Eugène Boré vient d'être nommé consul de France à Jérusalem ; il se trouve actuellement à Bagdad, et ne se rendra à son poste que vers la fin de l'année.

— M. Gilbert des Voisins, second secrétaire de l'ambassade française à Constantinople, vient d'être nommé consul à Stettin.

— Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique porte qu'à l'avenir nul élève ne sera admis à prendre part au concours général des colléges royaux et particuliers de Paris et de Versailles, s'il n'a suivi les leçons de la classe dans laquelle il concourt, au moins depuis le 1er janvier de l'année scolaire.

— M. le ministre de l'intérieur vient de décider que le buste en marbre du maréchal Moncey seroit placé dans la bibliothèque de Besançon.

— M. de Cormenin vient, dit un journal, de partir pour Madrid, où il est appelé à donner ses idées sur l'établissement d'une institution qui auroit quelque analogie avec le conseil d'Etat de France.

— L'académie des beaux-arts a rendu, le 3, son jugement sur le concours de gravure. M. Delemer a obtenu le premier prix, et M. Collier, le second.

— Samedi dernier, sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Quesnault, la chambre criminelle de la cour suprême a cassé, pour violation de l'article 11 de la loi du 18 juillet 1828 et des articles 638 et 640 du code d'instruction criminelle, l'arrêt de la cour royale de Paris qui a réduit à 20,000 fr. l'amende prononcée contre MM. Raymond Coste et Conil, ex-gérans du journal le *Temps*, et qui a déclaré prescrite l'action publique à raison de la contravention reprochée à M. Coste seul. L'affaire est renvoyée devant la cour royale d'Amiens.

— La septième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a condamné à quinze jours de prison, pour coalition, trois ouvriers employés aux travaux des fortifications : ce sont les nommés Carrier, Canordi et Cantu.

— Pendant le mois d'août, 62 faillites ont été déclarées par le tribunal de commerce de la Seine ; c'est 16 de plus qu'en juillet.

— En 1831, les sommes en dépôt à la caisse d'épargne s'élevoient à 5,195,951 fr. Le 1er mai 1842, elles s'élevoient à 87 millions. C'est une augmentation moyenne, par année, de 7,454,500 fr. et en totalité de 82 millions.

— Il résulte des relevés statistiques faits au ministère de la guerre que les diverses provinces de l'Algérie contiennent environ 5 millions 600,000 habitans, y compris la population française et étrangère qui est venue s'établir dans ce pays à la suite de notre conquête en 1830. L'armée n'est pas comprise dans ce chiffre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La Sœur Marie-Célestine Laurent, âgée de 44 ans, de l'ordre de la Providence, demeurant à Lion-sur-Mer, vient de comparoître devant le tribunal correctionnel de Caen, comme prévenue d'exercer illégalement, depuis environ trois ans, la médecine dans la commune de Lion-sur-Mer, où elle est institutrice. Le tribunal a considéré que les faits imputés à la Sœur Laurent ne constituoient

que des actes de bienfaisance et de charité, exercés gratuitement envers les pauvres de la commune de Lion, *avec l'assentiment et même sur la recommandation de l'autorité municipale*, et qu'on ne *pouvoit* y trouver l'exercice illégal de la médecine que la loi a entendu punir. En conséquence la bonne Sœur a été acquittée et rendue aux nombreux indigens de sa commune, dont elle est depuis longtemps la consolation, et, en quelque sorte, la Providence.

— On écrit d'Aulnay (Calvados) qu'à la suite d'une battue faite par les ordres de M. le maréchal Grouchy, deux loups ont été tués le 25 dans les bois de Mont-Pinçon. Il paroît, ajoute le correspondant, qu'il y a enc re au moins une demi-douzaine de ces dangereuses bêtes dans e bois d'Aulnay et qu'on va s'occuper à es chasser sans relâche, pour tâcher de es détruire avant l'hiver et de prévenir insi les ravages qu'ils ne pourroient nanquer de causer.

— Les loups faisant beaucoup de ravages dans les communes des environs u bois des Pruniers, arrondissement de itré, une battue a eu lieu dernièrement. Deux énormes loups ont été tués. Une seconde chasse dans le bois de Beaufeu eu pour résultat la mort d'un louveau; deux autres ont été pris vivans, et nt été portés à la sous-préfecture de itré.

— A Villefranche, près Romorantin oir-et-Cher) un malheureux nommé ombard a assassiné son père.

— Lebreton, condamné à la peine capitale par la cour d'assises de la Loire-férieure, pour avoir assassiné la femme geay et sa petite-fille, a été exécuté à ntes le 31 août.

— Le dimanche 28 août, un orage ouvantable a éclaté sur Saint-Brieuc. ndis que le tonnerre grondoit sur la le, une grande pluie inondoit les es, au point qu'en un instant elles ne isentèrent plus qu'un large ruisseau, tant les portes des maisons et envahissant l'intérieur. A Gonédic, les deux tes, de la côte déversant leurs eaux sur le pont, une large nappe d'eau s'étendoit sur le tablier, de manière à déborder par-dessus les parapets. Les communications étoient à peu près interrompues; la rue Neuve-de-Gouët, par où s'écoule une grande partie des eaux de la ville, étoit devenue un véritable torrent.

Un malheureux enfant ayant voulu traverser cette rue, a été emporté par le courant et a disparu sous des poutres déposées en face du bureau de l'octroi.

La foudre est tombée sur plusieurs points auprès de la ville.



— Il va, dit-on, être proposé au conseil-général du Nord de voter une pension de 2,000 francs pour envoyer à Paris ou à Rome un jeune élève de l'école de peinture de Lille.

— La société académique de Mâcon avoit ouvert un concours sur la question suivante :

« Quels seroient les moyens de faire tourner les secours de la charité à l'amélioration de ceux qui sont dans la nécessité de les recevoir? »

Aucun des mémoires envoyés ne donnant la solution complète que désiroit la société, le prix n'a pas été décerné. Seulement, la société a accordé une mention honorable à M. Em. Gardien, d'Igrande (Allier), et elle a décidé que M. Is. Gond, conseiller municipal à Pont-de-Vaux, seroit cité avec éloge.

— L'*Emancipation* de Toulouse annonce que M. Bories, maire de cette ville, a l'intention de se démettre de ses fonctions, et que, sans les sollicitations du préfet, ce magistrat se seroit déjà retiré.

— Le conseil d'arrondissement de Marseille vient de rappeler, avec une instance nouvelle le vœu précédemment émis par lui de voir porter à la prochaine session des chambres une loi destinée à organiser d'une manière satisfaisante la liberté d'enseignement.

EXTÉRIEUR.

On lit dans le *Commerce Belge*, sous

la date de Bruxelles, 2 septembre :

« On croit que le roi et la reine, qui doivent prochainement se rendre de nouveau en France, s'embarqueront à Ostende pour aller au château d'Eu. »

— Le *Globe* résume ainsi l'état des districts manufacturiers de l'Angleterre :

« Manchester paroît n'avoir plus rien à craindre pour sa tranquillité. Rochdale et Bury sont également plus tranquilles. Ashton et son voisinage ne sont pas dans un état aussi satisfaisant, mais l'autorité est sur le qui vive, et elle a tous les moyens nécessaires de répression. A Glossop, situé à neuf milles de Manchester, la multitude a attaqué, pour faire cesser les travaux, deux établissemens appartenant à MM. Cooper et Shepley; elle a été repoussée assez facilement d'abord, et quelques-uns des meneurs ont été conduits à la prison de Derby. Le peuple a résolu de venger ceux qui avoient été incarcérés. MM. Cooper, en revenant de chez les magistrats, ont été attaqués et maltraités; l'un d'eux a été laissé pour mort dans un champ. Le lendemain, la populace s'est rendue aux moulins de M. Shepley pour les attaquer. Les ouvriers ont défendu vaillamment leur patron, et ils ont refusé de se mêler à la coalition. M. Shepley s'est mis à leur tête; il a déclaré à la foule qu'il repousseroit la force par la force; il leur a montré les armes à feu dont il comptoit faire usage, et pour les intimider il a tiré d'abord un coup de fusil à petit plomb, puis il a fait feu avec un pistolet chargé à balle. La foule épouvantée s'est dispersée; mais elle est revenue bientôt après, poussant des cris de vengeance. Les militaires sont arrivés à temps, et la populace s'est enfuie. Quatre individus, blessés par les armes de M. Shepley, ont été transportés à l'hôpital; il n'y en a pas un seul qui soit blessé grièvement. Un des chefs agitateurs chartistes de Staley-Bridge a été pris et incarcéré. Une compagnie du 58e régiment et un escadron de dragons étoient sous les armes. On ne redoutoit aucune démonstration plus sérieuse. La ville de Birmingham ne présente aucun symptôme alarmant. Les mineurs de Dudley ne commettent pas de violence, tout en ne travaillant pas. A Merthyr, les travaux ont repris. New-Castle-Upon-Tine est tranquille. L'autorité adopte de grandes précautions. Il y a quelques symptômes de recrudescence des affaires de commerce; nous voudrions les voir plus développées; mais il faut se contenter des améliorations, qui sans doute avanceront graduellement. »

— Les dernières nouvelles sont encore loin d'être satisfaisantes. La plupart des ateliers restent fermés, et les ouvriers retirent leurs économies des caisses d'épargne pour pouvoir prolonger la lutte avec leurs maîtres. La présence des troupes et de la police est le seul frein qui s'oppose à la perpétration de nouveaux actes de violence. Les ouvriers de la fabrique de M. Shepley de Glossop, insuffisamment protégés, ont été forcés de déserter les ateliers. Un foible détachement de troupes a fini cependant par venir s'établir dans cette fabrique. A Stockport, d'où les militaires ont été rappelés, les ateliers sont toujours fermés, et à chaque instant on craint la reprise des violences.

— La reine a dû débarquer jeudi à Edimbourg, où une réception brillante lui étoit préparée.

— Les nouvelles des Indes ont fait baisser les fonds anglais à la Bourse du 2. On n'avoit encore reçu à Londres que la dépêche télégraphique publiée par le gouvernement français.

— Jamais, depuis nombre d'années, dit un journal de Liverpool, la quantité de marchandises manufacturées expédiées d'Angleterre aux Etats-Unis n'a été si foible qu'à présent. Lorsqu'un paquebot fait un fret de 250 à 300 liv. st., cela est considéré comme très-beau par le temps qui court. Les passagers sont la seule ressource des armemens, et continuent d'être assez nombreux.

— La diète fédérale suisse a clos, le 27 août, sa session ordinaire de 1842

Les différentes députations des cantons ont quitté Berne après avoir fait les visites d'usage.

— Suivant le *Fédéral* de Genève, il n'y a pas eu de conflit sérieux entre les troupes suisses qui ont pris part au combat simulé du camp de Thoune. Néanmoins, ce journal convient qu'à l'attaque d'un pont, les assaillans et les défenseurs, excités par l'ardeur de la lutte, ont fait feu les uns contre les autres presqu'à brûle-pourpoint, et que plusieurs soldats ont été blessés, mais légèrement. Il n'y a point eu de morts, d'après la feuille helvétique, et les troupes sont rentrées au camp avec ordre.

— Le roi de Prusse, qui se rendoit aux grandes manœuvres de l'armée du Rhin, est tombé malade à Dusseldorf. Les nouvelles du 30 assurent que son état n'a rien d'inquiétant. Le prince n'a été retenu que par une attaque de goutte au pied.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 120 fr. 10 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3266 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1272 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4
Rentes de Naples. 107 fr. 10 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/8.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, rue Cassette, 29.

d'anglais et d'allemand, des cours d'histoire et de géographie ; les cours de dessin sont confiés à MM Trézel et Petit.

L'exercice corporel étant particulièrement nécessaire aux élèves de mathématiques, le manége, établi dans l'intérieur du Collége, la gymnastique, la salle d'escrime leur sont ouverts tous les jours.

Avis important.

M le ministre de la guerre vient de publier l'avis suivant au sujet de l'Ecole polytechnique : « Les familles qui destinent leurs enfans à l'Ecole polytechnique sont prévenues qu'en exécution des dispositions qui viennent d'être arrêtées par le ministre secrétaire d'Etat de la guerre, le diplôme de bachelier ès-lettres ne sera exigé des candidats qu'à partir de l'année *mil huit cent quarante-cinq.* »

Il s'ensuit que les jeunes gens qui se destinent à l'Ecole polytechnique ne peuvent plus se dispenser maintenant de suivre leur rhétorique et leur philosophie dans un collége de plein exercice.

« Ainsi, comme le remarque la *Gazette spéciale de l'Instruction publique*, les familles dont les enfans étoient cette année en seconde, et qu'elles destinent à l'Ecole polytechnique, devront, à la rentrée prochaine, les faire passer en rhétorique, l'année suivante en philosophie et en mathématiques élémentaires, et la troisième année en mathématiques spéciales, pour finir le cours en juillet 1845, époque où l'on ne sera admis aux examens qu'avec le diplôme de bachelier. »

Il est donc nécessaire que le cours de mathématiques élémentaires et le cours de philosophie puissent être suivis simultanément C'est ce qui se pratique au Collége Stanislas depuis octobre 1841. Les classes ont été distribuées de telle manière, que les élèves de première année aspirant à l'Ecole polytechnique peuvent suivre en même temps le cours de philosophie, et sont aptes au bout de l'année à l'examen du baccalauréat

Extrait du Règlement.

Les Elèves qui n'ont point de parens à Paris doivent avoir un correspondant avec qui l'on puisse traiter, *comme avec les parens eux-mêmes*, de tout ce qui concerne leurs enfans.

Les pères, mères ou correspondans peuvent voir les Elèves tous les jours, de une heure à deux heures. Les autres personnes ne sont reçues que sur une autorisation écrite des parens ou correspondans.

Les Elèves sortent une fois par mois, le mercredi, avec leurs parens ou correspondans, ou sur une lettre d'eux. Ils ne sortent jamais le dimanche, ni un autre jour que le mercredi.

Le Directeur envoie aux parens, à des époques déterminées, une note détaillée sur la conduite, le travail et la santé des Elèves.

Chaque Elève doit déposer en entrant au Collége : 1° son acte de naissance; 2° son extrait de baptême, s'il n'a pas fait sa première communion ; 3° un certificat de vaccine; 4° un certificat de bonne conduite, s'il a été précédemment dans un autre établissement.

L'uniforme est exigé pour tous les élèves.

Conditions Spéciales pour l'Ecole Préparatoire (1).

Art. 1er. Le prix de la Pension est de. . . . . 1,200 fr.

Art. 2. La rétribution due à l'Université est de 45 francs, en sus de la Pension.

Art. 3. Dans le prix de la pension sont compris : 1° Les leçons d'anglais et d'allemand; 2° Les leçons de dessin; 3° Le blanchissage, l'entretien du linge et le menu raccommodage des habits; 4° la fourniture du papier, des plumes et de l'encre; 5° Les frais ordinaires d'infirmerie, les honoraires du médecin et du chirurgien. — Les soins de garde-malade et les consultations en cas de maladie grave se paient à part; 6° Enfin il est à remarquer que dans le prix de la pension est compris en quelque sorte celui de toutes les répétitions dont chaque Elève peut avoir besoin, puisque, vu l'organisation de l'Ecole et l'abondance des secours dont les Elèves sont environnés, ils ne peuvent avoir besoin de répétitions particulières que dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Art. 4. Se paient à part :

1° Les livres de classe et les objets nécessaires au dessin; 2° Les leçons particulières de gymnastique, de musique instrumentale, de danse, d'escrime, d'équitation, de natation, etc., d'après le tarif suivant :

Gymnastique (non compris le costume qui est de 20 fr.)	par trimestre.	5 fr.
Piano, location et accord compris.	par mois. . .	30
Flûte, Clarinette, Cor, Cornet à piston.	*id.* . . .	20
Violon, Solfége.	*id.* . . .	18
Danse et Armes.	*id.* . . .	12
Equitation (les leçons se prennent au Collége) la leçon. Plus 10 fr. d'entrée une fois payés.	. . . . . .	2 fr. 50 c.
Natation.		1

Art. 5. Le prix de la pension se paie d'avance par trimestre, comme il suit :

Le 1er octobre.	350 fr.
Le 1er janvier	350
Le 1er avril.	350
Le 1er juillet.	150

(1) Voir pour plus amples renseignemens, le Prospectus général du Collége.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3643.

JEUDI 8 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

*Mandement de M. l'évêque de Sion, qui interdit aux fidèles de son diocèse la lecture de l'*Echo des Alpes.

Mgr Roten vient de faire de son autorité l'usage le plus salutaire et le plus opportun dans le Mandement qu'on va lire :

« Maurice-Fabien Roten, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de Sion, comte, prélat du palais et assistant du trône pontifical de S. S. Grégoire XVI, au vénérable clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

» Parmi les nombreux devoirs que nous impose le redoutable et pesant fardeau de l'épiscopat qui nous a été imposé malgré notre indignité, celui qui occupe la première place, c'est sans contredit l'obligation de veiller à l'intégrité de la foi, et de prémunir contre la propagation de l'erreur les ouailles que le Seigneur nous a confiées, et c'est ce dont nous avertit l'Apôtre des nations par ces paroles : *Depositum custodi.*

» Devions-nous, N. T.-C. F., nous attendre à la triste nécessité de remplir ce devoir au milieu d'une population si vivement attachée à la foi catholique? pouvions-nous supposer qu'au milieu de nos ouailles, il se trouveroit des adversaires de la vérité assez téméraires et audacieux pour oser répandre, par la presse, le venin des mauvaises doctrines, et attaquer ouvertement cette foi antique si profondément enracinée dans vos cœurs?

» Quel ne fut donc pas notre étonnement, combien fut déchirante notre douleur, en voyant l'hérésie lever sa tête hideuse pour vomir ses blasphèmes, et souffler le feu empoisonné de l'erreur et du schisme parmi le troupeau confié à notre sollicitude!

» On a sans doute cru que le temps étoit venu où les ménagemens hypocrites et une réserve feinte étoient désormais inutiles, et l'on s'est dit : « Brisons »leurs liens, et jetons leur joug loin de »nous, *Dirumpamus vincula eorum, et* »*projiciamus à nobis jugum ipsorum.*» Mais l'indignation qui s'est élevée de tous côtés parmi les fidèles de ce diocèse, avant même que la voix de son premier pasteur ait pu se faire entendre, prouve que le sol valaisan, arrosé par le sang de saint Maurice et de ses compagnons, n'est pas encore disposé à recevoir ces semences d'hérésie, que dans leurs aveugles et folles conceptions les ennemis de l'Eglise essaient maintenant de répandre ouvertement, par l'abus qu'ils font de tout dire et de tout écrire.

» L'audace toujours croissante du journal qui, dans ce diocèse, s'est rendu l'organe des doctrines anti-catholiques, nous force de rompre un silence que peut-être nous avons gardé trop longtemps. Dieu nous est témoin combien nous aurions désiré ne jamais nous trouver dans la dure nécessité où l'on nous a poussé, d'élever enfin la voix pour faire entendre à tous nos diocésains l'expression de la douleur qui nous accable à la vue de cette licence effrénée de la presse, fléau qui depuis quelques années répand dans nos plaines et nos vallées des flots de mensonges et d'erreurs, et qui menace de détruire tout à la fois la religion, les mœurs et la société.

» Vous comprenez déjà, T.-C. F., que nous voulons vous parler de ce journal trop connu dans notre pays sous le nom d'*Echo des Alpes.* Certes il en coûte infiniment à notre cœur de venir dénoncer et flétrir ce journal à la face du pays. Jusqu'ici nous avons supporté, dans un douloureux silence, le venin et le fiel de ses doctrines pestilentielles. Mais continuer encore de garder le silence après la

publication des numéros 64 et 65 qui attaquent directement et ouvertement la foi et le dogme catholiques dans leurs bases mêmes, ce seroit pour nous prévarication. En présence d'un outrage aussi grave, demeurer dans l'inaction, ce seroit affliger les bons, scandaliser les foibles et assurer le triomphe des ennemis de l'Eglise.

» En effet, que veut ce journal, si ce n'est (et il ne le cache pas), la ruine du catholicisme dans notre canton? Et qui seroit assez aveugle pour ne pas s'apercevoir qu'il n'a d'autre but que celui de détruire la religion au milieu de nous? Dès son apparition, il a laissé percer son esprit hostile à l'Eglise catholique. Marchant sur les traces des incrédules et des hérétiques, il n'a pas rougi de reproduire dans ses colonnes les déclamations contre les institutions catholiques, les points les plus importans de la discipline ecclésiastique, le pape, les évêques et le clergé.

» Nous l'avons vu se donner mille peines pour engager le Valais à émettre, sur la question de la suppression des couvens d'Argovie, un vote qui auroit rendu notre canton indigne du nom d'Etat catholique, et lui auroit ravi la confiance et l'estime de ses coréligionnaires. Il a répété les accusations évidemment calomnieuses de l'hérésie et de l'incrédulité contre les religieux et l'état monastique, sans jamais parler de leurs vertus et des services qu'ils ont rendus ou qu'ils ne cessent de rendre à la religion, à l'humanité, à la civilisation, aux sciences. Il a faussement représenté les ordres religieux comme n'ayant aucun rapport avec la religion, comme des établissemens étrangers au christianisme, oubliant sans doute ces paroles de Jésus-Christ : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que » vous possédez pour le donner aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le » ciel : venez ensuite, et suivez-moi.... » Et quiconque laissera sa maison, ses » frères ou ses sœurs, ou son père, ou » sa mère, ou son épouse, ou ses enfans, ou ses champs, à cause de mon » nom, recevra le centuple et possédera la vie éternelle. *Si vis perfectus » esse, vade, vende quæ habes, et da » pauperibus, et habebis thesaurum in » cœlo : et veni, sequere me... Et omnis » qui reliquerit domum, vel fratres, aut » sorores, aut patrem, aut matrem, » aut uxorem, aut filios, aut agros » propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.* » Il lui importe peu que les institutions monastiques aient pour but de mettre en pratique les conseils de la perfection évangélique, qu'elles offrent des asiles à l'innocence et un refuge au repentir, que l'Eglise de Jésus-Christ les ait toujours approuvées et favorisées. La voix même du Pape et de tous les évêques de la Suisse, en faveur des couvens argoviens, n'ont point rendu ce journal plus juste ni plus loyal : le témoignage de l'épiscopat et l'autorité divine du vicaire de Jésus-Christ ne sont rien pour lui.

» Il poursuit le clergé séculier de la haine implacable qu'il a vouée aux institutions monastiques; il ne veut ni religieux, ni prêtres; il fait la guerre aux uns et aux autres. Voulant faire partager à tout le monde sa haine contre eux, il déverse sur le clergé l'injure et la diffamation, afin de le rendre par-là l'objet du mépris et de l'aversion publique, et de lui ravir toute influence sur les fidèles. Il sait très-bien que, pour détruire sûrement l'Eglise catholique, il faut commencer par perdre le clergé, et que, pour réussir dans cette entreprise, il faut le calomnier, le déprimer, le rendre odieux, sous le perfide prétexte qu'on n'en veut qu'aux mauvais prêtres, dont le grand nombre n'est que dans les fictions haineuses auxquelles on est obligé de recourir.

» On prend occasion de faits innocens pour flétrir des ecclésiastiques recommandables de notre diocèse ; les prêtres les plus en butte aux dénigremens de ce journal sont surtout ceux-là mêmes qui déploient le plus de zèle pour combattre les doctrines perverses qu'il propage; il

s'appuie sur des faits particuliers, sur des actes privés et peu nombreux qu'il exagère, pour diffamer le corps entier, recherchant avec soin des griefs qu'il impute sans preuves à des ecclésiastiques, en ne faisant jamais aucune mention des vertus, des bonnes qualités et du mérite de la généralité des membres du clergé.

» Quoi de plus déloyal que cette indigne manœuvre de reproduire dans ses colonnes une prétendue Lettre pastorale qu'on a fabriquée, pour parodier nos actes et nous prêter des paroles ridicules et burlesques et un langage tendant à nous rendre odieux à nos diocésains? Et comment qualifierons-nous le motif qui a porté ce journal à accuser le corps entier du clergé de conspirer contre l'Etat? Pour repousser une calomnie aussi monstrueuse, il nous suffit de rappeler que l'Etat n'a pas de meilleure garantie de durée que dans le concours et l'appui du clergé, qui prêche aux peuples le devoir de l'obéissance aux autorités, et qui est ainsi le plus fort rempart et contre le despotisme et contre l'anarchie.

» Les droits et les immunités dont jouit le clergé sont pour l'*Echo des Alpes* des choses intolérables : car il faut qu'il attaque tout ce qui déplaît aux ennemis de la religion. Dépouiller l'Eglise, la rendre dépendante de la force matérielle, l'asservir au gré des hommes, sous prétexte du bien public, voilà ce qu'il ose proposer, parce qu'il entrevoit, à la suite de l'anéantissement des immunités, l'avilissement et l'ignominie du clergé. Nous vous le demandons, N. T. C. F., quel intérêt auroit un peuple catholique à voir dépouiller l'Eglise de ses droits, à lui voir arracher cette sauve-garde de sa discipline, de sa dignité et de l'indépendance nécessaire à ses ministres pour l'exercice de leurs sublimes fonctions? Au surplus, ce point de discipline n'est-il pas de droit divin, et pendant une longue suite de siècles, depuis que la société est devenue chrétienne, l'Eglise n'a-t-elle pas exercé ce droit, et ne l'exerce-t-elle pas encore partout où la violence de l'hérésie ou de l'impiété ne l'en a pas dépouillée? En face des titres nombreux qui proclament et consacrent ces droits ecclésiastiques, nous devons les soutenir, et un peuple catholique, comme vous l'êtes, ne souffrira pas plus que nous que l'on y porte atteinte. Accuser l'Eglise catholique, comme fait ce journal, d'avoir usurpé une autorité qui ne lui appartient pas, c'est l'outrager : autant vaudroit dire que Dieu l'a abandonnée ou ne l'a pas établie.

» Cette feuille ne se borne pas à diffamer sans pudeur les ministres du Seigneur et les ames consacrées à Dieu; elle ne se contente pas d'attaquer les points qui regardent spécialement la discipline et les droits divins de l'Eglise : mais elle a la sacrilége audace d'attenter au dépôt sacré de la foi. N'a-t-elle pas en effet entrepris d'en saper les dogmes et de renverser cet édifice sublime qui, fondé sur la pierre inébranlable, ne périra pas, il est vrai, mais qui peut (ce que la divine Providence veuille à jamais écarter de nous!) cesser d'éclairer notre pays et faire briller son flambeau dans d'autres régions?

» Parmi un grand nombre de propositions scandaleuses, erronées, tendant au schisme et à l'hérésie, éparses dans ce journal, ne remarquons-nous pas celles-ci ?

« La liberté religieuse rendroit le prê-
» tre catholique moins audacieux, parce
» qu'il sauroit que le chrétien repoussé
» par lui trouveroit *dans une autre*
» *croyance* un refuge assuré contre ses
» persécuteurs. » (N° 28.)

« Il faut à l'homme un culte régulier,
» et dès que ce culte *ne peut plus être la*
» *catholique*, la force des choses et la mo-
» ralité veulent qu'un autre le remplace.»
(N° 37.)

» Un tel enseignement, N. T.-C. F., est condamnable et ne sauroit être avoué par des catholiques, parce qu'il établit la liberté des cultes qu'il suppose tous également bons. L'Eglise a formellement condamné les doctrines d'où découlent

ces assertions : dès lors tout catholique doit les répudier.

»N'ose-t-il pas affirmer que *le mariage est un contrat civil* (N° 50)? que *l'acte matrimonial ne doit plus être dépendant de l'Eglise,* mais qu'*il peut être célébré civilement... et ce qui en dépend jugé par le for civil* (N° 38)? Ne va-t-il pas jusqu'à citer, ou par ignorance ou par mauvaise foi, le concile de Trente à l'appui de ces maximes opposées à la doctrine de l'Eglise, qui déclare expressément, par l'organe de ce même concile œcuménique, que les SS. Pères, les conciles et la tradition de l'Eglise universelle (fondée sur la parole de Jésus-Christ, que « ce que Dieu a uni, l'homme *ne doit pas* le séparer »), ont toujours enseigné que le mariage, même comme contrat, est institué par Dieu lui-même, et élevé à la dignité de Sacrement par Jésus-Christ? Le même concile prononce ensuite anathème contre quiconque enseigneroit que le mariage n'est pas vraiment et proprement l'un des sept Sacremens de l'Eglise institués par Jésus-Christ, et qu'il est de l'invention des hommes, et contre ceux qui disent que les causes matrimoniales ne regardent pas les juges ecclésiastiques. Toute doctrine contraire à celle de l'Eglise touchant le mariage, ne tend qu'à dégrader ce Sacrement et à en avilir la sainteté. On ne pourroit donc repousser avec trop d'horreur celles que débite ce journal, explicitement ou implicitement condamnées par l'Eglise.

»Après avoir successivement dirigé ses attaques contre les institutions ecclésiastiques, contre le clergé et divers points de la doctrine de l'Eglise, le journal dont nous vous parlons publia dernièrement sous la rubrique : *De l'Eglise universelle et de l'Eglise latine,* un article qui, en renfermant toutes les erreurs précédemment mentionnées, contient les hérésies les plus formelles, les plus capitales, et explicitement condamnées par l'Eglise, comme directement opposées aux vérités fondamentales de la religion, hérésies les plus funestes, les plus fécondes en conséquences déplorables.

» Dans cet article, il nie l'institution divine de l'Eglise latine romaine, c'est-à-dire de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, la seule véritable Eglise, la seule reconnue en Valais : il nie qu'elle soit cette Eglise vraie, universelle et perpétuelle que Jésus-Christ a fondée et épousée. Il affirme que cette Eglise romaine et sa hiérarchie sont d'invention et d'institution humaines, c'est-à-dire que ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne tiennent leur caractère et leurs pouvoirs de Jésus-Christ; que le baptême suffit pour appartenir à la vraie Eglise, sans pouvoir jamais être repoussé de son sein; qu'elle n'a pour ses enfans égarés d'autre punition que le *baiser de paix.* Il accuse l'Eglise romaine d'être tombée dans l'idolâtrie, en disant qu'elle a pour chef un homme *adoré;* de corrompre la morale, puisque selon lui elle commande l'obéissance là où elle n'est pas due, et qu'elle détruit des droits accordés à l'homme par le Créateur; il l'accuse encore d'ambition, de cruauté, de despotisme, d'usurpation de pouvoirs, d'injustice, etc. Enfin, pour comble d'erreurs, il assigne pour règle de croyance l'esprit privé, la raison individuelle, en voulant que chacun interroge son cœur pour savoir ce que Dieu exige de lui. C'est ainsi que, dans le cadre d'un seul article, ce journal enseigne la quintessence, le principe constitutif du protestantisme, source de toutes les hérésies, et renferme tout un système de renversement et de destruction de l'Eglise catholique.

»Est-ce assez d'outrages dirigés contre notre Mère la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine? Peut-on pousser plus loin le mépris de la promesse claire et solennelle que Jésus-Christ a faite à cette même Eglise, en disant à son chef: « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle?* » paroles qui, selon la tradition perpétuelle et universelle la mieux constatée, établissent l'institution divine, la perpétuité et l'infaillibilité de l'Eglise latine romaine, ainsi que de la papauté, puisqu'elles s'a-

dressent à saint Pierre pour lui conférer, dans l'Eglise de Jésus-Christ, le pouvoir suprême qu'il doit transmettre à ses successeurs jusqu'à la fin des siècles; et saint Pierre, en s'établissant et mourant à Rome comme évêque de cette ville et chef de l'Eglise universelle, a pour toujours réuni la papauté au siége épiscopal de la capitale de l'empire romain.

» Ce journal feint de méconnoître cette autre déclaration si précise de l'Apôtre des Gentils, qui nous assure que *c'est l'Esprit saint lui-même qui a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de de Dieu.* Il feint encore d'ignorer la promesse que Jésus-Christ donna à ses disciples, *qu'il seroit avec eux jusqu'à la consommation des siècles*, c'est-à-dire en les assistant, eux et leurs successeurs, de l'esprit de vérité qui devoit rendre, jusqu'à la fin des temps, leur enseignement infaillible. Il affecte la même ignorance à l'égard de l'excommunication lancée par l'apôtre saint Paul lui-même contre l'incestueux de Corinthe, ainsi que des menaces que fait ce même apôtre aux fidèles de la même Eglise de faire usage de la verge, s'ils refusent de se rendre à ses prescriptions.

» C'est avec le même degré de mauvaise foi que ce journal paroît vouloir ignorer les définitions les plus claires et les plus notoires des conciles œcuméniques de Florence et de Trente, lesquels proclament l'institution divine de la papauté et de la hiérarchie ecclésiastique; qu'il se moque de la pratique constante de l'Eglise, depuis les apôtres, de lancer, par la voix de ses pontifes et de ses conciles généraux, des anathèmes contre ses enfans rebelles à ses enseignemens, et de les retrancher de sa communion, sans crainte d'agir contre cet esprit de douceur qui lui a été recommandé par son divin Maître.

» Mais à quoi bon, N. T.-C. F., multiplier des citations de l'Ecriture et des conciles pour chercher à convaincre des hommes qui d'avance sont déterminés à ne se donner jamais pour convaincus? Quant à vous qui, en manifestant votre horreur et votre indignation, lorsqu'on a osé publier dans ce journal ces doctrines impies, avez suffisamment montré combien les croyances de l'Eglise catholique votre Mère sont profondément enracinées dans votre cœur, ce peu de paroles suffit pour vous prémunir contre les erreurs que les ennemis de votre foi cherchent à propager.

» Il y auroit encore à la charge de ce journal bien d'autres griefs, que, pour abréger, nous nous abstiendrons de mentionner, mais qui ne sont pas moins condamnables que ceux dont nous avons parlé.

» Nous ne dirons rien de ses insinuations perfides et calomnieuses, de ses allusions flétrissantes, de ses provocations à des actes scandaleux, de ses systèmes destructifs de l'ordre social et de la morale, de son langage irrespectueux pour toute autorité. Sans que nous soyons obligé d'entrer dans de plus longs développemens, nous voyons suffisamment, et vous reconnoîtrez avec nous, N. T.-C. F., que le journal dont il est ici question, a donné jusqu'ici les preuves les plus éclatantes de sa haine contre la foi catholique, de son désir de lui nuire, et du dessein bien arrêté de vous enlever ce précieux trésor. A quoi en seriez-vous, nous vous le demandons, s'il pouvoit réaliser les vœux qu'il forme d'extirper le clergé, de vous séparer de l'Eglise romaine, de vous priver de l'auguste sacrifice de nos autels, du moyen d'obtenir la rémission des péchés, en un mot, s'il en venoit à vous jeter dans les abîmes du schisme et de l'hérésie, et à vous faire partager le malheur de vos frères séparés? Voilà où vous conduiroient les doctrines d'erreur et de mensonge que contient ce journal. C'est pour atteindre ce but impie et sacrilége que depuis quelques années il méprise, insulte, outrage publiquement la religion que nos pères nous ont transmise.

» Continuerez-vous, N. T.-C. F., à voir ces excès sans exprimer plus hautement votre improbation? continuerez-vous à lire avec une dangereuse curio-

sité un journal qui est une des mille productions de l'irréligion en délire? Hélas! N. T.-C. F., si le poison de ses doctrines peut encore circuler librement dans notre chère patrie, bientôt il n'y aura plus de respect pour aucune autorité, plus d'ordre, plus de tranquillité, plus de paix dans les familles, plus de morale, plus de frein.

» Combien il est douloureux pour nous de voir que, parmi tant d'évêques de l'antique siége de Sion, il nous ait été réservé d'être témoin d'un mal si profond, et d'avoir à guérir des plaies heureusement inconnues à nos prédécesseurs! Qu'il est pénible pour nous, pasteur d'un peuple si constamment attaché à la foi de ses ancêtres, d'avoir à vous mettre en garde contre les erreurs qui s'élèvent et retentissent au milieu de vous, et de nous trouver dans la nécessité de faire entendre des paroles de blâme et de réprobation! Mais comment pourrions-nous fermer les yeux sur le premier devoir de notre charge pastorale, et sur l'obligation où nous sommes d'empêcher que notre terre valaisanne soit infectée par le poison de doctrines étrangères, et qu'elle reçoive dans son sein des semences corrompues, qui ne produiroient au milieu de nous que des fruits de mort?

» A ces causes, N. T.-C. F., considérant les dangers qui accompagnent la lecture du journal mentionné au commencement de cette Lettre pastorale, dangers reconnus certains par les mauvais effets déjà produits; considérant la défense générale de lire tout écrit qui contient des doctrines condamnées par l'Eglise.

» Au nom et en vertu de notre autorité épiscopale, en vertu de la sainte obéissance qui nous est due en pareille matière, et dans le seul intérêt des ames, nous faisons à tous les fidèles de notre diocèse la défense formelle de lire le journal qui paroît dans ce pays, sous le nom d'*Echo des Alpes*. Cette défense aura son effet dès le moment de la publication des présentes, et nous entendons que personne ne se fasse juge des raisons qu'il croiroit avoir pour se permettre une lecture dès-lors prohibée.

» Comme nous ne voulons pas la perte du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, et comme ce sont les mauvaises doctrines et non les personnes que nous condamnons, nous recommandons instamment celles-ci, comme étant vraiment dignes de compassion, aux prières de tous les fidèles du diocèse, afin que Celui qui est la source de toute lumière daigne les éclairer, les toucher et les ramener à la fontaine de vie, à la source de toute vérité.

» Nous vous engageons encore à prier pour la paix, la tranquillité et la prospérité de notre chère patrie, pour les autorités tant civiles qu'ecclésiastiques, afin que le Dieu fort, le Dieu de toute vérité accorde à tous des forces et des lumières abondantes, pour procurer à tous les membres de la famille valaisanne la prospérité temporelle et éternelle.

» C'est en exprimant ce vœu que nous vous accordons à tous notre bénédiction paternelle.

» Les présentes seront lues en chaire le premier dimanche après leur réception.

» Donné à Sion en notre palais épiscopal, le 22 août 1842.

» † MAURICE-FABIEN, évêque de Sion. »

Combien de journaux en France, coupables émules de l'*Echo des Alpes,* émettent les mêmes doctrines, font, comme lui, une guerre acharnée au clergé, et se trouvent pourtant entre les mains des catholiques! Puissent les fidèles comprendre qu'ils en doivent éviter la lecture! S'ils retiroient le tribut, si légèrement payé à ces agens du mal, ils les réduiroient bientôt à l'impuissance de nuire.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de saint Louis, roi de France, a été célébrée avec pompe, le 25 août, dans l'église nationale des Français, consacrée à Dieu sous

le nom de ce glorieux monarque. Un grand nombre de cardinaux assistoient à la messe pontificale dite par Mgr Canali, archevêque de Colosses, et à laquelle se trouvoient, outre M. le comte de Rayneval, chargé d'affaires de France près le Saint-Siége, plusieurs membres du corps diplomatique.

Dans l'après-midi, Sa Sainteté se rendit à cette église. Après avoir adoré le très-saint Sacrement à l'autel du saint, elle passa dans la sacristie, et admit les chapelains au baisement des pieds. Le souverain Pontife fut reçu et accompagné par M. le chargé d'affaires.

— Par des diplômes spéciaux, expédiés à l'archevêque de Dublin, Sa Sainteté a daigné conférer le titre de docteur en théologie au président du collége royal de Maynooth, et au révérend Gaffney, le plus ancien doyen du même établissement.

— La congrégation des Indulgences a déclaré : 1° Qu'il faut demander et avoir un pouvoir spécial pour commuer les obligations commutables du saint scapulaire ; 2° que, quant au passé, le Saint-Père ratifie tout ce que les prêtres français, munis du pouvoir de donner et bénir le saint scapulaire, auront fait, en commuant de bonne foi les obligations de ceux qu'ils ont revêtus de ce saint habit.

« Beatissime Pater, Ludovicus de Sambucy, canonicus Parisiensis et vicarius generalis San-Briocensis, Sanctitatis Vestræ orator humillimus, suppliciter expostulat responsum ad dubia gravis momenti. In Gallia, nullus adest conventus hominum ordinis Carmeli, et apparent rari hujus religionis patres : tres tantùm noti adsunt in parte meridionali vastissimi regni. Inde molestissima exorta est controversia, quæ magnam animis perturbationem affert, paucis abhinc mensibus.

» Usque adhuc omnes persuasum habuerant sacerdotem, cui Sanctitas Tua dederat benedicendi et fidelibus parva scapularia imponendi facultatem, eo ipso inclusam obtinuisse facultatem commutandi unicuique aliquas hujus confraternitatis obligationes commutabiles, vice confessarii carmelitani omnino deficientis; quidam nunc negant et huic opinioni palam obsistunt et adversantur : quapropter a paternitate vestra quæritur.

» 1° An sacerdos, qui obtinet, ut supra, facultatem benedicendi ac imponendi scapularia, habeat eo ipso facultatem commutandi obligationes commutabiles confratrum, quando opus est, scilicet cum recursus ad alterum sit impossibilis, ut hoc commodo fideles non priventur.

» 2° Si verò sacerdotes Galliæ, falsæ innixi suppositioni, commutaverunt, absque facultatibus opportunis, obligationes confratrum, supplices nunc adeunt S. V., ut dignetur sanare, ut dicitur, *in radice*, omnes commutationes, et unicuique impertiri facultatem specialem commutandi, si opus sit, obligationes confratrum scapularis. Et Deus, etc. »

Sacra congregatio indulgentiis sacrisque reliquiis præposita ad præfata dubia respondit.

« 1° Ad primum (*negativè*) ; vigore enim obtentæ facultatis benedicendi ac imponendi scapularia non sequitur quod sacerdos eà quoque gaudeat potestate commutandi obligationes injunctas, nisi expressè enuntietur in rescripto concessionis pro benedictione et impositione scapularium; at verò in una *bisuntina*, sub die 12 augusti, 1840, ab hâc S. congregatione responsum fuit : « Accedente » gravi impedimento, non teneri confratres neque ad jejunia, neque ad recitationem horarum canonicarum aut officii B. M. V., neque ad abstinentiam » diebus mercurii et sabbati. Consulendi » tamen fideles, ut hoc in casu se subjiciant judicio docti et prudentis confessarii pro aliqua commutatione impetranda. »

» 2° Ad secundum, jam provisum fuit in primo : et quatenus opus sit, sanctissimus Dominus noster Gregorius Papa XVI, sanavit quemcumque defectum huc usque incursum circa obligationum

commutationem, dummodo tamen sacerdotes bonâ se gesserint fide. In quorum fidem, etc. Datum Romæ, ex secretaria ejusdem S. congregationis Indulgentiarum, die 22 junii 1842.

» *Signatum* : C. Card. Castracane, *præfectus*.

» A. Canonicus Prinzivalli, *substitutus*. »

PARIS. — M. l'évêque de Nanci est parti mercredi pour Londres.

Diocèse d'Autun. — Samuel Brunschiwg, âgé de 38 ans, né dans le département du Haut-Rhin, à Blosheim, canton de Mulhausen, accablé sous le poids de malheurs de famille, et devenu pauvre marchand colporteur, avoit vu son compagnon de commerce l'abandonner, emportant dans sa fuite, et le reste de leurs marchandises et quelques épargnes qu'ils avoient amassées ensemble. Demeuré sans ressources dans une ville étrangère, il tomba malade de chagrin et de misère : l'Hôtel-Dieu de Mâcon le reçut vers le milieu du mois de mai dernier.

Les religieuses Augustines, qui desservent cet hospice, s'aperçurent bientôt que Samuel professoit la religion judaïque ; dès lors, elles l'entourèrent de soins plus affectueux.

Ces religieuses, et des militaires même, malades comme Samuel, lui parloient quelquefois, mais toujours avec douceur et prudence, de la religion chrétienne. Samuel écoutoit et ne répondoit pas, ou bien, s'adressant au plus zélé de ces soldats missionnaires, il lui représentoit que, ne l'attaquant point sur sa croyance au Christ, il avoit droit, lui, juif, à ce qu'on eût pour le culte qu'il professoit la même déférence. Ce digne militaire cessa ses instances, mais sans cesser d'examiner ce que faisoit son protégé, qu'il voyoit prendre souvent un livre, en lire quelques lignes, le poser, puis le reprendre encore; et ce livre étoit le *Manuel de l'Archiconfrérie* du saint Cœur de Marie, que les Sœurs avoient mis entre ses mains. Elles avoient aussi orné son chevet d'une gravure de l'archiconfrérie, et lui avoient imposé, si nous pouvons ainsi parler, le joug bien léger de la médaille miraculeuse de Marie. On l'engagea à lire le récit de la conversion de M. Ratisbonne, et un ouvrage où il pût trouver la preuve de l'accomplissement, en la personne de Jésus-Christ, des prophéties antiques. La maladie cependant faisoit des progrès, et la conversion de Samuel n'avançoit pas. M. B..., savant rabbin, baptisé peu de mois auparavant, par M. le cardinal-archevêque de Lyon, instruit du danger qui menaçoit un de ses anciens coréligionnaires, accourut à Mâcon, et sans se faire connoître à Samuel, il lui parla avec cette conviction profonde que la vérité seule peut donner, et avec l'ardeur d'un zèle que la charité catholique seule inspire. Il déroula sous ses yeux les prophéties de l'ancienne loi, lui prouva que toutes s'étoient accomplies dans Jésus-Christ, lui fit voir, dans le Messie, le type divin des figures de l'antique alliance, et, dans les célestes doctrines de la loi de grâce et d'amour, le complément et la perfection de la loi et des observances mosaïques. Samuel, plus instruit dans sa religion que la plupart des gens de sa condition ne le sont malheureusement dans la leur, opposa à son Ananie des objections et des difficultés : celui ci répondit aux unes, renversa les autres ; enfin, après trois longues conférences tenues à des intervalles assez éloignés, la grâce parla au cœur du juif. « Je vois la vérité, dit-il, et je veux la suivre. » Dès lors, on disposa le prosélyte au baptême, et on lui apprit, des élémens de la doctrine chré-

tienne, ce qui est le plus indispensable.

Mais la foi est peu de chose sans les œuvres. Celui qui alloit renaître de l'eau et du Saint-Esprit (Jean, 3, 5), avoit à mettre en pratique ces deux grandes et difficiles leçons de l'amour des ennemis, et du renoncement à soi-même : « Pardonnez-vous, mon ami, lui disoit, la veille du baptême, celui qui devoit être son parrain, à l'exemple du Sauveur mort sur la croix en pardonnant à ses bourreaux ; pardonnez-vous à cette personne dont vous avez si cruellement à vous plaindre ; pardonnez-vous à votre associé ce vol qu'il a commis à votre préjudice, et qui vous a réduit à la misère ? Priez-vous pour eux, afin que Dieu touche aussi leurs cœurs, qu'ils se convertissent et qu'ils vivent ? » — Oui certainement, puisque le bon Dieu me pardonne. — Et puis, êtes-vous disposé à faire à Dieu le sacrifice de votre vie ? le remerciez vous de toutes ces épreuves si sensibles qu'il vous a ménagées, pour faire de vous un chrétien, et un parfait chrétien ? car c'est dans des vues de miséricorde qu'il vous a tiré ainsi du milieu de votre peuple, et s'il vous a affligé dans votre corps, c'est pour sauver votre ame ; quelle reconnoissance vous lui devez ! Il laisse vos frères dans l'erreur, et vous, il vous appelle à la divine lumière de la foi ! — Oui, le bon Dieu m'a fait une grande grâce !... »

La cérémonie du baptême avoit été fixée au jeudi, 14 juillet, à trois heures après midi. Le matin de ce jour, Samuel étoit beaucoup plus mal ; on craignit un instant de ne pouvoir attendre jusqu'au soir ; le malade étoit inquiet. Dans la crainte de lui laisser trop bien voir son état, on n'osoit pas avancer la cérémonie, pour laquelle, d'ailleurs, il avoit témoigné plus d'une fois le désir de se lever, se faisant une fête de penser qu'il y auroit beaucoup de monde au baptême. Enfin Dieu permit qu'il y eût un peu de mieux.

A l'heure dite, la chapelle de l'hospice civil étoit pleine de fidèles ; plusieurs ecclésiastiques s'étoient réunis à M. l'aumônier ; bientôt tous les regards vont avec intérêt au-devant de Samuel que l'on porte sur un fauteuil jusqu'à la balustrade du sanctuaire : il demeure là, assisté de sa marraine, de son parrain, et de celui dont le Seigneur avoit voulu se servir pour dessiller les yeux du pauvre Juif. Qu'il étoit beau de voir ce maître en Israël, devenu lui-même, depuis si peu de temps, humble enfant de l'Eglise, à genoux, prier avec ferveur, et répondre aux interrogations indiquées par le Rituel avec le pauvre et obscur catéchumène ! « Entrez, a dit à celui-ci le ministre du sacrement, entrez dans l'Eglise de Dieu. » On se dispose à porter Samuel, mais il résiste ; et cet homme que la mort a déjà marqué de son sceau, veut aller jusqu'au pied de l'autel. L'eau sainte a coulé sur son front régénéré ; Alexandre-Marie-Joseph a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et à ce moment solennel, il semble qu'il ne puisse plus contenir les sentimens qui débordent de son cœur ; il interrompt la touchante et pathétique exhortation de l'aumônier par ses protestations de fidélité et de reconnoissance. Enfin, au milieu du recueillement et de l'émotion de tous les témoins de cette scène, fortifié par cette eau qui a donné à son ame une vie nouvelle, Alexandre retourne à pied jusqu'à la stalle qu'il occupe. « Eh bien, mon enfant, lui dit alors son parrain, le bon Dieu, dont vous êtes devenu l'enfant par votre baptême, peut vous guérir encore, et j'espère qu'il le fera. Mais s'il en disposoit tout autrement, vous seriez bien heureux, vous iriez tout droit au ciel. — Oui, répondit-il, si

je ne guéris pas, j'aurai la vie. Je remercie, ajouta-t il, mon parrain, ma marraine, tous ceux qui se sont intéressés à moi; je ne les oublierai pas. » Le même soir, une des Sœurs lui ayant parlé de la nécessité de faire à Dieu le sacrifice de sa vie, il le fit avec une générosité qui arracha des larmes. « La sainte Vierge, dit alors le nouveau baptisé, me prépare une couronne. » Le lendemain, le néophyte reçut en viatique la sainte communion, et là encore, sa foi, sa ferveur édifièrent les personnes pieuses qui avoient voulu en être les témoins. Les souffrances d'Alexandre étoient vives et aiguës. Cependant, la Sœur qui le veilloit ne l'entendit pas proférer une seule plainte, ne le vit pas manifester un signe d'impatience. Avant son baptême, il désiroit voir un médecin autre que les praticiens attachés au service de l'hôpital; il demandoit à aller aux eaux; il parloit de sa guérison et l'espéroit: après qu'il eut été régénéré, plus rien de semblable. Le Seigneur, qui s'étoit chargé de l'instruire, lui avoit appris sans doute que cette vie n'est que misère, et qu'heureux est celui qui arrive bientôt au terme du pélerinage. Le samedi, dans la journée, on lui dit qu'il falloit recevoir le sacrement des mourans: il accueillit avec joie cette proposition. Plus tard, on recommanda à ses prières quelques personnes et quelques intentions en particulier; il répondit avec une connoissance entière; et lorsqu'il ne pouvoit plus parler, il s'unissoit aux prières que l'on récitoit pour lui; il s'efforçoit de répéter les saints noms de Jésus, Marie et Joseph, qui lui étoient suggérés, et baisoit avec piété l'image du Sauveur crucifié. Son agonie se termina doucement à dix heures du soir, le 16 juillet, fête de Notre-Dame du mont Carmel, le samedi, jour spécialement consacré à Marie.

Diocèse de Metz — On s'occupe de réparer l'intérieur de la cathédrale de Metz. Des sculpteurs et des tailleurs de pierres enlèvent les parties de l'édifice que le temps a altérées et les remplacent aussitôt. La chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, ancien chœur de l'église de Notre-Dame de la Ronde, qui a été habilement interposée dans la basilique, est aussi en bonne voie de réparation. Quelques coups de marteau ont déjà fait reparoître une charmante ogive à colonnettes sculptées. Que le même travail soit fait dans vingt autres endroits de la cathédrale, et l'on verra briller de nouveau bien des richesses architecturales du moyen âge.

Diocèse de Nîmes. — Pendant le séjour qu'a fait au Pont-Saint-Esprit un prédicant que la propagande protestante y avoit envoyé, une jeune étrangère qui y réside depuis peu de temps a abjuré le calvinisme, malgré la crainte de se voir abandonnée par ses parens, malheureusement très-attachés à l'erreur. Ainsi les catholiques, au lieu du mal qu'on vouloit leur faire, ont éprouvé une grande consolation.

Angleterre. — Dans une assemblée générale des catholiques de Manchester et de Salford, tenue le 7 août, et à laquelle ont assisté deux ou trois mille catholiques, il a été résolu à l'unanimité qu'un comité seroit formé pour la rédaction de pétitions à présenter aux deux chambres du parlement, dans la session prochaine, à l'effet d'obtenir la suppression des incapacités politiques qui frappent les catholiques.

La presse, organe des intérêts catholiques, est en voie de progrès à Londres. Par une circulaire, adressée au clergé et aux catholiques anglais, l'éditeur du journal hebdomadaire, *The true Tablet*, annonce

la prochaine publication, sous le titre de *Lucas's penny Library*, d'une feuille destinée, par la modicité de *son prix*, à répandre les véritables connoissances, en développant et en fortifiant en même temps la foi et le sentiment catholique, parmi toutes les classes de la société, jusqu'aux moins favorisées de la fortune.

Un ministre anglican, devenu prêtre catholique, M. G. Spencer, frère du comte Spencer, vient de parcourir l'Irlande, où il a demandé à la terre de saint Patrice des prières pour la conversion de l'Angleterre. Sa voix a retenti dans toutes les chaires des églises qu'il visitoit, et il s'y écrioit naguère qu'il espéroit que le pays qui lui a donné le jour seroit bientôt digne d'être appelé, comme l'Irlande, l'*Ile des Saints*.

Chaque jour, en Angleterre, s'élèvent des temples magnifiques qui sont solennellement consacrés au vrai culte de Dieu; des communautés religieuses d'hommes pieux et de saintes femmes naissent de tous côtés. Telle est l'ardeur pour l'érection des églises et la fondation des maisons religieuses, que, pendant ces dix ou douze dernières années, plus de deux cents de ces institutions ont été établies dans les seuls districts du nord et de l'est. Trois couvens de l'ordre de la Merci, dont deux dans le voisinage de Londres, ont été créés depuis deux ans, et six autres seront bientôt ouverts dans différentes parties de l'Angleterre. Rien n'est plus propre que ces institutions à ramener à la foi prêchée par saint Augustin la nation qui a eu le malheur d'apostasier. Déjà le pauvre peuple protestant du voisinage des couvens qui viennent d'être fondés commence à reconnoître les fruits réels de la charité chrétienne dans l'abnégation avec laquelle ces femmes angéliques renoncent à toutes les jouissances mondaines, que leur promettoient leur naissance et leur fortune, afin de se vouer tout entières au soulagement des besoins et et des misères des indigens. Un grand nombre d'enfans de protestans ont profité, avec le consentement de leurs parens, de l'ouverture des écoles de l'ordre de la Merci, et ont eu l'inappréciable bonheur d'y être élevés dans la foi catholique.

Lors du jubilé pour l'Eglise d'Espagne, les églises étoient remplies jusqu'à la nuit d'un concours incessant de fidèles, qui attendoient leur tour pour se confesser et pour obtenir l'indulgence promise du haut de la chaire de saint Pierre.

« Dans une paroisse de Londres, dit un voyageur espagnol, le nombre des catholiques a augmenté de plusieurs mille depuis 1838. De toutes parts s'élèvent des temples catholiques d'une grandeur et d'une architecture qui attestent la prospérité de la religion dans ce pays. L'université d'Oxford passe pour catholique dans ses croyances, et tend à le devenir de profession. »

Cette tendance des puseyistes vers le catholicisme est visible, quoique Mgr Baggs, recteur du collége anglais à Rome, dans un savant travail intitulé : *Observations historiques et critiques sur les opinions des anglicans, dit puseyistes*, lues à l'Académie de la Religion catholique, ait fait observer, avec raison, qu'ils ne reconnoissent pas encore, dans leur plénitude, les vérités enseignées par l'Eglise infaillible. Mais ils ont, sur leurs prédécesseurs et sur leurs contradicteurs, l'avantage d'avoir plus et mieux étudié la doctrine catholique, et d'en avoir, par cela même, quelque peu respiré l'air vivifiant. Ils excellent surtout à démontrer l'incohérence de l'anglicanisme, sur lequel le puseyisme gagne chaque jour du terrain.

« Le puseyisme, dit le *Morning Advertiser*, s'étend de plus en plus. Il s'insinue dans toutes les fentes du système

social; il travaille laborieusement, quoique non encore ouvertement, toutes les parties du globe, l'Amérique du Nord, les Indes occidentales et orientales; partout il fait de rapides progrès. Considérée par rapport à l'Eglise d'Angleterre, cette nouvelle hérésie, ou plutôt cette résurrection d'une vieille hérésie, avec plusieurs additions nouvelles, peut être envisagée comme triomphante. Les trois quarts du clergé en sont les vaillans partisans, et ses rangs se grossissent des adhésions qu'elle reçoit tous les jours. Cette Eglise est maintenant essentiellement *papiste,* et dans peu de temps elle le deviendra aussi ouvertement qu'elle l'est aujourd'hui secrètement. Oxford a récemment élevé des monumens à la mémoire de Cranmer, de Latimer, de Ridley et d'autres réformateurs. Nous ne serions pas étonnés qu'avant peu des monumens fussent élevés, dans la même université, à la mémoire de Bonner et d'une demi-douzaine d'autres adversaires principaux de la réformation. Ce qui est évident, c'est que le clergé évangélique consciencieux ne peut pas rester plus long-temps dans le giron de l'Eglise établie. Les puseyistes répudient l'idée que les ministres dissidens, Anglais ou Ecossais, puissent être considérés comme ministres de l'Evangile : ils ne les regardent que comme des laïques, et ils maintiennent qu'aucun acte de leur ministère n'est valide. Les enfans qui ont reçu le baptême des presbytériens ou des indépendans ne sont nullement baptisés à leurs yeux. »

Comment ne pas s'associer à la confiance en la grâce de Dieu du fervent O'Connell, qui salue déjà le jour prochain où la messe sera chantée à Westminster?

IRLANDE. — La réception faite à Cork, le 23 août, au Père Matthieu, à son retour d'Ecosse, a offert un spectacle tel qu'on n'avoit jamais rien vu de semblable dans cette ville. Le lord-maire, les shérifs, le clergé, et à peu près tout ce qu'il y a de personnes considérables à Cork avoient pris place dans la procession qui s'est portée, en signe d'honneur et de respect, au-devant du véritable régénérateur moral de ce pays. Plus de cent voitures remplies des familles les plus distinguées de Cork et des environs couvroient la route. Toutes les sociétés de tempérance marchoient avec leurs bannières, et cent mille personnes de toutes les classes étoient venues répondre à l'appel de la reconnoissance et de l'amour.

RUSSIE. — En vertu d'un Ukase qui vient de paroître, les livres liturgiques et les synagogues hébraïques doivent être ramenés à l'on ne sait quelle pureté primitive conforme à l'institution du mosaïsme. Une commission composée de quatre principaux rabbins appelés des provinces polonaises est convoquée à cet effet à Saint-Pétersbourg, où elle doit s'assembler et délibérer sur l'exécution des volontés du monarque, sous la présidence du ministre de l'intérieur, directeur général des confessions étrangères. On ne concevroit rien à ces entreprises de pouvoir absolu sur toutes les religions, si l'on perdoit de vue le but de fusion politique de toutes les populations sujettes de la Russie en un seul corps de nation russo-slave; but auquel l'on asservit tous les cultes. Bientôt sans doute les musulmans recevront aussi une nouvelle organisation spirituelle, un synode dirigeant et dirigé par un officier impérial. Mais quelle sera la main assez forte pour contenir ce faisceau de tous les pouvoirs spirituels, et pour le comprimer au gré de sa politique? L'avenir est chargé de répondre à cette question.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Depuis quelque temps, on pourroit dire du ministère public ce qu'on dit ordinairement des nourrices dont les enfans

jouent. Effectivement, il ne tient qu'à lui d'avoir aussi du bon temps. Car les journaux se chargent, les uns à l'égard des autres, d'une grande partie de sa besogne, en lui signalant avec un remarquable zèle ceux de leurs confrères qu'ils peuvent surprendre dans la moindre faute.

Les journaux du ministère et de la cour ne sont pas occupés d'autre chose à la journée. Ils examinent avec leur loupe chaque phrase, chaque ligne, chaque mot qui leur paroît susceptible d'être repris et dénoncé à la justice. Fidèles gardiens des lois de septembre, ils sont toujours là, cherchant de petites pailles dans les yeux de leurs adversaires, pour les faire remarquer à ceux qui ne les aperçoivent pas aussi bien qu'eux. Ils commentent, épluchent, dissèquent de façon à ce qu'un mot qui auroit quatorze interprétations favorables sur quinze, soit toujours pris dans son acception douteuse, mal-sonnante et mauvaise.

Ainsi, le ministère public est dispensé de faire attention à rien, et d'avoir des yeux; ils en ont pour lui. Il y a plus, quand il voudroit les fermer et se montrer indulgent, il ne le pourroit pas avec de pareils substituts. Ce seroit en vain qu'il chercheroit à cacher ou à se cacher à lui-même le péché d'un journaliste, son péché, à lui, n'échapperoit point à la vue perçante de ces impitoyables dénicheurs de mots suspects et mal-sonnans.

Du reste, si vous leur demandez ce qu'ils pensent de la censure et de ceux qui l'ont inventée ou pratiquée, leurs cheveux se hérisseront d'horreur et de colère. C'est quelque chose d'abominable qui ne peut pas leur entrer dans l'esprit. Empêcher la liberté des opinions et l'essor de la pensée! voilà ce qui les indigne et les révolte. Mais exercer la censure comme eux, pour signaler leurs confrères aux procureurs du roi, pour les faire mettre en prison et ruiner d'amendes, c'est une affaire toute différente, qui ne donne point de regrets, qui ne cause point de scrupules, qui ne pèche point contre les règles de la délicatesse, ni surtout contre celles de l'esprit de parti.

PARIS, 7 SEPTEMBRE.

Une lettre de Kirchberg, du 28 août, annonce que M. le duc de Bordeaux ne ressent pas la plus légère douleur dans le membre fracturé. Il ne reste qu'une certaine roideur de muscles qui disparoît après une marche un peu prolongée, et dont le prince sera bientôt délivré tout-à-fait.

— On lit dans le *Messager* :

« Un journal du matin annonce que le chemin de fer de Paris à Lille vient d'être concédé à une compagnie représentée par MM. Millet et Henri, et composée en grande partie de maisons anglaises; et que le traité auroit été signé par M. le ministre des travaux publics.

» Cette nouvelle est complétement inexacte. »

—Par une décision du garde des sceaux, en date du 3 septembre, MM. Halgan et Cordier, auditeurs au conseil d'Etat, et M. E. de Planard, employé, attachés au comité des finances, ont été chargés de préparer un recueil des dispositions législatives et de la jurisprudence adoptée par le comité à l'égard des pensions de retraite des employés au département des finances.

— Les chambres de commerce de nos grands ports ont été invitées à nommer chacune un mandataire, à l'effet de former une commission qui, complétée par MM. de Maisonneuve et Galos, et présidée par M. Gauthier, devra s'occuper des affaires du Sénégal, qui prennent une tournure fâcheuse. Il s'agit du monopole de la gomme, accordé à quelques individus, et dont les Anglais profiteront peut-être d'une manière irréparable pour nous; c'est, du moins, ce que laissent pressentir les nouvelles du 15 juillet.

— L'*Armoricain* (Brest) du 3 annonce que M. Bouillé, conseiller de préfecture, secrétaire-général des Côtes-du-Nord, et fils du préfet du Finistère, est nommé sous-préfet de Pontivy.

— Un journal annonce que M. Collot, directeur de la monnaie de Paris, vient de donner sa démission.

— En l'absence de M. de Rambuteau, parti depuis quelques jours pour la Bourgogne, la préfecture de la Seine est administrée, par *interim*, par M. le marquis de Lamorélie.

— On se rappelle qu'une partie des fonds destinés à la célébration des fêtes de juillet a été consacrée à retirer du Mont-de-Piété les effets dont la modique valeur attestoit la gêne des dépositaires. Suivant le *Moniteur parisien*, l'autre partie auroit servi à rendre la liberté à des détenus pour dettes; douze de ces derniers ont vu s'ouvrir devant eux les portes de la prison de Clichy.

— La cour de cassation vient de rendre un arrêt fort important pour les communes. Elle a décidé qu'une commune devoit être maintenue provisoirement en possession d'un cours d'eau et d'un abreuvoir, malgré la dénégation de son droit et la prétention de propriété exclusive de la part d'un particulier voisin qui lui opposoit le défaut des titres.

— Lundi, la cour royale de Paris (chambre des mises en accusation) a annulé la saisie qui avoit été faite d'une affiche annonçant le *Livre terrible*. Cet arrêt déclare qu'il n'y a lieu à suivre contre M. Martin (du Theil), l'auteur de l'ouvrage et de l'affiche, ni contre l'imprimeur et l'éditeur, et les renvoie de toute prévention.

— Gadiente, chasseur au 2e régiment d'infanterie légère vient d'être condamné par le 2e conseil de guerre de Paris, à la peine de mort, pour menaces et voies de fait envers un caporal et un sergent de sa compagnie.

— Le *Moniteur Algérien* publie l'ordre général suivant qui informe l'armée d'une sévère mesure de discipline :

« Au quartier-général à Douera, le 26 août 1842.

» Les sous-officiers du 3e bataillon de chasseurs à pied ont tous signé ou approuvé un écrit inséré dans le journal la *Sentinelle* du 1er août 1842, et qui est intitulé : *Historique du 3e bataillon de chasseurs à pied pendant son séjour à Milianah, par les sous-officiers de ce corps*.

» Dans cet historique, empreint de l'esprit d'exagération et de mensonge le plus révoltant, on pousse l'impudence et la déloyauté, jusqu'à attribuer à un seul bataillon qui faisoit la garnison de Milianah, la soumission de toutes les contrées environnantes, résultat qui appartient à l'armée tout entière, qui l'a obtenu par des combats, des privations, et des travaux incessans depuis plusieurs années.

» Les sous-officiers de ce corps ayant commis la triple faute : 1° D'écrire collectivement dans les journaux, ce qui leur est formellement interdit, même comme individus; 2° D'avoir exagéré, ou altéré la vérité dans le récit de toutes les actions dans lesquelles s'est trouvé le bataillon; 3° D'avoir attribué à leur bataillon des résultats qui appartiennent à l'armée tout entière, et qu'ils auroient compromis s'ils avoient pu l'être ;

» Le général en chef ordonne

» Que tous les sous-officiers du 3e bataillon de chasseurs à pied, soient mis successivement en prison pour 15 *jours*, et suspendus de leurs fonctions pour un mois.

» Que M. Emery, aujourd'hui sous-lieutenant, et qui a rédigé cet écrit incroyable, lorsqu'il n'étoit encore que sergent-major, soit mis en prison au fort l'Empereur pour deux mois.

» Le lieutenant-général, gouverneur-général de l'Algérie,

» Signé : BUGEAUD. »

— M. le lieutenant-général de Négrier, commandant-supérieur de la province de Constantine, est arrivé à Alger le 27 août sur le bateau à vapeur le *Sphinx*, venant de Bone.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Madame veuve Langlois, propriétaire à Secqueville-en-Bessin (Calvados), est morte ces jours derniers, âgée de 105 ans ; elle jouissoit de toutes ses facultés intellectuelles, et n'avoit jamais fait de maladies sérieuses.

— Le conseil municipal d'Orléans vient de voter une somme annuelle de 8,000 fr. pour l'établissement, dans cette ville, d'une école secondaire de médecine et de pharmacie.

— M. le vicomte de Curzay, ancien député du département de la Vienne sous la restauration, préfet des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Gironde, est décédé dans la nuit du 31 août, en son château de Curzay, près de Lusignan (Vienne).

— La ville de Lyon vient d'être autorisée, par une ordonnance, à élever, sur la place Saint-Pierre, un monument à la mémoire du major-général Martin, conformément au vœu exprimé il y a deux ans par le conseil municipal.

— Les journaux de Lyon annoncent l'arrivée dans cette ville de M. Sauzet, président de la chambre des députés.

— Besson, condamné à la peine de mort pour avoir assassiné M. de Marcellange, s'est pourvu en cassation.

On espéroit qu'Arsac et Bernard feroient des révélations; mais jusqu'à présent ils ont gardé le silence.

— Le journal l'*Emancipation* de Toulouse annonce que son gérant est assigné devant le tribunal de Saint-Girons, à la requête du procureur du roi, pour avoir inséré la protestation signée par vingt-deux électeurs, contre la nomination de M. Dilhan. Ce journal ajoute que le gérant de la *Gazette de Languedoc* est compris dans la poursuite.

EXTÉRIEUR.

Le gouvernement espagnol vient d'ouvrir un emprunt de dix millions de francs hypothéqué sur les mines de vif argent d'Almaden. D'après les conditions et les mille facilités qu'il accorde aux souscripteurs pour lui faire cette avance par petites parcelles, il est aisé de juger qu'il en est aux derniers expédiens, et qu'il craint fort de ne pouvoir obtenir les dix millions qu'il cherche.

—Des visites domiciliaires ont été faites ces jours derniers à Madrid, à une heure très-avancée de la nuit. On porte à près de 200 le nombre des arrestations qui ont eu lieu dans cette espèce de battue nocturne.

— Le journal l'*Eclair* publie le texte d'un projet de loi tendant à autoriser le gouvernement belge à ouvrir un emprunt de 33 millions 500 mille francs, dont 30 millions devant être affectés à l'achèvement des lignes décrétées de chemins de fer, deux millions à la construction des routes pavées et ferrées dans la province de Luxembourg, et 1 million 500,000 fr. au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers.

— La reine d'Angleterre a fait jeudi son entrée à Edimboug. Un accident à signalé son passage dans dans la ville. Un échafaudage sur lequel un grand nombre de personnes se trouvoient s'étant écroulé, douze d'entre elles ont été tuées.

— Par une mesure toute récente, le gouvernement portugais a décidé la création d'un service de paquebots entre le Portugal et les possessions de cette nation sur la côte d'Afrique. Deux lignes seront établies : la première passera par les îles Canaries et aboutira à celles du Cap-Vert; le retour s'effectuera en touchant aux Açores. La seconde ligne atteindra d'abord les côtes de Guinée, puis le Congo et Angola.

— Une ordonnance royale, publiée par la *Gazette d'Etat de Prusse*, du 31 août, règle la formation des commissions des Etats provinciaux.

— On annonce de Rome, le 25 août, que les trois bateaux à vapeur, construits en Angleterre pour la marine pontificale, étoient enfin arrivés et avoient déjà donné des preuves de leur solidité, en remorquant en quelques heures, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à la ville, trois navires marchands qui avoient une forte cargaison.

— On écrit de Grimlinghausen que les troupes formant le 7e corps d'armée prussien ont fait, le 29 août, leur entrée dans le camp : elles se composent de 23,000 hommes. Le défilé a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les manœuvres ont immédiatement commencé par un combat simulé.

Un incendie s'est déclaré à une lieue du camp, dans le village de Heerd ; la moitié des habitations, ainsi qu'un grand nombre d'objets d'équipemens militaires qui y avoient été mis en dépôt pour le camp, ont été brûlés.

— Un nouvel ukase de l'empereur Nicolas apporte quelques adoucissemens au régime commercial entre la Prusse et la Russie.

Lazarine, ou *le Devoir une fois compris religieusement accompli*, par madame Dié Saint-Joseph.—2 vol. in-18.

Tel est le titre d'un roman religieux qui nous montre Lazarine, formée par les leçons d'un oncle chrétien, assez heureuse pour triompher d'abord, par l'exemple de ses vertus, de la légèreté de son père, puis des hésitations de son mari. Elle est le modèle accompli de la jeune personne, de la jeune femme et de la mère de famille. La morale de ce livre est heureusement exprimée dans les dernières lignes : « Espérance, cette parole pourroit être toujours la légende de la femme formée à l'école de l'Evangile. Si sa vocation sur la terre lui interdit les actions d'éclat, elle la destine à être le médecin secret et patient de tout ce qui souffre. Aussi, dès ses premiers pas dans la vie, elle doit, comme le Maître qu'elle contemple, s'offrir en holocauste pour un tel ministère ; et quand le Seigneur, trouvant son ame assez humble, assez travaillée par la charité, daigne enfin la mettre à l'œuvre, quand il assemble pour les lui amener des affligés et des malades de tout genre, si la femme chrétienne a compris sa mission, c'est alors qu'à toutes ces douleurs qui se lèvent et vont à elle, on peut avec confiance faire entendre le cri de salut : Espérance ! » Cet opuscule ne nous présente pas des idées de religiosité vague, mais le tableau de la religion pratique, dans ce qu'elle a tout à la fois de plus aimable et de plus admirable. Les incidens sont ménagés habilement et les caractères bien tracés. Le style est simple et de bon goût. Les mères ou les institutrices peuvent autoriser la lecture de *Lazarine* sans inconvénient ; ou plutôt elles l'autoriseront avec la certitude qu'il n'en résultera que de salutaires impressions.

La distribution des prix du pensionnat des Dames Bénédictines de Mantes (Seine-et-Oise), a répondu à celle de l'année dernière. *Polyeucte*, habilement coupé par une main savante, a été rendu par les jeunes pensionnaires avec intelligence et foi. Cette maison, sous tous les rapports, continue à mériter la confiance des familles. M. l'abbé Vienne, dont le talent est incontestable, a toujours la direction des études.

La *Bibliographie Catholique*, dont nous avons rendu compte dans notre précédent numéro, paroît dans la seconde quinzaine de chaque mois, par livraisons composées de trois feuilles d'impression (48 pages), et d'une couverture. Son format est grand in-8°. La première année est terminée depuis le mois de juin dernier ; deux livraisons de la seconde année (juillet et août) ont déjà paru. — Le prix de l'abonnement est de 10 fr. par an, pour Paris comme pour la province. — On s'abonne à Paris, rue Cassette, n° 13.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3262 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1278 fr. 75 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1278 fr. 75 c.
Emprunt belge. 103 fr. 1/2
Rentes de Naples. 107 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 515 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3644.

SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

POLÉMIQUE

à l'occasion des *Institutions liturgiques* du R. P. abbé de Solesmes.

Nous avons réservé à l'auteur du compte-rendu des *Institutions liturgiques* le droit de répondre aux observations critiques de M. l'abbé Dassance. Deux lettres nous sont, d'ailleurs, adressées, l'une du diocèse de Bourges, l'autre de Paris, sur la même question : l'intéret qui s'attache à cette polémique nous fait un devoir de les accueillir. Nous publierons ensuite la réponse de M. C. C.

Château de Jussy (Cher), 22 août 1842.

« Monsieur le Rédacteur,

» Sans avoir l'intention de me constituer partie dans la controverse qui s'agite depuis quelque temps au sujet de la liturgie, et qui peut être fort intéressante, si elle est bien conduite, il me sera permis, je pense, de vous faire part des réflexions que m'a suggérées la lecture d'un article de M. l'abbé Dassance inséré dans un de vos derniers numéros.

» Si l'on veut que les lecteurs de l'*Ami de la Religion* suivent avec plaisir cette polémique, il faut 1° qu'on y observe tous les égards dus à ses adversaires ; 2° qu'on précise bien l'état de la question, et qu'on marche droit à son but, armé de raisons solides. Or il me semble que l'auteur de l'article ne s'est pas tout-à-fait assez pénétré de ces deux maximes.

» I. Je ne sais si l'humilité de ses respectables antagonistes les empêchera de voir dans certaines phrases de l'auteur quelque chose de méprisant pour eux, un ton quelque peu hautain. A l'entendre, ce sont des hommes prévenus qui n'étudient que pour chercher des raisons propres à étayer l'édifice ruineux d'un système ; ce sont des hommes sans jugement qui s'environnent d'une érudition indigeste, qui se perdent dans leurs *in-folio*, qui parlent de choses qu'ils n'entendent pas, qui donnent des notions inexactes, des conjectures hasardées, des faits évidemment faux, etc. En vérité, tout cela n'est pas fort gracieux, *pace boni viri dixerim*.

» II. Le fond de l'article peut être, ce me semble, réduit aux points suivans : 1° le R. P. abbé, par sa protestation (préf., t. 2, p. XIV), ne calme pas les susceptibilités, il les irrite ; 2° si l'on apprend par les écrits du P. abbé que l'origine de certains livres liturgiques de France est peu honorable, c'est que ses récits sont inexacts ; 3° on a tort de blâmer la conduite des réformateurs liturgistes du siècle dernier ; 4° on seroit injuste de contester le mérite de leur travail.

» *Ad primum*. Cette protestation du P. abbé prévient une fausse conséquence qu'on pourroit tirer de ses récits : il a montré historiquement que l'ordre de choses établi par la révolution liturgique du XVIIIe siècle, n'étoit pas d'une origine honorable ; mais il ne veut pas qu'on en conclue qu'il appartient aux particuliers de le renverser. L'auteur de l'article ne prétend-il que ce qu'il dit explicitement, qu'on ne pourra s'empêcher de plaindre nos pères du siècle passé d'avoir prêté leur concours à l'œuvre des réformateurs, ou penseroit-il que la conséquence désavouée fut inévitable? Dans le premier cas, sa conclusion est trop clairement renfermée dans l'antécédent du R. P. abbé, pour qu'il se refuse à l'admettre : car, si l'œuvre n'est pas bonne, les auteurs et les coopérateurs sont à plaindre de l'avoir faite ou d'y avoir coopéré ; dans le second cas, il seroit en opposition de logique avec bien des politiques habiles qui raisonnent d'une manière tout analogue en fait de légitimité.

» *Ad secundum*. L'auteur de l'article

avoit à prouver que les récits du R. P. abbé étoient inexacts ; 2° que l'origine de certains livres liturgiques auxquels il fait allusion, n'étoit pas peu honorable comme on le dit. L'auteur de l'article semble annoncer qu'il va prouver ces deux points : « Voici ma preuve. » Elle consiste à dire que la France, en recevant sous Charlemagne la liturgie romaine, ne renonça pas entièrement à ses usages. Mais cette assertion prouve-t-elle les deux points à démontrer? 1° Prouve-t-elle l'inexactitude des récits du R. P. abbé? Elle est précisément copiée du 1er vol. des *Institutions liturgiques*, p. 255. 2° Prouve-t-elle que les certains livres liturgiques aient une origine honorable? Je ne le pense pas ; car il n'est nullement ici question des anciens rits gallicans fondus dans la liturgie romaine sous Charlemagne, puisque, de cette liturgie mixte, le R. P. abbé dit, t. 1er, p. 457, « qu'elle faisoit *honneur* à la France, aux yeux de toute l'Europe. » On pourra donc peut-être se plaindre de ce que, sur les deux points à prouver, l'auteur s'est fait complétement illusion.

» *Ad tertium.* L'auteur justifie le siècle passé par l'exemple des XIVe et XVe siècles. Mais, pourroit-on lui dire, à l'époque que vous citez, il y a eu altérations commises par des particuliers, et réformes ordonnées par des papes. Les premières étoient des abus, y voyez-vous un titre? Les secondes en étoient la répression opérée par qui de droit, est-ce ici le cas?

» *Ad quartum.* Mérite de la rédaction. *Ecriture sainte. — Leçons et Légendes. — Hymnes.*

» Peut-être pourroit-on faire ici une dissertation sur les livres liturgiques envisagés, 1° sous le rapport de la littérature; 2° sous le rapport de la piété; donner des éloges, et se permettre des censures, faire des comparaisons des deux rits, tantôt à l'avantage, tantôt au détriment de l'un et de l'autre : mais cette méthode auroit, à mon sens, l'inconvénient non-seulement d'éterniser la dispute, non-seulement d'amener des parodies et des dérisions indécentes des choses saintes, ou des citations déplacées, telles que celle de la lettre de Santeul, mais, par-dessus tout, de mettre les combattans complétement en dehors de la question.

» Daignez, etc.

» P. LABBE, *ancien professeur de Théologie.* »

« Paris, ce 1er septembre 1842.

» Monsieur,

» On me communique à l'instant une lettre de M. l'abbé Dassance, insérée dans le Numéro du 20 août 1842 de votre excellente feuille. Cette lettre attaque l'article publié par M. C. C. dans l'*Ami de la Religion*, sur le 2e volume des *Institutions Liturgiques*, par Dom Guéranger. Je n'ai l'honneur de connoître ni M. Dassance ni M. C. C. : mais je crois pouvoir affirmer sans présomption que je connois assez l'ouvrage du R. P. abbé de Solesmes, pour en parler pertinemment. D'ailleurs, douze ans de travaux assidus sur cette partie trop négligée de la science sacerdotale ont pu, du moins c'est charitablement présumable, me procurer une assez forte somme de notions suffisantes pour en dire quelque chose. Je ne pense pas d'abord avec M. Dassance que M. C. C. ait pour principal but dans ses articles l'apologie du R. P. abbé de Solesmes. Ce seroit trop mesquin. M. C. C. a trouvé dans l'ouvrage du révérend abbé une profonde connoissance de la matière qu'il traite, et dans l'auteur un historien exact, et il l'a dit. J'en ai fait autant dans deux feuilletons d'un journal religieux, et je continue dans un troisième qui paroîtra incessamment. D. Guéranger parle pièces en main. J'ai de mon côté les mêmes pièces, et je reconnois qu'il dit vrai. *Un système préconçu* d'opposition pourroit seul censurer l'écrivain ; mais pas plus que D. Guéranger je ne suis homme *à systèmes préconçus*, pour parler la langue de M. Dassance. Ce dernier se méfie des auteurs qui ont un système et qui n'étudient que pour étayer leurs idées chéries. Je partage le sentiment de M. Dassance. Mais il falloit prouver que D. Guéranger est un de ces hommes systématiques, et c'est ce que le

professeur de Sorbonne a oublié de faire. M. Dassance argumente plus bas d'une manière au moins étrange. L'auteur des *Institutions* a dit qu'il apprendra à ses lecteurs par ses récits l'origine peu honorable des nouveaux livres liturgiques, et là-dessus M. Dassance conclut hardiment que ***ses récits ne se recommandent pas par une grande exactitude,*** et il annonce qu'il va le prouver. Deux colonnes sont consacrées à cette démonstration. Je me permettrai de dire à M. Dassance que sa preuve ne prouve rien. Tout ce qu'il dit, le R. P. abbé de Solesmes l'a dit, et il ne faut pas être un profond liturgiste pour savoir que l'Eglise de France, en abjurant l'ancien rit gallican, avoit retenu plusieurs formes qui lui étoient propres. L'abbé Guéranger parle cent fois du Romain-Français dans ses deux volumes, et, loin de l'improuver, il le comble d'éloges. Il établit que l'Eglise de France, ou, si l'on veut se borner à une seule, l'Eglise de Paris avoit le droit de garder son ancienne liturgie telle qu'elle étoit constituée depuis Charlemagne, puisque saint Pie V en avoit réservé le droit dans sa Bulle de 1576. Il trouve seulement étonnant que l'Eglise de Paris, ayant répudié le bénéfice de la concession pontificale en admettant le rit romain vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, loin de revenir à son ancien rit propre, se soit mise à l'œuvre, surtout en 1736 et 38, pour organiser une liturgie qui n'a presque rien de commun avec l'ancien Romain-Français. Il ne se contente pas de disputer ce droit à l'Eglise de Paris, mais il prouve par l'histoire que cette nouvelle liturgie a une origine très-peu honorable. Démontrez l'erreur historique.

» M. Dassance nous affirme que, puisque Rome a corrigé le Bréviaire et le Missel au XVIIe siècle, il n'y a pas lieu d'être surpris qu'ailleurs on en ait fait autant. Du moins, cette assertion ressort de l'ensemble de son article. Mais il se garde bien de nous dire avec D. Guéranger que la correction opérée par saint Pie V avoit été ordonnée par le concile de Trente, où l'Eglise de France étoit assurément représentée. Toutefois D. Guéranger ne conteste pas aux Eglises qui avoient une liturgie propre, depuis au moins deux cents ans, le droit de la conserver. L'Eglise de Paris avoit renoncé à ce droit par le fait de l'inauguration de la liturgie de l'archevêque de Gondy, qui étoit à très-peu de choses près conforme à celle de saint Pie V. Pouvoit-elle rentrer dans ce droit en 1736? Je ne répondrai ni oui ni non, pour le moment; mais je soutiendrai avec D. Guéranger qu'elle n'avoit pas le droit, ou du moins qu'il n'étoit pas opportun, de créer un rite diocésain complétement nouveau, et que ce qu'il y avoit de mieux à faire, c'étoit de conserver le Bréviaire et le Missel de François de Harlay, sauf la réserve que je fais des corrections et améliorations indispensables.

» M. Dassance se porte défenseur des légendes et des hymnes du Bréviaire Parisien, et, en faveur de ces dernières, il cite des témoignages favorables à Santeul. Je suis loin de récuser l'autorité de ces témoignages : mais cela ne démontrera pas qu'en général ces hymnes aient une onction supérieure à celles de saint Grégoire, de saint Ambroise, de saint Fortunat, etc. Quelques exemples isolés de strophes romaines assez peu poétiques ne sauroient convaincre que la masse de ces hymnes séculaires, composées par des papes, des évêques, des personnages d'une éminente sainteté, n'a pas ce *mens divinior* de la liturgie catholique à un plus haut degré que les épodes classiques de l'énergumène Santeul. En un siècle où la Sainte-Chapelle, Notre-Dame et Saint-Séverin passoient pour des édifices grotesques et ridicules par leur *gothicité*, est-il étonnant que les beaux-esprits fussent engoués du fracas littéraire des hymnes de Santeul? Je conviens cependant que, parmi ces dernières, comme *Miris probat sese modis*, l'onction se joint à la pureté du style. Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes, a enrichi le Bréviaire Parisien

de quelques hymnes d'un grand mérite, et j'accorderai même cet éloge à celles du janséniste Coffin. Mais il s'agit d'une appréciation générale, et, sous ce rapport, je n'accorderai pas la palme aux hymnes modernes. Du reste, ce sujet ne peut être traité dans une lettre.

» Quant au but principal que je me proposois, je l'ai atteint en priant M. Dassance de bien étudier les *Institutions liturgiques* de D. Guéranger avant de porter un jugement. Pour ma part, je ne trouve rien de répréhensible dans les articles de M. C. C., et je suis forcé de reconnoître et de déclarer que la lettre de M. Dassance ne sauroit leur enlever leur mérite. Je répète que mon jugement est bien impartial, car je n'ai pas l'honneur de connoître ces messieurs.

» Veuillez me croire, etc.

L'ABBÉ PASCAL. »

« Monsieur le Rédacteur,

» Un article signé par M. l'abbé Dassance, dans votre numéro du 20 août dernier, adresse au R. P. abbé de Solesmes et à son *apologiste* des réflexions qui devoient être suivies *incessamment* d'un article sur la légitimité des Bréviaires de France. J'attendois ce complément avec une curiosité impatiente, lorsqu'on m'a fait savoir que cette dernière partie pourroit bien ne pas paroître avant plusieurs mois (1). Cela étant, voici des explications qui empêcheront cette discussion de trop languir; et, comme il m'a semblé que ma pensée n'avoit pas toujours été bien saisie dans cette lettre, je me fais un devoir, dans cette réponse, d'éviter tout artifice de discours, tout ambage, toute transition même, jetant mes pensées à peu près dans l'ordre où elles me sont suggérées par la lecture de la lettre que vous écrivoit M. l'abbé Dassance. Je distingue par des italiques, pour plus de brièveté, l'extrait des assertions que je signale dans cette lettre. Si ce n'est précisément le texte, je crois que ce sera toujours la pensée.

(1) Le départ de M. Dassance pour Rome, où il va passer ses vacances, est la cause de ce retard. (Note du R.)

» I. Je ne m'étois point du tout proposé de faire l'*apologie* des *Institutions liturgiques*. Je prétendois tracer un compte-rendu, rien de plus; et je n'avois pas même songé qu'il fallût prêter l'appui d'un article à un travail qui me paroît se servir d'avocat à lui-même. L'auteur de la lettre l'a si bien senti, qu'il parle de *recherches profondes*, d'*in-folio*, de *manuscrits*, etc.; et ce me seroit sans doute une résolution plaisante, que de vouloir étayer par quelques pages une construction assise sur de si puissans appareils. Je n'ai pas eu l'intention de me donner ce ridicule.

» II. *Il faut se méfier*, dit la lettre, *des préventions qui ploient l'érudition au service d'un système préconçu*.

» Ce sont-là de ces principes sur lesquels tout le monde est tellement d'accord, que ce n'est pas la peine de les énoncer, chacun pouvant les renvoyer, très-désobligeamment sans doute, mais de plein droit, à son adversaire, jusqu'au moment où l'on a démontré leur application au point en litige. Or, j'avoue qu'ici cette application ne m'a point paru faite d'une manière concluante; et elle l'est si peu, que l'auteur comprend le besoin d'annoncer qu'il traitera plus tard la légitimité des liturgies françaises. Jusque-là donc la cause reste pendante sur cette assertion de *préjugé*, qui demeure à l'état d'allégation gratuite, sauf preuves futures. Une discussion ne se brise pas sur de pareils termes.

» Quoi qu'il en soit, il me semble, en thèse générale, que, quand l'érudition vient à l'appui d'un système préconçu, elle porte du moins avec elle son propre remède, parce que la vérification des faits cités conduira nécessairement à l'appréciation de la doctrine. Le R. P. abbé de Solesmes cite bien des témoignages, il indique constamment les sources où il puise. La véritable voie de réfutation seroit de montrer qu'il cite à tort, ou que ses garans n'ont point de valeur. Je ne trouve rien de semblable dans la lettre. Est-il vrai, ou non, que les principaux agens de la réforme litur-

gique moderne aient été des hommes hostiles à la doctrine de l'Eglise; qu'en plusieurs passages de leur œuvre, ils aient introduit des expressions à double entente qui pouvoient être considérées comme *mots de passe* dans la secte; que maintes suppressions ou mutations indiquent clairement le parti pris de réformer, dans un sens hétérodoxe, le culte de la sainte Vierge et des saints; que les sectaires se soient applaudis, comme d'un triomphe, en voyant MM. Coffin, Mésenguy, Boursier, etc., devenus les législateurs de la prière? Si cela est faux, montrez que les preuves rassemblées par les *Institutions liturgiques* ne prouvent rien; que les autorités invoquées dans le 2e volume sont sans valeur. C'étoit la marche toute simple, l'unique moyen: que ne le prenoit-on?

» Autre considération préalable. La *prévention* mérite pour le moins quelque excuse (je pourrois dire quelque respect) lorsqu'elle naît de l'amour que nous devons tous, non-seulement à la foi, mais même à la discipline générale de l'Eglise. Une telle prévention est honorable, et tous la doivent avoir. Si donc on la reconnoît dans l'ouvrage de D. Guéranger, je lui en adresse mes félicitations, et la partage avec lui de tout mon cœur.

» III. *Quoi! je ne pourrai pas plaindre au moins nos évêques de s'être laissé circonvenir par les ennemis de l'Eglise! etc.*

» Pourquoi donc pas? D'où vient cet étrange scrupule? Vous piqueriez-vous par hasard d'une plus grande soumission aux évêques que la vénérable compagnie de Saint-Sulpice, qui protesta très-nettement contre la liturgie de Charles de Vintimille, et même contre celle de François de Harlay, quoique bien moins scandaleuse? Que si les premiers successeurs de M. Olier se déclarèrent si hautement contre ces entreprises, du vivant même de ceux qui les avoient sanctionnées, en vertu de quoi seriez-vous tenu aujourd'hui d'en faire le panégyrique, quelque cent ans après la mort de leurs auteurs? Où lisez-vous que François de Harlay et Charles de Vintimille eussent reçu la promesse d'infaillibilité, et que l'histoire doive se prosterner sur leurs tombes?

» Mais voici qu'à ce grand respect pour les morts se joint une bien vive susceptibilité envers les vivans. Quoi! maintenant qu'une sorte de prescription a donné cours à ces liturgies dont on raconte l'origine, si, avant de retracer leur histoire, on prévient toute pensée de revirement violent qui ne partiroit pas de l'autorité, c'est une provocation sous ombre de répression! Laissons donc les mots signifier ce qu'ils veulent dire. On ne vous interdit pas les *reproches* à M. de Harlay, on ne vous défend point de *plaindre* M. de Vintimille: on vous conjure seulement de ne point envenimer la plaie sous prétexte de remède; de ne point énerver le lien sacré de la subordination cléricale en brusquant de votre chef, vous individu sans mission, un mouvement qui ne doit partir que de la chaire épiscopale. On vous rappelle que si des premiers pasteurs ont pu manquer à l'Eglise, ce seroit bien un autre désordre encore que de simples prêtres s'ingérassent à saisir la houlette pour guider le troupeau. Voilà ce que dit Dom Guéranger, et tous les épiphonèmes du monde ne feront pas tourner à l'aigre une phrase fixée par la typographie, et exposée à tous les yeux.

» IV. *Ici viennent les libertés de l'Eglise gallicane, qui ne sont rien autre chose que des canons de Carthage, de Sardique et de Nicée.*

» Point de contestations inutiles. Comme je suppose qu'on parle sérieusement, je réponds sérieusement aussi. Je crois donc pouvoir affirmer au nom du R. P. abbé de Solesmes, sans crainte d'être démenti, qu'il est tout prêt à souscrire les conciles de Sardique et de Nicée, et même le très-grand nombre de ceux de Carthage.

» Toutefois Languet, archevêque de Sens, devoit bien connoître, ce me semble, *ces libertés que certaines gens ignorent*. Les *appelans* les lui avoient assez mises en mémoire dans la polémique du temps, pour qu'il les eût présentes à

l'esprit (1). Et cela n'empêchoit pas que, dans un Mandement au sujet des innovations inaugurées à Troyes par le nouveau Missel que le neveu de Bossuet venoit de donner à ce diocèse en 1736, le docte archevêque ne formulât ce blâme sévère : « Etoit-ce à l'Eglise de Troyes de réformer l'Eglise universelle?» Ainsi la refonte des livres liturgiques soulevoit encore une vive indignation en France vers la moitié du XVIIIe siècle, quoique *l'on n'affectât pas alors d'ignorer en quoi consistent nos libertés*.

» Mais ne nous en tenons pas au grave et pieux Languet ; écoutons d'autres docteurs sur cette manière d'envisager *nos libertés*, à une époque où l'on se piquoit aussi de les entendre. Pour plus de netteté, je m'interdis même toute la période comprise entre le concile de Nicée et l'assemblée de 1682. Au milieu de cet entraînement qui se manifestoit en France durant le XVIIIe siècle pour les innovations liturgiques, une chose est remarquable et mérite d'être signalée : c'est que l'on n'étoit point jaloux de paroître innover. Parmi bien des exemples, je m'arrête à celui d'un homme qui n'étoit pas timoré. A Toulouse, Loménie de Brienne se défend encore, en 1770, d'avoir prétendu faire autre chose qu'une révision du Bréviaire de saint Pie V : protestation qui tourne au persiflage, quand on compare cette *révision* avec l'original. Le navire de Délos, aux divers points de sa durée, offroit un phénomène continu d'identité palpable au prix de celuici. Mais il ne s'agit pas du Bréviaire de Toulouse seulement. Si vous lisez les Lettres pastorales qui accompagnent ces nouveaux livres de liturgie, à peine en trouverez-vous quelques-unes où vous puissiez soupçonner qu'il s'agit d'un renouvellement à peu près intégral. On ne se propose guère que d'écarter ce qui étoit réprouvé par la science et par la saine critique, de retrancher ce qui étoit plus propre à fomenter la superstition qu'à nourrir la piété, etc.

(Pardonne, ombre romaine!)

» Puis, lorsque vous entrez dans le détail, cette conclusion ressort comme une déception douloureuse, savoir : que, pour ramener à l'ordre, à la doctrine, à la piété, aux convenances, à la dignité, etc., l'œuvre de saint Grégoire-le-Grand, de saint Grégoire VII, de saint Pie V, il a fallu à peu près raser le terrain, changer les matériaux, modifier l'ancien plan, et reconstruire à neuf ! Franchement, cela est-il tolérable? et, si les vérités sont dures, est-ce la faute de l'historien ? A-t-on gardé tant de ménagemens, que l'on ait droit d'en exiger beaucoup ? Et n'est-ce pas bien le cas d'appliquer ce mot d'un ancien :

Si pergis dicere quæ vis, audies quæ [non vis?

» Ou bien falloit-il bâillonner l'histoire, afin que ces faits, innocentés par l'éloignement et par un silence complice, s'en allassent produisant incessamment dans l'avenir des fruits d'autant plus funestes, qu'une ignorance d'assez bonne foi pourroit un jour abiter leurs rejetons?

» Vous-même aujourd'hui ne savez comment qualifier certaines œuvres liturgiques toutes récentes qui sont venues imperturbablement prendre rang à côté de vous : quel droit avez-vous de les juger? Où sont vos moyens pour les apprécier? Vous admirez cette intrépidité d'innovation, et vous ne savez pas que ce sont les résultats de la tactique qui vous enchante! Ce sont vos législateurs qui ont porté la cognée sur les antiques barrières, subsistantes encore partout ailleurs que chez vous ; et vous vous scandalisez de ce qu'on ne s'aligne pas sur votre front-de-bandière ! Il ne falloit pas admettre et poser pratiquement en principe qu'il pût y avoir mille drapeaux ; car de vouloir que le vôtre soit le pivot de déploiement, c'est ce dont vous avez pu vous flatter, mais c'est ce que vous n'obtiendrez point.

» V. *Charlemagne et la liturgie anté-*

(1) Je m'adresse à un professeur de Sorbonne : il suffit donc ici, comme ailleurs, d'une allusion rapide à des faits d'histoire ecclésiastique, qui ont eu bien du retentissement au siècle dernier.

rieure au IXe *siècle* se présentent en même temps d'une manière bien naïve. Car, s'il s'agit du fait, où a-t-on vu cette liturgie des temps mérovingiens? Nous sommes un peu moins informés sur ce point que sur les constructions cyclopéennes. S'il s'agit du droit, c'est précisément le côté foible de la discussion pour les apologistes des liturgies modernes. Vous étiez en possession de rites vénérables par leur majestueuse piété, revêtus d'une teinte passablement antique (quoique non pas primitive); le Siége apostolique, tout en convoquant à une même forme de prière l'universalité des fidèles, respectoit ces belles traditions des vieux âges; et, fléchissant pour elles (mais pour elles seules) la loi commune, vous permettoit à ce titre de faire exception. Qu'avez-vous fait? Vos pères du XVIe et du XVIIe siècles, moins épris de *libertés* que d'unité, sacrifièrent pour la plupart un privilége authentique et solennel, afin de se ranger de plein gré à la commune loi. Au XVIIIe, on se ravise, après quelques essais hasardés par les dernières années du siècle précédent. Alors il ne s'agit plus ni de l'antiquité ni de l'unité: l'antiquité du moins n'y paroît que pour mémoire; et les restes parsemés des anciennes liturgies, empruntés arbitraitrairement par un siége à l'autre, sont absorbés dans une masse toute neuve. Et l'on nous parle de la liturgie mérovingienne! Mais, quand il y en auroit une quelque part dans une layette inexplorée de quelque bibliothèque, que prétendriez-vous en l'invoquant? C'est faire totalement abstraction de l'ouvrage même que vous pensez réfuter. D. Guéranger a exposé tout cela fort au long dans ses deux premiers volumes, auxquels il vous est très-permis de répondre, à condition cependant, non-seulement de les avoir lus (ce qui va sans dire), mais d'en avoir le contenu suffisamment présent à la mémoire. Car je ne saurois supposer un oubli affecté: ce sera un empressement de voyageur qui va partir; ce sera même l'ascendant d'une prévention défavorable qui, dans un feuilleté rapide, laisse passer inaperçues les raisons de la partie adverse; ce sera toute autre cause enfin qu'un parti pris, car une telle cause ne se suppose pas. Dans une lecture faite à loisir, l'auteur de la lettre pourra voir (par exemple, t. I, p. 204, 457; t. II, p. 569, 572, 583), que le R. P. abbé exprime fréquemment ses regrets pour la perte de cette ancienne liturgie des grandes Eglises de France.

» VI. A cet endroit, la lettre groupe en peu de mots une singulière quantité d'inexactitudes dont la portée heureusement n'est pas grande. Car, s'il me falloit les relever une à une, j'aurois trop l'air de faire moi-même une guerre de chicane, espèce de polémique que je déteste. Je n'en mentionne donc que trois ou quatre.

» 1° Il seroit fort surprenant que l'on eût conservé un très-grand nombre de proses antérieures à Charlemagne. Ce seroit une véritable nouveauté en histoire littéraire, et il nous est impossible de l'admettre sans quelque preuve; attendu que les plus vieilles proses (ou tropes) n'ont jamais poussé leurs prétentions jusqu'à se vanter d'avoir vu même Louis-le-Débonnaire.

» 2° Il ne faut pas citer comme répertoires de formules liturgiques les *ordres romains* publiés par Mabillon, lesquels ne sont que des cérémoniaux.

» 3° La correction du Bréviaire romain par les Franciscains est du XIIIe siècle, et non pas du XIVe; et il ne faut pas penser que, même à cette époque, on ait rien fait qui ressemble le moins du monde à la refonte totale que le Bréviaire a subie chez nous au siècle dernier. Relativement aux autres époques où les papes ont fait retoucher le Bréviaire, il ne faut pas les multiplier au point d'appeler *corrections du Bréviaire romain* toute insertion d'un nouvel office dans le calendrier. De plus, on auroit tort de confondre avec le Bréviaire romain les divers *propres* accordés à des corporations ou à des contrées particulières. Du reste, encore une fois, tout

cela est dans l'ouvrage de D. Guéranger.

» Quant à dire que *l'on a bien pu changer la liturgie en France, puisqu'on l'a changée à Rome,* c'est ce qui étoit absolument inattendu. Cela signifie-t-il que les évêques aient, sur les choses de discipline universelle, le même pouvoir que le vicaire de Jésus-Christ? Ou bien seroit-ce à dire que l'on ait jamais fait à Rome (à Rome même, et même une seule fois) depuis saint Grégoire-le-Grand, une révolution liturgique qui approchât quelque peu des reconstructions françaises modernes? Fausseté doctrinale, d'une part; fausseté historique, de l'autre : je n'y sais point de milieu.

» Les répons romains de l'Assomption, *Vidi speciosam, Quæ est ista, Ornatam monilibus*, mis au pilori dans la lettre, comme *défigurant l'Ecriture par des gloses qui cadrent fort mal avec le texte,* ne sont point l'ouvrage des Franciscains du XIVe siècle, ni même du XIIIe; ils se trouvent mot pour mot dans le responsorial de saint Grégoire-le-Grand. On peut consulter l'édition des Bénédictins de S. Maur (t. III, p. 818), qui le transcrivoit sur un manuscrit du IXe siècle. J'en suis bien fâché, non-seulement pour saint Grégoire-le-Grand, mais pour moi-même qui n'y distingue pas clairement *l'irrévérence faite à l'Ecriture.*

» VII. On cite Bourdaloue comme une autorité qui va me gagner à Santeul. Bourdaloue étoit prédicateur, je le considère par cet endroit; c'est à ce point de vue qu'il pourroit m'éblouir. C'est là que madame de Sévigné le peignoit ainsi : « Le P. Bourdaloue frappe toujours » comme un sourd, disant des vérités à » bride-abattue... Sauve-qui-peut, il va » toujours son chemin. » C'est ainsi que je l'aime et que je voudrois l'imiter si j'étois prédicateur; hors de là, je ne lui connois plus la même portée, ce seroit trop à la fois.

» D'ailleurs si, comme je le crois, M. l'abbé Dassance a transcrit ce billet dans le Bourdaloue de Lebel, t. XVI, p. 280, il peut tourner le feuillet, et s'apercevra au *recto* que quelques mois auparavant le P. Bourdaloue avoit à terminer une brouillerie assez sérieuse avec le chanoine de Saint-Victor. Il en étoit donc aux complimens avec ce singulier personnage, et des complimens ne se prennent point à la lettre. C'est tout ce que je trouve de plus obligeant pour le prédicateur dans cette occasion.

» Mais voici Santeul lui-même donnant de sa personne une idée fort peu avantageuse dans sa lettre à Basnage; et, comme je ne la connoissois pas jusqu'à présent, je trouve qu'il faut dans un partisan de Santeul une bonne foi rare pour la produire. Que penser d'un hymnographe catholique écrivant, au rédacteur protestant d'un journal, une *turlupinade* comme celle que cite M. Dassance? Si le chanoine de Saint-Victor prétendoit montrer à Basnage le ridicule des hymnes de l'Eglise, qui l'empêchoit, dans un recueil scientifique, de les citer textuellement en latin? Mais une traduction en style de *Juif-Errant* atteignoit bien mieux son but. Il parodie donc dans un couplet de *Pont-Neuf* une strophe dont il est facile de voir l'original dans le Bréviaire de Citeaux (lequel, d'ailleurs, n'est pas le Bréviaire romain), et qui ne me fait point du tout l'effet d'être ridicule, à moins qu'il n'y ait ridicule par le seul fait d'allusion à une légende.

» Santeul, bien persuadé que l'Eglise attendoit sa venue pour se mettre à louer Dieu d'une manière tolérable, ajoute, avec une confiance entière en sa mission, que, dans les hymnes anciennes, il n'y avoit *ni quantité ni latin*. Je m'arrête à ce point de vue littéraire, c'est le côté brillant de Santeul; et j'affirme que, dans cette seule assertion, le poète fait preuve d'incompétence à un degré éminent. Il n'a pas compris, ce semble, qu'il pût exister une *quantité* autre que celle de Despautère; et, méconnoissant tout-à-fait le rhythme pour ne s'occuper que du mètre, il a déformé le chant pour réformer la strophe d'après les hautes théories du *Gradus ad Parnassum* : ce qui est entendre fort mal le rôle d'hymno-

graphe. Ce seroit ici tout un mémoire à rédiger sur l'accent et sur la versification qui pèse les syllabes au lieu de les mesurer. Mais je ne me suis point donné le rôle de grammairien. Si quelqu'un ne me comprend pas, qu'il veuille bien suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il ait pris connoissance de ce qui fait la base de cette doctrine. Du reste, cette doctrine étant connue, ou du moins sentie par toutes les nations, si l'on en excepte les Français d'en-deçà de la Loire, ce n'est pas la peine de l'exposer longuement.

» A cet endroit encore, le P. abbé de Solesmes pourroit bien se plaindre de ce que l'auteur de la lettre semble toujours faire abstraction des *Institutions liturgiques*, en se proposant de les réfuter. Si M. l'abbé Dassance avoit remarqué dans le 2e volume (p. 126, 768–784) tout ce que dit Arevalo sur Santeul, il semble qu'il n'auroit pas cru pouvoir trancher en si peu de mots la question du mérite de Santeul.

» VIII. Mais, de bonne foi, à quoi mènent ces détails décousus? Tout cela ne va pas droit au but. Pourquoi changer en un système d'escarmouches une lutte où quelques points seulement sont décisifs pour le résultat? Si j'allois m'engager comme l'auteur de la lettre à faire un parallèle entre deux ou trois strophes d'hymnes romaines et deux ou trois autres prises dans des hymnes parisiennes, rouennaises, amiennoises, etc.; combien d'années nous faudroit-il employer en rétorsions de ce genre pour terminer le différend dans un journal? J'ai déjà beaucoup trop suivi M. l'abbé Dassance dans les chemins détournés où il voudroit m'entraîner, et je sais très-bien que tout cela éloigne du vrai champ de bataille. Mais il ne falloit pas que les gens neufs sur ces questions pussent croire tout renversé après ce cliquetis. Je ne m'arrête donc plus qu'à un seul fait, qu'on a placé à la fin comme le bouquet de l'artifice.

» *Coffin*, nous dit-on, *a mérité les éloges de Benoît XIV pour son hymne Tandem laborum*. Je sais qu'on le dit, et j'aimerois à voir ce bref de félicitations, ne fût-ce que pour en connoître la teneur: car il ne faut pas confondre une condescendance bienveillante du Souverain Pontife avec une approbation formelle de tout ce qu'a fait ou fera le personnage gratifié de cette distinction; il ne faut pas même imaginer que ce soit nécessairement une approbation de l'ouvrage mentionné dans la pièce. Bien des conclusions de ce genre réduiroient le Pape à ne parler qu'*ex cathedrâ*, et à ne pouvoir sans conséquence doctrinale dire ou faire écrire une phrase gracieuse. Vous faites présenter au Saint-Père un ouvrage quelconque, accompagné d'une protestation de votre dévoûment: s'il n'est pas clair comme le jour que votre démarche est une impertinence (et un cœur de père croit-il ces choses-là?), il vous sera répondu une lettre plus ou moins affectueuse, qui équivaudra le plus souvent à un *accusé de réception*. Les formes obligeantes qui accompagnent cet acte font beaucoup plus d'honneur à celui qui commande la lettre, qu'à celui qui la reçoit. Voltaire aussi reçut de Benoît XIV un bref avec la bénédiction apostolique, pour avoir dédié au Pape sa tragédie du *Fanatisme* (Mahomet). Qu'est-ce que cela prouve? L'insolence de Voltaire et la bonté du Pape; rien de plus.

» Pour en revenir à Coffin, quelles que fussent les paroles du bref, l'école du principal de Beauvais n'auroit pas droit d'en conclure à une approbation *in sensu auctoris*. Et afin que l'on aperçoive la pensée de cette hymne par où M. Dassance termine son énumération, comparons-la au modèle que le poète avoit incontestablement en vue. C'est l'hymne romaine d'Elpis, femme de Boèce: *Decora lux* (*Aurea luce*) Il est évident que l'hymnographe parisien calquoit cette pièce; et le modèle, après tout, n'étoit pas mal choisi, quoiqu'il appartînt au Bréviaire romain. Coffin amplifie son thème, il le remanie, il lui emprunte des lambeaux, il se l'approprie enfin, et s'en empare si bien qu'il l'amène à la théologie du collége de Beauvais. Assez de gens ont fait

ressortir les beautés que renferme l'hymne parisienne : montrons ce qu'elle ne renferme pas. Il y avoit dans l'hymne d'Elpis deux strophes qui se sont trouvées perdues comme par hasard dans ce remaniement; mais ce sont précisément celles qui étoient consacrées à saint Pierre :

»Janitor cœli (Mundi magister), etc.

. . . .

»Jam bone pastor (Beate pastor Petre), etc.

. . . .

» Est-ce un simple oubli? Qu'on se rappelle la proposition formulée assez nettement par le parti de Saint-Cyran pour établir que la primauté dans l'Eglise appartenoit à saint Pierre et à saint Paul *par indivis*, et que l'on dise si ce n'est pas le cas d'appliquer ce mot de l'annaliste romain : « *Præfulgebat eo ipso quod non videbatur*.» Les *Nouvelles ecclésiastiques* n'étoient donc pas si mal avisées, quand elles parloient de *la foi de M. Coffin* arborée dans l'Eglise!

» IX. J'ai suivi l'auteur de la lettre dans les détails (j'ai presque dit : dans les faux-fuyans), où il s'est jeté, soit par finesse, soit par l'effet invincible d'une cause gênante qui pousse son avocat aux hors-d'œuvre. Mais ne nous égarons pas cependant, comme le pourroient faire des gens du monde dont l'esprit n'a pas été discipliné par la scolastique. Deux objets formoient nécessairement tout le fond de ce débat : il faut au moins les préciser avant de finir; car, pour moi, je finis.

» 1° Avoit-on le droit de changer la liturgie?

» 2° L'exercice de ce droit a-t-il été entaché de quelque irrégularité?

» La première question doit absolument précéder l'autre. Car, fussiez-vous assez heureux pour nous convaincre que nul désordre ne s'est glissé dans l'exécution, nous restons toujours préoccupés de ce point fondamental : étoit-on en droit de procéder à ce remaniement? N'importe. Vous donnez le pas à la seconde discussion : mais vous semble-t-il l'avoir suffisamment résolue pour n'avoir plus à songer qu'à l'autre? C. C.»

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. le curé de Passy est nommé à la cure de Sainte-Elisabeth. M. Salacroux, premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, est nommé curé de Passy. M. l'abbé Devèze, second vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, remplace M. Salacroux, et M. l'abbé de Roquefeuil, prêtre administrateur à Saint-Sulpice, est appelé aux fonctions que remplissoit M. Devèze.

— Le pélerinage du Calvaire de Montmartre, à l'occasion de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, s'ouvrira dimanche prochain 11 septembre, et se terminera le lundi 19 par un service solennel pour les trépassés, célébré à 10 heures et demie, et à la suite duquel le clergé ira faire l'absoute solennelle au cimetière du Nord.

Le dimanche 11, à midi, sermon par M. l'abbé Bourrel, chanoine de Pamiers. Stations à quatre heures, par M. l'abbé Massiot, du clergé de Saint-Roch.

Le dimanche 18, office par M. l'abbé Tresvaux, chanoine de Notre-Dame. Sermon par M. l'abbé Bautain, chanoine de Strasbourg, stations par M. l'abbé Ratisbonne.

Tous les jours, entre ces deux dimanches, les paroisses de Saint-Antoine, de Notre-Dame de Versailles, de Vaugirard, de Notre-Dame-des-Victoires, de Belleville et de Grenelle; de Saint-Louis-d'Antin, d'Aubervilliers et de Saint Ouen viendront au Calvaire.

Sur neuf stations dont se compose le Calvaire, deux seulement ne sont pas construites. On engage les fidèles à venir les visiter.

Diocèse de Bordeaux. — M. le comte de Marcellus fut pendant vingt-cinq ans le bienfaiteur du petit séminaire de Bordeaux, d'abord de 1816 à 1818 à Cadillac-sur-Ga-

ronne, de 1818 à 1828 à Bazas, de 1828 à 1841 à Bordeaux.

On peut presque dire qu'il fut l'un de ses fondateurs; car, depuis le jour où le saint archevêque d'Aviau en conçut l'idée, de concert avec le digne ecclésiastique qui en a toujours eu la direction, M. le comte de Marcellus s'associa de cœur à cette grande œuvre, et ne cessa de la seconder de son influence et de ses conseils.

M. l'abbé Lacombe, vicaire-général, supérieur du petit séminaire, qui sait mieux que personne tout le concours qu'il a trouvé dans M. le comte de Marcellus pour mener à bien l'établissement auquel il a voué si généreusement sa vie, son expérience et son zèle, a voulu payer, au nom du diocèse, au nom de Bordeaux, la dette de gratitude contractée vis-à-vis de l'illustre défunt.

Il est d'usage qu'à l'époque de la distribution des prix, on prononce un discours sur un sujet élevé. Celui de cette année devoit rendre hommage à la mémoire de M. le comte de Marcellus, et cet hommage a été digne du noble chrétien auquel il s'adressoit. C'est M. l'abbé Gaussens, professeur de rhétorique, que M. l'abbé Lacombe avoit chargé d'être l'interprète de la reconnoissance du petit séminaire : nous parlerons de son discours.

Après la distribution des prix, M. l'archevêque a exprimé la satisfaction que lui faisoient éprouver les succès des élèves et l'habile direction donnée à cet établissement par son supérieur et par les ecclésiastiques qui le secondent de leur piété et de leur science.

Diocèse de Cambrai. — La retraite pastorale a commencé dimanche 4 septembre On évalue à 550 le nombre des ecclésiastiques qui la suivent. M. l'archevêque, qui donne l'exemple de la piété, est allé loger au grand séminaire, où il suit exactement tous les exercices.

Diocèse d'Orléans. — Les Dames de Sainte-Clotilde se livrent à l'éducation des jeunes personnes, qu'elles admettent dans leurs pensionnats sans mélange d'externes. Leur maison chef-lieu est à Paris : mais elles viennent de fonder un établissement dans le faubourg Saint-Marceau à Orléans. M. l'archevêque nommé de Tours, accompagné de M. l'archevêque d'Aix, en a béni récemment la chapelle provisoire.

D'Orléans, Mgr Bernet s'est ensuite rendu à Bourges.

PRUSSE. — Le 3 septembre, le roi est arrivé à Cologne, où il a reçu les félicitations de M. le coadjuteur et du chapitre métropolitain. Le lendemain a eu lieu avec solennité, la pose de la première pierre des constructions qui doivent compléter la cathédrale. Le Prince a prononcé à cette occasion un discours dont quelques passages sont étranges, celui-ci, par exemple: « Que cette grande œuvre témoigne... de la fraternité des *diverses* confessions, convaincues qu'elles sont *unes* dans leur chef unique et divin ! » Il est vrai que c'est un protestant qui parle.

RUSSIE. — Il est juste que la responsabilité des actes du Czar ne retombe que sur lui, et qu'on n'impute pas à toute une nation les excès d'un seul homme.

Des Russes du rang le plus élevé s'affligent de la persécution que l'empereur Nicolas dirige contre les catholiques : mais la volonté impériale domine tout.

Le comte Strogonoff, ministre de l'intérieur, a perdu son portefeuille l'année dernière pour s'être opposé à la confiscation des biens de l'Église catholique. Le comte Benkendorf a

failli tomber dans la même disgrâce pour s'être intéressé à plusieurs victimes de la persécution. Malgré les instantes prières d'une amie à laquelle le comte de Nesselrode est dévoué, ce minstre, si puissant auprès de l'empereur, n'osa pas, il y a quelque temps, se hasarder à demander la grâce d'une pauvre mère qu'on avoit mise en prison, après lui avoir arraché ses enfans pour les faire élever dans la religion russe. Pour sauver la princesse Volkonsky, et lui obtenir la permission de s'exiler, il ne fallut rien moins que l'intervention de l'impératrice elle-même, qui se jeta aux pieds de l'empereur.

Ce prince a plusieurs fois déclaré dans ses entretiens confidentiels qu'il a pour mission de détruire le *Polonisme* et le *Dominus vobiscum :* telles sont ses expressions. Cela tient, d'une part, à ce que la nationalité polonaise est une force latente qui menace et mine sans cesse sa domination ; d'autre part, à ce que l'Eglise catholique contient en elle-même la négation de son pouvoir absolu, puisqu'elle ne peut le reconnoître comme son chef spirituel. Dès-lors, le *Polonisme* et le *Dominus vobiscum* (comme parle l'autocrate) sont confondus dans une même haine et frappés des mêmes coups.

Ce qui achève de montrer que la pensée de la persécution est la pensée personnelle de l'empereur, c'est le caractère des hommes qui ont consenti à devenir ses instrumens. Quatre ou cinq individus plongés jusqu'alors dans une obscurité profonde, ou connus par d'abjectes passions, ont seuls répondu à son appel, et se sont faits ses auxiliaires pour des décorations et de l'argent. Le plus important d'entre eux, le procureur du synode, s'est rendu fameux parmi les Russes, qui assurent que tous les matins il dit à l'empereur : *Sire, le zèle de votre maison me dévore.* Il en est un autre qui a mérité par des vices infâmes l'indignation publique. L'élévation de ces hommes est un scandale pour toute la société russe. Un tel personnel ne peut donc être que passif, et ce seroit faire injure à l'empereur Nicolas que de supposer qu'il subit de si basses influences.

— La mort du métropolite Karvan Pawlofsky, archevêque de Mohileff, a été précédée et accompagnée de circonstances qui mettent dans tout son jour ce caractère foible et timide, mais non pas corrompu.

Depuis quelque temps le malheureux prélat manifestoit, au peu de personnes admises dans son intimité, les vifs et salutaires remords qu'il éprouvoit des condescendances qu'il s'étoit laissé extorquer par l'agent impérial près du collége ecclésiastique catholique romain. Peut-être la suspension de l'expédition de ses bulles, motivée sur une de ces foiblesses, avoit-elle servi à lui ouvrir les yeux ; car, bien qu'assoupli aux volontés du cabinet, il étoit pourtant, au fond du cœur, sincèrement attaché à l'unité catholique, et, par conséquent, à l'autorité suprême du Saint-Siége. Mais, à mesure que son regard mesuroit le chemin qu'avoit déjà fait le collége, dont il étoit le chef fictif, dans la voie du schisme, les angoisses du prélat devenoient plus poignantes ; elles le devinrent enfin au point que sa santé en fut de plus en plus chancelante. Plus il sentoit la vie défaillir en lui, plus ses regrets étoient amers, et l'on peut dire qu'il s'est éteint dans les larmes. L'on assure qu'avant de mourir il cherchoit quelque moyen de faire parvenir au souverain Pontife l'expression de ses désaveux et de sa pénitence ; mais se sera-t-il trouvé quelqu'un d'assez généreux pour se charger d'un si dangereux envoi ? Quoi qu'il en soit, son repentir nous fait espérer qu'il est mort dans la paix de l'Eglise.

Dans la situation où les choses se

trouvent depuis l'allocution pontificale et la publication des documens qui y sont annexés, l'on ne peut encore prévoir quelles seront les conséquences du décès de Mgr Pawlofsky, surtout relativement au choix de son successeur. Le Saint-Siége, dont l'attitude est aujourd'hui si bien prononcée vis-à-vis du gouvernement russe, saura maintenir sa fermeté lorsqu'il s'agira de l'institution canonique d'un nouvel archevêque de Mohileff.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une chose que tout le monde remarque, c'est que, dans le grand nombre de harangues dont M. le duc de Nemours est l'objet depuis quelque temps, il n'est jamais question que de lui et du feu prince son frère, sans aucune mention des enfans de ce dernier. La même observation pourroit être faite à l'égard de sa veuve, dont le nom n'a été prononcé officiellement nulle part, si ce n'est à l'occasion de son douaire.

Le *Journal des Débats* fait là-dessus comme les auteurs de harangues; il ne compte pas non plus les enfans de M. le duc d'Orléans dans le dénombrement qu'il fait des forces qui restent à la dynastie de juillet. Il conseille aux légitimistes de ne la pas regarder comme affoiblie par la mort de son premier héritier; et la raison qu'il leur en donne, c'est qu'elle repose sur la tête de quatre jeunes princes robustes, et qui ont bonne envie de vivre.

Nous ne disons pas le contraire; mais enfin il ne suffit pas que ces quatre princes aient envie de vivre. Avant qu'ils aient droit à la succession dont le *Journal des Débats* semble les investir, il faut aussi que leurs deux neveux aient envie de mourir. Jusque-là ils ne représentent rien dans l'ordre de l'hérédité de la couronne; et c'est aller un peu vite que de vouloir nous les montrer déjà comme des successeurs redoutables de M. le duc d'Orléans.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

Les journaux ministériels, en rendant compte des excursions de Louis-Philippe et de sa famille dans les environs du château d'Eu, ne font aucune mention de madame la duchesse d'Orléans, ce qui donneroit lieu de croire que la princesse n'est pas encore parfaitement rétablie.

— MM. les ducs de Nemours et d'Aumale sont depuis mardi au château d'Eu, où ils se sont rendus en quittant le camp de Compiègne.

— M. Martin (du Nord), garde des sceaux, est arrivé mercredi à Eu.

— Le *Moniteur Parisien* annonce que M. le prince de Joinville reprendra bientôt la mer. Le prince est resté à Paris, où il suit, dit-on, un traitement fort compliqué pour la guérison de la surdité dont il est atteint.

— Tous les camps qui devoient contribuer à la formation du corps d'opérations sur la Marne ont été successivement levés, après avoir été passés en revue par M. le duc de Nemours.

— Plusieurs changemens auront lieu dans le courant de ce mois parmi les corps formant la garnison de Paris.

— L'ordonnance qui prescrit l'envoi dans leurs foyers des militaires appartenant à la classe de 1836, recevra son exécution demain samedi, pour les troupes de la garnison de Paris. Les soldats qui se trouvent dans cette catégorie seront conduits hors barrière par ordre de régiment, et des plantons veilleront à ce qu'ils ne rentrent pas en ville après leur sortie. Cette mesure ne sera appliquée pour les huit compagnies de sapeurs du génie employées aux fortifications de la capitale, que le 15 octobre, époque à laquelle elles doivent recevoir un nombre d'hommes égal à celui des libérés.

— Par ordonnance, en date du 28 août, M. Emile de Laborde a été nommé référendaire au sceau de France, en remplacement de M. Teissier, président de la compagnie, démissionnaire.

— La nuit de mardi à mercredi, entre trois et quatre heures, le feu s'est déclaré avec une grande violence dans l'un des plus beaux établissemens de la ville de Saint-Denis, la magnifique usine pour la construction des machines, située au Barrage, dans l'enclave des fortifications dites double couronne du nord. En peu d'instans, le principal corps de bâtimens offroit l'aspect d'un volcan.

Bientôt des secours de toute espèce ont été organisés par les pompiers et la garde nationale de Saint-Denis, par les sapeurs du génie employés aux fortifications, par la troupe de ligne casernée près de là, et par les habitans de la ville.

L'eau se puisoit en abondance à cent pas dans le Croult, qui coule dans l'établissement même, et l'on s'est rendu assez promptement maître du feu, grâce au talent déployé par le génie et au zèle des nombreux ouvriers de l'établissement et des personnes accourues pour les seconder.

La fabrique du Barrage étoit assurée pour 1,100,000 fr. Le montant du dommage n'est point encore connu.

On n'a aucun accident grave à déplorer.

— Un journal annonce que le commissaire de police aux délégations de la librairie a saisi chez tous les marchands de nouveautés un ouvrage intitulé : *Les Vierges folles.*

— Le procès intenté aux administrateurs du chemin de fer de Versailles (rive gauche) sera appelé dans les premiers jours d'octobre. Cent cinquante témoins sont cités, parmi lesquels les employés du chemin de fer, les chauffeurs, et quelques-unes des victimes de catastrophe du 8 mai.

— L'affaire de la caisse des dépôts et consignations continue d'être, de la part de la justice, l'objet d'investigations persévérantes. Plusieurs des individus arrêtés dans le premier moment ont été rendus à la liberté; mais d'autres, contre lesquels paroitroient s'élever les charges les plus graves, ont été l'objet de mandats qui ont immédiatement reçu leur exécution. Voici quelle seroit la nature des fraudes coupables à l'aide desquelles les individus aujourd'hui inculpés seroient parvenus à s'approprier des sommes considérables au préjudice du trésor public.

Lorsqu'une somme a été déposée à la caisse des consignations, soit volontairement, soit judiciairement, il arrive une époque, un terme fatal, où, faute par les créanciers ou prétendans aux sommes déposées, de remplir certaines formalités, ces sommes font retour à ceux sur lesquels elles ont été prélevées, saisies, ou par lesquels elles ont été déposées. A défaut des légitimes propriétaires ou de leurs ayans-droit, l'Etat, après le délai de prescription, recueille ces sommes, qui sont alors versées par la caisse des dépôts et consignations dans celles du domaine et du trésor.

Il paroîtroit que, par suite de connivences coupables, cet état de choses auroit excité la convoitise d'individus dénués de ressources, faisant partie de cette association frauduleuse dont le procès Lafarge révéloit, il y a deux ans, l'existence aux assises, et dont toute l'industrie consiste à fabriquer, moyennant un modique salaire, des billets de complaisance dans quelque cabaret voisin du Palais-Royal, leur point de réunion. Toujours est-il que, soit pour leur propre compte, soit seulement comme instrumens intéressés de personnages mieux renseignés et plus habiles, ces individus, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, mais toujours en se substituant aux personnes pour lesquelles le bénéfice de la prescription étoit acquis, et qui, décédées ou ignorant les droits qu'elles avoient, ne devoient jamais former de réclamation, ces individus, disons-nous, se pourvoyoient par une demande signée du nom nécessaire, devant l'administration.

L'affaire, renvoyée dans les bureaux et examinée, ne présentoit aucune difficulté; la dépense etoit donc ordonnancée, et alors, sur des lettres d'avis à eux adressées sous les faux noms et aux domiciles qu'ils s'étoient donnés, les signa-

taires des demandes se présentoient à la caisse, où, en échange de nouveaux faux qu'ils commettoient en donnant quittance, on leur remettoit les sommes par eux réclamées.

Depuis un assez long temps déjà ces coupables manœuvres avoient lieu, lorsque le préfet de police parvint à en découvrir la trace, et en donna avis à la fois au directeur de la caisse et au ministre des finances. En même temps, de nombreuses arrestations étoient opérées, et des révélations, des aveux, venoient jeter un jour complet sur les détails et les ramifications de cette affaire.

Du travail de vérification auquel, depuis ce moment, on se livre d'après les ordres du directeur de la caisse des dépôts et consignations, il résulte que le chiffre des détournemens reconnus s'élève à une somme importante; on a constaté l'existence de pièces entachées de faux, on a également constaté la disparition d'autres pièces, et même, assure-t-on, de dossiers entiers.

Parmi les onze inculpés contre lesquels les mandats de dépôt ont été convertis en mandats d'arrêt, figure le nommé P..., garçon de bureau à la caisse.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La famille royale d'Espagne, retenue prisonnière à Bourges, est sans cesse en butte aux persécutions de la police. Samedi, 3 septembre, le roi Charles V se rendoit avec la reine et le prince des Asturies à une maison de campagne située à deux lieues de Bourges, lorsque la gendarmerie et des agens de police survinrent, et, barrant le passage aux nobles voyageurs, les empêchèrent de poursuivre leur route.

— M. Bergeret, commissaire de police à Boulogne-sur-Mer, avoit intenté un procès en diffamation à la *Colonne*, qui lui avoit reproché certain fait de brutalité. A la suite de l'enquête judiciaire qui a eu lieu, ce journal a été acquitté.

— Des orages très-violens causent de grands ravages dans le Midi. On n'entend parler que de rivières qui sortent de leur lit et se répandent dans les campagnes, entraînant après elles la désolation.

— On écrit de Riom, le 3 septembre :

« Besson est toujours calme dans son cachot. Il ne fait aucunes révélations. Il reçoit les visites de son compatriote M. le curé du Mahuret. Hier, en sortant de la prison, le vénérable ecclésiastique s'est rendu au parquet de M. le procureur-général. Rien n'a transpiré sur l'entrevue de M. Chabrier avec M. Bayle-Mouillard.

» On dit que le parquet fait des recherches actives pour découvrir Marie Boudon.

» Bernard, arrêté comme faux témoin, a fait un aveu complet de son faux témoignage, en déclarant qu'il avoit trahi la vérité devant la cour d'assises *par pitié pour les frères de l'accusé Besson*. L'instruction ordonnée contre Bernard est maintenant terminée. La chambre des mises en accusation s'occupera de lu dans l'une de ses premières audiences. »

— Condamné à la peine capitale par le tribunal maritime de Brest, pour avoir donné un coup de couteau à un garde-chiourme, au moment où ce dernier s'apprêtoit à lui mettre les menottes, Aycard, forçat à temps, a été exécuté le 1er septembre.

Depuis sa condamnation, Aycard s'entretenoit fréquemment avec M. l'abbé Musy, aumônier de la marine. Quand son confesseur lui a apporté la nouvelle qu'il falloit se préparer à la mort, il a montré une résignation toute chrétienne, et a donné des marques d'un profond repentir de son crime.

A quatre heures, l'échafaud étoit dressé sur l'esplanade du bagne. Trois mille forçats étoient à genoux, le bonnet à la main, pour assister à l'exécution. Des canons chargés à mitraille étoient braqués sur eux, une force militaire imposante entouroit les abords de la place, une foule immense se pressoit autour de la grille, aux fenêtres, et jusque sur les toits des maisons.

Alors s'est présenté d'un pas ferme le malheureux Aycard, accompagné de



M. l'abbé Musy. Il a monté sur l'échafaud, a baisé le crucifix, reçu le dernier embrassement de son confesseur, et, au bout de deux secondes, justice étoit faite.

EXTÉRIEUR.

Dans les districts manufacturiers d'Angleterre, la tranquillité n'est pas encore entièrement rétablie, les ouvriers refusant toujours de reprendre leurs travaux, ce qui empêche les fabricans de satisfaire aux commandes qu'ils ont reçues. La suspension des travaux exerce une influence très-fâcheuse sur le commerce de Liverpool.

—Le *Times*, parlant de la dépêche télégraphique transmise de Malte au gouvernement français au sujet des affaires de l'Inde, persiste à dire que la nouvelle des malheurs de l'armée anglaise a été exagérée. Il ajoute que, pour se venger des entraves apportées par la France à ses communications avec le Levant, l'Angleterre pourroit bien prendre des arrangemens avec un des gouvernemens de l'Allemagne pour faire venir par cette voie sa correspondance.

— La malle de Lisbonne, du 29 août, apporte peu de nouvelles. La législature s'occupoit des finances, qui sont loin d'être dans une situation satisfaisante. Sur les revenus de l'année, il y a un déficit de 350,000 liv. sterl (8 millions 750,000 francs); il faudra y faire face par emprunt ou autrement.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 65 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 95 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3265 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4
Rentes de Naples. 107 fr. 05 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3645.

MARDI 13 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Appel d'un chrétien aux gens de lettres, par G. de Félice, professeur de morale et d'éloquence sacrée. — 1 vol. in-18.

M. de Félice se présente aux gens de lettres, l'Evangile d'une main et leurs écrits de l'autre : « Je veux montrer, dit-il, que, non-seulement les plus médiocres, mais les meilleurs d'entre vous ne peuvent produire aucune œuvre élevée et durable, parce que le souffle de la foi chrétienne ne les anime plus; et j'en conclurai que la littérature française doit aller toujours en s'abaissant, à moins qu'elle ne se retrempe aux sources éternelles de la vérité. » C'est-là une belle thèse : ajoutons qu'elle est développée avec talent.

Certains dehors ne font pas illusion à l'auteur, qui n'en proclame pas moins que la piété forme une très-rare exception dans les rangs de nos gens de lettres.

« Ne seroit-ce pas une naïveté insigne de regarder comme chrétiens tous ceux qui en réclament le nom, soit par habitude, soit par caprice d'imagination, soit pour se soustraire au devoir d'y réfléchir davantage? Vous qui lisez cet écrit, romanciers, auteurs dramatiques, professeurs, journalistes, mettez la main sur la conscience, et demandez-vous si vous recevez le Christ comme votre Dieu, comme votre Sauveur, comme votre Législateur, comme votre souverain Juge; demandez-vous si vous croyez sincèrement et entièrement ce que Dieu dit dans la Bible, si votre cœur aime Dieu, et si votre volonté lui obéit. Je suis fort trompé, ou cette question même vous étonnera plus que tout le reste, et il y auroit tant de folie à vous prendre au mot sur vos professions banales de christianisme, que vous refuseriez avec raison de m'écouter plus long-temps. »

Cependant les croyances positives et les pratiques de la religion seroient pour les gens de lettres la source de nobles inspirations, et c'est à la seule condition d'être chrétiens qu'ils peuvent devenir les bienfaiteurs de l'humanité.

« L'air vous manque; levez la tête : il y a là-bas un beau ciel et un vaste horizon. Vous avez froid dans les ténèbres du scepticisme; faites quelques pas en avant : il y a là un magnifique soleil qui vous réchauffera de ses rayons. Vous avez soif dans ce chemin où tout est desséché et flétri; ne perdez pas courage; ne ressemblez pas au voyageur paresseux et lâche qui se couche sur le sable du désert, et creuse le sol où il est étendu pour en faire sortir quelques gouttes d'une eau fangeuse; il y a là une eau limpide où se sont désaltérés les puissans génies qui ont marché à la tête du monde civilisé. La source en est inépuisable; elle est tout près de vous : ne voulez-vous pas étendre le bras pour y remplir votre coupe tarie? »

Après ces réflexions préliminaires, l'auteur peint l'état de décadence de la littérature française, et recherche les causes de sa stérilité. Si les gens de lettres ne font plus d'œuvres qui méritent d'être applaudies par leur siècle et réclamées par la postérité, c'est qu'il leur manque des *convictions communes* en littérature, en morale, en religion, et toutes ces convictions leur manquent parce qu'ils ont abandonné la foi chrétienne. En d'autres termes, la litté-

rature est impuissante parce qu'elle est en poussière, et elle est en poussière parce qu'elle s'est séparée du christianisme.

M. de Félice prouve très-bien que l'unité dans les choses de style et de goût dépend de l'unité dans les choses religieuses et morales.

« Si les écrivains n'étoient pas d'accord sur la règle de foi, il ne le seroient pas non plus sur la règle des mœurs, ni sur les principes de la politique, et dès-lors il ne s'entendroient plus sur rien, pas même sur les questions de style et goût... Au contraire, lorsque les gens de lettres s'accordent en religion, ils doivent s'accorder aussi en morale. Puis, comme un tronc vigoureux, ce symbole se partage en plusieurs rameaux qui contiennent les vérités particulières : la vérité politique, la vérité historique, la vérité poétique, la vérité dramatique, la vérité oratoire, la vérité en matière de critique et de goût. C'est-à-dire qu'il existe certaines maximes, certaines règles universellement acceptées et respectées, qui font distinguer le vrai du faux, le bon du mauvais, le beau de ce qui ne l'est pas dans tous les genres de composition littéraire. La république des lettres est alors constituée ; elle a un code suprême qui maintient l'unité ; et l'unité, c'est la vie, c'est la force des intelligences.

» Il y a dans ces idées générales un fonds commun, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, une propriété indivise pour les gens de lettres. Chacun vient y chercher ce qui répond le mieux à la nature de son esprit, de son talent, de ses études, et y imprime son cachet individuel. En sorte que les œuvres littéraires ont tout à la fois quelque chose de général, parce qu'elles ont été puisées à la même source, et quelque chose de particulier, parce qu'elles portent l'empreinte de tout écrivain supérieur. Ce qui est universel n'étouffe pas ce qui est individuel ; au contraire, il le fait mieux ressortir en se pliant aux formes qui lui sont données : et d'un autre côté, ce qui est individuel ne se sépare pas de ce qui est universel ; au contraire, il l'accepte comme son plus ferme point d'appui. Voilà les élémens de toute littérature forte et durable. »

Appliquant ces principes aux grandes époques littéraires, l'auteur rappelle que, dans le siècle de Périclès, le fonds commun où puisoient les écrivains étoit le culte de la patrie. Au siècle d'Auguste, il y avoit moins de dévoûment personnel et plus d'orgueil national. Aux temps modernes, un fait général se présente : c'est l'influence du christianisme, considéré soit dans ses symboles, soit dans son dogme, soit dans ses applications sociales, sur la formation et le développement des principales périodes littéraires, telles que le siècle de Léon X, celui de Louis XIV et le XVIII[e] siècle. Mais ici tout se relâcha par degrés : les croyances religieuses, les principes moraux, et, par un contre-coup inévitable, les règles de la critique littéraire.

La profonde anarchie intellectuelle qui règne aujourd'hui montre assez que les élémens constitutifs d'une bonne littérature manquent à la nôtre. Point d'unité, d'abord, en matière de religion, dans la république des lettres ; point d'unité, non plus, en morale, en politique, en histoire, dans les productions de l'art dramatique, dans les règles de l'art littéraire proprement dit, et même dans la langue de nos gens de lettres. Cet enchaînement de nos misères littéraires est développé avec une rare sagacité par M. de Félice, qui, tirant ensuite les conséquences de ces prémisses, signale les hésitations et les contradictions des écrivains du premier ordre, les incertitudes et l'impuissance des écrivains



du second ordre, l'avilissement des écrivains du dernier ordre. La littérature est devenue industrielle, et la question d'argent explique sa fécondité : nos gens de lettres gagnent plus à écrire beaucoup qu'à bien écrire.

« On pourroit appliquer tout spécialement ces remarques à la presse périodique. Les revues et les journaux, à peu d'exceptions près, trafiquent de tout ce qui est saint, de tout ce qui est vénérable parmi les hommes : de la vérité, de la liberté, du patriotisme, des conditions de l'ordre social, des passions politiques, de l'honneur des individus ; ils fomentent de funestes divisions, ramassent avidement tous les scandales, en inventent quand ils n'en trouvent point : et pourquoi? pour avoir plus de lecteurs, c'est-à-dire quelque argent de plus. »

Qu'on n'objecte pas que, la littérature étant l'expression de la société, il faut changer la société pour que les gens de lettres changent avec elle. La littérature ne doit pas seulement réfléchir, comme un miroir purement passif, l'état de la société : elle en doit être l'intelligence, l'ame, le guide, et même en certaines circonstances le juge ; elle doit remplir, pour un peuple tout entier, les fonctions qui appartiennent à la raison et à la conscience dans chaque être humain, et voilà pourquoi il importe que la religion l'illumine et dirige son action. Ses devoirs ne présentent pas les mêmes difficultés à toutes les époques. Quelquefois, il lui suffit de recueillir ce qui est déjà bien établi dans l'opinion publique, et de lui donner une expression plus élevée et plus idéale : ce fut l'œuvre des écrivains du siècle de Louis XIV. Mais, quand les anciennes convictions sont tombées, elle doit se mettre à la tête de la société et lui imprimer une salutaire impulsion : telle fut l'œuvre des écrivains chrétiens pendant les quatre premiers siècles, et telle doit être la nôtre.

« Dans la France de nos jours, la littérature n'est plus un simple ornement, un agréable hors-d'œuvre, mais une nécessité. C'est elle qui doit faire ce que le prêtre, ce que l'instituteur, ce que le magistrat ne font plus à cause du malheur des temps. Jamais, chez aucun peuple, les gens de lettres n'ont eu de plus importans et de plus sacrés devoirs à accomplir. Je ne les en félicite point; je n'en félicite pas non plus mon pays; j'en gémis au contraire. Mais puisque le fait existe, puisqu'il est évident, que gagnerions-nous à le contester?

» Le prêtre, c'est vous, ou plutôt ce seroit vous si vous vous acquittiez fidèlement de la tâche qui vous est assignée. Votre profession d'écrivain est aujourd'hui un sacerdoce, le seul, hélas! qui soit encore respecté et obéi. Les hommes de ce siècle ont oublié le chemin de leurs temples, ou, s'ils y vont de loin en loin, la plupart n'y apportent que des esprits dédaigneux et des cœurs incrédules. Sachez prendre, sachez remplir cette place vide. Enseignez dans vos écrits ce que prêchent dans le sanctuaire les ministres de la religion. Ceux-ci n'ont guère pour auditeurs que des vieillards, des femmes, des enfans; l'âge mûr et la jeunesse leur échappent. L'auditoire viril, celui qui pèse sur nos destinées, c'est le vôtre. Parlez-lui donc le langage de la foi chrétienne, et ramenez-le aux pieds du divin Maître qu'il n'auroit jamais dû abandonner.

» L'instituteur, c'est vous. Nos écoles ne donnent qu'une instruction insuffisante; elles cultivent les facultés intellectuelles de leurs élèves, non leurs facultés morales, et ne satisfont pas dès-lors aux besoins du cœur, de la conscience et de la vie. En sortant des écoles primaires, les enfans du peuple n'ont que les instrumens de l'éducation; en sortant des académies, les jeunes gens n'ont qu'une science vague, mal éclairée, mal digérée,

et avec toutes leurs études purement spéculatives ils ne possèdent aucune règle de conduite. N'est-ce pas à vous qu'il est réservé de combler cette immense lacune? Soyez nos maîtres dans les choses qui sont plus nécessaires que la science même. Apprenez-nous comment nous pourrons vaincre le fatal égoïsme qui nous ronge, et nous arracher à cet état d'anarchie qui développe tous les mauvais instincts de notre nature.

» Le magistrat, le législateur, c'est vous. Les lois et les hommes du pouvoir ont perdu leur ascendant moral au milieu de nos longues tourmentes politiques. Mais le peuple, qui n'écoute plus ses chefs, vous écoute encore, et de toutes les forces sociales la presse est la seule, pour ainsi dire, qui soit restée debout. Elle commande à l'opinion, qui commande à la couronne et au parlement. Tenez donc ce nouveau sceptre, vous journalistes, vous tous gens de lettres, d'une main sage et ferme; soyez aussi grands que vous êtes élevés, aussi dévoués que vous êtes puissans. Faites de nous des hommes qui soient tout ensemble d'accord avec eux-mêmes et entre eux sur les plus précieux intérêts de la civilisation et de l'humanité.

» Plus je réfléchis sur votre mission, plus elle me semble royale et sainte. »

M. de Félice a fait le tableau de l'anarchie littéraire et montré qu'il faut ramener l'unité dans la littérature. Mais comment les gens de lettres pourront-ils recouvrer de vraies et fermes convictions qui leur donnent un centre d'unité, et les rendent capables d'exercer sur le public une salutaire influence? Le principe générateur des convictions littéraires doit être un symbole religieux et moral. Or, le soin de nous donner une religion ne sauroit être abandonné à la raison humaine, dont le suprême effort, comme l'atteste une expérience de quarante siècles, est d'aboutir au doute. Pour combler le vide, quelques écrivains ont essayé vainement d'élever la politique au rang d'une religion. Ni la politique ni la philosophie ne peuvent nous offrir cette vérité religieuse, ce principe générateur auquel se rattacheroient, comme à un centre commun, les convictions de nos gens de lettres. Mais il nous reste la vérité religieuse, la vérité morale, qui a été la lumière du passé, et qui peut encore être la lumière du présent et de l'avenir. On a nommé le christianisme.

Jusqu'ici, aucun détail de l'*Appel aux gens de lettres* ne nous a semblé motiver une critique sérieuse. Mais, à partir du point où notre analyse nous a conduit, quelques taches regrettables nous font souvenir que l'auteur est un de nos frères séparés: M. de Félice professe la morale et l'éloquence sacrée à la Faculté de théologie protestante de Montauban.

C'est avec raison qu'il soutient que la foi chrétienne, en changeant l'homme même, changeroit nécessairement l'homme de lettres. Seulement, il veut (p. 150) qu'on étudie le christianisme dans les livres de Port-Royal; s'il recommande de lire la Bible, il a soin d'ajouter (p. 156): « Ne mettez point de commentateurs entre cette divine Parole et votre conscience; » après la Bible, il ne trouve à citer que les *Pensées* de Pascal (p. 223); plus loin (p. 227), les préjugés de secte lui font expliquer le manque de succès des tentatives de réaction religieuse qui avoient lieu sous la Restauration par les moyens vicieux qu'on a, dit-il, employés: « Enrichir des prêtres et relever des couvens, donner des places aux plus habiles en hypocrisie, et se donner soi-même en spec-

tacle dans quelques cérémonies fastueuses, ce n'est pas évangéliser un peuple; c'est faire peut-être justement le contraire.» Voilà ce qui nous force d'apporter des restrictions à nos éloges.

A part ces taches, nous ne trouvons guère de motifs de critique.

M. de Félice insiste avec raison sur cette pensée que l'écrivain ne change qu'autant que l'homme même est changé. En effet, l'homme de lettres tient étroitement à l'homme : il en dépend comme l'effet dépend de sa cause, la conséquence de son principe. Prétendre les séparer l'un de l'autre, vouloir former un écrivain religieux et moral, en laissant l'homme tel qu'il est, sans piété et sans moralité, c'est vouloir l'impossible. On doit tout prendre ou tout laisser.

Supposons, avec l'auteur, que les rois de notre monde littéraire acceptent le dogme de l'Evangile, et le professent franchement dans leurs actes et dans leurs écrits. Supposons qu'un grand nombre d'auteurs contemporains entrent dans la même voie, non par un esprit d'imitation qui ne seroit que de l'hypocrisie, mais par conviction. Supposons enfin que, de toutes parts, la vie chrétienne se ranime dans la république des lettres. Qu'en résultera-t-il? Aussitôt, la littérature française retrouvera des principes d'union, de force et de durée.

« En contemplant de loin cette régénération de notre littérature, l'Europe reconnoît le génie de la France, et le salue de ses glorieuses acclamations. Elle admire cette sagesse éternelle, qui, du sein d'une contrée où retentissoient naguère tant de voix impies, fait sortir de puissans apôtres de la vérité : expiation sainte, et dont nous n'avons jamais désespéré! N'est-ce pas par de tels coups que le Dieu d'amour se révèle à la terre quand il veut la réveiller et la ramener à lui? »

Mais l'objection banale : « Vous demandez une chose impossible » se présente à M. de Félice, qui la réfute dans un dialogue avec son lecteur. On insiste : « Ne voyez-vous pas, dit-on, que le siècle, loin d'aller vers les choses religieuses, suit un chemin tout opposé? Quelles sont ses tendances et ses passions? L'industrie, les machines à vapeur, les chemins de fer, les intérêts matériels et les jouissances qu'ils procurent. » L'auteur répond :

« Le christianisme est aussi un principe d'activité, et le plus fort de tous. La foi que les chrétiens professent leur commande de se procurer par le travail de légitimes moyens d'existence: ils ne repoussent nullement le bien-être d'ici-bas; mais ils le subordonnent à la recherche d'un bien-être plus élevé et plus durable, et ce principe est sage, à le considérer même au point de vue des intérêts terrestres. L'industrie doit s'appuyer sur quelque chose de supérieur à elle pour prospérer; en la réduisant à ses propres forces, on l'expose à se perdre; car elle produit de grandes inégalités de fortune, excite des passions désordonnées, amène des vices et des douleurs sans nombre, qui seront tôt ou tard pour elle autant de germes de mort, si la religion ne les combat et ne les étouffe par ses salutaires influences. Déjà nous commençons à nous en apercevoir : l'industrie nous enrichit et nous ruine tout ensemble; elle enrichit quelques particuliers et le trésor de l'Etat, mais elle ruine les mœurs du peuple; et plus elle se developpera sans réclamer l'appui de la foi chrétienne pour faire équilibre à ses pernicieux effets, plus notre perte sera imminente. Si nous ne sortons bientôt de cette fausse direction, Dieu nous apprendra peut-être par de terribles catastrophes que les hommes ne

vivent pas seulement de pain, et que les biens de la terre, séparés des biens du ciel, ne sont souvent qu'un fléau de plus. Ecoutez : n'entendez-vous pas des grondemens sourds qui annoncent l'approche de l'orage? Et dans cette voix qui monte d'heure en heure, plus forte et plus menaçante, du fond de la société, ne reconnoissez-vous pas la voix de Dieu, qui nous avertit avant de nous frapper? Vous dites : Le siècle est industriel, donc il ne redeviendra pas chrétien ; et moi, je réponds : Le siècle est industriel, donc il doit sentir plus que tout autre la nécessité de redevenir chrétien. »

Cette nécessité, les gens de lettres la lui rendront palpable : non point que M. de Félice s'attende à ce qu'ils retournent tous, par une illumination soudaine et universelle, au pied de la croix de Jésus-Christ; mais, si la plupart s'obstinent à n'adorer que les deux divinités qui ont le plus avili les hommes: l'or et l'opinion, il y aura aussi des littérateurs qui, soit remords, soit pudeur, soit désir de rentrer dans le vrai et d'être les bienfaiteurs de leurs semblables, ressaisiront d'une main ferme ces croyances religieuses qui seules peuvent les relever de leur abaissement. Ce n'est point là une chimérique utopie : des exemples consolans lui donnent la valeur d'une réalité.

Le style élégant de M. de Félice ajoute un nouveau prix aux sages et chrétiennes considérations que renferme son livre.

Les Gloires de la France. — Histoire de Godefroi de Bouillon, par M. d'Exauvillez. — *Vie de Suger*, par M. A. Nettement. — *Histoire de Bayard*, par M. Delandine de Saint-Esprit. — 3 vol. in-18.

M. d'Exauvillez, écrivain aussi utile que modeste, est un des hommes qui, dans ces derniers temps, ont le mieux mérité de la religion. Une pensée chrétienne, le sentiment chrétien, dictent et vivifient ses ouvrages, dont le but est de faire connoître, aimer et servir Dieu. Ce but a été atteint, et l'étonnant débit des livres de M. d'Exauvillez annonce assez à quel point ils sont goûtés, à quel point, par conséquent, l'auteur a réussi à faire accepter l'enseignement religieux et moral qu'il présente, sous une forme attrayante, tantôt à l'enfance, tantôt au peuple des campagnes. L'attention des hommes du monde, absorbée par les brillantes productions de la littérature, ne se fixe guère sur cet humble apostolat d'un honnête homme, qui s'est dévoué à répandre, d'une main patiente, au sein des classes les plus négligées de la société, les semences de vie d'où sortiront, tôt ou tard, des fruits de salut. Plus juste, nous rendons hommage à M. d'Exauvillez ; nous honorons sa carrière si bien remplie ; nous admirons avec quel bon sens intelligent, après s'être appliqué, en chrétien, dans ses précédens écrits, à réconcilier les esprits avec la religion, il acquitte aujourd'hui sa dette envers la patrie, et, pour lui gagner nos cœurs, évoque devant nous toutes les illustrations de la France.

L'amour de la patrie est naturel, sans doute, aux ames droites et généreuses : mais cet amour, principe de nobles actions, ne devient-il pas à la fois plus fort et plus ardent, lorsqu'il a pour aliment et pour mobile les glorieux souvenirs du passé? Il semble que la patrie, dont on a le droit de s'honorer, inspire une affection plus vive et un dévoûment sans mesure.

Sous le titre de *Gloires de la France*, M. d'Exauvillez réunit les vies des personnages célèbres, qui, par leurs vertus, par leurs actions ou par leurs écrits, ont fait véritablement la gloire de notre pays, gloire religieuse, gloire politique, gloire militaire, gloire littéraire. Cette collection est une galerie où le lecteur viendra successivement demander aux plus dignes représentans des siècles écoulés un enseignement pour l'avenir. Chacune de ces grandes et nobles figures, retracées, avec un pinceau fidèle, par des mains habiles, sera pour lui, bien moins un objet d'admiration stérile qu'un motif de louable et féconde émulation. Aussi applaudissons nous à la pensée heureuse, nous pouvons dire nationale, de M. d'Exauvillez.

Jusqu'ici, trois ouvrages ont été publiés : ce sont les Vies de Godefroi de Bouillon, le héros de la première croisade, de Suger, le grand ministre sorti du cloître, de Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche.

Nous parlerons peu du premier de ces livres, et cela pour deux raisons : c'est que le héros chrétien, qui en est le sujet, n'est pas moins connu que cette admirable histoire des croisades, dont il occupe si glorieusement les premières pages ; c'est qu'ensuite M. d'Exauvillez s'est chargé d'écrire sa vie, et qu'un mot suffit pour qualifier son excellent travail.

Nous nous étonnons seulement que, dans quelques passages où il avoit à raconter des événemens, sinon miraculeux, au moins fort extraordinaires et tenant de près aux miracles, un écrivain aussi religieux ait cru devoir recourir à des explications qui font rentrer ces faits dans un ordre purement humain. En exprimant ce regret, nous conviendrons, du reste, que la manière heureuse avec laquelle l'auteur jette de temps à autre dans son ouvrage une pensée religieuse ou morale, le recommande encore plus à nos yeux que l'exactitude, d'ailleurs si consciencieuse, du récit, que la variété des recherches, que la correction, la facilité et l'élégance même du style, toujours approprié au sujet.

Ajoutons un mot sur le plan de ce travail.

Une Introduction de 60 pages expose les causes et l'origine des croisades.

Ensuite l'auteur, entrant dans l'histoire de Godefroi de Bouillon, le prend à ses premières années (vers 1060), et le suit dans toutes les phases d'une vie si pleine d'événemens jusqu'à sa mort, à Jérusalem, le 17 juillet 1100.

« Jamais, dit l'abbé de Choisi, dont M. d'Exauvillez répète les paroles, jamais l'antiquité fabuleuse ne s'est imaginé un héros aussi parfait en toutes choses, que la vérité de l'histoire nous représente Godefroi de Bouillon. Sa naissance étoit illustre ; mais ce fut son mérite qui l'éleva au-dessus des autres, et l'on peut dire de lui que sa grandeur fut l'ouvrage de sa vertu. »

M. Michaud a écrit à son tour :

« La mort de Godefroi fut pleurée par les chrétiens dont il étoit le père et l'appui, et par les musulmans qui avoient plusieurs fois éprouvé sa justice et sa clémence. L'histoire peut dire de lui ce que l'Ecriture dit de Judas Macchabée. Ce fut lui qui accrut la gloire de son peuple : semblable à un géant, il se revêtoit de ses armes dans les combats, et son épée étoit la protection de tout le camp. Godefroi de Bouillon surpassa tous les capitaines de son siècle par son habi-

leté dans la guerre : s'il eût régné plus long-temps, on l'auroit placé parmi les grands rois. Dans le royaume qu'il avoit fondé, on le proposa souvent pour modèle aux princes comme aux guerriers. Son nom rappelle encore aujourd'hui les vertus des temps héroïques, et doit vivre parmi les hommes aussi long-temps que le souvenir des croisades. »

Le livre de M. d'Exauvillez est accompagné de notes intéressantes sur quelques personnages et sur quelques lieux importans qui y sont cités.

A la suite de cette Histoire de *Godefroi de Bouillon*, qui offre une lecture attachante et utile à tous les lecteurs, principalement à la jeunesse, se présente la *Vie de Suger*, par M. A. Nettement.

Saint Bernard a dit de Suger :

« S'il y a dans l'Eglise de France un vase précieux, capable de servir d'ornement au palais du Roi des rois, si le Seigneur a suscité parmi nous un autre David fidèle à exécuter ses commandemens, c'est sans doute le vénérable abbé de Saint-Denis. Ce grand homme est fidèle et prudent dans l'administration du temporel, humble et fervent dans le spirituel, et, ce qui est rare, il est irrépréhensible dans ces deux carrières. A la cour, c'est un politique habile; dans le cloître, un saint religieux. »

(*La fin au prochain numéro*.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — On lit dans le *Moniteur :*

« Le *Courrier français* s'occupe gravement de l'intention qu'il prête au ministère de vouloir créer un banc des évêques à la chambre des pairs. Le *Courrier français* devroit savoir que les membres de l'épiscopat français, si recommandables par leurs lumières et si vénérables par leurs vertus, ne sont point compris dans les catégories établies par l'article 23 de la charte de 1830. »

— Les élèves du petit séminaire Saint-Nicolas et de la maison de Gentilly, qui en est la succursale, viennent de reprendre, sous la direction de M. Dupanloup, supérieur de cet établissement, le cours de leurs études. On a sagement consacré les mois de juillet et d'août aux vacances du petit séminaire : c'est le temps de l'année le moins favorable au travail, à cause de l'intensité des chaleurs. L'application, la discipline et la piété gagnent également à la mesure qui réserve pour les études l'intervalle du 1er septembre au 1er juillet.

— Le lundi 17 août a eu lieu, dans l'institution de M. l'abbé Poiloup, la distribution des prix. M. l'Archevêque de Paris l'a présidée, assisté de M. l'archevêque nommé d'Avignon, M. l'évêque de Nanci, M. l'évêque élu de Tulle, et M. l'internonce de Sa Sainteté. La présence de ces dignes prélats témoignoit assez combien les services que l'institution de Vaugirard rend à la religion et à la société, lui ont mérité d'honorables sympathies.

L'immense et brillante assemblée que cette fête de famille avoit réunie à Vaugirard, a été singulièrement frappée des témoignages multipliés de l'attachement des jeunes disciples pour leurs maîtres, et de l'esprit de fraternité douce et aimable que l'heureuse influence de la religion a seule pu leur imprimer. Ces jeunes cœurs ont besoin de s'aimer en entrant dans la vie, afin de se trouver plus tard noblement unis; car il faut que la ligue des bons pour le bien soit forte et puissante : celle des méchans pour le mal n'est que trop énergique.

C'est pour nous une véritable peine de ne pouvoir raconter à nos lecteurs les détails de cette belle fête. Il nous est cependant impossible d'en taire un épisode qui nous a profondément touché. Des applaudissemens prolongés se faisoient entendre, l'as-

semblée paroissoit attentive à quelque spectacle inaccoutumé. Nous en cherchions encore la cause quand nous vîmes s'avancer vers les prélats un jeune Arabe avec son burnous blanc. Lui aussi, il venoit recevoir de la main d'un élève une chaîne et une croix d'or, souvenir commun de ses nouveaux amis de Vaugirard. Cet arabe, c'étoit Hassounah, le neveu d'Achmet, ancien bey de Constantine, que nos soldats français n'oublieront pas de longtemps.

A l'aspect de ce jeune Africain, en voyant sa joie, son bonheur et sa reconnoissance, en pensant aux espérances qui peut-être reposent sur sa tête, plus d'un cœur se sentit ému.

Un jour, quand ce jeune chef sera retourné sous la tente, au milieu de ses frères du désert, des fils de Mahomet, la vue de cette croix lui rappellera, avec le souvenir de la plus cordiale hospitalité, la foi catholique qu'il est venu chercher parmi nous. Cette foi est un lien indissoluble qu'il a contracté avec la religion et avec la France.

Diocèse de Cambrai. — La retraite pastorale a été close samedi.

Vers six heures du matin, les 550 prêtres qui l'avoient suivie sont sortis processionnellement du grand séminaire, revêtus d'un surplis et d'une étole, pour se rendre à l'église métropolitaine, en chantant le *Veni Creator.* M. l'archevêque a célébré le saint sacrifice de la messe, et donné la communion à tout ce vénérable clergé.

Le prédicateur, qui avoit fait les instructions de la retraite, est ensuite monté en chaire, et a prononcé un discours sur la dignité du sacerdoce : les adieux au clergé, par lesquels il a terminé sa péroraison, ont ému tout son auditoire, prêtres et laïques.

Mgr Giraud a adressé, à son tour, une allocution très-touchante aux ecclésiastiques qui avoient répondu avec un si édifiant empressement à son appel.

Puis, après la rénovation solennelle des vœux sacerdotaux, le clergé est retourné processionnellement au séminaire.

Tous les habitans ont témoigné, par leur attitude respectueuse, combien ils étoient édifiés du bel exemple qui leur étoit donné par ceux qui ont reçu la mission de les conduire dans les voies du salut.

Diocèse de Toulouse. — La nouvelle église de Castanet vient d'être solennellement consacrée. Mgr d'Astros n'ayant pu se rendre aux vœux du curé et des habitans de cette paroisse, la cérémonie a été faite par MM. les évêques de Perpignan et de Pamiers.

ANGLETERRE. — Cinquante à soixante protestans de Liverpool reçoivent en ce moment des instructions régulières pour se préparer à embrasser la foi catholique. C'est le docteur Butler qui s'est chargé de ce consolant ministère.

ESPAGNE. — Le nouveau ministre de grâce et de justice, Zumalacarregui, vient d'entrer dans la voie de révolte contre l'autorité spirituelle du Saint-Siége, ouverte par ses prédécesseurs Becerra et Alonso. Une circulaire, dictée par la pensée qui se perpétue dans le gouvernement d'Espartero, en dépit des changemens de ministres, prescrit que jusqu'à nouvel ordre la source des grâces spirituelles qui découlent de Rome ne portera plus ses consolations en Espagne. Tous les brefs de dispenses qui ont été obtenus avant cette prohibition devront être remis au ministère. Les dispenses matrimoniales et celles qui sont expédiées de

la Pénitencerie sont seules exceptées de cette exclusion. Cette mesure ne laisse aucun doute sur l'existence permanente du projet de séparer de Rome les catholiques espagnols, et de leur interdire toute communication avec le centre de l'unité.

PRUSSE. — Le sacre de Mgr Arnoldi, évêque élu de Trèves, aura lieu le dimanche 18 septembre. Le prélat sera sacré par l'archevêque d'Icone, coadjuteur de l'archevêque de Cologne, assisté du suffragant de Munster.

— Voici quelques détails sur la cérémonie qui a eu lieu le 4 septembre à Cologne :

« De grand matin, toutes les cloches des églises ont annoncé aux habitans la solennité qui devoit s'accomplir. Tandis que les membres du comité du Dôme se réunissoient sur la place du Marché, LL. MM. s'étoient rendues au temple protestant pour assister au service. Le roi et la reine, accompagnés des membres du comité, allèrent ensuite à la cathédrale, drapeaux et musique en tête. On avoit ouvert le chœur, entièrement remis à neuf, avec ses colonnes et ses ciselures dorées et ses brillantes statues. Après la messe, LL. MM. se rendirent à un pavillon construit du côté méridional de la cathédrale.

» Sur une tribune élevée au-dessous de ce pavillon étoit la pierre fondamentale. La place étoit entourée d'estrades en forme d'amphithéâtre.

» Le clergé, l'archevêque en tête, passa devant LL. MM. pour se ranger autour de la pierre fondamentale. Lorsque l'archevêque s'avança, S. M. se découvrit, et à l'instant un vivat trois fois répété s'éleva du sein de la foule. Après la cérémonie religieuse, le roi prit le marteau et prononça le discours dont nous avons parlé.

» L'archevêque prononça à son tour une allocution dans laquelle il dit que la cérémonie de ce jour étoit une fête pour la religion, pour les arts et pour la patrie.

» Le soir, la partie de la ville située le long du Rhin étoit illuminée, ainsi que toutes les églises. Sur une île du Rhin, on avoit représenté, au milieu de transparens, l'église de Munich, où la reine a été baptisée. Enfin, pour compléter la fête, l'on vit apparoître, au milieu de l'obscurité, la cathédrale, comme un colosse inondé de feu.

» Voici la teneur du document relatif à la pose de la première pierre, et qui est destiné à être placé aux archives du chapitre de la cathédrale et du comité constitué pour l'achèvement de ce monument.

« Après que, sous l'assistance divine, et au milieu des bénédictions de toute l'Allemagne, la pierre fondamentale pour l'achèvement de l'ancienne cathédrale de l'archevêché de Cologne a été posée aujourd'hui et solennellement inaugurée, et qu'elle doit servir à élever un monument éternel de la piété, de la concorde et de la fidélité des divers Etats de l'Allemagne, le présent document, destiné à perpétuer le souvenir de cet événement, a été signé par l'auguste protecteur de cette grande œuvre, S. M. le roi, ainsi que S. M. la reine de Prusse, et par les hauts personnages présens à cette cérémonie.

» Fait à Cologne-sur-le-Rhin, le 4 septembre 1842. »

SUISSE. — On écrit du canton des Grisons que M. le prévôt de Karl vient d'être honoré de la dignité d'évêque *in partibus infidelium* : il sera coadjuteur de l'évêque de Coire.

CANADA. — Les missionnaires de la congrégation des Oblats de l'immaculée Conception de la Vierge Marie, qui sont partis d'Irlande en octobre dernier pour le Canada, y sont arrivés heureusement au milieu du mois de novembre suivant. Ces missionnaires ont été chargés par l'ordinaire du diocèse du soin de la paroisse de

Saint-Hilaire, près Montréal, où les fruits de leur zèle et de leur piété ont été abondans. Les pasteurs des paroisses environnantes les appellent constamment pour donner des missions et des retraites dans leurs districts respectifs. Plusieurs évêques se sont adressés au supérieur-général de ces missionnaires pour qu'il leur en envoyât quelques-uns. Le nombre de ceux qui se trouvent à Saint-Hilaire n'étant pas suffisant pour les besoins qui les y réclament, on a demandé que plusieurs de leurs confrères leur fussent adjoints, et deux font leurs préparatifs afin de s'embarquer pour le Canada aussitôt que possible.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Il y a peu de jours, une cérémonie remarquable a eu lieu à Cologne. La vieille cathédrale de cette ville, œuvre incomplète du moyen âge, a enfin entendu se répéter sous ses voûtes séculaires, le coup de marteau que frappa jadis sur le même terrain l'évêque Conrad. Mais que les temps sont changés depuis lors! Cette fois ce n'est plus un évêque catholique, mais un roi protestant qui est venu poser la première pierre pour l'achèvement d'une des plus glorieuses créations de l'art gothique. Les obscurs maçons qui en ont jeté les fondemens et l'ont conduite au point où elle est aujourd'hui, ont depuis plusieurs siècles disparu de la scène du monde, et l'on ignore jusqu'au nom de l'artiste qui en conçut le plan. La seule chose que nous sachions de ces hommes généreux, c'est qu'ils étoient animés d'une foi vive et qu'ils n'avoient en vue que la gloire d'un seul et même Dieu. Les discordes qui déchirèrent leur patrie, les forcèrent à déposer la palette et le marteau. Plus tard, quand on auroit pu remettre la main à l'œuvre, les hommes ne s'entendoient plus; d'autres intérêts réclamoient tous leurs soins, et la vieille cathédrale, fruit des sueurs et de la patience de leurs aïeux, avoit d'ailleurs perdu pour eux une partie de sa valeur religieuse. Ainsi des siècles s'écoulèrent avant que l'on pût sérieusement songer à terminer l'ébauche des pieux constructeurs du moyen âge.

L'idée d'achever la cathédrale de Cologne a, depuis plusieurs années, travaillé quelques esprits en Allemagne. Goerres en fit la proposition en 1813, peu de temps après la bataille de Leipzig. Mais son pays, qui ne parvint seulement pas à s'entendre pour ériger, dans ces plaines fameuses, un monument aux mânes de ses enfans qui y avoient succombé, resta sourd à cet appel, et peu s'en fallut qu'on ne le traitât de visionnaire. Cependant le projet de Goerres ne périt point; il se fit jour d'intervalle en intervalle dans la presse, et l'Allemagne, qui lui avoit fait dans le principe un accueil si dédaigneux, a fini par se passionner pour sa réalisation. Il est devenu une question de patriotisme et d'orgueil national, et, s'il est permis de considérer les journaux d'outre-Rhin comme les organes de l'opinion publique, on peut dire que l'Allemagne a présentement autant à cœur l'achèvement de la cathédrale de Cologne que l'exécution des desseins qui touchent de plus près aux intérêts les plus chers.

Aussi ne s'en est-elle pas tenue à un enthousiasme stérile. A peine eut-on appris qu'un comité venoit de se constituer à Cologne dans ce but, que des comités de même nature se formèrent dans les principales villes d'outre-Rhin. Les rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg, l'empereur d'Autriche, le duc de Bade, presque tous les princes de ce pays, en un mot, se sont fait une gloire de s'associer à cette grande œuvre. Leurs sujets n'ont pas montré moins d'ardeur; ils y ont, en nombre très-considérable, apporté leur contingent, et voilà que le jour est venu où l'on peut enfin espérer de voir se terminer l'œuvre des fondateurs de la vieille cathédrale.

Il nous semble que la reine d'Angleterre a bien mal choisi son temps pour faire un voyage de plaisir, comme celui qu'elle fait en Ecosse dans ce moment, au mi-

lieu des joies et des fêtes. Cela forme un contraste pénible avec les cris de détresse, la misère et la faim auxquels d'autres parties de son royaume se trouvent en proie.

Cet appareil de luxe et de magnificence, ces prodigalités, ces festins splendides, ce bruit retentissant des réjouissances, peuvent donner du relief à la grandeur dans des circonstances bien choisies, dans des temps de bonheur public. Mais ici les joies sont bien attristées par le tableau des populations que la faim irrite et soulève. On ne peut donc s'empêcher de voir quelque légèreté dans l'excursion actuelle de la reine d'Angleterre, et une sorte d'insensibilité, de dureté de cœur dans ceux qui la lui ont conseillée. Ce n'est pas là savoir montrer la majesté royale par son meilleur côté.

Elle est plus belle à contempler dans la personne de l'auguste prisonnier de Bourges. On peut dire que de la part de celui-là le caractère de la royauté ne reçoit aucune lésion ni aucun dommage. Réduit par la police et la gendarmerie à prendre dans un bois sur le gazon, le repas qui lui étoit préparé dans un château, il est mille fois plus admirable que la reine d'Angleterre au milieu de toutes ses splendeurs, et des magnifiques divertissemens qu'elle est allée chercher en Ecosse, comme pour s'étourdir sur les angoisses et les cris de douleur de Manchester.

PARIS, 12 SEPTEMBRE.

Plusieurs journaux des diverses nuances d'opposition soutiennent et défendent la candidature de M. de Genoude à Hazebrouck. Elle sera vivement combattue par le ministère.

— M. le comte Duchâtel est parti aujourd'hui pour le département de la Gironde. En vertu d'une ordonnance du 10, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, est chargé par intérim du portefeuille de l'intérieur.

—Les journaux ministériels sont remplis des adresses que la plupart des conseils généraux ont votées, dès le début de leur réunion, pour exprimer à Louis-Philippe la part qu'ils prennent au chagrin dont son cœur a été dernièrement affligé. Ces feuilles font surtout ressortir avec beaucoup de soin les complimens de condoléance qui ont été rédigés dans les conseils où se trouvoient des députés de l'opposition. « Cette affectation à relever une démarche si simple, à laquelle ont concouru des membres de la gauche, ne montre-t-elle pas, dit le *Courrier français*, que le gouvernement, malgré ses airs de dédain, attache aux démonstrations dynastiques qui viennent de ce côté beaucoup plus de prix qu'à celles qui lui sont prodiguées en toute occasion par le parti *borne* de la chambre? »

— Une ordonnance du 7 nomme M. le duc d'Aumale maréchal-de-camp, et met ce jeune prince à la disposition du gouverneur-général de l'Algérie.

—MM. les maréchaux-de-camp Gusler et Villatte ont été promus au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et M. le maréchal-de-camp Bedeau à celui de commandeur.

— M. Andréa de Nerciat, capitaine de vaisseau, vient aussi d'être nommé commandeur de la Légion-d'Honneur.

—Suivant la *Sentinelle de l'armée*, les récompenses accordées aux divers corps qui ont fait partie des camps de manœuvres ne l'ont pas été toutes avec discernement et justice : plus d'une décoration auroit même occasionné des murmures désapprobateurs.

— Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 30 août, M. Courpon, auditeur de première classe au conseil d'Etat, vient d'être attaché, en qualité de secrétaire, à la commission supérieure des chemins de fer, instituée par l'ordonnance du 22 juin dernier.

— Par ordonnance du 5 septembre, M. Rambot est nommé caissier-général de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, en remplacement de M. Gravier, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— Le ministre de la guerre, par décision du 2 de ce mois, a nommé M. Baudens chirurgien en chef et premier professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

— M. le ministre des travaux publics, accompagné de plusieurs ingénieurs, a visité dans ces trois derniers jours les travaux du chemin de fer de Paris à Orléans; il a été décidé que l'embranchement du chemin de Tours sur celui d'Orléans seroit placé à 500 mètres du débarcadère.

— L'*Almanach royal* de 1842 nous présente l'auteur de *Lucrèce Borgia*, de *Marion Delorme*, etc., avec un titre de noblesse. On y lit au chapitre de l'Académie Française : Hugo (le *vicomte* Victor).

— L'académie des beaux-arts a jugé samedi le concours des grands prix de sculpture, dont le sujet étoit Diomède enlevant le palladium, à représenter en ronde bosse. Elle a décerné le 1er grand prix à M. P.-J. Cavelier; le 2e grand-prix à M. Moreau, et une mention honorable à M. N.-J. Girard.

— Samedi matin, a eu lieu, comme nous l'avons annoncé, le départ des militaires de la classe de 1836, congédiés par congé temporaire, renouvelable de six mois en six mois jusqu'au 31 décembre 1843. La veille, il avoit été lu un ordre du jour du commandant de la place de Paris, portant que tout soldat congédié appartenant à la garnison de Paris, et dont le domicile n'est pas compris dans le département de la Seine, qui seroit rencontré dans les rues de la capitale, sera arrêté et conduit de brigade en brigade jusqu'au lieu de destination indiqué sur sa feuille de route.

— Les Kabyles des environs de Bougie se sont toujours montrés les plus indisciplinés des indigènes de l'ex-régence d'Alger. Le 25 août, ils ont encore tenté sur cette ville un coup de main dans lequel ils ont éprouvé un échec complet, grâce aux dispositions prises par M. le chef de bataillon du Courthial, commandant la place. D'après le rapport adressé par ce dernier à M. le gouverneur-général de l'Algérie, l'ennemi auroit eu plus de cent hommes tués ou blessés; mais, d'après les rapports verbaux de M. le lieutenant-général Négrier, les pertes éprouvées par les Kabyles dans cette journée seroient plus considérables. De notre côté, nous avons eu quatre blessés, entre autres le lieutenant d'artillerie Carpentier, qui, bien que retenu au lit par la fièvre, a voulu diriger lui-même une expédition contre l'ennemi. La force des Kabyles étoit d'environ 3,000 hommes d'infanterie et 600 chevaux. Un blockaus a été attaqué par plus de 800 hommes, et cette attaque a duré trois heures sans aucun succès contre les quelques militaires qui le défendoient. Les nouvelles des autres points de la régence continuent d'être satisfaisantes.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance qui ouvre un crédit supplémentaire de 20 millions pour les dépenses de l'armée d'Afrique.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit du Havre, à la date du 8 septembre, qu'une bande de voleurs qui commettoit de nombreux méfaits vient d'être arrêtée. Parmi eux figurent plusieurs forçats libérés.

— M. le général de Muller, ancien colonel des hussards de la garde, vient de mourir à Colmar, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— Dans la soirée du 7 août dernier, un chasseur du 66e régiment en garnison à Joigny (Yonne) fut assailli, pendant qu'il étoit en faction, par plusieurs individus qui le frappèrent et lui enlevèrent son sabre.

Le tribunal correctionnel de cette ville vient de condamner quatre de ces individus, l'un à quinze jours, deux à huit jours, et le dernier à trois jours d'emprisonnement.

— On lit dans la *Gazette d'Auvergne*:

« Samedi 3 septembre, on lisoit sur différens points de Clermont des affiches et des placards injurieux à différentes autorités de la ville et du département,

et contenant des menaces de vengeance et des provocations à la sédition, à propos de l'anniversaire des troubles de septembre et de l'exposition sur la place de Jaude des individus condamnés par le jury de Moulins.

» Ces placards ne sont restés que fort peu de temps sur les murs; de très-bonne heure, dans la matinée, ils avoient été enlevés. Quelle que soit l'idée qu'elle se fasse de leur origine, la population de cette ville a trop de bon sens et trop d'amour de l'ordre pour accorder à ces provocations d'autre sentiment que celui qui la porte à les déplorer et à se tenir en garde contre toute manifestation, toute imprudence dont elles pourroient être le mobile. »

— Le préfet de l'Hérault a pris un arrêté portant interdiction des courses de taureaux et combats d'animaux, par le motif que ces courses et ces combats sont des divertissemens barbares qui ne sont plus de notre époque; qu'ils présentent des dangers et causent de nombreux accidens; qu'outre l'inconvénient d'habituer les populations à des actes de cruauté, les courses de taureaux occasionnent habituellement des dégâts aux propriétés, et que des plaintes nombreuses sont parvenues à ce sujet.

— On écrit de Montauban que le 1er septembre le plancher d'une salle du deuxième étage de la caserne du Cours s'est écroulé et a entraîné celui qui étoit au-dessous. Trois hommes ont été dangereusement blessés. L'un d'eux a eu les deux jambes fracturées. Dix hommes, plus ou moins grièvement atteints, ont été envoyés à l'hôpital.

EXTÉRIEUR.

Des journaux français avoient annoncé que le gouvernement espagnol, voulant se donner un conseil d'Etat, s'étoit adressé à M. de Cormenin pour le prier de lui aider à faire cette organisation. Les gazettes de Madrid repoussent cette nouvelle avec indignation, comme quelque chose de déshonorant qui flétriroit leurs grands hommes. Pour dire la vérité, il y a grande apparence que ce sont les journaux de Madrid qui ont raison.

—Ces jours derniers, le bruit s'est répandu tout-à-coup à Bilbao qu'on venoit de découvrir une nouvelle conspiration en faveur de Marie-Christine, et qu'un bâtiment expédié de Bordeaux avoit apporté des fusils et des munitions de guerre pour les conjurés. Une dame fut arrêtée à bord de ce navire, comme suspecte apparemment d'être une aide-de-camp de Marie-Christine. Les perquisitions les plus minutieuses n'amenèrent aucune découverte. Ce qui est plus vrai que tout le reste, c'est que les côtes et les villes maritimes d'Espagne sont inondées de contrebande anglaise, et que la peur de fâcher la *magnanime alliée* empêche le gouvernement espagnol de souffler le mot.

— Il paroît que la reine d'Angleterre éprouve une si vive satisfaction de son voyage en Ecosse, qu'elle auroit promis de ne pas laisser passer deux ans sans y revenir.

— L'impôt sur les revenus (*income taxe*), qui vient d'être prélevé en Angleterre, produit des conséquences fâcheuses pour la classe des domestiques.

Les journaux anglais calculent que le nombre de domestiques qui seront mis *sur le pavé* par leurs maîtres, afin d'économiser ce qu'ils seront obligés de payer sur leurs revenus, sera au moins de *douze mille*.

— Lors des derniers troubles qui ont affligé les districts manufacturiers d'Angleterre, deux cents individus ont été arrêtés et traduits aux assises d'York. La cour, divisée en deux sections, a expédié en peu de jours ces nombreuses affaires. Cent cinquante accusés ont été déclarés coupables par le jury, et les autres acquittés.

Lord Denman, grand-juge (*chief-justice*), a prononcé, à l'audience du 5 septembre, des sentences séparées contre tous les condamnés. Il a fait d'abord comparoître le nommé Mitchell, dont le cas étoit le plus grave. Cet homme non-

seulement avoit eu une grande part dans les émeutes, mais il avoit dépouillé un soldat blessé que la perte de son sang avoit momentanément privé de sentiment. Après une harangue sévère du juge, Mitchell a été condamné à dix années de déportation.

Les autres prisonniers à qui lord Denman a demandé s'ils pouvoient présenter quelques moyens d'excuse, ont les uns persisté à soutenir leur innocence, les autres qu'ils avoient été entraînés malgré eux dans les émeutes, et qu'ils n'avoient point apprécié l'importance des actions auxquelles on leur a fait prendre part.

Un d'eux, le nommé Wilkinson, avoit frappé un constable d'un coup de couteau. Lord Denman l'a condamné à dix-huit mois de prison, en disant qu'il étoit fort heureux pour lui que le grand jury eût vu dans ce fait un simple délit, tandis qu'on auroit pu le qualifier de *félonie*, c'est-à-dire emportant une peine infamante.

Les autres accusés, parmi lesquels se trouve un maître d'école de la secte des méthodistes wesleyens, subiront de six à deux mois de prison. Une condamnation purement nominale de trois semaines d'emprisonnement, à partir du jour de leur arrestation, a été prononcée contre quelques-uns. Enfin, plusieurs ont été mis en liberté sous caution.

— Mercredi ont été jugés les émeutiers de Salford, au nombre de 99. Les condamnations varient de l'emprisonnement aux travaux forcés, de dix jours à dix-huit mois, suivant la gravité des délits. William Beesley, le chartiste, qui faisoit des lectures dans le Lancashire, a été arrêté; il a été admis à donner personnellement caution de 100 liv. st., et à fournir deux cautions de 50 liv. chacune.

— On écrit de Manchester au *Times*:

« Déjà quelques tisserands retournent à l'ouvrage, et les coalisés commencent à voir qu'il ne leur sera pas possible de se tenir long-temps isolés du mouvement. Cependant, on voit encore quelques ouvriers quitter de nouveau les ateliers où ils étoient rentrés, ce qui prouve qu'une puissance occulte pousse toujours ces gens à l'insubordination. De temps à autre, il paroît des attroupemens dans les rues.

» A Stockport, les travaux sont repris. Un homme, qui vouloit détourner du travail les ouvriers, a été condamné à trois mois de travaux forcés. »

— Le bruit a couru à Londres que le roi de Hanovre étoit mort. Cette nouvelle est aujourd'hui démentie ; mais le prince est sérieusement malade à Dusseldorf, dans le palais du prince de Solms. Au départ du dernier courrier, les symptômes de la maladie étoient toujours fort alarmans.

Ernest-Auguste, duc de Cumberland, roi de Hanovre, oncle de la reine d'Angleterre, est aujourd'hui dans sa 72ᵉ année. Le prince royal, son fils, a vingt-quatre ans : on sait que ce prince est atteint de cécité.

— Un épouvantable incendie a éclaté le 31 août dans la belle forêt de Sebnitz, située sur la frontière de Saxe et de Bohême. Le 2 septembre, 500 arpens de bois étoient déjà dévorés, et l'on n'étoit pas encore maître du feu, malgré les secours de plus de mille travailleurs.

— Les concessions faites par le roi de Prusse aux états provinciaux paroissent de peu d'importance. D'un autre côté le *Moniteur parisien* rapporte la nouvelle suivante :

« On dit que la nouvelle loi sur la presse n'a pas obtenu l'approbation du roi, et que M. le ministre de Rochow, qui en avoit la première ébauche, sera chargé de la modifier. »

— Les journaux de Varsovie du 1ᵉʳ septembre annoncent qu'une dépêche télégraphique a apporté dans cette ville la nouvelle que la princesse Marie, épouse du grand-duc héréditaire, est accouchée d'une princesse qui a reçu le nom d'Alexandra. On n'indique pas le jour de l'accouchement.

— Les dernières statistiques officielles de Moscou portent le nombre des habitans de cette capitale à 350,000, parmi

lesquels on compte 40,000 ouvriers occupés uniquement dans les grandes fabriques et manufactures créées depuis les dernières dix années. Il y a, en outre, dans la population moscovite, 30,000 autres ouvriers occupés dans le petit commerce et la petite fabrication.

— Le journal officiel d'Athènes publie le texte d'une loi en 127 articles, sur l'organisation des douanes du royaume de Grèce.

Manuel des fabriques, par un Vicaire-général de Tours, un volume in-18, 3e édition.

Ce volume est le résumé d'ouvrages plus importans publiés sur le même sujet, et dont le prix n'a point semblé accessible aux ecclésiastiques, si mal rétribués, des campagnes.

L'auteur présente d'abord le texte du Concordat de 1801, des Articles dits organiques, et du Décret du 30 décembre 1809, parce qu'il les regarde comme la base de la nouvelle législation.

Le *Manuel des fabriques* proprement dit est divisé en cinq chapitres : 1° de l'administration des fabriques; 2° des revenus, des charges, du budget de la fabrique; 3° de la régie de ses biens; 4° des charges des communes relatives au culte; 5° des églises cathédrales, des maisons épiscopales et des séminaires.

Dans un Supplément, l'auteur traite : 1° des droits et des charges du curé; 2° des communautés religieuses; 3° des cloches.

Enfin, sous le titre de Législation, il donne le texte des principaux décrets, lois, ordonnances, arrêtés, etc., rendus depuis 1801, et concernant le clergé ou les établissemens ecclésiastiques.

On voit, d'après cette indication, que le *Manuel des fabriques* est un répertoire utile, où non-seulement les conseillers des fabriques et les maires, mais les membres des comités d'instruction primaire et les instituteurs puiseront des notions exactes sur leurs droits, qu'ils étendent quelquefois beaucoup trop, et sur leurs obligations, qu'ils méconnoissent souvent. Il est à désirer, dans l'intérêt de la bonne administration des paroisses, que MM. les curés propagent ce recueil. Consulté au besoin, il contribuera à prévenir des contestations fâcheuses, fera disparoître dans la pratique une foule de difficultés, maintiendra une constante harmonie entre les divers membres de l'administration paroissiale, et donnera plus de régularité à l'action des curés ou desservans sur le temporel de leur église.

Par suite de l'obligation imposée aux candidats à l'Ecole polytechnique et aux Eaux et Forêts de présenter le diplôme de bachelier ès-lettres, M. LAVILLE, chef d'institution préparatoire aux Ecoles Polytechnique, de Saint-Cyr, de la Marine et des Eaux et Forêts, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 49, vient de former une division spécialement destinée à recevoir les élèves qui se préparent au baccalauréat. Cet établissement, si connu pour sa discipline, sa direction religieuse et la force des études mathématiques, offrira donc aux jeunes gens le moyen de terminer leurs études littéraires, et d'acquérir en même temps les connoissances scientifiques exigées pour les carrières auxquelles ils se destinent.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0. 102 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3262 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1280 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 10 c.
Emprunt romain. 104 fr. 5/8.
Emprunt d'Haïti. 517 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/4.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3646.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Les Gloires de la France. — Histoire de Godefroi de Bouillon, par M. d'Exauvillez. — *Vie de Suger*, par M. A. Nettement. — *Histoire de Bayard*, par M. Delandine de Saint-Esprit. — 3 vol. in-18.

(Deuxième et dernier article.)

Suger, natif, à ce que l'on croit, de Saint-Denis même, fut offert dès son enfance à l'abbaye. Après y avoir fait ses premières études, il se perfectionna en Poitou sous un maître habile. Dès sa jeunesse, il prit une connoissance exacte des chartes de son monastère, et s'en servit pour défendre les priviléges de l'abbaye contre l'évêque de Paris qui les attaquoit. Son administration de la prévôté de Touri en Beauce prouva qu'il n'étoit pas moins habile à manier le temporel. Appelé à plusieurs conciles, il s'y fit estimer pour sa sagesse autant que pour son érudition. Il étoit absent, lorsqu'on l'élut abbé de Saint-Denis, comme si la Providence eût voulu montrer que son mérite seul avoit brigué en sa faveur. D'abord, il eut un train et un faste plus convenables à un seigneur qu'à un abbé : saint Bernard lui inspira l'amour de la régularité et de l'humilité religieuse, et Suger, s'étant réformé lui-même, travailla ensuite à réformer ses religieux.

Lorsque Philippe Ier avoit confié aux moines de Saint-Denis l'éducation de son fils Louis VI, entre ce jeune prince et Suger avoit commencé une liaison, base d'un crédit durable. L'abbé de Saint-Denis fut l'un des conseillers dans lesquels Louis VI eut le plus de confiance. Chargé par ce monarque d'administrer la justice et de perfectionner les lois, il montra un génie si propre aux affaires, qu'il réunit bientôt à son ministère les négociations, et même la guerre. Il aida, par une sage politique, au mouvement d'affranchissement auquel la première croisade avoit donné une si forte impulsion : religieux, la religion et l'humanité le portoient à seconder ce mouvement, qui devoit amener de si prochains et de si grands résultats chez le plus sociable des peuples ; homme d'Etat, son coup d'œil embrassoit tous les avantages que la royauté tireroit de l'affranchissement des communes.

Nous ne nous arrêterons pas à cette première partie de la *Vie de Suger*. Elle pourroit, cependant, suggérer quelques observations. Est-il bien exact de dire, sur la querelle des investitures (p. 25), que, *des deux côtés*, on *s'opiniâtra* dans des *questions de forme*, quand il n'eût pas été très-difficile de s'entendre sur le fond ? N'y a-t-il pas une extrême bienveillance à qualifier Abailard de *savant homme* (p. 77), sans ajouter une restriction dans l'intérêt de l'orthodoxie ? Etoit-il nécessaire de reproduire une allusion, au moins contestable, à l'*avidité invétérée* des Romains (p. 86) ? Pourquoi enfin supposer (p. 110) un motif intéressé à l'arrêt rendu par le pape Innocent en faveur de saint Bernard ? Il nous suffit d'indiquer ces

points de détail à l'attention de l'auteur : nous ne renouvellerons pas cette petite guerre pour la suite du livre.

Le crédit de Suger devoit s'accroître sous le règne du successeur de Louis VI. Ce prince eut le bon esprit de comprendre que celui qui avoit été pour son père un conseiller fidèle, devenoit pour lui un ministre nécessaire.

Cependant, au milieu des grandeurs, le Ximénès du XIIe siècle s'imposoit d'austères privations. Suger a écrit lui-même un livre sur les vastes constructions qu'il exécuta à Saint-Denis : mais la cellule disposée pour sa demeure formoit un tel contraste avec ces bâtimens immenses, que l'abbé de Cluni, à cette vue, gémit profondément et s'écria : « Cet homme nous condamne tous ; il bâtit, non comme nous, pour lui-même, mais uniquement pour Dieu. » Tout le temps que dura l'administration de Suger, il n'eût pour son propre usage que cette humble cellule, et c'étoit là que, dans les heures qu'il avoit de libres, il s'adonnoit à la lecture, aux larmes, à la contemplation ; là, comme le dit un sage, il n'étoit jamais moins seul que quand il étoit seul.

Les tableaux des abus monastiques sont peut-être trop fréquemment reproduits sous la plume de M. Nettement. Toutefois, à côté des abus, il montre le remède :

« Si les vices de quelques monastères annonçoient que la fragilité humaine finit quelquefois par s'introduire jusque dans le sanctuaire, la fermeté apostolique avec laquelle les hauts personnages qui étoient les lumières de la religion sévissoient contre les scandales, témoignoit qu'on ne pouvoit attribuer au christianisme une corruption réprouvée par tous ses préceptes, et combattue par les membres les plus éminens de l'Eglise. »

Louis VII brûloit de compenser par l'expiation d'une croisade l'horrible incendie de Vitry. Tout en approuvant en principe ces pélerinages, tout en appréciant leurs avantages politiques pour l'Europe, Suger s'opposa à ce que le roi en prît personnellement la conduite. L'éloignement des grands vassaux ne pouvoit manquer d'affoiblir la féodalité ; de jeter, en la fractionnant, dans le commerce une notable partie du territoire que les seigneurs possédoient ; de donner un nouvel élan à cette bourgeoisie industrielle et commerçante dont la figure venoit d'apparoître entre la royauté et la féodalité : Suger demandoit si le roi, en s'absentant lui-même, ne se condamnoit pas à ne pouvoir tirer parti de ces heureuses circonstances ? Nonobstant ces considérations, Louis se résolut au départ.

« Il falloit, dit M. Nettement, *qu'il se* mît à la tête de toutes les entreprises d'utilité générale, pour que la royauté devînt une de ces institutions générales devant lesquelles la puissance individuelle et les intérêts privés de la féodalité furent amenés à céder. Le roi étoit déjà en France l'homme des églises et des communes : il falloit qu'il revînt des croisades avec le caractère de l'homme de la catholicité, qu'il rétablît sur la Terre-Sainte par le christianisme l'unité détruite sur le sol de la France par la féodalité, qu'il rapprochât, sous le seul drapeau qui fût resté commun, la croix de Jésus-Christ, les lambeaux épars de la monarchie française, jusqu'à ce qu'enfin il finît par personnifier en lui le mouvement des croisades, et à couronner ainsi le front de la royauté d'une auréole qui rallumât les splendeurs éteintes de la couronne royale. Les résultats de ce grand travail apparurent sous saint Louis. »

Le roi auroit pu nommer un régent : mais, dit la chronique, refrénant sa puissance par la crainte de Dieu, il s'en rapporta au choix des prélats et des grands, réunis en parlement général à Etampes.

« Suger avoit appris par sa propre expérience tout le parti qu'on pouvoit tirer de ces grandes assemblées, qui, au milieu des divisions infinies de la féodalité, produisoient une sorte d'unité nationale. Il essayoit de généraliser l'action de la royauté, de l'empêcher de s'isoler, en réunissant autour d'elle ces grandes assises qui lui apportoient, de tous les points du royaume, l'expression des vœux et des intérêts du pays, en renouvelant l'image de ces Champs-de-Mars et de ces Champs-de-Mai, qui avoient été si célèbres sous les deux premières races, et il préparoit ainsi les Etats-Généraux qui, sous la troisième, devoient occuper la même place dans notre histoire. »

Les prélats et les barons, après avoir délibéré à l'écart, reparurent, ayant à leur tête saint Bernard, qui dit, en désignant l'abbé Suger et le comte de Nevers : « Voilà les deux glaives choisis par nous ; c'est assez ! »

« Saint Bernard disoit vrai : Suger et le comte de Nevers représentoient les deux puissances du temps, l'homme d'Eglise et l'homme d'armes, le glaive spirituel et le glaive temporel. »

Le comte de Nevers refusa obstinément l'honneur qu'on vouloit lui offrir. Les instances de Louis VII et celles de saint Bernard ne suffirent pas pour décider Suger : il fallut que le Pape ordonnât à l'abbé de Saint-Denis d'accepter la dignité qui lui étoit imposée.

« Cet ordre étoit en même temps une garantie. L'autorité du régent alloit avoir derrière elle la grande autorité du catholicisme. C'étoit, pour ainsi parler, le sacre de la régence, que ce commandement du souverain Pontife, qui s'obligeoit implicitement à soutenir, par l'immense influence de la papauté et du clergé, le régent ecclésiastique qu'un roi, partant pour la Terre-Sainte, laissoit dans ses Etats. »

On sait quelle fut l'issue de la croisade : malgré la vive piété et la valeur chevaleresque de Louis VII, les péchés des croisés les rendirent indignes de la victoire.

Pendant que le roi éprouvoit des revers, l'abbé de Saint-Denis surmontoit laborieusement les obstacles de tout genre qui l'entouroient.

« Dans cette lutte, Suger, il faut le dire, trouva des appuis. D'abord, il avoit un caractère éminemment propre au gouvernement, et ce caractère avoit été développé par les occupations de toute sa vie, sans même parler des fonctions publiques qu'il avoit remplies. Les abbés des monastères étoient des hommes d'autorité et d'administration, et l'abbaye de Saint-Denis, opulente entre toutes les abbayes, avoit donné, à celui qui la dirigeoit, l'occasion d'exercer et par conséquent de perfectionner ses facultés. La sollicitude d'un chef de monastère ne se bornoit point, on l'a vu, à gouverner spirituellement ses frères et à administrer les biens de la communauté : il falloit souvent qu'il les défendît, par habileté, contre les envahissemens des cupidités qui fermentoient à l'entour, et quelquefois qu'il les protégeât à force ouverte contre la violence. Le gouvernement, l'administration, les finances, la diplomatie, la guerre devenoient donc familières aux chefs des communautés religieuses : c'étoit, à vrai dire, une école de gouvernement que la direction des abbayes, et il ne faut pas s'étonner si l'on alloit leur emprunter la force sociale et l'habileté politique. Il n'y avoit guère que là qu'on connût les deux grands secrets de la vie des peuples : commander et obéir. Suger, comme abbé de Saint-Denis, avoit cette habitude du commandement ; cette volonté forte qui sait faire plier les résistances ; cet amour de la règle qui, pour les choses

temporelles, devient l'amour de la loi; cette habileté à manier les esprits que le prêtre possède ordinairement à un plus haut degré que les autres hommes, parce qu'il a lu plus profondément dans les mystères de notre nature. Il savoit vouloir, grande science quand on gouverne, et il avoit le sentiment des droits de son autorité, sentiment qu'il faut éprouver, pour l'inspirer aux autres. Ce fut donc en lui qu'il trouva sa première force, et il s'épargna bien des difficultés en montrant de prime abord qu'il étoit décidé à conduire les choses aussi loin qu'elles pourroient aller contre ceux qui susciteroient des obstacles à son gouvernement. Il vint à bout des difficultés de détail, par son intelligence et par son énergie : dans les circonstances les plus graves, il employa avec avantage l'autorité du pape, toujours prêt à frapper de ses foudres ceux qui nuisoient aux intérêts d'un roi qui avoit quitté ses Etats pour faire la guerre sainte, et l'influence toute puissante de saint Bernard, qui représentoit en France le pouvoir du Saint-Siége : on ne sauroit se faire une idée des ressources que Suger trouva dans cette double assistance. Quelque grand politique qu'il fût, il n'auroit jamais pu gouverner le royaume avec tant d'éclat, si la grande figure de la papauté n'avoit pas été debout à côté de lui pendant toute sa régence, et si la voix populaire de saint Bernard n'avoit pas retenti pour rallier à son autorité tous les esprits et tous les cœurs. Ainsi, par une réciprocité naturelle, tandis que Louis-le-Jeune combattoit dans les contrées lointaines pour la religion, c'étoit la religion qui lui conservoit ses Etats par les mains d'un politique formé dans le cloître, et appuyé sur un pape et sur un saint.»

M. Nettement dit ailleurs :

« Ce seroit ici le cas d'examiner la mission politique que remplit Suger, à côté de la mission religieuse que remplit saint Bernard, et cette étude expliqueroit l'union étroite qui exista entre ces deux grands hommes, et les rares discussions qui s'élevèrent entre eux. L'abbé de Clairvaux fut en France l'homme du principe catholique nécessaire à l'universalité des temps et à l'immensité des espaces : de là, les larges proportions de sa renommée et l'ampleur de sa gloire aux yeux de la postérité. L'abbé de Saint-Denis fut l'homme du principe monarchique, si nécessaire à son temps et à son pays : de là, la vaste place qu'il tint dans son siècle. Saint Bernard et Suger se divisent dans les détails matériels de l'époque, où les intérêts du principe monarchique et du principe catholique ont de la peine à se concilier : c'est ainsi que la question des régales devient quelquefois entre eux l'occasion d'un conflit. Mais, dans les occasions bien plus nombreuses où les intérêts du principe monarchique et ceux du principe catholique sont d'accord, Suger et saint Bernard marchent ensemble. »

Nous aimons à poursuivre ce parallèle, que M. Nettement complète en ces termes :

« Suger fut l'homme de l'unité politique, comme saint Bernard fut l'homme de l'unité religieuse; l'homme de la royauté, comme saint Bernard fut l'homme de la papauté; l'homme de la *monarchie*, comme saint Bernard fut l'homme de la catholicité. Suger, et c'est là sa plus grande gloire, marcha dans le sens du mouvement de notre histoire et l'accéléra. Il aida puissamment cette action incessante du centre vers la circonférence qui devoit finir, en s'élargissant de siècle en siècle, par s'étendre à tout le royaume. En contribuant, pendant le règne de Louis-le-Gros et celui de Louis-le-Jeune, à assurer le pouvoir royal au centre de ses possessions par la destruction des ennemis puissans qu'il avoit jusque dans le duché de France; et en ramenant la France féodale à une sorte d'unité relative par les assemblées d'évêques et les grandes réunions de barons, il rendit possible la lutte que Louis-le-Jeune eut à soutenir, dans la seconde partie de son règne, contre Henri Plantagenet, en même temps comte d'Anjou, duc de Normandie, et roi d'Angleterre, et il prépara les règnes glorieux

de Philippe-Auguste, de saint Louis et toute la suite de notre histoire. »

Au retour de Louis VII, le régent lui remit le royaume dans un état aussi florissant que le pouvoient permettre tant d'énormes pertes. Ce qu'il laissoit d'argent dans les coffres faisoit surtout admirer son économie. On comprit, par cet exemple, combien est précieux à un prince, en des temps difficiles, la ressource d'un ministre intelligent qui ne tient qu'à Dieu et à sa conscience.

Les jaloux et les mécontens n'avoient pas épargné Suger : mais, éclairé par le Pape sur la fausseté des rapports qui tendoient à le desservir, Louis VII méprisa ses accusateurs. Les marques d'affection dont il le combla, le titre de *Père de la patrie* dont il l'honora, aux applaudissemens de tous les hommes de bien, sont, aux yeux de la postérité, la plus solide et la plus éloquente apologie de ce grand homme.

Les plus illustres contemporains de Suger, sans s'arrêter à l'obscurité de sa naissance, proclamoient que c'est l'ame surtout qui fait les nobles, en traitant en ami et en égal ce ministre des rois Louis VI et Louis VII. Les formules de civilité commençoient alors les lettres, au lieu de les terminer ; la personne qui écrivoit à une autre plaçoit en premier celui des deux noms auquel appartenoit la prééminence, et l'altier Geoffroi Plantagenet ne faisoit aucune difficulté de mettre le nom de Suger avant le sien propre, dans les lettres qu'il lui adressoit : *A Suger*, etc., *Geoffroi, salut.*

Partisan des croisades, quoiqu'il se fût opposé au départ de Louis VII, Suger voulut organiser une expédition nouvelle.

« Il céda à ce noble instinct des intelligences généreuses, qui tendent toujours à s'élever. Que lui restoit-il à faire en Europe? Il avoit gouverné le royaume avec une sagesse et une habileté qui avoient fait comparer sa régence au règne de Salomon ; il avoit élevé un monument magnifique ; il avoit dompté l'orgueil des féodaux ; il avoit ramené l'ordre dans les abbayes ; il avoit fait fleurir dans le royaume, confié à ses soins, la paix et la prospérité. Mais une grande et sainte mission s'ouvroit devant lui en Orient : le tombeau du Christ à préserver de la conquête impie des infidèles ; les établissemens chrétiens à défendre. Ne devoit-il pas consacrer cette intelligence formée par une longue vie passée dans les affaires, cette puissance de commandement qu'il lui avoit été donné d'acquérir dans les régions du pouvoir, cet ascendant que lui prêtoit ce cours inaltérable de succès qui avoient marqué toutes ses entreprises, à cette œuvre magnifique? Quelle plus digne fin pour un chrétien que d'aller terminer sa carrière à Jérusalem, dans le sein d'une victoire remportée pour maintenir le signe de la croix, dans les lieux même où elle s'éleva chargée de la victime pacifique qui sauva le monde? »

Mais, lorsqu'il se préparoit à voir la Jérusalem terrestre, la Jérusalem céleste lui ouvroit ses portes. Il se disposa à la mort, avec autant de simplicité que si le faste du monde et le tumulte des emplois ne l'avoient jamais détourné des exercices du cloître.

« La vie de Suger avoit été grande devant les hommes ; sa mort fut humble et sainte devant Dieu, et l'on peut dire que, dans cette agonie de plusieurs mois, pendant laquelle il se recueillit dans les profondeurs de son ame, il ne cessa de purifier son esprit et son cœur. Il y eut comme une transfiguration sur ce lit de douleur. L'homme d'Etat, le grand politique, l'homme d'administration, le guerrier, tout s'étoit abîmé dans le chré-

tien repentant agenouillé aux pieds du Christ. Les morts de cette époque avoient cela d'admirable, qu'elles retraçoient toujours l'image de la mort sublime de celui qui est venu d'en haut, non-seulement pour nous apprendre à vivre, mais aussi pour nous apprendre à mourir. Les rois, les ministres, les guerriers, quand ils ne tomboient pas sur le champ de bataille, sentoient qu'après une vie d'actions, de combats et d'affaires, il falloit se recueillir entre le temps et l'éternité, et la suprême méditation du Christ dans le jardin des Oliviers, se retraçoit au commencement de toutes les agonies. »

Il expira, le 13 janvier 1151, âgé de 70 ans. Louis VII se trouva à ses funérailles et les honora de ses pleurs. Persuadé que le nommer c'étoit faire son complet éloge, on se contenta de graver ces mots sur sa tombe : *Ci gît l'abbé Suger.*

Suger a certainement montré que, si l'étude des vertus obscures et les exercices d'une vie cachée en Jésus-Christ ne suffisent pas toujours à préparer les grands sujets pour le monde, elles disposent néanmoins à y remplir dignement les hauts emplois, quand on a d'ailleurs quelque mérite pour les occuper. Ne fît-on que corriger par là ce qu'on apporte, dans les charges élevées, de plus propre à gâter les meilleurs talens, ce seroit beaucoup. Suger en avoit de supérieurs, mais qui, par l'effet d'une autre éducation qu'une éducation régulière, seroient apparemment devenus moins utiles à la France, s'il n'avoit été initié, à l'ombre des autels, au désintéressement, à la modération et aux autres qualités d'où dépend un gouvernement chrétien. Appuyé sur le principe d'une fidélité invariable aux maximes évangéliques, il lâcha ou serra les rênes de l'administration ; il sut plier ou se roidir dans la gestion des affaires, par l'application des mêmes règles qu'il avoit exactement suivies dans les détails de son monastère. L'objet du travail avoit changé : sa conduite, ou l'esprit qui l'animoit, ne changea point, et, par un exemple qui dans tous les temps confondra les prétendues justifications de la politique humaine, si féconde en prétextes pour s'écarter du devoir, il exerça tout ensemble, durant sa régence, le ministère le plus avantageux à la royauté et le plus doux aux peuples, parce qu'il étoit le plus conforme à la loi divine.

« Le génie que Suger déploie dans les grandes affaires, n'est pas sans analogie avec celui du cardinal de Richelieu, et l'on peut dire que l'abbé de Saint-Denis se trouva presque au début d'une époque dont le cardinal-ministre vit la dernière phase. Ce sont deux hommes de pouvoir, deux esprits absolus, qui gouvernent leur roi et leur pays. Mais avec autant de fermeté, avec une puissance de volonté aussi grande, Suger a moins de violence. Richelieu déshonore son maître en le servant, par l'état d'abaissement auquel il le réduit; l'influence de Suger est plus douce et plus bienveillante : il ne subjugue pas le roi, il le persuade et le convainc. Ce n'est pas comme Richelieu un maître désagréable, mais utile, que la royauté se résout à subir : pour Louis-le-Jeune, Suger est un père; pour Louis-le-Gros, il avoit été un condisciple et un ami. Il y a la même différence entre les moyens que les deux ministres emploient, qu'entre leurs caractères. Richelieu émousse la hache du bourreau fatigué de frapper : il fait grandir la royauté, mais il l'isole, et ce que le piédestal, sur lequel il la pose, gagne en hauteur, il le perd en étendue, et par conséquent en solidité. Suger, au contraire, prend son point d'appui dans les grandes influences sociales de l'époque, la papauté, le clergé, les abbayes, la

bourgeoisie et les communes naissantes qui marchent sous la bannière du saint de la paroisse. Il élargit la base de la royauté, en l'entourant de ceux qui représentent la société de cette époque, et il la retrempe sans cesse aux sources nationales, afin de lui donner la force qui lui est nécessaire pour retrouver l'influence que la féodalité lui a ravie. »

Si nous avons bien saisi la pensée de M. Nettement, son but, en écrivant la *Vie de Suger*, a été de montrer par un fait, plus éloquent et plus décisif que tous les raisonnemens, combien est peu fondée la prétendue incompatibilité que plusieurs de nos contemporains disent exister entre le sacerdoce et les affaires politiques. La protestation de M. Nettement contre cet injuste interdit nous a valu un livre remarquable : nous formons des vœux pour que la plume brillante de l'historien de Suger s'attaque bientôt à un autre préjugé, s'il doit en résulter pour nous un pareil gain. Mais que M. Nettement nous permette de rappeler, à la confusion des auteurs d'un si étrange paradoxe, bien d'autres exemples que celui auquel il s'est arrêté.

Hé quoi! le prêtre seroit impropre à l'administration des affaires publiques!

Pour le soutenir, il faudroit déchirer toutes les pages de l'histoire des papes, parmi lesquels on cherchera toujours les plus grands modèles des administrateurs. N'ont-ils pas, à une époque de glorieux souvenir, imprimé le mouvement politique à l'Europe? N'ont-ils pas toujours gouverné, soit par eux-mêmes, soit par d'illustres dépositaires de leur autorité, tirés comme eux du clergé, l'Etat qui est l'apanage spécial de saint Pierre? Les papes ont été les promoteurs de la civilisation moderne, et dans l'œuvre de la régénération sociale ils ont eu les évêques pour auxiliaires. Il n'est pas de concile où l'on ne découvre, soit le germe d'une liberté, soit le principe d'une institution utile, et les ingrats, qui aujourd'hui refusent au prêtre l'aptitude politique, ne seront jamais que ses plagiaires : ils inventeront de vains systèmes pour le malheur des peuples; quand ils tenteront sérieusement quelque chose pour son bonheur, ils seront réduits à copier le clergé. Cela est vrai pour tous les pays sur lesquels a lui le flambeau du christianisme : cela est surtout incontestable pour ce royaume de France que les papes et les évêques ont enfanté à la vie sociale, et qu'ils ont formé comme les abeilles forment leur ruche. Les saint Ouen, les saint Eloi, les saint Léger, les saint Arnould, étoient grands dans l'ordre de la vertu et de la piété : ils l'étoient aussi dans l'ordre de la politique. Suger a été le ministre de Louis-le-Gros et de Louis VII : à côté de Philippe-Auguste, nous voyons Guérin, évêque de Senlis; à côté de saint Louis et de Philippe-le-Hardi, Mathieu de Vendôme; à côté de Charles V, le cardinal d'Amiens; à côté de Louis XII, le cardinal d'Amboise; de Louis XIII, le cardinal de Richelieu; de Louis XIV, le cardinal Mazarin; de Louis XV, le cardinal de Fleury. Encore ne nommons-nous que ceux qui se présentent au hasard à notre mémoire. Si nous jetions les yeux sur les pays voisins, en Espagne, nous rencontrerions, sous saint Ferdinand III, Rodrigue, archevêque de Tolède; sous Ferdinand-le-Catholique et Charles-Quint, le cardinal

Ximénès, le plus grand homme et le meilleur citoyen qu'ait produit sa patrie; après Ximénès, Adrien d'Utrecht, qui fut pape; sous Philippe II, l'illustre cardinal Granville, etc. Mais un article de journal ne comporte pas l'étendue d'un volume, et il en faudroit plus d'un pour énumérer les services rendus à la société politique par le clergé. L'objection qui lui refuse l'aptitude dont il a donné des preuves si éclatantes tombe donc devant l'histoire, et elle n'accuse que l'ignorance de ceux qui l'ont élevée.

Il est louable d'avoir voulu déduire de la vie de Suger cette conséquence qu'il n'y a pas incompatibilité entre le sacerdoce et les affaires publiques : on pouvoit en conclure aussi cet axiome, non moins important, que la durée des ministères est en raison de la prospérité des Etats. Alors que la France n'avoit pas inventé le système bizarre, et si énergiquement démenti par l'histoire, de l'incompatibilité du sacerdoce avec la politique, Suger, d'Amboise, Richelieu, Mazarin, Fleury, mouroient ministres. La société étoit alors dans son état normal. Aujourd'hui, les règnes foibles, non-seulement repoussent les ministres de l'ordre ecclésiastique (MM. Frayssinous et Feutrier ne font qu'une courte exception), mais ils suscitent les ministres passagers; et la mobilité du ministère, qui est en raison directe de la décadence sociale, devient un nouveau principe de destruction.

Nous demandons pardon à M. Nettement de nous être ainsi écarté de son livre: nous y revenons pour rendre hommage, et à la pensée qui l'a dicté, et au talent avec lequel il est écrit. Nous n'avons remarqué que quelques négligences, échappées à la rapidité de la composition. En général, l'éclat du style répond à l'élévation des idées. Dans la dédicace à M. l'abbé de Genoude, placée à la tête de la *Vie de Suger*, l'auteur dit que les luttes quotidiennes de la presse ne lui ont pas permis d'approfondir une matière aussi intéressante. La modestie de M. Nettement lui a fait illusion sur ce point : plus désintéressé que lui, nous admirons que, dans un si petit volume, il ait pu renfermer tant de faits intéressans et de hautes considérations.

Il nous reste peu d'espace pour parler de l'*Histoire de Bayard*, par M. Delandine.

Le bon esprit que nous avons trouvé dans les deux ouvrages précédens anime encore celui-ci : mais la *Vie de Bayard* contraste avec celle de Godefroi de Bouillon et de Suger sous plus d'un point de vue.

D'abord, elle affecte la forme du roman, et les titres de plusieurs chapitres sont bizarres. Des citations en style de chroniques sont semées dans ce livre, et lui donnent une physionomie particulière. L'auteur a, d'ailleurs, des locutions qui lui sont propres, par exemple (p. 101): « L'aurore d'une nouvelle dynastie vit encore Bayard *de planton* au poste où il falloit chercher la gloire; » ou bien (p. 136): « Bayard sut *tisser par son abnégation les liens de l'amitié ;* » p. 182 : « Ce cri (Montjoie et Saint-Denis) fit des héros; ce cri *para les siècles ;* » p. 298 : « *Cet honneur* rendu à Pierre Terrail, sous la pression de la conquête, *résumoit les droits* acquis par sa vie : cette vie *faisoit jalon au pillage ;* » p. 310 : « Le ridicule... fut la *rançon* de leur indiscipline ; » p. 325: « Long temps

le Milanais devint un *bastion* de discorde : tous les étendards étoient tenus à bras tendus sur ses frontières; puis on les voyoit *chûter;* « p. 348 : « La patrie s'étoit tenue à la hauteur de la couronne : le drapeau de France ne suit jamais le diadême, *il le surmonte;* » p. 349 : « Charles-Quint alloit *brillanter* les armes de Ferdinand; » ou encore (p. 408) : « L'histoire cherchoit une *raison;* elle ne trouvoit qu'une *lacune*... Bayard étoit mort. » Nous pourrions multiplier ces exemples : nous nous bornons à à un sur vingt.

M. Delandine a lié la vie de Bayard à l'histoire de la chevalerie, qui fait l'objet de son Introduction, et il n'a point évité certains détails de mœurs. Il les présente en général avec réserve : l'épisode de la dame de Fluxas auroit cependant gagné aux yeux de nos lecteurs à la suppression de quelques mots.

Nous ajouterons que les appréciations historiques de l'auteur ne sont pas toujours exactes. « Ferdinand-le-Catholique marchoit, dit-il (p. 160), avec l'inquisition et *ses mystères.* » Il nous semble que personne ne peut se méprendre aujourd'hui sur l'inquisition : nous ne sommes plus au temps des accusations banales.

Plus loin (p. 232), M. Delandine donne le nom de *concile* aux conciliabules de Pise, de Milan et de Lyon; il dit ensuite (p. 235) : « *Le temps a fait prévaloir* le principe qu'il n'y a que les conciles *qui ont l'investiture de Rome* qui sont orthodoxes. »

Nous doutons que le succès, assuré aux vies de Godefroi de Bouillon et de Suger, soit acquis à la nouvelle *Histoire de Bayard*. Si M. d'Exauvillez veut que sa collection des *Gloires de la France* devienne populaire, il faut qu'il se constitue, avant le public, juge sévère des ouvrages qui doivent en faire partie, et qu'il en écarte ceux que le bon goût ne peut avouer.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les cardinaux qui composent la congrégation des Rites, ainsi que les prélats et les consulteurs de la même congrégation, se sont réunis le 2 août dernier, au palais Quirinal. S. Em. le cardinal Pedicini, en qualité d'exposant du procès de canonisation du vénérable serviteur de Dieu Pierre Canisius, prêtre profès de la Compagnie de Jésus, a proposé dans cette séance la seconde discussion sur le doute relatif à *l'exercice héroïque* des vertus, par ce vénérable serviteur de Dieu, dont la voix et les écrits ont si fort contribué à la conservation et à l'extension de la religion catholique, principalement en Allemagne. Le postulateur de cette cause est le P. Augustin de la Croix, de la Compagnie de Jésus. Les défenses sont présentées par l'avocat F. Bartoleschi; la charge de procureur a été remplie par l'avocat J. Rosatini.

— La musique instrumentale a été interdite dans les églises de Rome. Si à l'avenir, sur des demandes spéciales, cette défense venoit à être levée, certains instrumens devront toujours être exceptés.

Une ordonnance vient aussi d'être publiée pour faire fermer tous les théâtres le dimanche.

PARIS. — On lit dans la *France :*

« Les expressions nous manquent pour peindre notre dégoût et notre indignation en présence d'un spectacle qu'une annonce de l'organe ministériel, la *Presse,* avoit contribué à rendre plus scandaleux. Les anciennes écuries des voitures les *Dames Blanches*, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 59, servant en ce moment de repaire aux sacriléges

profanations décorées du nom d'*Eglise catholique française*, réunissoit dimanche deux ou trois cents femmes venues là pour recevoir le bouquet que l'abbé Châtel leur offroit en l'honneur de la fête de *la femme*. On ne peut se faire une idée de la composition de cette assemblée qui, en grande majorité, n'avoit pas besoin qu'un soi-disant prédicateur osât monter en chaire pour lire péniblement, d'après l'invitation solennelle de son chef mitré et crossé, un discours sur l'*émancipation de la femme*. Rien de plus absurde que les doctrines qu'il s'est efforcé de faire prévaloir, et de plus antichrétien que la manière dont il a envisagé les droits et les devoirs de la moitié du genre humain.

» Cette salle, à peine éclairée par des bouts de chandelles, contenoit au plus une centaine d'hommes qui rioient, causoient, se promenoient, pendant que cette honteuse parodie des plus pieuses cérémonies de notre religion s'accomplissoit publiquement, et par la protection du gouvernement. Ce nouveau temple de Baal n'a pas seulement pour but de corrompre le cœur de ses adeptes par des enseignemens inqualifiables: son impiété se complaît cruellement à imiter ce qu'il y a de plus auguste et de plus touchant dans les pratiques de la foi de l'immense majorité des Français. Ainsi la première communion, cet acte souvent si décisif pour l'avenir moral des enfans, est audacieusement célébrée par un apostat et par ses acolytes, qui, surprenant la bonne foi ou l'indifférence des parens, le font accomplir à leurs fils ou à leurs filles comme une formalité nécessaire, parfois, pour être admis dans des ateliers, etc. Il n'est pas jusqu'au chant de nos saints offices qu'ils ne s'attachent à reproduire, en psalmodiant des phrases françaises, arrangées selon leur système, dont le seul but est une spéculation; car des vendeurs colportent çà et là, durant leurs momeries, les livres élucubrés par ces impurs novateurs. Ceux-ci ne craignent pas de s'emparer aussi de l'image sacrée de la croix et de copier nos pompes imposantes, nos magnifiques hommages: en un mot, ils nous empruntent des formes extérieures à l'aide desquelles ils tentent la curiosité, provoquent une réunion où ils se livrent au développement, à la propagation de leur œuvre destructive; mais ils repoussent les dogmes, les principes, les prescriptions de notre religion, qu'ils prétendent par là *mettre à la portée du peuple*.

» Il est inexplicable qu'un pareil scandale continue, en cet instant surtout où tant de prières, de solennités ont été demandées au clergé catholique. »

Il est certain que la répression des scandales donnés par Châtel eût été l'acte satisfactoire le plus convenable, après la mort de M. le duc d'Orléans.

— M. l'évêque élu d'Angoulême est arrivé à Paris, où son sacre aura lieu le dimanche 25 septembre. M. l'Archevêque sera le prélat consécrateur.

Diocèse d'Ajaccio. — Le gouvernement a autorisé la translation dans les caveaux de la cathédrale d'Ajaccio de la dépouille mortelle de Mgr Sébastiani de La Porta, dernier évêque de cette ville.

Diocèse d'Angers. — La nomination de Mgr Régnier à l'évêché d'Angoulême, et celle de MM. Fruchault, curé de Saint-Nicolas de Saumur, et Vallée, secrétaire de l'évêché, qui l'accompagnent en qualité de grands-vicaires, ont donné lieu à d'importantes mutations dans le diocèse d'Angers.

M. l'abbé Bernier, supérieur du petit séminaire d'Angers, est nommé premier grand-vicaire, et M. l'abbé Joubert, curé de Beaufort, second grand-vicaire.

M. l'abbé Derice, aumônier du petit séminaire, est appelé aux fonctions de supérieur, en remplacement de M. Bernier.

M. l'abbé Ferrand, curé de Saint-

Aubin des Ponts-de-Cé, est nommé curé de Beaufort en remplacement de M. Joubert.

M. l'abbé Raveneau remplace M. l'abbé Vallée dans les fonctions de secrétaire de l'évêché.

Diocèse d'Avignon. — Mercredi 20 août, un des grands-vicaires de M. l'archevêque d'Avignon a pris possession, par procuration, de l'église métropolitaine, en attendant l'arrivée du prélat.

Diocèse de Bayeux. — La retraite ecclésiastique, annoncée par la circulaire du 28 juillet, vient d'avoir lieu à Lisieux, dans l'établissement du petit séminaire. Elle a commencé le lundi 5, et s'est terminée le samedi 10 septembre. Elle a constamment offert le spectacle le plus édifiant. Suivis habituellement par plus de 200 prêtres, tous les exercices en ont été présidés par le vénérable évêque. Un silence et un recueillement profonds n'ont cessé de régner pendant le cours de cette retraite. M. l'abbé de Bussy, qui prêchoit cinq fois par jour, a su par sa touchante et persuasive éloquence gagner tous les cœurs. Chaque soir le prélat, avant de donner la bénédiction du saint Sacrement, adressoit à son clergé, avec cette onction apostolique qui lui est propre, une courte et paternelle allocution, dans laquelle il faisoit admirablement le résumé des discours de toute la journée.

Vendredi soir 9, le prélat et tout le clergé se sont rendus processionnellement du petit séminaire à l'ancienne cathédrale de Lisieux, aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Pierre, pour y faire la rénovation publique et solennelle des promesses cléricales. Cette belle et imposante cérémonie, qui a eu lieu au milieu d'un concours immense de fidèles, a été précédée d'un discours de la plus haute éloquence sur la grandeur et les bienfaits du sacerdoce, prononcé par M. de Bussy.

Le samedi matin, le clergé a reçu au séminaire la sainte communion des mains du premier pasteur, qui a terminé cette auguste cérémonie par une paraphrase touchante de ces paroles du Sauveur, si bien appropriées à la circonstance : *Que la paix soit avec vous !*

Diocèse de Cambrai. — M. l'archevêque, voulant rendre au siége antique sur lequel il est placé le lustre que réclament les prérogatives de la dignité métropolitaine heureusement rétablie, et pourvoir en même temps à l'exercice de toutes les juridictions que le titre archiépiscopal lui impose, a rétabli, par ordonnance du 28 juin, 1° un double tribunal d'officialité métropolitaine et diocésaine ; 2° dans le chapitre de sa métropole, les principales dignités et les offices que le désastre des temps avoit fait supprimer. Les dignités d'archidiacre, conférées aux vicaires-généraux, sont rétablies au nombre de trois, sous les titres d'archidiacres de Cambrai, de Lille et de Valenciennes. Le titre d'archiprêtre est conservé au chanoine qui exerce les fonctions de curé à l'égard des fidèles de la paroisse annexée à la métropole. Les offices sont ceux de grand-pénitencier, de grand chantre, d'écolâtre, de théologal, de grand-ministre, et de grand-maître des cérémonies.

Une autre ordonnance, du 8 septembre, a pour objet l'organisation administrative du diocèse par archidiaconés, grands-décanats, et décanats ordinaires. Les archidiaconés comprennent : 1° celui de Cambrai, les arrondissemens de Cambrai et de Douai ; 2° celui de Lille, les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque ; 3° celui de Valenciennes, les arrondissemens de Valen-

ciennes et d'Avesnes. Les neuf grands-décanats, actuellement existans, sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou justices de paix.

Une troisième ordonnance, du 8 septembre comme la précédente, a pour objet l'habit ecclésiastique et l'ordre des préséances pour les divers membres du clergé métropolitain.

Une quatrième, de la même date, et qui comprend 38 articles, règle différens points de discipline concernant la conduite personnelle des ecclésiastiques, ainsi que l'administration spirituelle et temporelle des paroisses. Le prélat a cru devoir la publier, en attendant que les circonstances lui permettent de coordonner dans un ensemble plus complet les divers points de discipline actuellement en vigueur dans le diocèse, avec d'autres mesures qu'il pourra paroître utile d'y joindre.

La science est nécessaire au prêtre, comme la vertu. M. l'archevêque, voulant donner une direction plus précise aux études et des moyens uniformes de mutuelle édification à tous les ecclésiastiques employés dans le saint ministère, a établi, par une cinquième ordonnance, en date du 8 septembre, des conférences ecclésiastiques dans le diocèse de Cambrai, à l'instar de ce qui se pratique avec tant de fruit dans la plupart des autres diocèses de France. Elles remplaceront les examens qui se faisoient, au mois de septembre de chaque année, pour les curés et vicaires, et qui n'auront lieu à l'avenir que pour des cas particuliers et personnels. Le prélat a, en même temps, proposé les matières des conférences pour l'année 1843.

Enfin, une sixième ordonnance, datée encore du 8 septembre, a pour objet d'améliorer et d'assurer la position des ecclésiastiques que leur grand âge ou leurs infirmités mettent dans l'impossibilité de remplir toutes leurs fonctions, ou même de les conserver. Une Caisse diocésaine de secours, en faveur de ces prêtres âgés et infirmes, est fondée sous le nom d'*OEuvre de Saint-Charles*. Elle sera remplie au moyen de souscriptions volontaires et annuelles, servies par les membres du clergé diocésain, et M. l'archevêque a voulu souscrire le premier pour une somme de 300 fr.

Ces mesures, qui attestent la sagesse aussi bien que la sollicitude de Mgr Giraud, nous remettent en mémoire quelques lignes d'une lettre écrite précisément un 8 septembre (1834), par Mgr Frayssinous à M. l'abbé Boyer. L'illustre prélat disoit de M. Giraud, alors évêque de Rodez :

« Par ses plans et sa sagesse, il laissera après lui un clergé tout nouveau, avec les moyens de se perpétuer. Voilà un évêque! »

Diocèse de Lyon. — Depuis quelques jours, M. l'évêque d'Amiens est arrivé à Lyon, sa ville natale.

Diocèse de Toulouse. — Le conseil d'arrondissement de Toulouse a émis le vœu que le supplément de traitement, voté sous la Restauration par le conseil-général de la Haute-Garonne et refusé depuis la révolution de juillet, soit voté de nouveau et alloué à M. l'archevêque.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les journaux prétendent que la pairie est offerte à M. Royer-Collard, et qu'il refuse de l'accepter. Nous le croyons sans peine, vraiment. Il étoit de ceux qui l'ont tant écorchée en 1830; et il sait mieux que personne si ce qu'ils lui ont laissé vaut la peine que l'on coure après.

Tout ce qu'on peut présumer, c'est que, dans le temps où il faisoit partie de la chambre constituante de juillet, il ne visoit pas à devenir pair de France.

S'il eût cru alors travailler pour lui, il est probable qu'il y auroit regardé de plus près, et qu'il se seroit arrangé pour se faire un meilleur lit au Luxembourg.

Une chose qui étonne, c'est qu'on puisse offrir la pairie aux députés de 1830 qui lui ont porté un si rude coup. Il nous semble qu'on devroit sentir que ce n'est pas là leur place, et qu'ils ne peuvent que s'y trouver fort mal à leur aise, tout en y mettant les autres. Au moins seroit-il juste qu'on leur imposât pour pénitence d'y entrer à genoux, et qu'ils fussent obligés de commencer par demander pardon à leurs malheureux confrères.

PARIS, 14 SEPTEMBRE.

Le *Constitutionnel* prétend savoir de bonne source que le ministre des affaires étrangères a pris la résolution de renouer avec la Belgique les négociations commerciales entamées l'année dernière, et d'arriver aux chambres avec un traité tout prêt.

— Par ordonnance du 6 septembre, sur le rapport du ministre de la marine, M. Bouet, capitaine de corvette, commandant la station des côtes occidentales d'Afrique, a été nommé provisoirement au gouvernement de la colonie du Sénégal, en remplacement de M. Montagniés de la Roque, revenu en France pour raison de santé.

— M. le maréchal-de-camp comte Baraguay-d'Hilliers, actuellement en disponibilité, est mis à la disposition de M. le gouverneur-général de l'Algérie.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce est arrivé à Paris, venant des eaux de Vichy.

— L'absence de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, parti pour le département de la Charente-Inférieure, et non pour le département de la Gironde, doit durer quinze jours.

— Le ministre de la marine a donné l'ordre au préfet maritime, à Brest, de préparer une expédition pour les Antilles; elle se composera de deux frégates et de trois corvettes de charge, et mettra à la voile dans les premiers jours d'octobre.

— Il vient d'être décidé par la cour de cassation que, lorsqu'un magistrat est prévenu d'avoir, de complicité avec une autre personne qui n'est point dans la magistrature, commis un délit de coups et blessures volontaires, c'est à la juridiction exceptionnelle de la cour royale à juger les deux prévenus. Il n'est pas étonnant que, pour un semblable fait, il ne se soit point trouvé de jurisprudence établie.

— La statue en marbre de Henri IV, exposée au milieu de la cour du Louvre, sera expédiée cette semaine pour la ville de Pau, sa destination.

—Une ordonnance du préfet de police prescrit diverses mesures de précaution à l'égard des chevaux et autres animaux atteints de maladies contagieuses.

— La police municipale a opéré, dans les journées de samedi dernier et de dimanche l'arrestation de plusieurs malfaiteurs en état de rupture de ban.

— Les derniers jours de pluie avoient suffi pour rendre le Carrousel impraticable aux piétons. L'état d'abandon dans lequel est laissée cette vaste place, qui est l'un des points les plus fréquentés de la capitale, a quelque chose d'inexplicable; des terrains qu'occupoient jadis des hôtels restent sans être pavés et deviennent de véritables cloaques.

— Une lettre de l'île Bourbon annonce que M. Dejean-Labathie et M. le vice-amiral Baudin ont été réélus délégués de la colonie près le gouvernement français.

— Le président du conseil, ministre secrétaire-d'Etat de la guerre, a reçu de M. le lieutenant-général gouverneur de l'Algérie, la dépêche suivante :

« Alger, le 3 septembre 1842.

» La colonne de Medeah que j'avois renvoyée dans l'est de Tittery, sous les ordres du colonel Comman, est rentrée ramenant seulement trente malades. Elle a pénétré sur le territoire des Beni-Sliman, dont une partie seulement s'étoit

soumise peu de jours après que nous fûmes en possession de la province de Tittery. Ben Salem, avec treize compagnies d'infanterie régulière très-réduites, reste de celle de Berkani et de la sienne, menaçoit les tribus soumises. Il avoit en outre 150 cavaliers réguliers. A l'approche de la colonne du colonel Comman, il s'est enfui vers le désert. Alors May-d'Hin son agha, nommé par Abd-el-Kader, homme très-influent dans la contrée, est venu faire sa soumission à la tête des 600 cavaliers des Beni-Sliman, qui en fournissoient avant la guerre 11 à 1,200 à l'émir.

» May-d'Hin a prêté serment de fidélité et d'obéissance. Il a envoyé ses enfans en otage à Medeah, et s'est engagé à faire porter dans cette place, sous huit jours, les grains que contiennent 42 silos appartenant à Ad-el-Kader, et qui produiront, à ce qu'on croit, au-delà de 2,000 quintaux métriques de grain.

» L'agha du sud de la province de Milianah nous informe qu'il y a eu un combat sérieux au sud-est de Tekedempt entre Abd-el-Kader, qui avoit réuni quelques tribus du désert, et le général de Lamoricière, sous les ordres duquel marchoient les tribus soumises de cette frontière. L'émir auroit été vaincu et se seroit enfui vers les sources du Chéliff, en laissant 150 hommes sur le terrain et quantité de butin. La même nouvelle étoit arrivée à Mostaganem au passage du dernier courrier. Je crois donc qu'il y a eu quelque événement. Des voyageurs arabes venus à Medeah donnent identiquement les mêmes renseignemens.

» Les marchés d'Alger sont aujourd'hui très-considérables. Il y a un grand mouvement d'affaires. »

— Par une autre dépêche du 1er, le gouverneur-général a fait connoître la soumission complète de la tribu des Issers.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les régimens qui ont été appelés à Compiègne pour manœuvrer sous les ordres de M. le duc de Nemours viennent de rentrer dans leurs villes de garnison. Ce petit camp de manœuvres n'a duré que huit jours; il se composoit de deux régimens de carabiniers en garnison à Melun et à Beauvais, de deux régimens de cuirassiers, de deux de lanciers et de deux d'infanterie.

— Le prince Louis Bonaparte vient d'adresser à chacun de MM. les membres du conseil municipal de Valenciennes, une brochure ayant pour titre : *Analyse de la question des sucres*.

— Le samedi 3 courant, vers midi, dit le *Journal de l'arrondissement du Havre*, une portion des hautes falaises d'Octeville, située entre les endroits dits le Croquet et la Moulière, s'est détachée et est tombée dans la mer avec un épouvantable fracas.

Cet éboulement comprend une parcelle de terrain qui n'a pas moins de deux cents mètres de longueur, sur une largeur de vingt-cinq mètres.

Personne heureusement n'a été blessé, mais cela a tenu à un hasard en quelque sorte providentiel; car, pendant toute la matinée, un grand nombre de promeneurs n'avoient cessé de parcourir le pied de la falaise, précisément au-dessous de l'endroit où l'éboulement a eu lieu.

— Arthur Robinson Reeves, anglais, professeur de langues à l'école militaire de la Flèche, a comparu le 8 septembre devant la cour d'assises de la Sarthe, sous le poids d'une dégoûtante prévention. Il étoit accusé d'avoir immoralement abusé de jeunes filles dont il étoit chargé de faire l'éducation, et qui demeuroient chez lui comme pensionnaires. Sur la déclaration du jury, il a été condamné à dix ans de réclusion, sans exposition.

— On écrit de Riom, le 9 septembre :

« M. l'avocat-général Bayle-Mouillard, faisant fonctions de procureur-général durant les vacances, s'est fait remettre le dossier de l'affaire Marcellange, l'a scrupuleusement examiné, puis l'a fait partir hier pour la Chancellerie.

» Le parquet fait des recherches actives pour découvrir Marie Boudon; son signalement a été demandé aux autorités de la Haute-Loire pour être envoyé à l'ambassadeur français en Savoie, qui devra s'assurer si, comme l'ont dit les dames de Chamblas devant la cour d'assises de Riom, leur fille de chambre réside aux eaux d'Aix. »

EXTÉRIEUR.

Ce sont toujours les Anglais qui font la pluie et le beau temps en Espagne. Le prince Lichknowski avoit été mis en prison par ordre du gouvernement de Madrid. Il a su frapper juste à la porte par où il devoit en sortir : c'est à l'ambassadeur anglais qu'il s'est adressé; et c'est celui-ci qui l'a fait mettre en liberté.

— Quoique les journaux espagnols se fâchent et s'indignent d'entendre dire que leur gouvernement a eu recours à M. de Cormenin pour lui demander un plan d'organisation de conseil d'Etat, il paroît avéré qu'Espartero s'est effectivement adressé au publiciste français pour cela. Seulement, l'affaire s'est traitée de loin; et au lieu de porter lui-même son travail à Madrid, M. de Cormenin l'a envoyé par la poste, mais toujours sur la demande qui lui en avoit été faite.

— Un journal belge annonce que M. le prince de Chimay, informé de la détresse des habitans de quelques communes du Luxembourg, où l'extrême sécheresse a détruit la plupart des moyens de nourrir le bétail, vient de donner l'ordre de permettre le pâturage dans plusieurs parties de ses bois, contenant ensemble un millier d'hectares.

— Les clauses du traité qui vient d'être conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, surtout celles qui concernent la question du droit de visite, ne sont point encore exactement connues; mais, d'après le peu qui en a transpiré, il paroîtroit que l'Angleterre l'a emporté sur le point qui l'intéressoit le plus, et que, par la concession de certains priviléges commerciaux, elle a obtenu un avantage bien autrement précieux pour elle.

— La *Gazette de Dusseldorf* publie des bulletins de la santé du roi de Hanovre. Il en résulte que la maladie du prince présente tous les caractères d'une fièvre catarrhale.

— Le *Journal de Kiel* contient la convention suivante conclue entre le Danemarck, la Prusse, le Mecklenbourg-Schwerin et les villes libres anséatiques de Lubeck et de Hambourg, ayant pour objet d'établir entre Berlin et Hambourg une communication à l'aide d'un chemin de fer :

Les gouvernemens de Danemarck, de Prusse et de Mecklenbourg-Schwerin, ainsi que les sénats des villes anséatiques libres de Lubeck et de Hambourg, voulant établir une communication à l'aide d'un chemin de fer entre Berlin et Hambourg, sur la rive droite de l'Elbe, ont nommé deux plénipotentiaires pour s'entendre à cet effet... lesquels sont convenus de ce qui suit :

Le chemin se prolongera entre Berlin et Bergsdorf, dans une direction non interrompue et aussi droite qu'il sera possible, autant du moins que le permettront les circonstances locales et les besoins de l'industrie. Chacun des gouvernemens contractans demeure libre de déterminer la direction spéciale du chemin de fer sur son territoire, en se soumettant au principe ci-dessus posé.

— On écrit de Leipsick, 7 septembre :

« La ville d'Ochatz est devenue presque entièrement la proie des flammes. Le tiers de la ville n'existe plus ; ni l'église ni l'Hôtel-de-Ville n'ont été épargnés par le feu. »

— Ce que des journaux anglais ont publié au sujet d'une conspiration contre le czar est enfin démenti par le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

— Par le paquebot arrivé de New-York au Havre, nous avons les journaux américains du 20 août.

Dans le congrès, un membre whig, M. Mac Kannan, a proposé de reprendre, purement et simplement, le bill du tarif

rejeté par le président, en effaçant la clause de distribution, et en exemptant de tous droits d'entrée les thés et cafés importés sur navires américains.

Pour amender un bill frappé de veto, il faut, de même que pour lui donner force de loi, une majorité des deux tiers; il étoit probable qu'une pareille majorité ne pouvoit se former au milieu des élémens opposés qui divisent la chambre en tant de fractions. 108 voix ont voté pour l'adoption de la proposition de M. Mac Kannan, et 85 contre.

Cette première défaite n'a pas découragé M. Charles Brown, qui a proposé de réviser le bill du tarif, sans indiquer, d'ailleurs, sur quoi porteroient les modifications. Cette fois, la majorité a été de 113 contre 81; ce n'étoit pas encore les deux tiers. Une seconde épreuve ayant été demandée, le scrutin a donné 122 contre 72; il ne s'en falloit que de 8 voix que la proposition fût adoptée.

Après toutes ces vaines tentatives pour modifier le bill, il a bien fallu décider s'il seroit ou non adopté dans sa teneur primitive, ou s'il deviendroit loi en dépit du veto présidentiel. Sur cette question, le vote a été de 91 sur 87. La majorité, qui devoit être des deux tiers, n'étoit que de 4 voix.

Pour qu'un tarif soit voté désormais, il faudra recourir à un nouveau bill.

— On écrit de Constantinople, le 24 août :

« Les négociations ayant pour objet de terminer les différends entre le shah de Perse et la Porte Ottomane sont ouvertes, mais on ignore encore si elles se continueront et se termineront à Téhéran ou à Constantinople. Toutefois, comme la diplomatie s'est chargé de régler cette affaire, elle s'arrangera, lentement à la vérité, mais sans effusion de sang.

» En ce qui concerne les affaires de la Syrie, les ambassadeurs ont présenté à la Porte un projet suivant lequel les Maronites seroient gouvernés par deux émirs chrétiens qui seroient soumis au contrôle d'un commissaire ottoman résidant à Damas. Cependant il avoit été dit dans une conférence des ambassadeurs que Beyrouth seroit préférable à Damas pour la résidence du commissaire turc. Il importe de remarquer qu'il n'est nullement question d'un commissaire turc dans le projet présenté aux ambassadeurs par la Porte Ottomane pour régler l'affaire de Syrie. »

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 14 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3262 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 3/8
Rentes de Naples. 000 fr. 00 c.
Emprunt romain. 104 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 520 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 1/8.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3647.

SAMEDI 17 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Études littéraires sur les poètes bibliques, par M. l'abbé Plantier, professeur à la Faculté de théologie de Lyon. 1 vol. in-8.

Ce n'est pas un des caractères les moins frappans de la Bible que d'offrir toujours de nouveaux aperçus à l'intelligence chrétienne qui la médite. Bien différente de ces thèmes humains qui semblent voués à la stérilité quand le génie en a cueilli la fleur, l'Ecriture sainte a reçu du Dieu qui l'inspira l'infini en partage: elle peut donner à tous sans crainte de s'appauvrir en prodiguant ses trésors. Voilà des siècles que nos meilleurs écrivains lui empruntent leurs plus beaux titres à la gloire; et cependant chaque fois qu'un auteur vient demander à ces pages divines l'aliment ou la consécration de son talent, on s'étonne de ce qui restoit encore à découvrir dans un livre si souvent exploré.

Tel est le premier sentiment qu'on éprouve à la lecture de l'ouvrage que nous analysons. L'auteur des *Études littéraires* pouvoit-il se flatter d'être neuf en venant à la suite de tant d'illustres observateurs? C'étoit une confiance permise à son admiration pour les poètes bibliques, et nous croyons qu'on ne l'accusera pas de témérité. Il est vrai qu'il a plus d'un contact avec les écrivains qui ont exploité les beautés qu'il commente; mais, quand des vues analogues lui imposent l'imitation de ceux qui l'ont devancé, la critique est forcée de reconnoître avec quel bonheur il sait ou s'appuyer de leur témoignage, ou discuter le mérite de leurs jugemens, ou faire éclore de leurs idées les développemens et les applications qu'elles contenoient en germes précieux. S'il marche alors sur leurs pas, on peut dire sans exagération que c'est pour élargir la voie qu'ils lui ont frayée.

Entre tous les ouvrages dont les *Études littéraires* rappellent le souvenir, le savant traité du docteur Lowth est celui qui offriroit plus de rapprochemens à faire; et néanmoins que de nuances les séparent! Lowth, comme observateur, a peu pénétré, il faut en convenir, dans les profondeurs des questions qu'il discute et des poèmes qu'il analyse : ici l'appréciation est plus intime, plus complète, trop détaillée peut-être. Lowth, exposant avec prolixité des points sans importance, laisse trop souvent dans l'ombre les grandes faces de son sujet ; Aristote tient parfois dans ses leçons plus de place que les prophètes : le nouvel auteur a su éviter cet écueil en répudiant des théories oiseuses et des digressions sans résultat. Lowth signale rarement les traits caractéristiques des écrivains sacrés; ses esquisses aussi bien que ses divisions s'appliquent à tout : dans les *Etudes littéraires*, la physionomie des poètes bibliques n'est pas seulement orientale, elle devient personnelle à force de précision. Enfin le livre de Lowth, soit dans le texte latin soit dans nos traductions, peut bien intéresser les savans, mais il satisfera moins cette

classe de lecteurs qui aiment à voir les grâces du style s'unir à la justesse des vues : pour M. l'abbé Plantier, aussi brillant écrivain que philologue habile, il captiveroit encore par les charmes de son éblouissante diction ceux qui attacheroient moins de prix à la richesse de ses découvertes.

Nous avons dit par quels traits il se distingue des auteurs qui auroient pu lui servir de modèles : il nous reste à signaler les caractères de son ouvrage qui ne rappellent à l'esprit aucun terme de comparaison.

« Il est un travail qu'on n'a point encore entrepris sur les poètes bibliques : c'est de réunir dans une suite de tableaux leurs portraits littéraires. Des jugemens isolés et partiels, des ébauches inachevées, quelques idées fugitives, voilà le cercle dans lequel se sont renfermées jusqu'à ce jour les observations de la critique sur ces hommes divins : nul auteur n'a tenté pour eux ce que Laharpe a fait au siècle dernier pour les grandes muses de la Grèce et de l'Italie, et par un étrange destin, les noms les plus glorieux dans les fastes de la poésie, sont peut-être ceux à qui le goût a consacré le moins d'études (1). »

Frappé de cette lacune dans l'esthétique sacrée, le jeune professeur, en aspirant à la remplir, s'est imposé une tâche qu'on ne trouvera pas au-dessus de ses forces. La religion et la littérature applaudiront de concert à ce premier essai d'un talent qui leur fait également honneur.

Autre caractère distinctif des *Etudes littéraires* : elles reconstruisent en quelque sorte la scène où le poète chanta, pour mesurer avec plus de justesse la portée de ses accens ; elles lui rendent et sa patrie avec les teintes locales que dut refléter l'inspiration, et son siècle avec les événemens qui influèrent sur son génie comme sur son existence ; elles le replacent au sein des accidens dont le prophète fut jadis entouré, et sans lesquels on ne sauroit ni deviner le sens de tous les détails, ni pénétrer le secret de toutes les allusions. Les beautés sont mises dans leur véritable jour, parce qu'elles sont de nouveau éclairées par le soleil qui les vit naître. Alors les tableaux se font, non plus dans cet isolement qui les dénature, mais dans un ensemble qui les complète et les encadre, non avec les rêves d'une imagination poétique, mais dans la réalité même de l'histoire ; et l'intérêt n'y gagne pas moins que la vérité. C'est ainsi, pour emprunter une gracieuse comparaison de l'auteur,

« C'est ainsi qu'un pauvre italien dépaysé nous intéresse peu, dans nos cités françaises, avec sa mandoline. Mais, si vous le voyez sur un de ces beaux golfes de sa patrie, balancé dans une gondole légère aux molles ondulations d'une mer à peine soulevée par la brise, mêlant les accords de son instrument au vague et long murmure des ondes sur la grève, soupirant seul enfin sa lointaine mélodie dans le mystérieux silence des nuits ; à vos yeux c'est un homme tout nouveau ; la scène sublime qui l'environne lui donne un caractère à la fois plus poétique et plus solennel : il fut pour vous autrefois un insignifiant étranger, et le voilà presque maintenant pour votre imagination le Dieu de l'harmonie ou le pontife de la nature. »

Disons maintenant un mot de quelques questions accessoires que l'auteur soulève en passant. Les poètes bibliques ont eu de tout temps leurs détracteurs : s'ils ne sont plus en butte aujourd'hui à ces puériles chicanes et à ce rire indécent qui rap-

(1) Avertissement de l'auteur.

pellent une époque sans gravité, ils sont encore l'objet d'une critique tout aussi aveugle, quoiqu'elle se flatte d'être moins partiale. Sans leur contester une inspiration poétique et un grand caractère, tantôt on insinue que c'est des hauteurs de leur génie et non pas sous l'action du souffle divin qu'ils rendirent leurs oracles ; tantôt, les jugeant au point de vue de l'humanité, on affirme qu'ils ont plus entravé que servi ses progrès ; on en fait pour les rois des rivaux jaloux et pour le peuple des tribuns sacrés : inculpations graves si elles n'étoient évidemment injustes (1). M. l'abbé Plantier prend l'objection dans ses termes actuels : laissant à leur poussière les controverses surannées, il réfute ce qui n'a pu encore recevoir de réponse, tant l'accusation est récente. Une dernière citation fera sentir tout l'à-propos de cette apologie contemporaine. Dans son *Voyage en Orient*, un illustre écrivain reproche aux prophètes de s'être constitués dans une hostilité perpétuelle avec les princes : voici leur défense présentée par l'auteur des *Etudes littéraires*.

« Tant que leurs souverains restoient soumis au Seigneur, ils (les prophètes) s'en montroient eux-mêmes les sujets les plus dévoués; ils les protégeoient dans l'inviolabilité de leurs priviléges; ils les déroboient aux coups des orages populaires ; ils les consoloient dans leurs maux; ils invoquoient le ciel pour eux; et qui ne sait combien de fois, unissant la puissance du miracle aux gloires de la prophétie, ils déconcertèrent la nature dans l'intérêt tout personnel d'un monarque israélite? Si jamais ils s'élevoient contre le chef de l'Etat, c'étoit lorsqu'oubliant le Dieu dont il étoit le ministre et qui l'avoit couronné, il le détrônoit de son autel pour y placer des idoles ;... lorsque, tyran du moins, s'il n'étoit persécuteur, il dépouilloit les foibles de leurs biens ou de leur vie pour satisfaire à ses passions, et prenoit une sombre joie à régner, ainsi que parle l'Ecriture, comme feroit le léopard sur un peuple de victimes. Alors. il est vrai, les prophètes tonnoient publiquement contre les rois... Mais, outre qu'ils ne se décidoient à cette mission que sur une délégation du Très-Haut, il faut dire qu'au sein même de leurs reproches les plus hardis, ils vénéroient l'autorité de celui dont ils flétrissoient les crimes; qu'ils obéissoient à ses lois tant qu'elles ne portoient pas atteinte à la loi plus auguste du Seigneur et de la conscience; que, s'ils résistoient à ses ordres impies, c'étoit avec calme et sans violence; que, s'ils condamnoient ce que ses décrets pouvoient avoir de barbare, c'étoit sans appel à la révolte; qu'ils encourageoient au contraire les peuples à courber tranquillement la tête sous la verge de l'oppresseur, attendant du Très-Haut, qui ne manqueroit pas de les secourir, la cessation de leurs peines et le renversement du despote; qu'enfin livrés par le courroux royal à la main des bourreaux, ils ne surent jamais que mourir en silence : noble exemple qui, suivi dans les temps mauvais de l'ancienne alliance par une infinité de fidèles, commence dès lors à rendre à la vérité ce témoignage du sang, dont le catholicisme, après plus de trois mille ans, fait encore entendre les cris sous les cangués d'Anam, comme dans les huttes sauvages de la Polynésie. »

Les *Etudes littéraires*, publiées par M. l'abbé Plantier, ont été leçons de professeur avant de se transformer en essais d'écrivain : et de là vient qu'elles affectent la marche du discours ; elles ont emprunté ce caractère à leur destination primitive.

A. Guiraud, Pr.

(1) Nos lecteurs ont présentes à la mémoire les observations que l'*Histoire de Jérusalem*, par M. Poujoulat nous a suggérées. (Note du R.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le *Constitutionnel* invite les conseils-généraux à ne pas prodiguer les allocations en faveur des évêques, et à réclamer avec énergie contre l'accroissement qu'ont pris, dit il, les couvens d'hommes et de femmes. C'est le thême périodiquement reproduit par le journal voltairien, à l'époque de la session des conseils généraux.

Le bon sens de ces assemblées fera justice des déclamations d'une feuille qui comprend si peu les besoins moraux de la France. Le *Constitutionnel*, drapeau usé de passions qui s'éteignent chaque jour, ne suscitera pas une nouvelle ligue contre le clergé.

—Par une circulaire ministérielle du 26 août, les évêques ont été priés de dresser des états de présentation, pour l'érection de nouvelles succursales. Le crédit qui sera demandé pour 1843, permettra d'en ériger 300.

— M. Etienne, procureur-général des prêtres de la Mission, ou Lazaristes, est de retour d'Alger, où il étoit allé préparer l'établissement des Sœurs de la Charité.

— Les *Annales de la Propagation de la Foi* annoncent que, dans les premiers jours du mois d'août, trois prêtres de la société de Marie, MM. Bernard, du diocèse de Nantes; Moreau, d'Angers, et Chouvet, d'Avignon, se sont embarqués à Toulon pour la mission de la Nouvelle-Zélande.

Quatre autres ecclésiastiques appartenant à la compagnie de Jésus, MM. Combe et Faurie, du diocèse de Viviers; Charignon, de Valence, et Brissand, de Grenoble, sont partis pour la mission du Maduré.

Diocèse de Belley. — Le conseil d'arrondissement de Belley a demandé une plus forte allocation de fonds pour aider les communes dans les dépenses que nécessite l'entretien de leurs églises et presbytères, et il a formé la même demande pour ce qui concerne la cathédrale et l'évêché.

M. le préfet fait observer dans son rapport au conseil-général qu'il ne lui a été alloué qu'un crédit extraordinaire de 8,000 fr. pour être réparti entre toutes les communes nécessiteuses; et à l'égard de la cathédrale, il ajoute que l'insuffisance des ressources qui y sont affectées est très-préjudiciable aux travaux commencés.

Le conseil-général, approuvant les observations de M. le préfet, prie M. le ministre des cultes d'accorder au département, sur les fonds dont il se réserve la disposition directe, une somme de 7,000 fr. pour dépenses extraordinaires d'églises et de presbytères.

Diocèse de Bordeaux. — Sur la proposition de M. Ducos, le conseil-général émet le vœu que les traitemens des évêques et des archevêques en France soient augmentés, ainsi que vient de l'être récemment celui de M. l'Archevêque de Paris; et qu'au moyen de cette augmentation, les départemens soient affranchis du supplément qu'ils ont cru devoir fournir jusqu'à présent.

Diocèse de Cambrai. — La procession de Notre-Dame-du-Saint-Cordon, instituée en mémoire de la cessation de la peste qui affligea Valenciennes en l'an 1008, et faite religieusement chaque année depuis cette époque, sans autre interruption que celles apportées par les calvinistes en 1566 et les révolutionnaires en 1793, a eu lieu solennellement le dimanche 11, à l'issue de la grand'messe, et a parcouru le tour extérieur des murs de la ville, en

sortant par la porte de Famars. Le clergé des trois paroisses *intrà-muros* et celui du faubourg, les Frères des Ecoles chrétiennes et les séminaristes en vacances, suivoient cette procession, qu'accompagnoit aussi un grand concours de peuple. La statue de la Vierge étoit portée par de jeunes filles voilées et habillées de blanc, et par la confrérie des *Rayés*.

— M. Delabre, curé doyen du Cateau, est mort à Cambrai dans la nuit du 14 au 15 de ce mois.

Indisposé, avant de se rendre à Cambrai, M. Delabre avoit voulu cependant faire ce voyage pour suivre les exercices de la retraite ecclésiastique. Au lit de la mort, après avoir reçu les derniers sacremens, il s'écrioit avec une touchante résignation : « C'est peut-être mon voyage à Cambrai qui a avancé ma dernière heure, comme me l'avoient prédit les médecins : mais je ne le regrette pas ; et j'aurois à recommencer, que j'y reviendrois encore pour recevoir, même au prix de ma vie, les grâces et les consolations qu'on puise dans la retraite. »

M. Delabre appartenoit à cette glorieuse phalange du clergé français qui préféra le martyre ou la proscription à une honteuse apostasie. Comme il avoit été sans reproche durant sa vie, il s'est trouvé sans terreur devant la mort.

Sa mémoire restera long-temps gravée dans le cœur des habitans du Cateau, dont il étoit véritablement le père et l'ami.

Diocèse d'Evreux. — Le conseil-général a voté, entre autres articles, ceux qui suivent : Subvention de 5,500 fr. pour la réédification de la flèche de Conches ; indemnité de 5,000 fr. à M. l'évêque d'Evreux.

Diocèse de Limoges. — Mgr Berthaud, évêque élu de Tulle, est arrivé le 22 du mois dernier à Limoges, où il sera sacré le 21 du courant.

Le conseil municipal de Limoges, convoqué extraordinairement, vient de voter une somme de 10,000 fr., destinée à faire face soit à la cérémonie religieuse, soit aux honneurs que la ville de Limoges se propose de rendre au prélat.

On pense que le conseil municipal de Tulle sera convoqué incessamment pour le même motif, l'arrivée de Mgr Berthaud étant fixée au 21 du courant.

Diocèse de Lyon. — L'Université ne se plaindra plus désormais d'être calomniée quand on lui reprochera l'esprit sceptique de ses chefs et leurs paroles dissolvantes et antisociales. Les fragmens épars reproduits par M. l'évêque de Chartres et par les journaux religieux ne le prouvoient pas encore assez ; il falloit forcer dans leurs derniers retranchemens les plus incrédules, et c'est ce que vient de faire le *Réparateur* de Lyon avec une étonnante abondance de citations et une précision victorieuse. Suivant, page par page, tous les livres les plus accrédités dans les établissemens universitaires, relevant, une à une, toutes les propositions dangereuses de leurs philosophes, la feuille lyonnaise, qui porte si bien son titre, a fait le travail le plus consciencieux, le plus complet, le plus irréfutable que nous ayons encore lu. Là, plus d'équivoque ni de démenti possibles. Plus de ces paroles que l'on retire subtilement, comme à Strasbourg, au moyen de certificats de complaisance. Tout repose sur des textes imprimés auxquels chacun peut recourir, et dont la réunion forme un ensemble qu'on peut dire *effrayant* !

L'auteur n'auroit rempli toutefois que la moitié de sa tâche, s'il ne donnoit à son œuvre une forme moins éphémère. Qu'il réunisse donc en bro-

chure ces articles si instructifs, pour les répandre dans toutes nos provinces. Il faut que l'on sache où le monopole universitaire conduit les générations nouvelles, et qu'un jour le pays se lève pour lui dire : « Varus, rends-moi mes légions ! »

Diocèse de Metz. — M. l'évêque de Verdun a officié au service de quarantaine que le chapitre de la cathédrale a fait faire pour le repos de l'ame de Mgr Besson.

— Il existe à Sarreguemines une faïencerie en pleine voie de prospérité qui y a attiré beaucoup d'ouvriers, et entre autres quelques protestans prussiens et bavarois. Ces derniers, joints aux dissidens indigènes, forment en tout 53 personnes majeures des deux sexes et 32 enfans. Cette minorité imperceptible, dont les deux tiers sont cosmopolites et étrangers à la ville, qui se compose de 5,000 catholiques, s'est adressée au ministère pour obtenir l'autorisation de construire un oratoire à Sarreguemines. Cette demande, favorablement accueillie, vient d'être rendue exécutoire ; mais ce n'est pas assez : le ministère accorde encore à ces protestans 2,000 fr. de secours pour leur construction.

Voilà donc un nouveau jalon que l'hérésie plante d'une main hardie au sein d'une contrée toute catholique, espérant sans doute que l'assistance du gouvernement ne lui faillira pas pour pousser plus loin ses avant-postes.

L'hérésie une fois concentrée dans cette ville, y ayant acquis droit de bourgeoisie, au moyen d'un oratoire qui peut devenir un temple demain, attirera des communes voisines du Bas-Rhin, de la Prusse et de la Bavière, quantité de protestans qui, dans un temps donné, réclameront l'exécution de l'art. 45 du décret du 26 messidor an IX, et les cérémonies extérieures du culte catholique seront interdites à Sarreguemines.

Il est d'autant plus à craindre qu'à l'avenir cette disposition de loi ne soit exécutée dans cette ville, que l'autorité municipale, consultée au sujet de la construction en question, n'a fait, en y consentant, aucune réserve à cet égard.

Diocèse d'Orléans. — M. l'archevêque nommé d'Avignon a visité dans son cachot le nommé Faiziant, condamné à mort et dont le pourvoi vient d'être rejeté. Le prélat a voulu voir aussi et consoler la femme Henry, également condamnée à mort, et dont l'exécution doit avoir lieu à Gien.

— Une guérison extraordinaire vient d'avoir lieu à Orléans par l'intercession de Notre-Dame de Roc-Amadour, en faveur d'une pauvre fille, atteinte d'un mal affreux. Elle avoit la hanche déboîtée et une énorme tumeur couvroit la partie malade jusqu'à rendre impossible une opération devenue nécessaire. Le médecin qui la voyoit assidument ne dissimuloit pas ses inquiétudes, et, dans l'hypothèse fort peu réalisable d'une guérison, il assuroit que la malade ne recouvreroit l'usage de ses jambes qu'au bout de deux ans. Il y a quelque temps, M. l'abbé Caillau, supérieur de la maison ecclésiastique de Saint-Euverte, auteur d'un livre bien connu sur le pélerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour, au diocèse de Cahors, partant pour ce lieu de dévotion célèbre, engagea la fille malade à se recommander à la sainte Vierge. Il fut convenu que M. Caillau feroit une neuvaine à Notre-Dame de Roc-Amadour en faveur de la pauvre fille, qui de son côté s'uniroit aux prières dites à son intention. Le dimanche où la neuvaine finit, la malade recevoit la sainte communion,

qui lui étoit apportée par un des vicaires de la cathédrale, quand vers dix heures du matin elle sentit s'opérer en elle un changement extraordinaire et subit. Elle éprouvoit le besoin de se lever, de marcher : elle essaie, elle est guérie. Plus de douleurs, plus aucune trace d'excroissance de chair ni de tumeur. Le mal a complétement disparu, à tel point que le médecin ne peut s'empêcher de reconnoître que la main du Seigneur a opéré un prodige.

Diocèse de Rodez. — Une Lettre pastorale, en date du 6 septembre, témoigne au clergé du diocèse combien Mgr Croizier a été touché de l'accueil qu'il a reçu en arrivant dans sa nouvelle patrie. Dans le double besoin de rendre grâces et de trouver un appui, le prélat veut visiter un lieu voué spécialement au culte de Marie.

« L'auguste Mère de Dieu a toujours fait, et dès notre première enfance, battre notre cœur de complaisance et d'amour. Nous nous sommes réjoui d'avoir reçu le jour dans un diocèse qui l'a pour patronne et protectrice; d'avoir obtenu du Ciel la vocation au sacerdoce dans une cité qui est encore sous son doux protectorat; d'avoir, pour remplir nos fonctions, changé de diocèse et de résidence sans avoir cessé de profiter du même privilége et du même bonheur, et, tout à l'heure encore, d'être envoyé à un peuple dont l'église-mère est consacrée à la glorieuse reine des chrétiens, et où elle est tendrement vénérée par un grand nombre d'ames fidèles...

» Vous ne serez donc pas surpris, nos très-chers Coopérateurs, que la charge qui nous est imposée et nos appréhensions pastorales nous aient inspiré l'idée de consacrer notre pontificat à la Mère de notre Dieu et Sauveur. Or, nous savons qu'il est non loin de notre résidence épiscopale un lieu où l'auguste Marie a toujours été particulièrement honorée, où elle a reçu les vœux et recueilli les soupirs de vos pères affligés, où elle a manifesté par des merveilles inscrites dans vos fastes sa protection puissante auprès de Dieu. Notre-Dame de Ceignac est venue s'offrir à nos souvenirs et à nos pensées : nous étions allé dans ce sanctuaire comme prêtre; ah! que de nouveaux motifs n'avons-nous pas d'y retourner comme pontife! Maintenant ce ne sera plus pour nous seul que nous y courrons; nous y porterons nos vœux et les vôtres; nous y présenterons nos propres misères et celles dont vous êtes travaillés; pasteurs et ouailles, vous serez en quelque sorte dans notre cœur aux pieds de cette reine compatissante; nous la prierons de regarder avec amour la famille toute entière; nous lui crierons de se montrer notre Mère : *Monstra te esse matrem,* la Mère de Dieu et des hommes, la Mère de puissance et d'amour, et ce mot admirable renferme tout : nous la conjurerons de relever nos courages, d'agrandir notre foi, de ranimer notre piété, de dissiper nos craintes, de calmer nos douleurs, d'épurer nos joies, de bénir notre vie, de sanctifier notre mort. Est-ce qu'une mère, et une mère comme Marie, ne peut pas répondre à tout? »

Le prélat ne pourra réunir, au pied de l'autel de Marie, tous les membres de son clergé : mais bientôt la Retraite pastorale, qu'il leur annonce, et qui s'ouvrira le 21 octobre, les groupera autour de lui.

« Un sujet particulier de notre joie, c'est que l'on pourra, cette année, vous rassembler dans ce vaste et noble édifice que, grâce aux secours et à la munificence du gouvernement, au concours soutenu et actif du premier magistrat de l'Aveyron, et au zèle si vigilant de notre digne prédécesseur, nous voyons enfin prêt à vous recevoir. Ce sage et zélé pasteur n'aura pas joui de cette maison de bénédiction et de cette terre promise à ses sollicitudes et à ses efforts : comme Moïse sur la Judée, il n'aura pu, avant de partir, qu'y jeter des yeux pleins d'intérêt et d'affection: mais il se réjouira de

loin, dans son cœur, de cet heureux couronnement de tant de travaux et d'attente, et il priera le Seigneur, n'en doutez point, pour ses anciens et fidèles coopérateurs, comme nous prierons pour lui et son troupeau; et ces prières, inspirées par cet esprit qui envoie les vents comme ses anges et les feux comme ses ministres, franchiront l'espace pour aller se réunir et se confondre, ou plutôt elles s'éleveront ensemble avec ferveur vers le trône de Dieu et le ciel, centre, patrie, espérance, conquête et demeure à jamais permanente et des fidèles et des pasteurs. »

Des considérations sur les avantages de la Retraite ecclésiastique terminent cette Lettre pastorale, écrite avec la plus douce onction.

Diocèse de Rouen. — Le conseil-général a alloué, entre autres sommes :

10,000 fr. à S. E. le cardinal archevêque de Rouen ;

2,000 fr. pour deux anciens chanoines;

2,500 fr. à la maîtrise de la cathédrale ;

2,000 fr. au culte protestant;

1,500 fr. pour indemnité à l'Hôtel-Dieu, qui recevra les indigens du département venant y subir les opérations chirurgicales difficiles.

Diocèse de Strasbourg.—M. Schwilgué met la dernière main à l'horloge astronomique de la cathédrale, dont la restauration l'occupe depuis quatre ans.

Les révolutions du soleil, de la lune, des planètes y sont figurées avec précision ; et les mécanismes les plus ingénieux font mouvoir à des momens fixes différentes figurines.

Sept figures représentent les sept jours de la semaine : chacune paroît à son tour et occupe une autre position suivant l'heure de la journée.

Les quatre âges viennent sonner les quarts d'heure, et le squelette de la mort se charge lui-même de sonner les heures.

A midi, les douze apôtres viennent successivement s'incliner devant la figure de Jésus-Christ.

Enfin, à la même heure, le coq soulève trois fois ses ailes, et fait retentir à trois reprises de son chant les voûtes de la cathédrale.

Diocèse de Tarbes. — On nous écrit :

« Je suis heureux de pouvoir vous apprendre, et vos lecteurs liront avec consolation, que nous en avons fini avec les scandales de l'Eglise française. M. l'abbé Trescazes, que Châtel avoit décoré du titre de vicaire-général du primat des Gaules, vient de faire réparation du scandale qu'il a donné à ses confrères pendant douze années, et surtout de son adhésion à Châtel. Il a fait réparation et abjuration, en présence de tout le clergé du diocèse de Tarbes, à la dernière retraite ecclésiastique donnée par M. l'abbé Guilhermet.

» M. Trescazes n'étoit pas le seul qui fût venu exercer des ravages dans le troupeau de Mgr Double. On avoit envoyé de Paris, en 1831, un autre adepte de Châtel. C'étoit un nommé Rosselin, marié et père. Ce malheureux, après avoir tout tenté pour faire venir dans ce pays-ci sa femme avec sa fille, gagné par l'ennui et rebuté des habitans de la commune où il s'étoit fixé à cause de ses désordres, a disparu il y a près de cinq ans, se dirigeant vers Bordeaux où il est employé dans une des pensions de cette ville..... Pauvres enfans! pauvres parens! »

Diocèse de Valence. — Le conseil reçoit la communication du rapport de la commission des monumens historiques sur les édifices monumentaux de la Drôme. Il apprend avec plaisir que plusieurs nouveaux édifices ont eté classés, entre autres l'église de Grignan. Le conseil appelle spécialement l'attention de M. le

ministre des travaux publics sur les églises de Grignan, Léoncel et Saint-Marcel, remarquables par leur belle et noble architecture, mais qui menacent ruine. Le conseil émet le vœu que l'église de Comps, dont le style architectural est remarquable, soit aussi classée comme monument historique.

Le conseil rappelle le vœu qu'il a déjà émis en 1840 et 1841, pour que plusieurs églises soient érigées en succursales. Une foule de communes du département sont dépourvues de secours religieux : il est important qu'un état de choses aussi fâcheux ait un terme. La demande du conseil pourra être accueillie d'autant plus facilement que les chambres ont voté cette année les fonds nécessaires pour la création de 300 succursales, chiffre double des allocations des années précédentes.

ALLEMAGNE. — La société des *Philalèthes* (*amis de la vérité*), qui s'est constituée dans le Holstein, le 1er mars dernier, vient de publier une notice préliminaire dans laquelle elle informe le public de son existence. Cet opuscule, qui se débite *à la librairie de la société*, proclame son anti-christianisme en termes tellement effrontés, qu'un autre apôtre du rationalisme, le professeur Kœllner, de Gœttingue, a cru devoir insérer dans la *Gazette ecclésiastique universelle de Berlin*, un article dans lequel il émet, comme une simple hypothèse, l'opinion que le pamphlet en question pourroit être un persiflage malveillant contre le rationalisme en général et contre la société des Philalèthes en particulier.

Cet effroyable débordement de haine contre la sainte base de la civilisation de l'Europe n'est malheureusement que trop répandu dans l'Eglise dite évangélique, qui compte dans son sein des légions de rationalistes, de panthéistes et d'anthropolâtres hégéliens, straussites, etc. ; de sorte que le même professeur Kœllner se voit forcé d'avouer, dans la *Gazette ecclésiastique de Berlin*, n° 120 : « Que la maladie de notre temps n'est » plus un piétisme exalté, ni un zèle » immodéré ; qu'elle porte au con- » traire le caractère de la plus apa- » thique indolence, de l'indifféren- » tisme le plus accompli, qui est » devenu l'état normal de la vie des » masses, mais surtout des prétendus » savans. »

Quoi de plus remarquable que cette esquisse de la véritable situation de la soi-disant Eglise protestante, trois siècles après son institution ! *L'Evangile a disparu de l'Eglise évangélique.* Quant aux protestans qui cherchent encore la voie du salut, leurs yeux, la grâce aidant, ne manqueront pas de s'ouvrir, et ils se réfugieront sans doute dans l'inexpugnable citadelle, où depuis tant de siècles on conserve la foi en Jésus-Christ.

L'*Observateur chrétien*, journal protestant du grand-duché de Hesse, contient une accusation publiquement portée par le ministre Richter contre son collègue Glaser, recteur à Grünberg, dans laquelle celui-ci est qualifié d'*ennemi de la croix de Jésus-Christ*. Le rédacteur de ce journal ne se contente pas de confirmer la plainte du pasteur Richter; il ajoute qu'il n'en est pas autrement *dans une infinité de communes du grand-duché*. Il soutient que l'antichristianisme constitue la croyance de la grande majorité du clergé hessois, et que dès-lors il n'y a pas lieu d'être surpris si, dans l'Université du pays (Giessen) *pas un seul* professeur protestant n'enseigne dans le sens de la foi chrétienne et suivant la confession de son Eglise. Il n'en va pas autrement au séminaire protestant de Friedberg.

ANGLETERRE. — Le 31 août, l'é-

glise de Saint-Wilfrid, à Manchester, bâtie sur les dessins de M. Welby Pugin, dans le style sévèrement simple de la primitive période anglaise, a été inaugurée par une grand'messe solennelle, en présence du docteur Brown, vicaire apostolique du district du Lancashire. Un éloquent sermon a été prêché en cette occasion par le révérend W. Ullathorne. Il a prouvé la connexion de l'Eglise de nos temps avec la première ère du christianisme par la perpétuité des rits et des cérémonies, et s'est inspiré du glorieux rétablissement de l'ancien rituel catholique dans toute sa pompe, telle qu'elle étoit déployée dans le cérémonial de ce jour.

— Un service solennel pour le repos de l'ame de Mgr le Pappe de Trévern a été célébré à Londres, le 6 septembre, à la chapelle catholique allemande. Les Alsaciens forment une grande partie de la population allemande de Londres. Le pasteur de cette colonie, M. l'abbé James Yauch, qui a été curé en Alsace, en officiant dans cette triste cérémonie, payoit un tribut de respect à la mémoire de celui qui avoit été son évêque, son protecteur et son ami. Mgr de Trévern avoit plusieurs fois recommandé aux personnages les plus éminens de l'Angleterre l'œuvre des émigrés allemands, à laquelle M. l'abbé Yauch se consacre avec dévoûment; il avoit plus d'une fois aussi écrit à cet ecclésiastique pour l'encourager à persévérer dans la pénible mission à laquelle la Providence l'a appelé.

Mgr le Pappe de Trévern étoit connu en Angleterre pour y avoir habité durant l'émigration ; son nom y étoit surtout apprécié dans le monde savant comme celui de l'auteur de la *Discussion amicale*, livre qui a été lu par les protestans avec un succès que constate aujourd'hui le mouvement religieux de ce pays.

— La comtesse de Clare vient de se convertir à la religion catholique: elle a fait son abjuration entre les mains du révérend Hunt, de la chapelle espagnole.

IRLANDE. — Un juif qui habitoit Ballyhales, nommé Abraham Moïse, a embrassé, le 30 août, la foi catholique. Cet israélite, natif de Moscou, a été baptisé par M. Charles Kavanagh, curé de Ballyhales.

— Trois protestans de Castleconnel viennent d'abjurer, entre les mains du curé de cette localité, M. Michel Dollard.

— Les recettes de l'association de Propagation de la Foi en Irlande se sont élevées, du 1er août au 5 septembre, à 16,875 fr.; c'est à peu près à cette somme que se montent tous les mois les généreuses offrandes que le peuple Irlandais envoie à l'œuvre de la Propagation. L'Irlande, malgré sa pauvreté et ses charges énormes, occupe aujourd'hui par sa libéralité le troisième rang parmi les pays de l'Europe où cette œuvre est répandue.

BELGIQUE. — M. Raive, vendeur de Bibles, sa femme et toute sa famille ont abjuré le protestantisme à Bruxelles, entre les mains du doyen des saints Michel et Gudule. La cérémonie a été terminée par le mariage des parens.

HOLLANDE. — L'*Ami de la Religion*, recueil publié en Hollande, donne de grands détails sur les visites pastorales que font les évêques d'Emmaüs, de Gherra et de Dardanie. La satisfaction et l'enthousiasme des populations catholiques paroissent être partagés par les protestans, dont un grand nombre aident spontanément aux préparatifs faits pour la réception des prélats : ils se joignent aux corps de musique, et leurs jeunes

filles se réunissent aux enfans catholiques qui portent des corbeilles de fleurs. Ces visites des évêques réveillent vivement l'esprit des peuples, émus à la vue de leurs premiers pasteurs, et frappés de la pompe imposante des solennités pontificales.

— Le 25 août, M. l'évêque de Curium s'est rendu à Westervoort, où l'attendoient M. Terwindt, archiprêtre de la Gueldre, M. Scholten, préfet apostolique de l'Inde néerlandaise, M. Pas, président du séminaire de Heerenberg, et tous les curés et vicaires du district. Le prélat a fait dans ce village la consécration de la nouvelle église, dédiée à saint Werenfride, et élevée à la place même où cet apôtre des Pays-Bas a terminé sa glorieuse carrière. Une foule immense étoit accourue de tous côtés pour assister à cette solennité religieuse.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Un grand nombre de conseils-généraux ont ouvert leur session par le vote d'une adresse de condoléance au sujet de la mort de M. le duc d'Orléans. Cela prouve combien on a raison de dire qu'il n'est point de règle sans exception. Car ici la règle est tout ce qu'il y a de plus précis; les adresses sont formellement interdites aux conseils-généraux. Ils s'autorisent du cas présent pour violer la défense en toute sûreté; persuadés que cette infraction ne sauroit avoir de mauvaises conséquences, et ne sera nullement désapprouvée. Mais ce n'en est pas moins une planche sur laquelle on pourra passer dans d'autres circonstances, pour voter des adresses toutes différentes de celles-là. Or, il vaudroit peut-être mieux savoir se passer des bonnes que de s'ôter le droit d'empêcher les mauvaises.

Les statistiques criminelles sont effrayantes, et les feuilles des tribunaux deviendront bientôt aussi nombreuses que les feuilles politiques. Il n'y a rien là qui ne soit conforme aux autres progrès dont celui-ci est la conséquence. Le nombre ordinaire des juges ne suffit plus; l'administration de la justice exige des supplémens de frais considérables; des cours d'assises sont obligées de se diviser en plusieurs sections pour tâcher de mettre les affaires plus à jour qu'elles n'y sont; et cependant elles ne vont jamais aussi vite que la corruption publique. Il est donc naturel que les feuilles judiciaires se ressentent de ce mouvement progressif par rapport à l'occupation qu'il leur donne.

Une remarque que nous n'avons point encore vu faire sur la matière dont il s'agit, c'est que dans la masse des délits et des crimes civils qui pèsent sur l'ordre social, le soldat figure aujourd'hui pour une forte part. Rien n'en plus commun que de le trouver associé aux méfaits qui rendent les statistiques criminelles si effrayantes depuis quelques années. L'oisiveté des garnisons, la corruption des grandes villes, la longue durée de la paix, l'abus que les ministres font du droit de grâce en faveur des militaires; tout contribue à expliquer leur participation aux crimes et délits du ressort de la justice civile, et à les jeter comme un nouveau fardeau sur les bras de la société.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

M. de Genoude, apprenant qu'une partie des électeurs d'Hazebrouck (Nord), ont choisi pour candidat M. Belhaghel, maire de Bailleul, qui doit siéger à l'extrême droite de la chambre des députés, écrit aux électeurs qui lui avoient offert leurs voix, qu'il se désiste de sa candidature pour ne pas favoriser l'élection d'un candidat ministériel.

— C'est, dit-on, vers la fin de novembre seulement que sera arrêtée la liste des nouveaux pairs.

— M. le prince de Joinville est parti avant-hier soir pour Eu.

— MM. Guizot, ministre des affaires

étrangères, et Martin (du Nord), garde des sceaux, sont de retour à Paris de leur voyage au château d'Eu.

— Le ministre des travaux publics doit, dit-on, se rendre prochainement à Toulon, pour examiner sur les lieux les projets d'agrandissement du port, dont la solution soulève beaucoup de difficultés.

— M. le lieutenant-colonel Boërio, commandant du château et de la place de Saint-Cloud, est nommé colonel du 17e régiment d'infanterie légère, en remplacement de M. le duc d'Aumale, nommé maréchal-de-camp.

— D'après la *Presse*, il est fort probable que la nomination provisoire de M. Bouet, capitaine de corvette, au gouvernement de la colonie du Sénégal, que nous avons annoncée, deviendra avant peu définitive.

— Par suite d'une réclamation de la compagnie des Quatre-Canaux, les tarifs des droits de navigation actuellement perçus sur le canal latéral de la Loire, de Digoin à Briare, sont prorogés jusqu'au 31 décembre prochain. Il en est de même pour le tarif des canaux de Blavet, d'Ille et Rance, et de Nantes à Brest.

— MM. les jurés de la première quinzaine de septembre, ont fait entre eux une collecte s'élevant à 340 fr., qui sera répartie, par portions égales, à l'institution de Saint-François-Régis, à la colonie de Mettray, à la société des jeunes libérés, et aux jeunes orphelins.

— La cour de cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi d'André Arsac, condamné à dix ans de réclusion et à l'exposition pour faux témoignage dans l'affaire Marcellange.

— Une correspondance de Tanger, adressée au *Toulonnais,* rapporte les détails suivans, sur la satisfaction obtenue par la France d'un attentat dirigé contre un bâtiment français:

« Le 11 juillet dernier, des coups de fusil furent tirés en rade de Tanger, sur des embarcations de la frégate l'*Africaine*.

» Un pareil attentat demandoit une répression exemplaire.

» L'absence du gouverneur Sidi-Bousselam, ne permettant pas la poursuite immédiate des coupables, devint l'occasion d'un échange de notes entre lui et M. de Niou, chargé d'affaires de France au Maroc.

» Le commandant Turpin, chef de la station française à Cadix, avoit été prévenu de l'événement; il n'attendoit plus que l'arrivée du gouverneur pour se rendre à Tanger.

» Le 7 août, le *Grondeur* entra en rade de Cadix avec des dépêches de M. Niou. M. Turpin se fit immédiatement transporter à bord, et, sans permettre au capitaine de mouiller, il fit route pour Tanger.

» Le 9 au matin, le *Grondeur* jetoit l'ancre en rade et le commandant Turpin arboroit peu après son guidon de commandant à bord de l'*Africaine* qui se trouvoit au mouillage.

» Le chargé d'affaires de France et lui s'abouchèrent ensemble. Ces messieurs convinrent des démarches qu'il y avoit à faire pour obtenir réparation, et ils firent signifier au pacha qu'on désireroit que tout fût terminé dans les 24 heures.

» La réponse du pacha ne tarda pas: elle étoit conçue en des termes qui ne laissoient rien à désirer. Elle portoit que le lendemain il seroit accordé à la France une satisfaction aussi complète que possible.

» Le 10 au matin, en effet, trois chefs marocains vinrent, au nom du pacha, informer le commandant Turpin de la décision qui avoit été prise en conseil, à l'égard des coupables.

» Comme l'offense avoit été faite au débarcadère, il fut décidé que la sentence seroit exécuté sur ces lieux.

» Onze prisonniers, la corde au cou, les fers aux pieds, furent conduits au débarcadère. On remarquoit, parmi eux, le shériff Nabdestan, homme important dans le pays, et connu par la haine qu'il porte aux Français.

» L'affluence étoit considérable. M. Hélain, lieutenant de vaisseau, témoin de l'attentat et chargé de pleins pouvoirs, assistoit à l'exécution. Il lui étoit recommandé d'user de générosité envers les prisonniers. Le gouverneur s'y trouvoit également.

» On commença aussitôt.

» Le premier prisonnier fut couché à plat-ventre sur le sable, quatre hommes le tenoient, chacun par un membre; deux autres étoient désignés pour le frapper.

» Ces derniers, armés de courroies doubles, avoient appliqué 30 coups lorsque M. Hélain fit signe de cesser.

» Un second, placé de la même manière, reçut 28 coups.

» Vint le tour du shériff. On le coucha par terre et on procéda à sa flagellation.

» Au sixième coup, ses cris étoient si déchirans, que M. Hélain en eut pitié et commanda de l'épargner. Les huit autres furent gráciés.

» Cette grâce de l'homme puissant, du vainqueur au vaincu, causa une impression générale parmi ces barbares et ne peut qu'augmenter la bonne opinion qu'ils ont de notre force et de notre générosité. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un vol sacrilége a été commis, l'année dernière, dans l'église d'Acheville, diocèse d'Arras. La nuit du 6 septembre, une nouvelle tentative de vol y a été commise; un panneau de la porte d'entrée a été brisé; mais ce criminel effort n'a pas eu d'autres suites. Les malfaiteurs, effrayés sans doute par le passage de quelque individu, ont pris la fuite sans avoir pu pénétrer dans l'église.

— On écrit de Rouen :

« Il vient d'arriver dans la journée du 13 un événement qui a jeté la consternation parmi les nombreuses populations de notre pays. Des ouvriers, occupés à travailler au pont d'Oissel, avoient l'habitude de traverser la Seine dans un bateau pour aller prendre leurs repas sur la rive opposée.

» Hier mardi, une vingtaine d'entre eux s'étant précipités avec trop d'empressement dans le bateau qui devoit les conduire, l'embarcation n'a pas tardé à chavirer; elle s'est complétement renversée, le plus grand nombre des passagers s'étant tous portés du même côté. La rapidité du courant étoit telle qu'il n'a pas semblé possible de leur porter du secours, et le bateau à vapeur d'Elbeuf n'a pu, pour amortir la force des vagues, que s'arrêter subitement.

» Dans le premier moment, on a retiré six cadavres de l'eau; mais il est à craindre, à en juger par le nombre des casquettes de ces malheureux qui surnageoient, que le nombre des victimes ne soit plus considérable. La femme d'un de ces ouvriers, qui étoit restée à terre, a donné les signes du plus violent désespoir, en voyant son pauvre mari se débattre vainement contre la force de l'eau qui l'entraînoit; il a fallu la retenir pour l'empêcher de s'y précipiter elle-même. »

— Le *Journal de Maine-et-Loire*, du 14, rapporte ce qui suit :

« Un affreux événement a eu lieu hier matin à la carrière des Petits-Carreaux, commune de Trelazé. La partie antérieure d'un engin (espèce de cage immense en charpente à l'orifice des carrières et servant à leur exploitation) s'est affaisée sur un relai de rocher qui servoit de base aux principales pièces de charpente soutenant l'édifice, où d'abord elle a été retenue, puis a roulé au fond de la carrière. Un homme et un jeune garçon de quinze ans, occupés à travailler dans cette pièce, et quatre chevaux attelés à des chariots, ont été entraînés dans cette horrible chute. L'enfant et trois chevaux ont été broyés; l'ouvrier a pu être retiré au bout d'une demi-heure du milieu des décombres; il étoit couvert de contusions assez graves, mais qui, on l'espère du moins, ne mettront pas ses jours en danger; suivant une autre version, il auroit été tué. Des charpentes lancées au fond de la

carrière ont tué un des ouvriers qui étoient occupés à y travailler, et en ont blessé plusieurs autres plus ou moins grièvement.

» On avoit cru s'apercevoir, dit-on, il y a quelques jours, d'un certain ébranlement de l'engin, et les intéressés avoient fait appeler un charpentier. Cet ouvrier étoit arrivé, et il se disposoit à commencer les travaux d'inspection quand la chute a eu lieu. Fort heureusement pour lui, il s'étoit arrêté à causer avec un camarade, et c'est ce léger retard qui lui a sauvé la vie. Tels sont les renseignemens qu'on nous a communiqués, mais que nous nous empresserions de rectifier, si nous avions commis quelques inexactitudes. »

— M. le chancelier baron Pasquier, président de la chambre des pairs, est depuis quelques jours au château de Coulans (Sarthe) où il est né, et qu'il n'avoit pas visité depuis douze ans.

— Surget, convaincu d'avoir assassiné sa femme, a été condamné le 10, par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, aux travaux forcés à perpétuité. Le jury avoit admis en sa faveur des circonstances atténuantes.

— Dans une commune des environs de Châteauroux (Indre), un jeune homme de 20 ans vient d'épouser une veuve de 65 ans, ayant cinq enfans et dix-sept petits-enfans.

— Après les travaux préliminaires du conseil général de la Vienne, un membre a demandé qu'il fût nommé une commission pour rédiger une adresse à Louis-Philippe à l'occasion de la mort de M. le duc d'Orléans. M. Pleignard, président, a fait observer que la loi réglant les attributions des conseils s'opposoit à ce que pareille proposition fût accueillie. Le préfet a reconnu lui-même que voter une adresse ce seroit aller contre le vœu du législateur; mais il a pensé que le conseil pourroit mentionner dans son procès-verbal ses regrets et ses sympathies. M. Pleignard a persisté dans son opposition, disant que soulever une telle question, c'étoit entamer un débat qu'il falloit savoir prudemment éviter. L'ordre du jour a été alors demandé, et prononcé par 19 voix contre 5.

— Une lettre de Toulon porte que le général prussien Decker s'est embarqué le 10 pour l'Algérie avec ses deux aides-de-camp. On dit qu'il a été autorisé à suivre la grande expédition d'automne.

— Les journaux de Marseille du 12 annoncent l'arrivée dans cette ville de la famille du général Bugeaud; elle se rend en Afrique.

— Un orage qui a éclaté, le 7 de ce mois, à huit heures du soir, sur la ville d'Auch, a porté ses ravages sur Lombez et ses environs. La grêle étoit d'une grosseur extraordinaire; la partie gauche de la Save a été fort maltraitée; on cite particulièrement les communes de Caujac, Sauveterre et Montamal comme ayant beaucoup souffert.

A Lombez, plusieurs maisons ont été endommagées; les carreaux de vitre de la caserne ont été brisés; le lendemain matin, le marché de cette ville étoit fourni d'une grande quantité de gibier qui avoit été tué par la grêle.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Deux visites domiciliaires ont eu lieu dans la matinée de jeudi dernier, chez M. Serres, rue Perchepeinte, 31, et chez M. Delpy, ancien chef d'escadron, qui appartenoient tous deux, à ce que nous apprend la *Gazette du Languedoc*, à l'opinion légitimiste. La police recherchoit des fusils qui devoient avoir été déposés dans le domicile de ces citoyens, suivant une dénonciation aussi erronée que misérable. La police en a été pour son expédition. »

EXTÉRIEUR.

La police de Madrid travaille à purger cette capitale du grand nombre de gens sans aveu qui s'y trouvent réunis.

— Il est question de réduire en Espagne les traitemens qui s'élèvent au-dessus de 12,000 réaux (3,000 francs), et d'en fixer le maximum à cette somme.

— La misère est telle dans la province d'Alicante, qu'elle en a chassé 8,000 habitans depuis le commencement de l'année. C'est vers Alger et Oran qu'ils se sont dirigés.

— On lit dans l'*Observateur belge* :

« Nous apprenons que la citadelle de Bouillon se trouve actuellement en état de recevoir des prisonniers. Dès que l'état valétudinaire de M. Vandermeere le permettra, les quatre condamnés pour la conspiration du 29 octobre seront immédiatement transférés dans cette maison pour y subir leur peine. »

— On écrit de Namur, le 13 septembre :

« Un vol considérable d'objets en or et en diamans, servant d'ornemens à la statue de la Vierge, dans l'église de Notre-Dame, en cette ville, a eu lieu hier après midi, vers les cinq heures. On évalue à plusieurs milliers de francs la valeur des matières volées. »

— On espère à Manchester qu'il y aura un arrangement amiable entre les maîtres et les ouvriers. Chaque parti est disposé à se relâcher de ses prétentions; on adoptera un terme moyen, et le taux des salaires sera un peu meilleur que celui payé au printemps de cette année, mais il sera inférieur à celui qui étoit payé en 1839.

— On lit dans le journal anglais le *Globe* du 13 septembre :

« On nous communique les détails suivans sur le sort des prisonniers d'Akbar-Khan :

» Lady Sale écrit qu'Akbar-Khan traite avec beaucoup d'égards les dames prisonnières. Il dit maintenant qu'il comprend pourquoi les Européens n'ont qu'une seule femme. La conduite héroïque de lady Sale a dû lui donner du caractère des femmes une opinion qu'il n'avoit pas eue jusqu'alors. Lady Sale annonce que, dans les premiers jours du mois de février, elle a reçu un paquet contenant des vêtemens envoyés par les officiers de Djellalabad. Depuis le 6 janvier, jour de la malheureuse retraite de Caboul, elle n'avoit pu changer de vêtemens. Lady Sale, sa fille, madame Sturt qui étoit sur le point d'accoucher, le lieutenant Mein, M. et madame Wallace, madame Trovor avec ses sept enfans et un domestique européen sont enfermés dans une chambre du fort de Loughman. Lady Mac-Naghten est dans une autre pièce. Il n'y a ni table ni chaises; cependant ces dames sont parvenues à se procurer de petits tabourets. Lady Sale mangeoit dans la même assiette que sa fille. Akbar-Khan fournit du riz aux prisonniers; chaque jour on tue trois moutons qui sont destinés à leur nourriture. Notre amusement, dit lady Sale, consiste à voir une hirondelle faire son nid dans notre chambre. Nous n'avons d'autres livres qu'une Bible et un livre de prières que nous avons eu le bonheur de ramasser sur la route de Caboul. Le lieutenant Mein lit les prières tous les jours. Madame Lumsdey a été tuée au moment où elle tentoit de s'évader de Ghuznee en uniforme d'officier. Son mari avoit été sabré. Il est impossible de dire quand les prisonniers recouvreront la liberté. Le général Sale a offert 30,000 roupies pour sa femme et sa fille, mais il y a eu refus formel. On ouvroit dans tout l'Afghanistan des souscriptions en leur faveur. »

— A la suite de désordres qui ont eu lieu à Genève le 8, des pétitions avoient été adressées au conseil d'Etat demandant l'exécution des lois concernant le séjour des étrangers dans le canton, et plus spécialement l'expulsion de M. Lecomte, du département de l'Orne, rédacteur du *Journal de Genève*, feuille démocratique.

Une lettre de Genève, du 11, publiée dans le *Courrier de Lyon*, porte que le conseil d'Etat vient d'intimer l'ordre à M. Lecomte de quitter le canton. On craignoit en cette occasion une nouvelle émeute, car les partisans de M. Lecomte ne veulent pas le laisser partir.

— La *Gazette de Dusseldorf* ne publie plus de bulletin de la santé du roi de Hanovre. Il y avoit quelque amélioration dans son état.

— On a des nouvelles de Lisbonne du 5 septembre; les cortès devoient être prorogées le 12. Elles venoient d'adopter, à une grande majorité, un projet de loi qui autorise le gouvernement à prélever de l'argent par anticipation sur les impôts et revenus de l'année financière. C'est un vote de confiance qui maintiendra encore le ministère pour quelque temps.

— Les correspondances de Constantinople du 27 août, arrivées par le paquebot français du Levant, portent que le divan et les ambassadeurs des puissances européen..es s'occupent toujours de la question de Syrie. Quant au différend turco-persan, il étoit toujours au même point.

Traité de l'administration temporelle des paroisses, édition abrégée, par M. l'Archevêque de Paris (1).

Nous ne prétendons pas louer ce livre : il n'a pas besoin d'être signalé comme le meilleur abrégé de la législation relative à l'administration temporelle des paroisses. Son utilité et son mérite sont depuis long-temps reconnus.

Mais il est bon de rappeler au clergé que c'est dans l'ouvrage de Mgr Affre qu'il puisera, comme à la source la plus sûre, des notions exactes, 1° sur l'administration des fabriques; 2° sur l'administration des cures; 3° sur la police extérieure de la religion catholique et sur la protection que lui donne la loi civile; 4° sur le mode de répression des délits commis contre cette religion ou à l'occasion de son exercice.

Les ecclésiastiques ne peuvent pas toujours se procurer le grand ouvrage de M. l'Archevêque de Paris : mais le prix de l'édition abrégée est accessible à tous. Le prélat a rendu un véritable service à la science et au clergé, en publiant ce résumé, si méthodique, si clair et si pratique, d'un savant travail.

(1) 1 vol. in-8°. Prix : 1 fr. 75 c., et 2 fr. 50 c. franc de port. A Paris, au bureau de ce journal.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3267 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1280 fr. 00 c.
Emprunt belge. 000 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 3/4.
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 00 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3648.

MARDI 20 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique : 1° sur l'Eucharistie, par Nicole, Arnauld, Renaudot, le P. de Pâris, etc.; 2° sur la Confession, par Denis de Sainte-Marthe; 3° sur les principaux points qui divisent les catholiques d'avec les protestans, par Scheffmacher : publiée par M. l'abbé Migne. — 4 volumes grand in-8°, à deux colonnes.

Le titre que nous venons de transcrire montre que l'éditeur a voulu réunir, en un seul corps d'ouvrage, divers traités, qu'il est assez difficile de se procurer, où sont approfondies les questions les plus controversées entre les catholiques et les protestans. Ces quatre volumes forment un vaste arsenal où l'on trouvera des armes nombreuses et éprouvées contre l'hérésie, lorsqu'on sera amené, par position, à la combattre. Ceux de nos frères séparés, qui, cherchant la vérité de bonne foi, consentiront à en entreprendre la lecture, y rencontreront une lumière vive et pure : elle dissipera leurs préjugés et leur montrera dans tout son éclat la vérité catholique. Enfin, les fidèles dont le doute tourmenteroit l'esprit peuvent y chercher avec confiance la solution de leurs difficultés. Ajoutons que les ouvrages groupés par M. l'abbé Migne dans ces 4 volumes sont précisément les livres de controverse que les protestans de toute nuance aimeroient le mieux voir anéantis : il y a donc un très-heureux à-propos dans leur réimpression au moment où le protestantisme multiplie ses efforts pour arrêter sa décadence et prévenir sa chute.

A la suite de courtes Notices biographiques sur Nicole, Arnauld et Renaudot, M. Migne donne le *Traité sur l'eucharistie, où l'on fait voir la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant ce mystère, en montrant qu'il ne s'y est fait aucune innovation depuis les apôtres*. Ce Traité, qu'on nomma la *Petite Perpétuité*, pour le distinguer du grand ouvrage qui porte le même nom, fut composé par Nicole de concert avec Arnauld. Les auteurs y emploient la méthode de prescription, qui consiste à prouver qu'un dogme populaire, tel que celui de la présence réelle, a été cru par l'Eglise dans tous les temps, par cela seul qu'on prouve qu'il en a été cru universellement dans un temps particulier. La force de cette preuve est tirée de l'impossibilité du changement insensible de croyance, sans dispute et sans contradiction, tel que le supposent les calvinistes, à quelque époque qu'ils entreprennent de le placer. L'estime que ce livre inspira fit regretter que les auteurs ne se livrassent pas entièrement aux matières de controverse, et on leur insinua qu'ils agiroient d'une manière beaucoup plus utile en employant leur plume contre les hérétiques, qu'en écrivant sur le fait de Jansénius et sur la signature du Formulaire, au risque de scandaliser même les protestans.

La réponse que le ministre Claude opposa à la *Petite Perpétuité* appeloit une réplique : c'est ce qu'on nomma

la *Grande Perpétuité*, ou la *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie*, dont Arnauld fut le principal auteur, Nicole s'étant borné à le seconder dans ce vaste travail.

La *Biographie universelle* (art. *Nicole*) prétend à tort que cet ouvrage, chef-d'œuvre de raisonnement, est presque tout entier de Nicole, qui auroit prié Arnauld de le faire paroître sous son nom, parce qu'il convenoit mieux que le public l'attribuât à un docteur qu'à un simple clerc. Du reste, cette *Biographie* se contredit (à l'article *Arnauld*); car elle raconte que, « le docteur voyageant dans une voiture publique, et la conversation étant tombée sur son livre *De la Perpétuité de la foi*, on vanta beaucoup l'ouvrage : lui seul le déprécia. Un des voyageurs indigné lui dit : « Il vous appartient bien de vous ériger en censeur du grand Arnauld ! Et que trouvez-vous à blâmer dans son livre ? Beaucoup de choses, répondit Arnauld; on a manqué tel et tel endroit : on eût dû y mettre plus d'ordre, et presser davantage le raisonnement. » Il parla de tout en maître, et cependant personne ne fut désabusé. Mais, le carrosse de son frère, l'évêque d'Angers, étant venu le prendre à quelques lieues de cette ville, on reconnut que le censeur d'Arnauld étoit Arnauld lui-même, et chacun se répandit en excuses. »

Quoi qu'il en soit sur la part de coopération qui revient à Arnauld ou à Nicole, leur travail comporte trois volumes, reproduits par M. l'abbé Migne.

Le premier, publié en 1669, opéra d'illustres conversions : Turenne, qui le lut en manuscrit, n'hésita plus à se rendre ; le prince de Tarente, les maréchaux de Lorges et de Duras, s'avouèrent convaincus. On avoit suivi dans le premier volume la méthode de prescription : on adopta la méthode de discussion dans le deuxième, qui parut en 1672. Le troisième date de 1674.

Arnauld étoit redevable à Renaudot de la traduction des actes et des extraits des livres des Eglises orientales dont il avoit fait usage. Sur l'invitation de Clément XI, ce savant compléta l'œuvre du docteur. Il publia, en 1711, le quatrième volume de la *Grande Perpétuité* : c'est non-seulement une suite, mais une apologie des trois tomes précédens. En 1713, Renaudot donna un cinquième volume, savoir : *La Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur les sacremens et sur tous les autres points de religion et de discipline que les premiers réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme, prouvée par le consentement des Eglises orientales.* M. Migne a placé ces deux suites immédiatement après la reproduction des trois volumes d'Arnauld.

Avant de compléter ainsi la *Grande Perpétuité*, Renaudot l'avoit vengée, en 1709, des attaques de Jean Aymon, prêtre dauphinois qui apostasia en Hollande ; et M. Migne donne aussi cette *Défense de la Perpétuité de la foi contre les calomnies et les faussetés du livre intitulé : Monumens authentiques de la religion des Grecs.*

Dans la Préface du 3e volume de la *Grande Perpétuité*, Arnauld renvoie à un livre du P. de Pâris, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, comme à un supplément en quelque sorte nécessaire. Ce livre, publié dès 1672 et 1674, est intitulé :

La Créance de l'Eglise grecque touchant la transsubstantiation, défendue contre la réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld. M. Migne n'a point négligé cet écrit du Génovéfain, que nous trouvons à la suite de la polémique de Renaudot.

Nicole, Arnauld, Renaudot et de Pâris occupent les trois premiers volumes de M. Migne et la première moitié du quatrième. Nous n'avons pas mentionné les Préfaces; et pourtant la *Préface historique et critique sur les deux ouvrages de la Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'eucharistie*, donne lieu à une observation. On y trouve, contre les Jésuites, des attaques aussi inconvenantes qu'imméritées. M. Migne ne les a pas retranchées : mais il a soin de prévenir que la Compagnie de Jésus a fait autant de bien à l'Eglise que le jansénisme lui a fait de mal. Son avis suffit pour que le lecteur se tienne sur ses gardes.

La controverse spéciale sur la confession occupe une large place dans la seconde moitié du quatrième volume de M. Migne. C'est au P. Denis de Sainte-Marthe, général de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, que l'éditeur a demandé un travail aussi solide qu'étendu. Il est intitulé : *Traité de la Confession contre les erreurs des calvinistes, où la doctrine de l'Eglise sur ce point est expliquée par l'Ecriture sainte, par la tradition et par plusieurs faits très-remarquables.*

Enfin, le quatrième volume est terminé par les célèbres *Lettres d'un docteur allemand de l'Université catholique de Strasbourg* (le P. Scheffmacher) *à un gentilhomme et à un magistrat protestans*; lettres qui ont procuré la conversion d'un si grand nombre de nos frères séparés. Dans les six premières, adressées à un gentilhomme, l'auteur fait voir la réalité des obstacles au salut qui se trouvent dans la religion protestante; dans six autres, adressées à un magistrat, il montre le peu de fondement des obstacles dont les protestans s'autorisent pour refuser de se réunir à l'Eglise catholique. Une treizième Lettre est une défense de l'invocation des saints. Nous ne nous étendons pas davantage ici sur l'ouvrage du P. Scheffmacher, auquel nous allons consacrer un article particulier.

D'après la simple indication des matières que renferment les quatre volumes édités par M. Migne, le lecteur voit que nous avions raison de faire ressortir l'utilité et l'opportunité de cette publication. Elle a un autre mérite : celui du *bon marché*, et nous nous expliquons difficilement que des volumes, d'un format si grand, de six cents pages au moins à deux colonnes, d'ailleurs convenablement imprimés, puissent être livrés à un prix relativement si minime.

Il s'agissoit de la réimpression d'un texte français, travail facile : aussi ne devions-nous pas rencontrer d'incorrections.

Lettres d'un Docteur catholique à un Protestant sur les principaux points de controverse, et sur les obstacles au salut et à la conversion des luthériens et des calvinistes, par le P. Scheffmacher. Cinquième édition. — 2 vol. in-8°.

C'est à l'édition de Rouen (1769) que M. Séguin, d'Avignon, emprunte l'avertissement de l'édition qu'il publie. On y constate les heureux résultats

produits depuis 1725 par l'ouvrage du savant et pieux Jésuite, tant en Alsace que dans une grande partie de l'Allemagne. Ces résultats ne sauroient étonner, car la charité dirigeoit le zèle et la plume de Scheffmacher : le style de son livre, modéré et tendre, annonce qu'il en a banni toute aigreur, toute animosité. Du reste, cette douceur n'ôtoit rien à sa force : il expose avec une précision et une solidité remarquables les preuves qui établissent la vérité de nos dogmes ; il ne dissimule pas les objections des protestans, et les réfute avec une clarté et une vigueur qui doivent soumettre les esprits dégagés de préventions et les cœurs ouverts à l'amour de la vérité.

Nous avons dit dans l'article précédent, que six obstacles au salut se trouvent dans la religion protestante. Ils consistent : 1° En ce que les protestans sont séparés de la véritable et seule Eglise de Jésus-Christ ; 2° en ce qu'ils ne peuvent avoir qu'une foi chancelante ; 3° en ce qu'ils ne reconnoissent point l'autorité du Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ni celle des évêques, successeurs des apôtres ; 4° en ce que, la confession n'étant pas en usage chez eux, ou du moins n'y étant pas jugée nécessaire, la voie de la réconciliation avec le Seigneur leur est fermée ; 5° en ce que leurs prétendus pasteurs n'ont aucune mission ni aucun pouvoir pour exercer le saint ministère ; 6° en ce que le corps de doctrine des protestans n'est qu'un tissu de plusieurs erreurs anciennement condamnées par l'Eglise. Aussi la première Lettre a-t-elle pour objet l'*Institution divine de l'Eglise catholique et son autorité ;* la seconde expose *Quelle est la véritable règle de la foi ;* la troisième établit la *Primauté du Pape, son autorité dans les matières spirituelles, et celle des évêques, successeurs des apôtres ;* la quatrième prouve la *Nécessité de la confession sacramentelle ;* la cinquième démontre le *Défaut de pouvoir dans les pasteurs protestans, et l'invalidité de leur ministère ;* la sixième expose toutes les *Erreurs anciennes et modernes que les protestans ont renouvelées, et dont ils ont formé leur corps de doctrine.*

En vain nos frères séparés prétendent-ils, à leur tour, rencontrer dans l'Eglise catholique des obstacles qui les empêchent de s'y réunir. Le P. Scheffmacher expose les six articles de notre croyance contre lesquels ils se sont élevés avec le plus de véhémence et d'obstination, il démontre la vérité de ces dogmes ; et conclut qu'aucun de ces articles n'ayant pu être pour les protestans un sujet légitime de séparation, aucun ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Cette discussion est la matière des six dernières Lettres, qui ont pour objet : la septième, le *Sacrifice de la Messe ;* la huitième, la *Présence permanente de Jésus-Christ dans l'eucharistie et l'obligation de l'y adorer ;* la neuvième, la *Communion sous une seule espèce ;* la dixième, l'*Invocation des saints ;* la onzième, la *Prière pour les morts* et le *Purgatoire ;* la douzième, la *Justification du pécheur.*

Ces douze Lettres réunies forment, on le voit, un corps assez complet de controverse : les autres articles, moins notables, qui nous distinguent des protestans, sont des conséquences de quelques-uns des dogmes qui y sont exposés et défendus.

L'Avertissement parle d'une treizième Lettre, qui auroit pour objet, non pas la Défense de l'Invocation des saints, comme dans l'édition de M. Migne, mais le Dogme de la présence réelle prouvé par l'autorité de l'Ecriture sainte. Du reste, il n'en est question que dans cet Avertissement, car le texte de la treizième Lettre ne s'est présenté à nous, ni dans le premier, ni dans le second volume.

La correction du style a paru rendre nécessaires quelques changemens de rédaction. On a cru aussi devoir opérer plusieurs retranchemens, surtout par rapport aux citations des livres écrits en langue allemande : l'opportunité de ces suppressions est contestable.

Puisque nous nous occupons de la controverse avec les protestans, nous saisissons cette occasion pour recommander la lecture des *Lettres sur le Protestantisme*, ou Réponse de M. l'abbé Thibaud, curé de la cathédrale de La Rochelle, à la Brochure de M. Cambon, ministre à Marennes, et aux nouvelles Lettres de ce ministre, sur les prétendues erreurs de l'Eglise romaine. Nous ne tarderons pas à motiver cette recommandation.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le sacre de M. l'évêque élu d'Angoulême aura lieu dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice. Le prélat est entré en retraite, pour se préparer à cette cérémonie.

— M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas a conféré le baptême à une juive, originaire de l'Alsace, dans la chapelle des Sœurs de la Charité de cette paroisse. Au moment de recevoir sur la tête l'eau régénératrice, cette néophyte a versé des larmes accompagnées de sanglots qui ont vivement ému les assistans. Les mêmes sentimens de foi se sont manifestés au moment de la communion.

Diocèse de Bourges. — M. l'archevêque a récemment bénit le pont de Bruère. De nombreux gardes nationaux en armes, les maires et conseillers municipaux des communes voisines, et une foule de notabilités assistoient à cette pieuse cérémonie. Une messe a d'abord été célébrée par le prélat. Il s'est ensuite dirigé processionnellement vers le pont, entouré des curés des environs, et accompagné de M. le duc de Mortemart et de madame Aubertot, parrain et marraine. Avant de donner sa bénédiction, le pontife, monté sur une estrade, a adressé aux assistans une touchante allocution dans laquelle il s'est attaché à prouver que les œuvres de l'industrie qui contribuent au bonheur des peuples sont en même temps favorables à la propagation des pratiques de la religion dont elles facilitent l'exercice.

— M. l'archevêque vient d'adresser au clergé et aux fidèles de Châteauroux une Lettre pastorale, à l'occasion du projet de construction de la principale église de cette ville. Le prélat annonce que le mérite d'avoir conçu ce noble et religieux dessein appartient au maire de Châteauroux, et il invite les fidèles à s'associer aux vues d'une administration municipale qui se montre si intelligente.

« Votre ville, N. T. C. F., est la première du département : elle prend des accroissemens rapides. L'industrie, qui se développe dans son sein, lui promet des jours de plus en plus prospères. A une cité déjà si importante et destinée à le devenir bien davantage encore, il faut un monument qui atteste sa foi et sa splendeur. Elle rougiroit de ne posséder que d'humbles sanctuaires. Elle aimera à

se glorifier d'un temple magnifique qui sera son plus bel ornement. Ce sont-là, sans contredit, vos sentimens et vos désirs. Aussi, N. T. C. F., êtes-vous disposés à en donner des preuves non équivoques. Les sacrifices de la ville, quelque considérables qu'ils soient, seront insuffisans, même avec tout ce que le gouvernement pourra allouer pour favoriser l'exécution de cette grande entreprise. L'œuvre resteroit imparfaite sans votre concours. Vous vous empresserez tous de donner dans la proportion de vos ressources personnelles.

» La maison de prière est un bien commun. Chacun doit être jaloux de contribuer, par ses pieuses libéralités, à ce que cette demeure sacrée reponde à sa haute destination. Vous ne voulez pas que l'étranger cherche en vain dans vos murs un de ces édifices religieux qui, dans toutes les grandes villes, appellent ses regards, et qu'il puisse alors vous demander où est votre Dieu, comme si vous n'en aviez point, ou que du moins vous fussiez absorbés par les intérêts de la terre au point de n'avoir plus de pensée pour le ciel. Le supposer, ce seroit vous faire une injure bien gratuite. Il y a de la foi et de la générosité dans vos cœurs. Aussi l'appel qui vous est fait ne sera pas stérile. Vous donnerez volontiers : on verra parmi vous cet élan unanime dont les Israélites offrirent un si touchant exemple, lorsqu'à la voix de Moïse ils apportoient à l'envi leurs dons pour concourir à la construction de l'arche sainte. »

Cet appel du prélat trouvera de l'écho dans tous les cœurs.

Diocèse de Chartres. — On ne sauroit pousser plus loin la haine contre le clergé que ne le fait M. Isambert. Quand il s'agit des prêtres, il ne se connoît plus. C'est au sein du conseil-général d'Eure-et-Loir qu'il vient de se laisser entraîner encore par la fougue de ses passions voltairiennes, et voici à quelle occasion.

Le séminaire de Chartres manque d'infirmerie. Aux termes de la loi du 17 juillet 1822, l'évêque a réclamé la restitution de quelques pièces et d'une cour dépendant du séminaire, et qui avoient été occupées autrefois par le tribunal civil de Chartres. Or, ces pièces sont devenues parfaitement inutiles au département. La réclamation de Mgr Clausel de Montals étoit motivée sur un intérêt très-légitime, très-moral, et contre lequel nul autre intérêt ne s'élève. Eh bien ! au lieu de donner son adhésion à la réclamation du prélat, M. Isambert a parlé très-longuement pour la faire rejeter. A propos d'une petite cour à fumier et de deux petites chambres, il a parlé et des Jésuites, et de la puissance des papes, et de la *grande* révolution française, et des révolutions d'Espagne et de Portugal.

Le traitement des aumôniers des prisons a été, pour M. Isambert, l'occasion d'une nouvelle divagation. Il n'auroit pas voulu qu'on rétribuât les aumôniers. Il trouve que 200 misérables francs donnés à un chapelain, qui va visiter les prisonniers et leur faire des instructions morales et religieuses, sont une dépense irrationnelle. Cependant il a fini par voter 150 fr., sous la condition expresse que « l'aumônier paieroit de sa poche le pain, le vin et la cire de l'autel. »

« En vérité, dirons-nous avec le *Globe*, quand les passions tombent dans cet *infiniment petit* de haine et d'hostilité, elles cessent d'être odieuses et ne sont plus que sottes ; et elles ne font plus de tort réel qu'à ceux qu'elles enflamment. »

Diocèse de Metz. — L'oraison funèbre de Mgr Besson a été prononcée le 12 septembre, dans l'église cathédrale de Metz, par M. l'abbé Rollin, chanoine titulaire, puis imprimée à un grand nombre d'exem-

plaires, qui se vendent au profit de la maison des Orphelins. C'est un récit simple et touchant de la vie du prélat.

M. l'abbé Rollin a révélé une anecdote de cette vie si sainte. Elle montre de quels moyens Dieu se sert souvent pour toucher les cœurs les plus endurcis, et combien la charité lui est agréable, même chez les plus grands pécheurs, quand elle s'exerce dans la simplicité du cœur.

M. Besson, fuyant les persécutions révolutionnaires, s'étoit retiré en Savoie en 1792. L'armée républicaine y pénètre, se saisit de lui et le traîne dans les prisons de Lyon par ordre d'un représentant du peuple, évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Après un interrogatoire de douze heures, le pauvre prêtre avoit été reconduit en prison et attendoit la mort, ainsi que l'abbé Thiolas, depuis évêque d'Annecy, lorsqu'ils s'aperçurent tous deux d'un moyen d'évasion : ils le saisirent. Mais où fuir? où trouver un asile? M. Besson, dit l'orateur, va frapper à une porte : elle s'ouvre; il demande l'hospitalité : il l'obtient. Et pour prix de cette réception qui lui sauvoit la vie, M. Besson convertit son hôte! c'étoit un prêtre schismatique.

M. l'abbé Rollin a fait aussi connoître les paroles pleines de foi et de résignation sorties de la bouche du prélat mourant : *Moi aussi*, disoit-il en contemplant son crucifix, *je veux mourir sur ma croix.* — Et plus tard, au milieu des plus grandes souffrances : *Dieu m'a fait beaucoup de grâces dans ma vie; mais celle-ci est la plus grande; j'accepte volontiers les douleurs qu'il m'envoie, et le prie de les augmenter encore.* Enfin, peu d'heures avant de rendre sa belle ame à son Créateur, Mgr Besson tenoit en main le magnifique reliquaire dont il a fait présent à la cathédrale et s'écrioit : *Mon Dieu, agréez ce que je vous offre pour la décoration de votre saint temple, et donnez-moi en échange la patience!*

Ne sont-ce pas là les paroles du juste, et une telle mort ne couronne-t-elle pas dignement une vie pleine de foi et de charité?

Diocèse de Saint-Claude. — Un accident, qui pouvoit avoir les plus funestes résultats, est arrivé à Mgr de Chamon. La voiture qui conduisoit ce prélat a versé le lundi 5 de ce mois, sur le chemin de Moissy à l'abbaye d'Acey. Le cheval a lancé la voiture sur un des monceaux de pierres qui bordent la route. Heureusement que la violence du choc détacha l'avant-train, qui fut seul emporté par le cheval à travers les champs. Sans cette circonstance toute providentielle, le prélat et trois personnes qui l'accompagnoient eussent été infailliblement tués. M. Girod, grand-vicaire, a reçu au front une blessure qui heureusement n'offre pas de gravité. Mgr de Chamon n'a pas eu de mal. Le conducteur a été le plus maltraité : cependant, son état ne présente rien d'alarmant.

Diocèse de Strasbourg. — La Notice suivante nous est adressée de Strasbourg :

« Jean-François-Marie Le Pappe de Trévern naquit à Morlaix le 22 octobre 1754, d'une des familles les plus honorables de la Basse-Bretagne. Il commença ses premières études au collége de Quimper, et fut les achever au collége Du Plessis-Richelieu, à Paris. Constamment à la tête de sa classe, il avoit, en poésie surtout, une supériorité marquée sur tous ses condisciples. Aussi son esprit a-t-il toujours conservé la teinte des fortes études classiques qu'il avoit faites, et à l'âge de quatre-vingts ans il savoit encore assaisonner la conversation en citant à propos et avec une facilité étonnante les plus beaux passages des poètes latins. En 1775

il entra au séminaire de Saint-Magloire, où, après avoir fait quatre années de théologie, il présida pendant trois ans, en qualité de maître des conférences, aux exercices théologiques des séminaristes. Au sortir du séminaire de Saint-Magloire, il suivit les cours de la Sorbonne, et en 1784, il fut créé docteur en théologie. La même année, il reçut l'ordre de la prêtrise, et fut nommé vicaire-général de M. de La Luzerne, évêque de Langres. Il prit dès-lors une part active aux travaux de ce savant et infatigable apologiste de la religion. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il dut s'expatrier, et alla chercher un refuge en Angleterre. Ses talens et son amabilité l'y firent bientôt distinguer parmi ses illustres compagnons d'exil : plusieurs familles de la première noblesse du pays lui offrirent l'hospitalité. Il s'y refusa long-temps. «Je suis jeune, disoit-il; je puis vivre des leçons de français que je donne. La plupart de mes compagnons d'exil n'ont pas les mêmes ressources que moi. Reportez sur eux les secours que vous m'offrez. » Il céda enfin aux instances réitérées de lord Carlisle, et devint l'hôte de cet illustre bienfaiteur des Français.

» Comme la maison de lord Carlisle étoit le rendez-vous de toute la haute société de Londres, M. de Trévern se trouva bientôt en relations d'amitié avec les personnages les plus distingués de la capitale d'Angleterre. Pour dissiper les préjugés que ses nobles amis nourrissoient contre la religion dont il étoit le ministre, il conçut le plan de l'immortel ouvrage qu'il publia depuis sous le titre de *Discussion amicale*. Il avoit amassé à peu près tous les matériaux qui devoient servir au dessein de cet ouvrage, quand il quitta l'Angleterre pour se rendre en Autriche, où il étoit appelé par le prince Esterhazy, qui lui confia l'éducation de son fils, le prince Paul, depuis ambassadeur en Angleterre. Malgré les nombreuses occupations que lui donnoit une charge aussi importante, il sut si bien ménager son temps, qu'il put continuer ses travaux théologiques et achever sa *Discussion amicale*, qu'il fit imprimer à Londres. C'est incontestablement un des meilleurs ouvrages de controverse que nous ayons. Le style en est pur et noble, et les différens points de doctrine controversés entre les catholiques et les protestans y sont discutés avec autant de profondeur que de sagacité. Aussi l'Eglise anglicane s'en émut-elle vivement. Stanley Faber, recteur de Long-Newton-Durham, essaya d'y répondre dans un ouvrage intitulé : *Difficultés du Romanisme*. Mais, au lieu de discuter franchement les questions traitées dans la *Discussion amicale*, le ministre anglican ne chercha qu'à les tourner. M. de Trévern lui fit une réplique concise et péremptoire qui parut sous le titre de : *Défense de la Discussion amicale*. La *Discussion amicale* est un des ouvrages qui ont le plus puissamment contribué au mouvement religieux qui s'opère en Angleterre.

» M. de Trévern étoit rentré en France en 1814; mais, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se retira de nouveau en Autriche, et ne revint dans sa patrie qu'en 1818. En 1822 il vint à Strasbourg, et y donna, avec un grand succès, des conférences sur les preuves de la religion. Elles furent imprimées plus tard, sous le titre de : *Discours sur l'incrédulité et sur la certitude de la révélation chrétienne*. M. de Trévern fut nommé évêque d'Aire en 1823, et transféré sur le siége de Strasbourg en 1827. En 1828, Charles X, qui avoit pour lui une vénération toute particulière, le décora du titre de conseiller d'Etat.

» L'instruction cléricale fut le premier objet de la sollicitude du nouvel évêque de Strasbourg. Les deux petits séminaires de La Chapelle et de Strasbourg étoient dirigés par des professeurs de mérite, et ne laissoient guère à désirer sous le rapport des études ; mais le premier succomboit sous les dettes qu'on avoit été obligé de contracter pour faire

l'acquisition d'un local : le second n'avoit pas d'édifice en propre, et le loyer qu'il payoit, absorboit toutes ses ressources. M. de Trévern s'imposa de grands sacrifices pécuniaires, et fit un appel à la générosité du clergé et des fidèles du diocèse. Cet appel fut entendu. Le petit séminaire de Lachapelle se remit, et celui de Strasbourg put faire l'acquisition d'un local situé dans un des quartiers les plus sains et les plus aérés de la ville. Le grand séminaire se trouvoit dans une situation plus heureuse, et les études théologiques y étoient aussi fortes qu'elles pouvoient l'être, eu égard au temps que les élèves y passoient. Voyant la pénurie des prêtres moins grande, M. de Trévern prolongea d'une année le séjour des jeunes lévites au séminaire, et statua que désormais personne ne seroit promu au sacerdoce sans avoir fait quatre années de théologie. Il établit en outre à sa campagne une école de hautes études ecclésiastiques où il appeloit tous les ans 14 à 18 des meilleurs sujets qui venoient d'achever leurs cours au séminaire; et, joignant le plus noble désintéressement au zèle le plus ardent pour le progrès des études, il entretenoit presque tous ces élèves à ses frais.

» Sa charité étoit inépuisable : malgré la modicité de ses ressources, elle le mettoit à même de ne rester étranger à aucune bonne œuvre. Outre les secours de toute espèce qu'il envoyoit à domicile, il faisoit faire, au commencement de chaque mois, d'abondantes distributions d'aumônes au secrétariat de l'évêché ; et tous les ans, aux approches de l'hiver, les pauvres y venoient chercher le bois de chauffage que sa libéralité mettoit à leur disposition. Sentinelle avancée du camp d'Israël, il a été un des premiers à signaler les tendances funestes du système politico-religieux de M. de La Mennais; et, quand plus tard des erreurs pernicieuses surgirent dans son propre diocèse, il défendit, avec une héroïque fermeté, le dépôt sacré de la doctrine catholique. Tout le monde admiroit sa piété angélique lorsqu'il célébroit les mystères sacrés de la religion dont il étoit le pontife. Sa vaste science, sa foi vive, son zèle pour ramener au bercail les brebis égarées, sa droiture et son affabilité en font un des évêques les plus distingués qui ont illustré le siége de Strasbourg.

» Aussi son éloge est dans toutes les bouches, et sa mémoire sera à jamais en bénédiction dans le diocèse qu'il a éclairé par ses lumières et édifié par ses vertus. »

Diocèse de Toulouse. — M. l'archevêque vient d'adresser, à la date du 3 septembre, la circulaire suivante à son clergé.

« Monsieur le Curé,

» Ayant consulté le Saint-Siége, à l'exemple de plusieurs évêques, sur la question de savoir si tous les curés et autres prêtres ayant titre à charge d'ames sont obligés d'appliquer la messe à leurs paroissiens les jours de fêtes supprimées, en vertu de l'Indult du 9 avril 1802, comme ils y sont obligés le saint jour du dimanche et fêtes commandées, nous en avons reçu la réponse, que je vous adresse ci-après : vous vous conformerez, dès que vous l'aurez reçue, aux dispositions qu'elle contient.

» Recevez, monsieur le curé, l'assurance de mon inviolable attachement.

» † P.-T.-D., archevêque de Toulouse. »

« Perillustris ac Reverendissime Domine uti Frater : — Relatis Sanctissimo Domino Nostro per Sub-Secretarium Sacræ Congregationis Concilii adjunctis precibus datis nomine Amplitudini Tuæ, eadem Sanctitas Sua ad Amplitudinem Tuam præsentes dari, eidemque notificari mandavit, juxta resolutiones alias editas à Sacra Congregatione teneri Parochos ad applicationem Missæ pro populo etiam iis festis diebus qui suppressi fuerunt vigore indulti sanctæ memoriæ Pii VII. die 9. Aprilis 1802 : attentis vero peculiaribus circumstantiis ipsa Sanctitas Sua facultatem concedit Amplitudini Tuæ singulos Parochos suæ Diœcesis à præteritis omissionibus hujusmodi pro suo ar-

bitrio et prudentia gratis absolvendi, iisdemque Missas sic de præterito non applicatas, celebrata tamen unica Missa ab unoquoque Parocho, gratis pariter condonandi, supplente in reliquis eadem Sanctitate Suâ de thesauro Ecclesiæ. Quo vero ad futurum ipsa Sanctitas Sua facultatem impertitur eidem Amplitudini Tuæ per Triennium proximum tantum cum iis Parochis, quos vere indigere censuerit super applicatione ejusdem Missæ pro populo festis diebus ut supra à sanctæ memoriæ Pio VII. suppressis pro suo arbitrio et prudentia gratis dispensandi, firmo tamen onere hujusmodi applicationis in Festo Circumcisionis D. N. J. C. necnon Conceptionis, Annuntiationis, et Nativitatis B. M. V. Hæc Sanctitatis Suæ mandato dum Nos per præsentes exequimur Amplitudini Tuæ fausta omnia precamur à Domino.

» Amplitudinis Tuæ.

» Romæ, 6. Augusti 1842.

» Uti Frater Studiosissimus,

» P. Card. POLIDORIUS, Præf. »

Il nous semble que, d'après ce nouveau document, le doute n'est plus possible sur la question si grave qui a été débattue dans ce Journal par deux savans théologiens.

IRLANDE. — C'est Mgr Polding, archevêque de Sidney, qui a transmis à M. l'archevêque de Dublin les diplômes de docteur en théologie envoyés par Sa Sainteté au président et au doyen du collége de Maynooth. Cet envoi étoit accompagné d'une lettre, dont voici un extrait :

« *Liverpool*, 28 juillet 1842. — Milord, c'est avec le plus grand plaisir que je transmets à Votre Grandeur les pièces ci-incluses, que j'ai eu l'honneur d'apporter avec moi de Rome, et que je remets maintenant entre vos mains de la part des vénérables autorités de la cité sainte. Je profite de cette occasion pour exprimer les sentimens de ma très-vive reconnoissance au collége de Maynooth, à mon respectable ami, le digne président, et au révérend doyen qui, par ses leçons et ses exemples, sait former si admirablement ceux qui ont l'inexprimable bonheur de vivre sous sa direction. Les succès dont jusqu'ici il a plu à Dieu de couronner nos humbles travaux dans l'immense diocèse de Sidney, ont été principalement accomplis (avec le secours de Dieu, qui s'est servi d'eux comme d'instrumens de sa grâce) par ces excellens missionnaires irlandais qui se sont joints à moi, après avoir été imbus de l'esprit de leur vocation dans le collége de Maynooth. Ce que j'exprime ici est une dette de reconnoissance que je désirois depuis long-temps acquitter; et, afin de mieux remplir ce devoir, j'ai saisi la première occasion qui s'est présentée, après l'érection de Sidney en siége métropolitain, pour exposer au Saint-Père les grands mérites d'un collége qui a déjà envoyé plusieurs de ses membres dans toutes les parties du monde. J'ai mentionné en particulier à Sa Sainteté les grandes obligations que j'avois à ce collége et l'assistance que j'en avois reçue. Les noms du président et des supérieurs du collége étoient déjà bien connus du Saint-Père, et c'est avec les marques de la satisfaction la plus vive qu'il a daigné signer les pièces dont j'ai l'honneur de transmettre les copies authentiques à Votre Grandeur.....

» † J.-B. POLDING. »

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une sorte de malédiction s'attachoit déjà du temps de Luther à la possession des biens mal acquis, et spécialement à ceux qui provenoient de la spoliation de l'Eglise. Il fut le premier à s'en apercevoir après qu'il eut donné le conseil et l'exemple de ce genre d'iniquité. Les écrits où il se plaignoit de voir que ces sortes de dépouilles portoient malheur sont connus de tout le monde. « L'expérience nous apprend, disoit-il, que ceux qui s'approprient les biens ecclésiastiques trouvent encore plus de facilité à les dévorer qu'à les acquérir, et qu'il finissent généralement par se voir réduits à la besace. » Un conseiller de

l'électeur de Saxe, Jean Hund, qui, dans la distribution de ces rapines, n'avoit pas été un des moins gorgés, faisoit la même remarque et se plaignoit dans les mêmes termes, en disant que les biens du clergé sembloient n'avoir passé entre les mains de la noblesse que pour en sortir aussi vite qu'ils y étoient entrés, et pour entraîner avec eux les patrimoines auxquels on les avoit réunis.

Quand ces faits historiques ne seroient pas consignés en bon latin dans les ouvrages de Luther, assez d'autres exemples seroient venus depuis lors constater la justesse de cette observation. Ce fût peu de temps après la confiscation et la vente des propriétés de l'Eglise, que la révolution française se trouva forcée de faire banqueroute des deux tiers de sa dette publique, et réduite à brûler ses richesses dans des cages de fer sur la place Vendôme. Et de ce que l'habit de la France actuelle montre un peu moins la corde, n'allez pas conclure de là que Luther et le conseiller Jean Hund se soient trompés dans leur jugement sur les effets de la spoliation. Au contraire, leur remarque subsiste de nos jours plus que jamais, puisqu'il est vrai que les énormes confiscations et les riches dépouilles qui ont passé par notre tonneau des Danaïdes, n'ont point empêché la France d'entasser dettes sur dettes, et d'arriver à près de huit milliards moins que rien. Si l'on n'appelle pas cela s'appauvrir et préparer tout doucement la besace, cherchez un autre nom moins désagréable, pourvu qu'il signifie la même chose.

Au reste, nous avons dans ce moment sous les yeux un exemple très-propre à nous rafraîchir la mémoire de ce qui s'est passé dans notre pays, en matière de spoliations inutiles et malheureuses, qui n'enrichissent point les gouvernemens. L'Espagne nage dans la confiscation, au milieu des dépouilles de l'Eglise. Elle ne s'épargne rien en ce genre de ce qui peut être à sa convenance. Aucun acte d'oppression, aucune violation de propriété, aucune injustice ne lui coûte pour alimenter son fisc de rapines et d'extorsions. Eh bien, l'Espagne renouvelle la fable de Tantale au milieu des eaux; l'Espagne est sans marine, ses soldats sans souliers, ses employés sans salaire. En un mot, l'Espagne offre l'image de la plus grande détresse, de la plus grande pauvreté où jamais peuple et gouvernement soient tombés. Si donc il se trouvoit là quelque nouveau Luther, ne seroit-il pas fondé à dire comme l'autre : Qu'une sorte de malédiction s'attache à la possession des biens mal acquis, et spécialement à ceux qui proviennent de la spoliation de l'Eglise?

PARIS, 19 SEPTEMBRE.

M. le prince de Joinville est de retour aux Tuileries de son voyage au château d'Eu.

— M. le ministre des travaux publics est aussi de retour du château d'Eu.

— Une décision du ministre de l'intérieur, en date du 1er septembre, interdit la résidence de l'arrondissement de Dieppe aux condamnés libérés politiques soumis à la surveillance de la haute police. Il paroît que cette décision est une mesure de précaution inspirée par le séjour de Louis-Philippe et de sa famille dans l'arrondissement de Dieppe.

— En même temps que son congé pour revenir en France, M. Casimir Périer a reçu à Saint-Pétersbourg la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur, et l'assurance d'être nommé à la première ambassade vacante, car il ne doit pas retourner en Russie.

— Une ordonnance du 13 septembre nomme à diverses fonctions judiciaires dans les colonies françaises.

— M. le ministre de l'intérieur vient de publier une circulaire dans laquelle il annonce qu'il fera imprimer, sous un format bref et net, un résumé des principales lois dont les communes reçoivent l'application habituelle. Ce résumé sera intitulé : *Code des Campagnes.*

— M. le ministre de la guerre, président du conseil, vient de charger M. Ar-

taud, inspecteur-général des études, d'une mission en Algérie.

— M. Boërio, récemment nommé colonel du 17e régiment d'infanterie légère, a été installé par M. le duc d'Aumale, promu au grade de maréchal-de-camp.

— Madame la comtesse de Juigné vient de mourir à Paris.

— Dans la journée de jeudi dernier, plus de vingt ouvriers plombiers qui se rendoient coupables de détournemens ont été arrêtés en flagrant délit chez deux plombiers dans l'établissement desquels la police s'étoit transportée, et avoit établi ce qu'on appelle des *souricières*. Chez le premier, on a saisi 1,200 kilogrammes de plomb et de zinc; chez le second, des arrestations importantes ont eu lieu. Ces exemples nécessaires mettront, il faut l'espérer, un terme à de coupables manœuvres.

— Les journaux de la Guadeloupe viennent de nous apporter l'adresse votée par le conseil colonial de cette île, le 9 juillet, en réponse au discours d'ouverture de la session. Ce document retrace toutes les souffrances de la colonie.

— Le *Messager* nous apprend que le ministre de la marine vient de nommer une commission qui, sous la présidence de M. Gautier, membre de la pairie, devra examiner les questions relatives à la traite des gommes au Sénégal.

— M. Régis, négociant de Marseille, dont la maison a des relations continuelles avec le Sénégal, dans une lettre rendue publique, expose les vices du système actuel. Il affirme que la compagnie qui fait le monopole de la gomme a réalisé un bénéfice en rivière de 343 p. 100, car elle a exigé des Maures 30 kil. de gomme, ou soit 44 fr. 85 c. de la pièce de guinée (cotonnade), qu'elle n'a payée aux expéditeurs que 12 fr. 85 c. et 13 fr.

Au lieu de 4 millions de kil. de gomme, que produit ordinairement la traite, le monopole n'a pu en procurer qu'un million, et au lieu d'écouler 140 à 150,000 pièces de Guinée, consommation moyenne, elle n'en a vendu que 40,000.

Tels sont les résultats du privilége. Pour peu qu'il dure, notre commerce passera entre les mains des Anglais, qui se tiennent à l'affût, non-seulement à Portendic, assez mauvaise rade, mais bien plus près de nous, en Gambie.

Du reste, des lettres du Sénégal, du 19 juillet, communiquées par M. Régis, prouvent que les exploiteurs du privilége eux-mêmes commencent à ne plus s'entendre.

« La désunion, dit la correspondance, s'est mise entre les partisans du monopole; deux registres ont été présentés de la part du directeur de la compagnie: sur l'un, on inscrit les fidèles qui signent une pétition en faveur de la mesure; sur l'autre, les mécréans qui refusent. Ceux de ces derniers qui doivent quelques sommes, et qu'ils ne pourront payer avant quelques mois, vont être poursuivis tout de suite. Les manœuvres les plus dégoûtantes ont été employées, au point de révolter le commandant de l'escale des Trazzas, qui ne s'est pas gêné pour l'écrire.

» Malgré ces violences, les négocians traitans les plus influens du pays, ceux qui paient les trois quarts des impositions locales, ne veulent plus de la société et du monopole, dont ils ont reconnu les abus. »

Ajoutons que six membres du conseil colonial ont signé le registre des opposans; parmi eux figure le président du conseil.

— Les nouvelles d'Alger, du 10 septembre, annoncent qu'on y embarque des troupes pour Cherchell; elles alloient seconder le mouvement du général Changarnier, qui s'est engagé du côté de Fenez, pour châtier la tribu des Beni-Menasser.

M. Bugeaud est allé à Oran pour se concerter avec les généraux Bedeau et d'Arbouville, et présider aux mouvemens de troupes qui vont avoir lieu dans cette province pour chasser les Arabes,

et dégager le général Lamoricière qui éprouve quelques difficultés à Mascara. Le 2e régiment de chasseurs d'Afrique et le 13e léger marcheront sur cette garnison.

— On écrit de Monstaganem, le 6 septembre :

« Nous recevons aujourd'hui des nouvelles intéressantes de l'intérieur ; l'émir est à Tekedempt depuis huit jours, et il à convoqué tous les petits chefs qui sont restés attachés à sa cause ; Ben-Salem est arrivé de la province de Tittery, où la majeure partie de ses troupes, autrefois si fanatiques, vient de l'abandonner.

» Tous les contingens réunis autour du sultan déchu formoient au plus un millier d'hommes, tant infanterie que cavalerie ; il ne reste que quelques vestiges des corps réguliers.

» Avant-hier Ben-Abd-Allah, l'un des kaïds du kalifat du Salem, qui avoit projeté de se soumettre au général Changarnier, a été mis à mort à Tekedempt, par ordre et en présence de l'émir.

» Abd-el-Kader compte rester encore huit jours à Tekedempt et dans les environs; il est fort inquiet pour le mois d'octobre. Il craint avec raison que nous ne nous mettions en campagne sur tous les points à la fois et que nous ne le traquions comme une bête fauve. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Langlois, condamné à mort pour parricide par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, a été exécuté jeudi à Forges. Il a été assisté à ses derniers momens par M. l'abbé Lefebvre dont il paroissoit écouter les exhortations avec recueillement.

— M. d'Argout, fils du gouverneur de la Banque de France, vient d'être nommé receveur particulier à Gien (Loiret), en remplacement de M. Piédor, nommé payeur du département à Orléans.

— Le *Journal du Bourbonnais*, suspendu depuis quelque temps par suite d'énormes condamnations et de l'emprisonnement de son courageux directeur, va incessamment reparoître.

— Le conseil-général du département du Nord a repoussé un projet d'adresse à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, à la majorité de 14 voix contre 8.

— L'*Emancipation* de Toulouse rapporte ce qui suit :

« Un affreux accident est arrivé au Perthuis de Marquefane, près Carbonne. Un bateau qui venoit de Cazères à Toulouse, avec un chargement de bois et des passagers, a sombré en franchissant ce passage. Trois femmes et un enfant de douze ans ont été noyés, sans que la rapidité du torrent permît de les secourir. L'équipage, composé de sept hommes, est parvenu à se sauver. »

EXTÉRIEUR.

Le général Zurbano après avoir fait fusiller les carlistes et les christinos qui lui ont été dénoncés partout où il a passé, traite maintenant les républicains de la même façon. C'est ainsi qu'il a fait comparoître dernièrement devant lui dix individus, connus comme tels à Figuières, et qu'il leur a adressé la douce allocution suivante : « Si je ne commence pas par vous faire fusiller, c'est que vous me feriez passer pour un tyran. Mais je ne vous donne que trois jours pour vider la province ; et soyez bien convaincus que si je vous rencontre, passé ce terme, je vous fais fusiller à l'heure même. »

Après quoi il leur a délivré un petit *exeat* conçu en ces termes : « Les dénommés ci-dessus sortiront sous trois jours de cette province, sans itinéraire ni destination, *sous peine de mort*. »

— On annonce que le ministre des finances d'Espartero, ne sachant plus de quel bois faire flèche, demande comme une grâce qu'on lui cherche un successeur.

— La reine d'Angleterre est arrivée samedi à Windsor, de retour de son voyage en Ecosse.

— Le *Sun* donne les nouvelles suivantes des districts manufacturiers :

« Les affaires s'améliorent un peu, et un grand nombre de coalisés reprennent du travail. Les nouvelles du Lancashire sont plus satisfaisantes : à Blackburn, à Oldhem les travaux sont repris. Nous regrettons d'apprendre qu'à Staleybridge, Hyde, Ashton, Under-Lyne et Stockport, le travail soit repris lentement. On espère que les dernières nouvelles des Etats-Unis raviveront le commerce avant l'hiver, autrement la perspective ne seroit pas brillante. L'hiver approche, et c'est alors que les privations des classes ouvrières et leurs souffrances seront effroyables.

» A Glossop, les rassemblemens d'ouvriers sont toujours nombreux et menaçans. Un fabricant, M. Stepley, n'est préservé que par la présence des militaires. »

— Les forces navales anglaises qui sont en ce moment dans la Méditerranée se composent d'un vaisseau de 110 canons, monté par le vice-amiral Owen, commandant en chef, de 9 autres vaisseaux de 78 à 120 canons, de 10 bâtimens de 10 à 50 canons, et de 9 bateaux à vapeur de guerre.

La plupart de ces bâtimens se trouvent à Malte; les autres sont répartis entre Gibraltar, les côtes d'Espagne, la Syrie, les Dardanelles et la baie de Bisika.

— La lettre suivante, d'un jeune officier du génie, au service de la compagnie des Indes-Orientales, renferme des détails dignes d'intérêt sur les affaires de l'Afghanistan.

« Candahar, 11 juin 1842.

» Nos pauvres prisonniers tont toujours à Ghuznee. L'opinion générale est que nous quitterons le pays dans quelques mois; ce sera certainement une honte pour nous; si nous avions de la cavalerie, l'ennemi n'oseroit certainement pas se montrer, mais notre service est très-mal organisé sous ce rapport, et l'ennemi le sait très-bien. Nous n'avons point de dragons européens, et la cavalerie indigène est méprisée par les Afghans; mais ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils se sont trompés, et si l'infanterie tient bon, le carnage sera terrible.

» Le général Nott a maintenant sous ses ordres de 11 à 12,000 hommes, avec de l'artillerie à proportion.

» Le général Pollock est à Jellalabad avec 14,000 hommes. Il attend l'ordre de faire un mouvement sur Caboul. »

— La haute diète germanique a pris dans sa séance du 16 la résolution de proroger ses travaux jusqu'au 14 janvier 1843.

— Une lettre de Genève porte que M. Lecomte, ayant demandé un délai de six semaines pour régler ses affaires, avec l'intention de renoncer à faire paroître le *Journal de Genève* dont il est rédacteur, le lieutenant de police a répondu que l'arrêt étoit maintenu; que la présence de M. Lecomte ne seroit plus tolérée sur le canton de Genève; que toutefois, si le séjour dans le canton lui étoit nécessaire pour régler ses affaires, il l'autoriseroit pendant un mois, se réservant de retirer immediatement cette autorisation si les circonstances l'exigeoient.

— Nous lisons dans une lettre de Livourne, 9 septembre :

« Dans la journée du 5 de ce mois, un événement affreux a plongé dans la consternation la population de Pise. Il y avoit un concours immense d'amateurs et de spectateurs dans l'amphithéâtre du jeu de ballon, situé à l'une des portes de la ville; au moment où le jeu étoit très-animé, un mur qui servoit d'appui à plus de 200 personnes s'écroula; grâce aux prompts secours qui furent donnés, on put retirer les personnes qui étoient ensevelies sous les décombres; on y trouva le cadavre d'un enfant de neuf ans et cinquante-six personnes ayant des blessures plus ou moins graves; on désespère de sauver la plupart de ces malheureux. Presque toutes les familles de Pise ont été atteintes par ce grand désastre.

— La *Gazette d'Augsbourg* contient ce qui suit au sujet d'une nouvelle révolution qui a eu lieu en Servie :

« Nous recevons à l'instant même une lettre de la frontière de Servie, en date du 6 septembre, qui nous apprend que le parti des émigrés a enfin opéré un soulèvement, et a battu, les 4 et 5 septembre, les troupes du gouvernement dans deux combats successifs près de Kragujewatz. Le prince Michel s'est réfugié d'abord à Belgrade, et, comme les insurgés ont marché sur cette ville, il a franchi la frontière autrichienne pour se rendre à Semlin. »

Une correspondance particulière donne les renseignemens suivans :

« D'après les dernières nouvelles de Semlin, l'ancien ministre Voucich, partisan du prince Milosch, de Servie, a chassé le régent actuel. Il y a eu plusieurs combats, du 3 au 7, entre Jagrodin, Bagradin, Baltaschino et Grotschka, dans lesquels 12,000 hommes de troupes des deux côtés étoient en bataille. Ces combats ont fini par l'expulsion du prince Michel, qui est arrivé à Semlin, et dont les troupes ont passé du côté de Voucich. Toute la Servie se déclare pour lui ; car, à ce qu'il paroît, cette contre-révolution à été préparée de longue main. »

— Les nouvelles des Etats-Unis, apportées à Liverpool par le *Britannia*, sont de la plus haute importance. Des différends internationaux très-graves, et qui pesoient depuis plus d'un demi-siècle sur les relations de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, viennent d'être réglés par un traité définitif qui détermine la ligne frontière entre l'Etat américain du Maine et la colonie anglaise du Nouveau-Brunswick. Cette question datoit de l'année 1783, c'est-à-dire de la constitution même des Etats-Unis en puissance indépendante. Les diverses administrations qui se sont succédé depuis lors dans les deux pays s'étoient légué cette difficulté sans la pouvoir résoudre. En 1829, la solution du différend fut remise à l'arbitrage du roi de Hollande, qui, en 1831, traça une ligne nouvelle de démarcation ; mais sa décision, acceptée par l'Angleterre, fut récusée par les Etats-Unis, sur le motif que le roi de Hollande avoit outrepassé ses droits en traçant une ligne nouvelle, au lieu de se borner à choisir entre les prétentions des deux parties.

Cette question étoit regardée comme une des plus graves de la politique extérieure de l'Angleterre. La première cause de la difficulté que les deux gouvernemens avoient toujours trouvée à la résoudre étoit la Constitution particulière des Etats-Unis, où les droits des Etats particuliers sont indépendans du droit commun de l'Union. Un article de la Constitution porte que le pouvoir exécutif ne peut aliéner aucune portion du territoire d'un Etat particulier sans le consentement de cet Etat. L'Angleterre avoit donc une double négociation à suivre : l'une avec le pouvoir central, l'autre avec le pouvoir local. Lord Ashburton, envoyé comme plénipotentiaire aux Etats-Unis, a d'abord négocié avec les commissaires de l'Etat du Maine par l'intermédiaire de M. Webster, secrétaire d'Etat, et le traité définitif, signé par les représentans des deux gouvernemens, vient d'être ratifié par le Sénat.

Lord Ashburton a aussi réglé l'affaire de *la Caroline*. On se souvient que, lors de la dernière insurrection du Canada, un détachement de sujets anglais fit une irruption dans les eaux américaines pour y saisir et y brûler un bâtiment frêté par des Américains, et qui portoit des armes aux insurgés. Cet acte d'invasion avoit été l'objet de nombreuses correspondances échangées entre les deux gouvernemens, mais sans aucun résultat. La saisie et l'emprisonnement de l'Anglais Mac-Leod sur le territoire américain, qui ont failli l'année dernière amener une rupture entre les deux pays, avoient pour prétexte la part prise par lui à la destruction de *la Caroline*. Dans la discussion qui a eu lieu entre eux à ce sujet, M. Webster et lord Ashburton semblent s'être accordés à laisser tomber la question. Le plénipotentiaire anglais a justifié la capture de *la Caroline* comme un acte d'urgence, mais en exprimant de la part de son gouvernement un profond regret que la nécessité eût rendu inévitable une invasion momen-

tanée du territoire de l'Union. Le ministre américain a répondu sur le même ton, exprimant également le regret que la Constitution fédérale ne donnât au pouvoir central aucun contrôle sur les décisions des cours de chaque Etat particulier. Après quoi M. Webster, « avec l'autorisation du président, a déchargé le gouvernement anglais de tout blâme ultérieur pour l'affaire de *la Caroline.* »

Restoit l'affaire de *la Créole*, et la question du droit de visite, à laquelle la première se rattache.

Il y a, dans le traité, deux articles concernant la traite des noirs. Par l'art. 8, les deux gouvernemens s'engagent à entretenir sur la côte d'Afrique une force navale, qui ne pourra être moindre de 80 canons, pour la répression de la traite des noirs. Par l'art. 9, les deux gouvernemens s'engagent à unir leurs représentations auprès des puissances qui autorisent encore l'établissement de marchés à esclaves.

Nous ne voyons point qu'en conséquence de ces stipulations les Etats-Unis acceptent le droit de visite réciproque. Les deux escadres auront pour objet, dit l'article 8, « de faire observer *séparément* et *respectivement* les lois, droits et obligations de chacun des deux pays pour la suppression du commerce des esclaves; lesdites escadres *devant être indépendantes l'une de l'autre,* mais les deux gouvernemens stipulant néanmoins qu'ils donneront à leurs officiers commandans des ordres qui leur permettent d'agir de concert, après consultation mutuelle, selon que les circonstances se présenteront. »

Il est bon de remarquer que l'affaire de *la Créole* n'a pas été résolue par les deux gouvernemens. *La Créole,* on doit se le rappeler, étoit un bâtiment américain chargé de noirs qui se révoltèrent, et conduisirent le bâtiment et l'équipage dans la colonie anglaise de Nassau. Le gouvernement américain réclamoit l'extradition de ces noirs, mais, selon les lois anglaises, ils étoient libres dès le moment où ils avoient touché le territoire anglais. Lord Ashburton s'est borné à répondre, sur ce sujet, que le fait de *la Créole* étoit postérieur à son départ d'Angleterre, et qu'il n'avoit pas reçu d'instructions pour le régler.

— Le congrès américain a voté un nouveau bill de tarif dans lequel on a supprimé la clause de *distribution,* repoussée deux fois par le président. Ce bill n'a passé qu'à la majorité d'une seule voix. Transmis immédiatement à la présidence, il y a été sanctionné, et il est aujourd'hui devenu loi de l'Etat. D'après le nouveau bill, le paiement des droits devra être fait au comptant et non plus à six mois de date, comme auparavant. Le mode d'évaluation des marchandises n'est pas changé.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3265 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1282 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 760 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1282 fr. 50 c.
Emprunt belge. 105 fr. 0/0.
Rentes de Naples. 107 fr. 20 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 522 fr. 50 c.
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0. 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3649.

JEUDI 22 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

Les Beautés de la Foi, ou *le Bonheur de croire en Jésus-Christ et d'appartenir à la véritable Eglise*, par le P. Ventura; traduit de l'italien par M. l'abbé Cristophe. — 2 vol. in-18.

La Préface de ce livre renferme des considérations très-justes sur les deux manières de persuader en matière de religion. La méthode *rationnelle* emploie le raisonnement pour en démontrer la vérité à l'intelligence ; la méthode *sentimentale* tire sa force des preuves de sentiment pour en faire sentir au cœur la solidité et la beauté : l'une passe par le cœur pour atteindre l'intelligence, et l'autre par l'intelligence pour gagner le cœur : mais toutes deux, par diverses voies, tendent au même but, qui est de conquérir tout ensemble à la religion les pensées et les affections.

De ces deux méthodes, celle qui va au cœur est préférable à celle qui s'adresse à l'esprit, par cette raison qu'il est plus facile d'avoir foi en ce que l'on aime, que d'aimer ce que l'on croit. Les apologies les plus efficaces de la foi et de la vertu ne sont pas tant celles qui nous y font croire, que celles qui nous les rendent aimables.

Dans notre siècle surtout, dont l'attrait est pour le beau positif, pour les vérités pratiques capables de répondre aux besoins du cœur, plutôt que pour cette polémique purement rationnelle et ces discussions abstraites qui occupent l'esprit, il convient de développer les preuves de sentiment, afin de faire triompher la Religion d'amour de toutes les antipathies.

« Cette disposition des esprits, dit le P. Ventura, nous rend raison de l'immense succès qu'a obtenu, au commencement du siècle, le *Génie du Christianisme* de Châteaubriand. La critique la plus indulgente ne peut assurément se dissimuler que cet écrit manque de solidité, et qu'en faisant paroître sous les plus belles couleurs les beautés de la Religion, il est loin d'en présenter les plus fortes preuves, seules capables de faire face aux sophismes de l'incrédule. Mais, par là même que l'illustre auteur a su deviner avec une haute philosophie le goût et les besoins de son siècle, en lui présentant un livre propre à le satisfaire, son œuvre a pris place parmi celles qui ont le mieux mérité de la Religion et de l'humanité. »

Il semble, d'ailleurs, que les exigences de la société se soient accrues avec sa perversité; et, en présence de cette disposition à n'admettre que ce qui se présente sous un aspect de solidité, de grandeur et d'importance, il ne suffit pas d'exposer simplement les dogmes religieux, d'en tirer les déductions morales et ascétiques pour la réforme du cœur et l'aliment de la piété : il faut, en outre, en faire connoître les principes, les fondemens, les relations, les conséquences. A ces intelligences avides d'une nourriture plus substantielle, il faut montrer les pratiques de dévotion sous un jour propre à en faire sentir la valeur et la connexion avec les doctrines fondamentales de la foi : sans quoi on s'exposeroit à ce

qu'elles fussent envisagées avec une impassible indifférence.

Du reste, cette méthode étoit celle des Pères de l'Eglise, dont les homélies contiennent les mystères chrétiens développés dans toute leur grandeur, toute leur sublimité et toute leur magnificence. Par cette méthode d'instruction large et positive, noble et élevée, ils faisoient pénétrer les fidèles dans l'esprit des saints mystères et dans les augustes profondeurs de la foi, et gagnoient à la doctrine de Jésus-Christ leur assentiment, leur admiration et leur amour.

« Ce qui fait que l'*ascétisme* des saints Pères est non-seulement si pur et si saint, mais encore si solide, si sublime, si attrayant, c'est qu'il découle naturellement des dogmes et des mystères exposés dans toute leur extension. Mais dès qu'on eut abandonné ces grands modèles de l'éloquence chrétienne pour étudier l'éloquence païenne plus que les besoins et le devoir n'y obligeoient; dès qu'à l'apparition du luthéranisme commença à prévaloir, même chez les écrivains catholiques, la *monomanie* (*sic*) de traiter la morale et l'ascétisme chrétiens, abstraction faite des dogmes et des mystères, qu'est-il arrivé? A l'éloquence si mâle, si tendre, si élevée, si affectueuse des anciens orateurs chrétiens, laquelle en résumé n'est autre chose que l'effusion naturelle et spontanée de l'esprit et du cœur pénétrés des grandes vérités de la foi, à cette éloquence fut substituée cette autre, si froide, si vide de choses, si mesquine, vrai tissu de phrases, de figures péniblement formées et compassées artificieusement sur les règles du classisme païen...

» Il existe cependant bon nombre de ces ouvrages dans lesquels on voit développés les mystères qui ont rapport à Jésus-Christ et à sainte mère; mais comme dans ces écrits on a négligé la méthode large et sublime des saints Pères, on y chercheroit en vain la théologie, les figures, les prophéties, le b t élevé de ces mystères, le nœud merveilleux qui les enchaîne, la belle et sublime harmonie que les Pères ont montrée entre le passé, le présent et l'avenir; entre la sagesse, la puissance, la gloire de Dieu, le salut, la perfection et le soutien de l'homme; mais en place, on parlera, par exemple, de la naissance, de la Passion, de la mort du Sauveur, et des *douleurs* de son auguste mère, d'une manière trop humaine, en leur attribuant des sentimens trop peu élevés et peu dignes d'un fils qui a Dieu pour père et d'un mère qui a pour fils un Dieu. De cette manière, les grands mystères de la Religion, sous la plume de ces écrivains plus pieux qu'éclairés, perdent beaucoup de leur dignité et de leur grandeur, de leur importance et de leur efficacité pour produire le sentiment religieux et en faire venir aux œuvres; car pour donner à l'homme un cœur élevé, il faut l'élever à une haute intelligence et le faire entrer dans les puissances du Seigneur; pour lui inspirer de nobles sentimens, il faut le nourrir d'idées sublimes, car l'enthousiasme du cœur n'est jamais durable ni efficace, s'il n'est soutenu et animé par l'élévation de l'esprit. »

La pensée de l'auteur ressort ici, malgré les nuages dont l'obscurcit une traduction pénible.

Pénétré de la nécessité de traiter aujourd'hui la Religion de manière à la faire solidement connoître et sincèrement aimer, le P. Ventura prépare, sur les principaux mystères du Verbe de Dieu fait homme et de sa sainte Mère, une explication développée et affectueuse selon la méthode des saints Pères. Sollicité en 1837 par la pieuse association de l'Institution catholique de donner sur le mystère de l'Epiphanie de Notre-Seigneur un écrit destiné à être distribué dans l'octave que ces zélés confrères célèbrent chaque an-

née à l'occasion de cette solennité, il rédigea spécialement une tendre apologie de la Foi, bien propre, en la faisant aimer, à la rendre plus vive chez ceux qui croient, et à la faire admirer, désirer et respecter par les incrédules (1). Comme le mystère de l'Epiphanie est la manifestation ineffable du Verbe de Dieu aux Gentils, et leur premier appel à la sainte lumière de la Foi, c'étoit l'occasion d'insister sur la Foi en général; mais, en cherchant à la consolider ou à la raviver dans l'ame chrétienne, le P. Ventura engage son lecteur à honorer la vérité des enseignemens par la sainteté des œuvres.

Cet opuscule est divisé en quatre lectures, qui ont successivement pour objet :

1° Le Verbe de Dieu fait homme, ou le grand *Soutien de la Foi;*

2° Le Mystère de l'Epiphanie en général, ou la *Vocation des Gentils à la Foi;*

3° L'apparition de l'Etoile, ou la *Manifestation de la Foi*;

4° Marie, étoile mystique, ou la grande *Coopératrice dans l'OEuvre de la Foi;*

C'est de l'Ecriture elle-même que doivent sortir les lumières pour l'intelligence de ses mystères ; car l'Ancien et le Nouveau Testament, selon l'ingénieuse idée de saint Augustin, sont comme deux chœurs qui chantent à l'unisson les mystères et la gloire de Jésus-Christ. L'Ancien, avec ses figures et ses prophéties, rend témoignage à la vérité des mystères du Nouveau ; et les mystères de l'un prouvent la grandeur des figures et des prophéties de l'autre. Il ne faut point rompre cette harmonie toute divine, ouvrage de l'Esprit saint, et que l'Eglise fait sans cesse retentir à nos oreilles, puisque sa liturgie n'est qu'un seul hymne de gloire formé de strophes prises de l'un et de l'autre Testament. Plein de cette pensée, le P. Ventura fait un grand usage, tant de la partie dogmatique et prophétique, que de la partie historique des Livres saints, dans l'*Introduction* et la *Première Partie* de chaque Lecture, consacrée à l'exposition du mystère.

On joint ordinairement aux livres de ce genre des exemples tirés de différens auteurs : le P. Ventura a emprunté les siens au livre de Dieu, plutôt qu'aux livres des hommes, et la *Seconde Partie* de chaque Lecture présente des traits d'histoire puisés exclusivement dans l'Ecriture sainte. Ces exemples sont le plus souvent une figure et une prophétie touchant le mystère qui est expliqué. On les rapporte d'abord d'une manière historique, en traduisant le texte presqu'à la lettre ; puis, à l'aide des Pères et des interprètes, on en donne le sens spirituel.

« Après l'Ecriture, dit le Père Ventura, les sources les plus pures et les plus abondantes où l'on puisse tirer l'intelligence et l'explication des dogmes et des mystères chrétiens, sont, comme nous l'avons déjà indiqué, les immortels écrits des saints Pères, de ces grands hommes qui ont consumé leur vie à approfondir la religion, en pratiquant les devoirs qu'elle impose, et qui l'ont illustrée à un si haut point, autant par la pureté et la sainteté de leur vie que par leur science merveilleuse, l'immensité de leur érudition, la force et le

(1) Elle parut d'abord et fut traduite en français sous le titre de *l'Epiphanie;* 1 vol. in-18. Développée, elle paroît aujourd'hui sous le titre plus général de *Beautés de la Foi*; 2 vol. in-18.

prestige de leur éloquence. Qui peut voir, sans être pénétré de la plus vive douleur, qu'une partie des docteurs chrétiens, dominée par une espèce de fanatisme et de fureur pour le classisme païen, ait depuis trois siècles banni de la république des lettres et condamné à un injuste ostracisme, les écrits des Pères, monumens précieux du christianisme? Cependant, il nous semble être arrivé à l'époque où ces illustres exilés, rappelés de leur long et injuste bannissement, rentreront dans le monde littéraire, reprendront le rang que la sainteté, l'extension et la sublimité de leur sagesse leur avoient assuré; ils éclaireront de nouveau les intelligences et réformeront la littérature chrétienne. »

A l'exposition des doctrines, l'auteur mêle, de temps en temps, quelques digressions, quelques entretiens en forme d'actions de grâce et de louanges à Jésus-Christ ou à sa tendre mère. Et il en donne cette raison : La religion est si grande et si belle, que, pour peu que l'esprit s'applique à en méditer les mystères, le cœur ne peut se défendre de l'émotion et de l'enchantement, principalement quand on médite les mystères de la grotte de Bethléem, dans lesquels la miséricorde, la bénignité, l'abnégation, la grâce, la douceur du Dieu rédempteur apparoissent aux yeux de la Foi d'une manière tellement visible, qu'ils rendent éloquentes même les ames les plus grossières, et attendrissent les cœurs les plus durs.

Des Prières pour chaque jour de l'octave de l'Epiphanie sont placées à la fin de cet ouvrage, qu'on ne se bornera pas, du reste, à lire pendant cette époque, mais qu'on méditera en tout autre temps, particulièrement dans les jours de tentation et de périls, dans ces momens où le cœur éprouve plus que jamais le besoin de puiser des secours dans les saintes délices de la Foi. On pourra encore employer utilement à cette lecture les huit jours qui précèdent l'anniversaire du baptême : car, qu'est-ce que le jour du baptême pour tout chrétien, sinon celui de la manifestation de Jésus-Christ à son intelligence par le moyen de la Foi, celui où son ame est devenue, au moyen de la grâce, l'épouse de Jésus-Christ; le jour de son entrée dans l'Eglise, cette vraie grotte de Bethléem, le jour enfin qui est, pour chacun de nous en particulier, la vraie Epiphanie dans laquelle nous sont personnellement appliqués les prodiges de miséricorde de la manifestation qui nous est commune avec les Mages?

S'il est vrai que le relâchement des mœurs a ruiné la Foi dans ces derniers temps en beaucoup de contrées et chez un grand nombre de chrétiens, il n'est pas moins vrai que l'ignorance, la tiédeur, la foiblesse de la Foi ouvrent la voie à la corruption des mœurs; et s'il est facile à l'intelligence de tomber dans l'erreur quand le cœur est perdu, il est impossible au cœur de ne point s'égarer, si l'intelligence ne se trouve munie d'une foi vive, vigoureuse et fervente. Nous ne saurions donc trop recommander la lecture du livre du P. Ventura.

Que les tièdes chrétiens n'en soient pas détournés par la pensée qu'ils rencontreront un traité raisonné de théologie ou d'ascétisme, dans lequel on procède par voie de principes et de conséquences. Nous répétons que ce livre est une exposition libre et simple des dons précieux de la Foi, entreprise pour en faire mieux connoître la grandeur, goûter les délices, appré-

cier les avantages, et pour engager les chrétiens à conserver soigneusement le dépôt de cette Foi, à propager sa gloire, à accomplir les œuvres qu'elle prescrit, afin d'obtenir un jour les récompenses qu'elle promet.

Le style de la traduction, quelquefois obscur, est plus souvent facile et onctueux. Cette traduction est due à M. l'abbé Cristophe, ancien aumônier de l'ambassade de France à Rome.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté s'est transportée le jour de la Nativité de la sainte Vierge à l'église de Sainte-Marie du Peuple, où la chapelle papale a été tenue. Après avoir revêtu les ornemens pontificaux et adoré le saint Sacrement, le Pape a assisté sur son trône à la messe solennelle célébrée par S. Em. le cardinal Acton. Après la cérémonie, Sa Sainteté est retournée au Quirinal.

— S. S. s'est rendue à Civita-Vecchia, pour aller de là chez les Camaldules, puis à sa résidence de Castel-Gandolfo.

— Après la chute d'une partie du monastère de l'*Annunziata*, il fut ordonné par S. S. Grégoire XVI que l'édifice seroit rebâti un peu en deçà du mur de clôture, et qu'on laisseroit ainsi à découvert le côté gauche du temple de Mars-Vengeur, en déblayant de toute espèce de construction et de décombres, jusqu'à la base, les trois colonnes qui restent encore de ce magnifique édifice. Ces travaux, surveillés par les soins de S. E. le cardinal Giustiniani, camerlingue de Sainteté, et des président et vice-président de la commission des travaux publics de bienfaisance, cardinal Brignole et prince P. Odescalchi, ont été entièrement exécutés par les mains des pauvres : ce déblaiement a d'ailleurs assuré la solidité de ce qui reste du monument antique. La même pensée de donner du travail aux pauvres et de soustraire les monumens publics au domaine privé ou à des maux encore plus graves a fait exécuter le déblaiement de la pyramide de Caïus-Sextius, du côté de la voie de Saint-Paul. Cette pyramide, dégagée d'un côté d'un champ de vignes, de l'autre de l'attérissement, forme un bel ornement du chemin qui conduit à la basilique. Des travaux ont aussi dégagé l'arc de Drusus, qui se dresse maintenant devant la porte Saint-Sébastien, aussi bien que quelques fragmens de l'aqueduc antique. Plusieurs autres monumens de l'ancienne Rome ont été découverts, déblayés, restitués à la curiosité et à la science, dans les environs de l'arc de Drusus. Près du Colysée, du temple de la Paix, d'autres travaux ont assuré la conservation de divers morceaux antiques. On rend enfin le plus complet hommage à l'habileté, au zèle et aux vues de bienfaisance qui ont présidé à ces précieuses restaurations.

PARIS. — Divers journaux, et même quelques feuilles qui défendent plus spécialement les intérêts de la religion, ont été mal informés, en annonçant qu'on avoit pourvu à la vacance de quatre siéges. M. l'archevêque nommé d'Alby et M. l'archevêque nommé de Tours n'ayant pas encore été préconisés, il n'est pas probable que le choix de leurs successeurs à Saint-Diez et à Orléans soit arrêté avant le prochain consistoire. On se bornera à nommer les évêques de Metz et de Nevers. Nous regrettons que les journaux de se soient pas abstenus de désignations personnelles : c'est manquer aux convenances à l'égard d'ecclésiastiques recommandables, que de pro-

noncer ainsi leurs noms, au risque de voir les faits ne pas réaliser la prédiction. Pour nous, nous attendons avec confiance les choix qui se préparent : cette confiance ne sera point trompée.

— M. l'archevêque nommé de Tours est arrivé à Paris.

— M. Jousselin, curé de Sainte-Elisabeth, a été installé mardi par M. l'abbé Gros, vicaire-général, assisté de M. l'abbé Eglée, secrétaire de l'archevêché.

— Le jeudi 22 septembre, il sera célébré dans l'église de Montmartre, à dix heures du matin, un service pour toutes les personnes inhumées dans le cimetière Montmartre. A l'issue de la messe, le clergé ira faire l'absoute solennelle et bénir les tombes au cimetière du nord.

— Beaucoup d'ouvriers sont occupés à l'intérieur et à l'extérieur de l'église métropolitaine de Paris. On baisse le sol devant le portail, et on le repave ; on nettoie les ogives et les chapiteaux ; on restaure les magnifiques boiseries sculptées du chœur ; enfin, les serruriers viennent de démonter la belle grille en fer travaillé qui sépare le chœur de la nef, pour la nettoyer et la redorer en certaines parties. Cette grille, qui porte encore dans des cartouches des L entrelacés, et des M et des A, fut donnée à la cathédrale par la reine Marie-Antoinette.

Diocèse d'Alger. — Le gouvernement met à la disposition de Mgr Dupuch un bâtiment destiné à transporter d'Italie à Alger la portion des reliques de saint Augustin, accordée au prélat par les administrations ecclésiastique et civile de Pavie. La garde de cette relique si précieuse sera confiée aux Trappistes.

On espère que les Frères des Ecoles chrétiennes s'établiront bientôt à Alger.

Diocèse de Limoges. — Le sacre de Mgr Berthaud, fixé au mercredi 21 septembre, a attiré un grand nombre d'étrangers. Le nouveau prélat officiera pontificalement, dimanche prochain, à la cathédrale de Limoges. Mgr de Tournefort se propose d'assister à l'installation de Mgr Berthaud dans la cathédrale de Tulle.

— M. Couillaud, desservant de la commune de Vouillé, avoit été condamné par un tribunal correctionnel pour avoir ouvert une école dans sa commune, sans avoir obtenu les certificats de moralité et de capacité exigés par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire. Cette décision fut infirmée, et M. Couillaud fut déchargé de toute condamnation par arrêt de la cour royale de Poitiers, rendu le 28 juillet 1834 et motivé en ces termes :

« Attendu que, si l'art. 1er de la loi du 28 juin 1833 porte en termes généraux que l'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les élémens de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures, l'art. 17 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année déclare école primaire toute réunion d'enfans de différentes familles, qui a pour but l'étude de tout ou partie des objets compris dans l'enseignement primaire ;

» Qu'il résulte de ces dispositions combinées avec l'art. 4 de ladite loi du 28 juin,

» 1° Qu'il y a école primaire, non-seulement lorsque l'instruction donnée aux enfans porte sur tous les objets qu'on vient d'énumérer, comme étant compris dans l'enseignement primaire élémentaire, mais encore lorsqu'elle ne porte que sur quelques-uns de ces objets ;

» 2° Que l'instituteur qui restreint son enseignement à une partie de ces mêmes objets est soumis aux conditions impo-

sées par l'article précité, tout aussi bien que celui qui les embrasse tous;

»3° Que, s'il est des personnes qui, par état, aient mission spéciale d'enseigner quelques-unes des matières de l'enseignement primaire, par exemple, de donner aux enfans l'instruction morale et religieuse, sans être soumises aux susdites conditions de l'art. 4 de la loi du 28 juin, il faut conclure de ce qu'il en est ainsi, bien que la loi ne contienne aucune exception à leur égard, que ces personnes sont en dehors des dispositions qu'elle renferme, et qu'elle ne peut les atteindre;

» Attendu que l'instruction morale et religieuse est l'objet principal et spécial du ministère des ecclésiastiques ayant charge d'ames ou préposés à la desserte des églises, et qu'ils ne sont point tenus, pour l'exercer, de satisfaire aux conditions que la loi du 28 juin impose aux instituteurs qu'elle a créés;

» Attendu qu'il n'est point dans le domaine de la loi civile de déterminer la forme et le mode suivant lesquels l'instruction morale et religieuse doit être donnée par les ecclésiastiques aux personnes dont ils ont la direction; que surtout il n'est pas possible d'admettre que la loi du 28 juin ait voulu exclure des moyens à l'aide desquels ils peuvent remplir cette partie si importante de leur ministère, ceux précisément qui sont les plus propres à leur faire atteindre ce but: la lecture, l'écriture et les premiers élémens de la langue, lorsqu'elle est elle-même si soigneuse d'unir ensemble toutes ces choses dans l'enseignement qu'elle a établi;

» Qu'il est évidemment dans son esprit de répandre le plus possible l'instruction élémentaire et de la rendre vulgaire, et que l'on ne pourroit concevoir que, lorsqu'elle admet à remplir cette tâche l'individu âgé seulement de dix-huit ans qui présente le brevet de capacité et le certificat de moralité prescrits par l'art. 4, elle se refusât à trouver, sous ces deux rapports, des garanties suffisantes dans l'ecclésiastique qu'elle appelle à faire partie du comité chargé de surveiller l'instruction primaire;

» Attendu qu'il est établi par la procédure que les habitans de la commune de Vouillé, qui ont envoyé leurs enfans à l'école ouverte par le sieur Couillaud, ont eu principalement en vue d'assurer leur instruction morale et religieuse, et que rien ne porte à penser que ledit sieur Couillaud, dans l'enseignement qu'il leur a donné, ait été mu par son intérêt personnel, par un autre sentiment que celui des devoirs de son état, puisqu'il est reconnu qu'il n'a reçu pour cela aucune rétribution. »

Déféré à la cour de cassation, cet arrêt, si bien motivé, fut cassé le 31 juillet 1841, et, par suite du renvoi prononcé, la cour royale de Limoges se trouva saisie de la question. Elle l'a résolue en sens contraire :

« Attendu que le desservant de la commune de Vouillé, en ouvrant, en 1833, dans son domicile, une école primaire et gratuite, et, en 1840, loin de son domicile, une semblable école dans une localité peuplée de catholiques et de protestans, où l'on avoit placé un instituteur protestant, a été dirigé par une intention louable, par un zèle généreux, mais qu'il ne s'est pas conformé aux prescriptions de la loi; qu'il étoit indispensable qu'il fût pourvu des brevets de capacité et de moralité exigés par la loi du 28 juin 1833, de toute personne qui se consacre à l'instruction primaire;

» Que ladite loi n'a fait aucune exception à cette obligation en faveur de messieurs les curés; que cela résulte indubitablement de l'époque où fut promulguée la loi de 1833, des discussions qu'elle amena, des amendemens qui y furent faits, de son esprit et de sa lettre;

» Que l'art. 17 de l'ordonnance du 16 juillet 1833 n'assimile en aucune manière les ministres du culte aux instituteurs primaires;

» Que les épreuves spéciales subies par les curés pour l'obtention de leurs degrés canoniques ne les dispensent pas

des épreuves d'une autre nature imposées aux citoyens qui veulent se livrer à l'instruction primaire;

»Que, pour enseigner les principes de la morale et de la religion, il n'est pas indispensable que le curé ou desservant y joigne l'enseignement de l'instruction primaire;

»Que le ministre du culte ou toute autre personne qui veut départir le bienfait de l'éducation civile, doit le faire selon le mode exigé par la loi civile;

»La cour met l'appel au néant, maintient le jugement prononcé.»

Ainsi, d'après la jurisprudence actuelle, les curés et desservans ne peuvent ouvrir une école élémentaire pour les enfans de leur paroisse, sans avoir préalablement rempli les conditions spéciales prescrites par la loi du 28 juin 1835 : il n'y a pas d'exceptions à cette loi pour les ministres du culte, quoiqu'ils soient chargés de l'enseignement religieux.

Diocèse d'Orléans. — Le conseil-général a émis le vœu que le traitement des évêques soit augmenté, surtout lorsque le lieu de leur résidence est une grande ville comme Orléans.

Diocèse de Poitiers. — M. l'évêque a rendu, le 6 août dernier, l'ordonnance suivante :

« Considérant qu'il est utile à notre diocèse d'y avoir un recueil de tous les documens relatifs à son histoire; que les archives ecclésiastiques dont les débris, échappés aux malheurs des temps, sont encore conservés en divers dépôts, ne doivent pas y rester enfouies, et qu'en les rendant à la lumière, la religion peut y trouver un moyen efficace d'instruire aussi bien que d'édifier; que ces documens épars autour de nous et pour la plupart ignorés peuvent et doivent former un jour des matériaux pour l'histoire générale de l'Eglise de France, et que c'est travailler aux intérêts communs de cette Eglise que d'obvier à la perte complète, ou à l'oubli de ces précieux restes de notre antiquité ecclésiastique;

»Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

»Art 1er. Sont institués par ces présentes les titre et charge d'historiographe du diocèse de Poitiers.

»Art. 2. L'historiographe du diocèse s'occupera de la recherche et de la conservation de toutes les pièces relatives à l'histoire ecclésiastique du Poitou; de la rédaction de cette histoire, soit dans ses développemens généraux, soit dans ses faits particuliers; enfin, il prendra des notes sur les événemens contemporains qui rentreront dans les attributions de sa charge.

»Art. 3. M. l'abbé Charles Auber, chanoine honoraire de notre cathédrale, est nommé historiographe du diocèse de Poitiers. »

Diocèse de Rodez. — Le préfet a communiqué au conseil-général une lettre, dans laquelle M. l'évêque demandoit la continuation de la subvention portée aux précédens budgets pour travaux et réparations d'églises ou autres bâtimens destinés à un service religieux.

Le conseil, en se félicitant de ce que le digne évêque, qui marche sur les traces de son illustre prédécesseur, promet de continuer le bien que Mgr Giraud faisoit dans le diocèse, a voté la somme de 8,000 f., la seule que ses ressources lui permissent d'appliquer à cette destination.

Il a exprimé, en même temps, le regret que le ministre ait successivement réduit de 8,000 à 7,000 fr., et enfin à 5,000 fr., la subvention qui étoit accordée au département pour le même objet, sur les fonds généraux de l'Etat. Il a prié le préfet de réclamer instamment contre cette réduction, d'autant plus injuste qu'elle s'applique à un département essentiellement religieux, qui s'im-

pose de grands sacrifices dans l'intérêt du culte, et où, par cela même, le besoin de secours de cette nature se fait plus vivement sentir.

Diocèse de Toulouse. — Le conseil d'arrondissement de Toulouse avoit émis le vœu qu'il fût accordé sur les fonds départementaux à M. l'archevêque une subvention annuelle de dix mille francs.

La 4e commission du conseil-général a pensé qu'un sentiment de haute convenance lui commandoit un rapport spécial sur l'expression de ce vœu.

M. Dabeaux, chargé de ce rapport, a exposé les considérations et les faits qui se rattachoient à la proposition du conseil d'arrondissement. Avant la révolution de 1830, le supplément annuel de 15,000 fr. au traitement de M. l'archevêque étoit voté par le conseil-général; il en étoit de même, sauf la différence du chiffre, dans tous les départemens. Après la révolution, tous les conseils-généraux des départemens, à l'exception d'un seul, celui de Rouen, supprimèrent les subventions faites aux membres de l'épiscopat. Le temps devoit atténuer insensiblement et effacer peu à peu bien des préventions, et ramener les esprits à des idées plus justes. C'est, en effet, pour honorer la religion dans la personne de ses ministres les plus élevés en dignité, et pour leur offrir les moyens d'exercer convenablement les œuvres de charité, que des subventions particulières doivent se joindre au traitement que l'Etat accorde à de hautes fonctions. Ainsi, considérée dans sa véritable origine, la dotation départementale, affranchie de toute préférence et de toute répulsion politique, est un acte de légitime, d'honorable libéralité, en même temps qu'une manifestation de respect pour les choses saintes. Voilà pourquoi le conseil-général de la Seine a rétabli sa subvention, et accorde un supplément de traitement à l'Archevêque de Paris. C'est la même pensée qui a fait gratifier d'une subvention annuelle l'ancien évêque d'Aire, par le conseil-général de son département, dans un pays où l'esprit de réaction s'étoit manifesté au point de provoquer la suppression de l'évêché lui-même. Après ces considérations préliminaires, le rapporteur de la commission, rendant hommage à l'esprit de charité évangélique qui anime le chef vénérable du diocèse, et aux habitudes modestes de sa vie, a indiqué les nécessités, les exigences de son rang et de son ministère : il a montré le vertueux prélat dans ses visites pastorales, bravant les fatigues de longs et pénibles voyages, allant porter la parole divine jusqu'au milieu des montagnes, soulageant l'infortune, versant dans le sein de la misère des secours et des consolations... Toutefois, et quel que fût le désir de la commission, ce n'est point dans le budget actuel qu'elle a proposé de réaliser une libéralité que les ressources pécuniaires du département et l'insuffisance des dons disponibles n'ont pas permise. Elle a pensé que le conseil devoit inviter le préfet à rechercher, pour l'année prochaine, les moyens de satisfaire à un vœu auquel elle s'associoit, et à faire, dans la prochaine session, telles propositions qu'il jugeroit convenables.

Les conclusions de la commission ont été adoptées pas le conseil.

BELGIQUE. — Le *Journal historique et littéraire* de Liége publie la notice suivante sur M. l'abbé de Plaines :

« M. Rutger-Théodore-Joseph, vicomte de Plaines de Terbruggen, archidiacre de la métropole de Malines, naquit le 18 avril 1755 au château de Terbruggen à Irps, près de Louvain. Son père fut bourguemestre de cette dernière ville et gouverneur d'Enghien ; et l'un de ses ancêtres, Thomas de Plaines,

chancelier sous plusieurs de nos souverains, fonda vers l'an 1500 une chapellenie de Saint-Lambert, dans l'église de Gestel, près de Lierre, dont il étoit seigneur.

» Le 19 janvier 1780, M. de Plaines fit sa licence en droit à l'Université de Louvain. Il reçut le grade de bachelier en théologie, dans le courant de l'année 1782, après avoir été ordonné prêtre à Liége, le 9 juin de l'année précédente. Le 15 mai 1790, il fut nommé chanoine du chapitre noble de Sainte-Gertrude, à Nivelles, et peu de temps après, on lui confia le soin de l'hospice des orphelins. Il y resta jusqu'à la suppression du chapitre, et, ne voulant pas prêter le serment de haine à la royauté, il fut obligé de se tenir caché. Peu s'en fallut qu'il n'éprouvât alors le même sort que beaucoup d'autres ecclésiastiques que l'on déporta à l'île de Rhé. Ce ne fut que par la présence d'esprit d'une de ses sœurs, qui étoit religieuse, et par le dévoûment d'un de ses fermiers, qu'il échappa à ce danger. Arrêté par deux gendarmes dans une avenue de son château, il fut conduit vers une commune des environs. Sa sœur, ayant vu opérer cette arrestation, eut l'attention d'aller à l'instant chercher de l'argent, et un fermier courut à cheval en toute hâte prévenir le chef de l'administration de la commune dans laquelle les gendarmes se rendoient avec leur prisonnier. A leur arrivée, cet agent, qui étoit un très-honnête homme, feignit de témoigner une grande surprise de ce qu'on lui présentoit, disoit-il, un avocat au lieu d'un prêtre. Cette mystification réussit, et grâces à cet expédient et à la générosité avec laquelle on put agir à l'égard des gendarmes, M. de Plaines fut relâché et parvint à se procurer une retraite plus sûre, où il eut cependant beaucoup à souffrir.

» Lorsqu'après la conclusion du concordat de 1801, Mgr de Roquelaure, archevêque de Malines, érigea le nouveau chapitre métropolitain de Saint-Rombaut, M. de Plaines fut du nombre des chanoines titulaires nommés et installés le 15 août 1803. Il se fit constamment remarquer par une grande exactitude à assister aux offices, et par un attachement sincère aux bons principes; mais il fit surtout preuve de fermeté dans une circonstance de la plus haute importance, et dont les détails sont peu connus.

» Le 12 mars 1808, Mgr de Pradt, évêque de Poitiers et aumônier de l'empereur Napoléon, avoit été nommé à l'archevêché de Malines par décret daté de Bayonne, et il fut préconisé par le Souverain Pontife dans le consistoire du 27 mars 1809. Il s'étoit rendu à Malines dans le courant du mois de mai, et le 19 on informa le chapitre que, quoiqu'il n'eût point encore reçu ses bulles, le nouvel archevêque vouloit prendre possession de son siége le 28 du même mois. Comme une excommunication est prononcée par une bulle de Boniface VIII contre ceux qui mettroient un évêque en possession sans qu'il eût exhibé ses bulles d'institution, le chapitre nomma une députation qui se rendit chez le prélat le même jour, pour lui faire des représentations, mais sans pouvoir alors le détourner de sa résolution (1). Dans l'entretien qu'il eut avec la députation, il reconnoissoit qu'il ne pouvoit présenter ses bulles comme archevêque de Malines, mais il ajoutoit que sa préconisation étoit suffisamment constatée par une déclaration officielle du ministre des cultes, et qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre les bulles, dont une expédition avoit déjà été transmise au gouvernement français, mais renvoyée à Rome pour y faire réparer quelques omissions (on a dit que l'Empereur avoit déchiré ces pièces dans un moment de mauvaise humeur, causé par quelques expressions qui s'y trouvoient), de sorte qu'elles pourroient arriver de jour en jour. Il prétendoit en outre qu'ayant été proclamé archevêque par la bouche du Souverain Pontife, on ne devoit pas attacher tant d'importance

(1) Cette députation étoit composée de MM. Mandelier, doyen, Vanhelmont et Hovelman.

à la présentation des bulles, et qu'au reste celle de Boniface VIII et les autres formalités requises anciennement avoient été abrogées par le nouveau concordat, et que telle étoit la pratique suivie actuellement par l'Eglise de France.

» Une assemblée capitulaire ayant eu lieu le lendemain de bonne heure, l'on y décida d'abord à l'unanimité que la députation se rendroit de nouveau chez Mgr de Pradt, pour lui représenter que le concordat n'avoit nullement abrogé les anciennes dispositions quant à l'exhibition des bulles au chapitre avant la prise de possession; que cette formalité avoit été remplie pour les diocèses de la Belgique en 1802, et tout récemment lors de la nomination de Mgr de Boulogne à l'évêché de Troyes, au mois de mars; qu'en outre la prétention qu'il formoit étoit même contraire à l'article 18 de la loi du 18 germinal an x (*Articles* dits *organiques*), et que si, malgré tant de graves motifs, il vouloit passer outre, de grands maux en résulteroient pour le diocèse. La grande majorité des chanoines résolut de ne coopérer en aucune manière, dans ce dernier cas, à une chose aussi extraordinaire que contraire aux lois canoniques, et M. de Plaines fut un des premiers à déclarer énergiquement qu'il falloit plutôt souffrir une nouvelle persécution, que de manquer à un devoir sacré.

» Cette seconde représentation eut un meilleur succès que la première, et Mgr de Pradt, ébranlé par les raisons qu'on lui alléguoit, contremanda les dispositions déjà prises pour son installation, à laquelle le gouvernement attachoit beaucoup de prix, et qui n'eût pas manqué d'exercer une fâcheuse influence quelques années plus tard, lors de la nomination de plusieurs évêques sans l'intervention du Saint-Siége. Les vicaires-généraux de Mgr de Roquelaure, dont l'administration ne devoit cesser qu'à la prise de possession de son successeur, continuèrent à administrer le diocèse au nom de ce prélat, et l'archevêque nommé exerça ses fonctions pontificales en qualité d'évêque de Poitiers.

« Une circonstance non moins critique fut sur le point de se représenter en 1826. Une indisposition subite et des plus violentes fit craindre pour les jours de S. A. le prince de Méan, archevêque de Malines et seul évêque belge à cette époque. Sa mort eût été pour la religion catholique une vraie calamité; car le gouvernement des Pays-Bas auroit certainement cherché à en profiter pour faire réussir ses sinistres projets, dont la création du Collége philosophique étoit le prélude. Maintefois M. de Plaines déclara ouvertement que, si ce malheur étoit arrivé, rien ne l'auroit empêché d'être fidèle à son devoir, non plus que la majorité du chapitre.

» En 1836, Mgr Sterckx, pour qui M. de Plaines témoigna constamment beaucoup d'estime et une profonde vénération, s'occupa du soin d'accéder au désir de son chapitre métropolitain, en lui donnant des statuts plus complets, et du rétablissement de trois dignités. M. de Plaines, y ayant contribué, fut nommé archidiacre le 25 juillet de la même année, et installé peu de jours après dans ses nouvelles fonctions, que son grand âge ne lui permit guère de remplir.

» Pendant les dernières années de sa vie, il s'attacha surtout à faire de bonnes œuvres, et souvent il aida secrètement des personnes de bonne famille, que des malheurs avoient réduites à un état peu aisé. Quoique d'une constitution en apparence fort chétive, il prolongea son existence jusqu'à 87 ans 2 mois, et il attribuoit sa bonne santé à deux causes principales : le calme de l'esprit et la sobriété. Il n'étoit jamais oisif, s'occupant beaucoup de lecture, et écrivant ses extraits avec une main ferme. Une surdité très-forte étoit la seule infirmité dont il fût affligé; et c'est après une indisposition de quelques jours seulement, qu'il s'est doucement éteint dans les bras de son confesseur, le 25 juin 1842, après avoir reçu les derniers sacremens en présence de presque tous ses

confrères et avec la plus parfaite résignation à la volonté de son Créateur. »

ÉTATS SARDES. — S. M. le roi de Sardaigne a nommé M. Rendu, chanoine de Chambéry, au siége d'Annecy, vacant par la mort de Mgr Rey. Le nouveau prélat est connu en France aussi bien que dans sa patrie par des stations où il a fait preuve de toutes les qualités qui constituent l'orateur chrétien. On lui doit aussi de nombreux et savans travaux qui lui ont valu la décoration du Mérite.

HOLLANDE.— Le jeune Pierre Zoutendyk, né d'un père protestant et d'une mère catholique, désiroit depuis trois ans d'être admis dans le sein de l'Eglise romaine. Le 8 septembre, jour de la Nativité de la sainte Vierge, il a abjuré publiquement le protestantisme dans l'église de la commune de Stomproyk.

SUISSE. — La *Gazette d'État de la Suisse catholique*, publiée depuis deux mois à Lucerne sous les auspices du gouvernement, défend avec talent et constance les intérêts de la religion et de l'ordre. On ne pouvoit attendre moins de dévoûment de la part de rédacteurs tels que MM. Sigwart-Muller, Théodore Schœrrer, Weissembach et de Haller.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

C'est du Nord, à présent, que nous vient la lumière, disoit le chef des philosophes du XVIIIe siècle, lorsque ses ballots de scepticisme et d'incrédulité lui revenoient par les courriers de l'ambassade russe, avec des additions et des renforts. Ce n'est pas d'aussi loin que la lumière nous vient aujourd'hui du Nord; c'est seulement de la Belgique. Mais cette fois, ce n'est pas comme du temps de Voltaire et de l'impératrice Catherine II; la lumière qui nous vient de la Belgique est pure, beaucoup plus pure que la nôtre assurément, et fait le plus grand honneur à l'esprit des hommes d'Etat dont elle émane. Seulement elle servira peu à éclairer les nôtres. Elle n'entre probablement chez eux que comme dans des lanternes sourdes, d'où elle ne sortira pas de long-temps.

Mais n'importe; ceux qui se plaisent à espérer que des jours meilleurs naîtront en France pour la religion et l'instruction publique, sauront gré aux sages orateurs des chambres belges, des efforts qu'ils font pour entretenir le feu sacré chez eux, et pour le rallumer chez les autres. C'est ainsi que les Dechamps, les Mérode, les Dumortier méritent d'être signalés à l'estime et à la reconnoissance des gens de bien de tous les pays, pour le vif intérêt et la noble énergie qu'il apportent à la défense de l'ordre moral, des principes conservateurs, et, en particulier, de l'enseignement religieux. Non-seulement ils ont l'esprit de ne pas s'effrayer des Jésuites, de la congrégation et du *parti-prêtre*, comme les comédiens de la France révolutionnaire affectent de s'en alarmer; mais il ne voient de sécurité pour les Etats, de bonheur pour les peuples, d'ordre social possible, qu'avec un système d'éducation chrétienne, qu'avec un mode d'enseignement libre où la concurrence ramènera tout sans effort vers l'instruction religieuse.

Dans notre pays, on ne songe qu'à mettre toutes les influences morales au service du pouvoir, pour qu'elles lui aident à se soutenir et à marcher. En Belgique, on ne songe à les faire servir qu'à retenir le peuple dans les bonnes voies, qu'à le rendre plus vertueux et meilleur. On a raison de trouver que cela répond mieux de lui que tous les autres systèmes, et qu'il n'est jamais plus difficile à gouverner que dans les pays où il est le moins religieux. C'est évidemment ce que signifioit le mot du roi de Prusse, Frédéric II, quand il disoit que, s'il avoit des provinces à punir, il y mettroit des philosophes pour les conduire.

Quoique la lumière *qui nous vient du Nord* se soit éteinte d'avance en route,

et qu'elle ne puisse nous servir de rien contre l'esprit irréligieux qui caractérise notre système d'instruction publique, nous n'en félicitons pas moins sincèrement les Belges, de ce que la corruption de nos idées ne les a point atteints, malgré la proximité du voisinage. Seulement, en voyant la liberté d'enseignement si près de nous, et l'éducation chrétienne si appréciée, si honorée et si florissante parmi eux, la privation ne nous en est que plus sensible, le joug du monopole plus pesant, et le régime universitaire de M. Villemain plus humiliant et plus triste.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Messager* :

« Depuis quelques jours, il s'est élevé dans la presse une polémique assez vive, à propos du commerce de la gomme au Sénégal, et des mesures prises par les autorités locales pour réglementer ce commerce.

» La question mérite l'importance qu'on y attache; elle sera bientôt résolue. La commission que M. le ministre de la marine vient de nommer s'assemblera vendredi prochain, et elle aura vraisemblablement terminé ses travaux dans les premiers jours d'octobre. »

— On dit que M. de Varennes, notre ambassadeur à Lisbonne, va être rappelé. M. Guizot lui reprocheroit de ne pas avoir communiqué à temps, au cabinet des Tuileries, les premières tentatives faites par l'Angleterre pour obtenir le traité de commerce qui vient d'être signé.

— M. le colonel Delarue, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, président du conseil, vient de partir, chargé d'une mission pour l'Algérie.

— Afin de dispenser des frais assez considérables du voyage par mer les personnes qui se rendent en Algérie comme colons dans les nouveaux villages en cours d'établissement, M. le ministre de la guerre vient de décider que le passage gratuit sur les bâtimens de l'Etat leur seroit accordé.

Les personnes qui auront été comprises dans la liste des concessionnaires, et qui en fourniront la preuve par l'exhibition d'une lettre spéciale de M. le directeur de l'intérieur à Alger, devront, en conséquence, s'adresser à l'avenir au département de la guerre, soit directement, soit par l'intermédiaire des préfets, pour obtenir le passage gratuit : autrement elles éprouveroient des retards au port d'embarquement, ou bien elles seroient exposées à se rendre en Algérie à leurs frais.

— M. le ministre de l'agriculture et du commerce partira vendredi 23 pour la résidence d'Eu.

— M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandans des divisions une circulaire au sujet des congés de renvoi.

— Aux termes d'une ordonnance du 20 août, que vient de publier le *Bulletin des Lois*, une chambre de commerce va être établie à Saint-Etienne; elle sera composée de neuf membres.

— La chambre des pairs se trouve actuellement composée comme il suit : Pairs nommés de 1814 à 1830 par la restauration, 168; pairs nommés depuis 1830, par vingt ordonnances, jusqu'au 23 décembre 1841, date de la dernière, 190; princes du sang, pairs de droit, 8. Total, 366.

— Le génie militaire s'étant de nouveau emparé illégalement des terrains qui appartiennent à M. de St-Albin, et qui sont situés à Montrouge, ce propriétaire a introduit encore une fois un référé. M. le président Mourre, tout en renvoyant les parties à se pourvoir, vient de rendre une ordonnance par laquelle, dès à présent et par provision, il maintient M. de St-Albin en possession de la pièce de terre dont il s'agit; cette décision sera exécutée nonobstant appel, et sur minute, attendu l'urgence.

— C'est probablement demain jeudi que sera jugé le pourvoi de Besson, condamné à mort par la cour d'assises du Puy-de-Dôme, comme assassin de M. de Marcellange.

M. le conseiller Bresson est chargé du

rapport. Me Garnier, en l'absence de Me Béchard, son confrère, soutiendra le pourvoi. M. l'avocat-général Quénault portera la parole.

— Certains pâtissiers continuent leur guerre de concurrence aux boulangers. Ne pouvant plus vendre de gros pain, ils débitent ce qu'on nomme des petits pains de fantaisie. Au reste, cette guerre est sur le point de finir: grâce à la sage intervention du syndicat de la boulangerie, les boulangers vont cesser de vendre de la pâtisserie.

— Dans sa séance de samedi, l'académie des beaux-arts a jugé le concours des grands prix d'architecture, dont le sujet étoit un palais des archives du royaume. Le 1er grand prix a été décerné à M. Ph.-Aug. Titeux; le 1er second grand prix à M. P. Desbuisson; et le 2e second grand prix à M. L.-Et. Lebelinre; mention honorable a été décernée à M. Delange.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Suivant le *Haro*, le conseil-général du Calvados a décidé : 1° que, faute de pièces à l'appui, il n'examineroit pas les comptes administratifs à lui présentés par le préfet, pour la clôture de l'exercice de 1840, et sur la situation provisoire de l'exercice de 1841; 2° qu'il réclamoit, de la manière la plus formelle, contre la disposition de la circulaire du ministre de l'intérieur, qui interdit au préfet de communiquer au conseil-général les pièces à l'appui du compte administratif; 3° que le président du conseil transmettra directement au ministre expédition de la délibération.

— Le conseil-général du département de l'Aisne a clos sa session le 18. Avant de se séparer, tous ses membres ont pris l'engagement de céder gratuitement au département tous les terrains à eux appartenant et nécessaires à l'établissement des routes départementales et chemins vicinaux de grande communication, classés depuis 1834.

— Le sous-préfet de Saint-Omer, M. de Verteillac, ayant dépassé de 600 fr. le crédit qui lui avoit été alloué l'année dernière pour l'ameublement de son cabinet, le conseil-général du Pas-de-Calais a rejeté l'excédant de cette dépense et l'a laissé à la charge de M. le sous-préfet.

— On lit dans le *National de l'Ouest* (Nantes), 17 septembre :

« Machecoul vient d'être le théâtre d'un événement étrange. On avoit depuis long-temps signalé à la gendarmerie départementale un soldat du 13e léger, qui, soupçonné d'avoir assassiné son capitaine, avoit déserté avec armes et bagages, et vivoit depuis lors en état de vagabondage des vols qu'il faisoit. Cet homme étoit très-redouté du pays. Jeudi, jour de la foire aux chevaux à Machecoul, une femme le signala au gendarme Montagne. Montagne alla droit au déserteur; celui-ci se défendit; une lutte s'engagea, et les deux adversaires roulèrent à terre sans qu'on pût savoir à qui le dessus resteroit. Chose incroyable, ceci se passoit devant deux cents témoins de qui Montagne réclamoit en vain main-forte. Le prisonnier s'attachoit surtout à s'emparer du sabre du gendarme, que celui-ci défendoit de toutes ses forces. Montagne, en mettant le genou sur la poitrine du déserteur, parvint cependant un moment à se dégager et à tirer son sabre dont il plaça la pointe sur le cœur du prisonnier couché sous lui : « Rends-toi, lui dit-il, ou je fais usage de mon arme en état de légitime défense. » Le prisonnier continua à frapper le gendarme, et Montagne lui enfonça son sabre dans le cœur.

« Quand il se fut relevé, il réclama de nouveau l'assistance des témoins de cette scène terrible pour relever le cadavre du réfractaire; il offrit même de l'argent. Cette assistance lui fut encore une fois refusée. Enfin, il se retira pour faire son rapport; et quand il revint, le cadavre étoit encore là, sur la place, souillé et sanglant.

» D'après l'ordre de son commandant, Montagne s'est rendu à Nantes sous la

conduite d'un brigadier, et il a été se constituer prisonnier à la maison d'arrêt. »

— La moitié du pont suspendu entre Vienne (Isère) et Sainte-Colombe, ayant été chargée de sable pour le soumettre à l'épreuve, s'est affaissée au moment où la charge alloit être complétée. Douze personnes qui se trouvoient sur le pont au moment de sa chute, l'ont suivi dans le Rhône. Trois ouvriers ont péri par suite des blessures qu'ils se sont faites en tombant avec les matériaux du pont.

— Il n'est pas d'année où, à cette époque, l'on ne cite des cas d'empoisonnement par des champignons. Une famille entière de Pau vient ainsi de courir les plus grands dangers. Heureusement que les réactifs administrés avec promptitude ont arrêté les suites de cette imprudence.

EXTÉRIEUR.

Une lettre de Bruges (Belgique) annonce que le conseil provincial de la Flandre occidentale vient de décider que des statues seroient élevées à tous les hommes illustres de cette province et placées dans les lieux même de leur naissance, soit villes, soit villages. Il a en même temps voté des fonds pour l'exécution de cette mesure.

— Les journaux belges annoncent les publications de mariage entre le fils de M. le duc d'Ursel, sénateur belge, et Mlle de Rumigny, fille de l'ambassadeur de France en Belgique.

—Le bruit couroit à Londres, le 19, qu'une conspiration chartiste s'étoit organisée contre la reine. Les conjurés, dit-on, ne devoient pas même reculer devant l'assassinat. Le *Sun*, tout en donnant cette nouvelle avec les autres journaux, déclare qu'il la croit peu fondée.

—Le roi de Hanovre, qui paroît parfaitement rétabli, a quitté Dusseldorf le 16, pour retourner à sa résidence.

— La huitième liste au profit des incendiés de Hambourg vient de paroître. Le montant des sommes reçues s'élevoit, jusqu'au 31 août, à 4,100,000 marcs de banque, ou à 2,050,000 écus de Prusse (7,685,000 fr.).

— On mande de Sebnitz (Saxe), 9 septembre :

« Grâce à l'emploi de mesures énergiques, on est parvenu à se rendre maître du feu dans la forêt, sur la frontière. L'incendie a duré huit jours. Dans la nuit du 31 août au 1er septembre, le feu étoit arrivé à son apogée : le ciel ressembloit à une mer de feu. »

— On répand de nouveau le bruit que l'Autriche a le projet de se rapprocher de l'union des douanes allemandes. Il paroîtroit que le prince de Metternich est maintenant convaincu de l'opportunité de cette démarche.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 16 septembre :

« La conspiration qui vient d'éclater en Servie a obtenu un plein succès. Le prince Michel a été suivi sur le territoire autrichien par les consuls de France et d'Angleterre. Rajewitsch est tombé dans les mains du parti victorieux. Il est accusé d'avoir trahi sa patrie. On croit qu'il sera condamné à la peine de mort. »

—On écrit de Constantinople le 31 août :

« Izzet-Mehmed-Pacha, grand-visir, a été déposé hier et remplacé par Raouf-Pacha, qui remplit ces fonctions pour la quatrième fois. Halil-Pacha, beau-frère du sultan, et fils adoptif de Chosrew-Pacha, jusqu'à présent membre du conseil de l'empire, a été nommé président de ce conseil en remplacement de Raouf-Pacha. »

— L'embargo, dont la Porte avoit frappé les marchandises appartenant aux négocians persans, a été levé, et maintenant la douane délivrera de nouveau des certificats d'expédition pour le Diarbekir, Erzeroum et la Perse.

— Par l'*Aigrette*, arrivé au Havre, on a reçu des nouvelles de Montevideo du 10 juillet. Les affaires politiques étoient toujours dans le même état. Il ne paroît pas, ainsi qu'on l'avoit rapporté, que Rosas fût en marche et en mesure de bloquer la ville de Montevideo. Tout s'étoit jusqu'alors borné à des démonstra-



tions qui n'avoient pas eu encore de suites fâcheuses.

Les affaires commerciales étoient difficiles et les produits du pays très-élevés.

M. Poujoulat nous adresse une longue lettre à l'occasion de notre article sur l'*Histoire de Jérusalem* : il y proteste contre l'appréciation, sévère sans doute, mais juste, qui a été faite de cet ouvrage.

Il nous est impossible d'accepter une semblable polémique.

On nous a demandé d'émettre notre avis : nous l'avons donné avec franchise, mais avec convenance, en regrettant de ne pouvoir louer exclusivement un auteur qui, du milieu de ce mauvais siècle littéraire où nous vivons, élève la voix en faveur de la religion catholique et consacre son talent à la défendre. Nous savons avec quel empressement il faut accueillir, en ces temps d'impiété, les nobles et généreux auxiliaires qui viennent à nous pour soutenir la cause de Dieu et de l'Eglise. Mais, si la reconnoissance a ses droits, la vérité ne perd pas les siens.

Nous avons indiqué des inexactitudes. Qu'elles soient toutes personnelles à M. Poujoulat, ou que quelques-unes se trouvent dans les citations du livre, peu importe : citer une page, sans restriction, c'est s'approprier ce que l'on cite; et après tout le danger est le même pour le lecteur. Nous maintenons notre critique, et nous croyons que la meilleure réponse à nous faire consiste à rectifier, au moyens de *cartons*, les passages que nous avons signalés.

Préoccupé des endroits défectueux, peut-être n'avons-nous pas assez insisté sur les pages nombreuses où éclate la foi de M. Poujoulat, et où il soutient avec un vrai talent les saines doctrines catholiques. S'il en est ainsi, nous réparons cette omission, d'autant plus regrettable à nos yeux que nous ne nous pardonnerions pas d'être sévère jusqu'à l'injustice, et qu'un esprit de malveillance n'a jamais dicté nos jugemens.

Au reste, celui que nous avons porté sur l'*Histoire de Jérusalem* ne paroîtra point rigoureux en comparaison du jugement formulé par la *Revue littéraire et critique* que publie la Société de Saint Paul (n° de juin, p. 282).

Modifié dans le sens de nos observations, l'ouvrage de M. Poujoulat sera très-propre à faire du bien, surtout parmi les hommes du monde, car c'est à cette classe de lecteurs que l'auteur s'adresse plus particulièrement. Alors, nous n'aurons plus que des éloges, aussi sincères que mérités, pour un livre qui se recommandera par la pureté des principes autant que par l'éclat du style.

Le Gérant, **Adrien Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 90 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3270 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1282 fr. 50 c.
Emprunt belge. 103 fr. 3/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 30 c.
Emprunt romain. 105 fr. 0/0.
Emprunt d'Haïti. 522 fr. 50.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3650.

SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

L'Etablissement de Saint-Nicolas, pour l'éducation chrétienne des petits orphelins, jugé par un admirateur de la Révolution de juillet.

L'œuvre créée par Mgr de Bervanger est appréciée de nos lecteurs : mais ils nous sauront gré de leur faire connoître l'hommage que vient de lui rendre, dans le journal l'*Univers*, un écrivain admirateur de la Révolution de juillet. Ce témoignage n'est pas suspect de partialité.

« Théoriciens ! un peu moins de systèmes, un peu plus de pratique ! Hommes du gouvernement ! un peu moins de paroles sur la nécessité de contenir les masses, et un peu plus d'efforts à la tribune pour grossir leur budget ! Un peu d'esprit de suite, surtout dans les questions d'organisation de la charité ! Hommes d'opposition, qui stipulez, dites-vous, les intérêts du peuple, retranchez de vos discours et de vos journaux tout ce qui ne l'intéresse guère, et voyons ce qui en restera pour lui.

» D'autres agissent pendant que vous raisonnez. Les systèmes sont trouvés, les moyens de moraliser la classe inférieure sont connus ; nous les avons sous la main, que tardons-nous d'en faire usage ?

» L'éducation professionnelle est sortie des livres, la voilà qui germe et qui fleurit ; la France est couverte d'ouvroirs de jeunes filles ; elle peut l'être bientôt, si nous le voulons, de jeunes garçons recevant la morale au sein de l'atelier, défrichant le sol d'une main exercée à chiffrer leurs épargnes, sachant un peu de l'histoire de cette terre qu'ils rendent féconde, apprenant surtout dans l'Evangile pourquoi ils y sont venus, sur cette terre, qui les paie mal des sueurs qu'elle leur coûte et des larmes qu'ils y mêlent, apprenant dans l'Evangile que pour ces sueurs et pour ces larmes il est une récompense au ciel.

» Il n'y a pas encore vingt-cinq ans qu'entre le latin et l'ignorance complète, en France, il n'y avoit rien. A cela deux inconvéniens, celui des ignorans et celui des savans inutiles, encombrant les voies des professions libérales et faisant défaut à l'agriculture et à l'industrie. L'intervalle va se combler. Le pensionnat primaire s'élève à côté du collége. L'œuvre de Saint-Nicolas a résolu pratiquement le problème d'élever, de nourrir, vêtir et entretenir des enfans de sept à dix-sept ans, moyennant 300 fr., 240 fr., et même 200 fr. par an, en leur donnant l'enseignement primaire, l'instruction chrétienne et un état qui les fasse subsister toute leur vie ; et la fondation, sur ce pied, à part ses frais de premier établissement, réalise, dit-elle, des bénéfices.

» Saint-Nicolas, sous le rapport du prix de la pension, raison décisive pour les classes inférieures, est descendu à des proportions réputées impossibles ; l'éducation professionnelle, industrielle ou agricole n'avoit rien réalisé jusqu'ici de semblable. A l'Institut agricole de Grignon, le prix de la pension est de 1,300 fr. Il est vrai qu'il n'est que de 300 fr. à Roville ; mais il faut que l'élève se nourrisse hors de la maison : or, le prix de la nourriture et du logement varie de 25 à 35 fr. par mois. A l'Institut de Grand-Jouan, fondé par le conseil-général de la Loire-Inférieure, la pension coûte 250 fr. par trimestre. A l'Ecole royale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, elle ne s'élève qu'à 600 fr., mais c'est encore le double de Saint-Nicolas. Enfin, à Paris, à l'Ecole spéciale du commerce, l'*Ecole centrale des arts et manufactures*, celle du commerce et des arts industriels, les pensions coûtent par année, la première, 1,400 fr., la seconde,

775, et la troisième de 8 à 1,360 fr. suivant l'âge.

» Nous mentionnons ces écoles à raison du prix de la pension seulement, car nous reconnoissons qu'il n'est au fond nulle comparaison à faire entre elles et l'institution de Saint-Nicolas. Elles s'adressent à des enfans de 14 à 17 ans; Saint-Nicolas prend les siens en bas âge : dans ces écoles, les enfans doivent arriver pourvus de l'instruction primaire; ils viennent la chercher à Saint-Nicolas. Les instituts agricoles, les écoles d'arts et métiers qu'on a fondées jusqu'ici avoient un objet particulier, un but excellent, celui d'élever le travail des mains à l'état de science et d'art, d'ouvrir au commerce et à l'industrie une voie parallèle à la voie littéraire, à l'éducation dite libérale. Le fils de l'homme aisé qui veut suivre la ligne industrielle, commerciale ou agricole n'a plus besoin de suivre jusqu'au bout le chemin qui mène au barreau, à la médecine ou au sein du clergé; il reçoit une éducation professionnelle et spéciale. Saint-Nicolas a en vue une toute autre classe, et son prix s'est abaissé, au niveau de cette classe, de 300 fr. à 200; c'est celle des ouvriers peu riches, placés dans des conditions particulières, celle des gens de service, des enfans sans père connu, de ceux dont les père et mère sont à leur égard, moralement, comme n'existant pas, et pire encore. Un tiers de la maison de Saint-Nicolas appartient à cette dernière catégorie : un grand nombre sont des orphelins de juillet, un grand nombre aussi des orphelins du choléra. Mgr de Quelen y avoit placé plusieurs de ceux-ci. Saint-Nicolas renferme beaucoup de ces infortunes sans nom, telles que Paris seul en connoît et qui y trouvent un asile ignoré. Une jeune femme, fondant en larmes, embrassoit dernièrement un de ces enfans dans le parloir; son mari avoit perdu 800,000 à la Bourse, et elle avoit placé son jeune fils à Saint-Nicolas, aux frais de sa famille : il ne lui restoit pas même de quoi payer sa pension. Des associations de charité, celle des *Amis de l'Enfance*, la *Société générale de Philantropie*, d'autres encore y font entrer leurs protégés; la famille royale aussi y envoie quelques-uns des siens. Toutes choses égales, l'orphelin est préféré : le prix s'abaisse pour lui de 300 fr. à 240. Mgr de Bervanger n'exclut ni les illégitimes, ni les abandonnés, ni les fils de criminels, ni les vagabonds. Un seul point est nécessaire pour leur admission, c'est qu'ils ne soient pas corrompus. Les noms de famille de plusieurs se cacheront toujours pour leurs camarades, sous leur numéro d'admission, qui seul les désigne. Beaucoup de ces pauvres enfans sans pères connus, vagabonds autrefois ou nés du vice, sont les modèles des autres; ils ont été plus malheureux, ils sont plus sensibles aux soins de leurs protecteurs, et cela les rend plus disciplinables.

» Promenez vos regards sur cette foule d'enfans répandus dans le préau, et sur leur figure, lisez, si vous le pouvez, leur histoire. Les uns furent abandonnés par des pères et mères coupables; d'autres par des pères et mères que la fortune a eux-mêmes abandonnés. Les pères de quelques-uns ont occupé, dit-on, des charges éminentes dans l'Etat sous les régimes écoulés. Les petits-fils des Vendéens, dont les aïeux moururent d'une balle révolutionnaire, vivent, sans le savoir, côte à côte des petits-fils des *Bleus* qui ont frappé leurs pères. Le supérieur de la maison connoît seul ces secrets. Quelquefois, grâce à celui-ci, et au nom de la pure innocence d'un enfant, des unions illégitimes ont cessé; la société a compté un mariage de plus. L'orphelin est préféré, avons-nous dit; le fils du vicieux aussi est recueilli avec plus d'empressement qu'un autre : ne court-il pas de plus grands risques, dit Mgr de Bervanger; et qui donc a autant besoin que lui d'éducation chrétienne, de leçons et de bons exemples? Ce n'étoit qu'avec répugnance, ajoute le supérieur de Saint-Nicolas, que j'admettois l'enfant d'une femme sans mœurs. Croyez-vous, me demanda l'une d'elles, que, si

j'étois une mauvaise mère, j'amènerois ici mon enfant? Si mes parens m'avoient élevée comme il va l'être, je serois autre que je ne suis, et préserve le ciel mon pauvre enfant de me ressembler! C'est donc ainsi qu'on voit reluire jusque dans la boue d'une vie immonde, comme une pierre précieuse, l'image divine, l'étincelle céleste, l'ame immortelle! En présence de si bonnes raisons, je me suis déclaré vaincu, nous disoit Mgr de Bervanger. Nous avons appris de lui encore, chose étrange! autre miracle de la maternité! que la pension des enfans des plus immorales de ces femmes étoit payée par elles avec une scrupuleuse exactitude.

» Oui, la charité d'un seul homme a opéré au milieu de Paris ce prodige tel qu'il n'a été donné jusqu'ici qu'au christianisme d'en produire de semblables : de réunir sous le même toit cinq cents enfans, sortis, les uns de la plus humble classe, ceux-ci de la plus misérable, ceux-là de la plus avilie, vivant ensemble, comme des anges. Vous n'éprouverez auprès d'eux aucun des sentimens pénibles qui vous saisissent dans la maison de charité la plus opulente. L'enfant trouvé, si bien qu'il soit, fait saigner le cœur; les enfans de Saint-Nicolas n'offrent à vos yeux d'autre image que celle d'une troupe joyeuse. Les mystères de la naissance, les misères de la révolution, les ruines de l'industrie se confondent ici sans distinction. Ici se pressent pêle-mêle dans la gymnastique du préau, ici s'unissent dans la musique militaire du dimanche, dans les chants religieux de la chapelle, ravissans à entendre, les petits-fils des enfans de 93, les enfans de l'empire, les orphelins de juillet et de pauvres orphelins de la Vendée, recevant ensemble les mêmes leçons de l'école primaire, de l'école professionnelle et de l'Evangile. Le plaisir d'un tel spectacle ne laisse pas de place pour la pitié ; le bienfaiteur a disparu par une charmante illusion du bienfait.

» Saint-Nicolas marque heureusement la limite où l'éducation de la classe inférieure doit s'arrêter. La charité immodérée corrompt le pauvre, comme le luxe gâte le cœur du riche ; elle démoralise celui qu'elle secourt, en même temps qu'elle préjudicie à l'indigence délaissée. L'humble blouse des enfans de Saint-Nicolas n'ôte rien à leur allure heureuse; la nourriture sobre, la nourriture à cinq sous par jour, n'empêche pas leur teint frais, leur mine réjouie et leur santé robuste.

» Le dimanche 21 août, c'étoit la distribution des prix à l'établissement de Saint-Nicolas; tout l'esprit de l'institution se réfléchissoit dans cette solennité. La cause de la charité, celle de l'enseignement du peuple, celle de l'instruction professionnelle étoient gagnées. Ecoutez bien, et suivez le programme de la distribution, lu à haute voix. Après la langue française et l'Ecriture sainte, la géographie et l'histoire; après l'histoire, la musique, la musique, la mieux comprise des poésies; après les prix de musique, les prix d'atelier. Suivez le programme : l'utile va être placé à Saint-Nicolas avant l'agréable, et le plus utile aura le pas sur ce qui l'est le moins. Dans les prix d'ateliers, la profession la plus humble est nommée la première; c'est le moyen de la relever. Le prix des cordonniers d'abord, celui des tailleurs après; puis celui du tourneur et du passementier avant celui du bijoutier et du graveur. C'est de l'économie politique et de la philosophie en action.

» Mais la distribution des prix, c'est le couronnement du maître autant que celui de l'élève, c'est le couronnement de l'œuvre, c'est un résultat. Remontons à la cause, sachons à quelles rudes conditions s'obtiennent les succès de la charité, dont la patience aussi est le génie; racontons à nos lecteurs l'histoire et les détails de la belle fondation de Mgr de Bervanger. A cette source de l'instruction professionnelle du pauvre, comme à la source de la charité publique, c'est le christianisme, c'est un prêtre que nous rencontrons.

» Dans une maison du faubourg Saint-

Marceau prenoit naissance, en 1827, l'œuvre de Saint-Nicolas. La même origine modeste est commune aux fondations les plus durables. Sept pauvres enfans y formoient le germe de l'établissement; tout y étoit pauvre. Un honnête ouvrier étoit chargé de surveiller les études et l'atelier; sa femme préparoit la nourriture des enfans et s'occupoit des autres soins du ménage. Au bout de six mois, un logement plus vaste et plus approprié à la fondation s'ouvrit aux élèves. Ce logement on l'avoit loué. L'usage de louer à long bail les maisons de charité et d'enseignement devroit être substitué le plus souvent à celui d'élever de dispendieuses constructions. Beaucoup d'institutions pieuses succombent sous les frais de premier établissement. Les bâtimens, qui sont le moyen, dessèchent, vite et pour long-temps, les sources de la bienfaisance qui est le but. Si les capitaux engouffrés dans les propriétés immobilières des institutions charitables étoient employés à la charité, il y auroit trois fois plus d'indigens secourus. La fondation de Saint-Nicolas, à cette seconde phase de l'œuvre, établit des ateliers de brochage et une fabrique d'agrafes. Les petits ouvriers épiloient des peaux ou faisoient des trous pour des cardes. Trois ans plus tard, on quitta Paris pour aller habiter, à Vaugirard, toujours en la louant, la maison qu'avoient occupée les enfans des chevaliers de Saint-Louis; elle reçut 70 enfans. Une mécanique de nouvelle invention ruina l'atelier d'agrafes; celui d'épilage des peaux fut reconnu nuisible à la santé des petits ouvriers; celui des cardes leur affoiblissoit la vue; on les abandonna. Ils furent remplacés par des ateliers de chaussons, de socques, d'allumettes, de boutons de métal; mais, outre qu'ils ne donnoient pas de bénéfices, ce n'étoient pas des professions. L'institution en étoit là en 1830.

» Le choléra passa sur elle sans l'atteindre. Le choléra d'une part, de l'autre la révolution de 1830, loin de l'étouffer dans son germe, grossirent considérablement sa population. L'établissement fut transféré à Paris, rue de Vaurigard, 98, où il est aujourd'hui. Il pouvoit contenir 100 enfans, divisés en cordonniers, tailleurs, compositeurs d'imprimerie, fabricans d'étiquettes à l'usage des marchands de portefeuilles, et imprimeurs en taille-douce. Il fallut renoncer à l'imprimerie en lettres et en taille-douce; ces ateliers coûtoient trop.

» M. le comte de Noailles avança 100,000 fr. à l'œuvre sans intérêts pendant dix ans. Ses largesses ne se bornèrent pas à ce bienfait. Le prêt de 100,000 f. étoit à notre avis un présent funeste. La fondation, de locataire devint propriétaire : elle se jeta dans d'immenses constructions, non sans doute au-dessus de ses besoins, mais à coup sûr au-dessus de ses forces. La témérité pour réussir n'en a pas moins tort : celle de Mgr de Bervanger, le fondateur de Saint-Nicolas, fut si heureuse, qu'en douze ans le nombre des enfans s'est élevé de 100 à 550, qu'il a fallu créer une succursale à Issy; et que ce nombre de 550 monte toujours. Mgr de Bervanger ne s'en est pas tenu à l'expérience de ses tentatives individuelles : il a visité toutes les maisons charitables de France et de l'étranger; il a fait la comparaison de ses plans avec les épreuves tentées dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Ecosse, en Prusse, en Saxe, en Bohême et en Autriche, en Bavière, dans le Wurtemberg, en Suisse, en Italie, à Rome. C'est à Rome qu'il a rencontré, dit-il, les institutions les plus fécondes et les plus complètes. Mgr de Bervanger compte aujourd'hui neuf ans d'efforts non interrompus. Apprécions à sa valeur le travail de sa charité patiente, de son expérience laborieuse, et puisqu'il faut le dire, de son audace : profitons-en, ne souffrons pas que périsse le fruit de tant de zèle. Honte au gouvernement, honte à nous, malheur aussi à nous si la société, si Paris laisse s'accomplir un tel désastre!

» L'institution de Saint-Nicolas dans son état actuel a pour but de joindre à l'apprentissage d'un métier, les études élémentaires, et particulièrement celle de

la religion. Elle se propose de faire de bons chrétiens, de bons ouvriers, de bons citoyens. Un peu plus d'une heure par jour est employée à l'explication du catéchisme, de l'Evangile et de l'histoire sainte. La prière du matin et celle du soir, comme partout, est faite en commun. Les plus petits et ceux d'une santé délicate n'assistent pas durant l'hiver à la messe qui a lieu tous les jours. Il en est de même des plus grands qui travaillent dans les ateliers. Lee enfans chantent l'office en musique; les plus sages servent à l'autel. Les parens et les bienfaiteurs des enfans peuvent assister aux exercices religieux.

» On enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe, les élémens de la grammaire française, la géographie, l'histoire de France, l'analyse grammaticale et logique, la tenne des livres, le dessin linéaire, la géométrie pratique, le chant, la gymnastique et la natation; les premières notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie; l'arpentage et le toisé; l'horticulture, l'économie rurale et domestique, et l'hygiène.

» L'enseignement est pratiqué par des laïques qu'on appelle des *Frères*; ils sont pourvus de diplômes et soumis à tous les réglemens universitaires.

» Les enfans qui ne font pas partie des ateliers ont huit heures et demie de classe par jour. Les plus petits se lèvent plus tard que les autres, et ont deux heures de classe de moins.

» Saint-Nicolas compte aujourd'hui des ateliers internes au nombre de vingt. Les principaux sont ceux de cordonniers, tailleurs, selliers, passementiers, bijoutiers, menuisiers, ébénistes, fondeurs en caractères. On y a essayé de la typographie. La boulangerie, dont le pensionnat s'approvisionne, est desservie par des enfans de la maison. Chaque chef d'atelier prend l'atelier pour son compte: plusieurs sont d'anciens élèves de Saint-Nicolas; ce qui offre un moyen excellent de maintenir dans la maison l'esprit de discipline et d'unité. Les enfans travaillent au profit de l'atelier jusqu'à leur première communion, c'est-à-dire jusqu'à 12 ou 13 ans. Après cette époque, le prix de leur pension et leur gain se compensent, aussitôt que leur apprentissage a atteint sa première, sa seconde ou sa troisième année, suivant la profession. Si l'éducation des enfans est complète et qu'ils restent dans la maison, leurs profits, déduction faite du prix de la pension, sont déposés à la caisse d'épargne. L'accroissement de l'âge n'en amène aucun dans le prix de la pension.

» L'éducation professionnelle n'est donnée aux élèves que sur la demande des parens, qui ont le choix de la profession.

» Avant la première communion, le travail des enfans dans les ateliers est de deux heures seulement le matin, et une heure et demie le soir: après la première communion, le travail est de huit heures et demie par jour.

» La nourriture, à Saint-Nicolas, est frugale; elle doit l'être. Les enfans font quatre repas. De la viande à dîner; à souper des légumes; aux deux autres repas du pain seulement; un peu de vin les dimanches et les fêtes. Les viandes sont les mêmes pour les maîtres que pour les enfans; on ne sert que de bon pain blanc aux uns comme aux autres. Les élèves peuvent recevoir de leurs parens ou protecteurs de petits supplémens pour le déjeûner et le goûter. Cela est contraire à l'égalité, mais conforme à la vie sociale. Les enfans sans parens ou dont les parens sont pauvres doivent s'habituer de bonne heure à ne s'appuyer que sur eux-mêmes, à voir à côté d'eux de plus riches et de plus heureux, à avoir plus de courage, à mener une vie plus dure, à être plus instruits, plus sages, plus recommandables. Le principe de l'égalité n'est qu'une méchante fiction; ce n'est qu'une illusion dérisoire partout ailleurs que devant Dieu et devant la loi. Il faut l'expliquer aux enfans, et quand ils l'éprouvent la leçon vaut mieux.

» Le jeu assaisonne le déjeûner de

huit à neuf heures, et le goûter de trois heures et demie à quatre heures et demie. Cinq quarts d'heure de récréation suivent le dîner, qui a lieu à midi. Les jeux recommencent après le souper, dans l'été, jusqu'à la nuit. Les récréations sont plus longues le dimanche.

» Des Sœurs préparent la nourriture des élèves et sont chargées aussi de l'infirmerie et de la lingerie; les réfectoires, comme les classes, sont chauffés avec autant de soin que dans les meilleurs colléges de Paris.

» L'infirmerie est partagée en trois salles, selon la nature et le degré de la maladie. Linstitution a une pharmacie et une salle de bains. Chaque jour on consacre une demi-heure à la propreté; on aide les petits à se peigner et à se laver. De jeunes mères parisiennes, plus exigeantes que d'autres, ont trouvé, dit Mgr de Bervanger, que les ongles de leurs enfans n'étoient pas absolument irréprochables. En ce point je confesse avec humilité mon insuffisance. Dans l'hiver, la toilette de propreté des mains et du visage a lieu à l'eau tiède, ce qui est presque de la recherche. Quand la saison le permet, les enfans prennent des bains de pied. Ceux qui se montrent d'une malpropreté incorrigible sont renvoyés, et ceux atteints d'un mal contagieux quelconque, à plus forte raison. On bannit sans pitié les vicieux. Les maîtres couchent au milieu des enfans. Un d'eux veille dans les dortoirs éclairés toute la nuit. De temps en temps les enfans changent de voisins. Les plus grands se lèvent à cinq heures du matin, les petits à sept. On se couche à sept heures en été, en hiver à huit heures.

» Les notes bonnes et mauvaises, remises par les maîtres, sur chaque élève, sont lues toutes les semaines, à la chapelle. La morale remonte ainsi à la religion qui est sa source. Les mieux notés reçoivent un prix à la fin de chaque trimestre. Les vacances sont très-courtes; elles devroient être tout-à-fait supprimées, car pour un grand nombre elles sont impossibles moralement.

» Des récréations, des divertissemens extraordinaires marquent certaines époques de l'année : l'ingénieux supérieur a trouvé moyen d'y introduire une sorte de luxe à l'usage de ses petits pauvres, comme il les appelle. En hiver, des physiciens et des ventriloques font épanouir ces mines naïves d'orphelins, récompensent les bons écoliers, réchauffent les tièdes, attachent à la maison les plus récalcitrans. En été, ce sont de grandes promenades, où chaque enfant emporte dans son havresac des provisions pour la journée. Malheur aux frais équipages qui vont disputer, ce jour-là, les avenues sablées du bois de Boulogne aux enfans de Saint-Nicolas! car la petite propriété soulève alors autant de poussière que la grande. Songez, riches, qu'à l'anniversaire de ce jour peut-être où vous les rencontrez, *les frères aînés de ces enfans-là prenoient des canons*. Le gamin de Paris est devant vous moins formidable : on l'a discipliné; moins espiègle : on l'a instruit. C'est le gamin de Paris, sachant ses devoirs envers la société et envers lui-même, envers sa famille et envers Dieu : c'est à vous de voir, si, au lieu de le voir ainsi, vous préférez qu'il reste *en* disponibilité, par les rues, au service des révolutions. Cette troupe joyeuse est autant de pris à l'ignorance et à la misère, à la corruption et à la police correctionnelle. Vous qui avez gagné la bataille de juillet, avisez à ne pas la perdre; protégez le peuple : et vous qui voulez gagner celle plus grande et plus belle de l'humanité, grossissez cette troupe disciplinée et heureuse, de tous les petits malheureux qui vous attendent et qui souffrent. Combien de bourses charitables peuvent désormais faire d'un enfant pauvre, d'un ignorant, d'un vicieux, un homme, un citoyen utile et heureux!

» Le fondateur de Saint-Nicolas a marché vers le progrès sans s'arrêter, depuis dix-sept ans. La gymnastique s'établit en France par le zèle opiniâtre et trop peu loué du colonel Amoros, et le fondateur de Saint-Nicolas a couvert d'exercices gymnastiques la vaste cour de son insti-

tution. Il y a un an à peine, on a dit au fondateur de Saint-Nicolas que la France n'étoit pas musicienne, que la musique instrumentale n'étoit pas applicable à la classe ouvrière, qu'il n'y en avoit pas de possible pour ses pauvres orphelins. Que ne peut l'ardeur de la charité? que ne peut aussi l'impatience du succès excité par l'obstacle à vaincre? Mgr de Bervanger avoit compris l'avantage pour ses orphelins, parvenus à vingt ans, à l'âge de servir l'Etat dans l'armée, d'avoir, outre leur métier, un talent. Ils deviendront tout d'un coup des sous-officiers dans la musique militaire, pensa-t-il. Il l'a cru possible, et il l'a fait. Où trouver les professeurs? La France ne lui en fourniroit qu'à grand prix; l'Allemagne lui en donnera pour rien, et il fait venir de l'Allemagne des maîtres cordonniers, des maîtres tailleurs surtout, dont la source, en Allemagne, comme celle du Rhin, est intarissable; des maîtres cordonniers et tailleurs qui sont à la fois artistes et ouvriers, tailleurs, cordonniers et instrumentistes. Il avoit songé que le même homme pourroit être cordonnier et maître de chant, et il avoit pensé juste. Trois mille francs employés en achat d'instrumens, et un an d'études, pourvurent Saint-Nicolas d'une musique instrumentale, à défier deux régimens et à étouffer l'orchestre de l'Opéra. Quiconque aura à traverser la rue de Vaugirard le dimanche, de 3 à 4 heures de l'après-midi, pourra s'en convaincre comme nous.

» Le soin d'amuser les orphelins de Saint-Nicolas va jusqu'à jeter de l'eau en hiver pour les glissoires sur les pentes du préau, jusqu'à en arroser le sable épais dans l'été pour abattre la poussière. Chacun peut voir les frais visages des élèves aux promenades du jeudi, quand il fait beau; longues promenades, qui ne durent pas moins de quatre heures. La longue file des blouses bleues égaie surtout le chemin de Paris à Issy, où vont et viennent les petits musiciens presque tous les jours de la succursale à la maison-mère.

» L'institution n'admet de luxe qu'à la chapelle: c'est le génie du catholicisme, où tout part de Dieu et retourne à Dieu. Dieu seul est beau, Dieu seul est grand; l'éclat et la magnificence doivent se mêler dans nos esprits, surtout dans la jeune imagination de l'enfance, à l'idée de Dieu. Un Dieu abstrait ne correspond ni aux pompes de l'univers ni aux joies promises du ciel. Le culte du vrai Dieu doit s'harmoniser avec la splendeur de la création. Aux grandes cathédrales la sombre majesté des forêts, retrouvées et vivantes dans les massifs piliers, les feuillages de pierre et les voûtes impénétrables; aux chapelles le doux aspect d'un champ en fleurs, d'un mois de mai renaissant et éternel. L'ame, distraite de Dieu par le monde, est ramenée par les images de la création à Dieu. A la chapelle de Saint-Nicolas les arts ont apporté chacun leur tribut. La peinture, la musique y abondent, et les musiciens, d'après ce que nous venons de dire, n'y manquent pas. La lumière intérieure s'y répand à flots. La preuve encore qu'à Saint-Nicolas règne le progrès, c'est que nous y avons vu pour la première fois l'éclairage au gaz, ce produit du XIXe siècle, mêlé aux cierges des catacombes, illuminant l'autel de celui qui se plaît en ces lieux, car il a dit de laisser venir à lui les petits enfans. Si vous doutez que la pompe du culte catholique porte au recueillement, et non à la distraction, contemplez le religieux maintien de ces cinq cents enfans, dont la présence dans le temple n'est marquée que par le retentissement uniforme de leurs pas sur le pavé de la chapelle, à l'arrivée et au départ. Venez les voir au salut du dimanche, à l'heure où le jour tombe, agenouillés, recueillis, et priant, cœurs chastes, ames candides, que Dieu écoute, et comparez-les à ce que seroient un grand nombre d'entre eux à cette heure-là, sans le génie charitable d'un seul homme! Songez à ce que deviennent, à cette même heure, les mères de plusieurs de ces enfans, et vous aurez jugé du mérite de la fondation. Vous vous demanderez

alors comment nous resterions froids spectateurs, spectateurs inactifs d'une telle œuvre; comment Paris, les départemens, l'Etat et nous tous, nous ne chercherions pas à reproduire cet admirable asile, ouvert à tant de pauvres enfans, à si bon marché; comment, ce qui seroit pire encore, nous pourrions le laisser dépérir sous nos yeux faute d'aide et d'encouragement! Nous allons dire ce qui a été tenté à ce sujet. »

(*La fin au prochain numéro.*)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Sa Sainteté a daigné honorer d'une visite, au couvent de Saint-Marcel, S. Em. le cardinal Rivarola, qui vient d'essuyer une longue maladie. Après s'être entretenue long-temps avec le cardinal, Sa Sainteté a bien voulu admettre au baisement des pieds toute la communauté des Servites.

— Sa Sainteté, voulant expérimenter par elle-même l'excellence des trois pyroscaphes dont sa sollicitude vient de doter la navigation intérieure de ses Etats, est montée, le 22 août, au milieu des applaudissemens d'un peuple chéri, sur le plus grand des trois, et s'est rendue, accompagnée d'un cortége peu nombreux, à la basilique, sur le chemin d'Ostie, actuellement en construction. Le capitaine Cialdi, commandant de la flottille pontificale, a reçu, ainsi que tout le corps d'officiers, des marques de la bienveillance et de la satisfaction hautement manifestées du Saint-Père. La perfection du mécanisme, la remarquable structure du navire ont été exposées à Sa Sainteté, qui a pris le plus vif intérêt à considérer ce chef-d'œuvre de l'industrie moderne. Les bateaux marchent avec non moins de célérité que de régularité, sans la plus petite secousse.

Après avoir mis pied à terre sur la rive du côté de la basilique, Sa Sainteté a examiné en détail tous les travaux, les marbres de Carrare sous le ciseau des ouvriers, et principalement les blocs d'albâtre envoyés par le vice-roi d'Egypte et transportés à Rome par le capitaine Cialdi. Les blocs sont transformés actuellement en colonnes de l'ordre corinthien, de la longueur de 32 palmes romaines; ces colonnes n'ont plus besoin que d'être polies. La beauté des albâtres est admirable : ils formeront un des plus magnifiques ornemens de la nouvelle basilique. Sa Sainteté, avant de se retirer, a adoré le saint Sacrement, et a voulu rendre un tribut de vénération à l'apôtre des Gentils, en mémoire de qui s'élève le temple de la voie d'Ostie.

—Le dimanche 4 septembre, S E. le cardinal Brignole, protecteur du monastère des religieuses Oblates, dites *Philippines*, a consacré solennellement l'église dédiée à saint Philippe Néri, attenant à ce monastère. Cette maison, fondée depuis l'année 1620, a reçu successivement de grands bienfaits de deux de ses protecteurs, exaltés au souverain pontificat, sous les noms de Clément IX et Clément XII.

PARIS. — Le Roi des Français a signé au château d'Eu les ordonnances qui nomment M. l'abbé Dupont des Loges évêque de Metz, et M. l'abbé Dufetre évêque de Nevers.

M. Dupont des Loges, vicaire-général d'Orléans depuis deux années, est un ecclésiastique plein de piété et de sagesse. Son esprit judicieux et conciliant le rend éminemment propre à gouverner le vaste et important diocèse de Metz. Il saura maintenir les établissemens fondés par son vénérable prédécesseur, et développer les œuvres de charité créées sous les auspices de Mgr Besson. Ses qualités solides et aimables lui auront bientôt assuré l'estime et l'affection du clergé et des fidèles.

M. l'abbé Dufêtre, premier vi-

caire-général de Tours depuis 1825, a une longue expérience de l'administration. On sait le zèle apostolique qui, le transportant tour à tour dans la plupart des diocèses de France, les lui a fait évangéliser plusieurs fois. Esprit élevé, caractère ferme, parole éloquente, ardeur qui ne connoît point la fatigue, il réunit toutes les conditions du succès le plus consolant; et, en perdant Mgr Naudo, dont on n'oubliera jamais l'intelligente administration à Nevers, le diocèse ne pouvoit recevoir un premier pasteur plus digne de sa confiance. M. l'abbé Dufêtre est l'un des ecclésiastiques qui, par ses prédications et par les publications dont il a été le mobile, ont le mieux mérité de l'Eglise de France dans ces derniers temps. Il devoit prendre rang parmi ses pontifes.

De tels choix, il faut le dire, commandent la reconnoissance des amis de la religion.

Diocèse de Cambrai. — Le conseil-général du Nord ayant été appelé à délibérer sur le subside destiné à M. l'archevêque et au chapitre métropolitain, un membre a lu, au nom de la commission, un Rapport terminé par la proposition suivante :

« Vu la requête présentée par M. l'archevêque de Cambrai;

» Vu l'article du budget départemental de 1842, qui accorde au clergé diocésain une indemnité de 17,400 fr.;

» Considérant que l'érection de l'église cathédrale de Cambrai en église métropolitaine a augmenté le personnel du chapitre d'un troisième vicaire-général et d'un dixième chanoine; qu'il seroit peu convenable, soit de restreindre les allocations que touchoient les anciens membres du chapitre pour en faire jouir les nouveaux titulaires, soit d'accorder l'allocation entière aux anciens titulaires et d'en priver totalement les nouveaux;

» Attendu qu'il ne s'agit d'ailleurs que d'harmoniser le vote consommé dans la session de 1841 avec la nouvelle position donnée à l'église cathédrale de Cambrai;

» Le conseil-général : 1° Affecte jusqu'à due concurrence, au paiement des indemnités dues au troisième vicaire-général et au dixième chanoine du chapitre de Cambrai, pendant l'exercice de 1842, les fonds restés libres sur les crédits votés au budget de ce même exercice, à titre d'indemnité au clergé diocésain;

» 2° Et vote pour compléter ce paiement un nouveau crédit de 690 fr. 55 c. au budget des reports des centimes facultatifs de 1840 sur 1842;

» Quant à la deuxième partie de la requête présentée par le même prélat;

» Attendu que les fonds aujourd'hui disponibles ne permettent pas d'ajouter aux dépenses obligatoires et autres de première nécessité, le chiffre de 19,600 f. auquel s'élèveroit l'indemnité demandée;

» Attendu d'un autre côté que le conseil-général *n'est pas suffisamment éclairé sur la direction que le nouveau chef du diocèse a l'intention de donner aux affaires ecclésiastiques du département :*

» Par ces motifs, le conseil-général éprouve le regret de décider que, pour l'exercice 1843, il n'y a pas lieu d'accorder d'indemnité au haut clergé du diocèse. »

A la suite de ce Rapport, un long débat s'est engagé.

Voici le dépouillement du scrutin :

En faveur du Rapport, 12
Contre, 16

M. le président a mis ensuite aux voix les propositions du préfet.

On a procédé pareillement au scrutin secret, et le résultat a donné 18 pour, et 10 contre. Ainsi, le conseil a alloué les 19,600 fr. demandés par le préfet pour M. l'archevêque et le chapitre diocésain.

Il va sans dire que ce résultat, qui trompe les espérances du *Constitutionnel*, lui fait jeter les hauts cris. Nous sommes persuadé qu'il satis-

fera, au contraire, tous les bons esprits, sans distinction d'opinion, dans le diocèse de Cambrai. L'an prochain, la minorité actuelle du conseil-général, désabusée de ses préventions, et ramenée par la sagesse de Mgr Giraud, s'unira sans discussion à la majorité, pour rendre un juste hommage au prélat si conciliant qui a pris, dans des circonstances difficiles, l'administration de ce diocèse.

ANGLETERRE. — On se formera une idée de la propagande protestante anglaise et des immenses ressources dont disposent les associations religieuses de Londres, en apprenant à quelle somme énorme s'élèvent chaque année leurs recettes. Pour ne parler que de l'année dernière, le total des fonds reçus par ces associations monte à *dix-huit millions quatre-vingt-un mille huit cent vingt-cinq francs*. Nous ne comprenons pas dans cette somme les revenus des presbytériens d'Ecosse, qui se sont élevés à *six cent trente-deux mille six cent soixante-quinze francs*. Cet argent, qui provient de donations volontaires, est employé à faire de la propagande, non-seulement dans le royaume-uni, mais dans toutes les parties du monde. Des secours sont envoyés de Londres aux pauvres associations réformées de la France et du continent. A l'aide de ces secours s'impriment ces brochures impies dont nous avons, dans plus d'une occasion, signalé les ventes ou distributions gratuites dans nos campagnes.

L'or est la seule arme qui reste à l'Angleterre pour lutter contre la vérité. Mais quelque grande que soit l'influence de ce précieux métal, son règne ne sauroit être de bien longue durée : déjà le déclin du protestantisme fait pressentir le jour où l'or n'aura plus la puissance d'attacher les consciences à l'erreur.

Les dénominations des associations religieuses de Londres sont à elles seules une éloquente protestation contre le principe qu'elles cherchent à faire prévaloir ; car elles attestent les divisions intérieures qui rongent aujourd'hui le protestantisme anglais et qui préparent, en dépit des livres sterling, la ruine d'une Eglise née de l'avarice et de l'orgueil.

ESPAGNE. — La municipalité constitutionnelle de Belorado, chef-lieu d'un district judiciaire dans la province de Burgos, a cru devoir adresser au régent l'Exposition suivante :

« En voyant de près la misérable situation où se trouve le clergé bénéficiaire et paroissial, et la pauvreté où le culte divin est tous les jours de plus en plus réduit, depuis que la nation a pris possession des propriétés et rentes de l'Eglise, la municipalité ne peut se tenir dans la nullité du silence, ni s'empêcher d'expliquer respectueusement les sentimens de ce peuple fidèle touchant un objet qui appelle avec tant de raison son attention, celle de toute l'Espagne et même de l'Europe entière. Il suffit d'être homme, il n'est pas nécessaire d'être chrétien, pour se sentir pénétré de douleur à l'idée que le pain manque à ceux qui, sous la garantie des lois, s'étoient procuré, au moyen de l'investiture des biens ecclésiastiques, une honorable subsistance; *mais on s'afflige bien plus encore lorsqu'on voit se changer en bénéficiers les administrateurs de ces rentes et héritages, les hommes préposés à l'amortissement, qui insultent au peuple par leur luxe et leur opulence.*

» Le peuple, Sérénissime Seigneur, n'a retiré aucun profit de la loi de l'expropriation du clergé; bien au contraire, il voit dans l'exécution de cette loi une infinité de maux qui n'existoient pas jusque-là : le plus grand de ces maux, c'est que le clergé, le culte même périssent, après que l'on a payé beaucoup plus peut-être qu'auparavant.

»Tant que les ecclésiastiques ont eu sous les yeux les rentes assurées des fonds de terre, il leur restoit au moins la consolation d'avoir du pain, et ils se résignoient au malheureux sort que leur avoit fait la loi de la suppression des dîmes. Mais ce reste d'espérance venant à leur manquer aujourd'hui, comment le clergé ne seroit-il pas rempli d'amertume et de deuil, comment le peuple, en présence d'un semblable spectacle, ne seroit-il point excité à faire intervenir son crédit près de Votre Altesse, ainsi que le fait Belorado, par le moyen de sa municipalité? Proposer à Votre Altesse le remède, seroit trop de hardiesse; car votre pouvoir est plus étendu que celui de la municipalité qui s'adresse à vous. Cependant, elle ne laissera pas de vous faire connoître son vœu, qui est que l'on suspende les effets de la loi d'expropriation, et que l'on laisse au clergé et aux fabriques, à compte de ce qui leur est assigné, la jouissance des rentes en fonds de terre.»

PRUSSE. — A la veille du sacre de Mgr Arnoldi, une circonstance a failli anéantir à jamais l'espérance des Trévirois : la sagesse et la modération du roi de Prusse, jointes à la fermeté du prélat, en ont triomphé.

Mgr Arnoldi étoit allé à Coblentz pour prêter le serment de foi et hommage à son souverain, entre les mains du président suprême des provinces rhénanes. Ce serment lui fut présenté écrit. Le prélat, avant de le souscrire, l'examina avec une scrupuleuse attention; et quelle ne fut pas sa surprise d'y trouver la défense de *correspondre directement* avec Rome et l'injonction d'adresser, comme sous le règne précédent, toutes les correspondances, bulles, brefs, etc., à Berlin, pour qu'elles y fussent revues avant leur publication! Mgr Arnoldi crut alors devoir représenter au président suprême que telle ne pouvoit être la pensée ni la volonté du roi, attendu que S. M. avoit officiellement aboli cette entrave. Le président suprême insista. Le prélat protesta qu'il ne signeroit jamais un serment pareil, qu'il étoit disposé à renoncer plutôt à tout que de souscrire à de telles conditions. Le haut fonctionnaire, chargé de recevoir ce serment, expédia tout de suite une estafette à Cologne où étoit le roi, pour prendre les ordres de S. M. Guillaume IV fit répondre sur-le-champ qu'il falloit biffer cette clause du serment.

Dès le 17, la cérémonie du sacre, fête de famille pour toute la ville de Trèves, a été annoncée par le bourdon de la cathédrale et par le carillon des cloches de toutes les paroisses.

Le lendemain 18, le chapitre, le clergé du diocèse, auxquels s'étoient joints beaucoup d'ecclésiastiques du diocèse de Metz, sont allés processionnellement prendre Mgr Arnoldi à l'évêché, ainsi que Mgr de Geissel, évêque consécrateur, et les suffragans de Trèves et de Munster, prélats assistans. Il est impossible de donner une idée exacte de cette imposante procession, qui avoit à sa tête toutes les corporations et associations de la ville, distinguées chacune par de riches bannières. Il faut avoir vu cette richesse inconnue dans nos églises, ce peuple immense recueilli, observant, sans gardes et sans police, l'ordre le plus admirable, pour s'en faire le tableau.

La cérémonie a été terminée par l'intronisation du nouvel évêque, qui a donné solennellement la bénédiction à son peuple. Il a été reconduit par le clergé à son palais épiscopal de la manière qu'on avoit été le prendre.

La ville de Trèves possède donc maintenant l'évêque qui, depuis plusieurs années, faisoit l'objet de ses vœux les plus ardens.

SUISSE. — Le grand-conseil de

Lucerne a terminé la discussion sur l'admission des Jésuites dans les établissemens supérieurs d'instruction publique au chef-lieu du canton : l'assemblée législative n'est pas sortie des bornes des convenances en traitant cette question délicate, qui menaçoit, au dire des feuilles radicales, d'opérer une scission dans le parti conservateur.

L'événement qui occupe aujourd'hui Lucerne, c'est l'annonce faite officiellement au gouvernement que le siége du nonce apostolique sera de nouveau transféré dans cette ville.

— Les catholiques de Lausanne ont fondé une école catholique qui est dirigée par des religieuses françaises. La commission des écoles du canton de Vaud, après avoir consacré trois jours entiers à l'inspection de cette école, a déclaré qu'elle étoit *incomparablement la meilleure* de celles du canton.

WURTEMBERG. — On assure que M. de Schlayer, ministre de l'intérieur, dont l'administration a été si fatale à la liberté de l'Eglise, a offert au roi sa démission, S. M. ne paroissant plus tenir si fortement à la suprématie de l'Etat sur la religion des sujets.

Un membre très-franchement catholique de l'ordre équestre dans la chambre des députés, assisté d'un chanoine de la cathédrale et d'un conseiller ministériel, remplaceroit le directeur actuel du conseil ecclésiastique catholique. Il seroit chargé, sous la présidence du nouveau ministre, de la rédaction d'un plan d'organisation du même conseil, au moyen duquel les rapports avec l'autorité épiscopale seroient réglés à la pleine satisfaction de celle-ci.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les besoins du *gouvernement parlementaire* paroissent vouloir augmenter encore. Deux journaux se sont fondés tout exprès pour son service ; ce sont la *Législature* et le *Parlement*, lesquels s'annoncent pour avoir à leur tête des hommes *parlementaires*. Ils ont raison ; on n'est jamais mieux servi que quand on se sert soi-même.

Seulement, il faut le dire, on tremble à l'idée de voir l'organisation du *gouvernement parlementaire* se renforcer. Celle que nous avons est déjà si chère, déjà montée sur un si grand pied, qu'il y a de quoi faire frémir le pauvre contribuable. De grâce, messieurs, hâtez-vous de nous apprendre si le prix de fabrique des produits parlementaires doit encore s'élever plus haut qu'il n'est, et si cela coûtera plus de quatorze cent millions. Car encore faut-il qu'on sache jusqu'où la courroie des *gouvernemens parlementaires* peut s'alonger.

Tous les journaux conviennent que la politique est sans pâture, et qu'ils ne savent où prendre de quoi intéresser leurs lecteurs. Dans cet embarras, ils paroissent avoir quelque chose à faire. C'est un spectacle comme un autre, et dont les anciens Romains se seroient fort amusés du temps de leurs gladiateurs. Les Anglais ne demanderoient pas mieux non plus que d'en avoir de semblables, pour varier un peu les divertissemens qu'ils aiment tant à prendre aux luttes de leurs boxeurs.

La vérité est que tout manque aux organes de la publicité. Il ne leur reste pas même la question d'Orient et le traité du droit de visite pour se rattraper. Ce qu'on appelle le champ de la politique est sec et aride comme on ne l'a jamais vu. On est obligé d'écrire à la campagne pour avoir des nouvelles du gouvernement. On ne sait pas un mot de ce que font les ministres : et la raison en est toute simple, c'est qu'ils ne font rien, et qu'ils sont de côté et d'autre à se rafraîchir le sang aux eaux sulphureuses ou aux bains de mer.

Si l'on vouloit un peu s'instruire, tout ceci serviroit à nous mettre sur la voie

des gouvernemens à bon marché, en nous apprenant que les choses ne vont pas plus mal en leur absence qu'en leur présence, et qu'il y auroit de grandes économies à faire sur notre budget des dépenses. N'est-ce pas une chose remarquable, en effet, qu'on ne soit jamais plus tranquille sous notre régime constitutionnel, que quand il se trouve comme abandonné à la grâce de Dieu, et que les ministres se contentent d'y mettre la main des bords de la mer ou de leurs maisons des champs? Ah! oui, il y aura bien des dépenses à rayer, quand on voudra, des gros mémoires du gouvernement de juillet.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

M. le maréchal Gérard, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, est parti pour sa terre de Villers.

— M. le lieutenant-général Jacqueminot vient d'arriver à Paris.

— On lit dans le *Siècle* :

« Nous lisons à la page 476 de la Liste civile de Charles X, imprimée à l'imprimerie royale en 1830 :

» VILLEMAIN. — Pension accordée directement par le roi, *motifs inconnus,* 800 fr.

» VILLEMAIN (veuve). — Mère d'un membre de l'Académie française, 2,000 f.

» VILLEMAIN (demoiselle). — Parente d'un membre de l'Académie française, 1,000 fr. »

Aujourd'hui les journaux annoncent que M. Villemain vient d'acheter, sur les bords de la Loire, une propriété de 500,000 fr.

— M. le chevalier Tarbé de Vauxclairs, inspecteur-général, membre du conseil et directeur de l'école des ponts-et-chaussées, conseiller d'Etat, membre de la chambre des pairs, vient de mourir à Paris.

— Avant-hier, sur l'appel interjeté par le préfet de la Seine, la chambre des vacations de la cour royale a infirmé l'ordonnance rendue, le 17, par M. le président Mourre, statuant en référé sur la requête de M. de Saint-Albin, dont le génie militaire avoit envahi une pièce de terre à Montrouge pour les travaux de l'embastillement.

— Dans son audience d'hier, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de Marie Falipon, femme Segonds, condamnée à la peine capitale pour avoir empoisonné Antoine Gauthier, son premier mari.

La cour a également rejeté le pourvoi du nommé Fabre, condamné à mort par la cour d'assises de l'Hérault, pour crime de parricide.

— Le pourvoi de Jacques Besson ne sera jugé que la semaine prochaine.

— Deutz, dont le nom obtint un si odieux retentissement à l'époque de l'arrestation de madame la duchesse de Berry, au mois de novembre 1832, paroît être tombé dans un état de misère et d'abrutissement moral tel qu'il auroit failli être récemment l'objet d'une prévention de mendicité et de vagabondage. Après avoir dissipé dans la débauche la somme énorme de 500,000 fr. qui lui avoit été payée pour prix de sa trahison, Deutz paroîtroit s'être adonné avec fureur à la passion de l'ivrognerie, et l'abus qu'il faisoit des liqueurs fortes auroit eu pour conséquence de détruire sa santé, de troubler sa raison, et d'affecter sa personne d'un tremblement nerveux.

Deutz, qui avoit abjuré le culte judaïque pour se faire baptiser sous les auspices de madame la duchesse de Berry, avoit de nouveau apostasié dans le courant de l'année 1833, et étoit rentré dans la communion israélite. Jusqu'à l'époque de la mort de son père, il reçut de celui-ci quelques secours qui l'aidèrent à soutenir sa misérable existence et à satisfaire à ses penchans. Depuis lors il recourut à la charité de ses coreligionnaires, chez lesquels il paroîtroit avoir exercé la mendicité à domicile; puis enfin cette dernière ressource finissant par lui manquer, il se trouva sans asile, sans moyens d'existence d'aucune nature, et n'eut plus d'autre recours que de se faire arrêter sur la voie publique ou de venir invoquer la pitié pour obtenir son admission dans une maison de charité.

— M. le gouverneur-général de l'Algérie, qui étoit allé visiter Oran et Mostaganem pour achever l'organisation du gouvernement arabe, est rentré le 11 à Alger. Il y étoit attendu par une foule d'Arabes de l'intérieur.

— Les Ouled-Nayl, grande tribu du désert qui s'étend du sud de la province de Tittery jusqu'aux environs de Leghouat, et en relations suivies avec Tuggurt, ont envoyé tous leurs chefs, escortés de trente cavaliers, auprès de M. le gouverneur-général, pour faire leur soumission. Le 13, ils ont reçu l'investiture au palais du gouvernement. Ils s'obligent à payer les droits qu'ils payoient à l'émir pour s'approvisionner de grains dans l'Algérie. Ils ont promis, en outre, de n'avoir aucune relation avec Abd-el-Kader, de le traiter en ennemi, et d'intercepter ses communications par le désert avec la province de Constantine.

Cette tribu, comme toutes celles du désert, est riche en troupeaux de bêtes à laine, en chameaux et en chevaux.

Le gouverneur-général l'a invitée à venir au marché de Meheah, ce qu'elle a accepté, et le vendredi de chaque semaine a été fixé.

Il est probable que le commerce d'Alger pourra y faire des affaires en bestiaux, et, dans la saison, sur les laines.

— Le *Messager* publie ce soir des rapports d'Afrique qui présentent l'état de notre colonie comme très-satisfaisant.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une somme de 2,000 fr. a été votée par le conseil-général de la Somme, pour concourir à élever, à Montdidier, sa ville natale, un monument à la mémoire de Parmentier, le propagateur de la pomme de terre.

— Celui du Nord a voté 1,000 fr. pour contribuer à élever un monument à Jean-Bart, dans la ville de Dunkerque.

— A Avesnes, le sous-préfet avoit dépensé 113 fr. pour réparation de l'ameublement du salon de la sous-préfecture; le département ne devant point de salon à un sous-préfet, on proposoit de refuser l'allocation; mais le conseil-général du Nord a alloué la somme, et décidé que l'ameublement seroit vendu.

— Il a été demandé, par le conseil-général de la Mayenne, que les traitemens des députés fonctionnaires fussent suspendus pendant les sessions. Ce conseil a aussi émis le vœu que les colléges d'arrondissement fussent supprimés pour n'en former qu'un par département.

— J.-B. Beaurain, condamné à mort pour parricide, a été exécuté le 19 de ce mois à Coutances (Manche).

Faisiant, coupable du même crime, a été exécuté le 21 à Orléans (Loiret).

Ces deux malheureux ont prêté une oreille attentive aux exhortations des généreux prêtres qui les ont accompagnés jusqu'à l'échafaud.

— Des voleurs se sont introduits, la nuit du 5 au 6 septembre, dans l'église de Drocourt (Pas-de-Calais), en brisant les panneaux d'une fenêtre. Ils ont fait sauter toutes les serrures des tiroirs de la sacristie, et ont enlevé toute la monnoie qu'ils ont pu trouver.

— Il règne à Châteauroux et dans quelques communes du département de l'Indre, une maladie qui fait beaucoup de victimes, elle se déclare par la dyssenterie et un violent mal de tête. Une grande partie de la population en est atteinte, et plusieurs personnes ont déjà succombé à cette maladie.

—L'arrondissement du Havre est aussi désolé par des maladies : ce sont des fièvres muqueuses, cérébrales et intermittentes; elles font d'alarmans ravages, et, sur plusieurs points, le nombre des décès dépasse celui des naissances.

— Alby n'a, en ce moment, ni maire, ni adjoints; le dernier adjoint, resté sur la brèche, vient de donner sa démission.

— Par suite de la rigueur des mesures prises pour la perception de l'impôt sur le sucre, plusieurs des raffineurs du département de la Moselle ont signifié à la régie l'intention d'abandonner leur industrie. « Ce sera, dit la *Gazette de Lorraine*, une nouvelle cause de misère ajoutée à tant d'autres. »

EXTÉRIEUR.

Les journaux de Madrid s'occupent beaucoup de l'objet d'un voyage que M. Olozaga fait au-dehors, et qui doit le retenir assez long-temps absent. Les uns disent que sa mission est purement commerciale ; les autres prétendent qu'elle est purement matrimoniale, et qu'Espartero veut se hâter de choisir lui-même un mari à Isabelle II, dans l'espérance de s'attacher celui-ci par les liens de la reconnoissance. On ne sait encore à quelles portes M. Olozaga doit frapper; on sait mieux auxquelles il ne frappera pas ; et celle de la cour de juillet est de ce dernier nombre. L'Angleterre ne permet point à Espartero de mettre les princes d'Orléans sur sa liste.

— Un duel malheureux a eu lieu à Cadix entre M. Reisch, ancien chef politique de cette province, et M. Llorente, rédacteur du journal le *Globe*. C'est ce dernier qui a tué son adversaire ; après quoi il s'est réfugié avec son témoin à bord d'un bâtiment français, qui les a transportés à Gibraltar. Les partisans de l'ancien chef politique se sont portés à de grands excès contre le domicile et les bureaux du journal de son adversaire, où ils ont tout mis sens dessus dessous, tout pillé, brisé et brûlé. Les mesures de répression ne sont venues qu'après.

— Un décret d'Espartero supprime les universités d'Onate et de Vittoria, et les fond dans celle de Valladolid.

— Les journaux anglais avoient annoncé une conspiration chartiste contre la reine, et ils parloient des plans atroces conçus par les conjurés pour attenter aux jours de cette princesse. Il sembloit assez évident, par les détails que donnoient ces journaux eux-mêmes, que le projet de ce régicide n'étoit qu'une invention dont l'auteur jouoit le rôle de dénonciateur pour chercher à tirer parti de sa dénonciation. Cependant, les journaux anglais donnoient l'affaire comme une chose sérieuse. Ils commencent à soupçonner aujourd'hui la supercherie du révélateur; c'est ce qu'ils auroient dû faire tout d'abord. La presse devroit mettre moins d'empressement à propager le faux bruit de ces crimes qui alarment et déshonorent la société. C'est bien assez d'avoir à les annoncer quand ils sont vrais, sans donner pour des réalités des contes imaginaires et si évidemment inventés.

— Le *Morning-Post*, en déclarant que la question du droit de visite et celle de la presse maritime ne sont pas résolues dans le traité conclu avec les Etats-Unis, ajoute que la solution n'étoit pas même possible, attendu que c'est une question de droit des gens, laquelle ne peut faire la matière d'une négociation.

Quant à la délimitation des frontières, les Anglais ne sont pas plus satisfaits : « Il est évident, dit le *Morning-Chronicle*, que l'arrangement est *tout à l'avantage des Etats-Unis*; sur ce point, lord Ashburton a été *indignement mystifié*. Le sénat américain n'avoit aucune raison de refuser de ratifier cette portion des négociations. La même réflexion s'applique *aux autres parties du traité*.»

— On lit dans le *Lancaster-Guardian* :

« A l'occasion d'un vol considérable commis à Preston, et par suite de circonstances qui concouroient toutes à faire suspecter un étranger de distinction récemment arrivé dans la ville, cet étranger a été arrêté chez lui et conduit de force devant les autorités. L'étranger n'a pas tardé à être relâché, et celui qui venoit d'être arrêté n'étoit autre que le duc de Brunswick. On ne peut se faire une idée de sa colère. Toutefois, le prince a reçu de Samuel Horrocks, maire de Preston, une lettre d'excuse, ce qui l'a calmé. Les soupçons tenoient à ce que dans un hôtel le prince, faisant de la dépense, avoit présenté un billet de banque semblable à ceux qui avoient été volés la veille. »

— Depuis que l'ordonnance du 26 juin et la convention du 16 juillet ont repoussé les fils et tissus de lin anglais de nos ports, ainsi que des ports belges, le cou-

rant de l'inondation paroît s'être jeté, dit-on, sur certains points de l'Allemagne, et particulièrement sur le Hanovre.

Bien plus, des voyageurs et des agens anglais parcourent ce royaume pour vendre non-seulement les marchandises fabriquées, mais encore pour en placer à temps, et travailler le peuple contre l'union des douanes allemandes.

— On écrit de Francfort, 8 septembre, que le prince Milosch est arrivé dans cette ville.

— Le roi de Prusse vient d'ordonner au colonel du 1er régiment de sa garde de recevoir dans ce corps d'élite les catholiques aussi bien que les protestans ; les catholiques étoient jusqu'ici exclus de ce corps.

— Des nouvelles de Lisbonne, du 12 septembre, disent que la prorogation des cortès de Portugal devoit être faite par un décret de dona Maria, sans discours officiel.

— Un malheur bien inattendu a jeté, le 7 de ce mois, la consternation parmi les habitans de Rome. Par suite de travaux que l'on exécutoit pour la conduite des eaux, à quelque distance de cette ville, le mur qui entouroit le jardin du prince Borghèse s'est écroulé. Neuf ouvriers sont restés morts sur le coup, et trois ont été grièvement blessés.

— Le gouvernement napolitain, sur la demande qui lui étoit adressée, autorisoit depuis assez long-temps l'admission des livres étrangers, moyennant paiement de moitié seulement des droits inscrits au tarif. Ces exceptions, limitées d'abord à certains cas particuliers, étoient devenues successivement plus nombreuses. Aussi, grâce aux facilités dont il s'agit, l'importation des livres qui, en 1839, avoit été de 26,609 volumes, dont 7,185 venus de France, s'étoit élevée, en 1840, à 60,916, dans lesquels la provenance française figuroit pour 33,480.

Par décret du 18 juin 1842, S. M. sicilienne a prononcé d'une manière générale la réduction à moitié du tarif applicable aux livres.

— Le trois-mâts *Leopoldina-Rosa*, parti de Bayonne dans les premiers jours de mai pour Montevideo, a fait naufrage presque au but de son voyage. 251 passagers ont péri.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3260 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/8.
Rentes de Naples. 107 fr. 30 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 525 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 22 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3651.

MARDI 27 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

L'Etablissement de Saint-Nicolas, pour l'éducation chrétienne des petits orphelins, jugé par un admirateur de la Révolution de juillet.

(*Suite et fin.*)

« L'homme le plus compétent de l'administration des hospices de Paris, en matière de charité, M. de Gérando, visite un jour l'hospice de Saint-Nicolas; il est charmé de l'aspect de l'Institution, au premier coup-d'œil ; il l'admire encore plus dans les détails; son étonnement redouble quand il apprend à quel bas prix Mgr de Bervanger a obtenu de pareils résultats. Le fondateur de Saint-Nicolas propose aussitôt à M. de Gérando de se charger, au prix de 200 fr., de tous les enfans-trouvés du département de la Seine, à la seule condition que la ville de Paris lui fournira un local, meublé dans les mêmes conditions modestes que la maison de Saint-Nicolas. M. de Gérando calcule que la proposition qui lui est faite présente au département une économie, outre des avantages moraux et matériels, inappréciables. Il s'adresse en toute hâte au conseil municipal, devant lequel il fait la comparaison du sort actuel des orphelins avec celui qu'on leur prépare. Maintenant que l'on connoît la condition des enfans de Saint-Nicolas, que l'on mette en regard celle des enfans-trouvés de Paris, des enfans-trouvés de toute la France.

» Les enfans-trouvés, dit M. Watteville (1), dans un plan de colonie agricole qui ne tardera pas à recevoir son exécution, à partir de leur septième année, sont remis à leurs nourriciers, c'est-à-dire le plus souvent dans de fort mauvaises mains. La plupart les privent de l'instruction primaire pour les employer exclusivement à des travaux industriels ou agricoles; d'autres les envoient mendier sur les routes ; ou bien les instituteurs et les maires eux-mêmes leur refusent l'entrée des écoles, ou bien encore ils les relèguent sur un banc isolé. A l'âge de 12 ans, les départemens cessent de payer leur pension; ils sont placés en apprentissage, au hasard, à un prix infime, chez des artisans ou des cultivateurs qui n'ont pour eux ni affection bienveillante, ni intérêt, ni pitié. Les administrations hospitalières remplissent mal ou ne remplissent pas les devoirs de tutelle que leur impose la loi. Qu'arrive-t-il alors? Les pauvres enfans, sans appui, sans guide, maltraités par des maîtres sans entrailles, cherchent de nouveaux patrons qu'ils abandonnent à leur tour. C'est ainsi qu'ils finissent par se familiariser avec les habitudes du vagabondage d'abord, du désordre ensuite, qui les entraînent dans les prisons, d'où ils sortent plus corrompus, plus dépravés, et pour y revenir bientôt, sous le poids d'accusations plus graves.

» C'étoit ce même langage, sans doute, que tenoit au conseil municipal de la Seine le vénérable M. de Gérando. Il ne fut pas écouté. On nous a dit, nous refusons de le croire, que le conseil municipal n'a montré que du dédain pour la fondation de Saint-Nicolas, au lieu d'admiration...

» Frappé à notre tour de l'incontestable utilité publique d'un établissement tel que Saint-Nicolas, au milieu de Paris, nous avons, au mois de mars dernier, par une demande particulière, sollicité le gouvernement de lui venir en aide. La situation de Saint-Nicolas est celle-ci. Son budget normal présente un boni au lieu d'un déficit.

(1) Inspecteur-général des établissemens de bienfaisance. Personne n'a autant comparé ni mieux vu.

» La recette s'élève à. . . . 151,316 fr.
» La dépense seulement à. . 116,378

» Différence en moins. . . 34,938

» Dans le cours de l'année dernière, Saint-Nicolas a consacré à l'amortissement de sa dette environ 24,000 fr., et en paiement d'intérêts 11,112; ce qui balance exactement le chiffre des recettes.

» La dette de Saint-Nicolas a pour cause, pour cause unique, ses frais de premier établissement ; la fondation marche accablée sous le fardeau de ces frais.

» Le gouvernement sans nul doute ne doit pas supporter le dommage des entreprises hasardées, mais il doit appuyer les généreuses tentatives que l'utilité publique avoue ; il doit empêcher de crouler les édifices debout, quand ils sont le prix d'immenses efforts et qu'ils présentent un intérêt non moins grand.

» Les motifs que nous avons fait valoir auprès de M. le ministre de l'intérieur en faveur de l'établissement de Saint-Nicolas, nous les résumons ainsi :

» Premièrement, l'œuvre de Saint-Nicolas doit être encouragée dans l'intérêt des classes ouvrières. Paris renferme un nombre considérable d'ouvriers assez riches pour payer 25 fr. de pension par mois pour le logement, la nourriture, l'entretien, l'éducation, l'instruction, l'apprentissage de leurs enfans, et auxquels leur profession ôte le loisir de s'occuper d'eux. L'aide du gouvernement donnera les moyens à la maison de Saint-Nicolas de recevoir un grand nombre d'enfans de ces ouvriers, qu'elle repousse aujourd'hui faute d'emplacement.

» Secondement, l'œuvre de Saint-Nicolas doit être secourue et encouragée, eu égard à la classe d'enfans dont elle purge les rues de Paris, qu'elle soustrait au désordre, qu'elle arrache à une corruption précoce, à la police municipale, aux maisons de correction et de détention, pour les moraliser, les instruire et leur donner un état.

» Troisièmement, la maison de Saint-Nicolas possède l'avantage unique de procurer l'éducation, l'instruction et une profession aux enfans des pères et mères débauchés, qui ont la pudeur de dérober aux malheureux fruits de leurs vices l'aspect et l'exemple de leur dépravation, et qui éprouvent le désir de leur assurer une destinée meilleure, sentiment qui se rencontre chez les plus dégradés. L'œuvre de Saint-Nicolas présente cet avantage aux pères et mères vivant dans le désordre, non pas durant quelques heures du jour, comme les écoles, mais consécutivement, pendant dix ans, de sept à dix-sept années, jusqu'à ce que de leurs enfans elle ait fait des hommes ; et cela, à un prix accessible aux filles-mères en état de domesticité elles-mêmes, à un prix enfin qui, pour un ouvrier occupé, est le plus souvent une économie.

» Quatrièmement, cette maison est un établissement inappréciable, à mettre en parallèle avec les fondations de charité des départemens et des communes, avec les institutions royales de bienfaisance, qui coûtent beaucoup pour faire si peu, à la différence de l'œuvre de Saint-Nicolas, qui avec peu d'argent fait beaucoup de bien à un grand nombre. Saint-Nicolas n'est-il pas pour l'Etat un point de comparaison instructif, lorsque, avec 20 ou 25 fr. au plus par mois, il offre aux classes pauvres, avec la nourriture et l'entretien, une éducation convenable et une profession utile, à côté des institutions royales qui dépensent 100 fr. par mois, pour d'autres pauvres enfans auxquels elles donnent une éducation disproportionnée à leur condition, et l'avant-goût d'une existence pour eux irréalisable?

» Nous faisions valoir auprès du ministère l'avantage, pour l'administration centrale, d'un établissement privé important, qui sollicite sa protection. La maison de Saint-Nicolas relève bien, comme établissement d'instruction primaire, de l'Instruction publique, et tombe ainsi sous la surveillance de ce ministère; mais l'institution est d'une utilité bien autrement grande au point

de vue de la charité publique. Porter des secours en argent à la maison de Saint-Nicolas, c'est acquérir le droit, de la part du ministre de l'Intérieur, d'étudier utilement pour l'établissement lui-même, utilement pour l'administration publique surtout, le régime économique de l'institution. C'est, disions-nous au ministre, un type précieux à observer, précieux à conserver et à reproduire.

» En effet, c'est un type précieux à observer pour l'administration publique, qu'une fondation qui offre le problème résolu de 550 (1) enfans logés, nourris, entretenus, enseignés et instruits professionnellement depuis l'enfance jusqu'aux approches de la majorité, à raison de 116 mille 378 fr. par année (2), quand les 175 enfans des Sourds-Muets, par exemple, garçons et filles, coûtent au budget 168,000 fr.; quand les Jeunes-Aveugles, non compris l'hôtel de plus d'un million qu'on leur élève, avec fronton monumental, font supporter à l'Etat, pour 123 élèves, la somme énorme de 130,000 fr., et, pour recruter souvent, en fin de compte, des privilégiés fainéans, aussi parfaitement inutiles que parfaitement instruits à l'hospice des Quinze-Vingts.

» Oui, c'est un type précieux à imiter que la maison de Saint-Nicolas, non pas, qu'on l'entende bien, pour arriver à réduire la maigre part des pauvres dans le budget de l'Etat, mais pour arriver à répartir entre les quinze ou vingt mille sourds-muets du territoire, entre ces quinze ou vingt mille aveugles aussi que compte la France, un peu de l'instruction, un peu du bien-être dont jouissent les cent soixante-quinze sourds-muets, les cent vingt-trois jeunes aveugles auxquels l'Etat bâtit des hôtels somptueux.

» M. le ministre de l'intérieur, entre toutes les raisons qu'il pourroit objecter contre la demande de secours que nous avons récemment produite, n'en trouvera

(1) Nous apprenons que l'institution s'est accrue de 100 enfans depuis cinq mois que nous ne l'avons visitée. Nous conservons le chiffre de 550 enfans, qui se trouve en rapport avec le budget de 1841.

(2) RECETTES.

Frais d'entrée, pensions des enfans, produits des ateliers.	135,986 fr.	05 c.
Dons.	5,445	» »
Quête (1841).	3,289	25
Souscriptions.	6,596	50
Total de la recette.	151,316 fr.	80 c.

DÉPENSES.

Personnel.	10,329 fr.	30 c.
Comestibles et liquides.	53,701	55
Classes et ateliers.	5,731	10
Entretien des enfans.	27,953	95
Combustible et éclairage.	5,475	55
Entretien du matériel.	7,313	05
Loyer d'Issy (deux ans).	3,600	» »
Contributions au gouvernement.	1,207	57
Assurances des meubles et immeubles.	97	23
Fosses d'aisance et balayage de la rue.	969	» »
Intérêt de la dette.	11,112	» »
Amortissement de la dette.	23,826	50
Total de la dépense.	151,316 fr.	80 c.

A DÉDUIRE.

1° Intérêt de la dette.	11,112 fr.	» » c.	34,938	50
2° Amortissement de la dette.	23,826	50		
Reste en dépense.			116,378 fr.	30 c.

jamais qu'une seule bonne, c'est qu'il n'a pas d'argent. Le ministre n'a pas d'argent? Mais qu'il agisse envers les chambres comme nous agissons envers lui, qu'il leur en demande avec la même insistance; il le fait bien pour des besoins moins impérieux. Que le gouvernement ne soit pas condamné à rester inactif et impuissant en présence d'une demande de secours aussi bien motivée, matériellement et moralement, que celle que nous lui soumettons.

» L'Etat croit-il avoir tout fait dans l'intérêt de la bienfaisance publique, quand il se borne à consacrer à la charité, pour toute la France, 320,000 fr. de secours, lorsqu'il devroit avoir, à cet effet, trois ou quatre millions disponibles? Qu'est-ce, en vérité, que 320,000 fr. de secours partagés entre 137 hospices sur 1,329, entre 125 bureaux de bienfaisance sur 6,275, entre 41 ateliers de charité (quand Lyon, Lille, Marseille et Nantes, quand Paris à lui tout seul, en réclameroient deux fois autant), entre 15 écoles de sourds-muets, représentant moins de 1,000 de ces malheureux, quand la France en compte 20,000, et sans rien avoir à donner aux 20,000 aveugles restant privés de ses secours; entre 71 établissemens privés, quand les associations de secours mutuels réunissent seules de 30 à 40,000 ouvriers et pourroient, avec la protection du gouvernement, en secourir plusieurs centaines de mille?

» Il existe un autre moyen pour le gouvernement, un moyen meilleur que celui des subventions directes, de favoriser la maison de Saint-Nicolas et celles qui se formeroient sur son modèle; c'est celui des bourses, des demi-bourses et même de bourses moindres, qu'il accorderoit à des familles pauvres.

» Le budget reconnoît des bourses pour les colléges royaux, pour les pensionnats de filles, pour quelques écoles spéciales; il faut en créer pour les pensionnats primaires de garçons, au même titre. Les départemens ont des hospices à tant par jour pour les enfans trouvés et abandonnés; rien n'empêche qu'ils ne paient, à tant par mois, par trimestre ou par année, dans des écoles professionnelles *ad hoc*, tout ou partie de la pension d'ouvriers, de cultivateurs, de domestiques à gages hors d'état de garder leurs enfans auprès d'eux, de les nourrir, de les faire instruire convenablement. Les bourses et les demi-bourses sont, pour le gouvernement, le plus excellent mode de discipline, de moralisation et de récompense dans la classe pauvre. C'est là, pour le gouvernement, à Paris et dans toute la France, un admirable levier à faire mouvoir. Ainsi l'Etat se fera sentir aux masses et leur témoignera de sa bienfaisante sympathie. Les bourses et les demi-bourses dans les colléges royaux et quelques autres écoles spéciales, outre qu'elles ne s'appliquent point au peuple, qu'il ne faudroit jamais oublier, sont trop lourdes au budget pour qu'on les multiplie. Que de demi-bourses, à 120 francs chacune, dans 100,000 fr.! que de pères de famille secourus! que d'enfans sauvés de la dégradation! que d'amis conquis au pouvoir! quel encouragement enfin pour les établissemens préférés par l'Etat, et quels motifs d'émulation pour d'autres dans cette préférence!

» L'école souvent ne fait qu'effleurer l'écorce de l'enfance; le pensionnat entre en elle profondément, il la repétrit de fond en comble: c'est avec le pensionnat primaire à divers degrés et sous diverses formes qu'on asseoira en France l'éducation professionnelle sur une solide base. Le pensionnat primaire sera un progrès de notre temps.

» Les établissemens privés de bienfaisance dont la France abonde, ont besoin souvent de direction, de surveillance toujours: or, le gouvernement n'aura sur eux droit de conseil, n'exercera sur eux une influence efficace qu'à la condition de les soutenir dans la proportion de leur utilité, qu'à la condition d'arriver à eux les mains pleines, d'y verser avec mesure, avec discrétion, mais sans avarice, un peu de l'or du budget. C'est un précepte d'humanité d'abord, mais c'est aussi

un moyen d'administration, c'est aussi un principe de gouvernement. Donner sans connoissance de cause est indigne d'une bonne administration ; refuser de subvenir à un besoin impérieux, est indigne du pays; répondre à un utile établissement, fécond dans le présent, plein d'espoir dans l'avenir, cette phrase de l'avare : LA FRANCE N'A PAS D'ARGENT, est indigne de la France.

» Que l'Etat non-seulement soutienne Saint-Nicolas, mais qu'il encourage des fondations semblables, dans chaque ville commerçante, dans chaque grand centre agricole, dans chaque port de mer au point de vue de l'industrie respective de ces populations, il éteindra la misère et il accroîtra la richesse en même temps : ce sera un double bienfait. Qu'il encourage des fondations semblables à ces conditions modestes, dont Saint-Nicolas offre un premier modèle, et le pays aura fait un pas dans la question du paupérisme, de l'instruction professionnelle, de l'organisation du travail, et il aura fait un pas de plus dans les voies de la civilisation, par le bon côté.

» MARTIN DOISY. »

Nous n'avons pas besoin de faire nos réserves à l'égard de quelques phrases. Il nous reste à peine assez d'espace pour remercier M. Martin Doisy de ce témoignage public de sympathie, donné à l'une des plus belles créations modernes de la charité.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On lit dans le *Diario* de Rome :

« Les *Notizie* (ou *Cracas*, almanach romain) pour 1842, ayant désigné par erreur le P. Joseph Zogheb comme abbé-général et procureur des religieux orientaux melquites, nous sommes autorisé à faire connoître que ce titre n'appartient plus à ce religieux, et à rectifier en conséquence la mention de la page 372 des *Notizie* de la manière suivante : *Basiliens grecs melquites de la congrégation du très-saint Sauveur, le R. abbé Thomas Kojamgi, procureur.* »

PARIS. — Dimanche à neuf heures, M. l'Archevêque, assisté de M. l'archevêque de Calcédoine et de M. l'archevêque nommé de Tours, a sacré, dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice, M. l'évêque élu d'Angoulême. M. l'évêque de Nilopolis, M. l'évêque nommé de Nevers, M. l'Internonce apostolique assistoient à cette cérémonie. Deux chanoines de l'Eglise d'Angers, à laquelle appartenoit Mgr Régnier, et quatre chanoines de l'Eglise d'Angoulême qu'il est appelé à gouverner, étoient venus confondre leurs prières et leurs vœux pour le succès de la mission confiée au pieux et digne évêque, si regretté à Angers, et si désiré à Angoulême. Le recueillement et l'émotion du prélat, en ce moment solennel, ont profondément édifié les assistans, parmi lesquels on remarquoit l'illustre maréchal de Bourmont, accompagné de ses deux fils.

MM. Gros et Jacquemet, vicaires-généraux, et M. Eglée, secrétaire de l'archevêché, concouroient à la cérémonie.

— M. l'Internonce apostolique a procédé aux informations de Mgr Dufêtre, évêque nommé de Nevers. Le prélat part le mardi 27 pour Bourg, où il va prêcher la retraite ecclésiastique du diocèse de Belley.

M. l'évêque nommé de Metz se rendra la semaine prochaine à Paris pour ses informations.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Paris a été ouverte le lundi 26. Elle est prêchée par M. l'abbé Millet, et M. l'Archevêque en préside les exercices, auxquels assiste un clergé très-nombreux. M. l'archevêque nommé de Tours et M. l'Internonce apostolique s'y trouvoient le premier jour.

— Une ordonnance du 29 août a

agréé M. l'abbé Juste, en qualité de premier vicaire-général de S. A. E. le cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen. M. l'abbé Juste, honoré aujourd'hui de la haute confiance de S. E., avoit mérité celle des archevêques de Sens, de Tours, de Reims et de Paris, qui l'ont nommé chanoine de leurs métropoles. Successivement professeur de philosophie, supérieur du Petit séminaire de Sens, principal du collége communal de Tours, proviseur du collége royal de Reims, licencié ès-lettres et officier de l'Université, M. l'abbé Juste comptoit les plus honorables services dans l'enseignement et dans l'administration, lorsque Mgr de Quelen, de sainte mémoire, le nomma chanoine de Notre-Dame et supérieur des religieuses Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Temple, poste qu'il a occupé pendant douze ans. Ces détails rectifieront les données inexactes publiées par un Journal, qui suppose que M. Juste a été proviseur à Amiens et supérieur des Dames de la Visitation de cette ville. On sait que, dans ces derniers temps, il faisoit à l'Ecole spéciale de commerce, dirigée par M. Blanqui, un cours d'instructions religieuses qui ont eu la plus heureuse influence sur l'esprit de cet établissement si utile. Sa parole facile et pleine d'onction s'est, d'ailleurs, fait entendre dans plusieurs églises. En s'éloignant de Paris, où il avoit inspiré une profonde estime à ses confrères, M. l'abbé Juste emporte leurs regrets. Bientôt il aura justifié à Rouen le choix de S. E. Ecclésiastique pieux, zélé et instruit, administrateur intelligent, mais dont la fermeté se fait accepter au moyen de formes aimables, il ne peut manquer de trouver, dans le clergé dont il est appelé à partager les travaux, et dont il saura dès le premier abord se faire aimer, des sentimens de confiance qui seront le plus sûr garant du succès de sa mission.

— On démolit les anciennes écuries de l'archevêché, situées entre les rues Massillon et Chanoinesse. Sur leur emplacement doit s'élever le nouveau palais archiépiscopal.

—Une ordonnance du 30 août autorise l'enregistrement au conseil d'Etat des statuts des Sœurs de la Compassion de la Sainte-Vierge établies à Saint-Denis (Seine).

Diocèse de Bayeux. — Encore une conversion éclatante due à l'intercession de celle que l'on n'invoque jamais en vain!

Lemarchand, condamné à mort, et détenu alors dans la prison de Caen, paroissoit, depuis qu'il avoit entendu prononcer son arrêt, vouloir mourir comme il avoit vécu. Aux sollicitations les plus vives qui lui étoient adressées afin qu'il se mît en état de paroître devant le souverain juge, il répondoit par des blasphèmes. Si on lui parloit de l'enfer, il le bravoit, disant que déjà il voudroit y être, qu'il s'y trouveroit en bonne compagnie. En un mot, il vomissoit toutes sortes d'impiétés, au point que le vicaire de Saint-Jean, aumônier des prisons, désespéroit de le voir revenir à de meilleurs sentimens. Cependant il dit à Lemarchand qu'il iroit à la Délivrande avec la procession de Saint-Jean, et qu'il recommanderoit le salut de son ame à celle que l'Eglise invoque sous le titre de *Refuge des pécheurs*. Le jeudi, 30 juin, un grand nombre d'habitans de la paroisse de Saint-Jean se rendirent processionnellement à la Délivrande. Arrivé dans la chapelle, M. le curé exhorta ses paroissiens, de la manière la plus pressante, à demander au Seigneur, par l'intercession de Marie, la conversion du malheureux condamné,

ajoutant qu'il falloit un miracle pour l'obtenir.

Ce jour même, 30 juin, le blasphémateur furieux, qui ne connoissoit plus de repos, éprouva d'abord comme un serrement de cœur, puis il se montra calme et résigné. Il se confessa et se montra disposé à mourir en chrétien. Cet infortuné eut aussi le bonheur d'être visité dans son cachot par l'ange des prisons de Versailles, madame la comtesse de L***, qui lui remit une médaille de la sainte Vierge, et lui parla de Dieu comme elle sait en parler.

Lemarchand avoit manifesté le désir de n'être pas conduit au supplice un vendredi. Mais il changea tout à coup de sentimens quand l'aumônier lui eut dit que c'est un vendredi que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes. Dès-lors il demanda comme une grâce d'être exécuté ce jour-là.

Diocèse de Bourges. — M. l'archevêque, qui, depuis son arrivée dans le diocèse, avoit conçu le projet de transférer son petit séminaire hors de la ville, vient de faire l'acquisition d'un vaste terrain connu sous le nom de *Champ de Manœuvres*, où l'artillerie avoit jusqu'à ce jour établi son tir, sur la route de Dun-le-Roi.

Diocèse de Grenoble. — M. l'évêque adresse à son clergé une circulaire qui a pour objet l'étude, la classification et la conservation des monumens religieux du diocèse. Il institue, à cet effet, une commission ecclésiastique. Cette circulaire du prélat témoigne de son goût pour les arts et de son empressement à entretenir dans ses prêtres le zèle intelligent qui renoue la chaîne des temps passés. Pour les disposer à mieux remplir le but qu'il leur propose, il a créé dans son grand séminaire un cours d'archéologie.

— M. l'évêque a présidé les exercices de la retraite ecclésiastique, prêchée par M. l'abbé de Bussy. Cet infatigable apôtre parloit cinq fois par jour. Ses discours étoient empreints de cette éloquence qui ne puise ses inspirations qu'aux sources sacrées des Ecritures et de l'Evangile. Mgr Philibert de Bruillard a plusieurs fois adressé aux 300 prêtres qui l'entouroient des allocutions où respiroit une tendresse toute paternelle.

Diocèse du Mans. — L'église de Saint-Crépin d'Evron, qui étoit devenue une propriété particulière, vient d'être acquise par le gouvernement. M. Mérimée, chargé de la conservation des vieux monumens, l'ayant visitée, a été frappé de la beauté de ses voûtes, qui doivent remonter à une haute antiquité, de ses sculptures gothiques et surtout des magnifiques colonnes qui soutiennent ses arcades. Sur son rapport, le gouvernement s'est décidé à la rendre au culte.

Diocèse de Montpellier. — M. le curé de Frontignan avoit formé dans son presbytère une école dont il n'avoit que la direction morale, laissant à l'instituteur choisi par lui le soin de faire les classes et d'obéir aux exigences de la loi. Eh bien! on l'a poursuivi comme étant l'instituteur lui-même, et ne satisfaisant pas à ces exigences. Vainement il a affirmé et prouvé qu'il n'étoit pour rien dans la direction matérielle de cette école, qu'il n'y intervenoit que pour la direction morale et religieuse; il s'est vu condamner par le tribunal correctionnel à 50 fr. d'amende, et ce jugement vient d'être confirmé par la cour royale de Montpellier.

L'école fondée par lui dans l'intérêt moral et religieux de l'enfance, il a dû la faire sortir de son presbytère. Est-ce bien par un esprit

de légalité qu'on l'a poursuivi? N'a-t-on pas craint, seulement, de voir l'école communale abandonnée, si sa rivale n'étoit pas détruite? Quoi qu'il en soit, M. le curé de Frontignan, qui pouvoit croire que la loi étoit de son côté, a dû renoncer à une œuvre à laquelle applaudissoient tous les gens honnêtes et religieux.

— On écrit de Béziers :

« L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, dits de Saint-Yon, fondé à Reims (Marne) en 1680, par le vénérable Jean-Baptiste de La Salle, a établi un pensionnat à Béziers, à l'instar de ceux qu'il avoit avant 93 dans les villes de Rouen, de Reims, de Saint-Omer, d'Angers, de Nancy, de Marseille, de Montpellier, de Carcassonne, etc., etc.

» Feu M. Martin, curé de Saint-Aphrodise, dont le souvenir durera aussi longtemps que les monumens qu'il a élevés à la gloire de la religion et aux besoins de l'humanité, considérant la grande utilité qu'un pareil établissement procureroit au midi de la France, conçut le projet de faire revivre dans sa ville natale. A cet effet, il fit construire une maison que des augmentations successives ont achevé de rendre vaste, agréable et commode : c'est dans ce local que les Frères tiennent, depuis douze ans, un pensionnat qui compte plus de 200 élèves.

» Les enfans destinés à exercer des professions commerciales, industrielles ou autres, trouvent dans cet établissement tout ce qui est nécessaire à leur instruction.

» On admire les travaux des élèves, principalement en dessin, en peinture, en calligraphie. La religion, la philosophie, la littérature, la grammaire, les mathématiques, le commerce, les sciences naturelles et physiques, l'astronomie, l'histoire, la mythologie, la géographie, quelques langues vivantes, l'italien, l'espagnol, l'anglais, y forment l'objet des études. »

Diocèse de Nîmes. — De deux sujets mis au concours pour 1843 par l'Académie de Nîmes, nous mentionnerons le premier, dont l'objet est de déterminer l'influence du christianisme sur l'esprit de famille. Les concurrens devront examiner les modifications que l'Evangile a apportées dans les lois qui ont réglé les rapports de la famille, comme dans les mœurs de la société domestique, depuis la conversion de Constantin jusqu'à nos jours. Ils diront ce que sont devenues, sous la loi chrétienne, et ce qu'étoient sous l'idolâtrie antique, les relations des pères, des mères et des enfans, des époux et des épouses, des frères et des sœurs. Ils indiqueront les altérations profondes qu'a subies l'esprit de famille sous l'empire des attaques dirigées dans le siècle dernier, et continuées dans le nôtre contre le christianisme.

Le prix est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Diocèse d'Orléans. — Les maîtresses de pension et institutrices d'Orléans ont eu l'heureuse pensée de se réunir, durant les vacances, dans la maison des dames de la Société de Marie pour faire les exercices de la retraite, sous la direction de M. l'abbé Cadiergues, de la maison ecclésiastique de Saint-Euverte. C'est un exemple à citer, et l'on doit féliciter les mères qui peuvent confier leurs enfans à des institutrices si dignes de leur confiance.

Diocèse de Rodez. — Le conseil-général de l'Aveyron a émis le vœu que le gouvernement organisât l'instruction secondaire, dont les bases actuelles ne répondent ni aux promesses de la charte, ni aux besoins et aux intérêts du pays. Ce conseil a demandé, comme l'an dernier, la suppression de la rétribution universitaire, impôt d'un mince produit, et d'une perception embarrassée.

Diocèse de Saint-Claude. — M. l'évêque se trouvant à Lons-le-Saulnier, y a donné la confirmation à une israélite âgée de 86 ans, qui le matin avoit reçu le baptême et la communion des mains de l'aumônier de l'hôpital. Il seroit difficile de dire tout ce que cette pauvre femme a ressenti de consolation quand elle a entendu M. l'évêque lui adresser quelques mots de salut en langue allemande ; elle joignoit les mains, levoit les yeux au ciel, et exprimoit encore plus par ses gestes que par ses paroles tout ce que son cœur éprouvoit de contentement. Après la cérémonie, le prélat lui a remis quelque argent.

Diocèse de Saint-Flour. — Sur la demande de M. Dessauret, conseiller d'Etat, directeur de l'administration des cultes, le gouvernement a fait don à la cathédrale de Saint-Flour d'un Christ au tombeau, ouvrage d'un des meilleurs sculpteurs de la capitale, M. Faugenet. M. le ministre des cultes vient d'allouer un crédit d'environ 8,000 francs pour la construction du mausolée destiné à recevoir le Christ. M. Faugenet doit se rendre incessamment à Saint-Flour pour diriger l'exécution des travaux.

Diocèse de Soissons. — On écrit de Cugny, canton de Saint-Simon (Aisne) :

« Dimanche, 11 septembre, une scène de désordre, de violence et de scandale, bien rare dans nos contrées, est arrivée à Cugny, avec les circonstances que nous allons faire connoître :

» Un jeune prêtre, M. l'abbé Rouen, avoit été placé auprès de M. Delaplace, curé-doyen de Flavy-le-Martel, comme vicaire, et en même temps comme desservant de Cugny. Cette position n'étoit que provisoire. Elle devoit se prolonger plus ou moins, suivant le témoignage que M. le doyen auroit à rendre de l'aptitude et de la conduite de M. l'abbé Rouen. Il y a quelques jours, il parut convenable à M. l'évêque diocésain d'appeler le jeune prêtre à la cure succursale de Chigny, canton de la Capelle. Une partie turbulente de la population entend alors se venger de la translation du jeune prêtre et empêcher tout autre ecclésiastique, quel qu'il soit, d'exercer les fonctions pastorales dans leur endroit. Déjà, dès le jeudi 8 de ce mois, M. le curé-doyen de Flavy, chargé de desservir Cugny, en attendant l'arrivée d'un autre vicaire, avoit été hué et injurié dans ce dernier endroit. On lui avoit même adressé les plus graves menaces, s'il paroissoit le dimanche suivant pour célébrer l'office divin. Ces menaces devoient se réaliser de la manière la plus déplorable.

» En effet, le dimanche 11 septembre. une foule nombreuse, évaluée à 400 personnes environ, s'étoit portée devant l'église. Pendant toute la durée de l'office, elle n'a pas cessé de proférer des cris scandaleux, et d'empêcher par la violence de pénétrer dans l'église des personnes qui s'y rendoient pour remplir leurs devoirs religieux. Une fois sorti de l'église, M. le doyen, quoique protégé par l'adjoint et deux gardes champêtres qui l'ont accompagné jusqu'à la sortie de la commune, fut poursuivi par une foule d'individus furieux, au nombre de trois cents environ, qui ne cessèrent de l'invectiver dans les termes les plus outrageans. En même temps, des projectiles de toute espèce pleuvoient à côté de lui : il fut même atteint par une quinzaine dans les reins et à son chapeau. Voyant que cette foule vouloit le suivre jusqu'à Flavy pour y donner une répétition des scènes de Cugny, M. le doyen quitta la route pour prendre un chemin de traverse et gagner le village d'Annois : il fut encore poursuivi avec un redoublement de fureur.

» Cependant, effrayée des cris qui retentissoient dans la plaine, la population d'Annois étoit tout entière sur pied. Indignée des avanies qu'on faisoit subir au doyen de Flavy, elle le plaça au milieu

d'elle, le conduisit dans une maison sûre, et envoya aussitôt prévenir la gendarmerie de Saint-Simon pour le délivrer. Mais M. le doyen, ayant manifesté le désir d'aller dire la messe à Flavy, dut se remettre en route, accompagné cette fois des habitans d'Annois. Ils le protégèrent contre les factieux de Cugny qui ne cessoient de l'insulter.

»Entre Annois et Flavy, M. le doyen rencontra la population de Flavy, qui, effrayée, elle aussi, des cris qu'elle avoit entendus et en devinant la cause, venoit au-devant de lui pour le protéger. Elle barra en effet le passage aux factieux avec tant d'énergie, que ceux-ci durent renoncer à leur projet de le poursuivre jusqu'à son presbytère. C'est dans ce moment qu'une femme de Flavy a reçu une grave blessure à la figure. Une fois débarrassé des forcenés de Cugny, M. le doyen a pu regagner paisiblement son presbytère au milieu des marques de la plus vive sympathie de ses paroissiens de Flavy et des habitans qui n'ont voulu le quitter qu'à l'entrée de son habitation.

»Une vingtaine de personnes sont gravement compromises, et plusieurs mandats d'amener ont dû être décernés contre les auteurs de cette lâche et déplorable scène de désordre. Malgré la terreur que quelques individus inspirent et les menaces d'incendie qu'ils auroient proférées contre ceux qui les livreroient à la justice ou déposeroient contre eux, les noms des plus coupables, hommes et femmes, sont connus, et, dans un arrondissement d'habitude si paisible, ils appellent toutes les sévérités de la justice.»

ANGLETERRE. — Le clergé anglican a dévié des règles qui lui étoient primitivement tracées. L'habit séculier qu'il porte aujourd'hui a favorisé le relâchement et le déréglement de sa conduite. Pour remédier à un mal que les annales criminelles de l'Angleterre montrent croissant chaque année, les puséystes proposent l'adoption d'un costume clérical. Ils ont publié une brochure à ce sujet. Nous saurons bientôt quel succès aura obtenu leur appel ; car le jour fixé pour cette réhabilitation est le 29 septembre. C'est sous les auspices de saint Michel que le clergé anglican est invité à reprendre l'habit qu'il portoit avant la réforme.

IRLANDE. — Madame Hennessy vient d'être admise au sein de l'Église catholique par le révérend Patrick Cantwell.

BELGIQUE. — La fille aînée de M. le duc d'Arenberg se dispose à embrasser l'état religieux.

— Deux protestantes, originaires de la Zélande, ayant été instruites par M. le curé de Molenbeek-Saint-Jean, ont fait abjuration. Elles ont été baptisées sous condition et ont communié à la fin de la messe qui a été célébrée en action de grâces. Cette cérémonie a été d'autant plus touchante qu'on se rappeloit que l'une des deux néophytes avoit manifesté dans le temps beaucoup de mécontentement de l'abjuration d'une amie appartenant aussi au culte protestant : il a donc fallu toute l'évidence de la vérité pour lui faire suivre son exemple.

ESPAGNE.—Ce pays a perdu presque tous ses monumens. Il n'y existoit peut-être pas une église qui ne possédât un chef-d'œuvre de Murillo, un vase sculpté par Cellini, une statue des plus grands maîtres : aujourd'hui tout a été pillé, tout a été vendu ou détruit. On ne marche que sur des ruines ; on ne voit que des débris, et les ossemens de plusieurs générations retirés de leurs tombeaux entr'ouverts se mêlent sur les places publiques aux ruines, aux débris des sanctuaires profanés par une tourbe impie et sacrilége.

HOLLANDE. — M. Van der Velden.

docteur en théologie et ancien vicaire-général des districts de Ravestein et de Megen, est entré dans l'institut des Rédemptoristes, le jour de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix.

PRUSSE. — Mgr Jean de Geissel, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Cologne, vient de publier une Lettre pastorale, par laquelle il ordonne des prières publiques dans toute l'étendue du diocèse en faveur de l'Eglise d'Espagne.

— A l'occasion du sacre et de l'intronisation de Mgr Arnoldi, la ville a été illuminée : cette illumination étoit toute spontanée.

Le canton de Bittbourg, où est né Mgr Arnoldi, lui a donné un anneau pastoral de la plus grande beauté; les habitans de Witlich, où le prélat a été long-temps curé, lui ont fait hommage d'une mitre superbe; enfin, la ville de Trèves a mis à sa disposition un brillant équipage.

Les ecclésiastiques du diocèse de Metz, qui ont eu le bonheur d'assister au sacre de Mgr de Trèves, sont allés en corps présenter leurs hommages au prélat, qui a paru extrêmement sensible à cette démarche. Ce digne évêque a manifesté à plusieurs reprises la joie qu'il éprouvoit d'avoir vu le clergé du diocèse de Metz s'associer au clergé trévirois pour la cérémonie de son sacre.

— Le roi et la reine de Prusse ont fait un court séjour à Trèves. LL. MM. ont visité l'église cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr Arnoldi et son chapitre.

Guillaume IV a fait au nouvel évêque l'accueil le plus distingué et a accordé au suffragant de Münster, qui se trouvoit encore à Trèves, l'ordre de l'Aigle-Rouge de 2e classe.

Le roi et la reine se sont rendus à l'hôpital tenu par les Sœurs de saint Charles dont la maison-mère est à Nancy; LL. MM. ont visité jusque dans les moindres détails ce superbe établissement de la charité chrétienne; elles ont parcouru les différentes salles où se trouvent les malades et les infirmes; le roi a serré la main à plusieurs d'entre eux, et leur a adressé des paroles de consolation.

Cet institut, où règnent une propreté, un ordre admirables, a tellement plu au roi, qu'il a manifesté à la supérieure l'intention d'établir dans les principales villes de Prusse des maisons semblables, et d'instituer celle de Trèves maison-mère.

RUSSIE. — L'empereur paroît avoir fait la menace de rappeler son ministre plénipotentiaire accrédité à Rome, et de rompre tout rapport avec le Saint-Siége.

Afin d'éloigner les Dominicains, qui sont d'un si grand secours pour les catholiques, il les a fait inviter à fournir aux autorités russes une liste exacte et détaillée de leurs pénitens, en les prévenant que, faute par eux de remplir cette formalité, ils seroient conduits à la frontière. Ce moyen de se débarrasser des religieux a paru moins brutal qu'un exil décrété sans motif apparent.

Pour habituer peu à peu les catholiques à la liturgie slave, on fait traduire en slave le Missel romain.

Le peuple de Varsovie, qui a toujours été chrétien, persévère : de leur côté, les classes élevées reviennent à la pratique de la religion. Des conversions ont lieu tous les jours.

CHILI. — Le gouvernement du Chili avoit dépouillé le clergé régulier; les choses en étoient venues au point que le métropolitain avoit été obligé de quitter le pays; au dehors, de sérieuses difficultés en étoient résultées avec le St-Siége. Le général Prieto, tout en sanctionnant les ventes déjà faites d'une partie des propriétés ec-

clésiastiques (et elles étoient en petit nombre), a fait annuler la confiscation qui avoit été prononcée, et remis le clergé en possession de ses biens. Au dehors il a rétabli les bons rapports avec Rome, et tout récemment les affaires ecclésiastiques ont été réglées avec le Saint-Siége.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Une brochure publiée par M. le général Bugeaud, sur l'état actuel de nos possessions d'Afrique, produit une certaine émotion parmi les organes de la politique ministérielle. Au fond de la pensée qu'ils sont chargés d'exprimer, sans doute, on croit découvrir une sorte de frayeur et d'embarras qui ne disent rien de bon. Il sentent qu'il n'y a pas moyen de reculer sans soulever l'opinion publique, ni de se consolider sans fâcher l'Angleterre.

Ils parlent de deux millions d'hectares dont la superficie, disent-ils, est occupée par des habitans *qui sont tous guerriers depuis l'adolescence jusqu'à l'extrême vieillesse*. Voilà ce qui est à l'adresse de la France, pour lui donner à réfléchir et lui faire peur. D'un autre côté, ils conviennent que la fatalité nous enchaîne au rivage africain, et qu'il est impossible d'en sortir volontairement, sans que l'indignation s'empare chez nous de tous les esprits, et qu'un cri de haro s'élève de toutes parts contre le gouvernement qui auroit donné cette satisfaction à la jalousie britannique. Voilà ce qui est à l'adresse de l'Angleterre, pour qu'elle veuille bien nous excuser de ne pouvoir faire mieux.

Tout cela nous constitue une position fort singulière et fort gênée, qu'il n'y a point à faire retomber, du reste, sur M. le général Bugeaud; car la tendance de sa brochure est tout le contraire de ce que les partisans de l'abandon de l'Algérie voudroient y trouver. Seulement il demande une organisation militaire plus renforcée, et qui n'aille pas à moins de 80,000 hommes, ce qui a l'inconvénient de fournir un nouveau prétexte de doléances aux gens qui aiment mieux paroître plaider pour les contribuables que pour les Anglais.

Tant que la célèbre Marie Capelle a pu se montrer dans sa toilette de grande dame, elle a parfaitement supporté les regards du public. Il ne lui a point paru que la sévérité de nos mœurs dût aller jusqu'à lui faire honte d'un vol de diamans et de l'empoisonnement de son mari. Tout cela se trouvoit, d'ailleurs, couvert et racheté en elle par un beau caractère romantique, dont elle savoit que notre siècle raffoloit.

Jusque-là donc, tout alloit bien pour elle; et il ne lui manquoit que de pouvoir se parer des diamans de son amie devant les cours d'assises, pour être tout-à-fait contente d'elle-même. Mais quand est venu le moment de vêtir la robe de bure des réclusionnaires, voilà où elle a perdu contenance; voilà où elle a commencé à rougir. La force qu'elle avoit trouvée, d'abord pour voler les bijoux de madame de Léotaud et empoisonner M. Lafarge, ensuite pour boire cette double honte devant le public et la justice; cette force lui a manqué tout à coup pour porter la bure dans l'intérieur d'une prison, devant des femmes perdues comme elle. Elle a mieux aimé garder le lit depuis lors, et se laisser consumer de langueur.

Il faut convenir que si c'est l'état de nos mœurs qui a réglé là-dessus le jugement de Marie Capelle, nous commençons à nous éloigner un peu du temps où l'on disoit: *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud*. C'est une sentence philosophique qu'on ne pourroit pas parodier aujourd'hui en disant : *Le crime fait la honte,* et non l'habit de bure.

PARIS, 26 SEPTEMBRE.

M. le général Subervic a été élu député à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), en remplacement de M. de Salvandy. MM. Leprevost et Legendre ont été nommés à Bernay et à Brionne, en rem-

placement de M. Dupont (de l'Eure).

L'élection d'Hazebrouck n'est pas terminée. Au premier tour de scrutin, M. Behaghel a obtenu 304 voix sur 608 votans. Son concurrent, M. de Lagrange, en a eu 301. Trois voix ont été perdues.

— Le *Moniteur* annonce que M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, est arrivé le 23 septembre à Eu, ainsi que M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

— L'amiral Duperré, ministre de la marine, et M. Guizot, ministre des affaires étrangères, sont en ce moment à Eu. Ils doivent rendre compte à Louis-Philippe du résultat de la première séance de la commission chargée d'examiner les diverses questions relatives à la traite des gommes du Sénégal.

— M. le duc d'Aumale se rendra prochainement en Afrique où il doit avoir un commandement.

— M. Dubost, employé supérieur de l'administration des postes, est parti il y a quelques jours pour Londres, avec la mission de négocier avec le gouvernement anglais un nouveau traité pour la poste sur des bases plus larges et plus libérales que celles qui existent. On dit que l'arrangement que M. Dubost est chargé de proposer comprend aussi la question relative à la transmission de la malle des Indes à travers la France.

— On prête à M. Martin (du Nord) l'idée de doubler les justices de paix de Paris, de supprimer les vacations et d'augmenter le traitement des magistrats de paix.

— On lit dans le *Moniteur Parisien* :

« Un journal a annoncé que M. Villemain venoit d'acheter une propriété de huit cent mille francs, sur les bords de la Loire. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement. M. Villemain n'a fait aucune acquisition. »

— D'un tableau publié par le dernier numéro du *Bulletin du commerce et de l'agriculture*, il résulte que l'impôt sur le sucre indigène a produit au trésor, pendant la première partie de l'année 1841-1842, une somme de 4 millions 981,531 fr. Pendant les mois correspondans de l'exercice précédent, la recette n'avoit été que de 3 millions 715,835 fr. Le chiffre des fabriques en activité est cependant descendu de 389 à 339. Les produits avoient été en 1841 de 26 millions 230,349 kilog.; ils se sont élevés cette année à 30 millions 493,624 kilog.

— L'Académie des Beaux-Arts a prononcé samedi son jugement sur le concours de peinture. Le premier grand prix a été décerné à M. Victor-François-Eloi Biennourry; le deuxième grand prix a été donné à M. Louis-Jean-Noël Duveau ; une mention honorable a été accordée à M. Félix-Joseph Barrias.

— L'affaire du chemin de fer de la rive gauche (catastrophe du 8 mai) est indiquée pour le mardi 22 novembre prochain, à la sixième chambre, sous la présidence de M. Perrot de Chézelles. C'est M. de Royer qui occupera le fauteuil du ministère public. Plus de 60 témoins ont été entendus.

— Vendredi la cour de cassation a rejeté le pourvoi de François Gateau, contre un arrêt de la cour d'assises du département de la Vienne, qui le condamne à la peine de mort comme coupable de tentative d'assassinat sur la personne de sa femme.

— Le marché de Boulainvilliers, rue du Bac, vient d'être supprimé. On construit en ce moment plusieurs maisons sur son emplacement.

— Une lettre de Mostaganem, du 10 septembre, dit qu'Ab-el-Kader, après avoir séjourné huit jours à Tekedempt, et convoqué tous ceux que ses promesses pouvoient encore séduire, a levé son camp et l'a porté dans les vallées du Chélif, avec un millier de combattans, auxquels sont venus se joindre, dit-on, quelques chefs de parti, entraînés plutôt par la crainte que par dévouement.

La colonne d'Oran alloit se mettre en mouvement sous les ordres du général d'Arbouville; celle de Mascara avoit pris résolument l'offensive, et le général Lamoricière s'est porté en avant, de

manière à couper la retraite du corps que l'émir commande en personne.

Mustapha Ben-Ismaël a pour mission de battre toute la plaine; ce général avoit détaché environ 200 hommes de son corps principal à chaque colonne, qui se sont également partagées entre nos régimens réguliers (chasseurs et spahis), et il commandoit près de 4,000 chevaux qui devoient couper toute retraite aux fuyards.

Les Beni-Menasser, qui, après avoir témoigné le désir de se rallier à nous, avoient tout à coup repris les armes et violé l'armistice, ont renouvelé des propositions de paix ; mais le général Lamoricière, obéissant aux ordres de M. Bugeaud, ne les a pas acceptées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil-général de la Seine-Inférieure a refusé d'approuver une dépense de 1,229 fr. 87 c., faite au tribunal civil du Havre sur des fonds libres, mais dont le conseil n'avoit pas autorisé l'emploi. L'architecte restera responsable envers les ouvriers et les fournisseurs.

— Une somme de 1,000 fr. a été votée par le conseil-général du Calvados pour être employée à l'érection d'un monument à la mémoire du contre-amiral Dumont-d'Urville, à Condé-sur-Noireau, patrie de ce navigateur.

— Sur la proposition du conseil d'arrondissement de Montbéliard, le conseil-général du Doubs a émis le vœu que les enfans laissés, par le décès des pères et mères, sans personne qui pût en prendre soin et subvenir à leur existence, soient assimilés aux enfans abandonnés, et par conséquent recueillis ou secourus.

— Un prix de 200 fr. a été voté par le conseil-général d'Eure-et-Loir à l'auteur du meilleur mémoire qui présenteroit des moyens curatifs pour la maladie de la *rate du sang*, qui ravage chaque année les moutons de la Beauce.

— L'épreuve de la suppression des tours a paru suffisante au conseil-général de la Dordogne. Il a reconnu l'accroissement de la mortalité des enfans trouvés, et, sans s'arrêter à l'augmentation de la dépense, il a demandé le rétablissement des tours, à dater du 1er janvier 1844.

— Par suite de pluies abondantes, les bateaux à vapeur de la Saône font actuellement un service régulier et accéléré de Châlon à Lyon, et retour.

— La femme Henri, condamnée à mort par la cour d'assises du Loiret, pour avoir empoisonné son mari, a été exécutée le 23, à Gien. Cette malheureuse a été assistée, pendant le trajet d'Orléans à Gien, par M. l'abbé Pelletier, aumônier de la prison.

— Marie Vion, après avoir épousé, l'an dernier, Pierre Renard, alla habiter, avec sa belle-mère, une maison située au village de Chez-Peuchaud. La mésintelligence éclata bientôt entre les deux femmes, et se manifesta souvent par des scènes violentes. Le 31 mars, elles revenoient toutes deux des champs, pour prendre leur repas. Une scène épouvantable s'éleva entre elles, et le dénoûment en fut le meurtre de la belle-mère. Entre autres blessures, la malheureuse avoit reçu à la tempe un coup de bêche qui seul avoit dû suffire pour lui donner la mort. Traduite devant la cour d'assises de la Charente, Marie Vion, en faveur de qui le jury a admis des circonstances atténuantes, vient d'être condamnée à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition publique.

— Le *Publicateur,* journal qui s'imprime à Arles, nous apprend qu'il s'est formé une compagnie par actions pour l'exécution du chemin de fer d'Avignon à Marseille par Arles et Saint-Chamas.

— Beaucoup d'Espagnols de distinction qui habitoient Pau depuis plusieurs années, font en ce moment leurs préparatifs pour rentrer en Espagne. Quelques-unes de ces familles ont même déjà quitté le pays.

EXTÉRIEUR.

Le parlement anglais doit être prorogé du jeudi 6 octobre à une époque plus reculée.

— Le 23 de ce mois un épouvantable incendie a causé d'immenses ravages à Liverpool. En sept heures de temps, le feu a dévoré pour plus de 500,000 livres sterl. de marchandises. Un grand nombre de personnes ont perdu la vie au milieu des flammes. C'est à trois heures du matin que le feu a pris dans les ateliers d'un tonnelier.

— A Stockport, les trente-cinq fabriques de coton et une fabrique de soieries sont en pleine activité; la tranquillité est généralement rétablie.

— Le *Morning-Chronicle* fait remarquer que le traité conclu par lord Ashburton avec le gouvernement de l'Union laisse sans solution la question de la visite des vaisseaux américains par les vaisseaux anglais en temps de guerre pour en arracher de vive force les sujets anglais qui pourroient s'y trouver. « Or, dit le *Morning-Chronicle*, quand l'Angleterre sera engagée dans une guerre maritime, une question aussi importante pourroit bien troubler cette harmonie parfaite et permanente que le ministère s'imagine avoir assurée entre l'Angleterre et les Etats-Unis, en abandonnant à l'Union américaine un territoire précieux qui appartenoit légitimement à la Grande-Bretagne. »

— D'après le *Sunday-Times*, les ducs de Cambridge et de Sussex ont le projet de soumettre prochainement au tribunal suprême de la diète germanique la question de savoir si la cécité du prince héritier présomptif de la couronne de Hanovre ne le rend pas incapable de gouverner.

Si la question étoit résolue affirmativement, le duc de Sussex, oncle de la reine Victoire, deviendroit héritier présomptif du trône de Hanovre. Dans ce cas, il y auroit lieu d'examiner si le colonel d'Este pourroit succéder à son père, comme né du mariage du duc de Sussex avec lady Augusta Murray, mariage qui a été dissous en vertu d'une loi rendue sous le règne de Georges III.

Du reste, le journal anglais ne croit pas que le duc de Sussex soit disposé à favoriser les prétentions de son fils à ce trône.

— On lit dans le *Times* du 22 septembre :

« M. Horrocks, maire de Preston, à qui l'on avoit fait jouer un rôle dans la prétendue arrestation du duc de Brunswick, a écrit au baron d'Andlau pour le prier de déclarer au duc que cette fable étoit entièrement dénuée de fondement. Le duc, de son côté, fait poursuivre judiciairement les auteurs de cette nouvelle. »

— L'auguste fille de Louis XVI et Mademoiselle sont parties le 17 de Kirchberg pour Vienne, où elles devoient descendre au palais impérial.

— L'Allemagne aura été cruellement éprouvée cette année par le feu. Nous apprenons aujourd'hui que la ville de Rheimbach, district de Cologne, a été, le 19 septembre, le théâtre d'un épouvantable incendie. Nous empruntons à une lettre écrite à la hâte, sur les lieux mêmes, par un habitant de la ville incendiée, les détails suivans :

« Le feu a éclaté tout au matin, et par suite du manque d'eau et de l'embrâsement d'une pharmacie, il a acquis une force telle, qu'à quatre heures de l'après-dînée, heure jusqu'à laquelle il a duré, la moitié de la ville étoit presque en cendres. Plus de cent familles sont sans asile; à peine a-t-on pu sauver quelques vêtemens. C'est grâce à une pluie subite qui est tombée pendant que le vent avoit cessé, et grâce à la démolition de quelques maisons, qu'on a pu arrêter aussi tôt les ravages du terrible élément. »

— On apprend de Servie qu'un gouvernement provisoire s'y est établi le 8 septembre. Thomas Wutschich, dans une proclamation, en a expliqué la nécessité par l'absence du prince Michel « qui a abandonné, dit-il, sa patrie et son peuple, qui avoit adressé des pétitions écrites à quelques membres du sénat et aux ministres. »

Cette institution d'un gouvernement provisoire, au nom du peuple, suivant la proclamation, et dont les primats font

partie, a reçu l'adhésion des commissaires du divan, Mehemed Kiamil, gouverneur de la forteresse de Belgrade, et Mehemed Shekib, gouverneur impérial spécial en Servie. Par un acte du 9, ces dignitaires turcs ont ordonné aux autorités et au peuple servien de reconnoître le gouvernement provisoire et d'obéir aux ordres émanés de lui.

Le 6, Wutschich avoit, par une lettre particulière, engagé le prince Michel à rentrer à Belgrade, lui déclarant que si quarante-huit heures après cette invitation, il restoit à l'étranger, tout seroit perdu pour lui. Le 7, le prince a publié une protestation contre les rebelles. Il se réfère aux résolutions de la Sublime-Porte du 7 février 1832, qui a nommé le prince Milosch prince héréditaire de Servie, et aux hatti-sherifs de 1821 et 1834.

Cette protestation a été communiquée aux consuls d'Autriche, de Russie, d'Angleterre et de France. Ils ont publié, de leur côté, une déclaration, à l'effet d'établir que le seul pouvoir légal à leurs yeux est le prince Michel, et qu'ils regardent comme des rebelles les auteurs du dernier mouvement contre le prince.

L'adhésion que les agens de la Turquie ont donnée à la révolution prouveroit que cette révolution étoit fomentée par le divan.

— Suivant une correspondance citée par un journal, le gouvernement provisoire, nommé à l'instigation de Kiamil-Pacha, a déclaré le prince Michel déchu de ses droits; et le candidat désigné pour lui succéder dans son pouvoir, est un jeune homme de 18 ans, petit-fils de Czerny-Georges.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0. 101 fr. 35 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 05.
Quatre 1/2 p. 0/0. 000 fr. 00 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 3265 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1290 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 762 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 50 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/8.
Emprunt d'Haïti. 525 fr. 00.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 00 fr. 0/0.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, rue Cassette, 29.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 3652.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 1842.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois.	19	
3 mois.	10	
1 mois.	3	50

La Solitaire des Rochers, ou *Correspondance de Jeanne-Marguerite de Montmorency avec son directeur*, 2 vol. in-8°, Lyon.

Lettres d'une Solitaire inconnue, ou *Jeanne-Marguerite de Montmorancy, révélée par sa correspondance avec le P. Luc de Bray*, 2 vol. in-8°, Orange.

Il s'agit, pour le fond, du même ouvrage, publié à Lyon et à Orange, sous deux titres différens.

Jeanne-Marguerite, qu'on croit issue de l'illustre maison de Montmorency, naquit en 1646, et fut de bonne heure orpheline; mais elle reçut, par les soins d'une tante, une éducation assortie à sa haute naissance. L'amour de la vie pauvre, inconnue et crucifiée la porta, dès l'âge de douze ans, à songer aux moyens de quitter le monde. A quatorze ans, elle consacra son cœur et son corps par le vœu d'une perpétuelle virginité. Deux années après, comme on s'occupoit de lui chercher un établissement, elle s'y déroba par une pieuse fuite. Elle vécut dans une condition obscure à Auxerre, à Paris et à Châteaufort, près Versailles, où elle eut pour directeur le P. Luc de Bray. Son attrait pour la solitude la *poussa*, enfin, comme *un vent impétueux*, au milieu de montagnes et de bois écartés, d'où elle entretint, depuis 1693 jusqu'en 1699, avec le P. Luc de Bray une correspondance qui a été trouvée dans les papiers de ce religieux. Elle partit pour Rome, à l'occasion du Jubilé de 1700, et l'on suppose qu'elle mourut à Trente.

Les originaux de la correspondance de la Solitaire n'existent plus; mais on en a des copies, qui présentent toutefois des dissemblances. L'éditeur de Lyon a suivi une leçon : celui d'Orange en a adopté une autre. Le premier éditeur s'est d'ailleurs aidé d'un vol. in-12, très-rare aujourd'hui, imprimé à Châteaufort en 1787 sous le titre de *La Solitaire des Rochers*, par le P. Nicolson, Dominicain de la rue Saint-Jacques à Paris, et partisan du jansénisme. Ce volume présente, dans sa première partie, des renseignemens biographiques qu'on a utilisés, tandis que l'éditeur d'Orange, tout en acceptant la rectification de quelques dates, s'est conformé plutôt aux détails que Bérault-Bercastel a donnés sur Jeanne-Marguerite.

La Notice historique, publiée par l'éditeur de Lyon, est placée à la suite d'une Introduction où il n'hésite point à signaler la correspondance de la Solitaire et de son directeur, comme un cours presque complet de spiritualité, de celle surtout qui traite de ces voies peu communes dans lesquelles l'Esprit saint, qui *souffle où il veut*, se plaît à conduire les ames de son choix. C'est, en effet, le commerce de deux ames qui, par l'échange mutuel de leurs lumières et de leurs prières, s'éclairent et s'invitent à marcher dans la voie de la perfection évangélique. C'est le commerce de deux cœurs unis par le lien d'une sainte amitié,

dont les affections ont un centre commun, Dieu et son service; dont les désirs tendent au même terme, la croix de Jésus souffrant, la gloire de Jésus triomphant. C'est la conversation d'une fille ouvrant son ame à son père, lui disant ses joies et ses tristesses, ses consolations et ses amertumes, sa paix et ses anxiétés; d'un père qui s'associe à toutes les affections de sa fille, se réjouissant de son bonheur, la consolant dans ses peines, l'éclairant dans ses doutes, la soutenant dans ses combats, la félicitant de ses victoires, en un mot se faisant tout à elle pour la faire toute à Jésus-Christ.

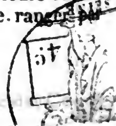
L'éditeur d'Orange a consigné les renseignemens biographiques qu'il présente, d'après Bérault-Bercastel, sur la Solitaire, dans une Introduction où il relève, à son tour, l'excellence et l'utilité de cette correspondance. Mais ce n'est point à l'imitation d'une démarche qui, dans nos temps modernes surtout, s'éloigne des règles communes de la prudence humaine et des voies ordinaires de la grâce, qu'il prétend encourager par sa publication. Il n'a pour but que d'être utile aux ames, dans quelque position qu'elles se trouvent, en leur fournissant un sujet d'édification, qui est également profitable à toutes; car les devoirs essentiels du christianisme obligent les fidèles sans distinction d'état ni de condition; et, l'homme du monde et le cénobite étant appelés à la même fin, tous les chrétiens doivent travailler à l'acquisition des mêmes vertus.

La vie érémitique, dit aussi l'éditeur de Lyon, est un point placé hors de la sphère qu'embrasse la Providence ordinaire de Dieu. Aujourd'hui, et dans notre France surtout, le désert qu'a sanctifié le Sauveur, c'est le cloître : là, est le rendez-vous qu'il donne à ses épouses et à tous les enfans de sa croix; là, sont tous les biens spirituels, les sources pures de la perfection; là, les soupirs et les pleurs du berceau de Bethléem, la vie cachée de Nazareth, le jeûne du désert, les gloires du Thabor, le banquet de la Cène et le repos de Jean sur le cœur de son Maître, l'agonie du Jardin, et les angoisses du Calvaire : là, en un mot, tous les avantages de la vie solitaire, moins ses dangers.

Dans les Lettres de la Solitaire, on peut distinguer deux parties, l'une qui est historique, l'autre morale ou mystique.

La première offre le spectacle d'une chrétienne généreuse, foulant aux pieds les grandeurs du monde, pour s'ensevelir dans le fond des rochers, « sans autres armes contre les animaux féroces que sa confiance en son époux céleste, sans autre lumière dans les ténèbres que celle de sa foi; sans autre lit de repos que son amour pour la croix, sans autre couverture enfin contre le froid, que celle de la grande miséricorde de Dieu. »

« Cette fois encore, dit le pieux chanoine de Viviers auquel on est redevable de l'édition de Lyon, cette fois encore, *le désert, docile à la voix du Prophète, a tressailli d'allégresse, a fleuri comme le lis*. Combien sont délicieuses de simplicité et de candeur ces pages des Lettres de la Solitaire, où sa sauvage retraite apparoît s'embellissant sous sa main; les échos de ses rochers redisant ses *cantiques*, les fleurs de sa *forêt* se rapprochant d'elle, afin qu'elles puissent mêler, plus pures et plus fraîches, leurs odeurs au parfum de ses vertus, se rangeant par



ordre dans son *petit parterre*, comme empressées de concourir à former sa couronne! Ces pages encore où elle nous apprend quelles sont la forme et la grandeur de ses *spélonques*, le nombre des petits meubles qu'elle a faits pour son usage, les jeux de ses *petits lièvres qui n'ont pas peur d'elle*, et la fidélité surtout de son *petit écureuil* qui la suit partout, et qui, après une longue absence, se met *à sauter sur elle*, tout joyeux de la revoir. »

En quel lieu étoient situées les deux solitudes de Jeanne-Marguerite? L'éditeur d'Orange veut que la première fût à six lieues de Saint-Etienne, sur la montagne de Pila, dans une forêt royale, et la seconde seulement dans les Pyrénées. La plupart des copies bornent, en effet, à six lieues la distance où Jeanne-Marguerite étoit de Saint-Etienne dans sa première solitude. Cependant, l'éditeur de Lyon a préféré la version du P. Nicolson, qui écrit soixante lieues au lieu de six, sentiment embrassé par l'abbé Bérault-Bercastel, lequel fixe les deux solitudes vers la partie orientale de la vaste chaîne des Pyrénées. L'éditeur d'Orange, qui a copié dans son Introduction une bonne partie du récit de Bérault-Bercastel, n'a point remarqué avec lui que, les deux solitudes occupées successivement par Jeanne-Marguerite n'étant, d'après elle, qu'à *trente* lieues l'une de l'autre, la première devoit évidemment se trouver à une distance de plus de six lieues de Saint-Etienne. D'ailleurs, tout semble contredire l'opinion que nous n'adoptons pas : et la nature du climat, constamment froid sur le Pila, chaud au contraire dans la première retraite de la Solitaire; et certaines productions dont elle parle, et qui ne se trouvent point au Pila; et l'affreuse description qu'elle fait de ses rochers, qu'on chercheroit vainement en ce lieu, etc. Ce n'est pas, du reste, que nous attachions une grande importance à cette discussion, qui n'est soulevée par nous qu'en réponse à une note (t. 1, p. 265) où l'éditeur d'Orange combat le sentiment que nous avons exprimé, d'après Bérault-Bercastel, dans l'*Histoire générale de l'Eglise* et dans le *Dictionnaire historique*. La situation des lieux où Jeanne-Marguerite a servi le Seigneur n'a pour nous qu'un intérêt secondaire : ce qui nous importe tout autrement, c'est la vie sainte qu'elle a menée dans la solitude.

La partie morale ou mystique des Lettres nous montre combien cette vie a été parfaite : aussi avons-nous appris avec un vif regret que, dans l'une et l'autre édition, des lacunes nous privent de précieux détails qui eussent ajouté à notre édification.

Le texte des Lettres occupe 760 pages dans l'édition de Lyon, et 597 dans celle d'Orange, qui est moins complète, quoiqu'elle renferme un Mémoire sur le Quiétisme qu'on ne trouve pas dans la première.

Dans l'Introduction, placée à la tête du premier volume, l'éditeur d'Orange, parlant de ce Mémoire, demandoit : « Comment a-t-on pu prêter à une simple fille de longues lettres qu'on pourroit appeler un traité dogmatique et critique sur le trop fameux livre de Fénelon, c'est-à-dire sur la profondeur et les subtilités de la théologie la plus abstruse?» Et, faisant allusion aux jansénistes, qui, impuissans à produire des saints, avoient voulu s'attribuer Jeanne-Marguerite, et accréditoient leur mensonge au moyen d'interpolations,

de suppressions et de falcifications opérées dans ses lettres, il ajoutoit : « Mais il falloit une sainte à la secte, et puis ce champ étoit propre à receler avec avantage les assertions favorables aux nouveautés proscrites. » Dans l'Avertissement placé à la tête du second volume, l'éditeur d'Orange rétracte ce jugement précipité, et annonce qu'un examen plus attentif l'a déterminé à publier le Mémoire qu'il regardoit d'abord comme supposé, et qui, sauf quelques mots un peu sévères sur l'auteur des *Maximes des Saints*, ne contient rien que de très-orthodoxe. «Il semble, il est vrai, un peu extraordinaire qu'une simple fille entreprenne, du fond de son désert, de résoudre des questions de la plus haute théologie ; mais on sait que toute la France, et surtout la cour, avoit pris part dans les discussions qui divisèrent les deux plus glorieuses illustrations du plus glorieux des siècles de notre histoire religieuse et politique, et qu'il ne fallut rien moins que l'ordre exprès du P. de Bray pour que la Solitaire écrivît son avis sur ces graves matières. » L'éditeur de Lyon, qui n'a point trouvé ce Mémoire dans la copie des Lettres qui a servi de base à sa publication, y a suppléé en ajoutant à son second volume une très-bonne note sur les passages de la correspondance de la Solitaire relatifs au Quiétisme.

Les différences de style des deux éditions de Lyon et d'Orange tiennent à celles des copies d'après lesquelles elles ont été publiées : du reste, les éditeurs ont respecté leur texte, laissant la Solitaire s'exprimer avec abandon et simplicité.

Nous croyons avoir fait avec impartialité la part des deux publications, auxquelles nous souhaitons un égal succès, parce qu'elles ont après tout le même objet, la gloire de Dieu et l'édification des ames. Ce livre, bien adapté par un directeur prudent aux personnes auxquelles il convient, en éclairera plusieurs et les affermira dans la vie spirituelle en les attachant davantage aux pratiques qu'elles auront adoptées. Les ecclésiastiques et les laïques habitués à l'oraison, qui désirent avancer dans la perfection, y trouveront un aliment et un mobile. Mais, comme les vues de Dieu sur la Solitaire ont eu quelque chose d'extraordinaire et d'exceptionnel, comme elle a correspondu à ces vues d'une manière non moins extraordinaire, il ne faut conseiller la lecture de ses Lettres qu'avec une sage circonspection, et en modifiant même quelquefois à l'avance les impressions qu'elle pourroit produire.

Un dernier mot doit être ajouté en faveur de l'édition de Lyon : elle a pour motif une bonne œuvre.

« Tombée depuis peu en notre possession, dit le pieux éditeur, en parlant de la correspondance qu'il publie, nous ne l'avons considérée que comme un dépot sacré qui devoit fructifier entre nos mains, mais au seul avantage de la charité. On peut savoir que, de tous les désastres dont l'orage de septembre 1840 a affligé une partie du Dauphiné, aucun peut-être n'a égalé celui de la Trappe d'Aiguebelles. Cette communauté, si pauvre en tout temps, a été par ce malheur réduite à une grande détresse. Les religieux n'en ont baisé que plus tendrement la main qui les frappoit; mais c'est à nous à penser aux besoins de nos frères sans ressource. Moïse, sur la montagne, étendoit les bras, et le peuple hébreu, qui combattoit dans la plaine, avoit l'avantage : mais, quand ses mains défaillantes alloient tomber de lassitude, qui

étoit intéressé à les soutenir? Certes, sous ce rapport, le cloître est la montagne, et le monde le champ de la mêlée; les religieux sont nos Moïses, et nous sommes les combattans. Nous leur avons destiné le produit de cette publication. »

Dieu bénira ces intentions si pures, en procurant à *La Solitaire des Rochers* un succès d'ailleurs si mérité, et auquel l'estimable éditeur des *Lettres d'une Solitaire inconnue* sera le premier à applaudir. Nous nous refusons à voir ici une concurrence fâcheuse : nous ne voyons qu'une louable rivalité d'efforts pour le bien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix a été solennisée dans l'église de Saint-Marcel. Mgr Castellani, évêque de Porphyre, a célébré pontificalement la messe. Les cardinaux, qui ont assisté à la cérémonie, ont été reçus et remerciés par S. E. le cardinal Patrizi, protecteur de l'archiconfrérie fondée sous l'invocation du très-saint Crucifix.

— La distribution solennelle des prix du Collége Romain a eu lieu le 6 de ce mois, sous la présidence de S. E. le cardinal Patrizi. Parmi les docteurs en théologie dont la création a été promulguée, on a distingué avec plaisir les abbés François de la Bouillerie, du diocèse de Paris, et Paul Véron, de celui du Mans. Ils avoient l'un et l'autre suivi pendant quatre ans les cours du collége. M. l'abbé de Cazalès a été promu au grade de bachelier ; de plus, mention très-honorable a été faite de lui pour les classes de dogme et d'hébreu. M. Jules de Belviala, du diocèse de Nîmes, quoique élève de la première année seulement, a été proclamé comme un de ceux qui se sont le plus signalés pour le dogme, la morale et l'histoire ecclésiastique. Les jeunes Polonais ont obtenu, selon leur louable coutume, plusieurs nominations. On comptoit cette année plus de deux cents élèves en théologie au collége romain.

PARIS. — En annonçant le départ de M. l'évêque de Nancy pour l'Angleterre, nous nous sommes abstenu de révéler le but de son voyage. Mais, puisque ce but si noble est indiqué par d'autres organes de la presse, nous croyons pouvoir le faire connoître à nos lecteurs.

La mission que Mgr de Forbin-Janson est allé remplir à Londres, est digne de son caractère si élevé, et de sa charité inépuisable.

Pendant les quatorze ou quinze mois que le prélat a passés à évangéliser plusieurs contrées de l'Amérique, et en particulier les diocèses catholiques du Canada, il s'est acquis parmi les peuples de ce dernier pays une telle renommée de vertu et de bonté, ses prédications y ont opéré de si heureux effets et tant de conversions, qu'une confiance sans bornes s'est attachée à son nom, et que les Canadiens le regardent comme un sauveur à qui rien n'est impossible. Or, on sait qu'à l'époque où il étoit parmi eux, les troubles de la colonie avoient attiré sur un grand nombre de ses habitans beaucoup de malheurs et de condamnations politiques. C'est à lui qu'ils ont songé dans leur péril et leur détresse ; c'est vers le prélat qui les avoit tant édifiés qu'ils ont élevé les yeux et les mains, le priant de se rendre leur intercesseur auprès du gouvernement anglais, afin d'obtenir leur grâce, ou de faire du moins adoucir les peines prononcées contre eux.

Une telle mission ne pouvoit manquer de convenir au cœur le plus généreux et le plus charitable qui pût être choisi pour la remplir. Mgr de Forbin-Janson n'a point délibéré. A peine de retour en France, il s'est

acheminé vers Londres pour ce saint pélerinage. Sa touchante démarche et ses vives instances ont déjà produit un bon effet, et disposé favorablement les cœurs pour les cliens qui ont eu la salutaire pensée de se mettre sous sa protection. On a l'espérance qu'il n'échouera pas dans sa noble tentative, et qu'au contraire elle sera couronnée du plus heureux succès.

— Mgr Tharin, ancien évêque de Strasbourg, est arrivé à Paris.

— La magnifique chapelle de la Sainte-Vierge, à Saint-Sulpice, est remplie de charpentiers qui construisent sous son dôme un grand échafaud. Cette vaste chapelle, qui fut construite par Lavau et Guittard, et peinte par François Lemoine, va être entièrement restaurée : ses dorures vont être refaites, et les belles peintures à fresque de sa coupole rafraîchies.

Diocèse d'Aire. — Lorsqu'après un long veuvage l'Eglise d'Aire vit renaître les beaux jours de sa gloire, elle accueillit Mgr de Trévern comme un ange envoyé de Dieu. Malgré son âge avancé et les fatigues d'un pénible exil, le Pontife s'occupa avec sollicitude de l'organisation et de l'administration du diocèse confié à ses soins. Après les travaux d'une vie consacrée à la défense de la foi, dont il fut le confesseur dans les jours mauvais, et le soutien par ses écrits, il est allé recevoir la récompense promise au serviteur fidèle: mais, comme la vie la plus sainte n'est pas exempte de taches, Mgr Lanneluc a prescrit des prières et un service funèbre pour le repos de l'ame de son digne prédécesseur, mort évêque de Strasbourg. Le mandement qui les ordonne, et dont nous venons de reproduire la substance, porte la date du 10 septembre.

Diocèse d'Evreux. — La retraite ecclésiastique, ouverte dans la chapelle du grand séminaire le dimanche soir, 18 septembre, et close le samedi suivant à la cathédrale, a été suivie avec une grande édification par près de cent cinquante prêtres. Le prédicateur, M. l'abbé Mallet, a expliqué, dans un langage simple et évangélique, la sublimité du sacerdoce, les vertus qu'il exige et la redoutable responsabilité des obligations qu'il impose. M. l'évêque a présidé tous les exercices de la retraite, assisté de ses archidiacres et des membres de son conseil épiscopal. Il a fait régulièrement tous les jours la méditation du matin et la conférence du soir avec ces épanchemens de l'ame, avec cette douce éloquence qui le caractérisent. Ses conférences surtout ont produit une vive impression.

Le renouvellement des promesses cléricales s'est fait à la cathédrale avec une grande solennité. Bon nombre de fidèles, répondant à l'appel que le prélat leur avoit fait le dimanche précédent, étoient venus à la cérémonie, que leur concours, leur recueillement et leur piété contribuoient à rendre plus solennelle encore. Le spectacle imposant que cette journée a offert aux regards des pieux fidèles, laissera de longs souvenirs dans la population.

A peine cette première retraite est-elle terminée, que Mgr Olivier, sans se donner aucun repos, va ouvrir dimanche prochain les exercices solennels d'une seconde retraite sacerdotale.

Diocèse de Limoges. — Le sacre de Mgr Berthaud a eu lieu le mercredi, 21 septembre. Dès huit heures du matin, le cortége, composé d'environ cinq cents ecclésiastiques du diocèse de Limoges et des diocèses voisins, partoit de l'évêché. Des détachemens des divers corps militaires en garnison à Limoges, le précédoient et for-

moient la haie. Le prélat élu, accompagné des évêques de Clermont et de Poitiers, précédés de Mgr Veyssière, marchoit devant le consécrateur. Aux sons majestueux de l'orgue et des cloches sonnant de joyeuses volées, le prélat élu a été introduit.

Le spectacle que présentoit la vieille église étoit vraiment magnifique. Les membres de la cour royale en robes rouges, les autorités civiles et militaires en costume occupoient des places réservées. La fabrique de la cathédrale avoit fait de louables efforts pour la décoration du sanctuaire : mais le demi-jour adouci des vitraux, la présence d'une foule immense, les sons d'un orgue puissant, la présence d'un clergé nombreux et des pontifes, le respect qu'imprime toujours le saint lieu, étoient la plus vivante, la plus éclatante décoration; et l'architecture gothique, qui lança vers le ciel ces voûtes légères, et les dentelures fleuries de ses sveltes clochetons, n'en désira jamais de plus belle.

La messe en faux-bourdon, sans accompagnement d'orchestre, a été parfaitement exécutée par une réunion de belles voix. On a admiré la puissance du nouvel orgue dominant l'émotion d'une foule immense.

On lit dans la *Gazette du Centre :*

« Les corps constitués, qui n'avoient pris part à aucune solennité religieuse depuis 1830, ont reparu pour la première fois dans notre vieille basilique. M. le préfet, entouré de son conseil de préfecture, le corps municipal, la cour royale en robes rouges, l'état-major de la garde nationale et de la garnison, tous les chefs d'administration, étoient venus humblement recevoir la bénédiction du nouveau prélat, et s'associer aux saintes joies de l'Eglise. Nous félicitons surtout la magistrature de la noble initiative qu'elle vient de prendre : il n'y a pas de justice sans religion. »

Parlant ensuite du nouvel évêque, la *Gazette du Centre* ajoute :

« Que sa barque traverse sans périls cette mer orageuse où nous naviguons tous, et, lorsqu'il y lancera le filet de Pierre, que la maille tendue soit près de rompre sous le butin de la pêche! *In verbo tuo laxabo rete* (1). »

Diocèse de Marseille. — L'acteur Darboville étant mort subitement, sur le théâtre même, pendant une répétition, la sépulture ecclésiastique n'a pu lui être accordée. Quelques amis du défunt ont eu l'étrange idée d'appeler un ministre protestant, que l'on n'a pas été peu étonné de voir se rendre à cet appel. Ministre et amis avoient oublié apparemment deux choses : la première, c'est que Genève, sévère à l'égard des acteurs, et fidèle à Calvin autant qu'à Jean-Jacques, proscrivit long-temps le théâtre de son territoire ; la seconde, c'est qu'on se mettoit en contradiction flagrante avec les sentimens prêtés au défunt par ses camarades.

Arrivé sur l'esplanade extérieure du cimetière, le ministre a prononcé un discours, et s'est immédiatement retiré.

Diocèse de Saint-Brieuc. — Le conseil-général des Côtes-du-Nord, fidèle à une excellente tradition, a voté 5,000 fr. (représentant vingt bourses), en faveur de l'école des sourds-muets, dirigée par M. l'abbé Garnier, œuvre *philantrophique et chrétienne*, dit le procès-verbal, admirable institution que le conseil-général ne sauroit encourager sans s'attirer les bénédictions de la population entière.

Diocèse de Tulle. — Le conseil municipal de Tulle s'est réuni pour délibérer sur la réception à faire au nouvel évêque, lors de son arrivée

(1) C'est la devise de Mgr Berthaud.

dans la ville épiscopale. Cette délibération fait trop d'honneur à MM. les conseillers municipaux de Tulle ; elle manifeste trop bien leur juste vénération pour le prélat qui en est l'objet, pour que nous ne lui donnions pas une place dans nos colonnes :

« Le conseil,

» Attendu que les honneurs dus à MM. les évêques, à leur première entrée dans leurs siéges diocésains, sont réglés par un décret spécial; que, si les villes où chaque siége est fixé, sont tenues des dépenses, en ce qui les concerne, rien ne limite les honneurs à rendre, et, par suite, les dépenses à faire; qu'il est toujours loisible d'ajouter aux honneurs fixés par le décret.

» A l'unanimité, exprime la vive satisfaction qu'il éprouve de voir le siége de Tulle occupé par un prélat qui ne doit son élévation qu'à son admirable talent et à ses éminentes vertus, autorise l'administration municipale à faire, pour l'accueillir dignement, toutes les dépenses qu'elle jugera convenables, dans les limites de ses ressources, décide enfin que le conseil municipal se portera audevant de lui, à l'entrée de la ville, et invite M. le maire à transmettre la délibération du conseil à M. l'évêque, comme l'expression des sentimens de toute la population. »

HONGRIE. — L'évêque de Gross-waradin, grand antagoniste des mariages mixtes, n'ayant pu faire prévaloir ses principes sur ce sujet contre les mesures que la diète de Hongrie va, dit-on, décréter dans sa prochaine session, s'est démis de son siége. Le revenu de cet évêché est de 200,000 florins, monnoie de Vienne, équivalant à 500,000 fr.

IRLANDE. — On ne peut voir sans consolation les bienfaits que le ministère de l'Eglise catholique répand dans les prisons si nombreuses et dans les pénitenciers des différentes parties de l'Irlande. Récemment, le R. B Kirby, chapelain du pénitencier général de Richemond, a préparé quelques centaines de prisonnier. par un cours d'instructions religieuses, à la réception des sacremens, avant leur départ pour Botany-Bay. Le zèle du R. D. Murphy, chapelain de la maison de l'Union de l'industrie de Dublin et des hôpitaux qui y sont attachés, a été d'un grand secours à la cause de l'ordre et de la moralité : ses exhortations du dimanche et ses instructions sur le catéchisme ont éclairé et consolé les mille prisonniers confiés à ses soins spirituels. Parmi les quatre-vingt-dix condamnés embarqués depuis peu de jours à Kingstown pour la nouvelle Galles méridionale, pas moins de quatre-vingts, qui étoient catholiques, ont reçu la communion des mains du R. Georges Canavan, zélé pasteur de Saint-James et chapelain de la prison ; et depuis peu de temps, cent soixante pauvres condamnés se sont acquittés de leurs devoirs entre les mains de ce même ecclésiastique.

PORTUGAL. — Le docteur F. Cionro, nommé par Mgr Capaccini, de l'autorité du Saint-Siége, pour administrer le diocèse d'Evora, est parti de la capitale, afin de se rendre au poste que l'Eglise lui confie. Ces nominations de vicaires-généraux et de juges pour les dispenses matrimoniales, sont les seules que l'internonce ait pu obtenir du gouvernement. On félicite le diocèse d'Evora du don qui lui est fait dans la personne d'un ecclésiastique savant, judicieux, prudent, ferme dans ses déterminations, et capable de tout point d'essuyer les larmes que tant de dévastations ont fait verser à l'Eglise lusitanienne. On ne sait si MM. Moraes et Manuel Thomas de los Santos Viejas sont également partis pour se rendre dans

les diocèses de Coïmbre et de Viseu : le choix de ces grands-vicaires est également dû au discernement de l'internonce.

RUSSIE. — D'après l'ukase du 6 janvier 1842, tous les biens-fonds appartenant au clergé grec-catholique-romain, dans les gouvernemens occidentaux de l'empire, sont entrés sous la juridiction du ministre du domaine de l'empire. Cette agglomération considérable de fortune a tellement étendu les attributions de ce ministère, que plusieurs sections ont été obligées d'augmenter le nombre des employés.

SUISSE. — M. l'évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice, a adressé aux ecclésiastiques soumis à sa juridiction, un mandement dans le même sens et le même but que celui de l'évêque de Sion, qui interdit la lecture de l'*Echo des Alpes*.

POLITIQUE, MÉLANGES, ETC.

Les enfans-trouvés sont un des embarras dont les conseils-généraux ne savent comment sortir. Il en est à peu près de même de toutes les charges qui ont passé des mains du clergé dans celles de l'administration publique. On diroit que le siècle n'a point de progrès pour ces choses-là. Ce sont des points que l'expérience a décidés en faveur de la religion contre la philanthropie. Dans toutes les parties de l'économie sociale qui étoient précédemment réglées sous les auspices et l'influence directe du clergé, c'est à l'intelligence de la charité chrétienne que l'avantage demeure.

Un exemple suffira pour faire comprendre la différence des deux méthodes. Les orphelins du choléra sont par rapport aux charges de cette nature, des espèces d'enfans-trouvés. Or, on a vu, il n'y a pas bien long-temps, ce que le zèle intelligent d'un évêque peut entreprendre et opérer en ce genre à lui tout seul. C'étoit à mettre tous les conseils-généraux à la torture et toute l'administration publique aux expédiens. Encore n'eussent-ils pas fait les choses avec la même promptitude et la même facilité. Eh bien, il n'a fallu qu'un coup de baguette de la part de l'homme d'Eglise, pour faire sortir les secours et la vie de l'immense réservoir de la religion. Et tout cela s'est fait en un jour, sans bruit, sans effort, dans le silence de la charité, selon les vieilles méthodes du gouvernement catholique.

Comme vous voyez, c'est la philanthropie qui a, de nos jours, les honneurs des bonnes œuvres ; et c'est la religion qui en a le mérite. Mettez quatre curés à la place de quatre conseils-généraux ; ces derniers seront encore à chercher des expédiens, lorsque les autres les auront trouvés depuis long-temps.

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Le collége électoral de Bourganeuf a élu député M. Aubuisson-Soubrebost, procureur du roi à Tulle, en remplacement de M. de Girardin, qui a opté pour le collége électoral de Castel-Sarrazin.

Au collége électoral d'Hazebrouck, le premier tour de scrutin paroissoit n'avoir pas produit de résultat positif; mais il est reconnu aujourd'hui qu'un billet blanc s'étant trouvé dans le scrutin, le nombre des votans étoit réduit à 697. M. Behaghel ayant obtenu 304 voix est légalement élu.

Au collége électoral d'Angoulême, le premier tour de scrutin pour le remplacement de M. Bouillaud n'a pas donné de résultat. M. Bouillaud a été réélu au second tour de scrutin.

Le collége électoral de Vitry a réélu député M. Lenoble.

— On lit dans l'*Armoricain de Brest*, du 24 septembre :

« Le prince de Joinville et le duc d'Aumale sont attendus à Brest, vers le 11 octobre prochain ; ils doivent s'embarquer sur la frégate la *Belle-Poule*, pour se rendre à Lisbonne, où ils seront rejoints par le vaisseau la *Ville-de-Marseille*. Le duc d'Aumale quittera son frère à Lisbonne et se rendra en Algérie

sur un bateau à vapeur. Le prince de Joinville, de conserve avec la *Ville-de-Marseille*, fera voile pour Rio-Janeiro. »

— Il vient d'être décidé, par le ministre des travaux publics, que le portrait de M. Tarbé de Vauxclairs seroit placé dans une des salles de l'école des ponts-et-chaussées.

— M. Sénécal, avoué près le tribunal civil de la Seine, a disparu il y a quelques jours. D'après les investigations auxquelles il a été possible de se livrer jusqu'ici, sa situation financière, qui n'est pas encore exactement connue, seroit gravement compromise par des engagemens qu'il auroit souscrits comme caution pour des sommes considérables.

— Les pluies de ces derniers temps, qui ont pu contrarier un peu les promeneurs, ont été très-favorables aux semailles, qui se font bien dans les environs de Paris, en Brie, en Beauce, en Picardie. Elles ramènent aussi un peu d'eau en Seine, ce qui permettra l'arrivage des approvisionnemens par eau, long-temps interrompu.

— Par un ordre général du 20 septembre, le général Bugeaud a levé la peine qu'il avoit infligée aux sous-officiers du 3e bataillon de chasseurs, parce qu'ils avoient publié, dans la *Sentinelle de l'Armée*, un écrit qu'il persiste à déclarer « contraire de tous points à la vérité. »

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un terrible désastre a jeté samedi l'épouvante dans la ville de Fécamp et les environs. Après une nuit pendant laquelle des torrens de pluie étoient tombés sans interruption, l'eau commença à envahir la ville. Jusqu'à six heures, l'inondation fit d'épouvantables progrès. Les habitans restèrent d'abord aux étages supérieurs des maisons; mais, voyant que l'eau montoit toujours et avec une effrayante rapidité, ils prirent le parti d'abandonner leurs demeures. Des canots se promenoient dans les rues, presque à la hauteur d'un premier étage, et recueilloient des hommes, des enfans, des femmes, qu'ils alloient ensuite déposer dans les endroits que l'inondation n'avoit point encore atteints. Les embarcations, toutefois, ne pouvoient point pénétrer partout, et c'est en escaladant les toits et les murailles qu'on parvint jusqu'aux habitations situées dans les cours, et qu'on put réussir à retirer les personnes qu'elles renfermoient.

A sept heures, l'eau avoit atteint sa plus grande hauteur, qui, dans certains endroits, ne s'éleva pas à moins de trois à quatre mètres; force fut, pour lui donner passage, d'abattre à coups de hache des portes et des volets; partout les murs s'écrouloient avec fracas. Il en fut ainsi pendant une heure environ, puis le torrent se creusa une issue dans les carrières et s'y engoufra avec force, pour se jeter ensuite par vingt endroits dans la Retenue. Peu à peu le volume d'eau diminua; et la pluie cessant, il ne resta plus sur tout le parcours do l'inondation qu'une épaisse couche boueuse, jonchée d'arbres, de meubles et de marchandises.

Pendant ce temps, les rivières de Valmont et de Ganzeville débordoient et causoient d'épouvantables ravages. La filature de M. Huet à Saint-Valery eut à éprouver un choc terrible : le massif de la pompe fut entraîné et la machine brisée complètement. Le toit de la carderie s'écroula ensuite, ainsi qu'un pignon du bâtiment principal. Là aussi les rues furent transformées en rivières; le soir, il y avoit encore un mètre d'eau dans la rue Arquaise, et les barques portoient des vivres aux habitans séquestrés dans leurs maisons.

Un vieillard infirme a été noyé dans son lit, où il a attendu la mort courageusement, pendant que sa femme se sauvoit par une fenêtre.

Mme Coquel, femme du brigadier de gendarmerie, a été enlevée sans connoissance de son domicile. Elle a reçu plusieurs contusions à la tête.

Un gendarme a été blessé à la jambe; un autre gendarme a été renversé et a failli se noyer.

Plusieurs chevaux ont été noyés dans une écurie. Une maison de la rue du Grenier-à-Sel, occupée par M. Lechat, est tombée en partie.

La poste aux lettres, le greffe de la justice de paix, la gendarmerie, ont éprouvé de grands dégâts; les registres, les papiers qui se trouvoient dans ces maisons, ont été enlevés.

Les jardins qui s'étendent sous la côte Saint-Jacques ont été dépouillés de leurs arbres et de leurs murs; il en a été de même de ceux qui avoisinent la rue Neuve-du-Marché, où de sérieux dommages sont aussi à constater.

Parmi les personnes qui se sont distinguées, nous aimons à citer le brigadier de gendarmerie Coquel. On doit aussi une grande part d'éloges aux marins, aux charpentiers et à quelques douaniers.

Les nouvelles de la campagne sont alarmantes. Un petit bois-taillis, situé sur le versant d'une colline à Maniquerville, a été porté dans le fond de la vallée par la violence de l'avalanche.

Au hameau de Mont-Rôti, douze maisons ont été renversées.

Aux Loges, une maison a été renversée et beaucoup d'autres menacent ruine. Une malheureuse femme a perdu la vie. A Vaucotte, trois maisons ont enseveli sous leurs décombres cinq personnes, dont les corps ont été trouvés quelque temps après.

A Yport, les maisons depuis l'église jusqu'à la mer ne sont plus qu'un monceau de ruines; on porte à six le nombre des victimes. La mer apporte des débris de meubles et de constructions; un bateau à vapeur prétend avoir rencontré des cadavres flottant au large.

A Etretat, six maisons se sont écroulées, et cinq personnes ont péri.

Samedi au soir, il étoit impossible d'arriver à Etretat sans risque de vie; des ravins sont comblés par la vase, et des excavations de plus de vingt mètres se sont formées dans plusieurs endroits. On attendoit dans la plus grande anxiété l'arrivée d'un ingénieur, avant d'entreprendre aucun travail pour faire écouler l'immense nappe d'eau au-dessus de laquelle on n'aperçoit plus que des toits.

— Nous avons reçu des détails sur les derniers momens de J.-B. Baurain, exécuté le 19 à Coutances (Manche). Ce malheureux, pour se préparer à la mort, s'étoit retiré dans la chapelle de M. l'aumônier de la prison, qui lui prodigua tous les secours religieux avec ce zèle et ce dévoûment qui ne lui font jamais défaut dans ces instans suprêmes. Il apprit bientôt que M. l'évêque de Coutances avoit prié Dieu pour lui, et manifesta le désir de l'en remercier; il écrivit alors spontanément la lettre que nous allons reproduire, et dans laquelle respirent les sentimens de la résignation la plus calme et de la piété la plus édifiante. Elle est tracée d'une main sûre, et rien n'y révèle ce trouble de l'ame ou cette agitation des sens que l'on eût si facilement pardonné au patient qui savoit combien sa dernière heure étoit proche.

« Monseigneur l'évêque,

» J'ai appris avec un vif sentiment de reconnoissance que votre Grandeur prioit pour moi et qu'elle m'avoit donné sa bénédiction; j'éprouve le besoin de l'en remercier; j'attribue en partie la résignation que le bon Dieu m'envoie aux prières de notre premier pasteur. Je vous prie, monseigneur, de continuer de penser à moi dans vos prières, et spécialement au saint sacrifice de la messe. Père du troupeau qui vous est confié, vous n'apprendrez pas sans quelque satisfaction que le malheureux Baurain est mort repentant et résigné à la volonté de Dieu.

» Votre très-humble serviteur,

» Baurain. »

— Quatre forçats, dont l'un a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime de fausse monnoie, se sont évadés, le 18 septembre, du bagne de Brest.

— L'autorité avoit déployé des forces imposantes pour l'exposition, sur la place de Clermont, des condamnés dans l'affaire des troubles de l'année dernière.

Mais tout s'est passé sans le moindre désordre.

EXTÉRIEUR.

M. Legrand, sous-secrétaire d'état des travaux publics, et directeur des ponts-et-chaussées, se trouve depuis samedi en Belgique, pour visiter la majeure partie des stations et des chemins de fer de ce pays.

— Le roi des Belges vient d'acheter dans les Etats autrichiens le domaine de Fulneck pour la somme de 2,500,000 fr.

— Le mariage de la princesse Marie de Prusse avec le prince royal de Bavière se fera à Berlin, par procuration, le 4 octobre; mais la célébration de la cérémonie aura lieu à Munich le 15.

— On écrit de Moscou, le 14 septembre, que toute la ville de Kasan vient d'être la proie des flammes. Plus de 2,000 maisons, tous les magasins, la plus grande partie des édifices publics n'offrent plus qu'un monceau de ruines.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date de Semlin, 14 septembre :

« Il n'est pas encore question d'un arrangement entre le prince Michel, qui séjourne à Semlin, et le nouveau gouvernement provisoire en Servie. Cependant on voit de plus en plus clairement que le triomphe éclatant obtenu par le parti des émigrés a été le résultat de projets anciens auxquels le gouvernement turc a pris part. Il paroît même que l'on avoit résolu, pour le cas où la tentative de Wutschich auroit échoué, d'appeler à son secours les troupes turques échelonnées dans la Bulgarie, ce qui expliqueroit en partie le rapprochement de ces troupes de la frontière servienne. Wutschich sait à peine signer son nom, mais il a beaucoup de fermeté et de bravoure. »

La *Gazette de Leipsick*, du 24 septembre, annonce que dans une assemblée des notables, la déchéance du prince Michel a été résolue à l'unanimité, et que le prince Alexandre Petrowitch a été proclamé.

— Les affaires de la Syrie marchent, dit-on, vers un arrangement satisfaisant pour tous les partis. Les Maronites et les Druses auroient chacun des chefs de leur religion, soumis au gouverneur-général nommé par la Porte.

En attendant, la Syrie est toujours travaillée par une anarchie déplorable. Une lettre de Beyrouth, du 30 août, annonce que Gazir, village du Castravan, a été, à la suite de propos imprudens, le théâtre d'un sanglant combat entre divers cheiks chrétiens. Omer-Pacha a dû intervenir, et il a fait arrêter plusieurs des coupables qui ont été conduits à Beyrouth. L'un d'eux, le cheik Gandour, s'est évadé, et a pu, dit-on, se réfugier à bord d'un bâtiment européen; un autre Syrien a été repris.

La famille Dahdah, à laquelle appartient ce dernier, imputant son arrestation à la famille Habbès, dont le chef gouverne Gazir, une lutte a eu lieu entre elles deux, et plusieurs des Habbès y ont perdu la vie. A cette nouvelle, le séraskier Mustapha-Pacha a envoyé de Beyrouth à Gazir 5 à 600 hommes, pour rétablir l'ordre. On ne connoissoit pas encore les résultats de cette expédition.

— Par décret du sultan, Méhémet-Ali vient d'être élevé au grade honorifique de *sadrazan* (gran-visir). Les nouvelles d'Alexandrie disent qu'il a reçu cette nomination avec beaucoup de plaisir.

Le Gérant, Adrien Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE.

CINQ p. 0/0. 118 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0. 80 fr. 10.
Quatre 1/2 p. 0/0. 106 fr. 50 c.
Emprunt 1841. 00 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1287 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 765 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1275 fr. 00 c.
Emprunt belge. 104 fr. 1/4.
Rentes de Naples. 107 fr. 45 c.
Emprunt romain. 105 fr. 1/4.
Emprunt d'Haïti. 536 fr. 25.
Rente d'Espagne. 5 p. 0/0 21 fr. 1/2.

PARIS.—IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
rue Cassette, 29.


HDI
HW 2AYC E

